LA REVUE SOCIALISTE

LA

REVUE SOCIALISTE

paraissant le 15 de chaque mois

Rédacteur-Gérant : BENOIT MALON

TOME QUATRIÈME (JUILLET — DÉCEMBRE 1886.)

Prix : 6 fr. 50.

PARIS

REDACTION ET ADMINISTRATION
19, rue du Faubourg Saint-Denis

MORALES PANTHEISTES

(SUITE DE LA MORALE SOCIALE).

Heraclite, Empédocle, Xénophane, Anaxagore

Si nous avions eu à parler du panthéisme en général, c'est par une étude sur les morales panthéistes que nous aurions commencé ce travail, car les plus antiques et les plus hautes religions ont un fonds panthéiste. Il en est particulièrement ainsi des réa lisations religieuses des Indous, des Egyptiens et des Perses; nous avons dû subdiviser pour plus de clarté, et c'est ce qui nous a fait restreindre la présente étude au panthéisme philosophique, que nous voyons naître en Grèce et acquérir immédiatement droit de cité, avec ses grands interprètes Héraclite, Anaxagore, Empédocle, Xénophane.

Anaxagore et Xénophane ne furent pas des panthéistes complets. Anaxagore se contenta d'allégoriser les dieux et de proclamer l'existence d'une âme universelle pénétrant tout et mère de tout mouvement.

Xénophane était avant tout monothéiste, puisque c'est de lui que procèdent les Eléates. Il touche pourtant au panthéisme par l'universalité de son dieu. D'après sa doctrine, Dieu est tout l'être, il renferme tout l'être, il n'y a aucune place en dehors de lui, il est tout. Parménide conçut également un Etre Un, immense, immobile dans son ensemble, éternel, à la fois la substance et la pensée. Une chose doit être ou n'être pas, disent les disciples éléates de Xénophane, le *devenir* d'Héraclite n'est pas, c'est l'*Etre* qui est; Zénon d'Elée accentue ; pour lui, le mouvement est tout relatif : il n'est pas. (On connaît la réponse du Cynique qui se mit à marcher pour prouver le mouvement). Ce n'est là qu'une forme panthéistique du spiritualisme que nous n'avions qu'à indiquer. Pour nous, les deux grands ancêtres du panthéisme antique, sont Héraclite et Empédocle ; le premier plus profond, le second plus brillant.

Héraclite d'Ephèse a glorieusement attaché son nom à la conception évolutionniste des choses, fractions infinies du *Grand*

Tout, modalités passagères, dans l'universel et éternel devenir.

L'élément primitif (Héraclite croyait que c'était le feu) n'est pas, selon l'Ephésien, un principe déterminé ; il se détermine constamment lui-même ; il est quelque chose de vivant, de mouvant ; *il devient tout, tout devient lui*. Il y a ainsi un double mouvement, une émanation et une résorption perpétuelles. Dans toutes les métamorphoses la quantité demeure toujours identique, c'est une transformation réciproque et un commerce continuel entre les choses.

Eternel est ce mouvement qui emporte les choses ; éternel est le monde qu'il produit. Les formes seules passent, mais elles ne passent que pour revenir et elles ne reviennent que pour passer encore. De là un rhythme universel et une série de périodes en toutes choses.

Le monde, par conséquent, ce n'est ni un des dieux ni un des hommes qui l'a fait, mais il a été, il est, et il sera ; feu toujours vivant, qui s'allume en mesure et s'éteint en mesure. Un jour l'« embrasement » de l'Univers consumera tout ; mais cet embrasement universel ne sera pas un terme dernier et un état définitif, car le mouvement n'a pas de fin ; l'incendie du monde ne sera qu'une transition à un monde nouveau et ainsi de suite à l'infini.

Notre âme est une étincelle du feu divin, auquel elle emprunte la raison (1). Les sens sont trompeurs ; « les yeux et les oreilles sont les témoins grossiers des hommes qui ont une âme informe et livrée à la matière. » En effet tout est mobile dans les données de nos sens ; la sensation n'est qu'un rapport variable entre deux termes variables.

L'âme se manifeste dans le corps comme l'éclair qui perce le nuage ; elle n'a pas de survivance personnelle mais elle retournera dans l'âme du Grand Tout ; le feu humain ira se résorber dans le feu divin, c'est dire que nous vivons de la mort du divin et mourons de sa vie ; car, par la mort, nous lui rendons le principe que nous lui avions arraché en vivant.

Parties passagères du Grand Tout, nous devons nous incliner devant lui. Notre devoir bien compris consiste dans la conformité de nos actions à la raison générale.

« Nous devons être toujours soumis et résignés à la loi nécessaire et universelle. Pourquoi désirer le changement, puisque nous en serions aussitôt rassasiés ? pourquoi changer, puisque changer, c'est être encore le même ? Il ne s'agit pas de se révolter, mais de comprendre. Le bien

---

(1) Comparez avec l'atomisme de Démocrite.

est le mal qui se détruit, le mal est le bien qui disparaît : le bien n'est pas sans le mal, ni le mal sans le bien. Pour Dieu, tout est beau et juste parce que tout est nécessaire; il a fait chaque chose pour l'harmonie du Tout où se confondent le mal et le bien, comme l'être et le non-être. La règle essentielle de la morale, c'est de purifier en nous le feu divin, de le rendre indépendant des sens et des passions, de le faire remonter sans cesse vers la flamme.

Si Héraclite n'eût pas participé à l'acquis philosophique et religieux des grands ancêtres indous, égyptiens et iraniens, il eût été à coup sûr un des plus pénétrants génies qu'ait vu le monde. Mais son maître, Hippase de Métaponte, disciple de Pythagore, dut lui communiquer les enseignements secrets de Pythagore, c'est-à-dire l'initiation, ce qui diminue son mérite en donnant à ses enseignements une nouvelle force. Des initiés de l'Inde, Héraclite ne prit pas, chose certaine, la douceur ; ce panthéiste s'isola de ses frères de souffrance qu'il méprisait et, singulière ironie du sort, il devint plus célèbre par sa misanthropie que par ses incomparables travaux philosophiques.

Autre fut Empédocle d'Agrigente, poète et législateur, thaumaturge même, dit-on, et adoré des peuples siciliens qu'il éclaira et gouverna. Il apporta à l'humanité pensante l'idée féconde du développement universel résultant de périodes alternatives d'intégration et de dissociation, comme feront vingt-trois siècles, après lui, Saint-Simon et Spencer.

Dans la langue poétique d'Empédocle, l'intégration c'est l'*Amour*, la *Philia* ; la dissociation c'est la *Haine*.

Autrefois le monde se reposait dans l'amour immobile et la félicité infinie. Mais au temps marqué par la nécessité, l'inimitié pénétra la sphère universelle et en divisa les parties y introduisant les différences et la multiplicité. S'il n'y avait d'inimitié dans les choses tout serait un. Tout vient de l'inimitié excepté Dieu qui est l'amour, la Charité qui unit.

Quand *l'amour* règne en maître absolu, tous les éléments réunis jouissent d'une paix harmonieuse et forment une sphère immense. Si la *Haine* devient toute puissante, tout est séparé et dispersé. Dans les deux hypothèses il n'existe pas d'êtres isolés. La vie terrestre est suspendue tout entière aux alternatives qui conduisent l'Univers sphérique, par la force progressive de la *Haine*, à une dissolution croissante, ou par la force de l'*amour* à une formation organique toujours plus complète et plus parfaite.

En nous aussi existe la lutte.

A l'amour correspond en nous la raison ; à la discorde, les sens. Notre connaissance est nécessairement imparfaite, à cause de l'inimitié qui s'y mêle : elle ne peut atteindre l'amour en sa parfaite unité, dans laquelle, cependant, consiste la vérité pure. La vraie unité des choses n'est donc visible que pour elle-même, elle est réservée à la connaissance divine.

« Personne n'a vu l'amour dans l'universalité des choses ; non, pas un mortel. » Le progrès consiste à revenir vers l'unité, soit par la connaissance, soit par l'action. Pour cela, il faut passer continuellement d'une forme à une autre, d'une existence à une autre : la métempsycose est la malheureuse condition des mortels ; car l'espèce mortelle provient de la discorde et des gémissements :

« Les vivants se font avec les morts, par le changement des espèces !

« Que le genre des mortels est misérable !

« Hommes de combien de luttes et de gémissements vous êtes nés !

« J'ai pleuré, j'ai versé des larmes, en voyant ce séjour inaccoutumé.

« L'unique moyen de s'affranchir de notre exil consiste dans la purification de toute haine, et dans un abandon sans réserve à l'amour vivifiant ; il faut être bon envers tout être animé, car tous sont créatures de l'amour ; on doit s'abstenir de tout aliment impur, car nous sommes parents de toutes choses par la nature, quoique nous ne reconnaissions plus cette parenté, à cause des transformations que la discorde a produites. Par la vertu, l'âme devient digne de revenir en Dieu, et tout rentrera à la fin dans l'unité primitive de l'amour.

« En attendant ne verse pas le sang, car dans le corps d'un animal peut habiter un parent, un ami ; interdis-toi la nourriture animale et ne pouvant exclure de l'alimentation tous les végétaux, interdis-toi du moins la fève et le laurier (1). Les formes inférieures de la vie et de l'âme sont dues à nos déchéances, les supérieures à des retours aux bons principes.

« La transmigration est véritable, elle est dans l'ordre moral, le châtiment et la récompense. Au reste, ni l'un ni l'autre ne sont éternels, et au bout de milliers d'années une grande victoire de l'amour mettra fin aux épreuves. Hâte l'avènement de ce jour par la vertu. »

Quelle profonde conception du monde et quelle admirable morale si elle eût été moins excessive en certains cas ! Ce sont

---

(1) Comparez avec Pythagore. Ces prohibitions sont exagerées, et étant ultra-morales n'ont aucune efficacité morale.

là, à n'en pas douter, des lueurs fugitives et épurées échappées du grand foyer de *l'ésotérisme* de l'Inde et de l'Orient, ésotérisme rayonnant qu'allait éteindre pour tant de siècles le triomphe prochain du mysticisme sémitique. Tandis que sur l'arbre plein de sève du philosophisme grec fleurissaient avec tant de force les trois grands rameaux de la conception humaine : spiritualisme, matérialisme et panthéisme (dit aussi *naturisme* ou *monisme*) qui pénètre profondément et de plus en plus les deux premiers (1). A côté, les conceptions particulières, procédant de l'un ou de l'autre des systèmes précédents se donnaient carrière.

La plus célèbre de ces écoles irrégulières est celle des *sophistes* et Protagoras est sans contredit le plus éminent des sophistes.

Démocrite, se promenant un jour dans Abdère, vit un bûcheron qui rangeait son bois avec une intelligence particulière et une savante symétrie. Il s'approcha de lui, lui parla, l'emmena, l'instruisit : le bûcheron devint Protagoras. Le plébéien philosophe, moins prudent que beaucoup de ses contemporains,

---

(1) Tous les philosophes, tous les poètes en témoignent. Dans le monde, selon Aristote, est une *âme* ; selon Cléanthe, un *feu* ; selon Chrysippe, un esprit partout répandu et qui anime tout. Cicéron ne pense pas autrement : « Jupiter, de son âme divine, pénètre le ciel et la terre, les sens, la vie humaine, etc. » « Le monde est vraiment animé de Dieu, ajoute-t-il. Plutarque à son tour : « Le monde éternel créateur se gouverne lui-même. » Voici maintenant les poètes : Lucrèce : « Dieu est tout ce que tu vois, tout cet espace où tu te meus. » Pindare : « Autre est la race humaine, autre la race divine, *mais une même mère* (la Nature) *les a enfantées.* » — Ovide, après Pythagore et Hésiode : « Dieu *et la nature plus puissante* séparèrent les germes du Chaos. — La terre est un être animé, elle vit. — Tout change, rien ne périt... Tout s'écoule, toute chose prend forme. — Un dieu est en nous et nous anime. Mêmes idées dans Tibulle, dans Virgile, qui, dans les *Géorgiques*, explique que l'âme divine est partout répandue et encore comment les éléments se dissolvent dans l'être éternel.

Un écrivain catholique (E. Loudun : *les deux Paganismes*) termine comme suit une tirade contre le panthéisme : « En résumé, une matière sans figure, « qui forme tout, qui se divise à l'infini, maintenue par une force sentante, « *naturâ sentiente*, âme du monde, et de cette union naissant la nécessité « ou, comme le dit Xénophane en peu de mots : Rien n'est créé, tout ce « qui est existe et durera éternellement... tout est un Dieu et l'univers « réciproquement ; voilà le système de toutes les sectes philosophiques, « commun, de l'aveu de Cicéron, aux disciples d'Aristote et de Platon. »

osa commencer ainsi un de ses livres: « Pour ce qui est des dieux, je ne sais s'ils existent ou n'existent pas, ni ne m'en préoccupe. » Une si audacieuse impiété fut punie de l'exil par les Athéniens. Le chef des sophistes n'en exprima pas moins sa pensée. Partant de l'idée de sensation, il aboutit à une sorte de relativisme en tant que les choses n'existent que par rapport à celui qui les perçoit et à la façon dont elles sont perçues (vérité incontestable, mais qui a besoin d'être expliquée, ce qui lui fait dire :

L'homme est la mesure de toutes choses, de celles qui sont, en tant qu'elles sont; de celles qui ne sont pas en tant qu'elles ne sont pas.
Les assertions diamétralement opposées sont également vraies.

Ce dernier point s'explique et n'est pas une affirmation sophistique, si l'on ajoute: « dans l'esprit de deux individus différents. »

En morale, Protagoras n'est pas à ce point relativiste :

Le plaisir est le mobile des actions, dit-il, mais il faut faire une différence entre les bons citoyens, les hommes généreux qui ne trouvent leur plaisir que dans le bien et la vertu, et les hommes méchants qui sont entraînés au mal.

D'habitude les disciples, gens à l'esprit servile, excellent à ressembler au maître par les mauvais côtés. Or, nul ne fut, plus que Protagoras, malheureux en disciples. On ne chercha dans ses écrits que ce qui, arbitrairement interprété, pouvait paraître justifier les hypocrisies et les égoïsmes de la vie pratique. Il serait dès lors injuste de confondre Protagoras avec les Gorgias qui le suivirent (1).

Le doute systématique de Pyrrhon ou *pyrrhonisme* est célèbre. D'après ce système, aggravation de celui de Protagoras, la connaissance est fort sujette à caution; elle est relative à l'animal qui perçoit, au sens qui est l'instrument de cette percep-

---

(1) A. Lefèvre dit de Gorgias : Sa théorie du bonheur et de la justice aboutissait à l'égalité du vice et de la vertu, au culte du plaisir individuel, de la puissance et de la richesse à tout prix, transformant en maxime et en règle de conduite un fait anti-social : la force prime le droit.

Protagoras eut d'ailleurs des disciples plus fidèles, entre autres l'éloquent Prodicos, l'auteur du sublime apologue d'Hercule choisissant entre la volupté et la vertu.

tion, à la disposition du sujet percevant, à la situation de l'objet perçu, aux circonstances où on le perçoit, à la quantité et à la constitution de ce même objet, à la rareté ou à la fréquence de la perception ; enfin aux maux, aux croyances, aux opinions de celui qui perçoit (1).

Pyrrhon avait été un disciple des Mégariques, qui lui avaient appris à envisager toutes choses sous deux points de vue contraires (première conception de l'antinomie hégélienne), c'est en procédant ainsi qu'il en vint « à ne rien affirmer, à ne rien dire, pas plus une chose qu'une autre; » à suspendre sagement son jugement en toute occasion.

Peu active et peu efficace est nécessairement la morale produite par un tel système :

La vertu suprême est dans l'abstention. Qu'est-ce qui trouble les hommes ? — Les opinions qu'ils ont sur les biens et les maux ; le désir des premiers, la crainte des seconds. Aussi le sage s'abstient-il de juger sur le bien et sur le mal, il suspend son jugement, prenant pour devise : *pas plus une chose qu'une autre*, et les évènements extérieurs à sa volonté, même quand ils le frappent, le laissent impassible. La vertu seule lui paraît bonne et il la suit, pour arriver par elle à l'*ataraxie* ou équanimité et absence de trouble.

C'est, on le voit, un reste de stoïcisme, déformé par le doute systématique et universel. — C'est pourquoi nous sommes fondés à mettre la morale des pyrrhoniens au-dessus de celle des sophistes et au niveau de celle des premiers épicuriens.

II

Giordano Bruno, Bacon, Spinoza.

Après l'anéantissement de la philosophie indépendante par le Christianisme, le Panthéisme se réfugia dans les conceptions

(1) Le *pyrrhonisme* engendre le *probabilisme* qui en est une atténuation. La nouvelle école probabiliste fut fondée par Arcésilas et illustrée par Carnéade, Eucésidème et Sextus l'Empirique. Elle est un embryon de positivisme dans l'antiquité, comme cela ressort de son principe fondamental : « La réalité absolue échappe à nos sens, il faut donc nous contenter du probable. Les phénomènes seuls ont une valeur, mais on ne peut pas en remonter aux causes, car pour connaître un signe, il faut auparavant connaître la chose signifiée », au lieu de *probable* mettez *relatif* et vous croirez lire un positiviste contemporain.

religieuses ou du moins mystiques, et il inspira, en outre, un grand nombre de sectes chrétiennes (Gnostiques, Manichéens, etc.), l'école célèbre d'Alexandrie, la Renaissance arabe que personnifie Averrhoès et les Kabbalistes qui le conservèrent de siècle en siècle jusqu'au temps de Paracelse, d'Agrippa, de Van Helmont et de Cardan. A ce moment, le panthéisme philosophique renaît et brille d'un vif éclat avec Giordano Bruno, le martyr, Bacon, le créateur de la méthode expérimentale, et Spinoza non moins illustre.

Giordano Bruno fut un puissant esprit (1), son panthéisme, sans doute par raison de prudence, était mitigé. Il admit que Dieu est une cause finale, agissant en vue d'un but, mais il resta panthéiste en ce qu'il paraissait identifier Dieu avec la substance du monde, et il osa dire :

« Débarrassés du fardeau des cieux, il n'y a ni limites, ni temps, ni barrières, ni murailles qui nous séparent de l'abondance infinie des choses. »

Il n'en fallait pas tant pour l'exposer à la férocité catholique et papale. Arrêté à Venise et livré à l'Inquisition, il fut brûlé à Rome avec des raffinements de cruauté qu'on ne saurait assez flétrir (2).

Bacon, qui monta sur l'échafaud pour d'autres motifs, fut plus, prudent. Sa morale a un caractère panthéiste plus indiqué qu'exprimé. On ne pouvait alors parler plus clairement, comme

---

(1) Le doute méthodique, l'évidence, l'infinité du monde et les tourbillons de Descartes ; le Dieu consubstantiel à l'univers, la cause immanente, la nature naturante et naturée de Spinoza ; les monades, les atomes, la circulation ascendante et descendante, l'harmonie préétablie, l'optimisme de Leibnitz : L'identité de Schelling : le minimum et le maximum de Hegel, sans compter la cause efficiente et finale, la volonté, l'inconscient, etc., tout cela est épars, en germe ou en fait, dans les ouvrages de Giordano Bruno (Lefèvre).

(2) Un témoin oculaire, dévoué au Saint-Siège, raconte ainsi sa mort : « Bruno ne répondit que ces paroles de menace : « La sentence que vous portez vous trouble peut-être en ce moment plus que moi. » Les gardes du gouverneur le menèrent alors en prison, où on s'efforça encore de lui faire abjurer ces horreurs. Ce fut en vain. Le malheureux est mort au milieu des flammes, et je pense qu'il sera allé raconter dans ces autres mondes qu'il avait imaginés (allusion aux mondes innombrables et à l'univers infini de Bruno) comment les Romains ont coutume de traiter les impies et les blasphémateurs. Voilà, mon cher ami, de quelle manière on procède chez nous contre les hommes ou plutôt contre les monstres de cette espèce. » (Lettre de Gaspard Schappe, *Acta litteraria* de Struve, V, P. 64). C'était en l'an 1600.

l'attestent les bûchers fumants de Bruno et de Vanini faisant suite à ceux des innombrables victimes de l'Inquisition, et à celui de Michel Servet, qu'allumèrent Calvin, l'homme à la haine recuite, et son consistoire génevois.

L'éthique baconienne peut être brièvement résumée comme suit :

« La morale se subdivise en deux parties, celle qui traite du modèle ou de l'image du bien et celle qui traite du régime ou de la culture de l'âme. Toutes les discussions sur le souverain bien n'ont plus de raison d'être, le christianisme les a éliminées. Pour ce qui est de la culture de l'âme, elle doit se baser sur ce principe que le propre de chaque être est de se considérer d'une part comme un tout, d'autre part comme une *partie d'un tout plus grand*. La première conception a pour forme d'application *la recherche du bien individuel*, la seconde *la recherche du bien de la communauté*. C'est une loi reconnue que la conservation de la forme la plus commune doit l'emporter sur celles moins générales; c'est donc à cette recherche du bien de la communauté que l'homme le mieux doué doit s'appliquer. »

Donnons d'abord une idée du panthéisme de Spinoza. Toute modification de la pensée divine est une âme; toute modification de l'étendue divine est un corps, et comme en Dieu, la pensée et l'étendue se confondent et, par conséquent, ne peuvent se modifier l'une sans l'autre, il s'en suit que toute modification de l'âme est une modification du corps, et réciproquement.

Dieu, comme substance, est l'indétermination la plus complète. En lui rien de déterminé ne se rencontre; il n'a ni individualité, ni bonté, ni intelligence, ni volonté, ni rien qu'aucun mot puisse exprimer, puisque les mots n'expriment que des choses distinctes. Mais il est l'indéterminé se déterminant sans cesse, sans fin et sans mesure. Ses premières déterminations : l'étendue en général, la pensée en général, malgré leur généralité et leur indétermination, par cela seul qu'elles se distinguent, ont déjà quelque chose de déterminé. Elles-mêmes se déterminent de plus en plus en affectant des modes de plus en plus particuliers, qui sont les êtres et les modifications dont les êtres sont susceptibles.

Dieu et la nature ne sont qu'une même chose. Dieu cependant, en tant qu'il passe nécessairement à l'état de détermination, est la nature naturante, en tant que déterminée est la nature naturée.

C'est fatalement et par une nécessité de sa propre existence que Dieu se détermine, se particularise et s'incarne en quelque

sorte dans le monde. Tout ce qui se produit, tout ce qui arrive, arrive et se produit fatalement.

Cette doctrine qui a les plus étroits rapports avec la conception orientale, dit Brothier, s'en distingue néanmoins, d'abord par sa méthode exclusivement rationnelle, méthode que Spinoza avait empruntée à Descartes ; en second lieu, par la substitution de l'idée de détermination nécessaire à celle de passagères émanations.

Le monde de Brahma ne fait que paraître un certain temps pour ensuite disparaître. Celui de Spinoza, éternel comme Dieu, ou plutôt parce qu'il est Dieu, dure et s'augmente sans cesse par de continuelles déterminations de la substance divine. Le panthéiste spinoziste, malgré son caractère naturiste, ne s'abandonnera pas à toutes les incitations de la nature ; car il sait que l'âme, fragment de la raison impersonnelle, est éternelle dans son essence puisqu'elle retourne à son principe, en perdant seulement la mémoire et l'imagination. « Cependant cette éternité de l'âme ne doit pas être considérée comme un salaire de la vertu, car le bien n'est pas la récompense de la vertu mais la vertu même ».

Alors même donc que nous ne saurions pas que notre âme est éternelle, nous ne cesserions pas de tenir pour les premiers objets de la vie humaine la piété, la religion, en un mot tout ce qui se rapporte à l'intrépidité de la générosité de l'âme... Nous nous écartons ici, à ce qu'il semble, de la croyance vulgaire. Car la plupart des hommes pensent qu'ils ne sont libres qu'autant qu'il leur est permis d'obéir à leurs passions, et qu'ils cèdent sur leur droit tout ce qu'ils accordent aux commandements de la loi divine.

La piété, la religion et toutes les vertus qui se rapportent à la force d'âme, sont donc à leurs yeux des fardeaux dont ils espèrent se débarrasser à la mort, en recevant le prix de leur esclavage, c'est-à-dire de leur soumission à la religion et à la piété ? Et ce n'est pas cette seule espérance qui les conduit ; la crainte des terribles supplices dont ils sont menacés dans l'autre monde est encore un motif puissant qui les détermine à vivre, autant que leur faiblesse et leur âme impuissante le comporte, selon les commandements de la loi divine. Sans cette espérance et cette crainte, combien d'hommes se croiraient autorisés par la raison à suivre leurs passions !

Croyance absurde, à mon avis, autant que celle d'un homme qui s'emplirait le corps de poisons et d'aliments mortels, par cette belle raison qu'il n'espère pas jouir pendant toute l'éternité d'une bonne nourriture ; ou qui, voyant que l'âme n'est pas éternelle ou immortelle, renoncerait à la raison et désirerait devenir fou ; toutes choses telle-

ment énormes qu'elles méritent à peine qu'on s'en occupe... La béatitude n'est pas le prix de la vertu, c'est la vertu elle-même, et ce n'est point parce que nous contenons nos mauvaises passions que nous la possédons; c'est parce que nous la possédons que nous sommes capables de contenir nos mauvaises passions.

Après avoir ainsi répudié tout eudémonisme, Spinoza ajoute :

De tout cela il résulte clairement l'excellence du sage, et sa supériorité sur l'ignorant que l'aveugle passion conduit. Celui-ci, outre qu'il est agité en mille sens divers par les causes extérieures et ne possède jamais la véritable paix de l'âme est dans l'oubli de soi-même et de Dieu et de toutes choses; et pour lui, cesser de pâtir, c'est cesser d'être. Au contraire, l'âme du sage peut à peine être troublée. Possédant, par une sorte de nécessité éternelle, la conscience de soi-même et de Dieu et des choses, jamais il ne cesse d'être, et la véritable paix de l'âme il la possède pour toujours.

On n'y atteint cependant pas du premier bond.

La perfection absolue, qui appartient à la substance, se manifestant par des modes, il y a des degrés dans la perfection relative, et, par suite, dans le bien, degrés qui vont montant vers l'être parfait et descendant jusqu'à la négation, la limite dernière du bien, c'est-à-dire jusqu'au mal.

A quoi se mesure l'excellence de l'être ?

Le bien identique au plaisir, c'est ce qui conserve ou augmente l'être, l'utile. Le mal ou la douleur, c'est ce qui diminue l'être.

La vie la meilleure, la plus haute, est celle qui implique le plus de perfection; celle de l'âme qui a le plus d'idées claires et adéquates (conforme à leur objet) sur elle-même et sur les choses, qui forme de ses idées une chaîne dont le premier anneau est l'être parfait. Le désir et l'amour de Dieu se traduisent en amour des hommes. C'est une loi de notre nature que nos affections s'augmentent quand elles sont partagées. Le but de la morale est d'unir les hommes en une seule âme par la communauté d'un seul amour. L'amour est la clef de voûte de la morale, de la religion et de la société.

La récompense du bien est en lui-même, dans la perfection qu'il procure.

Le châtiment du mal est dans la déchéance qu'il entraîne.

Cette éthique élevée et pure est proche parente du *sustine et abstine* des stoïciens, de l'*ataraxie* des épicuriens ; mais nous ne trouvons pas en elle, malgré l'appel à la communauté d'un seul amour, le grand fond de compatissance et de bonté qui

caractérise si heureusement les panthéismes indous et leurs disciples. Les partisans de *l'obligation morale* à outrance trouveront dans Spinoza, sur ce point spécial, un précurseur de Kant.

La métaphysique politique du grand Juif repose sur la distinction entre *l'état de nature* et *l'état de raison*; dans le premier domine la loi du plus fort; le second est régi par les contrats. Il en ressort que « la société est un système de force. Elle n'a de puissance et de réalité que ce que les individus lui en confèrent à tout moment; si elle était aux individus, ce qu'ils ont de droit et de puissance, elle s'évanouirait. » Une société où la paix n'a d'autres bases que l'inertie des sujets, lesquels se laissent conduire comme un troupeau et ne sont exercés qu'à l'esclavage, ce n'est plus une société, mais une solitude (édition Saisset, *Traité théologico-politique*, p. 381). Mais d'autre part, les individus ne sont rien sans la société. Loin que le droit qu'ils ont reçu de la nature se trouve diminué par leur union au sein d'une société, ce droit se trouve d'autant plus accru que les liens sociaux sont plus étroits et que les individus qu'ils embrassent sont plus nombreux : si deux individus *s'unissent ensemble et associent leurs forces, ils augmentent leur puissance et par conséquent leur droit*, et plus il y aura d'individus ayant ainsi formé alliance, plus tous ensemble auront de droit. »

En effet, comme un seul homme est incapable de se garder contre tous, il s'en suit que le droit naturel de l'homme, en tant qu'il est déterminé par la puissance de chaque individu et ne dérive que de lui seul, est nul ; c'est un droit d'opinion plutôt qu'un droit réel, puisque rien n'assure qu'on en jouira avec sécurité. Ajoutez à cela que les hommes, sans un secours mutuel, pourraient à peine sustenter leur vie et cultiver leur âme. D'où nous concluons que le droit naturel, qui est le propre du génie humain, ne peut guère se concevoir que là où les hommes ont des droits communs (p. 36) et forment tous ensemble un seul corps et une seule âme. Bref, l'indépendance individuelle et l'unité organique de l'état sont en raison directe l'une de l'autre.

On le voit, dans l'immortalité du droit de nature, entraînant la nécessité d'un pacte social, — Spinoza n'a pas conclu, comme Hobbes, au plus dépravant despotisme ; mais à une démocratie de liberté et de justice, ce qui non seulement est plus consolant et plus moral, mais encore plus logique, plus conforme à la nature des choses.

Continuons notre exposé.

Le bien et le mal n'ont rien d'absolu, puisque ce qui est bon pour certains hommes, peut être mauvais pour d'autres.

Une chose considérée seule ne peut être dite ni *bonne* ni *mauvaise*, mais c'est seulement par rapport à une autre à qui elle sert à acquérir ce qu'elle aime, ou bien qu'elle en empêche. C'est pour cela que chaque chose, suivant ses différents rapports, et dans le même temps, peut être dite bonne et mauvaise. Ainsi, par exemple, le conseil qu'Achitophel donna à Absalon, reçoit le nom de bon dans l'Ecriture sainte, il était cependant très mauvais pour David, dont il machinait la perte. Et beaucoup d'autres choses sont bonnes, qui ne sont pas bonnes pour tout le monde.

Plus loin Spinoza dit encore :

Quant à ceux qui recherchent péniblement un certain bien métaphysique, qui manquent de tout rapport *avec les choses réelles*, ceux-là travaillent sous de faux préjugés, sans aucun doute parce qu'ils confondent la distinction dela raison, avec la distinction *modale* (le noumène avec le phénomène).

Telles sont les bases de l'éthique spinoziste dont les grandes vertus sont la modération et le travail. Par suite, « les deux plus funestes vices sont la *présomption* et la *paresse*. Par le premier quelques-uns s'élèvent en tyrans sur l'esprit des simples et leur donnent pour oracles éternels un monde de fausses pensées ; par le second le plus grand nombre croupit dans l'ignorance.

De cette double cause, à plus forte raison, viennent les créances absurdes dont les hommes sont infatués, ce qui les divise les uns les autres et ce qui s'oppose directement au but de la nature qui est de les rendre uniformes comme enfants d'une même mère.

A l'instar des philosophes antiques, Spinoza a donné sa théorie de l'amitié qui est toute philosophique et n'a pas la profondeur sentimentale de celle de Leibnitz. Pour le sage d'Amsterdam l'amitié repose surtout sur l'égalité de développement intellectuel et la communauté des opinions philosophiques. Même là on voit la grande préoccupation du philosophe de faire résulter la liberté et l'égalité démocratique de la diffusion des connaissances :

Quant à ce qui me concerne, parmi les choses' qui ne sont point en mon pouvoir, il n'en est aucune dont je fasse plus de cas, que de former des liens d'amitié avec des hommes qui aiment sincèremen la vérité. Car je crois qu'il n'est rien dans le monde entier, parmi les choses qui ne dépendent point de notre puissance, que nous puissions aimer

avec plus de quiétude, que de tels hommes ; parce qu'il est chose impossible de détruire l'amitié qu'ils ont les uns pour les autres, puisque cette amitié est fondée sur l'amour que chacun d'eux nourrit pour la connaissance de la vérité, que de ne pas embrasser la vérité elle-même une fois qu'on l'a perçue. Cette affection est, en outre, la plus forte et la plus réelle que l'on puisse trouver dans les choses qui ne relèvent point de nous-mêmes, puisque rien que la vérité seule est capable d'unir profondément la diversité des cœurs et des sentiments.

Nous ferons nos réserves sur ce point, en rappelant que l'amour est le grand législateur.

La lumière philosophique n'est pas le partage de tout le monde, tous ne peuvent aller à la Corinthe de la pensée ; mais tous peuvent aimer et aimer profondément leurs semblables sans accompagnement métaphysique.

III

Hegel, Schopenhauer et divers

Si Lange a pu dire que le principe de l'amour naturel du prochain s'harmonise très bien avec le matérialisme physique, dont il porte l'empreinte, à plus forte raison la même chose peut-elle être dite par rapport au panthéisme qui relie tous les êtres par la puissante attraction d'une origine commune.

Cependant, jusqu'ici nous n'avons pas vu dans le panthéisme philosophique, proprement dit, de morale fraternitaire et solidariste autant que le comporte la doctrine. Cela tient sans doute au manque de liberté philosophique. Bruno dut se dire presque chrétien sans pour cela éviter le bûcher, et dans la libre Hollande, Spinoza, le doux et sérénissime Baruch fut un objet de scandale pour les protestants, quelque prudence de forme qu'il ait observée. Plus tard, losrque la philosophie put rompre violemment avec la religion chrétienne, son implacable ennemie, elle profita de ses premières libertés pour l'attaquer jusque dans l'élément métaphysique de son existence. Pour cela, le panthéisme, théorie synthétique et conciliatrice, ne suffisait plus. Aussi, les nouveaux *naturistes*, quoique ne pouvant se dire athées, à cause des préjugés de l'opinion même éclairée et des sages déistes, des interlopes, comme Voltaire et Rousseau, se dédommagèrent en se faisant *matérialistes*, négateurs à outrance, *agnosticistes*. Nul ne s'arrêta au panthéisme. De ce

radicalisme philosophique, le XVIIe siècle anglais avait donné l'exemple ; le XVIIIe siècle français suivit et ce n'est guère qu'à l'aurore du XIXe siècle que d'illustres philosophes allemands dévoilèrent de nouveau la lumière panthéiste. Encore ne fût-ce qu'en la colorant fortement de spiritualisme, vu la réaction anti-matérialiste sévissant en Occident.

Nous passerons rapidement sur Schelling, Herder, Hegel, plus philosophes que moralistes qui tendirent surtout à écarter le Dieu objectif (tout en spiritualisant l'univers), à développer la vieille idée héraclitaine, désormais démontrée, de l'universalité de l'évolution et de l'éternel devenir des choses. Ils agirent de la sorte à des degrés divers, car chacun d'eux fut panthéiste à sa manière ; mais ils soutinrent également l'existence de la loi fatale, régissant le développement humain. Sur cette voie, Hegel aboutit à un fatalisme exagéré. Pour lui, tout ce qui a été, tout ce qui est, est bon, pour cela seul que cela est ou a pu être. Il y a, d'ailleurs, deux logiques, une ordinaire, une absolue ; dans l'absolue se réalise l'identité des contraires qui forment une synthèse supérieure et qui, envisagés d'après la logique ordinaire, semblent d'insolubles contradictions.

Les lois du mouvement sont universelles, l'être pur, identique au néant, se développe par un rhythme à trois temps ; le réel et le rationnel sont identiques, le développement de l'idée règle le développement de l'être, la logique et l'ontologie ne sont qu'une seule et même science.

Ce fatalisme historique, enveloppé dans le fatalisme de la vie universelle elle-même, n'empêche pas Hegel de préconiser l'association politique puissamment armée des forces collectives.

En raison de leur généralité même, nous dit-il par la voix de son disciple italien, Vera, les lois ne peuvent tout prévoir ; le conflit des intérêts exige l'intervention d'une force collective supérieure. D'ailleurs, l'intérêt est toujours égoïste, il faut que des sentiments plus puissants obligent les individus à sortir d'eux-mêmes, en vertu d'un grand objet qui les unisse tous, sans quoi la société, née des besoins, va se dissoudre. Cette force coercitive et cet attrait se trouvent dans l'Etat qui est la substance sociale arrivée à la conscience d'elle-même.

Cependant, cette puissance sociale doit couronner une évolution historique, non tenter de la déterminer.

La constitution d'un peuple *se fait*, on ne la fait pas. C'est l'esprit immanent des peuples et l'histoire qui ont fait et font les constitutions.

Avec cette théorie, on peut justifier tous les conservatismes ; ce à quoi, d'ailleurs, Hegel n'a guère manqué.

Schopenhauer, tout en restant assez idéaliste pour son compte, ne se perdit pas dans ce spiritualisme transcendantal qui fait dériver le fait de l'idée. Il s'inspira directement du bouddhisme exotérique et par là, il s'enfonça dans un pessimisme déprimant, il assit la morale sur des fondements nettement altruistes, en lui donnant pour motif premier la pitié et pour principe général la sympathie ou bonté opposée à l'égoïsme, « motif anti-moral par excellence. En cet ordre d'idées, il avait eu des précurseurs. Parmi les *Maximistes*, La Bruyère et Vauvenargues dont nous avons parlé, il convient d'ajouter ce bon abbé de Saint-Pierre qui avait trouvé et pratiqua cette devise adoptée par Mme Geoffrin (1) :

Donner et pardonner.

Il n'est pas jusqu'au futur dogmatiseur de l'individualisme économique, Adam Smith qui n'ait, après Hume, basé la morale sur les sentiments moraux et la bienveillance. Enfin plus tard Owen en Angleterre, Auguste Comte en France, avec des préoccupations différentes, avaient fait de la bienveillance et de l'altruisme le principal motif normal. Schopenhauer ne manquait donc pas de prédécesseurs européens pour les théories altruistes ; mais il fut le premier à systématiser la morale et la sympathie universelle. A ce titre il mérite un exposé doctrinal de quelque étendue.

Il n'y a que trois motifs généraux auxquels se rapportent toutes les actions des hommes : c'est seulement à condition de les éveiller qu'un autre motif quelconque peut agir. C'est :

a. L'égoïsme : ou la volonté qui poursuit son bien propre (il ne souffre pas de limites).

---

(1) Madame Geoffrin savait des hommes qu'ils sont encore plus faibles et plus vains que méchants, qu'il faut compatir à leur faiblesse, et souffrir leur vanité, afin qu'ils souffrent la nôtre. « Je sens avec plaisir, disait-elle, qu'en vieillissant je deviens *plus bonne*, car je n'ose pas dire *meilleure*, parce que ma bonté tient peut-être à la faiblesse, comme la méchanceté de bien d'autres. J'ai fait mon profit de ce que me disait souvent le bon abbé de Saint-Pierre, que la charité d'un homme de bien ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes ont si souvent besoin, et j'ai pris, comme lui, pour devise ces deux mots : *donner et pardonner*.

b. La *méchanceté*, ou la volonté poursuivant le mal d'autrui (elle peut aller jusqu'à l'extrême cruauté).

c. La *pitié* poursuivant le bien d'autrui (elle peut aller jusqu'à la noblesse et à la grandeur d'âme). Il n'est pas d'action humaine qui ne se réduise à l'un de ces trois principes ; toutefois, il peut arriver que deux y concourent.

Les actions inspirées par le premier motif sont quelquefois indifférentes, le plus souvent nuisibles à autrui ; celles inspirées par le second motif (la méchanceté), sont toujours blâmables et malfaisantes. Par contre celles inspirées par la troisième (la sympathie ou la pitié) sont toujours bienfaisantes, par suite toujours morales. Sur la sympathie ou la pitié nous baserons la morale.

Et que prendrions-nous en dehors d'elle ? Nous avons repoussé les sanctions théologiques, l''intérêt bien entendu est impuissant parce qu'il déchaîne l'égoïsme anti-moral, reste la conscience de Rousseau et de Fichte.

La conscience?

Bien des gens s'étonneraient, s'ils pouvaient voir de quels éléments cette conscience, dont ils se font une si pompeuse idée, se compose exactement : environ 1/5 de crainte des hommes, 1/5 de craintes religieuses, 1/5 de préjugés, 1/5 de vanité, et 1/5 d'habitude ; en somme, elle ne vaut pas mieux que l'Anglais dont on cite ce mot : *I cannot affard to keep a conscience* (entretenir une conscience, c'est trop cher pour moi). Les personnes religieuses, quelle que soit leur confession, n'entendent souvent, par ce mot de conscience, rien autre que les dogmes et les préceptes de leur religion, et le jugement qu'on porte sur soi-même en leur nom ; c'est en ce sens qu'il faut entendre les mots intolérance ou *conscience imposée*, et les théologiens, les scolastiques et les casuistes du moyen-âge et des temps modernes : la *conscience d'un homme*, c'était ce qu'il connaissait de dogmes et ce qu'il avait de préjugés.

Le devoir, l'impératif catégorique, sont-ils de plus solides principes moraux? Le devoir est variable comme la conscience, il est par conséquent un fond trop mouvant pour que sur lui on puisse bâtir. Que si on prétend l'imposer au nom de quelque idée particulière et s'il devient alors *l'impératif catégorique*, « morale préceptorale, on retombe comme Kant dans les postulats théologiques. »

(*à suivre*). B. MALON.

LA RÉPARTITION DES PRODUITS DU TRAVAIL

DANS L'ÉTAT SOCIALISTE

Tandis que les utopistes s'appliquent, avec la plus grande attention, à découvrir le mode de répartition du revenu national, et que certains croient même faire le bonheur de l'humanité par le seul changement du mode de répartition, le nouveau socialisme, par contre, reconnaît que ce n'est pas seulement le mode de répartition des produits du travail, mais aussi le mode de production lui-même qui doit être pris en considération dans la vie sociale.

Et c'est bien vu ; la répartition socialiste s'impose aussitôt que la production est organisée au point de vue socialiste : ce dernier point constitue donc seul le travail qui nous incombe. Mais il serait également juste de prétendre qu'on doit tout aussi peu se préoccuper de l'organisation socialiste de la production vu qu'elle doit fatalement naître du mode de production capitaliste. Il est vrai que nous ne pouvons pas tracer le chemin que doit suivre le développement économique; mais nous sommes en état, par cela même que nous le connaissons bien, de pouvoir écarter les obstacles qui l'obstruent, et le rendent douloureux.

Il est clair, en effet, que, par cela même que le mode socialiste de répartition nous sera imposé tôt ou tard par la force des circonstances, il ne s'ensuit pas que nous ne devions généralement plus nous occuper de la question ; au contraire, il faut nous en occuper, mais non plus au point de vue de la justice. Nous ne devons plus nous demander quel est le mode de répartition le plus juste? mais quelles sont les suites naturelles de l'introduction du mode de production socialiste ?

Que toutefois l'on ne se méprenne pas sur ma pensée. Je ne nie absolument pas qu'il y ait un sentiment de justice. Un tel sentiment existe très certainement, et il peut tout aussi bien être démontré comme base fondamentale de notre nature, que la sympathie et la pitié. Le sentiment de la justice demande à être satisfait aussi bien que la faim et est, pour cette raison, comme cette dernière, un puissant ressort de nos actions. La direction de ce sentiment n'est pas toujours la même, mais, au contraire, diffère selon les circonstances sociales. Il aurait paru très injuste à un Romain qu'on exigeât de lui qu'il donnât la liberté à ses esclaves ; il paraîtrait on ne peut plus in-

juste à un mahométan qu'on veuille lui retirer ses concubines et le bourgeois considère, comme une mesure inique, au plus haut point, celle qui l'empêche d'hériter des millions de ses pères.

Le sentiment de la justice est d'une nature essentiellement relative. Expliquons-nous. — C'est par lui que nous découvrons des injustices, c'est-à-dire des rapports sociaux qui ne répondent pas aux nécessités du temps; il nous montre que le corps social est malade, comme les douleurs nous indiquent qu'il manque quelque chose au corps humain; le sentiment de la justice peut aussi être un puissant indicateur de la voie de guérison de la maladie, de même que l'est la douleur, mais ni l'un ni l'autre n'agissent positivement. Un système d'organisation qui nous semble basé sur l'injustice ne doit pas être accepté dans la nouvelle société, de même que si l'on veut guérir le corps, il faut faire disparaître les douleurs. Le sentiment de la justice peut nous inspirer ce qu'il ne faut pas faire, quel mode de répartition nous ne devons pas accepter, mais il ne peut pas décider de celui que nous devons admettre. Au lieu donc d'examiner les différents modes de répartition d'après la justice, nous préférons admettre que le mode de production socialiste soit déjà accepté. Nous supposons que l'évolution socialiste est dans son plein, qu'alors cette question se présente : Comment devons-nous répartir les produits acquis? Le salaire du travail est remplacé par le produit du travail. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Seulement, nous devons comprendre cette phrase *cum grano salis.* Il n'est pas possible que chacun reçoive la chose qu'il produit pour l'employer lui-même, pour l'échanger contre un produit étranger; même chez les sauvages, qui chassent en société cela ne serait pas possible. Comment en pourrait-il être ainsi dans notre état social, où l'association et la division du travail, ainsi que le machinisme, sont développés à un si haut degré ?

Prenons un serrurier-mécanicien qui est employé dans une fabrique de locomotives, quelle partie d'une locomotive pourrait-il prendre comme produit de son travail pour l'utiliser à volonté? Prise à la lettre, cette phrase que l'ouvrier doit recevoir le produit de son travail, n'est admissible qu'en tant que la classe des travailleurs doit recevoir le produit de son travail sans retenue en faveur des parasites, tels que capitalistes, propriétaires, ministres, généraux, etc., mais non sans autres retenues. D'abord, du produit du travail populaire doit être retirée une partie qui doit servir à entretenir les malades, les invalides, les vieillards et les enfants; de plus, une partie qui est nécessaire à l'accumulation d'un nouveau capital, qui, dans un état socialiste, doit être réalisé par la collectivité et non plus par les individus isolés. Le reste est réparti entre tous ceux qui ont travaillé pour la collectivité, soit que leur activité ait donné un produit visible et palpable ou n'ait été seulement qu'un service rendu ; ainsi tant qu'aucune retenue n'est faite au profit d'un capitaliste particulier, il est juste de dire que, dans un

Etat socialiste, le travailleur recevra le produit de son travail. Le mode de répartition du produit du travail lui-même n'est pas encore fixé par là.

Parmi les systèmes de répartition proposés, il y en a trois qui méritent surtout d'être examinés: Les produits du travail doivent être partagés d'après les besoins, ou en parties égales, ou enfin à proportion du travail.

Le premier mode de répartition : « A chacun selon ses besoins, » avec lequel se trouve en opposition, quant à la production, la formule : « A chacun selon son travail, » ne doit plus être présenté comme absolument impraticable.

Dans les pays slaves de l'Est et du Sud, où le socialisme revêt davantage un caractère fédéral et tend à la communauté et où, de plus, les groupes isolés ou les communautés sont liés entre eux par le sang ou par l'amitié et, par conséquent, où les éléments sympathiques concordent pour arriver à des fraternités communes, librement acceptées, peut être appliqué le principe: « De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins. » Mais que l'on examine les relations diverses existant entre les Etats industriels européens de l'Ouest avec leurs armées de travailleurs occupés dans les différents établissements. Ni amitié ni parenté ne les rapprochent; ce qui les réunit, c'est seulement le même genre d'occupations. L'égoïsme est fortement développé chez eux, le sentiment altruiste est faible, le travail ne constitue pas pour eux un service qu'ils rendent à leurs amis ou à leurs compagnons, c'est plutôt une simple affaire.

En conséquence, si beau que soit le principe : « De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins, » il ne vaut rien relativement à la masse des hommes et à leurs rapports actuels de production. C'est ce dont doit tenir compte le socialisme de l'Europe occidentale.

Peut-être que plus tard, par suite de l'influence slave et du développement de l'instinct altruiste, développement qu'amènera le travail en commun, ce principe deviendra praticable, mais il ne l'est pas au début.

Nous devrons donc nous contenter de deux principes de répartition moins élevés et plus positifs, et par cela même répondant davantage au résultat attendu des stricts principes communiste et individualiste: L'un reconnaît indifféremment pour tous la masse des jouissances (lesquelles ne doivent nécessairement pas être toutes semblables), l'autre exige que celui qui travaille plus ait aussi une plus grande quantité de moyens de jouissance. Si, en dehors de la question de justice, on se demande quelle influence peuvent avoir sur la production ces deux modes de répartition, on doit convenir qu'entre les deux, la différence n'est pas très grande. Ni l'un ni l'autre n'est en contradiction avec l'esprit du mode de production socialiste. La collectivité reste entièrement libre d'adopter l'un ou l'autre.

On a dit que la répartition du produit du travail d'après les heures employées est on ne plus favorable à la production parce que, ajoute-

t-on, l'égoïsme est le plus fort des ressorts de l'activité humaine et que par le premier procédé on a plus de chance d'obtenir des produits en plus grand nombre.

De plus on prétend que l'amour-propre et l'importance que l'on attache à l'opinion publique ne sont pas encore assez puissants chez nous pour faire échec à l'égoïsme; ainsi. provisoirement, le mode de partage communiste ne serait pas acceptable, et il ne conduirait à rien moins qu'à faire peser la balance au bénéfice des mauvais et au préjudice des bons. Je ne crains pas cela. Avec le système actuel, le travailleur isolé, voyant s'augmenter momentanément son salaire à mesure qu'il travaille plus longtemps, a donc des intérêts opposés à ceux de sa classe en général. Bien que l'égoïsme soit parvenu aujourd'hui à un degré qu'on ne puisse pas dépasser, les Unions anglaises de travailleurs ont réussi cependant à opposer au travailleur une foule d'entraves qui empêchent une trop grande production de travail individuel, entraves qui ne sont pas seulement sur le papier, mais qu'on a vraiment pratiquées au moyen d'un système d'amendes, de punitions et aussi au moyen de la surveillance qu'exercent tous les travailleurs sur chacun de leurs compagnons, surveillance à laquelle aucun ne peut se soustraire.

S'il est déjà possible de mettre un frein à l'égoïsme, au profit de la collectivité, cela sera possible également dans l'état social: peu importe que cette répression de l'égoïsme se manifeste dans une autre direction et sur une plus large échelle.

Quant à nous personnellement, le système de répartition communiste d'après les individus, nous est plus sympathique que la répartition individualiste d'après les heures de travail, car nous avons peur que cette dernière implante aussi l'égoïsme dans la collectivité socialiste, tandis que le premier doit réveiller le sentiment communiste. Nous n'en reconnaissons pas moins que la productivité du travail peut aussi bien s'accommoder d'un mode que de l'autre.

Malheureusement ceci admis, la difficulté n'est pas encore surmontée.

Supposons que nous ayons la production socialiste, et qu'un des deux derniers modes de répartition du produit du travail soit introduit,(peu importe lequel, cela nous est indifférent, quant à notre but). Chacun, quelle que soit son occupation,reçoit, ou comme individu, ou d'après ses heures de travail, une partie donnée du produit collectif. Qu'arrivera-t-il? Les métiers désagréables seront subitement abandonnés, les rouages resteront immobiles, les fourneaux s'éteindront, et personne ne voudra plus prendre soin de l'habillement et de la nourriture des hommes; par contre, tous voudront se consacrer aux métiers les plus faciles et les plus agréables. Que, pour éviter cela, la collectivité fasse une loi portant que seul celui qui a livré un échantillon de son travail peut exercer un métier. Cela est tout-à-fait acceptable, mais ne serait suffisant que pour la génération actuelle. Par contre, cette mesure ne pourrait empêcher que tous les membres de

la génération nouvelle ne conservassent le choix du métier; cela leur serait d'autant plus facile que tous les moyens d'étude seront à leur disposition et qu'ils seront libérés de tous les soucis absorbants de la nourriture; par conséquent ils éviteront tous les métiers difficiles pour choisir les plus faciles et surtout les travaux d'esprit. Une collectivité socialiste doit-elle et peut-elle les en empêcher? Peut-elle défendre à quiconque de suivre la vocation pour laquelle il se sent des aspirations? Certainement non, chez un peuple libre une telle contrainte n'est pas réalisable.

La collectivité tendra-t-elle par suite, à faire disparaître du monde la vocation? Elle emploiera d'autres moyens. Le dualisme entre la ville et la campagne, entre le travail manuel et le travail cérébral prendra fin. Le travail sera organisé de telle sorte qu'il en résultera un échange entre le travail des fabriques et le travail des campagnes, et vu que tous, même les femmes et les enfants, y prendront part, le machinisme se développera autant que possible, les gaspillages d'activité se trouveront annulés; alors le travail physique prendra si peu de temps, que chacun aura un loisir suffisant pour développer son esprit et amasser un trésor de connaissances générales, et aussi pour travailler indépendamment à des travaux d'esprit.

Tout cela est réalisable. Nous admettons qu'on puisse adopter une journée minima de travail de quatre heures, et la rendre obligatoire pour chacun, journée pendant laquelle on a alternativement à accomplir les différents travaux des machines, qui sont très faciles à apprendre, ne demandent qu'une courte étude, et provoquent une saine activité des muscles, tandis que faits pendant longtemps, d'une manière ininterrompue, ils nuisent à l'esprit et au corps. On pourrait très bien supposer aussi que cette journée minima produise à chacun ce qui lui est nécessaire; chacun devrait donc recevoir une rémunération pour cela: le logement, la bibliothèque publique, sa part aux repas, la livraison d'effets du magasin seraient un salaire suffisant pour le travail minimum.

Malheureusement, on ne doit pas s'attendre à ce que cette journée de travail minima arrive à ce but de suffire aux nécessités de l'entretien de la vie. Le machinisme n'est pas assez développé pour qu'il n'y ait pas aussi dans l'État socialiste des occupations que l'on ne pourra pas faire en dilettante, mais dont on devra faire son métier. Sera-t-il possible de remédier à cela?

Le travail ininterrompu des machines peut, dans la collectivité socialiste, être distribué de façon que chacun n'en ait à faire qu'une portion insignifiante; l'activité vocative n'est pas exclue pour cela; elle sera aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Par la journée minima de travail obligatoire, cette difficulté que tout le monde puisse échapper aux métiers désagréables, mais nécessaires, n'est pas surmontée. Il n'y a pas que les travaux du corps, sales et rebutants, dont on veuille s'écarter, mais dans les travaux de l'esprit, il y en a certains qu'on préfère et d'autres que l'on néglige volontiers. Sans parler des arts, eu égard aux sciences, la plupart des gens aimeront mieux s'adonner

aux découvertes scientifiques que de se livrer à la pratique journalière des sciences. C'est une jouissance que de travailler indépendant comme historien ou physiologue. Etre médecin pratiquant ou professeur d'histoire n'est, par contre, rien moins qu'agréable.

Le surcroît dans certaines branches, le manque dans d'autres s'affirmeront bientôt, lorsqu'il faudra pourvoir à ce que partout il y ait un nombre suffisant de forces laborieuses, comme un des problèmes les plus difficiles de l'Etat socialiste. Par la contrainte, cet état socialiste ne peut pas agir, c'est clair. Il doit choisir un autre chemin pour atteindre le but proposé. A la place de la contrainte on essaiera d'établir la force attractive du travail. Comme chaque vocation compte autant d'aspirants que la société en a besoin, chaque travail procurerait les mêmes jouissances et aurait une égale force attractive.

Il ne sera pas difficile pour la collectivité d'établir par le relevé statistique, d'un côté les besoins de la consommation, et de l'autre, le nombre des travailleurs nécessaire pour satisfaire à ces besoins. On s'apercevra que, dans une branche, il y a trop et dans les autres trop peu de travailleurs. Le problème consistera donc à prendre un certain nombre de travailleurs de la première pour les reporter sur les secondes, et justement ceux-là qui, dans le travail en question, ne trouveraient aucune jouissance assez haute pour ne pas y renoncer pour un petit avantage; ce seraient aussi ceux qui, dans cette branche, peuvent faire le moins bien. Pour atteindre ce but on s'efforcera d'abord de rendre aussi agréable que possible le procédé du métier peu aimé. Los ateliers les plus beaux et les plus sains seront mis à la disposition des travailleurs; on provoquera le génie inventif humain pour trouver de nouvelles machines qui rendront le travail moins rude et moins rebutant, on varira autant que possible les occupations.

Mais la technique a ses limites, au-delà desquelles, dans les conditions indiquées, elle ne peut plus rien.

A la force attractive, *pendant* le processus du travail, on doit aussi associer la force attractive *à la suite* de ce même travail.

Peut-être pourrait-on arriver à quelque chose, si l'on dirigeait l'opinion publique de façon à ce qu'elle reconnût que les hommes qui s'adonnent aux travaux désagréables et répugnants veulent rendre un service particulier à la collectivité. L'ambition d'une noble émulation réveillée par là, pourrait amener certaines personnes à se consacrer aux travaux rebutants. Je compte peu que ce sentiment suffise. Donc, quand tout autre moyen serait épuisé, il n'en resterait aucun, si ce n'est de donner de plus grands moyens de jouissance à ceux qui sont occupés de travaux désagréables. « Mais nous avons de nouveau les différents salaires que nous voulons supprimer, » s'écrient les communistes inconsolables. Il ést vrai, il y aura par là des différences dans la rétribution du travail, mais non des différences identiques à celles qui existent aujourd'hui, car elles leur seront contraires. Aujourd'hui, le travailleur est d'autant plus mal

payé que son travail est plus difficile et d'autant mieux qu'il est plus facile. Dans l'Etat socialiste, ce sera juste le contraire.

Plus un travail sera agréable et facile, plus mal il sera rétribué; plus seront grandes les jouissances qu'offrira le procédé de travail, moins grands seront les moyens de jouissance mis à la disposition de celui qui aura accompli ce travail.

Il n'y aura pas de différences si, l'un, par son travail, a rendu à la communauté un plus grand service que l'autre; car ce n'est pas le résultat du travail, mais le sacrifice de temps et de force de travail qui déterminera le dédommagement. Il est vrai que, d'après notre manière de voir actuelle, il semblera singulier et même injuste que les Hatt et les Humboldt de l'Etat futur ne reçoivent qu'un minime dédommagement de leurs travaux, tandis que, par contre, de simples mineurs seront beaucoup plus largement dédommagés; mais que l'on songe que les premiers seront satisfaits s'ils peuvent s'adonner à leurs recherches sans en être empêchés par les obstacles qui résultent des petits soucis matériels de la vie. Ils auront autant qu'il faut à un homme pour vivre ; ils auront assez de temps et de loisir ; tous les trésors des sciences et des arts seront à leur disposition aussi bien qu'à celle de tout autre citoyen de l'Etat de l'avenir. Que leur faut-il de plus ? Le véritable artiste et le vrai homme de science sont si bien pénétrés de leur vocation qu'ils supportent avec joie même la faim et la misère, s'ils peuvent seulement obéir à ce qui les pousse intérieurement.

Aussitôt que le besoin et la privation, qui aujourd'hui refoulent tant de germes susceptibles de développement, seront annulés pour chaque savant ou artiste, etc., sans exception (qu'il lutte par son travail pour obtenir la reconnaissance de ses contemporains, ou qu'on doive le compter parmi les génies méconnus), il se présentera tant d'aspirants si bien doués pour les arts et pour les sciences, lesquels se sentiront heureux dans l'accomplissement de leur vocation, sans avoir besoin de luxe, que l'Etat de l'avenir renoncera facilement à ces artistes qui rafraîchissent leur inspiration avec du champagne et des danseuses, et tout aussi facilement à messieurs les professeurs de l'Université, dont le zèle pour la science se mesure à l'argent qu'ils reçoivent. De tels représentants des arts et des sciences sont les produits logiques et nécessaires de la société moderne. Ils sont très naturellement, à cause de cela, les antagonistes aigus du socialisme, ce sont eux qui jettent le cri de détresse: Dans l'Etat socialiste, les arts et les sciences doivent sombrer! Ces messieurs s'expriment ainsi parce qu'il n'y aura plus pour eux de moyen d'exploiter leurs concitoyens.

S'ils s'écartent de leur vocation dans l'Etat socialiste et se consacrent à des occupations ordinaires parce que cela rapporte plus — dans le cas où ils ne préféreraient pas s'expatrier, — cela ne sera pas une perte pour les arts et les sciences ni pour l'humanité.

J'ai dit jusqu'à présent comment *seront* les choses, et non pas com-

ment elles *devraient être*; car, non du point de départ de la justice, mais de celui du développement rationnel du socialisme, découle pour moi le mode de répartition proposé comme logique. Il s'imposera nécessairement à la société future si elle ne l'introduit pas volontairement. Mais lorsqu'une fois il sera mis en usage, la répartition et aussi la production se régleront presque d'elles-mêmes. Il ne nécessite ni une comptabilité compliquée ni un recrutement forcé des individus d'après leurs capacités corporelles et intellectuelles dans les différentes vocations ainsi que certains systèmes qui ont été proposés. Il tient compte, de plus, des sentiments et des aspirations qui règnent aujourd'hui parmi les hommes, il ne nécessite pas une espèce idéale d'hommes.

Il peut déjà se perfectionner davantage dans l'état actuel de la technique et n'a pas besoin de s'appuyer sur des découvertes et des inventions que l'on aimerait à voir faites, mais qui ne le sont pas encore. Bref il est applicable déjà aujourd'hui, du moment où nous aurions le pouvoir politique en main.

Supposons que la révolution éclate demain, que la puissance de l'Etat bourgeois soit jetée à bas et que nous ayons assez de force et d'énergie pour nous en emparer.

Que ferions-nous, en dehors des mesures et règlements provisoires, dont le but est de nous garantir le pouvoir politique pour réaliser nos exigences sociales?

Pour chaque travailleur, l'entrée dans une corporation sera obligatoire. A côté de l'entrée obligatoire dans une corporation, il faudrait arriver à ce que les différentes corporations du même pays et de la même branche, s'amalgamassent, se fondissent. Cette concentration de tous les travailleurs de la même branche d'industrie, embrasserait tous les établissements correspondants qui se trouvent dans le pays pour l'exploitation de cette branche.

Peu importerait que ces établissements passassent entre les mains de l'Etat socialiste, par amortissement ou par confiscation. Il faudrait provisoirement faire abstraction de la journée minima du travail obligatoire. L'organisation nécessaire, pour que chaque corporation puisse continuer son travail, coûterait suffisamment de peine pour le moment.

l'Etat fixerait alors, au moyen d'un relevé statistique, les besoins de la population, et communiquerait ce renseignement à la corporation. Celle-ci calculerait d'après cela combien il faudrait de temps de travail et combien de travailleurs ce temps nécessiterait.

L'Etat fixerait alors un salaire moyen qui est le même pour toutes les branches d'industrie en s'appuyant sur la quantité des produits du travail nécessaires pour le nombre des consommateurs, d'après les ressources d'existence et de jouissances qui reviennent en moyenne à chaque citoyen.

Il serait réparti entre les corporations un total de salaires en proportion du nombre de travailleurs qui leur est nécessaire. Si nous sup-

posons que la corporation des cordonniers ait besoin de 100 mille travailleurs, il serait mis à sa disposition 100 mille salaires moyens. Mais la cordonnerie n'est pas un métier agréable; au lieu de 100 mille, 50 mille travailleurs se présentent seulement dans les ateliers de cordonnerie; ceci étant, comme la corporation a à sa disposition 100 mille salaires moyens, chaque cordonnier recevra un double salaire. Cette élévation de salaire engagera à se consacrer à la cordonnerie les autres ouvriers qui connaissent le métier et se sont enrôlés dans d'autres corporations. 20.000 encore se présentent, de manière qu'elle comprend en tout 70.000 membres.

Plus encore désireraient entrer, mais déjà par l'introduction des 20.000, le salaire du cordonnier a baissé de 2 à 10/7. S'il en entrait davantage, il baisserait plus encore; 10/7 est donc, d'après cela, le salaire que donne la cordonnerie. S'il est garanti à chaque cordonnier, on doit s'attendre à ce que le nombre suffisant se présente encore aussitôt qu'il y sera appelé et que l'Etat appréciera à sa valeur le métier de la cordonnerie. Donc, d'après cela, la corporation de la cordonnerie ne doit pas recevoir de l'État 100 mille, mais 142,857 salaires moyens. Que la corporation répartisse ses salaires entre les individus selon le principe communiste ou selon la valeur du travail, d'après le principe individualiste, cela n'a qu'une importance secondaire et la décision peut en être laissée à chaque corporation isolée. Mais il doit y avoir inégalité entre les divers métiers, on y sera contraint, lors même qu'on voudrait introduire une absolue égalité. Cette inégalité n'est nullement une injustice, cat elle se base sur l'inégalité de la force attractive du travail qui, de cette manière, s'organise sans calculs pénibles et sans contrainte.

L'inégalité des différents salaires sera basée sur l'inégalité des agréments du travail. Elle offre pour chaque citoyen de l'état socialiste un moyen d'appréciation des avantages du travail ou de ses désagréments. L'attention générale sera ainsi justement attirée sur les travaux désagréables et sur les moyens d'annuler par des inventions du caractère rebutant de ces travaux. Non seulement l'humanité, mais aussi l'égoïsme signaleront ces travaux à l'attention publique.

Car plus le salaire en est élevé, d'autant plus petite est la quantité des moyens de jouissances qui reste pour les autres, vu qu'il n'y aura jamais qu'une somme déterminée de jouissances. L'esprit d'invention humaine ne se dirige pas sans but dans une direction quelconque; les découvertes ne sont pas l'ouvrage du hasard, mais de méditations et de travaux longs et pénibles; elles sont faites constamment dans le domaine qui importe le plus à l'intérêt général. Avec le mode de production capitaliste, les inventions ont seulement pour but de rendre superflue la force du travail humain, et surtout là où il coûte le plus. Avec le mode de production socialiste, les inventions provoquées par l'impulseur cité plus haut prendront une autre direction.

On s'efforcera d'abord ainsi de diminuer la somme des travaux désagréables, dangereux et malsains, soit qu'on rende les produits de ces travaux inutiles, soit qu'on les remplace par d'autres.

Ceux de produits qui sont déjà superflus, l'Etat socialiste ne les fabriquera naturellement plus, même s'ils ne doivent pas être remplacés. C'est déjà le cas pour beaucoup de ces produits, aujourd'hui par exemple, principalement pour les glaces recouvertes de mercure, le vert de Schweinfurt, le phosphore des allumettes, les capsules, etc. Là où ce ne sera pas possible, on aspirera à rendre ces travaux aussi peu fatigants, désagréables et dangereux que faire se pourra, par des aménagements protecteurs, des changements importants, une organisation hygiénique, comme des bains, et aussi en plaçant de la thérébenthine dans les ateliers, etc. Enfin en troisième lieu, là où le premier et le second moyens ne sont pas applicables, on s'efforcera, par la division du travail et l'invention de machines, de rendre les métiers en question tels, qu'ils puissent être appris en peu de temps et d'entrer de cette façon pour chacun dans le domaine d'une journée minima de travail obligatoire, en sorte qu'exercés par chacun pendant un petit espace de temps, ces métiers deviendront beaucoup moins désagréables. De tout ceci, il résulte, comme but final, que tous les travaux désagréables s'accompliront, et que, par contre, tous les travaux de vocation, lesquels sont également agréables, en sorte qu'ils n'ont besoin que d'être signalés, trouveront pour le nombre de travailleurs voulus, l'activité correspondante. Donc, la somme des moyens de jouissances qui revient à chacun sera une et égale pour tous, et l'égalité se présentera comme résultat de l'inégalité.

Mais on s'en repentirait bien vite si l'on voulait, dès le début du mode de production socialiste, établir l'égalité complète. Cette égalité apparente serait véritablement la plus grande des inégalités.

Karl Kautsky.

L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(*Suite*).

Années 1876-1877-1878

La France fonctionne maintenant sous la belle constitution de 1875; aussi, le premier soin de ceux qui sont chargés de l'appliquer va être, précisément, de tâcher de la violer.

Ni la politique, par les intrigues de couloirs, ni la spéculation, par les intrigues de vestibules, ne désarmeront.

Toutes deux, à qui mieux mieux, chercheront à tondre le mouton populaire.

Les trois années qui vont suivre, traverseront toutes les phases de l'agiotage le plus cynique ; on essayera tous les moyens ; les projets de travaux, les fondations industrielles, financières et commerciales serviront de masques aux calculs politiques ; pour fabriquer des transactions et aviver les affaires, on fera même, une *exposition universelle.*

Mais on ne changera rien au système d'accaparement organisé par le code civil et par le régime économique ; on aura, seulement, préparé des catastrophes prochaines, et, gouvernants de mai comme gouvernants d'octobre, n'auront fait autre chose qu'aggraver la misère publique.

A mesure que nous avançons vers l'époque actuelle, les évolutions annuelles s'accentuent ; aussi est-il devenu indispensable de détailler plus minutieusement, en suivant l'ordre chronologique des évènements.

— Voici d'abord, 1876 :

Pendant toute cette année les valets des prétendants assiègent le maréchal Mac-Mahon et, ce faisant, ils se livrent à toutes les spéculations de Bourse possibles.

Comme toujours, l'imbécillité publique a le regard fixé sur la cote, interprète les chiffres, croit les comprendre et prête le flanc à toutes les escroqueries.

A coups de millions on brise les consciences; c'est la théorie de tous les partis. Mais ceux-ci, trop peu convaincus pour mettre la main à leur poche, trouvent beaucoup plus simple de la mettre dans celle des autres, afin d'en tirer l'argent nécessaire à leur triomphe définitif.

Voyons donc ce que dit la cote :

Le *3 0/0*, que nous laissions aux environs de 66 fr. l'année précé-

dente, accomplit pendant l'année 1876 un écart de 8 francs (65 fr. et 73 fr.).

Le *5 0/0* varie de 6 francs environ (101, 80 à 107. 25). C'est le fonds libérateur !

Remarquons, en passant, que les prélèvements de la Haute Banque sont terminés et que, désormais, ses gens ont encaissé 20 francs par 5 francs de rente.

Le même agiotage règne sur les fonds étrangers. L'*Egyptien* a accompli des écarts de 250 francs et ce fonds que nous avions vu inscrire à 380 francs l'année passée, a été inscrit au courant de 1876 à 440 francs et à 190 francs. Nous verrons bientôt que, dans ces coups de bascule, il y avait la main d'un usurier sur hypothèque qu'on appelait le *Crédit foncier de France*, alors dirigé par un ancien domestique impérial, connu sous le nom de baron de Soubeyran.

Nous verrons aussi que, dans un délai assez bref, cet agioteur sera exécuté par les gouvernants de passage au pouvoir ; mais nous découvrirons que cet acte de justice n'a été accompli que pour servir les intérêts de MM. de Rothschild, et dans le but exclusif de leur faire la place nette en Egypte, car ces messieurs voudront bientôt lancer, eux aussi, un *emprunt égyptien.*

Et, puisque je tiens ce sujet, je dirai, afin de rendre plus saisissants les rapprochements, afin de montrer l'influence néfaste des agissements des juifs, *Rothschild*, surtout au lendemain de ce qui s'est passé en 1884-1885. En Egypte, que ces géants de l'usure après s'être munis d'une pelle dénommée *Léon Say* et s'en être servis pour ramasser l'employé *Soubeyran*, et le déposer hors du *Crédit foncier*, scellèrent leur pacte avec les intérêts de la Grande-Bretagne, au moyen d'un mariage : en effet, en 1878, Mlle Hannah de Rothschild, de Londres, épousa le comte de Roseberry.

Cette union a une signification politique spéciale, car en Angleterre, pendant très longtemps, les Rothschild n'ont pu siéger au parlement, uniquement parce qu'ils étaient *juifs.*

Continuons à analyser ces chapitres de notre histoire de France qui s'appellent : *la cote de la Bourse.*

Les fonds anglais, d'ordinaire si calmes, ont accusé en 1876 des variations de 4 et 5 0/0, moisson internationale des banquiers.

Ils jouent aussi sur les fonds autrichiens où les Rothschild triomphent encore, car en Autriche l'usure gouverne l'empire, grâce à l'infernal mélange des florins or et des florins papier.

En Belgique, l'agiotage est florissant. Mais, là, il s'internationalise, le corps de la pieuvre est en France, les tentacules à Bruxelles, et les scandales s'y multiplient.

C'est dans cette année qu'éclate la fameuse affaire T'Kindt; on découvre, avec stupeur, que des complicités étranges ont pu faciliter de véritables vols à la *Banque de Belgique.*

Déjà, le *franco-belge Philippart* avait mené grand bruit. Au cours

de l'année dont je m'occupe, il avait rempli les journaux de ses projets sur les chemins de fer.

La *Banque franco-hollandaise* dont j'ai parlé l'année précédente avait continué ses grands écarts boursiers : les actions furent cotées tour à tour 475 et 290 fr.

Simon Philippart avait conçu un plan essentiellement juif, car il consistait moins à créer qu'à acheter, majorer et revendre.

Agioter pour de petites lignes plus ou moins artificiellement construites, mais existant assez pour être une menace à l'égard des grandes compagnies; faire miroiter aux yeux de ces derniers un grand réseau nouveau, fabriqué avec des tronçons épars, et se vendre ensuite au plus offrant, telle était la conception du bateleur financier qui, des *houillères du Hainaut* avait sauté à la *Banque franco-hollandaise.*

Assez habilement d'ailleurs, Philippart caressait des passions républicaines en déclarant qu'il organisait la lutte contre les grandes compagnies de chemins de fer.

Cette féodalité, qui avait eu la main dans la constitution de 1875 était, de son côté, décidée à la lutte, enchantée que celle-ci se plaçât sur le terrain financier, parce que, tout en imputant la catastrophe à venir aux agents du régime établi, elle pourrait encore une fois prélever sur la nation qu'elle voulait *sauver* (!), tous les millions nécessaires à la vaincre ensuite par la misère.

Aussi allons-nous assister à la plus écœurante mêlée des spéculateurs; le *Crédit mobilier* va s'agiter avec *Péreire*, comme avec Erlanger, si bien qu'il sera question, un beau jour, de réorganiser la *Banque franco-hollandaise* avec le concours du *Crédit mobilier.*

Le *Crédit mobilier* n'avait d'ailleurs pas failli à sa vieille réputation agioteuse. Même sous l'Empire, un avocat l'avait qualifié « la plus grande maison de jeu du monde ». Il existait, du reste, deux sortes de titres : ceux de l'*ancienne société* et ceux de la *nouvelle.* Le pair avait été 500 fr. Depuis quatre ans, l'*ancienne société* n'avait jamais vu ses chiffons plus haut que 210 francs; en 1876, on les négocia aux cours de 87 fr. 50 et de 55 fr.

Quant aux loques de la *société nouvelle*, traitées un moment à 640 fr., l'année précédente, on put les voir tomber, pendant l'année dont je m'occupe, à 220 fr., puis à 132 fr. 50 c.

Tout cela n'empêchait pas cet établissement de tenter des émissions de *27 millions d'obligations* et d'avoir de fréquents démêlés avec la justice civile, soit pour son propre compte, soit pour celui des sociétés *en papier* qui gonflaient son portefeuille. Quant à trouver dans tous ces mouvements l'ombre d'une utilité quelconque, il n'y faut pas songer.

La haute banque française jouait aussi en Espagne, — par les Pereire aussi bien que par les Erlanger et plusieurs autres, — creusant ainsi, concurremment avec les vautours espagnols, le gouffre des déficits. Aussi voyons-nous la dette extérieure tomber subitement de

22 francs à 14 francs. Les créanciers ont peur: on fait des syndicats ; ceci se passait au moment où l'homme d'Etat espagnol, Salaverria, s'occupait de ses finances.

C'est au milieu de tout ce vertige que l'année s'est écoulée.

Elle s'était ouverte au milieu des préoccupations concernant l'Egypte, le canal de Suez et le Crédit foncier dont je parlerai plus bas ; en juillet, après avoir passé par quelques distractions politiques (par exemple, le refus du Sénat de voter la loi sur la collation des grades), l'attention publique fut attirée sur un projet de conversion du 5 0/0, dû à l'initiative de Péreire.

Celui-ci avait besoin de créer sur les fonds français, une diversion à ce qui se passait sur tous les fonds étrangers.

De son côté, le ministre des finances voulant flatter la haute Banque, osait proposer, d'un air aimable, de réduire de 8 millions la redevance que devait payer la Compagnie des allumettes.

Gambetta mit en déroute cette proposition et sûrement la finance lui en garda rancune, mais elle garda aussi l'argent, car, *actuellement, sur les 8 millions 5 sont encore impayés.*

En septembre, la question d'Orient prend un caractère aigu : « C'est la guerre turco-serbe, c'est la mort d'Abd-ul-Aziz ; et alors on voit s'écrouler tous les fonds turcs : le *6 0/0* tombe de 150 à 60 francs et la *dette générale* de 23 fr. 20 c. à 9 fr. 70 c. ; les fameux *lots turcs*, qu'on avait inscrits à 135 francs l'année précédente, s'écrasent à 28 fr. 75 c.

Pour couronner le tout, les bruits de conversion recommencent ; le *Journal des Débats* les dément ; par suite, râfle au moyen de tous les genres de titres, sur le dos du public français.

En octobre, bruits de guerre, panique en bourse, projet d'interpellation sur le *Crédit foncier* et sur les affaires égyptiennes que le ministre Decazes ne parvenait pas à débrouiller. La question devient passionnante ; on voit les mains de l'Angleterre s'agiter dans tous les conflits ; on emprisonne un ministre des finances égyptien.

A la même époque, le *Crédit général français* fait parler de lui. Ce défenseur zélé de l'épargne française intente un procès au gouvernement d'*Haïti* ; aussi voit-on des titres de l'emprunt Haïtien émis depuis moins d'une année, cotés tour à tour *240 fr.* et *53 fr. !*

Pour ne pas rester en arrière, les fonds du *Honduras*, qui avaient eu la force de s'accrocher à 16 francs, tombent à 5 francs !

Mais les mouvements financiers sont si fréquents et si rapides que la justice s'émeut ; la fin de l'année est épouvantable ; les journaux signalent une descente de police au *Crédit mobilier*, juste au moment où Erlanger y tenait la haute main ; l'établissement est mis sous séquestre ; mais Erlanger n'est pas inquiété. Bismarck le protège !

D'autre part, on fait grand bruit autour du *Crédit agricole* et du *Crédit foncier.*

Pour compléter le tableau, voici qu'une crise ministérielle se déclare ; mais elle se dénoue sous la forme d'un ministère Jules Simon et Léon Say : Judas rouge et Judas bleu.

Au même moment la lutte économique prend la forme d'un projet de création d'un septième réseau, à la grande colère des compagnies de chemins de fer.

De tous côtés on entend parler de crises industrielles et de catastrophes financières. La Belgique clôture l'année comme elle l'avait commencée ; mais cette fois il s'agit de l'*Union du Crédit*, de quatre millions de détournements et d'un nommé Emérick.

Tel est le bilan de l'année 1876.

Qu'ont fait les députés ? Oh ! ils ne sont pas restés inactifs ; d'aucuns se sont agités : *Pascal Duprat* s'occupa beaucoup des questions étrangères, se désignant, peut-être ainsi d'avance, à remplir le poste lointain dont il est mort.

Un autre député, *Alfred Naquet*, s'occupa surtout des affaires *financières* intérieures et principalement du *Crédit foncier*. Ceci mérite quelques commentaires.

Au mois de mai 1876, ce député déposa une proposition tendant à nommer une *commission d'enquête* afin d'examiner le portefeuille et les opérations du *Crédit foncier de France*.

Déjà, depuis les trois ou quatre derniers mois de l'année 1875, quiconque eût examiné attentivement les bilans mensuels publiés par le *Crédit foncier*, y eût découvert certaines promenades inquiétantes d'une somme de 16 millions à travers les différents chapitres du bilan.

Je me rappelle même que quelques personnes appartenant à la *Banque nationale* — au fond de laquelle s'agitait déjà M. Wilson — alors simple futur dauphin, me soumirent ces bilans inquiétants et que je leur montrai le *trou* qui fut plus tard le *trou égyptien* et coûta à ceux qui l'avaient creusé la dite somme de 16 millions.

Aussi ce fut sans aucune surprise que je vis porter à la Chambre les préoccupations légitimes provoquées par la façon dont était géré le Crédit foncier de France.

J'étais alors, comme aujourd'hui, tout entier à ces sortes d'études ; je venais de publier la *Haute Banque et les Révolutions*, et toujours soumis à la finance, le gouvernement, non content de refuser l'estampille à l'ouvrage, s'était avisé de censurer jusqu'aux affiches où l'éditeur avait mis, purement et simplement le titre des chapitres ; bref la censure *exigeait* la suppression de *certains mots !*

J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, la collection du journal *le Corsaire* qui, en même temps, dévoilait les turpitudes de la *direction de la presse*, et défendait vigoureusement le contrôle que M. Naquet voulait diriger sur des opérations du *Crédit foncier*.

L'attitude d'Alfred Naquet fut très crâne ; mais, comme il arrive toujours en pareil cas, l'homme fut attaqué par les feuilles stipendiées et les imputations les plus outrageantes lui furent prodiguées, si bien qu'il fut obligé de se défendre dans plusieurs lettres que publia le *Corsaire*.

Alfred Naquet, en demandant l'enquête le 19 mai 1876, avait d'abord réclamé la déclaration d'urgence sur sa proposition ; mais, au milieu

de la séance, et avant discussion, il retirait la demande d'urgence, lorsque, sur quelques paroles de Léon Say, il crut devoir la reprendre.

Léon Say ne demandait pas mieux que de destituer les gouverneurs Frémy et Soubeyran, car, comme je l'ai dit plus haut, cela était agréable à MM. de Rothschild; mais il ne voulait pas d'une *commission parlementaire*, laquelle aurait mis le nez dans le portefeuille égyptien, ce qui eût pu gêner les combinaisons futures de ses patrons.

Voilà pourquoi le ministre des finances prit la parole et *osa déclarer* tout net que « le contrôle tuait le crédit. »

. . . .

L'urgence ne fut pas déclarée et quatre mois après, en août 1876, la commission d'initiative parlementaire refusait de prendre en considération la proposition Naquet, en affirmant que le ministre saurait agir conformément à ses devoirs; c'était bel et bien, comme on dit en style parlementaire, un enterrement de première classe, lequel dut attrister profondément ce pauvre Alfred Naquet!

Je demande pardon au lecteur d'introduire mon humble personne dans ce récit, mais j'ai été si bien informé des épouvantables conceptions de l'agiotage, j'ai si bien vu quelles précautions infinies doit prendre l'honnête homme pour marcher, sans se salir, dans ce bourbier de la corruption, qu'il me semble utile de parler comme un témoin, au nom de la *vérité* et en revendiquant hautement toute la responsabilité de mes assertions.

Profondément indigné de voir qu'un ministre français avait pu oser dire en pleine tribune et sans être hué que *le contrôle tuait le crédit*, j'écrivis tout d'une haleine un petit livre: *Les Mystères du crédit*, traitant particulièrement de l'attitude ministérielle en présence du danger couru par les obligataires ayant absorbé pour 1,500 millions de titres du Crédit foncier.

Circonstance sinistre, j'écrivais le dernier mot de mon livre, à Marseille, le 16 juin 1876, presque au moment où le directeur de la succursale du *Crédit agricole* s'y suicidait.

A peine paru, mon petit livre ayant été envoyé à Alfred Naquet, je recevais de celui-ci une lettre datée du « *2 juillet* (*minuit*). » Dans cette lettre, l'honorable député me déclarait qu'il avait lu mon livre « séance tenante, d'un bout à l'autre sans désemparer » et ne voulait pas aller se coucher sans me témoigner toute sa satisfaction. Il terminait en me criant: « Au nom de la République : Bravo et merci. »

Très ému d'un encouragement aussi compétent, je demandai aussitôt, à mon aimable correspondant, de vouloir bien m'autoriser à publier sa lettre en tête d'une nouvelle édition de mon livre.

La réponse que je reçus me prouva que l'amour-propre du littérateur et du styliste dominait les préoccupations de l'homme politique; cependant Naquet ne m'en offrait pas moins, très gracieusement, de me faire une lettre *ad hoc*.

Bien entendu, je n'ai jamais livré à la publicité les correspondances, alors échangées et, même aujourd'hui, je n'en donne pas le texte

complet, mais simplement le sens qui est tout à l'honneur du député.

Quoi qu'il en soit, après le refus par la Chambre de prendre en considération la proposition Naquet, Léon Say put agir en dehors du contrôle parlementaire — contrôle qu'il redoutait tant.

Mais pendant qu'il agissait avec un beau zèle, je voyais, peu à peu, se refroidir les commentaires des journaux, sauf peut-être ceux du journal *les Droits de l'homme* où trônaient alors Sigismond Lacroix et Yves Guyot. Celui-ci chevauchait à part, sur le bien public et aussi un journal spécial, *La Réforme financière*, qui eût mieux fait de se taire, tant son attitude ultérieure fut étrange et variée.

La Chambre s'étant montrée, comme je l'ai dit, glaciale pour la proposition Naquet, on m'affirmait que le Sénat témoignerait plus d'ardeur? Devant le silence qui avait envahi toute la presse, même les journaux que je viens de désigner, je résolus de porter devant le Sénat et sous forme de *pétition*, la question du contrôle et celle de la non prorogation du monopole du *Crédit foncier*, lequel devait expirer légalement en mars 1877.

Je trouvai, en effet, le Sénat mieux disposé, car la *pétition fut prise en considération*, dans les premiers mois de 1877; le monopole ne fut pas prorogé et il fut mis un terme aux pratiques du *Crédit foncier* qui faisait ses prêts hypothécaires en argent, quand les obligations étaient au-dessus du pair et en papier quand les obligations étaient au-dessous du pair, ne craignant pas, d'ailleurs de les escompter *à ses propres guichets à des taux usuraires*, lorsque les malheureux emprunteurs cherchaient à échanger le papier contre le métal.

Mais que de colères tout cela n'a-t-il pas soulevé, quel arsenal de propositions honteuses n'ai-je pas vu s'ouvrir !

On verra par la suite à quel point la Haute Banque pousse la férocité de ses procédés.

Quant aux actionnaires du *Crédit foncier*, ils ont vu, cette année-là, une baisse de 300 francs et il n'est pas jusqu'aux obligataires qui n'aient eu à subir les dépréciations les plus inattendues.

— Enfin voici l'année 1877.

(*à suivre*) AUGUSTE CHIRAC.

LE FAMILISTÈRE DE GUISE (1)

Quand, en 1852, nous fondâmes à Londres, la Commune révolutionnaire; nous fîmes un manifeste sous forme de lettre au peuple. Toutes les questions politiques étaient abordées dans ce manifeste. Quoique individuellement nous fussions tous socialistes, nous appartenions à des écoles différentes : Partisans absolus de la liberté, nous soutenions que toutes les écoles devaient être respectées, encouragées et protégées ; nous désirions que les communistes pussent se réunir et vivre en commun ; que les phalanstériens fissent des essais ; que les partisans d'autres aspirations économiques pussent s'unir aussi ; que les individualistes, pour ne pas porter atteinte à leur liberté, ne fussent pas contr ints à s'associer. Nous étions convaincus que, mises en pratique, ces idées justes pouvaient, grâce à l'expérimentation et à la science, rendre l'humanité heureuse et relativement parfaite. Nous savions que des tentatives de la vie en commun avaient été faites par des hommes de principe : Robert Owen, en Angleterre, avait essayé d'établir le communisme. A Boussac, Pierre Leroux avait organisé avec quelques-uns de ses disciples une vie de travail et de consommation en commun. Ils étaient, je crois, une cinquantaine ; et sans les malheureuses journées de Juin 1848, il est à présumer que ce groupe composé d'hommes d'intelligence, de dévouement et de cœur aurait prospéré et fructifié ; il est même à remarquer que les départements avoisinant la Creuse devinrent de plus en plus socialistes, et cela grâce à l'influence bienfaisante de ces pionniers de l'avenir. Nous n'ignorions pas non plus les tentatives communistes faites par Cabet en Icarie : quelques-uns de ses disciples poursuivent même à l'heure qu'il est l'œuvre du maître. Les phalanstériens expérimentèrent également le système de Fourier au Texas ; malheureusement les difficultés furent très grandes pour des Français qui avaient à s'acclimater dans un pays où il fallait tout organiser : défricher la terre, construire des habitations, faire venir des subsistances de très loin. Toutes ces raisons et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, firent échouer les socialistes français d'Amérique.

Un essai fait en France a eu plus de succès ; et c'est pourquoi j'ai à vous parler d'un homme qui a fait des prodiges en organisant une association industrielle.

---

(1) Lecture faite le 14 mai 1885, au Comité radical socialiste du premier arrondissement.

I. — M. Godin.

Le fondateur du Familistère de Guise naquit en 1817. Fils d'un serrurier assez pauvre, il travailla avec son père, et, jeune encore, créa une nouvelle industrie, la fabrication des appareils de chauffage en fonte de fer. En 1846, il s'établit à Guise, et y jeta les fondements de l'établissement qui, modifié, devait acquérir une si grande célébrité. Devenu riche, M. Godin voulut mettre à exécution les idées socialistes dont il s'était recommandé. Socialiste pratique et républicain, il combattit avec ardeur le plébiscite de 1870, et fut élu au mois de juin de la même année membre du Conseil général de l'Aisne. Après la révolution du 4 septembre, il devint maire de Guise. Le 8 février 1871, il fut élu membre de l'assemblée nationale ; et au mois d'octobre suivant, son mandat au Conseil général lui fut renouvelé. A la Chambre des députés il préconisa constamment les idées sociales, pendant qu'il publiait de nombreux ouvrages tels que : *Solutions sociales* (1871) ; *les Socialistes et les droits du travail* (1874) ; *la Politique des privilèges* (1875). Vers cette époque il fonda *le Devoir, revue des questions sociales* qui compte neuf années d'existence. Il a publié une série de brochures : *Ni impôts ni emprunts*, *L'hérédité de l'Etat dans les successions, base des ressources publiques*, *Travail et consommation*, *l Arbitrage international*, *La Réforme de l'Impôt*, et toutes très instructives.

On peut ne pas être de son avis, mais on reconnaît en lui un penseur, un homme de travail et finalement un bienfaiteur de l'humanité. Sur la question de l'hérédité de l'Etat, il soutient tout naturellement que le droit fixé sur les successions ne doit pas atteindre le pécule des parents pauvres ; qu'il doit prendre peu sur les petites fortunes, de manière à établir une échelle graduée et progressive selon les fortunes. Par exemple :

Au dessous de deux mille francs de capital.......	1 0/0
De cinq mille à dix mille francs.................	5 0/0
De deux mille à cinq mille francs...............	3 0/0
De dix mille à vingt mille francs.................	7 0/0
De vingt mille à cinquante mille francs.........	10 0/0
De cinquante mille à cent mille francs...........	15 0/0
De cent mille à cinq cent mille francs...........	20 0/0
De cinq cent mille à un million..................	30 0/0
D'un million à cinq millions de francs...........	40 0/0
Au dessus de cinq millions de francs............	50 0/0

La tradition de l'héritage, dit-il, se conçoit des pères et mères aux enfants; c'est pourquoi le droit d'hérédité peut être maintenu dans une juste mesure en ligne directe sans qu'il y ait testament, mais en ligne collatérale il n'en est plus ainsi. D'après le tableau des mutations par décès pendant 1882, le produit de l'hérédité de l'Etat, selon les données ci-dessus, serait de 2 milliards 165 millions sept cent trente-huit mille 132 francs, et d'après le tableau des donations entre-vifs, même année 1882, ils s'élèveraient à 276 millions 418 mille deux francs, ce qui formerait ensemble :

Donations entre-vifs..................	276.418.002
Mutations par décès..................	2.165.798.132
Total fr.............	2.442.216.134

L'exercice du droit d'hérédité de l'Etat eût donc donné en 1882 :

En biens meubles........................	1.216.900.717
En biens immeubles....................	1.225.315.417
Soit un total de..........	2.442.216.134

Il est bien évident que si ces chiffres ne sont pas erronés — et tout porte à croire qu'ils ne le sont pas, — et que si l'on pouvait mettre en pratique la réforme proposée par M. Godin, les impôts de consommation disparaîtraient, et alors plus d'octrois, plus de taxes sur l'air, sur la lumière. Ce serait, en un mot, une transformation complète et rationnelle de l'impôt. Dans ce cas, le budget de l'Etat serait vite équilibré et l'on arriverait même à amortir la dette en peu de temps.

Beaucoup de bien à dire aussi du travail de M. Godin sur l'arbitrage international et le désarmement européen. Que d'économies! Que d'améliorations! Quelle ère de paix et de travail pour les peuples si de pareilles idées pouvaient se réaliser! Nous avons encore de M. Godin un travail sur la réforme et la révision de la Constitution.

Voilà pour le publiciste, voyons maintenant le socialiste pratiquant.

II. — Le Familistère.

En avril 1859, M. Godin traça, dans la commune de Guise (Aisne), les fondations de l'aile gauche du Familistère bâtie dans la même année, elle fut couverte et achevée en 1860. Une partie de la population y fit son entrée à cette époque, mais le bâtiment ne fut complètement habité qu'en 1861. Les travaux d'agrandissement continuèrent pendant les années 1862, 1863, 1864, 1865, 1869 et 1870, et furent terminés par l'édification des écoles, du théâtre, des bains et des lavoirs. Tous ces travaux dépassèrent un million de francs. L'immeuble n'ayant guère pour locataires que des ouvriers, modéré est le prix des loyers.

Par exemple, un logement comprenant d'abord la moitié du vestibule d'entrée, puis une pièce ayant 3 m. 46 de largeur et 4 m. 47 de profondeur, plus un cabinet de débarras de 1 m. 20 sur 1 m. 50 et une seconde chambre de 4 m. de largeur, en tout 37 m. de surface, coûte de location:

Au rez-de-chaussée, par mois..........	9 fr.	60
» premier étage » »	10	75
» second étage » »	9	60
» troisième étage » »	8	40

Cela donne une idée des prix généraux des logements plus grands ou plus petits.

Admirablement organisée est l'éducation au *Familistère*. L'école est divisée en sept classes; ayant chacune son personnel dirigeant et enseignant, ses locaux et son matériel scolaire.

Les divisions, suivant les âges, sont:

1° La nourricerie, enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de 26 à 28 mois. Salle des berceaux et des bébés.

2° Le pouponnat: catégorie des petits bambins, depuis les enfants

sachant marcher et se tenir propres, jusqu'à ceux de l'âge de 4 ans.

3° Le bambinat : catégorie des enfants de l'âge de 4 à 6 ans.

4° La petite école, ou troisième classe de l'enseignement : élèves de 6 à 8 ans.

5° La seconde école, ou deuxième classe de l'enseignement : élèves de 8 à 10 ans.

6° La première école, ou première classse de l'enseignement : élèves de 10 à 13 ans.

7° Les cours supérieurs : catégorie hors classe, élèves dont l'intelligence s'est montrée hors ligne.

8° L'apprentissage : l'entrée de l'enfant à la vie productive a lieu, gratuitement, dans l'établissement même d'industrie du *Familistère*; les diverses professions qu'il renferme sont offertes au choix de l'enfant, et l'apprenti est mis aussitôt en possession du prix du travail réalisé par lui.

Le mode d'enseignement des maîtres et maîtresses, vis-à-vis des élèves, est surtout celui du raisonnement et de la persuasion ; les punitions corporelles sont proscrite, au *Familistère*, on n'agit sur l'enfant que par la voie de l'influence morale, on le punit en le privant de certains plaisirs.

Les écoles, très confortablement construites, sont entourées de jardins, de pelouses; et les élèves, pendant les récréations, jouissent de tous les avantages accordés aux enfants de la classe la plus aisée. Il y a, au *Familistère*, environ 400 élèves, enseignés par 16 maîtres ou maîtresses qui habitent tous le *Palais social*. Ce service revient à environ 33.000 francs; ce n'est pas trop, si l'on considère que tout est organisé de manière à réunir tout ce qui peut contribuer au développement physique, intellectuel et moral de l'enfant, depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 14 ans, au moins.

III. — L'Industrie au Familistère.

L'association exploite la fabrication des appareils de chauffage, d'ameublement et de cuisine en fonte moulée ou émaillée, et tous les autres articles en fonte de fer.

Les ateliers, disposant d'une force motrice de 250 chevaux-vapeur, sont installés dans des conditions parfaites et sont divisés en sept grandes catégories : serrurerie, fours à chaux, carrières à sable, etc., 1.400 ouvriers y sont occupés. Non tous logés encore, les palais sociaux n'ayant qu'une population de 1.300 habitants. Dès que sera terminé l'aménagement intérieur d'un nouveau palais social nouvellement construit, la population logée dans les bâtiments du *Familistère* atteindra le total de 1.800 habitants et bientôt tous les ouvriers auront place au palais social.

Association du capital et du travail ou participation aux bénéfices. Voilà le principe.

Tout producteur doit participer aux bénéfices dans la proportion des services qu'il a rendus.

Pour M. Godin, trois facteurs concourent à la production de toutes les richesses :

La terre et les ressources données par la nature jointes aux utilités gratuites de la société ;

Le travail des individus;
Et le capital ou travail économisé, agent passif.

Les ressources données par la nature et celles de la société constituent les droits des pauvres, et leur entrée dans le domaine public, fait que la société a le droit d'assurer l'existence de tous ses membres.

Au capital-travail passif, il est attribué une part de bénéfice. Modérée toutefois, puisqu'au *Familistère* la participation du travail est huit fois plus considérable que celle du capital. En effet, le total des salaires annuels s'élève à 1,888,000 fr., tandis que l'intérêt de la commandite ne dépasse pas 230,000 fr.

La portion de bénéfice revenant au travail général ainsi établie, la répartition individuelle est facile, puisque chacun y a un droit proportionnel à ce qu'il a reçu dans l'année en salaires et intérêts.

Mais, en fondant cette association, M. Godin se trouvait en présence d'anciens ouvriers et employés ayant dix, vingt, vingt-cinq ans et plus de bons services, qui avaient contribué à l'édification de sa fortune, et d'ouvriers capables dont le travail était fait dans des conditions plus avantageuses que celui de nouveaux-venus ou d'ouvriers peu soigneux ; voulant reconnaître ces anciens services et ces capacités, M. Godin créa les catégories suivantes dans lesquelles sont répartis les bénéficiaires des institutions du Familistère :

1° Les Associés........................	68	personnes
2° Les Sociétaires.....................	95	—
3° Les Participants....................	573	—
4° Les Auxiliaires.....................	258	—
5° Les Intéressés......................	286	—

Les associés doivent être âgés d'au moins vingt-cinq ans, résider depuis cinq ans au moins dans les locaux du Familistère; participer depuis au moins le même temps aux travaux et aux opérations qui font l'objet de l'association; savoir lire et écrire, être possesseurs d'une part du fonds social, s'élevant au moins à cinq cents francs. Les associés sont le noyau d'élite qui, aujourd'hui, se recrute par lui-même et qui compose l'assemblée générale de l'association. Les statuts portent que les associés interviennent pour le double de leurs salaires dans la répartition.

Les sociétaires doivent travailler au service de l'association depuis trois ans au moins, habiter le palais social, être admis par le conseil de gérance et par l'administrateur-gérant. Les sociétaires interviennent pour moitié en sus de leurs salaires.

Les participants doivent travailler pour l'association depuis un an au moins, être admis par le conseil de gérance et par l'administrateur-gérant. Les participants interviennent dans la répartition pour les salaires qu'ils ont reçus.

Les auxiliaires sont ceux travaillant à un titre quelconque dans l'association en dehors des catégories précédentes. Ils n'interviennent pas directement dans la répartition: ils n'ont droit qu'aux secours de la mutualité.

Sont intéressées les personnes possédant par héritage, achat ou toute autre voie, des parts du fonds social.

On compte aussi un certain nombre de jeunes gens, fils de membres de la Société, auxquels l'association fait une situation particulière

en vue de les intéresser de bonne heure à la prospérité générale du Familistère.

Les travailleurs possédent actuellement par leur participation aux bénéfices — 1,969 mille francs de la valeur du fonds social.

Il ne faut pas perdre de vue que, d'après leur progression normale, les réserves et les dotations statutaires s'élèveront après sept ou huit ans, à deux millions environ.

Et d'après la brochure publiée par le *Devoir*, en date du 30 mars 1884, due à la plume du citoyen S. Deynaud, après cette époque, M. Godin aura été remboursé de ses avances, et l'association possèdera un avoir réel de 6 millions 600.000 francs, sans faire entrer en compte la valeur du fonds commercial.

De pareils résultats dispensent de tout commentaire sur la valeur de la méthode.

IV. — Mutualité, Assurances générales.

Les institutions de mutualité forment quatre divisions :

1° Assurance du nécessaire à la subsistance et des pensions de retraite.

2° Assurance contre les maladies. Section des hommes;

3° Assurance contre les maladies. Section des dames;

4° Fonds de la pharmacie.

Toutes ces assurances sont gérées par des comités spéciaux, élus par le vote des intéressés. Les membres de ces comités sont rétribués proportionnellement au temps qu'ils consacrent au service de l'assurance.

Assurance du nécessaire. Cette assurance, en faveur des familles les plus nécessiteuses, n'est pas une application empirique, permettant le favoritisme et laissant la distribution à l'appréciation des chefs ou bien des personnalités influentes.

Une table insérée dans les règlements indique, d'après la valeur des denrées de première nécessité, quel est le prix de revient du nécessaire à la subsistance pour les vieillards, les adultes et les enfants suivant l'âge. Lorsqu'une famille ne reçoit pas un total de salaires équivalent au total du nécessaire à la subsistance, l'association paie la différence.

Le taux du minimum journalier est fixé d'une façon rationnelle aux dépenses relatives au pays.

Cette assurance est la consécration du droit à la vie, sanction réelle, devant laquelle se brise toute phraséologie des politiciens vivant depuis 1789 sur la déclaration des droits de l'homme, et persistant à ne pas vouloir s'apercevoir que les immortels principes sont une utopie, lorsque les législateurs en refusent la sanction matérielle.

Des pensions sont accordées à la suite de longs services dans l'association ou bien après des accidents d'atelier suivis d'incapacité de travail.

V. — Fonds de Pharmacie.

Le fonds de pharmacie est entretenu par une cotisation de 0,50 cent payée par chaque personne âgée de plus de quatorze ans, habitant le

Familistère; et par une allocation égale au montant des cotisations et versée par l'association.

Le fonds de pharmacie procure gratuitement les médicaments ordonnés par le médecin ou la sage-femme, les bains, les ustensiles et linges nécessaires aux soins des malades. Il pourvoit aussi aux frais civils des funérailles des mutualistes.

Il est d'usage dans le milieu des orthodoxes de l'économie politique d'appeler utopistes et rêveurs les socialistes qui demandent l'extinction du paupérisme. Ces messieurs ont toujours fait comme s'ils ignoraient les résultats obtenus au *Familistère* de Guise.

VI. — Résumé.

L'éloge de la Mutualité ou *Familistère* peut se résumer en quelques mots : c'est la sanction du droit à la vie; elle éteint le paupérisme dans son rayon; elle permet les soins des malades à domicile, elle supprime ainsi l'hôpital, cette monstrueuse erreur qui enlève aux siens l'individu alors qu'il éprouve plus que jamais le besoin d'être au milieu d'eux.

Tous les ans, au mois de mai, une fête est consacrée au Travail. Il paraît que cette fête est très brillante; les gymnasiarques, les pompiers, les archers, les décorateurs et les *familistériens* font preuve du meilleur goût et d'une parfaite intelligence. Pendant la cérémonie de l'après-midi, le théâtre ne peut contenir tout le public qui se presse à ses portes. Des discours sont prononcés et applaudis par un auditoire convaincu et pénétré des idées de transformation sociale. Il est distribué des récompenses, en vertu des statuts, aux ouvriers qui se sont distingués, après bien entendu l'examen des propositions faites par les ateliers.

Le Familistère de Guise est une association dans laquelle la coopération fonctionne sous ses formes les plus diverses: l'habitation, l'approvisionnement, l'enseignement, la production, la mutualité, les services de propreté et d'hygiène, même plusieurs services d'agrément y sont organisés, d'après les principes de la coopération.

Une fête de l'Enfance a lieu tous les ans, au mois de septembre. Le bal d'enfants offre un aspect des plus charmants; dans l'immense grande cour centrale, plus de 500 enfants, parés avec goût, se livrent à des rondes joyeuses, sous la direction de leurs maîtres et maîtresses. 2.500 spectateurs peuvent admirer ce magnifique spectacle.

Les femmes sont électeurs et remplissent les fonctions de comptable, en sus des emplois ordinaires dans les ateliers, magasins, etc.

Comme nous l'avons dit déjà, l'éducation, les secours médicaux et les médicaments sont gratuits ; les orphelins sont élevés aux frais de la société.

Il y a une chose qui mérite encore d'attirer notre attention, c'est que depuis la fondation du *Familistère*, aucune intervention judiciaire n'a eu lieu ; et cela, sur une population de I.200 habitants au moins ! On peut juger, par ce seul fait, de la puissance moralisatrice de l'association et du bien-être qui en découle.

Quoique M. Godin se soit voué à une œuvre essentiellement humanitaire et sociale, il comprend qu'il n'a créé qu'une œuvre de transition qui a besoin d'être développée. Ah ! si les bons bourgeois réfrac-

taires à toute idée de justice et poussant, par leur résistance, le peuple à toutes les extrémités, étaient animés de pareils sentiments, que de malheurs n'éviteraient-ils pas ?

Voici d'ailleurs ce que dit M. Godin, dans un livre intitulé : *Voie de libre émancipation*: « Il résulte tout d'abord, de cette situation faite « au *Familistère*, que le Palais social n'implique en aucune façon l'ap« plication absolue de tous les principes dont il dérive, et qu'il com« porte, au contraire, toutes les voies transitoires que peut exiger le « passage de l'état actuel de l'industrie et du travail, à l'industrie « sociétaire. »

Et dire qu'il y a encore des républicains animés de sentiments généreux, je veux bien le croire, qu'effraie le mot socialisme! Le socialisme, chers citoyens, c'est pour de certains hommes, les Phalanstériens, par exemple, l'harmonisation des intérêts de l'intelligence, du capital et du travail; pour d'autres, c'est le groupe familial et restreint, étendu à la nation et même au-delà des frontières. C'est que l'humanité civilisée ne forme plus qu'une seule et même famille, tous les hommes travaillant et produisant pour la collectivité.

Inclinons-nous devant ces idées généreuses et considérons le socialisme comme une nécessité morale, politique et économique de notre époque. Honorons-nous d'être socialistes, nous avons la certitude qu'en agissant ainsi, nous préparerons une ère de bonheur, de paix et de justice. Ne taxons pas légèrement d'utopiques des idées que nous n'avons pas étudiées et méditées; mais rendons hommage aux citoyens qui, ayant eu la chance de pouvoir vivre en privilégiés dès leur plus tendre enfance, se sont dépouillés de leurs préjugés de classe, et se sont dévoués, quelquefois jusqu'à la mort, au triomphe de la justice et de la vérité. Inspirons-nous de ces grands exemples et sachons travailler et combattre sans relâche pour l'émancipation humaine, en homme voué à la cause du mieux être moral et physique, en fidèles du devoir social.

F. MIJOUL.

LA QUESTION SOCIALE

On entend quelquefois en province cette question.

— Y a-t- il réellement une question sociale ?

S'il y a une question sociale ? Demandez à l'ouvrier qui a charge de famille; qui a le pain quotidien de sa femme et de ses enfants à gagner; qui voit les salaires diminuer, les chômages devenir de plus en plus longs, de plus en plus fréquents, quand les vivres et les loyers augmentent; qui reste des semaines, des mois sans gagner un sou, tandis que la dette s'accumule chez le boulanger, que le mobilier prend la route du Mont-de-Piété, que le propriétaire devient menaçant; demandez à celui-là si la question sociale existe.

Demandez au mineur couché à plat ventre au fond d'une galerie à cinq ou six cents mètres de la surface du sol, trempé jusqu'aux os par les sources, sans cesse exposé à la mort, menant un métier infernal pour un salaire insuffisant ou un gain insignifiant, demandez-lui si la question sociale existe.

Demandez au petit commerçant des grandes villes dont le comptoir est délaissé par les clients, que les échéances rendent soucieux, qui voit la ruine et la faillite accourir à grands pas.

Demandez à ces hommes énergiques sortis de la classe ouvrière, qui fondaient jadis des industries avec leurs économies et arrivaient à l'aisance, parfois à la fortune. Ils désertent maintenant une lutte sans espoir; et ils disent eux aussi que la question sociale existe.

Demandez partout et vous recevrez la même réponse : un problème formidable s'est dressé dans l'humanité, il cause une crise industrielle et commerciale terrible, il réclame une solution.

Si vous n'êtes pas encore convaincu, regardez autour de vous. Voyez de tous côtés les ateliers fermés, les chantiers de construction déserts les meilleurs ouvriers travailler comme manœuvres, des milliers d'hommes rester sans travail et sans pain, la petite bourgeoisie abandonner le commerce et l'industrie pour encombrer les administrations et les professions libérales. Vous serez convaincus.

Il est donc prudent, il est donc sage de se préoccuper de la question sociale.

Car les conditions économiques des sociétés civilisées se modifient profondément de nos jours. Le capital et le travail ont marché longtemps d'accord. Leur action commune a produit une grande prospérité qui n'existe plus. Jadis, le capital, divisé à l'infini, était réparti entre les mains des travailleurs ; aujourd'hui, une sélection se fait; demain, il y aura dans le monde deux forces absolument distinctes : le capital d'un côté, le travail de l'autre.

Il résulte de cet état de choses une lutte ardente qui préoccupe tous les esprits sérieux. Elle a déjà fait couler le sang humain ; les causes qui l'ont produite s'aggravent, elle ne peut donc que grandir.

Dans tous les cas, il faut s'organiser en vue de cette lutte, puisqu'elle doit se généraliser et séparer la société humaine en deux camps.

Nous n'avons point la pensée de prêcher la guerre civile. Les révolutions sanglantes ne résolvent pas souvent les difficultés humaines, les causes les plus justes y succombent quelquefois. D'un autre côté, les allures de Matamore sont ridicules. Demandez plutôt aux cléricaux qui crient depuis quinze années : « L'heure des résolutions suprêmes est arrivée » et qui restent tranquillement chez eux en voyant que personne ne se soucie de se faire rompre les os pour eux. Le clairon de la Pénissière ne trouve plus d'écho.

Les socialistes pratiques ont, du reste, autre chose à faire; l'heure est trop grave pour se livrer à des rodomontades. Il s'agit de défendre nos droits et le pain de nos enfants ; nous ne pouvons plus le faire individuellement, nous devons chercher les voies et moyens de le faire collectivement. Pour cela, il nous faut obtenir des réformes, et organiser le travail sur de nouvelles bases.

Nous ne devons point nous dissimuler la grandeur des difficultés que nous avons à surmonter. La Féodalité financière qui s'est fondée sera peut-être aussi difficile à vaincre que la Féodalité aristocratique et militaire qui a trouvé son Waterloo dans les luttes de la grande Révolution. Elle asseoit, chaque jour, plus solidement ses fondations. Elle grandit, elle devient plus puissante que l'Etat.

Comment pourrait-il en être autrement? les manieurs d'argent sont intelligents, instruits, ils ont plus de temps que nous. Ils ne sont point gênés comme les travailleurs par les préoccupations de la vie de chaque jour. Leur crédit, leurs richesses sont un puissant moyen d'action, ils se font ainsi des partisans à tous les degrés de l'échelle sociale. Le prêtre, le soldat, le magistrat sont de leur parti. Ils ont de plus pour eux l'ordre social actuel qui, non-seulement a laissé faire l'évolution économique dont ils ont profité, mais encore l'a favorisée. Presque toutes les lois protègent leurs intérêts; quand il y a doute, la jurisprudence fait pencher la balance de leur côté. N'ont-ils pas également entre les mains les bureaux de bienfaisance, les hôpitaux, les milliers

d'institutions religieuses qui secourent ou recueillent les faibles, les malheureux et les malades au prix de leur liberté souvent, de leur dignité toujours. L'organisation cléricale est un de leurs plus puissants soutiens. En se disant les champions de la famille et de la prospérité, ils égarent une foule de timides qui ne voient pas que l'Etat social actuel, en suivant la pente fatale où elle est engagée, aboutit fatalement à la destruction de la famille, et à la concentration de la propriété dans quelques mains.

Nous avons, il est vrai, le suffrage universel et la République. C'est quelque chose puisque nous pouvons revendiquer des réformes qui nous permettent de sauvegarder nos droits et nos intérêts. Mais ce n'est pas assez de pouvoir réclamer, il faut obtenir. Or, jusqu'à présent, nous avons beaucoup demandé et l'on nous a peu accordé.

Sans aucun doute, il est excellent de proposer des réformes ayant pour but l'organisation de la République dans un sens vraiment démocratique, et l'amélioration du sort des travailleurs. Nous applaudissons aux revendications des républicains socialistes : Le changement de l'assiette de l'impôt, la réforme du fonctionnement, la suppression du budget des cultes, des privilèges, des sinécures, etc., etc., si nous pouvions obtenir toutes ces belles choses, ce serait un grand pas de fait, mais les obtiendrons-nous prochainement ? Les obtiendrons-nous jamais ?

Non, si nous continuons ce que nous avons fait jusqu'ici. Oui, si nous savons le vouloir !

Prenons pour exemple la suppression du budget des cultes. Plus on étudie cette question, plus elle semble fuir devant nos yeux. C'est le mirage des déserts. Nos hommes politiques n'osent pas y toucher. Les Républicains modérés défendent le concordat et les salaires du clergé, les opportunistes après avoir inscrit la séparation des Églises et de l'État dans leurs programmes, ont prétendu que le moment opportun n'était pas venu, puis que la mesure serait impolitique. Quand les radicaux arriveront au pouvoir feront-ils mieux que leurs devanciers ?

Les électeurs républicains, ne pouvant pas obtenir satisfaction, sont assez tentés de croire que leurs mandataires sont des farceurs qui promettent ce qu'ils ne peuvent ni ne veulent accorder.

A notre avis, nos députés ont peur de faire des réformes. Ils les désirent, mais ils désirent encore plus rester députés. Ils craignent de n'être pas réélus s'ils touchent à l'état social actuel, qu'ils se sont pourtant engagés à modifier. Nous en sommes arrivés aujourd'hui à cette étrange maxime politique, qui est dans la bouche de tous nos mandataires :

« Les Français demandent des réformes, mais ils n'en veulent point. Nous sommes donc obligés de leur en promettre, mais nous nous gardons bien d'en accomplir aucune. »

Ce que nous venons de dire au sujet de la séparation des Églises et de l'État, est vrai pour toutes les réformes qui peuvent modifier la République dans le sens démocratique, débarrasser le peuple de ses entraves, l'État de ses budgétivores, appliquer à notre organisation sociale les principes de la solidarité humaine.

Nous ne récapitulerons point ici les mauvaises raisons qui ont été données pour ne pas tenir les promesses faites aux électeurs. Chacun les connaît, a pu en voir le long chapelet se dérouler dans les journaux depuis sept ans passés.

Pour nous résumer, l'on peut obtenir de nos hommes politiques autant d'eau bénite de cour que l'on en désire, mais ne leur demandez point de toucher aux abus qui existent. Aussitôt qu'ils arrivent au pouvoir, ils ont peur, ils n'osent pas. Ils pourraient tout au plus suivre, comme les moutons de Panurge, celui d'entre eux qui oserait prendre hardiment l'intiative des grandes réformes que nous revendiquons.

Cependant le peuple les veut, ces réformes, il en a besoin, il les lui faut. Il veut pouvoir gagner son pain et celui de sa famille ; il veut sauvegarder ses droits et sa dignité. Eh bien ! nous le proclamons hautement, car c'est notre conviction profonde, le peuple n'obtiendra rien ou presque rien s'il ne s'organise pas lui-même d'après les principes de la solidarité et de la fraternité. Il faut qu'il couvre la France de sociétés ouvrières, de comités, d'associations philanthropiques, il faut qu'il les unisse ensuite par un lien puissant de fraternité. Il faut rassembler les forces individuelles en groupes, et ces groupes dans une vaste fédération. L'on constituera ainsi une force compacte qui pourra non seulement se faire écouter, mais surtout se faire obéir.

Elle ne manquera pas alors de flatteurs.

Pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir à ce qui se passe. Depuis qu'il se fonde de tous côtés des groupes socialistes, nos idées sont prises au sérieux. On les traite moins volontiers de songes-creux, on ne flétrit plus autant leurs adeptes par des calomnies et des insultes. Les prêtres eux-mêmes se font bons apôtres, on a déjà le socialisme chrétien. Tant il est vrai que ceux qui possèdent le capital sans l'avoir mérité par leur travail, sont susceptibles de toutes les bassesses pour le conserver.

Rappelons-nous 1848 ! — Yves Marcas.

Nantes, mai 1886.

UNE CONFÉRENCE SOCIALISTE

SOCIALISME CATHOLIQUE ET SOCIALISME RÉVOLUTIONNAIRE

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DU CITOYEN G. ROUANET, SALLE DES CAPUCINES, LE 25 JUIN 1886.

On peut définir le socialisme, l'ensemble de doctrines réformatrices de l'ordre social actuel, poursuivant son amélioration morale, intellectuelle et économique, au moyen de l'action gouvernementale ou sociale.

L'épithète de socialiste peut donc s'appliquer à des doctrines diverses, souvent contraires. Il suffit qu'elles poursuivent, à tort ou à raison selon les moyens préconisés, la réalisation d'une plus grande somme de justice sociale, pour qu'elles méritent cette appellation.

Nombreux sont les motifs qui militent en faveur d'une réorganisation sociale. L'instabilité est partout, l'équilibre nulle part. En bas, en haut, quelque milieu de la société qu'on observe, on découvrira partout la souffrance.— En bas, chômage, crises, misère croissante résultant des perturbations qui, à date fixe, viennent périodiquement bouleverser le monde de la production et de l'échange. De là, un état profondément misérable, au triple point de vue intellectuel, physique et moral. — Au milieu, la petite bourgeoisie, petite propriété, petite industrie et petit commerce ne sont pas moins affectés. Les coups de la concurrence n'y sont pas moins forts ni moins désastreux... Poussé l'épée dans les reins par l'invasion croissante du capitalisme, tout ce petit monde se réduit ; à mesure que les progrès industriels s'accomplissent, ses membres sont rejetés dans le sein du prolétariat, où leurs souffrances sont peut-être plus vives que celles des prolétaires de vieille date, habitués à la triste existence que la fatalité sociale leur a créée. — En haut, le mal n'est pas moins grand. Les privations en bas font la pléthore en haut, et la pléthore, comme la faim, est un mal de mort. En outre, un mal moral bien connu, observé aux périodes de transitions quand l'ancien ordre social est en voie de dissolution et sur le point de livrer passage au monde nouveau, ronge la classe possédante.

... Sans recourir à la statistique, l'observation des faits journaliers qu'on a sous les yeux suffit à montrer qu'une rénovation sociale s'impose.

Par qui et comment s'opèrera cette rénovation ?

Il s'est constitué depuis une quinzaine d'années un groupe très important de catholiques qui, à un moment donné, a eu la prétention d'accomplir cette rénovation, de faire par l'Eglise la Révolution sociale inéluctable. C'est l'œuvre dite des « Cercles ouvriers catholiques. »

Ce mouvement social du catholicisme français est d'autant plus à étudier que, jusqu'à ce jour, le parti catholique avait été un parti conservateur gouvernemental dans toute l'acception du mot.

Le parti catholique français contemporain a, sur ce point, quelque peu élargi l'étroitesse orthodoxe de l'ancien, puisqu'il a ouvert ses portes à des hommes comme MM. Lœsévitz et Rudolf Meyer. Il est à remarquer, en effet, que c'est surtout par l'arrivée des catholiques étrangers au sein du parti catholique français, qu'un moment ce dernier a présenté une apparence de revendicateur socialiste.

C'est qu'à l'étranger, en Allemagne et en Angleterre, un parti catholique social s'était déjà formé qui a eu sur les catholique français une très grande influence. Cette influence s'est traduite d'abord par la formation d'une école critico-historique très remarquable qui a essayé d'opposer la synthèse sociale du Moyen-Age à la synthèse sociale moderne de la concurrence anarchique. Amenés ainsi à faire la critique de l'ordre économique actuel, certains catholiques ont emprunté au socialisme ses méthodes analytiques de critique. De là l'identité qu'on rencontre souvent entre catholiques et socialistes, sur le terrain de la critique historico-économique. Quelques-uns ont même, les sincères, si je puis ainsi dire dépassé le but, car ils sont arrivés, à la conclusion logique découlant de leur critique ; ils ont abouti à des conclusions socialistes. — Dans ce nombre, il faut ranger MM. Lœsévitz, R. Meyer, La Tour du Pin Chambly, etc.

M. Lœsévitz est — ou était, car comme vous le verrez tout à l'heure, de graves dissidences se sont produites depuis — un des écrivains les plus éminents du parti catholique. C'est un ancien protestant qui, séduit par les doctrines sociales de l'Eglise du Moyen-Age, — doctrines théoriquement supérieures à l'action qu'elles déterminèrent, — est venu au catholicisme dans la ferme croyance que l'Eglise serait disposée à réaliser les principes proclamés par ses docteurs.

Economiste remarquable, d'une vaste érudition, il a entrepris la critique économique de la société moderne avec une bonne foi et une sincérité de recherche scientifique absolues. Il a abouti, dans sa critique, à constater que l'ordre social contemporain conduisait fatalement à la concentration de plus en plus grande de tous les instruments de travail et de jouissance humaine entre les mains de la classe possédante; à la réduction finale de cette classe à quelques individus devenant les maîtres économiques de la vie sociale. En même temps que tend à s'accroître pour ces quelques individus la masse des produits, le peuple, progressivement spolié par la concurrence, tombe dans une condition de plus en plus misérable qui deviendrait un jour pire que l'esclavage antique, si une législation répressive d'un si grand attentat ne prévenait les tristes conséquences que nous ménage le libre jeu des forces économiques.

[Notre collaborateur a cité plusieurs passages extraits de la *Législation du travail*, étude de longue haleine publiée dans l'*Associatson catholique*, et qu'un socialiste pourrait signer des deux mains].

M. Lœsévitz, continue-t-il, aboutit à des propositions collectivistes incontestables, du genre de celles-ci : « Le produit du travail national « doit donc revenir, déduction faite des charges sociales, à tous ceux « qui concourent à sa production. Nous disons déduction faite des « charges sociales, charges qui comprennent, outre les frais des services publics, l'entretien des membres de la société absolument incapables d'un travail quelconque.... Le travail est la seule source légitime des richesses, le seul titre concret qui puisse justifier la jouissance d'un revenu quelconque... La prétendue *productivité du*

« *capital* n'est qu'un mot inventé pour dissimuler le fait réel : l'ap-
« propriation du travail d'autrui par ceux qui possèdent les instruments
« du travail. »

L'épithète de socialiste n'est pas faussement appliquée à de telles propositions.

Rudolf Meyer a été l'ami de Rodbertus et le dépositaire de sa pensée ; Rodbertus, avant Marx (en 1840) a formulé la genèse du capital et parlé de l'évolution économique historique. Contraint à s'expatrier d'Allemagne pour avoir accusé M. de Bismark de spéculations financières, M. Rudolf Meyer se réfugia en Autriche, où il proposa au parti catholique de ce pays l'œuvre de réformation sociale urgente qu'il croit le peuple incapable d'accomplir. Les conservateurs de ce pays, les Andrassy, Teleky. etc., parurent prêter un instant l'oreille aux projets de réforme du disciple de Rodbertus.

Un parti se constitua, dont le proscrit allemand fut le théoricien et l'inspirateur. Mais vint la crise agricole, et le naturel reprenant le dessus chez les nobles disciples de Rudolf Meyer, ils présentèrent des lois de protection agricole. Meyer, qui considère les droits protecteurs sur le pain comme un impôt prélevé sur la consommation ouvrière les quitta, indigné. Il passa en Suisse, d'où il vint en France, poursuivant toujours sa généreuse utopie de gagner les classes dirigeantes à la Rénovation sociale.

En France, il crut, quoique protestant, que l'œuvre des Cercles catholiques pourrait faire accepter quelques-unes de ses réformes et il apporta à cette œuvre le concours de son talent et de ses lumières. Il a publié, dans l'Association catholique, des articles remarquables, mais son plan de réforme agricole sera développé dans un livre qui doit paraître au mois d'octobre, écrit en collaboration avec un de ses disciples français, M. Ardant.

Dans cet ouvrage, M. Meyer pose en antagonisme le droit romain et le droit chrétien relatif au mode de propriété. A la formule romaine *jus abutendi* — droit d'abuser — il oppose ce qu'il appelle la formule chrétienne *jus utendi*, — droit d'user.

Il réclame donc le retour du droit domanial à la collectivité, les propriétaires ne devant plus être que des possesseurs ou des jouisseurs des biens-fonds.

Comme mesure transitoire également, il propose la restauration des biens communaux qui devront être cultivés par des associations de paysans sous le contrôle de l'Etat ou de la Commune. Enfin, repoussant toute espèce de crédit agricole — parce que, dit-il, le crédit c'est l'usure, et l'usure c'est l'expropriation du petit propriétaire par le gros propriétaire ou le financier, il propose l'incessibilité des petits domaines. Par petit domaine, il entend le domaine nécessaire à l'entretien d'une famille moyenne : le père, la mère et trois ou quatre enfants.

Ce sont encore là des mesures transitoires d'un caractère essentiellement socialiste, dit le citoyen Rouanet.

Avec M. de Mun, nous nous trouvons en présence d'un réformateur bien plus vague que les précédents. M. de Mun est, en effet, avant tout, un catholique et un royaliste intransigeant. Autant il est vague dans ses tendances réformatrices, autant il est d'une précision topique en ce qui touche le rétablissement de l'autorité spirituelle et matérielle de l'église et la restauration monarchiste. Enfin, une autre divergence ca-

ractérise le secrétaire général de l'Œuvre des cercles catholiques. Tandis que Lœsevitz et les siens invoquent contre les iniquités sociales contemporaines la justice, M. de Mun, lui, invoque la charité Il fait appel à la pitié des capitalistes, jamais à la justice. Jusqu'à ces derniers temps, cependant, il a emprunté à l'école socialiste une partie de sa critique qu'il a traduite dans une langue merveilleusement éloquente.

[Le citoyen Rouanet lit des extraits de quelques discours de M. de Mun, qui sont, en effet, des cris de pitié poignants].

Malheureusement, ajoute-t-il, les conclusions de M. Lœsévitz et de quelques autres n'ont pas été du goût des grands industriels affiliés à l'œuvre des cercles. Ceux-ci, qui, jusqu'ici, n'avaient vu sans doute dans les projets d'associations corporatives, placées sous l'influence de l'Eglise et des patrons, qu'un moyen commode d'enrégimenter les ouvriers sages sous la bannière de l'amour filial, recommandé par les statuts de l'œuvre aux travailleurs, en retour duquel le patron leur octroie une paternité toute platonique, ceux-ci, dis-je, se sont effrayés des conclusions de M. Lœsévitz. M. Lœsévitz a été désavoué et ce désaveu a montré que le socialisme chrétien n'avait eu que quelques représentants bien rares au sein de l'œuvre des cercles.

[Après avoir raconté l'incident de Mun-Lœsévitz, comment les regrets exprimés par lui, dans la *Revue socialiste*, à ce propos, lui ont attiré la réponse que l'on sait, dans l'*Association catholique*, le citoyen Rouanet conclut en disant que le socialisme catholique, après cette déclaration de M. de Mun, avait vécu].

Mais le socialisme révolutionnaire n'est pas mort.

Ici, il va au-devant de la confusion qui s'établit dans les esprits prévenus, toutes les fois qu'on parle de révolution, et montre que la « Révolution » n'implique pas nécessairement et exclusivement la violence matérielle; que les révolutions sont des crises d'évolution.

Cela est si vrai, dit-il, que le socialisme révolutionnaire français est essentiellement évolutionniste. L'œuvre de Marx consiste, en effet, à avoir analysé, avec une pénétration géniale, les phases successives de l'évolution humaine et à avoir essayé de déterminer le facteur de cette évolution, qu'il a trouvé dans la lutte des classes, à toutes les époques et sous tous les régimes.

Etant donnée la date où la théorie sociale de Marx a paru, bien que cette théorie ait été ébauchée çà et là avant lui, — que quelques années avant, Rodbertus l'ait même conçue de toutes pièces, avec une rigueur toute scientifique — on peut dire que ce fut une découverte géniale.

[Le citoyen Rouanet analyse alors l'œuvre de Marx, le *Manifeste des communistes* et le *Capital*, en s'excusant de n'avoir à consacrer à cette œuvre qu'un laps de temps trop court pour lui permettre d'insister sur les découvertes sociales de tout ordre de Marx ; il compte d'ailleurs reprendre plus tard cette analyse, dans une série de conférences où il aura le loisir de développer les principaux points des théories du socialiste allemand.

Deux idées, dit-il, dominent l'œuvre de Marx : la lutte des classes dans l'histoire, par laquelle il a introduit le matérialisme dans l'évolution humaine et l'analyse des formes du travail contemporain, qu'il a faite avec une rigueur de déduction scientifique, inconnue jusqu'à lui, en économie sociale].

Cet antagonisme de classes, auquel on ne saurait se soustraire,

groupe en deux forces hostiles le prolétariat et la bourgeoisie, rivaux. D'une part, les possédants, de l'autre les dépossédés. Les dépossédés doivent conquérir le pouvoir politique pour procéder à la reprise des instruments de travail dont ils ont été spoliés. Prolétaires, unissez-vous! Cet appel, jeté en 1847, par Marx et Engels, dans le *Manifeste des communistes*, devait être entendu tôt ou tard.

L'*Internationale* d'abord, ensuite la formation des partis socialistes constitués en partis de classe ont été la conséquence de l'union des prolétaires de tous pays.

L'évolution économique qui s'accomplit tend d'ailleurs à favoriser cette union de la classe prolétarienne, à laquelle forcément le résultat final doit profiter. La concentration progressive des instruments de travail et l'écrasement non moins progressif de la moyenne industrie et de la moyenne propriété sont le phénomène caractéristique de cette évolution. — Marx a démontré ces diverses propositions dans le *Capital*, œuvre colossale du socialisme contemporain.

Viennent ensuite quelques exemples du procédé de déduction de Marx, et un résumé de l'analyse de la circulation des marchandises, analyse au bout de laquelle Marx a montré comment le profit capitaliste n'était pas autre chose que du travail non payé.

Passant à F. Lassalle, le conférencier montre que si le célèbre agitateur allemand a été surtout le vulgarisateur de Marx et de Rodbertus, il n'en a pas moins droit à une place distincte à côté de Marx, qu'il a complété sur divers points, ajoutant des aperçus originaux à la doctrine des deux maîtres, l'étayant des considérations secondaires qui souvent l'obscurcissent. Après quelques détails biographiques très intéressants sur le jeune et sympathique socialiste mort à 39 ans avant d'avoir pu donner tout ce que promettait son talent, mais en laissant derrière lui un bagage théorique et littéraire considérable, et une agitation profonde qui avait remué jusqu'aux dernières couches du prolétariat allemand, le citoyen Rouanet indique à grands traits le plan des réformes sociales immédiatement réalisables proposées par Lassalle. Evidemment, dans cette partie de son œuvre, Lassalle a été directement influencé par Louis Blanc. De tous les socialistes français, Louis Blanc est l'homme qu'on a le plus complètement méconnu en tant que réformateur socialiste, le plus surfait en tant qu'homme politique. Lassalle, s'inspirant de son organisation du travail et de ses discours du Luxembourg, proposait de créer des associations ouvrières subventionnées par l'Etat. Dans sa pensée, ces associations, appuyées sur le crédit de l'Etat, devaient aller se développant, éliminant progressivement, par le libre jeu de la concurrence, l'industrie privée, qui, d'individuelle, deviendrait alors, progressivement, sociale-nationale.

Si Lassalle n'a pas eu la puissante originalité théorique de Marx, il n'en a pas moins été un des socialistes les plus marquants de ce siècle et c'est surtout à lui que l'Allemagne doit son développement socialiste actuel. Orateur fougueux et passionné, polémiste brillant, unissant à un vaste savoir une forme littéraire claire et précise, il fut le Messie qui porta la bonne nouvelle à l'Allemagne.

Le socialisme français doit beaucoup à ces deux hommes. Cependant il n'est pas exact de dire, comme on le fait aujourd'hui, que tout le socialisme français actuel est d'importation allemande. Dans un livre récent sur le parti socialiste français, l'auteur a même considéré le socia-

lisme actuel comme une amplification pure et simple de Karl Marx, de date tout à fait récente. Il y a là une inexactitude flagrante, de date d'abord, ensuite d'appréciation sur le socialisme français qui ne fait pas que répéter Marx.

Le socialisme français ne date pas, en effet, de 1876 ou de 1871. Il n'y pas eu solution de continuité dans l'élaboration socialiste de 1848 à 1876. L'admiration que Marx a inspirée à quelques-uns des nôtres, héritiers ou continuateurs de sa pensée, a pu leur faire méconnaître l'importance du grand mouvement français antérieur à 1870 et leur faire croire qu'à cette heure tout le socialisme français tient dans les formules de Karl Marx. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le développement du socialisme pour voir que nous n'avons pas rompu le lien qui nous rattache à nos aînés. En outre, en France même, les conceptions de Marx, quelle qu'ait été leur influence, ont été rectifiées et complétées sur plus d'un point.

En France, en effet, le collectivisme a des penseurs antérieurs à Marx. La socialisation des moyens de production a été formulée avant lui par Constantin Pecqueur, François Vidal, Colins et autres socialistes de valeur.

Le citoyen Rouanet cite à l'appui divers passages de Constantin Pecqueur qui eut son heure de célébrité, dont un ouvrage d'Economie sociale a même été couronné en 1839 par l'Académie des sciences morales et politiques. Ces extraits ne laissent aucun doute sur les opinions collectivistes de Pecqueur, qui inscrivait textuellement, comme article premier sur son programme : *La socialisation des instruments de travail* (1).

Pecqueur vit encore ; avec François Vidal, il fit partie de la Commission du Luxembourg, et il fut de ce groupe socialiste dont la pensée ne put se dégager, parce que l heure n'avait pas encore sonné. Marx, d'ailleurs, n'eut pas un autre destin. Son manifeste de communiste passa inaperçu ; et s'il n'avait eu, après 1847, des années de travail pour développer sa pensée-mère, il est probable qu'à cette heure son nom serait plus inconnu encore que ceux de Vidal, de Pecqueur et de tant d'autres, venus trop tôt. Pecqueur et Vidal, collectivistes français relient donc le socialisme collectiviste de nos jours au socialisme humanitaire des St-Simon, des Fourier, des Owen, des Cabet, des Dezomy, des Louis Blanc, des Pierre Leroux qui les précéda ou même fleurit et prospéra du temps qu'ils ébauchaient leurs théories collectivistes.

En Belgique également, un mouvement collectiviste remarquable qui a laissé des traces profondes et des héritiers distingués, se produisit de 1840 à 1850. Kats, de Bruxelles, De Keyser, d'autres encore analysèrent l'évolution économique et aboutirent à des conclusions collectivistes ; De Keyser a fait, treize ans avant Marx, une genèse du capital et un tableau de l'expropriation graduelle du prolétariat qui ne le cédait en rien à la précision de Marx.

Il y a une injustice profonde à vouloir concentrer sur un homme, si grand fût-il, et je considère Marx comme un des plus grands génies de

---

(1) Voir *Constantin Pecqueur*, par B. Malon. Bureaux de la *Revue Socialiste*. Prix : 40 centimes.

ce siècle, je le place à côté de Darwin, de Lamarck et de Morgan, il y a injustice à vouloir condenser en lui toute la pensée d'une époque. Le culte exclusif voué aux génies a en outre un grave inconvénient: il tend à exagérer leurs défauts et leurs lacunes, car un génie n'est jamais complet. A s'asseoir stupidement aux pieds de la statue d'un homme et à l'adorer en murmurant : c'est fini, il a tout dit on ne dira jamais plus rien après lui, on stérilise par avance les idées et les théories géniales qui, comme toutes choses, ne naissent ni par génération spontanée ni de toutes pièces et parfaites.

Ainsi, pour Marx, il a introduit le matérialisme dans l'histoire, il a étudié l'histoire naturelle des sociétés en observant ses phénomènes économiques, et il a vu une série d'évolutions successives caractérisées par un fait social qu'il a cru voir latent à toutes les époques et chez tous les peuples : la lutte des classes. — Mais de Hume à Buckle, contemporain de Marx, l'importance des phénomènes économiques déterminés par le climat, la race, le degré de développement, a été indiqué par nombre d'historiens. Michelet, par exemple, dans son histoire de la guerre de Cent ans a tenu compte de l'alliance des intérêts économiques qui unissaient les flamands et les anglais, alliance qui a donné la victoire à ces derniers.

Au reste les inconvénients du culte exclusif voué à Marx par quelques socialistes français qui se sont emparés de quelques-unes de ses formules, s'y sont cantonnés et ont prétendu en faire la forteresse fermée du socialisme contemporain, n'ont pas tardé à se faire sentir. En renonçant à étudier après lui, à chercher à compléter l'œuvre du maître par des investigations et des recherches dans les parties du champ social que celui-ci n'avait pas explorées, ils sont arrivés à présenter le socialisme sous une forme tellement simpliste qu'en certains milieux on ne le comprend plus, tout en s'en réclamant, tandis qu'ailleurs, on le rejette, quand on le présente sous cette forme.

Mais, dit le citoyen Rouanet, ce culte exagéré dont je signale ici les conséquences déplorables, n'est pas aussi général que le croient ou veulent le faire croire certains intéressés, les uns parce qu'ils pratiquent ce culte, les autres parce qu'ils l'exploitent contre le socialisme.

Il n'est pas vrai, en effet, que le socialisme français soit tout d'origine allemande, essentiellement matérialiste au sens étroit et à la signification mauvaise du mot, — immoral, parce qu'il n'apporte aucune conception morale nouvelle. Sous ce rapport, un socialiste français (Benoît Malon), dont je crains de froisser l'excessive modestie en disant tout ce que je pense de son action théorique, a rectifié et complété Marx, en dirigeant la pensée socialiste française dans une voie que le socialiste allemand a dédaignée — ou plutôt dans laquelle il n'est pas entré.

Si, en effet, Marx — et c'est suffisant pour sa gloire — a synthétisé les vues matérialistes de ses contemporains sur l'évolution humaine, s'il a observé les phénomènes économiques avec une précision analytique admirable, son matérialisme est tout à fait incomplet, parce qu'il n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'un des côtés de l'évolution sociale. Pour Marx, le phénomène économique est tout; l'idée n'est rien. Les mouvements philosophiques et religieux, propulseurs féconds de tant de transformations sociales, ne comptent pas. Déterminés par le mouvement économique, ils n'ont en retour aucune action sur ce

dernier, qui se déroule à travers l'humanité, indépendant de la conscience et de la volonté de l'homme. Tout plan objectif est donc utopie ; toute conception morale, de la métaphysique sans portée. La force seule, — deux forces inverses — classe possédante et classe dépossédée en lutte perpétuelle, apparaît dans Marx, aveugle comme la fatalité antique...

Un sombre fatalisme matériel se dégage en effet d'une telle conception historique qui ne tient pas compte de l'action que l'idée objective peut exercer sur la marche économique de l'évolution. Elle est évidemment anti-scientifique au même degré que les conceptions spiritualistes chez lesquelles les phénomènes de l'histoire ne sont que des conséquences de la pensée, créées par elle à priori.

A un tel absolu, nous pouvons opposer le relativisme scientifique introduit par Benoît Malon dans le socialisme, qui ne saurait être compris dans une formule ou dans une théorique. A ce propos, voici un passage du programme de la *Revue socialiste*, que nous sommes heureux de replacer sous les yeux de nos lecteurs : « Quelle théorie si large, disait B. Malon, le 15 janvier 1885, pourrait enfermer dans les mailles de son réseau de fer la pensée sociale contemporaine et résoudre dans tous ses détails le problème social du XIX[e] siècle ? A courir devant soi à la recherche d'un absolu miroitant et trompeur, on se sépare de la grande armée du progrès, cette minorité militante de l'humanité, sans laquelle rien de durable ne peut être fait, et l'on se morfond dans le désert de l'utopie. »

Marx a complètement négligé les conclusions morales du socialisme. On peut même dire sans exagération, en prenant certains points de sa théorie à la lettre, ainsi que le font quelques-uns, qu'il ne pouvait conclure. Ne dit-il pas, en effet, que l'élément conscient ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire dans la civilisation ?

Benoît Malon dit au contraire dans ce même programme : « Nous n'avons pas besoin d'insister sur la connexion existant entre le développement moral des sociétés et leur développement économique... Au moment présent, en l'absence de toute synthèse intégrale, le mal est autant moral que social... Pas plus que les philosophes et les moralistes n'ont le droit de se désintéresser des questions politiques et sociales, les socialistes n'ont le droit de se désintéresser des questions philosophiques et morales. »

Le socialisme français contemporain n'est donc ni exclusivement allemand, c'est-à-dire procédant directement et passivement de Marx, ni exclusivement matérialiste, ainsi qu'on le lui a reproché. Il se relie à la tradition française par l'idée du droit, que Malon a si heureusement maintenue dans le milieu socialiste, où elle se combine avec le déterminisme évolutionniste.

Pour apporter à l'humanité une synthèse sociale, le socialisme doit embrasser la vie sociale sous son triple aspect : moral, intellectuel et matériel. Il n'a pas seulement à améliorer la situation matérielle, mais encore à développer le perfectionnement moral. Il n'y faillira pas ; fidèle aux traditions glorieuses de ses apôtres et de ses martyrs qui ont confessé sa foi dans de si grandes insurrections sociales, il restera ce qu'il est toujours apparu, non-seulement aux souffrants de la vie économique, mais encore aux meurtris de la vie morale, la religion de l'humanité, la religion faite de fraternité humaine, de justice sociale et de compatissance active pour tout ce qui souffre.

LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE

[Emile de Laveleye vient de publier, chez Félix Alcan, une très intéressante brochure, faite d'anciens articles publiés dans la *Revue de Belgique*, sous ce titre : *La propriété collective du sol dans les différents pays*. L'éminent auteur de *La Propriété et ses formes primitives*, insiste plus que jamais sur la nécessité de communaliser la propriété du sol, ainsi que l'établira l'extrait qui va suivre].

L'*Allmend*, c'est-à-dire le domaine communal viagèrement réparti, attache le cultivateur à la terre et empêche la population d'aller s'entasser dans les bas-fonds des grandes villes. Il met obstacle à la misère, puisque chaque famille a au moins une parcelle de sol arable où elle peut récolter tout ou partie de sa subsistance et qu'elle ne peut aliéner. Cela ne vaut-il pas mieux que le work-house ou les unions qui, en Angleterre, distribuent le produit de la taxe des pauvres? L'individu attaché à l'*alma parens*, à la terre, dans l'alvéole économique de la commune, sent qu'il a une patrie. Elle n'est pas alors, comme pour l'ouvrier sans capital, sans feu ni lieu, un mot abstrait et très souvent aujourd'hui, une nation qui s'efface. Les membres de l'association agraire, en prenant part à l'administration du domaine collectif, font l'apprentissage de la vie politique et s'habituent à s'occuper de la gestion des affaires publiques. Ils assistent à des délibérations et ils peuvent y intervenir ; ils choisissent le président, le secrétaire, les employés ; ils les entendent rendre les comptes annuels, qu'ils discutent et approuvent. Ils s'initient ainsi au mécanisme de toutes les institutions libres, et chez tous se développe l'aptitude administrative indispensable dans un pays démocratique. Ne l'oublions pas, c'est dans le *township* que la démocratie américaine a ses racines.

On pourrait croire que la jouissance temporaire que procure l'*Allmend* est moins favorable à la bonne culture que la propriété héréditaire ; et, en effet, celle-ci est le meilleur stimulant du travail, quand c'est le propriétaire lui-même qui cultive. Mais quand la terre est louée, un bail, même à long terme, offre moins de garantie qu'une jouissance la vie durant. Il est une autre considération plus importante encore : la propriété individuelle permet l'accaparement de la terre, et alors les tenanciers sont soumis, sans défense, à la dure loi de la concurrence. Avec la propriété communale répartie entre les habitants, la terre reste aux mains de qui la fait valoir, ce qui est à la fois plus juste et plus favorable à l'intérêt social. Quel contraste entre le sort des habitants d'un village suisse et la condition des tenanciers d'une paroisse anglaise appartenant à un grand seigneur ! Les premiers jouissent eux-mêmes intégralement de tous les fruits du travail : bois de la forêt, foin des prairies, poissons des eaux, récolte

des champs, tandis que les seconds sont forcés de livrer tout le produit net, qui est dépensé dans les grandes villes ou à l'étranger (1).

Les communautés de village sont des espèces de sociétés coopératives agricoles, et qui se sont conservées depuis les temps les plus reculés et qui s'appuient sur des coutumes héréditaires. Le but poursuivi par certains réformateurs se trouve donc ici atteint.

Ainsi que l'ont montré les deux plus grands politiques de l'antiquité et des temps modernes, Aristote et Montesquieu, le plus grand danger qui menace le maintien de la démocratie, c'est la trop grande inégalité des fortunes.

Machiavel exprime cette vérité d'une façon saisissante : « Dans toute république, dit-il, quand la lutte entre patriciens et plébéiens entre l'aristocratie et le peuple, se termine enfin par la victoire complète de la démocratie, il ne reste plus qu'une opposition qui ne finit qu'avec la République elle-même : c'est celle entre les riches et les pauvres, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent point. » Les Germains, s'il faut en croire César, avaient déjà compris que la coutume de partager les terres est favorable au maintien de l'égalité. Après avoir rapporté que chez les Germains, chaque année, la terre est repartagée entre les parentés, César énumère les raisons qu'ils donnent à l'appui de cette coutume : « Autrement, disent-ils, les richesses seraient trop inégales, les puissants étendant leurs domaines aux dépens des faibles ; la grande inégalité engendrerait la discorde ; tandis qu'avec ces usages, la plèbe est contenue par le sentiment de l'équité, voyant que chacun a la même part que les puissants. » (*De Bell. Gall.*, VI, 22).

En permettant d'attribuer à chacun une part de la propriété collective, l'*Allmend* empêche l'inégalité poussée à l'excès d'ouvrir un abîme entre les supérieurs et les classes inférieures. La lutte entre riches et pauvres ne peut amener la ruine des institutions démocra-

---

(1) Le célèbre mathématicien Cournot, qui a publié aussi un livre intitulé : *Revue sommaire de la doctrine économique*, s'y déclare partisan des biens communaux (V. p. 40). « La plupart des communes sont aussi propriétaires de bois, avec un avantage non moins clair pour la communauté. D'abord, chaque habitant a son affouage, qui équivaut, pour les plus nécessiteux, à un secours pécunier, plus quelques bois de service, destinés à la réparation des biens qu'il occupe. Ces livraisons distraites, la commune se fait un revenu de ses coupes annuelles et un capital ou une épargne de ses « quarts de réserve. » Elle entretient ainsi, ou répare, ou construit à neuf sa mairie, son église, sa maison d'école, sa fontaine, son lavoir et ses chemins vicinaux ; elle rétribue son instituteur, ses sœurs de charité, son garde champêtre ; elle rend plus supportable le désastre d'un incendie, d'une inondation, d'une épizootie, d'une invasion ; elle pourvoit à une foule de dépenses utiles à la communauté et à chaque habitant en particulier, dépenses qui nécessiteraient autant de taxes ordinaires et extraordinaires. Tous nos administrateurs, habitués à voyager d'un bout à l'autre de la France, savent à quel point les services sont facilités moyennant l'attribution de pareilles ressources aux communes ; ils trouvent leur tâche moins lourde dans les pays où les particuliers passent pour pauvres et les communes pour riches à cause de leur bois, que dans d'autres, où les particuliers sont riches et les communes pauvres, en ce sens, qu'elles n'ont pour ressources que les taxes assises sur les particuliers.

tiques, par la raison que nul n'est très pauvre, nul n'est très riche. Transportez-vous dans l'Unterwald, dans la Forêt Noire ou en Norwège, la propriété n'est pas menacée : par qui le serait-elle ? Chacun est propriétaire.

Aux Etats-Unis comme en Serbie et dans certains autres pays, on s'efforce d'arriver au même résultat en constituant par la loi, pour chaque famille, un héritage insaisissable et indivisible, *Home-stead* ; mais l'*Allmend*, en maintenant le domaine éminent de la commune, permet à celle-ci de faire, le cas échéant, des travaux d'amélioration, d'après un plan d'ensemble (Voy. Heimstatten, par Rudolf Meyer).

Quand la propriété privée n'est pas concentrée en quelques mains par le droit d'aînesse et par les testaments, comme en Angleterre, il peut arriver que, par un autre excès, elle se divise en parcelles trop petites et que, suivant l'expression consacrée, elle tombe en poussière. Lorsque c'est la commune qui règle les parts, elle peut mettre une limite au morcellement, comme on l'a fait dans maints villages de Bade et du Wurtemberg. On peut aussi favoriser la bonne culture sur l'*Allmend*, en donnant, chaque année, des prix en un concours à ceux des usagers qui auront le mieux cultivé, et, au contraire, en faisant payer une amende ou en diminuant la part de ceux qui auront négligé leurs terres.

Je ne vais pas jusqu'à croire que l'*Allmend* apporte une solutiou complète à ce que l'on appelle la question sociale, car je ne pense pas qu'il y ait une recette pour guérir, d'un coup, l'humanité des maux et des iniquités dont elle souffre, et qui sont le résultat d'un long passé de violence, d'usurpation et de mauvais gouvernement. Les améliorations ne peuvent se faire que lentement, progressivement, et ce serait déjà beaucoup si l'on pouvait voir se généraliser une institution qui maintient un partage plus égal de la propriété et met obstacle au paupérisme et à l'abandon des campagnes.

Mais, objecte-t-on, l'humanité ne remettra pas en vigueur les coutumes archaïques qui caractérisent les débuts de la civilisation. On peut répondre que la démocratie et le gouvernement direct, qui semblent être le dernier terme de l'évolution actuelle sont, un retour à l'organisation politique des sociétés primitives. *Multa quæ cecidere renascentur.*

E. DE LAVELEYE.

LES CROISADES AU XIX[e] SIÈCLE

Puisque tous les phénomènes dans l'Univers sont les manifestations d'une force unique, et que l'atome, aussi bien que l'astre, est le théâtre de ses évolutions, il est tout naturel que les peuples soient soumis aux mêmes variations physiologiques que les individus dont ils se composent. Et de même qu'au sein d'une famille bien douée, les lois complexes de l'atavisme font parfois surgir quelque caractéristique bestiale des barbares ancêtres, de même, en pleine civilisation, un peuple éclairé peut céder momentanément à une tendance rétrograde, fortuite en apparence, et en réalité héréditaire.

Moins étudiées encore chez les collectivités que chez les individus, les lois de l'atavisme n'en sont pas moins réelles; mais l'analogie ne s'arrête pas là. Chez les collectivités, comme chez les individus, en effet, les troubles cérébraux sont contagieux; et c'est ainsi qu'en plein XIX[e] siècle, alors que les grands principes d'unité et de solidarité se dégagent du progrès de toutes les connaissances humaines, la nation proclamatrice des droits de l'homme, présente quelques symptômes de la folie sectaire qui a produit, au moyen-âge, les croisades et les persécutions.

Depuis l'établissement de la suprématie cléricale en Europe jusqu'à la Renaissance de l'esprit humain, la rage anti-sémitique fut à l'état endémique dans la chrétienté. Il est donc tout naturel que les germes de cette horrible lèpre morale ne soient pas encore tous détruits; et, en fait, leur influence existe en raison inverse des progrès réalisés par les différents peuples. Dans les domaines du tzar, les persécutions contre les Juifs sont presque aussi communes que les pendaisons de socialistes. C'est dans les pays récemment émancipés du pesant joug turc, que l'on rencontre ensuite les plus importantes manifestations de la manie antisémitique; enfin le chancelier de fer, l'apôtre de la force, encourage les sujets de son empereur dans cette voie anti-sociale. Mais on ne saurait comprendre que la France républicaine osât donner un pareil démenti au principe éternel de solidarité universelle.

Aussi, le sauvage cri de guerre des anciens bandits féodaux, répété par les sectateurs de l'ultramontanisme, n'a-t-il éveillé aucun écho dans le radieux pays de France. Et, il n'y aurait pas à se préoccuper de cette propagande si elle n'était présentée sous le masque du radicalisme dans notre grande colonie africaine, où les mélanges de races, leurs rivalités, la prépondérance fatale et momentanée des préoccupations matérielles, constituent un terrain favorable à l'obscuration des principes démocratiques.

Sincèrement républicains, les algériens n'ont pas perdu le souvenir du fossé sanglant que l'Eglise a creusé elle-même entre le christia-

nisme et le prolétariat assoiffé d'espérance, de charité, de foi ; et c'est pourquoi les ennemis du socialisme, les coryphées de l'individualisme ont pris le masque radical pour entraîner les algériens hors de la voie émancipatrice que suivent leurs frères d'Europe.

Feignant de s'intéresser aux misères du peuple, mais désireux, avant tout, de s'arracher à l'étude des réalités économiques, dont il subit les conséquences, et des lois harmoniques, seules capables de l'émanciper, ils ont crié à tue-tête :

« Les Juifs accumulent les richesses de la nation : ce sont des parasites ; sus aux Juifs ! »

Bien des républicains se sont laissés prendre à ce piège, car, en Algérie comme ailleurs, les gens du monopole et du privilège sont les alliés naturels du bourgeoisisme jouisseur et conservateur. Les parasites sociaux, en tous pays, se recrutent indifféremment chez les chrétiens comme chez les israélites, mais en Algérie, où le bon plaisir des puissants ne rencontre aucun frein, ces derniers exercent une véritable dictature sur leurs coréligionnaires pauvres.

Quoique français, les prolétaires israélites d'Algérie — et le nombre en est considérable — sont asservis, bien plus que leurs frères européens, à leurs coréligionnaires influents. Ces derniers, grâce aux journaux qu'ils soudoient, aux agents électoraux qu'ils embrigadent, à l'influence corruptrice de leur or, imposent tous leurs caprices au gouvernement général et à l'administration. Tout prolétaire israélite qui voudrait regimber, serait brisé comme verre, sans que la justice française pût même s'y opposer.

Cela tient à des causes que nous ferons connaître un jour, si cela peut intéresser les lecteurs de la *Revue socialiste*. Pas plus que l'indigène musulman, le prolétaire israélite n'est réellement émancipé et il est la première victime des abus dont on voudrait le rendre responsable.

On a reproché aux israélites d'Alger de marcher comme un seul homme à la suite des agents électoraux de la camarilla opportuniste. En dépit d'honorables exceptions, nous reconnaissons la vérité du fait : mais ne se produit-il pas partout où existe un prolétariat non encore émancipé de ses exploiteurs, dans les mines, dans les usines, dans bien des campagnes de la France elle-même ?

Or, est-il jamais venu à l'idée des socialistes de prêcher la croisade contre leurs frères exploités et maintenus dans l'ignorance ? N'ont-ils pas, au contraire, comme aujourd'hui même à Decazeville, commencé par secourir ces malheureux et par leur prouver par des bienfaits la puissance salvatrice de leur doctrine ?

A fortiori aurait-il fallu procéder ainsi, vis-à-vis d'une population récemment naturalisée. On devait, en premier lieu, briser les privilèges anti-démocratiques qui subordonnent le prolétariat israélite à ses exploiteurs et ensuite instruire progressivement ceux qu'on venait d'émanciper.

Au lieu d'agir ainsi, on excita les inimitiés de races et l'on prêcha une croisade, dont les résultats les plus palpables furent les brutalités exercées pendant plusieurs jours contre de pauvres diables mille fois plus exploités que leurs persécuteurs. Voit-on d'ici les hommes de progrès, prouvant leur haine de l'exploitation en se ruant à Decazeville pour assommer..... quelques grévistes !

Et que l'on ne vienne pas nous taxer ici d'exagération, car nous dé-

fions qui que ce soit de nous signaler un seul exploiteur, un seul meneur opportuniste, israélite ou non, qui ait été maltraité lors des manifestations anti-sémitiques d'Alger.

Mais notre but n'est pas de récriminer et de prolonger ainsi un malentendu funeste. Nous n'avons pas l'intention de suspecter la bonne foi des radicaux algériens qui ont cru combattre l'opportunisme ; nous voulons simplement leur prouver qu'ils ont fait fausse route. Tous nos coréligionnaires éclairés sont forcément des fils de la Révolution, des champions de l'avenir. La Révolution du siècle dernier nous a rendu nos droits civils et politiques, celle du siècle courant nous rendra nos droits sociaux, à nous prolétaires juifs, plus exploités que nos frères d'Europe. Tout israélite instruit sait ce que la réaction lui réserve : la spoliation, le ghetto, le bûcher ! Instruisons donc le prolétariat israélite, affranchissons-le, et les grandes idées régénératrices du siècle n'auront pas de plus ferme soutien.

En dépit des clichés sottement reproduits par nos adversaires, Israël possède de beaux états de service révolutionnaire. Nos initiateurs laïques ne cessèrent de lutter contre le cléricalisme et souffrirent mille morts pour la solidarité *universelle*. Nulle nation, pas même la courageuse Gaule, n'a si obstinément résisté à l'égoïste domination de Rome et c'est de chez nous qu'est sortie la première aube du monde moderne, qui détruisit enfin l'Empire des Césars.

Nous avons voulu ouvrir les yeux aux républicains sincères d'Algérie, dans les rangs desquels tous les déshérités de la colonie doivent combattre sans distinction d'origine ou de croyance, mais qui, de leur côté, doivent à ces prolétaires, aide et instruction. En présence des tentatives cléricales contre les israélites, nous avons tenu, pour l'honneur de nos compatriotes algériens, à donner au public français une explication impartiale des troubles antisémitiques survenus il y a deux ans à Alger.

Si, comme leurs ancêtres de la Convention, tous les républicains d'Alger avaient été fidèles aux principes démocratiques, ils auraient évité une erreur susceptible de faire suspecter leur foi progressiste. D'autre part, les israélites timides ou ignorants sont maintenant avertis de ce qui les attend, si la réaction peut jamais triompher. Nous espérons donc que le malentendu cessera et que, sans distinction de race ou de secte, les hommes de progrès s'uniront partout aux déshérités, pour secouer le joug des exploiteurs israélites ou chrétiens.

HENRI TUBIANA (israélite algérien).

---

15 JUILLET 1886

L'article paru en mai sous ce titre : « L'*Evolution de M. de Mun* », m'attire une réponse de l'*Association catholique* que je crois devoir relever, parce qu'il me paraît qu'on s'est singulièrement mépris à l'Œuvre des cercles sur le sens et la portée des regrets que j'ai exprimés, quand j'ai vu M. de Mun désavouer publiquement M. Lœsévitz et la thèse socialiste que celui-ci soutenait, d'accord avec les docteurs de l'Eglise, sous l'autorité desquels il s'est toujours placé pour exposer ses idées de réformation sociale catholique.

Des témoignages de sympathie attristés que j'ai adressés à M. Lœsévitz et à tous ceux de l'Œuvre des cercles qui n'ont certainement pas vu sans douleur cette œuvre s'affirmer étroitement catholique et intolérante, fermée aux bonnes volontés autres que les bonnes volontés catholiques, de cette sympathie, dis-je, on s'est cru en droit d'inférer que « M. Rouanet et ses amis avaient fondé de sérieuses espérances sur le concours que l'Œuvre des cercles et de M. de Mun en particulier leur paraissait devoir apporter au socialisme. » Or, il n'y a rien, ni dans mes articles, ni dans ceux de mes collaborateurs de nature à faire croire que nous ayons jamais nourri pareilles illusions à la *Revue*.

Nous n'ignorions pas, en effet, la nature du but poursuivi par l'Œuvre des cercles proprement dite ni leur composition.

Nous sommes excusables d'avoir ignoré ce que M. de Mun nous a appris dans sa lettre du 3 mars, que l'aumônier du Comité contrôlait au point de vue doctrinal la rédaction de *l'Association catholique*, dont pas un article ne doit paraître sans que le terrible abbé l'ait scruté et lui ait délivré son visa théologique. — Mais à part ce détail, nous savions que l'Œuvre poursuit la réconciliation du patron et de l'ouvrier, surtout en s'efforçant d'inculquer à celui-ci les « principes de respect et d'amour filial » qu'il doit à son maître. Et un tel but est trop éloigné de celui que poursuit le socialisme : inspirer à chacun l'amour d'autrui, tous ayant un même droit à cet amour, — pour croire un seul instant que l'Œuvre des cercles était parallèle à la nôtre.

Cependant, l'Association ne nie pas que l'Œuvre des cercles française, en s'affirmant étroitement catholique et parfois royaliste, diffère profondément de partis catholiques existant dans certains pays. Elle ne nie pas, et nous prenons acte de son silence sur ce point — que là — où les catholiques sont en minorité et suspects à raison de leur foi

religieuse, le catholicisme n'ait affecté un caractère socialiste très marqué dont nous ne serions pas en peine de placer de nombreux exemples sous les yeux de nos lecteurs. Nous avons déjà analysé dans la *Revue* la brochure de l'évêque de Nottingham, d'après la traduction qu'en avait donnée *l'Association catholique* elle-même, et nos lecteurs se rappellent encore les admirables apostrophes citées par nous, de l'évêque catholique aux landlords oppresseurs, aux capitalistes spoliateurs, à tous les perpétrateurs des iniquités et des misères sous lesquelles agonise l'Israël prolétarien de l'Irlande et de tous pays.

C'était là incontestablement un réquisitoire d'un grand souffle socialiste contre les possédants, et si l'évêque ne prenait pas cette épithète, nous le considérions, abstraction faite de sa profession religieuse, comme digne de la porter.

En Allemagne, où le catholicisme a été également, pendant quelque temps, l'objet des rigueurs de M. de Bismark, le caractère socialiste des projets de réforme catholique a été constaté par l'association elle-même, dans la double étude qu'elle a publiée sur l'abbé Hitze, « député et directeur de l'organe de l'Association industrielle catholique pour le bien des ouvriers, qui fleurit dans les provinces rhénanes (1) ». La critique économique de l'organisation sociale est à peu près la même que la nôtre. Les sept propositions du catholique allemand sur les perturbations engendrées par le mode capitalistique de production pourraient être signées Marx et aboutissent aux mêmes constatations, à savoir que notre organisation « est l'expropriation suspendue en permanence sur tous les foyers. » La reprise des instruments de travail par l'Etat y est implicitement reconnue comme devant succéder pour guérir les maux qu'il a déchaînés sur l'humanité à l'appropriation individuelle. L'organisation des sociétés professionnelles n'est que le moyen, aux yeux du catholique allemand, analysé par M. La Tour du Pin Chambly, d'arriver à cette reprise et de la féconder en permettant d'organiser la production sociale au moins partielle par l'Etat.

« Il est bien des séries, dans les domaines de la production, dit-il « textuellement, qui présenteraient, par leur remise entre les mains de « l'État de grands avantages par une équitable distribution au profit « de tous, des biens qu'elles procurent : mais on n'ose les y livrer, de « peur que la politique n'y règne plus que la capacité administrative. « Des corps d'état organisés n'auraient pas à compter avec ces périls. » — Et il termine ainsi : « Le mode de production actuel, de plus en plus « incliné dans la pratique vers le socialisme, demande à trouver son « expression dans un ordre légal correspondant, inspiré du même principe social... L'avenir appartient au socialisme, soit au socialisme « absolu, démocratique et révolutionnaire de l'Etat, soit au socialisme « relatif, conservateur et sain des états (professionnels). Organisation

(1) *Association catholique* du 15 octobre 1885, p. 431.

« des Etats, telle est la solution de la question sociale (1). » — Si à ces considérations absolument socialistes on ajoute que l'abbé Hitze déclare que la question sociale est distincte de la question religieuse; que les associations professionnelles doivent se constituer en dehors de l'unité religieuse, comment ne décernerait-on pas à des catholiques professant semblables doctrines, l'épithète de socialistes. Ils sont profondément opposés à nos propres idées, mais, sur certains points, les théories sont communes.

Jamais, je le sais, l'œuvre des cercles catholiques n'a été si loin. Jamais, je ne le nie pas non plus, M. de Mun n'a formulé avec cette rigueur scientifique exempte de tout esprit de secte, de tout fanatisme religieux et d'intolérance politique, des projets de réforme de cette ampleur. Néanmoins étant donné l'hospitalité que l'Association a ouverte dans son recueil à ces idées, défendues d'autre part par M. Lœsévitz, le concours qu'elle a accepté de M. R. Meyer, protestant qui n'a pas fait abandon de ses croyances en venant au parti catholique français, on pouvait en inférer que dans ce dernier il existait une intéressante minorité dévouée à la cause de la rénovation sociale dont M. de Mun ne traduisait peut-être pas toute la pensée dans ses belles et magnifiques harangues. Mais nous n'avons jamais supposé un seul instant que cette minorité pût amener l'Œuvre des cercles — catholique et royaliste — à revendiquer l'émancipation ouvrière, telle que nous la comprenons et la voulons. Encore une fois, nous n'ignorons pas qu'elle compte des Chagot qui, imposant la compression catholique à leurs ouvriers, ne les dédommagent pas, en compensation de la liberté de conscience qu'ils leur ravissent, par un supplément de salaires, et ne goûtent que fort peu les tirades de l'évêque de Nottingham contre l'intolérable abus que font les capitalistes de la loi de l'offre et de la demande, sur le marché du travail. Nous ne fondions donc aucun espoir pour le socialisme sur le secours que lui apporteraient M. de Mun ou l'Œuvre des cercles. Le socialisme n'en a d'ailleurs pas besoin. Tout ce que nous espérions était ceci : que parmi les patrons et les industriels, membres de l'Œuvre, tenant sous leur domination des milliers de travailleurs voués aux rudes labeurs du salariat, il s'en trouverait qu'émouvraient peut-être les rappels à la justice adressés par les Lœsévitz et les R. Meyer aux barons de la féodalité moderne, et qu'à défaut de l'Eglise catholique prosternée aujourd'hui comme hier, comme toujours devant le veau d'or qu'elle encense, ces voix isolées obtiendraient dans quelques ateliers certaines améliorations à la condition des prolétaires dont les maîtres ne seraient pas restés sourds à la voix de la pitié.

Fidèle aux traditions de son passé, le catholicisme français qui a été, depuis 1789, le coryphée de tous les gouvernements, qui a béni tous les crimes sociaux sans distinction d'origine, et impitoyablement anathématisé quiconque les a dénoncés, le catholicisme, dis-je, vient une fois

(1) *Association catholique* du 15 octobre 1885, p. 446-447.

de plus de formuler son *non volumes* à ceux qui « clament » vers lui, en reniant ceux des siens qui, appuyés sur l'autorité de ses docteurs, ont proposé l'abolition de l'esclavage moderne, la suppression du salariat et, selon l'expression de la parole évangélique, réclamé « la paix pour les hommes de bonne volonté. »

En les expulsant de la sorte, en proclamant avec la rigueur qu'il y a mise, que ces hommes un instant accueillis par lui, professent des doctrines subversives des doctrines catholiques, j'avais bien le droit de constater que M. de Mun avait « évolué », et en exprimant ma sympathie pour les hommes que cette rupture a dû blesser dans leurs croyances les plus chères, mes regrets, j'en ai acquis personnellement la conviction, ne se sont pas « trompés d'adresse ». GUSTAVE ROUANET.

UN PROJET DE LOI

Le projet de loi que nous allons soumettre ci-après aux lecteurs de la *Revue socialiste*, et qui, présenté à la « Société républicaine d'Economie sociale », sera, nous n'en doutons pas, adopté par elle, pour être ensuite présenté à l'adoption du parlement, aurait pour conséquence, s'il était voté, de faire rentrer dans les caisses de l'Etat des sommes relativement importantes dont bénéficient actuellement des sociétés financières ou industrielles. Ces sommes qu'on peut, approximativement, évaluer à quatre ou cinq millions par an, ne constituent pas, évidemment, un allègement sensible du Trésor public. Néanmoins, les broutilles ne sont pas à dédaigner; cinq millions ci, cinq millions là, additionnés bout à bout, finissent par faire de belles sommes; c'est pourquoi nous proposons notre modeste recette.

Voici ce dont il s'agit:

On sait que le code civil a prévu le cas où un créancier, soit par oubli, soit par tout autre motif, négligerait pendant un certain temps, de réclamer la dette exigible contractée envers lui, et qu'il a, en prévision de ce fait, institué la prescription, qui libère le débiteur quand un laps de temps, déterminé suivant la nature de la dette, s'est écoulé, sans que le créancier en ait réclamé le paiement.

Ces dispositions ont été édictées en vue de prévenir les inconvénients graves qui pourraient résulter pour le débiteur de la

négligence involontaire ou calculée du créancier. Le débiteur, au cas ou la dette contractée par lui devient exigible, doit en effet mettre la somme à la disposition de son créancier. Si celui-ci ne la réclame pas, le débiteur qui s'était procuré la somme, peut être tenté ou contraint, sous le coup de circonstances imprévues, d'en disposer autrement ; alors qu'il ne serait plus en état de rembourser son créancier, si celui-ci surgit tout à coup exigeant le remboursement, on comprend tout de suite quelle situation déplorable serait faite au débiteur. C'est pour prévenir ces inconvénients que la loi, punissant la négligence du créancier, frappe de prescription la dette non exigée.

Elle établit des distinctions, selon la nature de la dette contractée, lettre de change, annuités, etc. En ce qui concerne cette dernière, voici les dispositions de l'article 2277 qui les régit : « Les arrérages de rentes perpétuelles et viagères, les intérêts « des sommes prêtées, et généralement tout ce qui est payable « par année, ou à des termes périodiques, plus courts, se pres- « crivent par cinq ans. »

A l'époque où le code civil édicta ces dispositions évidemment le législateur n'avait en vue que de protéger le débiteur proprement dit contre le créancier — de régler les rapports entre deux personnes — peut-être avec l'arrière-pensée de faire profiter le Trésor public des négligences de certaines de ces rentrées ? Quoi qu'il en soit, il ne pouvait prévoir l'extension que prendrait le crédit moderne, ni l'importance colossale des dettes qui seraient contractées par la voie du crédit financier ou industriel. Il ne pouvait surtout prévoir que le développement économique amenant la constitution de grandes compagnies rivales de l'Etat, celles-ci pourraient à leur tour bénéficier sur la même échelle que lui des rentes et des arrérages tombés sous le coup de la prescription.

C'est cependant ce qui est arrivé. A l'heure actuelle, la rente française, en dehors de la rente de l'Etat, se chiffre par milliards, répartis entre des compagnies diverses, débitrices envers des milliers de petits ou gros créanciers. Dans le nombre, il s'en trouve qui, pour une cause ou pour une autre, ne touchent pas leurs coupons, ne réclament pas leur rente, perdent leur titre, meurent ou s'expatrient sans laisser trace de leur créance. Les compagnies industrio-financières bénéficient alors des sommes non réclamées.

A notre sens, l'Etat a le devoir de modifier un tel état de choses à son profit. La prescription instituée quand le code civil fut rédigé s'applique aujourd'hui, non plus aux débiteurs

pauvres que le législateur voulait protéger, ainsi que nous l'avons dit, contre les négligences involontaires ou calculées du créancier, mais à des débiteurs solvables, riches, richissimes même, qui font du crédit au commerce, à des compagnies puissantes, Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Chemins de fer banquier, etc., etc.

Les sommes que ces compagnies s'attribuent ainsi, nous demandons qu'elles fassent retour à la collectivité — à l'Etat.

Si une propriété, un domaine ou une succession quelconque touche à la déshérence par défaut d'héritiers, la collectivité rentre en possession de cette propriété. Pourquoi l'Etat abandonnerait-il à ces sociétés financières les successions qui deviennent leur propriété, par suite de circonstances fortuites de même nature que celles qui font retourner à l'Etat les successions non réclamées?

Nous ne croyons pas avoir besoin d'argumenter pour établir le droit et même le devoir qu'a le Parlement de modifier dans le sens que nous venons d'indiquer plus haut les effets des différentes prescriptions. Une seule objection de pratique peut s'élever : Comment l'Etat recouvrera-t-il les créances ? Quelles mesures de police et de contrôle instituera-t-on pour obtenir le plein effet de la loi?

Le contrôle nous paraît très facile à être établi. Ce que vise surtout notre projet, ce sont les compagnies financières ou industrielles. Or, la situation de celles-là sont bien connues de l'administration. Par exemple, pour les chemins de fer qui amassent annuellement d'assez grosses sommes du fait de la prescription, quel est le chiffre de leurs émissions ; le chiffre des actions et obligations payées ; le nombre de titres amortis par année. Avec ces données, l'Etat peut établir un contrôle qui, sans visite des livres, sans inquisition aucune, lui permettra de recouvrer toutes les créances non réclamées.

La pratique, autant que le côté juridique de notre proposition ne nous paraît donc pas devoir soulever d'objections. C'est pourquoi nous la présentons de confiance, convaincus que, si minime qu'il soit, étant donné les proportions fantastiques qu'a en France le développement de notre budget, le léger appoint apporté par notre projet à nos finances obérées ne doit pas être dédaigné.

PROJET DE LOI

Chapitre VI (1)

Des effets des différentes prescriptions.

Art. 2.282. — Toutes les créances et actions, tous les droits, intérêts et arrérages, désignés aux sections II et III et à l'article 2.277 de la section IV du chapitre V qui précède, atteints par une des diverses prescriptions énoncées, appartiennent de droit à l'Etat.

Art. 2.283. — Le possesseur de la chose et le débiteur de la somme prescrites, auront six mois à partir du jour de la prescription pour se libérer à la recette particulière de leur domicile. La libération résultera d'une déclaration signée et contenant : 1° leurs noms, prénoms et domicile, ainsi que ceux de la personne à laquelle devait être fait le paiement de la somme ou la remise de l'objet prescrit — si elle est connue et la désignation de cette chose ; 2° l'énonciation du titre s'il y en a ; 3° l'offre du versement de la somme ou de la remise de l'objet prescrit ainsi que le titre.

Toutefois, cette libération ne sera définitive que par le reçu qui en sera délivré au déposant s'il s'agit de meubles. S'il s'agit d'un immeuble, l'Etat sera tenu de se faire envoyer en possession par ordonnance du président. Un acte de prise de possession sera dressé à sa diligence par le notaire commis à cet effet, qui contiendra d'échange au profit des prescrivants. Ces frais seront à la charge de l'Etat.

Cet acte pourra être soumis aux formalités de transcription et de purge légale.

Art. 2.284. — Tous paiements de la somme ou remise de la chose prescrite, faits directement au créancier ou au propriétaire, depuis la date de la prescription, seront nuls de plein droit et n'empêcheront pas la répétition à l'Etat.

Art. 2.285. — Toute fausse déclaration concernant l'échéance de la prescription ou la nature des choses prescrites, comme aussi le défaut de déclaration, dans le délai ci-dessus fixé, seront passibles d'une amende, toujours égale à deux fois leur valeur au jour de la prescription. Dans ce dernier cas, celui

(1) Pour faire suite au titre XX. liv. III du code civil.

ou ceux au préjudice desquels devaient s'exercer les effets de la prescription, ainsi que cela avait lieu avant la promulgation de la présente loi, — leurs héritiers ou ayants-droits, — pourront être remboursés de tout ou partie de la somme ou valeur de la chose prescrite, s'ils en font la demande au Ministre des Finances.

ART. 2.286. — Les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent pas à l'Etat, débiteur ou possesseur. TARET.

PANTHÉISME SCIENTIFIQUE

[Le penseur érudit qui a déjà donné au public les *Origines des Religions*, vient de publier un petit volume (1) dans lequel le monisme ou panthéisme scientifique a trouvé un digne interprète. Nous en donnons quelques extraits. C'est de la bonne et fortifiante philosophie, c'est la démonstration de l'unité de la substance et de la force vitale, servant de substratum à la prédication de l'altruisme ou compatissance universelle, ce devoir des devoirs].

... Telle que la définit Hæckel, la doctrine monistique ou mécanique est celle qui enseigne que les phénomènes de la vie humaine, comme ceux du reste de la nature, sont régis par des lois fixes et immuables, ce qui nous paraît scientifiquement démontré; qu'il y a pourtant entre les phénomènes en question un lien étiologique et que, par suite, l'ensemble universel accessible à nos moyens d'investigation forme un tout unitaire, un *monon*, ce qui nous semble de même tout aussi solidement établi.

... Il ressort, en effet, de l'étude de la nature que, à quelque moment de son évolution qu'on la prenne, pour si haut que l'on remonte dans les premières manifestations du mouvement général, c'est toujours en présence d'un état réductible en quelque chose de plus simple qu'on se trouve, c'est-à-dire qu'on ne voit nulle part de place à donner à l'hypothèse d'une création d'une seule

(1) LA VIE APRÈS LA MORT, L'ETERNITÉ ET L'IMMORTALITÉ, par Jules Baissac. Paris 1886, Rothschild, éditeur.

pièce. Une gradation continue, progressant par enchaînement de formes de plus en plus parfaites, a été constatée dans tous les organismes. On a reconnu que les mammifères et les oiseaux, par exemple, avaient été transformés par changements lents de reptiles, comme ceux-ci l'avaient été d'invertébrés ; que l'apparition des premiers répondait à un degré avancé de l'évolution de l'ensemble, à une époque tertiaire, et celle des autres à un état général plus rudimentaire, les reptiles à une seconde étape et les invertébrés à un âge primaire. L'embryogénie a fait retrouver dans les transformations fatales les traces de ces états successifs, et la paléontologie, confirmant ces inductions, a mis en évidence ce grand fait, à savoir que les formes aujourd'hui les plus dissemblables se rapprochent à mesure qu'elles s'enfoncent davantage dans les couches géologiques où l'on peut en suivre la trace, ce qui, en attendant la démonstration scientifique, n'autorise d'autre hypothèse que celle d'un point de départ originel commun ou *monon* principal. Il n'y a pas, en effet, jusqu'à l'élément protoplasmatique des êtres vivants, la cellule microscopique, ovule ou germe, qui ne doive être tenu pour une transformation ayant sa base dans un ordre naturel moins développé encore.

... A tous les points de vue la vie est une, elle est si strictement une que, en biologie, l'individualité pour ce qui vit, respire ou se meurt, n'est substantiellement rien par elle-même et n'existe que comme simple forme d'un substratum unique.

... En rebroussant chemin par la pensée, on arriverait nécessairement de réduction en réduction à un monisme originel, à une unité de substance et de forme, où il n'y aurait plus de distinction à établir entre genres, espèces et individualités quelconques. Il en ressort encore que, le développement n'ayant pu se produire et ne se continuant qu'avec des éléments intrinsèques immanents à ce même *monon*, il y a dans les manifestations de la nature solidarité intime, la même solidarité qui s'observe entre les cellules d'un organisme vivant, entre les mailles d'un réseau. La vie est une. Nous vivons les uns des autres, les uns par les autres.

Dans la vie minérale, végétative, animale, cette solidarité, tout idéal qu'en soit le principe, n'apparaît encore que comme fait matériel ; dans la vie de l'esprit, si pratiquée d'instinct, elle commande aux mouvements du cœur chez les natures droites, elle est pour la saine raison inductive le vrai critérium philosophique de la morale,

Qu'est-ce donc que la pitié, qu'est-ce bien que ce sentiment qui, par intuition, d'abord et avant toute induction, nous pousse à prendre part aux misères d'autrui et à les soulager dans la mesure de nos moyens ?

Si ce n'est pas la loi de nature que je viens de dire, loi de sacrifice de l'individu en vue de la conservation générale et du salut commun.

Qu'étaient les dieux du Paganisme mythologique? Des parvenus : *Selecti dii*. Divins au seul même titre que tout ce qui vit dans la nature, à laquelle ils appartiennent corps et âme, les dieux n'apparaissent d'abord que comme les forts par excellence : ce sont, pour me servir, en la symbolisant, de la terminologie kantienne, les *noumènes* d'une phénoménalité dont ils déterminent les mouvements. Qu'était le Dieu catégorisé qui les synthétisa plus tard, par exemple le Zeus développé et éternellement progressif de Cléanthe? Le premier d'entre nous, *primus inter pares;* un vrai père de famille, dont nous sommes les rejetons solidaires, non pas des enfants adoptifs, sortis de terre ou tirés du néant par sa parole, mais de véritables enfants de sa lignée, rattachés à lui et à sa divine nature par tous les liens du sang, issus de sa cuisse, et remontant, pour notre généalogie, jusqu'à son éternité.

Si le temps leur eût été laissé de tirer les dernières conséquences de leur tradition, les Grecs auraient pu ajouter : Notre Jupiter, c'est la divine unité, dans laquelle se résolvent tous nos dieux et qui sollicite toute créature de bonne volonté.

... Le monde étant ce que nous le voyons, le bonheur pour l'individu, y est en raison inverse de la part que nous prenons aux misères communes, du mérite par conséquent. Un véritable grand homme est un homme malheureux. N'eût-il pas à boire la ciguë comme Socrate, à mourir sur la croix comme Jésus, à être roué, pendu, décapité, brûlé ou écorché vif comme tant d'autres, il aurait assez de la vue des bûchers qu'il ne peut éteindre, du sang qu'il ne peut arrêter, des larmes qu'il ne peut sécher, des plaies sans nombre qu'il ne peut guérir, pour souffrir lui-même de tout cela à la fois, et en souffrir, lui, le juste par excellence, tandis que les repus, les égoïstes, les indifférents, les moins dignes en un mot, savourent ce qu'il peut y avoir de fumets recherchés au banquet de la vie.

. La sympathie est au droit ce que la sève est à la plante, le souffle vital à cette organisation. Par sympathie je n'entends pas seulement la commisération ou pitié au sens lexique du mot ; j'entends autre chose encore, quelque chose de plus que le mouvement naturel qui nous intéresse aux malheurs d'autrui, la communion des esprits aussi bien que des cœurs, cette communion dans laquelle est la plénitude de la vie : *consummatio in unum*.

JULES BAISSAC.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

SÉANCE DU 26 JUIN.

Présidence du citoyen Combret assisté des citoyens Flament et Lebey

Le président donne la parole au citoyen *Elie May* qui présente le rapport suivant :

Conformément aux articles 5 et 6 de nos statuts, vous allez avoir à remplacer les membres du conseil d'administration, désignés par le sort pour en sortir.

Une fois votre conseil d'administration renouvelé, il aura, toujours en conformité des articles précités, à procéder au choix de son bureau pour le prochain semestre.

En vertu de l'art. 7 des statuts, j'ai, en ma qualité d'administrateur-trésorier, à vous rendre compte de la gestion du semestre qui va finir.

Avant de vous parler chiffres, permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse.

Au mois d'octobre de l'année dernière, mes amis Malon et Camélinat vinrent me faire part de leur intention de fonder la Société républicaine d'économie sociale, et me demander mon concours pour aider à cette formation.

Mon concours leur était acquis d'avance, comme il le sera toujours à toute œuvre ayant un but de rénovation sociale.

Le 7 novembre, une première réunion eut lieu, nous étions 23. — La société se trouvait définitivement constituée. — Depuis, l'enfant a grandi — aujourd'hui nous comptons 223 membres; et, sans vouloir être optimiste à outrance, on peut prévoir que, pour la fin de l'année, notre nombre sera plus que doublé.

Les recettes du 7 novembre à ce jour se montent à 1,102 fr. 40.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Frais de première installation, imprimés, fournitures de bureau, frais d'encaissement des cotisations, etc., suivant état détaillé sur le livre de caisse...........	384 65	
Paiement par anticipation pour six mois de loyer du local de la rue des Petits-Carreaux..................................	400 »	
Premier versement à deux parts de propriété de la *Revue socialiste*.............	60 »	844 55
Solde restant en caisse...		257 80

Notre bilan s'établit comme suit :

Actif. Argent en caisse..................		257 80
Avance de six mois de loyer du local de la rue des Petits-Carreaux................		400 »
Deux parts de propriété de la *Revue socialiste*...................................		600 »
Sommes dues par les sociétaires :		
69 sociétaires doivent une année, soit.....	690 »	
19 » » 9 mois............	142 50	
1 » » » »	7 »	
1 » » chacun 4 fr., soit...	8 »	
32 » » 6 mois.............	160 »	
4 » » 3 »	10 »	
1 » doit.....................	6 »	
Soit dû pour les sociétaires		1.023 50
Total de l'actif.........		2.281 30
Passif. Mensualités dues sur les deux parts de la *Revue socialiste* souscrites par la société................................		540 »
Différence en faveur de l'actif....		1.744 30

Comme vous le voyez, après six mois d'existence, notre société possède un actif de 1.741 fr. 30 ; ce chiffre est le plus éloquent témoignage que l'on puisse invoquer en faveur de son utilité incontestable.

En effet, l'étude des questions sociales préoccupe non-seulement ceux qui sont victimes de l'organisation actuelle, mais aussi ceux qui bénéficient des iniquités dont cette organisation est pavée.

Des signes certains nous annoncent que l'heure de la justice va bientôt sonner à l'horloge du progrès — les privilèges vont disparaître et l'égalité va luire !

La Société républicaine d'économie sociale aura eu l'honneur d'être, à l'avant-garde de ce grand mouvement : ce sera un titre de gloire dont ses membres pourront, à juste titre, être fiers !

Ce rapport est accueilli par d'unanimes approbations. La parole est ensuite donnée au citoyen *G. Rouanet*, secrétaire des procès-verbaux, qui, de son côté, présente le compte-rendu ci-dessous, également accueilli avec une grande faveur par l'assemblée.

Parvenue au dixième mois de son existence, et encore dans la période de ses débuts, c'est-à-dire des tâtonnements et des hésitations inséparables des commencements d'une œuvre aussi considérable que

celle qu'elle a tentée, la Société républicaine d'économie sociale peut, en jetant un coup d'œil en arrière, par l'examen des travaux accomplis ou en voie d'accomplissement, s'assurer, avec une légitime satisfaction, qu'elle est restée fidèle à l'idée mère de sa fondation, et au programme qu'elle s'était tracé.

Faire appel à toutes les capacités et à toutes les bonnes volontés ainsi qu'il est dit dans ses statuts, pour grouper ces capacités en un faisceau compacte, ne semblait pas, tout d'abord, d'une réalisation facile.

Les tristes évènements politiques qui se sont déroulés ces dernières années ont, en effet, créé de telles divisions entre les personnes les mieux faites pour s'entendre et concourir à l'élaboration d'une œuvre commune, des rivalités si aiguës, des inimitiés si profondes, qu'il semblait chimérique, au premier instant, que l'appel des initiateurs de cette œuvre pût être entendu.

Il l'a été cependant, et dès les premiers jours, grâce à l'esprit de large tolérance qui présidait au recrutement de ses membres, au soin scrupuleux qu'on a mis à ne repousser l'admission d'aucun candidat pouvant apporter à la société un concours efficace de ses lumières, de son talent ou de son dévouement, nous avons bientôt constitué ce noyau d'hommes, partis de différents points politiques, avec des idées et des tendances, de formes peut-être divergentes, mais sensiblement les mêmes pour poursuivre le but que la société s'était assigné.

N'aurions-nous, citoyennes et citoyens, obtenu que ce premier résultat, d'avoir effectué ce groupement de personnalités si diverses, toutes animées d'un même esprit de dévouement à l'œuvre de réformation sociale que la société poursuit, la société n'aurait pas perdu son temps.

Mais, dès le premier jour, ses divers membres se sont mis à l'œuvre, au point que, dès la première séance, la réunion générale de la Société a pu discuter un projet ferme de réforme à cette heure pendant devant la Chambre des députés qui lui a fait les honneurs de la prise en considération.

Il est à remarquer en effet que, dès sa première assemblée, la Société a pu discuter et adopter le projet de loi sur les loyers et les cautionnements versés d'avance, projet dû à l'initiative de notre si dévoué confrère, le citoyen Chirac, et le projet de Législation internationale du travail, dû à l'initiative du citoyen Camélinat.

Ce premier projet, vous le savez, a fait le tour de la France.

L'opinion publique s'est déclarée en sa faveur, car dans plusieurs réunions publiques dans lesquelles il a été exposé, il n'a pas rencontré de contradicteurs.

Le gouvernement lui-même a déclaré par l'organe de M. Boulanger, directeur général de l'Enregistrement et du Timbre, qu'il ne le combattrait pas. — Tout fait donc espérer de voir aboutir, sauf les lenteurs parlementaires inévitables, ce premier projet qui supprimerait du premier coup un privilège d'une injustice flagrante.

Le projet sur une Législation internationale du travail a été également déposé à la Chambre par nos amis du parti ouvrier.

En même temps que ces divers projets étaient adoptés par la Société, les commissions élaboraient des travaux non moins importants, qui étaient soumis à votre approbation dans la séance du 2 février.

C'était d'abord un projet de loi sur le Travail des femmes et des enfants dont l'exposé des motifs vous a été fait par le citoyen Rouanet, projet dont la discussion a pris quatre laborieuses séances. Il doit être prochainement déposé à la Chambre par cinq de nos membres qui font partie du parlement.

Le projet de loi sur les accidents, dont l'exposé des motifs vous a

été présenté par le citoyen Fournière et que vous avez définitivement adopté est à la veille d'être également déposé.

Le mois suivant, notre confrère Chirac dont vous avez pu apprécier la compétence en matière financière et aussi le dévouement infatigable qu'il apporte dans sa collaboration à l'œuvre de réforme entreprise par la Société, nous présentait une proposition relative au fonctionnement des sociétés par actions, et une proposition ayant pour but de modifier l'assiette de l'impôt et de fixer un budget de liquidation.

Ces deux dernières n'ont pu encore être examinées par la Société. L'une d'elles comporte d'ailleurs un ensemble de modifications si considérable, que les commissions diverses devront sans doute se partager la besogne que son examen nécessitera.

D'autres travaux en préparation, déposés déjà, viendront compléter cet ensemble d'études que vous continuerez à poursuivre avec l'esprit de cordiale impartialité qui n'a jamais cessé de régner dans nos discussions, et je ne doute pas, citoyennes et citoyens, que de ces études ne sorte un mouvement fécond qui aura son importance dans l'opinion publique et j'ose ajouter sur la marche générale des idées de réforme et de réalisation pratique urgentes.

Si l'examen des travaux accomplis ou en voie d'accomplissement peut donner satisfaction à la société, la perspective que lui ouvre son état d'organisation actuelle n'est pas moins satisfaisante.

S'il a été fait quelque chose, je crois que nous pouvons, sans nous abuser, espérer qu'il sera fait plus encore dans l'avenir.

Dans les six mois qui viennent de s'écouler, nos travaux ont dû, en effet, passer par les contre-temps et les hésitations irréparables, comme je vous le disais en commençant, d'une période de début. On peut et l'on doit même considérer que cette période n'est pas encore franchie et que la société n'est pas encore entrée jusqu'à ce jour dans le fonctionnement normal devant lui assurer une extension de plus en plus considérable.

A cela, se sont opposées certaines conditions matérielles que notre comité a très heureusement modifiées depuis quelque jours.

Le défaut d'un local appartenant en propre à la société, formant le lieu de réunion ordinaire, où tous les jours, à toute heure, nous puissions nous réunir. nous voir, échanger nos impressions et nos vues a fait que les commissions d'études qui sont le rouage principal de notre action n'ont pas pu s'assembler d'une façon régulière et suivie.

En outre, ces commissions, composées à la hâte au début, malgré le dévouement que tous ses membres ont pu apporter dans chacune d'elles, auront besoin de se compléter. Les éléments ne manquent pas et les admissions nombreuses survenues depuis leur constitution leur permettront de se constituer à nouveau plus fortes et mieux organisées pour le travail qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Aucun de nous, parmi ceux qui en faisons partie ne doute de l'empressement que chacun de vous selon ses aptitudes et le temps de travail dont il pourra disposer, mettra à se rendre à notre appel.

Vous savez, en effet, citoyennes et citoyens, que la participation aux travaux des commissions n'est pas subordonnée à la nomination de membre du comité. Une fois constituées, les commissions peuvent s'étendre, solliciter le concours de leurs confrères qu'elles croient les plus aptes à venir collaborer à leurs travaux. D autre part, dans nos dernières réunions, il y a eu unanimité pour décider d'adresser un appel pressant à tous les membres de la société, les engageant à se faire inscrire au choix dans l'une des commissions qu'ils jugeront le plus en conformité de travail et d'étude avec la branche de connaissance qu'ils ont embrassée.

Afin de faciliter leur réunion, le comité a décidé de modifier, ou

plutôt de fortifier l'organisation de son bureau, de façon à assurer la régularité des convocations, fortement empêchée avant et par la multiplicité des travaux incombant au secrétaire et aussi par le défaut de local.

En somme, le comité est heureux de vous exprimer par l'organe de son secrétaire-rapporteur la satisfaction qu'il éprouve en constatant que le temps qui s'est écoulé depuis notre fondation a été, en partie, mis à profit pour le développement et l'action de la Société républicaine d'Economie sociale ; qu'il croit fermement, grâce à la réorganisation partielle accomplie dans ces derniers temps que l'avenir fortifiera le développement et étendra le champ de cette action, à laquelle chacun de nous tiendra à honneur de concourir encore plus efficacement, en redoublant de zèle et d'assiduité.

C'est sur cet exposé que je termine, citoyennes et citoyens, en exprimant ma profonde conviction personnelle que vous ferez tous vos efforts pour qu'il ne soit pas déçu.

Le président annonce ensuite que l'Assemblée doit procéder à l'élection de 11 membres du Comité d'administration.

Conformément aux statuts, il a été procédé au tirage au sort du tiers sortant après six mois d'exercice. Se sont trouvés sortants, les citoyens Combret, Elie May, Rouanet, Camélinat, Goudin, Martinet, Adrez.

Sont en outre remplaçables, le citoyen Ernest Roche, condamné pour son dévouement à la cause des travailleurs et empêché de participer à nos travaux, David Lévy, décédé ; Christophe et Jorlet démissionnaires. Le citoyen Daumas propose une suspension de séance ; les citoyens Malon et Dramard appuient cette proposition qui est votée.

A la rentrée, il est procédé aux élections, les sept membres sortants sont réélus et le comité est complété par l'élection des citoyens Delorme, Perthuis, Vaillant, Francolin.

Le citoyen Auguste Chirac a pris la parole pour la discussion de sa proposition relative au fonctionnement des sociétés par actions.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Chirac, Francolin, Klein, Vaillant, l'ensemble du projet est adopté avec une disposition additionnelle proposée par le citoyen Klein concernant l'article premier. Cet article est donc modifié comme suit.

Toute société anonyme ou en commandite par actions, française ou étrangère, dont les titres sont négociables en France sur le marché des fonds publics *est tenue d'imprimer en se soumettant au dépôt légal*, etc.

Il est ensuite procédé à la ratification des admissions de plusieurs membres déjà admis par le Comité.

Le citoyen Malon rappelle qu'il est du devoir des membres de la Société de se faire inscrire à l'une des commissions d'étude qui sont actuellement les suivantes :

1° Commission de législation industrielle ;
2° — des finances et impôts ;
3° — des réformes générales ;
4° — des questions éducatives et morales ;
5° — de statistique ;
6° — de propagande.

La séance est levée à 11 h. 10.

A. Lebey.

La première séance administrative du nouveau comité a eu lieu le 1er juillet au nouveau local, 43, rue des Petits-Carreaux. Présidence du citoyen Malon. Etaient présents les membres du Comité dont les noms suivent: Combret, Chirac, Rouanet, Johannès Delorme, Alcide Cadolle, R. Vaillant, Perthuis, Jourde, Francolin, L.-B. Varlin, Elie May, Flament, Malon, Fournière.

Absents: Bedouch, Tombois, Martinet, Gandin, Andrez. Excusés : Mijoul et Camélinat.

COMITE D'ADMINISTRATION.

Séance du 1er *juillet 1886.*

La séance est ouverte à 9 heures.

Le citoyen Benoît Malon est nommé président de la séance.

Il explique que dans sa dernière assemblée générale tenue le samedi, 26 juin, la Société républicaine d'Economie sociale a procédé au renouvellement — prescrit par les statuts — du tiers des membres du comité d'administration, et à la nomination de quatre autres membres en remplacement de quatre membres décédés, empêchés ou démissionnaires; que, conformément aux statuts, le bureau doit lui-même être renouvelé.

Il donnera la parole aux personnes qui ont des propositions à faire à ce sujet.

La question de dédoublement des fonctions d'administrateur-trésorier, est posée par plusieurs citoyens. Des observations sont échangées entre les citoyens Combret, Elie May, Rouanet, Malon, Chirac.

Cette question est mise aux voix, le conseil décide que les fonctions d'administrateur-trésorier seront dédoublées.

Le citoyen Malon dit que l'expérience des six derniers mois a démontré qu'il y avait lieu d'apporter des modifications dans la composition du bureau du comité.

Après un assez long débat, le citoyen Malon met aux voix les questions suivantes :

Y a-t-il lieu de nommer un secrétaire-général et trois secrétaires-adjoints ? — Adopté.

Ces secrétaires adjoints seront-ils nommés, et leurs fonctions déterminées par le comité d'administration ? — Oui.

Quelles sont ces fonctions? Le conseil décide qu'un secrétaire adjoint s'occupera de convoquer les assemblées générales, le comité d'administration, les commissions d'études.

Qu'un autre dressera les procès-verbaux de séances d'assemblées générales, de comité d'administration, et du bureau du comité; il fera des communications à la presse, sur les travaux de la société.

Que le troisième sera chargé de la correspondance.

Il est ensuite procédé à la nomination du secrétaire-général et des secrétaires-adjoints.

Sont élus :

Secrétaire-général: Benoît Malon.

Secrétaires-adjoints dans l'ordre des attributions sus-mentionnées: 1° Delorme; 2° Gustave Perthuis ; 3° Gustave Rouanet.

Il est ensuite procédé à la nomination de l'administrateur.

Le citoyen Rouanet propose le citoyen Combret. Plusieurs membres demandent que ces fonctions restent entre les mains du citoyen May. Malon explique que si l'on a proposé la candidature de Combret, c'est que May avait déclaré qu'il ne pouvait continuer.

Le citoyen May explique qu'en effet il est obligé de s'absenter pendant deux mois pour un voyage en Amérique, et que pour le bon fonctionnement de la société, il demande son remplacement. A son tour, le citoyen Combret déclare qu'il ne peut être candidat que si le citoyen May déclare formellement ne pouvoir accepter à nouveau les fonctions d'administrateur. Le citoyen May persiste dans sa résolution.

Ces explications données, la candidature du citoyen Combret aux fonctions d'administrateur est mise aux voix et adoptée.

Est aussi élu comme trésorier, le citoyen Alcide Cadolle.

May demande qu'une commission soit nommée pour examiner ses comptes d'administrateur-trésorier. Le conseil décide que cet examen sera fait par Combret et Cadolle.

A ce moment, B. Malon est obligé de se retirer. Après une conversation générale, May est élu président en remplacement de Malon.

Le citoyen Boyer, député de Marseille, explique l'urgence de déposer dans le plus bref délai les projets déjà adoptés en assemblée générale. A ce sujet, divers citoyens prennent la parole, et finalement il est pris les résolutions suivantes :

1° Rouanet, qui a été rapporteur du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants, remettra ce projet complet aux députés socialistes.

2° De même pour Fournière, qui a été rapporteur du projet de loi sur les accidents.

3° De même pour Chirac, qui a été rapporteur du projet de loi sur le fonctionnement des sociétés anonymes.

4° Les rapporteurs s'entendront avec les députés socialistes pour les moyens de défense.

5° Pendant les vacances parlementaires, Rouanet rapportera un projet sur la limitation des heures de travail, et Boyer un projet sur les caisses de retraite.

Divers arguments sont présentés par Rouanet, Boyer, Chirac et Jourde, sur la question de la limitation des heures de travail; des documents sont cités.

Fournière demande que la société s'occupe de faire une enquête sur les données au point de vue de l'hygiène.

Le conseil décide qu'une commission sera constituée pour opérer ce travail.

Boyer fait remarquer que la société ne doit pas oublier que son action sera d'autant plus efficace qu'elle portera sur des questions à l'ordre du jour dans les Parlements. Quand ces questions viennent en discussion si la société les avait étudiées, les députés socialistes

pourraient plus utilement prendre part aux discussions. Il cite divers exemples. Une conversation s'engage à ce sujet et comme conclusion, il est déclaré que la société républicaine d'Economie sociale et les députés socialistes doivent être en constants rapports pour le plus grand bien au point de vue de la prospérité de la société et au point de vue de l'adoption des projets de loi élaborés par elle.

La séance est levée.

Etaient présents : Malon, Rouanet, Combret, Jourde, Francolin, Chirac, Flament, Delorme, Vaillant, Perthuis, May, Varlin, Boyer, Fournière ; — Camélinat excusé.

Le Secrétaire, GUSTAVE PERTHUIS.

MELANGES ET DOCUMENTS

I. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE DROIT DE COALITION. — Le Groupe ouvrier de la Chambre qui avait déposé un projet d'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal vient de voir son projet repoussé par une commission qui a conclu à la non prise en considération. Pour accentuer encore son mépris pour toute revendication ouvrière, qu'affecte ce refus de discussion, la commission a nommé rapporteur M. Emmanuel Arêne, le député de la Corse que l'on sait.

Pour mettre à même nos lecteurs de juger ce rejet, nous croyons devoir placer sous leurs yeux l'extrait du'un article paru dans le journal *Le Ralliement* sous la signature de notre collaborateur Gustave Rouanet, qui a fait un historique succinct de la question :

Les dispositions actuelles des articles 414 et 415 du Code pénal, dit notre ami, sont d'origine impériale. Leur discussion au Corps législatif pendant cinq grandes séances — les 27, 28, 29, 30 avril et 2 mai 1864 — fournit à l'opposition républicaine l'occasion de constater publiquement la conversion définitive d'Emile Ollivier et la scission officielle de celui-ci avec la gauche.

Emile Ollivier fut, en effet, le rapporteur de la loi de 1864, dite « loi sur les coalitions. » Cette loi, sous couleur d'introduire des dispositions plus douces que celles édictées par la loi de 1849 qui avait modifié déjà une première fois les articles 414, 415 et 416, rétablit, en fait, l'application de ces articles tombés en désuétude.

Tous les orateurs de l'opposition s'accordèrent à taxer le projet impérial de réactionnaire au premier chef. Mais ils ne se bornèrent pas à combattre la rédaction ministérielle. Un contre-projet fut déposé par MM. Oscar Planat, Garnier-Pagès, Carnot, Eugène Pelletan, Glais-Bizoin et Jules Simon. — Il était ainsi conçu : « ARTICLE UNIQUE. — A « dater de la promulgation de la présente loi, les articles 414, 415 et « 416 du Code pénal sont et demeurent abrogés. »

Il va sans dire que le contre-projet de l'opposition fut repoussé à l'unanimité par la commission, qui choisit Emile Ollivier pour son rapporteur.

Les députés républicains ne s'attachèrent pas moins à combattre avec acharnement la loi présentée, sans se départir un seul instant du principe de liberté absolue en matière de grève ouvrière. « Le « droit de réunion et le droit de coalition, dit Garnier-Pagès, sont « identiques et inséparables. Il faut les donner tous deux ou n'en « accorder aucun... Dans votre législation, c'est bien clair... il n'y a « aucune liberté... »

Jules Favre fit surtout ressortir l'équivoque de la rédaction.

Cette phrase : « Quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, me- « naces ou manœuvres frauduleuses, aura amené, maintenu, ou tenté « d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail dans « le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter « atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, » lui paraissait pleine de pièges et de sous-entendus.

Avec cette loi, disait-il, « on pourrait me donner une coalition « quelconque, je me chargerais d'y trouver quelqu'un coupable des « délits dénoncés. » — « Ces mots : *manœuvres frauduleuses*, se prêtent « à toutes les interprétations, » ajoutait-il. — L'affaire Roche-Quercy a montré que ses prévisions étaient justes, puisqu'on a pu les appliquer à des articles de journaux.

Finalement, le projet impérial fut adopté par 232 voix contre 36. Au nombre de ceux qui le repoussèrent, je relève le nom de M. de Lanjuinais. Tous les autres opposants appartenaient à la gauche républicaine.

Sous la République, la commission qui élabora en 1881 la loi sur les syndicats, avait introduit dans l'article 1er l'abrogation des articles 414, 415 et 416. M. Allain-Targé était le rapporteur de cette commission. Le parti opportuniste n'avait donc pas encore, à cette date, abandonné ce point du programme républicain.

Un amendement de M. Ribot fit repousser l'abrogation, en réservant la question de principe, M. Ribot dit, en effèt, qu'on ne pouvait supprimer partiellement les articles pour les syndicats professionnels, et qu'il convenait d'en faire l'objet d'un projet spécial contenant l'abrogation générale pure et simple.

Seul, l'article 416 fut définitivement abrogé.

M. Lefèvre de l'extrême gauche, reprit plus tard le projet de suppression des art. 414 et 415. La commission nommée pour l'examiner non seulement prit le projet en considération, mais encore chargea son auteur du rapport. Les lenteurs parlementaires et la séparation de la Chambre en 1885, empêchèrent la discussion du rapport favorable de la commission.

On voit donc que Boyer et Camélinat, en déposant à nouveau un projet d'abrogation de ces articles, n'ont pas proposé au Parlement une réforme exorbitante tellement révolutionnaire qu'une commission parlementaire pût se croire obligée de répondre par la question préalable, par le rejet pur et simple, sans discussion. Si ce refus dénote un parti pris systématique de repousser tout projet de réforme présenté par nos amis. la chambre entre dans une voie au bout de laquelle elle pourrait bien subir plus d'un mécompte inattendu.

II. — CONSEIL MUNICIPAL

Projet socialiste concernant le métropolitain. — Ce projet a été défendu par le citoyen Joffrin, dans un excellent discours qu'à notre grand regret le défaut de place ne nous permet pas d'insérer in-extenso. Le conseiller socialiste s'est attaché à démontrer que la remise du métropolitain à des sociétés comme le crédit foncier, propriétaire d'une quantité considérable d'immeubles à Paris, était une faute, car

ces sociétés feront de leur mieux pour éviter que le métropolitain cause une dépréciation de la valeur locative. Il a ensuite insisté avec beaucoup de force sur les conséquences désastreuses d'une exécution des travaux par des ouvriers étrangers.

Son argumentation était topique et on n'a pas essayé le premier jour de lui répondre autrement que par les objections de circonstance et d'oportunité.

Le vote sur cette proposition remis à la fin de la discussion générale, une partie des dispositions qu'elle contient a été adoptée, présentée sous la forme d'amendement par les citoyens Longuet, Humbert, Levraud et Paul Strauss.

« Considérant qu toute branche du travail humain constituée en monopole et concédée à une Compagnie donne lieu aux plus odieuses spéculations et met finalement la société dans l'obligation d'intervenir au profit de l'ensemble des consommateurs ; que ce double fait se produirait pour le Métropolitain, comme il s'est produit pour le gaz, pour les omnibus, pour les mines et pour les chemins de fer ;

« Considérant que les Compagnies réduisent leurs employés et les autres travailleurs qu'elles salarient à une situation atroce, et que la Commune ou l'Etat, s'ils comprenaient leur mission, ont pour rôle d'assurer aux travailleurs des conditions de travail en harmonie avec notre degré de civilisation ;

« Considérant la plus-value énorme qui résultera, pour certains terrains et pour certains immeubles, de la création du Métropolitain sans qu'il y ait, pour la formation de cette plus-value, aucun travail du fait des propriétaires de ces terrains et ces immeubles,

Le Conseil délibère !

« 1° Le chemin de fer métropolitain ne sera concédé à aucune Compagnie. Il sera organisé en service public de la Ville ;

« 2° Le chemin de fer métropolitain sera exploité par la Ville directement ;

« 3° Le transport sera fourni a prix de revient. Les ouvriers et employés du chemin de fer auront un travail ne pouvant pas dépasser huit heures par vingt-quatre heures et un salaire basé sur les frais d'existence reconnus nécessaires pour Paris par les syndicats ouvriers. Une assurance communale pour les accidents sera organisée ;

« 4° Comme mesure financière nécessitée par les charges indiquées ci-dessus, un impôt équivalant à la plus-value de certains terrains et de certains immeubles sera frappé sur les propriétaires de ces terrains et de ces immeubles. » JOFFRIN, VAILLANT, CHABERT.

III. — MOUVEMENT SOCIAL

VIIe congrès annuel de l'Union Fédérative du Centre tenu salle du Commerce du 19 au 26 juin.

PREMIÈRE QUESTION. — *Projet Lockroy sur l'organisation des Prud'hommes.*

Considérant,

Que le projet Lockroy n'est que la codification des lois existantes et qu'il laisse les employés, les ouvriers agricoles et les ouvriers d'exploitation à la juridiction exclusivement bourgeoise ; qu'il réserve l'installation des conseillers à l'administration ; qu'il continue à conserver privées les seances du petit bureau ; qu'il maintient l'institution des huissiers pres les Conseils, la vénalité de la justice par le maintien des frais à avancer ;

Attendu que le projet laisse l'élément ouvrier des conseils à la merci du patronat, en remettant l'élection du bureau à l'assemblée générale des patrons et des ouvriers ; qu'il est muet sur l'arbitrage collectif ; qu'il maintient les ouvriers au rang des créanciers ordinaires sur la plupart des faillites ;

Repousse le projet Lockroy et adopte le contre-projet Chausse sur les principes établies par le Congrès régional de Paris 1884 et le Congrès national de Rennes même année.

Deuxième question. — *Coalitions et Grèves (Art. 414 et 415 du code pénal).*

Considérant,

Que si les grèves ne sont pas une solution à la question sociale, elles ont le mérite de la poser au premier plan des préoccupations populaires donnant ainsi le pas aux questions économiques sur celles d'ordre purement politique ;

Qu'en outae les grèves en amenant tous les ouvriers à prendre censcience de leurs intérêts de classe eont un puissant moyen d'agitatiou et de groupement ;

Que d'ailleurs il ne servirait de rien de se prononcer en principe pour ou contre les grèves puisqu'elles sont le résultat inévitable des antagonismes économiques qui constituent le fond des sociétés capitalistes. Le Congrès pense qu'il y lieu, pour le Parti ouvrier, de se préoccuper de l'organisation de cet instrument d'action.

Mais considérant,

Que si le droit de coalition est reconnu en France en principe, il est limité en fait par les articles 414 et 415 ; que l'abolition des articles 414 et 415 ferait retomber les conflits personnels en matière de travail sous le coup des articles de droit commun qui punissent le meurtre et le chantage, ce qui est inadmissible.

Que le droit d'association nécessaire aussi pour l'organisation des grèves est limité en France par la loi dite des syndicats ouvriers ;

Que le droit de coalition et celui d'association sont absolument interdits par la loi Dufaure au point de vue international.

Le Congrès se prononce comme mesures préparatoires :

1o Pour l'abrogation des lois du 14 mars 1872 et du 21 mars 1884 ;

2o Pour la reconnaissance pure et simple de la personnalité civile aux syndicats, conformément au droit commun ;

3o Pour l'abolition des art. 414 et 415 du Code pénal ;

4c Pour le maintien de l'abolition de l'art. 416 du même code ;

5o Pour le transfert aux tribunaux de Conseillers Prud'hommes, de toutes conestations d'intérêts et de tous conflits de personnes survenues dans les questions de travail ;

6o Pour la liberté complète du droit de coalition et d'association pour les travailleurs et la suppression de tous décrets ou lois attentant au groupement libre des forces ouvrières.

Troisième question. — *Bourse du travail.*

Considérant,

Que la Bourse du Travail ne pouvant être créée qu'au moyen de l'impôt et que les frais en retomberont nécessairement sur les travailleurs ;

Qu'elle doit être, par suite, exclusivement favorable aux intérêts de ceux-ci ;

Considérant,

Que les travailleurs n'ont aucun moyen véritablement pratique de rechercher du travail ;

Que les bureaux de placement actuellement existants prélèvent sur les travailleurs une dîme énorme réduisant dans une forte mesure leurs salaires ;

Qu'il est inhumain de laisser exposer aux intempéries des saisons des milliers d'hommes en quête de travail ;

Qu'il est necessaire pour les travailleurs qu'ils connaissent l'état exact du marché du travail, afin de pouvoir se défendre et résister à l'avilissement des salaires ;

Que la Bourse du Travail ne doit pas servir à organiser le commerce de détail de la main-d'œuvre et à livrer aux patrons les travailleurs isolés ;

Qu'au contraire, elle doit être un instrument servant à régler et à déterminer les conditions de salaires et de travail ;

Considérant, d'autre part,

Que le droit de réunion, actuellement concédé par la loi, demeurerait lettre

morte en fait, si la Commune et l'Etat ne fournissaient pas gratuitement aux travailleurs le moyen de se réunir ;

Le Congrès décide :

1° Il sera créé à Paris une Bourse centrale de Travail avec des annexes dans tous les arrondissements ;

2° Ces annexes devront être en communication permanente avec le Bureau central ;

3° Chaque annexe devra comprendre des bureaux administratifs et une grande salle de réunion ;

4° L'administration, le matériel, l'entretien et tous les frais nécessaires au fonctionnement de la Bourse du Travail et ses annexes seront prélevés sur le budget de la Ville de Paris :

5° L'administration de la Bourse du Travail sera confiée exclusivement aux Chambres syndicales ouvrières et Groupes corporatifs librement fédérés.

Le vœu suivant est adopté en annexe aux résolutions :

Vœux. — Le Groupe de Clignancourt et le Cercle Typographique d'études sociales font le vœu que l'organisation de la Bourse du Travail constituée, on fasse une active propagande pour faire que les ouvriers isolés rallient leur syndicat respectif. Une amnistie générale devra être arrêtée par l'ensemble des syndicats et groupes corporatifs, et un délai d'un an devra être accordé aux isolés. Ce délai expiré, on avisera au mieux des intérêts de la classe ouvrière. Vu le manque d'organisation de l'élément féminin ouvrier, les ouvrières devront bénéficier de la Bourse du Travail ; le Comité administratif de la dite Bourse devra, en outre, aviser aux moyens de constituer des syndicats féminins.

Quatrième question. — *Limitation légale de la journée de travail.*

Considérant :

Qu'avec les moyens de production et les forces productives modernes ce sont les nations où la journée de travail est la plus courte qui atteignent le maximum de production annuelle, ces nations produisant dans les meilleures conditions de bon marché et d'exécution, les salaires y sont les plus élevés ;

Que si la fin du dix-huitième siècle a vu naître la grande industrie moderne, dont la puissance de production sans cesse accrue nous garantit l'émancipation économique des travailleurs, de même elle a vu se développer cette passion criminelle de surtravail dont les abus, à l'égard des salariés, nous paraissent avoir dépassé en étendue et en atrocité tout ce qui s'est commis dans l'antiquité et le moyen-âge contre les esclaves et les serfs.

Qu'avec le développement du mécanisme moderne, l'expension du marché universel et la concurrence, c'est une nécessité de réduire la durée du travail à huit heures par jour :

1° Pour améliorer la condition matérielle, intellectuelle et morale des travailleurs ;

2° Pour réduire la durée du chômage par l'emploi d'un plus grand nombre de bras ;

3° Pour réduire au minimum le prix de revient des produits et relever notre industrie nationale.

Pour ces raisons,

Le Congrès fait appel à l'intervention du Gouvernement, du Parlement, des Conseils généraux et des Conseils municipaux.

1° Pour limiter légalement la durée de la journée de travail à huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine avec un jour de repos hebdomadaire dans tous les ateliers, chantiers, manufactures et arsenaux de l'Etat, dans les mines, les chemins de fer et pour tous les travaux publics exécutés pour le compte de l'Etat, du Département et des Communes ainsi que dans tous les ateliers, chantiers établissements de commerce, administrations et manufactures de l'industrie privée. Cette limitation s'appliquera à tous les travailleurs adultes des deux sexes et aux jeunes gens, filles et garçons au-dessus de l'âge de 16 ans, les enfants devant passer jusqu'à cet âge par tous les degrés de l'enseignement scolaire et professionnel.

La réduction des heures de travail ne pourra entraîner aucune diminution pour

le prix du salaire quotidien. Les Chambres syndicales et Groupes corporatifs arrêteront les règlement et conditions de salaire, d'hygiène. Dans les cas exceptionnels exigeant une prolongation de la durée de la journée de travail, les heures supplémentaires seront payées double.

Nomination des inspecteurs et inspectrices des ateliers par les syndicats ouvriers, lesquels constitueront une commission centrale qui centralisera l'action de tous services d'inspection. Des inspectrices seront nommées dans toutes les industries où les femmes sont en plus grand nombre que les hommes.

Des inspecteurs, inspectrices, et les membres de la Commission centrale seront rétribués par l'Etat.

La Commission centrale devra classer, coordonner et résumer en un seul volume tous les rapports annuels qui seront mis en vente au prix de 0 fr. 50 chaque exemplaire.

Abrogation de la loi du 9 septembre 1848 qui limitait à douze heures la journee de travail.

Révision dans le sens sus-indiqué de la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures et de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire.

Mise en vigueur du décret du 2 mars 1848 interdisant le marchandage.

Abrogation de la loi sur l'Internationale des travailleurs.

Comme sanction aux dispositions qui précèdent, loi édictant des pénalités contre les employeurs convaincus d'avoir fait ou tenté de faire travailler plus de 8 heures au-dessous des tarifs en vigueur, application de cette loi confiée aux Conseils de Prud'hommes.

Le Congrès ouvrier belge (*Séance des Révolutions*). — Le président du Congrès, après avoir fait part à l'assemblée du vote du matin par lequel le Congrès avait déclaré poursuivre sa voie sur le terrain légal et par la propagande publique, a classé en trois questions distinctes les diverses propositions arrivées au bureau, savoir :

1° Propositions relatives aux nouveaux moyens de propagande à employer pour étendre de plus en plus l'action du Parti ouvrier.

2° Propositions relatives à une nouvelle manifestation à Bruxelles, pour réclamer le suffrage universel.

3° Propositions relatives à la grève générale.

Chacun de ces points a été l'objet d'une assez longue discussion, dont nous devons nous contenter de donner ici les résultats.

Moyens de propagande. — A l'unanimité le Congrès a voté les décisions suivantes :

A. — Continuation de la propagande orale et écrite, avec plus d'énergie que jamais, et à cette fin : 1° Organiser un service de missionnaires socialistes dans tout le pays, capables, non-seulement de développer nos idées par des conférences et des meetings publics, mais aussi d'organiser des sociétés coopératives et autres, dans toutes les principales localités, en tenir la comptabilité, etc. ; 2° Développer la presse officielle du parti et lancer à la classe ouvrière un manifeste publié dans le *Peupte* (de Bruxelles), le *Wooruit* (de Gand), le *Werker* (Anvers), et l'*Avenir* (de Liège), et tiré à des milliers et des milliers d'exemplaires.

B. — Créations d'installations coopératives à l'instar de celles du *Woornit* de Gand (meuneries, boulangeries, denrées alimentaires, vêtements, brasseries, imprimeries, pharmacies et service médical, bibliothèques, théâtres et salles de réunion, le tout appartenant au parti ouvrier socialiste).

C. — Fondation de chambres syndicales dans chaque profession, et fédération des syndicats ouvriers du même métier.

D. — Propagande au moyen des élections et des candidatures ouvrières, et en faisant le plus possible d'ouvriers-capacitaires. (On sait

qu'en Belgique, pour les conseils communaux et provinciaux, l'électorat peut s'acquérir en passant un examen sur les matières de l'enseignement primaire, ou par la conquête de tous autres diplômes d'enseignement technique, professionnel, moyen ou supérieur).

E. — Boycottage des bourgeois, négociants, industriels, etc., reconnus comme luttant contre le mouvement ouvrier, ou malmenant les travailleurs.

Nouvelle manifestation. — Le Congrès a adopté, à l'unanimité, l'organisation d'une grande manifestation à Bruxelles, pour réclamer le suffrage universel. Afin que les pouvoirs publics ne puissent plus interdire la manifestation, elle aura lieu le 15 août prochain, jour des fêtes nationales. On ne pourra pas alors empêcher les ouvriers de tout le pays de venir en masse dans la capitale, réclamer leur part des droits et des libertés conquis par leur père, durant les journées de 1830.

Si les autorités voulaient s'opposer à cette manifestation, elles ne le pourraient qu'en supprimant les fêtes nationales.

Au lieu de 100.000, les ouvriers seront 200.000 cette fois.

La grève générale. — A l'unanimité, le Congrès s'est prononcé pour la grève générale, comme dernier moyen de protestation légale.

Le dernier mouvement gréviste, qui s'est propagé à travers toute la Vallonie, depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai, a démontré que la grève générale n'est pas une impossibilité: si le parti ouvrier avait voulu dire un mot alors, la grève s'étendait vite au reste du pays. Ce mot, il le prononcera, quand il jugera le moment venu de le faire et si la bonrgeoisie l'y oblige. Privés de tout droit, esclaves dans leur propre patrie, les ouvriers belges diront alors à leurs gouvernants: « Tant qu'on ne nous aura pas donné le droit de vote, le travail national cessera: plus une tonne de charbon ne sera extraite des mines belges, plus un bloc de pierre ne sera détaché des carrières, les grandes usines métallurgiques, les hauts-fourneaux, les laminoirs, les ateliers de construction, les chantiers de marine, les verreries, les poteries, les distilleries, les filatures et les tissages, chômeront, les trains ne rouleront plus et les journaux ne paraîtront pas. » La grève générale, ou même seulement quasi-générale, celle de toutes les grandes industries, par exemple, — ce serait la suspension de toute la vie sociale.

C'est a in de rendre cette grève générale un jour possible, que le parti ouvrier belge veut surtout étendre à tous, les métiers les caisses de résistance, et fonder partout des magasins alimentaires — vrais greniers nationaux, suivant l'expression d'Anseele — qui permettraient aux travailleurs de se sustenter durant la grève. « C'est avec des pommes de terre et du pain que nous borbarderons la bourgeoisie, » s'écrie Anseele en mettant aux voix cette proposition.

Votes de sympathies. — Le congrès a décidé d'envoyer des remerciements aux différents groupes de l'étranger, qui ont envoyé leurs félicitations aux travailleurs belges et notamment les organisateurs de l'Exposition ouvrière de Paris et la *Social-démocratic Fédération* d'Angleterre.

Il adopte aussi, à l'unanimité, un vote de sympathie à tous ceux qui, depuis ces derniers temps sont poursuivis ou ont été condamnés pour avoir pris la défense du prolétariat, notamment à Defuisseaux, à Anseele (vives acclamations), à Falleur (secrétaire de l'Union verrière); à Domela Niemvenhuis, en Hollande, à Roche, Duc-Queray, Soubrié et les mineurs de Decazeville, en France ; et aux socialistes allemands persécutés par Bismark.

C. de Paepe.

CONDAMNATION DE DOMÉLA NIEUWENHUIS. — Doméla Nieuwenhuis est le chef respecté du parti démocrate socialiste hollandais ; il en est l'apôtre irréprochable et infatigable. Fondateur et rédacteur principal du *Recht vor Aallen* (le droit avant tout) et conférencier éloquent, il a vulgarisé les idées socialistes dans son pays et a réussi à fonder un puissant parti ouvrier. Ayant une certaine aisance, il mène une vie d'anachorète, pour sacrifier toute sa modeste fortune au socialisme. Outre qu'il a fondé le *Recht vor Aallen* et répandu à ses frais une grande quantité de brochures de propagande, il a fait bâtir de ces derniers temps une grande salle de réunion qu'il a donné ensuite à l'administration du parti, il a fait en même temps les premières dépenses de cercles en formation, sacrifiant à ces diverses œuvres la somme de 4.0000 fr., plus de la moitié de son avoir. Cet homme de sacrifice, de dévouement, qui est universellement aimé est, en outre, un économiste socialiste, érudit et distingué. Nos coreligionnaires ont pu s'en faire une idée en lisant les remarquables articles que Doméla Nieuwenhuis a publié dans la *Revue socialiste* de Paris. Notre collaborateur écrit en même temps à 'a *Société nouvelle* de Bruxelles et à *Die neue Zeit.* (Le nouveau Temps) de Stuggard. Il est certainement l'un des plus notables socialistes européens de ce temps et nous n'en connaissons pas de plus méritants.

Tel est l'homme que les juges de la Haye ont condamné à un an de réclusion comme coupable.

1o D'avoir méchamment et publiquement offensé et outragé la personne du roi, en écrivant, lors de l'annonce de la rentrée de S. M. dans la capitale, et en publiant dans *Recht voor Allen*, du 24 avril dernier, un article ayant pour titre : » *Le roi vient* » et d'avoir notamment dans cet article dont l'ensemble est offensant et injurieux pour S. M. et pour toute la maison royale, écrit les lignes suivantes :

« Les grands journaux vont de nouveau se livrer à de longs commentaires et mentir effrontément en parlant de l'amour de la maison d'Orange pour le peuple néerlandais et de la passion de ce peuple pour son prince. Mais pourquoi aurait-on tant de sympathie pour ce dernier des princes d'Orange?» etc. et en terminant : « actes de Sa Majesté, qui ne peuvent susciter ni respect, ni dévouement, ni sympathie quelconque envers quelqu'un qui attache si peu d'importance à sa carrière ; »

2o D'avoir écrit dans le numéro 37 du même journal *Recht voor Allen*, un article attaquant M. Stork, commissaire de police d'Amsterdam, dans l'exercice de ses fonctions, en lui reprochant d'avoir violé la loi.

Notre ami et collaborateur De Paepe donne ainsi dans l'*Intransigeant* la physionomie du procès :

« Le ministère public, comme bien on pense, fit contre Doméla Nieuwenhuis un requisitoire en règle, s'occupant beaucoup moins des faits incriminés que du danger des doctrines socialistes au point de vue du maintien de l'ordre public, c'est-à-dire du maintien du trône, de l'autel et de la propriété. La même chose s'était présentée, quelques jours auparavant à Bruxelles et à Gand, dans les procès d'Anseele et de Defuisseaux. Ces procureurs royaux, ni plus ni moins que les Vacquier de la République bourgeoise, entendent le socialisme d'une bien étrange façon.

« Pour eux, c'est une doctrine qui ne rêve que violences, antagonismes et désordres. Ils vous regardent avec un effarement indescriptible quand vous leur dites que c'est, au contraire, leur *ordre* social qui est le *désordre* en permanence, et que le régime qu'ils défendent, engendre seul l'antagonisme des intérêts, la lutte des classes, la guerre sociale.

« Bref, le Vacquier d'Amsterdam termina en réclamant contre le

socialiste hollandais une peine exemplaire : deux années de prison cellulaire et 100 francs d'amende.

« Doméla Nieuwenhuis s'est défendu lui-même. Il commença par faire remarquer la faiblesse de sa position vis-à-vis de l'accusateur public et de la cour, tous *gens du roi.* En Hollande, en effet, il n'y a pas de jury en matière de délits politiques ou de délits de presse, et je pense qu'il n'y en a même pas en matière criminelle. « Pourtant, malgré cette situation défavorable, je veux, dit l'accusé, tenter une expérience ; je tiens à m'assurer s'il y a encore à la Haye des juges capables de se prononcer en conscience et en équité, ou bien si ces soi-disant juges ne sont que des domestiques du roi. » Il déclare, au surplus, que lui, qui nie les bases juridiques de l'organisation sociale actuelle, il ne reconnaît point à la force régnante le moindre pouvoir légitime ; par conséquent, non plus le droit des juges à le poursuivre et à le condamner.

« Et Doméla Nieuwenhuis fait de tout l'ordre politique, juridique et social actuel, une critique magistrale que le président qualifie lui-même de cours d'économie sociale et de droit public. A trois reprises, le président l'interrompt dans cette brillante démonstration.

« Venant ensuite aux passages incriminés, Doméla Nieuwenhuis soutient que s'ils sont injurieux pour le roi et pour le commissaire de police, ce ne sont point ses appréciations qui les rendent tels, mais les faits eux-mêmes. « N'est-il pas patent, dit-il, que le roi ne s'occupe que d'achats de petits oiseaux, de chevaux d'écurie, et peut-on ne pas dire qu'une pareille existence est de toute inutilité ? » Ici l'orateur cite des passages de plusieurs écrivains néerlandais très estimés, tels que Multatuli, Douwes Dekker et Busken-Huet, mort récemment à Paris, qui disent que les rois de nos jours ne sont plus que des figurants (*Applaudissements dans l'auditoire*).

« Pour la première fois, le président veut arrêter l'orateur et l'empêcher d'attaquer les institutions établies.

— « Puisque dans la libre Néerlande le droit de défense n'est plus libre et que la justice n'est qu'un vain mot, je renonce à me défendre. »

« Et, après cette énergique riposte, l'accusé sort de la salle.

« Devant cette attitude inattendue, l'audience fut levée et remit au jeudi suivant le prononcé du jugement.

« Or, ce jugement le voici ; il a été rendu la semaine dernière : Le vaillant socialiste hollandais est condamné à un an de réclusion et 50 florins d'amende.

« Il s'y attendait à ce résultat. Il nous disait, il y a quelque temps : « Tous les grands mouvements populaires parcourent trois phases : celle de l'indifférence et de la conspiration du silence, celle de la persécution, celle du triomphe. » Grâce à Domela Nieuwenhuis surtout, le socialisme est sorti depuis quelques années de la première période en Hollande. Il est entré depuis peu dans la seconde période : le *leader* socialiste lui-même en fait l'expérience en ce moment. A bientôt donc la troisième, la dernière phase : celle de la victoire définitive, de la justice et de l'égalité sociale sur tous les privilèges de classe et sur toutes les vieilles iniquités ! »

SENAT

EMPRUNT MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS. — Voilà tantôt un an que le citoyen Camélinat réclamait l'approbation par le gouvernement du projet d'emprunt municipal parisien, afin de procéder aux grands travaux de voierie dont l'exécution permettrait d'atténuer les effets désastreux de la crise. Le projet était encore pendant ce mois-ci

devant le Sénat, qui lui était hostile, parce que le Conseil municipal a décidé que le service de l'Emprunt serait couvert par une taxe de 20 centimes perçus sur la propriété foncière.

Le discours de M. Longeon, sénateur de Paris, contient une excellente défense de cette partie du projet attaquée violemmeut par le Sénat et nous voudrions pouvoir la placer sous les yeux de nos lecteurs. L'espace nous fait malheureusement défaut ; nous ne pouvons donc que la signaler. Pour l'établissement de cette taxe, a dit très bien M. Longeon, « on a purement et simplement tenu compte de la plus-value créée et de l'augmentation de la richesse. » Il est incontestable, en effet, que l'activité sociale développe, mieux et même sans le concours de l'initiative propriétaire, la valeur locative de la proprieté urbaine. — « Si une rue devient prospère, si la clientèle du marchand grandit, le loyer progresse bientôt comme les bénéfices et la propriété profite d'une plus-value qu'elle n'a pas créée. » Ne doit-elle pas au moins contribuer aux charges qu'a coûtées la création de cette richesse sociale dont elle profite ?

C'est la première fois, croyons-nous, que la question de la propriété sociale a été posée incidemment au Sénat ; nous sommes heureux de l'incident qui amène M. Longeon à la poser et nous lui savons gré des termes dans lesquels il l'a fait.

REVUE DE LA PRESSE

INTRANSIGEANT. — *Les évènements de Décazeville* Henri Rochefort apprécie comme suit dans l'*Intransigent*, le verdict de Rodez :

> Ce serait une erreur de croire que ces choses
> Finiront par des chants et des apothéoses,

A dit Victor Hugo, dans les *Châtiments*. La haute industrie est la non moins haute finance se tromperaient également si elles s'imaginaient que les condamnations qui ont terminé le procès de Rodez sont un triomphe pour le patronat. Oui, quatre des mineurs que le hasard avait placé devant les autres, au moment de la bousculade d'où l'ingénieur Watrin est sorti écrasé, ont été frappés de dures peines ; mais ce que les débats ont surtout démontré, c'est l'état de servage, de misère et presque de bestialité où l'avidité de l'administration de Décazeville a réduit les infortunés qui travaillent et s'exténuent pour elle.

Les témoins racontent qu'un des accusés a autorisé sa femme à se prostituer moyennant trois frans ; et comme l'assistance se met à rire — surtout de la modicité de la somme — celui-ci replique froidement :

« Que voulez-vous ? J'ai des enfants, et il n'y avait pas de pain à la maison. »

Le père d'un autre accusé est mort dans la mine, à la suite d'un accident provoqué par l'incurie ou l'avarice de la Compagnie ; et comme le président qui, nous devons le reconnaître, ne se s'est pas rangé précisément du côté de Petitjean et de ces associés, — demandait à un mineur cité en témoignage comment sont traités les ouvriers blessés en travaillant, celui-ci a répondu :

« La Compagnie leur permet d'aller mendier ».

En vain le directeur Petitjean, dans l'article nécrologique qu'il a récité

sur son exécuteur principal Watrin — lequel a fini par être exécuté à son tour — s'est écrié que cet honnête homme « n'avait pas été compris » : l'impression générale a été qu'en effet, il est difficile de faire comprendre à des pères de famille qu'en diminuant progressivement leurs salaires déjà insuffisants, on songe à augmenter leur bien-être. Si c'est avec des raisonnements de cette force que le dit Petitjean espère conquérir l'affection de ses mineurs, nous nous étonnons que les grèves ne soient pas plus fréquentes dans le bassin de l'Aveyron.

Les condamnations cruelles qui vont mettre sur la paille — en admettant que la paille ne soit pas trop chère — des femmes et des enfants dont le crime est d'avoir eu faim, n'empêcheront pas plus les grèves dans l'avenir, à Decazeville ou ailleurs, que les fusillades ordonnées par ce Vander Smissen, le digne oncle de son neveu le député assassin, ne les ont empêchées à Mons et à Charleroi où elles viennent d'éclater de nouveau. C'est avec autre chose que du plomb ou des années de travaux forcés qu'on guérit les plaies profondes creusées depuis tant d'années par le chancre de la misère.

L'affaire Watrin passera, aux yeux de bien des gens, pour un procès de droit commun, sous prétexte qu'il y a eu mort d'homme. En réalité, c'est un procès politique, ou plutôt un procès social. Ce sont moins les meurtriers de Watrin que tout le système de la traite des travailleurs qui a comparu en cour d'assises. Et ce système atroce a été évidemment plus condamné que les malheureux destinés dès maintenant au bagne ou à la maison de réclusion.

Laguerre et Millerand l'ont dit dans leurs plaidoiries, ce siècle ne finira pas sans que nous voyions des choses terribles. Les serfs d'autrefois ont été remplacés par les misérables. On ne pend plus les pauvres coupables d'avoir volé un lapin dans une garenne : on se contente de faire crever de faim les esclaves qu'on sacrifie à la fortune des seigneurs féodaux de la Bourse ou de l'usine. C'est tout aussi féroce et c'est plus hypocrite. Le meurtre de Watrin a été la révolte des estomacs affolés. Le jury a écarté la préméditation de la part des accusés. Il n'y a eu, en effet, dans ces événements, d'autre préméditation que celle de la Compagnie.

LE HERALD OF PEACE. — *La plaie des armements.* Le Herald analyse un intéressant travail du comte Adolphe de Hompesch sous ce titre significatif : *Paupérisme et militarisme.*

L'auteur établit d'abord que les dépenses militaires sont l'agent le plus actif de la dépression économique, le militarisme excessif, dit-il, épuise les dernieres ressources de l'Europe. Il absorde la moitié et plus encore des revenus des nations. C'est lui qui enlève au travail des millions d'hommes dans la fleur de l'âge et qui tient suspendu sur nos têtes, comme une epée de Damoclès, la crainte toujours renaissante de quelque déclaration de guerre. »

L'Europe est devenue de fait un gigantesque camp ; et le Général français Ambert, investigateur sérieux, estime que les troupes armées et les forces de réserves de toute l'Europe atteignent aujourd'hui le chiffre de 10 millions d'hommes.

Les statistiques des nations Européennes, montrent une aggravation alarmante des charges des armements.

La mieux informée parmi ces statistiques : « *L'Almanach de Gotha* » donne les chiffres suivants :

La dépense générale de toutes les nations Européennes, pour l'armée et la marine exclusivement, était en 1856 de deux milliards 375 millions de francs ;

en 1884, elle était de 4 milliards 575 millions, juste le double en 20 années.

Les dettes nationales de l'Europe s'élevaient, en 1856, à frs. 62 milliards 900 millions ; en 1884, elles s'élevaient à 118 milliards 725 millions, encore près du double.

Il est manifeste que cet état de choses tend à une fin, la banqueroute nationale, terme déjà atteint par plus d'une puissance Européenne.

Le comte Hompesch parle des immenses sacrifices d'existences et d'argent causés par les guerres dans la dernière moitié du 19me siècle. Il estime que les six guerres Européennes de cette période : la guerre de Crimé en 1855, la guerre Franco-Italienne en 1859, la guerre Germano-Schleswig de 1864, la guerre Prusso-Autrichienne de 1866, la guerre Franco-Allemande de 1870 et la guerre des Balkans (Russo-Turque) en 1876 ont entraîné, ensemble, le sacrifice de 889.000 hommes et 33 milliards de francs ! Quelle immense somme de bien on eût pu accomplir en Europe et dans le monde avec les hommes et les richesses aussi terriblement anéantis dans ces vingt-huit années ! Que de vastes et utiles constructions, de chemins de fer, de routes, de maisons, de machines, d'hôpitaux, de musées, d'écoles, d'asiles et de bibliotheques, eussent pu être réalisés. Un dixième seulement de cette somme eut révolutionné le monde dans la voie du bien.

Ainsi que Montesquieu l'observait, il y a déjà longtemps, les trésors et le commerce du monde s'épuisent à faire face aux exigences de la guerre. Les peuples s'appauvrissent en dépit de toute leur industrie ; car l'économie privée est neutralisée par l'immense gaspillage des fonds publics.

Le Comte Hompesch dit que c'est dans les nations telles que la Russie, l'Allemagne et la France, où la circonscription est le plus vigoureusement en vigueur, que les plus grandes difficultés sociales se produisent.

Le service militaire obligatoire rend les jeunes gens impropres à la vie civile, les prive de l'occasion d'acquérir le complément de l'instruction nécessaire, leur prend les plus belles années et fait d'eux, quand ils sont définitivement rendus a leurs familles et à leurs amis, des mécontents, des démoralisés qui augmentent désormais la population dangereuse de leur pays.

Le Cri du Peuple. *Le retour du Tonkin.* — Voici que nos soldats reviennent du Tonkin, pays conquis, sinon province pacifiée.

On leur a fait hier une ovation méritée. Fleurs, jeunes filles en blanc, cigares, arcs de triomphe, banquet, musiques, embassades, personnages officiels ont transformé pour un instant la fièvre paludéenne rapportée de là-bas en fièvre d'orgueil et d'ivresse.

Et la foule, toujours là pour respirer ce qui fleurit, s'éblouir de ce qui reluit et répercuter l'écho de ce qui bruit, est venu faire fête et cortège à l'avant-garde des survivants dont le gros défilera dans huit jours le long de nos boulevards.

Rien n'a manque à cette joie du retour , pas même la douleur, cette saine amertume qui est au fond de toutes nos joies et les empêche de se corrompre. Les vivants n'ont pu faire oublier les morts. Les mères qui se jetaient sanglotantes au cou du fils enfin revenu, ont fait songer aux mères restées seules au logis, les yeux vides de pleurs, devant la dernière lettre écrite du pays jaune par le petit qu'elles ne reverront plus. Les faces maigres et hâves des revenus — des revenants — ont laissé deviner la grimace décharnée de ceux qui ne reviendront pas. Et involontairement, chacun desserrait en sa pensée les rangs des rapatriés et y intercalait les manquants...

Mais, embusqués derrière un arc de triomphe, des politiciens s'apprêtaient à détruire cette joie grave et recueillie. Il fallut bien les subir, eux et leurs discours empoisonnés.

Eh bien, puisque le vent n'a pas emporté ces pernicieuses paroles, puisqu'elles peuvent germer en pensers malsains dans les cerveaux qui les ont recueillies, puisque la presse les a reproduites à des millions d'exemplaires, crions bien haut, dans un journal qui n'est pas complice de ce crime, crions des vérités, et puisse le souffle de sincérité qui les jette à la foul emporter cette pestilence.

A vous, d'abord, gouvernants d'hier, qui, n'osant vous-même tâter l'opinion, avez envoyé des comparses à la répétition générale du grand défilé. Cette guerre a été instiguée par une catin, qui n'est pas mère, et menée par vous, dont les fils ne partent pas.

C'était, dites-vous, pour ouvrir des débouchés à notre commerce qu nos jeunes gens sont allés mourir au Tonkin. Vous mentez. On vous l'a prouvé ici même, et vous n'avez pas répondu.

La France, ajoutez-vous, est allée remplir en extrême Orient sa missior civilisatrice. Vous mentez encore. Dès que les civilisés se trouvent en contact avec des peuples moins développés, loin du contrôle des nations policées, ces civilisés empruntent aux barbares leurs procédés et raffinen encore sur eux.

Preuve, les enfumades et les massacres d'Algériens entreprenant la conquête d'un pays aujourd'hui livré au banditisme commercial et financier.

Preuve, les révélations du lieutenant de vaisseau Viaud-Loti sur les supplices infligés par les Français aux Annamites !

Preuve, le monopole de l'opium au Cambodge affermé par le représentant de la France à quelques empoisonneurs.

Preuve le pillage de Hué.

Preuve l'assassinat du malheureux Okolovicz, car, redevenus barbares au contact de la barbarie, vous appliquez aux plus faibles d'entre les vôtres les abominables pratiques dont la vue a réveillé en vous le sauvage assoup par quelques siècles de civilisation relative.

Et vous, gouvernants de demain, hypocrites, qui ménagez la chèvre conservatrice et le chou révolutionnaire, de quel droit, l'index timidement levé vers l'horizon, avez-vous désigné notre frontière de l'Est ? Comment, vous voyez que la guerre recule devant le progrès des idées ! que les officiers en sont réduits à traverser les mers pour gagner des épaulettes ! Vous savez qu la démocratie des autres nations européennes devient assez forte pour interdire les combats entre les nations occidentales, et vous osez, avec des réticences et des sous-entendus plus dangereux que l'explosion à l'air libre des grotesques fureurs déroulédistes, vous osez prendre sur vous d'entretenir et d'attiser une haine scélérate entre peuples travaillés d'un commun besoin d'émancipation !

Et vous vous croyez des patriotes !

Celui qui écrit ces lignes est un patriote ardent, sincère, profond. Il croit aux destinées de la France, du cerveau de laquelle a jailli l'utopie qui féconde les scientifiques recherches dont est bouleversée l'Europe pensante.

Il sait que la race française garde le foyer d'où se sont élancées et d'où s'élanceront encore les flammes qui purifient et renouvellent un monde C'est pour cela qu'il veut une France libre et forte, capable de ressaisir l'épée des combats justes et saints pour la délivrance de l'humanité.

Socialistes, ne tenez pas pour suspect l'internationaliste qui vous tient en ce moment ce langage : Que la France renie irrévocablement l'égalité, e vous l'entendrez, le premier, renier la France. Mais cela ne peut pas être, on n'imagine même pas que cela puisse être.

Patriotes, ou qui vous croyez tels, avez-vous bien réfléchi quand, passé le premier cri de douleur arraché par l'amputation de deux provinces, vous avez continué de gratter votre plaie pour en faire jaillir le pus malsain des colères interrompues !

Osez donc la faire, cette guerre pour le Rhin. Vainqueurs, vous prépare une revanche de l'Allemand ; vaincus, vous tuez la France.

L'Alsacien, le Lorrain, quittent le sol natal devenu inhabitable. L'Alleman

les remplace ; il peuple vite, et si, dans vingt ans, vous voulez reprendre ces deux provinces, les habitants, des immigrants teutons, je le veux bien, se lèveront pour vous combattre.

Ignorez-vous, d'autre part, que la démocratie socialiste allemande a protesté contre la guerre à la France et contre l'annexion ?

Vous est-il permis, en excitant le chauvinisme français, de détruire l'œuvre qui s'accomplit, de l'autre côté des Vosges, contre le chauvinisme germain ?

Ne comprenez-vous pas que vous vous mettez en travers du progrès, dont vous vous réclamez à chaque période de vos discours ?

Ne voyez-vous pas enfin que le patriotisme hargneux soufflé par vous aux menés, les meneurs, eux, n'en sont pas animés et qu'ils mêlent fraternellement leurs écus pour l'exploitation du travail humain — comme ils mêleront leurs fusils pour combattre la Révolution internationale !

Si vous ne savez pas cela, vous ne savez rien. En ce cas, qui vous force à parler.

Si vous le savez, vous êtes des traîtres.

Traîtres à la patrie, traîtres à l'humanité. — EUGÈNE FOURNIÈRE.

REVUE DES LIVRES

Un malfaiteur public, *Jules Ferry, par Louis Fiaux. — Paris, librairie Achille Le Roy, 145 bis, rue Saint-Jacques. Prix: 1 fr. 50 c.*

Frédéric II, qui s'y connaissait, disait que la plupart des grands politiques sont de grands coquins. Louis Fiaux croit que l'on peut être un petit politique et un grand coquin, et l'indignation qui fit Juvénal poète, vient de lui faire écrire, contre Jules Ferry, un terrible livre.

Nous devons pourtant commencer par une critique portant sur le titre même du livre, qui est un titre de pamphlet. Or, notez que l'on est tout étonné, dès les premières pages, de voir, qu'au lieu de procéder par invectives, l'auteur procède par démonstrations écrasantes, patiemment edifiées sur une laborieuse et complète connaissance des faits.

C'est de l'histoire passionnée, de l'histoire s'inspirant

Des haines vigoureuses
Qu'ont toujours pour le mal, les âmes vertueuses,

mais c'est de l'histoire. Pourquoi, dès lors, cette étiquette de polémique violente ?

Fiaux l'a senti lui-même ; il s'en explique :

« Que le titre de cet opuscule ne fasse point illusion au lecteur : ce ne sont point ici des pages de polémique, et pas un instant la passion légitime qui doit animer le dénonciateur de tant de criminelles imbécilités n'altère la minutieuse vérité. »

C'est vrai ; mais l'effet par nous indiqué n'en subsiste pas moins. Le docteur Louis Fiaux, ancien conseiller municipal de Paris, est, quoique jeune encore, fort connu et fort estimé du public parisien. Il a dejà publié les livres dont suit l'énumération: *Essais de politique démocratique, l'Enseignement des sciences et de la médecine en Allemagne, Histoire de la guerre civile de 1871, Le mariage et le divorce, Portraits politiques contemporains, De la responsabilité politique dans la démocratie. La Police des mœurs en France* ; il est, en outre, un des militants les plus meritants et les plus éminents du parti radical socialiste.

Fiaux expose avec netteté et formule avec une précision que la périphrase indulgente, qui est bien aussi quelquefois de la justice, n'altère jamais.

« J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon »:
voilà sa devise.

Cette intransigeante franchise est une précieuse qualité pour un écrivain; seulement, par ce temps de désarroi moral et de transactions politiques, elle ne saurait conduire au succès.

C'est pourquoi Fiaux n'a pas encore, comme publiciste, la place considérable qu'auraient dû lui assurer depuis longtemps déjà ses connaissances physiologiques, sa compétence spéciale dans les questions de politique et d'histoire contemporaines, son style sobre, clair et nerveux.

Ce qu'il est comme écrivain, Fiaux l'est comme politique; la générosité des sentiments, l'implacable sincérité, le respect absolu des principes: voilà toute son habileté. Cette habileté-là ne réussit guère dans le conflit tumultueux des ambitions politiques. Mais Fiaux est sans doute de ceux qui aiment mieux être quelqu'un que quelque chose, et nous ne saurions l'en blâmer; mais sans pour cela nous dispenser de regretter, dans l'intérêt de la démocratie socialiste, que ce loyal partisan de la République sociale n'ait pas de tribune.

Le dernier livre de Fiaux, si honnête, mais si âpre, sur Jules Ferry, ne contribuera pas à lui aplanir les voies.

Voici comment l'auteur débute :

« Assez d'autres ont intérêt à prêcher l'oubli des fautes et des crimes des chefs « de la faction opportuniste.

« Ceux-ci en ont grand besoin pour couvrir leur inintelligence politique ou leur « complicité; ceux-là en ont également besoin pour créer le milieu favorable à « leur ambition. »

Voilà bien l'historien à la bouche d'airain qui s'annonce: ne lui demandez que la vérité, car les ménagements lui sont inconnus.

Il prend la famille Ferry à ses origines et son héros dès son entrée dans la vie politique, et il le suit de contradictions en contradictions, d'intrigues en intrigues, dans toutes ses actions, dans toutes ses insuffisances, dans tous ses manquements, dans toutes ses fautes, comme une Némésis faite chair. Discours, écrits, actes, tout est vanné par un impitoyable critique, qui classe solidement les éléments d'une condamnation sans appel.

Les publications de ce genre sont précieuses; une analyse n'en saurait rendre l'idée à tous ceux dont l'opinion peut influer sur les destinées politiques de la patrie; nous conseillons la lecture des 220 pages du *Malfaiteur public*, important document d'histoire politique contemporaine. B. M.

La France socialiste, par Mermeix, 1 volume in-18, prix, 3 fr. 50.

En tête de son livre, l'auteur a placé cette épigraphe: *Ecrit de bonne foi.* — Il apparaît visiblement, en effet, que M. Mermeix a voulu nous tracer un tableau sincère de la France socialiste actuelle. La tâche n'était pas mince, car, malgré l'indigence de la littérature socialiste de notre temps, indigence qui tient à trop de causes multiples pour que nous les examinions ici, le socialisme contemporain, secondé — nous allions dire précipité — par les évènements, s'accuse avec une force de vitalité et une énergie telles, que l'heure ne tardera pas à sonner où tous les penseurs devront compter avec lui, avec ses doctrines philosophiques, morales et économiques, encore a l'état d'ébauche. Dejà, il a pénétré la philosophie sociale et provoqué des essais de synthèse remarquables chez des écrivains, sinon hostiles, au moins peu sympathiques à son but, mais qui n'ont pu se soustraire à son influence. Il nous suffira de citer les importants travaux de Fouillée, de Th. Ribot, de Guyau, ces deux derniers aboutissant à des conclusions entièrement socialistes, pour montrer combien est déjà grande l'influence acquise par le socialisme, sur la pensée philosophique contemporaine. Dans le domaine politique et législatif, son action se révèle encore, non moins puissante, et se traduit dans une foule de faits et de mesures qui sont un symptôme d'autant plus caractéristique, que leurs auteurs ne cèdent à ces timides tentatives de realisation, qu'avec une répugnance extrême et une défiance invincible contre tout ce qui peut être entaché de socialisme gouvernemental.

Le travail de M. Mermeix eût donc présenté un intérêt réel, s'il eût analysé les doctrines socialistes diverses en les ramenant à l'idée-mère qui leur sert de point de départ à toutes ; s'il eût montré les nuances qui les séparent, — s'il eût fait, en un mot, la synthèse socialiste française. C'eût été un labeur considérable ; et entrepris par un observateur impartial, il eût présenté les meilleures conditions d'exécution. Nous avons le regret de constater que M. Mermeix ne l'a pas fait, et que s'il a été de bonne foi, comme il le dit en tête de son livre, sa bonne foi nous paraît avoir été souvent surprise.

Au point de vue théorique, la doctrine socialiste est à peine effleurée et c'est Marx seul, qui apparaît en France comme le fondateur du socialisme contemporain. Encore, les diverses théories de Marx ne sont-elles pas l'objet d'une analyse sérieuse. — Au point de vue de l'influence socialiste et de son développement en France, le livre contient un amas de petits récits détachés les uns des autres, et surtout d'une authenticité très contestable.

Il devait, d'ailleurs, en être fatalement ainsi, étant donné le caractère anecdotique qu'affecte le livre de M. Mermeix. L'auteur nous fournit, en effet, plutôt une série de notes et de faits divers, sur deux ou trois socialistes, qu'une analyse ou même une esquisse de la France socialiste contemporaine. C'est pourquoi nous ne saurions nous livrer à une longue critique de cet ouvrage. Les faits de coulisses, des scissions, survenues dans le parti ouvrier et les rivalités entre tels et tels chefs de groupe ou de coterie y tiennent toute la place, et on ne saurait les discuter sans soulever des questions de personnes que la *Pevue socialiste* s'est formellement interdite.

Nous nous bornons donc à le signaler comme un symptôme significatif de la place de plus en plus grande que prend le socialisme dans les préoccupations générales de l'opinion publique.

Il est cependant un point sur lequel j'ai à cœur d'éclairer, M. Mermeix induit sans doute en erreur par les fausses indications qu'on lui aura données : c'est celui relatif au caractère profondément anti-idéaliste et si je puis ainsi dire, égoïste, qu'il attribue au socialisme français contemporain : — « Les premiers commu-
« nistes, dit-il, étaient de tendres amis, des hommes dont le cœur souffrait cruel-
« lement de toutes les iniquités terrestres. Ils faisaient appel à l'esprit de justice.
« Le socialisme allemand, qui est aujourd'hui tout le socialisme à la foi, non pas
« dans la justice, mais dans la fatalité... Les penseurs du socialisme sont des
« hommes de tête et non pas des hommes de cœur. C'est leur esprit qui les mène,
« non pas leur conscience..., jamais on ne les voit faire appel aux sentiments
« élevés, ils les traitent de billevesées. Ils ont peur de ces sentiments... »

Je ne crois pas avoir besoin de protester auprès des lecteurs de la *Revue socialiste* contre de telles assertions ; la place même laissée dans cette *Revue* aux questions philosophiques et morales, dit assez quel intérêt capital présente à nos yeux le côté moral du développement humain, affirmé dès le premier jour dans l'article programme de notre rédacteur en chef. J'ai voulu seulement montrer que M. Mermeix s'est fourvoyé et qu'en croyant tracer un tableau de la France socialiste il n'a donné qu'une esquisse de la France marxiste. Il a pris la partie pour le tout.

G. R.

Les strophes militantes, par A. Pechméjà. A. Patay, éditeur, 18, rue Bonaparte, Paris. — Lorsqu'une doctrine est sur le point de passer du domaine de la lutte et de la spéculation dans celui des faits, on voit ses conséquences s'imposer universellement et pénétrer dans l'esprit et les habitudes de ses adversaires. Ainsi, au siècle dernier, vit-on un pape lui-même philosophe et voltairien.

De nos jours, après avoir subi des persécutions sans exemple dans l'histoire, le socialisme fait sentir partout son influence, jusque dans les ouvrages de ses pires ennemis.

L'auteur des *strophes militantes* a le cœur trop haut placé pour être hostile à ceux qui souffrent, mais, proscrit pendant toute la durée de l'Empire, il vécut en dehors du grand mouvement qui entraîna la France vers les idées de régénération sociale, et la lecture de ses premières poésies ne permet pas de le classer comme socialiste.

L'analyse de son livre n'en sera que plus intéressante, car nous y verrons une fois de plus les idées que nous défendons ici, s'imposer, à leur insu, aux esprits bien équilibrés.

Malgré les tendances un peu chauvines des premières pièces du recueil, on y sent vibrer un esprit indépendant et fier qui bientôt va renverser toutes les vaines barrières séparant encore le poète du sanctuaire le plus éblouissant de son art; nous voulons dire du vrai.

En effet, le principal mérite des *Strophes* est d'avoir donné, sous une forme intarissable, la formule suprême de la croyance contemporaine:

L'être vivant s'élève par le travail et la lutte depuis la matière inerte jusqu'à l'homme, seul Dieu véritable qui doit conquérir sa divinité sur la nature hostile.

« La dignité n'est pas innée; on la conquiert;
« Et c'est en affrontant la lutte rédemptrice.
« Le Dieu qu'on vous montra, serait taché d'un vice;
« Son sceptre immérité meurtrirait la justice...
« Il n'en est pas ainsi : le pouvoir est offert
« A qui tordra la vie au feu du sacrifice. »

Ainsi parle le poète dans *Homme et Dieu*, et plus loin dans *Scientia*, magnifique épopée de l'évolution de l'être; travaillons donc à faire nous-mêmes ici-bas le paradis que les imposteurs nous promettent après la mort.

D'autres ont réhabilité le travail, Pechméjà l'a divinisé.

Aussi, les choquantes inégalités de la société bourgeoise font-elles souvent vibrer sa lyre frémissante. *Symphonie parisienne* et les *Paradis terrestres* sont une poignante antithèse entre les jouissances des uns et la misère des autres.

Toutes les hontes, toutes les bassesses, tous les vices de notre état social, sont tour à tour flagellés de main de maître. Citons au hasard : *Jeux innocents*, *Le palais Radziwill*, *Fraternité*, *A une bigote*.

Dans la quatrième partie du recueil, le poète s'élève à des hauteurs que Victor Hugo semblait seul pouvoir atteindre. Les vers suivants tirés de *Un chiffre*, montreront mieux que ne pourrait le faire une analyse forcément incomplète, le caractère grandiose de cette poésie dégagée des vains oripeaux de la fiction :

« .... Malgré ses bonds ardents,
« La lumière qui part de mainte nébuleuse,
« Pour arriver à nous, met cent millions d'ans !...
« Formidable calcul, grandeur miraculeuse.

« Espace qui ne peut pas même être pensé!...
« Sous ces faits monstrueux, ô raison tu chancelles,
« Et dans son vol hardi, le rêve distancé
« Contemple en frissonnant le chiffre aux vastes ailes!

L. D.

La fin de l'Ancien Monde, par l'abbé Roca, chanoine honoraire. (Paris, Jules Lévy, éditeur).

L'abbé Roca, prêtre de l'Eglise catholique, et socialiste de sentiment, porte étroitement unies dans son cœur, dit-il, ces deux choses que rien ne rapprochera « la vieille Eglise et la jeune Civilisation. »

Il faudrait s'entendre sur « l'Eglise » dont parle l'abbé Roca. Ce n'est pas à coup sûr l'Eglise catholique régnante, flagellée à plusieurs reprises, par le chanoine révolutionnaire. Son christianisme, débarrassé de l'affublement des noms usuels de la Bible et du Nouveau-Testament, n'est qu'une forme de la grande religion ésotérique, si éminemment panthéistique et sociale, qui depuis quelques années tend à se faire connaître et à se répandre en Europe.

Quel catholique orthodoxe approuverait ces lignes :

« L'heure est venue de montrer la portée sociale et de tirer les conséquences économiques des paraboles de l'Evangile. Le christianisme évolue; il passe, en ce moment, de la nébuleuse mystique dans la lumière scientifique — de l'ordre

sentimental dans l'ordre rationnel — et de la sphère terrestre des applications expérimentales. »

En revanche, les ésotéristes approuveraient fort.

Les Mahatmas (initiés thibétains) de l'Inde, leurs disciples occidentaux, connus sous le nom de théosophes, et, enfin, l'auteur de la *Mission des juifs* sont les principaux propagateurs de la nouvelle forme religieuse qui n'est autre, selon ses apôtres, que la pleine lumière scientifique, le rayonnement de l'histoire, l'aboutissant du développement et la plus haute conception de la vie universelle.

Ces reflets de vérités, voilés depuis plus de soixante siècles de servitude, de crimes, de douleurs et de sang, viendraient en droite ligne des anciens partisans ésotériques des Mystères et remonteraient tout en passant par l'Egypte au foyer initial de l'Inde.

Il y a pourtant des divergences; les Mahatmas ne font que peu de place au judaïsme et au christianisme daus le grand concert de l'évolution religieuse de la planète; en revanche, M. de Saint-Yves, dans sa *Mission des juifs*, reconnaît à ces deux dogmes religieux une part considérable d'action. Quant à l'abbé Roca, il fait de l'Evangile ésotérique le pivot de la transformation sociale qui s'annonce, et, de Jésus, le divin rédempteur de l'humanité, dont le règne terrestre va enfin commencer.

« Qu'on l'ouvre, enfin, ce paradis sur la terre! Qu'on l'ouvre à deux battants, par la science et par la religion si l'on ne veut pas que les révolutions en brisent les serrures et en défoncent les portes. »

Ainsi dit l'abbé Roca, peu soucieux ajoute-t-il, des fureurs sectaires, sachant qu'il travaille pour l'humanité.

Tout son livre tend à prouver que les prophéties bibliques et les paraboles évangéliques ont annoncé, aussi bien que les livres sybillins des anciens sanctuaires ésotériques, le caractère passager du monde des ténèbres et de douleurs qui affligent la terre depuis que Irschouh et les rapaces ont détruit la splendide civilisation ramique qui faisait de la terre entière un lieu de délices, une immense *Paradesa*.

Maintenant, les temps sont venus, et tandis que le catholicisme, devenu l'ultramontanisme, a trahi son mandat en se faisant l'instrument d'un césarat clérical, l'idee nouvelle du salut social du véritable christianisme pénètre les masses; de sorte que les véritable chrétiens, ce sont justement ces révolutionnaires, ces socialistes qui poursuivent le christianisme vulgaire d'une haine si vive.

Telle est l'idée génerale. Le livre de l'abbé Roca, est touffu, inégal, plein de redites, mais fortement documenté et traversé en tous sens des rayons lumineux de la science ésotérique.

Bref, on le lit avec fruit, se disant que si l'auteur se trompe dans sa philosophie de l'histoire, ses aspirations de fédération universelle des peuples, des groupes et des individus, de justice sociale, de splendeur morale et de bonheur universel, sont d'une insurpassable grandeur. B. M.

La Russie au soleil, par Marius Vachon. Paris, Victor Havard, éditeur.

Tous ceux qui ont écrit sur la Russie, à commencer par Théophile Gautier, ont representé ce pays en hiver, sous la neige. Un de nos confrères, M. Marius Vachon, a voulu voir la Russie au soleil et la décrire au moment où elle est l'Orient et non le Pôle glacé.

L'idée est neuve et originale. M. Marius Vachon justifie cette dérogation aux habitudes par des considérations très plausibles. La Russie est orientale: son architecture et ses arts intimes ont emprunté tous leurs éléments à l'extrême Orient, à la Perse, à l'Asie-Mineure, à la Grèce. Le panslavisme religieux et politique rêve de Byzance, de Sainte-Sophie couronnée de la croix grecque, de l'Empire d'Orient. En écrivant *la Russie au soleil*, M. Marius Vachon a donc montré avec précision et logique ce pays dans son élément, sous l'aspect le plus conforme à ses traditions, à ses mœurs, à ses aspirations et à ses rêves.

En outre des grandes villes de la Russie et de leurs monuments, il décrit longuement la vie russe en été, la vie si pittoresque des Iles, de Peterhof, de Paw-

losk, de Tsarkœ-Selo, etc., la campagne et la steppe. Le livre de notre confrère ne réédite donc rien de ce qui a été publié jusqu'ici sur la Russie et les Russes

AVIS DE L'ADMINISTRATION

A nos lecteurs et abonnés

L'administration de la Revue Socialiste *a l'honneur d'informer ceux de ses abonnés dont l'abonnement a expiré au 16 juin 1886, qu'elle fera présenter à domicile et par la poste, entre le 15 et le 17 juillet, la quittance du nouveau semestre.*

Elle est heureuse d'informer en même temps ses lecteurs que, grâce à l'accueil de plus en plus sympathique, fait à la Revue, *une amélioration très importante va être introduite dans son format, et ce, sans aucune augmentation de prix.*

A partir du 15 août, en effet, la Revue Socialiste *aura 16 pages de plus c'est-à-dire 112 pages.*

Cette addition de 16 pages par numéro, nous permettra de donner annuellement, à nos lecteurs, un supplément de 192 pages, soit au moins la matière de deux volumes à 3 fr. 50.

C'est à la sympathie qu'on a bien voulu nous témoigner, que la Revue Socialiste *doit de pouvoir aujourd'hui augmenter son format. Nous espérons que cette sympathie ne fera que grandir auprès du public qui s'intéresse aux questions sociales, la* Revue *saura reconnaître ces sympathies en s'améliorant à mesure, tant dans le choix et la rédaction de ses articles, que dans le format, l'impression, etc.*

L'Administration de la Revue Socialiste

Le Rédacteur-Gérant : Benoît Malon

Paris, imp. de M. Decembre 326, rue de Vaugirard

L'EMPIRISME,

L'UTOPIE ET LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE

La classification hiérarchique des phénomènes sociaux étant établie conformément aux lois de leur développement naturel et logique, il convient d'examiner comment l'intelligence humaine a dû nécessairement se comporter vis-à-vis de ce monde superorganique soumis à ses investigations.

Trois procédés principaux, également en rapport avec la réalité objective et notre constitution psychique, président aux progrès de la science sociale : l'empirisme, l'utopie et la méthode positive.

L'empirisme remplit, ainsi que l'utopie, un office sociologique non moins légitime et nécessaire que la méthode positive; il en est la forme rudimentaire et grossière, moulée sur le modèle même des procédés psychiques les plus simples.

L'intelligence de l'enfant ne connaît et ne voit pas l'ensemble des choses, elle n'en perçoit que certains détails, les plus visibles, les plus fréquents, les plus apparents ; elle va du particulier au général, du concret à l'abstrait; ce n'est qu'au fur et à mesure qu'elle s'est enrichie d'observations, qu'elle les classe et les coordonne.

Nous avons constaté que les phénomènes concrets et superficiels de la sociologie, notamment les phénomènes politiques, englobent et cachent, pour ainsi dire, les phénomènes généraux et élémentaires inférieurs; l'empirisme sociologique a donc recueilli et recueille encore sans un ordre bien déterminé, au hasard de ses découvertes, des observations relatives à des faits concrets et complexes dont il est incapable d'éclaircir la philosophie mystérieuse ; elle se complaît dans la description émouvante des expéditions militaires, des biographies d'hommes célèbres, des brusques révolutions dont elle ne distingue pas les raisons lointaines et profondes; tous les historiens grecs et romains ne descendent guère

au-dessous de la surface la plus directement visible des événe ments; leurs récits se résument dans la vie de quelques homme illustres; il a fallu fouiller les décombres de l'antiquité pour retrouver des traces heureusement ineffacées et ineffaçables de l vie sociale d'alors.

Les recherches empiriques, pénétrant de plus en plus de la sur face à l'intérieur des couches sociologiques, l'empirisme recueill successivement, à mesure que sa puissance de pénétration grandit des observations, de plus en plus générales, descendant ainsi de l politique au droit, du droit à la morale, à la philosophie, à l'ar et, en dernier lieu, à l'organisation civile et économique. Les his toires et les constatations politiques superficielles remontent à l plus haute antiquité ; ce n'est que plus tard que se révèlent le jurisconsultes, les moralistes, les philosophes et les artistes ; quan à l'économie politique, elle était encore, il y a cent ans, un science purement empirique, et elle n'est pas même parvenue jusqu'ici, à se dépouiller entièrement de ce caractère.

L'empirisme, du reste, est éternel parce que, dans le domain de l'inconnu, il y aura toujours des faits observés et recueillis a hasard et non immédiatement susceptibles d'être rattachés aux aux phénomènes antérieurement classés. Les procédés primitif de l'esprit ne sont jamais entièrement supprimés par les procédé plus complexes postérieurs, pas plus que le nombre des sentiers e des routes n'a diminué par l'introduction des chemins de fer ; l rôle de l'empirisme dans l'Etat autoritaire est encore considérabl par cela même que l'autorité est le lien des facteurs sociaux no déjà organisés ni classés.

La fonction de l'empirisme s'opère donc en sens inverse du dé veloppement hiérarchique naturel des phénomènes sociaux ; ell creuse la surface pour arriver successivement à des formations d plus en plus générales et profondes.

A vrai dire, l'empirisme n'a pas de méthode ; il se plie aux faits vivant de ce qu'il recueille de jour à autre ; les empiriques se con fondent facilement avec les charlatans parce qu'ils attribuent comme ceux-ci, à des faits particuliers, non encore expliqués, un importance et une puissance merveilleuses.

Presque tous les hommes politiques sont des empiriques ; n connaissant des choses que les apparences superficielles, ils n'on d'autre science que celle de se tenir en équilibre sur la surface glis

sante et mobile des phénomènes sociaux supérieurs, d'où ils se figurent diriger les destinées de leurs semblables, qui, à leur tour, s'imaginent de bonne foi recevoir leur impulsion; la réalité leur inflige de cruelles et continuelles leçons, en les soumettant à toutes les hontes et à toutes les chutes; il est rare qu'un homme politique soit un honnête homme: son désir insatiable, quoique d'ailleurs irréalisable, de se maintenir au pouvoir lui impose toutes les palinodies et toutes les bassesses; le plus habile est le plus changeant, parce qu'il est plus en rapport avec les variations multiples et incessantes de l'empirisme politique.

L'empirisme s'applique aussi à tous les autres ordres de phénomènes sociaux; le droit et la morale commencent par être empiriques avant de devenir l'objet d'une science; en économie sociale, la fameuse loi de l'offre et de la demande, dont ont vécu tant de générations de pseudo-économistes, est un simple fait empirique.

L'utopie, en sociologie, est une des formes de l'hypothèse; cette dernière joue un rôle considérable et légitime dans les sciences expérimentales; bien des lois physiques et chimiques sont encore des hypothèses: elles sont cependant admises parce que ce sont elles qui expliquent le mieux certaines propriétés de la matière.

L'hypothèse et l'utopie sont déjà un mode supérieur de raisonner; elles constituent l'intervention d'une certaine généralisation et, en même temps, une certaine abstraction dans l'étude des phénomènes. L'utopie, en général, consiste à appliquer à des faits insuffisamment connus et expliqués, les lois de faits qui le sont davantage; ainsi, la sociologie a reçu des explications tirées tour à tour des astres, des nombres, des lois physiques et chimiques, et, en dernier lieu, elle a puisé ses formules dans la constitution physiologique et psychique individuelle; l'utopie est le précurseur de la science, mais elle est toujours rétrograde en ce sens qu'elle systématise la science et arrête momentanément l'évolution des idées.

A la différence des empiriques, les utopistes sont, en général, des hommes de science et de moralité supérieures; l'utopie, en sociologie, suit, somme toute, une marche conforme au progrès naturel des sciences; seulement, arrivée à la dernière science constituée et ne sachant y faire rentrer les phénomènes plus complexes de la science suivante, laquelle n'est pas encore organisée, elle s'efforce de les plier à une formule nécessairement trop rigide ou trop idéale: de là, le double caractère de l'utopie, nuageuse ou autoritaire, sui-

vant qu'elle adapte les faits sociaux aux lois plus simples des sciences antécédentes ou qu'elle se lance, pour les interpréter, dans les régions de l'inconnu et même de l'incognoscible.

L'utopie sociale se distingue donc de la science sociale à la fois par ses procédés aventureux et rétrogrades; sa marche se confond, jusqu'à un certain point, avec la marche progressive et positive de l'intelligence, et, à mesure que la science se développe, l'utopie tend à se confondre avec elle.

Thomas Morus, Campanella, Fourier, Cabet, Saint-Simon sont des utopistes, mais celui-ci est déjà le père d'Auguste Comte, lequel, malgré la systématisation utopique et rétrograde de sa politique sociale, est le fondateur de la Sociologie positive.

L'utopie socialiste, pour appeler la chose par son nom, a joué un rôle historique et logique d'uné grandeur et d'une utilité incontestables. Elle a été la protestation constante et incompressible de l'instinct social et des droits de la collectivité contre tous les despotismes politiques, juridiques, moraux, religieux et économiques, dont le poids était d'autant plus lourd que l'organisation sociale et la science correspondante étaient moins avancées.

L'empirisme, fouillant et creusant la sociologie en partant des couches superficielles, et le socialisme, s'élevant de degré en degré des couches les plus profondes jusqu'aux couches plus élevées, se sont rencontrés en un certain point et se sont confondus sous le titre de socialisme scientifique ou de sociologie.

Cette réconciliation de l'empirisme et de l'utopie sur le terrain commun de la science s'est opérée de nos jours; il ne reste plus qu'à recueillir les fruits de ce long et dur labeur de l'humanité pensante et souffrante.

Une classification hiérarchique des sciences sociales n'était possible que de nos jours, où le domaine de chacune d'elles a été suffisamment parcouru et délimité. Les classifications tentées jusqu'à présent étaient absolument fausses ou incomplètes; la même confusion répandue dans les idées sociales régnait naturellement dans la détermination des phénomènes sociaux. Ici, comme ailleurs, un empirisme superficiel ou des utopies rétrogrades ou aventureuses, basées soit sur la considération prédominante des apparences externes les plus grossières, mais les plus frappantes, soit sur des désirs latents d'amélioration idéale, avaient présidé à toutes les tentatives de classification méthodique. Le préjugé le

plus funeste et le plus général consistait à supposer que la véritable méthode de l'intelligence était la méthode apparente. Cette apparence, en biologie et en sociologie, c'était l'ensemble connu avant les parties, et l'on s'imaginait posséder cet ensemble alors qu'on n'apercevait, tout au plus, que l'enveloppe extérieure des phénomènes. En définitive, on ne connaissait qu'une partie extrêmement minime des organismes individuels et du superorganisme social; la science n'atteignait même pas leur épiderme. On confondait l'ensemble avec la superficie, le tout, qui ne peut être compris que par la connaissance exacte de chacune de ses parties, avec l'une de ces dernières, l'enveloppe. De là, cette présomption outrecuidante des politiciens, en général ignares et inconscients, qui se figurent, en agitant certaines formules ou combinaisons relatives aux phénomènes les plus grossiers de la vie sociale, agir sur le fond même de l'ordre social, alors qu'à peine ils en effleurent et troublent la surface!

Bacon, d'Alembert et Comte ont, à eux seuls, rendu plus de services à la science sociale et à l'humanité que les innombrables et éphémères générations de politiciens dont les noms, aujourd'hui presque tous oubliés, retentirent avec tant de fracas aux oreilles de leurs contemporains.

C'est à ces maîtres qu'il faut en revenir pour remonter à la source de la classification hiérarchique que nous venons de proposer et qui trouve sa justification aussi bien dans la valeur positive incontestable que dans les imperfections bien naturelles et impossibles à éviter de ces tentatives antérieures.

Les essais de classification de Bacon et de d'Alembert, proposés à une époque où ni la chimie, ni la biologie, ni la psychologie n'étaient constituées, devaient nécessairement être empreints d'une systématisation métaphysique en rapport avec le faible degré d'avancement des sciences organiques et superorganiques; aussi leurs divisions sont-elles essentiellement aprioriques et subjectives en ce qui concerne ces dernières.

Bacon fonde sa classification sur les trois grandes facultés humaines dans lesquelles, depuis Aristote jusqu'à lui, se résumaient les formes de l'entendement: la mémoire, l'imagination et la raison. Voilà donc les sciences classées non plus d'après leur réalité objective et leurs propres rapports, mais suivant les propriétés supposées du sujet qui cherche à les connaître!

A la mémoire, Bacon attribue l'histoire aussi bien naturelle que civile ; à l'imagination, la poésie ; à la raison, la philosophie. La philosophie proprement dite comprend la science des axiomes, — laquelle se divise en science de Dieu et en science de la Nature — et la science de la condition des êtres.

Sa classsification des sciences de la Nature, à part le vice de son principe, se rapproche en bien des points de la classification établie par Comte ; ainsi, elle a pour base la physique, qui se subdivise en science des propriétés particulières des différents corps et en science de leurs mouvements ; à la suite, il place la science des formes et des causes ou métaphysique, puis la mécanique et enfin la science du dénombrement des richesses humaines. Comme appendice à la science de la Nature, il ajoute les mathématiques avec leurs subdivisions.

Pour apprécier l'influence de cette classification sur le progrès des sciences, il faut tenir compte qu'elle reliait enfin l'évolution organique de la philosophie positive des sciences, égarée dans l'impénétrable forêt de la scolastique du moyen âge et du spiritualisme chrétien, aux précurseurs de cette philosophie positive dans l'antiquité dont les plus éminents furent Aristote et Hippocrate.

A part certaines modifications, la classification de Bacon servit de modèle à la *Grande Encyclopédie du* XVIIIe *siècle* ; avant elle, sauf Descartes, on ne se doutait même pas qu'une classification générale des sciences fût non-seulement possible, mais même nécessaire.

Depuis Bacon, la fonction nationale et internationale des religions put, à juste titre, être revendiquée par la philosophie des sciences, qui, de plus en plus, devint le génie et la conscience du genre humain.

D'après Bacon, la science de la condition des êtres — notez cette expression tout à fait positive — a pour objet l'homme en lui-même et l'homme en société. Ici apparaît le vice fondamental du système de Bacon, imperfection que tout son génie ne pouvait éviter, vu l'état arriéré des sciences à une époque où les mathématiques, la physique et l'astronomie étaient seules suffisamment constituées. Cet illustre penseur, qui avait écrit « que les jugements scientifiques ne doivent pas se tirer simplement du fond de

l'esprit humain, mais des entrailles mêmes de la Nature (1) », perdit pied en abordant sur un rivage inconnu et mouvant ; il ne fonda pas la science de l'individu sur la biologie, — son époque ne permettait pas, — mais il systématisa les quelques connaissances empiriques déjà acquises en physiologie par son siècle dans des formules et des considérations métaphysiques semblables à celles où s'effondrent toutes les philosophies qui généralisent prématurément des connaissances incomplètes.

Il subdivise la science de l'homme en lui-même : 1° en science de l'homme en général; 2° en science du corps de l'homme, et 3° en science de l'âme.

La science de l'homme en général comprend celle de ses misères et de ses avantages. C'est à peu près ce que nous appellerions aujourd'hui la science du milieu et de la constitution héritée ou acquise.

La science du corps de l'homme comprend celles des indices ou de la physionomie. On voit immédiatement combien cette science est superficielle et ne fait qu'effleurer son objet.

Enfin la science de l'âme a pour objet celle des impressions et celle de l'interprétation des songes. Ici, le système s'écroule irrémédiablement, et il n'en pouvait être autrement en l'absence d'une connaissance suffisante spécialement du système nerveux et du cerveau.

La science du corps de l'homme se subdivisait encore, d'après Bacon, en médecine, cosmétique, athlétique et voluptuaire. Celle-ci comprenait la peinture, la sculpture et la musique.

La science de l'âme comprenait celle des mouvements volontaires et celle de la sensation, d'une part, et celle de la substance de l'âme et de ses facultés, d'autre part.

Ainsi, pour ne parler que du vice fondamental de sa hiérarchie des sciences, Bacon plaçait, et avec raison, au sommet de l'échelle scientifique — à part la science de l'homme vivant en société dont il n'est pas question pour le moment — la science des facultés de l'âme, et c'est d'après les subdivisions, du reste purement métaphysiques et nominales, de cette science à son époque qu'il classait hiérarchiquement les sciences antécédentes plus générales; en un

---

(1) *De dignitate et augmentis scientiarum, libri novem.*

mot, il rangeait les phénomènes d'après des catégories appartenant seulement à certains de ces phénomènes, ceux de l'esprit; sa philosophie, d'abord scientifique, dégénérait donc, à partir de la physiologie, en une conception purement subjective, comme il advint finalement à Comte en sociologie.

La tentative de Bacon, tout en échouant partiellement, n'en laissait pas moins debout, outre sa grande conception d'une évolution organique des sciences, indiquée par le titre même de son ouvrage, une classification dont les lignes principales et les assises devaient être utilisées par ses continuateurs. Placer à la base les sciences physiques et naturelles, y compris la mécanique et les mathématiques, leur superposer la science de l'homme, comprenant la science de l'esprit comme une dépendance, et enfin placer au-dessus de tout la science de l'homme vivant en société, n'était assurément pas un effort de peu de génie.

C'est par la science sociale, en effet, que le grand philosophe couronne l'édifice scientifique, et, là encore, son génie pénètre à des profondeurs étonnantes. Il comprend que la science sociale elle-même a besoin de divisions et d'une classification, et, après l'avoir partagée en science de la conservation, en science des affaires et en science du gouvernement, et avoir indiqué comme subdivision de cette dernière la science des agrandissements de territoire, il place, au sommet de toutes les sciences sociales, la science de la justice universelle. Toute l'évolution physique, physiologique, psychique et sociale aboutissant à ce but suprême, la justice dans l'humanité, jamais conception plus puissante n'était sortie et ne sortira de la conscience générale, s'exprimant par le génie d'un individu. Ni le XVIIIe, ni le XIXe siècle ne s'élevèrent, pas plus que les siècles postérieurs ne s'élèveront au-delà de cet idéal hautain, dont les conditions scientifiques seules sont susceptibles de plus de précision.

Cette insuffisance scientifique inhérente à son époque, Bacon la sentait et l'indiquait lui-même, comme pour ne pas laisser aux siècles futurs la satisfaction de découvrir sa propre faiblesse, lorsqu'il écrivait notamment ces lignes, auxquelles aucune page n'est comparable, ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes :

« La sixième partie de notre ouvrage dévoile cette philosophie que la pure et légitime méthode de recherche enseignée par nous

dès le principe prépare, enfante et constitue; mais achever cette dernière partie et la conduire à sa fin, c'est une entreprise qui est au-dessous de nos forces et qui dépasse nos espérances. Quant à nous, nous pouvons peut-être nous flatter d'en avoir donné un commencement qui n'est pas à mépriser; mais, quant à sa fin, c'est de la fortune du genre humain qu'il faut l'attendre; cette fin sera peut-être telle que, dans l'état présent des choses et des esprits, les hommes pourraient à peine l'embrasser et la mesurer par leur pensée; il ne s'agit pas ici, en effet, d'une simple félicité contemplative, mais de la félicité du genre humain, de sa fortune, de toute cette puissance qu'il peut acquérir par la science active (1). »

Ils sont rares, même aujourd'hui, les philosophes qui renoncent à enclore l'avenir dans leurs systèmes!

Le tableau de l'échelle encyclopédique des sciences de d'Alembert est, comme celui de Bacon, dressé d'après la distinction des facultés humaines; c'est, du reste, au philosophe anglais que l'auteur du *Dictionnaire* reconnaît l'avoir emprunté. On remarque, dans la classification de d'Alembert, une division de la technologie d'après les matières premières; elle se recommande également par l'emprunt, fait à Boerhave, de sa classification des sciences médicales, introduite dans le tableau entre la minéralogie et la chimie, sous le nom de zoologie et avec ses subdivisions en anatomie simple ou comparée, physiologie et médecine proprement dite. Sa classification de la technologie d'après un des caractères les moins distinctifs des métiers, bien que le plus grossier et le plus apparent, était la première tentative de ce genre, et la façon dont elle se produisait était analogue à la méthode même d'après laquelle sont nées les classifications premières dans toutes les branches du savoir humain, c'est-à-dire d'après certains rapports superficiels et facilement reconnaissables. L'enfant ne différencie-t-il pas d'abord les livres d'une bibliothèque par leur couleur ou leur format, avant de les distinguer par leur contenu? Quant à la place assignée à la médecine, cette branche particulière de la physiologie, entre la minéralogie et la chimie, elle n'a pu être justifiée, dans l'esprit de d'Alembert, que par cette même vue étroite de déterminer l'ordre de cette science par la nature des éléments

(1) *De dignitate et augmentis scientiarum.*

qu'elle empruntait tant à la minéralogie qu'à la chimie au point de vue professionnel de l'exercice même de la médecine.

Le tableau encyclopédique de d'Alembert est encore inférieur à celui de Bacon en ce que la vue profonde que jeta ce dernier sur l'avenir — et ce, tant d'années avant l'*Encyclopédie* — et qui lui fit placer la science sociale au sommet de tout l'édifice scientifique et, chose plus remarquable encore, la justice universelle comme couronnement de toutes les sciences sociales particulières et de la politique en général, en ce que cette vue, disons-nous, est absolument écartée par d'Alembert. Cet esprit essentiellement positif et exact, à une époque où la biologie et la psychologie étaient encore dans les langes et la chimie seule en voie de constitution définitive, cet esprit se cantonnait comme presque tout le XVIII[e] siècle, — siècle essentiellement ennemi des utopies, — dans cet individualisme systématique qui, en pulvérisant sous la Révolution française les vieux organismes, devait laisser le monde pendant longtemps abandonné à l'âpre concurrence des égoïsmes en rupture.

La classification d'Auguste Comte est connue ; nous avons vu que sa méthode en sociologie est vicieuse en ce qu'elle a pour point de départ cette allégation fausse que, dans les sciences organiques et, à plus forte raison, dans la science sociale, nous connaissons le tout avant les parties. Cette illusion fondamentale l'a entraîné à négliger la statique sociale d'une façon absolue, pour entrer de plein-pied, avant toute étude de la structure ou de l'organographie et de la morphologie sociales, et même préalablement à l'étude des fonctions spéciales du superorganisme social, pour aborder, disons-nous, directement et carrément l'étude de la dynamique sociale générale. Son attention avait été cependant attirée sur ce point, car l'aveu lui avait échappé, en passant, que la statique est la base de la sociologie (1). De là, une physique sociale qui se contente, le plus souvent, d'aperçus trop généraux, lesquels, ne reposant sur une accumulation suffisante d'observations particulières, sont trop de fois en contradiction avec la réalité ; de là, son ignorance absolue et systématique de l'économique, son oubli du droit privé et public, comme, en général de toutes les sciences sociales particulières, y compris l'organisme et la fonction artistique ; de là, sa

(1) *Cours de philosophie positive*, tome IV, p. 262.

profonde indifférence pour toutes les grandes écoles socialistes qui, même par leurs utopies, ont concouru, au moins autant que les fondateurs du positivisme, à la constitution de la science sociale.

La *Sociologie* de Comte, à proprement parler, ne mérite pas ce titre : c'est plutôt une philosophie de l'histoire des idées ; sa loi des trois états ne s'applique, en effet, ni à l'économique, ni à la science, ni à la morale, ni au droit, ni à la politique, mais seulement à cette portion de l'évolution de la conscience individuelle et collective qui a pour objet les croyances et qui part, d'après lui, du fétichisme, pour aboutir, par le polythéisme, le monothéisme et la métaphysique, à la philosophie positive.

L'erreur de Comte est d'avoir cru pouvoir se contenter d'une espèce de connaissance vague et superficielle de l'ensemble des phénomènes sociaux avant d'avoir distingué d'une façon suffisamment précise ces phénomènes de ceux des sciences antérieures ; cette erreur de méthode s'explique par son ignorance complète de la physiologie de l'esprit, qui ne s'est constituée en science que de nos jours : il n'a point su que la science ne procédait pas autrement que l'intelligence individuelle ; l'enfant ne distingue tout d'abord que les phénomènes superficiels plus frappants, les plus fréquents et particulièrement tous ceux qui se passent à la surface ; c'est en ce sens seulement, c'est-à-dire en ce que les phénomènes enveloppants lui sont connus avant les phénomènes enveloppés, qu'il a, comme Comte lui-même, l'illusion de croire qu'il a pu connaître l'ensemble avant les parties constituantes ; cette illusion est l'explication de la création naturelle de toutes les métaphysiques.

Non seulement Comte n'a pas suffisamment déterminé les caractères spéciaux de la sociologie, ni séparé les divers genres et espèces de ces phénomènes, mais il ne les a pas non plus classés. Or, sans classification, pas de méthode, pas de science.

La Sociologie s'est ainsi réduite à une histoire assez superficielle du développement des idées et à l'hypothèse prématurée d'une loi de leur développement, loi purement nominale, du reste, et qui, au lieu de trois états, peut se réduire à deux : passage de la religion à la science, ou à un seul : progrès de la science. En effet, le progrès de l'esprit est toujours fait, en réalité, dans le même sens et non par évolutions successives ni de situations contradictoires.

Comme conclusion, Comte aboutit à cette *croyance* que c'est le développement des idées qui détermine celui de l'ensemble social,

alors, au contraire, que les idées sociales sont déterminées par toute une série de facteurs plus généraux, tels que notre constitution physiologique ou psychique et l'organisme économique, avec lesquels notre évolution sociale est dans une dépendance très rigoureuse, et sur laquelle l'intelligence individuelle et l'intelligence collective ne peuvent réagir que dans une mesure assez étroite. Le ventre règle bien plus notre conduite que notre cerveau : ce sera là une vérité éternelle, malgré tous les progrès de nos idées.

Cette hypothèse, que « la principale partie de l'évolution sociale, celle qui a le plus influé sur la progression générale, consiste sans doute dans le développement continu de l'esprit scientifique » (1), n'est autre, en définitive, que celle du doctrinarisme libéral de Cousin, Guizot et Royer-Collard, auxquels Comte se rattache plus qu'on ne le pense et surtout plus qu'il ne le croyait lui-même; si elle était vraie, le droit de suffrage, au lieu de s'étendre, devrait se restreindre aux plus savants, c'est-à-dire aux plus infaillibles, ce qui, en pratique, se traduit par les intrigants. Telle devrait être et serait la combinaison logique du système électoral capacitaire qu'on essaie d'introduire en Belgique. Un pape plus ou moins laïque et infaillible, flanqué de quelques cardinaux! La politique de Comte aboutit, au surplus, formellement à la constitution du gouvernement despotique des plus savants.

Il faut cependant rendre cette justice au chef de l'école positiviste française que, dans diverses parties de son immortel ouvrage, il a entrevu une classificattion sociologique plus objective et moins autoritaire et idéaliste. Cette classification, bien plus naturelle, mais insuffisamment précise, complète et méthodique, est celle en phénomènes physiques, moraux, intellectuels et politiques, à laquelle il revient plusieurs fois, mais sans y attacher, dit-on, une bien grande importance, pas plus, d'ailleurs, que nombre d'écrivains politiques et autres, dans les ouvrages desquels cette division sérielle apparaît, pour ainsi dire, à leur insu et d'une façon inconsciente, et par cela même d'une grande valeur scientifique.

C'est cette hypothèse fausse, que l'évolution sociale entière est subordonnée à l'évolution scientifique, qui a conduit Comte à placer logiquement au sommet de son organisation sociale les intelli-

---

(1) *Cours de Philosophie positive*, tome IV, p, 268.

gences supérieures, véritables pontifes de ce grand être humanitaire dont il finit par se faire un Dieu, en vertu même de cette hallucination qui lui fit croire que l'ensemble pouvait être connu avant les parties et que les idées gouvernent le monde.

C'est également une classification erronée des phénomènes sociaux qui a permis à un disciple de Comte, tout en se rapprochant déjà plus de la réalité que son maître, de supposer « que le gouvernement temporel proprement dit, doit être exercé dans chaque république sociocratique, par les principaux industriels, c'est-à-dire, d'après la hiérarchie sociale indiquée, par les banquiers les plus importants, que la généralité et la difficulté croissantes de leurs relations commerciales, manufacturières et agricoles placent au sommet de la série pratique dont les travailleurs forment la base. C'est à eux que, dans les cas de conflit, le sacerdoce, par l'intermédiaire de son organe suprême, devra soumettre les réclamations du prolétariat (1). »

Voilà donc toute une organisation politique et juridique basée sur une observation que nous prouverons être absolument fausse, à savoir : que les banquiers, c'est-à-dire, en sociologie, les organes régulateurs de l'échange et du crédit, sont au sommet de l'échelle sociologique ; nous prouverons, au contraire, que leur fonction, précisément parce qu'elle est une des plus générales, est à la base et n'a rien de commun ni avec la morale, ni avec le droit, ni avec le gouvernement, vis-à-vis desquels la banque n'a à se poser ni en juge ni en maître.

Nous savons, au surplus, pour l'avoir expérimenté, ce que vaut le gouvernement des banquiers et des capacitaires ; la sociologie de Comte était pratiquée sous ses yeux et sous ceux de ses disciples. *Oculos habeat et non videba !* La bancocratie et les mandarinats de savants officiels exploitaient de son temps, et exploitent encore maintenant la France et la Belgique. Ce n'est pas la peine, dès lors, de créer une sociologie pour consacrer un despotisme dont nous sentons tout le poids.

Malheureux prolétariat si la classification de M. Robinet était juste et si les banquiers étaient, de par délégation du sacerdoce suprême de Comte, juges des revendications du travailleur !

---

(1) *Notice sur l'Œuvre et la Vie d'Auguste Comte*, par le docteur ROBINET, p. 89; Paris, Dunod, 1861.

La classification sociologique de Comte est purement intellectuelle; sa *loi des trois états* n'est pas générale, puisqu'elle ne s'applique qu'à un seul aspect du développement social ; même ce point de vue intellectuel est incomplet; de plus, cette classification est vicieuse en ce qu'elle n'implique pas les phénomènes sociaux les plus généraux, tels, par exemple, que les phénomènes économiques, ni les plus complexes, tels que les phénomènes juridiques et politiques.

Il suffit d'exposer cette prétendue loi des trois états pour en constater immédiatement la faiblesse et la défectuosité. D'après Comte, le développement de l'esprit humain, développement par lequel tous les autres mouvements sociaux sont gouvernés, est caractérisé par la succession des trois époques, théologique, métaphysique et positive. La première se subdivise en fétichisme et aboutit à un culte perfectionné, celui des astres; la deuxième est le polythéisme ou l'adoration des forces de la nature dans une certaine hiérarchie et suivant une classification physique plus ou moins rationnelle; la troisième est le monothéisme ou adoration d'une force première. Dans cette dernière période, l'esprit humain commence à entrevoir pour la société l'existence de rapports stables et généraux, mais suivant une première impulsion donnée par une force supérieure.

L'époque métaphysique se consacre à la recherche de cette première impulsion à travers la série des systèmes physiques, mécaniques, chimiques et biologiques.

En dernier lieu, l'époque positive recherche les lois du monde extérieur, y compris la société, dans les phénomènes eux-mêmes, c'est-à-dire dans les rapports existant entre les choses.

Déjà, M. Wyrouboff, l'un des disciples les plus remarquables de Comte et de Littré, a indiqué dans une étude très impartiale, publiée dans la *Revue de Philosophie positive,* que cette loi des trois états ne s'appliquait pas à la civilisation indoue.

La philosophie de l'histoire de Comte soulève des objections encore plus fondamentales. La plus grave est peut-être que la loi des trois états est purement dynamique, c'est-à-dire relative à l'évolution sociale, et néglige absolument l'autre moitié de la sociologie, celle relative à l'esthétique. La loi des trois états n'explique pas et ne peut avoir la prétention d'expliquer comment la société se tient en équilibre ; elle ne fournit pas le moindre rensei-

gnement morphologique ou relatif à sa structure, ni même concernant l'évolution de cette structure ; elle se rapporte exclusivement à son développement fonctionnel, et encore à une portion excessivement minime de ce développement : celle relative aux doctrines et aux croyances ; elle ne s'applique même qu'à l'aspect superficiel de ces dernières : elle se restreint, en effet, aux idées religieuses et philosophiques, sans tenir compte, notamment, des doctrines économiques, dont l'influence est bien plus générale, en supposant que les doctrines et les croyances aient, par elles-mêmes, l'influence directrice prédominante que leur attribue Comte.

Les doctrines et les croyances, loin de déterminer l'évolution générale, sont déterminées par les facteurs les plus généraux de la sociologie, sur lesquels elles n'exercent une influence que par voie de réaction. Ni la circulation des valeurs, ni leur consommation, ni leur production, ne sont réglées par les lois du développement scientifique et moral; leur causation générale réside dans les lois de la matière inorganique et organique; à leur tour, elles donnent aux idées et aux émotions leur structure et leur direction d'ensemble, et les idées et les émotions ne s'émancipent de leur tutelle rigoureuse que par une certaine réaction favorisée par leur caractère spécial.

De même que l'homme est un composé de matières inorganiques et organiques, plus certains caractères propres qui ne lui enlèvent jamais l'empreinte que lui a imprimée la nature, de même, les doctrines et les croyances sont fondues dans le moule plus vaste du monde économique, dont elles conservent à tout jamais la configuration, malgré les modifications particulières qui les en distinguent.

Postérieurement à Comte, Spencer, par une contradiction évidente avec ses premières critiques du principe de la classification sociale des sciences, affirma d'une façon catégorique qu'il n'y avait pas de science sociale possible sans une classification hiérarchique des phénomènes qu'elle embrasse : cette classification et cette hiérarchie, il n'a malheureusement pas tenté de les réaliser ; aussi, bien que sa *Statistique sociale* ou sa *Sociologie* soient empreintes d'un esprit de méthode et basées sur des analyses et des inductions beaucoup plus rigoureuses que les généralisations hâtives du philosophe français, on peut lui reprocher également d'avoir négligé les fondements de la science sociale, c'est-à-dire la structure et l'évolution économiques, pour se perdre dans l'examen plus superficiel des croyances religieuses et du développement des institutions politiques.

Comte et Spencer ont, malheureusement pour leur œuvre, accordé trop peu d'attention à cet ensemble de doctrines sociales, d'abord utopiques, puis de plus en plus scientifiques, où l'importance prédominante des conditions sociales économiques sur l'état et l'évolution des civilisations était appréciée d'une façon bien plus clairvoyante. Aussi, avant de terminer cet aperçu, très incomplet, des progrès de la science sociale, convient-il de rendre aux socialistes, y compris leurs précurseurs les plus utopistes, la justice qui leur est due. La science sociale doit au moins autant à Fourier, Saint-Simon et Proudhon, pour ne citer que ceux-là, qu'à Comte, Stuart-Mill et Spencer. S'il nous est donné d'avoir un jour une vue à la fois plus large et plus exacte de la sociologie, si l'humanité atteint jamais un degré plus élevé de bien-être, de justice et de liberté, ce sera à la double série des écrivains socialistes et des philosophes positivistes que nous le devrons et nous leur vouerons justement une éternelle reconnaissance. A l'heure actuelle, l'union du socialisme et de la science positive est un fait accompli.

Socialisme et positivisme sont aussi anciens que la misère et que la science ; leurs racines plongent dans le cœur saignant et dans le cerveau pensant de l'humanité : le premier, dès le principe, appuya ses revendications et ses théories, progressivement plus rationnelles, sur la cause la plus générale de toutes les douleurs sociales : la cause économique ; de ce principe, il déduisit toutes les misères morales et politiques de la société ; issu du plus profond de la conscience populaire, il fut l'écho chaque jour plus conscient de souffrances dont il sentait plus directement le principe et les effets ; la science positive, au contraire, partie d'abord empiriquement de la surface des choses, moins secouée et émotionnée par les cataclysmes extérieurs, dont le bruit arrivait à peine jusqu'à elle, entreprit d'une façon plus sérieuse et plus exacte son long travail d'analyse ; elle enleva successivement du système social la croûte superficielle des phénomènes purement politiques, jusqu'à ce qu'enfin elle se rencontra dans ses profondeurs avec le Socialisme. A partir de ce moment, faisant route commune, et le système social étant percé d'outre en outre, ils purent, l'un et l'autre, se rendre compte de la superposition et des mouvements exacts et naturels des diverses couches de phénomènes sociaux dont la structure et l'évolution, tant spéciales que générales, forment le domaine de la science sociale.

Guillaume De Greef.

L'OUVRIER MINEUR

(*suite*)

VIII. — Les accidents.

Aussitôt qu'un accident éclate dans la mine, le mot d'ordre des chefs d'exploitation est celui-ci : « C'est la faute aux ouvriers! » Examinons cette affirmation et voyons ce qu'elle vaut.

Il y a dans la mine trois sortes d'accidents à redouter : l'éboulement, l'incendie et l'inondation.

Quand un éboulement se produit, qu'il fasse ou non des victimes, les exploitants en accusent le boisage, que les ouvriers ont établi d'une manière défectueuse. Ces messieurs, plutôt que de reconnaître leurs torts et que d'en payer les suites, préféreraient accuser les pièces de bois elles-mêmes.

Raisonnons cependant : ou le boisage est fait à la charge du *détacheur*, soit par lui-même, soit par des boiseurs qu'il paie, ou la Compagnie fait boiser directement. Dans le premier cas, la responsabilité de l'ouvrier est directement engagée; il aura beau dire que le boisage est onéreux pour lui, qu'il ne peut donner le meilleur de son temps — ou de son salaire — à cette partie du travail, on n'écoutera rien. Dans le second cas, le boiseur payé directement par la Compagnie, toujours payé aux pièces, et mal payé, sera naturellement porté à espacer le plus grand nombre possible d'étais dans la galerie, aux dépens de la solidité de son ouvrage.

Donc, dans les deux cas, la parcimonie des maîtres est seule cause des accidents qui mutilent et tuent les ouvriers.

Ecoutons ce que disait à ce sujet le délégué des mineurs de Saint-Etienne, au Congrès de Marseille en 1879 :

« Combien de piqueurs se trouvent enfermés dans leur chantier par des éboulements qui se produisent derrière eux par la vétusté du boisage. Combien de jambes de rouleur fracturées par les blocs qui se détachent de la paroi? Tous ces accidents qui conduisent le mineur à l'hospice et à la mort sont dûs au chef mineur, car, y trouvant un bénéfice, il trouve toujours moyen d'économiser un ou deux boiseurs qu'il lui faudrait en plus pour l'entretien de la galerie. »

Et quand ces accidents arrivent, croyez-vous que les chiens de garde du capital soient susceptibles de pitié pour les éclopés?

Jugez-en :

« Le 6 octobre, nous apprend le délégué de Bert (Allier), au Con-

grès de Saint-Etienne de 1883, au puits du Président, deux ouvrier ont un chantier en très mauvais état; par manque de réparation leu chantier s'écrase, l'un parvient à s'échapper, l'autre est pris sou l'éboulement, mais il se trouve garanti par des débris de bois. On lu découvre la tête, il n'est pas mort; des ouvriers courageux se mettent à l'œuvre de suite, et après de vigoureux efforts sont assez heureux de le retirer sain et sauf, après cinq heures de travail. L'ingénieur, qui était présent, *demande au malheureux endolori ce que son devenus sa lampe et ses outils, lui disant que* S'IL NE LES REROUVE PAS IL AURA A LES PAYER. »

Il y a mieux, ou pis, comme on voudra.

Le fait que je vais citer prouvera, mieux que toutes les réflexions, que les accidents de toute nature sont provoqués par l'avidité des exploitants.

« A Bouxhors (houillères de Brassac, dans la Haute-Loire), le 2 février 1883, des piqueurs avaient un chantier excessivement dur; pour extraire le charbon, il leur fallait de la poudre ou une augmentation de prix. Le chef mineur leur dit qu'il ne pouvait pas les augmenter et que cependant il fallait ce jour-là dix bennes (sept tonnes).

« Les piqueurs furent obligés de faire parler la poudre, afin de pouvoir gagner leur journée. Le grisou fit explosion, celui qui avait mis le feu au coup de mine se brûla, et ses deux camarades, pour ne pas être brûlés, sautèrent dans un faux puits (appelé *remonte*) de dix mètres de profondeur; on les fit monter au jour, on prévint le directeur qui ordonna d'aller atteler un tombereau et de les conduire à la gare d'Arvant pour les envoyer à Brioude.

« On mit ces trois malheureuses victimes du travail dans le tombereau, *sur de la paille*, sans autre couverture que leurs effets; ils faisaient pitié à voir, et leur chair carbonisée tombait en lambeaux.

« En passant par la commune de Vergongheon, le maire, plus humain que le directeur, interpella ce dernier, disant que les hommes n'étaient pas des bêtes, et qu'il aurait bien dû leur faire donner les premiers soins et leur procurer des couvertures. Le directeur lui demanda insolemment qui il était et ne permit qu'à grand'peine, à une femme, de leur donner à boire et de les couvrir.

« L'accident avait eu lieu à *trois heures et demie*, ils arrivèrent à Brioude à *dix heures du soir* et ne reçurent les premiers soins que le lendemain. Un en est mort, deux jours après; les deux autres, après quatre et six mois de maladie, ont repris un petit travail.

« Le garde-mine a établi un procès-verbal à l'avantage de la Compagnie (naturellement), sans noter qu'il n'y avait *aucune espèce de courant d'air* pour faire évacuer le gaz et (ceci est le comble) *a autorisé la Compagnie à poursuivre l'ouvrier*. Un procès a eu lieu devant le tribunal de Brioude, et L'OUVRIER A ÉTÉ CONDAMNÉ » (1).

---

(1) Congrès corporatif des mineurs de France. Rapport du citoyen Fonbel, délégué de la Chambre syndicale des mineurs de Sainte-Florine (Haute-Loire).

Il serait impossible de faire un compte exact des accidents dont
ont victimes les ouvriers des mines. De temps en temps, les journaux
ous apportent l'écho d'une explosion où les ouvriers ont laissé la vie
ar dizaines. Ces hécatombes, qui seraient facilement évitables, ne
ont jamais traduire leurs auteurs réels devant les tribunaux. Elles
e sont rien, si terribles qu'elles paraissent, à côté de la décimation
ermanente, régulière, quotidienne, dont est frappée la population
inière. La presse ne mentionnne pas les mille accidents qui ne tuent
u ne mutilent qu'un ou deux hommes à la fois, et naturellement les
ompagnies se gardent bien d'en parler.

Un voyageur, frappé du nombre considérable d'écrasés que font les
hemins de fer urbains, en Amérique, disait au directeur d'une de ces
ntreprises:

— Pourquoi ne faites-vous pas installer des palissades le long de la
oie? Vous éviteriez ainsi ces accidents quotidiens, dont le public
émeut et avec raison.

A quoi le pratique Yankee répondit:

— Mon cher monsieur, j'ai fait mon calcul: l'établissement de palis-
ades et de passages, la paie des gardiens, tout cela nous coûterait
uinze mille dollars par an. Or, nous n'en payons que douze mille aux
ens que nous écrasons, ou à leurs héritiers.

Les exploitants des mines françaises raisonnent de même, avec
ette différence qu'ils n'indemnisent pas, ou le moins possible.

Bien des accidents pourraient être évités, mais à quoi bon! On ne
s oblige pas plus à payer le sang versé qu'à prendre des mesures
n vue d'empêcher cette effusion de sang.

En voici un exemple assez curieux:

En janvier dernier, dans une des fosses de l'Escarpelle, le citoyen
..., âgé de vingt-et-un ans, fut asphyxié par le grisou, par le mau-
ais air, comme on dit là-bas. Ce jeune homme était soutien de fa-
ille; son vieux père, ancien mineur, demanda une indemnité aux
ropriétaires de la mine. Pour ne rien payer, la Compagnie prétendit
ue H... était mort frappé d'apoplexie (1).

Le citoyen H... père, fermement convaincu du contraire, demanda
obtint qu'on fît l'autopsie de son fils. Les médecins conclurent à
asphyxie par les gaz delétères.

La Compagnie, sentant qu'elle ne pouvait plus se retrancher, fit
ppeler ces jours derniers le citoyen H... père et lui offrit de tran-
ger moyennant *six cents francs* une fois versés, plus quatre hecto-
tres de charbon par mois.

Vous avez bien lu: six cents francs.

(1) Souvent la vie de l'homme est atteinte par la traînée des flammes et par
s gaz délétères qui s'en dégagent, de sorte que la plupart des cadavres ne
ortent aucune trace de blessures. Dr A. Layet. *Hygiène des professions et
s industries*. Paris 1875.

Naturellement, le citoyen H... a refusé; il va tâcher d'obtenir l'as sistance judiciaire et il plaidera.

Je ne voudrais pas le décourager, mais, franchement, en me rappe lant que la cour d'appel de Douai a rendu en décembre dernier u arrêt déboutant une pauvre femme dont le mari avait été victim d'un accident en 1884, je me demande de quoi vivra ce malheureu et, s'il perd son procès, ce qu'il deviendra.

Le citoyen H... père est un pensionné de la Compagnie de l'Escar pelle. Il a perdu la main gauche à son service et, pour l'indemnise lui qui pendant vingt-cinq ans n'avait pas bougé de la mine, on l' gratifié d'une pension de *huit francs* par quinzaine. Il sait donc pa expérience combien est désarmé un pauvre diable d'ouvrier vis-à-vi des millionnaires exploitants de la mine.

Oui, certes, il a pour lui les résultats de l'autopsie; oui, certes, l Compagnie mérite vingt condamnations pour une; oui, certes, mêm avec la certitude d'être vaincu dans ce duel inégal, son devoir - pour l'exemple — est d'attaquer la Compagnie.

Mais il faut qu'il s'arme de patience. Avant d'aller devant les juge il faut qu'il demande à l'assistance judiciaire les moyens d'engage l'action. Et l'assistance judiciaire, je l'ai dit et répété au sujet d vingt cas semblables, est constituée en un bureau, lequel est un véri table tribunal de première instance.

Au lieu de s'enquérir purement et simplement des moyens d plaignant et de l'assister quand ces moyens sont insuffisants, ce bu reau fait des enquêtes, juge et prononce des exclusions, basées sur l fond de la cause elle-même, qui sont de véritables condamnations.

Or, ne possédant pas les moyens d'instruction des affaires do disposent les tribunaux, ce tribunal au petit-pied ne peut juger qu'a bitrairement.

De ce tribunal, de la décision duquel dépend son accès jusqu'au juges, il faudra que H... pusse par le tribunal civil. S'il gagne, l Compagnie, qui ne veut jamais démordre — ce serait d'un mauvai exemple pour les autres — en appellera. Bref, mon pauvre citoye H..., je crains bien que vous n'en ayez pour deux ans à attendre.

Si nous avions une législation ouvrière sérieuse, ou si même, sim plement, le Code pénal était appliqué, les maîtres de l'Escarpell mériteraient non-seulement d'être condamnés à indemniser le citoye H... père, mais encore d'être condamnés à une peine corporell L'article 319 porte que : « Quiconque, par maladresse, *imprudenc inattention*, *négligence ou inobservation des règlements*, aura involo tairement commis un homicide, *ou en aura involontairement été cause*, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux an et d'une amende de 50 à 600 francs. »

A-t-on jamais vu a pliquer cet article, si clair et si précis, au propriétaires ou directeurs des mines dont l'imprudence, l'inattentio la négligence, l'inobservation des règlements et surtout la rapaci causent journellement des accidents meurtriers?

Sait-on que, la même semaine que celle où est mort le citoyen H..., il y a eu *cinq morts* dans deux fosses de l'Escarpelle, et toutes par les mêmes causes ?

J'aurais voulu, avant de pousser plus avant cette étude sur la situation de l'ouvrier mineur, donner quelques statistiques des accidents dans les mines. Il m'a été impossible de m'en procurer de suffisamment exactes dans les documents officiels.

Les chiffres y sont bien, mais en bloc ; de sorte qu'on ne connaît la fréquence des diverses catégories d'accidents, ni dans quelles régions ou exploitations.

En Angleterre, en Allemagne, en Belgique, les chiffres permettent de tirer des conclusions sûres, d'où pourrait sortir l'adoption de mesures préservatrices et conservatrices de la vie des ouvriers. En France, rien de pareil.

Il faut rendre toutefois cette justice aux capitalistes anglais et belges qu'ils ne poussent pas la sensiblerie jusqu'à utiliser les documents statistiques dont ils disposent pour diminuer les chances d'accidents, puisque, tandis qu'en France, le chiffre annuel des victimes d'accidents est de : 2.09 ouvriers tués sur 1,000, ou 1, sur 476 ; et de : 12.94 ouvriers blessés sur 1,000, ou 1, sur 77 ; il s'élève en Angleterre à : 2.18 ouvriers tués sur 1,000, ou 1 sur 458 ; et en Belgique à : 2.38 ouvriers tués sur 1,000, ou 1 sur 419.

Examinons maintenant comment, moyennant quelques sacrifices, que l'Etat a le devoir impérieux d'imposer aux Compagnies, nombre d'accidents pourraient être évités dans les mines.

Le plus dangereux ennemi du mineur est le grisou. Ce gaz, très abondant dans les mines de houille grasse, carbonise à la longue les boisages et détermine des éboulements. C'est là le moindre de ses méfaits, si l'on pense aux terribles explosions qui tuent les hommes par vingtaines.

Toutefois, les éboulements ne sont pas à mépriser. Le danger en est très réel et très fréquent. Il pourrait être atténué en substituant aux étais en bois des piliers en fonte dans les mines où le grisou est en permanence.

Certes, cela coûterait, mais cela coûte aussi à faire, un homme, que le grisou détruit en une seconde.

Pour diminuer les risques d'explosion du grisou, on établit un courant d'air dans toute la mine, mais toutes les mines n'ayant pas le nombre d'orifices qui serait nécessaire, l'aérage ne se fait pas dans toutes les galeries.

Il a été remarqué, de plus, que c'est généralement au printemps que se produisent les explosions de grisou. M. Rofe est parti de cette observation pour en faire une autre : c'est que ces explosions ont presque toujours lieu au moment de l'abaissement de la colonne barométrique ; il en conclut avec justesse que « l'on devrait consulter le baromètre pour régler la ventilation des mines. »

Je ne parlerai ici que pour mémoire des divers systèmes de lampes,

des appareils indicateurs tels que la cloche d'alarme d'Ancel, employée en Angleterre et le manomètre siffleur d'alarme, de Fromont, employé en Belgique.

L'intérêt des compagnies passant avant celui des ouvriers, ceux-ci ont, dans leurs revendications en cas d'accident, trois catégories d'adversaires : les employés, naturellement, les garde-mines et les médecins. De ces derniers nous reparlerons quand nous aurons à examiner le fonctionnement des caisses de secours.

Le employés, ingénieurs et autres fonctionnaires de la mine sont trop directement intéressés par l'espoir de gratifications, de primes ou d'avancement pour ne pas se ranger du côté du capital contre le travail.

De là cette revendication, maintes fois formulée dans divers congrès.

« Des ouvriers demandent que les chefs mineurs soient pris parmi des hommes pratiques et compétents, *et qui ne bénéficient en rien dans les travaux.* Car toutes les catastrophes que nous avons à déplorer sont dues pour la plupart au fatal bénéfice. Là ou il faudrait une vingtaine d'hommes pour faire un remblayage, il n'y en a que quinze. » (1)

Les ingénieurs de l'Etat, dits gardes-mines, institués expressément pour veiller à la conservation des concesssions et à la sécurité des travailleurs qui y sont occupés, présentent une grande analogie avec les carabiniers que la musique d'Offenbach a rendus légendaires. Ils arrivent, en effet toujours trop tard.

Les visites, qu'ils sont censés faire dans les galeries et dans les chantiers sont de véritables courses au clocher. De plus ils se garderaient bien de jamais venir à l'improviste.

De nombreux témoignages me permettent d'affirmer que lorsque la nouvelle d'un accident vient à leurs oreilles, les gardes-mines ne se pressent pas plus que de raison, et qu'ils donnent à la Compagnie le temps de faire la *toilette de la mine.*

Cette expression, faire la toilette de la mine, s'explique d'elle-même. Il s'agit, naturellement, de faire disparaître les causes de l'accident, afin d'en pouvoir attribuer uniquement la responsabilité aux victimes, c'est-à-dire aux ouvriers.

Afin que cette toilette soit complète, les gardes-mines ne descendent jamais que vingt-quatre heures, parfois plus, après que l'accident leur a été signalé. (2)

---

(1) *Rapp. du délégué de Saint-Etienne.* Congrès de Marseille 1879.

(2) Les gardes-mines viennent quelquefois visiter les travaux de l'intérieur; ce n'est pas une visite, c'est une course au clocher à travers les chemins et les galeries qui sont en bon état.

Lorsqu'un accident arrive dans une mine, ils ne descendent généralement que 24 heures après, et pendant ce temps les directeurs ont le temps de faire reposer les boisages, enlever les remblais, en un mot faire mettre la mine en bon

Aux mines de Bert, par exemple, le mauvais état des câbles causa, il y a trois ans et demi, une série de catastrophes, plus ou moins meurtrières pour la malheureuse chair à travail suspendue à ces câbles.

Régulièrement les ingénieurs de l'Etat venaient inspecter. Régulièrement aussi, ils constataient le parfait état de ces câbles, remplacés dans le laps de temps écoulé entre l'accident et l'inspection.

Cependant les accidents se succédaient. Pourquoi?

Parce que les garde-mines n'examinaient que le câble dont la rupture avait causé une catastrophe, sans s'enquérir du câble voisin prêt à se rompre et fauteur du prochain accident. Or comme le câble inspecté était neuf, ayant été installé illico à la place de celui rompu la veille, ces carabiniers des mines n'en demandaient pas plus long — les Compagnies non plus.

Ces messieurs font les naïfs lorsque, se présentant dans un chantier auquel on a eu tout le temps de faire la toilette, ils trouvent les boisages en bon état, les remblais enlevés, l'aérage régulier.

— Quels maladroits que ces ouvriers! Comment ont-ils pu s'y prendre pour se faire massacrer dans un pareil bijou de mine. Mais on est aussi en sûreté ici que dans les salons de Mme la préfète.

En conséquence de ces réflexions plus ou moins sincères, les ingénieurs de l'Etat dressent leurs procès-verbaux en faveur des Compagnies.

Souvent ils vont même jusqu'à négliger d'interroger les témoins des accidents dont ils ont à rendre compte.

Ce sans-gêne est connu des pouvoirs publics, puisqu'au lendemain de la grève de Bessèges, de semblables abus ayant été dénoncés publiquement, le ministre des travaux publics dut lancer une circulaire qui, on le pense bien, est restée sans effet appréciable (1).

état; aussi le garde-mine est-il étonné que les ouvriers aient pu se faire tuer ou estropier dans de pareils travaux, et le procès-verbal qu'il dresse est-il toujours à l'avantage de la Compagnie, il néglige même souvent de consulter les témoins de l'accident. (Congrès de Saint-Etienne 1883. *Rapport Fonbel.*)

(1) La question de l'intervention du service des mines en ce qui touche les accidents qui se produisent dans les exploitations des mines, en dehors des travaux souterrains, a été récemment soulevée par les ingénieurs de deux arrondissements minéralogiques comprenant des districts miniers des plus importants.

Le Conseil général des mines, auquel cette question a été soumise, a pensé qu'il résultait des articles 11 et 13 du décret du 3 janvier 1813, que les ingénieurs avaient à intervenir, pour la constatation des accidents survenus dans les mines ou dans leurs dépendances, toutes les fois que les accidents, soit dans les travaux souterrains, soit à l'extérieur, provenaient du fait même de l'exploitation. Ainsi leur intervention est strictement réglementaire lorsqu'il s'agit d'accidents occasionnés par la manœuvre, sur le carreau de la mine, d'engins destinés à l'extraction ou au transport des minerais, puisque cette

Au reste, l'audition des témoins ne changerait rien à l'affaire, étant donnée la manière dont se font les interrogatoires.

L'audition des témoins d'un accident se fait toujours dans le bureau des ingénieurs et en la présence de ces messieurs.

Qu'un ouvrier s'avise de charger la Compagnie, pour dégager la responsabilité de ses camarades tout en disant la vérité, on peut être certain que ses paroles ne tomberont pas dans des oreilles de sourds. C'est le renvoi immédiat pour lui, avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'effroyable misère des révoltés qu'on signale à la ronde et à qui, partout, travail et pain sont refusés implacablement.

Ensuite le garde-mine, plus théoricien que praticien, emprunte ses locutions à la technologie de l'Ecole des Mines — et c'est du grec pour les praticiens illettrés qui vivent à cinq cents pieds sous terre. Ils répondent donc, au hasard, par oui et par non, sans que le garde-mine daigne s'assurer si ses questions ont été comprises.

L'incurie de ces employés de l'Etat n'est pas seulement préjudiciable aux intérêts et à la sécurité des ouvriers, mais encore, je le répète à la sécurité des mines.

Et c'est bien là ce qui prouve une fois de plus la subordination du gouvernement politique à la féodalité financière et industrielle. Peu importe que soit gaspillé le bien de tous, pourvu que le dividende de quelques-uns ne cesse de s'accroître.

Une mine prend feu ! Au lieu d'étouffer l'incendie, de le noyer au besoin, on abandonne la place et l'on creuse à côté.

Un éboulement se produit, parce qu'au mépris des règlements, certains chantiecs ont jusqu'à huit mètres de largeur sur trois de hauteur, tant pis; cette concession épuisée et gâchée, on en épuisera et gâchera une autre.

C'est l'Etat qui donne — et c'est le bien de tous qu'on se partage à quelques-uns. On aurait bien tort de se gêner. Aussi, ne se gêne-t-on pas.

Au reste, la légalité est si peu gênante, que les Compagnies pourraient s'y tenir sans grand préjudice. Pour ne parler ici que des ouvriers, on sait combien est limitée la responsabilité des patrons à leur égard quand survient un accident.

E. FOURNIÈRE

---

manœuvre constitue, avec les travaux souterrains, un ensemble indivisible pour l'exploitation de la mine. Mais il n'en est pas de même pour les accidents qui se produisent dans les usines affectées à la fabrication du coke ou des agglomérés, lesquelles sont complètement distinctes de l'exploitation de la mine.

L'Administration, ayant adopté cet avis, une circulaire ministérielle en date du 25 avril 1882 a invité les ingénieurs à constater, par procès-verbaux, les accidents survenus dans les mines ou dans leurs dépendances, même à la surface, lorsque ces accidents résulteraient du fait de l'exploitation. BULLETIN DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (*Statistique et législation comparée*). Mai 1882.

LES MENSONGES CONVENTIONNELS
DE NOTRE CIVILISATION [1]

L'Humanité cherche, comme le Faust de Gœthe, la science et le bonheur; mais jamais peut-être elle n'a été aussi éloignée qu'aujourd'hui de dire au moment présent : « Oh ! reste, tu es si beau ! » L'instruction et la civilisation se répandent partout et prennent possession des contrées les plus sauvages. Chaque jour voit surgir une nouvelle et merveilleuse découverte qui rend la terre plus habitable et les ennuis de l'existence plus faciles à supporter. Mais malgré l'accroissement de toutes les conditions du bien-être, l'humanité est plus mécontente, plus inquiète, plus agitée que jamais. Le monde civilisé n'est qu'une immense salle de malades qui remplissent l'air de leurs gémissements navrants et se tordent en proie à tous les genres de souffrances. Allez de pays en pays et demandez de porte en porte : « Le contentement habite-t-il ici ? Etes-vous tranquilles et heureux ? « Partout on vous répondra : » — « Cherche plus loin ! nous n'avons pas ce dont tu parles »

Tel est le digne début d'un des livres le plus importants et les mieux conçus qui soient sortis, depuis longtemps, des presses d'un éditeur.

Peu m'importe que l'auteur soit Hongrois ou Allemand, qu'il écrive dans telle ou telle gazette. Ces préoccupations d'un patriotisme de décadence n'ont point de place dans les domaines de l'esprit. Sans doute, il serait infiniment plus flatteur pour nous d'apprendre que le Dr Max Nordau un compatriote. Mais nous n'y pouvons rien et il faut enfin s'en consoler : — d'autant plus facilement que la traduction de M. Auguste Dietrich, le sympathique éditeur de Jacques Richard, laisse croire par sa perfection même qu'il s'agit réellement d'un ouvrage français, écrit d'emblée par un Parisien.

I

Quand M. Max Nordau nous représente en termes si vifs l'état misérable de l'Humanité actuelle, il ne prétend pas faire œuvre de Pessi-

---

(1) *Les mensonges conventionnels de notre civilisation.* Traduit de l'allemand de Max Nordau, sur la douzième édition, par Auguste Dietrich. Paris 1 vol. in-8, 400 pages chez Hinrichsen, 22 rue Jacob. 1886.

miste. La maladie du jour ne l'a pas atteint, au moins à ce qu'il affirme; mais il constate l'effrayante réalité et s'efforce, en remontant à la cause, d'indiquer le remède. Cette cause se trouve, selon lui, dans « le contraste entre notre conception du monde et toutes les formes de notre vie intellectuelle sociale et politique. Chacune de nos actions est en contradiction avec nos convictions et leur donne un démenti. Un abîme infranchissable existe entre notre entendement, entre ce que nous sentons être la vérité, et les institutions traditionnelles sous lesquelles nous sommes forcés de vivre et d'agir. » (p. 30)

Ainsi, notre conception du monde est une conception scientifique. Nous croyons à l'éternité de l'univers, substance ayant pour attribut le mouvement, ce qui rend inutile les hypothèses indémontrables et irrationnelles de Dieu, de l'âme, de la providence, etc. Nous voyons, dans l'homme, un être se rattachant sans interruption à la série des organismes, dont le développement n'a été rendu possible que par la sélection et qui est régi par les lois générales du monde organique. Ces idées s'emparent de chacun de nous, malgré qu'il en ait. Même l'élève des jésuites en est imprégné, en dépit du rempart de théologie et de scolastique qu'on bâtit autour de lui, comme on cherche à conserver des animaux marins dans des aquariums remplis d'eau de mer; il ne peut s'empêcher d'être le fils du siècle et de sa civilisation.

« Et avec cette conception du monde, s'écrie éloquemment M. Max Nordau, il nous faut vivre dans une civilisation qui admet complaisamment qu'un homme acquière, par le hasard de sa naissance, les droits les plus étendus sur des millions de ses semblables, organisés absolument comme lui ; qu'un homme qui prononce des mots vides de sens et fait des gestes sans but soit honoré comme l'incarnation visible des forces surnaturelles ; qu'une jeune fille d'un certain rang social épouse non pas un homme beau et vigoureux, mais un individu laid, débile et rabougri, parce que le premier est d'un rang soi-disant bas ; qu'un ouvrier sain et fort meure de faim, tandis qu'un désœuvré maladif et impuissant nage au sein d'une opulence dont il ne peut même pas jouir !.... Notre vie entière repose donc sur des hypothèses empruntées à un autre temps et qui, sur aucun point, ne répondent à nos idées actuelles. Chaque mot que nous disons, chaque acte que nous accomplissons, est un mensonge à l'égard de ce que, dans le fond de notre âme, nous reconnaissons comme la vérité (p. 32-33).

Telle est l'idée maîtresse du livre, idée qui se développe dans des pages véritablement aîlées éclairées partout à la lumière d'une science profonde, exempte de tout pédantisme. Le chapitre qui traite du « Mensonge religieux » est surtout parfait. « De tous les pays civilisés, dit l'auteur entre autres choses, la France est celui où la liberté de penser a conquis la plus large place dans les lois, mais non dans les mœurs. Même en France, la majorité des libres-penseurs reste dans le giron de l'Eglise à laquelle leurs parents ont appartenu ; ils vont à la messe et à confesse, se marient à l'autel, font baptiser et confirmer leurs enfants et appellent le prêtre auprès de leurs morts. Ils sont peu

nombreux encore, ceux qui laissent grandir leurs enfants sans baptême et sans communion, et qui réclament pour eux-mêmes un enterrement civil (p. 41). » Et encore : « La collectivité poursuit devant les tribunaux, de vieilles femmes qui soutirent de l'argent aux servantes, sous le prétexte de leur ramener le cœur volage de leurs amoureux; mais cette même collectivité rétribue et honore des hommes qui soutirent de l'argent aux mêmes servantes sous le prétexte non moins fallacieux de délivrer des feux du purgatoire, par leurs mômeries, leurs parents défunts (p. 75). »

Le chapitre fourmille de vérités aussi éclatantes, exprimées avec le même atticisme. Qu'on ne parle pas de banalités, de choses connues et ressassées ; le talent et le mérite étaient justement de tracer dans un tableau d'ensemble, la peinture de ces misères, en faisant ressortir par le fait même, l'hypocrisie ou le scepticisme du plus grand nombre. Ce n'est pas tout, d'ailleurs, et à côté de ces coups de fouet cinglés en pleine figure, vous rencontrez les aperçus les plus profonds sur les origines même de la religion, sur sa nature, sur son avenir.

C'est ainsi qu'avec tous les esprits véritablement libres et pourvus d'une culture suffisante, après Hobbes, après Spinoza, M. Max Nordau reconnaît que « du sentiment de la crainte, sortent tous les actes primordiaux des actes religieux. » La linguistique en fournit une nouvelle preuve : l'expression sémitique *El* qui veut dire Dieu, avec ses variantes Eloah (Hébreu) et Ilâh (Arabe) a le sens primitif de crainte, ainsi que je l'ai rappelé, en citant Max Muller, qui vient aussi, malgré qu'il en ait, confirmer l'aphorisme de Pétrone : *Primus in orbe deos fecit timor.*

« Et, en vérité, ajoutais-je, n'y a-t-il pas une complète analogie entre le fidèle se traînant sur les genoux devant son idole ou son « Saint-Sacrement, » et le chien coupable, rampant au pied de son maître, dans l'attente de la correction méritée qu'il espère éviter, d'ailleurs, par son attitude repentante ? Il est très juste de le dire : l'homme est un Dieu pour son chien (1). »

De même en ce qui concerne l'avenir de la religion, M. Max Nordau nous fait entrevoir le temps où la parole du poète et du penseur rendra superflu celle du prédicateur ; où le théâtre redeviendra comme lors de ses débuts en Grèce, il y a deux mille cinq cents ans, un lieu de culte pour les hommes ; où des conférences publiques et solennelles, où des distributions de récompenses, à des citoyens méritants, dans des cérémonies importantes, rattacheront à la vie commune la vie du plus humble des hommes. J'ai essayé moi-même d'indiquer les bases de cette religion civique, destinée à remplacer le christianisme expirant, de ce culte qui, *n'ayant plus rien de religieux* au sens propre et ancien du mot, constituera la consécration nécessaire de la Solidarité :

(1) A. Regnard, *l'Athéisme*, Londres, an 86, p. 57 et 60.

la science y suffira, escortée par la Poésie et les Beaux-Arts. (1).

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs : que des esprits chagrins et mal informés ne viennent pas nous accuser de vouloir fonder une secte. Non ! nous ne écrions plus avec le poète :

Qui de nous, qui de nous va devenir un Dieu?

Nous en avons assez, nous en avons trop, des bons dieux et de leurs prophètes. Nous savons avec Robert Owen, que « la vraie Religion c'est la Vérité » et la mort des dieux nous est le plus sûr garant de la renaissance de l'Humanité. C'est d'elle seule qu'il est écrit : « Je suis la résurrection et la vie » — puis qu'enfin après avoir été terrassée et saignée tant de fois par les exploiteurs théologiques et sociaux, — elle est toujours vivantes !

Elle est toujours vivante, mais toujours souffrante. Voilà bientôt un siècle qu'elle souleva encore une fois la pierre du tombeau, et en sortit tout entière, radieuse comme l'espérance et incarnée dans la Révolution. A ce moment, dit M. Max Nordau, nous n'avons plus affaire à des rêveurs, voulant sauvegarder contre la contrainte la forme de leur rêve, comme firent les Vaudois, les Albigeois, les combattants de la Réforme. « Tout cela se trouve dans la grande Révolution : mais il y a autre chose encore. Elle est à la fois matérielle et intellectuelle ; elle renie la foi et met en question la forme existante de la possession individuelle ; elle cherche à reconstituer l'Etat et la société sur une nouvelle base et d'après un plan nouveau. » (p. 27). Si tout ce grand effort échoua en partie, ce n'est point — comme on le dit quelquefois à tort — parce que la Révolution fut bourgeoise; jamais mouvement ne fut plus populaire, ne sortit plus complètement des entrailles du peuple, du peuple qui souffre et qui pense, et auquel appartient Diderot tout aussi bien qu'Hébert. Ce n'est pas le moment de refaire cette histoire ; mais comme je l'ai dit ailleurs, toutes les grandes réformes sociales sont contenues en puissance dans le dogme révolutionnaire ; d'où vient donc l'interruption violente et persistante du mouvement?

Le triomphe du régime d'individualisme et de capitalisme, favorisé par 70 années de gouvernement monarchique, ont mis obstacle au plein épanouissement révolutionnaire. Mais le poète l'a proclamé : « des idées surgirent alors, dont la puissance ne peut plus être anéantie » (1) C'est pour cela que l'ère moderne dite vraiment nouvelle doit dater de cette

---

(1) Cf. L'*Athéisme*, p. 84, et l'*État*, p. 165, s. q. C'est une erreur de prétendre que le mot *religio* ait été pris dans le sens de lien, de ralliement entre les hommes. Cela est sans doute devenu un fait ! ce n'a jamais été le sens du mot, qui a toujours exprimé l'idée d'un lien, d'une relation établie *entre les hommes* d'une part, et *la divinité ou les puissances surnaturelles* de l'autre, que l'on fasse venir *religio* de *religere* avec Cicéron (*de natura deorum* II, 28) ou de *religare* avec Lactance (*div. sust.* IV), l'explication est la même.

(1) Shelley. Laon and Cythna. chant V. str. 51.

époque d'espérance et de rajeunissement, sans qu'il soit nécessaire d'attendre, pour la fonder, le triomphe complet de la rénovation sociale.

II

Que cette rénovation soit encore loin d'être accomplie, voilà ce qui n'est que trop réel et ce que M. Nordau indique avec autant d'énergie que d'à propos dans le chapitre sur le *Mensonge économique* avec Schæffle, avec Marx, avec tous les socialistes sérieux, il fait ressortir le scandale de la situation actuelle, le contraste de plus en plus grand entre le luxe désordonné des millionnaires et la vie misérable des prolétaires. Le prolétariat actuel des grandes villes, dit-il excellemment, n'a pas d'antécédents dans l'histoire ; il est un produit de notre temps. Le prolétaire moderne est plus misérable que ne l'était l'esclave dans l'antiquité, car il n'est pas nourri par un maître et s'il a sur celui-là l'avantage de la liberté, nous devons avouer que cette liberté est surtout celle de mourir de faim (p. 221). Avec pleine raison il met au panier les banalités ressassées par les historiens amateurs de bric-à-brac anecdotique, et surtout par les auteurs chrétiens touchant les fameuses orgies Romaines et autres festins de Lucullus, qu'il y ait eu des extravagances et aussi des fortunes disproportionnées dans le monde antique, on ne le nie pas. Mais il reste toujours à prouver que l'ancienne Rome ait jamais vu une fête coûtant 500.000 fr. comme le bal d'un Crésus de New-York dont les journaux ont parlé récemment. Un particulier qui servait à ses hôtes des pâtés de langues de rossignols ou qui faisait prèsent à une hétaïre grecque de quelques centaines de milliers de sesterces causait à Rome une telle sensation, que tous les satiriques et les chroniqueurs de son temps et de la postérité répètent son nom. Aujourd'hui personne ne parle des milliers de gens qui paient 250.000 fr. un service de vieux Sèvres 750.000 fr. un cheval de course ou qui permettent à une courtisane de dissiper un million en une année. (p. 222)

Dans sa peinture des misères de la civilisation actuelle, M. Max Nordau n'a eu garde d'oublier une classe, assurément peu nombreuse mais intéressante à tant d'égards ; je veux parler des « Lettrés » qui sans fortune personnelle ont à gagner leur vie par le travail intellectuel L'offre, sur ce terrain, dépasse partout effroyablement la demande. Ces infortunés qui recherchent une situation publique ou privée, un succès comme artistes, écrivains, avocats, médecins, ingénieurs, etc. sont par suite de leur plus haut développement intellectuel, susceptibles d'une intensité plus grande du sentiment de leur misère. L'homme qui possède appelle ceux qui ont lutté sans succès, des « Déclassés », et il affecte de

---

(2) Au surplus, l'ère romaine date de la fondation de Rome, non de sa domination : l'ère chrétienne de la naissance supposée du fondateur, non du triomphe du christianisme, etc.

les mépriser. Mais les déclassés sont l'intrépide avant-garde de l'armée qui assiège l'arrogant édifice social et qui le rasera tôt ou tard ». (p. 226).

Que pensent de cela ces échappés de l'Ecole normale qui tout en devant aux études classiques leur petit talent d'écrivain, font, dans un but d'absurde popularité, une guerre acharnée à ces mêmes études, et pour « débarrasser » la société des déclassés, des Lettrés n'ayant pas réussi, ne trouvent rien de mieux que de mutiler les Lettres? Max Nordau entrevoit le temps où l'on pourra rencontrer un homme en tablier de cuir avec un Horace à la main; ces normaliens honteux, auteurs de manuels où, sous prétexte de « démagogie », on s'efforce de tourner en ridicule la démocratie et le socialisme, prétendent travailler pour l'Egalité en voulant que personne, à l'avenir, ne puisse lire ni *Lucrèce*, ni *Tacite*, ni l'*Iliade*, ni *Antigone.* A quoi bon, d'ailleurs? « Et ne semble-t-il pas que le *Télémaque* ait été écrit pour les gens qui ont le malheur d'ignorer Homère et Sophocle? » (1).

Tous leurs arguments sont à peu près de cette force. Mais après celui-là, il n'y a plus qu'à « tirer l'échelle » et à se détourner, en apprenant toutefois à ces Messieurs que les socialistes considèrent la société mieux organisée, délivrée du régime de capitalisme actuel, comme susceptible précisément, de la plus haute culture intellectuelle possible; — en leur rappelant que ce qui doit choquer surtout, ce n'est pas d'observer la continuation indispensable des études grecques et latines, mais bien de voir les enfants riches seuls admis à en profiter, au détriment des fils de prolétaires, même les mieux doués; — en faisant savoir enfin à ces prétendus défenseurs des doctrines démocratiques, dont ils ne connaissent pas le premier mot, que les socialistes n'ont jamais réclamé le nivellement impossible et non désirable des intelligences, l'égalité *absolue*, chimérique comme tout absolu, — mais une égalité des biens et des moyens d'action suffisante pour que l'égalité des droits ne puisse jamais devenir une mystification.

Quoi qu'il en soit de cette digression nécessaire, on m'accordera bien qu'il n'est pas possible de flétrir en termes plus énergiques que ne le fait M. Max Nordau, le système de capitalisme et d'individualisme actuellement régnant. Il va jusqu'à s'emporter contre la « loi de fer des salaires, » imaginée selon lui par les économistes optimistes pour calmer la conscience inquiète de ceux qui possèdent. En cela, il se trompe; la loi a été formulée pour la première fois par Turgot en ces termes: « En tout genre de travail il doit arriver, et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. » Cela ne veut pas dire que le travailleur est assuré d'acquérir sinon l'abondance, au moins de quoi satisfaire ses besoins, etc., mais seulement qu'il *ne peut jamais acquérir au-delà de ce strict nécessaire*. Et en somme les affirmations de Turgot, de

(1) Cf. *La question du Latin*, par Raoul Frary, p. 129 et passim.

J.-B. Say et autres peuvent très bien se formuler, après les constatations de l'expérience, dans cette proposition de B. Malon : « Le salaire des travailleurs, non défendus par des circonstances spéciales d'organisation corporative ou d'habileté professionnelle, devra, à mesure que se peuplera le globe et que se perfectionnera l'outillage, être de plus en plus au-dessous de l'équivalent du strict nécessaire, pour que la mort plus ou moins lente par la faim frappe le surcroît de population qui, en régime capitaliste, résultera de la nature des choses. » (1) Telle est *l'ineluctabilile fatum* que le sympathique Lassalle a si justement donnée comme « la loi d'airain » à propos de laquelle les économistes optimistes, par la bouche de M. Paul Leroy-Beaulieu n'ont pas craint d'associer au nom immortel de Turgot les qualificatifs de « niais » et de « pédant. » (1).

Avec beaucoup plus de raison M. Nordau s'élève aussi contre la spéculation, ce fléau des temps modernes, — l'un des phénomènes morbides les plus intolérables de l'organisation économiques. « Le spéculateur, dit-il, joue dans la vie économique le rôle d'un parasite. Il ne produit rien : il ne rend pas même comme le marchand, les services plus ou moins contestables du'un intermédiare : il se borne à enlever par la voie de la violence aux véritables travailleurs la plus claire partie de leur travail. Le spéculateur est un voleur de grand chemin qui, moyennant une mince indemnité, dépouille littéralement les producteurs de leurs produits et force les consommateurs à les lui acheter beaucoup plus cher..... On a essayé de défendre la Bourse comme une institution nécessaire et utile. C'est simplement monstrueux..... La Bourse est une caverne de brigands dans laquelle les modernes héritiers des chevaliers bandits du moyen-âge s'établissent et coupent la gorge aux passants. Comme les chevaliers-bandits les spéculateurs de la Bourse forment une espèce d'aristocratie qui se fait nourrir grassement par la masse du peuple ; comme les chevaliers-bandits, ils s'arrogent le droit de rançonner le marchand et l'artisan ; plus heureux que les chevaliers-bandits ils ne risquent pas d'être pendus haut et court s'ils sont surpris dans leur œuvre de coupeur de bourse. » (p. 232-235.)

Voilà des pages dignes de Schæffle, avecplus d'énergie indignée peut-être, et certes il est impossible de mieux mettre à nu les chancres rongeurs du corps social. Il y faut un certain courage, et que pour ce fait, l'auteur aurait droit a notre reconnaissance. Ajoutons que s'il n'arrive pas à la solution colleticviste, au moins me semble-t-il en être beaucoup plus près qu'il ne le pense lui-même. Chose curieuse et intéressante, au point de vue de l'évolution des idées ! Ce qui l'arrête dans cette voie, c'est-ce qui m'a si longtemps arrêté moi-même. Je veux dire, le souci de la propriété indivuelle. Oui, certainement, la propriété individuelle

---

(1) *Manuel d'Economie sociale*, p. 234.
(1) P. Leroy-Beaulieu. *Essai sur la Répartition des Richesses*, 2e édit. p. 22.

fondée sur la nature de l'homme, répond à ses besoins et contribue à son bonheur. Mais d'autre part et pour employer la belle formule de Pierre Laffitte. — La Richesse est sociale dans sa source et doit l'être dans sa destination. Comment sortir de cette impasse ? pour moi, prêt à le déclarer, c'est par la lecture de la *Quintessence du Socialisme*, que j'ai connue d'abord par la traduction de Benoît Malon, puis l'étude du grand ouvrage de Schæffle (*Bau und Leben des socialen Korpers*) qui m'ont permis de résoudre l'apparente antinomie.

D'abord je savais que la propriété, tout en répondant à une tendance naturelle, n'avait pu se développer que dans la suite des temps, qu'elle n'était devenue *réelle* que par l'établissement de la Société politique, de l'Etat qui, par conséquent, a toujours le droit de la réglementer et de la restreindre; d'autre part, le déplorable régime actuel d'individualisme, de concurrence anarchique et capitalisme ne peut, sous aucun prétexte, être maintenu légitimement : il devra *de toute nécessité* dans la société mieux organisée, en voie d'évolution vers la limite idéale, faire place au système du Capital collectif, c'est-à-dire à un mode de formation des richesses fondé sur la possession collective des moyens de production par tous les membres de la Société.

L'Etat, ai-je dit ailleurs, considéré comme organe de la collectivité, effectuera la répartition des produits en raison du mérite et du travail de chacun — personne ne devant d'ailleurs, en aucun cas, manquer de nécessaire. Dans ce système, beaucoup plus certainement que dans l'ordre économique actuel, chaque famille aura à sa disposition, dans les villes un domicile convenable, à la campague une maison avec un coin de terre. Elle sera propriétaire des objets de consommation, et pourra accumuler, pour les transmettre, tous ceux qui sont susceptibles de conservation, tels que mobiliers, vêtements, livres, objets d'art, etc. Les Sciences, les Arts et les Lettres n'auront nullement à souffrir d'un pareil état de choses. Au contraire, la collectivité encouragera par ses rémunérations les individus — toujours en petit nombre — les mieux doués à cet égard et il y aura infiniment moins de chances de succès que dans l'ordre de chose actuel, pour les élus de l'intrigue et de la médiocrité. En un mot, tous ceux qui proclament, avec tant de raison, la nécessité de la propriété individuelle devront être satisfaits, puisqu'au lieu d'être limitée à un petit nombre de privilégiés, elle sera, en quelque sorte, universalisée (1).

J'entends bien que les millionnaires n'y trouveront pas leur compte : mais la justice y trouvera le sien. Car, en somme, comme l'affirme notre auteur : « Le gros capital, c'est-à-dire l'entassement en une seule main, de biens qu'un individu, même quand son travail est le mieux rémunéré, ne peut jamais acquérir par sa production propre, ce gros capital constitue toujours un vol commis aux dépens des travailleurs. »

---

(1) A. Regnard. *L'Etat*, p. 221-29. Bureaux de la *Revue socialiste*, prix : 2 fr. 50.

Je disais que l'écrivain qui s'exprime en termes si justes n'était pas éloigné de la solution collectiviste, malgré qu'il en eût. En effet lorsqu'il aura vu que dans le système de la production collective l'instinct de la propriété individuelle peut recevoir satisfaction — dans une certaine limite — il franchira le dernier pas, et d'autant plus allègrement qu'il est déjà partisan décidé de l'abolition de l'héritage et de la nationalisation du sol. Ce système, il le déclare lui-même, est aussi un espèce de communisme. « J'apprendrai toutefois à ceux que ce mot effraie, ajoute-t-il avec infiniment d'a-propos, que nous vivons en plein communisme, non seulement dans un communisme actif, mais dans un communisme passif.

Nous n'avons pas la communauté des biens, mais la communauté des dettes. Nul réactionnaire ne s'épouvante à la pensée que chaque citoyen, par le seul fait de ses liens avec l'Etat, est débiteur d'une somme qui, en France, par exemple, se monte à près de six cents francs par tête. Pourquoi s'effrayerait-il si, par une révolution radicale, le citoyen, de débiteur qu'il est, devenait possesseur d'une part de fortune correspondante, si l'Etat n'avait pas seulement des dettes générales, mais aussi une fortune générale, et s'il ne prélevait pas seulement sur ses membres, des impôts, mais leur distribuait aussi des biens, comme il le fait dès maintenant, à un petit nombre d'individus ? » (p. 289). J'avais donc raison de dire que M. Max Nordau était des nôtres.

Je ne le chicanerai pas, après cela, sur sa critique de l'Etat, qui, certainement, n'est pas organisé comme il devrait l'être ; il est trop évident que l'individu n'est ni aidé ni protégé comme il le faudrait. Au surplus, l'auteur se prononce avec trop d'énergie pour la solidarité, contre l'individualisme, pour qu'on puisse le suspecter de donner dans les niaiseries de la doctrine du « laissez-faire et du laissez-passer ». Il est trop pénétré de la réalité minable du régime actuel, pour s'associer à la haine de la bourgeoisie libérale contre l'Etat — « non pas contre un Etat défini, pour emprunter les paroles de Lassalle, mais contre la notion de l'Etat en général, qu'elle voudrait volontiers anéantir et voir se dissoudre. Car, dans l'Etat, les travailleurs sont encore considérés comme *hommes*, tandis que, dans la société bourgeoise, où règne la loi de la concurrence libre, ils sont considérés comme *choses*, d'après le prix des frais de production, c'est-à-dire comme une marchandise. » (1)

Je ne reprendrai pas non plus M. Nordau à propos de son dédain pour la forme républicaine, considérée par lui comme illusoire aussi longtemps qu'elle n'est pas parfaite. Je rappellerai seulement qu'il y a des étapes dans le progrès politique et que la République démocratique est la condition première et indispensable de la Révolution sociale. Je passe également sous silence, et en dépit de quelques vérités de détail, sa critique trop superficielle du parlementarisme.

---

(1) Lassalle. *Capital et travail*, trad. B. Malon, p. 234.

Quant à ce qui concerne la Morale, un adepte de la théorie de l'évolution et de la conception scientifique du monde, ne pourrait que se prononcer pour la doctrine utilitaire ou de l'intérêt général contre la théorie métaphysique de la morale intuitive. Mais il ne faut pas ici abuser de l'altruisme : l'individu a, non-seulement le droit, mais le devoir de chercher son propre bonheur, à la condition de ne pas détruire celui des autres : c'est un besoin de nature et, en même temps, le meilleur moyen pour augmenter la somme de bien-être de la collectivité et réaliser le bonheur commun. L'*Impératif catégorique*, de Kant, n'a rien à voir en cette affaire.

En résumé, et sans insister sur l'excellent chapitre du « mensonge matrimonial », ou sur les objections que pourrait soulever la lecture du « mensonge politique », je n'hésite pas à présenter aux lecteurs de la *Revue socialiste*, ce livre si brillant — dont la forme fait songer à Henri Heine — comme un des ouvrages modernes les plus riches en vérités de premier ordre, qu'il leur soit donné de consulter. Il ne s'agit ici, en aucune façon, je le répète, de ce qui se passe chez les Allemands ou les Polonais — mais de ce qui intéresse l'Humanité tout entière, sans distinction de race ou de patrie, au triple point de vue de l'existence sociale, politique et économique. Sous ce rapport, le public français doit des remerciements à M. Auguste Dietrich, pour sa traduction si remarquable à tous égards, et par laquelle il s'est associé non seulement à une belle œuvre, mais encore à une bonne action. A. REGNARD

L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(*Suite*).

L'année 1877 a tous les caractères d'une période de liquidation ; les manœuvres économiques s'y amalgament étroitement avec les manœuvres politiques; la féodalité financière va, même effrontément, rêver un coup de force, pour l'accomplissement duquel elle n'hésitera pas à faire croire à une attitude menaçante des puissances européennes, la Prusse en tête, bien entendu.

Pour la clarté de ce qui va suivre, il est bon de raconter séparément les attentats ayant revêtu une forme politique et ceux ayant emprunté la forme économique, tous deux, ayant néanmoins, un procédé commun : l'agiotage, c'est-à-dire, la tricherie au jeu, le mensonge et le vol.

L'année s'ouvre au milieu des plaintes générales. Tous ceux qui travaillent sont d'accord sur un point : L'impossibilité d'équilibrer les *moyens* et les *besoins* de l'existence.

Les deux années précédentes ont suffi à majorer de plus de 33 *milliards* les forces de *consommation* et il s'en faut que, dans le même temps, les forces de *production* aient suivi une marche analogue.

Le capitalisme sent le besoin de diminuer les résistances, en appliquant, une fois de plus, le précepte de Malthus, c'est-à-dire en rêvant l'intervention d'un sabre.

Mais le même capitalisme se tient prêt, si le sabre politique lui manque, à dresser la guillotine économique.

L'année que j'étudie à vu réussir étrangement les deux tentatives. Sur les 33 milliards majorés, on réussit provisoirement à réduire de 11 milliards, les forces de consommation, mais l'année suivante, on augmentera de 13, et la marche ascendante reprendra de nouveau. La féodalité de l'or aura centralisé les richesses et la puissance, seul le peuple restera affamé, ayant payé de ses sueurs le luxe de ses maîtres.

Au milieu de la crise générale qui sévissait dans les premiers mois de 1877, toutes les intrigues politiques s'étaient concentrées sur le maréchal de Mac-Mahon. Celui-ci se décida enfin à laisser faire ce qu'on a appelé le *coup du* 16 *mai* ; à quoi la grosse voix de Gambetta répondit par le fameux dilemme : « Se soumettre ou se démettre ».

Or, veut-on savoir ce que le changement de ministère et la prorogation de la chambre ont rapporté à la haute banque, dans une courte période de seize jours, le voici résumé dans un petit tableau, conte-

nant les cours des principaux fonds d'Etat pris le 12, le 21 et le 28 mai 1877 :

	Cours		
	12 mai	21 mai	28 mai
3 0/0	67,65	68,75	69,30
5 0/0	102,65	103,90	102,45
Italien	63,50	64,95	66,40
Turc	8,25	8,25	8,10

Ce tableau signifie qu'un grand nombre de personnes, plus ou moins affolées, ont vendu leur rente 3 0/0 à 67 fr. 65 à la haute Banque qui, seize jours après, leur rendait le même 3 0/0 au prix de 69,30, c'est-à-dire avec une prime représentant les *deux tiers de l'intérêt annuel.*

Or, devant cette hausse, qu'ils payaient de leurs deniers, il ne s'en est pas moins trouvé bon nombre de bourgeois imbéciles pour s'écrier avec conviction que le maréchal « avait sauvé la France ! »

Nos financiers modernes ont donc admirablement perfectionné le système des fermiers généraux, consistant à « plumer la poule sans la faire crier », car non seulement la poule populaire et bourgeoise, plumée par eux, ne crie pas, mais encore elle *chante victoire*!

Je n'entreprendrai pas de raconter tous les coups de hausse et de baisse qui ont marqué l'année; il me suffira de résumer brièvement les différents évènements politiques.

En janvier, la grosse question est celle de l'Egypte, sur laquelle l'Angleterre mettait la main ; bientôt après les journaux inféodés à la haute banque répandent le bruit d'une conférence internationale.

En mars, on s'agite à propos de la conclusion de la paix entre la Turquie et de la Serbie, mais cela ne dure pas car, en avril, on annonce l'intervention de la Russie dans les affaires turques. C'est la guerre, d'où : panique et anxiété générale.

Mais, qu'on se rassure, les fauteurs du 16 mai ont besoin de changer l'aspect du théâtre extérieur; à l'égard de la Turquie, il y aura neutralité de l'Angleterre, de la France et de l'Italie et comme il faut jeter au peuple le *panem et circences* des Romains, mais sous une forme plus moderne, on annoncera les préparatifs d'une *exposition universelle.*

Les expositions sont en effet la grande ressource des gouvernements aux abois. Ce n'est pas pour se rendre compte du progrès des sciences, des arts et de l'industrie, qu'on y a recours tous les dix ou douze ans, c'est parce que le fonctionnement capitaliste est identique au fonctionnement de l'intérêt composé, qui, au taux usuel de 5 0/0, *double le capital tous les quatorze ans.*

Or, suivant que l'accaparement a été plus ou moins précipité et que les taux ont été plus ou moins usuraires, il arrive fatalement qu'au bout de chaque période de 10 ou 12 ans on voit grandir dangereusement l'impossibilité d'équilibrer des *besoins* et des *moyens* de vivre. Alors, on provoque une activité et un mouvement factices ; le con-

sommateur autochtone n'ayant plus des moyens de consommer suffisamment pour servir le capital, on cherche à attirer les étrangers. Voilà pourquoi les expositions sont internationales.

Parallèlement, on provoque des déplacements à l'intérieur du pays en attirant les habitants sur un même point, car cela provoque des échanges. Malheureusement, ces échanges étant fébriles ont le caractère de la fièvre ; ils s'arrêtent en même temps que la circonstance d'où ils sont nés ; et notre organisation économique est telle qu'après cette activité passagère le peuple est un peu plus ruiné, les majorations sont un peu plus excessives ; seule, la féodalité capitaliste s'est enrichie car elle a accaparé tous les *produits nets*.

Qu'on jette un coup d'œil sur le passé et qu'on rapproche les situations ! Quel fut le rôle de l'exposition universelle de 1855 ? A-t-elle empêché la crise économique ? Où en était-on en 1864 et quels furent les effets de l'exposition universelle de 1867, *douze ans après* 1855 ?

La crise économique, aggravée de la crise sociale s'est-elle accusée moins intense ? Ici les affirmations sont sinistres ; elles s'appellent *Sedan* ; elles s'appellent *Paris* !

Hé bien ! en 1877 on était dans la même situation ; les dix ou douze ans allaient s'accomplir ; mais, comme l'accaparement capitaliste avait été plus féroce, la période d'accumulation avait été plus courte ; onze ans avaient suffi depuis 1867.

Nous le verrons bientôt : la fièvre internationale de 1877-78 n'empêchera pas les crises futures et le krach de 1881 ; bien plus elle aggravera tous les maux.

A l'heure où j'écris ces lignes, le gouvernement actuel vient, lui aussi, d'avoir recours à ce remède *in extremis* et si peu efficace des crises économiques et sociales. Il s'y prend trois ans à l'avance, et si tant est que l'exposition de 1889 puisse s'ouvrir, — ce qui est douteux — on verra se reproduire les mêmes aggravations que j'ai signalées dans le passé, et qui rendront plus terrible encore la crise finale.

Qu'on ne croie point à une pure coïncidence ; j'ai ailleurs établi une loi et une formule des catastrophes sociales (1) et, d'après elle, si, trois ans après l'exposition de 1867 ont éclaté les catastrophes de 1870-71, trois ans après l'exposition de 1889 pourront éclater des catastrophes rappelant, à leur façon, le centenaire de 1892-93.

Revenons à notre histoire.

Pendant la quinzaine qui précéda le coup politique du *16 mai*, on multiplia les assurances pacifiques ; parmi celles-ci, il faut signaler la neutralisalion du canal de Suez ; mais, précisément, ce dernier fait confirmait les bruits de guerre générale que l'on s'était mis d'abord à répandre sourdement pour les faire éclater, ensuite, publiquement, *au moment précis* où l'on tenterait le changement politique.

C'est ce qui eut lieu.

---

(1) Voir : *La prochaine révolution*. Bureaux de la *Revue socialiste*. Franco 1 fr.

En juin, on affecta des préoccupations économiques, mais sans succès ; j'en parlerai plus bas ; en même temps on faisait monter la bourse. En juillet et août, on s'agite à propos des victoires des Russes, puis, à propos de celles des Turcs.

En septembre, la mort de M. Thiers accapare un moment l'opinion publique, dont les sentiments se sont traduits par de grandes funérailles et de petits regrets. En octobre et novembre, les élections consternent le ministère, celui-ci se rattrape en jouant à la bourse.

L'année se termine par un nouveau triomphe de la féodalité capitaliste qui, sous prétexte de suivre les indications des collèges électoraux, s'intronise au pouvoir dans la personne de *Léon Say* avec un ministère *Dufaure-Marcère*.

Dans tous les cas, la bourse a fonctionné et, voici résumées en tableau, les spoliations accomplies par l'agiotage, en prenant les valeurs qui étaient alors admises comme reflétant ou commandant les variations de toutes les autres.

	Cours au comptant.	
Année 1877	Plus haut	Plus bas
3 0/0	74,20	66,70
5 0/0	108,40	102,15
Italien	74,60	62,50
Turc	13,15	7,75

Notons que les plus grands écarts se trouvent renfermés dans les mois de mars et avril. On avait escompté le *16 mai* par une vente en hausse contre un rachat en baisse ; d'où, pour les financiers, plusieurs centaines de millions.

Maintenant que j'ai indiqué, dans ses grandes lignes, l'ensemble des agissements politiques, je puis examiner la *situation économique* dans ses diverses expressions qui, toutes, se résolvent dans l'accaparement financier.

J'ai dit que vers les premiers mois de 1877, la crise économique s'était affirmée d'une façon intense. Les faillites étaient nombreuses. Nombreuses aussi les chûtes d'établissements de crédit.

On continuait à s'entretenir de la déconfiture des affaires Philippart et, à ce propos, le rachat des chemins de fer secondaires était discuté dans tous les journaux.

Le 28 janvier, Léon Say, qui était ministre des finances et qui, un moment sorti du ministère en mai, y rentra en décembre, comme je viens de l'expliquer plus haut, exécuta un commencement de réformes à l'égard du *Crédit foncier ;* il s'occupa, bien entendu, de celles qui intéressaient le plus ses patrons de la rue Laffitte, la fusion du *Crédit agricole* avec le *Crédit foncier*, car cette fusion faciliterait certainement tous les agiotages ; bref, il nommait un gouverneur provisoire à la place de *Frémy*, mais il conservait encore quelque temps *Soubeyran* — comme otage disait-on, — en réalité, pour le tenir

en main tout spécialement en ce qui concernait le *portefeuille égyptien* base des opérations futures des Rothschild.

Alors, on put voir se dessiner, parmi les journaux, des attitudes singulières à l'égard de Soubeyran. Celui-ci, d'ailleurs, savait parfaitement qu'il quitterait le *Crédit foncier*, dès que Rothschild le dirait à *Léon*, aussi se préparait-il un champ d'action qui apparut, quelques mois après, sous la forme d'une Comgagnie d'assurances nommée la *Foncière-incendie*.

Des financiers l'attaquaient également, parmi eux, *Pereire*. Celui-ci était lui-même sous le poids des accusations les moins honorables, et, sous un gouvernement digne d'être estimé, ses critiques auraient dû être considérées comme sans valeur.

Mais, à ce moment, c'était faire sa cour au ministre que de l'aider à « serrer le cou » à Soubeyran, non pour servir la morale publique, mais pour servir des profits particuliers.

Cependant, Pereire perdit sa peine, car la cour d'appel de Paris, saisie de certaines affaires, relatives à la *Compagnie immobilière*, ne lui en jeta pas moins sur la tête, le 9 février 1877, un arrêt, dont voici quelques extraits:

« Considérant qu'il est établi par les documents de la cause que, *par* « *la publication de rapports inexacts, faits aux assemblées générales des ac-* « *tionnaires, par la distribution de dividendes fictifs*, pris sur le capital « social, par un ensemble *d'actes et de manœuvres contraires à la vérité et* « *à la bonne foi*, Emile Pereire, Isaac Pereire et Salvador, *ont trompé*, « tout à la fois, *les actionnaires, les obligataires et les tiers*, sur la mau- « vaise situation de la compagnie immobilière, dont ils étaient les « administrateurs. »

On voit, par ce considérant, que les manœuvres que j'ai si souvent indiquées et qui sont, d'ailleurs, d'un usage général en finances, ont été solennellement constatées en justice. Ce n'est pourtant pas là le fait que je veux principalement retenir.

Je n'avais pas besoin d'un arrêt de la cour pour savoir que la finance opère par l'escroquerie. Ce que je veux souligner à l'attention du lecteur, c'est l'*époque* à laquelle la Justice a daigné découvrir et constater les fraudes commises.

L'arrêt dont je parle, porte la date du 9 février 1877; or, sait-on à quelle époque Pereire et autres dépouillaient le public? En 1864, 1865, 1866 et 1867!

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'arrêt qui l'avoue; il faut que je le cite textuellement, voici le paragraphe qui suit le premier considérant, que j'ai reproduit plus haut:

« Considérant que l'erreur, qu'ils (Emile Pereire, Isaac Pereire et « Salvador) ont ainsi provoquée et entretenue, a duré du 19 mai 1864 « jusqu'au 30 avril 1867, époque à laquelle la vérité a pu être enfin « connue. »

Ainsi c'est bien clair! la vérité a pu être connue en 1867; mais on était sous l'empire, et c'est seulement dix ans après que la justice,

portant l'étiquette républicaine, a daigné faire la lumière. Et encore, il s'agirait de savoir comment et pourquoi la justice de 1877 faisait ce qu'aurait dû faire la justice de 1867. Il s'agirait de savoir également si ceux auxquels l'arrêt de 1877 a accordé plus de 200.000 francs de dommages-intérêts, ne représentent pas seulement une infime portion de ceux que des manœuvres criminelles ont pu dépouiller ; car enfin, l'arrêt dont je transcris les parties principales, fait bien voir que les préjudices ont un caractère général. Voici, en effet, le paragraphe qui complète les deux considérants, plus haut reproduits :

« Considérant que les tiers qui, durant cette période, et sous l'in-
« fluence de l'illusion commune, ont été par là déterminés à acheter
« des actions de la dite compagnie et qui, plus tard, ont été reven-
« dues en baisse avec une perte considérable, sont aussi recevables
« que fondés à poursuivre, contre les intimés, la réparation du dom-
« mage qu'ils ont subi. »

Ceci est encore fort clair ; le double jeu de hausse et de baisse et les illusions entretenues par les financiers, faits qui, en droit pénal, s'appellent purement et simplement : *escroqueries*, n'ont assurément pas nui aux seuls qui plaidaient devant la Cour.

Dès lors, je puis dire que l'arrêt de celle-ci est purement platonique et qu'il a peu importé aux condamnés Pereire et autres d'être moins honorables, du moment que, sur les centaines de millions volés par eux, ils restituaient à peine 200.000 francs.

J'ai le droit de conclure que la Justice, même quand elle paraît faire son devoir, est absolument inutile ; que son existence n'empêche jamais rien ; que ses répressions viennent toujours trop tard ; que ses dédommagements ne dédommagent rien ; qu'en un mot, fût-elle au-dessus des soupçons et d'une intégrité absolument indiscutable, son rôle sera nul tant que subsistera l'organisation sociale et économique, basée sur le capitalisme.

Je dirai, d'ailleurs, en m'occupant de l'année qui va suivre, comment, grâce à des calculs inavouables, Soubeyran échappa aux conséquences d'actes encore plus graves, s'il se peut, que ceux dont les Pereire ont expié les conséquences, moyennant 200.000 francs.

On se demandera peut-être ce que signifie le mot *Justice*, puisque sous la même étiquette républicaine, il autorise d'aussi extraordinaires palinodies. Mais on n'en comprendra que mieux l'immense pouvoir spoliateur de l'agiotage.

Je passe sur des faits secondaires, appartenant à la même période de l'année dont je m'occupe, par exemple, sur l'interminable liquidation du *Transcontinental-Memphis-Pacific*, dont les faits appartiennent à des années déjà étudiées, et j'arrive à une question ouvrière qui a vivement occupé l'attention publique, en février et mars 1877.

Une crise venait d'éclater à Lyon, dans l'industrie des soies. Tous les journaux s'en occupèrent et on ne saurait croire à quel point les économistes officiels, tels que Leroy-Beaulieu, ont accumulé, je ne dirai pas seulement les sottises, ce qui ne surprendrait personne, mais encore les mensonges et les hypocrisies.

Très rares étaient ceux osant dire que la crise lyonnaise était due à la mauvaise organisation de l'ordre social. L'économie officielle clamait que la crise était un malheur et que « malheur n'est pas vice »; Leroy-Beaulieu, après avoir attribué le « malheur » à trois ou quatre motifs purement fantaisistes, se scandalisait même de voir rétorquer ses arguments:

« Les journaux qui ont une *pente* vers les théories et les solutions « socialistes, s'indignent contre notre organisation sociale!... » écrivait-il.

Et cependant, à l'heure où cet homme écrivait cela, 30.000 ouvriers de Lyon, c'est-à-dire le dixième de la population, étaient sans travail. Pourquoi? parce que l'industrie des soies ne pouvait plus nourrir que la moitié de ses ouvriers.

Et cet homme qui appelait cela un *simple malheur*, ne se demandait pas s il était impossible de le prévoir, alors que lui-même ne cessait de prêcher « la *prévoyance* » à ses chères amies les sociétés financières, en les poussant à créer de grosses réserves pour les jours moins prospères.

Cette âme tendre et compatissante veut pas que le malheur atteigne les actionnaires; de simples ouvriers? c'est autre chose; ils sont chair à canon, chair à métiers, chair à broyer, d'autant plus serfs, comme les esclaves d'autrefois, qu'ils se croient libres et qu'on a trouvé moyen de leur dissimuler leur esclavage.

30.000 ouvriers meurent de faim; c'est malheureux.

Mais, Tartufes que vous êtes, si 30.000 ouvriers meurent de faim, c'est parce que 1.000 ou 1.200 patrons les ont saignés à blanc et ne leur ont pas restitué en moyens de vivre ce qu'ils leur ont pris en travail et production.

Ah! il n'est pas besoin d'afficher des théories politiques pour se reconnaître sur le terrain social, et la crise lyonnaise me procure l'occasion de donner, une fois de plus, une preuve à l'appui de ce que j'ai dit si souvent, à savoir, que « la politique était sous le faux-nez « de l'économie. »

Au moment où la presse s'occupait de la crise de Lyon, j'eus la chance de faire passer dans un journal, qui n'avait certes pas des tendances socialistes : l'*Echo*, un certain nombre d'articles d'économie sociale et, naturellement, les malfaisances des financiers à propos de l'industrie des soies tombèrent sous ma plume.

Je ne disais pas les mots révolutionnaires — le journal ne l'eut pas permis, — mais j'énonçais clairement les faits, que j'appelais : *Le véritable péril social*. Les socialistes ne prirent pas le change ; Jules Guesde discerna du premier coup la tendance de mes articles simplement signés X, aussi ne put-il s'empêcher de manifester sa surprise d'un tel franc-parler dans un pareil journal.

Jules Guesde avait longtemps écrits aux *Droits de l'homme*, mais le journal était mort et, au moment de la crise de Lyon, l'écrivain n'avait plus de tribune publique. Il s'adressa alors au *Radical* et vers la

fin de février, il y commençait une série d'articles remarquables intitulés : « *La crise lyonnaise et l'ordre social* ». Le premier article commençait ainsi :

« Les classes aussi possédantes que dirigeantes et leurs apologistes « attitrés, les économistes classiques s'imaginent avoir tout dit, tout « justifié ; leur ordre social leur paraît aussi innocent de la crise qui « pèse sur Lyon que M. Jules Simon de la mort des *Droits de l'homme*, « lorsqu'ils sont arrivés à établir que cette crise, qui livre à toutes « les horreurs de la misère et de l'aumône plus de 30.000 familles ou- « vrières, tient aux quatre causes suivantes : »

Il énumère alors les quatre causes dont le plus grand nombre procède de la spéculation cyniqne et de l'agiotage et s'arrêtant sur celle dont on s'efforçait de grossir les conséquences, c'est-à-dire la mauvaise récolte de la soie en France — malheur, fatalité, comme disait Leroy-Beaulieu — Jules Guesde s'exprimait de la façon suivante :

« La mauvaise récolte de la soie en France, à l'aide de laquelle on « essaye d'expliquer la hausse de la soie, ne l'explique pas ou ne l'ex- « pliquerait qu'en très petite partie, parce que, ainsi que l'a perti- « nemment exposé un journal, qui ne nous avait pas habitués à un « parler aussi franc, l'*Echo*, la production séricicole de notre pays, « dans les meilleures années, n'a jamais dépassé 1/10 de la production « du monde entier.

« C'est à la spéculation, à une spéculation effrénée qu'est due cette « hausse qualifiée par M. Paul Leroy-Beaulieu lui-même « d'é- « norme, » de « sans exemple » c'est-à-dire à des tripotages finan- « ciers qui sont à un ordre social fondé non pas sur le travail, mais « sur l'exploitation du travail ce que le choléra est au delta du Gange, « un produit aussi nécessaire que logique, »

Je n'ajouterai rien à la saisissante comparaison qu'a faite Jules Guesde entre le choléra et l'agiotage, sinon que l'agiotage est un choléra épidémique permanent et que le premier devoir des réformateurs sociaux est d'assainir la nation, non seulement par la suppression du mal, mais encore par celle de ses auteurs.

La crise lyonnaise se terminera, comme toutes les autres crises, par la destruction d'un grand nombre de familles et lorsque moins retentissants furent les cris, parce que moins nombreuses étaient les poitrines qui poussaient des plaintes, on déclara que le péril social était passé.

Au surplus, on comptait beaucoup sur l'exposition universelle.

Après la crise lyonnaise, des évènements politiques absorbèrent l'attention, et vers le commencement de juin, on affecta, comme je l'ai dit, de s'occuper de questions économiques.

Tout au fond des luttes d'intérêts provoquées par les agissements des Compagnies de chemins de fer, s'agitaient comme dernier écho des combinaisons Philippart et comme embryon de ce qui fut plus tard le fameux « plan Freycinet » toute une série de rachats et de

ncentrations de lignes secondaires qu'on avait créées à tort et à avers.

Plusieurs volumes d'histoire serait insuffisants à raconter toutes les ɔleries qui s'effectuèrent sous prétexte de lutter au nom de l'intérêt ıblic contre la féodalité des chemins de fer.

Pendant le mois de juin, on mit sous séquestre les chemins de fer : la Vendée et la justice s'occupa du chemin de fer de Bourges Gien, auquel était mêlé un certain spéculateur allemand, nommé roussberg, dont j'ai déjà parlé.

Simultanément, l'agence Havas annonçait la préparation d'un projet ı rachat des lignes en souffrance de la région ouest, contenant leur trocession à la Compagnie d'Orléans et concession à celle-ci de ɔuvelles lignes.

En août, une Commission arbitrale qui avait été nommée pour rachat des chemins de fer secondaires tenait séance et donnait ite au projet.

Parallèlement, on faisait des émissions tant à propos de chemins de r qu'à propos de fonds d'états étrangers. Il y a eu, cette année-là, ı milliard demandé par les Etats-Unis, 82 millions par les Portugais. ı fait des enquêtes platoniques sur les emprunts péruviens.

Les scandales judiciaires deviennent de plus en plus nombreux et, rs la fin de l'année, les doléances sont générales, les faillites contiıes, des chômages incessants.

Parmi les grosses affaires judiciaires jugées dans le dernier triestre de l'année que j'étudie, je dois mentionner particulièrement procès du *Crédit mobilier.* C'était la suite des affaires Philippart, ais, cette fois, en tête des administrateurs assignés, on voyait figur l'honnête Erlanger, président du conseil d'administration ; à côté : lui, Briavoine, Wallut, Delamarre, Obermayer, Troplong, Ambriès, ɔisson, Vernhette, etc...

Bien entendu, ou ne toucha pas à Erlanger et il fut excepté des ɔndamnations, du moins pour ce qui concerne les mentions faites ans un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du r octobre 1877.

D'ailleurs, Erlanger était encore dans les bonnes grâces des gou-rnants ; au commencement de cette même année 1877, le président : la République avait approuvé, par décret, une convention passée ıtre le ministre de l'Intérieur et le baron prussien, pour l'établissement d'un nouveau cable télégraphique, entre Marseille et l'Algérie.

Et, maintenant, comment résumerai-je cette année 1877, où l'on ne it au juste à qui donner la palme des crimes commis, à l'ordre poique ou à l'ordre économique ?

L'examen des journaux de l'époque me fournit cependant deux faits piques, qui placent en regard le triomphe de la féodalité de l'or et écrasement de l'ouvrier.

En août, tous les journaux annoncent que « haut et puissant seigneur Alphonse de Rothschild, vient d'acheter, pour la modique somme

« de 4 millions, une galerie de tableaux, à Amsterdam. » Que voulez-vous! le pauvre homme avait fait des économies et, sans toucher à son capital, il avait assez prélevé sur le public, pour s'offrir cette maigre dépense.

Aussi faut-il voir avec quel enthousiasme le journalisme chante le grand talent de celui qui se préparait ainsi un fauteuil à l'Académie des beaux-arts!

Le second fait que me livrent les journaux, est sinistre dans sa concision, il tient en deux lignes:

« Le 12 novembre, un ouvrier se tue en tombant d'un échafaudage « élevé pour la construction de l'hôtel du *Crédit lyonnais.* »

Le 13 novembre, personne ne parlait plus de ce fait !

Cent lignes par jour, pendant quinze jours, pour un juif archi-millionnaire, qui tripote dans le bric-à-brac; deux lignes, pendant une heure, pour un ouvrier tué par le luxe des financiers!

Ainsi va la justice de l'opinion, hélas! L'année 1878 est bien préparée; elle ne mentira pas aux pronostics de celle que je viens d'étudier.

(*à suivre*) AUGUSTE CHIRAC

LE

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

(*Suite*)

IV. — La loi de 1874 et son application (Suite).

Nul n'est censé ignorer la loi, ni les règlements d'administra-
ion publique qui la complètent et règlent son mode d'exécution.
'el est l'adage de droit, pleinement en vigueur, au nom duquel,
ournellement, des ignorants qui n'ont jamais lu un texte de loi, sont
ondamnés pour des infractions peu graves, souvent involontaires.
ii l'application de ce principe peut paraître excessive en jurispru-
.ence ordinaire, il ne saurait en être de même, lorsqu'il s'agit de
iégociants, d'industriels, visés par une loi spéciale qu'ils ne peu-
'ent ignorer. Le législateur avait pris soin en effet, d'inscrire, dans
e texte même de la loi de 1871, que celle-ci serait portée à la con-
aaissance des intéressés ; et afin que ses dispositions fussent tou-
ours présentes à leur mémoire, qu'elle serait affichée dans les
iteliers et usines occupant des enfants. On pouvait donc s'atten-
lre, après un tel luxe de publicité, à des instructions adminis-
:ratives formelles, conçues dans un esprit de rigueur justifiée par
.'expérience acquise d'une longue période de tolérance qui avait
ibouti à la violation universelle de la loi de 1841. Cette rigueur
ètait d'autant plus indispensable, qu'on savait, dans les régions
officielles, que la nouvelle réglementation du travail, constituant
ın progrès sur celle de 1841, avait été fort mal accueillie, lors de sa
liscussion, par le patron à industriel ; que dès lors, une certaine
ıostilité ne pouvait manquer de se produire. Mais — je l'ai déjà

---

(1) Voir la *Revue Socialiste*, numéros de mars, avril et juin 1886.

dit et ne saurais trop le répèter — les rigueurs judiciaires ou gou-vernementales fléchissent, quand il s'agit de répression patronale et les instructions données aux inspecteurs chargés d'assurer l'ap-plication de la nouvelle loi furent telles, qu'elle n'a jamais été com-plètement en vigueur.

Les documents relatifs à cette application sont rares, et difficil est le contrôle qu'on peut apporter dans ces matières.

— Je dois, en effet, ouvrir ici une parenthèse sur l'insuffisance d pièces et de publicité donnée par l'administration française, à tou ce qui concerne l'Inspection du travail. J'ai déja parlé, dans l première partie de cette étude, des travaux précieux des inspecteur anglais, dont les publications, livres, articles de revue, de jour naux, rapports officiels, ont plus fait pour l'amélioration des con ditions du travail en Angleterre, que les tenaces revendications de ouvriers eux-mêmes. En France, au contraire, la crainte du gran jour et de la lumière faite sur ces questions, apparaît bien quan on veut étudier la marche et le fonctionnement de la loi de 1874 Les rapports des inspecteurs ne sont pas publiés ; à part deux o trois livres spéciaux, sans aucune importance, de simples commen taires de la loi (1), nous n'avons donc pas encore d'œuvre d'ensembl sur l'état du travail des femmes et des enfants. La commission supé rieure instituée auprès du ministère de Commerce pour veiller l'application de la loi, consigner ses résultats et signaler les insuf sances ou les difficultés d'interprétation qu'elle soulève, aurait p et même dû devenir une commission d'études. Composée presqu exclusivement de sénateurs et de députés, c'est-à-dire d'homme indépendants par leur situation, elle aurait dû centraliser tous le renseignements et établir tous les ans, dans le Rapport qu'ell adresse au ministère du commerce, sur les rapports des inspecteur qui lui sont soumis, un document d'une valeur rare. Il n'en a rie été ; ses rapports annuels parus à l'*officiel* où ils ne tiennent pa

---

(1) Tels sont : le *Guide* de M. Maurice, inspecteur divisionnaire; l'ouvrag juridique de MM. Nusse et Périn, le *Commentaire* de MM. Chauveron et Bug et *Vie morale et intellectuelle* des ouvriers de M. Tallon, un des principau auteurs de la loi de 1874 et membre, depuis sa promulgation, de la Commis sion supérieure instituée auprès du ministre de Commerce.

plus d'une ou deux colonnes, constituent une pièce administrative insignifiante écrite pour la forme. (2)

On comprend combien il est difficile dans une telle pénurie de documents de se rendre exactement compte de la façon dont on applique la loi de 1875. — Pour la ville de Paris et le département de la Seine, seulement, quelques données existent. Dans le département de la Seine, la Préfecture de Police a organisé, en effet, un système de publication dont nous ne saurions trop féliciter les fonctionnaires placés à la tête de ce service. (3) Elle publie annuellement, depuis 1880, les rapports de la commission départementale de la Seine, les procès-verbaux des réunions des présidents et secrétaires des commissions locales, ainsi que les rapports annuels de ces commissions. On ne saurait évidemment juger par ces documents, de l'état de fonctionnement de la règlementation du travail en France, car, nous apprend M. Malapert, membre de la commission départementale « le département de la Seine a seul une organisation complète ». (4) En province, il est très peu de conseils généraux « qui aient institué les commissions locales prescrites. Les membres de ces commissions se plaignent, en beaucoup de lieux, d'être mal vus par les manucfacturiers ; beaucoup donnent leur démission après quelques essais... (5) ». — Bref, les différents services nécessaires pour la mise en vigueur et l'observation de la loi de 1874, sont presque partout encore à créer dans les départements. On ne saurait donc juger de l'état de la réglementation du travail en province par celui que nous révèlent les documents publiés par la Préfecture de Police.

Cependant on va voir combien grande, même à Paris, a été la tolérance administrative, puisqu'elle a presque assuré l'impunité aux patrons récalcitrants. Si l'on tient compte de ce fait, que les

---

(2) Nous devons faire une exception pour le Rapport de 1885, plus étendu que tous les précédents ; il contient 22 pages de texte, dont douze de tableaux parfois intéressants.

(3) 2e division, 4e bureau. Le principal initiateur et auteur de ces publications est M. Besançon, chef de la 2e division, que je dois remercier pour l'obligeance qu'il a mise à me communiquer tous les documents relatifs à l'application dela loi de 1874, dans le département de la Seine.

(4) *De l'application des lois sur le travail des enfants et des filles mineures* JOURNAL DES ÉCONÓMISTES de novembre 1885.

(5) IBID.

abus résultant de la faiblesse ou de la complicité des pouvoirs publics sont infiniment plus rares à Paris qu'en province, on sera convaincu de l'urgence qu'il y a à faire cesser pareil état de choses si odieux.

D'abord, contrairement à l'esprit rigoriste de notre législation, qui décrète la pleine application d'une loi à la date fixée lors de sa promulgation, celle de 1871 ne put entrer en vigueur à Paris même, avant 1879; c'est-à-dire cinq ans après son édiction. Ce retard seul montre bien la répugnance professée par les pouvoirs publics pour l'observation de toute loi économique, tendant à réglementer l'exploitation patronale. « C'est seulement le 16 avril 1879, nous dit le premier rapport publié par la Commission de la Seine (1) que les inspecteurs et les inspectrices ont pu prêter le serment qui leur donne le droit de dresser des procès-verbaux. »

Voici, maintenant, en quels termes respectueux par l'administration demande humblement aux patrons de bien vouloir observer les dispositions de la loi. — « Les industriels occupant « des enfants âgés de moins de douze ans, ont été invités à les « renvoyer. — » Il est à remarquer que cette invitation, faite à des citoyens un état de flagrant-délit, date de 1879, c'est-à-dire cinq ans après la promulgation d'une loi que nul ne pouvait ignorer, chacun d'eux étant dans l'obligation d'en afficher le texte dans l'atelier, et après que l'administration avait pris le soin d'envoyer individuellement à chaque patron un exemplaire de ce texte.

Un an après, toujours à Paris, le gouvernement ne s'était pas encore départi de sa paternelle mansuétude ; c'est par la persuasion qu'on espérait encore obtenir le plein effet de la loi, non par la contrainte, et on continuait à procéder par voie d'avertissement.

Mais les patrons, en général, se sont montrés peu sensibles à la courtoisie de ces procédés. Pris en flagrant-délit de la violation de la loi, on a beau les avertir, ils affirment qu'ils « trouvent

---

(1) Commission départementale supérieure de la Seine, *Rapport* de 1880 pour l'année 1879, p. 1.

« cette loi ridicule, et ils déclarent qu'ils ne s'y soumettront « pas (1). » Cependant, la Commission départementale ne désespère pas d'amener les patrons à des sentiments meilleurs, car, en 1883, elle dit qu'un « échange de relations courtoises ne peut man- « quer de s'établir entre les industriels et les membres des commis- « sions, ces derniers visitant régulièrement les mêmes ateliers et « s'attachant à concilier, autant que possible, les intérêts du pa- « tron et de l'apprenti avec les exigences de la loi (2). » Les membres de ces commissions sont, en effet, parfois des philanthropes, des personnes généreuses qu'émeut le sort de l'enfance ouvrière. Mais elles ne songent pas un seul instant à porter atteinte aux bénéfices réalisés par le patron sur le travail infantile. Elles partagent même tous les préjugés courants sur les ressources que l'industrie retire de ce travail, et tout en étant persuadées qu'il convient de le réduire le plus possible, elles s'efforcent d'atténuer ce que cette réduction pourra faire subir de perte à l'industriel : « Depuis que l'industrie a pris un grand développe- « ment, » dit avec naïveté le rédacteur du Rapport de 1883 (3), « il devient presque impossible de supprimer le concours de « l'enfant.... Il faut tenir compte de la nécessité de former des « ouvriers habiles, de manière à perfectionner l'industrie na- « tionale et à lui permettre de défier la concurrence étrangère... « Pour toutes ces raisons, les commissions locales et le service « de l'Inspection, désireux de concilier les nécessités de l'industrie « avec la protection de l'enfance, ont dû, dès le début, user « de beaucoup d'indulgence. En agissant ainsi, on faisait accepter « sans aigreur la nouvelle loi par les industriels... » Et le rapporteur conclut : « Aujourd'hui, elle est entrée à peu près « complètement dans nos mœurs. »

Ainsi s'exprimait la Commission de la Seine en 1883. Or, en 1885, deux ans après cette affirmation optimiste, dix ans après que la loi était entrée en vigueur, un rapport de cette même Comsion nous apprend que « beaucoup de patrons se refusent encore à « afficher dans leurs ateliers le texte de la loi. » C'est la disposi-

(1) Rapport des Commissions locales de la Seine, pour l'année 1881, n° 31, p. 152.

(2) Commission départementale de la Seine, Rapport de 1883, p. 24.

(3) P. 25.

tion certainement la plus facile à remplir. Mais elle froisse l'orgueil patronal. Dans son ateliér, le patron moderne est le seigneur de jadis sur les terres dépendant de son manoir féodal. Il y revendique droit de haute et basse justice, une souveraineté absolue, et il considère l'affichage d'une loi, plaçant les enfants qu'il occupe sous une protection supérieure à la sienne, comme portant atteinte à son autorité, déjà fortement ébranlée dans l'esprit de ses modernes sujets: « Les patrons, dit le Rapport déjà cité, semblent attribuer à « cette formalité qui leur est imposée par la loi le peu d'autorité « dont ils jouissent vis-à-vis de leurs apprentis. »

Le même rapport de 1885 n'est pas moins instructif quand il énumère tout au long, les fraudes commises par les patrons pour échapper aux prescriptions des divers autres articles. Par exemple, pour les livrets attribués aux enfants et qui doivent les suivre chez leurs divers patrons, qui les présentent à la réquisition des inspecteurs : « Un inspecteur, lisons-nous, a trouvé chez un industriel cinquante livrets remis par une mairie, cet industriel les remplissant au fur et à mesure de ses besoins. » — *Ab uno, disce omnes.* — A toutes les pages de documents que nous avons sous les yeux, nous trouvons mentionnées nombre de fraudes du même genre. Ce qui ne fait pas départir l'administration de sa tolérance inaltérable.

Mais enfin, dira-t-on, les inspecteurs sévissent de temps à autre? Il n'est pas possible qu'une impunité complète soit ainsi accordée au patronat? Les inspecteurs, en effet, constatent parfois les contraventions. Leurs constatations peuvent même s'élever à un chiffre considérable, puisque M. Eugène Tallon, dans son livre sur la loi de 1874, nous apprend que la pemière année de son application, il fut constaté en France *douze mille* contraventions. Mais sur les 12.000 contraventions, il ne fut dressé que *soixante-quatre* procès-verbaux ! Encore, ne faut-il pas croire que ces 64 procès-verbaux aboutirent chacun à une condamnation patronale. Le procès-verbal, une fois dressé, passe par la filière administrative et judiciaire. Or, dans les bureaux, les inspecteurs sont trouvés trop sévères, et une partie de leurs procès-verbaux reste dans les cartons de la préfecture. A son tour, quand l'administration supérieure a donné suite au procès-verbal d'un inspecteur, intervient la magistrature. On sait l'esprit social qui anime notre corps juridique. Il considère, à de rares

exceptions près, toute protection législative en matière de travail, comme une atteinte à la liberté des contrats, si cette protection s'applique au travail des adultes ; et si elle vise le travail des enfants, la loi, à ses yeux, porte atteinte à l'autorité du père de famille. Là, les procès-verbaux auxquels l'administration a donné suite, subissent donc une seconde épuration. Ainsi, le tableau de la statistique judiciaire nous révèle que, pour 1885, sur 75 procès-verbaux dressés par les inspecteurs, l'administration en a *classé* 42 ; sur les 33 restants, le Parquet en a classé 8 ; — 25 condamnations seulement (sur 72 !) ont été prononcées.

Et quelles condamnations ! Les jugements rendus par les tribunaux de Paris, les plus sévères, parce qu'ils sont placés plus directement que ceux de province sous le contrôle de l'opinion publique, sont dérisoires et constituent plutôt une prime à la violation de la loi, qu'une pénalité. — Exemple :

« Attendu, dit un jugement en date du 22 décembre 1881, qu'il « résulte d'un procès-verbal régulier et des débats, que X..., « fabricant de fleurs en porcelaine à Paris, a, en 1881, contrevenu « aux prescriptions de la loi sur le travail des enfants :

« En employant un garçon et *cinq* filles de moins de treize ans « à un *travail de nuit* ;

« En employant les dits enfants au travail, pendant plus de six « heures par jour. »

(Il y a là deux sextuples délits : d'une part l'emploi de six enfants pendant la nuit, de l'autre, l'emploi de ces six enfants pendant plus de six heures par jour, — sans doute pendant toute la journée de la durée ordinaire, ce qui, ajouté au travail de nuit, devait imposer à ces enfants des séances de travail de 15 à 16 heures par jour. — En tout donc, deux délits par enfant, 12 infractions).

« .... Ce qui constitue les infractions prévues et punis par les « articles 4 (§ 1er) et 3 de la loi du 19 mai 1874 ;

« Condamne X. à douze fois *cinq* francs d'amende et aux dé- « pens. »

« Nota. — Le service d'inspection avait déjà visité trois fois le « sieur X., qui avait reçu chaque fois les avertissements néces- « saires. » (1)

---

(1) *Recueil* d'extraits de jugements rendus par le tribunal correctionnel de la Seine ; — publié par la Préfecture de police.

Maintenant comptons : Les rapports de la Commission départementale de la Seine constatent que le nombre des ateliers à visiter dans le département est trop considérable, pour que les inspecteurs puissent faire à chacun une visite annuelle. Admettons, néanmoins, que la moyenne des visites soit une par an. S'il faut quatre constatations, dont trois préalables, pour les avertissements, avant que procès-verbal soit dressé et jugement obtenu contre les contrevenants, cela fait quatre années franches laissées à un patron pour exploiter des enfants en dehors des prescriptions édictées par la loi de 1874. Au bout de quatre années, un jugement condamne le patron; que lui coûte annuellement l'enfant auquel il a imposé un travail forcé de 15, 16 et même 18 heures par jour? *Soixante-quinze* centimes d'amende ; avec les frais de jugement, cela doit revenir à *un* franc par tête.

Les extraits que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs, tirés de documents officiels, fournis par la Préfecture de police, suffisent, croyons-nous, pour édifier ceux qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici, sur le système d'application de la loi de 1874, usité à Paris.

Si la loi est ainsi appliquée à Paris, la seule ville industrielle ayant une organisation de services propres à faire respecter la réglementation du travail, que peut bien être cette réglementation en province? Là, elle est complètement nulle.

Dans la première partie de cette étude, nous avons cité le témoignage de M. Paris qui, dans un rapport au Sénat, signalait des journées de 12, 15 et 18 heures, infligées à des femmes et à des enfants. Les rapports de la commission parlementaire sont à peu près muets sur tous ces abus. Celui de 1885 contient cependant, avec quelques chiffres instructifs, des aveux précieux à relever et qui démontrent jusqu'à l'évidence que la loi de 1874 n'a supprimé aucun des actes scandaleux d'exploitation si vigoureusement flétris il y a cinquante ans en Angleterre, où, ils ont aujourd'hui totalement disparu.

Voici, par exemple, ce que dit ce rapport, pour l'un des travaux les plus pénibles et les plus exténuants, que, depuis près d'un demi-siècle, l'Angleterre a rigoureusement interdit à ses femmes et à ses enfants — les travaux souterrains : « Les rapports des inspecteurs « divisionnaires ne présentent en général aucune observation

« nouvelle de nature à être notée au sujet du travail dans les ga-
« leries souterraines..... Mais les *difficultés* que nous avons si-
« gnalées dans notre dernier rapport au sujet de la durée du tra-
« vail des enfants au fond de la mine se sont représentées dans di-
« verses circonscriptions. Ce travail a été limité à 8 heures par le
« réglement d'administration publique du 12 mai 1875. Dans cer-
« taines grandes exploitations minières, pour se conformer aux
« prescriptions de ce réglement, on a divisé les enfants en trois
« équipes employées 8 heures chacune. Mais dans les mines peu
« importantes, les ouvriers forment encore en général deux équipes
« et la durée du travail des enfants se trouve ainsi forcément dé-
« passée. Nous espérons que des efforts sérieux seront faits par les
« chefs d'exploitation, pour assurer la stricte exécution de la loi
« de 1874 et des réglements qui la complètent. »

J'ai tenu à citer tout entier le paragraphe parce qu'il est significatif. Des députés, des sénateurs, dont le devoir serait de demander la répression des infractions commises sous la tutélaire protection des pouvoirs publics, nous disent n'avoir rien à signaler de nature à être noté ! En effet, il s'est bien présenté quelques *difficultés,* mais de peu d'importance. La durée du travail des enfants s'est trouvée *forcément* dépassée ; au lieu de 8 heures, ils ont travaillé 12 heures consécutives ; mais on *espère* que les industriels feront des efforts sérieux pour amener la « stricte exécution de la loi ». Or, veut-on savoir en quoi consiste ce travail de douze heures dans les mines, infligé à des enfants, et pour lequel ces députés, ces sénateurs, en constatant la violation de la loi, ne trouvent pas une parole de flétrissure à l'adresse des criminels qui l'ordonnent, ni une parole de pitié pour les malheureux qui le subissent ! Le rapport de la même commission de 1882 va nous l'apprendre.

En 1882, la commission supérieure se réjouissait de la réglementation du travail des enfants au fond de la mine et décrivait ainsi le labeur torturant qui leur était imposé dans les exploitations peu « importantes » dont parle le rapport de 1885 : « Ces mines, où les couches de « charbon sont généralement de peu
« d'épaisseur, n'avaient que des galeries trop basses pour per-
« mettre le transport du charbon par wagonnets. *Les wagon-*
« *nets étaient remplacés par des enfants, à qui leur petite*
« *taille permettait de glisser dans les galeries en portant*

« *sur le dos une corbeille pleine de charbon. Pour effec-* « *tuer ce transport, ils devaient se tenir pliés en deux, et la* « *corbeille avait parfois un poids considérable.* » Ici, le commission parlait au *passé*, supposant que le procédé sibérien de « remplacer des wagonnets par des enfants » avait été atténué, sinon dans sa rigueur, au moins dans sa durée. Le rapport de 1885 nous apprend qu'il n'en est rien. Douze heures par jour, des enfants « pliés en deux » font le wagonnet, dix ans après comme avant la promulgation de la loi de 1874, et MM. les députés et sénateurs, membres de la Commission supérieure (1), se bornent à « espérer que les industriels feront des efforts sérieux pour faire cesser un tel état de choses ! »

Nous trouvons dans le rapport de 1885, tout aussi optimiste également mais moins laconique que les précédents, quelques renseignements topiques, confirmant pleinement les conclusions que le lecteur a déjà tirées du passage cité plus haut. Il s'agit des accidents arrivés aux enfants dans les ateliers et du nombre de contraventions annuelles relevées par les inspecteurs. C'est ici que va ressortir, évidente, l'inapplication de la loi de 1874 !

S'il est un point sur lequel on devrait se montrer d'une rigueur intraitable contre les violateurs de la loi, c'est celui qui a trait aux mesures de sécurité prescrites pour éviter les accidents ; à l'observation des réglements indiquant les différents genres de travaux interdits aux enfants, comme présentant pour eux des dangers d'accident. En outre l'autorité judicaire devrait communiquer régulièrement aux inspecteurs les accidents survenus, de façon que ceux-ci puissent exercer une surveillance spéciale sur les ateliers où des enfants ont déjà subi des mutilations. Or voici ce que révèlent à cet égard les rapports de 1884 et 1885: Des réglements d'administration publique « ont déterminé les différents « genres de travaux qui sont interdits aux enfants comme présen- « tant des causes de dangers. Le service de l'Inspection ne peut

(1) Cette commission est composée de: MM. CORBON, sénateur, *président* DAUPHINOT, sénateur ; TOLAIN ; sénateur ; HÉRÉDIA, député ; MARTIN NADAUD, député; RICHARD WADINGTON, député; TALLON, avocatg-énéral à Lyon; POIRIER, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris; NICOLAS, conseiller d'Etat, directeur du Commerce intérieur; BOUQUET, chef de bureau de l'Industrie, *secrétaire*.

« que difficilement constater si les prescriptions contenues dans « ce règlement sont exactement observées... Généralement, ils « ne connaissent les contraventions que par des accidents sur- « venus à des enfants... Il est regrettable que les inspecteurs « ne soient informés que tardivement des accidents survenus et « que, quelquefois même, ceux-ci ne leur soient pas signalés... » — Ce rapport, de 1884, ne dit pas les causes qui empêchent les inspecteurs de se rendre compte si les mesures de sécurité prescrites par la loi et les règlements de 1875, ont été prises. Mais n'est-ce pas l'aveu formel qu'une des dispositions les plus importantes de la loi de 1874 — la plus importante, peut-on dire — reste inexécutée? Le rapport de 1885 en prend gaiement son parti : Les inspecteurs, dit-il, « veillent avec le plus grand soin à ce que, con- « formément aux prescriptions de la loi et des règlements qui l'ont « complétée, les enfants ne soient employés que dans les ateliers « présentant toutes les conditions de sécurité désirables. Ils recon- « naissent (voir plus haut l'affirmation contraire) que générale- « ment les industriels montrent beaucoup de bonne volonté et se « rendent assez facilement à leurs observations, *lorsqu'il s'agit « de prendre quelques précautions de détail*. Malheureusement, « des *difficultés* plus grandes se présentent, lorsqu'il s'agit d'éta- « blissements déjà anciens, marchant avec un matériel relative- « ment défectueux et installés dans des locaux souvent mal aérés et « mal éclairés. Il serait nécessaire de renouveler tout un outillage, « et les industriels sont parfois dans l'impossibilité matérielle de « le faire. Aussi, un certain nombre d'accidents survenus à des en- « fants ont été signalés aux inspecteurs en 1884. »

Ai-je besoin d'insister après la lecture de ces lignes lamentables? Peut-on afficher indifférence plus tranquille pour la vie des enfants, pour ces jeunes générations condamnées dès l'aurore de leur existence à payer leur effroyable tribut de chair infantile aux engrenages, — tribut de chairs roses et de muscles à peine formés que guette au passage le dévorant Minotaure d'acier ?... Tout commentaire de ces faits et toute indignation contre les hommes qui constatent dans le langage ci-dessus les fatalités sociales modernes seraient superflus. — Voici la progression suivie par les accidents survenus aux enfants depuis 1876 : En 1876, on compte 46 ; — 43 en 1877; — 78 en 1878; — 78 en 1879; — 111 en 1880; — 143 en 1881 ; — 151 en 1882; — 175 en 1883 ; — et 201 en 1884.

Sous l'action protectrice de la loi de 1874, le nombre des acci-

dents survenus aux enfants de 1870 à 1885 a presque quintuplé !

Pour terminer cette énumération douloureuse de faits tendant tous à nous démontrer irréfragablemeut que le patronat industriel a été, encore une fois, assez puissant pour empêcher l'exécution d'une loi de protection sociale, nous allons rapprocher le nombre de certaines contraventions, de celui des procès-verbaux dressés. — Le rapport de 1885 ne fournit des chiffres que pour les infractions commises à l'égard de deux articles de la loi les plus insignifiants, dont l'observation est la moins coûteuse aux patrons, qui doivent par conséquent contrevenir bien plus fréquemment aux autres articles, tels que : ceux relatifs au travail de nuit, à la durée de la journée, etc. Il s'agit, en effet, des articles 10 et 11. — L'article 10 prescrit la tenue d'un registre sur lequel doivent être mentionnés l'état civil de l'enfant, les dates d'entrée et de sortie des ateliers. L'article 11 prescrit l'affichage dans les ateliers.

La violation de l'article 10 est, évidemment, commise en vue de dissimuler les infractions relatives à l'âge des enfants; celle de l'art. 11 provient de cette susceptibilité patronale que nous avons déjà relevée dans les rapports des Inspecteurs. — Eh bien ! rien que sur ces deux articles, le nombre des établissements en contravention, signalés par le rapport de la Commission supérieure de 1885, s'élève : pour l'article 11, à 7.329 et pour l'article 10, à 8 — soit plus de *quinze mille* ateliers en contravention ! Je le répète, les infractions doivent être bien plus nombreuses pour l'observation des dispositions spéciales concernant le travail de nuit, l'âge des enfants, la durée du temps de travail, etc. Ce qui le prouve, c'est la différence existant entre le nombre des contraventions à l'article 10 et celui des contraventions à l'article 11. Les premières, qui permettent de dissimuler le nombre, l'âge et le mode d'emploi des enfants, sont de plus de 15 0/0 élevées que celles de l'article 10. Mais en admettant même que le nombre des contraventions soit égal pour chaque article restrictif, comme il y a encore 12 de ces articles, en appliquant à chacun la moyenne des contraventions constatées aux articles 10 et 11, et en supposant, toute chose au-dessous de la vérité, que chaque établissement en contravention n'occupe qu'un seul enfant, le nombre total des contraventions s'élève à plus de *quatre-vingt-douze mille* par an.

Pour ces 92.000 contraventions, le rapport de 1885 nous apprend qu'on dresse *deux cent quatre-vingt-dix* procès-verbaux, soit environ 3 pour 1000 !

Peut-on, dans de telles conditions, soutenir que la loi de 1874 est appliquée ?

Je dois dire, à la décharge, non des pouvoirs publics, mais des services chargés de faire respecter la loi, que les lacunes nombreuses qu'elle contient, les ambiguités de texte que ses rédacteurs semblent avoir semées à plaisir dans la rédaction des articles, ont été, maintes fois, la cause d'un extrême relâchement. Ainsi, c'est par suite de difficultés d'interprétation, qu'à Paris, les services ne purent être organisés qu'en 1879, c'est-à-dire cinq ans après la promulgation de la loi.

Les ouvroirs, couvents, orphelinats et autres maisons qui, sous apparence de charité religieuse se livrent à une exploitation intensive de l'enfance, n'ayant pas été nommément désignés dans l'article 2, ont fermé leurs portes aux Inspecteurs et aux Commissions locales, se plaçant ainsi au-dessus de la loi. Les pouvoirs publics ont eu la faiblesse d'interpréter la loi dans leur sens, et par là des milliers d'enfants, non les moins dignes d'intérêt ni les moins exploités, ont été soustraits à la protection des Inspecteurs. Il en a été de même pour les écoles soi-disant professionnelles, fermées également au contrôle de l'inspection. En vain les Inspecteurs et les Commissions ont-ils protesté contre ces exceptions injustifiables, montrant qu'elles encourageaient les patrons dans leur résistance à la règlementation du travail. Le gouvernement n'a jamais cessé de restreindre son application autant qu'il l'a pu. De là des récriminations de la part des industriels qui, non sans raison, cette fois, disaient aux inspecteurs : Pourquoi soumettre notre profession à une réglementation qui ne s'étend pas au travail de même nature exécuté par des enfants, dans l'orphelinat ou l'ouvroir d'à côté ?

De même pour les ateliers de l'Etat. La réglementation n'y a jamais été observée et les Inspecteurs qui ont voulu soumettre ces établissements au contrôle institué par la loi de 1874, s'en sont vu refuser l'entrée. Ils ont protesté auprès du ministère compétent, qui a donné raison aux directeurs des établissements, c'est-à-dire qui a approuvé les violations de la loi, ainsi données en exemple par l'Etat aux industriels, déjà si bien disposés à repousser son immixtion.

(La fin au prochain numéro). GUSTAVE ROUANET.

MORALES PANTHEISTES
ET DIVERSES

(*Suite*)

Maintenant la pensée humaine est-elle maîtressse d'elle-même ? En d'autres termes, le libre arbitre existe-t-il ?

Nous répondons négativement par des motifs qui seront contenus dans l'argumentation ci-dessous.

1° Nulle action ne peut se produire sans un motif suffisant, non plus qu'une pierre ne peut se mouvoir, sans un choc ou une attraction suffisante.

2° De même, une action, dès qu'il existe un motif suffisant, eu égard au caractère de l'agent pour la provoquer, ne peut manquer de se produire, à moins qu'un motif plus fort n'en rende l'omission nécessaire.

3° Ce qui met la volonté en mouvement, ne peut être que le bien et le mal en général, le bien ou le mal pris au sens le plus large de ces mots, comme aussi déterminé par rapport à une volonté à laquelle l'un est conforme, l'autre contraire. Donc tout motif doit avoir quelque rapport au bien et au mal.

5° C'est être est ou bien l'agent lui-même ou bien un autre, dans ce dernier cas, cet autre est soumis à l'action, en qualité de *patient* et en ce que l'action tourne à son détriment, ou à son profit et avantage.

6° Toute action, dont la fin dernière est le bien et le mal de l'agent, est qualifiée *égoïste*.

7° Tout ce qui est déduit des actions s'applique également aux omissions dans les cas où viennent s'offrir des motifs pour et contre.

8° En conséquence de l'analyse exposée dans les paragraphes précédents, *l'égoïsme* et *valeur morale*, en fait d'actions, sont termes qui s'excluent. Un acte a-t-il pour motif un but égoïste ? il ne peut avoir aucune valeur morale.

Veut-on qu'un acte ait une valeur morale ? il faut qu'il n'ait pour motif, direct ou indirect, prochain ou éloigné, aucune fin égoïste.

9° Comme conclusion ou paragraphe, où sont éliminés les prétendus

devoirs envers nous-mêmes, l'importance morale d'une action ne peut dépendre que de l'effet produit sur autrui : c'est seulement par rapport à autrui qu'elle peut avoir une valeur morale ou mériter des reproches, être un acte de justice et de charité, ou bien le contraire.

La morale, dit encore Schopenhauer, n'est pas une science pratique comme on le dit, c'est une science théorique.

Comme toute science, elle étudie ce qui est et non ce qui doit être. Ce qui est, c'est qu'il y a des hommes bons et des hommes méchants. Le principe du bien c'est la pitié que les hommes ont les uns pour les pour les autres : le principe du mal, c'est l'immobilité, la dureté de cœur, la cruauté. Parmi les hommes, les uns naissent avec des sentiments humains, les autres avec des sentiments égoïstes. La morale décrit les mœurs des hommes, comme l'histoire naturelle celle des animaux ; il y a des bons et des méchants comme il y a des agneaux et des tigres ; en même temps elle détermine le principe d'approbation ou de désapprobation, qui n'est autre que la sympathie.

Examinons de plus près et disons d'abord ce qu'est le motif anti-moral par excellence : l'égoïsme.

L'égoïsme, chez la bête comme chez l'homme, est enraciné bien fortement dans le centre même. Par suite, règle générale, tous les actes d'un être ont leur principe dans l'égoïsme, c'est à l'égoïsme toujours qu'il faut s'adresser pour trouver l'explication d'un acte donné ; et à lui encore, pour découvrir tous les moyens qui servent à mener les hommes vers le but qu'on s'est proposé. L'égoïsme de sa nature, ne souffre pas de bornes : c'est d'une façon absolue que l'homme veut conserver son existence, rester exempt à la conscience. Le seul univers que chacun de nous connaisse réellement, il le porte en lui-même, comme une représentation qui est à lui ; c'est pourquoi il en est le centre.

Par suite encore, chacun à ses yeux est le tout de tout : il se voit le possesseur de toute réalité, rien ne peut lui être plus important que lui-même. Tandis que vu de son point de vue intérieur, son moi s'offre à lui avec ses dimensions colossales, vu du dehors il se ratatine, devient quasi à rien ; c'est à peu près un billionième de l'humanité contemporaine.

En outre il sait, de science certaine, ceci : le moi qui à ses yeux vaut tout le reste, ce microcosme, où le microcosme ne surgit qu'à titre de modification, d'accident, ce microcosme qui est pour lui l'univers entier, doit disparaître par la mort, et ainsi la mort à ses yeux équivaut à la disparition de l'univers. Tels sont les éléments dont

l'égoïsme, cette plante née de la volonté de vivre, se nourrit; ainsi se creuse, entre chaque homme et son voisin, un large fossé (1).

L'égoïsme, voilà donc le premier et le principal, mais non toutefois le seul ennemi qu'ait à combattre le motif moral...

Pour lutter contre un parcil adversaire il faut quelque chose de réel et non pas une formule curieusement subtile de quelque savant *à priori*...

Egoïsme et valeur morale sont termes qui s'excluent. Un acte a-t-il pour motif un but égoïste? Il ne peut avoir aucune valeur morale... En conséquence sont éliminés les prétendus devoirs envers nous-mêmes, l'importance morale d'une action ne peut dépendre que de l'effet produit sur autrui; c'est seulement par rapport à autrui qu'elle peut avoir une valeur morale ou mériter des reproches, être un acte de justice et de charité, ou bien le contraire...

Le sympathie (justice, pitié, charité, en un mot altruisme) est le seul motif morale:

La conclusion vient d'elle-même.

La pitié, principe de toute moralité, prend aussi les bêtes sous sa protection, tandis que dans les autres systèmes de morale européenne, on a envers elles si peu de responsabilité et d'égards. La prétendue absence de droits des animaux, le préjugé que notre conduite envers eux n'a pas d'importance morale, qu'il n'y a pas comme on dit des devoirs envers les bêtes, c'est là justement une grossièreté révoltante, une barbarie de l'Occident dont la source est dans le judaïsme...

Il faut leur rappeler à ces contempteurs des bêtes, à ces occidentaux judaïsés que de même qu'ils ont été allaités par leur mère, de même aussi le chien l'a été par la sienne.

La pitié envers les bêtes est si étroitement unie à la bonté du caractère, que l'on peut affirmer de confiance que celui qui est cruel envers les bêtes ne peut être un homme bon.

Toutefois la bonté doit avoir ses degrés, et si cette excellence du cœur consiste dans une pitié profonde universelle pour tout ce qui a vie; elle doit tout d'abord avoir l'homme pour objet, parce qu'à mesure que l'intelligence s'accroît, la capacité de souffrir augmente dans la même proportion.

Notre motif moral est ainsi trouvé. Il est tellement le plus général qu'on puisse concevoir qu'il n'est rien qui soulève jus-

---

(1) Arthur Schopenhauer, *le Fondement de morale*. Traduit de l'allemand par Burdeau.

que dans ses profondeurs notre sentiment moral autant que la cruauté. Toute autre faute, nous pourrions la pardonner, la cruauté non.

Examinons maintenant la théorie dans ses applications :

Concevons deux jeunes hommes, Caïus et Titus, tous deux passionnément épris de deux jeunes filles différentes : chacun d'eux se voit barrer la route par un rival préféré, préféré pour des avantages extérieurs.

Ils résolvent chacun de son côté, de faire disparaître de ce monde leurs rivaux ; d'ailleurs, ils sont parfaitement à l'abri de toute recherche, et même de tout soupçon. Pourtant au moment où ils procèdent aux préparatifs du meurtre, tous deux après une lutte intérieure, s'arrêtent.

C'est sur cet abandon de leur projet qu'ils ont à s'expliquer devant nous sincèrement et clairement. — Quant à Caïus, je laisse au lecteur le choix des explications qu'il lui mettra dans la bouche. Il pourra avoir été retenu par des motifs religieux, par la pensée de la volonté divine, du châtiment qui l'attend, du jugement futur, etc. Ou bien encore il dira : « J'ai réfléchi que la maxime de ma conduite dans cette circonstance n'eût pas été propre à fournir une règle capable de s'appliquer à tous les êtres raisonnables en général, car j'allais traiter mon rival comme un simple moyen, sans voir en lui en même temps une fin en soi. » — Ou bien avec *Fichte*, il s'exprimera ainsi : La vie d'un homme quelconque est un moyen propre à amener la réalisation de la loi morale : je ne peux donc pas, à moins d'être indifférent à la réalisation de la loi morale, anéantir un être dont la destinée est d'y contribuer. (Doctrine des mœurs, p. 373). — (Ce scrupule, soit dit en passant, il pourrait s'en défaire, car il espère bien une fois en possession de celle qu'il aime ne pas tarder à créer un instrument nouveau de la loi morale). — Il pourra encore parler à la façon de *Wollaston* : « J'ai songé qu'une telle action serait la destruction d'une proposition fausse. » A la façon de *Hutchidson* : « Le sens moral, dont les impressions, comme celles de tout autre sens, échappent à toute explication ultérieure, m'a déterminé à agir de la sorte. » — A la façon *d'Adam Smith* : « J'ai prévu que mon acte ne m'eût point attiré la sympathie des spectateurs. » Avec *Christian Wolff* : « J'ai reconnu que par là je ne travaillais pas à ma perfection et ne contribuais point à celle d'autrui. » — Avec Spinosa : « *Homini nihil utilius homine* : *ergo hominem interimere nolui.* » (Rien de plus utile à l'homme que l'homme même : c'est pourquoi je n'ai pas voulu tuer un homme). — Bref, il dira ce qu'il vous plaira, — mais pour Titus, que je me suis réservé de faire expliquer à ma manière, il dira : Quand j'en suis venu aux pré-

paratifs, quand par suite, j'ai dû considérer pour un moment de quoi il s'agissait et pour moi et pour lui.

Mais alors aussi la pitié, la compassion m'ont saisi, je n'ai pas eu le cœur d'y résister : « je n'ai pas pu faire ce que je voulais. »

Maintenant je le demande à tout lecteur sincère et libre de préjugés : de ces deux hommes quel est le meilleur? Quel est celui aux mains de qui on remettrait le plus volontiers sa destinée? Quel est celui qui a été retenu par le plus pur motif? — Où est dès lors le fondement de la morale?

La preuve est faite, croyons-nous, par le grand pessimiste allemand et l'on peut ajouter que la compatissance ou bonté universelle est un sentiment si compréhensible et si simple qu'elle peut être accessible au plus ignorant des hommes, pourvu qu'il soit sorti des ténébreuses férocités de la sauvagerie. Et ici un autre ordre d'idée. Est-ce sous une inspiration de vertu, du perfectionnement de la dignité que s'adoucirent les premiers hommes, passant de la sauvagerie à la barbarie et de la barbarie à la civilisation? Non, c'est sous l'inspiration de la compatissance. Cela est si vrai que, même le cruel Achille, nous dit l'homéride avec un sens profond, connut la pitié par ordre des dieux, quand le vieux Priam en larmes s'humilia devant le meurtrier de son fils.

Ainsi, même d'après les poëtes de l'âge héroïque, c'est par le sentiment sacré de la pitié, par la compatissance, vertu initiale du genre humain, que pénétrèrent dans l'homme les premières idées de justice.

O sainte et trois fois sainte Pitié! Vertu mère, vertu régénératrice et réparatrice, divin rayon de l'homme qui s'elève, sois notre déesse, reçois notre culte! Avec toi, nous ne pouvons errer complètement, et tu suffis à faire pardonner toutes nos imperfections pourvu que, puissamment agissante en nous, tu nous fasses réparer par l'amour d'autrui et par les actes de bonté, le mal que, dans notre incapacité d'innocence, nous avons pu faire. Oui l'homme faible, mais bon, mais altruiste envers ses semblables et compatissant envers tout ce qui vit, cet homme, malgré ses chutes, a plus de poids dans la balance de la justice, que l'altier pharisien, tout à la domination de ses passions, et qui, dans sa vertu orgueilleusement impeccable n'aime ni n'aide personne, n'épargne pas une souffrance autour de lui. Comme la société serait charmante, si nous nous occupions les uns des autres, disait Michelet — et comme elle serait morale, nous permettrons-nous d'ajouter!

Dans cet horrible monde de l'entre-dévorement universel, de

la vie naissant de la mort et ne se manifestant guère que par la souffrance, un grand bonheur, presque le seul qui soit accessible à notre humaine misère, le bonheur des affections partagées et de la diminution de la souffrance autour de soi, nous est permis : Il se trouve que ce bonheur est en même temps, la plus efficace vertu, le souverain bien dont parlent tous les grands philosophes de l'antiquité, et nous n'irions pas à lui, nous ne consentirions pas à être heureux, autant qu'il nous est donné de l'être, en rendant heureux tout près de nous, en diminuant la souffrance autour de nous.

Le bouddhisme de Schopenhauer fit de ce sec et dédaigneux philosophe allemand, un théoricien de la sympathie universelle; mais il lui inspira aussi le profond pessimisme téléologique (renouvelé de Maupertuis), qui plus que son admirable éthique l'a malheureusement rendu célèbre, car le bruyant étouffe toujours le bon.

Je laisse aux disciples de l'auteur de la *Volonté dans la nature* et du *Monde considéré comme volonté intelligente*, aux Harthmann, aux Bahnsen, le soin de de commenter ou d'amender sur ce point les théories du maître que je n'ai eu à considérer que comme moraliste et comme tel à l'approuver (1).

---

(1) Le Pessimisme pratique et persiffleur de Schopenhauer fut, d'après Fouillée, singulièrement fortifié par Chamfort dont les pensées si fortement exprimées et si désolantes étaient,pour le philosophe de Dantzig,l'objet d'une lecture assidue.

Jamais le disciple allemand ne dépassa le maître français dans l'art de dédaigner les hommes.

Voici, en preuve, quelques-unes des maximes de Chamfort.

— Que voit-on dans le monde?

Partout un respect naïf et sincère pour des conventions absurdes, pour une sottise (les sots saluent leur reine), ou bien des ménagements forcés pour cette même sottise (les gens d'esprit craignent leur tyran).

— Il y a plus de fous que de sages; et dans le sage même, il y a plus de folie que de sagesse.

— Le plaisir peut s'appuyer sur l'illusion; mais le bonheur repose sur la vérité : il n'y a qu'elle qui puisse nous donner celui dont la nature humaine est susceptible. L'homme heureux par l'illusion a sa fortune en agiotage; l'homme heureux par la vérité a sa fortune en fonds de terre et en bonnes constitutions.

— Quand on soutient que les gens les moins sensibles sont à tout prendre, les plus heureux; je me rappelle le proverbe indien : « Il vaut mieux être assis que debout, être couché qu'assis; mais il vaut mieux être mort que tout cela. »

— L'honnête homme détrompé de toutes illusions est l'homme par excellence. Pour peu qu'il ait d'esprit, sa société est très aimable. Il ne saurait être pédant, ne mettant d'impatience à rien. Il est indulgent, parce qu'il se souvient qu'il a eu des illusions comme ceux qui en sont encore occupés. C'est un effet de son insouciance d'être sûr dans le commerce, de ne se per-

La nouvelle philosophie allemande, c'est son honneur, n'a jamais cessé d'avoir des préoccupations éthiques. Nous avons vu Strauss, Heckel, essayer de « substituer à la religion le culte de l'univers. » D'autres plus conséquents, laissant l'univers à la science, ont voulu, après Fichte, remplacer les anciennes religions et les anciens cultes par l'amour et le culte de l'hmanité, par l'altruisme théorique et politique. Tandis que Feuerbach, résumant magistralement l'évolution de sa pensée disait : « Dieu fut ma première pensée, la raison ma deuxième pensée, l'homme ma troisième et dernière pensée. » Henri Czolbe, dans son *nouvel exposé du sensualisme* sglorifie la morale de la bienveillance « qu'une nécessité naturelle développe dans les rapports réciproques et mutuels des hommes. »

Déjà Lange nous avait convié à la réalisation de la justice sociale à la pratique de la bonté, et avec une entrainante éloquence, Henri Heine s'était écrié : « Nous poursuivrons le bonheur des peuples, cependant nous ne combattrons point seulement sans les droits humains des peuples, mais aussi pour les droits divins de l'humanité : nous fonderons une démocratie de dieux terrestres. »

Sans pousser aussi loin le religiosisme humaniste, de nombreux métaphysiciens s'efforcent de fondre ensemble, Spinosa et Hégel, le *panthéiste naturiste* avec le *panthéiste spiritualiste* et de rajeunir le tout dans le transformisme darwinien, et l'évolutionnisme spencérien. Ils peuvent ainsi nous donner une synthèse de l'univers illuminée d'idéalisme moral et de solidarité humaine, et suivre cette recommandation de Renan :

« Le premier devoir du philosophe est de s'unir au grand cœur de l'humanité pour le culte de la bonté et de la beauté morale, manifestées dans tous les caractères nobles, et les symboles élevés. »

(*La fin au prochain numéro*). B. MALON.

---

mettre ni redites, ni tracasseries. Si on se les permet à son égard, il les oublie ou les dédaigne. Il doit être plus gai qu'un autre, parce qu'il est constamment en état d'épigramme contre son prochain. Il est dans le vrai, et rit des faux pas de ceux qui marchent à tâtons dans le faux. C'est un homme qui, d'un endroit éclairé, voit dans une chambre obscure les gestes ridicules de ceux qui s'y promènent au hasard. Il brise en riant les faux poids et les fausses mesures qu'on applique aux hommes et aux choses. — (CHAMFORT).

LES CAISSES NATIONALES DE RETRAITE

L'Etat, on peut le dire, a reconnu en principe le droit des travailleurs à la retraite en donnant des retraites aux militaires, marins et employés de tous ordres qui sont à son service, en créant une caisse de retraite pour laquelle, nous le démontrerons, il est fait de lourds sacrifices au profit d'une catégorie de rentiers et non des travailleurs, en créant des caisses d'épargne, en mettant ses rouages administratifs à la disposition de la petite épargne, enfin, en donnant des allocations assez fortes à certaines sociétés de secours mutuels.

Ceci pour la tendance. Quant à la nécessité de l'intervention sociale pour le cas qui nous occupe, elle est hors de discussion. L'Etat seul peut mener à bien une telle entreprise, il est outillé pour opérer dans ce cas à peu de frais, puis, il ne sort pas de ses attributions et de son rôle. L'Etat, en effet, doit rétablir la justice partout où elle est entravée par le fait des circonstances économiques qui déterminent la vie d'une nation. Si l'équilibre est rompu sur un point, le rôle de l'Etat, au nom de la collectivité, est de rétablir cet équilibre, en prenant aux uns, c'est-à-dire aux favorisés, pour donner aux autres, c'est-à-dire aux déshérités. Je cite avec plaisir les lignes suivantes, extraites d'un ouvrage de M. Emile de Laveleye, le *Socialisme contemporain*, on ne peut, nous semble-t-il, donner des arguments plus positifs en faveur de la cause que nous soutenons :

« Les nouveaux économistes ne professent pas pour l'Etat cette horreur qui faisait dire à leurs prédécesseurs tantôt que l'Etat était un chancre, tantôt que c'était un mal nécessaire. Pour eux, au contraire, l'Etat représentant l'unité de la nation est l'organe suprême du droit, l'instrument de la justice. Emanation des forces vives et des aspirations intellectuelles du pays, il est chargé d'en favoriser le développement dans toutes les directions. Comme le prouve l'histoire, il est le plus puissant agent de civilisation et de progrès. La liberté de l'individu doit être respectée et même stimulée, mais il faut qu'elle reste soumise aux règles de la morale et de l'équité, et ces règles, qui deviennent de plus en plus strictes, à mesure que les idées du bien et du juste s'épurent, doivent être imposées par l'Etat ».

« La liberté industrielle est chose excellente. Le libre-échange, la liberté du travail et des contrats ont énormément contribué à accroître la production de la richesse. Il faut donc abattre toutes les entraves à la liberté, s'il en existe encore ; mais c'est à l'Etat qu'il appartient d'intervenir, quand les manifestations de l'intérêt individuel arrivent à être en contradiction avec la mission humaine et civilisatrice de l'économie politique, en amenant l'oppression et la dégradation des classes inférieures. Ainsi donc l'Etat a une double mission : d'abord maintenir la liberté dans les limites tracées par le droit et la morale, en second lieu, accorder son concours partout ou le but, qui est le progrès social, peut être mieux atteint en cette matière que par les efforts individuels, qu'il s'agisse de l'amélioration des ports, des voies de communication, du développement de l'instruction, des sciences, des arts ou d'un certain objet d'utilité générale.

L'intervention de l'Etat ne doit pas être toujours repoussée, comme le veulent les économistes à outrance, ni toujours admise, comme le demandent certains socialistes ; chaque cas doit être examiné à part, en tenant compte des besoins à satisfaire et des ressources de l'initiative privée. Seulement c'est une erreur de croire que le rôle de l'Etat s'amoindrisse à mesure que la civilisation pro-

gresse: il est aujourd'hui d'une autre nature que sous le régime patriarcal ou despotique, mais il s'étend sans cesse, dès que s'ouvre une voie nouvelle à l'activité humaine et que s'épure l'appréciation de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas. »

Ainsi, les manifestations de l'intérêt individuel étant en contradiction avec la mission humaine et civilisatrice de l'économie politique, et amenant l'oppression et la dégradation des classes inférieures, l'Etat, dans le cas qui nous occupe, a le droit et le devoir d'intervenir.

M. Emile Levasseur, lui-même, est obligé de poser en principe: « Que la pleine liberté de l'individu, résultat d'une civilisation développée et garantie d'un plus ample développement, se concilie parfaitement avec une active intervention de l'Etat pour assurer l'ordre et pour contribuer à l'amélioration de la société dans le présent, et lui préparer un meilleur avenir. » (Rapport sur le concours pour le prix Rossi, 1881). Qui peut, en effet, contester que si l'Etat a pour devoir le progrès de tous, il n'a aussi pour devoir la conservation de tous.

La société demande, en cette matière, l'intervention énergique de l'Etat, parce qu'elle est devenue plus soucieuse de certains intérêts moraux et matériels, et qu'elle peut payer les frais occasionnés par la satisfaction de ces mêmes intérêts.

Pour terminer, il nous reste à examiner les théories émises en Angleterre et en Allemagne, au sujet de l'intervention de l'Etat en matière d'assurances. Nous allons trouver, là encore, des arguments sérieux en faveur de la thèse que nous soutenons.

En Angleterre, le pays de l'individualisme par excellence, le berceau des théoriciens du *laissez faire* et du *laissez passer*, l'Etat n'a pu rester indifférent aux misères des travailleurs ; tout le monde connaît la loi des pauvres et les travaux exigés de ceux que la faim talonne dans les *Workhouses*. Ce système, mauvais en principe, est devenu absolument odieux par l'usage qui en a été fait. Ces *Workhouses* se sont transformés en véritables bagnes auxquels se condamnent de plein gré ceux qui ne veulent pas crever de faim. Malgré les théories en honneur parmi les hommes d'Etat anglais, c'est-à-dire l'individualisme poussé jusqu'à la férocité, M. Gladstone est monté plusieurs fois à la tribune pour défendre l'intervention de l'Etat en ce qui touche la législation en matière d'assurances et la conservation de la classe ouvrière. Grâce à son énergie et à sa ténacité une caisse de retraite pour la vieillesse fut créée. Elle avait simplement pour but de permettre aux ouvriers de placer leurs épargnes en lieu sûr et de soustraire les économies du prolétariat à la rapacité des agioteurs et des spéculateurs. Il n'en est pas moins vrai qu'en Angleterre l'Etat a été obligé d'entrer dans la voie de l'intervention. Pour être sincère, disons que les travailleurs anglais comme leurs frères de France ont dédaigné cette faible concession ; les ouvriers en Angleterre préfèrent s'adresser aux *friendly societies* ou même à l'industrie privée.

En Allemagne, l'étude des questions sociales est à l'ordre du jour depuis de longues années et on peut dire que c'est de ce pays que nous

est venue la formule scientifique de notre socialisme contemporain. Toutes les écoles socialistes ont là leurs représentants, depuis l'école chrétienne, autoritaire et intéressée de M. de Bismark, jusqu'au socialisme révolutionnaire le plus entreprenant. Toutes ces écoles, quoique ne comprenant pas l'organisation de la société de la même manière, quoique n'ayant pas les mêmes aspirations ni le même but se rencontrent toutes sur ce point : l'intervention de l'Etat poussé souvent jusqu'à ses dernières limites. Ce fait a pu être vérifié lors du vote de la loi d'assurance contre les accidents. Les partisans de M. de Bismark et les socialistes les plus avancés ont mis le même bulletin de vote dans l'urne. La première loi qui a été présentée aux chambres par le chancelier a été une loi sur l'assurance obligatoire par l'Etat. Je ne sais ce que pense M. de Bismark de l'intervention ou de la non intervention de l'Etat, dans cet ordre d'idées, ni si ses sentiments sont bien tendres à l'égard des ouvriers ; mais cette loi était bien plutôt faite comme cela a été prouvé, pour servir une manœuvre politique et faciliter au chancelier l'application des principes qui déterminent sa manière de gouverner. Puis l'Allemagne, malgré les efforts du gouvernement prussien, n'est pas unifiée, il importait donc de faire de la centralisation par n'importe quel moyen. M. de Bismark a pensé, à ce moment que, dans une certaine mesure, les tendances socialistes favorisaient ses desseins ; et avec la volonté qui le caractérise il a mis tout en œuvre pour faire réussir ses principes socialistes.

C'est pendant les discussions soulevées au parlement allemand que se sont fait entendre les théories que nous allons analyser un peu plus loin. Enfin ces projets de loi avaient aussi pour but de détourner les ouvriers des villes et des campagnes des véritables socialistes, dont les idées font tous les jours de rapides progrès. Les socialistes allemands sont fort bien organisés et leur propagande est d'autant plus active qu'ils possèdent les fonds nécessaires pour publier de nombreux journaux et répandre de nombreuses brochures de propagande. En plus ils sont remplis de bonne volonté, de courage et de foi dans l'avenir de l'œuvre entreprise. M. Liebknecht, tout en votant ces lois, sentait fort bien les mobiles secrets qui poussaient M. de Bismark, mais pour justifier sa manière de faire il disait : « Quand le chancelier aura de sa main ferme fait entrer la nouvelle loi comme la pointe d'un coin, il faut espérer que le gros bout fera éclater le reste. »

M. Wagner a publié en Allemagne un ouvrage fort intéressant prouvant que l'assurance doit être mise entre les mains de l'Etat et être obligatoire. Sans suivre dans son complet développement les théories émises par M. Wagner, signalons seulement les principes qu'il a pu formuler à la suite de son remarquable travail.

Il constate d'abord que l'assurance ouvrière ne peut être mise en pratique avec les ressources dont disposent les travailleurs, les primes sont trop élevées. Il affirme que les classes aisées doivent venir au secours des classes pauvres — il propose à cet effet que les primes des tarifs soient graduées suivant les fortunes, ou bien que l'Etat

verse à la caisse d'assurances une subvention au profit des ouvriers. Il ne nie pas que le procédé qu'il préconise soit du pur communisme, mais il ne lui est pas difficile de prouver que le communisme tend tous les jours à s'introduire dans les rapports qui lient les individus les uns aux autres. A ce sujet il cite de nombreux exemples où une certaine classe de la société reçoit de l'Etat des avantages qui sont payés par une autre catégorie de citoyens, ce qui est du communisme dans la plus large acception du mot.

Jusqu'à ce jour en France, la sollicitude de l'Etat s'est appliquée à donner certains avantages aux Sociétés de secours mutuels et à créer la caisse de retraites pour la vieillesse. Disons tout de suite que ces créations ne répondent en rien au but que nous poursuivons, pour les raisons qui ont été énumérées plus haut. Cependant, constatons que les ouvriers ne vont pas à la caisse des retraites, ainsi que le démontrent les chiffres suivants extraits d'un document officiel.

Répartition moyenne des sommes versées chaque année à la caisse des retraites pour la constitution de rentes viagères :

1° Rentiers et capitaux de spéculation....	27 0/0
2° Grandes administrations..........................	38 0/0
3° Sociétés de secours mutuels et agents de l'Etat....	33 0/0
4° Employés des mairies, octrois, gardes-champêtres.	0.75
5° Caisse de retraite des ouvriers en soie de Lyon. Autres versements collectifs d'ouvriers.........	1.25
6° Epargnes personnelles d'ouvriers.................	0.00

Or, le ministre ayant avoué que cette caisse coûtait à l'Etat depuis sa fondation, 80 à 85 millions, ces sacrifices ont servi en grande partie à augmenter les dividendes des actionnaires des grandes administrations indiquées dans le tableau cité plus haut. Ces administrations préfèrent, parce que là est leur intérêt, faire servir les pensions de retraite à leurs employés par l'Etat, car l'Etat opère à perte. Les causes de cette perte proviennent de deux éléments distincts : le taux d'intérêt employé pour calculer les rentes servies par l'Etat est supérieur au taux d'intérêt que retire l'Etat de ses placements de fonds, et la table de mortalité employée indique une mortalité plus forte que celle qui se produit dans la pratique.

Il a été proposé de nombreux projets pour mener à bien l'établissement d'une caisse de retraites pour les travailleurs. Il est utile de les passer en revue, aussi vite que possible, car, dans chacun, nous trouverons de bonnes et excellentes indications.

Au parlement, dans ces dernières années, nous trouvons par ordre de date un projet présenté par M. Nadaud ; ce projet fut pris en considération dans la séance du 4 mai 1880. On peut dire que la réforme demandée avait un caractère socialiste, ce qui a contribué surtout à son rejet.

Voici l'économie de la conception de M. Nadaud. Le travailleur serait soumis à une retenue obligatoire sur son salaire de 5 0/0, le patron serait obligé de verser à la caisse des retraites 50 0/0 du

montant de la retenue faite à l'ouvrier et l'Etat viendrait apporter une part égale à celle du patron. Si nous prenons l'exemple cité par M. Nadaud lui-même, en supposant un ouvrier qui gagne 4 fr. par jour, voici les sommes qui formeraient la prime journalière de l'assurance :

Retenue à l'ouvrier	0.20
Part du patron	0.10
Part de l'Etat	0.12
Total	0.40

En admettant 300 jours de travail par an et 30 années de travail, avec les intérêts composés, l'ouvrier aurait ainsi constitué un capital de 7.200 fr. qui représenterait 360 fr. de rente. La veuve de l'ouvrier jouirait de la moitié de cette rente jusqu'à son décès. En somme, ce projet consiste à faire payer, presque en entier, la prime par l'ouvrier, il suffit de se rappeler les lois de répercussion de l'impôt pour ne pouvoir démentir ce que nous affirmons. Puis, que deviendrait le capital à la mort de l'ouvrier et de sa veuve ? Ne vaut-il pas mieux aliéner le capital, ce qui correspond à une augmentation de rente, ou bien à une diminution de prime si on le préfère.

Il est intéressant de citer la fin du rapport de M. Nadaud : « Nous « avons le ferme espoir que la meilleure combinaison est celle qui « établirait un impôt proportionnel aux fortunes et aux revenus des « contribuables. Les rangs supérieurs de la société ajouteraient ainsi « un appoint considérable au contingent fourni par les petits contri- « buables et les produits de cet impôt national donneraient le moyen « de réaliser l'assurance générale et universelle qui ferait de la « France le pays le plus heureux du monde à habiter, et celui vers « lequel tous les malheureux de la terre tourneraient les yeux et, de « par ce fait, ils deviendraient nos meilleurs alliés. »

M. Talandier, ancien député, avait présenté un projet de loi obligeant les cantons à assurer sur la tête de tous les enfants à leur naissance la somme de 1.500 francs. 1.000 francs seraient remis à leur majorité aux filles et à leur libération du service aux garçons. Les 500 francs restant seraient divisés en deux parts : l'une (250 francs) serait versée à la Caisse nationale des retraites pour assurer au bénéficiaire une pension viagère d'environ 300 francs à partir de l'âge de 60 ans ; l'autre (250 francs) servirait à contre-assurer la vie de l'assuré au profit de la commune ou du canton assureur.

L'État, pour réunir les fonds nécessaires à une pareille opération, percevrait un droit sur les successions. Ce droit, dit M. Talandier, deviendrait « un moyen puissant d'empêcher l'énorme et croissante inégalité des biens qui a toujours été la cause jusqu'ici irrémédiable de la décadence et de la ruine de toutes les civilisations antérieures et qui menace aujourd'hui d'être la ruine de la nôtre. »

Nous sommes de l'avis de M. Talandier, les ressources pour créer a caisse des retraites pour les travailleurs doivent être en partie

obtenues par le moyen indiqué, c'est-à-dire un impôt sur les successions. Nous verrons plus loin quelle serait la quotité de cet impôt.

M. Dubuisson est le fondateur d'une société ayant pour but, disent ses statuts, que j'ai sous les yeux : l'étude pratique de la question des retraites pour la vieillesse, la recherche des moyens de faire passer dans la pratique une organisation assurant à tous les Français des moyens d'existence pendant leur vieillesse. L'article 3 dit que la société travaille sans aucune considération de parti, qu'elle s'interdit toute controverse politique ou religieuse.

A la suite des statuts se trouve un exposé tendant à prouver le droit à la retraite et les bases d'organisation d'une institution qui s'apppellerait: *Assurances nationales de France.*

Je cite le texte :

« Ne pourrait-on pas obtenir du parlement une loi créant sur le modèle de la banque de France et du Crédit foncier une autre grande institution qui s'appellerait: Assurances nationales de France? Cette institution privilégiée serait comme la Banque de France et le Crédit foncier, soumise au contrô e de l'Etat.
Si cette proposition était acceptée, le pays aurait donc le complément de l'assise de sa fortune et de son bien-être. Les assurances nationales marcheraient de pair avec les deux institutions qui les auraient précédées dans un ordre de sucession parfaitement logique.
En effet, la Banque de France, sauvegarde du commerce et de l'industrie, aide puissamment à leur développement grâce aux énormes capitaux que lui fournit le pays.
Il en est de même du Crédit foncier de France, assise de la propriété qui, détruisant l'usure qui la dévorait, a donné un essor considérable à l'industrie du bâtiment. »

Voici maintenant le système financier proposé par M. Dubuisson pour arriver à trouver les sommes nécessaires au fonctionnement de son système. Chaque commune s'imposerait mensuellement de 12 c. 1/2 par habitant, soit 1 fr. 50 par an et par tête. Cette contribution produirait, défalcation faite des non-valeurs, 50 millions de francs environ par an. Chaque année, avec cette somme, on achèterait des titres de rente dont les intérêts capitalés produiraient au bout de quatorze ans une somme de un milliard, ce qui constituerait un revenu fixe de 50 millions. Ce revenu servirait à faire des rentes de 500 francs aux vieillards, à commencer par les plus âgés jusqu'à extinction du revenu. De telle sorte, qu'au bout de quatorze ans, 100.000 vieillards auraient une retraite de 500 francs. « Après cette période de quatorze « ans, la contribution de l'année qui suivra étant de 50 millions, don- « nera un revenu de 2.500.000 francs, elle permettra donc d'aug- « menter de 5.000 le nombre des vieillards retraités, et il en sera « ainsi d'année en année jusqu'au moment où l'on sera arrivé à « soixante ans. »

On le voit, ce mode de procéder, qui n'est pas impraticable, ne résoud pas le problème en ce sens que les travailleurs seraient eux-mêmes obligés de faire les fonds pour se constituer une retraite, ce qui n'est pas possible.

Après avoir mentionné l'excellent projet de M. Laviron (1), dont la conclusion a été publiée ici même (2), nous dirons un mot d'une proposition de M. Dormoy, publiée dans le *Journal des économistes*.

M. Dormoy, pour affirmer le droit des travailleurs à la retraite, démontre certains principes qui sont devenus, pour les socialistes, des vérités éprouvées par la science et les expériences de chaque jour, à savoir : que, dans l'organisation industrielle, la part fixe, attribuée aux ouvriers, est moins avantageuse que la part aléatoire et variable, réservée aux capitalistes ou patrons. Que cette part fixe « ou salaire, s'établit toujours à un taux moyen assez bas, pour que la part aléatoire laisse en moyenne un bénéfice ; et ce bénéfice, ce sont les capitalistes qui en profitent. La participation dans les bénéfices, œuvre humanitaire et charitable, ne change pas grand'chose à ce résultat inéluctable. »

D'après la loi de Ricardo, continue-t-il, comme d'après la loi qui précède, le salaire fixe tend toujours à se rapprocher d'un certain minimum, représentant la somme dont l'ouvrier a besoin pour se procurer les choses nécessaires à la vie, dans les conditions et habitudes sociales du pays où l'on se trouve.

Tout capital, au contraire, tend à aller en augmentant, et d'une manière progressive ; Il est difficile d'acquérir un capital initial mais il est facile d'augmenter un capital considérable.

L'ouvrier considère actuellement, comme nécessaire à la vie, une bonne nourriture, un logement commode, une journée de travail assez courte, et quelques jours de repos de temps en temps. Mais il y a un autre besoin qu'il n'éprouve pas, c'est le besoin d'épargner pour mettre sa vieillesse à l'abri du dénument. Aussi le salaire se fixe-t-il à un taux moyen, qui permet à l'ouvrier de satisfaire à la première classe de besoins, considérés par lui comme nécessaires, mais non pas à la seconde, qu'il regarde comme superflue. Certes, il vaudrait mieux qu'il en fut autrement ; mais c'est un fait social qu'il faut bien accepter. Il y a des exceptions : il existe des ouvriers prévoyants, économes, doués de toutes les qualités ; et ceux-là se tirent toujours d'affaire. Mais c'est d'après les habitudes moyennes de la masse que le taux des salaires prend son niveau moyen. On pourra arriver à améliorer ces habitudes de l'ouvrier, et à lui faire comprendre que l'épargne est indispensable. Ce sera l'œuvre de l'éducation, de l'instruction, du maintien de la tranquilité publique ; et quand on aura obtenu ce résultat, les salaires monteront de manière à satisfaire à ce nouveau besoin. Mais de pareils perfectionnements exigeront de longues générations.

Pour ces raisons multiples, M. Dormoy conclut à la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers, retraite obligatoire et caisse gérée par l'Etat.

M. Dormoy propose alors que tous les travailleurs sans distinction soient munis d'un livret individuel, sur lequel seront indiquées les sommes attribuées à chaque participant, avec augmentation des intérêts. En cas de décès, ces sommes qui sont la propriété du titulaire, reviendraient à ses héritiers. Les versements, dans le système proposé, seraient faits à la fois et par parties égales par le patron et par l'ouvrier. Il y a là, il nous semble, une contradiction avec ce qui a

---

(1) *Le Droit des travailleurs à la retraite*, par P. E. Laviron, Paris, *Revue socialiste*, Décembre, imprimeur, prix 2 fr. 50.

(2) Voir la *Revue socialiste* du 15 juin 1886.

été dit plus haut : d'un côté on propose un prélèvement sur le salaire de l'ouvrier, et de l'autre il est admis, pour soutenir la théorie du projet, que ce salaire est minimum et juste suffisant.

A la rigueur, nous pensons bien que les patrons doivent payer, quoique nous ne nous fassions pas d'illusions, ces sommes prélevées sur les bénéfices patronaux seront reprises et peut-être au-delà sur les salaires par toutes sortes de moyens et subterfuges. Cependant, cette façon d'opérer est un moyen de contrôle très efficace, c'est pourquoi nous ne repoussons pas en pratique sa mise à exécution. Les patrons doivent bien payer, car leurs gains et bénéfices proviennent du travail des ouvriers et par ce moyen on rétablirait, on peut l'espérer, l'équilibre. C'est la participation dans les bénéfices, participation bien minime, il est vrai, c'est pour ce motif qu'il y a lieu d'espérer que le patron paiera bien effectivement sa part, quoique cela ne soit pas prouvé. Ne vaudrait-il pas mieux agir ainsi qu'il suit : La cause de cet impôt nouveau, c'est le capital, qui par sa rapacité et sa façon d'opérer prive l'ouvrier de son salaire. Mais si on frappe le capital pendant sa période de formation, on paralyse dans une large proportion certaines fonctions de ce même capital, fonctions nécessaires dans le régime économique où nous vivons. Il faut donc frapper le capital au moment où il est formé et au point où il est facilement saisissable, c'est-à-dire au moment où il se présente sous forme de succession. Ainsi, le système de livret doit être conservé, comme moyen de contrôle, mais le patron et un impôt sur les successions doivent fournir les sommes nécessaires et suffisantes à l'accomplissement de notre projet.

Pour rechercher à quel résultat on pourrait arriver, prenons un ouvrier qui gagne 1.200 fr. par an. Ce chiffre servira de point de départ, en le changeant le raisonnement que nous faisons pourra toujours être établi sur les mêmes bases. Le patron devrait payer pour cet ouvrier 1 0/0, soit 12 fr., l'Etat la même somme, ce qui fait un total de 24 fr. par an. Supposons que l'ouvrier travaille de 18 à 60 ans, soit pendant 42 ans, avec les intérêts composés au taux de 3 0/0, on pourrait arriver ainsi à un capital de 2.027 fr., ce qui permettrait, d'après nos calculs, de fournir une pension de retraite comprise entre 400 et 500 francs.

Il s'agit de calculer l'impôt que l'Etat doit faire rentrer dans ses caisses pour faire face à ses engagements. Si nous supposons qu'il y ait 8 millions de prolétaires, c'est-à-dire le 1/5 de la population, d'après les naissances annuelles on peut déduire qu'il vient au monde tous les ans 185.000 futurs prolétaires, et qu'il en reste d'après les tables de mortalité 124.000 vivants âgés de 18 ans. Pour constituer ce qui est la part de l'Etat 200 fr. de rente à ces 124.000 survivants, c'est-à-dire à ceux qui atteindront l'âge de 60 ans, il faut une somme de 19 millions environ.

En effet 7 fr. 61 assurent en capital différé si on est vivant 100 fr.
152 fr. 20 assureraient............................ 2,000 fr.

capital nécessaire pour constituer 200 fr. de rente, il suffit alors de multiplier 152,20 par 124.000 on obtint 18.872.800 fr. Or, l'impôt sur les successions produit en moyenne 110 millions par an à l'Etat. Pour l'année 1877 voici les chiffres exacts :

Ligne directe..................................	29.930.331
Entre époux....................................	13.261.859
Ligne collatérale..............................	55.637.505
Entre personnes non parentes...................	15.069.191

Il est facile de voir qu'une légère augmentation d'impôt produirait la somme dont nous avons besoin.

Nous espérons être arrivé à prouver que le droit des travailleurs à la retraite ne peut être contesté, et que la mise en pratique de l'opération pouvait se faire sur des bases certaines.

En conséquence voici le projet d'organisation qui ressortirait du travail que l'on vient de lire.

Article premier. — A dater du il sera institué une caisse nationale de retraite pour les travailleurs.

Cette caisse sera administrée par les soins et sous le contrôle du gouvernement.

Art. 2. — La caisse est alimentée : 1° Par un versement, fait par les patrons ou employeurs, de 1 0/0 du salaire payé à l'ouvrier sous quelque forme que ce soit; 2° Par un versement, d'égale importance, fait par l'État, au moyen d'un impôt dont les bases seront arrêtées plus bas; 3° Par les intérêts cumulés des versements qui viennent d'être spécifiés.

Art. 3. — Les versements seront employés en achats de rentes sur l'État.

Art. 4. — Les versements seront constatés par l'apposition de timbres spéciaux, délivrés par le gouvernement aux patrons, sur un livret dont un règlement d'administration publique déterminera la rédaction et l'emploi.

Art. 5. — A l'âge de soixante ans tout citoyen muni d'un livret sur lequel auront été apposés des timbres, aura droit à la liquidation de sa retraite.

Art. 6. — La retraite sera liquidée en tenant compte : 1° Des versements individuels effectués par le patron ou l'ouvrier et l'Etat. 2° Les intérêts produits par les dites sommes. 3° Une somme à déterminer qui sera fixée d'après le nombre des survivants. Ces trois sommes ajoutées formeront un capital qui sera converti en rente viagère, d'après un taux d'intérêt et une table de mortalité établis comme il sera dit plus loin.

Art. 7. — L'impôt qui sera établi conformément au parag. 2, art. 2, sera un impôt proportionnel sur les successions, en doublant le taux de l'impôt existant et dans l'ordre suivant : 1° entre personnes non parentes. 2° Entre collatéraux. 3° Entre époux. 4° Ligne directe. Jusqu'à concurrence de la somme fixée.

Art. 8. — Une statistique spéciale sera faite tous les cinq ans afin de déterminer : 1° La quotité de l'impôt spécifié au parag. 2 de l'art. 2. 2° Le taux de l'intérêt. 3° La table de mortalité qui devra être employée.

Art. 9. — Tout ce qui relatif au livret, aux timbres, à la perception et à la police du présent projet sera déterminé par un règlement d'administration publique.

Il ne reste plus qu'à fixer les détails, ce qui sera l'œuvre de l'administration. Il nous a suffi de démontrer qu'avec un peu de bonne volonté, un léger sacrifice de la part de ceux qui ont le superflu, on peut, même dans l'état actuel, et on doit créer au plus vite une *Caisse nationale de retraite* pour les travailleurs. Aux hommes valides, le travail, aux invalides et aux vieillards une rémunération équitable, à tous les êtres humains, le droit à l'existence et au développement, dans la mesure des ressources sociales. R. Vaillant.

CORRESPONDANCE

A M. Benoît Malon, Secrétaire général de la Société Républicaine d'Economie Sociale.

Mon cher concitoyen,

Je reçois votre dernière et excellente communication, m'invitant à me faire inscrire dans une ou plusieurs des Commissions d'Etudes de la Société.

Mon désir le plus ardent est de prendre une part active aux importants travaux de la Société, mais jusqu'ici il m'a été impossible de me présenter encore à aucune de ses séances, soit parce qu'aux dates où elles ont été tenues, j'avais des engagements fermes dans les groupes politiques ou de Libre-Pensée, soit parce que je devais me mettre en voyage (le dernier samedi de chaque mois étant désigné comme jour de vos séances mensuelles), pour aller faire le lendemain dimanche, des conférences dans les départements.

Depuis le 4 avril jusqu'au 27 juin dernier inclusivement, j'ai fait sept conférences en trois mois, c'est-à-dire trois à Paris et quatre en province. La première, Salle Baudin, à Paris, sur le *Libre examen politique, social et philosophique* ; la deuxième, Salle Eliot, à Paris, sur la *Semaine de Pâques jugée par un libre-penseur* ; la troisième, Salle Rivoli, à Paris, sur le *Caractère et le Génie de Victor Hugo* ; la quatrième, Salle Merciol, à Viroflay (Seine-et-Ois), sur *Jésus, ses Miracles et sa Morale* ; la cinquième, Salle Ballureau, à Montataire (Oise), sur *Voltaire et la Religion naturelle ;* la sixième, Salle de l'Hôtel de France, à Versailles, sur la *Mariolâtrie contemporaine* ; et la septième, au 118e Anniversaire de Hoche, à Versailles, sur la *Psychologie du général Hoche et la Libre-Pensée sous la Révolution.*

Vous reconnaîtrez, mon cher concitoyen, que j'ai livré le bon combat

à Paris et en province, défendant partout et toujours les intérêts moraux et matériels de la patrie, car je ne sépare jamais, dans mes manifestations publiques ou privées, la question sociale de la question morale, puisqu'elles sont sœurs et tendent au même but: la transformation complète de la Société mal organisée, sans la solution desquelles la République ne sera jamais qu'un vain mot et la justice humaine qu'un *desideratum* éternel.

Je vous serai donc obligé de publier ma lettre, afin que je puisse m'excuser, non-seulement auprès de mes collègues de la *Société Républicaine d'Economie Sociale*, mais encore auprès des lecteurs de la *Revue socialiste*, à laquelle j'aurais dû, certainement, apporter quelques travaux sur les questions vitales qui passionnent l'opinion publique. Vous le constatez vous-même, il y avait impossibilité de faire autrement. Homme d'initiative, homme d'action surtout, si j'aime à parler, j'aime encore plus à agir. Voilà pourquoi j'ai porté la parole nouvelle aux quatre coins de l'horizon. Je dois faire une prochaine conférence dans la Nièvre, une dans l'Anjou, une autre en Bretagne. Je dois, en outre, représenter la Ligue anti-Cléricale au Congrès universel de la Libre-Pensée, qui se tiendra à Lille les 19, 20, 21 et 22 septembre 1886. Je me suis mis aussi à la disposition de M. Bradlaugh, député à la Chambre des Communes, pour faire des conférences en Angleterre, sous les heureux auspices de la Fédération de la Libre-Pensée de la Grande-Bretagne, dont le grand libre-penseur anglais est le dévoué président.

Faut-il vous dire, enfin, pour obtenir mon absolution plénière, que l'on a voulu ajouter à tant de charges, déjà si lourdes pourtant, celle de secrétaire-général de la Ligue anti-Cléricale. C'est sous ce titre que je signe et vous présente mes salutations les plus distinguées.

A vous cordialement.

VICTOR CHARENCEY.

Paris, le 28 juillet 1886.

P. S. Je m'inscris d'une manière ferme pour faire partie : 1° de la Comission des *Réformes éducatives et morales*; 2° de la Commmission de *l'Hygiène publique et privée*; 3° de la Commission des *Réformes de l'Agriculture et de l'Industrie.* V. CH.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Réunion mensuelle du 31 juillet 1886

tenue en son local, 43, rue des Petits-Carreaux.

La séance, ouverte à 9 heures 1/4, est présidée par le citoyen René Vaillant, ayant pour assesseurs les citoyens Chirac et Combret ; — secrétaire, le citoyen Gustave Perthuis.

Ce dernier donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté, sans modification. Le président donne lecture de lettres d'excuses des citoyens Klein, Malon et Lebey. Ensuite, le ci-

toyen Perthuis fait les communications suivantes, tant au nom du comité d'administration qu'en celui du Bureau :

« Depuis la dernière réunion mensuelle de juin, le comité a renouvelé son bureau; la composition en a été notifiée à tous les membres de la société. Mais depuis, le citoyen Rouanet a quitté Paris, pour prendre la rédaction du « *Devoir* », journal du *Familistère de Guise* ; dans sa dernière séance, le comité a nommé le citoyen René Vaillant, secrétaire-adjoint, chargé de la correspondance, en remplacement du citoyen Rouanet, qu'il faut remercier de la part active qu'il a prise dans les travaux de la société. Tout à l'heure, va être déposée, au nom du comité, une proposition de remplacement du citoyen Rouanet, comme membre de ce comité.

« En conformité d'une décision du comité, les citoyens Rouanet, Fournière et Chirac, ont remis aux députés socialistes, qui en ont fait le dépôt sur le bureau de la Chambre, les projets de loi élaborés par la société, sur : le travail des femmes et des enfants ; les responsabilités en cas d'accidents et le fonctionnement des sociétés anonymes.

« Dans le sein du comité, le citoyen Boyer, député de Marseille, s'est engagé à rédiger un projet de loi sur les caisses de retraite, et le citoyen Rouanet, un projet de loi sur la limitation des heures de travail. Ces deux projets pourront être étudiés pendant les vacances parlementaires, par nos commissions, avec chance d'être déposés à la rentrée. — Le comité profite de cette communication pour faire à nouveau un appel aux sociétaires, de se faire inscrire aux commissions d'études, du fonctionnement desquelles il s'est occupé, en décidant qu'elles se réuniraient, à partir du lundi, 2 août, les jours suivants des 1re et 3e semaines de chaque mois, savoir : les commissions : de législation et d'hygiène, le lundi ; — de finances et impôts et de statistique, le mardi ; — de réformes générales, le mercredi ; — de réformes éducatives et morales, le jeudi ; — de réformes agricoles, le vendredi ; — de propagande, le samedi.

« Le citoyen Alcide Cadolle, trésorier, s'occupe en ce moment de recouvrer les cotisations. Il faut avouer qu'il rencontre beaucoup de difficultés. Plusieurs citoyens ont fait des objections sur le point de départ de leurs cotisations, qui ne concordait pas avec leurs dates d'admission, mais remontait au commencement de l'année sociale. Pour éviter, dans l'avenir, toutes difficultés et, en même temps, faciliter la comptabilité, le comité va vous soumettre une proposition de rédaction nouvelle de l'article 10 des statuts. Pour les sociétaires actuels, les cotisations ne partiraient que du jour de leur entrée, mais pour ceux futurs, le point de départ serait du 1er janvier ou 1er juillet, selon que leur admission se rapprocherait plus d'une date que de l'autre. Le comité rappelle que l'extension prise par la société l'a, par contre, forcée à faire des frais de véritable installation et accepter des charges; il recommande donc aux sociétaires une grande exactitude dans le paiement des cotisations.

« Agissant en vertu des pouvoirs statutaires, le comité a décidé que es convocations de toutes sortes auraient lieu par la presse ; du reste,

il est bon de remarquer que les convocations individuelles n'avaient lieu que sur l'exigence de la municipalité du IVe arrondissement et comme condition du prêt gracieux d'un local. Les convocations par la presse, outre qu'elles évitent des frais et des pertes de temps, ont encore l'avantage d'établir une publicité profitable à la Société en faisant connaître son activité et ses sujets d'études.

« La prospérité de la Société continue; vingt-cinq adhésions nouvelles vont vous être présentées. Mais cette extension nécessite aussi une augmentation du Comité d'administration. Aussi, celui-ci a décidé de vous soumettre une proposition tendant à porter de 21 à 33 le nombre des membres du Comité.

« Enfin le Comité tient à renouveler publiquement à ses membres inassidus, l'avertissement qu'ils peuvent être considérés comme démissionnaires après trois absences consécutives sans être excusés. Les absences seront comptées régulièrement à partir de la prochaine séance du comité qui, de la sorte, sera à même de prendre, le cas échéant, la résolution de demander à la société le remplacement des membres inassidus. Les nombreux travaux exigent un fonctionnement constant et régulier. »

Cette communication amène une observation du citoyen Huguet qui demande que les réunions mensuelles soient annoncées aux sociétaires par convocations individuelles. Plusieurs membres l'appuient. Le citoyen Perthuis répond que le système des convocations est sous la responsabilité du Comité, et demande qu'on laisse à ce dernier le soin d'examiner à nouveau la question.

Le président ajoute que les paroles qu'il a prononcées en ouvrant la séance sont un garant que cette question sera en effet étudiée. L'incident est clos.

Au nom du Comité, le secrétaire saisit la société des propositions suivantes :

1. — *Remplacement du citoyen Rouanet comme membre du Comité. Le vote aura lieu à la réunion mensuelle du* 28 *août* 1886.

2. — *Modification de l'article* 10 *des statuts, dont la rédaction nouvelle serait la suivante* : « *Les ressources de la société se composent* : 1° *des cotisations annuelles de ses membres fixées à* 10 *fr.*; 2° *de donations volontaires. L'année sociale commence le* 1er *janvier et termine au* 31 *décembre. Les cotisations sont payables par semestre et d'avance.* » — *La discussion sur cette proposition aura lieu à la réunion mensuelle du* 28 *août* 1886.

3. — *Augmentation de* 21 *à* 33 *du nombre des membres du Comité d'administration. La discussion sur cette proposition aura lieu le* 28 *août et, si elle est acceptée, l'élection des* 12 *nouveaux membres aura lieu à la réunion mensuelle du* 25 *septembre* 1886.

Le citoyen Combret fait remarquer que les propositions sont ainsi conçues, afin de laisser aux sociétaires une grande latitude pour

leur examen et éviter tous votes précipités ou de surprise. L'observation est approuvée par la réunion.

Le citoyen Huguet dit que, pour la composition actuelle de son bureau, le Comité n'a pas suivi exactement l'article 6 des statuts et voudrait voir ces changements soumis à la société. Les citoyens Combret, Danger et Chirac lui répondent, s'appuyant sur ce que les changements ne portent en définitive que sur un dédoublement des fonctions d'administrateur-trésorier et une nouvelle organisation du secrétariat, dans un sens favorable au fonctionnement de la société. Consultée, la société passe à l'ordre du jour.

Arrive en discussion la proposition de loi, émanée du citoyen Chirac, ayant pour but de modifier l'assiette de l'impôt et de fixer un budget de liquidation (Texte inséré dans la *Revue socialiste* du 15 mars 1886).

Le Président déclare la discussion générale ouverte et donne la parole au citoyen Chirac qui s'exprime en ces termes :

« Jusqu'à ce jour, la Société n'a élaboré que des projets de loi, de luttes, de combat ; c'est ainsi qu'elle a adopté : 1° le projet sur *les cautionnements et loyers d'avance* (1) qui, enlevant des mains des propriétaires dix-huit cent millions de fonds ne leur appartenant pas personnellement, leur enlevait d'autant de leurs forces malfaisantes contre l'ordre social ;

2° Un projet de loi sur le fonctionnement des sociétés anonymes (1), obligeant, pourrait-on dire, les financiers et agioteurs à l'honnêteté; mais cela n'est pas suffisant. Que ferait-on si les pouvoirs politiques, échappant des mains de la classe possédante, le peuple avait le moyen d'établir sur des bases nouvelles le fonctionnement de la société. C'est ce qu'il a essayé de formuler, en quatre projets de loi, dont le texte figure dans son ouvrage *La prochaine Révolution* (2) ; c'est le deuxième de ces projets qui en est en discussion.

« Il faut d'abord définir la *Propriété.* L'article 544 du Code civil l'appelle « le droit de jouir et disposer des choses de *la manière la plus absolue*, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les réglements. » Est-il besoin de démontrer les abus de la propriété et la nécessité d'éviter qu'une petite minorité n'attire à elle toutes les forces de la société ? »

A partir de ce moment, l'orateur entre dans de nombreux développements. Il montre la majoration de la propriété foncière estimée 30 milliards en 1790 et 119 milliards en 1882 ; il est entendu que le sol

---

(1) Ce projet est inséré dans la *Revue socialiste* du 15 janvier 1886, avec l'exposé des motifs. Il a été pris en considération par une des commissions d'initiative de la Chambre des députés.

(2) Texte inséré dans la *Revue socialiste* du 15 mars 1886.

(3) Voir à la *Librairie de la Revue socialiste*, les conditions de vente de l'ouvrage.

gricole ne rapporte que 3 0/0 mais ce taux servi en 1790 l'étant encore en 1882, est en réalité quadruplé : Comment l'ouvrier agriculteur peut-il de son travail retirer une telle prélibation pour le détenteur du sol ? en faisant hausser à son tour tout objet de subsistance. Il cite d'autres exemples. A son avis il faut empêcher la majoration du sol et il n'y a d'autre moyen que d'interdire la vente de ce sol, devenant propriété commune non transmissible, et le propriétaire n'ayant plus droit qu'à la production. Il démontre que les situations acquises ne seront en rien troublées par ce fait d'abaisser un niveau sur toute une surface ne détruit pas l'équilibre de cette surface.

Détaillant son projet de liquidation, le citoyen Chirac dit qu'il commence par supprimer tous les impôts actuels, sauf taxes et droits de douanes, qu'il remplace par une contribution fixe calculée sur des terres et des produits variables provenant des taxes qualifiées d'intérêt national et du fonctionnement des services publics, parmi ces taxes figurent un impôt de 2 0/0 sur les jeux de bourse qui roulent sur 80 milliards et une taxe d'assurance due par chaque individu majeur de 21 à 45 ans. Ce budget, dans lequel les propriétés bâties (244.000 hectares) contribueraient pour 900 millions et les terrains non bâtis (49 millions d'hectares) pour 1.350 millions, s'élèverait à 6 milliards. Les dépenses budgétaires nécessaires s'élèvent à 2.250 millions. Le surplus serait affecté au remboursement ou rachat de la dette consolidée, des chemins de fer, mines, canaux, etc., etc., devenant services publics.

Le citoyen Chirac fait ensuite un résumé de son projet de loi sur l'organisation de l'appropriation et des conventions d'échanges entre les particuliers.

Le citoyen Combret dit que de l'exposé fait par le citoyen Chirac il résulte qu'il faudrait d'abord discuter son projet modifiant l'art. 544 du Code civil, mais il lui demande si ses différents projets sont tels qu'on ne puisse discuter l'un sans l'autre. Par exemple, le projet mis à l'ordre du jour pourrait rester en discussion et même être adopté, et, ultérieurement, le projet serait discuté, concurremment avec d'autres projets qui, tout en poursuivant le même but, peuvent paraître moins rigoureux, comme, par exemple, un projet d'hérédité de l'Etat.

Le citoyen Chirac réplique que ses projets ont entre eux trop d'affinités pour qu'il soit ainsi procédé. En matières de paiement, de liquidation, il est nécessaire d'établir des dates. L'hérédité de l'Etat n'a pas assez de précision dans le rendement. Il fait remarquer que s'il y a 11 millions de cotes foncières, l'étude démontre qu'en réalité les deux tiers de la propriété foncière sont détenus par 3.000 individus, dont l'intérêt particulier ne doit pas être un obstacle à des mesures d'intérêt général. dont profiteraient, dans de grandes proportions, la quasi-totalité de la population.

Le citoyen Dubois reconnaît que les projets en discussion tendent à une amélioration de l'organisation sociale, mais le citoyen Chirac ne craint-il pas que la simple substitution de baux emphithéotiques

transmissibles aux titres actuels de propriété ne soit insuffisante. Ces sortes d'usufruitiers ne pourront-ils pas, détenant encore la jouissance du sol, rétablir les vices de l'état actuel ?

Le citoyen Chirac réplique que, dans son esprit, il a paré aux craintes du citoyen Dubois dans son projet d'organisation de l'appropriation, déjà cité ; les baux emphythéotiques n'auraient qu'une durée limitée et les transmissions soumises à des conditions de prix fixées par la loi.

Le citoyen Delorme était mû par la même pensée que le citoyen Dubois.

A son tour, le citoyen Tanguy, tout en approuvant l'esprit des projets Chirac, voit les difficultés d'application. Le sol ne pourra plus être vendu et le citoyen Chirac nie à l'Etat le droit de propriété, il ne peut cependant être sans maître : individuel ou collectif. « Tant qu'il y aura propriété individuelle, dit-il, il y aura exploitation. » D'un autre côté, le citoyen Chirac, dans les conventions d'échanges, a traité la question des salaires. Il y aura un minimum et on partagera les excédents, mais les cas de perte ne sont pas prévus. Tel qui a emprunté à la Banque nationale ne pourra cependant faire rembourser par les autres ses pertes. Il y aura, de ce côté, des points à élucider.

Le citoyen Chirac donne lecture du titre IV du troisième projet de loi, et indique l'établissement d'assurances nationales, faisant observer que les cas de pertes seront celles seulement provenant de faits naturels, l'agiotage disparaissant. S'il nie à l'Etat le droit de propriété, c'est qu'il veut que jamais le sol ne soit chose transmissible, par individu ou collectivité. Il ne peut avoir que gérance d'une chose inaliénable.

Le citoyen Huguet étudie la question : impôt, à ses trois points de vue : recouvrement, assiette et incidence. Il combat l'assiette du nouvel impôt, en ce sens qu'il lui semble frapper durement les petits propriétaires, ce qui serait anti-démocratique et anti-égalitaire. D'un autre côté, seule la propriété foncière étant frappée, la valeur mobilière serait indemne. Le citoyen Chirac fait observer que, par son projet de rachat des rentes, compagnies et sociétés, la fortune mobilière proprement dite, source spéciale de l'agiotage, est supprimée.

A ce moment, la réunion décide que la discussion générale continuera à la prochaine séance. Elle constate, d'une façon unanime, que les projets dus à l'initiative du citoyen Chirac méritent une étude très approfondie, puisqu'ils touchent à l'organisation sociale, et tout particulièrement au droit de propriété qui, dans toutes les sociétés anciennes et modernes, a été l'objet des préoccupations des penseurs et des personnes assoiffées de justice. Le citoyen Combret en profite pour inviter les membres présents à se faire inscrire aux commissions où ils pourront étudier mûrement et contradictoirement, de façon que la réunion prochaine soit, comme celle-ci, très profitable à la cause que nous soutenons tous. De nombreuses incriptions sont prises. Beau-

coup de citoyens prennent aussi des exemplaires de *la prochaine Révolution* où les projets de loi en discussion sont développés.

Après l'admission de vingt-cinq nouveaux adhérents, dont deux citoyennes, et après une invitation au paiement des cotisations, la séance est levée à 11 heures et quart, et il est exact de dire que chaque membre se retire en sentant la nécessité d'étudier les questions soumises à son approbation

Le secrétaire des procès-verbaux
GUSTAVE PERTHUIS.

DOCUMENTS & FAITS SOCIAUX

FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES. — La question de la réduction de la journée du travail est revenue encore devant le Conseil municipal, et cette fois, le résultat fait bien augurer pour les prochaines délibérations auxquelles vont être soumises les questions de travail encore pendantes devant l'assemblée parisienne. La résolution à laquelle le Conseil s'est arrêté est une résolution mixte ; il a repoussé la journée de 8 heures, mais il a adopté celle de 9 heures. A une bien faible majorité, il est vrai, 33 voix contre 32. La décision n'en est pas moins louable ; c'est un pas fait en avant dans la voie des réalisations sociales, nous espérons que ce ne sera pas le dernier.

Les arguments apportés à la tribune du Conseil par le rapporteur de la Commission, le citoyen Longuet, ont eu certainement une large part dans le résultat, car le nouveau Conseiller a exposé magistralement la question dans un discours nourri de faits probants, tirés de la situation économique de l'Angleterre et de l'Amérique, où le travail fait l'objet d'une règlementation minutieuse, qui a surtout pour but de protéger le travailleur contre les journées d'une durée épuisante.

Non moins décisif a été le discours du citoyen Vaillant répondant à M. Armengaud. — Chaque assertion de celui-ci a été reprise par notre ami, et réfutée point par point avec une sûreté scientifique digne d'un autre adversaire que M. Armengaud.

Nous croyons, en effet, rester dans les limites de la modération et de l'impartialité, en affirmant que les citoyens Longuet et Vaillant n'ont pas trouvé en MM. Armengaud et Léon Donnat, des contradicteurs sérieux. Le premier s'est borné à protester de son amour pour la classe ouvrière que, en sa qualité d'ingénieur, il aime comme... les ingénieurs aiment les ouvriers, les officiers les soldats, et les gardiens leurs prisonniers, tout en s'élevant contre ce qu'il appelle le privilège qui résulterait pour ses « chers » ouvriers d'une réduction de la durée de la journée. Quant à M. Léon Donnat, bien que nous ne lui fassions pas l'injure de le prendre pour un simple M. Armengaud, nous sommes obligés de constater qu'il n'a même pas mérité l'épithète « d'économiste distingué » que lui a décernée le *Rappel*. Le citoyen Longuet le lui a d'ailleurs bien fait voir dans sa réponse. Il est vrai qu'en cette circonstance, Longuet avait la partie belle. Notre ami n'a pas été cependant méchant à son égard, car il s'est contenté de citer en passant la *Politique expérimentale*, sans insister sur les contradictions de M. L. Donnat écrivain expérimentateur à outrance, demandant qu'on fasse en France l'expérience du libre échange à Marseille et de

la protection à Rouen, et M. Donnat, Conseiller municipal, affirman que le Conseil de Paris n'a pas le droit de faire l'expérience économi que de l'influence bienfaisante que peut avoir la réglementation su le travail.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que la discussion a abouti, si ce n'est à tout ce qui eût été désirable d'obtenir, au moins à une partie de ce désidératum. Nous espérons que le Conseil continuera dan le même esprit de sollicitude sociale l'examen des conclusions de s commission du travail et que l'application des prix de série et la défense rigoureuse du marchandage seront adoptées par lui à la prochaine session.

Nous reviendrons sur cette importante discussion dans un articl spécial.

Inauguration de la statue de Diderot à Paris (*18 juillet 1886*) — Le manque d'espace nous empêche de reproduire les excellents discours des citoyens André Lefèvre et Büchner, mais nous nous faison un devoir de donner la conclusion de celui d'Hovelacque, l'éminen président du Conseil municipal de Paris :

La Révolution, Diderot l'a prévue, tout comme l'a prévue Voltaire : « Tou ce que je vois, ecrivait ce dernier, jette les semences d'une révolution qu arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin La lumière s'est tellement répandue qu'on éclatera à la première occasion et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

Et Diderot ajoutait : « Une fois que les hommes ont osé d'une manièr quelconque donner l'assaut à la barrière de la religion, cette barrière l plus formidable qui existe, comme la plus respectée, il est impossible d s'arrêter. Dès qu'ils ont tourné des regards menaçants contre la majest du ciel, ils ne manqueront pas, le moment d'après, de les diriger contre l souveraineté de la terre. Le câble qui tient et comprime l'humanité, es formé de deux cordes ; l'une ne peut céder sans que l'autre vienne à rompre. »

« Telle est notre situation présente, et qui peut nous dire où cela nou conduira ?... Nous touchons à une crise qui aboutira à l'esclavage ou à l liberté. »

Diderot avait prévu la crise ; il avait même annoncé qu'elle serait violente, terrible : « Il n'y a de bonnes remontrances que celles qui se feraient la baïonnette au bout du fusil. » C'est ainsi, en effet, que furent faites les remontrances, et que fut sanctionnée cette autre parole du grand précurseur de la Révolution :

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. »

Diderot ne croit pas aux bons rois. Il leur dénie même le pouvoir et le droit de faire le bien des peuples : « Le gouvernement arbitraire d'un prince juste et éclairé est toujours mauvais. Ses vertus sont la plus dangereuse et la plus sûre des séductions : elles accoutument insensiblement un peuple à aimer, à respecter, à servir son successeur quel qu'il soit, méchant et stupide. Il enlève au peuple le droit de délibérer, de vouloir ou ne vouloir pas... ce droit d'opposition est sacré sans quoi les sujets ressemblent à un troupeau dont on méprise la réclamation, sous prétexte qu'on le conduit dans de grands pâturages... Un des plus grands malheurs qui pût arriver à une nation, ce serait deux ou trois règnes d'une puissance juste, douce, éclairée, mais arbitraire : les peuples seraient conduits par le bonheur à l'oubli complet de leurs privilèges, au plus parfait esclavage. »

Diderot affirmait ainsi, en plein régime monarchique, que le bien-être d'une société dépend de sa liberté. Ce principe, la Révolution le proclama ; puis le dix-neuvième siècle est venu à son tour formuler l'enseignement philosophique et politique de Diderot dans les quatre mots qui résument bien toute sa pensée : Ni Dieu, ni maître !

Diderot n'a pas été seulement le prophète politique que nous devons admirer. Combien était profond et tendre le sentiment social et humanitaire qui l'animait. « Je ne sais, dit-il, dans un article de l'*Encyclopédie*, je ne sais quel prestige ferme les yeux au peuple sur sa misère présente, et sur une misère plus grande encore qui attend sa vieillesse. La misère est la mère des grands crimes; ce sont les souverains qui font les misérables. » Et ailleurs : « « Plus les citoyens approcheront de l'égalité de prétentions et de fortunes, plus l'Etat sera tranquille. »

Et il conclut par un mot sublime après lequel on ne saurait rien ajouter : « Si toute la somme de la misère publique était connue, ce serait exactement la dette de toute la richesse nationale. »

Voilà, citoyens, l'homme au souvenir duquel nous apportons notre hommage. En 1871, l'un de ceux qui siègent aujourd'hui au Conseil municipal demandait l'érection de ce monument : la première République, disait-il, a mis au Panthéon les dépouilles de Voltaire et de Rousseau; où est la statue de Diderot?... Cette statue, la voici enfin, et Paris reçoit avec gratitude le don que lui fait le Comité du centenaire.

ÉTRANGER

ITALIE. — *Persécution anti-socialiste.* — Nous avons déjà parlé de l'inqualifiable persécution qui vient de s'abattre sur le Parti ouvrier italien. Huit militants, les citoyens Casati, Lazzari, Fantuzzi, Croce, Kerbs, Casiraghi, Betteri et Porenti ont été arrêtés un beau matin, à Milan, par ordre d'Humbert de Savoie et de Depretis de Stradella. En même temps, un arrêté préfectoral dissolvait toutes les sociétés (au nombre de 150, dans la seule Haute-Italie) qui avaient adhéré au programme du Parti ouvrier, et le domicile d'un grand nombre de socialistes lombards était bouleversé et sali par les perquisitions policières.

Cette persécution qui rappelle celle de 1874, n'a pas désarmé les haines et le parti démocrate italien accuse encore le Parti ouvrier de connivence ministérielle. Trente républicains socialistes ont tenu à protester contre ces calomnieuses attaques, dans un manifeste intitulé : *Revendication d'honneur* et dont voici la traduction :

Les perquisitions, les arrestations, les séquestres qui viennent de disperser et de dissoudre le *Parti ouvrier italien* et étouffer une polémique à laquelle toute l'Italie anxieuse prêtait l'oreille, en désarmant violemment un des combattants, en lui ôtant la parole, ont fait dans les esprits une impression profonde.

Devant un parti écrasé, au moment où l'atteignaient d'odieuses et terribles accusations, nous nous sentons le devoir moral de rendre un témoignage solennel à ses idées, à ses apôtres, à son travail, à ses aspirations, et nous nous estimons honorés de venir, en faveur de jeunes hommes que nous estimons et d'un parti honnête et généreux, remplir la plus noble fonction à laquelle l'homme ait droit, celle de témoigner en faveur de la vérité.

Malgré les fantaisies du *Fanfulla* et des procurateurs royaux, les membres du *Comité central du Parti ouvrier*, les rédacteurs du *Fascio operajo* et tous les sociétaires, sans exception d'un seul, sont tous ouvriers manuels comme l'exige l'article 2 des statuts. Par suite, les *excitateurs* (*sobillatori*) et les *faux ouvriers* n'existent pas plus que n'existaient les *malfaiteurs* du temps de l'*Internationale*, pas plus que n'existait la *poignée de factieux* aux temps de la domination autrichienne.

Le Parti ouvrier qui, en trois années seulement, s'est fondé et a si prodigieusement grandi, s'est inspiré du principe propagé par Proudhon, par Marx, par Malon : *L'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.*

En conséquence, les hommes de ce groupement se sont organisés en parti

de classe, repoussant sans exception quiconque n'est pas ouvrier manuel, et au second congrès tenu à Mantoue en décembre dernier, on délibéra d'entrer dans la lutte électorale en ayant pour but la défense de la classe ouvrière et en proposant des candidats exclusifs aux partis et ayant pour mandat la défense intégrale du programme.

La Lombardia, journal de la Démocratie, jugea comme suit *alors* cette décision du *Parti ouvrier* :

« De cette façon, les hommes du parti ouvrier cesseront d'être spécialement inféodés à telle ou telle *consorteria* politique et unis ensemble pour la défense des intérêts ouvriers, ils exerceront le mandat politique d'électeurs avec des *critérium* plus larges et non plus restreints au programme politique de tel ou tel parti exclusivement. »

Plus loin le même journal disait :

« La formation sur de larges bases du *Parti ouvrier italien* sera une aggravation de forces démocratiques contribuant au progrès du pays et au complet développement des idées démocratiques. Mais une telle organisation — c'est là selon nous son meilleur côté en ce qui regarde la politique — contribuera à soustraire les ouvriers à l'influence des politiciens de diverses couleurs trop disposés à se servir des ouvriers pour leur marchepied. »

De l'attitude de la nombreuse délégation ouvrière du Congrès de Mantoue, la *Democrazia* nous parle encore dans les termes ci-après :

« Un de nos correspondants de Mantoue nous décrit l'ordre et le calme avec lesquels les ouvriers abordent les problèmes les plus graves. Ils discutent avec un sérieux et un *praticisme* que souvent l'on cherche vainement dans les assemblées d'hommes qui passent pour des puits de science et et qui sont les plus favorisés de la fortune. »

Il faut dire que la *Democrazia* ne comptait guère sur l'application de cette décision fondamentale du Congrès, puisque le moment de la lutte électorale étant venu et le Parti ouvrier s'y étant jeté avec son programme et ses candidats à lui, la même *Democrazia* le combattit partout et pas toujours à visage découvert. La propagande électorale des candidats du Parti ouvrier fut partout conforme aux déclarations et à la politique défendue par son organe (*le Fascio operajo*) l'idée donc que les candidats ouvriers aient été, en cette circonstance, les instruments volontaires et stipendiés d'un but autre que le sien, ne pouvait être accueilli que par qui était aveuglé par la passion ou voyait les choses d'une façon bien étroite.

Le *Fascio operajo*, l'organe du parti, fut séquestré deux fois et en a soutenu une lourde poursuite en juillet 1885.

Les rédacteurs et accusés étaient *alors* jugés comme nous allons dire par les journaux démocrates. *La Lombardia* écrivait : Ils sont proprement vêtus, leur attitude est calme et sereine. Mais ils se défendent avec énergie. Ils admettent d'avoir élaboré ensemble l'article incriminé, en obéissant à leurs sentiments et à leur conscience, en étant intimement persuadés de ne commettre aucun crime et de céder simplement à la générosité du cœur.

Le Secolo écrivait de son côté :

« Le *Fascio operajo* a été condamné. Nous ne discutons pas le verdict, nous constatons les faits. La condamnation de ce journal a été un triomphe du parti socialiste, puisqu'ont été ainsi mises en évidence les plaies horribles qui tourmentent les classes ouvrières et spécialement celles des campagnes.

« Le procureur général lui-même a dû déplorer le triste état de nos domaines agraires dont les propriétaires ont plus souci des bêtes que des gens (1) et il a fait appel au patriotisme des législateurs pour qu'ils apportent un remède à une situation si intolérable. »

---

(1) La misère des prolétaires agricoles italiens telles que l'ont révélé les troubles agraires de la Lombardie et le grand procès de Venise est inénarrable. C'est le servage complet et une vie de telles fatigues, de tant d'opprobre et de si douloureuses privations que l'on croirait à une évocation du moyen-âge. Le prolétariat agricole de l'Irlande est moins malheureux, lui qui l'est tant et le prolétariat de Roumanie ne l'est pas davantage.

Ces impressions et ces jugements de la presse démocratique, formulés et répétés à diverses époques de la brève et énergique carrière du Parti ouvrier, qui sont maintenant couverts par les échos de la récente polémique sont plus éloquents que tout ce que nous pourrions dire.

Il ne nous reste donc que quelques paroles à ajouter pour notre compte.

Dans la première partie de ce siècle, une *poignée de factieux* était aux prises avec les divers gouvernements qui se partageaient l'Italie et l'ensanglantaient. Aujourd'hui les survivants de cette glorieuse *poignée de factieux*, caractères généreux, âmes nobles et fortes, ont dégénéré dans les délices de Capoue des grosses sinécures, des préfectures, des députations et des portefeuilles. Héritière et descendante légitime de la *poignée de factieux* qui voulait reconquérir la Patrie est sortie une *Association de malfaiteurs* (1), *d'excitateurs, de faux ouvriers*(2) qui dans une vue un peu plus large veut rédimer l'Humanité.

Utopistes et rêveurs, soit ! Mais en sont-ils moins sublimes, ces rêveurs qui, certains de ne pas même voir l'aurore des justices nouvelles qu'ils annoncent sans autre viatique que l'idéal d'une Humanité juste et heureuse, après la dure journée de travail pour le pain quotidien, se mettent à l'étude et se tuent à la propagande pour appeler leurs frères de misère des champs et des villes à l'association, à l'effort commun, pour l'amélioration et l'émancipation. On les a vus mal vêtus, mal nourris, s'oubliant eux-mêmes à un point incroyable, avec les carabiniers à leurs trousses comme des malfaiteurs, sous les regards hostiles et menaçants des riches et des puissants, on les a vus, disons-nous, aller prêchant la bonne nouvelle socialiste, certains qu'il ne leur en reviendra que la prison, la persécution, la calomnie; être toujours doux avec les humbles, courageux en face des torts, ardents de foi et d'enthousiasme dans le putride avachissement des caractères et des partis d'aujourd'hui!

Ils (les hommes du Parti ouvrier italien) sont les premiers à déplorer l'amertume et la violence qui voilent d'ombre la lumière de l'idéal dans les heures de la lutte quotidienne : mais contraints par le caractère de la lutte à mettre journellement en présence les exploiteurs et les exploités, leur sentiment éclate et s'impose, ils sentent et reproduisent dans leur style, avec une fatale vérité, la sentence de Bovio que son auteur a oubliée : « Autre est le socialisme qui s'élabore dans les heures lentes de la digestion ; autre est le socialisme qui éclate dans les heures tristes de la faim (*nelle ore tristi del digiuno*).

Puisse ce tribut d'estime que nous donnons à l'honnêteté de leur caractère, à la pureté de leurs intentions et à la sincérité enthousiaste de leur foi, reconforter ces jeunes généreux dans le douloureux silence auquel ils ont été violemment contraints, sous le poids d'accusations atroces ! Puisse-t-il consoler leur famille et amener ceux qui ne connaissent ni les faits, ni les hommes, ni le parti, à réserver leur jugement et à ne pas se livrer à des appréciations précipitées et injustes! »

Bettini Pompeo. — Besana Enrico. — Bissolati Leonida, avocat. — Cameroni Felice. — Candelari Romeo. — Castelli Gerolamo. — Dr Concornotti Luigi. — Conti Ferruccio. — Costa Andrea, député. — Dalbesio Enrico. — De-Franceschi Giuseppe, ingenieur. — De-Magri Emilio. — Dr Fieschi Guiseppe. — Garavaglia Gian Paolo. — Gnocchi-Viani Osvaldo. — Grassi Giuseppe. — Grilloni Mario, avocat. — Luini Riccardo. — Macchi Gustavo. — Mariani Vitt. — Emanuele. — Monti Achille, étudiant en médecine. — Mozzoni Anna Maria. — Piazza Giovanni. — Perussia Leon Augusto. — Rossi Giovanni (Cardias). — Sacchi Torquato, avocat. — Tommasini Giuseppe. — Turati Filippo, avocat. — Dott. Viscardi Enrico.

Milan, 4 juillet 1886.

Etude de l'avocat Filippo Turati, Via Clerici, 2.

---

(1) Ainsi fut désignée l'*Internationale* italienne lors des arrestations en masse de 1874.

(2) C'est par ces qualificatifs malveillants que sont désignés par leurs ennemis, les hommes du Parti ouvrier italien.

ANGLETERRE. — *Une ligue rétrograde.* Une association vient de se former en Angleterre sous le titre de *Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété* qui nous parait destinée à faire parler d'elle.

Relevons en passant l'impudent jésuitisme du titre. C'est pour soutenir le landlordisme, ce produit des vols les plus criminels et les plus meurtriers qui aient jamais déshonoré une aristocratie ; c'est pour combattre toutes les légitimes revendications populaires qu'est fondée la Ligue et au lieu de l'appeler franchement ligue pour le maintien de la servitude des salariés ses fondateurs osent l'intituler ligue de liberté. Toujours quelques imbéciles se laissent prendre aux mensonges, le comte de Wemyss, le duc de Bedfort, lord Bramwell, le comte Fortescue, le comte Pembroke et autres ligueurs rétrogrades ne l'ignorent pas; ils prendront ainsi quelques naïfs. Aussi n'est-ce pas pour relever cette habile tartufferie que nous parlons de ces riches Messieurs ; nous les aurions laissés à leur œuvre d'injustice et de mort s'ils ne s'étaient permis à leur première réunion qui vient d'avoir lieu dans les salles de l'Hôtel Palais de Westminster, d'adresser une véritable provocation aux ouvriers français.

A cette réunion assistaient le grotesque Anglais Waddington que la République française paie pour la trahir à l'étranger et l'Ambassadeur italien Corti, pour bien marquer que les trois gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie donnent d'éclatants témoignages de sympathie aux rapaces hobereaux anglais coalisés contre le progrès, contre al liberté et le mieux être du peuple.

Beau triomphe pour les ligueurs. Ils en ont voulu un autre. Pour bien attester leur haine de la démocratie sociale, ils se sont fait présider par l'homme qui, en sa qualité d'agent des Rothschild et de chef de la résistance capitaliste à Decazeville, est devenu le représentant le plus impopulaire de la féodalité financière en France. J'ai nommé Léon Say.

Le personnage en a profité pour prononcer une violente diatribe contre le socialisme.

« L'Angleterre et la France, a-t-il dit, se laissent en ce moment en-
« traîner dans une voie d'intervention excessive et nous sommes les
« uns et les autres malades du *socialisme local* et du *socialisme d'E-*
« *tat.*

« Il faut combattre le socialisme sous ses deux formes (cela va sans
« dire) et le combattre avec beaucoup de courage, de persévérance et
« de sagacité, car il pénètre partout comme une inondation lente...
« Quoique la lutte soit difficile il ne faut pas l'abandonner. »

Telle est la déclaration de guerre contre l'esprit nouveau, contre les besoins nouveaux, cela agrémenté de phrases menteuses et d'une perfidie calculée sur le droit et la liberté que M. Say et ses congénères écrasent sous leurs talons d'hommes de Bourse et d'exploiteurs.

Ils paraissent ignorer que le développement politique et économique auquel nous sommes arrivés, la contradiction toujours plus grande entre le mode développé de la production et le mode arriéré de la répartition, les iniquités, les conflits et les souffrances qui en résultent, imposent une transformation sociale.

N'ayant nulle intelligence de l'histoire, ils n'ont nul souci du droit commun. Ils opposent toujours leurs petites combinaisons égoïstes au grand courant de l'histoire et leurs petits intérêts aux grands intérêts humains.

Quel triste rôle, ils prennent eux, qui pourraient tant atténuer pourtant les conflits futurs !

Les hautes satisfactions du devoir social ne sont pas à leur portée, c'est visible, rapiner le plus possible pour eux et leurs petits, c'est toute la morale qu'ils conçoivent. Eh bien, soit ! Qu'ils croupissent dans les bas-fonds bourgeois de l'avidité et de l'accumulation du bien produit par autrui ! Ils ne prévaudront pas contre la justice de l'avenir, pour les batailles duquel s'organise un prolétariat de plus en plus conscient et de plus en plus décidé à poursuivre avec tous les hommes de bonne volonté, l'œuvre de l'émancipation humaine. Tout aussi bien que les financiers féodaux de l'internationale jaune, il sait, ce prolétariat, que les intérêts économiques n'ont pas de frontières et il a pour devise les grandes paroles jetés par Marx, il y a trente ans, aux quatre vents du travailleur :

Prolétaires de tous pays, unissez-vous !

C'est par là qu'il vaincra.

BELGIQUE. — *Manifeste du Parti ouvrier.* Aux ouvriers belges,

Le 13 juin, les ouvriers de toutes les localités du pays devaient se rendre à Bruxelles et venir en cortège réclamer le suffrage universel.

Le bourgmestre de Bruxelles, qui a toujours autorisé les manifestations organisées par les libéraux et les cléricaux, a interdit la démonstration que le parti ouvrier avait projetée et à laquelle il avait convié la Belgique travailleuse tout entière.

Une fois de plus, il a été démontré que les autorités avaient deux poids et deux mesures.

A la suite de l'interdiction prononcée par le bourgmestre de la capitale, un congrès du parti ouvrier a réuni à Bruxelles les délégués de la plupart des sociétés ouvrières du pays. Ce congrès a décidé que la manifestation aurait lieu le 15 août, jour des fêtes nationales à Bruxelles.

Travailleurs,

Les gens qui nous gouvernent et nous traitent en esclaves ont cru qu'il suffisait de défendre notre manifestation du 13 juin. Ils se trompent.

Nous luttons pour notre droit, pour obtenir justice, et nous réussirons.

Rien ne peut arrêter un peuple qui veut une chose et la veut fermement.

Les non-électeurs, ceux qui n'ont aucun droit et qui ont toutes les charges, ceux qui s'étaient promis d'aller montrer le 13 juin à Bruxelles qu'ils veulent être quelque chose dans leur pays seront à leur poste le 15 août. Il le faut !

Que partout on s'organise donc. Notre cause est juste, elle doit réussir.

Le 15 août, les dirigeants, les satisfaits, les maîtres seront à Bruxelles pour fêter la révolution de 1830, qu'ils ont escamotée à leur profit. Les fils des combattants de 1830 y seront aussi pour réclamer justice.

Mais si encore une fois notre manifestation est interdite, si encore une fois nous sommes mis hors la loi, nous devrons nous organiser sérieusement pour réussir dans nos revendications par un autre moyen : la grève générale.

Oui ! partout nous organiserons des sociétés coopératives dont les bénéfices accumulés nous permettront, travailleurs de Belgique, de cesser le travail, le même jour, dans tout le pays.

Ce moyen suprême et qui figure dans nos lois, qu'on le sache, sera employé, et alors nous verrons bien si ceux qui nous gouvernent oseront encore

nous refuser le suffrage universel et, par lui, les réformes dont nous avons tant besoin.

A l'œuvre, compagnons ! le 15 août, tous à Bruxelles.

Nous devons obtenir nos droits de citoyens, sinon l'agitation continuera plus énergique que jamais. Encore une fois, à l'œuvre !

Quand les gouvernants verront que, confiants dans l'équité de notre cause, nous sommes bien décidés à continuer la lutte sociale que nous avons entreprise, ils accorderont ce que nous demandons, par crainte de l'explosion d'un mécontentement qui va grandissant et ne peut plus s'arrêter tant qu'il ne sera pas donné satisfaction aux griefs populaires.

Il y a trop longtemps déjà que nous réclamons et supplions, cela ne peut pas durer toujours, il faut que la justice soit faite, mais pour cela il faut être fort, et les prolétaires belges le seront pour arracher aux dirigeants le suffrage universel qu'ils nous refusent.

Nous voulons le suffrage universel. Nous l'aurons !

Le Conseil général du parti ouvrier.

Bruxelles, 3 juillet 1886.

ALLEMAGNE. — *Une expulsion.* — Le chancelier et son familier Puttkamer jouent de malheur. Ils ont, depuis huit ans, vainement épuisé contre les socialistes toutes les formes de l'arbitraire, journaux supprimés par cinquantaines, sociétés dissoutes par centaines, réunions interdites par milliers, le tout sans autre résultat que de tripler les forces socialistes en Allemagne et d'être, en certain cas, au moins aussi ridicules qu'odieux.

Une fois lancés, les grands politiques susnommés n'ont pas voulu s'arrêter dans ce *cursus honorum* de la réaction frénétique, dont les dernières illustrations ont été données par les agents provocateurs bismarckiens, condamnés par les tribunaux suisses et couverts de honte devant les tribunaux allemands, comme le policier Ihring à Francfort. Ils ont donc voulu nous donner une autre représentation, et ils ont rendu, eux aussi, leur décret d'expulsion en proscrivant, sans rime ni raison, mais à grand fracas, un industriel berlinois qui occupait plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières.

Voilà maintenant qu'aux yeux de M. de Bismarck et du familier Puttkamer, les ateliers deviennent des lieux de perdition socialiste au point que leur fonctionnement est incompatible avec l'existence de l'empire des Hohenzollern.

A-t-on jamais vu aussi un patron comme ce Paul Singer, qu'on aurait pu espérer plus sage, puisque coreligionnaire de Bleichrœder, grand prince d'Israël en Allemagne !

Sans souci d'une si belle origine, M. Paul Singer en est arrivé à cette abomination, à cette désolation, de s'affirmer socialiste et de se conduire comme tel. Il encourageait ses ouvriers et ouvrières à se constituer en chambres syndicales pour participer plus efficacement aux luttes socialistes pour l'émancipation des travailleurs, et autant qu'il était en son pouvoir, et que le permettaient les exigences de la concurrence universelle, loi sanglante de l'ordre capitaliste, il adoucissait chez lui les conditions du travail.

Ce patron singulier était naturellement fort populaire parmi les prolétaires berlinois, si populaire qu'aux dernières élections, les ouvriers l'élurent comme député socialiste contre un ouvrier renégat que lui opposaient les progressistes à bout de moyens.

Ce n'est pas tout : il y a un an mourait à Francfort un jeune et irréprochable fils de banquier d'une grande valeur personnelle et qui avait

consacré une grande fortune à des buts socialistes. Voulant léguer au vaillant parti socialiste allemand la plus grande part en ce qui lui restait, il avait choisi Paul Singer pour légataire nominal, et ce choix avait été universel, approuvé, nouveau certificat de dignité donné par les prolétaires allemands au patron socialiste.

Un tel homme ne pouvait habiter la même ville que M. de Bismarck; aussi vient-il d'être brutalement expulsé de sa ville natale, où il avait fondé un important établissement industriel.

Le droit a encore une fois été violé par le chancelier vieilli en la personne d'un homme universellement estimé, et quelques centaines de familles ouvrières berlinoises sont de ce fait livrées au chômage. M. de Bismarck et son empire sont un peu plus détestés, et dans cette nouvelle injustice subie, le socialisme allemand puise une force nouvelle.

Beau résultat d'un acte qui est à la fois une iniquité et une bêtise ! Et ce n'est pas l'expulsion non moins odieuse de l'architecte du Gouvernement, Kessler, chassé tour à tour de Berlin, de Brandebourg et de Brunswick, qui arrangera les choses.

Le procès de Freiberg. — On se rappelle que le tribunal de Chemnitz refusa de se faire l'instrument des haines bismarkiennes et acquitta les députés socialistes allemands, d'un chef d'accusation absurde. Le chancelier de fer, qui a les rancunes tenaces, a demandé au tribunal de Freiberg, cette fois avec succès (1), la condamnation que lui avait refusé le tribunal de Chemnitz. A propos de ce procès, le correspondant du *Temps* donne des renseignements intéressants :

C'est en 1863 que Lassalle fonda la *Société générale des ouvriers allemands*, dont le siège fut d'abord Leipzig, puis plus tard Berlin. Peu après la fondation de cette Société, une partie des membres qui la composaient s'en séparèrent pour se constituer à part, sous le nom de *Société démocratique et sociale des ouvriers*, nom qui fut changé, au congrès d'Eisenach, en 1869, en celui de *Parti démocratique et social des ouvriers*. En 1875, les deux fractions séparées se rencontrèrent a Gotha, dans une assemblée générale, fusionnèrent et prirent un nom nouveau, celui de *Parti socialiste des ouvriers d'Allemagne*.

Comme les deux Sociétés dont elle était issue, la Société nouvelle était organisée, avait un programme déterminé, un comité de direction, une commission de contrôle, un règlement, des employés (secrétaires, caissiers, etc.), des fonds, un organe dans la presse, des conditions spéciales pour l'admission de membres nouveaux et pour le payement des cotisations individuelles. Dans le courant des années 1876 et 1877, elle tint à Gotha plusieurs assemblées générales. En 1878, la promulgation de la loi contre les socialistes vint arrêter son développement.

Pendant quelque temps, on put croire que la loi serait efficace, et le parti, qui jusqu'alors avait continuellement progressé, entra dans une ère de décroissance.

Mais, en 1883, M. de Bismarck fit voter sa loi sur les caisses d'assurance contre les maladies *(Krankenkassengesetz)* et arriva au résul-

(1) Ont été condamnés : Bebel, Auer, Wollmar, Viereck, Frohme et Ulrich, à neuf mois de prison. Muller, Heinzel et Dietz à six mois. Tous ont été, en outre, condamnés aux dépens.

tat inattendu de rendre sa vitalité au socialisme qu'il voulait combattre. Cette loi, qui oblige les ouvriers à s'assurer contre les maladies, leur laisse la liberté de faire partie des caisses communales organisées à cet effet (*Gemeindekrankenkasse*) ou de fonder des sociétés particulières. Naturellement, le plus grand nombre des ouvriers préférèrent la seconde combinaison en sorte qu'à l'heure actuelle, il existe plusieurs de ces sociétés qui comptent jusqu'à 80.000 membres. Elles n'ont pas de but politique, mais, suivant l'expression qu'a employée en me parlant un des députés socialistes au Reichstag, elles « favorisent le développement de la conscience politique chez les ouvriers », par le fait même qu'elles les réunissent et créent entre eux un lien de plus.

Ce sont ces associations que poursuit le gouvernement. On remarquera tout d'abord que, si cette organisation existe aujourd'hui, elle existait déjà en 1880, immédiatement après la promulgation de la loi contre les socialistes, et que ce n'est qu'après un délai de plusieurs années, au moment où la vitalité du parti s'affirme de nouveau, que le gouvernement impérial s'en aperçoit.

Toutes ces tracasseries, toutes ces persécutions ne font qu'avancer l'heure du triomphe républicain socialiste aussi en Allemagne.

HOLLANDE.— *L'Emeute des 25 et 26 juillet.*— L'émeute commença pour un motif que nous n'hésitons pas à qualifier d'odieux. Un jeu barbare est encore de mode à Amsterdam, le jeu dit de *la Course à l'Anguille* (*Polingtrehken*) vainement interdit par les autorités, voici en quoi il consiste.

On attache une grosse anguille au milieu d'une corde tendue d'un côté du quai à l'autre. La pauvre bête s'agite désespérement à son nœud, au-dessus de l'eau ; les joueurs glissent rapidement sur un canot et essayent de saisir l'anguille, que l'on a enduite de savon pour la rendre plus difficile de prise. Les concurrents tombent souvent à l'eau, et la foule s'amuse alors particulièrement, pendant que le poisson à la vie dure se tord dans toutes les convulsions d'une longue agonie.

Ce jeu, commencé dimanche vers quatre heures et demie de l'après-midi, durait depuis quelque temps déjà, lorsque les deux agents de service donnèrent vainement l'ordre de le faire cesser. Finalement, l'un des agents coupa la corde d'un côté, mais la foule prit le bout, le maintint, et le jeu continua pendant que l'on s'emparait de l'agent pour l'enfermer dans une cave et le maltraiter.

Ce fut le commencement, et en d'autres temps cette émeute aurait fini là, n'aurait eu aucune importance, n'aurait surtout attiré aucune sympathie. Mais tel est le mécontentement public à Amsterdam, que sur cette rixe de kermesse les militants révolutionnaires de la République et du Socialisme ont pu tenter une véritable bataille insurrectionnelle.

Dès la soirée du dimanche des rixes avaient éclaté sur plusieurs points du quartier appelé *Lindengracht* (allée des Tilleuls) entre la population et la police, des deux parts il y avait eu de nombreux blessés, mais rien ne pouvait faire prévoir les massacres du lendemain, bien que les esprits fussent très surexcités.

Le lendemain lundi était précisément le jour du marché hebdoma-

daire au *Nordermarkt* (marché du Nord) et une foule très nombreuse y commentait avec animation les évènements de la veille.

Dans l'après-midi, un meeting socialiste devait avoir lieu dans le quartier du Jourdan, la foule s'y rendit en masse, drapeau rouge en tête, et chantant le *Vrijheidslied* (chant de liberté). Les troupes, arrivées la nuit de La Haye, ne purent résister à la tentation de bousculer la foule et, accompagnées d'une forte escouade de policiers, le tout commandé par le lieutenant Wynands, se ruèrent sur les manifestants.

Ceux-ci repoussèrent leurs agresseurs avec pertes et des barricades se dressèrent en un clin d'œil, tandis qu'une grêle de pierres pleuvait sur la troupe et sur la police.

Un citoyen monte sur une barricade, le drapeau rouge en main. Une balle le tue net. Un second citoyen, porteur d'un drapeau noir, prend la place laissée vacante par le mort. Cet intrépide est également abattu d'un coup de fusil.

Cela se passait sur le pont, devant le *Gloudsblœmdwerstraat*. Ce ne fut qu'à une heure du matin que cessa cette bataille, car les habitants, bien que mal armés, essuyaient héroïquement le feu des troupes et ripostaient de leur mieux à coups de pavés. Des femmes jetaient à la troupe, des fenêtres, les ustensiles de ménage les plus variés. Les enfants portaient des pierres de l'une à l'autre barricade et tapaient avec entrain.

La soirée de mardi a été beaucoup plus calme, et, sauf quelques collisions entre habitants et policiers, il n'y a pas eu à proprement parler d'émeute.

Le nombre des morts s'élève à présent à 35 et celui des blessés à 106, dont 2 soldats et 40 agents de police.

C'est bien, on le voit, une véritable bataille. Parmi les socialistes arrêtés on cite les citoyens Trikhard, Meyem et Fortuyn. Ainsi dans toute l'Europe monarchique la République sociale essaie ses forces et se prépare aux grandes victoires de la fin du siècle.

DANEMARK. — *L'agitation révolutionnaire à Copenhague.*

L'odieux ministère Estrup vient encore de recevoir un échec sérieux et les jours de la République et des réformes sociales semblent de plus en plus proches en Danemark.

La population de Copenhague a fait une véritable ovation à M. Berg, le courageux président du *Folkething* danois qui avait été condamné à six mois de prison pour délit de réunion publique. Un festival auquel assistaient plus de 10.000 personnes fut donné en son honneur dimanche 25 juillet à Marienlust et de nombreux discours républicains et socialistes furent prononcés.

Voici comme le *Temps*, qui n'est pas suspect du révolutionnarisme, apprécie cet évènement dans un premier-Paris :

« Le ministère Estrup, maintenu par la volonté du roi contre les votes répétés du Folkething, peut dédaigner ces symptômes et continuer à gouverner en dépit de toutes les lois parlementaires. Il est permis de douter que le roi et ses ministres travaillent ainsi au bien du pays. La situation économique est loin d'y être prospère, par suite de la baisse du prix de tous les produits agricoles, et la détresse des grands proprié-

taires est telle que le gouvernement — sans y être autorisé, du reste — a déboursé 5 millions de couronnes en prêts pour leur venir en aide. D'autre part, la population irritée de voir méconnaitre les vœux de ses représentants, penche de plus en plus vers les partis extrêmes. Le socialisme a fait de grands progrès en Danemark comme dans toute la Scandinavie, et c'est là un fait dont les conséquences ne peuvent être longtemps évitées. »

REVUE DE LA PRESSE

LE JOURNAL DES ECONOMISTES. — *La guerre civile du capital et du travail.* — Socialistes, mes frères, qui avons la faiblesse de croire que la question sociale est le plus difficile problème de ce siècle, que sa solution nécessite le concours de tous les savoirs et de toutes les générosités, nous prenons un verre d'eau pour un Océan.

La solution sociale est là toute prête ; M. de Molinari l'a donnée, dans son *Journal des Economistes*, et qu'elle est simple !

Pour cet anarchiste bourgeois, la solution socialiste est naturellement mauvaise puisqu'elle comporte non l'abolition pure et simple, mais la transformation de l'Etat, de l'Etat exécré par tous les anarchistes depuis et y compris J.-B. Say, le si dur bourgeois. Pas plus recevable selon lui n'est la solution philanthropique connue sous le nom de *participation aux bénéfices*.

Et pourtant, daigne-t-il reconnaître, nous ne pouvons en rester à la situation actuelle, voilà comment il s'en explique :

> Ceux qui observent, comme nous, depuis près d'un demi-siècle, le développement progressif de l'industrie, ont pu constater à la fois la prodigieuse transformation qui s'est opérée dans le matériel des entreprises et l'immobilité du mode de recrutement, d'organisation et d'emploi du personnel. Sauf dans les industries attardées et abêties par le protectionnisme, le matériel a été complètement renouvelé ; il est devenu à la fois incomparablement plus puissant et plus économique. La constitution des entreprises ne s'est pas sensiblement modifiée.

Ce n'est pas tout-à-fait cela. La grande contradiction économique de notre époque, et les souffrances qui en dérivent proviennent de ce que le mode de production s'est élargi, pendant que le mode de répartition restait stationnaire. Mais passons ; reconnaissons à M. de Molinari son mérite de reconnaître qu'il y a une question sociale à résoudre. Seulement, quelle est sa solution à lui ? Ce qu'il y a de plus simple, ai-je dit. On pouvait s'attendre à quelque chose d'original de la part de l'anarchiste conservateur qui dénia autrefois à l'Etat même son rôle de *veilleur de nuit* et proposa sérieusement qu'il n'y eût d'autre police que celle qu'enrôleraient et paieraient les propriétaires pour se défendre contre les affamés et au besoin leur faire la chasse.

S'il est vrai de dire que ce serait là non seulement la proclamation,

mais l'ouverture immédiate de la guerre des classes, on ne saurait dénier à cette conception une singulière audace de logique.

Malheureusement nous n'aurons pas le même éloge à adresser à la solution économique que nous apporte le même écrivain dans le dernier numéro du *Journal des Economistes.*

Savez-vous quelle est la panacée sociale de l'anarchisme bourgeois? le *marchandage*, l'odieux marchandage cet agent si actif de dépression morale et de servitude ouvrière que le peuple répudie si énergiquement à chaque explosion révolutionnaire. Et certes cette répulsion est justifiée. Le marchandage existe en Angleterre pour les travaux agricoles où il aurait sans l'énergique action des *Unions*, réduit les cultivateurs à un état d'esclavage aggravé ; il est vrai qu'ils n'en sont pas très loin. Le *marchandage* existe aussi au détriment des émigrants italiens et ceux-là, quand ils arrivent à l'étranger dans ces conditions, qu'ils soient enfants ou travailleurs adultes, sont littéralement esclaves. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples probants que M. de Molinari ne peut ignorer et par là nous sommes dispensés de discuter à fond cette idée baroque de résoudre le conflit économique par la généralisation de ce fléau, le marchandage.

En argumentant contre cette idée nous craindrions d'être dupes et de prendre un paradoxe volontaire pour une proposition positive.

Ce progrès (l'âge d'or de la justice sociale) s'accomplira aussitôt que les préjugés populaires servant d'auxiliaires à la routine cesseront d'entraver la substitution économique du marchandage à la régie industrielle.

Ainsi le spirituel économiste termine son article *la Guerre civile du Capital et du Travail.*

Les hommes d'avenir demandent qu'ils soit mis fin à la prélibation capitaliste, lui il nous présente d'autres prélibateurs, d'autres parasites, qui rogneraient encore la part si maigre du travail, et il nous dit aux prélibateurs actuels, ajoutez en d'autres et voilà l'instrument de paix et de justice que vous cherchez. Ce n'est pas sérieux.

M. de Molinari a voulu évidemment faire un jeu d'esprit ; seulement il aurait pu choisir un sujet moine grave et moins douloureux.

La revue du mouvement social. *La protection des animaux.* — Au temps de l'affollement rabique causé par les charlatanneries de M. Pasteur (sur le système microbien duquel nous n'avons pas à nous prononcer, nous ne parlons que des procédés), le Conseil d'hygiène faisant chorus à la lâcheté publique qui se donna carrière dans ces jours honteux où quatre mille chiens furent, dit-on, abattus en un jour par des pasteuristes enragés, rendit l'odieux arrêt que voici :

Le Conseil a décidé qu'il y aurait lieu :

« 1° De faire supprimer immédiatement les refuges de chiens et de chats;

« 2° De faire abattre comme suspects de la rage tous les animaux qui y sont entretenus;

« 3° De poursuivre devant les tribunaux compétents les directeurs de ces refuges et les vétérinaires qui y sont attachés, si les prescriptions de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, n'ont pas été observées en ce qui concerne la manifestation de la rage et l'abattage de tous les animaux suspects. »

Voici les lignes très sensées que cette décision honteuse inspirée par la cruauté et par la peur, et écrites par M. Vial.

Dussions-nous nous brouiller avec les fortes têtes de l'Hôtel-de-Ville, nous déclarons que nous trouvons abominables les conclusions du rapport et le vote qui les a admises. Les hommes qui ont émis ce vote ont montré que l'altruisme ou amour des autres qu'ils éprouvent est restreint et d'ordre absolument inférieur.

Ce qui prouve que l'altruisme humain n'est pas simplement causé par une application de l'axiôme célèbre : « Ne fais point à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fut fait », lequel évoque une pensée de solidarité et de représailles menaçantes; ce qui prouve que l'altruisme humain est autre chose, c'est la pitié pour les êtres qui n'appartiennent pas à notre espèce.

Cette pitié, qui commence à l'animal, notre commensal, s'étend, selon la puissance du cœur de celui qui l'éprouve, à tous les êtres existants, à tout ce qui est susceptible de souffrance, à tout ce qui est organisation et ordre, et par ce point l'éthique se joint à l'esthétique, faculté sortant de la même souche.

Les égoïstes de l'humanité s'étonnent et s'indignent de ce que les Zoophiles, particulièrement ceux qui constituent *la Société protectrice des Animaux*, font en faveur des « frères inférieurs », selon l'admirable expression de Michelet. Il leur semble que c'est commettre un crime de songer aux malheureux des autres espèces, tant que tous ceux de la nôtre ne sont pas secourus. Ainsi, en allant du général au particulier, un blanc pourrait trouver mauvais qu'on secourût un nègre ou un jaune ou un rouge, quand il y a des blancs qui auraient besoin d'assistance; ainsi les français s'indignent de ce que les établissements hospitaliers admettent à leur bienfaisance les étrangers aussi bien que les nationaux.

Sans doute il ne faut rien exagérer et ne point pousser la *zoonhilie* et la vénération de la vie universelle manifestée par les animaux, jusqu'au respect que montrent les pélerins de la Mecque pour la vermine qui les infeste; la concurrence vitale entre les espèces est malheureusement une loi de la nature marâtre. Nous avons le devoir, pour conserver notre espèce capable d'altruisme, de lutter contre les animaux qui voudraient nous éliminer violemment de la surface du globe. Nous avons le devoir de pratiquer la loi de Malthus envers ceux qui, en consommant une trop forte partie des produits du sol, supprimeraient nos propres moyens d'existence.

Mais, en dehors de cela, en dehors de cette triste obligation d'espèce, nous devons aux animaux, à nos frères inférieurs, de ne pas leur infliger des souffrances inutiles. Nous devons avoir une pitié spéciale pour les membres des espèces voisines de la nôtre, pour ne pas dire parentes, — ce que nous ignorons, — pour nos collaborateurs dans l'œuvre de la mise en valeur du globe, pour ces travailleurs sur qui pèse bien plus durement que sur les ouvriers les plus misérables la loi d'airain du salaire.

Les législateurs des divers pays civilisés ont établi des lois pour interdire d'infliger aux animaux des souffrances inutiles, c'est tout ce qu'on pouvait leur demander. La charité privée va plus loin; de quel droit des ediles barbares, sous le faux prétexte de dangers que feraient courir ces animaux, — enfermés et soignés par des vétérinaires, — vont-ils ordonner le licenciement des hospices spéciaux, et l'extermination des infirmes et des malheureux qui y avaient trouvé un abri? MATHIEU VIAL.

REVUE DES LIVRES

L'association, la vie domestique et l'école dans leurs rapports avec la question sociale, par M. A. LANGLOIS. *Paris, Félix Alcan.*

Nous voyons les choses non telles qu'elles sont, mais comme le fait voir notre humeur, dit Sterne dans son ravissant *Voyage sentimental.* Le mélancoliqu

voit en noir, le menteur en faux, le gai en beau et ainsi de suite. Les économistes bourgeois voient la question sociale en gens qui ont bien dîné.

Sans doute, il y a de la misère, ils sont assez bons princes pour en convenir. Seulement cette misère ne tient ni aux institutions ni aux fatalités du salariat, elle est la conséquence des vues de la classe ouvrière. Deux fées, disent-ils, épandraient le bonheur sur toute la terre, si l'on suivait leurs conseils : la *Prévoyance* et la *Tempérance*. Que le prolétaire les invoque, sa huche sera toujours pleine.

C'est par ce côté simpliste que M. A. Langlois (il ne s'agit pas pourtant du vieux renégat) aborde les questions économiques. Il veut, dit-il, dans un livre que nous avons sous les yeux, dresser « l'inventaire des principaux moyens pratiques d'améliorer la condition des populations laborieuses » et quand il a recommandé l'instruction, l'épargne, les sociétés de secours mutuels, d'arbitrage et de conciliation, les Bourses du travail, il croit avoir tout dit et l'illusion est forte.

Certes, nous sommes de ceux qui prétendent que la question sociale a ses côtés moraux qu'il ne faut pas négliger ; mais nous ne saurions admettre que le paupérisme soit surtout une misère morale et que son remède est dans la prédication à l'ouvrier de la sobriété et de l'épargne. De là à conclure que tout est pour le mieux dans la situation économique actuelle, que la richesse est fille du travail et de la vertu, que la misère est fille du vice, il n'y a pas l'épaisseur d'un cheveu. Or, c'est le sophisme bourgeois contre lequel nous ne saurions trop protester. Sans doute, au point de vue individuel et dans un certain nombre de cas, l'homme peut se faire sa destinée. Mais la grande majorité des travailleurs est livrée à un implacable fatalisme qui l'écrase.

Aussi prévoyant, aussi sobre qu'il puisse être, il ne retardera la misère que de quelques jours, l'ouvrier de la grande industrie que le machinisme écarte sans cesse et que des chômages toujours plus fréquents, toujours plus longs, jettent sur le pavé. Et parler d'épargne à qui ne gagne le strict nécessaire qu'une partie de l'année, à qui n'est jamais sûr du travail, c'est-à-dire du pain du lendemain, c'est évidemment une mauvaise plaisanterie.

A un autre point de vue, que peut nous le demandons, la vertu individualiste du prolétaire contre les brutales oscillations du mouvement industriel ?

Le mal est trop grand pour être traité par les emplâtres du *Bonhomme Richard*, que vanta autrefois le faux bonhomme Franklin.

Mais voilà, on prêche la vertu aux ouvriers, pour ne pas prêcher la justice aux capitalistes et pour donner le change au mal social. C'est une grave imprudence. Toujours le dénué des réformes a conduit aux explosions violentes.

Et nous aussi nous prêchons la vertu aux ouvriers ; mais la vertu sociale de la solidarité. Nous ne confondons pas les rédemptions morales et les rédemptions sociales, si les premières peuvent être personnelles à ce moment du développement économique de l'Occident, les secondes ne peuvent être que collectives. Il y a des institutions asservissantes et paupérisantes qu'il faut combattre tout d'abord afin de pouvoir les remplacer par d'autres plus justes, ce qui ne peut être entrepris que socialement qu'ensuite d'une union des forces prolétariennes. L'association, la solidarité, l'activité combinées et le dévouement en vue de l'émancipation des travailleurs, telle est la vertu ouvrière par excellence. Elle est celle qui doit prédominer, car seule elle permet de mener à bien le combat libérateur contre la misère, contre l'ignorance, contre les injustices sociales, contre toutes les souffrances et toutes les corruptions qui en résultent.

Messieurs les moralistes ne se rendent pas assez compte qu'en négligeant de prêcher le devoir social aux privilégiés, ils annulent les prédications qu'ils se croient en droit d'adresser aux accablés de la vie. B. M.

Partout, en France comme à l'étranger, les questions de criminalité et de pénalité sont à l'ordre du jour. Un besoin de réformes, qui n'a rien de factice, se fait sentir. Il n'est pas provoqué seulement par le débordement du délit, mais par la conscience, chaque jour plus nette, de ce mal croissant, de ses caractères et de ses causes. Aussi le criminaliste ne peut-il plus se contenter d'être un simple juriste, exclusivement soucieux des droits sacrés de l'individu, et, en appliquant les conséquences avec la logique d'un commentateur ; il doit s'appuyer sur la statistique qui lui montre les délits en faisceaux et les délinquants en groupes, sur l'anthropologie, qui lui permet de découvrir la liaison du penchant aux divers crimes avec certains caractères héréditaires, et sur la pathologie de l'esprit, qui lui fait chercher, bien au-delà de l'individu, le vrai principe et la vraie portée de ses actes.

C'est sur ces bases qu'est fondé le travail que M. G. Tardi vient de publier,

sous le titre *la Criminalité comparée*: il n'intéresse pas seulement les magistrats et les législateurs, mais aussi tout le public contemporain qui se préoccupe de la question sociale et de la solution des problèmes si difficiles qui l'accompagnent.

(1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 2 fr. 50, Félix Alcan, éditeur).

La crise industruelle et artistique en France et en Europe, par Marius Vachon, chargé de missions du gouvernement français pour l'étude des industries d'art en Europe. — (Paris. — Librairie illustrée, 7, rue de Croissant. Prix : 3 fr. 50.)

Ce travail consciencieux et bien écrit, qui fourmille de renseignements précieux et d'aperçus d'une singulière pénétration et justesse, est d'une poignante actualité. Il serait nécessaire que nos dirigeants s'en inspirassent quelque peu. Tous les studieux des questions économiques, les questions dominantes de notre temps, voudront lire ce bon livre sur lequel nous reviendrons.

M. Marius Vachon a su voir et comprendre, qualité rare que n'ontguère eue jusqu'ici les commissions d'enquête.

Revue moderne. — Numéro 31 (20 juillet 1886). — *Sommaire :* Le 15 juillet, drapeaux et lanternes, Henri Fèvre. — L'Indépendance dans l'Art, P. de Champeville. — Sonnet, Jean Richepin. — Jean Moréas, les syrtes, les cantilènes, Robert Bernier. — Crabes et mollusques, Henry Fèvre. — Les poèmes de la Chair, Tercets à Lucie (poésies), Martial Teneo. — Salon de 1886, Ed. Thiaudière. — Baptême (poésies), Paul Cassard. — La dernière symphonie, Léonisac. — Chronique parisienne, Alcide Bétrine. — Coups de cloche, Alcide Bétrine. — Riposte, Georges de Lys. — Réplique à la riposte, Oscar Méténier. — Manuel Venégas, P.-A. de Alarcon. — La neige (poésies), Georges Gourdon. — Le mois, Divers.

Le nº de 80 pages : 1 franc. — Abonnements: Un an, 11 fr. ; six mois, 6 fr. — Paris, 35, rue du Département, Paris. — Lyon, 24, rue de Marseille, Lyon.

Cours populaires de Philosophie sociale et d'Analyse socialiste. — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une excellente institution de propagande socialiste due à l'*Union socialiste révolutionnaire* du xviiie arrondissement de Paris. Dans son local, 6, rue de Panama, elle a fondé deux cours populaires, l'un, de Philosophie sociale, par Eugène Fournière, et l'autre d'Analyse socialiste, par Auguste Chirac.

La *Revue Socialiste* n'a pas à faire l'éloge de ses deux collaborateurs : ses lecteurs et les membres de la *Société républicaine d'économie sociale* sont à même d'apprécier l'étendue de leurs connaissances. Mais ce qu'elle tient à dire, c'est le brillant succès qu'ils ont obtenu.

Le cours de Philosophie sociale a commencé le vendredi 30 juillet, devant une salle comble où se pressaient plus de deux cents personnes. Notre ami Fournière fit, ce jour-là, l'exposé de sa méthode dans un style magistral et sut, par la forme qu'il donna aux développements de sa thèse, s'attirer l'attention et les applaudissements fréquents de ce public composé de travailleurs studieux et de socialistes éclairés.

Le mardi suivant, 3 août, notre ami Chirac inaugura, à son tour, le cours d'analyse socialiste. Même succès, malgré la crainte des organisateurs que deux cours par semaine ne fatiguassent trop un public, prenant sur son repos, cinq heures consacrées à l'étude des graves questions qui dominent ce siècle. Dans une langue correcte et imagée, le professeur s'est vite attiré la sympathie de ses auditeurs, et par ses citations et ses exemples nombreux, ainsi que par la clarté de son exposition, il rendit saisissante et accessible à tous, la connaissance approfondie des sciences socialistes.

Le succès continue, car le vendredi, 6 août, un public encore plus nombreux assistait à la deuxième leçon du cours de philosophie sociale et fait espérer que bientôt le local de l'Union ne sera pas assez grand pour contenir la foule des auditeurs.

Il nous est impossible de donner aujourd'hui un résumé complet de ces cours, mais nous le ferons dans les numéros suivants de la *Revue*.

Nous adressons nos sincères félicitations : à l'Union socialiste révolutionnaire du xviiie arrondissement, qui a donné aux autres groupes un grand exemple; au public qui suit les cours, prouvant ainsi qu'il ne s'occupe pas seulement des questions d'actualité, mais des questions de réorganisation sociale, enfin à nos collaborateurs Chirac et Fournière, pour leur dévouement constant à propager le socialisme scientifique.

Le Rédacteur-Gérant : Benoît Malon

Paris, imp. de M. Décembre 326, rue de Vaugirard

LES CHEMINS DE FER

I. — La situation.

Les articles publiés en mai, juin, août, en février et avril dernier ans la *Revue socialiste* m'ont attiré par lettres et dans la Presse des bjections basées : en général sur la prétendue impossibilité d'appliuer, de longtemps, les solutions que j'ai proposées.

Je vais répondre aussi brièvement que possible.

Je crois avoir démontré, par chiffres irréfutables, que dès 1886, os voies ferrées monopolisées aux mains des six grandes Compagnies coûtent à l'Etat, à nous tous contribuables, au moins 160 millions e plus qu'elles ne rapportent; que, de plus, nous payons, grâce à es monopoles, l'ensemble de nos transports-voyageurs et marchanlises de 300 à 340 millions de plus que ne paient, à circulation égale, ios concurrents étrangers. Total près de *cinq cent millions par an* de harges et d'exagération de taxes à notre préjudice. Or cette situation 'aggrave chaque jour; on est d'accord pour constater que nous ne ouvons tolérer plus longtemps une pareille situation.

Comment en sortir?

On a dit et répété que les concessions et conventions de 1852 à 1858 t celles de 1873 à 1877, enfin et surtout celle du 20 novembre 1883, endraient le rachat des concessions tellement onéreux qu'il n'est acuellement pas possible, vu l'état de nos finances; car, ajoute-t-on ncore, on a garanti par traités aux obligataires et actionnaires des ix grandes Compagnies des revenus, intérêts et amortissement qu'on oit servir à moins de faillir à la parole de l'Etat.

Purs sophismes!

L'Etat n'avait-il pas emprunté de 1871 à 1873 pour plus de sept miliards de 5 0/0 émis au-dessous de 81 fr.

Est-ce que le ministère Ferry-Raynal, le même qui a fait signer es désastreuses conventions de 1883, a hésité à opérer en 1884 la conersion de ce fonds en 4 1/2; et il est certain que les rentiers porteurs e ce fonds seront réduits en 1894 à 4 0/0 et probablement à 3 0/0 vers a fin du siècle.

Pourquoi donc les actionnaires et obligataires des grandes Compagnies seraient-ils plus favorisés que les rentiers de l'Etat?

Est-ce que nos grandes Compagnies ont hésité à mettre en faillite ar leurs manœuvres déloyales et leurs détournements de trafic les etites Compagnies qui leur portaient ombrage?

Les créanciers des Charentes, de Picardie et Flandres, et autr Compagnies sacrifiées aux monopoles n'étaient-ils pas aussi intére sants que ceux de l'Est, de l'Ouest et du P. L. M. ?

Les immortels auteurs de la Déclaration des droits de l'homme et d citoyen, n'ont-ils pas affirmé, il y a bientôt un siècle, cet axiôme fo damental des droits de la démocratie moderne qu'*une génération peut assujettir à ses lois les générations futures ?*

Donc, si les Parlements serviles du second empire et ceux no moins coupables des quinze premières années de la troisième Répu blique ont aliéné par des traités léonins, les droits du peuple au prof d'une bancocratie cosmopolite et de sa clientèle, la nation est tou jours maîtresse de dénoncer ces traités.

Osera-t-on soutenir que nos finances obérées seront en meilleu état s'il faut y inscrire, dès 1887, plus de 250 millions au profit des si grandes Compagnies et vers 1894, au moins de six cent millions?

Il y a déjà un beau commencement; on a passé en 1886, 63 millio de prétendues avances couvertes par des émissions de bons du tr sor (*Officiel*, page 4266) il faudra avant peu, les inscrire au budg ordinaire d'où elles n'auraient jamais dû sortir, car nos ministres surtout les directeurs et administrateurs des Compagnies savent fo bien qu'elles ne seront jamais remboursées.

Il faut donc, et cela sans délai, résoudre une fois pour toutes cet question si ardue du régime définitif de nos voies ferrées.

II. — Les remèdes au mal.

J'avais indiqué, dès les premiers mois de 1883, le déclassement voie étroite et aux conditions les plus économiques de la plupart de lignes électorales sans avenir, que proposait de concéder le mini tère Ferry-Raynal comme un des meilleurs moyens d'atténuer le désastreux résultats financiers et économiques des Conventions qu'o allait voter.

Mais nos ingénieurs infatués et irresponsables, imbus de cette pré tention à l'infaillibilité qu'ils ont presque tous puisée à l'école d Ponts-et-Chaussées, et nos aveugles politiciens n'en ont pas moin les uns continué à construire et les autres laissé exécuter à gran frais des lignes de nul avenir.

Nos députés, qui déclarent à tort et à travers d'utilité publiqu toutes les lignes qu'on leur propose, ressemblent fort à ce Parisi légendaire qui réclamait une ligne d'omnibus dans chacune des ru de Paris.

Les grandes Compagnies n'ont pris en somme que ce qu'on leur offert et les vrais auteurs responsables de la situation désastreuse nous nous débattons, sont les ministres et députés aveuglés, trompé — ou gagnés — qui les ont soutenues envers et contre tous en 18 t en 1883.

Divers orateurs ont apporté à ce dernier moment et depuis lors,

Tribune de la Chambre, des révélations fort graves. Eh bien nous trouvons la triste confirmation dans les comptes-rendus fournis à ırs actionnaires par nos grandes Compagnies.

Ne trouvons-nous pas en effet, à celui de la Compagnie du Nord, ssemblée du 28 avril 1885, page 66) aux dépenses intitulées : *frais de reaux, d'impression, d'annonces.*

Année 1883 (*vote des Conventions*)............	1.182.842.50
Année 1884 (*après ce vote*)....................	856.277.98
Différence en moins.............	326.564.53

Est-ce que ces 326.564.53 et deux ou trois autres millions que les ɔmpagnies *qui ont recours à la garantie d'intérêt* ont noyés dans le uillis de leurs frais généraux, n'ont pas été le prix de l'appui par op bienveillant de la presse amie, pour ne pas dire plus, des gran- ɜs Compagnies et peut-être aussi de certains bulletins, et l'insertion des comptes-rendus publics de pareils chiffres ne justifie-t-elle pas s paroles de notre ami Pelletan à la tribune le 10 août 1883, denon- ınt « de honteuses compromissions » ?

Comme nous l'avons exposé, les conséquences financières des con- ɜntions votées, et de l'obstination qu'on met à exécuter envers et con- 'e tous à grands frais des lignes de nul avenir, obligeront l'Etat 'exproprier ou de racheter d'abord les réseaux de l'Ouest, de l'Or- éans, de l'Est et du Midi, ensuite celui de Paris-Lyon-Méditerra- ée ; enfin quelques temps après celui du Nord.

Aux clauses et conditions des traités existants, le gouvernement eut à toute époque racheter les concessions *des Réseaux entiers* (clause es conventions de 1883) en payant à la compagnie concessionnaire *ɜndant la durée restant à courir de sa concession* une annuité égale au *roduit net* de toutes les lignes rachetées pendant les sept dernières nnées qui précèderont le rachat et sous déduction des deux années e cette période qui auront donné les revenus les plus faibles.

Examinons donc quelles seraient, aux conditions de ces traités, les ommes que l'Etat aurait à payer annuellement jusqu'en 1954 et 1956 ux deux compagnies d'Orléans et de l'Ouest s'il décide d'en effectuer e rachat vers 1888-1889.

Le produits net des cinq années écoulées de 1881 à 1885 sur ces deux éseaux se sont élevés d'après les comptes-rendus officiels de ces Compagnies aux sommes suivantes :

	Ouest	Orléans
1881..........................	61.612.412	100.069.093
1882..........................	59.511.841	98.702.997
1883..........................	62.632.088	92.618.587
1884..........................	58.873.653	86.057.803
1885..........................	56.534.416	87.171.932
Total..............	22[illegible].164.410	464.615.462
Moyenne des 5 années.........	59.829.282	92.923.093

De plus, il faut considérer que la baisse des recettes brutes et nett qui s'est accentuée en 1885, menace d'être encore plus forte en 1886 que d'après les résultats des six premiers mois on peut prévoir q le produit net de l'Orléans ne dépassera pas en 1886, 90 millions celui de l'Ouest 56 millions.

Il faut observer en outre, que ces deux compagnies font figur dans leurs bénéfices ou produits nets des profits absolument étrange au trafic des lignes, notamment des services maritimes, camionnage forges, exploitations diverses, domaines, dont l'Etat, en cas de racha ne doit aucunement l'annuité ; que ces profits dépassent pour chacu de ces compagnies trois millions par an.

Cela ramènerait donc, tous les comptes réglés, en supposant le ra chat effectué au 31 octobre 1888, l'annuité de l'Orléans à environ millions et celle de l'Ouest à 56 millions au plus, soit ensemble 146 148 millions payables jusqu'en 1956.

Quelles seraient pour l'Etat et les nouveaux exploitants ou conce sionnaires, les résultats de ce rachat ?

Les recettes brutes des deux réseaux réunis se sont élevées en 18 et 1885 à une moyenne de 330 millions.

En prenant pour base moyenne le coefficient maximum de fra d'exploitation de 50 0/0 on aurait donc un produit net de 165 million si l'on maintenait les tarifs actuels.

L'affaire ne serait donc pas si mauvaise pour l'Etat qu'on veut bie le dire.

D'autre part la réforme des tarifs, bien qu'insuffisante, effectué depuis quatre ans sur ce qui reste du réseau de l'Etat lui a mainten une hausse continue des recettes brutes, alors que celles de tous le réseaux des grandes compagnies baissaient.

Il en serait certainement de même si l'on appliquait des réforme plus complètes à la moitié que nous désignons de nos voies ferrées.

Celle des tarifs-voyageurs ramenés aux prix de l'Etat belge triple rait la circulation sans augmenter de plus d'un tiers les dépenses e remplirait à moitié nos wagons aux cinq-sixièmes vides.

Celle des tarifs marchandises petite-vitesse accroîtrait de beaucou le tonnage et aussi le produit net et il y aurait pour les population de ces régions où justement les idées démocratiques ont encore fai le moins de progrès : une centaine de millions d'économies annuelle sur les prix de leurs transports par voies ferrées à réaliser, ce qui le rallierait aux principes vraiment républicains-démocratiques.

Le rachat de ces deux réseaux donnerait à l'Etat avec celui qu'i possède dans le sud-ouest de la France près de 12.000 kilomètres d lignes desservant entièrement 28 départements et partiellement 1 autres.

Nous pensons donc qu'on devrait profiter de la baisse des recette brutes et kilométriques pour débarrasser plus du tiers de la Franc en deux ou trois années de ces monopoles.

Quant à la question de matériel roulant, mobilier, outillage et ap

provisionnements que l'Etat doit rembourser aux compagnies, *à dire d'experts*, elle ne semble pas plus difficile à résoudre.

Ces objets mobiliers sont évalués par les Compagnies à fin 1883 pour l'Ouest à 227.711.759, pour l'Orléans à 240.000.000 et il faut en rabattre au moins un quart, si non plus.

La compagnie d'Orléans devait à l'Etat, à fin décembre 1883, 205.398.881.26, celle de l'Ouest 240 millions et, loin de rembourser, ces deux compagnies ont reçu de l'Etat en 1884, 1885 et ont à recevoir en 1886 et années suivantes de très importantes avances, qu'elles portent en débet.

Non seulement l'Etat n'aurait rien à payer à ces deux compagnies pour leur matériel et mobilier, mais leur dette sera vers 1888-1889 assez élevée pour dépasser les sommes que l'Etat aurait à leur rembourser en vertu des articles 15 et 19 *les plus léonins et onéreux des Conventions de 1883* pour travaux faits par elles sur les lignes ayant moins de quinze années d'exploitation.

L'Etat n'aurait donc presque rien à verser de suite pour effectuer vers fin 1888 le rachat de ces deux réseaux de l'Orléans et de l'Ouest.

Ce que nous disons de ces réseaux peut s'appliquer de même aux réseaux de l'Est et du Midi et ne tardera pas à être applicable à ceux de Lyon et du Nord, car toutes ces compagnies seront sous peu d'années tellement onéreuses à nos finances, qu'il faudra soit les racheter soit les exproprier.

Voilà la question du rachat établie au point de vue strictement légal et nous pensons avoir démontré qu'il est ou sera plus facile qu'on ne le prétend.

III

L'expropriation des grandes compagnies

La solution que nous venons d'indiquer vaudrait, croyons-nous, mieux que l'état actuel, mais il semble qu'il y a mieux à faire encore.

Les concessions de 1852 faites au lendemain d'un coup d'Etat *qualifié depuis crime*, celles de 1853 à 1858 ; enfin les Conventions de 1883 nous semblent illégales, entachées de nullité, comme contraires à la Déclaration des droits de l'homme que nous avons citée et à la simple honêteté.

Pour pouvoir donner au pays sans délais, au point de vue des transports en chemins de fer, les justes satisfactions auxquelles il a droit, il faudrait dénoncer et annuler tous traités et concessions qui ont engagé et engagent l'avenir du pays pour plus de vingt années ; restituer par suite à l'Etat, aux époques prévues par les concessions primitives, toutes les lignes concédées sous Louis-Philippe et la 2me République, et dont la prolongation des concessions faite à la suite du crime de décembre 1851, doit être de ce seul fait *considérée comme nulle.*

Il faudrait ensuite réduire à vingt ou trente années au plus les concessions faites de 1859 à 1883 et ne donner aux compagnies ou concessionnaires expropriés qu'un revenu maximum de 3 0/0 du capital *réellement dépensé*, soit à peu près ce que donne le capital employé par les compagnies anglaises.

Cela restituerait, à l'Etat, avant 1892, toutes les meilleures lignes du Réseau français et réduirait l'ensemble des annuités de rachat de toutes les conventions qu'on peut évaluer actuellement à 450 millions pendant une durée moyenne de soixante-huit ans, à une annuité de moins de 300 millions payables jusque vers 1920. *Economie totale, vingt-et-un milllards*, soit presque le montant de notre dette nationale.

Cette expropriation amènerait probablement la faillite, suivie de Concordat des Compagnies de l'Ouest, de l'Est et d'Orléans, peut-être aussi de celles du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, mais ne vaudrait-il pas mieux voir cela que celle de l'Etat français à laquelle nous allons tout droit.

Quant aux actionnaires qui ont touché, depuis quarante ans, de sept à quinze fois leur capital; aux obligataires qui touchent depuis plus de vingt-cinq ans des revenus et amortissement d'un tiers plus élevés que ceux du 3 p. 0/0 français et du 4 p. 0/0 des porteurs de consolidés anglais et d'obligations (Debentures) des chemins anglais; eh bien, ils subiraient le sort de ceux des petites Compagnies que nos grandes monopoleuses ont ruinées sans vergogne. Ils se contenteraient de revenus en rapport avec la baisse constante et régulière du revenu des capitaux, terres et immeubles.

La masse des producteurs français aurait tout à gagner à cette expropriation de nos Réseaux qui nous mettrait rapidement, au point de vue des prix des transports par voie ferrée au niveau de nos redoutables concurrents d'Allemagne, Belgique, Angleterre, Etats-Unis.

Cela obligerait de plus le Gouvernement à réviser le classement des lignes inconsidérément promises, et à n'exécuter que celles qui assureront à la fois les frais du capital de construction et de l'exploitation, et à renvoyer l'exécution des autres, soit aux départements syndiqués, soit à des industriels ou sociétés qui les construiraient, comme cela se fait en Anglcterre, à leurs risques et périls et sans aucune garantie du Gouvernement.

En résumé, nous croyons qu'on ne pourra éviter d'ici quatre à cinq années, soit de racheter, soit d'exproprier au moins quatre de nos grands Réseaux; mais qu'il *vaudra mieux les exproprier purement et simplement* comme nous l'avons indiqué. Avons-nous été assez précis cette fois?

JULES PINAUD.

MORALES PANTHEISTES
ET DIVERSES

(*Suite et fin*)

Dans la patrie de J. S. Mill. On est généralement arrivé à concevoir comme suit le développement moral :

Nous connaissons que notre faiblesse nous est commune avec tous les hommes et ainsi nous partageons les souffrances de chacun.

Nous sentons la nécessité de nous entr'aider et par là nous sommes disposés à travailler pour les autres. Les impulsions égoïstes nous portent vers les objets seulement en tant qu'ils sont des moyens de satisfaire au désir. Les impulsions altruistes, au contraire ont plus besoin de l'intelligence pour comprendre l'objet lui-même dans toutes ses relations. D'où il suit qu'une immoralité profonde est une pure stupidité.

En d'autres termes, le développement de la science correspond aux développements des sentiments sympathiques ; ce qui n'est vrai qu'en général et sous bénéfice de nombreuses exceptions.

M. Sidwick, lui, s'est attaché à combattre et l'utilitarisme et le socialisme de J. S. Mill; mais quand il lui a fallu trouver une sanction morale, il en est resté réduit à avancer que la sanction religieuse serait le seul moyen de réconcilier l'utilitarisme universel avec l'égoïsme. Pauvre ressource pour le système, il faut l'avouer, dit M. Guyau, M. Sidwick reconnaît d'ailleurs que l'existence de la sanction religieuse ne peut être démontrée. De quel droit l'invoquer alors ? Mieux valent à tous les points de vue l'altruisme de Comte et le socialisme de J. S. Mill qu'on a vainement tenté de réfuter et qui restent avec la pitié schopenhauerienne le phare de la morale nouvelle.

La philosophie française compte deux penseurs moralistes de pensée profonde, de haute conception et de sentiment vivifiant, Alfred Fouillée et M. Guyau, le digne et éloquent disciple d'un tel maître. Nous devions les saluer ici avec reconnaissance

et admiration, car leurs pages lumineuses nous ont souvent guidé.

Alfred Fouillée commence par s'établir solidement sur le terrain des évolutionnistes. Pour lui la morale est de formation sociale et elle se développe dans le but de la paix, de la justice et de l'harmonie. Ce que précisera très bien M. Guyau : « La haine compréhensible dans les états sociaux inférieurs n'a plus de sens à mesure que se développent les systèmes de garanties sociales contre les injustices individuelles et en faveur de la solidarité humaine... pour réaliser le maximum de défense sociale réduisant au minimum les souffrances individuelles. »

Fouillée cependant reste platonicien sous plus d'un rapport et notamment touchant la puissance de direction que peut avoir un idéal moral sur les actions humaine. Spencer lui a donné sur ce point une demi-adhésion qui nous paraît irréprochable :

« J'acquiesce entièrement, dit le philosophe anglais, à votre croyance que l'idéal moral devient lui-même un facteur dans notre progrès vers un état plus moral. Les idées et les émotions appropriées à une phase quelconque du progrès social, s'aident toujours les unes les autres, car les émotions renforcent les idées et les idées donnent un caractère défini aux émotions: dans cette mesure, les idées arrivent à former une partie de l'ensemble de ces agents produisant le mouvement (*the agency producing movement*). Toutefois, à ce que je pense, elles ne sont pas elles-mêmes des forces, mais elles favorisent les actions de ces forces qui naissent des émotions, en rendant leurs directions plus spécifiques, en diminuant le frottement, etc. »

Partant de la liberté « qui domine et pénètre en quelque sorte le monde entier, qui deviendra le fond même de chaque être dégagé de toute entrave et signifiera tout ensemble achèvement et dégagement de soi, marche sans obstacle dans la direction normale de la volonté, » les autonomistes n'en aboutissent pas moins à une morale profondément sociale, tendant à la réalisation de la solidarité humaine, Ils vont plus loin et comme les panthéistes de grande lignée, font entrer les animaux dans la grande cité de la bonté humaine.

Pour la science moderne toutes barrières s'effacent entre les êtres vivants :

Il y a de la sensation, de l'intelligence, de la volonté chez l'animal comme chez l'homme quoique à un degré très inférieur et dans un état d'enveloppement. Dès lors, il y a une justice envers les animaux, par cela même une charité. Là où la bonne volonté s'est dégagée et montre une première ébauche de la vo-

lonté humaine, comme chez les animaux domestiques, chez le cheval laborieux ou le chien fidèle, il y a un commencement de droit. Si la guerre universelle, avec la lutte pour la vie, persiste entre l'homme et les animaux, si la légitime défense où la nécessité justifie le meurtre des uns et l'esclavage des autres, elles ne justifient pas les souffrances inutiles ni les actes de cruauté. Parfois même, il y a entre l'homme et l'animal domestique une association véritable pour le travail, une sorte de convention implicite entre inégaux, analogue à celle qui existe dans la famille entre majeurs et mineurs; les animaux alors font partie de la *maison* comme leur nom l'indique, eux aussi ils sont, selon l'expression stoïcienne : *humiles amici* : leurs droits deviennent alors assez précis, assez déterminables pour que la loi les sanctionne; c'est l'honneur de nos législateurs modernes que l'avoir compris et d'avoir, ici encore, élargi tout à la fois la sphère de la justice et de la bienfaisance. A plus forte raison quand il s'agit des hommes, ne saurait-on admettre, sous quelque forme que ce soit, des castes hors la loi commune.

Argumentation irréprochable et aboutissant à un état d'égalité réelle, de prédominance altruiste et de solidarité effective.

Toutefois l'évolutionisme de Fouillée est optimiste plus que de raison et se rapproche du « plus grand bien futur » de Leibnitz. Il nous dit cela dans une belle langue :

« Un dessein se fait » qui s'établit lui-même et c'est là une vérité scientifique sans laquelle la sociologie demeurerait une spéculation stérile au lieu de devenir une étude pratique. Nous réconcilions ainsi, au point de vue social, la causalité et la finalité. La finalité n'est plus que la causalité prolongée, réfléchie dans la conscience, et cette réflexion sur soi devient une multiplication de soi. Le propre de l'homme est d'être mû par des idées, non plus seulement par des forces purement physiques ou par des instincts aveugles; or l'idée en même temps, qu'elle est une cause, est aussi une fin. L'histoire c'est la science et la morale s'incarnant ainsi dans la pensée et les actions de l'homme, par conséquent outre que c'est un mécanisme soumis aux lois générales du mouvement, c'est encore un poëme qui ne fait qu'un avec le poète, c'est une odyssée qui se crée et se chante elle-même. On a donc eu raison de dire que l'art est la nature même de l'homme, ou que chez l'homme (et peut-être partout) art et nature ne font qu'un. (1)

---

(1) Fouillée: *La Science sociale. Critique des systèmes de morales contemporaines.* (*Voir sur ce sujet* aussi : *l'Histoire de la philosophie* par le même, *la critique de l'idée de sanction* (dans la *Revue philosophique*) par Guyau et de belles pages de *Les sociétés animales*, par Espinas.

D'après cette théorie, la morale serait une esthétique ou pour mieux dire une harmonie de la nature idéalisée, adoptée et rectifiée par l'homme, ainsi perfectionneur enmême temps que perfectible et croissant en moralité en même temps qu'en savoir. (1)

Le sévère critique de Kant était tenue d'indiquer une base morale ; il l'a tenté dans cette belle page :

Peut-être ce suprême fondement du « bien moral », qu'on a présenté jusqu'ici comme une réalité absolue et déjà en possession de la pleine existence, est-il pour notre intelligence et notre volonté un pur idéal, sans être cependant pour cela, comme on l'a prétendu, une pure illusion. On n'a pas assez montré, selon nous, que les grandes idées directrices de notre pensée et de notre volonté sont des *forces* réelles, par le désir même qu'elles enveloppent et traduisent, comme par la tension motrice qui est la contre-partie physiologique de ce désir. Le spiritualisme fait correspondre les idées à des choses toutes *faites* et transcendantes : selon nous, elles correspondent à des choses qui *se font* se mouvant dans un *devenir* immanent, dont elles renferment, à la fois, la formule intellectuelle et le ressort sensible. En transposant pour ainsi dire les conceptions supranaturelles dans les termes de la nature et de la conscience on peut à quelques-unes laisser une certaine place en morale. Le point de départ est alors ce fait expérimental que nous avons *conscience* de nous-mêmes, et que nous concevons cependant les *autres* consciences et *l'univers* ; mais sans pouvoir nous expliquer d'une manière adéquate ni le sujet conscient, ni l'objet pensé, ni la transition du sujet à l'objet.

Qu'est-elle *en réalité*, cette conscience qui se pense en pensant le reste, cette conscience sur laquelle on a fait tant d'hypothèses ; indivisible pour ceux-ci, divisible et composée pour ceux-là, fermée selon les uns, ouverte et pénétrable selon les autres, radicalement individuelle selon les uns, capable selon les autres de s'étendre à des sociétés entières, à des groupes de plus en plus vastes, et de se fondre ainsi avec d'autres consciences élémentaires dans une conscience commune et sociale ? C'est là le grand problème, car la conscience est *suis generis*, incomparable : étant le fond et la condition universelle de toute pensée par laquelle nous réduisons une chose à une autre pour l'expliquer, la conscience est elle-même *irréductible*. On ne peut pas la faire rentrer dans un *genre* supérieur, on ne peut pas non plus en marquer la *différence propre* avec d'autres choses du même genre, elle échappe aux fonctions essentielles de la compréhensibilité scientifique; elle est donc

(1) L'homme n'agit pas seulement sous l'impulsion du plaisir sensible, il agit aussi par intelligence et sans avoir besoin d'un autre moteur que l'intelligence qui a son attrait propre. (Fouillée)

la borne non pas transcendante, mais imminente, de la connaissance scientifique. De là le principe de la *relativité des connaissances.* De là aussi l'idéal que nous nous formons d'une conscience universelle qui envelopperait toutes les autres, d'une société universelle des consciences. Cet idéal est, lui aussi, immanent et dérivé de l'expérience, dont il est le prolongement. Au point de vue moral, il est à la fois *restrictif* et *persuasif.* Il est *restrictif* de nos penchants égoïstes par cela même qu'il implique la limitation et restriction inévitable de nos connaissances, la non adéquation de notre cerveau au monde, de notre conscience individuelle à la réalité universelle, ou, si l'on veut à l'universalité des consciences. De cette limitation dérive la justice : *abstine et sustine.* En même temps l'idéal est *persuasif,* parce qu'il exprime une hypothèse sur ce que le monde devrait être, hypothèse qui nous excite à sa propre mise en œuvre, sous la forme de la fraternité : *aime et agis.*

Au moyen de cet idéal immanent à la conscience, nous fondons ainsi tout ensemble la justice, et la fraternité. L' « Altruisme » moral a son origine dans cette sorte d'altruisme intellectuel qui fait que nous pouvons *penser* les autres, nous mettre à leur place, nous mettre *en eux* par la pensée. La conscience, se projetant ainsi dans les autres êtres et dans le tout, se relie aux autres et au tout par une idée qui est en même temps une force. Cette considération nous semble nécessaire pour compléter, même au point de vue expérimental, les éléments de moralité qu'on a tirés du jeu des forces purement mécaniques, du jeu des intérêts, enfin des lois de la vie, des lois de la société et des lois de l'évolution. Nous acceptons tous ces évènements, mais nous les enveloppons, comme ils le sont de fait, dans la *pensée consciente de soi* et ouverte à *autrui*, vrai principe de la société universelle. Notre théorie nous semble par là égale à la totalité de l'expérience, y compris même la condition fondamentale de toute sensation et de toute expérience : la conscience. Nous acceptons donc tout le *réalisme* des écoles naturalistes, positivistes, évolutionnistes, et en même temps l'*idéalisme* des autres écoles, sans accepter en rien le dogmatisme métaphysique de ces dernières. En même temps nous échappons au dogmatisme moral des écoles criticistes : sans affirmer un « impératif catégorique » et transcendant contre lequel s'élèvent les résultats dubitatifs de la critique même, nous complétons les motifs et mobiles concrets du naturalisme en y ajoutant tout ce dont une morale idéaliste a besoin : un principe immanent qui, d'une part, puisse *limiter* rationnellement l'égoïsme et, d'autre part, *exciter* rationnellement à la fraternité (1).

---

(1) Alfred Fouillée : *Critique du système de morale coutemporain.* Voir aussi pour le magnifique développement de cette idée : *Essai d'une morale sans obligation ni sanction* par Guyau.

CONCLUSION

La conclusion des pages qui précèdent à été donnée ou fur et mesure par l'interprétation des théories et je n'aurais qu'à prendre congé des lecteurs qui ont bien voulu me prêter quelqu'attention s'il n'était pas nécessaire d'expliquer — sinon de justifier — cette excursion rapide et forcément incomplète à travers les morales religieuses et philosophiques par un autodidacte que ses recherches, presqu'exclusivement consacrées à l'économie sociale, ne prédisposaient pas à une telle entreprise.

S'il a cru devoir, tout en sachant bien ce qui lui manquait pour cela, tenter d'esquisser une sorte de tableau historique, très élémentaire, de la morale ancienne pour arriver à dégager les données de la morale nouvelle, c'est dans un but purement socialiste.

L'homme ne vit pas seulement de revendications économiques et politiques. Et selon nous le socialiste qui ravaille à réaliser une forme de civilisation supérieure, doit sonder toutes les douleurs du siècle, aborder de front tous les grands problèmes de l'existence humaine. Par suite, les brûlantes préoccupations philosophiques et morales de ce temps ne sauraient lui être étrangères. Aussi bien tout se touche dans un système quelconque d'organisation sociale : une transformation économique et polique entraîne toujours une révolution morale. Penser donc que les militants de la rénovation humaine n'ont à se préoccuper que des intérêts matériels de l'humanité travailleuse et peuvent inpunément négliger ses incompressibles aspirations morales, c'est se préparer pour l'avenir de cruels mécomptes.

Les socialistes utopiques, qu'il n'est pas question de réhabiliter ici outre mesure, l'avaient bien compris, eux, que les questions morales sont inséparables des questions sociales. Aussi par leurs plans de transformation prétendaient-ils satisfaire les besoins religieux et philosophiques de l'humanité militante, tout autant que ces besoins politiques et économiques.

De nos jours, par contre, on s'en est presque exclusivement tenu à la prédication de la Révolution sociale, envisagée seulement par le côté des avantages matériels.

L'explication de cette nouvelle tactique sont faciles à donner.

La critique proudhonnienne d'abord, le socialisme scientifique de Marx ensuite — qui se sont déployées au moment où la lutte des classes, transportée dans le monde industriel, s'est manifestée par les grandissantes et tragiques révolutions sociales françaises de 1831, 1848, 1871, brisant l'illusion dans le cœur du

prolétaire victime des barbares répressions bourgeoises — ont trouvé un terrain bien préparé à la direction systématique des efforts socialistes ayant la lutte des classes pour (principe) vers la défense presque exclusive des intérêts économiques des exploités et des salariés de tous ordres.

Corollairement, la cynique approbation donnée par le catholicisme et par le spiritualisme éclectique à la réaction décembriste et à toutes les tyrannies européennes, en portant le dernier coup à « l'Evangile du Vicaire savoyard », si cher au peuple de 1830-1848, jeta l'élite du prolétariat — le prolétariat qui pense, étudie et combat pour les droits du travail — dans la doctrine la plus éloignée du spiritualisme religieux : le matérialisme simpliste, et le socialisme idéaliste prit fin.

Dès lors, plus de philosophie morale servant de cadre aux réclamations économiques ; le côté moral sembla résolu par la pure et simple affirmation matérialiste, et par la répudiation énergique de toute sentimentalité politique ou philosophique.

Dès lors, plus de paradis terrestre longuement décrit et promis à tous, plus d'appel aux bons sentiments des privilégiés. Mais à la place de tout cela l'analyse critique de la situation et l'implacable revendication contre la classe dominante, oppressive et exploitrice.

La grande découverte de Marx, que le fond tragique de l'histoire est rempli par les mouvements, manifestes ou latents, mais incessants, de la lutte des classes, arriva à propos pour donner aux tendances générales du nouveau socialisme économique et révolutionnaire une base d'airain.

La lutte des classes admise, la situation présente fut ainsi expliquée par les socialistes désignés plus ou moins justement sous le nom de collectivistes révolutionnaires :

« Depuis la Révolution française, la guerre des classes n'a pas pris fin comme l'ont dit faussement quelques esprits superficiels ou volontairement trompeurs, elle n'a fait que se simplifier. La bourgeoisie, traître au peuple et qui s'est tournée contre lui, en devenant conservatrice, a pris l'hégémonie des forces rétrogrades (noblesse, clergé, privilégiés de tous genres). C'est donc entre elle et l'immense peuple des salariés que réside maintenant le conflit permanent et que se livrera le grand combat pour l'empire du monde. Le résultat final ne saurait être douteux ; le prolétariat, classe ascendante, est poussé à la victoire par toutes les forces vivantes de l'évolution humaine et par les nécessités économiques de la production et de la circulation modernes.

« Les premiers exigent, en effet, un ordre de liberté et d'égalité; les secondes (qui ne sont autres que les applications scientifiques et mécaniques, combinées avec l'association et la division du travail, à la production et à la circulation des richesses) exigent la socialisation des éléments du travail et de l'échange.

« Mais, en attendant, la guerre est âpre; la bourgeoisie, comme toutes les classes déclinantes, est cruelle dans ses résistances.

« Ainsi l'attestent, et ne l'attestent que trop, les massacres de prolétaires en France, dans ce dernier demi-siècle, et les barbares répressions qui, en ce moment même, sévissent sur les socialistes, en Russie, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Irlande et même dans l'Amérique du Nord.

« Dans cette situation, le devoir des prolétaires et des socialistes est tout tracé: s'organiser en partis de classes, en partis ouvriers socialistes distincts pour le combat au jour le jour, contre l'exploitation capitaliste et pour la conquête, soit graduelle, par une série de réformes imposées, soit violente, par une révolution victorieuse des pouvoirs publics.

« Sans cette conquête des pouvoirs publics par le prolétariat, aucune transformation ne peut être sérieusement entreprise ; il faut donc la poursuivre, car il n'y a de victoire possible pour les travailleurs que sur le terrain politique. Les efforts purement économiques, grèves, coopérations, ne peuvent conduire à l'émancipation. Celle-ci sera le don de joyeux avènement des prolétaires au pouvoir, et cela dit ce que doit être l'activité socialiste. »

Nous croyons avoir fidèlement résumé la doctrine dont le couronnement est l'abolition des frontières, le fédéralisme politique régional, national, international, l'abolition de l'Etat politique et son remplacement par une vaste administration sociale, se mouvant dans la socialisation enfin réalisé des forces de production et de circulation. Cette conception socialiste est vraie dans sa généralité, et fausse seulement dans certaines interprétations trop absolues.

Mais elle est incomplète théoriquement en ce qu'elle néglige totalement les forces morales. Le culte du droit, de la justice, l'amour ardent de l'humanité, le dévouement à ses semblables, l'enthousiasme du bien, ne sont pas de pures « blagues » ainsi qu'on a osé l'écrire, ils sont des forces agissantes, et la Révolution française leur a dû en partie sa victoire sur la réaction européenne. Pratiquement le socialisme de classe n'est pas moins incomplet en ne comptant que sur les intérêts des masses ouvrières

en négligeant de faire appel aux sentiments altruistes de tous les hommes sans distinction de classe. Le sentiment et le dévouement (1) sont rayés de son vocabulaire. Lacune grave, car tout homme d'éducation bourgeoise n'est pas nécessairement mauvais ; loin d'être étouffés par la diffusion de la science, les sentiments proprement dits et notamment les sentiments altruistes suivent parallèlement les progrès intellectuels. En d'autres termes, l'instruction développe la sensibilité. Qui oserait le nier ? La rebutante dureté des coutumes qui pèse si cruellement sur les plus faibles de l'humanité (femmes, enfants, pauvres) et sur les animaux, cette cruauté inconsciente est le fait de l'ignorance, elle s'adoucit dans les milieux cultivés (2). Sans mentir à leur mission rénovatrice, les socialistes ne peuvent négliger ni les forces morales, ni les forces aimantes de l'homme ni refuser de faire appel à tous les dévouements. Sinon ils ne donneront vie qu'à un socialisme plus critique que positif. Or, la critique pure, puissante, pour la *dissociation* nécessaire des vieilles forces devenues malfaisantes et condamnées à périr, compromet l'avenir en écartant en bloc et pêle-mêle avec ce qui doit disparaître dans la fosse commune de l'histoire, des éléments précieux qui, pour être du passé, n'en sont pas moins indispensables a l'œuvre de reconstruction.

Certes, c'est faire œuvre utile que de démasquer les hypocrisies politiques, que de mettre à nu les plaies sociales, que de donner aux revendications économiques une précision dont il n'y avait pas eu d'exemples jusque-là. Mais l'œuvre sera meilleure si l'on ne néglige pas trop le côté moral des aspirations contemporaines. Pour un observateur attentif, le monde moderne souffre non seulement des iniquités économiques, et des oppressions politiques, et des rapacités patriotiques qui font du Globe un champ de pillage, mais aussi de l'insuffisance de ses données morales la vieille religion étant morte sans

---

(1) Je ne parle pas du dévouement des militants eux-mêmes qui est grand ; ils pratiquent la chose en repoussant la mot; mais de l'appel au dévouement social de ceux qui peuvent beaucoup pour le bien, sans être immédiatement intéressés à la Révolution. Et ceux-là sont nombreux.

(2) Il n'est pas douteux, en effet, que la culture de l'esprit poussée à un certain degré ait pour effet direct d'étendre et de creuser le champ des impressionnabilités douloureuses et sympathiques, donc des généreuses affections. Et par là, elle est certainement moralisatrice, puisque, après tout, à la base de l'idée morale, l'argument le plus solide et le plus convaincant, — avouons-le, ô philosophes, — c'est la pitié, c'est la bonté, c'est l'amour. (Tarde : *Criminalité comparée*), Paris, Félix Alcan.

laisser de successeur. De là le triste état d'âme du temps présent, le trouble des esprits, la tristesse tragique des meilleurs, situation, dit bien Max Nordau, (1) qui n'a d'analogue que dans l'époque d'agonie du monde antique.

C'est sur ce point que nous nous sommes permis d'attirer l'attention de nos correligionnaires et nous insistons, car si poursuivre la rénovation des institutions politiques et économiques est bien, il est mieux de ne pas négliger en même temps l'homme lui même. Qu'on le sache bien, l'un ne va pas sans l'autre. Moins que jamais nous ne devons l'oublier, à un moment ou les anciennes morales théologiques sont emportées dans le naufrage des religions et des vieux concepts métaphysiques détruits pierre à pierre par la science. La terreur des Dieux s'en est allée des cerveaux pensants, *le chacun pour soi*, honte éternelle de l'intellectualité bourgeoise, n'est pas un principe moral (c'est tout le contraire), et pourtant une génération ne peut vivre dignement sans un principe moral en accord avec l'état des connaissances humaines, et conforme au but social de ceux qui travaillent, combattent et meurent pour le mieux être collectif.

Quel peut être dans les circonstances actuelles le principe moral remplissant les conditions indiquées plus haut? L'histoire nous répondra que de la longue évolution morale, de l'adoucissement des mœurs, de la différence des savoirs, de la réflexion des meilleurs de l'Humanité, un idéal nouveau se forme péniblement qui a nom justice et bonté (2), et qu'à lui nous devons nous attacher pour diminuer le mal moral et matériel, c'est-à-dire l'iniquité et la souffrance dans le monde.

C'est notre consolation d'un si lamentable passé ; c'est le rocher de notre espérance qu'à travers tant de crimes, tant d'iniquités, tant d'erreurs et tant de douleurs, l'humanité progressive, malgré d'irréparables défaillances, ait toujours grandi en justice et en bonté, en amour et en pitié, chaque fois qu'elle a repris conscience d'elle-même. La vertu la plus grande disait déjà Aristote, c'est la bonté.

Vu de haut, le développement de l'humanité a pour point de départ le brutalité égoïstique s'épanouissant dans la loi zoologique de la *lutte pour la vie*. Les alternatives de victoire et de

---

(1) Les mensonges conventionnels de notre civilisation, traduit par A. Dietrich. Paris, Henrichsen.

(2) Bonté suffirait, la justice dignement comprise n'est qu'une bonté éclairée.

défaite dans les conflits des forces individuelles, amène le *moi* féroce à la conception du *non moi*, du moi d'autrui; l'égalisation des forces conduit aux transactions, et à leur forme supérieure *l'association pour la lutte* que la nature elle-même enseigne d'ailleurs, en faisant souvent une condition de la conservation des espèces, non seulement animales mais encore végétales. Dans cet état il arrive que la sociabilité naît, se développe, que la sympathie se manifeste, que l'altruisme fait son entrée dans le groupe organisé.

C'est le premier stade.

Plus tard les différents groupes, en restant ennemis ou étrangers, arrivent à l'estime mutuelle, alors les premiers germes de la solidarité humaine ont pris racine, il ne s'agit que de les cultiver (1).

Plus tard encore, et avant que le deuxième stade soit arrivé à sa complète réalisation, une conception supérieure de la vie

---

(1) Max Nordau a fort convenablement défini la morale solidariste en opposition, surtout de la morale théologique:

« Le progrès pose un principe général, la solidarité humaine d'où résulte une nouvelle morale incomparable plus profonde, plus sublime, plus naturelle. Elle prescrit: « Fais tout ce qui contribue au bien de l'humanité, abstiens toi de tout de qui cause à l'humanité du dommage ou de la douleur. » Elle a pour chaque question une réponse raisonnable. « Qu'est-ce qui est bien? » la théologie dit: » Ce qui plaît à Dieu, » affirmation qui n'a aucun sens intelligible à moins que l'on ne croit que Dieu (s'il existe) nous a révélé ses pensées. La morale de la solidarité dit: « Le bien est ce qui étant généralisé, créérait à l'espèce des conditions plus favorables d'existence. » « Qu'est-ce qui est mal? » La théologie répond de nouveau: « Ce que Dieu a défendu? » La morale de la solidarité répond: « Le mal est ce qui étant généralisé nuirait à la vie de l'espèce. » « Pourquoi dois-je faire le bien et m'abstenir du mal? » La théologie dit: « Parce que Dieu le veut ainsi. » La morale de la solidarité dit: « Parce que tu ne peux pas faire autrement. » L'espèce, tant qu'elle possède la force vitale a aussi un instinct de conservation personnelle, celui-ci l'engage à éviter ce qui lui est nuisible et à faire ce qui lui est avantageux. Cet instinct est d'abord inconscient, mais s'élève ensuite jusqu'à la conscience. « Quelle sera la récompense ou le châtiment de mes actions? » La théologie radote sur le ciel et sur l'enfer, la morale de la solidarité dit simplement: « Comme homme, partie de l'humanité, sa prospérité est ta prospérité, sa souffrance est ta souffrance. Si par conséquent tu fais ce qui est bon pour elle, tu te rends service à toi-même, si tu fais ce qui est mauvais pour elle, tu te nuis à toi-même. L'humanité florissante est ton paradis, l'humanité périssante est ton enfer. (*Max Nordau. Les Mensonges conventionnels de notre civilisation, traduit par A. Dietrich*, p. 395-395.

nous montre l'humanité véritablement adulte répartissant d'une main équitable les devoirs et les droits, le travail et le bien-être entre tous ses enfants, compte tenu de leurs forces et de leurs besoins, et, digne souveraine du Globe, versant sur toute vie le dictame de bonté diminuant la souffrance universelle, épurant le bonheur, créant la justice, et enseignent selon la profonde parole de Tostoï (1) que l'homme n'a qu'une mission sur sa Planette : *l'amour et les bonnes œuvres* que *la vie c'est l'amour dans la vie commune*, qu'elle n'est digne cette vie humaine que lorsqu'elle ajoute quelque chose au bien accumulé par les générations passées (2).

C'est le troisième stade, l'ère de l'altruisme.

Nous le concevons, mais de sa réalisation que nous sommes loin encore! Y atteindrons-nous jamais? Le grand adoucissement des mœurs que nous permet de constater l'étude comparative du passé, nous le fait espérer et nous permet de nous écrier (puissions-nous ne pas être trop optimiste en cela !) avec Max Nordau, que nous avons déjà cité :

A la civilisation d'aujourd'hui, dont les caractères distinctifs sont le pessimisme, le mensonge et l'égoïsme, je vois succéder une civilisation de vérité, d'amour du prochain, de bien-être. L'Humanité, qui aujourd'hui est une idée abstraite, sera alors un fait. Heureuses les générations futures ! Dans l'air pur et les rayons de l'avenir, il leur sera donné de vivre au sein de l'union fraternelle, sincères, instruites, libres et bonnes!

Quoi qu'il en soit, à la réalisation d'un tel avenir, travaillons sans cesse et avec foi. La suprême sagesse de ce temps consiste peut-être à *penser en pessimiste*, car la nature des choses est cruelle et triste, et à *agir en optimiste*, car l'intervention humaine est efficace pour le mieux-être moral et social et que nul effort de justice et de bonté, quoiqu'il puisse nous apparaître, n'est jamais complètement perdu.

Comme socialistes surtout, nous devons agir de la sorte. Pour parler dignement des revendications sociales, il faut sentir en soi le ferment des plus hautes aspirations morales de l'époque

Et rien de plus facile en l'état des choses, pour qui a saisi l'orientation du progrès humain.

---

(1) *A la Recherche du Bonheur* par Léon Toltoï traduction de E. Halperine. Paris Perrin et Cie.

(2) J.-S. Mill a dit avec non moins de bonheur : « Le principe général de la morale est ce qui tend à procurer le bonheur du genre humain, ou plutôt de tout les êtres sensibles. » Et Priestley : « *le plus grand bonheur du plus grand nombre* voilà le but moral et social. »

Nul besoin ni d'affirmation mystiques, ni d'abstrus concepts métaphysiques, pour inspirer sa conduite des principes suivants, d'aussi facile compréhension que d'universelle efficacité.

Dans les relations sociales, la justice et la solidarité;

Dans les relations humaines, la sincérité et la bonté ;

Dans les relations avec tous les êtres (1), *la modération et la pitié.*

Deux maîtres de la pensée au XIXe siècle, Auguste Comte et Arthur Schopenhauer nous ont légué ce formulaire moral si complet dans sa simplicité brève.

Le *vivre pour autrui*, d'Auguste Comte, nous révèle bien, en effet, la conception la plus élevée du devoir dans la société humaine. En nous recommandant la *sympathie* (ou compatissance) *universelle*. Schopenhauer nous trace en deux mots notre devoir avec tout être vivant dont il est en notre pouvoir d'augmenter ou de diminuer la souffrance.

Tout cela revient à dire que le levier éthique le plus puissant

---

(1) J'entends par là les rapports de l'homme avec les animaux et tous les êtres vivants. Ceci mérite quelques développements. L'homme est en présence de quatres sortes d'animaux : les animaux domestiques, les animaux utiles ou agréables, les animaux indifférents, les animaux nuisibles. Quels sont ses devoirs vis-à-vis des uns et des autres ? 1° *Animaux domestiques* : Paul Janet a dit excellemment que les animaux domestiques sont des demi-personnes ayant des demi-droits ; Fouillée qu'il doit y avoir pour eux une justice et une charité. En retour du travail si dur que nous imposons à certains d'entre eux, nous devrions les entourer de plus de soins possibles et les traiter avec douceur et bonté ; malheureusement, c'est là l'exception, et qui de nous n'a été révolté des mauvais traitements prodigués à ces utiles collaborateurs de l'homme par de grossiers et méchants individus contre lesquels la méritante *Société protectrice des animaux* est malheureusement impuissante ? Nous nous sommes arrogé le droit de vivre de la mort d'autres animaux que nous avons adomestiqué pour cela, nous leur devrions au moins une mort douce. Trop souvent pourtant leur meurtrier semble prendre plaisir à les torturer. Un jour viendra où les pouvoirs publics stipuleront non-seulement pour les hommes mais aussi pour les animaux. *Animaux diversement utiles ou agréables* : Nous leur devons pour le moins de ne leur infliger aucune souffrance inutile. *Animaux indifférents* : Il est cruel et coupable de les tourmenter. *Animaux nuisibles*. Nous avons le droit de les détruire, mais non de les torturer. En un mot, à ceux de nos *frères inférieurs*, comme dit notre Michelet, qui nous sont utiles et qui nous aiment, nous devons la bienveillance. A tous les autres, à tout ce qui vit et souffre sur notre Planète, nous devons la pitié. La pitié la plus sainte, la plus efficace, la plus générale, la plus grande des vertus.

que le motif moral par excellence, c'est *altruisme*, et telle est bien notre conclusion. (1)

Nous sommes surs de ne pas errer, en nous faisant les propagateurs du droit social et des devoirs altruistes, devenons des pratiquants de la bonté, du dévouement à nos semblables, de la compatissance pour tout ce qui souffre (2) c'est la meilleure façon de hâter l'avènement de la solidarité humaine et de l'éthique nouvelle, qui enseignera d'abord la justice et la bonté, tout le reste, l'excellence morale et la diminution des maux devant venir par surcroît, selon une profonde parole évangélique que le christianisme a si peu compromise.

Il resterait maintenant à entrer dans les détails, à esquisser une sorte de catéchisme altruiste. J'avoue sincèrement n'être pas suffisamment préparé pour l'entreprendre en ce moment. Si mes forces et les circonstances me permettent une préparation sérieuse, un essai de ce genre sera l'objet d'une publication ultérieure. Mais plus heureux serai-je, si cette œuvre d'utilité première est entreprise, est menée à bonne fin par un plus compétent et un plus digne. B. MALON

---

(1) Objectera-t-on que le côté individuel de la morale : dignité, pureté, est négligé ici? Il me sera facile de répondre.

La dignité n'est que l'orgueil adouci, l'individualisme idéalisé. Or l'orgueil et l'individualisme, formes de l'égoïsme se font toujours leur place; la moralité n'a qu'à insister en faveur de l'altruisme pour que de sa combinaison avec l'égoïsme, toujours trop prépondérant, naisse la justice.

La pureté ou chasteté à laquelle on ne manque que par la sensualité sans amour, est une vertu individuelle qui a son prix, elle est destinée à croître dans le monde avec la diffusion des lumières, l'affinement des sentiments et le nombre croissant de situations indépendantes : elle est surtout morale lorsqu'elle subordonne les instincts sensuels aux droits d'autrui. Lorsque l'amour et l'estime présideront seules à l'union des sexes, ce qu'on est convenu d'appeler la débauche, disparaîtra rapidement. Toutes les autres vertus dites individuelles, sont contenues dans la justice et la bonté.

(2) A-t-on à s'occuper des bêtes, quand tant d'êtres humains sont encore écrasés par la vie, disent certains. C'est voir les choses par le petit côté. Le souci des bêtes n'empêche pas le souci des hommes. Ils sont certainement les mieux doués par le cœur, ceux dont la pitié, non contente de s'exercer dans la société humaine va à tout être susceptible de souffrance. Qui est cruel envers les animaux n'est jamais doux à ses semblables. Nous devons d'une part combattre l'égoïsme, la dureté et la cruauté partout où nous les rencontrons, d'autre part, nous devons dans la mesure de nos forces, et des nécessités sociales, compatir à toute souffrance, soulager toute victime de la nature et de la brutalité animale ou de la méchanceté humaine. Voilà le devoir large.

L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(*Suite*).

Années 1876-1877-1878.

— Année 1878.

On avait crié sur tous les tons, dans la presse et au parlement, qu'il fallait imprimer une grande activité à toutes les branches de l'industrie nationale ; l'Exposition universelle, c'était bien, mais ce n'était pas assez : Les joueurs et les spéculateurs à outrance voulaient, surtout, des prétextes à secouer le marché des fonds publics.

La politique étrangère devait se charger de leur en fournir une ample provision ; mais, à l'intérieur, il fallait prévoir les chômages, les crises ouvrières et les grèves. Aussi vit-on, avec un grand enthousiasme, surgir le plan célèbre de travaux publics auquel M. de Freycinet a donné son nom.

Or, il était écrit que ce trop habile homme passerait son temps à agiter des proies dont l'ombre seule serait poursuivie.

J'ai dit, en racontant l'année 1877, à quel désarroi avait abouti la foule des petites compagnies d'intérêt local, grâce aux œuvres féroces de la finance et des grandes compagnies de chemins de fer.

Cela étant, un homme qui aurait voulu prendre corps à corps la solution du problème économique des transports nationaux, aurait tout simplement marché sur les monopoles que l'empire avait bardés de fer et d'or, les aurait éventrés résolument et, pour créer un réseau national, eût directement offert au Parlement un plan de rachat.

C'était trop simple et trop net; l'ingénieur Freycinet, homme des courbes et des ellipses, n'osa pas attaquer directement les grands seigneurs de la voie ferrée, il biaisa avec eux et présenta, tout d'abord, un plan de *classement* en lignes d'intérêt général et en lignes d'intérêt local.

Chose étrange! au début même de son rapport, Freycinet est obligé de confesser que « les économistes et les ingénieurs ont vainement « cherché une formule »; dès lors, il déclare qu'il faut *faire des études* pour arriver à classer et, comme il n'y a point de règles, c'est l'arbitraire (il disait l'arbitrage) d'une série de commissions qui devra y suppléer.

Enfin, on devait grouper les lignes préalablement qualifiées et en composer de toutes pièces un *réseau national.*

Ce réseau s'appellera plus tard: *les chemins de fer de l'Etat*, prêtera le flanc à toutes les critiques, sans mettre fin aux abus des grandes compagnies; mais, pendant ce temps, quelle agitation fébrile règnera en Bourse, sur les titres des sociétés à racheter, sur les titres à émettre pour de nouveaux travaux et sur les titres existants des diverses compagnies de chemins de fer!

Freycinet faisait miroiter aux regards éblouis, trois milliards de grands travaux publics. Qu'est-il arrivé? La France des travailleurs a entrevu l'ombre des trois milliards, les profits sont allés seulement aux capitalistes, mais les travaux que deviendront-ils?

Aussi, les agiotages de 1877 vont s'étendre en 1878, croîtront incessamment en 1879 et 1880, pour battre leur plein en 1881 et produire l'effondrement qui terminera cette dernière année et préparera la consolidation la plus inouïe et la plus brutale de la féodalité des chemins de fer.

Le plan Freycinet fut adopté par la Chambre des députés par 367 voix contre 94. Ce fut le signal de la grande explosion boursière. Plus que jamais on va voir se fonder des compagnies de toutes sortes : sociétés d'entrepreneurs pour construire, d'industriels pour fournir les entrepreneurs, de financiers pour fournir les industriels, de dépôts pour faciliter l'emploi des fonds circulant parmi les entrepreneurs, les industriels, les financiers et les banquiers; des sociétés d'émissions pour représenter les fonds déposés, enfin des sociétés de reports pour recevoir les titres créés en représentation des fonds déposés circulants ou employés.

Jamais pareil abus de l'association et pareille outrance de l'usure ne s'étaient manifestés! jamais pieuvre plus puissante ne sut reprendre par l'hypocrisie du crédit tout l'argent un moment donnée sous forme de salaires plus élevés mais restitué presque aussitôt par les travailleurs qui y ajoutaient, comme intérêt, la perte de leur santé et de leur vie.

Toute l'année se passa ainsi au milieu des agitations les plus fictives. Jugez donc! les gouvernants faisaient de l'économie sociale! Il n'y avait pas à dire non! on s'occupait du peuple! on allait terminer les chemins vicinaux! on allait multiplier les chemins de fer locaux. Et Prudhomme de dire sérieusement:

« Vous verrez, monsieur! les Compagnies n'ont qu'à se bien tenir,
« nous aurons un réseau national. »

Pauvre Prudhomme, il comptait sans les deux loups cerviers Rothschild et Léon Say, sans le chacal Soubeyran, et sans Bontoux, corbeau voulant imiter l'aigle.

En ce qui concerne l'année dont je m'occupe, le seul résultat du plan Freycinet fut de provoquer la création d'un nouveau fonds français appelé 3 0/0 amortissable. Cette création combinée avec un art infernal devait surtout enrichir la Haute Banque qui l'accaparerait presque à elle seule, principalement Rothschild.

Celui-ci greffera, sur son concours sous forme de souscriptions, toute une série de combinaisons financières égyptiennes, déjà pré-

parées par lui l'année précédente et, par leur moyen, obtiendra que la France perde toute prépondérance en Egypte au bénéfice des anglais.

En effet, il sera plus à l'aise, s'il est possible, pour sucer l'Egypte avec la protection anglaise qu'avec la protection française ; on saura moins ce qu'il fait. D'ailleurs cet usurier invétéré tient absolument à ce que prêtant *un* à la France sous forme d'amortissable, ce soit l'Egypte qui lui rende tout de suite *dix* ou *vingt*.

Pour réaliser ce plan, il fallait avoir la main sur le *Crédit foncier*, en mal précisément, de portefeuille égyptien ; cela fut fait. De telle sorte que le plan Freycinet, l'amortissable, les affaires d'Egypte et celles du Crédit foncier sont les quatre points cardinaux d'une seule et même combinaison financière destinée à dépouiller la France au bénéfice de la Haute Banque et surtout de la banque juive.

Dès le commencement de février Léon Say, toujours ministre des finances, choisit pour gouverneur du Crédit foncier un ancien ministre des travaux publics, autrefois avocat à la cour de cassation : Albert Christophle. Cependant, il conservait toujours Soubeyran parmi les sous-gouverneurs.

Alors on commença à voir des choses étonnantes ; la discorde se manifesta au sein même du conseil d'administration du *Crédit foncier de France*, le papier timbré se mit à pleuvoir dru comme grêle entre censeurs, administrateurs, et gouverneurs, et toutes les juridictions furent saisies.

Il s'agissait de faire main-basse d'abord sur les actions du Crédi foncier, en les faisant baisser pour en acquérir le plus grand nombre, posséder la majorité dans les assemblées générales, et diriger plus sûrement la liquidation du portefeuille égyptien.

Pour atteindre ce but, il fallait, avant toute chose, qu'un dividende ne fut pas distribué.

Au mois d'avril l'assemblée générale avait été tenue ; le gouverneur — Christophle — n'avait proposé aucune distribution, mais les censeurs et l'assemblée décidant autrement, un dividende de 11 francs fut voté. Le gouverneur apposa son *veto* à la distribution: d'où procès devant le Tribunal de commerce qui condamna le Crédit foncier à payer le dividende voté. Appel fut porté devant la Cour; ce fut alors qu'à la surprise générale on vit intervenir le ministre des finances, Léon Say, pour appuyer le *veto* du gouverneur et revendiquer, au nom du gouvernement, la haute direction de l'institution d'Etat. La cour lui donna raison et le dividende ne fut pas distribué.

Ainsi ce même Léon Say qui, deux ans auparavant, avait proclamé en plein Parlement la sécurité absolue des obligations du *Crédit foncier* trouvait deux ans après, et à l'occasion *des menues opérations*, que la situation du *Crédit foncier* était assez compromise pour que la prudence exigeât qu'on s'abstint de distribuer un dividende.

Cette grande sollicitude était bien tardive ! on avait laissé commettre aux gouverneurs précédents toutes les fautes imaginables sans intervenir, car il ne s'agissait alors que des seuls intérêts du public.

Mais du moment que la haute banque avait un intérêt quelconque à ce que la surveillance ministérielle fut exercée, le ministre sortait de son incurie et, courageusement, intervenait de sa personne.

Je reconnais qu'il avait la partie belle et qu'en pure morale et en pure équité il pouvait motiver solidement sa conduite ; mais je retiens seulement ceci : c'est que c'est le propre de la canaille financière de poursuivre l'accomplissement des spéculations les plus éhontées en se servant de moyens qui, pris isolément, c'est-à-dire vus de dehors, défient toute critique.

A côté de l'attitude ministérielle, je dois dire un mot de l'attitude de la justice.

Au mois d'avril de l'année dont je m'occupe, le tribunal civil de première instance avait eu à juger un procès intenté, par divers actionnaires, aux sieurs Frémy, Soubeyran et Leviez, à l'occasion de leurs opérations anti-statutaires, concernant l'Egypte. Les actionnaires perdirent leur procès; mais il résulte du jugement qu'on leur a opposé des fins de non-recevoir tirées plutôt de circonstances environnantes ou de questions de procédure, que de la gestion incriminée, car, deux ans après, le même tribunal civil présidé par le même magistrat rendait un autre jugement tranchant définitivement les questions soulevées et laissant, notamment, l'ex-sous-gouverneur Soubeyran sous le poids d'une condamnation qui le contraignait à payer 15 millions à la liquidation du *Crédit agricole* ; cette fois ce n'était pas le public actionnaire qui plaidait, c'était un liquidateur, mais c'était surtout le *Crédit foncier de France.*

J'aurai l'occasion de revenir sur cette affaire en m'occupant de l'année 1880.

Pour le moment, il ne faut pas oublier que je n'en suis encore qu'à la première période de l'année 1878 et que Soubeyran est encore en fonction comme sous-gouverneur, mais sous la direction de Christophle.

Celui-ci a su faire triompher son droit de veto ; Léon Say a créé le 3 0/0 amortissable ; à tous deux, certains journaux adressent des critiques amères.

Etant connus les procédés de Soubeyran, il est certain que c'est lui qui paye ces attaques. D'ailleurs, on est maître du Crédit foncier ; la hausse et la baisse se sont produites, tour à tour, sur les actions ; toutes les questions égyptiennes sont assez avancées pour que l'on sache à quoi s'en tenir sur la liquidation du portefeuille égyptien ; c'est le moment d'exécuter Soubeyran ; on le révoque.

Dans un navire comme le Crédit foncier, il valait mieux, paraît-il, un corsaire dehors qu'un corsaire dedans. Soit, ce n'est pas moi qui dirai le contraire ; mais je ne suis pas de ceux qui trouvent que les malfaisances des uns excusent celles des autres. Or, quand je m'aperçois que, plus tard, l'opération irrégulière anti-statutaire et usuraire faite avec l'Egypte par le *Crédit foncier* donnera des résultats meilleurs que ceux qu'on a laissés prévoir au public, et cela non pas parce que cette opération était bonne, mais uniquement, parce qu'il a

plu à la haute Banque d'en extraire des bénéfices par l'agiotage, je ne puis m'empêcher de conclure que la condamnation des anciens gouverneurs à payer 16 millions à la liquidation du *Crédit agricole*, n'a pas été une réparation, mais un moyen indirect de servir les accaparements de la maison Rothschild.

Soubeyran, il est vrai, n'a pas volé le châtiment pécuniaire qu'on lui a infligé, mais Rothschild et Léon Say n'en sont pas plus irréprochables ! Pour en finir avec cette affaire du *Crédit foncier*, je dois dire que vers la fin de l'année 1878, Soubeyran se trouvait exposé aux plus graves dangers judiciaires, qu'il était, même, sous le coup d'une action criminelle et qu'on ne saura jamais ni comment ni pourquoi il en est sorti sans autre horion que les condamnations civiles.

Arrivé à ce point de mes constatations, je me contenterai de rapprocher des circonstances pour faire jaillir la lumière, car, en matière d'agiotage, le choc des circonstances est comme le choc des idées en matière de controverse.

C'est vers la fin de l'année que des plus grandes sévérités judiciaires menacent Soubeyran ; c'est à la même époque (novembre) que Rotschild lance un emprunt égyptien, et c'est toujours à la même époque que la situation financière anglaise, tendue depuis longtemps paraît s'améliorer.

A côté des circonstances que je viens de rapprocher, il est très instructif de résumer, dans un seul tableau, les variations des principales valeurs que j'ai choisies, pour les suivre, d'année en année, parce qu'elles conduisent réellement les mouvements de toutes les autres.

Voici donc les plus hauts et les plus bas cours pratiqués dans le courant de 1878

	Plus haut	Plus bas
	—	—
3 0/0.................	77,70	70,35
5 0/0.................	115,95	107,55
Italien	78,10	69,30
Turc.................	17,00	7,15

Comme on le voit, les écarts sont considérables, mais ils n'ont aucune raison logique. Je ne sache pas, en effet, qu'en *mars*, époque du bas cours du 3 0/0, il fut moins certain qu'en *juillet*, époque de son cours le plus élevé, que la nation française paierait exactement le revenu de sa dette perpétuelle.

En ce qui concerne le 5 0/0 qui a monté et baissé aux mêmes époques que le 3 0/0, l'agiotage a motivé ses mouvements par les aléas d'une conversion ; cet argument ferait ressortir tout au plus combien il avait été ridicule de faire croire au public qu'un titre, pouvant devenir remboursable à 100 francs, devait être acquis moyennant 115 francs, pour que son revenu nominal de 5 0/0 ne correspondit plus à son revenu réel.

Ce malheureux fonds d'Etat a été constamment soumis à ce que les

boursiers, dans leur argot de tire-laine, appellent *le coup de la conversion*. En effet, c'est à peu près à l'époque du mouvement indiqué que le financier Pereire lança une brochure sur la conversion. Sa haute autorité faisant la loi à plusieurs milliers d'imbéciles, il comptait bien révéler à ces derniers des *vérités* économiques de nature à leur faire faire la contre-opération nécessaire à lui permettre de prélever quelques millions dans les poches du public.

Mais à admettre, chez lui, et, bien qu'il prétendit être l'écho des combinaisons ministérielles, l'existence d'une sollicitude quelconque pour les intérêts du Trésor français, serait se tromper grossièrement. Néanmoins, on reste confondu lorsqu'on se souvient que ce brochurier de *haut vol* était le même que le condamné sur lequel la justice avait rejeté la responsabilité des ruines de la *Compagnie immobilière* et que, malgré cela, son élucubration trouva crédit auprès du public.

La grande baisse de l'*Italien* coïncide avec un refus, par l'Italie, de proroger l'ancien traité de commerce avec la France.

Enfin, la grande hausse du *Turc* accompagne à peu prês le double triomphe des Rothschild et de l'Angleterre en Egypte.

Tout le reste est à l'avenant.

Au milieu de ces événements purement financiers, que sont devenues les questions de travail ? Les faits vont répondre d'eux-mêmes.

En mars, éclate la grève de Decazeville. Elle était causée par une réduction de 10 0[0 sur les salaires ; les grévistes étaient au nombre de plus de deux mille.

La réponse du gouvernement d'alors fut simple ; des troupes furent expédiées de Montpellier, de Rodez et d'Albi ; mais en revanche, et tout comme pour la dernière grève, on vit se produire des dévouements, par exemple, celui du maire de Capdenac, M. Cayrade qui donna 25.000 francs aux grévistes « pour acheter du pain. »

Inutile d'ajouter que la lutte se termina comme elles se terminent toutes, sous le régime capitaliste qui écrase le pays.

D'autres grèves moins importantes éclatèrent, tant en province qu'à Paris; par exemple, il y eut grève des mineurs à Anzin et grève des cochers à Paris. Ces derniers profitèrent de l'Exposition pour obtenir une augmentation de salaire.

Je n'énumèrerai pas toutes celles qui furent constatées; je dirai seulement qu'elles furent inutiles et qu'elles le seront toujours tant qu'elles ne seront pas *simultanées dans tous les corps de métiers et dans toute la France.*

Il ne me reste plus maintenant qu'à parcourir rapidement les autres évènements qui, de près ou de loin, ont aidé l'agiotage.

Dès le premier mois de l'année, Victor-Emmanuel, roi d'Italie, meurt et Humbert Ier lui succède ; le mois suivant le pape Pie IX disparaît à son tour, comme un simple Victor-Emmanuel.

La politique s'absorbe dans les questions égyptiennes et les hésitations orientales: il est question d'un congrès et on « s'occupe » des finances turques.

En juin, la Turquie cède Chypre aux Anglais. En octobre, le dissentiment de l'Angleterre et de la France s'accentue à propos de l'Egypte, mais on voit poindre la question tunisienne et l'année se termine par la victoire des Anglais à Caboul, la crise ministérielle en Italie et un attentat contre la reine Victoria.

Qu'ont fait les pouvoirs publics? Peu de choses. Par exemple, de quoi s'occupait le parlement, presque au moment où la grève éclatait à Decazeville? d'une pétition des *agents de change* pour supprimer la coulisse. Ho! ce fut une grosse question dont les journaux se passionnèrent, on s'en occupa mille fois plus que de la situation des ouvriers grévistes.

Cependant, vers le mois de juin, le sénat faisait une enquête sur la situation du commerce et de l'industrie; or, après avoir longtemps tergiversé dans son ignorance, il arriva à cette conclusion que la crise était causée par un excès des productions internationales. Ayant fait cette belle découverte, il s'endormit satisfait.

D'ailleurs, on comptait sur l'exposition; on faisait même, en juillet, une souscription nationale pour aider les visiteurs ouvriers.

Finalement, lorsque la haute banque, Rothschild et l'Angleterre eurent remporté les succès financiers qu'ils briguaient, on commença à voir se dessiner, surtout dans les journaux d'économie politique et financière, un commencement de résistance au plan Freycinet.

Le bilan moral de l'année peut se résumer de la façon suivante:

Scandale autour de la chute de la société Lévy-Bing (avril).

Mise en demeure adressée par le conseil de l'ordre des avocats à M. Léon Renault d'opter entre sa profession et ses fonctions d'administrateur des chemins de fer de l'Etat (juillet). Il opta pour le barreau ; mais il serait curieux de savoir si la même mise en demeure lui aurait été adressée, étant administrateur du chemin de fer du Nord ?

Enfin, de même que Péreire avait écrit une brochure en faveur de la conversion, voici que je trouve dans le discours prononéé à Romans, par Gambetta, en septembre, des déclarations hostiles à cette même conversion. Le lieu et l'époque de ces déclarations excluent toute idée de spéculation ; mais la politique exigeait, paraît-il, qu'on rassurât les porteurs de 5 0/0 français et étrangers auxquels la haute banque avait fait payer si cher des titres qu'elle avait payés si bon marché.

Pendant ce temps les émissions pullulent et les émetteurs reçoivent tour à tour, et suivant les cas, des encouragements ou des condamnations.

Par exemple, Philippart qui venait d'acheter une des îles d'Hyères pour y établir une station hivernale se trouve, quelque temps après, banqueroutier condamné à la prison pour son affaire des bassins houillers du Hainaut ; d'un autre côté et presque en même temps, des administrateurs des chemins de fer de la Vendée et, parmi eux, Jenty et Gibiat, sont condamnés à payer 16 millions aux obligataires; mais, par contre, des porteurs du Honduras, qui avaient recherché la res-

ponsabilité civile des émetteurs, voient repousser leur demande, aussi ne suis-je pas surpris d'apprendre par les journaux, que Bischoffsheim, *sauvé des porteurs du Honduras*, a senti le besoin de faire preuve, tout à coup d'un ardent patriotisme, en donnant 15.000 francs pour édifier l'observatoire du Pic-du-Midi.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'année 1878 a de très grandes ressemblances avec l'année actuelle (1886) ; les agissements sont les mêmes sous des noms et des faits différents. La situation économique très tendue, est également comparable pour les deux années. Cette ressemblance de situations va même jusqu'à revêtir l'identité dans certains faits ; or, comme ceux-ci sont la résultante des situations, leur rapprochement n'en n'est que plus saisissant : par exemple, aux deux années, nous trouvons les évènements à Decazeville, des préoccupations d'exposition universelle, le besoin de provoquer des travaux publics ; ce besoin même s'exprime d'une façon identique, non seulement par l'exposition, mais encore par les projets de chemins de fer métropolitains.

Je trouve, en effet, dans les jonrnaux de mars 1878 la curieuse indication suivante :

L'administration préfectorale vient de faire parvenir à la commission des chemins de fer et tramways, un rapport concernant l'exécution d'un chemin de fer métropolitain d'après des plans nouveaux.

Le journal que je cite, ajoute que depuis 1872 la question est à l'étude, que plus de 100 projets divers ont été soumis au conseil général de la Seine. Il y a donc quatorze ans que l'on cherche à faire un chemin de fer métropolitain et c'est toujours au moment des expositions universelles qu'un regain d'activité s'empare des esprits pour obtenir la solution du projet.

Rien n'a été fait en 1878, et jusqu'ici on peut être fondé à croire que nos administrateurs ne sont pas au bout des obstacles et des hésitations.

Voyons maintenant quels ont été les résultats chiffrés de la période de trois années que je viens d'étudier.

Les concentrations d'espèces à la *Banque de France* ont été considérables. De 1.600 millions, chiffres de 1875, elles s'élèvent à 2 milliards 100 millions en 1878, après avoir dépassé, en 1877, 2 milliards 200 millions.

Par contre, le portefeuille s'est maintenu, pendant ces trois années, au-dessous de 400 millions. On peut encore remarquer que ces chiffres ressemblent beaucoup à ceux de l'année actuelle. L'accumulation du métal et la diminution du papier de circulation indiquent surabondammeut que l'usure capitaliste a tellement épuisé ceux qu'elle pressure, qu'elle est, momentanément, obligée de s'arrêter.

Aussi, allons-nous voir grossir, outre mesure, les chiffres représentant ce qu'on est convenu d'appeler la *fortune* de la France et que moi j'appelle le *poids qui l'écrase*.

Le tableau suivant reproduit les chiffres auxquels ont était arrivé à

a fin de 1875, et donne ensuite ceux de chacune des années composant la période 1876, 1877, 1878 :

	Milliards de francs.		
	Capital financier	Capital mobilier	Total.
	—	—	—
1875	22.17	63.72	85.89
1876	24.84	64.75	89.59
1877	23.95	62.18	86.13
1878	30.27	64.86	95.13

En prenant pour point de départ les résultats acquis en 1875, on s'aperçoit que les majorations financières et mobilières ont été, d'environ, 10 milliards en trois ans.

La majoration acquise en 1876 dépasse 4 milliards; une réaction se produit en 1877 et la réduit à moins d'un milliard, mais, l'année suivante et d'un seul coup, on ajoute neuf milliards ; ce qui prouve que les jeux de bascule de l'agiotage se résolvent toujours en faveur du capital. La majoration a principalement profité au capital financier, celle du capital mobilier n'ayant pas sensiblement varié.

Or, la majoration financière est la plus dangereuse des majoratipns, car elle ne s'appuie sur aucune productivité qui lui soit propre, tout reposant sur des papiers plus ou moins ornés de vignettes, tandis que les valeurs mobilières contiennent des outillages, des agencements et des créances réelles; qu'on ôte les créances, il reste encore les agencements susceptibles d'être utilisés. A ces derniers, on peut même retirer toute valeur capitale, il restera encore ce que le travail peut retirer de leur usage.

Si maintenant je tiens compte du capital immobilier, en rappelant à cette occasion que les chiffres que je donne sont calculés d'après les successions annuelles prises dans les tableaux du ministère des finances, je pourrai démontrer que sa valeur a subi une dépréciation qui correspond avec l'abandon successif dans lequel est tombée l'agriculture. Et, en effet, l'année qui va suivre, c'est-à-dire 1879, verra se produire la plus grande importation de blé qu'on ait eu à enregistrer, et qui s'est élevée à ≥90 millions d'hectolitres.

Voici le tableau qui exprime les variations du capital immobilier.

Années	Milliards de francs Capital immobilier
—	— —
1875	93,46
1867	108,80
1877	101,13
1878	105,23

Le capital immobilier de 1875 avait bénéficié surtout de la belle récolte de 1874.- Là-dessus un mouvement terrien s'organisa, engendra des majorations qui se traduisirent par du papier. L'année 1876 s'en

ressentit, mais la réaction se produisit inévitablement l'année suivante.

En somme, sur douze milliards environ de plus-value entre les deux années extrêmes, huit milliards sont venus grossir le capital foncier, les quatre milliards supplémentaires représentent surtout des constructions, et principalcment celles des villes.

Je vais donner maintenant la progression du capital global, qui contient nécessairement les capitaux financiers, mobiliers et immobiliers.

Années	Milliards de francs Capital global
—	— —
1875	179,35
1876	198,39
1877	187,26
1878	200,36

On voit par ce tableau que le capital global, c'est-à-dire la force qu'exige un revenu prélevé sur le travail national, s'est accru de 21 milliards en trois ans; et si l'on veut adopter 5 0/0 comme exprimant le revenu moyen net des trois sortes de capitaux on verra que, dans l'espace de trois années, le travail a été obligé de payer au capital un milliard de plus qu'à la fin de 1875.

En poussant plus loin les comparaisons, je dirais que la progression depuis 1870 a été de 80 milliards, ce qui représente une aggravation de charges annuelles égale à 4 milliards; c'est-à-dire encore qu'à la fin de 1878 le travail payait au capital 4 milliards de plus annuellement qu'il ne leur payait à la fin de 1870, abstraction faite des évènements.

On conçoit dès lors que, si la progression capitale continue, le travail doive marcher à son épuisement. C'est ce qui arrive; aussi n'est-ce point sans frémir que j'aurai à constater dans quatre ans, c'est-à-dire en 1882, une nouvelle accumulation capitaliste de 25 milliards.

La marche n'est point arrêtée à l'heure où j'écris et les catastrophes deviennent de plus en plus inévitables.

L'étude des trois années composant la période qui sera l'objet du chapitre suivant, fournira de nouveaux éléments d'observation et de déduction aux sombres pronostics que je ne cesse de formuler.

(*à suivre*). AUGUSTE CHIRAC.

LE

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

(*Suite et fin*)

V. Conclusion. — Notre projet.

En somme, de ce qui précède, il résulte que la loi de 1874, pleine de lacunes involontaires ou calculées, manquant d'ailleurs des rouages nécessaires pour réaliser son application, parce que le législateur n'a pas suffisamment tenu compte de l'hositilité patronale à laquelle il se heurtait, ni prévu l'indifférence des pouvoirs publics en matière de protection du travail, la loi de 1874, disons-nous, n'est que très peu ou point appliquée ; son action protectrice a été à peu près complètement nulle, n'a remédié en rien à aucun des abus donnés par l'industrialisme capitaliste sur les enfants, de sorte que la France n'a pas encore, à cette heure, une législation réglementant ce travail, que tout le monde s'accorde à reconnaître comme nécessitant une intervention législative énergique.

Il y a donc une urgence absolue à modifier sans retard, à remanier complètement cette loi mort-née. C'est ce qu'ont bien compris toutes les personnes compétentes qu'intéresse la question du travail des femmes et des enfants, plus spécialement livrés sans défense aux abus mutiples d'un travail exténuant. A cet égard, nous nous placerons sous l'autorité d'un témoignage précieux à invoquer: en 1884, Hérisson, alors ministre du commerce frappé du peu d'efficacité de la loi de 1874, avait projeté de la remanier. A cet effet, il résolut de consulter les commissions locales de Paris et dressa un questionnaire très détaillé, qui fut envoyé à chacune d'elles, avec invitation à le remplir. Ce questionnaire et les réponses qui y furent faites a été publié par les soins de la Préfecture de police dans le format des documents qu'elle publie annuellement sur la marche et le fonctionnement de la loi de 1874.

Les commissions se sont accordées presque unanimement à reconnaître que la loi actuelle devait être modifiée dans ses principales dispositions, savoir : Elever la limite d'âge fixée pour l'entrée aux ateliers ; supprimer les exceptions accordées à certaines industries sur la limite d'âge ; interdire le travail de nuit aux femmes adultes, etc., etc. L'opinion des commissions

locales ainsi interrogées est d'un grand poids. Les membres de ces commissions, rentiers, industriels retirés, quelquefois même en exercice, ne sont pas suspects d'apporter dans la question aucune prévention socialiste contre le patronat pas plus que contre la marche du fonctionnement ou le fond même de la loi de 1874. En général, ils sont disposés à juger en optimistes l'application d'une loi à laquelle ils contribuent, et trop souvent on pourra même leur reprocher l'indulgence excessive qu'ils déploient à l'égard des délinquants. Si donc ils se sont prononcés en faveur d'une révision étendant encore la règlementation du travail, c'est qu'ils ont reconnu que les abus de l'exploitation de l'enfant nécessitaient une répression. Malgré tous les préjugés en cours sur la cause des difficultés que traverse notre industrie, préjugés que partagent la plupart d'entre eux, ils n'en ont pas moins conclu à la règlementation du travail des femmes.

La commission supérieure siègeant au Ministère du commerce a reconnu également que la loi de 1874 contenait des lacunes qu'ils convenait de remplir. Malheureusement cette commission est composée surtout de sénateurs et de députés, habitués aux lenteurs parlementaires ; et depuis trois ans, quatre ans, la commission annonce qu'elle s'occupe d'élaborer un projet qui n'a pas encore vu le jour et ne semble même pas devoir être terminé de sitôt. Cependant, un de ses membres, M. Martin Nadaud, qui a fait parfois des tentatives louables de législation ouvrière, a déposé un projet de modification en décembre 1885, tendant à placer le travail des femmes sous la même protection que celui des enfants et des filles mineures. Son projet a été pris en considération et renvoyé devant une commission. Mais il est tout-à-fait incomplet, pour ne pas dire insignifiant. Il se borne, en effet, à introduire la protection du travail féminin sans toucher en rien au mécanisme de la loi, sans combler aucune des lacunes depuis longtemps signalées par la commission supérieure elle-même.

Quoi qu'il en soit, l'insuffisance de la loi de 1874 est universellement reconnue.

La question en était là, quand la *Société républicaine d'Economie sociale* demanda à sa Commission de législation, dont nous faisions partie, de s'en occuper. La Commission nous chargea de ce travail; nous élaborâmes un projet qui, adopté par elle, fut ensuite présenté à la Société où sa discussion ne tint pas moins de trois longues séances. Adopté par la Société après quelques modifications sans importances, c'est ce projet que nos lecteurs trouveront plus loin et que notre ami Camélinat a déposé à la Chambre la veille même des vacances. La Chambre l'a renvoyé à la Commission chargée d'examiner la proposition Martin Nadaud. Tout porte donc à croire que la question du travail sera prochainement portée à la tribune du parlement, le renvoi à la Commission prévenant la question préalable qu'un autre mode de procédure parlementaire aurait pu entraîner.

Comme les changements apportés par le projet dans la loi de 1874 sont assez nombreux, nous allons les énumérer rapidement en indiquant les motifs qui nous les ont dictés.

I. — Age d'admission et durée des travaux. — Nous avons, dans l'article 1er, précisé le caractère général de la protection accordée au travail des femmes et des enfants qui doit s'étendre à tous les ateliers sans distinction, ouvriers, écoles professionnelles, etc. Pour prévenir tout équivoque possible, nous avons emprunté à la législation anglaise sa définition de l'atelier : « Tout lieu, chambre ou place quelconque, soit couverte ou en plein air, où un métier est exercé par un enfant, un adolescent ou une femme et dans laquelle chambre ou place, un patron a droit d'accès ou de contrôle. »

A l'article 2, nous avons élevé l'âge d'admission dans les ateliers en prenant la limite fixée en Suisse et dans les principales législations des Etats-Unis.

La loi de 1874 (art. 3) élevait à 12 heures la journée des enfants de 12 à 18 ans. Nous l'avons abaissée à 8 heures. Cette fixation est celle réclamée par tous les partis socialistes, et nos amis du Reischstag allemand l'ont adoptée dans leur projet de réglementation déposé l'année dernière.

II. — Travail de nuit, et jours de repos ou fériés. — L'ancien texte interdisait jusqu'à 16 ans le travail de nuit. Nous avons élevé l'âge des adolescents auxquels le travail de nuit est interdit, à 18 ans, étendu cette interdiction absolue aux femmes, et supprimé les exceptions temporaires touchant les travaux du dimanche et autres jours fériés.

III. — Instruction primaire. — Nous avons supprimé toutes les dispositions contenues dans la loi de 1874, ces dispositions n'ayant plus leur raison d'être depuis que la loi sociale de 1882 a prescrit l'instruction obligatoire et la présence des enfants à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans révolus. La loi de 1882 a été violée au profit de celle de 1874. Celle-ci présente en effet, l'obligation pour les enfants de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 12 ans, « pendant le temps libre du travail. » On comprend ce que pouvait être cette fréquentation. En réalité, les enfants travaillant avant l'âge de 12 ans n'allaient plus à l'école. La loi de 1882, en imposant l'obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans révolus, abrogeait donc les dispositions de la loi de 1874 et même élevait, de ce fait, l'âge d'admission dans les ateliers à 13 ans. On n'a pu observer la loi ; on s'est contenté de prescrire aux enfants la fréquentation des écoles dites de demi-temps. Mais on n'a pas plus observé cette prescription que la première, puisque le rapport de 1885 constate qu'il y avait, en 1884, 23.398 enfants non pourvus du certificat relatif à la fréquentation des écoles, contre 50.621 qui en étaient munis. C'est là certainement l'exemple de faiblesse ou de complicité le plus scandaleux donné par le gouvernement dans l'application de la loi de 1882. Mais la commission supérieure du travail doit partager avec le gouvernement l'odieux de cette violation de la loi scolaire, car loin de rappeler les pouvoirs publics à son observation, elle affiche publiquement des préférences pour le maintien de l'état de choses actuel : « Les écoles commu-

nales, dit, en effet, le Rapport de 1885, ne nous paraissent pas remplacer utilement les écoles de fabrique. Dans celles-ci, les cours peuvent facilement avoir lieu aux heures qui conviennent l mieux au genre de travail exécuté dans telle ou telle industrie. » etc.

Dans notre projet, nous demandons tout simplement l'exécution de la loi de 1882.

IV. — Travaux dans les magasins, etc., de toute femme ou enfant dits « employés ». — Ce travail, qui ne se prête pas à moins d'abus que les travaux industriels, n'est pas protégé par la loi de 1874. Nous inspirant des réclamations contenues dans les rapports des commissions locales de Paris, de la législation existante dans l'Etat de New-York et de Massachusetts, en Suède et en Norwège, nous avons, dans notre projet, étendu à cette catégorie spéciale de travailleurs, la même protection que celle accordée aux travailleurs manuels.

V. — Surveillance, inspection, commissions locales. — Des modifications considérables ont été introduites dans l'organisation de ces divers services. Le nombre des inspecteurs a été augmenté et leurs pouvoirs ont été étendus. Nous estimons, en effet, qu'on doit donner à ces fonctionnaires si précieux une autorité plus grande que celle que leur reconnaît la loi de 1874. La législation anglaise, à cet égard, nous a servi de modèle; nous avons même emprunté des parties textuelles à cette législation. Puissions-nous arriver ainsi, comme nos voisins, à posséder un corps d'inspecteurs courageux et énergiques, apportant aux questions du travail le zèle et le dévouement des inspecteurs anglais.

On a quelquefois agité la suppression des commissions locales. A cette heure, elles ne fonctionnent qu'à Paris, encore d'une manière imparfaite. En province, elles n'ont rendu que peu ou point de services. Nous croyons que c'est à la mauvaise composition de ces commissions et au caractère gratuit de leurs fonctions, qu'il faut attribuer l'insuccès de leur organisation. La formation présentée dans notre projet ne peut, croyons-nous, qu'assurer leur bon fonctionnement. Nous n'avons pas laissé leur nomination au Conseil général. Nous avons réservé, en effet, un tiers de ces fonctions aux élus des syndicats ouvriers, directement intéressés à assurer l'application de la loi et compétents dans la question ; un tiers aux médecins, particulièrement aptes à juger si les conditions de salubrité des ateliers, des usines ou des magasins sont satisfaisantes, et la nomination du troisième tiers au Conseil général. Etant donné cette composition, les fonctions ne pouvaient être gratuites, c'eût été en écarter les ouvriers. Nous avons donc introduit leur rétribution dans la loi.

VI. Commission supérieure. — Le rôle de la Commission supérieure est ou aurait dû être des plus importants. Celles qui ont fonctionné jusqu'à ce jour n'ont rien fait, en effet, pour justifier les espérances que le législateur de 1874 sem-

blait avoir fondées sur elles. Entièrement passives, elles n'ont pris aucune part à l'étude des questions du travail et se sont bornées à envoyer tous les ans un travail de pure forme administrative au Ministère du commerce. Nous avons crû devoir, dans notre projet, insister particulièrement sur le rôle considérable de cette Commission, en précisant davantage la nature de ses travaux ; en spécifiant, par exemple, que leur rapport annuel sera publié en librairie, ce qui la mettra dans l'obligation de rédiger des rapports plus soignés et moins laconiques que ceux qu'elle a fait jusqu'à ce jour. En outre, nous indiquons qu'elle doit être recrutée parmi les praticiens compétents en matière de sécurité industrielle, de salubrité, etc. Nous espérons par là que cette Commission pourrait devenir un centre d'études pour tout ce qui touche aux questions du travail.

VII. Pénalités. — Pour bien marquer que l'adoption de notre projet de loi serait le point de départ d'une action protectrice sérieuse et efficace du travail infantile et féminin, nous avons élevé la pénalité et supprimé l'application de l'art. 463 aux délits prévus par la nouvelle loi.

Tel est notre projet — premier jalon planté d'une législation sociale du travail. Nous ignorons l'accueil qui lui sera fait par le Parlement ; mais, à coup sûr, les idées de protection sociale qui nous en ont dicté les principales dispositions méritent d'être sérieusement discutées à la tribune française. Son adoption n'apporterait aucune perturbation dans l'industrie ; sans révolutionner le monde du travail ni donner à la classe ouvrière pleine satisfaction — il faudra des réformes autrement profondes pour cela — elle améliorerait notablement sa situation matérielle et intellectuelle. Elle déterminerait, en partie, le retour de la femme au foyer, de l'épouse à ses fonctions domestiques, de l'enfant à l'école et permettrait la venue d'une génération robuste, saine de corps et d'esprit, prête à faire face aux difficultés sociales que nous réserve l'avenir.

Car le régime néfaste de la concurrence anarchique dans la production, de l'inégalité dans la répartition et de la liberté économique dans l'exploitation patronale, a créé une situation grosse de périls.

L'évolution « naturelle » chère aux économistes nous a acculés à une impasse sans issue. Notre époque chargée d'orages, recèle dans ses flancs des tempêtes près d'éclater. Déjà, des éclairs fulgurants ont déchiré la nue de l'horizon social. Ces signes précurseurs de cataclysmes sociaux dessilleront-ils les yeux des aveugles obstinés qui ne veulent pas voir ni entendre le sourd travail de décomposition et de recomposition qui s'opère de toutes parts autour d'eux? — Décomposition d'un monde près de finir, et qui arrive au dernier stade de son évolution, de misères et d'iniquités accumulées — recomposition d'un monde nouveau dont les éléments, encore confus, épars dans la nuit, se cherchent pour s'agréger, se juxtaposer et éclore à la vie sociale !

En vain le vieux monde caduc, condamné à la mort prochaine, s'évertuerait-il à comprimer, pour en retarder l'éclosion, le nouveau monde de justice humaine qui s'agite désespérément en lui. Malheur à la civilisation si, mère criminelle, elle se frappait pour tuer le fruit que son sein a conçu! Son crime n'arrêterait pas l'œuvre de gestation en cours, mais le mort-né déchirerait encore plus cruellement son flanc meurtri...

Croire qu'on peut arrêter le développement des choses, faire rétrograder le progrès est une dangereuse illusion. Non ce n'est pas en barrant le chemin à toute transformation sociale, qu'on fera reculer la Révolution. Mais qu'on creuse un lit au torrent et le flot irrité s'écoulera, paisible, fécondant.

A cette heure, il faut réformer. — Réformer ou périr! Tel est le dilemne qui se pose en face de la société actuelle. La mort, même violente, de cette société nous troublerait peu, si nous ne craignions les surprises que nous réserve l'inconnu. Voilà pourquoi nous préconisons les réformes de la nature de celles qu'entraînerait l'adoption de notre projet de protection de la femme et de l'enfant. Cette protection s'étendrait par là même à l'ouvrier adulte. Elle améliorerait la situation matérielle et morale de la famille ouvrière, et cette amélioration, jointe à celles qu'on pourrait obtenir d'autre part, éclairerait les colères aveugles qui grondent, adoucirait les haines qui s'aiguisent dans l'ombre de la misère et de l'ignorance, préparerait, en un mot, la transformation inévitable, qu'elle s'opère graduellement ou violemment, selon que les classes dirigeantes céderont ou résisteront.

Car c'est la classe possédante qui porte dans les plis de son manteau la paix ou la guerre sociale. Nous voudrions que, sortant du cercle de Popilius dans lequel elle s'est enfermé, jusqu'à ce jour, hautaine et résolue à la bataille, elle adoucît les conditions qu'elle met à la paix.

Beaucoup nous disent, la bouche amère, que nous poursuivons là une utopie, que nos sollicitations seront repoussées. — Peut-être. — Dans tous les cas, on ne doit se résoudre à la guerre que lorsque les voies de conciliation ont été épuisées. C'est pour cela que nous avons publié cette étude et que nous lui avons donné pour conclusion le projet de loi qu'on lira plus loin.

Gustave Rouanet

PROJET DE LOI

Sur le travail des Femmes et des Enfants

SECTION PREMIÈRE.

Age d'admission et durée de travaux.

Article premier. — Les enfants, les filles mineures et les femmes ne peuvent être employés dans les manufactures, fabriques, usines, mines, chantiers et ateliers de quelque nature que ce soit, public ou privé, laïque ou religieux, tels que : couvents, ouvroirs, orphelinats, maisons de charité, etc., en un mot, dans tout lieu, chambre ou place quelconque, soit couverte soit en

plein air, où un métier soit exercé par un enfant un adolescent ou une femme, et dans laquelle chambre ou place, un patron a droit d'accès ou de contrôle, que sous les conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. — Les enfants ne pourront être employés par des patrons ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers, chantiers, etc., avant l'âge de *quatorze* ans révolus.

Art. 3. — Les enfants, jusqu'à l'âge de seize ans révolus, ne pourront être assujettis à une journée de travail de six heures par jour, divisées par un repos d'au moins une heure.

De seize à dix-huit ans, la durée de la journée sera de huit heures, coupée par un repos de deux heures.

SECTION II

Travail du nuit, et jours de repos ou fériés.

Art. 4. — Les enfants et les adolescents, jusqu'à l'âge de dix-huit ans révolus, ne pourront être employés à aucun travail de nuit.

La même interdiction est appliquée à l'emploi des femmes et jeunes filles mineures.

Tout travail, entre neuf heures du soir et cinq heures du matin, est considéré comme travail de nuit.

Art. 5. — Le travail des femmes et des enfants sera coupé par un jour de repos par semaine.

Tout travail est également interdit pour les femmes et les enfants, les jours fériés et les fêtes reconnues par la loi, même pour rangement de l'atelier.

SECTION III

Travaux souterrains

Art. 6. Aucun enfant ne peut être admis dans les travaux des mines, minières et carrières.

Tout travail souterrain dans les mines, minières et carrières, est également interdit aux adolescents jusqu'à l'âge de dix-huit ans révolus,

La même interdiction formelle s'applique également aux femmes et filles mineures.

SECTION IV

Travaux dans les magasins, administrations, maisons de commerce, chez les officiers ministériels, fonctionnaires publics, etc., et en général de toute femme et enfants dits « employés. »

Art. 7 — Les enfants ne pourront être admis dans aucun magasin, maison de commerce, ou administration, chez des officiers ministériels, fonctionnaires publics etc., avant l'âge de quatorze ans révolus.

La durée de travaux pour cette catégorie d'enfants employés ne saurait dépasser 8 heures coupées par un repos d'une heure.

Les prescriptions de l'article 3 et 4 sont applicables à cette catégorie d'enfants et femmes dits employés.

SECTION V

Surveillance des enfants. — Police des ateliers.

Art. 8. — Les maires seront tenus, dans chaque mairie, de délivrer gratuitement aux père, mère ou tuteur, les noms ou prénoms des enfants ou jeunes filles mineures, la date et le lieu de leur naissance et leur domicile.

Les chefs d'industrie, patrons et tous employeurs devront tenir un registre sur lequel ils inscriront la date de l'entrée dans l'atelier ou l'établissement, ainsi que la date de la sortie des jeunes filles, enfants ou adolescents employés, avec les indications mentionnées au certificat.

Les industriels, manufacturiers, chefs de chantiers, et tous employeurs quelconque, seront tenu de faire parvenir tous les trois mois, au siège de l'inspection générale deleur département, une déclaration contenant un état exact avec l'âge et les noms, des femmes ou enfants employés par eux.

Art. 9. — Les patrons, chefs d'industrie et tous employeurs seront tenus de faire afficher dans chaque atelier, magasin ou bureau, les dispositions de la présente loi et les règlements d'administration publiques relatifs à son exécution.

Art. 10. — Des règlements d'administration publique, rendus sur avis de la Commission supérieure instituée ci-dessous, détermineront les différents genres de travaux présentant des dangers ou excédant leurs forces, qui seront formellement interdits aux femmes ou aux enfants dans des ateliers où il seront admis.

Art. 11. — Les enfants, les adolescents et les femmes ne pourront être admis dans les fabriques et ateliers indiqués au tableau officiel des établissements insalubres ou dangereux, que sous les conditions spéciales déterminées par un règlement d'administration publique.

Cette interdiction sera généralement appliquée à toutes les opérations où l'ouvrier est exposé à des manipulations et émanations préjudiciables à sa santé.

En attendant la publication de ce règlemeut, il est interdit d'employer les femmes, les enfants et les adolescents âgés de moins de dix-huit ans révolus ;

1° Dans les ateliers où l'on manipule des matières explosibles et dans ceux où l'on frabrique des mélanges détonants, tels que : poudre, fulminate, etc., ou tous autres éclatant par le choc ou par le contact d'un corps enflammé.

2° Dans les ateliers destinés à la préparation, à la distillation ou à la manipulation de substances corrosives, vénéneuses et celles qui dégagent des gazs delétères ou explosibles.

La même interdiction s'applique aux travaux dangereux ou malsains tels que :

L'aiguisage et le polissage à sec des objets de métal et des verres ou cristaux ;

Le battage ou grattage à sec des plombs carbonalés dans les fabriques de céruse ;

Le grattage à sec d'émaux à base d'oxyde de plomb dans les fabriques de verre dits de *mousseline*.

L'étamage au mercure des glaces.

La dorure au mercure.

Art. 12. — Les ateliers devront être tenus dans un état constant de propreté et convenablement ventilés.

Ils doivent présenter toutes les conditions de sécurité et de salubrité nécessaires à la santé des femmes et des enfants.

Dans les usines à moteur mécanique, les roues, les courroies, les engrenages ou tout autre appareil présentant une cause de danger, seront séparés des ouvriers, de telle manière que l'approche n'en soit possible que pour les besoins du service. Les puits, trappes et ouvertures doivent être clôturés.

Ces dispositions diverses seront déterminées par un règlement d'administration publique rendu sur avis conforme de la commission ci-dessous instituée.

Art. 13. — Les patrons doivent en outre veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décente publique dans leurs ateliers.

SECTION VI

Inspection

Art. 14. — Pour assurer l'exécution de la présente loi, il sera nommé 86 inspecteurs divisionnaires. La nomination sera faite par le gouvernement sur présentation de la commission supérieure.

Ces inspecteurs seront rétribués par l'Etat.

Chaque inspecteur divisionnaire résidera ou exercera sa surveillance dans l'une des 86 circonscriptions territoriales déterminées par un règlement d'instruction publique, rendu comme il est dit plus haut.

Art. 15. — Seront admissibles aux fonctions d'inspecteur : les médecins, les candidats qui justifieront le titre d'ingénieur de l'Etat ou d'un diplôme d'ingénieur civil, ainsi que les élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, et de l'Ecole des Mines.

Art. 16. — Les inspecteurs ont entré dans tous les établissements manufacturiers, ateliers et chantiers, dans tout lieu, chambre ou place quelconque, soit couverte, soit en plein air, où un métier est exercé par un enfant, un adolescent ou une femme, et dans laquelle chambre ou place, un patron a droit d'accès ou de contrôle.

Ils peuvent, seuls ou, s'ils le jugent convenable, en présence de tiers, interroger toute personne qu'ils trouvent dans une fabrique ou un atelier, ou qu'ils ont raisonnablement lieu de considérer comme étant actuellement employée, ou ayant été employée dans les deux mois précédents. Ils peuvent requérir ces personnes de se laisser interroger ou de certifier, par leur signature, la vérité des constatations faites.

Toute personne rencontrée dans une manufacture, atelier, etc., sera réputée, pour l'application de la présente loi, employée dans cette manufacture, atelier, etc., à moins qu'elle n'y soit rencontrée à l'heure des repas.

Ils peuvent se faire présenter le registre prescrit par l'art. 8.

Les contraventions sont constatées par des procès-verbaux qui font foi jusqu'à inscription de faux.

Art. 17. — Les inspecteurs devront, chaque année, adresser des rapports à la Commission supérieure ci-dessous instituée.

SECTION VII

Commissions locales

Art. 18. — Il sera institué, dans chaque département, des commissions locales chargées :

1° De veiller à l'exécution de la présente loi ; 2° de contrôler le service de l'inspection ; 3° d'adresser à la Commission superieure des rapports sur l'Etat du service.

A cet effet, les Commissions locales, dans la personne d'un ou plusieurs de ses membres, visiteront les établissements, ateliers, chantiers, etc.

Art. 19. — Ces commissions se composent de neuf membres dont trois seront choisis dans le sein des syndicats et groupes ouvriers constitués de la circonscription, convoqués à cet effet, par les soins de la Commission permanente du Conseil général ; trois seront pris parmi les membres du Conseil d'hygiène du département ou présentés par ces derniers, et les trois restant choisis par le Conseil général.

Les patrons, chef d'industrie et en général les employeurs de femmes ou d'enfants, ne pourront jamais, en aucun cas, faire partie des Commissions locales.

Art. 20. — Les fonctions des membres des Commissions locales seront rétribuées au moyen de jetons d'inspection.

SECTION VIII

Commission supérieure

Art. 21. — Une Commission supérieure composée de quinze membres et rétribués par l'Etat est établie auprès du Ministre de commerce.

Cette commission est chargée :

1° De préparer les réglements d'administration publique relatifs à l'exécution de la présente loi.

2° De veiller à son application vigilante.

3° Enfin, d'arrêter les listes de présentation de candidats pour la nomination des inspecteurs divisionnaires.

Les membres de cette commission seront pris dans les corps ou parmi les praticiens compétents en ce qui touche les questions de travail, d'hygiène et de sécurité dans les ateliers.

Art. 22. — Chaque année, la Commission supérieure adressera au président de la République un rapport d'ensemble sur les résultats de l'Inspection, les frais relatifs à l'exécution de la présente loi, les améliorations à introduire dans les règlements ou dans la législation, en un mot, sur toutes les mesures à atteindre le but poursuivi par la présente loi qui est: la protection efficace des enfants et des femmes travailleurs.

Ce rapport devra être dans le mois de son dépôt, publié au *Journal officiel* et en librairie.

Le ministre rendra compte chaque année de l'exécution de la loi et de la publication des réglements d'administration publique destinés à la compléter.

SECTION IX
Pénalités

Art. 23. — Les manufacturiers, directeurs gérants d'établissement et autres patrons ou employeurs qui auront contrevenu aux prescriptions de la présente loi et des règlements d'administration publique relatifs à son exécution, seront poursuivis devant le tribunal correctionnel et passibles d'une amende de 25 à 200 fr. et d'un emprisonnement de 8 jours à un mois.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu des personnes employées dans des conditions contraires à la loi.

Toutefois, la peine ne sera pas applicable, si les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels ou les patrons ou employeurs établissent que l'infraction à la loi a été le résultat d'une erreur provenant de la production d'actes de naissance ou certificats contenant de fausses énonciations, ou délivrés pour une autre personne.

Les dispositions des articles 12 et 13 de la loi du 22 juin 1854 sur les livrets d'ouvriers, seront, dans ce cas, applicables aux auteurs de ces falsifications.

Les chefs d'industrie et d'établissements sont civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs ou gérants.

Art. 24. — S'il y a récidive, les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels ou autres, seront condamnés à une amende de 50 à 500 francs et d'un emprisonnement de un mois à six mois.

Il y a récidive, lorsque le contrevenant a été frappé dans les douze mois qui ont précédé la poursuite d'un premier jugement pour infraction à la présente loi ou aux règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

Art. 25. — L'affichage du jugement, en cas de récidive, sera ordonné par le tribunal de police correctionnelle.

Art. 26. — En cas de seconde récidive, le tribunal ordonnera, en outre, l'insertion de la sentence, aux frais du contrevenant, dans un ou plusieurs journaux du département.

Art. 27. — Seront punis d'une amende de 200 à 200 francs et d'une peine de trois mois à un an de prison, les propriétaires d'établissements industriels, patrons ou employés, lorsqu'il aura été constaté qu'ils ont mis obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur, des membres des Commissions, ou des médecins, ingénieurs ou experts délégués pour une visite ou une constatation.

Art. 28. — L'article 463 du Code pénal n'est pas applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi.

SECTION X
Dispositions transitoires

Art. 29. — Par mesure transitoire, les dispositions édictées par la présente loi ne seront applicables que trois mois apres la promulgation des règlements d'administration publique, qui devront être rendus dans les trois mois de la promulgation de la loi.

Art. 30. — A l'expiration du délai sus-indiqué, toutes les dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

LES LETTRES DEVANT LA PLÈBE

Combien peu, parmi ceux-là qui se sont enrôlés dans le libre bataillon de l'art, ont l'amour vrai du peuple, de la foule aveugle à leur idéal et sourde à leurs chansons, qui vit calamiteusement, dans les faubourgs aux ciels bouchés par les fumées d'usine ou sous les rouges soleils des temps gris, le cerveau brûlé par les feux thermidoriens et les plantes pourries par le fumier puant des étables.

« J'aime le peuple, parce que tout en sort; je le méprise, parce « qu'il est bête. » — Je ne sais plus dans quel petite feuille fantaisiste j'ai lu cet aphorisme vaniteux qui me semble résumer le sentiment complexe, le dédain apitoyé qu'affectent tout bas les gens de envers la plèbe. C'est bien seulement de la charité innée à notre nature, de l'involontaire et douloureuse contraction des nerfs que fait éprouver à chaque homme la souffrance vue chez l'un de ses semblables, et qui n'est peut-être qu'un retour égoïste à soi-même : le sentiment d'être assujetti au même joug du mal, puisque plus le patient s'éloigne de nous dans l'échelle des êtres, moins cette navrure de notre sensibilité est vive, et que tel qui pleure un chien mort reste serein devant le martyre d'un chêne saignant sous la cognée du boquillon; c'est bien seulement de compassion qu'est fait leur amour : un amour de pitié. Et c'est leur orgueil seul, leur orgueil de barde, froissé par l'indifférence de Jean Labeur qui les a écoutés chanter leurs rêves vêtus d'écharpes olympiennes et stagnant dans l'outremer d'un ciel inconnu, sans les ouïr ni les comprendre, en roulant ses doigts gris et en branlant son chef raviné par le ahan quotidien héréditaire en sa race, sans qu'une lueur se fut allumée dans ses prunelles troubles brûlées par le fer blanc de la forge, durant les longues journées de travail assassin, et sans que leurs voix eussent dissipé l'hébétude de Jacques Bonhomme dont le vent implacable a crevé le tympan, tandis qu'il cassait sa maigre échine à biner le caillou de la vigne, ou à gratter la terre ocreuse de son seigneur, le grand propriétaire rural.

C'est le fiel des incompris, une colère rageuse d'orateur dont les mots ne peuvent mordre l'indifférence de la salle, qui fait leur mépris. Et c'est pourquoi j'ai toujours vénéré les éminents des Lettres, si rares, qui ont mis leur langue savante, leur discours précieux, au service des revendications populaires. Mais combien encore, dans ceux-ci mêmes qui ont pressé les plaies prolétariennes entre les feuillets de leur œuvre et laissé couler sous leur plume, en rouges évocations, ce sang d'ilote appauvri par la saignée continue de l'impôt, dans ce marais à sangsues où tous les appétits, toutes les convoitises bourgeoises s'abattent sur le travailleur, le producteur unique, comme

les gloutonnes bestioles sur le baudet podagre qu'on leur laisse dévorer vivant, dans ce parage à bétail renouvelable qu'est l'organisation sociale actuelle ; combien n'ont vu que l'art, qu'une terre arable fertilisée par les massacres séculaires de la classe pauvre, cet engrais ! Qu'un sol propice où faire les semailles des fleurs de leur cerveau, ou qu'un filon de douleurs à exploiter pour faire vibrer les cordes de leur luth sacré, dans ce grand peuple souffrant dont ils n'ont pas su deviner l'âme.

Leur amour, leur bonté n'est pas assez grande pour étouffer leur orgueil. Pour certain, l'homme de faubourg, à écriture tremblée, qui a peine à épeler son journal d'un sou devant sa lampe fumeuse, après les heures pénibles du jour, durant lesquelles il a rouillé de sa sueur le fer du rabot ou l'étau blanc, est encore l'épicier, le bourgeois de 1830 ; il a l'ignorance pour sort ; ils lui en veulent de ne pas s'être extasiés devant leur maladie aimée à eux : le sens artistique exacerbé par leur plus ou moins de nervosisme ; ils le haïssent presque, ces vaniteux égoïstes ! parce qu'il a lu les chants de leur pensée sans en admirer la magie.

Hé ! Qui donc peut se targuer d'avoir su trouver les mots à dire au peuple ?

J'ai vu de pauvres gens, au dernier salon, qui promenaient leur ennui endimanché et la fatigue accablante des cadres mêmement dorés, des cris discords de couleurs formant presque un ensemble unitonal tant ils sont multiples, sur le parquet ciré des salles, s'arrêter devant de mauvaises toiles d'un pied, et rester longtemps, ravis, les yeux illuminés de leur joie. C'est qu'ils avaient retrouvé là un coin de leur vie, un bout d'atelier noir avec un des leurs penché sur l'enclume, ou une chambre pauvre, des mômes, crottés dans des culottes grotesques, et blêmis par un jour louche de suif éclairant mal la misère nue des murs en sueur ; et qu'ils se sentaient intimement mêlés à l'art, eux, dans ce tableau médiocre perdu comme eux au milieu de cet amas de femmes nues, vaporeusement noyées dans la gloire de voiles et d'écharpes allégoriques, de chevaux et de guerriers couverts de fer bleu galopant dans le chaos des grandes batailles, dans ce tas de dames fardées sous la dentelle et le velours, et de pachas en turban de soie entourés d'esclaves noirs, c'est qu'ils aimaient à se figurer l'artiste logeant avec eux, porte à porte, choquant son verre contre le leur, le matin, et venant s'asseoir à leur table, les samedis de paye, entre la ménagère et les petiots ; c'est qu'ils sentaient, dans ce cadre de dix pouces, une cordialité à leur adresse, un bon cœur qui les avaient peints en les aimant.

Et c'est là qu'il convient de chercher les causes du succès qu'a encore cette littérature que quelques délicats ont dénommé « roman à portières. » Parce que, au-dessus de ces plates et niaises intrigues, puérilement cousues autour d'une coupure de faits-divers, plane toujours une sorte de pitié attendrie pour ce mal qui leur est si connu, dont pour ainsi dire est faite toute leur vie, à eux les sempiternellement besoigneux : le mal de misère.

C'est qu'ils revoient, dans ces pages sans art, la bande d'huissiers rougeauds qui vint saisir la vieille sourde, leur voisine, dont le mari, un maçon, avait été écrasé par la benne d'un monte-charge, à l'entrée de l'hiver; c'est qu'ils entendent encore les hurlements de la bonne femme qui refusait de partir, et qu'on fut forcé de pousser sur le palier, avec son matelas saignant et sa chaise sans paille, et qui aurait crevé là, de froid, comme le fou, le vieil ébéniste d'en face, qui, quand sa fille eut décampé avec un commis du Bon-Marché, se laissa mourir dans son lit, sans le courage de lever seulement un bras; oui, crevée comme celui-ci, s'ils ne lui avaient ouvert leur porte, à l'ancienne. C'est que presque chaque foyer a son absente qui a mal tourné, dont ils croient parfois entendre le pas pressé dans l'escalier noir, la nuit; et qu'ils lisent de ces retours-là, à la fin de leur feuilleton, quand la coureuse revient avec un fichu troué et un môme à museau rose sur les bras; et qu'ils sont prêts à casser leur vieux châlit de noyer pour raviver le feu mort et réchauffer le petit bâtard.

Mais, oh! la piètre éducation sociale, que celle qui fleurit dans ces livres mal faits! Et quels criminels inconscients sont les meilleurs de ceux-là dont les Fleur-de-Marie sont princesses de Gérolstein, et les Rodolphe, marquis ou comtes, ou seulement riches. Et, sans voir la cruelle ironie qui se dégage de la fin de ces pauvres filles aux doigts grêlés de piqûres d'aiguille que, seule, la rancœur que leur a laissée l'attente vaine de leur prince Rodolphe, à elles, a peut-être fait descendre au trottoir, n'est-il pas révoltant de voir tant de « Chouette » et de « Tortillard » pour une « Rigolette » et un « Germain », et tant de « Maître-d'école » pour un « Chourineur », quand il n'y a qu'une « Sarah » autour du mignon musqué qui coiffe une casquette et endosse une blouse pour aller mettre au pas la tourbe du *Lapin-Blanc*.

De la pitié, de la pité, toujours de la pitié; ils n'ont que de la pitié. La Cosette au sceau *des Misérables* et le *Claude Gueux à la hache*: groupes de pitié de ce bonasse bourgeois de génie qui fut Hugo. Tous, tous; un même vent de charité dédaigneuse presse leurs mots, enfle leur phrase. Ah! que sonne clair le bourru: « Au pavé, mon camarade; nous casserons la croûte après » de Vallès; que tinte franc la fusillade de ses mots d'émeute ou de misères, vifs et meurtriers comme des grains de cendrée ou les limpides et rugueuses phrases de Cladel évoquant les déhanchements laborieux et pénibles des siens, de ceux dont il se fait la seule gloire d'être issu: Ces plébéiens, dans ce tas de livres faits des constatations dédaigneuses de Goncourt, de la pitié morose de Zola et du scepticisme un tantinet attendri de Daudet!

Hugo parlait au peuple comme aux enfants, avec la même bonté de vieillard à tout petit: une bonté de riche à pauvre. Quand donc leur encre battra-t-elle en mesure avec le sang des plèbes? Quand donc descendront-ils des chaires de Sorbonnes ou des marches d'Instituts pour écrire dans la mêlée de la rue, à hauteur du Peuple?...

JULES BERNARD.

Août 1886.

COMMISSION BELGE DU TRAVAIL

Nous avons vu tout récemment une fraction du prolétariat belge, acculé à la plus affreuse misère, par la crise commerciale et industrielle, et par la rapacité des vautours de la haute finance, se soulever dans le Hainaut. Nous avons vu aussi, le cœur rempli d'une douloureuse indignation, les dirigeants belges se livrer à une répression sauvage, et à une véritable furie de massacres.

Van der Smissen, — digne émule des Thiers et des Cavaignac, et autres sauveurs de l'ordre, — a fait trouer par centaines des poitrines d'enfants, de femmes, de vieillards, pour que l'aristocratie financière puisse continuer à s'enrichir de l'exploitation et de la misère du peuple. L'ordre règne, et pourtant, malgré sa sanglante victoire, le gouvernement belge est effrayé des dangers qu'il court, en présence de ce paupérisme sans cesse croissant. Il se doute qu'il y a quelque chose à faire, et il vient de confier à une commission composée de trente-cinq membres, le soin « *d'étudier* les réformes à introduire dans les condi-« tions du travail industriel et agricole. »

Cette commission, dite *du Travail* s'est mise à l'œuvre. Elle a commencé par rédiger un questionnaire qui se divise en quatre chapitres principaux : le premier traite *du Travail en général*, le chapitre deuxième, *des rapports entre le travail et le capital*, le chapitre troisième *vise la situation matérielle des ouvriers*, et le quatrième a *pour objet la situation intellectuelle et morale des ouvriers*.

Or admirez la logique des gouvernements belges.

Dans la première réunion de cette commission, M. le chevalier de Moreau, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics s'est déclaré hostile à l'immixtion du gouvernement dans le domaine des questions ouvrières.

S'il en est ainsi, quelle sinistre plaisanterie est la « Commission du travail? » Notez que ce même « chevalier » de l'industrie capitaliste fait l'aveu suivant : « Nos victoires, nous les devons à un abaissement incessant de nos prix de revient. *La lutte partout, au dedans comme au dehors*, voilà le caractère de cette situation. C'est là, évidemment l'un des côtés les plus graves du problème. Ce qui est mis en cause, *c'est la prospérité nationale* et l'avenir économique du pays. »

En d'autres termes, les grands industriels, pour inonder de leurs produits, tous les marchés du monde ont perfectionné leur outillage ; le *machinisme* a créé le chômage ; la surproduction effrenée de la fabrication, dépassant les besoins de la consommation, a provoqué des catastrophes et les travailleurs subissant le contre-coup de ces diverses fluctuations ont été forcé, par insuffisance de salaire et aggravation de misère, à recourir à la grève, à la lutte.

« Et en effet lutte partout, au dedans comme au dehors ! » Des grèves gigantesques bouleversent le nouveau-monde ; insurrection en Belgique, en Angleterre, en Hollande revendications sociale sen France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Russie « partout la lutte ». — Et ce qui n'est pas moins grave pour notre vieille société, partout les mêmes revendications : journée de huit heures de travail, égalité des salaires pour les travailleurs des deux sexes, tout d'abord ; ensuite et graduellement : socialisation des grands moyens de production, de transport et d'échange : banques, chemins de fer, canaux, mines, etc., etc.

Que nous parle le même « chevalier » industriel prospérité de nationale ? ne savons-nous pas, que par là, il entend la prospérité d'une caste oppressive et spoliatrice ? Mais, sa menace, si l'accord ne règne pas entre le capitale et le travail, de voir les capitaux, de leur essence mobile, se déplacer, nous laisse complètement froid. Où iront-ils se placer ces capitaux. En rentes perpétuelle schez les Hottentots ! « La lutte est partout » dites-vous, et c'est urai ; partout donc les capitaux courent le même risque, dans le nouveau-monde comme dans l'ancien. Si à défaut de cœur le Moreau et ses pareils avaient un peu de clairvoyance, ils auraient compris que seules des réformes économiques peuvent conjurer le cataclysme social qui menace. Au lieu de cela on sert aux écrasés de l'exploitation capitaliste le charabia que nous allons transcrire :

« Quand chacun est pénétré des devoirs que la loi morale lui impose, bien des conflits sont étouffés dans le germe. Le malheureux — car il y en aura toujours — ne se sent pas isolé au milieu de ses semblables, et sa misère, adoucie par la compassion qu'elle éveille, lui devient plus supportable. L'homme le plus fortuné est récompensé par le respect qu'inspire sa conduite et par le sentiment d'un grand devoir social accompli : »

Ainsi voilà qui est entendu, il y aura toujours des malheureux, et la misère de ces millions de prolétaires ne sera adoucie que par la compassion des riches. Pour ceux qui veulent vivre en travaillant ou mourir en combattant, vous n'avez que des balles ; aux survivants ulcérés et désespérés, vous parlez ensuite de résignation et d'aumônes.

Que vous comprenez mal les besoins de votre peuple et l'esprit général de votre temps.

Le prolétariat tout entier, sachez-le, a soif de justice et d'égalité, il

veut sa part de soleil, son foyer respecté, le pain de ses vieux jours assuré, l'intégralité du produit de son travail garanti.

Voilà ses *desiderata.*

Le libéral frère Orban se serait gardé de parler autrement que le clérical de Moreau :« Les ouvriers sont aujourd'hui mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris. Il ne faut pas que l'on fasse miroiter aux yeux du populaire des rêves qu'on ne saurait réaliser. Le salaire est sensiblement relevé ! Les choses nécessaires à la vie sont à bon marché ! La durée de la journée du travail a été réduite ! » Un vrai paradis quoi ayant pour archange Van der Smissen !

Telle est l'affirmation de ce dur bourgeois. La Commission dite du *Travail* va nous fournir les moyens de le prendre en flagrant délit de mensonge.

D'après des renseignements officiels sur le mouvement des salaires agricoles en Belgique, il résulte que la moyenne des salaires, sans nourriture, pour les hommes, ressort à 2 fr. 40, pour les femmes à 1 fr. 25, ce qui, pour une moyenne de 300 jours de travail, donne une somme de 720 francs à l'ouvrier-homme, et 375 fr. à l'ouvrière-femme.

Supposons un ménage composé du mari, de la femme et de trois enfants, et établissons un budget le plus modeste possible.

Nourriture, donnons une moyenne de 50 c. par tête et par jour, $5 \times 0{,}50 = 2{,}50 \times 365 =$	912 50
Loyer.........................	120 »
Habillement, linge et divers......	150 »
Dépenses.............	1.182 50

Nous n'établissons pas un chapitre sous la rubrique : Maladies et frais imprévus, les serfs du dix-neuvième siècle ne doivent pas être atteints par la maladie.

Le budget des dépenses pour une insuffisante vie animale est de.......................		1.182 50
Les recettes s'élèvent comme suit :		
300 journées de travail ouvrier-homme......	750 »	1.095 »
300 » » ouvrière-femmme....	375 »	
Déficit.......		87 50

Ces chiffres sont suffisamment éloquents. Voici qui les complète :

« L'enquêtede Dour, un des principaux centres des houilleurs borains, vient de nous révéler, dit le *Temps*, des faits qui sortent absolument du cadre des choses ordinaires et qui réclament des mesures promptes et énergiques. Les renseignements que cette importante enquête, présidée par M. Sabatier, député de Charleroi, nous apporte, dressent en même temps un tableau sai-

sissant de la triste vie des houilleurs et de la corruption morale qui règne au fond des galeries souterraines où toute une population, la sueur au front et le danger suspendu sur la tête, va gagner quotidiennement le plus maigre des salaires.

Le fait que la plupart de nos ouvriers houilleurs ne gagnent pas assez pour satisfaire aux plus nécessaires besoins d'une vie accablée d'innombrables privations est désormais établi, et nous espérons qu'aucun ministre ne viendra plus prétendre que la situation de nos mineurs est meilleure que son apparence. Si la question des salaires a pris une grande place dans les dispositions des ouvriers, il y en a une autre qui mérite l'examen le plus sérieux de la part de la commission et du gouvernement : celle du travail des femmes dans les mines.

L'enquête nous a fourni des renseignements édifiants à ce sujet, il ressort des dispositions fort intéressantes d'un grand nombre de témoins, que la jeune fille, et meme la femme mariée, qu'on astreint au plus rude et au plus long travail pour un salaire dérisoire, est exposée, en outre, aux brutalités des maitres porions.

L'usage de ces tyrans de la fosse de choisir leurs maîtresses parmi les plus jolies houillères, fussent-elles mariées ou non, est devenu général, parait-il, dans les derniers temps, de sorte que ni femmes ni filles n'osent plus descendre dans les fosses, de peur de se trouver dans une voie isolée en face d'un porion.

Une jeune fille de dix-sept ans a déposé qu'elle descend à cinq heures du matin et remonte tantôt à neuf heures, tantôt à onze heures du soir. Elle ne charge pas moins de 60 à 70 chariots par jour et va, en outre, chercher ses chariots vides jusqu'à 100 mètres de la taille. Une autre jeune fille du même âge a déclaré qu'elle descend à quatre heures du matin pour remonter à onze heures du soir, et cela pour un salaire de 1 fr. 50 c. Elle demande, ainsi que toutes les femmes entendues par la commission, l'abolition du travail des femmes dans les mines, parce que « les porions sont trop audacieux, et les vieux ne valent pas plus que les jeunes ». Une femme mariée, dont le mari gagne treize francs par semaine, a même dû emprunter des vêtements pour venir déposer.

Tous les témoignages, sans exception, ont été faits dans le même sens. Et voilà comment en plein dix-neuvième siècle, à une époque où l'éducation de la femme fait l'objet des plus sérieuses préoccupations, on prépare la fille de l'ouvrier aux devoirs et à la dignité d'épouse ! Voilà le milieu ou l'on élève la femme de ménage qui doit, à force de moralité, former la base d'une famille dont les ressources minimes exigent un grand esprit d'ordre et d'économie ! Tout le monde commence à comprendre qu'une situation pareille devient intolérable et un danger énorme pour la tranquillité de notre société.

Pour cette fois l'organe des républicains conservateurs voit juste. Pourquoi ne conclut-il pas comme nous aux réformes socialistes qui seules mettront fin à de pareilles abominations ?

L. PAGÈSE

COMMENT LES LÉGENDES S'ÉTABLISSENT

Lorsque nos assemblées législatives eurent enfin voté l'amnistie en faveur des condamnés de la Commune, tous les journaux républicains cessèrent de publier des faits ayant trait au deuxième siège de Paris: « L'amnistie était votée, c'était l'oubli sur ces tristes évènements.. A quoi bon rappeler les torts de chacun, les crimes commis de par et d'autre. » Voilà le langage que tenaient les directeurs de journaux qui avaient combattu énergiquement pour l'amnistie. Peu de journaux républicains, même les plus intransigeants, ont inséré, depuis le vote de l'amnistie, des articles concernant cette époque, mais cléricaux et conservateurs dans leurs journaux, dans les livres qu'ils publient en chaire, au prétoire même, partout et toujours, ne cessent de baver les plus ignobles calomnies sur les vaincus (1).

Nous ne voulons pas essayer de répondre à tous les mensonges édités par les intéressés dont le but évident est de faire croire à l'opinion publique que la férocité de la répression n'a été exercée qu'en face d'un amoncellement de crimes; nous ne parlerons que des incendies de Paris pendant la dernière semaine de mai 1871; mais ce que nous en dirons nous le savons bien, et nous défions qui que ce soit de nous réfuter.

« Tous les incendies de la capitale sont le fait des fédérés », c'est ce que Me Patricot vient encore de dire en plein tribunal à propos de l'affaire de Châteauvillain. Il « trouve étrange qu'on veuille condamner de

---

(1) Les vaincus jugés et condamnés par les vainqueurs érigés en conseil de guerre avec solde de campagne, et cela pendant huit ans ! Jamais pareille violation du droit humain ne s'était vue dans les annales judiciaires. On commue la peine à des condamnés pour délit de droit commun, on les gracie même mais on ne les amnistia pas. Donc, l'amnistie votée par nos deux chambres est, implicitement, une protestation contre les condamnations des Fédérés. Si ceux qui ont pris part à ces condamnations sans nom avaient une conscience susceptible d'éprouver une velléité de justice, ils entendraient les spectres de Satory leur crier: « En nous armant au 18 mars contre vos projets de restauration monarchique, nous étions dans le droit... Vous nous avez vaincus, jugés condamnés et exécutés, alors que la loi nous sauvegardait la vie... Si la France recouvre un jour la raison, elle rendra à votre mémoire le châtiment qui lui est dû. »

ouvriers coupables d'avoir défendu leur domicile, alors qu'on amnistie des pétroleuses. » Cet argument est un mensonge. les pétroleuses n'ayant jamais existé, pourtant le tribunal s'est déclaré incompétent. Nous affirmons que si des socialistes s'avisaient d'employer les moyens de ces « bonnes sœurs » pour protéger une de leurs réunions contre l'invasion de la police, le même tribunal ne se déclarerait point incompétent.

Le plat Ohnet a cru devoir faire une préface à son roman de *Lise Fleuron* pour l'unique plaisir, croyons-nous, de dire que « le théâtre de ses héros a été construit sur l'emplacement du restaurant Balagny, brûlé pendant les derniers jours de la Commune, en même que la Porte Saint-Martin, par les bandes insurgées. Battant en retraite sur le Chateau-d'Eau, rudement talonnés par les troupes de Versailles, les fédérés, pour arrêter la poursuite et pour gagner le temps de souffler un peu, barrèrent le boulevard d'un immense incendie. » C'est abuser de la métaphore, car l'incendie du théâtre de la Porte Saint-Martin, en l'étendant jusqu'au théâtre de l'Ambigu, ne pouvait, dans ce sens, barrer le boulevard aux troupes. Amoncelez tous les matériaux inimaginables sur les quais d'une rivière, jamais vous n'arrêterez son cours. Oh! les artistes! ils sacrifieraient l'honneur de leur mère à une métaphore.

Cette calomnie, tant ressassée, n'a pas lieu de nous surprendre, puisque nos écrivains, eux-mêmes, l'ont répandue.

Nous rencontrons un jour l'un des auteurs du *Dix-huit mars*, publié par Lacroix; nous lui reprochons d'avoir écrit que tous les incendies de Paris pendant cette semaine étaient le fait des fédérés.

— Si nous ne l'avions pas dit nous n'aurions pu paraître, me répond-il.

Nous savons bien que lorsque un auteur a écrit un volume, c'est avec l'intention de le voir éditer. Mais où donc est la nécessité de propager une erreur de cette importance, alors que nos ennemis politiques s'en targueront un jour?

C'est là une mauvaise action.

Nous allons relever quelques erreurs. Commençons d'abord par rappeler les paroles prononcées maintes fois, sous formes variées, par M. Thiers, à la tribune du théâtre de Versailles: « Nous brûlerons quelques maisons, s'il le faut, mais nous entrerons dans Paris. » Personne n'a pris acte de cette déclaration? Elle en vaut la peine cependant, car si M. Thiers s'est exprimé ainsi, c'est qu'il savait devoir mettre les bombes incendiaires parmi ses moyens coercitifs (1).

---

(1) « Nous avons la plus belle armée que jamais la France ait eue » a déclaré M. Thiers, à la même tribune, et cela contre les Parisiens qui, en somme, ne demandaient que des droits politiques. Si, au lieu d'aller implorer l'intervention des cours étrangères, il avait secondé les efforts d Aurelles de Paladines, il est plus que probable que la bataille d'Orléans pouvait être une victoire au lieu

Aux preuves maintenant :

Dès le dimanche 21 mai, à 5 heures du soir, le feu prit dans un chantier de bois situé à gauche, route d'Orléans, à 50 mètres en-deçà des fortifications ; le feu avait été mis par des bombes incendiaires, lancées d'une batterie de Versailles, établie près de Châtillon. Des pompiers avec leurs engins et des fédérés sans armes partent de la mairie de Montrouge, pour éteindre ce premier incendie.

— Vous allez vous faire tuer comme des moineaux, leur crient des fédérés de garde dans le quartier.

— On ne peut cependant pas se laisser rotir vivants, comme Saint-Laurent, répondaient-ils en continuant leur route.

Lundi 22 mai, avant midi, une batterie d'artillerie de Versailles, placée dans les Champs-Elysées, en face le palais de l'Industrie, lance des bombes incendiaires, mal dirigées sans doute, sur la barricade faite à l'angle de la rue Saint-Florentin et du jardin des Tuileries, qui mettent le feu au ministère des finances. Pompiers et fédérés parviennent à éteindre ce commencement d'incendie. Dans la cour de ce bâtiment, il y avait une pompe mise en mouvement, d'un côté par deux fédérés et de l'autre par deux pompiers : un obus tombe, éclate et tue roide les deux fédérés, sans toucher aux pompiers. Dans l'après-midi, le feu reprend avec une telle intensité que tout travail devient impossible. Un seul journal, *le Temps*, a dit : « Nous savons bien que l'incendie du ministère des finances n'est pas le fait des fédérés. » Si cet incendie n'est pas le fait des fédérés, il a donc été allumé par les troupes de Versailles.

Ce même jour, le feu éclate dans l'immense Palais d'Orsay — la Cour des Comptes — où jamais les fédérés n'ont mis les pieds. L'incendie avait été mis par les bombes incendiaires lancées d'une batterie de Versailles établie au Trocadéro.

Mercredi 24 mai, vers 3 heures, le feu se déclare violemment dans le théâtre de la Porte Saint-Martin et force les fédérés, retranchés dans le restaurant Défieux, à se « replier en bon ordre, » comme ils le disent ironiquement, dans la direction du Château-d'Eau. Cet incendie fut mis par M. C..... capitaine au 6e d'artillerie, qui commandait une batterie de Versailles établie boulevard Bonne-Nouvelle, en face le Gymnase. C'est lui qui s'est vanté de cet exploit devant nous et devant d'autres personnes dont nous pourrions citer les noms.

Le jeudi 25 mai, le no 1 et le no 2 du boulevard du Prince Eugène, le no 7 de la place du Château-d'Eau, la maison de confections du Grand Turgot — aujourd'hui *à Voltaire* ; le no 3 de la rue du Château-d'Eau dont le rez-de-chaussée est occupé par un marchand de meu-

---

d'une défaite, défaite dont il est responsable, car c'est lui qui a semé le découragement dans l'armée du Centre, en parlant d'armistice et de paix. M. de Freycinet l'en accuse formellement dans un télégramme adressé à Bordeaux, auquel Gambetta répond : « Si M. Thiers vous gêne, faites-le arrêter. » *Voir* : LA GUERRE EN PROVINCE, par *Ch. de Freycinet.*

bles, tous ces immeubles s'écroulent en feu sous la pluie de bombes incendiaires lancées par l'artillerie de Versailles établie au bas du boulevard Ornano, sur les grands boulevards et rue Meslay entre les nos 48 et 57. « Sacré N. de D. s'écria l'officier qui commande cette dernière, voilà plus de vingt bombes que j'envoie dans cette bicoque et je ne peux pas y f..... le feu. » Il désignait la maison du *Pauvre Jacques*.

Au milieu de ce brasier d'incendie, les fédérés se multiplient ; les uns répondent aux soldats en tirant des maisons qui commandent la place, et les autres font la chaîne: les pompiers redoublent d'activité, mais partout ils sont impuissants, sauf à l'incendie du Grand Turgot qu'ils parviennent à éteindre. La plupart des habitants des immeubles bordant cette place, qui ont été témoins de cette horrible scène, rouge de feu et de sang, sont encore vivants, qu'on les interroge si l'on ose? Non, il faut que la légende se fasse.

Dans toute la longueur du boulevard du Prince Eugène, aujourd'hui boulevard Voltaire, les immeubles d'angle des numéros pairs, commandant plusieurs rues, furent incendiés. Dans ces maisons neuves, avec quelques pavés formant créneaux aux croisées, les fédérés pouvaient lutter avantageusement contre les troupes arrivant du Nord de Paris (1).

La *Liberté*, dans un de ses entrefilets où la mauvaise foi et la perfidie se le disputaient à l'envie, a écrit : « On a trouvé des ballons incendiaires..... » dans je ne sais plus quel monument. Ces inoffensifs ballons, presque des jouets d'enfants, avaient une corde combustible de 1 à 2 mètres, au long de laquelle on attachait, à tous les 10 centimètres, un paquet de programmes de la Commune ; on mettait le feu à l'extrémité de la corde avant de lancer ces ballons, et, au fur et à mesure de la combustion, les programmes tombaient où le vent les poussait.

Au dire du *Figaro*, les pompiers de la Commune avivaient les incendies avec du pétrole qu'ils lançaient au lieu d'eau. Si celui qui a écrit cette sinistre farce était tenu de prouver, par la démonstration, la possibilité d'une telle turpitude, l'explosion qui se produirait le dispenserait d'en recommencer l'expérience.

Les pompiers sont restés à Paris le 18 mars par ordre du général Vinoy. Quelques jours après, M. Willerme, colonel des pompiers, retiré à Versailles avec presque tous les officiers de son régiment, télégraphia au sergent-major Hopp, l'ordre de faire procéder aux élections de tous les grades d'officiers absents. Lors de l'entrée des troupes dans Paris, tous les officiers et sous-officiers promus furent

---

(1) Si la stratégie employée par les officiers de Versailles, et si les forces dépensées pour et contre la capitale pendant ces deux mois de lutte, avaient été combinées en face de l'ennemi, qui sait si l'arrogance de nos vainqueurs se fut soutenue jusqu'au traité de Francfort.

passés par les armes (1), sauf le sergent-major Hopp et l'aide-major de 1re classe, G., qui avaient conservé leur grade. L'aide-major fut condamné à trois ans. Le capitaine R..., rapporteur au Conseil de guerre qui jugeait Hopp, ayant eu l'insigne maladresse de produire le télégramme que le colonel Willerme avait adressé à l'accusé, l'accusé fut simplement dégradé et le rapporteur fit deux mois d'arrêt forcé pour lui apprendre, à l'avenir, à seconder plus intelligeamment les vues de la justice.

Le palais des Tuileries été incendiés par les fédérés, cela n'est pas contesté : à chacun la responsabilité de ses œuvres. Pour l'Hôtel-de-Ville il y a un doute que l'histoire éclaircira peut-être sur le dos de quelque agent bonapartiste.

Comme conclusion, citons les paroles contre le roi Bomba, prononcées par M. Thiers, en 1848, à la Chambre des Députés :

« *Vous savez, Messieurs, ce qui se passe à Palerme. Vous avez tous tressailli d'horreur en apprenant que pendant quarante-huit heures une grande ville a été bombardée. Par qui ? Etait-ce par un ennemi étranger exerçant les droits de la guerre ? Non, Messieurs, par son propre gouvernement. Et pourquoi ? Parce que cette ville infortunée demandait des droits. Eh bien ! pour la demande de ces droits, il y a eu 48 heures de bombardement* ! »

Un mot encore, bien qu'il n'ait pas trait aux incendies :

Sur les six mille combattants restés fidèles à la Commune à partir du 21 mai, jour de l'entrée des Versaillais dans Paris, il y en eut bien deux mille qui parvinrent à se dérober aux poursuites des vainqueurs, mais où donc M. Thiers a-t-il pris les trente-cinq mille cadavres qui couvrirent le sol de Paris dans ces tristes jours ? Parmi la population inoffensive. Et c'est pourquoi Paris ne pardonnera jamais à cet exécrable bourreau, honte de la bourgeoisie et fléau de la démocratie française.

CATHELINAT.

---

(1) Un des pompiers restés à Paris pendant la Commune se présente à la fin de juin dans une maison de commerce pour accepter une place de garçon de magasin. Les misérables ! nous dit-il, ils ont fusillé notre colonel, ils auraient dû le décorer. Ce colonel fusillé était un lieutenant resté à Paris au 18 mars et promu au grade de colonel aux élections ordonnées par M. Willerme.

DEUX LIVRES DE G. DEGREEF

Guillaume Degreef dont les lecteurs de la *Revue socialiste* ont pu apprécier la science et le talent, n'est pas une nouveau venu dans la littérature socialiste. Depuis longtemps déjà tous ceux que les questions sociales ne laissent pas indifférents, savent gré au savant écrivain de son infatigable ardeur à la recherche de la vérité. Ses titres à notre sympathie sont nombreux; il fut en effet, dès 1867, avec un autre de nos collaborateurs, De Paepe (le fondateur de l'Internationale en Belgique) avec Victor Arnould ancien directeur de la *Liberté* de Bruxelles, Hector Denis professeur d'économie à l'Université de Bruxelles, Paul Janson, le chef actuel du parti progressiste belge... parmi les initiateurs du nouveau socialisme. Mais, à la différenee de De Paepe qui fut le principal théoricien du collectivisme internationaliste, Degreef, comme Arnould, Denis, Janson se fit le vulgarisateur d'une conception socialiste mixte, qui touche à la fois aux théories de la mutualité préconisées par Proudhon et au positivisme de Comte. Penseur érudit et consciencieux Degreef, qui a produit des ouvrages théoriques d'une haute portée philosophique, se montre dans la pratique et l'application non moins intéressant à observer; c'est ainsi que son étude *L'Ouvrière dentelière en Belgique*, qui est un modèle de monographie ouvrière, le fit classer parmi les meilleurs écrivains socialistes de notre époque. Son *Traité de pschychslogie sociale* nous indique les bases scientifiques sur lesquelles reposent ses conceptions socialistes. Pour montrer la variété et en même temps la valeur de son œuvre, nous allons analyser dans cette courte étude, ces deux productions les plus récentes : *Le Rachat des charbonnages* et *l'Introduction à la sociologie.*

I. Le rachat des charbonnages. (1)

Les grèves récentes qui viennent de se produire dans les charbonnages, tant en France qu'en Belgique, donnent à cette étude une actualité particulière.

Il nous suffira, pour montrer la valeur réelle de cet exposé de la question, d'analyser à grands traits les questions traitées et la solution proposée par l'auteur. En Belgique aussi, les mines sont régies par la

(1) Le rachat des charbonnages par Guillaume Degreef. Bruxelles 1 vol. chez Edouard Maheu, 18, rue des Sables. *Revue Socialiste*, 43, rue des Petits-Carreaux.

i française de 1810, par suite, la solution proposée pour la Belgique applique rigoureusement à la France.

Les causes de ces grèves et de la crise actuelle incombent toutes entières aux compagnies et aux législateurs. La loi de 1810, cela est visible, n'est plus en conformité avec les besoins actuels de l'industrie. Le législateur a donc fait preuve d'imprévoyance, de mauvaise volonté, en ne réformant pas le système; d'un autre côté les privilégiés, actionnaires et autres, se retranchant derrière la loi pour outre liquant leur résistance toutes les fois qu'il faut faire des concessions nécessaires aux ouvriers.

Voici les principaux griefs des mineurs, il suffit de les énoncer pour en reconnaître le bien-fondé: Le gouvernement belge, non seulement n'a pas favorisé l'organisation des syndicats ouvriers, mais il a refusé de reconnaître leur existence légale. Encore est-il nécessaire que les patrons, par les moyens qu'ils ont à leur disposition, n'empêchent pas la formation de ces syndicats en mettant les ouvriers dans l'alternative ou de quitter la mine, l'usine, ou de ne plus faire partie de syndicats (c'est une des causes de la grève actuelle de Vierzon). Par les syndicats les ouvriers pourraient discuter le taux des salaires et défendre leur droits. Ce qu'on ne veut pas : Mais que veut-on ? Prenant en considération la conservation de la vie humaine, les dirigeants auraient dû accepter un maximum d'heures de travail, un minimum de salaire, une limite d'âge à partir de laquelle la descente dans les mines serait interdite. Dans toute industrie, et surtout dans celle qui nous occupe, n'est-il pas juste, en effet, que les ouvriers soient assurés contre les accidents, la mort, le chômage et la vieillesse, et que les caisses d'assurances soient du moins en partie gérées et surveillées par les ouvriers, qui sont directement intéressés à leur bon fonctionnement?

Enfin, les compagnies minières, par leur manque de prévoyance, ont préféré voir les actions atteindre les cours les plus élevés au lieu de créer des réserves pour le maintien du taux des salaires au temps de crise. Et comme le dit si excellement G. Degreef « s'ils avaient compris en un mot, capitalistes et gouvernants, qu'administrer et gouverner c'est prévoir et que prévoir c'est savoir, il est certain que tout en subissant le malaise inévitable d'une crise à peu près générale, ce malaise n'aurait pas dégénéré en une cause mortelle dont les effroyables sym ptômes se manifestent d'un côté par la rage et la soif de vengeance et de destruction; et de l'autre, je regrette de le dire par cet affolement et cette tendance à méconnaître les lois de l'humanité qui caractérisent hélas! les périodes de trouble social. » Mais rien n'a été fait, aucune réfor me sérieuse n'a été tentée et le péril social est là, imposant une solution prompte et énergique, sans peine de voir arriver avant peu la ruine des établissements industriels ou une cruelle répression des travailleurs. Voici le remède proposé par G. Degreef, les développements du livre en prouvent l'efficacité et la légitimité : « Expropriation immédiat e par l'Etat de tous les charbonnages et rachat de leurs actions à un tau x à déterminer, c'est-à-dire en prenant pour base la valeur moyenne des charbonnages en 1885 ou pendant un certain nombre d'années antérieures. » Comme on le voit, il est difficile de préconiser une solution plus conciliante; l'auteur a voulu à la fois ménager les intérêts des capitalistes et du trésor, tout en assurant la paix publique et l'amélioration du sort de la population minière « population ouvrière égarée, mais vaillante, à qui nous devons pitié, justice et réparation ». En effet, il ne suffit pas se-

lon nous, en telle situation d'accorder la justice, mais bien aussi indemniser, lorsqu'un abus a été reconnu comme ayant lésé pendant des générations une classe déterminée de la nation.

L'auteur étudie ensuite le régime de la propriété des charbonnages et il établit qu'elle est de nature spéciale en ce sens, que c'est une concession. Il est en effet, facile de prouver que le droit coutumier, les lois de 1791 et 1810 ont établi ce point d'une façon nette et précise. Pour se convaincre de ce fait, il faut relire ce qui a été écrit sur la matière par Turgot, Adam Smith.... et surtout d'examiner l'œuvre de l'Assemblée constituante touchant la législation minière. Enfin la loi de 1810, elle-même, dit à son article 7 : « L'acte (de concession) donne la propriété perpétuelle de la mine, laquelle est dès lors disponible et transmissible comme tous autres biens et on n'en peut être exproprié que dans les cas et selon les formes prescrites pour les autres propriétés conformément au code Napoléon et au code de procédure civile. »

L'expropriation est donc de droit et l'article 545 du code Napoléon indique que nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Il faut alors prouver pour justifier la mesure proposée qu'il y a intérêt public à l'expropriation. Les griefs énumérés plus haut sont bien faits pour nous convaincre du bien-fondé de l'expropriation. En résumé « les théories absolues de l'exploitation par l'Etat et de l'exploitation privée peuvent bien trouver la solution de leurs contradictions dans l'exploitation par les syndicats à des clauses et des conditions à déterminer dans l'intérêt général ». L'expropriation est d'intérêt général pour la classe ouvrière, dans l'intérêt aussi de la production et de la consommation, enfin elle serait un moyen de défense nationale contre la concurrence étrangère qui menace la Belgique depuis plusieurs années. A ce sujet G. Degreef est amené à citer des chiffres faisant connaître les bénéfices nets des charbonnages de 1845 à 1885, chiffres qui prouvent que la crise vient de ce fait: l'imprévoyance et l'âppreté au gain des Compagnies. Par une exploitation faite dans de certaines conditions, il n'est pas douteux qu'on serait arrivé à maintenir un équilibre nécessaire et cela au profit de l'augmentation des salaires. Qu'il nous suffise de constater une fois de plus que le monopole livré à lui-même n'a ni règle, ni mesure, ni justice, ni prévoyance.

Il est résulté de toutes ces manières de procéder l'anarchie la plus complète dans la production et la concurrence. Si on ajoute a tout cela que le pouvoir d'achat des salaires a baissé dans des proportions considérables, et que ces salaires sont devenus insuffisants, on pourra en tirer la conséquence naturelle, c'est-à-dire, que le nombre des femmes et des enfants qui travaillent dans la mine a augmenté d'une façon très rapide.

D'un côté, le travail excessif et de l'autre l'admission des femmes et des enfants dans les mines, ne pouvaient amener que la dégradation physiologique de l'espèce. G. Degreef prouve aussi avec surabondance, des preuves que le niveau moral a dû suivre une progression descendante.

La dernière partie de cet intéressant travail est consacré à examiner le prix de rachat qu'il conviendrait de fixer et le mode nouveau d'exploitation qu'il y aurait lieu d'adopter.

L'auteur propose la substitution du contrat d'entreprise et de louage

au salariat par l'intervention d'une organisation collective de la force ouvrière sous forme de Syndicats ou d'Unions.

De tels livres sont faits pour donner confiance à ceux qui ne désespèrent pas d'amener avant peu les gouvernements, à intervenir énergiquement dans les questions de cette nature. Notre ami G. Degreef a pu formuler les règles d'une réforme qui s'impose depuis longtemps. Le livre contient une série de preuves, de faits, de chiffres, telle qu'il n'est plus possible de douter du praticisme de la solution qu'il propose de la solution du problême. Peu à peu les utopies (au dire des économistes) des socialistes deviennent des vérités et qu'il deviennent de plus en plus impossibles de nier que la justice et la science, sont de ux manifestations identiques du cerveau humain.

II

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE.

Première partie.

Dans son dernier numéro, la *Revue socialiste* a publié le chapitre qui termine la première partie du livre de G. Degreef, *l'empirisme, l'utopie et le socialisme scientifique* (1). Ce chapitre est la conclusion de la première partie de *L'introduction à la sociologie.* Le lecteur a pu se rendre compte des étapes par l'humanité pour arriver à concvoir et à formuler cette vérité que la science sociale existe. Science plus complexe, plus subtile que toutes les autres, mais cependant soumise aux mêmes lois générales et aux mêmes procédés pour sa formation. L'empirisme est le point de départ, tout aussi utile au développement intellectuel, sous sa forme rudimentaire et grossière que l'utopie et la méthode positive. Mais les phases par lesquelles devait nécessairement passer notre intellect doivent faire place dans l'état actuel de nos connaissances à la méthode positive. C'est en appliquant cette méthode à la politique, qu'il sera facile d'arracher cette même politique à l'empirisme aussi bien qu'à l'utopie. C'est en opérant ainsi, c'est en prenant pour point de départ cette loi démontrée, qu'il existe une science sociale, que les réformes les plus fécondes, les plus proches de la justice pourront être entreprises.

Personne, en effet, ne peut contester que de la Sociologie dépendent le bien-être des individus, les progrès de l'humanité, l'équilibre nécessaire à un bon fonctionnement de la Société. C'est de cette science que nous attendons la réalisation des idées de justice qui forment le fonds des revendications du parti socialiste.

Le problème à résoudre est donc celui-ci : la démonstration de l'existence d'une science sociale, la délimitation du domaine de cette science, puis cela fait, il faudra rechercher les procédés d'investigation

---

(1) Introduction à la sociologie (1re partie), 1 vol. par Guillaume Degreef 1886. Bruxelles, chez G. Mayoley, 13. rue de l'Impératrice, et à Tours, chez Marpon et F. Flammarion, rue Racine, 26. *Revue socialiste*, 43, rue des Petits-Carreaux.

pour arriver à la vérité, et alors seulement il sera possible de formuler les théorêmes à l'aide desquels la société devra suivre sa marche non interrompue dans la voie du progrès.

Mais il nous semble qu'il était nécessaire, pour entreprendre ces recherches, d'attendre que l'humanité ait résolu avant les nombreux problêmes qui forment les « degrés de l'échelle hiérarchique des sciences. » Les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et la psychologie sont en effet la constatation des progrès du cerveau humain pour arriver à concevoir la sociologie.

La science sociale ne peut se créer de toutes pièces, elle doit, comme ses aînés, suivre des méthodes identiques. Ainsi l'alchimie a posé les bases de la chimie science merveilleuse, dont les progrès suivent une marche ascendante toute vertigineuse. L'Astrologie, puis l'astronomie pastorale ont servi de point de départ à la science astronomique qui est arrivée à son maximum d'effet, la mécanique céleste ayant formulée les lois de la marche des mondes. L'observation (astronomie pastorale) a permis à Képler d'énoncer en trois lignes la théorie du mouvement des corps célestes, ce qui a eu pour conséquence un changement radical dans la façon de penser et par conséquent d'agir de l'espèce humaine.

C'est en partant de ces principes que l'on peut dire que la science sociale existe. Et son utilité est démontrée par Degreef lorsqu'il dit : « Il ne faut pas se le dissimuler, l'ignorance politique des classes soi-disant dirigeantes est encore plus dangereuse peut-être que les revendications instinctives et du reste légitimes des classes prétendûment dirigées, mais en réalité déshéritées. »

La Sociologie est de conception relativement récente, mais sans nier les progrès accomplis, on peut dire, que si cette conception était plus ancienne, les progrès qui en découlent auraient été plus prompts et plus nombreux, l'humanité aurait fait un pas plus vaste dans la voie des réformes.

La question préliminaire est alors posée en ces termes par l'auteur : « il s'agit de savoir s'il existe une science sociale embrassant un ensemble de phénomènes et de rapports susceptibles d'une différenciation distincte. »

« Pour être plus précis, comme il est certain qu'une science plus élevée et plus complexe que la biologie et la psychologie ne peut avoir pour objet qu'un ou des organismes également plus élevés et plus compliqués que les organismes relatifs, à ces dernières, existe-t-il, dans le monde de la phénoménalité des agrégats supérorganiques, dont la structure, les fonctions et les organes soient inexplicables par les seules lois de toutes les sciences antécédentes. »

Degreef fait alors la critique des procédés employés par Comte et Spencer. Comte pour démontrer l'existence d'une science sociale, prouve que cette science est opportune et nécessaire. Puis examinant les travaux faits par les philosophes et les savants qui ont été ses prédécesseurs, il conclut « que les nombreuses tentatives faites jusqu'ici pour constituer cette science, rendent son avènement définitif possible. » La démonstration Comtiste paraît insuffisante à G. Degreef, comme n'ayant aucune valeur scientifique « ce qui est plus grave, c'est que la dernière partie et le couronnement de l'œuvre de Comte, est le produit inévitable de l'oubli et de la méconnaissance de la méthode positive par celui qui fut, en ce siècle, son plus noble représentant philosophique. »

Degreef procède de façon différente pour prouver l'existence d'une science sociale, il affirme qu'il a voulu opérer scientifiquement et que, pour lui, sa tradition « est dans Machiavel, Bacon, Montesquieu, Turgot et les Encyclopédistes; dans Smith, Comte, Stuart-Mill, Proudhon, Spencer et dans les grandes Ecoles socialistes notamment françaises qui ne désespèrèrent jamais du progrès; — que, par suite, sa tradition n'est pas avec les métaphysiciens et les mystiques qui vont prêchant le suicide moral, parce que peut-être un jour notre ptanète, où tant de milliers de générations aimeront et penseront encore après nous, est destinée à disparaître en vertu des lois universelles de mouvement de la matière. »

A l'époque où nous vivons, par le fait d'une plus grande liberté d'esprit, parce que chacun accepte un peu plus de responsabilité sociale, tous s'occupent de politique, mais combien peu se doutent que la science sociale existe. Alors le pouvoir tombe entre les mains des intrigants et des inconscients. Les hommes d'étude se voient préférer les beaux parleurs dont les périodes ronflantes et sonores mais vides font la joie des foules. Ainsi donc, il est nécessaire d'appliquer au gouvernement des états, une méthode positive, basée sur la méthode naturelle de l'intelligence, c'est-à-dire « procédée de simple au composé, du particulier au général, du concret à l'abstrait, de ce qui est fréquent et ordinaire à ce qui est rare et inusité. »

Les facteurs qu'il importe d'étudier d'abord, sont le territoire et la population. Le territoire par sa conformation, par son climat, influe d'une façon certaine et contraire sur la population, par conséquent sur la façon dont se comportent la physique et l'intelligence de ses habitauts. Là les moyens d'observations sont multiples et relativement simples. Parmi ces moyens un des plus usités et qui est destiné à rendre de grands services, se trouve la statistique, appuyée sur des documents précis reconnus par d'honnêtes gens.

Ainsi, Malthus a pu, pendant longtemps, être considéré comme un grand économiste, par le seul fait d'avoir introduit au hasard, dans une discussion toute de sentiment, une progression arithmétique et une progression géométrique. C'est sur ces données fausses que les plus grands crimes de notre régime économique actuel ont été accomplis. Après les merveilleuses découvertes qui ont été faites, après les progrès considérables que chacun peut constater, il faut bien avouer que la croyance à la science, aux chiffres, n'est pas très enracinée dans nos cerveaux ; en général l'imagination qui, dans cet ordre d'idée, devrait être reléguée au second plan occupe le premier. Le temps des poètes, des hommes inspirés est passé, ce sont eux qui nous ont amené les religions et les servitudes d'esprit qui en découlent ; en ce jour, nous avons la ferme conviction que la fatalité et la tradition ont fait leur temps, place aux hommes de science parce qu'ils sont les hommes du progrès, les hommes de la justice. Aux époques de gestation le poète présentait les choses admirables, évoquait les grandes idées qui font que la croyance en vue de l'amélioration de l'espèce humaine a ranimé les courages, le tour des savants est arrivé, à eux à formuler les propositions qui feront que les hommes injustes seront regardés dans l'avenir comme des anomalies et des monstruosités que la misère et l'ignorance disparaîtront avec leurs cruautés, leurs iniquités et leurs souffrances; pour faire place aux splendeurs sociales de justice.

R. VAILLANT.

LES CONFÉRENCES
INTERNATIONALES OUVIÈRES
DE PARIS

I. — Les précédents.

La Conférence internationale ouvrière qui vient de terminer ses assises à Paris, a en outre de sa valeur propre, le grand mérite d'attester l'abrogation de fait de l'odieuse loi Thiers-Dufaure contre l'*Internationale.*

Que si, en effet, nos législateurs n'ont pas encore eu la pudeur de rapporter cette loi infâme, le gouvernement n'aurait pu, sans soulever l'opinion publique, interdire la Conférence qui est la préface du grand Congrès international ouvrier de 1889.

Cette longanimité de l'administration est assez récente toutefois et a été conquise de haute lutte. On se rappelle, en effet, l'orgie d'expulsions, d'arrestations arbitraires et de condamnations qui marqua la tentative de 1878.

Vainement les socialistes avaient-ils allégué que tous les intérêts et toutes les opinions bourgeoises, ayant pu se manifester dans un congrès international spécial pendant l'Exposition, ils avaient aussi ce droit : les de Marcère, les Dufaure, les Gigot, ne voulurent rien entendre, et ils lancèrent contre eux leur Clément et leur Lombard avec une furie toute versaillaise. On viola énergiquement la loi (puisque le congrès socialiste international avait pris la forme de réunion privée), et le *Procès des Trente-neuf*, où fut englobé ce qu'on appelait alors « le groupe de l'*Egalité* » s'ensuivit.

Il est vrai que le collectivisme révolutionnaire, presqu'inconnu la veille, parla à toute la France du banc des accusés, par la voix du citoyen Guesde, avec un éclat qui impressionna vivement l'opinion publique.

Ce fut le plus clair résultat de cette intelligente compression bourgeoise.

Moins de quatre ans après, le Parti ouvrier, quoique tout meurtri encore de la scission de Saint-Etienne, essaya ses forces par la réception éclatante des délégués des *Trade's Unions*.

Le jour même de l'arrivée des délégués, le *Prolétaire* publiait dans sa première page, en anglais et en français, ce souhait de bienvenue qu'un rédacteur actuel de la *Revue socialiste* avait été chargé de préparer. Comme ce manifeste donne bien son véritable caractère à la rencontre amicale des ouvriers anglo-français, nous le reproduisons :

« Travailleurs d'Angleterre,

Vous venez protester contre le particularisme haineux, les craintes chauviniques puériles et les tendances rétrogrades de votre bourgeoisie et de votre aristocratie, ennemies du rapprochement des peuples.

Vous venez d'apporter aux travailleurs français des paroles de paix et de fraternité, soyez les bienvenus.

C'est pénétrés, nous aussi, des sentiments de cordialité et de solidarité que se doivent réciproquement les travailleurs de toutes nations, que nous vous tendons la main.

Vous donnez un grand exemple.

Plus nos dominateurs politiques et nos exploiteurs économiques veulent nous diviser, pour mieux nous maintenir dans la servitude du salariat, plus nous devons unir nos forces pour l'affranchissement commun.

L'histoire humaine a sans cesse été troublée par des luttes de classe, mais c'est surtout de nos jours que les antagonismes sociaux ont pris le pas sur les antagonismes nationaux.

Lorsque la réaction triomphe dans un pays, les prolétaires militants des autres pays en supportent le contre-coup.

N'est-ce pas après que les ouvriers parisiens eurent été écrasés en *Juin* 1848, par les républicains bourgeois et les monarchistes coalisés, que vos héroïques devanciers les *Chartistes*, furent si énergiquement combattus par la réaction conservatrice qui prit consistance en Angleterre après la défaite de la démocratie sociale en France.

N'est-ce pas que la réaction qui suivit l'écrasement de la Commune de Paris était dans son plein, que vos capitalistes organisèrent contre vos puissantes *Trade's Unions* cette redoutable coalition patronale pour la baisse des salaires, contre laquelle il vous est si difficile de défendre votre dignité d'hommes, votre pain quotidien et celui de vos familles?

Et ne sommes-nous pas deux côtés de la Manche, victimes de la même exploitation?

En Angleterre comme en France, comme en Allemagne, comme en Amérique, comme partout, l'accumulation capitaliste n'a-t-elle pas pour origine la plus-value du travail non payé, l'écart entre le salaire reçu et la valeur du travail fourni?

Ne poursuivons-nous pas la même émancipation? Unissons-nous donc fraternellement, sans distinction de nation, en vue du combat contre l'exploitation capitaliste internationale.

Sans doute, travailleurs d'Angleterre, nous différons sur les moyens.

Vous attendez plus que nous de la lutte professionnelle, au jour le jour, et de l'action parlementaire, pour l'obtention graduelle et pacifique des réformes que vous réclamez.

Nous, qui vivons dans le pays qui, depuis 90 ans, a vu le plus de palinodies politiques, qui sommes en face d'une bourgeoisie qui n'a jamais répondu que par l'emprisonnement et la mitraille à nos revendications, et nous a toujours contraints à reconquérir par la force, dans les sanglants combats révolutionnaires, le peu que nous avons en ce moment de liberté et d'égalité politique, nous croyons moins que vous aux moyens pacifiques; cependant nous tentons encore, vis-à-vis de la classe dominante française, la politique des mises en demeure, ce qui nous rapproche de vous.

Le but nous rapproche plus encore.

A votre *quinzième Congrès national*, tenu cette année à Manchester, comme à notre *sixième Congrès national*, tenu récemment à Saint-Etienne, la *nationalisation des forces productives* a eté indiquée comme but économique final du prolétariat militant.

Combattant le même bon combat, établissons entre nous des relations fraternelles et montrons, le cas échéant, que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot.

Vivent les travailleurs d'Angleterre!

Vive l'union des travailleurs de tous les pays! »

Il n'y eut pas de conférence proprement dite ; mais dans plusieurs meetings, les six délégués unionistes et leur intelligent interprète Adolphe Smith échangèrent avec les ouvriers français des paroles d'estime et de solidarité.

La première conférence internationale ouvrière s'ouvrit l'année suivante à l'issue du congrès ouvrier de Paris, où de nouvelles dissidences s'étaient ma-

nifestées et où le parti ouvrier possibiliste avait pris le titre général de *Fédération des travailleurs socialistes de France.*

Appel avait été fait seulement et *exclusivement* aux groupements ouvriers ou socialistes d'Angleterre, d'Europe et d'Italie qui envoyèrent les délégués dont les noms suivent :

ANGLETERRE. — MM. Broadhurst, tailleur de pierre, membre du Parlement; Baily; tailleur Burnett, mécanicien, délégués du Comité parlementaire des Trade's-Unions; George Shipton, peintre en décors; Edwin Coulson, maçon; Henri R. King, relieur, délégué du Conseil de la fédération nationale des tailleurs; M. Trow, délégué des métallurgistes; Mme Heatherley, déléguée des couturières et modistes de Londres; M. Drumond, délégué de la Société des Typographes de Londres.

ITALIE. — Le citoyen Andréa Costa, député au Parlement.

ESPAGNE. — Le citoyen Falgueroso délégué de la Commission du Parti ouvrier de Barcelone ; le citoyen Pamias, délégué des ouvriers de *las tres clases de vapor.* La France était représentée par les citoyens : André Gely, John Labusquière, Paillot, délégués du *Comité national*; Jules Joffrin, Aveline, Allemane, Chabert, Brousse, Ribanier, Balin, Marouck, Vaidy délégués du 7e *congrès national*; J.-B. Dumay, Landrin, Roux délégués du *congrès métallurgiste de France.*

Le jour de l'ouverture de la *Conférence* (27 octobre 1883) Le *Prolétaire* portait sur sa première page en quatre longues colonnes ce souhait de bienvenue :

« *Camarades d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et de France*

Au nom de la *Fédération des Travailleurs socialistes de France,* le *Comité National* vous souhaite la plus fraternelle bienvenue.

Il salue dans vos personnes tous les travailleurs qui vous ont chargé de les représenter à la Conférence Internationale et qui ont voulu, par un premier acte, affirmer la nécessité qui s'impose de travailler en commun à l'émancipation des opprimés et de préparer l'avènement de la Justice. de l'Egalité et de la Paix universelle !

L'œuvre à laquelle vous allez collaborer aura une influence féconde. En attendant que nous puissions réunir dans un grand Congrès les délégués des Travailleurs du monde entier, vous faciliterez, par l'étude approfondie des questions qui vous sont soumises, la propagation de vos idées dans la classe de ceux qui sont courbés sous le joug de l'exploitation capitaliste. Vous arracherez à une indifférence dangereuse ceux de nos frères qui onblient qu'ils ne doivent attendre leur liberté que de leur union et de leurs efforts

Enfin, à tous ceux qui détiennent le pouvoir politique et le pouvoir économique, vour aurez solennellement déclaré que leur tactique qui consiste à diviser les peuples est aujourd'hui battue en brèche, que l'heure approche où tous les êtres humains seront frères dans le travail et dans la liberté.

Vive les Travailleurs !

Vive la République sociale et universelle !

Le Comité national »

Les séances de la Conférence furent très suivies ; on y vota à l'unanimité les résolutions dont voici le texte :

PROTESTATION CONTRE LA GUERRE. — *Attendu que si les classes dirigeantes des différentes nations, pour la réussite d'entreprises financières et coloniales très souvent suspectes, n'hésitent pas à soulever de sanglants conflits, et fomentent ainsi la haine, la dis-*

corde et la guerre, les travailleurs des différents pays ont, au contraire, intérêt commun au maintien de la paix.

Les délégués des Sociétés d'Angleterre, d Italie, d'Espagne et de France réunis à Paris, en conférence internationale, déclarent, au milieu des préparatifs belliqueux de l'Europe, que ceux qu'ils représensent, sont désormais unis par la solidarité la plus étroite, ils envoyent un salut fraternel aux travailleurs de tous les pays. Ils protestent contre toutes les guerres et demandent que tous les gros budgets de la guerre soient employés, à l'avenir, à améliorer la situation morale et matérielle des travailleurs. »

Résolution sur la législation internationale du travail. — *La Conférence émet l'avis que le but principal est de limiter la durée du travail et de faire aux travailleurs de toutes les nations une situation supportable. Il y a deux moyens pour atteindre ce but : la législation pour protéger ceux qui sont trop faibles pour se défendre eux-mêmes contre les abus du système de la concurrence ; l'organisation des travailleurs unis et disciplinés. Vu que, dans certains pays, l'organisation du travail est rendue impossible par des lois injustes, le devoir de tous les ouvriers de tous les pays est de diriger tous leurs efforts contre les lois qui entravent la législation nationale ou internationale nécessaire pour obtenir le résultat ci-dessus indiqué, ainsi que toutes améliorations favorables à la classe ouvrière. »*

Sur la réglementation du travail étranger. — *Au sujet d'un travail fait dans un pays par les ouvriers étrangers, la Conférence recommande surtout à ces ouvriers de se soumettre aux conditions de travail fixées dans ces pays par les unions ouvrières fixées dans ces pays par les Unions ouvrières nationales et locales, de ne pas faire une concurrence dangereuse aux ouvriers de ces pays en travaillant à des conditions plus favorables aux employeurs.*

Sur les moyens de faire rapporter les lois qui s'opposent a l'établissement d'une entente permanente entre les sociétés ouvrières des divers pays. — *Considérant que les intérêts des travailleurs de tous les pays sont identiques et réciproques ;*

Que, pour organiser une bonne défense de ces intérêts, il est nécessaire de pouvoir établir un jour une union permanente entre les Sociétés ouvrières de tous les pays industriels.

La Conférence invite les ouvriers de tous les pays où n'existe pas la liberté d'association internationale ou nationale, d'organiser une agitation parlementaire et populaire pour faire rapporter les lois qui s'opposent à cette union ;

Elle désire que, dans l'impossibilité de former actuellement cette union, des Conférences ou des Congrès mettent le plus souvent souvent en relation les partis ouvriers sérieusement organisés des différentes nations.

La minorité marxiste du parti ouvrier qui tint un congrès à Roubaix en avril 1886 releva aussi et avec une toute autre décision, le drapeau de l'*Internationale.*

Des délégués de la *Démocratic Fédération* vinrent participer au congrès qui reçut des adresses sympathiques des partis ouvriers d'Allemagne, de Belgique, de Hollande et de Suisse.

Le congrès vota cette résolution dont nous verrons la Conférence de 1886 s'inspirer en même temps que des projets législatifs de nos amis Camelinat et Edouard Vaillant.

« 1° Il y a intérêt pour les partis socialistes des deux mondes à entreprendre une campagne commune en vue d'une législation internationale du travail;
2° Cette législation internationale devra porter : *a.* Sur l'interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans; *b.* Sur la limitation du travail des hommes et des femmes; *c.* Sur l'interdiction du travail de nuit sauf certains cas à déterminer d'après les exigences de la production mécanique moderne; *d.* Sur l'interdiction de certaines branches d'industrie et de certains modes de fabrication préjudiciables à la santé des travailleurs; *e.* Sur la fixation d'un minimum international de salaire ;
3° La journée de travail devra être fixée aux *maximum* à huit heures, mais le congrès invite les organisations ouvrières assez puissantes pour arracher a leurs gouvernants une réduction plus considérable, à agir nationalement dans ce sens ;
4° Le *minimum* de salaire fixé internationalement devra être le même pour les travailleurs des deux sexes.

Tels sont les précédents de la Conférence internationale ouvrière de 1886.

II. — La Conférence de 1886.

La Conférence, dont l'initiative appartient au Comité de l'*Exposition internationale ouvrière* mais à l'organisation de laquelle on a dû admettre d'autres groupements ouvriers français (1) restera une des grandes manifestations du socialisme européen.

Vingt-sept chambres syndicales des départements et 76 chambres syndicales du département de la Seine, en tout, cent-trois chambres syndicales, appartenant aux divers groupements corporatifs français, ont envoyé des délégués à la Conférence.

Les délégations étrangères se répartissent comme suit :

Angleterre. — Fédération nationale des Trade's-Unions (625,534 membres) : Mandsley (James) ;

Fédération des Trade's-Unions de Londres (25.600 membres) : Drummond (Charles), Jones ;

Société des Employés de chemins de fer (9.000 membres) : Harford , (Ed.)

Société des Compositeurs-Typographes de Londres (6,500 membres) : Galbraitte ;

Société des Métallurgistes (2,000 membres) : Irow (Ed.) ;

Société des Mécaniciens (52,000 membres) : Burnett (John).

Allemagne. — Parti ouvrier démocrate-socialiste : Grimpe (Hermann);

Communist Working Men's Club (Londres) : Rackow.

Belgique. — Parti ouvrier (125,000 membres) : Louis Bertrand ; César de Paepe ;

Fédération des Sociétés ouvrières de Gand : Edouard Anseele.

---

(1) Cela ressort des faits : la réunion préparatoire des Arts-et-Métiers était présidée par notre collaborateur Dumay également rédacteur du *Cri du Peuple* assisté par les citoyens Aulu ex-candidat de *l'Alliance socialiste* dans le 11e arrondissement et Ribanier possibiliste : le citoyen Andrieux de *l'Union socialiste révolutionnaire* remplissait les fonctions de secrétaire :

Fédération des Ligues ouvrières du Centre (la Louvière) : 9,000 membres : Minne (Ch.). Fédération boraine Defuisseaux.

Autriche-Hongrie. — Typographes de Buda-Pesth : Müller.

Suède. — Fédération socialiste-démocratique : Palmgren (C.).

Australie. — Fédération du Sud et de Nouvelles-Galles : Norton.

Le parti ouvrier suisse a envoyé un rapport d'adhésion.

Nous sommes bien ici en présence d'une imposante assemblé ouvrière qui promet pour 1889, un mémorable congrès ouvrier international.

Les gouvernements affolés ont beau faire, le socialisme devient la foi ardente d'un immense prolétariat. Ce siècle est son siècle comme le XVIIIe siècle fut le siècle du libéralisme bourgeois : la victoire est au bout des épreuves et des luttes. Oui de même que la *liberté civile et politique* principe de l'élite bourgeoise qui fit 1789, a réveillé les Deux-Mondes, de même la *justice économique*, dont l'élite des prolétaires et leurs alliés socialistes poursuivent la réalisation, deviendra un fait. Alors les guerres nationales, les antagonismes industriels, la misère, l'ignorance, la servitude économique, l'insécurité du lendemain, toutes ces épanouissements de la société capitaliste sévissante disparaîtront, et le nouvel ordre social universalisera le le savoir, le travail et le bien-être et l'humanité entrera dans un stade supérieur de civilisation.

L'ordre du jour de la conférence ne pouvait pas prêter aux questions irritantes. Il comprénait cinq questions :

1. Législation internationale du travail, y compris la réglementation internationale des heures de travail;
2. Instruction intégrale et professionelle;
3. Coalitions ouvrières. Sociétés corporatives nationales; de leurs modes d'organisation et de leurs résultats ;
4. Situation politique et économique des travailleurs dans les différents pays.
5. Exposition ouvrière internationale de 1889 et congrès international de 1889.

La quatrième question a donné lieu aux discours les plus attachants. Nous en résumerons quelques uns d'après les journaux le *Temps*, la *Justice* et l'*Intransigeant*.

Ce citoyen *Anseele* délégué belge, a le premier la parole. « Si je n'étais socialiste, dit-il, je serais honteux de me dire ouvrier belge, tant la condition de ce dernier est misérable. Les mineurs gagnent 0, fr. 90. 1 fr. 75 et 1 fr. 80, jamais 2 fr., à part de rares exceptions. D'après une enquête gouvernementale, qui est devenue malgré elle un réquisitoire écrasant, il est avéré qu'une jeune fille, entrant à la mine à quatre heures du matin et en sortant à onze du soir, ne gagne que 1 fr. 80, et elle doit encore servir d'instrument de plaisir aux porions pendant les heures de repas. Les carriers gagnent 1 fr. 80 et 2 fr. par jour, rarement 3 fr. ; encore ce dernier prix ne se rencontre-t-il dans le pays wallon... C'est dans les Flandres que la situation est la plus atroce; les Flandres sont notre Irlande, à nous. Les ouvriers qui travaillent la terre ne gagnent jamais plus de 1 fr. à 1 fr. 10 par jour. Les tisseurs — les plus heureux — gagnent 6 à 7 fr. par semaine. (Cris : Oh ! oh !) je ne mens pas, je vous jure : nous n'avons pas besoin de nous chagriner, nous autres, à exagérer, la misère du peuple. (Vifs applaudissements.) A Gand, pourtant, grâce à une lutte perpétuelle, à des efforts inouïs, la moyenne des salaires, pour les hommes, est de 16 à 18 francs. En trois années, les grèves que nous avons dû faire pour obtenir ce résultat nous ont coûté 70,000 francs... Et quelles grèves ! La dernière, qui a eu lieu parmi

les fileuses de lin — généralement des fillettes de onze à douze ans — a éclaté *parce que le patron n'a pas voulu recevoir une femme qui n'était venue travailler que six jours après ses couches*! Et le *Vooruit*, journal socialiste, a été condamné pour avoir traité ce patron de scélérat!... Il existe aussi un usage, cause d'abus monstrueux : certains fabricants payent les ouvriers en nature, avec de la farine, du café ou plutôt de la chicorée... Et ils rachètent ces marchandises à vil prix aux ouvriers, qui n'ont pas la moindre pièce de deux centimes! Et l'on a même vu des malheureux allant porter ces marchandises au Mont-de-Piété!

Le citoyen *Anseele* termine en disant qu'il parlera plus tard de l'organisation ouvrière en Belgique. « Mais c'est un bonheur pour moi, dit-il, d'avoir entendu les résultats des *Trade's Unions* en Angleterre. Ah! si ces ouvriers avaient fait leur éducation socialiste comme nous et les Français, ils seraient plus aptes que nous à faire triompher la révolution sociale, car ils sont plus forts que nous, qui avons malheureusement des cœurs plus larges, des estomacs plus petits et la bouche moins fournie! »

Le délégué de l'Angleterre, M. *Mandsley*, se contente de constater que le chômage augmente sans cesse. Cet état de choses déplorable doit cesser, mais comment? Il ne croit pas qu'il puisse y avoir d'amélioration avant que les ouvriers aient appris et étudié les questions économiques. Quel remède, en attendant? L'ouvrier anglais n'a pas étudié le socialisme... « Les Anglais, dit-il, ne sont pas aussi avancés que vous en théorie; ils comprennent seulement qu'ils n'ont pas leur part du gâteau. Il n'y a donc que ceci à faire dès maintenant : former une vaste association internationale pour se mettre d'accord sur ce point : le producteur ne touche pas la part de produit à laquelle il a droit. »

Le citoyen *Grimpe*, délégué allemand :

... C'est au printemps de 1848 que le prolétariat apparaît chez nous pour la première fois. Mais la bourgeoisie profita seule du sang ouvrier versé sur les barricades de Vienne et de Berlin, et elle seule fit des conquêtes sur le terrain économique... En 1863, Lassalle eut l'idée des *Sociétés coopératives par l'Etat*, et grâce à lui fut fondée l'*Association générale des travailleurs allemands.*

En 1866, le suffrage universel nous fut accordé; en 1867, nous envoyâmes Bebel et Liebknicht au Reichstag, en 1869 eut lieu notre premier congrès socialiste, à la suite duquel fut créée « la *Chambre syndicale internationale,* » groupant tous les ouvriers des différents peuples allemands... En 1877, les socialistes réunissaient 560,000 voix sur les noms de 12 députés qui furent élus, et nous avions alors, outre un organe spécial dans chaque corporation, 42 journaux politiques dirigés par 11 universitaires, 10 typographes, 4 employés de commerce, 2 maçons, 2 cordonniers, un professeur, un sellier, un dessinateur, un tailleur, 2 ouvriers cigariers, etc., etc. Jusque-là, les socialistes avaient joui de la plus grande liberté, mais en 1878 la persécution commença, et le prince de Bismarck obtint enfin du *Reichstag* une loi d'expulsion contre les socialistes. Malgré tout, en 1881, les socialistes, plus forts que jamais, élisaient 13 députés.

« En vain, ajoute le citoyen *Grimpe*, le prince de Bismarck a-t-il compté sur la gratuité du mandat de député au Reichstag; nos députés ouvriers sont payes par le parti lui-même, ils sont à notre solde et ne peuvent ainsi nous trahir. »

« ... Nous sommes organisés non seulement dans notre pays, dit-il, mais encore à Londres, à Philadelphie, en Suisse. » *Grimpe* termine par une attaque directe contre les *Trade's Unions*: « Nous sommes, en fin de compte,

aussi bien organisés que les Anglais, dit-il, mais une chose capitale, essentielle, nous sépare : les *Trade's Unions* sont hostiles au socialisme. Hier, l'interprète disait que tout ouvrier qui ne paye pas sa cotisation est indigne. Eh bien ! et ceux qui trahissent, comme leur M. Broadhurst, par exemple ! En 1883, M. Broadhurst était délégué des *Trade's Unions* à la *Conférence internationale*, qui a eu lieu au café Hollandais. Depuis, nommé député, il a accepté de faire partie d'un gouvernement capitaliste.... Ce député des *Trade's Unions* a voté la loi infâme contre l'Irlande. En France, il y a eu aussi des traîtres et les socialistes les ont rejetés ; il faut aussi que les *Trade's Unions* se débarrassent des traîtres, des Broadhurst. »

M. *Burnett*, délégué anglais, répond à cette attaque dont les *Trade's Unions* ont été l'objet.

Sa réponse est un exposé très habile des bienfaits que la classe ouvrière anglaise a retirés de l'organisation des *Trade's Unions*. Les intérêts des travailleurs ont été fidèlement défendus par les *Trade's Uuions* ; ce qui l'indique, c'est le taux des salaires, plus élevés en Angleterre que dans tout autre pays.

Les Anglais, dit l'orateur, sont peut-être lents à comprendre les théories socialistes en discussion chez les travailleurs de diverses nations, mais il est incontestable que le socialisme a fait chez eux de grands progrès, depuis plusieurs années. L'organisation des *Trade's Unions* n'est d'ailleurs qu'une des formes du socialisme, elle est une étape sur le chemin conduisant à l'idéal social rêvé par les travailleurs du monde entier.

M. *Burnett* dit qu'il est étrange que ce soit un délégué allemand qui vient reprocher aux *Trade's Unions* de se tenir en dehors du parti socialiste, quand chacun sait que les ouvriers allemands font une concurrence désastreuse aux ouvriers anglais et aux ouvriers français, en venant offrir aux patrons de l'Angleterre et de la France de travailler à des salaires inférieurs à ceux des nationaux de ces pays.

Le citoyen *Rackow*, délégué des Allemands de Londres, réplique qu'il existe une grande différence entre l'Anglais et l'Allemand : celui-ci est *socialiste* avant d'être *unioniste*, celui-là est *unioniste* avant d'être *socialiste*. Il accuse ensuite la presse anglaise d'être injuste et grossière à l'égard des socialistes allemands de Londres. Il y a 150 à 160,000 Allemands à Londres, sur lesquels 30 à 40,000 travailleurs seulement, ce qui donne à peu près une proportion de 1 ouvrier allemand pour 50 anglais. Et ceux-ci se plaignent de la concurrence ?... Les *Trade's Unions* ne représentent après tout que 625,000 ouvriers qui forment l'aristocratie des travailleurs, et cependant je ne crois pas les Trade's unions assez puissantes pour résoudre les questions qui se posent entre patrons et producteurs. » Le citoyen *Rackow* termine par un tableau comparatif de la situation économique entre les deux peuples, et conclut que la différence entre l'Allemagne et l'Angleterre n'est pas aussi grande qu'on voudrait le faire croire.

Le citoyen *Brod* délégué autrichien fait un récit navrant de la misère en Autriche.

Depuis 1873, le salaire est resté stationnaire. Les typographes, les tapissiers, les facteurs de pianos et les doreurs gagnent de 9 à 10 florins (18 à 20 francs) par semaine ; les maçons, les tourneurs, les selliers, les cordonniers et les tailleurs, de 7 à 8 florins (14 à 16 francs). Il n'existe qu'un seul journal socialiste à Vienne ; tous les autres ont été supprimés. La situation des ouvriers est surtout lamentable dans le Tyrol : pour treize heures de travail, les ouvriers gagnent de 30 à 38 kreutzers (0 fr. 60 à 0 fr. 76). Sur dix ouvriers

cinq ou six seulement savent écrire, car presque tous commencent à travailler dès l'âge de six ans.

Le citoyen *Brébant*, délégué français, donne d'intéressants détails sur le mouvement corporatif à Paris.

Il existe dans la capitale 244 chambres syndicales et groupements corporatifs. Le chiffre d'ouvriers des diverses corporations qu'elles représentent s'élève à 114,000 : sur ce nombre, un dixième seulement est syndiqué et un tiers est étranger. Sur 244 syndicats, 85 sont représentes à la conférence. La corporation qui emploie le plus de femmes est la cordonnerie ; elles y sont au nombre de 18,000. Les seules corporations qui travaillent neuf heures par jour sont celles des dessinateurs, des parqueteurs et des céramistes

M. *John Norton*, délégué des Unions ouvrières de l'Australie et de la Nouvelle Galles du Sud, dit qu'il tient surtout à faire disparaître cette légende qui représente l'Australie comme un paradis terrestre. « Il n'en est rien : le sort de l'ouvrier australien est pire que celui de l'ouvrier européen, et j'espère que vous allez être de mon avis. Il faut d'abord que vous sachiez que l'Australie est entre les mains de la classe la plus basse, la plus vile, descendant des anciens forçats qui ont primitivement peuplé le continent australien lorsque celui-ci n'était qu'un bagne. Elle constitue une sorte de landlordisme plus écrasant que celui qui pèse sur l'Irlande. Elle aussi possède d'immenses terrains, mais qui restent incultes, et où l'on ne rencontre que des troupeaux de bœufs et de moutons... Et les capitalistes vont dépenser leur argent à Londres ou à Paris au lieu d'en faire profiter les villes de l'Australie. Pour celle-ci, il ne font que cette chose : voter chaque année des millions de livres sterling pour favoriser les immigrations et attirer les travailleurs.

« L'agriculture, ajoute-t-il un peu plus loin, n'existe pas en Australie : on n'y fait que le commerce, et ce dernier encore n'est-il fait que par des importateurs qui achètent leurs marchandises à bas prix en Europe, dans des faillites, etc., et qui les revendent chéz nous à des prix très élevés.

« Seule, Victoria, la colonie la plus jeune, la plus démocratique, possède des manufactures et se trouve dans une situation prospère, parce qu'elle a su se débarrasser de la politique néfaste du libre-échange anglais. Nous allons plus loin que les Anglais pour toutes les questions socialiste, mais pas pour celle-là. Nous bafouons le libre-échange, parce que nous sommes certains qu'il ruinera l'Angleterre et l'Australie. »

M. *Norton* parle ensuite de la situation lamentable des ouvriers australiens. Il a vu à Sidney, 2.000 hommes couchés sans pain, sans abri, devant les palais des importateurs. « Ah ! ceux-ci ! les misérables qui font imprimer des « bouquins » et qui ont des agents partout répandant des mensonges sur la prosperité de l'Australie ! Ah ! les fables qu'ils inventent ! Eh bien, je vais vous dire toute la vérité : on y exploite les ouvriers mieux qu'ici, quoiqu'il n'y ait que quatre millions d'habitants dans une contre presque aussi grande que l'Europe. Les ouvriers anglais, après avoir gagné 2 livres sterling par semaine, ne gagnent plus que 20 francs. Il est vrai qu'on leur accorde une pioche, car on ne s'occupe pas du métier des gens : tout le monde terrasse, tous les ouvriers, pour vivre, sont obligés de manier la pioche... Malgré cela, l'Australie est couverte de déserts de sable sans eau, et, comme il n'y a pas de chameaux pour les traverser, on est obligé d'en faire venir d'Afrique. »

« Pour tenir tête aux capitalistes, continue M. *Norton*, il faudrait une organisation puissante, une fédération de tous les ouvriers australiens ; mais cela est impossible, parce qu'on ne trouve que des villages espacés avec 30,

50, 100 habitants, et non des centaines de mille comme en Europe... Somme toute, nous ne sommes pas plus malheureux que vous, mais autant. Si les capitalistes nous disent : Vous êtes bien ! Je répondrai : Nous voulons être aussi bien que vous, car nous nous valons ; nous ne sommes, vous et moi, que des hommes, rien de plus ! Et ils se rappelleront peut-être ce qui s'est passé à Sydney, lorsque 2,000 travailleurs sans pain se sont rendus au Parlement ! Ah ! ils avaient le visage pâle à ce moment, je vous en réponds. Ils ont été obligés de recueillir dans des casernes 800 de ces malheureux, de leur donner du pain, du fromage et des couvertures de laine, et de les nourrir pendant huit jours. »

On a mis les Chinois en compétition avec les Européens, et voici ce qui se passe dès le premier jour de leur arrivée : D'après la loi, tout Chinois non Anglais est frappé, comme le bétail, d'un droit d'entrée s'élevant à dix livres sterling. Mais ces fils du Ciel — la plus rusée de toutes les races — échappent à la taxe en produisant de faux papiers les déclarant sujets anglais ! Et ces gens-là savent tous les métiers, ils travaillent seize heures par jour, dimanche compris, pour un salaire moindre que le nôtre. Ils vivent de rien et n'ont qu'une pensée : se retirer à Canton avec vingt livres sterling, — oui, messieurs, pas plus ! Vous voyez si la concurrence est possible ! Que deviendrons-nous si l'on n'arrête cette invasion chinoise ? S'il est possible, qu'on emploie contre eux des moyens moins violents qu'en Amérique, — mais, si c'est nécessaire, on les emploiera. Il n'y a pas, du reste, à avoir de commisération pour cette espèce. L'Australien est un homme civilisé, le Chinois est un animal qui n'a pas besoin de vivre, puisqu'il ne sait pas vivre ! Que les Chinois se naturalisent Australiens, où nous n'en voulons plus ! » (1).

M. *Norton* traite ensuite la question des Nouvelles-Hébrides, « qui n'a pas causé autant d'émotion que le prétendent les journaux... On a dit que nous ne voulions pas que les Français prennent les Nouvelles-Hébrides. Messieurs, si vous voulez, dès demain matin vous prendrez tous les ouvriers australiens ! (Vifs applaudissements.) Mais que la France ne jette pas ses forçats en Australie. »

Il termine par ces mots : « Pour un instant je vais faire le prophète. L'Australie, suivant en cela sa colonie de Victoria, la plus intelligente, est sérieusement démocratique, et je prédis que dans peu d'années les capitalistes de l'Angleterre ne trouveront plus à manger chez nous. »

Le citoyen *Müller*, délégué hongrois, dit qu'en Hongrie comme en Allemagne, comme en Belgique, comme en Angleterre, comme partout, le même mal sévit avec la même rigueur, et les ouvriers de tous les pays doivent se préparer à porter le même remède sur cette plaie commune, la misère. »

En terminant, le citoyen *Müller* expose brièvement la façon dont le parti

---

(1) Faisant allusion à cette attaque, notre ami De Paepe en conclusion d'un excellent discours sur l'hygiène industrielle s'est écrié :

« Auguste Comte, dit-il, rêvait la création d'une République occidentale. Ce rêve, quoique non encore réalisé, est devenu, pour nous autres socialistes, insuffisant et beaucoup trop étroit.

« — Notre idéal à nous, n'est pas un Etat republicain resserré entre deux longitudes, c'est une immense fédération qui comprendrait l'univers entier et qui constituerait les Etats-Unis de la terre... Et, le jour où les peuples s'uniraient pour amener la réalisation de ce rêve encore lointain et pas assez mûri peut-être, ne devriez-vous point accueillir parmi vous ces Chinois dont on vous parlait tout à l'heure avec tant de haine mêlée à tant de mépris ? »

ouvrier a commencé à s'organiser en Hongrie. « Les ouvriers typographes ont été, dit-il, les initiateurs de la coopération et sont restés depuis parmi les actifs de l'armée prolétarienne.

Pressés par l'espace, nous devons négliger d'excellents discours notamment de nos amis De Paepe et Dumay, et des citoyens Dalle, Briocelle, Allemane, Lavaud, Dutertre, etc.

Voici les résolutions votées :

LÉGISLATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1). — 1° Interdiction du travail des enfants âgés de moins de quatorze ans.

2° Protection spéciale des enfants au-dessus de quatorze ans et des femmes.

3° Fixation à huit heures de la journée de travail, avec un jour de repos par semaine.

Un amendement tendant à ce que la journée de travail pour les femmes ne soit que de six heures. est adopté.

4° Interdiction du travail de nuit, sauf dans certains cas déterminés.

5° Obligation d'édicter des mesures concernant l'hygiène et la salubrité des lieux de travail.

6° Interdiction de certaines branches d'industrie et de certains modes de fabrication nuisibles à la santé du travailleur.

7° Responsabilité civile et pénale des employeurs en cas d'accident.

8° Inspection des ateliers, manufactures, usines, etc., par des inspecteurs élus par les ouvriers et rétribués par l'Etat ou par les communes.

9° Réglementation du travail dans les prisons, de façon qu'il ne puisse faire une concurrence ruineuse à l'industrie privée.

1 ° Etablissement d'un minimum de salaire dans tous les pays, permettant à l'ouvrier de vivre honorablement et d'élever sa famille.

INSTRUCTION INTÉGRALE ET PROFESSIONNELLE. — Considérant que tous les enfants ont droit à l'éducation intégrale ;

Que cette éducation doit avoir un programme unique, à base encyclopédique, se développant graduellement selon les âges et se spécialisant à la dernière période, de façon à former des sujets développés intellectuellement, moralement et physiquement ;

---

(1) Sur cette question, Anseele s'est écrié au milieu des applaudissements « Mon ami De Paepe a traité la législation internationale au pointde vue hygiénique; je vais la traiter, moi, au point de vue pratique. » Il montre alors les crpitalistes acceptant, pratiquant l'internationalisme, en adoptant les mêmes signaux de chemins de fer, les mêmes signaux télegraphiques, les mêmes monnaies, etc., etc. Cet internationalisme des bourgeois éclate surtout dans la défense de leurs intérêts. Nombre de capitalistes français possèdent des charbonnages belges ; lorsqu'une grève éclate dans ces derniers, est-ce qu'on n'envoie pas les soldats belges tuer leurs frères pour défendre la propriété des étrangers? » Voilà, s'écrie Anseele, de quelle façon les bourgeois instituent eux-mêmes l'Internationale qu'ils nous défendent !... La crise universelle dont on souffre actuellement trouve aussi une de ses principales causes dans le manque d'une législation internationale... Celle-ci serait le veritable remède et dispenserait d'aller faire tuer des hommes au Tonkin pour chercher des débouchés commerciaux, car grâce à elle nous pourrions consommer nous-mêmes ce que nous produisons... Oui, la législation internationale du travail est une nécessité qui s'impose non-seulement aux misérables, mais aux industriels eux-mêmes. Ici, on se plaint de la concurrence allemande. Eh bien, seule une législation internationale pourra vous préserver de cette concurrence. »

Que les travailleurs possédant en plus d'une profession les éléments fondamentaux d'autres travaux auront ainsi plus de garanties contre les risques de la transformation de l'industrie et de l'outillage industriel, de l'intervention des agents mécaniques et des forces physiques, qui tendent de jour en jour à remplacer les forces humaines ;

La conférence ouvrière internationale demande qu'en attendant que les programmes soient modifiés suivant les exigences de la pédagogie moderne, des écoles professionnelles gratuites soient créées en nombre suffisant pour que tous les enfants puissent les fréquenter en sortant des écoles primaires, au moins jusqu'à l'âge de seize ans ;

Qu'en attendant que le droit de tous les enfants à leur entretien, jnsqu'au moment où ils pourront se suffire, soit reconnu par la loi, des bourses d'entretien de 200 à 500 francs, selon leur âge, soient accordées à tous les enfants dont les parents auront un revenu inférieur 3,000 francs ;

Que ces écoles soient placées sous la surveillance des chambres syndicales ouvrières et des comités pédagogiques ;

Que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires parmi celles préconisées dans le précédents rapport pour assurer le fonctionnement du budget.

Coalitions ouvrières, sociétés corporatives nationales et internationales. — 1° La Conférence internationale se déclare contre toutes les fois existant dans tous les pays pour empêcher les travailleurs de s'unir internationalement et en demande l'abrogation ;

2° Il y a lieu à la reconstitution de l'Internationale entre les travailleurs de tout pays ;

3° Il y a lieu de créer des groupes corporatifs nationaux et internationaux ;

4° L'exécution de ces mesures est réservée au prochain congrès international.

Exposition ouvrière, internationale et congrès ouvrier international de 1889. — La conférence décide qu'une Exposition collective ouvrière internationale aura lieu en 1880, avec subvention de l'Etat, en laissant l'administration aux chambres syndicales ouvrières, qui convoqueront à cet effet une assemblée générale des corporations ;

Elle décide qu'un congrès ouvrier international aura lieu en 1889, et que le parti ouvrier socialiste français sera chargé de son organisation.

En somme, la Conférence internationale ouvrière qui, du 23 au 28 août, s'est tenue salle de la Redoute a marqué un grand progrès sur les Conférences précédentes. Elle fait prévoir que le prochain congrès international ouvrier sera nettement socialiste, et que les regrettables exclusions de divers groupement socialiste français que l'esprit de secte nous a encore laissé à déplorer, cette année, n'y seront pas renouvelées.

Le temps de l'exclusivisme sectaire et des ressentiments personnels doit faire place aux grands intérêts de l'émancipation humaine qui est au bout des efforts, non pas d'un groupe quelconque, mais de tous les socialistes.

B. Malon.

LA GRÈVE DE VIERZON

Quoique de trois cents ouvriers seulement, cette grève agite singulièrement l'opinion. Nos amis Edouard Vaillant, conseiller municipal de Paris et Baudin, conseiller général du Cher sont allés prêter aux délégués grévistes le concours de leur expérience et de leur autorité morale. Sur l'origine même de la grève, l'article ci-dessous que nous empruntons à l'*Intransigeant* du 22 août contient des renseignements intéressants, nous ne saurions mieux faire que le reproduire :

Il ne s'agit pas là seulement d'une agression capitaliste analogue à celle que nous voyons depuis quelques années ayant pour but, soit d'interdire aux ouvriers la liberté de conscience, comme à Montceau-les-Mines, soit d'attenter à leur foi politique comme au Creuzot, soit de leur imposer d'asservissants économats comme à Bessèges et à Decazeville, soit de baisser arbitrairement leur salaire comme à Roanne, à Vienne et un peu partout, soit enfin de leur interdire le droit de profiter de la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats professionnels, comme à Anzin ; non, il s'agit cette fois de plus que cela : nous sommes en présence d'un système d'extermination ouvrière.

Que l'on ne crie pas à l'exagération : le sénateur Arbel est coutumier du fait. Ce dur et avide industriel a déjà détruit une ville française. Il y a trois ans encore, Rive-de-Gier était un centre industriel florissant; et maintenant, grâce à M. Arbel, à qui elle doit le barbare et brusque congé de quatre mille ouvriers, jetés sur le pavé, elle agonise dans une misère de mort.

Je m'explique.

Le sénateur affameur qui déshonore la République de son adhésion, imagina, en 1883, de fermer brusquement ses ateliers de mécanique où il occupait plus de 1,200 ouvriers, pour les rouvrir agrandis dans les environs de Liège, sous le prétexte cyniquement invoqué que pouvant à payer en Belgique des salaires moindres, il multiplierait plus vite le nombre de ses millions.

C'est ainsi que ce dignitaire de la République travailla activement à la ruine de sa patrie dans un but d'inavouable rapacité; c'est ainsi que, de gaieté de cœur, sans un remords, il condamna, au début d'une crise terrible, plus d'un millier de ses compatriotes, de ses coopérateurs, à mourir de faim.

Or, notez bien que ce bénéficiaire de l'*Internationale jaune* est un fanatique de M. Déroulède; qu'avant celui-ci, il se donna le luxe de manifestations chauvine pour le moins singulières. A-t-on oublié l'insulte grossière qu'il se permit, il y a sept ou huit ans, vis-à-vis d'Offenbach, naturalisé français, mais coupable, aux yeux de ce farouche patriote, d'être né en Prusse?

Telles furent ses effervescences de patriotisme bourgeois, telles ont été depuis ses œuvres à Rive-de-Gier. Connaissez-vous plus haïssable hypocrisie ! Et, à ce sujet, nous pouvons rappeler que le libéralisme économiste a tellement dévoyé les consciences, même démocratiques, que l'*Intransigeant* fut *seul* à flétir cet affameur, à dire aux capitalistes qu'ils ont aussi vis-à-vis du prolétariat qui dépend d'eux des devoirs qui, s'ils ne sont pas prescrits par le code des Bonaparte et des Portalis, la sont par le plus élémentaire probité civique. Le *Moniteur industriel* cita le fait sans le condamner, et toute la presse se tut. Les résultats de cette abdication de l'opinion ne se firent pas attendre. Encouragés par l'impunité de M. Arbel, ses concurrents

de Rive-de-Gier, les Deflassieux, les Garnier, les Lambert transportèrent eux aussi leurs usines qui dans le pays Liège, qui dans les environs de Charleroi, en Belgique toujours, et toujours pour le même innommable motif d'une rapacité a laquelle on a sacrifié toutes exigences de conscience, tout les devoirs sociaux. Cependant, chacune de ces émigrations capitalistes jetait un millier d'ouvriers sur le pavé.

Restaient encore les mines; la Compagnie, dont doit être l'affameur sénatorial, les abandonne dans un but de spéculation (1). Aussi est-il trop vrai de dire que dans dix ans d'ici, grâce à ce néfaste personnage, Rive-de-Gier ne sera plus qu'un gros village à la population misérable, clairsemée dans des maisons aux trois quarts vides. Nous le demandons à tous ceux pour qui le devoir, la justice, l'humanité ne sont pas des mots vides de sens; des actes de ce genre inspirés du plus monstrueux égoïsme ne sont-ils pas d'autant plus coupables qu'ils sont perpétrés par des plurimillionnaires, investis dans leur patrie des plus hautes fonctions électives. Quoi qu'il en soit, ayant perpétré ainsi son œuvre meurtrière dans la Loire, M. Arbel s'est jeté sur Vierzon.

Il y avait là une honnête usine du pays appartenant à M. Gérard et occupant très régulièrement 500 ouvriers. M. Arbel a vu là matière à affamement; il a acheté l'usine avec quelques actionnaires, et, par les perfectionnements d'outillage brutalement introduits, a réduit le nombre des ouvriers de la moitié d'abord (à 280), puis de plus des deux tiers (à 140), en ayant bien soin d'évincer de préférence les ouvriers républicains et les syndiqués, c'est-à-dire les plus soucieux de leur dignité.

Ce n'était pas par manque de commandes. M. Arbel et son Monteil avouent que le chiffre d'affaires qui, au temps de M. Gérard, était d'un million, s'est élevé à deux millions. Or, faire double production avec un personnel réduit des deux tiers, cela veut dire sextupler ses bénéfices. Eh bien! ce forban de l'industrialisme bourgeois qui nous ferait trouver des qualités à Chagot, a

---

(1) Nous apprenons que la *Société des Houillères de Rive-de-Gier* abandonne au Syndicat des mineurs douze de ses mines dont voici la liste : *Collenon, Reclus, La Cappe* (moins une réserve en partie basse constituant le champ d'exploitation du puits Saint-Denis et située à l'ouest de la faille de *Frère-Jean), Gravenand, la Montagne-du-Feu, Crozagaque, la Verrerie-Chante-Graine, Gourd'marin, les Deux-Verchères, Combes, Eygarade et Couzon.*

Le député Francis Laur, par l'intermédiaire de qui la cession a été faite, s'est mis à la disposition des mineurs ; il termine ainsi une communication faite à la *France* du 8 septembre:

Mais les difficultés sont grandes! Commencer sans capitaux, faire une organisation entièrement neuve, entrer dans l'inconnu, subir tous les mauvais vouloirs, vivre au milieu de la malveillance presque générale, maintenir la discipline, faire jouer les intérêts, supporter les responsabilités, échouer peut-être, commencer par la question la plus difficile à résoudre !

Allons, il faut se ceindre les reins !

Nous avouons que ce petit syndicat, tout humble, qui n'a même pas de président attiré, qui n'a qu'un secretaire silencieux et travailleur, Peillou, et un conseil dévoué, ce syndicat, disons-nous, aura peut-être de grandes destinées un jour.

Il lui faut cependant l'appui de tous les républicains, leurs sympathies, leurs conseils, et dès aujourd'hui il me charge de mettre au concours *la question de l'organisation de la mine aux mineurs sur les bases de la propriété entre les mains d'un syndicat professionnel.* Ce concours ne pourra guère durer qu'une quinzaine, mais nous sommes convaincus que tous les socialistes pratiques, tous les républicains auront à cœur d'apporter leur pierre à l'edifice. A l'œuvre donc ! »

Nous ne savons si comme le croit M. Laur, il est possible à des ouvriers d'exploiter fructueusement sans capital des mines que les concessionnaires ont abandonnées parce qu'elles sont trop mauvaises. Mais nous tenons à faire toutes nos réserves sur la fameuse rubrique : *La Mine aux mineurs.* Ce n'est pas là la solution socialiste. Nous voulons la *propriété sociale*, non la *propriété corporative*, et la Mine à l'Etat, non aux Mineurs.

réduit, ainsi que l'*Intransigeant* l'établissait hier, les salaires de plus de *cinquante pour cent*. Il paraît que cet affameur a la frénésie de son vice. C'est dans un de ses accès qu'il a décrété le renvoi en masse des jours derniers qui a motivé la grève.

A ce moment s'est produite une touchante manifestation de la solidarité ouvrière.

Les travailleurs ont offert de ne travailler chacun que six heures et demie pour que tous les camarades aient un peu de pain noir; refus de l'abominable Arbel, qui a voué une haine personnelle a tout ce qui est humanité et préoccupation d'autrui.

Dans ces circonstances la grève a été déclarée, grève de solidarité, grève louable, s'il en fut, et c'est alors que les Freycinet, les Sarrien et les Lockroy (les Lockroy hélas!) ont envoyé des bataillons pour aider M. Arbel, plus odieux et plus coupable que ne furent jamais les Foutou et les Berthier.

S'il y avait dans la bourgeoisie française une opinion honnête et virile, M. Arbel aurait disparu de la vie politique après ses honteux et meurtriers agissements de Rive-de-Gier, et peut-être, en ce cas, il n'aurait pas osé reprendre à Vierzon l'œuvre de mort. Mais le *chacun pour soi*, quintessence de la morale bourgeoise, règne et gouverne sous ce beau régime capitaliste, qui paupérise la société moderne et la conduit aux cataclysmes.

Et maintenant, une question aux économistes libéraux. S'il est établi que le perfectionnememt de l'outillage peut expulser du travail les deux tiers des ouvriers, pensent-ils qu'il n'y a qu'à laisser faire et à laisser passer?

Ils le pensent, sans doute, mais les évincés ne se laisseront pas faire; on peut souffrir la misère, mais non se laisser ainsi tuer par quelques gredins plus ou moins sénatoriaux puissent devenir plurimillionnaires.

Et qu'ils prennent garde : les révolutions politiques, voire même sociales, sont des idylles humanitaires à côté des *tumultes* des révolutions de la faim.

D'autre part notre ami Chirac adresse à notre rédacteur en chef la lettre suivante qui a été publiée dans l'*Intransigeant* et dans le *Cri du Peuple*.

... *La Société de matériel agricole*, avec un capital effectif de 2,300,000 fr. a obtenu, en six ans et demi, plus de 2 millions de bénéfices nets, ce qui est une proportion de 100 0/0. Cela étant donné, comment se fait-il que, depuis quatre ans, elle ait supprimé toute distribution de dividende, tout en réduisant progressivement les salaires payés par elle aux ouvriers? Comment se fait-il que, dans l'assemblée de mai 1882, les administrateurs ont été amenés à dire textuellement :

« Nous sommes dans cette singulière situation que plus nous vendons, plus nos difficultes d'argent augmentent. »

Il y avait là, certainement, quelque chose d'anormal; en effet, l'examen que je viens de faire subir au rapports et aux inventaires de la société depuis sa fondation m'a révélé le vice caché de la gestion financière dont on veut faire peser la charge sur les ouvriers.

La société a été fondée vers le milieu de 1879 par :

M. Lucien Arbel, chevalier de la Légion d'honneur; sénateur, comme disent les statuts, mais, comme ils ne le disent pas, aussi administrateur des *fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne* et aussi président du conseil d'administration de la *Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse* (*Isère*).

M. Jacques Palotte, sénateur igénieur, comme disent les statuts, mais, comme ils ne le disent pas, président-administrateur de la *Banque de prêts à l'industrie* et plus tard, de l'*Union mobilière*.

M. Auguste Barthe, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur, maître de forges, et, bientôt après, administrateur de l'*Union mobilière*.

M. P. Richard, député. chevalier de la Légion d'honneur, industriel, et bientôt après administrateur de l'*Union mobilière*.

Enfin *Louis Gallicher*, ancien député, ingénieur,

Ce dernier a donné sa démission le 1er avril 1884 ; MM. Pallotte et Barthe ont disparu du conseil sans aucune mention aux procès verbaux. Seuls, MM. Arbel et Richard sont encore en fonctions.

Ces cinq fondateurs se sont fait remettre 200,000 francs d'actions entièrement libérées en échange de leur apports, lesquels consistaient purement et simplement « à avoir *étudié* les moyens d'acquérir les établissements Gérard « pour créer une Société de matériel agricole. »

Pour qui connait le langage tartufesque de la finance, cela signifiait que l'ami Palotte ferait émettre le capital de la future Société par sa *Banque de prêts à l'industrie.*

Dans le bilan arrêté le 31 décembre 1881, je vois d'un seul coup, passer le compte des banquiers débiteurs de 50,000 francs à plus d'un million, aussitôt balancé par un compte de garantie inscrit au passif et s'élevant à plus d'un million et quart.

Si c'est aux banquiers que l'on vendait du matériel agricole, je comprends l'élévation subite de leur débit, et si ces banquiers étaient Palotte et consorts, je comprends le compte de garantie, sorte d'amortissement par profits et pertes, et finalement, je m'explique très bien que les administrateurs soient obligés de dire que plus ils vendent, plus leurs embarras d'argent augmentent.

Or, c'est au moment où se produit cette belle déclaration que le directeur Monteil — ce nom est significatif — est tout à coup récompensé de ses services exceptionnels par son admission aux fonctions d'administrateur.

Et maintenant, si vous voulez des explications plus catégoriques, prenez les *Documents parlementaires du Sénat* de mai 1883, page 753, annexe n° 156, à la séance du 28 avril 1883, époque à laquelle une demande en autorisation de poursuites a été formulée contre le sénateur Palotte, lequel fut obligé de donner sa démission. Vous y trouverez intégralement reproduite une assignation correctionnelle à la requête de cent trente-huit plaignants, contre MM. Palotte, Barthe, Richarme et plusieurs autres ; vous y verrez que, par simulation de souscription avant et après avril 1881, ils se sont fait remettre en guise de numéraire et entre autres titres ceux du *Matériel agricole* cotés au pair, pour faire le capital de l'*Union mobilière* ; vous y verrez que MM. Palotte et Barthe se sont fait faire des avances personnelles, que, notamment, le compte de Palotte dépassait 2 millions à l'*Union mobilière.*

Cette Société étant ainsi attaquée, la *Banque de prêts à l'industrie* ne l'était pas moins et, le 24 mai 1883, le liquidateur Gillet dressait un état provisoire de liquidation. Or, dans cet état ne figure aucun des titres du *matériel agricole*, ce qui est d'autant plus anormal que le 31 octobre 1881, MM. Arbel, Palette, Richarme et autres avaient senti le besoin d'élever le capital de leur société à quatre millions, ce qui, n'ayant pu se faire, donna lieu à de nouvelles émissions d'obligations, celles-ci remplaçant évidemment les fonds que les banquiers débiteurs tenaient immobilisés.

Or, qu'est-il advenu ? C'est que, malgré l'insolvabilité pour ainsi dire notoire de Palotte qui, en dehors de la *Banque de prêts à l'industrie*, a subi des responsabilités dans les *Raffineries Etienne et Césard* de Nantes, malgré l'insolvabilité aussi invoquée par les cent trente-huit plaignants contre d'autres banquiers débiteurs, le compte de garantie dont j'ai parlé plus haut et qui dépassait un million un quart en 1887 *a complètement disparu* en 1885. Le solde a été réparti parmi des comptes divers, qui eux-mêmes ont subi un amortissement presque achevé au 31 décembre 1885. Cependant, au commencement de cette même année on sentait poindre des plaintes de la part des ouvriers ; ce fut pour *tenir* davantage dans leurs salaires qu'on procéda à la création d'un économat.

C'est le fonctionnement de cet économat qui a mis le comble à leur gêne et à leur irritation. D'ailleurs, quand on compare la création des économats avec les apparences bénéficiaires inscrites dans les bilans qui s'y rapportent on sent que ce sont là des mesures extrêmes prises non point pour aider

l'ouvrier, mais pour instituer une sorte de police servant à mesurer le strict nécessaire de leur consommation et à réduire à la limite précise où commence la famine le salaire que les patrons daignent distribuer, afin de réserver le plus possible aux amortissements passés et aux bénéfices futurs.

Tout ceci a été d'autant plus facile que dans la Société du *Matériel agricole* aussi bien que dans celle de *Decazeville*, l'article 29 des statuts admet que les administrateurs « prennent ou conservent un intérêt direct ou indirect dans une *opération quelconque* faite avec la société ou *pour son compte* » avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Grâce à la concentration des titres en 1881, rien ne m'empêche de croire que les administrateurs ont pu être certains de l'approbation d'une assemblée générale composée par eux-mêmes ; depuis lors, la suppression des dividendes a pu permettre de réaliser d' autres achats à bas prix. Mais tout doit finir, et la fin *officielle* d'une crise c'est une grève. Cela dispense d'expliquer les obscurités des bilans.

Quoi qu'il en soit, il ressort de tout ce qui précède qu'à chaque grève qui se produit, l'examen des faits révèle comme cause première les abus de la spéculation et les œuvres honteuses de l'agiotage.

Nous n'ajoutons rien à ces documents qui montrent suffisamment à quel excès de tripotages, d'actes arbitraires et de spoliation se livrent certains capitalistes et notamment ceux qui après avoir été le fléau des ouvriers de Rive-de-Gier aspirent à être le fléau des ouvriers de Vierzon.

R. VAILLANT.

CORRESPONDANCE

Fédération sociale et démocratique, Bridg House 181, Queen Victoria St.

Londres, 4 août 1886.

A Monsieur le Rédacteur de la *Revue Socialiste*

Cher Monsieur,

Nous vous serions grandement obligés d'être assez aimable pour insérer dans votre prochain numéro, que le lundi 2 août 1886, à la conférence de la 6e année de la fédération sociale et démocratique, la résolution suivante a été prise à l'unanimité.

« Que la 6e conférence annuelle de la Fédération sociale et démocratique, « représentant la révolution sociale et démocratique du Parti de la Grande « Bretagne, envoie ses bons souhaits à ses amies les confédérations sociales « et démocratiques de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, de la Hol- « lande, du Danemarck, de la Suède, de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Italie « et des Etats-Unis, en exprimant ses sympathies pour tout ce qu'elles ont « souffert, pour les persécutions endurées dans chaque pays, et en leur of- « frant nos sincères félicitation pour la rapidité du développement de notre « Parti que rejoint une grande quantité de travailleurs de toutes nations, ce « qui manifeste l'approche de l'organisation et de l'éducation de la révolution « sociale et internationale.

H. W. LÉE, *Sociétaire.*

Chicago, le 22 août 1886.

Citoyen Malon,

Le jugement rendu avant-hier contre les anarchistes doit être déjà con en Europe et y être sévèrement apprécié. Sept jeunes hommes ont été co damnés sans preuves.

On pourrait croire un tel acte impossible dans cette grande républiq libérale, aujourd'hui sous la présidence *démocratique* de M. Grover Clev land, si on ne savait qu'ici la Bourgeoisie, n'ayant à craindre ni prétendan ni aristocratie, peut se montrer dans tout son caractère, dans toute sa fér cité. Ainsi, il y a quelques semaines, un ouvrier de New-York fut condamn à trois ans et demi de travaux forcés pour avoir *boycotté* le propriétai d'un café-concert.

Quand les anarchistes furent arrêtés le 4 mai, après le meeting de Ha market, ils les eussent volontiers pendus sans jugement, mais la Bourgeois aima mieux, par de longues instructions, exciter l'opinion publique et par d menaces entraver le droit de défense. C'est ainsi qu'un juge de paix écriva dans le *Daily News* que « *l'avocat qui prendrait la défense des anarchist devrait être pendu à la première lanterne.* »

On eût pas trouvé de défenseurs si M. Ernest Schmith, docteur-médeci sincère socialiste, n'eut pris l'initiative d'un mouvement de protestation. obtint le concours de trois avocats, et chaque semaine il dénonçait les agis sements de la presse capitaliste dans les réunions dont le produit était a fecté au paiement des défenseurs. S'il fut violemment attaqué, il n'est n besoin de le dire.

Les avocats ont rempli tout leur devoir, mais ils avaient à compter av l'impartialité du président du tribunal, et de l'avis de tous les hommes si cères, le jugement doit être réformé.

Les accusés ont montré un grand sang-froid pendant le procès et ont e tendu le jugement sans émotion.

Les bourgeois sont dans le ravissement, et leurs feuilles ne cessent d'a prouver le jugement. Il est question d'offrir 100,000 dollars aux jurés.

Que ce procès ait été un procès de tendance, c'est ce qu'il a été facile voir, et l'un des avocats, M. Forster, l'a déclaré publiquement. Ce n'est p aux seuls anarchistes que la Bourgeoisie fait la guerre, mais bien, comme l dit un des chefs de la police secrète, Schaach, à tous ceux qui ont joué u rôle dans le mouvement ouvrier du printemps dernier : la bombe de dyn mite a été jetée à propos pour commencer campagne contre le socialism mais on ne le tuera pas et voici un fait qui le prouve :

98 sociétés avec 273 délégués répondirent à cet appel. Tous les orateu demandèrent la formation d'un parti de classes et il fut décidé qu'aux éle tions prochaines dans les Etats Illinois, des candidats ouvriers seraient o posés aux candidats bourgeois, lors même que ceux-ci se déclareraient part sans des réformes demandées par les ouvriers. Un ouvrier disait : « No savons bien que nos candidats ne seront pas tous élus, mais nous le faiso comme un moyen d'organisation et d'éducation des ouvriers au point de v politique !

Un comité d'organisation permanente a été composé de : W. Gleason, L. Darjer, Richard Powers, G. Beltz, Joseph Gruenhut. La résolution suivan a été adoptée :

« Nous déclarons que l'heure est venue pour les ouvriers de se servir tous leurs droits de défense, et la plus importante de tous est le droit politiqu Jusqu'ici ce droit n'a été employé qu'en faveur de ceux dont les intérêts so antagoniques avec intérêts des ouvriers. Nous avons créé un règne de cha latans politiques dont la basse ambition et l'égoïsme ont fait de notre gouve nement une machine pour assujettir la masse, et ont mis le pays dans un v ritable désordre social. Le peuple souffre des monopoles et des privilèges d la classe possédante qui, en outre, tient avec le pouvoir politique, tous l moyens de production et de distribution, sans tenir compte que le trava seul, fait la richesse. »

Un comité de 21 membres a été élu pour choisir les candidats à soumettre à l'acceptation des groupes.

Vous voyez que le socialisme politique ouvrier débute bien ici, et que la bourgeoisie va trouver en face d'elle d'autres adversaires que les anarchistes.

Je vous salue cordialement. N. L. P...

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

SIÈGE: 43, RUE DES PETITS-CARREAUX.

Réunion mensuelle du 28 août 1886.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Mijoul; — assesseurs, les citoyens Bedouch et Alix Lebey; — secrétaire, le citoyen Gustave Perthuis.

Après avoir communiqué les lettres et télégrammes d'excuses des citoyens Camélinat et Planteau, députés; Malon, Francolin, Jourde, Bentin et Laviron, le président invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté sans modification.

Au nom du Comité d'administration, le citoyen Réné Vaillant explique qu'aujourd'hni devrait continuer la discussion du projet de loi émané du citoyen Chirac, ayant pour but de modifier l'assiette de l'impôt et de fixer un budget de liquidation, mais il est reconnu que ce projet est lié à d'autres, soulevant, comme celui-ci, les plus graves questions du siècle: la réforme du droit de propriété et les conventions d'échanges. Les commissions d'études ont été appelées à examiner à nouveau les projets dont il s'agit, et une commission générale formée par elles a déjà tenu trois séances importantes, mais n'a pas encore terminé ses travaux, ce qu'on comprendra facilement si on songe qu'avant de déposer un rapport définitif elle a entrepris d'étudier les législations françaises et étrangères sur le droit de propriété et les différents projets sur l'hérédité de l'Etat connus à ce jour. Dans ces conditions, le citoyen Réné Vaillant demande que la Société veuille bien ajourner la discussion du projet Chirac.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après ce vote, le citoyen Vaillant rappelle la nécessité d'avoir, dans les commissions d'études, un grand nombre de citoyens pour partager la besogne et, par suite, activer les travaux et le dépôt des rapports sur les questions pendantes.

Il ajoute qu'à l'une des séances de la commission générale, le citoyen Lagrue a déposé un projet de loi de Crédit-impôt, qui a été renvoyé à la Commission des finances; le citoyen Lagrue demande que cette commission étudie son projet au plus tôt.

L'ordre du jour appelle :

1° Le vote pour le remplacement du citoyen Gustave Rouanet comme membre du Comité d'administration. Le citoyen Chirac désire que le choix de la réunion se porte sur un citoyen qui, comme son

prédécesseur, soit actif et dévoué à la Société. Le vote a lieu aprè une suspension de séance, et est favorable au citoyen Girard, élu pa 18 voix contre 6 données aux citoyens Augustin, Huguet, Jarry et La viron. Présent, le citoyen Girard déclare accepter les fonctions d membre du Comité.

2° La discusion sur la proposition de modification de l'art. 10 de statuts, dont la rédaction nouvelle serait la suivante :

Les ressources de la Société se composent : 1° *des cotisations annuelles d ses membres fixées à* 10 *fr.*; 2° *des donations volontaires. L'année social commence le* 1er *janvier et termine au* 31 *décembre.*

Les cotisations sont payables par semestre et d'avance. »

Après diverses observations échangées entre les citoyens Combret Delorme, Huguet et Maillard père, cette rédaction est adoptée à l'u nanimité.

3° La discussion sur la proposition d'augmenter de 21 à 33 membre le Comité d'administration. Le président donne la parole au citoye Combret qui demande le retrait de cette partie de l'ordre du jou pour les raisons suivantes :

Le Comité d'administration, dans sa dernière séance, a décidé qu'e présence de l'extension prise par la Société, il y avait lieu d'apporte des modifications aux statuts actuels hâtivement faits, modification portant non sur le principe et le but de la Société, mais définissan mieux son fonctionnement et ses moyens d'action. La rédaction d ces nouveaux statuts a été faite, approuvée par le Comité qui de mande que la discussion en soit faite à la réunion mensuelle du 2 septembre prochain.

Le citoyen Combret, sur la demande de la réunion. donne lectur du projet des nouveaux statuts, dont voici la teneur :

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

SIÈGE : 43, RUE DES PETITS-CARREAUX.

Projet des nouveaux statuts à discuter le 25 septembre 1886

Titre I. — Principes et but de la Société.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre ceux qui adhèrent aux présents sta tuts une Société républicaine d'économie sociale.

ART. 2. — La Société a pour but l'étude des questions sociales d'après le données de la science et du développement historique et économique modernes Elle a surtout pour but de mettre à l'ordre du jour les réformes urgentes, d'é laborer des projets et de travailler à leur adoption et mise en pratique.

ART. 3. — La Société est républicaine socialiste. Elle ne fait aucune distinc tion de groupes, reçoit toutes les capacités et accepte toutes les bonnes vo lontés.

ART. 4. — Groupe d'études et non groupe militant, la Société ne se livrer à aucune action politique proprement dite : ses adhérents restant, d'ailleurs libres d'agir individuellement de ce chef comme ils l'entendront.

Titre II. — Organisation.

ART. 5. — La Société a son siège à Paris ; elle est gérée par un Consei d'administration.

ART. 6. — La Société ne comprend que des membres actifs. Les adhérents de

province ou de l'étranger peuvent recevoir du Conseil le titre et les fonctions de membre correspondant.

ART. 7. — Partout où les adhérents de province en feront la demande, des comités locaux pourront être établis par les soins et avec l'autorisation du Conseil auquel ils resteront attachés. Ces comités devront être surtout des centres d'études et de propagande.

Le Conseil pourra, d'autre part, établir des correspondances régulières et suivies avec divers groupes, cercles, comités, associations, etc., pouvant concourir aux études de la Société et travailler dans un but conforme à ses principes. Ces groupes conservant ainsi leur autonomie et leur organisation propres recevront le titre de « correspondants » et seront reliés seulement à la Société par l'intermédiaire de son secrétariat général.

ART. 8. — Pour devenir membre de la Société, il faut adhérer aux statuts et adresser une demande au Conseil ou être présenté par deux membres, soit au Conseil soit à l'un des comités locaux. Le Conseil ou les comités locaux affichent dans leur local le nom des postulants pendant quinze jours et prononcent ensuite sur leur présentation devant les réunions mensuelles de la Société. Les femmes sont admises dans la Société au même titre que les hommes. Les demandes d'admissions proposées par les comités locaux ne deviennent définitives qu'après ratification du Conseil. Un état des demandes d'adhésions acceptées par le Conseil est fourni à chaque réunion mensuelle de la Société, qui prononce définitivement sur l'admission.

ART. 9. — Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations annuelles de ses membres fixées à 10 fr. ; 2° de donations volontaires. L'année sociale commence le 1er janvier et termine au 31 décembre. Les cotisations sont payables par semestre et d'avance.

ART. 10. — A Paris, le versement est fait entre les mains du trésorier-général ; dans le rayon des comités locaux, le versement sera fait à un membre de ces comités désigné spécialement par le Conseil. Dans ce cas, la moitié de la cotisation restera acquise au Comité local, l'autre moitié seulement sera transmise au trésorier-général de la Société.

Titre III. — Fonctionnement. — Réunions mensuelles. — Assemblées générales. — Conseil d'administration. — Comité exécutif. — Commissions d'études.

ART. 11. — Les réunions ordinaires de la Société sont mensuelles ; elles ont lieu le dernier samedi de chaque mois au local choisi par le Conseil. Les membres votent sur l'admission définitive des nouveaux adhérents qui leur sont présentés et participent aux délibérations sur les rapports des commissions ou sur toute autre question mise à l'ordre du jour.

ART. 12. — Les questions organiques ou statutaires sont assimilées aux questions de personnes et ne pourront venir devant les réunions mensuelles que sur présentation du Conseil d'administration.

ART. 13. — En cas d'urgence, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le Conseil.

ART. 14. — Le dernier samedi de juin et de décembre, la réunion prend le nom d'assemblée générale. Elle entend le compte-rendn moral et financier de la Société présenté par le Conseil et procède à l'élection des membres de ce Conseil comme il va être dit.

ART. 15. — Le Conseil d'administration est composé de trente-trois membres renouvelables par tiers tous les six mois. Les membres sortants sont rééligibles. Le tour de série des sortants est déterminé une première fois par le sort. Lorsque des vacances se produiront avant la fin du troisième mois suivant le renouvellement par tiers, il y sera pourvu par un vote en réunion mensuelle de la Société prévenue un mois d'avance. Si l'élection ne pouvait avoir lieu qu'après le quatrième mois, elle serait renvoyée pour coïncider avec le renouvellement par tiers le plus proche. Les membres élus prennent le tour de série de ceux qu'ils remplacent.

ART. 16. — Le Conseil a la gestion morale et matérielle de la Société. Il

nomme les membres et groupes correspondants, décide de la formation des comités locaux et de leur fonctionnement; il institue les commissions d'études dont il va être parlé sous l'art. 18, active leur fonctionnement et en centralise tous les rapports. Il fixe les ordres du jour,

Art. 17. — Le Conseil choisit dans son sein un bureau désigné sous le nom de Comité exécutif soumis à réélection dans la séance du conseil suivant son propre renouvellement. Ce comité exécutif comprend : un administrateur, un trésorier général, un secrétaire général, trois secrétaires-adjoints et un archiviste.

Art. 18. — Pour mener à bien une élaboration sérieuse des questions philosophiques et sociales, les travaux sont répartis entre des commissions, dont le nombre et les attributions peuvent varier, et qui, d'une manière générale, sont les suivantes :

Commission d'initiative et de propagande;
Commission des questions financières et des impôts;
Commission des réformes générales;
Commission de statistique;
Commission des réformes éducatives et morales;
Commission des questions agricoles.

Art. 19. — Ces commissions sont formées par libre accession. Chaque membre de la Société peut se faire inscrire dans une ou plusieurs commissions.

Elles sont maîtresses de leur ordre du jour, à la simple condition d'élire chacune un secrétaire qui se mettra en communication avec le Conseil d'administration, et conférera avec le Comite exécutif au moins deux fois par mois.

Ces commissions seront meme accessibles à toute personne étrangère à la Société, dont la présence sera demandée par trois membres de la commission, mais cette personne n'aura pas voix délibérative dans les votes.

Les fonctions de membre du Conseil et de secrétaire d'une commission ne sont pas incompatibles.

Titre IV. — Publicité.

Art. 20. — En attendant de pouvoir publier un bulletin mensuel, l'administration de la Société a traité avec l'administration de la *Revue socialiste*, pour que cette dernière publie les procès-verbaux de la Société, les projets de réformes et généralement toutes les communications qui lui seront faites par le Conseil. En outre, le secrétariat veillera, sous la responsabilité du Comité exécutif, à ce que les convocations de la Société, du Conseil ou des commissions d'études et les résumés des principaux rapports, notamment du compte-rendu annuel, soient publiés dans la presse quotidienne.

Art. 21. — Le Comité exécutif et les secrétaires des commissions d'études, s'entendront pour élaborer, en octobre de chaque année, un compte-rendu général de l'état et des travaux de la Société. Ce compte-rendu, publié dans la *Revue socialiste*, sera envoyé à tous les adhérents.

Titre V. — Archives.

Art. 22. — Sous la responsabilité du Comité exécutif, l'archiviste a la garde des archives, composées des documents, publications de la Société et des livres offerts en don.

Il est fait, chaque année, un inventaire sommaire des archives et du dépôt.

Pour le cas où la société voudrait participer à la fondation d'une bibliothèque de lecture, elle serait représentée par l'archiviste, agissant de concert avec le comité exécutif.

Titre VI. — Règlement intérieur.

Art. 23. — Le Conseil arrêtera en se conformant aux présents statuts, un règlement intérieur, dans lequel pourront être compris les détails de fonctionnement de la Société non prévus dans les articles ci-dessus.

Titre VII. — Durée. Dissolution.

Art. 24. — La durée de la Société est illimitée. Sa dissolution ne pourra être prononcée qu'après avis conforme du Conseil par une assemblée générale spécialement convoquée au moins trois mois à l'avance. Cette assemblée fixera en même temps les conditions et le mode de liquidation.

Au cours de cette lecture, le citoyen Combret a fait quelques comparaisons entre les statuts actuels et ceux proposés. Après observations échangées entre les citoyens Combret, Chirac, Delorme, Huguet, Maillard, Benoist, la réunion décide :

Que la publication du projet de nouveaux statuts sera faite dans la *Revue socialiste* du 15 septembre 1886 ;

Qu'un exemplaire sera adressé à chaque membre de la Société ; et que sa discussion qui, naturellement, portera sur l'augmentation des membres du comité d'administration, aura lieu dans la réunion mensuelle du 25 septembre 1886.

Le Président donne la parole au citoyen Chirac, pour développer un projet de résolution présenté par le comité d'administration, et ainsi conçu :

La *Société républicaine d'Economie sociale*, après avoir entendu les explications de son comité d'administration, lequel a constaté :

Qu'il est matériellement établi que le gouvernement britannique ayant reçu de la France un fond de garantie de 6 millions et demis de rentes 5 0/0 pour indemniser les anglais atteints par les confiscations de 1792, s'est formellement engagé par deux conventions en date des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 à restituer après liquidation, l'excédent non employé avec les intérêts composés et accumulés ;

Qu'il est matériellement établi que, de l'aveu du gouvernement britannique, un excédent, dont le chiffre est à contrôler, a terminé la liquidation des indemnités ;

Qu'il est matériellement établi que ces sommes auraient dû être remboursées au Trésor dès 1861 tandis que l'incurie des gouvernements les laisse depuis 68 ans et perpétuellement aggraver les charges publiques, malgré de nombreuses observations ;

« Considérant :

1° Que le budget de 1887, au chapitre de la dette publique, notamment au compte de l'ancien 4 1/2 0/0, contient à tort un crédit annuel montant à deux millions de francs (chiffre rond).

2° Que ces sommes profitent au trésor anglais au préjudice de la masse des contribuables français, qui ont ainsi payé, sans les devoir, plusieurs centaines de millions.

3° Que toutes les réclamations dirigées contre le maintien de cette spoliation commise avec la complicité de la maison Rotschild, ont été étouffées en France, alors qu'en Angleterre les hommes d'Etat les plus autorisés l'ont publiquement qualifiée : abus de confiance.

4° Que jamais aucun décret ni aucune loi française n'a réglé cette question budgétaire ; que cela résulte des débats parlementaires anglais d'août 1853, à la Chambre des Lords, des débats parlementaires français de mai 1864, juin 1866 et juin 1869 ; que cela résulte également de deux lettres écrites par l'ambassadeur d'Angleterre les 16 octobre 1874 et 24 avril 1876, de plusieurs articles du *Times* échelonnés de 1828 à 1875, d'articles de journaux français, allemands et russes, enfin, des documents parlementaires du Sénat en date du 9 mai 1879.

5° Qu'il paraît désormais certain que l'inertie opposée à la solution de cette affaire tient aux manœuvres intéressées mais puissantes de ceux qui, à Londres et à Paris, jouissent encore actuellement des millions indûment payés.

Par ces motifs, la Société républicaine d'Economie sociale déclare :

Que, vu la situation économique du pays, il y a, *plus que jamais, urgence absolue* à degrever le budget en cessant de payer des sommes non dues et en réclamant celles qui ont été versées à tort.

Que, pour atteindre ce résultat, il convient de mettre le Gouvernement dans l'obligation de régler publiquement et définitivement ses comptes avec l'Angleterre.

DÉCISION :

En conséquence, la Société décide :

Que les constatations précédentes et la déclaration qui les suit seront imprimées et tirées à 100.000 exemplaires, lesquels contiendront, en outre, la mention suivante :

« Nous, électeurs français, soussignés, lésés par l'erreur budgétaire ci-dessus « énoncée, approuvons pleinement les revendications soutenues par la *Société « républicaine d'Economie sociale*, promettant de les appuyer publiquement, « au besoin, par nos manifestations pacifiques. En foi de quoi nous avons « signé (Nom, adresse et numéro de carte d'électeur). »

Chaque exemplaire contiendra cent cases destinées à recevoir les signatures et indications.

Les comités, groupes, sociétés de toute nature, de Paris et des départements sont invités à recueillir des adhésions et à les transmettre, au siège de la Société républicaine d'Economie sociale, 43, rue des Petits-Carreaux, Paris.

Ce projet de résolution est développé par le citoyen Chirac avec une surabondance de documents et de preuves. Il explique comment, après la défaite de Bonaparte, les Anglais réclamèrent particulièrement des indemnités en faveur de lenrs sujets dont les propriétés en France avaient été confisquées en 1792. En haine de la Révolution, ils n'acceptèrent aucune transaction. Six millions et demi de rentes 5 0/0, tel fut le chiffre définitivement arrêté par la convention de 1818. La maison Rotschild était leur digne intermédiaire. Après liquidation, un compte devait être arrêté; il ne fut jamais produit. A partir de ce moment le citoyen Chirac entre dans de nombreux développements. Il retrace les diverses réclamations formulées depuis soixante ans, les déclarations de Lords anglais, de Lord Truro, un procès fini seulement en 1861, dirigé contre l'Angletere par un sujet qui se prétendait anglais, une série d'articles de journaux et notamment un article paru dans l'*Evènement* du 29 septembre 1883, les documents parlementaires, entre autres le rapport d'une commission de 1869— qui, après une visite de Rouher — se tut. Il cite enfin divers détails caractéristiques prouvant l'influence en maintes occasions et sur tous les sujets financiers de la maison Rotschild.

Mis aux voix, le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour n'appelle plus que les propositions de nouvelles adhésions, quatorze citoyens sont admis à faire partie de la Société.

Sur la proposition du citoyen Lebey, une collecte qui a produit 8 fr. 10 cent. a été faite e faveur des grévistes de Vierzon.

La séance est levée à onze heures.

Le Président, MIJOUL.

Le Secrétaire, GUSTAVE PERTHUIS.

DOCUMENTS & FAITS SOCIAUX

II. — Chambre des députés. *Le monopole des avocats*

Contre toutes prévisions, la commission d'initiative de la Chambre a pris en considération la proposition des citoyens Michelin et Planteau ainsi conçue :

Article premier. — Le monopole de l'ordre des avocats est aboli et le tableau supprimé.
Art 2. — Tout plaideur pourra plaider lui-même ou se faire représenter en justice par une personne quelconque munie d'une procuration spéciale.
Art. 3. L'article 29 de la loi du 22 ventôse an XII est abrogé ainsi que les décrets et ordonnances qui en règlementent l'exécution. Sont également abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Cet proposition est bien dans les traditions républicaines. L'ordre des avocats détruit en 1790 s'est, en effet, reconstitué exactement comme il l'était sous l'ancien régime, et les avocats qui ont eu une si grande part à nos révolutions ont totalement anéanti l'œuvre révolutionnaire pour ce qui les concernait.

Ils sont redevenus ce qu'ils étaient : une corporation fermée « maîtresse de son tableau », ayant un conseil omnipotent recevant qui il veut et repoussant qui il veut, comme le dieu de saint Paul, sans même avoir à motiver ses résolutions. C'est bien moyen-âge.

Pourtant, les textes révolutionnaires sont formels.

Le 24 août 1790, l'Assemblée nationale remplaçait les corporations judiciaires des Parlements par une magistrature élective et temporaire, et le 11 septembre suivant elle décrétait que « les hommes de loi, ci-« devant avocats, ne devant former ni ordre ni corporation n'auront « aucun costume particulier dans leurs fonctions. »

Pour plus de précision, la grande Assemblée décrétait le 15 décembre de la même année la liberté absolue de la défense : « Les parties auront toujours le droit de se défendre elles-mêmes verbalement et par écrit ou d'emprunter le ministère d'un défenseur officieux pour leur défense soit verbale, soit par écrit. »

Toutes ces dispositions particulières furent encore confirmées par ce passage du préambule de la constitution de 1791 : « Il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception au droit commun de tous les Français ; il n'y a plus ni jurandes ni corporations de processions, arts et métiers.

Les corporations professionnelles, objet particulier de la haine de l'avocat Chapellier, furent difinitivement dissoutes ; mais les corporations judiciaires celles qui méritaient le plus de mourir, se sont reconstituées dans tous leurs privilèges et formes surannées, à la barbe de la société moderne et à contre sens de toutes les révolutions du dix-neuvièmesiècle

Tant fertile en ressource est l'esprit des légistes

Toutefois l'organisation nouvelle dura quinze ans, sans soulever, dit la

Réforme judiciaire, qui nous fournit ces détails, aucune protestation de la part des justiciables ; elle ne périt qu'avec la République.

Bonaparte qui se rua sur toutes nos libertés comme le fauve sur sa proie, se hâta de faire libeller, par ses légistes néfastes, qui se préparaient à étouffer sous ses ordres l'esprit révolutionnaire dans le code civil, la loi du 22 ventôse, an XII, la veille, comme on le voit de l'établissement de l'empire.

La loi prévaricatrice portait que les hommes de loi reprenaient leur titre d'avocats, et qu'un tableau seraient dressé par eux.

C'était le commencement. Le 14 décembre 1810, un décret établissait des conseils de dicipline absolument dépenantds du pouvoir exécutif.

Il en fut ainsi jusqu'au 29 novembre 1822. A cette date, une ordonnance royale donna à l'ordre des avocats le droit d'élire ses *bâtonniers* et les conseils de discipline, mais « en limitant aux chefs de colonnes le droit à l'élection. »

Une conquête restait à faire pour en revenir aux privilèges d'avant 1789 : l'élection directe des bâtonniers et des conseils de discipline sans intervention de la magistrature. Les avocats ne perdirent pas une minute, et, le lendemain d'une révolution où le peuple, qui avait payé de son sang, fut si bien bafoué et muselé, le 27 août 1830, ils obtenaient facilement de Louis-Philippe l'ordonnance complémentaire attendue.

Dès lors, l'ordre des avocats était reconstitué comme avant la Révolution, en opposition directe aux tendances du droit nouveau.

On ne protestait pas trop contre cette audacieuse reconstitution partielle de l'œuvre de l'ancien régime, jusqu'au jour où le barreau de Paris s'avisa d'exclure le citoyen Protot, par cette seule raison qu'il a été membre de la Commune de Paris. C'était trop braver l'opinion; depuis cette époque, l'abolition de l'ordre des avocats a grossi les *desiderata* des programmes démocratiques.

La proposition Michelin, qui sera appuyée, croyons-nous, par nos amis Laguerre et Millerand, a de grandes chances d'être votée. Mais ce vote n'aurait aucune portée s'il n'était complété par l'abolition de la vénalité des offices, autrement onéreuse au public que l'ordre des avocats. Toutes les corporations judiciaires et financières doivent être frappées ensemble.

Belgique. — *La manifestation ouvrière du 15 août pour le suffrage universel.* La manifestation a été réellement imposante, elle comprenait plus de trente mille ouvriers marchant dans un ordre admirable. Un journal hostile raconte comme suit cette grande journée de Bruxelles.

A partir de neuf heures, les trains amenant les ouvriers de province commençaient à arriver, et bientôt le boulevard d'Anvers, situé en face de la gare du Nord, présentait un aspect des plus animés. Une foule énorme se pressait aux alentours de la place des Nations. Les manifestants arrivaient tous en bon ordre, se rangeant immédiatement en groupe.

Le cortège commence à s'organiser dans les grandes artères qui avoisinent les stations du Nord et de l'Allée-Verte. Pendant l'organi-

sation, les différentes Sociétés ouvrières entonnent la *Marseillaise*, le *Chant des Gueux*, le *Chant de Van Artevelde* et d'autres chants patriotiques ou socialistes. A midi, les clairons donnent le signal du départ. Le cortège se met en marche aux accords de la *Marseillaise* et débouche par le boulevard du Nord; il est précédé d'un drapeau national voilé d'un crêpe. Les membres du conseil général du parti ouvrier ayant à leur tête M. Volders, rédacteur en chef du *Peuple*, conduisent le cortège qui prend des proportions vraiment grandioses. Voici les principales inscriptions remarquées sur les cartels et drapeaux qui précédaient les groupes: *Nous voulons nos droits! — A bas l'article 47! — Suffrage universel! — Nous avons les charges, ayons les droits! — Aux travailleurs l'Etat! — Amnistie aux défenseurs des revendications ouvrières! — Pas de devoirs sans droit! — Instruction obligatoire et suffrage universel! — Soldats, pourquoi pas électeurs! — Amnistie pour Falleur et les victimes du régime censitaire!*

Aussi, des cris de: Vive la République! ont été proférés. Le conseil général du parti ouvrier a profité de l'occasion pour manifester en faveur de l'amnistie pour les condamnés de la cour d'assises du Hainaut.

Le cortège a parcouru son itinéraire sans incident. La rue Ducale, à la hauteur des écuries de la Reine, est barrée par un double cordon de chasseurs. Deux légions de la garde civique sont massées devant le palais royal. Le défilé devant les ministères s'est effectué dans un ordre parfait et a duré près d'une heure. Le cortège a marché fort rapidement.

Voici maintenant la pétition que, dès la veille, le conseil général du parti ouvrier avait fait remettre, sous pli cacheté, au ministère:

Monsieur le président du conseil des ministres

Depuis cinquante-six années, une seule classe de citoyens est investie en Belgique du droit électoral.

Seuls, ceux qui payent 42 fr. 32 c. d'impositions directes, sont électeurs.

L'égalité des Belges, devant la loi, n'est qu'un vain mot et un mensonge.

Les uns ont tous les pouvoirs, les autres, qui forment la grande masse, n'ont pas de droits politiques à exercer, les lois se font sans que jamais ils aient leur mot à dire, sans que jamais ils soient consultés.

Une minorite règne en maîtresse souveraine. Le pays est son bien, sa chose; elle l'administre à sa guise.

Les classes sacrifiées ont supporté pendant un demi-siècle les iniquités nombreuses, engendrées par ce régime.

Aujourd'hui, les souffrances populaires sont intolérables. L'enquête industrielle a montré l horrible misère dans laquelle croupit la population ouvrière de certaines régions du pays.

Et non seulement on ne fait rien pour les malheureux, mais, de plus, on leur interdit de s'occuper eux-mêmes de l'amélioration de leur sort, car on leur refuse ce droit sacré: le droit de vote.

Fatigués de souffrir et d'être traités en inférieurs dans leur pays, ils réclament la revision de l'article 47 de la Constitution et le suffrage universel.

L'article 47 de la Constitution s'oppose à toute réforme électorale, il doit être revisé.

Refuser de donner satisfaction à l'immense majorité des citoyens, à tous ceux qui demandent à être mis en possession du droit de suffrage, c'est pro-

voquer une crise qui peut avoir de désastreuses conséquences pour le pays.

Supprimer le privilège censitaire et donner le droit de vote à tous les citoyens, c'est ramener le calme dans les esprits, c'est permettre aux travailleurs de désigner des mandataires chargés de protéger les pauvres gens et de s'occuper de tout de qui a trait à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Nous vous prions de transmettre nos réclamations aux membres des Chambres législatives, dès l'ouverture de la session parlementaire, et nous vous demandons de les appuyer, si vous les trouvez justes et légitimes.

Agréez, etc., etc.

SUISSE. — *Entrée des Grütléens dans le mouvement ouvrier.* Le démocrate allemand Johonn Jacobi avait l'habitude de dire que l'organisation d'une corporation ouvrière pèserait plus, dans l'avenir, sur les destinées du monde que la bataille de Sadowa. L'affirmation est peut-être exagérée si on la prend dans un sens absolu, mais elle était à rappeler pour parler de la très importante résolution que vient de prendre en Suisse la *Société du Grütli.*

On voit que cette Société fut fondée dans un but tout patriotique. Elle se trouva bientôt, par la force des choses, en opposition directe avec les divers groupements ouvriers socialistes, qui se formèrent chez nos voisins républicains à partir de 1866. Certes, si lorsque, il y a peu d'années, les *Grütléens* combattaient si vivement les *Internationalistes*, on leur avait annoncé qu'ils en arriveraient à fonder eux aussi une Caisse centrale des grèves, on les eut bien étonnés et probablement indignés.

Mais l'exploitation bourgeoise dévore aussi la Suisse ouvrière; et, par suite le paupérisme industriel sévit à Genève, à Lausanne, à Zurich, à Berne, à Neuchâtel, comme à Lyon, à Saint-Etienne, à Liverpool, à Charleroy, à Amsterdam, à Chemnitz, à Milan ou à Chicago, car partout la concentration capitaliste, en accroissant démésurément la fortune de quelques-uns, exténue et affame de plus en plus le prolétariat de toutes les nations civilisées.

Les Grutléens ont bien été obligé, de se convaincre que les institutions démocratiques de leur libre patrie sont impuissantes à la préserver des griffes de la féodalité financière, et voilà pourquoi, avec un sens parfait de la situation, ils viennent de faire entrer les revendications économiques dans leur programme d'action. Ils ont compris que ce n'est pas seulement contre les gouvernements, mais aussi et surtout contre les capitalistes qu'il faut maintenant la liberté, la dignité et le pain quotidien de ceux qui vivent de salaire. Ils l ont compris et ils agissent en conséquence.

En effet, le comité central de la *Société du Grütli* vient de décider la fondation d'une caisse centrale et de se fédérer dans ce but avec le *Gawerhschoftsbund* (l'Union des métiers) et avec l'*Arbeitertag* (l'Assemblée ouvrière).

Voici, d'après le journal de la Société, le *Grütlianer*, comment sera organisée la Caisse centrale des grèves :

La *Société du Grütli* versera une première somme de 2,000 francs,

qu'on espère pouvoir augmenter chaque année de 1,000 francs par des dons volontaires. Des versements seront également faits par l'Union des métiers et par le comité d'action (*l'Assemblée des travailleurs*), qui compte environ deux mille membres.

La caisse aura un état minimum de 5,000 francs et ne donnera des subsides que quand elle aura atteint le montant de 10,000 francs. Il ne sera délivré de subvention aux grèves qu'après le septième jour de suspension du travail.

La caisse sera inscrite au registre du commerce comme une association civile. Le comité sera composé de cinq délégués du *Grütli*, deux du *Gewerkschaftsbund* et deux de l'*Arbeitertag* ; il entrera en fonctions avec l'année 1887.

Le *Grütlianer* ajoute que la caisse soutiendra seulement les grèves qui auront été reconnues justifiées par le comité et après épuisement des pourparlers amiables avec les patrons.

Pour qui connaît l'iufluence et la puissance des Grutléens en Suisse, c'est là un fait considérable que le socialisme réformiste peut inscrire comme une victoire qui aura d'heureux résultats pour le développement social de la vaillante république helvétique. B. M.

AMÉRIQUE. *Mouvement socialiste.* — On écrit de New-York au *Socialiste* :

Des savants et des professeurs commencent à nous défendre dans des brochures, et même dans des réunions. Il vient de se former une Association économique américaine (*Américan Economic Association*) sous la présidence du professeur Rich. F. Ely, de l'Université de Baltimore. Le but de la Société est d'étudier toutes les questions économiques, d'après les nouvelles lumières de l'économie politique. Voici quelles sont les premières questions à étudier : 1° l'influence des demi-journées de travail sur l'ouvrier, 2° la journée normale, 3° occupation des femmes et des enfants dans les fabriques, 4° l'influence des moyens de transport sur l'ouvrier, 5° la rente aux Etats-Unis, etc., etc.

Le professeur F. Ely, bien qu'entiché du christianisme, défend le socialisme et les socialistes dans un article : *Le socialisme en Amérique* publié par la *North Américan Review*. Il explique d'abord ce que c'est que le socialisme et ce qu'il veut, et puis il parle des anarchistes et des socialistes. L'anarchisme est, d'après lui, le contraire du socialisme, c'est l'individualisme à outrance. La bourgeoisic, d'après lui, poursuit le même but, et la philosophie politique en Amérique incline vers l'anarchisme.

Le socialisme, dit-il, est représenté en Amérique par l'élément allemand, il possède de grands journaux répandus à des milliers d'exemplaires. Les adhérents du socialisme peuvent être évalués, sans exagération, à un million d'hommes. Plusieurs chambres syndicales sont franchement socialistes, par exemple l'*Union ouvrière des boulangers*, l'*Union internationale des ouvriers en meubles*, l'*Union progressive des cigariers*, etc., etc.

Au lieu de poursuivre les socialistes, ajoute le professeur, il serait préférable d'apprendre d'eux ce qui est le mieux pour notre pays. C'est la bêtise des puissances européennes de vouloir poursuivre ces idées par la force.

Le vrai, le seul danger pour notre avenir est dans l'individualisme à outrance, dans la propriété privée et dans l'iniquité sociale.

Le professeur ne peut s'empêcher de constater que le mouvement socialiste se répand aussi dans la population anglaise, ainsi que le prouve la masse de brochures socialistes en anglais que notre parti écoule depuisquelque temps; nous avons plus de vingt brochures différentes en anglais, de Bebel, Lassalle, Marx, docteur Douai, Sorge, Gronlund, etc., etc. Dans quelques semaines va paraître en anglais le livre de Fr. Engels sur la situation de la classe ouvrière en Angleterre en 1844; le livre est sous presse. Le parti ouvrier, pour répandre nos théories, a créé une *Bibliothèque Socialiste* (Socialistic Library) qui publie tous les mois de nouvelles brochures.

Les fonds pour la publication d'un journal socialiste en anglais affluent de tous côtés, le journal ne tardera pas à paraître. De même des fonds pour la tournée de Liebknecht et de Singer en Amérique nous arrivent de toutes nos sections. Nous possédons dans soixante-dix villes de l'Amérique du Nord, et même dans beaucoup de villes plusieurs sections.

REVUE DE LA PRESSE

La Réforme judiciaire (Directeur, M. Victor Jeanvrot). — Donne dans son dernier numéro les procès-verbaux du *Congrès de la Réforme judiciaire* réunie sur son initiative, à Angers les 13 et 14 juin dernier, et qui a adopté un projet de loi sur l'organisation des justices de paix. Précisément parce que nos aspirations sont très différentes de celles des membres de ce congrès, il est bon d'étudier ce qui s'est dit et fait à propos d'une réforme qui est, pourrait-on dire, le grand cheval de bataille de nos radicaux de gouvernement. De ce congrès, en effet, M. Floquet était président d'honneur, M. Colfavru député de Seine-et-Oise, président effectif, et M. Remoiville, autre député de Seine-et-Oise, l'un des correspondants. Tous trois sont de la gauche radicale.

M. Jeanvrot s'occupe depuis longtemps de la réforme judiciaire, et il est en mesure d'en reconnaitre la nécessité, comme conseiller à la Cour d'Angers. Dans un rapport où il montre un grand savoir juridique, il résume ainsi ses desiderata : « Justice prompte, économique, rapprochée des justiciables, facilement accessible et offrant de sérieuses garanties d'impartialité ». Comme moyens, il désire : « simplification des procédures, proportionnalité des faits de justice, unification des juridictions, diminution du nombre exagéré des magistrats et des officiers de justice, l'introduction du principe de l'élection et de l'extension du jury »

Il nous semble bien que M. Jeanvrot s'efforce, tout en la rattachant aux nécessités de l'époque actuelle, de reconstituer l'œuvre, d'abord incomplète puis démolie par la réaction, des hommes de 1789, obéissant aux Cahiers généraux. Quoiqu'il en soit, c'est là un vaste programme dont M. Jeanvrot a commencé à faire l'application dans le projet de loi

cité plus haut, formulé en 189 articles et qu'il est difficile de résumer d'une façon nette et précise, parce que d'une part il est rédigé en se reliant à des projets non encore publiés et d'autre part, parce qu'il touche à tous les rouages de la machine judiciaire.

Nous relevons notamment les modifications suivantes : — Juge de paix *élu* dans une catégorie de citoyens par un corps électoral spécial ; — Le juge assisté d'un jury tantôt d'ordre général, tantôt d'ordre spécial, selon que les différends sont entre commerçants, agriculteurs, industriels et ouvriers. — Augmentation de la compétence du juge et du tribunal de paix en toutes matières : civile, commerciale, référés, pénale. — Abolition des prudhommes remplacés par un juge et des jurés d'ordre spécial ; — Protection aux incapables : mineurs, femmes mariées, enfants, infirmes ; — Faillites relevant du juge de paix ; les notaires remplaçant les syndics ; modification dans les moyens d'exécution ; — Simplification des formalités pour les ventes et partages en présence de mineurs ; — Certaines fonctions enlevées aux huissiers et données aux notaires et greffiers ; — Obligation de choisir les mandataires dans une classe spéciale ; — Suppression de l'hypothèque judiciaire ; suppression du serment ; — Indemnité aux prévenus acquittés.

On le voit, ce projet est des plus complexes et touche à tous les codes.

Au point de vue général, les desiderata de M. Jeanvrot reçoivent une satisfaction partielle, mais qu'il nous permette de le lui dire, il a trop considéré le débiteur comme étant toujours de mauvaise foi, et la simplification de la procédure profitera surtout au capitaliste et au propriétaire qui, trop facilement, exécuteront débiteur ou locataire. Par la diminution des frais de justice, la classe bourgeoise verra ses frais généraux diminuer, au préjudice des recettes fiscales. Il aurait été intéressant de savoir par quelles nouvelles recettes le déficit sera comblé. Ne pouvant le dire dans son projet de loi, M. Jeanvrot aurait dû en toucher quelques mots dans son rapport. Sera-ce, comme d'habitude, par une augmentation des impôts indirects ou par une taxe sur les fortunes ?

Dans l'impossibilité d'examiner chaque cas, nous allons maintenant nous borner à quelques constatations et critiques sur des sujets rentrant davantage dans le cadre de la *Revue socialiste*.

— L'élection des juges et l'institution d'un jury d'ordre général, comportant en elles la suppression de l'appel, sont d'excellentes innovations. Mais pourquoi former des catégories spéciales d'électeurs et d'éligibles ? Pourquoi sont seulement électeurs ceux-là seulement qui peuvent être jurés ? M. Jeanvrot n'en donne pas de raisons concluantes. La seule concession que nous accepterions porterait sur l'âge des éligibles. Abandonnant les principes, M. Jeanvrot a eu en vue de ramener, par des concessions, les réfractaires à son idée. Nous sommes autorisés à le croire, car les citations qu'il fait de nombreuses preuves du bon fonctionnement des juges élus sous la Révolution, sans conditions de capacité, viennent démolir sa thèse. En donnant le droit d'éligibilité et d'être mandataires aux seuls licenciés en droit, anciens notaires, avoués, huissiers et greffiers, nous craignons la reconstitution des familles judiciaires.

— M. Jeanvrot a étudié insuffisamment l'institution des prud'hommes, dont le fonctionnement et les attributions sont des plus complexes. Il nous permettra de lui signaler une belle étude et un projet de loi très

travaillé, faits dernièrement par le comité de vigilance des conseillers ouvriers prud'hommes de Paris. Il y a là une juridiction d'exception qui doitavoir son autonomie.

— De timides facilités sont données à la femme et à l'enfant, de faire restreindre la puissance maritale et paternelle; nous applaudissons à ce premier pas en attendant la prochaine révision, qui accordera à la femme l'exercice de ses droits civils et, à l'enfant, la protection sociale en opposition à l'omnipotence paternelle.

— A signaler aussi une critique, — car l'article n'apporte pas grand changement -- de la monstrueuse loi de 1838, sur les aliénés.

— Il est bien de faire juger, par le tribunal de police, assisté d'un jury, divers délits, comme ceux de chasse, pêche, vagabondage, mendicité, en les enlevant aux juges qui, dans chaque accusé, voient un coupable. Mais il serait plus humanitaire d'apporter un adoucissement des peines d'un autre âge et d'une autre civilisation. Il y a quelques jours, le tribunal de Montargis n'a-t-il pas ajouté à une peine *principale* d'un mois de prison, la peine *accessoire* de la relégation dans une colonie? Le sans-le-sou et sans-travail doit-il voler au lieu de mendier, dans une société qui a pillé le bien des pauvres?

— Le projet se termine par l'abolition du serment et par la proclamation du droit, pour les prévenus acquittés, de réclamer une indemnité pécuniaire. Ce sont là choses toutes naturelles.

L'année prochaine, se tiendra un nouveau congrès où sera discutée la réorganisation des fonctions d'avocat et d'avoué. Les études auxquelles les commissaires vont se livrer, les conduiront certainement à demander la suppression des privilèges attachés à ces deux fonctions, sinon à leur abolition pure et simple.

GUSTAVE PERTHUIS

/

LA REVUE MODERNE. *Le Nihilisme et ses tendances* (1.) — L'idée progressiste cherchant à s'adapter aux mœurs russes, à s'infiltrer en les cerveaux des serfs courbés sous le knout de la plantocratie, et à faire germer dans eux des pensées capables de régénérer le Nord, comme la Révolution de 1793 régénéra le Midi, cette idée que la baisse se terminera par une réforme et non par un bouleversement complet des institutions, comme on a voulu le croire, comme on le croira longtemps encore en France, est tout à fait ignorée dans sa forme, et il n'est pas inutile de donner sur elle des détails précis. Nous les empruntons à un livre important qui vient de paraître : *Le Tzarisme et la Révolution.*

Si, au milieu des concerts de malédiction de la classe bourgeoise pour le nihilisme, nous venions déclarer que les *desiderata* du parti de la bombe et de la dynamite, en Russie, est au-dessous de ce qu'exigerait elle-même cette classe bourgeoise, si elle était encore pressurée comme du temps de la seigneurie française, et si elle n'occupait seule le pouvoir politique, nul doute

---

(1) Les socialistes russes qui s'intitulent *nihilistes*, ne sont qu'en infime minorité, ils correspondent à nos anarchistes occidentaux. Les lignes de notre sympathique ami, Paul Cassard, que nous citons, devraient donc avoir pour titre : *Le socialisme russe et ses tendances*, elles n'en sont pas moins fort intéressantes et méritent d'être rappelées. *(Rédaction).*

que nous serions crus par très peu et qu'on ne porterait aucune attention à nos affirmations. Cependant, cela va être. Ce ne sont pas seulement nos idées sur le mouvement nihiliste, que nous allons rapporter, mais celles d'un russe compétent en la matière, digne de foi, et qui n'a fait qu'enjoliver le tableau, afin de ne pas trop effrayer.

« Je vais faire une citation d'un document bien connu, dit-il — la lettre « du pouvoir exécutif des nihilistes, à Alexandre III, après son avènement au « trône. Je passe la partie explicative de ce manifeste, dans laquelle les san- « guinaires Nihilistes témoignent de leur répugnance pour les moyens vio- « lents, auxquels le gouvernement les avait poussé à avoir recours, et leur « désir d'éviter « *dans l'intérêt du pays* » les Révolutions violentes « *qui* « *sont une perte énorme de force et d'énergie, susceptibles d'être appliquées* « *dans d'autres conditions, à des travaux utiles au développement de l'in-* « *telligence populaire et de la prospérité générale* », et de leur empresse- « ment à s'abstenir de se mettre au-dessus des lois. Qu'il suffise de repro- « duire les quelques lignes dans lesquelles le comité énumère ses conditions « pour la cessation des hostilités. »

Ce que cite l'écrivain russe n'est qu'une partie de la déclaration qui suivit chacun des attentats qui eurent lieu contre Alexandre II. Elle résume les réformes demandées, réformes très anodines, puisqu'elles se bornent à l'institution d'une monarchie constitutionnelle et qu'elles ne s'étendent qu'à peu de libertés. La voici telle qu'elle fut publiée, après l'attentat de Solovief:

« 1° Une amnistie générale pour les délits politiques, vu que les condam- « nés n'ont pas commis de crime, mais ont simplement fait leur devoir, en « qualité de citoyens.

« 2° , la convocation des représentants de toute la nation pour examiner « les meilleures formes de la vie sociale et politique suivant les besoins « et les devoirs de la nation.

« Néanmoins nous considérons qu'il est nécessaire de faire remarquer que « la légalisation du pouvoir par les représentants de la nation, ne peut être « obtenue qu'avec des électeurs absolument libres. Les élections devraient « donc avoir lieu dans les conditions suivantes :

« 1° , les députés sont choisis par toutes les classes, sans distinction et « proportionellement au nombre d'habitants ;

« 2° , il n'y aura des restrictions d'aucune espèce pour l'électorat et l'éli- « bilité ;

« 3° , les élections et l'agitation électorale seront absolument libres. »

A la suite de ces réformes et comme complément, le comité nihiliste réclame ces trois autres, indissolublement liées à toute mesure générale, qu'il s'agisse d'une royauté ou d'une république,

— Liberté de la presse ;

— Liberté de paroles ;

— Liberté des réunions publiques ;

— Liberté des professions de foi.

... Les nihilistes ne sont pas révolutionnaires par amour du désordre mais par nécessité.

Ecoutons-les :

« Nous sommes convaincus que ce n'est que sur une base socialiste que l'hu
« manité peut être l'incarnation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité
« et s'assurer la prospérité générale et le plein et l'harmonieux de l'homm
« et du progrès social. Nous sommes convaincus aussi que ce n'est que l
« *volonté de la nation* qui peut sanctionner les institutions sociales, qu'elle
« qu'elles soient; et le développement de la nation peut être regardé comm
« vrai, uniquement lorsqu'elle est indépendante et libre, et quand toutes le
« idées doivent recevoir une application pratique, ont préalablement pass
« par l'épreuve de l'intelligence nationale et de la volonté nationale. »

Et plus loin dans le même programme de la *Narodnaia Voha*, nous rele vons :

« 1° L'assemblée représentative permanente, ayant le contrôle et la direc
« tion suprême dans toutes les questions d'Etat générales;

« 2° Une large autonomie provinciale assurée par l'élection de tous le
« fonctionnaires publics.

« 3° L'indépendance du village commune, *Mir* en tant qu'unité économi-
« que et administrative;

« 4° La nationalisation du territoire;

« 5° Une série de mesures tendant à transférer aux ouvriers la possessio
« des fabriques.

« 6° La liberté absolue de conscience, de paroles, de presse, de réunion
« d'associations et d'élections;

« 7° L'extention du droit de vote à tous les citoyens arrivés à leur majo
« rité, sans distinction de classe, ni de fortune;

« 8° La subvention d'une milice territoriale à l'armée permanente. »

« Si j'étais russe, je serais nihiliste » vont dire nos lecteurs. Nous som mes de leur avis. (PAUL CASSARD).

ASSOCIATION CATHOLIQUE. *Critique sociale.* — En dépit d'un accroissemen constant et progressif des salaires depuis cinquante ans — que tout l monde reconnaît et que l'école libérale fait sonner bien haut pour la défens de son régime économique — nous voyons la misère augmenter et provoque les amères récriminations, voire les révoltes de la classe ouvrière. La caus en est bien simple : si, d'une part, les salaires ont augmenté de 50 0/0 de l'autre, les objets de toute nature ont augmenté de 80, de 100, de 200 0/0 cela au profit exclusif des intermédiaires qui ont su accaparer les mar chandises et se rendre les maîtres du marché de vente *vis-à-vis* des consom mateurs.

Au milieu des crises les plus intenses, comme celles que nous traverson en ce moment, quand nous voyons autour de nous et chez nous se développe la gêne, et quelquefois le besoin, il nous est donné d'assister à la prospérit insolente de ces intermédiaires qui font au public la loi pour le pain la viande et mille autres choses d'un usage quotidien nécessaire. Quelqu soit la misère politique, ils ne baissent jamais leurs prix et spéculent su les impérieuses nécessités de l'existence. Qu'on nous permette de cite quelques faits topiques et dont nous avons été nous-mêmes témoins. C'es une *observation économique et sociale* qui nous a paru saisissante.

Nous savons tous, par une expérience quotidienne, la progression qu' suivie le prix de la viande de boucherie et le taux qu'elle a atteint, et qui, o peut en être sûr, continuera de monter. Or, voici qui se passe en Bretagn par exemple, à Auray, depuis surtout que le mouvement des chemins d fer a inoculé à ces contrées, naguère encore si heureusement primitive,

le virus de la spéculation et y a organisé l'exploitation des intermédiaires. Il y a quinze ans, au lendemain de la guerre de 1870, la viande de boucherie se vendait en moyenne, à Auray, 0,50 c. la livre. A cette même époque, le cultivateur, le petit fermier (dans ces régions, la grande culture est inconnue) amenait son bœuf engraissé au marché et le vendait de 700 à 800 fr.; et déjà le bénéfice du boucher était de 30 p. 0/0. Aujourd'hui, et depuis près de dix ans, qu'est-il advenu ? Sans aucune révolution économique, sans aucun fait spécial qui puisse la motiver, voici la situation : La même viande coûte de 80 à 90 cent.. — soit près de 50 p. 0/0 d'augmentation ; — le même bœuf engraissé se vend de 400 à 500 francs, — soit 80 à 100 p. 0[0 de perte. Que l'on calcule ce qu'est aujourd'hui le bénéfice du boucher ! Les conclusions sont faciles à déduire : le commerçant, le boucher, réalisent d'énormes profits ; l'agriculteur subit d'énormes pertes ; le consommateur souffre, et, s'il est pauvre, est réduit à s'abstenir. Et, anomalie étrange, injustice criante ! s'il survient des circonstances exceptionnelles, telles que des influences climatériques, une sécheresse, par exemple, — comme celle de l'année 1885, — qui oblige les cultivateurs, faute de fourrage, à vendre leur bétail en masse, il en résulte un abaissement de prix considérable de la viande sur pied ; passée entre les mains du boucher et abattue, cette viande achetée au pauvre éleveur 25 ou 30 p. 0[0 meilleur marché, conserve ses prix invariables à l'état du boucher. Que si, au contraire, des évènements contraires amènent un léger, très léger renchérissement de la viande sur pied, bien vite le boucher s'en prévaut pour élever déraisonnablement ses prix, et plus tard, quand cette crise temporaire est passée, les prix acquis sont maintenus, et, quoiqu'il arrive, ne subissent jamais de baisse pour le consommateur, éternellement rançonné à merci par l'intermédiaire.

REVUE DES LIVRES

Les Mariés, par H. Strindberg. — Comme la femme honnête dont parlait Voltaire, la Suede-Norwège, si puissante et si remuante au dix-septième siècle, fait peu parler d'elle. Il n'en faudrait pas conclure que la révolution philosophique, politique et sociale qui travaille l'Europe, n'a aucun ferment chez elle.

Ce serait une grave erreur ; l'entrée des prolétaires suédois dans le grand mouvement socialiste, au contact du vaillant parti ouvrier danois, l'agitation républicaine norwégienne qui a son grand poète dans Bijornson, les remuantes sociétés politiques des étudiants d'Upsal, entre autres manifestations réformistes des deux royaumes, nous le disent assez.

A tout cela s'est joint, depuis un an surtout, un autre motif d'agitation.

Un écrivain, un maître de la littérature socialiste, s'est révélé qui passionne son pays et est devenu le chef incontesté de la *Jeune Suede*.

M. Auguste Strindberg, né à Stockholm en 1849, et qui a fait de brillantes études à Upsal, débuta à vingt-trois ans par un grand drame, *Maître Olof*, dont le héros est le réformateur suédois Olaüs Petri. Refusé d'abord, ce drame a eu, en 1881, un succes d'enthousiasme au *Nouveau Théâtre* de Stockholm.

A cette époque, la réputation du jeune publiciste suédois était déjà faite par son grand roman social *Roda Rummet* (la Chambre rouge) et par une magnifique *Histoire populaire du peuple suédois (Sevenska Folhet)* qui fait époque dans la littérature suédoise.

Romancier socialiste et historien républicain démocrate, Strindberg vit venir à lui toute la jeunesse militante et tous les hommes de progrès.

Mais, en même temps, il s'attira la haine implacable des partisans et des dé pendants de la si parfaitement rétrograde famille des Bernadotte-Nassau.

Le jeune écrivain n'en eut cure. Dans *Remords*, Nouvelle d'une haute porté psychologique, il donna place et à ses sympathies pour la France et à ses aspi rations à une République démocratique européennne.

Il mit le feu aux poudres en 1883 par la publication des *Mariés (Giftas)*, re cueil de nouvelles qui eut un grand succès et définitivement sacra l'auteur che de la littérature démocratique suédoise.

Le mariage est l'état naturel de l'homme; mais le mariage actuel est dépri mant, il doit être tempéré par le divorce facilité, en attendant les jours prochains de l'union libre, forme matrimoniale qui demande pour être appliquée, une haut moralité.

Telle est la thèse discrètement soutenue par l'éminent auteur des *Mariés.*

C'en était trop. Aussi bien on lisait dans les *Mariés* des phrases comme celle-ci :

« Il était dupe du mensonge impudent des prêtres qui distribuent comme étan « le propre sang du Christ, un vin acheté chez Hogstedt à 65 ore (90 centimes « la bouteille, et comme étant le corps du Christ les oublies de Letersteïn, qui se « vendent une couronne la livre. »

Cela ne pouvait passer. Restait à trouver un texte de loi pour pouvoir con damner décemment le mécréant.

Les juges royaux, après une année de recherches, finirent par découvrir un article portant la peine : « de deux ans au plus de travaux forcés (*Straffarbete* « contre quiconque offense Dieu ou se moque de la sainte parole de Dieu. » (No- « tons que cette loi est due au père du Bernadotte régnant).

Le prétexte était trouvé, les poursuites commencèrent.

Strindberg qui, depuis plusieurs années habitait tantôt la France, tantôt la Suisse française, accourut se défendre pour éviter la ruine de son éditeur. Son arrivée en Suède fut marquée par de chaudes et imposantes ovations (octobre 1884) et l'opinion publique prononça en sa faveur avec une telle énergie au cri non seulement de *vive Strindberg !* mais encore de *à bas Nassau !* (offense di- recte à la reine), que, pour épargner de trop vives critiques à la royauté, les juges durent acquitter. A cette occasion, de nombreuses ligues pour la liberté religieuse et la liberté politique se formèrent en Suède; tout le monde s'arracha les *Mariés* et lut avidement des pages sanglantes contre la classe dominante, contre l'hypocrisie bourgeoise et contre les odieuses absurdités du régime régnant.

M. Strindberg s'est, depuis cette époque, fixé en France et en donnant à sa patrie de nouvelles œuvres impatiemment attendues par un public nombreux, i s'occupe de faire traduire en français les plus remarquables de ses ouvrages. Il a commencé par les *Mariés,* dont la critique française a déjà parlé avec éloge.

C'est un exposé ou plutôt une flétrissure cruellement naturaliste des mœurs conjugales suédoises, et de la bêtise tragique des préjugés, en une série de Nou- velles qui font songer aux Contes moraux du dix-huitième siècle.

Le *Journal des Débats*, qui n'a certes aucune sympathie pour M. Strindberg, dit des *Mariés* que « c'est une sorte de *Physiologie du mariage* suédois, qui « nous apprend de quel genre de socialisme font partie les Suédois du parti « avancé, et que c'est en même temps l'œuvre d'un écrivain original qui dessine, « peint à merveille les tableaux d'intérieur... Tel récit fait songer à M. Zola, tel « récit à M. de Maupassant. »

L'éloge n'est pas mince et il est plus que mérité. C'est pourquoi nous avons tenu nous aussi à saluer ce coreligionnaire scandinave, lu en Danemark autant qu'en Suède-Norwège, connu et loué dans la Suisse romande, et que le public français apprendra bientôt à connaître et à estimer. B. M.

Rapport de M. V. Delahaye, ouvrier mécanicien, délégué à l'exposi- tion internationale d'Amsterdam. *Paris, Imprimerie nouvelle (asso- ciation ouvrière)* 11, *rue Cadet.*

Le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de publier (c'est un peu tard) un très remarquable *Rapport* de notre collaborateur, V. Delahaye, ouvrier mé-

canicien et délégué à l'*Exposition internationale d'Amsterdam*, par la *Société professionnelle* des ouvriers mécaniciens.

C'est toujours avec une joie bien vive que nous voyons un ouvrier qui n'a pas quitté l'établi, traiter les questions économiques avec cette lucidité et cette compétence.

M. Delahaye est un modéré, nous n'en voulons pour preuve que le texte des vœux, qu'avec l'approbation de sa corporation, il formule en conclusion de son intéressant Mémoire:

1o Réduction et limitation de la journée de travail à neuf et à dix heures par jour et à six jours par semaine, pour les travailleurs adultes.
2o Que le Parlement et le Gouvernement favorisent la création de sociétés ouvrières en les créditant.
3o Liberté d association et de coalition, en matière économique.
4o Création de « Bureaux de statistique comparée du travail », dans les principaux centres industriels et notamment dans le département de la Seine.

L'auteur du *Rapport* se sépare de l'ensemble du Parti ouvrier et socialiste dont tous les groupements réclament la journée de huit heures. Le fait est d'autant plus étrange, que personne, mieux que M. Delahaye, n'a fait ressortir les inconvénients économiques des longues journées. Il a publié, sur ce sujet, dans la *Revue socialiste*, des articles remarqués; il y revient dans son rapport, avec une insistance et une abondance de preuves qui nous fait d'autant plus regretter qu'il ne soit pas associé à la revendication des huit heures, qui sont presque un fait accompli en Amérique et en Angleterre.

Aucune considération industrielle n'a pu le retenir, puisqu'il soutient, avec exemples à l'appui, que l'ouvrier produit plus en neuf heures qu'en douze, ce qui écarte toute objection industrialiste contre la journée de huit heures. Il argumente bien, même fort bien.

Le savant français, Coulomb, a prouvé scientifiquement que, pour obtenir d'un homme de force moyenne, le maximum de travail journalier, la journée ne doit pas dépasser huit heures sur vingt-quatre, et que, plus est prolongée la journée, moins productif est le travail par unité de temps. Aux Etats-Unis, d'après la statistique officielle, la production moyenne dans l'industrie est de 10.000 fr. par personne, en travaillant seulement cinquante-quatre heures par semaine, ou neuf heures par jour, tandis qu'en France, la production industrielle n'est que de 3.000 fr. par personne, pour une moyenne de douze heures de travail par jour.

Remarquons ici que cette productivité plus grande du travail américain tient, en très grande partie, au perfectionnement de l'outillage mécanique; mais cela ne diminue en rien la valeur de l'argument en faveur des courtes journées envisagées dans leurs résultats purement industriels.

Les pays de courtes journées et de hauts salaires sont les plus prospères, et ils battent les autres sur tous les marchés de la production. M. Delahaye nous donne en appui de cette affirmation, des chiffres probants, pour ce qui regarde la sidérurgie dont il s'occupe spécialement. Pour l'ensemble des huit principaux articles de machines, nous exportâmes, en 1883, pour 15.684.682 fr., mais nous importâmes pour 65.623.472 fr. Différence, en chiffres ronds, des importations sur les exportations, cinquante millions. Nous sommes surtout battus par l'Angleterre; l'on fait à Londres des machines locomotives a 1 fr. 75 le kilogramme, tandis que, dans les mêmes conditions, la maison Cail, de Paris, ne peut les faire qu'à 2 fr. 20 le kilogramme et pourtant le minimum des salaires est, à Londres, de 0,85 centimes l'heure avec journée de neuf heures, tandis qu'à la maison Cail, le minimum est de 0,50 centimes l'heure avec journée de 12 heures.

Eh bien! dans ces conditions: produits meilleur marché et salaires plus élevés, les maisons de Londres font des bénéfices de 25 0/0, tandis que dans la maison Cail, nous dit l'auteur du *Rapport*, les bénéfices ont été nuls de 1875 à 1882 et ce ne sont pas les baisses de salaires qui les ont ramené. D'où vient donc l'infériorité? des trop longues journées, de l'insuffisance de l'outillage et d'une direction trop tracassière.

Krotkaïa, *Th. Dostoiewshi, traduction française par E. Halpérine, Paris E. Plon, Nourrit et Cie, 10, rue Garancière. Prix: 3 fr. 50.*

Dans la diffusion de la si remarquable littérature russe, la librairie Plon s'est placée au premier rang, nous lui devons déjà l'édition des principales œuvres de Pisemski *(Mille âmes, les Faiseurs)* de Gontcharof *(Marc, le nihiliste)*, de Krestovoski (*Mme Ridnieff*), de Krilof (*Les fables)* sans parler de la remarquable étude de M. Vogüé *(Le Roman russe)*.

Enfin, elle a déjà publié de Dostoïewski, le plus grand romancier russe, après Léon Tolstoï. *Souvenir de la Maison des morts hnmiliés et offensés, le Crime et le Châtiment.* Elle nous promet la publication de ses œuvres complètes. Pour aujourd'hui, nous avons à annoncer de la meme librairie un autre roman de Dostoïewski.

Krotkaïa raconte les impressions d'un mari devant le cadavre de sa femme qui vient de se suicider. Ce pathétique récit rappelle par ses allures à la fois réelles et fantastiques les plus merveilleux contes d'Edgard Poë. *Krotkaïa*, étude de psychologie profonde, est suivie du *Petit Héros*, une charmante nouvelle d'une grande finesse d'observation et toute empreinte de la douce mélancolie slave. Au total, un volume qui fait penser, purifie les sentiments et est de très agréable lecture.

Essais de critique, par Charles Fuster. Deuxième édition (Giraud, éditeur, 18, rue Drouot, Paris. Prix: 3 fr. 50).

Sous ce simple titre, M. Charles Fuster publie un certain nombre d'études sur les personnalités et les idées les plus curieuses de la littérature actuelle. Voici d'abord un brillant et solide morceau sur Jules Vallès : le jeune écrivain y bat en brèche les théories pessimistes du célèbre révolté. Suivent des pages souriantes sur Marc Monnier, et une étude très entraînante sur l'œuvre de Victor Hugo prise en général. L'article sur *Le Pessimisme et M. Paul Bourget* est un des meilleurs du livre : à la fois mélancolique et fière, elle continue à discuter les théories du pessimisme contemporain. Dans l'*Impersonnalité en littérature,* M. Fuster s'attaque à Flaubert, à M. Leconte de Lisle, à M. Renan ; il le fait avec une certaine passion qui, à notre sens, n'exclut pas l'impartialité la plus stricte. Notons, comme paraphrases brillantes et profondes, les articles sur M. Théodore de Banville et sur Louisa Siefert. La *Poésie décadente* est un morceau de critique « de combat. » De même pour le *Livre à faire,* et les quelques pages sur M. Jean Richepin. L'étude sur la *Littérature de passion* est écrite à un point de vue plus général, plus humain, quoique aussi moderne. La meilleure partie du livre en est la fin ; là se trouve une large et puissante étude sur le *Roman naturaliste*, étude dont l'idée-mère nous a paru fort nouvelle ; là se trouvent également une étude théâtrale. *Hommes et pantins*, un article mouvementé sur M. Pierre Loti, des pages charmantes que l'auteur intitule : *A propos d'amour*, et un chapitre de conclusion. *Dans mille ans*, qui est peut-être un peu outré, mais assurément fort curieux.

Le style de M. Fuster est chaud, vibrant, passionné, très varié de ton et très exact de nuances. Il défend, d'un bout à l'autre de son livre, l'optimisme, le rêve et l'idéal. Les *Essais de critique* sont une œuvre de réaction littéraire, et, chose rare. une œuvre de réaction écrite par un jeune homme. Rarement, l'école actuelle avait été si énergiquement attaquée. C'est assez dire que ces *Essais* seront lus et discutés. Nous n'avons donc pas besoin d'insister davantage.

Nouvelle Revue. *Livraison du 1er septembre 1886.* — SOMMAIRE : Episodes de 1848, à Paris et à Madrid, par M. Ferdinand de Lesseps. — La fin d'un siècle et d'un empire, par M. Ange Morre. — L'emploi des métaux chez les Egyptiens et les Chaldéens, par M. Zaborowski. — Le Landgrave de Turovopolje *(première partie)*, par Mme Mara Cap-Lenger-Marlet. — L'Evolution contemporaine au théâtre : M. Henri Becque, par M. Léopold Lacour. — Marcel Desprez, par M. Frantz Jourdain. — De mal en pis, par M. de Tinseau. — Les livres, par M. Francisque Sarcey. — Revue du théâtre : musique, par M. Louis Gallet. — Chronique maritime, par M. Chassériaud, capitaine de frégate. — Lettres sur la politique extérieure, par Mme Juliette Adam. — Chronique politique, par M. Alfred Duquet. — Bulletin bibliographique. — Chronique de l'élégance. — Revue financière.

Le Rédacteur-Gérant : Benoît MALON

Paris, imp. de M. Décembre 326, rue de Vaugirard

LE MOUVEMENT SYNDICAL DE 1872 A 1878 [1]

I

Les débuts, le Cercle de l'Union syndicale ouvrière. Les premières épreuves. La Bibliothèque ouvrière.

Combien sont enviables les imperturbables optimistes qui, croyant fermement à la fatalité et à la continuité du progrès ne voient dans les réactions et les persécutions qui tachent de sang la route du progrès que des accidents passagers impuissants à empêcher « le plus grand bien futur » de Leibnitz. Nous n'avons plus, nous, cette sécurité de l'avenir, depuis que nous avons lu sur les tablettes maculées de l'Histoire, que l'extermination des hommes amène souvent sinon la disparition, tout au moins le long sommeil des idées libératrices par eux représentées. Plus d'une noble doctrine qui aurait pu régénérer l'humanité a péri dans le sang et dans les flammes. Est-ce que par exemple le catholicisme, allié à l'impérialisme romain et à la barbarie germanique, n'a pas détruit l'arianisme, — ce sublime compromis entre la philosophie grecque et le christianisme — ca-

---

(1) Sous ce titre général les *Collectivistes français*, la *Revue socialiste* publiera une étude impartiale d'où seront bannies toutes les vues intéressées et toutes les rancunes. L'auteur s'essayera dans ce travail à la délicate et difficile tâche d'écrire avec vérité une page d'histoire contemporaine et de parler en observateur scrupuleux, bienveillant (sans fausse complaisance toutefois) de faits qu'il a connus, ayant même participé au plus grand nombre, et d'hommes qu'il coudoie encore tous les jours. Il oubliera que d'amers ressentiments ont suivi de précieuses amitiés brisées par la passion politique pour se souvenir qu'il y a dans le monde beaucoup plus de bonne foi qu'on ne le croit généralement et qu'en même temps que les haines religieuses, les haines politiques sont les plus intraitables et les moins justifiées.

Le lecteur dira si l'exécution a répondu à la conception; il reconnaîtra au moins, j'en suis sûr, que j'ai mis dans les pages qui vont suivre de la bonne foi, de la bonne volonté et le désir ardent de servir la cause socialiste à laquelle j'ai voué ma vie.

Voici, sauf modifications, la distribution des matières: I. *Le mouvement syndical.* — II. *Le Réveil du collectivisme en France, 1875-1878.* — III. *Le Congrès de Marseille et ses conséquences.* — IV. *Le Programme de 1880.* — V. *Le parti ouvrier en 1881.* — VI. *Les Théories.* — VII. *La Scission.* — VIII. *Le Possibilisme de 1883 à 1886.* — IX. *Les diverses fractions socialistes de 1883 à 1886.* — X. *Etat actuel du parti socialiste francais: principes, forces groupements et tendances.*

pable peut-être de sauver la liberté humaine? Le renouveau civilisateur du Midi de la France au moyen-âge n'a-t-il pas péri dans le massacre des Albigeois, ce crime inexpiable de la papauté et de la féodalité franque?

Fort heureusement, il n'en est pas toujours ainsi, la force peut aussi échouer contre l'idée nouvelle, emportée dans la marche du siècle et ayant pour elle les nécessités philosophiques, politiques et économiques de l'époque.

Le Socialisme en est là.

Quatre-vingts ans de moqueries, de calomnies, de répressions, de proscriptions, de mise hors la loi et trois grands massacres n'ont pu en avoir raison en France.

Il semble pourtant qu'en 1871, le socialisme aurait dû sombrer dans l'effondrement de la Commune. Ce fut une tourmente d'une telle horreur, qu'il faut remonter sinon à la destruction de Jérusalem par Titus, du moins au sac de Béziers par Montfort, et au sac de Magdebourg par Tilly, pour retrouver si sanguinaire délire, si folles fureurs, calomnies si horribles et pareil amoncellement de cadavres. Car, il faut le répéter, la Saint-Barthélemy, opprobre éternel de la *Ligue*, des Guise, de la Papauté et des Valois fait petite figure avec ses quatre mille victimes, à côté de l'ouragan de massacre et de fureur que M. Thiers déchaîna, de gaieté de cœur, sur le Paris communaliste, levé pour la défense de la Patrie, de la République et du Socialisme.

Quarante mille cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants ne suffisant pas, on y ajouta autant de prisonniers, autant de proscrits, on eut ainsi plus de cent mille victimes. Paris fut décapité, livré à toutes les tyrannies de l'état de siège et aux vengeances de vingt-quatre conseils de guerre, dont, fait inouï, *quelques-uns fonctionnèrent pendant plus de huit années*. Tout cela contre l'esprit nouveau et bien vainement. Ni l'égorgement mongolique, ni la terreur thiériste, ni les lois d'exception, ni les condamnations monstrueuses, ni toutes les misères de cette époque funèbre ne purent avoir raison du démocratisme incompressible des ouvriers de Paris.

Les rares survivants refusèrent de désespérer. Animés de l'indomptable espérance de l'*inconquerable Will* dont parle Milton, ils conçurent le projet hardi de rallier les débris de l'armée ouvrière, hachée par le massacre.

Certes, le renouveau fut timide, mais il fut rapide. Dès le 1er janvier 1872, on lisait dans *la Constitution*, journal de M. Portalis un appel au groupement syndical signé Barberet. L'appel fut entendu, du 1er au 21 janvier, les ouvriers de cinq corporations y répondirent favorablement et réorganisèrent leur syndicat. Ces ouvriers de la première heure furent les imprimeurs en taille-douce, les bijoutiers, les marbriers, les lithographes et les tanneurs-corroyeurs. Immédiatement après, c'est-à-dire en février et

en mars, se groupèrent également les garçons de magasins, les gantiers, les taillandiers, les tapissiers, les relieurs, les tailleurs-scieurs de pierre, les menuisiers en bâtiment, les coupeurs-tailleurs, les selliers, etc.

La République française, fondée par Gambetta et ses amis quelques mois auparavant, vit d'un bon œil ce réveil ouvrier et lui ouvrit ses colonnes. Il en fut de même du *Rappel* qui venait de reparaître.

Toutefois, la *Constitution* était toujours l'organe préféré des nouveaux syndicats. Dangereux honneur, que M. Thiers lui fit payer en la supprimant; mais elle fut remplacée par le *Corsaire* qui lui dura plus que la sanglante dictature du sinistre vieillard. Au reste, rien ne pouvait plus ralentir le mouvement, et d'autres ouvriers de métiers, parmi lesquelles les bronziers et les boulangers se syndiquaient à leur tour (1).

On était aux premiers jours d'avril. En trois mois à peine, s'était constituée une sorte de fédération ouvrière ayant à sa tête un groupe d'hommes intelligents et dévoués (2).

Ces initiateurs comprirent très bien que, pour donner corps au mouvement syndical grandissant à Paris et qui naissait en province, il fallait trouver une forme de fédération effective, assez anodine toutefois pour ne pas éveiller les soupçons de l'implacable bourgeois qui tenait entre ses mains les destinées de la France. Dans cette vue, Ottin proposa la fondation d'une *Ecole syndicale centrale d'enseignement professionnel*. Plusieurs corporations prirent feu là-dessus ; les ouvriers tapissiers offrirent le local de leur siège social pour tenir les séances préparatoires nécessaires à l'organisation de l'école nouvelle, et les graveurs, les ouvriers marbriers, les bijoutiers et les menuisiers en bâtiment vinrent immédiatement prendre part au travail d'élaboration.

Des discussions, il sortit une organisation embryonnaire de l'enseignement professionnel et ce qui, en la circonstance, était plus immédiatement utile, un sage projet de fédération voté

(1) Le mouvement ouvrier de 1870 à 1873 par J. Barberet. Librairie de la bibliothèque ouvrière, 1874.

(2) Nous citerons les citoyens Chabert, l'orateur du parti ; Louis Pauliat, son meilleur théoricien ; E. Massen, ancien collaborateur de Theızs aux Postes, sous la Commune ; A. Ottin, artiste éminent en même temps que démocrate éprouvé, l'un des hommes les meilleurs et les plus distingués de ce temps, Auguste Desmoulins, gendre et continuateur de Pierre Leroux, aujourd'hui conseiller municipal ; Delhomme, actuellement conseiller municipal ; C. Deville, Godfrin, Romary, Donnay, Frilley, Achille Corsin, Charles Délion, Eliezer, Gauttard, Léon Guérin, Vernot, Vivien et autres ouvriers d'intelligence et d'activité. A ce noyau, vinrent bientôt s'ajouter : Les citoyennes Joséphine André, oratrice de mérite et active propagandiste ; Hardouin ; Eugénie Pierre, Marie Bonnevial, Hubertine Auclerc ; les citoyens Oudin, Marius Poulet, Compagnon, Berley, Bourrel, Lachaise, Descamps, Vidal, Corty, Dujarrier (qui vient de mourir après avoir longtemps et dignement représenté le quartier Saint-Louis au Conseil municipal) Giverne, Kun, Renould, Meyer, A. Lecler Philippe, Favelier, les deux Corsin, les deux Leroy, etc.

par vingt-trois corporations, et élaboré d'après les indications des citoyens Chabert, Ottin et Barberet.

Encore une fois l'esprit de solidarité avait vaincu. La fédération prit le titre anodin — c'était obligé — de *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* (1).

Un peu de fierté était permise aux initiateurs pour avoir, en si peu de temps relevé le drapeau, bien pâli, il est vrai, des revendications prolétariennes. Et ici nous devons nous arrêter devant le chef véritable du nouveau mouvement qui n'est pas le remuant journaliste Barberet, mais l'infatigable orateur ouvrier Chabert.

De ce vétéran du prolétariat, reconnaissable à sa maigreur, à sa haute taille un peu voûtée, à sa tête oblongue, tête d'ascète actif qu'illumine deux yeux d'un éclat concentré et qu'anime sous de fortes moustaches une longue et remuante barbiche grise, on sait peu de chose.

C'est un habile ouvrier graveur qui a toujours vécu de son travail et a mené de front le labeur d'atelier et la propagande socialiste. Ses convictions datent de loin ; après juin 1848 il passa quelques mois sur les pontons ; il en fut de même après la *Semaine sanglante*. Mais dans l'un et l'autre cas, sa participation à l'insurrection n'ayant pu être établie, il fut relâché.

Il était donc rendu aux siens, quand, au commencement de 1872, les syndicats ouvriers se remirent en marche. Sa parole abondante, facile, flexible, toujours de situation, toujours en accord avec la pensée générale de son auditoire, fit bientôt de lui

---

(1) Voici la partie des statuts qui touche aux principes et au but :

Article premier. — Le *Cercle l'Union syndicale* a pour but de chercher à réaliser, par l'étude, la concorde et la justice, et en vue du progrès moral et matériel des travailleurs, toutes les améliorations qu'ils sont susceptibles d'obtenir.

Et de servir d'école pour apprendre à toutes les corporations et syndicats à faire eux-mêmes leurs propres affaires.

Art. 2. — Le *Cercle* est composé de la réunion des délégations nommées par leurs Chambres syndicales ou groupes respectifs adhérant à son programme. Le groupe représenté sera composé de vingt-cinq membres au moins. Au dessous de ce chiffre, les adhérents se joindront à un syndicat ou groupe similaire de leur métier.

Le nombre des délégués n'est pas limité, mais chaque syndicat ou groupe représenté n'aura droit qu'à une voix délibérative.

Toute admission de syndicat ou groupe représenté sera discuté préalablement à l'assemblée générale.

Les femmes faisant partie d'un syndicat ou groupe corporatif sont admises au même titre et ont les mêmes droits que les autres adhérents.

Art. 3. — Le but du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* étant l'enseignement professionnel, il sera fait au siège du dit Cercle, des cours de dessin élémentaire et supérieur, des cours de comptabilité et de droit commercial, des conférences sur les sciences appliquées à l'industrie, et tous les cours et conférences qui seront jugés nécessaires par l'Assemblée générale, au développement moral et matériel des corporations ouvrières.

Ces cours et conférences seront réglés par des statuts spéciaux élaborés par une commission nommée en assemblée générale et prise au sein même de cette assemblée.

Art. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

l'orateur habituel des réunions syndicales, et le véritable *leader* du parti. Dans cette haute situation, Chabert à qui on refuse généralement l'esprit politique, manœuvra avec un certain sens pratique. L'habileté consistait alors à se plier aux circonstances, en en tirant tout ce qu'on en pouvait tirer. Nul mieux que cet orateur ouvrier toujours maître de sa pensée, toujours imprégné pour ainsi dire des nécessités du moment et de l'état d'esprit de son milieu et de son auditoire se faisait l'écho éloquent par sa voix caressante, ne pouvait avancer sans encombre à travers les chausses-trappes de l'état de siège. Ajoutez à cela une étonnante puissance d'activité.

Sa journée faite, le citoyen Chabert pouvait aller prononcer aux extrémités de Paris plusieurs discours par soirée, et ce double travail, qui aurait abattu un géant, il a pu s'y soumettre impunément, pendant plus de dix années.

Chabert arriva vite à la notoriété ; mais qu'épineuse fut sa couronne ! La calomnie, compagne ordinaire des notoriétés de fraîche date, s'attacha à lui avec un acharnement particulier. On en fit d'abord un agent des *Cercles catholiques*, plus tard, de par la *Lanterne*, il fut agent de la police secrète. Cette fois le vieux travailleur, l'homme rigidement honnête, dont toute l'existence n'a été qu'un calvaire de misère, de privations et de fatigues accrues par son dévouement que rien n'a pu lasser à la cause de l'émancipation ouvrière, se fâcha. Il appela le directeur de la *Lanterne* devant les tribunaux, fit justice de la calomnie et des calomniateurs et sortit la tête haute. L'épreuve a été décisive ; les calomniateurs ont dû se taire depuis.

Comment expliquer maintenant que tant d'éloquence, tant d'activité, tant de dévouement, une vie irréprochable, quinze années de bons et loyaux services, plus de deux mille discours prononcés dans Paris et dans plus de soixante villes françaises n'aient pas valu à Chabert cette influence et cette popularité, que par infiniment moins d'actes et d'efforts, d'autres ont conquises ?

Peut-être trouve-t-on excessive sa flexibilité ; peut-être lui-même, plus voué à l'idée qu'aux hommes, écarte-t-il de lui, par une parfaite indifférence les sympathies et les amitiés sans lesquelles il n'est pas d'influence politique durable ?

Pour donner un gage éclatant de modération le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*, parla dans sa circulaire inaugurale contre la lutte des classes, contre les grèves et se prononça pour l'arbitrage et la conciliation entre patrons et salariés. C'était à peu près renier le socialisme pour sauver le groupement. On avait tout fait pour pouvoir dire comme Job « Je suis juste et innocent » quand la police thiériste voudrait tracasser le Cercle. Sagesse inutile. M. Thiers vit dans cet essai de fédération ouvrière, une timide reprise des idées pour l'extirpation desquelles il avait fait cent mille victimes. Il ordonna donc à son préfet de police, M. Léon Renault, de supprimer le *Cercle*. Ce qui fut fait. Et les syndiqués ayant eu la simplicité

d'envoyer des délégués à ce haut policier d'état du siège. M. Renault les persifla avec un mémorable sans-gêne. « Il est vrai, leur dit-il, que nous n'avons rien à vous reprocher, sauf de tenter d'organiser des cours professionnels ce qui ne nous plaît guère. » L'entretien continua sur ce ton : « Finalement, nous apprend M. Barberet (1) « qui ne saurait être suspect d'irrévérence vis-à-vis des préfets de « police, il excipe que, s'il ne se produit rien, maintenant par le « groupement des Chambres syndicales, il est bon de prévénir ce « qu'elles pourraient amener dans l'avenir. »

« Les délégués ont répondu à ce sujet, continue M. Barberet, « que l'organisation du *Cercle n'était que la copie en acte du « groupement des Chambres syndicales patronales réunies « solidairement autour de « l'Union nationale du Commerce « et de l'Industrie.* »

« *M. le Préfet objecte que cette union existait en effet, « mais qu'elle ne portait aucun ombrage au gouvernement.* »

Le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière* fut donc supprimé en septembre après quatre mois d'existence.

M. Barberet lui-même trouva que c'était un peu fort (2).

« Les classes dirigeantes, concluait-il avec beaucoup de clair- « voyance, sont par trop ombrageuses. En agissant ainsi elles pré- « parent l'avènement du *Quatrième Etat.* »

Cet avènement du quatrième Etat dont le canon communaliste avait annoncé l'heure prochaine, M. Barberet voulait en effet l'empêcher.

« Nous voulions, dit-il, redresser le jugement de nos camarades « incertains sur les points sociaux en litige et faire en sorte d'évi- « ter à l'avenir les chocs violents et sanglants qui se renouvellent « chez nous d'une manière périodique, à la honte des hommes et en « dépit de la civilisation. »

Intention louable, mais c'est la bourgeoisie qu'il faut prêcher.

La société actuelle, qu'on le veuille ou non, est arrivée à un tournant de l'histoire. Le vieux dilemme : *se réformer ou périr*, lui est posé par toute la partie active et généreuse des hommes du XIXe siècle et par les nécessités et les lois de son propre développement en régime capitaliste. Il dépend de ces classes dirigeantes d'éviter le cataclysme révolutionnaire en procédant aux réformes.

Voilà ce qu'aurait dû dire Barberet qui le prenait de si haut avec les théoriciens.

Qu'est au juste, demande-t-on, cet énigmatique personnage ? On ne le sait guère. Ancien gendarme, dit-on, il apparaît pour la pre-

---

(1) *Le mouvement ouvrier de 1870 à 1873.*.

(2) « Ainsi, pour complaire aux bourgeois, on a arrêté le cours d'une institution ouvrière copiée directement sur une autre institution bourgeoise, parmi les patrons de tous les métiers » (Barberet, *loco citat*).

mière fois en 1869, dans le comité électoral de Rochefort, ce qui lui valut son entrée à la *Marseillaise*. Après le 4 septembre, il fut élu chef du 79me bataillon, participa comme tel à l'insurrection du 31 octobre. Révoqué par ce fait, il fut maintenu après trois élections successives et après avoir déclaré qu'il n'était, le 31 octobre, descendu à l'Hôtel de Ville « que pour faire un service d'ordre. »

Il démissionna de son plein gré, le 18 mars, « non pour des dissentiments politiques avec son bataillon ou avec les chefs du mouvement, mais pour des raisons toutes personnelles », a-t-il écrit plus tard (1). En effet, nous le voyons entrer de plein-pied dans la presse communaliste ; il passa par le Journal officiel de la *Commune*, puis rédigea, avec Vésinier, le *Paris libre*; c'est à lui qu'on doit le fameux *Pilori des mouchards*, que publia ce journal. Peu après, cependant, M. Barberet devenait l'administrateur-gérant de l'*Affranchi,* de Paschal Grousset. Dans les derniers jours de la Commune, on le perdit de vue. Après la défaite, il alla passer quelques mois en province et revint sans être inquiété. Il fit agréer sa collaboration à M. Portalis, qui avait remplacée la *Vérité* supprimée par la *Constitution*.

C'est alors que M. Barberet eut l'idée de faire revivre les organisations syndicales, brisées par les derniers évènements, et qu'il lança son appel.

Comme dans le lourd silence de l'état de siège et de la terreur versaillaise, il était seul à parler aux ouvriers, on l'entendit et, en peu d'années, 125 chambres syndicales parisiennes furent fondées ; non par lui certainement, bien qu'il se vante de les avoir presque toutes aidées de ses conseils ; mais il eut incontestablement l'honneur du mouvement initial. Son succès le grisa, surtout quand de la *Constitution* et du *Corsaire* il fut passé au *Rappel*. Il s'imagina être chef d'école et on le vit combattre avec violence tous les principes socialistes, s'acharner surtout à la réprobation des grèves, pour confiner le parti ouvrier dans les landes stériles de l'épargne et d'un coopératisme sans avenir.

Une telle conduite devait lui amener la bienveillance de la préfecture de police (2) et susciter quelques défiances dans la démocratie ouvrière. D'ailleurs, M. Barberet, qui n'était ni écrivain, ni orateur, et qui n'avait pour lui qu'un certaine habileté servie par une étonnante confiance en soi et une activité incroyable, ne pouvait être quelque chose que lorsque l'état de siège faisait le silence autour de lui. Dès que la presse radicale put parler, il dégringola rapidement, et ses brefs d'intolérant coopérateur cessèrent d'avoir prise sur les ouvriers. Depuis longtemps, la direction théorique lui avait échappé

(1) *La bataille des intérêts*, par J. Barberet, Paris, Cinqualbre, éditeur.
(2) Voir le rapport de l'inspecteur Brissaud, mentionné dans *Bataille des intérêts*, page 357.

quand les hommes de la *Lanterne* le firent dénoncer au *Rappel* par un obscur mouchard, « dont ils garantissaient l'honnêteté », et mirent fin ainsi à sa carrière politique (1).

Mais revenons au mouvement ouvrier, au lendemain de la suppression du *Cercle de l'Union ouvrière*. La réaction versaillaise en fut pour cet arbitraire inutile, il n'arrêta rien. Ce qu'on prenait pour le fait de quelques hommes était une puissante manifestation de la conscience populaire. Jamais de plus juste application ne furent ces lignes éloquentes de Chateaubriand :

« On prend pour des conspirations, ce qui n'est que le malaise « de tous, le produit du siècle, la lutte de l'ancienne société avec « la nouvelle, le combat de la décrépitude des vieilles institutions « contre l'énergie des jeunes générations, enfin, la comparaison « que chacun fait de ce qui est à ce qui pourrait être ».

Le nombre des chambres syndicales s'accrut à vue d'œil, à celles déjà existantes s'ajoutèrent rapidement celles des ouvriers en voiture, des passementiers, des employés en photographie, les porteurs de journaux, les bonnetiers, les cloutiers, les portefeuillistes, les chaudronniers, les céramistes et divers autres se réorganisèrent successivement. Avec un sens parfait des conditions du succès, on se prit immédiatement à une question concrète, que M. Pauliat avait soulevée : la réforme des Conseils de prud'hommes. De novembre 1872 à 1873, les délégués de près de trente chambres syndicales tinrent dix réunions dans une des salles du Café des Halles-centrales, rue Saint-Denis et le 12 février, ils adressaient un vœu au Conseil municipal de Paris. Leurs réclamations portaient sur plusieurs points:

Nomination des présidents et vice-présidents par chaque Conseil.

Création de nouveaux Conseils.

Expertise faite par des délégations mixtes de patrons et d'ouvriers.

Indemnité à chaque prud'homme en jeton de présence;

---

(1) J'ai sous les yeux les pièces du procès, et il apparaît clairement que M. Barberet fut alors calomnié et n'était pas agent de la police secrète. Les corporations dont pourtant il n'avait plus la confiance, tinrent à honneur, au nombre de plus de 80, de le déclarer calomnié dans une grande réunion délégative, tenue le 27 mars 1879, salle Pérot, sous la présidence du vieux et méritant coopérateur Favelier. Ce zèle fut bien mal reconnu par la victime du policier Baud et du journal la *Lanterne*, car peu de mois après il devenait chef du *Bureau des sociétés professionnelles*, fondé pour lui, et débutait par une tentative de déshonorer le citoyen Paulard, ancien condamné de l'affaire de la rue Sedaine et alors rédacteur du *Prolétaire*. Paulard fit justice de la calomnie qui était par trop grossière. (Voir *le Procès de Barberet contre le Prolétaire*, Paris, juin 1880).

Depuis lors, M. Barberet s'est comporté en ennemi acharné du parti ouvrier devenu socialiste revolutionnaire. Détail piquant, il a consenti, dans ce but, à écrire, sous le transparent pseudonyme de *Jacques Trébart*, dans le journal opportuniste financier, le *Globe*, en compagnie de M. Yves Guyot, principal rédacteur de cette même *Lanterne*, qui causa la chute douloureuse de M. Barberet et faillit le déshonorer. Ils y écrivent encore de compagnie.

Visite des ateliers conformément à la loi;
Amélioration des contrats d'apprentissage;
Protection des apprentis et des enfants travaillant en ateliers.

Avant que le Conseil municipal eut pu répondre, d'autres, épreuves étaient imposées à la France : le 24 mai, venait d'éclater. Il ne pouvait être plus dur aux ouvriers que ne l'avait été le règne néfaste de l'homme de la place Saint-Georges.

Dans le monde ouvrier on s'aperçut peu du changement ; il sembla même qu'au milieu de l'agitation politique, le groupement fut plus facile. L'organisation syndicale, hâtée en outre, par la fondation d'une *librairie de la bibliothèque ouvrière* (1) allait recevoir la consécration d'un grand succès.

II

Délégation ouvrière à l'Exposition de Vienne. Congrès ouvrier de Paris. Premières divergences. Congrès de Lyon. Révolution du Congrès de Paris.

Les délégations d'ouvriers français aux expositions internationales sont une des manifestations les plus remarquables du socialisme corporatif de notre pays.

L'idée première en appartient à l'économiste Adolphe Blanqui ; elle fut motivée par l'Exposition universelle de Londres de 1851. Un Comité de publicistes se forma, ouvrit une souscription, appela les sociétés ouvrières et quinze délégués partirent. Quoiqu'ayant un caractère presque exclusivement industriel, les *Rapports* laissèrent transpercer d'ardentes aspirations démocratiques ; le *Rapport d'Ensemble* glorifia éloquemment la fraternité des peuples.

Lors de l'exposition de Paris en 1855, il y eut une nouvelle délégation ouvrière qui, par ce temps de terreur bonapartiste, devait être et fut insignifiante.

---

(1) La bibliothèque ouvrière était composée de petits volumes à 25 centimes. Voici quelques noms et quelques titres:
Louis Pauliat. — *Les associations et les chambres syndicales ouvrières.*
J. Barberet. — *Les grèves et la loi sur les coalitions.*
Louis Pauliat. — *Les prud'hommes, Code et Manuel.*
Almanach pour 1874, par E. Lockroy, A. Gaulier, L. Asseline, L. Pauliat, Ferdinand Favard, J. Destrem, J. Barberet, L. Corti, E. Marchand, L. Delhomme, J. Dupire, G. Silvestre, J. Oudinet.
Camille Pelletan. — *Les associations ouvrières dans le passé.*
J. Barberet. — *Le mouvement ouvrier à Paris de 1870 à 1873.*
Edouard Lockroy. — *Le cahier de la démocratie française aux prochaines élections.*
Louis Pauliat. — *Les associations coopératives de consommation.*
Louis Pauliat. — *Les associations coopératives de production.*
Louis Blémont. — *Le Code usuel.*
Jean-Martin Echénique. — *L'Amérique du Sud. Guerre de l'indépendance.*

Par contre, la délégation ouvrière française à l'Exposition de Londres, en 1862, fut singulièrement importante. Elle fut aussi féconde, quoique protégée par le prince Napoléon (ce qui donna lieu à la calomnie bien connue contre l'*Internationale*). Sept cent cinquante délégués furent envoyés de toutes les parties de la France et, malgré l'estampille officielle, il y eut dans le nombre immense des *Rapports* des pages remarquables où l'on parlait couramment de la fraternité des peuples, de la communauté d'intérêts des ouvriers de toutes nations et de la nécessité de réformes économiques. On sait que l'*Internationale* sortit des relations ouvrières créées par cette délégation.

L'Empire, que l'échec de M. Chabaud et le rapide développement de l'*Internationale* n'avait pas suffi à convaincre de l'inanité de ses tentatives de patronage, voulut encore avoir la main sur la délégation à l'Exposition de Paris en 1867. Mais la classe ouvrière se montra moins malléable, et ceux mêmes qui acceptèrent le patronage officiel élaborèrent, dans les fameuses réunions du passage Raoul, un programme démocratique assez avancé (1). Les vrais socialistes refusèrent le patronage officieux et envoyèrent à l'Exposition de Paris des délégués libres parmi lesquels Varlin, Winantz, Delacour.

A l'exposition nationale lyonnaise de 1872, ouverte pourtant sous de si tristes auspices, les ouvriers français ne voulurent pas manquer d'envoyer une délégation dont les *Rapports* portèrent sur des améliorations de détail.

Nous arrivons à l'imposante délégation à l'Exposition universelle de Vienne en 1873. Il fallut que le réveil ouvrier fût bien général pour qu'un effort si grand pût être fait et avec tant de succès.

L'initiative de ce mémorable fait ouvrier appartient en première ligne aux citoyens Chabert, Ottin, Desmoulins, Massen, etc., aidés par Dupont (de Bussach) une irréprochable notabilité républicaine, et par MM. Cantagrel, Crémieux, Tolain, Portalis. Le comité d'initiative réussit pleinement (2), 105 délégués purent partir pour Vienne.

Leur nombre attestait la vitalité du prolétariat français, les 82 *Rapports* qu'ils rédigèrent et qui resteront un des monuments les plus instructifs de la grande enquête sociale du XIX[e] siècle.

---

(1) Voir: *Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux, publié avec le concours de la commission d'encouragement aux études des ouvriers délégués et à l'aide d'une souscription publique... recueillis et mis en ordre par Eugène Tartaret, secrétaire de la commission ouvrière de* 1867. *Paris, imprimerie Lefebvre, passage du Caire*, 87-89, 1869.

(1) La souscription ouverte dans le *Corsaire* s'éleva à 70,551 fr.

témoignèrent de leurs capacités et de leurs persistantes aspirations démocratiques, sinon socialistes.

En s'occupant eux-mêmes de leur affranchissement, est-il dit dans le *Préambule du Rapport d'ensemble* (1), les travailleurs veulent avant tout réaliser l'idée de justice.

Par le mot de *justice*, les travailleurs entendent affirmer l'egalité et la réciprocité parfaite des droits et des devoirs des citoyens les uns envers les autres et vis-à-vis de la société; et reconnaissant en principe la corrélation entre les droits et les devoirs de chacun, vis-à-vis de tous, et de tous vis-à-vis de chacun, subordonner, en tout état de cause, l'intérêt particulier à l'intérêt général (2).

C'est un peu vague. Les voies et moyens consistent pour les délégués dans *l'Association sous ses formes multiples*, *l'Education et l'Instruction*. La classification donnée est assez arbitraire :

La première forme des Associations ouvrières ayant été la résistance et la grève comme moyen d'action, cette forme primitive, le plus souvent condamnée par l'expérience a dû être remplacée par l'organisation des Chambres syndicales:

Cette organisation a eu d'abord pour résultat:

1° La constitution de Délégations égales, appelées à examiner les différends entre patrons et ouvriers, et à leur donner une solution ;

2° La création de l'enseignement professionnel sur des bases plus pratiques que celles préconisées par l'enseignement officiel;

3° L'application de l'épargne des travailleurs à des Sociétés de consommation et de production, ne comportant qu'une participation égale pour tous les sociétaires.

Chacune des Chambres syndicales doit, en outre, établir une Société du Crédit mutuel, dont la forme serait réglée d'après ses besoins ou ses préférences, pour arriver progressivement à l'annullation complète de l'intérêt du capital.

La constitution de chaque corporation en syndicat ne doit pas être le dernier mot de la réforme sociale; autrement ce serait reconstituer, sous une nouvelle forme, l'individualisme que nous combattons. Elle doit, au contraire, amener logiquement, par le jeu normal des intérêts opposés, la fédération successive entre les divers groupes ouvriers.

Ainsi se formera graduellement une éducation économique encore presque toute à faire pour le prolétariat, et la politique deviendra purement et simplement l'application des lois économiques à la direction de la société.

La meilleure garantie que nous puissions nous assurer de la réalisation de ces idées, c'est l'éducation et l'instruction, qui doivent permettre à la génération qui nous suivra de continuer notre œuvre, sans dévier du chemin déjà tracé.

D'après les délégués pour atteindre ce but il est indispensable d'organiser :

1° L'instruction et l'éducation professionnelles, pour assurer à l'enfant arrivant à l'âge d'homme sa liberté d'abord, et ensuite les moyens de rendre à la société les services qu'il en a reçus;

---

(1) *Rapport d'ensemble*. Veuve Morel, 83, rue Bonaparte, Paris. Prix 5 francs.
(2) *La commission de rédaction du Rapport d'ensemble* était ainsi composée : Chabert, Delhomme, Donnay, Frilley, Godfrin, Ottin, Romary, Massen, Meyer.

2° L'instruction et l'éducation générales, indispensables au développeme de ses facultés morales et intellectuelles, et à la connaissance de ses droi et de ses devoirs envers la société.

Aidé de ces deux leviers, le prolétariat pourra bientôt, nous en avons ferme espoir, prendre la place qui lui appartient dans l'ordre social, soulevant les obstacles qui s'opposent à son entier développement, s'épanou libre et digne, à la surface de la civilisation.

Le but délimité de la sorte, et les moyens généraux indiqués, Commission formula son programme de revendication immédiat Il n'est pas fait non plus pour nous satisfaire ; mais il avait une s gnification marquée de revendication ouvrière à l'époque où il f publié :

Droit de réunion et d'association et liberté de la presse.

De ces droits découleront nécessairement toutes les modifications légal formulées dans les Rapports et toutes celles qui pourraient entraver la sol tion des questions politiques et sociales.

Une énumération succincte des principales réformes donnera une idée leur importance :

Abrogation de la loi du 17 juin 1791 ; des articles 291, 292, 293, 294 Code pénal ; des articles 414, 415, 416 du même Code ; de la loi du avril 1834 ; de la loi du 6 juin 1868, sur les réunions publiques ; de la du 22 juin 1854, sur les livrets d'ouvrier ;

Modifications des lois sur les Conseils de prud'hommes, c'est-à-dire :

1° Election des conseillers prud'hommes basée sur le suffrage univers avec six mois de domicile ;

2° Election des présidents et vice-présidents par les conseillers pr d'hommes ;

3° Augmentation du nombre des Conseils et des conseillers, en rais des besoins de l'industrie.

Retour au droit commun, en ce qui concerne les questions de prud'homm de tous les intéressés qui se trouvent en dehors, et spécialement des méca ciens et chauffeurs des chemins de fer ;

Réduction des frais de procédure de cette juridiction à leur plus simple e pression ;

Rétribution suffisante des conseillers prud'hommes, relativement à somme pour laquelle ils peuvent juger sans appel ;

Droit pour les ouvriers non majeurs, privés de parents ou de tuteurs, se faire représenter devant les Conseils de prud'hommes par un autre o vrier ;

Rétribution de toutes les fonctions électives ;

Attribution aux ouvriers élus *ad hoc* par leurs groupes professionnels, de moitié des fonctions dans tous les jurys d'Expositions nationales et intern tionales ;

Suppression des monopoles des grandes Compagnies ou Sociétés, surto en ce qu'ils ont de contraire au droit commun pour les salariés qu'elles en ploient ;

Revendication d'une loi sur les contrats d'apprentissage, garantissa l'exécution de ces contrats, avec recours au civil pour la partie lésée :

Modification de la loi de mai 1874 sur le travail des enfants dans les man factures, usines et ateliers, c'est-à-dire : attribution de la moitié des fon tions d'inspecteur aux ouvriers élus à cet effet par les groupes professionnel

Modification de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, c'est- dire : suppression des annuités et des frais de dépôt, rédaction d'un te plus précis, afin d'éviter une jurisprudence contradictoire à la Cour de ca sation.

Abrogation de toutes les lois qui régissent la presse et de toutes les entra-
s qui en résultent ;
Enquête parlementaire sur le travail dans les prisons, les communautés re-
ieuses et, en général, sur les conditions du travail en France, avec adjonc-
n d'un ouvrier par profession, élu par ses collègues, ayant voix consulta-
e. »

Désormais le nouveau parti ouvrier s'était compté, avait cons-
té sa puissance de nombre et il avait hâte de formuler non plus
ulement un programme, mais un ensemble des revendications
ıi lui tenaient le plus à cœur. Un Congrès pouvait seul le permet-
e, on décida donc résolution bien téméraire pour l'époque de pré-
rer la tenue d'un Congrès ouvrier.
Et ce fut pourtant une grande chose que ce Congrès, dont l'idée
emière appartient à X. Trébois aujourd'hui maire de Leval-
is-Perret et à Louis Pauliat devenu l'un des rédacteurs les
ıs remarqués de la *Nouvelle Revue.*

Louis Pauliat, menait dans la *Tribune,* récemment fondée par
citoyen Trébois, une brillante campagne coopérative. Il put
ısi répandre dans les milieux syndicaux, l'idée d'un congrès
vrier et préparer les voies du comité d'initiative. Celui-ci mena
ndement les choses, et il put profiter des quelques mois d'éclaircie
litique que les élections républicaines du 20 février 1876 avaient
nné à la France pour préparer dignement les plus imposantes
sises ouvrières qu'on ait encore vu.

Plus de trois cents délégués représentant plus de cent Chambres
ndicales et vingt-huit cercles ouvriers donnant un total de plus
deux cents mille syndiqués, dans trente-neuf villes françaises,
nstituèrent le premier Congrès ouvrier de France.
L'ordre du jour comprenait les questions suivantes :

Le travail des femmes.
Les Chambres syndicales.
Les conseils de prud'hommes.
L'apprentissage et l'enseignement professionnel.
La représentation directe du prolétariat au parlement.
Les associations coopératives de production, de consommation et de crédit.
Les caisses de retraite, d'assurance et des invalides du travail.
L'association agricole et l'utilité des rapports entee les travailleurs agri-
ls et les travailleurs industriels.

Dès la première séance, le parti-pris de modération fut manifeste.
« Nous avons voulu, disait le citoyen Guillon que le Congrès
t exclusivement ouvrier.... Nous avons voulu également avec le
ongrès montrer à nos gouvernants, à nos classes dirigeantes qui
disputent et se battent pour s'emparer du gouvernement et s'y
aintenir, qu'il y a dans le pays une fraction énorme de la popula-
on qui a soif de réformes et donc on ne s'occupe pas assez. »
Les citoyens Chabert, Daniel, Achille Corsin, Bonne, Nicaise,
arlèrent dans le même sens.

Au moins, le but cherché par cette modération de commande fut atteint; la presse républicaine tout entière glorifia le Congrès et la presse réactionnaire, elle-même fut gagnée (1).

« Le congrès de 1876, dit Paul Strauss (2), fut le triomphe des syndicaux et des coopérateurs; aussi les révolutionnaires se gardèrent bien de mettre cette manifestation à leur actif. » C'est exact. Néanmoins on se tromperait grandement si l'on supposait que le socialisme fut rigoureusement exclu de cette réunion coopératiste. Ainsi, le citoyen Chabert fut amené à affirmer que la lutte des classes domine les mouvements de la politique contemporaine.

Précisant cette pensée, un des hommes dont le congrès révéla les qualités oratoires, le citoyen Prost, de Dijon, alla plus loin. Il conclut à l'incapacité politique, à l'égoïsme forcé de la classe bourgeoise et à la nécessité, pour les ouvriers, de faire lenrs affaires eux-mêmes (3).

Enfin, à la barbe de certains chauvins qui avaient expulsé le citoyen Feltesse, ancien volontaire de la défense, et né en France, de parents belges, le citoyen Marion affirma que « les congrès ouvriers seront les plus grands pas vers la République universelle, l'union des peuples civilisés de la terre... »

Le citoyen Marion n'était pas utopiste à demi :

« Par ce moyen de salut général, dit-il, le monde entier semblera ne plus former qu'une localité, qu'une famille; les chemins de fer et autres moyens

---

(1) Dans la petite brochure publiée par le groupe blanquiste de Londres sous ce titre : Les *syndicaux et leur congrès*, brochure d'une violence excessive contre les organisateurs, je trouve les citations suivantes de journaux réactionnaires :

Le *Figaro* : « Le congrès lui fait l'effet d'être dirigé par des hommes sages. »

« Le *Pays* « Convient que les choses s'y passent fort convenablement entre gens qui discutent paisiblement leurs intérêts, et sont animés d'intentions pratiques et paéifiques. »

Le *Moniteur*, rendant compte de la deuxième soirée : « Cette séance est presque terne à force de modération et de sagesse. »

L'*Union* : « Ceux qui. par devoir, sont obligés d'assister chaque jour aux séances de la Chambre des députés et même du Sénat, auraient été stupéfaits du calme qui n'a pas cessé de règner dans le Congrès ouvrier.... On s'es séparé après avoir donné donné des signes non équivoques de sagesse et de modération.

La *Défcnse* : « Tout ce monde, je vous l'assure, avait digne tenue et grand air. On se sentait au milieu de bons braves et honnêtes gens. »

(2) *Les partis socialistes*, étude généralement exacte, mais trop sommaire, publiée dans le journal le *Temps*, avril-mai 1884.

(3) « La bourgeoisie a absolument perdu tous les liens qui la rattachaient au peuple ; elle constitue, dans notre société, une classe à part, avec les intérêtè distincts, qui ne sont pas du tout ceux des travailleurs. Autrefois, lorsqu'il y avait la noblesse, la bourgeoisie marchait avec le peuple, dont elle avait besoin pour renverser la noblesse qui les dominait. Aujourd'hui, la noblesse n'existe plus, aussi vous voyez la bourgeoisie se faire réactionnaire et cléricale, comme jamais la noblesse de jadis ne l'a été.

« Dans ce que je vous dis sur la bourgeoisie, il y a des restrictions. On trouve beaucoup de ses membres qui sont animés des meilleures intentions, que leur amour du pays et du progrès pousse du côté du peuple, lequel, dans ses flancs, porte l'avenir et la vérité.

« Mais, en raison de son éducation, de sa tournure d'esprit, de son instruction, cette partie de la bourgeoisie ne comprend plus ce que veut le peuple, quels sont ses besoins et ses aspirations, » (Discours du citoyen Prost au Congrès ouvrier de Paris).

e transport, organisés par la vapeur, accompagnés de la télégraphie ac-
ıelle, rapprocheront tous les points du globe.

« Cette union de tous les hommes fera régner partout une abondance uni-
erselle, les richesses d'un pays deviendront celles de tous les pays, nulle
ontrée ne restera stérile, tous les soins seront prodigués là où il y aura
isette, et d'un bout de l'univers à l'autre, il y aura compensation.

« Chaque région sera étonnée de se trouver chargée des produits des
ıtres, que son sol ne pourra produire, et divers pays seront enrichis de
ille besoins, de mille commodités qui leur étaient inconnues et qui cepen-
ant leur feront toutes les douceurs de la vie morale et physique. »

De ces extraits que nous pourrions multiplier, il ressort suffi-
ımment que le mouvement exclusivement coopératiste au début,
evenait socialiste par simple entraînement de logique.

Il en sera toujours ainsi, toute réunion, tout groupement d'ou-
riers français, aussi modérés qu'aient été ses initiateurs, glissera
ɔujours au socialisme, et souvent même au socialisme révolution-
aire, s'il est livré à lui-même.

C'est là une des particularités de notre race, plus susceptible
'élan révolutionnaire que de discipline et de patients efforts.

Déjà, d'ailleurs une minorité dans laquelle nous trouvons A.
ecler, les deux Corsin Harry, Fusillier, Dupire, Balivet, etc.,
était formée qui affirmait hautement ses préférences socialistes.
lle allait avoir beau jeu contre les républicains formalistes.

A l'issue du Congrès une commission désignée à cet effet avait
é chargée d'assurer la réalisation des revendications essentielles
ı Congrès.

Cette commission délégua, le 25 octobre 1876, trois de ses mem-
res, les citoyens Habay, L. Guérin et Mongénier, pour apporter
ıx députés radicaux l'indication de quelques-unes des réformes les
lus urgentes à poursuivre. Le programme de la délégation com-
ortait les quatre points suivants : 1° présentation d'un projet de
i ayant pour but la reconnaissance du droit de réunion ; 2° projet
e loi concernant le droit d'association ; 3° reconnaissance de l'exis-
nce légale des chambres syndicales ; 4° remaniement de la loi
es conseils de prud'hommes.

Les députés radicaux ne répondirent pas assez favorablement,
ıraît-il. Premier grief. D'autre part on leur en voulait de ce que,
ır leur louche attitude et une calomnie de la dernière heure, ils
vaient fait échouer dans le quartier des Batignolles, le citoyen
habert, de quelques centaines de voix et avaient fait ainsi élire
n des ennemis les plus invétérés de la classe ouvrière ; l'écono-
iste libéral, Pascal Duprat, connu pour avoir fait voter l'état de
ège et la dictature de Cavaignac, en 1848, contre les insurgés de
iin.

Au reste, dans d'autres circonscriptions aussi, la candidature ou-
rière s'était affirmée contre la bourgeoisie. Ainsi, aux élections du
) février 1876, les syndiqués avaient présenté à Belleville l'ou-
rier Donnay contre Gambetta et dans le treizième arrondissement,

l'ouvrier Habay contre M. Cantagrel. Autant de germes de ruptures. Il y en eut de nouveaux. Depuis longtemps, on se préoccupait d'une loi sur les chambres syndicales et M. Lockroy avait présenté un projet si incomplet que les chambres syndicales en demandèrent le retrait et élaborèrent un contre projet.

Enfin, lors de la nomination de délégués pour Philadelphie, une grave scission avait eu lieu. Les modérés étaient partis à Philadelphie avec les subsides du gouvernement et les plus avancés partirent avec des subsides du Conseil municipal. Ces derniers et leurs électeurs formèrent le groupe auquel ont dut plus tard la fondation du *Prolétaire*. En attendant, ils élaborèrent des *Rapports* nettement socialistes révolutionnaires (1).

---

(1) Ce rapport ne fut publié, il est vrai, qu'en 1879, — au moment où le collectivisme avait déjà marqué de son empreinte le socialisme français — sous ce titre : *Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière libre à l'Exposition de Philadelphie. Paris, Veuve Morel, 83, rue Bonaparte.* Augustin Corsin, rapporteur. « Prolétaires, est-il dit dans cette publication, comparez les trois dernières insurrections : 1831, 1848, 1871, et vous serez convaincus que l'antagonisme des classes existe ; vous pourrez mesurer l'acharnement des représailles contre les vaincus à la portée socialiste de ces révolutions, et vous comprendrez qae si les massacres de la semaine sanglante ne se trouvent pas égalés en barbarie dans l'histoire, c'est que la bourgeoisie avait compris que de la revolution communaliste de Paris pouvait sortir un programme demandant l'universalisation de la propriété et porter atteinte à ses privilèges et à son autorité.

« Et alors vous vous expliquerez pourquoi cette bourgeoisie a été impitoyable contre les combattants de la Commune.

« Ces heurts entre les deux fractions qui composent la société actuelle, entre les *possédants* et les *dépossédés*, c'est la guerre déclarée au prolétariat la bourgeoisie, guerre de vie ou de mort sociale pur lui.

« Le cataclysme est peut-être proche : de l'union ! de la solidarité ! toujours de la solidarité ! si nous voulons en sortir triomphants. (*Rapport d'ensemble*, préface).

« Les intérêts de cette caste privilégiée sont opposés à ceux du prolétariat, et il ne doit rien attendre de sa part que fusillade et déportation ; aussi doit-il faire avec elle une scission complète, s'il veut constituer le parti ouvrier et préparer l'avènement du quatrième Etat, c'est-à-dire le règne de l'égalité sociale par les travailleurs associés.

Aussi, sans préconiser, comme remède à tous nos maux, une représentation ouvrière au Parlement, nous pensons que tous nos efforts doivent tendre à ce but ; l'inviolabilité attachée au mandat de député permettra aux représentants du prolétariat de montrer les masses aux prises avec la misère et la faim, et de dire à cette bourgeoisie capitaliste : *Vous représentez l'individualisme égoiste et rapace, vous nous asservissez avec le capital produit par nos sueurs. C'est notre travail qui fait votre richesse, et vous jouissez quand nous souffrons ! Cette injustice sociale doit disparaître* : « *Guerre à l'individualisme ! Guerre au capitalisme* ! (Ibidem, p. 152).

« C'est grâce au peuple que la noblesse et le clergé ont été vaincus en 1789, mais malheureusement cette révolution n'a profité qu'à la bourgeoisie *roturière*, qui n'a fait que se mettre à la place du règne quatorze fois séculaire des hommes de robe et d'épée.

« A nous, prolétaires, il nous reste à faire notre révolution, la révolution des opprimés contre les oppresseurs, la révolution du droit contre la force, de la justice contre l'injustice, de la raison contre l'erreur et le préjugé, en un mot, la révolution au profit des travailleurs contre le parasitisme et contre l'exploitation ignoble de l'homme par l'homme.

« L'homme exploité par un autre homme ; quelle abomination ! quelle aberration sociale !

« D'un côté, celui qui produit tout, souffre et est esclave ; de l'autre côté l'oi-

Dans ses manifestations officielles toutefois l'*Union syndicale* resta coopérative, on devait en avoir une preuve éclatante dans la tenue du prochain Congrès ouvrier qui allait avoir lieu à Lyon. Des considérations politiques le firent ajourner jusqu'en février 1878. L'ordre du jour, fort semblable à celui du Congrès de Paris, était libellé comme suit :

1° Le travail des femmes.
2° Les chambres syndicales et les associations.
3° Les crises industrielles et le chômage.
4° L'instruction, l'enseignement professionnel et l'apprentissage.
5° La représentation directe du prolétariat au Parlement.
6° Caisse de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail.
7° Travail agricole et rapports entre les ouvriers des villes et cenx des campagnes.
8° Vagabondage et mœurs dans les centres industriels.
9° Conseils de Prud'hommes.

La délégation presque entièrement prise dans l'élément modéré montra dès le premier jour qu'on ne donnerait dans la seconde ville de France qu'une répétition de ce qui avait eu lieu à Paris, dix-huit mois auparavant.

On avait le même ordre du jour et on eut les mêmes discussions, pourrions-nous ajouter. Aussi le Congrès fut-il attaqué cette fois non pas seulement par la *Commune révolutionnaire* de Londres, mais par *Le Travailleur* de Genève et l'*Egalité* de Paris.

Le Travailleur déclara que « le Congrès de Lyon, plus faible « encore que celui de Paris en 1876, serait une des plus tristes « pages de l'histoire du prolétariat français.....

« Si pour le malheur des générations futures, ajoutait-il, la « bourgeoisie moins inintelligente que les délégués, accordait sa- « tisfaction aux résolutions qu'ils ont voté, les délégués pourraient « à juste titre, être appelés les organisateurs de la misère (1). »

L'*Egalité* du 10 février 1878 ne fut pas moins sévère :

Ce qu'ils sont venus affirmer l'un après l'autre aux applaudissements de leur auditoire, c'est que jamais, au grand jamais, ils n'auraient recours à la violence qu'ils condamnaient de la manière la plus absolue, *parce qu'ils étaient tous persuadés que le problème de l'émanipation du Quatrieme Etat, des salariés, se résoudra pacifiquement.*

---

siveté et le parasitisme règnent en maîtres; et les détentéurs du capital, gorgés d'or, crient aux producteurs :

« *Silence aux pauvres!*

« Prolétaires paysans, prolétaires citadins, à ce mal immense faut chercher un grand remède, et le *seul* remède de guérir est le retour à la grande collectivité de toute la propriété *terrienne* et *industrielle*.

« En dehors de cette solution, il ne peut y avoir que des palliatifs qui prolongent le mal sans le guérir. » (Ibidem, page 161-162).

(1) *Le Travailleur*, février et mars 1878, article de G. Lefrançais.

Et par « violence » ils entendent, comme ils ont eu soin de l'expliquer, non seulement la lutte réelle à main armée, sanglante, mais la grève, dont ils ne veulent pas plus entendre parler que des coups de fusil.

De telle sorte que voilà la gent capitaliste assurée que, quoiqu'elle fasse, à quelle extrémité elle se porte, qu'elle augmente encore la journée de travail ou qu'elle réduise les salaires, elle n'a pas à craindre de rencontrer devant elle ses employés, ses exploités, non seulement comme insurgés mais comme grévistes.

Etrange manière, on l'avouera, de poursuivre la fin de l'exploitation du travail et du travailleur, que de commencer par déclarer à leurs exploiteurs que l'on renonce à l'avenir à toute mesure cœrcitive, que l'on n'entend s'affranchir qu'à l'amiable d'un commun accord, c'est-à-dire dans la mesure où ils daigneront donner leur autorisation !

L'intempestive et inintelligente répudiation de la grève que le Congrès de Lyon prononça dans la séance même où, par crainte d'interdiction, on avait refusé de mettre aux voix un vœu en faveur de l'amnistie, rejetait le mouvement ouvrier dans l'étroite ornière que lui avait tracé autrefois M. Barberet. (1)

Toutefois le Congrès de Lyon se distingua du Congrès de Paris par trois faits d'une grande importance : vote émis sur la proposition du citoyen Chabert, et portant qu'il y avait lieu de créér un journal ouvrier ayant pour titre : *Le Prolétaire* ; apparition du collectivisme qui fut porté devant lui en fort bons termes par les citoyens Balivet et Julien Dupire (2) ; vote en faveur d'un congrès ouvrier international pendant l'Exposition. Nous verrons les suites collectivistes de cette dernière résolution.

Le rejet à une immense majorité de la proposition Balivet-Du-

---

(1) « Pas de grèves? En retirant le travail elles empêchent nos économies d'argen Pas de coalitions contre le capital ? C'est un des facteurs du produit. Mieux vau l'organiser et le faire passer des mains des capitalistes parasites dans celles de travailleurs producteurs (Barberet : *les grèves et les lois sur les coalitions*).

On ne saurait plus mal défendre une mauvaise cause.

(2) Voici cette proposition d'une irréprochable contexture collectiviste :

Considérant :

Que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail ;

Que pour atteindre ce but il est nécessaire que les travailleurs soient les déten teurs des éléments utiles à ce but : « Matière première et instrument de travail »

Conséquemment :

Le Congrès invite toutes les associations ouvrières, en général, à étudier le moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collec tive du sol et des instruments de travail. »

Parmi les signataires de cette proposition se trouve M. Julien Dupire, que l *Lanterne* ont depuis dénoncé comme mouchard. La disparition de l'accus prouve que l'accusation était fondée ; il a été d'ailleurs établi que, comme Puis sant, Dupire était victime d'un chantage policier. J'ai un seul mot à ajoute Ceux qui ont connu M. Dupire m'ont dit que son activité socialiste fut toujour irréprochable et que certainement il ne nuisit jamais au mouvement auquel il par ticipa ; il traîna comme un boulet l'infamie policière que, sous peine de déshon neur public, les titulaires de la préfecture de police lui avaient imposée. Surtou à plaindre ; et à blâmer seulement de ne pas s'être brûlé la cervelle, plutôt qu d'accepter une telle extrémité, c'est-à-dire de ne pas avoir accompli un acte héroïqu

re, fut le dernier triomphe important du coopératisme contre le ocialisme.

Vienne le congrès de Marseille et nous verrons le collectivisme ictorieux jeter le prolétariat français dans les voies du socialisme évolutionnaire.

Mais auparavant il importe de rechercher comment, pendant efflorescence coopératiste, marquée par la formation de plus de ix cents syndicats, dans plus de soixante villes françaises est né et 'est développé le néo-socialisme en France.

(à suivre). B. MALON.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PREMIER CHAPITRE

Congrès ouvrier de Paris, du 2 au 10 octobre 1876. Résolutions.

Première question : LE TRAVAIL DES FEMMES; *Mlle Joséphine André, couturière, rapporteur.*

« 1° Création immédiate de Chambres syndicales de femmes.

« 2° La durée de journée de travail ne devant pas dépasser huit heures, ans réduction de salaire.

« 3° La suppression du travail de nuit interdit par une loi dans les manuactures.

« La journée réduite à 8 heures sans diminution de salaire, et la suppression du travail de nuit ayant pour résultat de répartir le travail sur un lus grand nombre, éviteront les longs chômages provenant souvent de cette ctivité fébrile dont le patron seul bénéficie, et forceront ce dernier, pour outenir sa réputation de faire vite, à employer un plus grand nombre de ras. Nous demandons également que le travail de la femme fait concurremment avec l'homme, soit rétribué également : *à travail égal, salaire égal.*

« La suppression du travail dans les écoles du soir et primaires.

« 4° Le remaniement de la loi du travail des enfants dans les manufactures t son application dans les ouvroirs, couvents, prisons, fixant le minimum l'âge à 13 ans et la durée du travail à 6 heures en 3 séances.

« 5° Création d'ouvroirs laïques destinés à faire concurrence aux couvents t aux établissements cléricaux du même genre, sur les bases suivantes :

« Le travail rétribué largement pour les ouvrières instruisant professionnellement les enfants; pas de dividende ni de bénéfice pour elles, ni pour ucun comité de direction; les bénéfices reconnus aux inventaires seraient artagés au marc le franc, entre les jeunes apprenties.

« 6° Création de sociétés coopératives ayant pour but d'élaborer et de ettre en vigueur les tarifs des travaux les concernant et susceptibles d'être xécutés aux pièces, s'entendant pour ce but avec les chambres syndicales.

Deuxième question. DES CHAMBRES SYNDICALES ; *Charvet, teinturier, rapporteur.*

« Considérant que les conclusions des citoyens Donnay (de Paris), Daniel le Paris), Boissonet (de Saint-Etienne), Charvet (de Lyon), Pessey (de Beançon), Dufaux (de Bordeaux), Vonnois (de Marseille), Bonne (de Roubaix), nt été approuvées moralement par le Congrès.

« La commission soumet à son approbation les conclusiens suivantes :

« Article premier. — Abrogation des articles 291, 292, 293, 294 du Co pénal, ainsi que les autres lois restrictives contre la liberté de réunion d'association.

« Art. 2. — L'abrogation de ces quatre articles nous rendant la complè liberté de réunion et d'association, nous demandons le retrait du projet loi, déposé à l'Assemblée, réglementant les chambres syndicales.

« Considérant que le temps nous manque pour développer longuement r conclusions, nous proposons qu'il soit nommé une commission spécia composée de délégués de Paris, chargée de présenter à nos députés les pl autorisés les délibérations du Congrès, afin que nos revendications soient « fendues par nos législateurs, et que le prochain Congrès nous trouve pr à soutenir la question sociale, qui est la base fondamentale de toutes les s ciétés. »

Troisième question: conseils de prud'hommes; *Dufau rapporteur.*

« Considérant que les lois de 1806, 1809, 1848 ne répondent plus à v besoins, ainsi que toutes les lois antérieures, celles-ci sont et demeure purement et simplement abrogées, en conséquence, nous émettons les vœ suivants:

« 1° Abrogation des lois et décrets;

« 2° Code usuel, unique, professionnel;

« 3° Surveillance active des contrats sur l'apprentissage;

« 4° Intervention directe sur les règlements d'ateliers, de chantiers d'us nes, de mines, de manufactures et de toutes les compagnies exploitées, te que chemins de fer, omnibus, etc., etc.;

« 5° Elections des conseils de prud'hommes, basées sur la liste électora politique;

« 6° Eligibilité des conseillers de prud'hommes à l'âge de 25 ans et 3 a d'aptitudes professionnelles;

« 7° Augmentation du nombre des conseils et conseillers suivant besoins professionnels:

« 8° Gratuité totale des frais judiciaires;

« 9° Etablissement au moins d'un conseil de prud'hommes dans chaq canton;

« 10° Pour ce qui concerne le règlement intérieur de chaque conseil, la l lui laissera son autonomie pleine et entière;

« 11° Les conseils de prud'hommes sont composés mi-partie de patrons d'ouvriers;

« Election des présidents, vices-présidents et secrétaires par le conseil;

« 12° Les conseillers seront indemnisés de tout service, chaque cons fixera lui-même l'indemnité à allouer pour chaque déplacement d'un de s membres.

« 13° Tout jugement rendu par le conseil sera définitif s'il n'est frap d'appel dans les vingt jours. Tout jugement frappé d'appel sera censitoi dans les vingt jours.

« 14° Pour toutes les sommes supérieures à 500 francs, le tribunal d'a pel sera formé par tous les conseils de prud'hommes du département, à ra son d'un membre patron et d'un membre ouvrier par chaque conseil, sa pour cela dépasser le délai de vingt jours;

« 15° Les conseillers prud'hommes devront, dans l'exercice de leurs fon tions, s'adjoindre des experts jurés, membres de la chambre syndicale de profession dans laquelle se sera produit le différent;

« 16° La durée des fonctions de conseillers prud'hommes est de trois a nées, les pouvoirs du président, vice-président et secrétaire sont d'une anné ils sont révocables par le conseil réuni;

« 17° Toutes les séances du conseil doivent être publiques;

« 18° Ces magistrats sont amovibles et responsables, ils seront toujou revêtus de leurs insignes dans l'exercice de leurs fonctions. »

Quatrième question : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, APPRENTISSAGE ;
Auguste Desmoulin, professeur, rapporteur.

« Les deux questions proposées par le Congrès à l'égard de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel rentrent, aux yeux de la commission, dans un système d'éducation nationale, laïque, obligatoire, professionnelle et gratuite à tous les degrés.

« Pour que cette éducation puisse s'établir, nous pensons qu'il est indispensable que toutes les lois restrictives de la liberté d'esprit soient abrogées. Nous demandons l'abrogation de ces lois et, en particulier, de la loi de Fallaix (du 15 mars 1850).

« Nous demandons, en outre, une loi nouvelle qui rende l'éducation obligatoire.

« Il est inutile de revenir sur les considérations qui militent en faveur de l'éducation nationale, laïque, obligatoire et gratuite à tous les degrés ; mais nous croyons nécessaire d'insister pour que cette éducation soit professionnelle ; c'est-à-dire que dans le sein de l'école se trouve un atelier dans lequel les élèves des deux sexes recevraient un enseignement professionnel primaire, encyclopédique.

« Nous demandons la suppression de la lettre d'obédience, afin d'établir l'égalité de tous les instituteurs devant la loi.

« Il sera accordé, dans toutes les écoles, une plus large place à l'enseignement du dessin, de la musique, des langues vivantes et des sciences naturelles.

« Quant à l'apprentissage, le présent Congrès déclare qu'il est urgent qu'une loi nouvelle règle les contrats d'apprentissage ; il pense, d'ailleurs, qu'il appartiendra aux associations coopératives de réaliser un véritable enseignement professionnel intégral.

« Rétribution plus large des instituteurs, professeurs et des institutrices. »

Cinquième question : REPRÉSENTATION OUVRIÈRE AU PARLEMENT.
H. Albert rapporteur.

« Considérant que l'utilité de la candidature ouvrière a été suffisamment démontrée par les orateurs qui ont traité cette importante question.

« Considérant que si nous désirons mettre en pratique les théories développées sur toutes les questions du programme par les citoyennes et citoyens qui se sont succédés à cette tribune durant la session du Congrès, il est indispensable :

« D'amener l'Etat, non pas à s'occuper de nos affaires, mais à supprimer les nombreuses entraves semées sur notre route et à nous donner les libertés politiques nécessaires à l'amélioration de notre sort ;

« Considérant que, de toutes les classes, celle qui souffre le plus de la privation de ces libertés, c'est incontestablement la classe ouvrière ;

« Qu'il est de toute nécessité qu'elle possède des législateurs sortis de son sein pour les revendiquer ;

« Que ce point acquis, il est urgent de trouver le moyen pratique de faire triompher au plus tôt les candidatures ouvrières.

« Nous avons l'honneur de soumettre à la sanction du Congrès les conclusions suivantes :

« 1° Tout Français jouissant de ses droits civils et politiques doit être électeur sans condition de domicile ;

« 2° Nécessité absolue du retour au scrutin de liste ;

« 3° Constitution partout où faire se pourra d'un jury d'examen, composé exclusivement d'ouvriers, à l'effet de se rendre compte des capacités et des convictions politiques des candidats ;

« 4° Fondation d'un journal socialiste destiné à servir de trait d'union entre les travailleurs de Paris et ceux de province.

« Nomination par le Congrès d'une commission chargée d'étudier les voies et les moyens d'arriver à sa création.

« Chaque localité sera juge du système à adopter pour faire face pécuniairement aux frais qu'engendreront les élections. »

Sixième question. SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ; *Julien Dupire rapporteur.*

« La question de l'affranchissement du travailleur trouvera sa solution dans le principe de l'association coopérative, appliqué dans les conditions ci-après déterminées :

« L'association coopérative est constituée à l'aide d'un capital formé soit par actions amortissables, soit par cotisations, ou de toute autres manières ; mais ce capital est et doit rester, dans tous les cas, impersonnel, inaliénable et indivisible.

« Le fonctionnement de l'établissement coopératif n'a pas lieu seulement dans l'intérêt des coopérateurs, mais au contraire dans l'intérêt général de la masse ; en conséquence, il ne donnera lieu à aucune répartition de bénéfice entre les associés.

« La coopération pratiquera l'égal échange à l'égard des associations reposant sur le même principe.

Septième question. CAISSES DE RETRAITE ; *Harry rapporteur.*

« ARTICLE PREMIER. — La commission se prononce contre l'ingérence de l'Etat.

« ART. 2. — Elle repousse également l'imposition forcée, faite au travailleur sur son salaire, dans la fondation des dites sociétés ; elle ne reconnaît que les contrats passés librement entre les deux parties.

« ART. 3. — Elle confère aux chambres syndicales et groupes constitués, le soin d'organiser ces diverses institutions.

« ART. 4. — Aussitôt que faire se pourra, ces institutions se relieront entre elles au moyen de délégations cantonales ou départementales.

« ART. 5. — La commission reconnaît la nécessité de faire participer tous les membres de la famille aux bienfaits de ces institutions. »

Huitième question. ASSOCIATION AGRICOLE ET RAPPORTS ENTRE LES INDUSTRIELS ET LES TRAVAILLEURS AGRICOLES ; *Fuzillier, rapporteur.*

« 1° Syndicats à bon marché ;

« 2° Arbitrage ;

« 3° Bibliothèques et conférences ;

« 4° Conseiller aux ouvriers de campagne de se tenir le plus possible en rapport avec leurs députés, conseillers municipaux et généraux, pour obtenir la reconnaissance de leurs droits ;

« 5° Organisation de conseils de prud'hommes agricoles ;

« 6° Inviter la presse, les écrivains, les publicistes inspirés par un sentiment démocratique à faire pénétrer les conclusions émises. » (1)

---

(1) Ces résolutions publiées intégralement dans la *Tribune*, puis dans le compte-rendu officiel (aujourd'hui épuisé) du congrès, donnèrent lieu à une intéressante publication d'un ouvrier mutuelliste sous ce titre : *La question sociale et le congrès ouvrier de Paris*, par Tonim (Minot) ; Paris, librairie Marie Blanc Tonim eut le parler franc, et dit plus d'une vérité utile aux délégués du congrès (B. M.).

SOCIALISME ET CHARITÉ

LETTRE OUVERTE A MME E. P.

Vous êtes bonne, Madame. Votre âme est accessible à la pitié : votre cœur reste blessé des infortunes qu'il rencontre. Je vous connais, mon cœur salue en vous un cœur chaud, généreux, qui ne se refuse pas à la blessure des choses ; pour qui souvent s'est posée la question : Pourquoi la souffrance ? Pourquoi le mal ?

Vous êtes bonne, Madame, — comme on peut être bonne en ce monde. — Moi, le jeune homme que vous connaissez, calme, pacifique, moi, je suis un communeux ; un de ceux dont le nom seul excite votre indignation, fait monter à votre visage de bonté, on dirait presque le feu de la haine. Je suis un communeux. — Nos sentiments ne diffèrent pas... nous sommes frères en la même pitié et en la même foi....

Oui, Madame, car ces bandits, ces gueux que, de temps en temps, on fusille — ces bandits sont tout simplement des martyrs, des soldats du droit, de la bonté moderne, tombés pour elle ; tombés parce que, comme vous, madame, ils sacrifient à l'idéal, parce que, dans ce monde, voué au culte du veau d'or, ils cherchèrent autre chose, une autre tâche, une œuvre plus haute, plus belle, plus capable de remplir une grande âme, d'échauffer un noble cœur. Ils sont morts pour avoir dit — comme vous : « J'ai pitié, j'ai pitié des souffrants et des misérables. » Ils sont morts pour avoir dit : « J'aime les faibles, les déshérités. Il me point l'âme que la vie soit la lutte brutale où les petits sont dévorés des grands. Je pourrais avoir ma place parmi les heureux, me repaître. Je ne veux pas. On souffre à côté de moi. Ceux que j'ai connus, parents, voisins, tout ce monde des âmes simples, des âmes peuples qui vinrent à moi aux heures d'isolement et de tristesse, où l'on sent le poids de la vie, où le son seul de la parole humaine a un prix, — tous ceux-là sont malheureux, victimes inconscientes du sort, ruinés dans leur bien-être, leur honneur, leurs affections les plus intimes, par cette puissance formidable qu'on nomme l'argent. J'irai à eux, moi, instruit, cultivé. Avec eux je souffrirai, je les aimerai, je les consolerai, je tâcherai de rejeter de leur tête le joug de leur cruel sort. » Ils se sont dit cela ; et ils ont essayé de tenir parole... et ils sont morts. Nobles âmes ! Nobles cœurs ! Comprenez-vous pourquoi je les aime ? Ne les aimez-vous pas, vous-même, un peu ?

— Mais ils ne veulent ni Dieu, ni maître... Ils rêvent de bouleversement.

— Ne haïssez pas, Madame ; écoutez.

Ecoutez. — Bien souvent, aux heures inoccupées de votre jeunesse, où votre cœur battait, où vous rêviez le don de vous-même à quelqu'un, à quelque chose, à quelque grande œuvre capable d'apaiser votre soif de dévouement, bien souvent, il vous est arrivé d'envier le sort des créatures qui ont renoncé à elles-mêmes, qui ont fait l'abandon des joies de la vie ; qui se sont dit : le moi ne vaut pas la peine qu'on vive ; le parti le meilleur, la résolution la plus haute et la plus sage c'est de l'anéantir, de renoncer à lui. Oh ! se donner à ses frères, à ses frères souffrants. Oh ! se donner ! idéal de vie ! Œuvre d'amour bien propre à satisfaire le besoin passionné de sacrifice d'un cœur de femme.

Et plus tard, lorsque les charges et les devoirs acceptés vons ont ramenée à l'égoïsme nécessaire et dur de la vie,— pour être impraticable le rêve ancien n'est point à jamais sorti de vous. Maintes fois, la vision du sacrifice possible, entrevu, est revenue, au milieu des joies de votre vie nouvelle, troubler votre cœur. Pour un peu, vous vous seriez demandé si vous aviez droit au bonheur au milieu de l'universelle souffrance ; et votre âme était si remplie d'idéal que vous avez hésité. — La vie parfaite vous a paru la vie de ceux qui, ostensiblement, vivent non pour eux, pour les autres. Dans les ordres religieux, vous avez vu comme les sauveurs, le refuge par excellence du malheur humain. Serviteurs de Dieu, servantes, tous les voués, tous, — les ministres mêmes de Dieu auprès des pauvres, des déshérités, — la sainte phalange qu'en permettant le mal, Dieu voulut, pour ainsi dire, de toute éternité, comme le beaume pour la plaie, — qui fut partie essentielle dans l'économie du plan divin.

Et vous crûtes à l'efficacité toute puissante de ces faits de vertu ; vous crûtes qu'à la sainte initiative de la charité et du dévouement revenait la gloire de bannir le mal.

Bannir le mal par la charité ! Y avez-vous jamais pensé, madame ? Le mal est partout.

Que dis-je ? Le mal, l'œuvre sainte le présuppose, l'appelle. L'hôpital s'ouvre, ressource dernière, à ceux que le monde repousse, au désespéré dont tout l'horizon est une mort prochaine. L'orphelinat et l'ouvroir, aussi ressource dernière de ceux qui n'en ont plus ! — L'œuvre sainte commence au moment précis où le mal est consommé, l'œuvre sainte, un rachat extrême, une œuvre de compassion tardive, presque inutile.

Le mal banni par la charité ! Eu égard à la grandeur du mal, quelle insignifiance du remède ! que de misérables auxquels manque en, mourant, la consolation d'avoir à leur chevet, pour les assister, leur faciliter le moment suprême, une sympathie ! Que d'enfants sans école ! Que d'orphelins non recueillis ! Que de jeunes filles que l'ouvroir ne préserve pas des dangers de la misère et de la rue ! L'armée du dévouement c'est le nombre infime. L'épave perdue. La misère, misère physique, misère morale, c'est l'océan sans rivage, s'étendant bien au delà de l'horizon visible, dans des régions où on ne le soupçonne pas. — Puis dans cette armée même, que de soldats incertains, dont l'attitude

n'est rien moins qu'assurée, qui bronchent pendant la bataille, auxquels il arrive, même sur les rangs, d'oublier l'ennemi. En apparence, ils combattent aussi ; ils participent à l'œuvre. Mais leur cœur est au monde. Il est au monde par les regrets de la vie égoïste, des jouissances légitimes auxquelles, vivant de la vie commune, ils pouvaient avoir droit. Il est au monde par le manque d'aspirations élevées, par l'inintelligence de l'œuvre à laquelle le hasard de la naissance ou du calcul paternel, les nécessités subies les ont associés. Il est au monde par l'envie, la jalousie, la haine, par tous les hydres qui grouillent — repoussants — au fond du cœur de l'homme naturel.

Il y a bien encore, je le sais, la charité profane. La charité profane ! — Hélas ! Un fleuron de plus à la couronne des heureux. On est bon. Etre bon, — à certaines heures, souffrir de la souffrance d'autrui, se donner l'illusion et le plaisir de la bonté ! Ajouter à son bonheur vulgaire, l'émotion relevée d'une conscience délicate et supérieure ; remplir les heures inoccupées de sa vie, du doux et touchant exercice de la pitié. La charité, — infirmité et misère humaines ! — au regard implacable du penseur, une égoïsme à peine déguisé, le bon toutefois, moins insuffisant à lui seul contre le mal social.

Quand cette charité descend plus profondément en l'individu, quand elle arrive à la pitié poignante, elle laisse subsister, sauf le don définitif de soi-même qui s'appelle la sainteté, elle laisse subsister dans son plein épanouissement *l'égoïsme de l'être social*. Vous ne comprenez pas, Madame, je m'explique :

Vous êtes bonne, Madame, vous avez au cœur la blessure de la pitié. Je vous crois capable de sacrifier à une infortune à soulager, un plaisir mondain.

Vous êtes bonne, mais il vous faut l'élégance, le luxe, le confort, les voyages, qui posent et sont avant tout un aliment à votre vanité. Il vous faut le rang.

Vous êtes bonne, mais votre bonté ne commence qu'à ce moment précis où se trouvent satisfaits les besoins factices et démesurés que vous impose votre milieu, votre condition.

Vous êtes bonne, mais vous trouvez tout naturel que tout en bas, dans ces régions de misère où votre charité veut bien de temps en temps faire une courte apparition, et laisser à la rigueur un sequin d'or inutile et superflu, vous trouvez naturel que là on sue pour vous, qu'on peine, qu'on travaille, pour vous donner les agréments de la vie.

Vous êtes bonne, mais vous dites à votre mari : Gagne de l'argent, ami, pour tes enfants, pour ta femme, pour ma toilette, mes robes, mes chapeaux, ou plutôt fais travailler tes manœuvres, tes employés : fais suer, au labeur de ces derniers, mon éclat dans le monde.

Quand la mort frappe un de vos ouvriers, ou qu'avec la maladie la misère se glisse au logis et s'y installe, vous daignez apporter à la veuve votre obole, relever d'une parole de bienveillance et de bonté le pauvre ménage abattu. Mais c'est peut-être à votre service que le

pauvre défunt est mort; que le moribond a contracté la maladie dont il mourra. Pauvre jeune phtisique, qui donc a ainsi creusé tes joues? donné à tes yeux leur éclat maladif? qui donc ainsi a terni ta jeunesse et ta beauté? — L'excès de travail, la couture, la nourriture insuffisante. Il fallait à Madame son rang, son luxe, son confort, ses satisfactions de vanité. Et pour cela, il a fallu que toi tu meures. Pauvre jeune fille!

Vous êtes bonne, Madame. Et l'on est mort pour vous, à cause de vous. Inconsciemment vous avez développé un moi égoïste, rapace, et l'on est mort, et on a été orphelin, et l'on est mort encore; de frêles plantes d'enfants sont restées seules, sans soutien, exposées à toutes les bourrasques; qui sait leur sort? Votre charité qui a des bornes, sera impuissante à les sauver. Elles se flétriront. Une sève empoisonnée voudra corrompre dans sa source, leur vie. La jeune plante qui serait devenue un bel arbre bienfaisant, abritant sous lui la joie, deviendra l'arbre de mort, qui étouffe, qui tue, dont l'ombre empestée fait le désert autour de lui.

Et tout cela, Madame, c'est vous qui l'avez fait. Comprenez-vous ce que je veux dire, lorsque je parle d'égoïsme social?

Vous vous débattez contre mes conclusions. Elles vous étonnent, elles vous effrayent. Vous ne saviez pas porter en vous une telle, une si terrible puissance de mal. Vous me dites: « A partir de quel point la fortune devient-elle donc ainsi l'égoïsme meurtrier dont vous parlez? »

Je ne voudrais pas, Madame, vous infliger l'ennui de longues démonstrations scientifiques. Je ne saurais cependant m'empêcher, Madame, de répondre à votre question autre chose que des banalités.

A quel moment l'égoïsme social, — qu'on ne peut songer à supprimer, puisqu'il se confond avec la vie elle-même — devient illégitime; à quel moment la fortune devient meurtrière? — Il n'y a pas de moment précis, vous le comprenez. Il y a dès le principe une *tendance constante*, une sorte de péché originel.

Comme l'enfant à sa naissance porte vertuellement en lui tous les péchés de l'homme, la fortune, pour mieux dire le capital, porte en lui, dès sa première apparition, — toutes les possibilités de mal qu'il réalisera plus tard. Pour bien vous expliquer cela, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

Autrefois, Madame, de cette forme d'organisation sociale qu'on appelle la féodalité et antérieurement dans les sociétés anciennes civilisées ou barbares, l'homme avait dit à l'homme: Je suis plus fort que toi. Je te fais mon esclave, mon serf. Tu seras un peu plus qu'une chose. Pas beaucoup plus. Je serai ton maître, ton seigneur. Tes enfants seront miens. Je pourrai les vendre, les séparer de toi. J'aurai, à plus forte raison, tout droit sur ton travail. Chaque année tu devras, au fruit de tes sueurs, m'abandonner une portion que je fixerai moi-même. Tu es mon homme. Tu m'appartiens comme peut m'appartenir une pièce de terre ou un meuble.

Aujourd'hui le langage est autre. La théorie, le droit théorique dif-

fère du tout au tout de l'ancien droit. Mais la réalité, pour n'être pas juridiquement la même, — n'en est guère moins cruelle et révoltante.

On ne possède pas l'homme, on possède la richesse, la terre, les maisons, les usines, les mines, tout. Pas une parcelle des choses qui ne soit l'objet d'une appropriation exclusive. Et, en dépit de la théorie contre le droit, contre les principes proclamés, contre le mensonge officiel, indirectement, il est vrai, on possède l'homme.

Et quelle possession! une possession presqu'aussi arbitraire, cruelle que la possession ancienne! — Le caractère de l'ancienne possession était la stabilité, le respect de la tradition dans les rapports du maître au subordonné. La constante identité de l'intérêt du maître mettait le sujet à l'abri de tout changement de situation préjudiciable. A cette époque d'industrie rudimentaire, d'isolement industriel et commercial, c'est toujours la même catégorie de services que le maître demandera. L'exploitation de l'homme par l'homme, une fois fixée, reste la même pour des siècles et, en l'absence de toute cause de changement, doit le rester. La vie est petite, très petite pour les exploités, mais elle est assurée. Le serviteur fait en quelque sorte partie de la personnalité. Le maître vaut socialement, est riche, puissant par lui. Maltraiter son serf, son homme, se porter sur lui à des actes de violence ayant pour résultat de le faire disparaître serait pour le maître se nuire à soi-même. Son propre intérêt est de se montrer un maître bon, généreux et comme cet intérêt, en raison de l'état rudimentaire et mobile de l'activité productrice, est le même aujourd'hui qu'hier, la coutume lui est, au dépendant, comme une sorte de droit.

Ce qu'il y a de triste et de cruel aujourd'hui, et ce qui est une des sources les plus riches des tristesses du présent, c'est précisément que cet intérêt du maître varie d'un moment à l'autre, et que ces changements dans son intérêt vont jusqu'à désintéresser complètement le maître du serviteur ; parfois jusqu'à lui faire désirer la suppression de ce dernier. Vous allez comprendre.

Qu'est-ce qui constituait autrefois les éléments de la richesse et de la puissance ? — L'homme. Et conséquemment, l'homme avait intérêt à conserver l'homme.

Qu'est-ce qui les constitue aujourd'hui ? L'argent, le capital, la machine. La puissance, la force industrielle est passée dans les choses. Par quoi l'industriel, le commerçant, s'enrichit-il ? Par la machine, par le capital. Une machine équivaut aujourd'hui comme force de travail dans certaines industries à des centaines d'ouvriers. L'homme, l'ouvrier, est devenu un accessoire, un appendice de la machine, le serviteur du monstre de fer, chargé pour lui de remplir les fonctions inférieures, élémentaires. La machine qui fait le capital, qui donne les moyens de faire, voilà la force par excellence, la seule.

Et cette force — étant donnée l'âpreté de la concurrence, de la lutte nationale et internationale, doit, pour vivre, se faire souverainement intelligente, calculatrice et souple. Elle doit, Protée infatigable, à chaque instant se transformer, inventer et inventer encore.... Et comme

l'invention n'est que la force accumulée, concentrée sur un tout petit espace, — le monstre accroissant, sans changer de volume, la force de ses muscles, — c'est une accumulation constante de capital; — c'est la nécessité absolue, pour la Machine-Capital, de se perfectionner, de s'accroître.

S'accroître, engendrer de l'argent, du capital, pour l'engloutir aussitôt, pour en engendrer encore : voilà la loi de la richesse moderne, du capital. Toujours insatiable, le Moloch moderne, jamais repu ; toujours à ses appétits des victimes nouvelles. Car, ce n'est pas qu'avec sa propre substance qu'il peut ainsi se reproduire, se multiplier. Sans cesse, il lui faut de la chair humaine.

A chaque pas qu'il fait dans cette vie d'accroissement sans fin, il écrase. Il écrase ces auxiliaires de second ordre qui s'appellent l'homme. Il s'élève d'un degré en intelligence ; il ajoute à son organisme si effrayamment complexe, une main, une pince nouvelle et aussitôt il dit à l'homme : « Je n'ai plus besoin de toi. » Et l'homme étonné dit : Pourquoi ? et il meurt de misère et de faim, ou va grossir ce quelque chose qui grouille obscur, dépravé, terrible, que le Dieu-Moloch-Capital, tremblant à son tour, malgré sa toute puissance, pour la sécurité du lendemain, appelle *l'armée du vice*. Tout à l'heure le monstre le possédait ; aujourd'hui il ne veut plus même le posséder et comme il possède tout de la nature morte et que le serviteur d'hier renvoyé — lâché — inutile même pour la servitude, — ne trouve à s'approprier rien, — c'est la mort.

Au reste, pour ceux qu'il daigne encore posséder, c'est la mort également. Ceux-là il ne les tue pas en les jetant brutalement à la faim, il les tue peu à peu par excès de travail, en leur mesurant trop parcimonieusement les moyens d'existence ou les conditions de salubrité. Implacablement dominé, possédé par la loi de son être, plus il croît en puissance, plus s'accroît son avidité. A ce degré de développement, l'homme ne compte pas autrement pour lui que le fer ou la houille. Economie de main-d'œuvre pour grossir, pour s'arrondir, pour se faire encore plus monstre : telle est de plus en plus sa loi. Economie de main-d'œuvre : c'est-à-dire la femme substituée à l'homme ; l'enfant substitué à la femme ; l'humble et faible auxiliaire de la machine considéré comme un rouage et comme tel condamné à faire le service le plus long, à tourner le plus longtemps possible, avec le moins d'huile possible.

Le voyez-vous maintenant le Moloch dont je vous parle ? Le voyez-vous broyant dans ses mâchoires l'homme, la femme, l'enfant, l'humanité ? Qu'est devenu l'homme ? La *chose de la chose*. L'âme, le commandement, est passé de l'homme à la nature. Le Dieu terrestre n'est plus l'homme créé, comme dit la vieille théologie, à l'image de Dieu, c'est la chose, l'argent, le capital. O idolâtrie infâme, qui renverse l'ordre naturel des choses et profane l'humanité, qui nie ces choses saintes qu seules peuvent donner un sens à la vie : la pitié, la bonté, la justice.

Ah ! vous êtes bonne, Madame, mais vous voulez le luxe, le confort,

vous voulez la grâce et l'élégance, vous voulez le *rang*. Eh bien, sachez-le, vous qui êtes bonne, qui pratiquez la charité, vous trempez dans ce crime social, l'égorgement de l'homme par l'homme, par la chose, par l'argent. Mieux vaudrait cent fois pour vous être la châtelaine du moyen-âge, dont les serfs remplissent les granges de redevances en nature, que la femme de finance ou d'industrie dont le mari spécule, fait de l'homme la chose de la chose.

L'une disait : « Nos granges sont pleines. Convoquons nos vassaux, festoyons... De ma royauté de femme je présiderai la joyeuse fête où l'on entendra force beaux chants des anciens héros... Notre hospitalité nous gagnera des alliances, des amitiés fidèles !... Festoyons, nos granges sont pleines. Il faut bien dépenser nos richesses..., être large, généreux, faire honneur à notre rang. Le blé se perdrait dans les greniers du château... Festoyons. »

L'autre dit : « Des robes, des bijoux, du luxe et du luxe encore. »

Ainsi elle dit ; et elle est pour l'homme un motif, une excitation à cette course vertigineuse du gain effréné. La soif d'or inhérente à l'or se trouve doublée, exaspérée de la fougueuse intensité d'un désir, d'un besoin de femme. A chaque instant retentit plus pressant le commandement de l'or à l'or : « Accrois-toi, multiplie-toi... Pour la femme, pour ses caprices inintelligents, pour son goût délicat du luxe, — pour la subtile poésie qui s'exhale d'elle et qui a besoin de telles étoffes, de beaux meubles, de belles choses ; — et pour toi-même, pour ne pas être dans la lutte, pour vivre ; — puisque t'accroître c'est ta loi que tu ne saurais cesser de t'accroître sans cesser d'être. »

Et c'est ainsi que, par les conditions fondamentales de l'industrie moderne, par la vanité, par l'envie, par le besoin de briller, la lutte industrielle se résout en lutte implacable, où le capital tue le capital, où le capital plus considérable s'agrège le capital moins considérable, — laissant derrière lui, à chaque mouvement qu'il fait, à chaque combinaison nouvelle, — un mort, des morts... Et ces morts ce sont des hommes.

Vous êtes bonne, Madame, et c'est en partie pour vous que ces crimes se perpètrent. Vous n'y mettez pas la main ; mais vous en bénéficez. Vos penchants pervers, vos désirs puérils de gloriole y trouvent leur compte... Vous êtes bonne et vous êtes complice. Malheur à vous !

Vous criez grâce... Vous me demandez que faire... Ecoutez, je vous dis à mon tour : Répondez. Le sentiment qui vous arrache ce cri, est-ce une émotion passagère ? Un de ces jolis cris d'effarement qui vous font si mignonnes et que vous laissez échapper volontiers. Répondez : Nourrissez-vous la grande volonté d'être juste ? Ce cri sera-ce autre chose qu'un cri de pitié stérile ? Êtes-vous prête du sacrifice de vos orgueils, de votre vanité ? Au sacrifice, dans une large mesure, de votre moi mondain ? Vous sentez-vous capable de supporter qu'on touche même a votre *moi social* ? — Si oui, alors je m'explique. Car la vérité appartient de droit à toutes les bonnes volontés, rien qu'à elles. Car c'est la profaner que la communiquer à ceux qui ne l'aiment pas d'avance ; qui

ne souffrent pas de l'ardente soif du vrai. Car elle effraie, la vérité, elle bouleverse. C'est le glaive tranchant de l'Evangile qui fait saigner les cœurs de l'amputation douloureuse des habitudes prises, du péché. Si donc, vous n'êtes pas prête à tout. Si donc, dans un vigoureux élan de désintéressement et de vertu héroïque vous n'êtes pas prête à porter le fer meurtrier de votre moi... Arrière... Si oui... Alors, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté...

Vous avez compris le côté meurtrier du *moi social*, vous avez compris le côté essentiellement dédaigneux de l'humanité, de la pitié, — du capital industrialiste moderne. — Le remède? — Aucun homme ne peut se targuer de pouvoir dire *dans le détail* : le voilà! voilà l'œuvre à faire : celle-ci et non cette autre ; de cette façon ; non de celle-là.

Ce que l'intelligence individuelle peut faire, c'est dire : vous sentez profondément les misères de la situation. Vous avez la ferme résolution d'y porter remède; vous ne *voulez* pas qu'à l'avenir on continue à souffrir comme par le passé. Eh bien! pour cela, pour atteindre ce but, vous avez à votre disposition tels et tels moyens. C'est à votre bonne volonté de vous en servir; de faire tant et si bien que vous ce que pensez, que vous sentez juste et raisonnable, devienne la *Loi*, devienne le *Droit* ; que le rêve d'anjourd'hui devienne la réalité de demain.

— Les moyens à votre disposition? — J'y arrive.

Vous avez vu que la cruauté de la richesse, du capital industriel vient de la lutte, de l'anarchie ; de ce que les savants de l'Ecole appellent la *production capitaliste*. Tout capital, sous peine de disparaître, est condamné à fonctionner, à *produire, sans souci d'humanité*. Et lorsqu'il a trop produit (vous savez que c'est le cas dans presque toutes les parties du monde) — lorsqu'il a trop produit, son salut est de laisser les hommes sans travail, sans pain.

La question du remède à cette situation se pose donc ainsi : Comment empêcher cette âpreté de la lutte qui rend inconsciemment cruel? Quelle force assez puissante pour mettre un frein à ces débordements d'individualisme, dont l'aboutissant le plus clair est l'écrasement de millions d'individus, de tous ceux qui, trop faibles ou trop honnêtes pour sauter aux premiers rangs, sont rejetés aux seconds? Je dis quelle force? Car vous sentez bien : force seule, et une force prodigieuse, peut mettre obstacle à cette force d'impulsion — prodigieuse — du capital. La Loi morale, l'Education sans doute, tout cela peut atténuer le ce qu'il y a de cruel dans le fonctionnement du capital. Mais il a sa cruauté inscrite et lui comme un caractère essentiel, comme son âme et son sang, force aveugle il ne peut être dompté que par la Force.

Quelle force? Il n'y a qu'une. La loi; L'Etat. Oui, il faut que l'Etat intervienne. Il faut qu'il dise au capital : « Tu abuses de ta force, vis à vis d'une population sans ressource, qui n'a pas la veille la nourriture du lendemain, dont tu détiens tous les moyens d'existence, tu fais comme il te plaît. Tu fixes les prix qui te conviennent ; tu dictes les conclusions comme tu l'entends. Tu trouves que ton gain n'est pas assez considérable : tu donnes moins à ceux qui travaillent pour toi. Tu veux

te payer un voyage d'agrément, un séjour aux eaux, tu paies moins ou tu voles davantage... Mais tu as trouvé — ou ton contre-maître ou ton ingénieur pour toi — une modification à la machine ; — tu gagnes des millions; tu laisses des centaines ou des milliers d'ouvriers sans travail. Tes ouvriers sont vieux; tu ne les trouve pas assez ardents à la besogne. Tu les renvoies ; qu'ils aillent mourir au loin. — Un autre s'est blessé, estropié à ton service... Va-t-en... Un autre est mort... Va-t-en veuve... Cède ta place à la femme d'un autre ouvrier qui, jeune et ardent, a encore sa jeunesse et son sang à donner à l'usine... »

En présence des déshérités que vous ne possédez pas, mais que les choses possèdent, l'Etat continuera :

Eh bien, moi Etat, moi qui suis la loi, qui suis le droit, qui suis le *salut public*, je ne *veux* pas de cette domination indirecte sur les hommes. — Cet homme, comme un bœuf ou un cheval, a vieilli à ton service. Chaque année, son travail confisqué par toi, a contribué à édifier ta fortune. Je n'admets pas que, à ce moment où il ne peut plus se suffire tu lui ouvres les portes de l'étable et tu le chasses au loin. Tu t'en es servi aux jours de sa force et de sa vigueur, pour être la pièce intelligente de ta machine, soigne-le maintenant pendant les quelques années qui lui restent à vivre. Tout au moins paie pour le soigner : Des *Caisses des Retraites* pour la vieillesse. C'est bien le moins que ses quarante ou cinquante ans de travail obstiné lui assurent ce droit infime sur la fortune édifiée par ses mains.

Je ne veux pas non plus, moi Etat, que tu jettes à la porte l'homme blessé à ton service ! Les accidents sont inséparables de la pratique de l'industrie. Paie : tu as les bénéfices de l'entreprise. Il est juste que tu supportes les charges. Subviens aux besoins de l'ouvrier blessé: *Caisse des accidents*.

Tu écrases l'homme de travail. Lorsque tu ne l'abêtis pas d'heures sans fin de dure fatigue, tu ne lui épargnes aucune condition malsaine de travail. Tu ne prends aucune précaution. Usinier, tu installes au meilleur marché possible, dans des conditions de ladrerie honteuse, tout ce qui n'est pas la machine. Possesseur de mine, tu lésines sur le boisage. Fabricants de produits chimiques, tu laisses les hommes s'empoisonner à la manipulation des substances.

Tu prends la femme. Tu l'arraches au foyer en ne payant pas assez le mari ; tu en fais la bête de somme pire que l'homme, l'amoureux de petit-bleu et d'eau-de-vie. Tu la flétris dans sa fleur ; tu lui enlèves par le travail toute jeunesse, toute poésie. Heureux lorsque du droit de ta fortune, ta vue ne s'arrête pas sur elle, et ne la marque pas pour toujours. C'est la fatalité du vice et de la misère pour la honte.

Tu prends l'enfant, et tu en fais ce que tu fais de la femme.

Moi, Etat, je ne veux plus de ces écrasements des faibles. Je suis l'Etat moderne. J'ai 1300 ans de christianisme. J'ai 600 ans de raison et de justice théorique. Je porte au flanc cette double blessure : blessure de la pitié et blessure de la justice. Je suis fort, je suis bon. Je ne veux plus de ces luttes sans merci où tout sentiment d'humanité s'ef-

face ; où la lutte pour la vie au sein des richesses, reparaît aussi âpre, sinon plus âpre, sûrement plus affreuse, plus honteuse qu'aux premiers jours. Je ne veux pas que tu tues cet homme de travail ; je ne veux pas que tu flétrisses cette femme ; que tu crétinises cet enfant. J'entends fixer moi-même *la durée de la journée légale de travail.* Tu feras travailler cet homme, cette femme, cet enfant, un certain nombre d'heures par jour. Au-delà, la loi te dira : non. Elle te dira encore, suivant la nature des industries, tu ne feras travailler la femme et l'enfant que sous telles ou telles conditions. Et l'enfant que je laisserai aller dans tes ateliers, pendant longtemps, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'homme, je le suivrai, je le protégerai, je m'assurerai qu'au poste de travail que lui assigne l'insuffisance de ses forces, on n'abuse pas de lui. J'aurai soin qu'il continue d'aller à l'école, compléter son éducation première.

Je ferai plus ; à défaut de la famille, ou même simplement à défaut d'une surveillance et d'une direction suffisante de la famille, moi, son tuteur désigné, je prendrai sur moi la tâche de lui préparer, dès sa plus tendre enfance, sa place, son poste dans le pacifique combat du travail. A côté de l'école primaire, dans l'école primaire, je mettrai l'école de travail manuel. En même temps, je cultiverai l'intelligence de cet enfant, je développerai l'habileté de ses mains. Je formerai en lui, en même temps le travailleur et le citoyen. Quand son nom apparaîtra parmi les noms de ceux qui formeront la Patrie, la nation pensante, délibérante, exerçant la souveraineté du pouvoir, on le verra également figurer sur les rôles de ceux qui livreront le grand combat pacifique de l'industrie. Producteur associé, citoyen libre et instruit, il réalisera l'idéal de l'homme futur. Et ce jonr-là, moi Etat, j'aurai, par mon intelligente et courageuse initiative, résolu le grand problème de notre époque : *l'organisation du travail.* — Je n'aurai pas seulement pris — comme aujourd'hui — l'enfant dans mes écoles. Je ne lui aurai pas dit un peu à la légère : Aime la patrie, mon enfant, sois prêt à verser ton sang pour elle ; aies des sentiments élevés ; deviens un bon soldat, bon citoyen Je lui dirai : En même temps que je formerai ton intelligence et ton cœur, je te mettrai un métier en main. Je te donnerai *l'instruction professionnelle.* Quand tu sortiras de l'école, tu connaîtras les éléments des divers métiers ; tu auras la main souple et agile ; le dessin t'aura perfectionné le goût ; je surveillerai ton apprentissage qui sera une continuation de l'école ; je ne t'abandonnerai que le jour où tu seras homme, où tu auras trouvé ta place et les cadres de la grande armée du travail rémunérateur et assuré à tous.

(à suivre). G. Platon.

L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(*Suite*).

Année 1789-1880-1881

Il est impossible de ne pas voir, en serrant de près, comme je le fais, l'œuvre épouvantable de *l'agiotage*, que l'histoire moderne, pour être sincèrement racontée, ne doit attacher aucune importance aux *actes extérieures* qualifiés « faits historiques » et doit, aux contraire, rechercher constamment les *mobiles cachés* qui les ont produits.

J'ai expliqué ailleurs que les livres d'histoire étaient à refaire entièrement: ceux que nous possédons sont faux de bout à bout, parce que leurs auteurs ont perverti la notion vraie des choses, en nous présentant, incessamment, comme étant héroïques, des actes qui, vus de près, sont simplement des *brigandages*.

Pour ne parler que de la France, prise seulement après *Clovis*, il me serait aisé de démontrer que ses prétendus progrès en civilisation ont principalement consisté à transformer le *vol brutal* sur les grandes routes en *escroqueries habiles* dans les cités.

Il serait même curieux de prendre un à un les grands rois, les grands capitaines et les grands seigneurs, de leur arracher le masque dont les ont affublés toute une horde d'historiens courtisans et d'exhiber ainsi, aux yeux ébahis du lecteur, toute une série de bandits, assassins, voleurs et faussaires dont quelques uns sont vénérés dans les églises, où, comme *saints*, ils ont une statue.

Je ne puis résister au désir de donner un exemple :

Vers le milieu du seizième siècle, au moment ou Luther démasquait la cupidité religieuse, les maîtres de la France, gorgés de rapines, sentirent le sol trembler sous leurs pieds. La peur les faisant, non repentants, mais plus prudents, ces brutaux, pour s'adoucir, eurent l'idée de civiliser le crime au moyen de l'hypocrisie.

En effet, autant les seigneurs avaient volé ouvertement aux siècles précédents, autant ils éprouvèrent, tout à coup, le besoin de cacher leurs pillages.

Parmi ces *convertis*, je dois citer un célèbre héros, ou, du moins, présenté comme tel par les historiens : le connétable Anne de Montmorency. Cet honnête personnage, pourvu d'une fortune royale, et possédant, entre autres domaines, le fameux château d'Ecouen, bâti par ses ordres, avait employé tous les moyens pour augmenter ses

richesses. Or, je vais citer un de ces moyens, qu'un procureur de la République qualifierait, aujourd'hui: *vol précédé de chantage.*

Un gouverneur de Bretagne, le comte de Chateaubriand, avait été chargé de diriger l'emploi des fonds provenant d'une imposition extraordinaire, votée par la province, pour exécuter des travaux destinés à élargir la Vilaine, afin que les vaisseaux pussent remonter jusqu'à Rennes. C'était là une œuvre considérable et de première utilité; que fait le comte? Il encaisse les fonds, les emploie à son profit et pendant douze années, il arrondit son domaine au lieu d'élargir la rivière.

Le premier président du Parlement de Bretagne, nommé la Pommeraye, eut connaissance de cette infamie. Aussitôt, en digne magistrat, il va la dénoncer, non pas au parlement, mais au connétable Anne de Montmorency: non pour réclamer justice et châtiment mais pour expliquer au connétable comment, avec un peu d'adresse, il pourrait, suivant l'expression du chroniqueur, en retirer un « grandissime profit ».

Le grand guerrier comprend à demi-mot; il se fait donner, par le roi, mission de contrôler les actes des gouverneurs de province, pendant que de son côté, le président ira intimider par des menaces le gouverneur-voleur comte de Chateaubriand. On devine la terreur de ce dernier à l'arrivée de Montmorency. Le terrain était donc bien préparé; la province attendit encore l'élargissement de la Vilaine, mais Montmorency fut institué *par acte authentique*, seul héritier du gouverneur. L'histoire ne dit pas si ce dernier vécut longtemps (1).

J'ai tiré ce récit du beau livre d'Eugène Bonnemère : l'*Histoire des paysans* et il faudrait que, pour toute la série des pseudo-héros français, on put rechercher de même les causes vraies de faits travestis soit par l'ignorance, soit par complaisance.

Or ce qu'il faudrait faire pour la période ancienne, je cherche à le faire pour la période actuelle, voilà pourquoi, par cette histoire, je veux arracher le masque aux hommes comme aux actes.

J'arrive, en effet, au point culminant de la honte agioteuse; et dans les trois années que je vais étudier, combien ne trouverait-on pas de Montmorency, de Châteaubriand et de la Pommeraye, vénérés, adulés, haut perchés, qui ne sont que de simples bandits.

Dans ces trois années, si j'écrivais l'histoire à la façon des Lacretelle ou des Gabour — je n'ose pas en citer d'autres — je pourrais

---

(1) Anne de Montmorency, ce héros-bandit, aura sous peu sa statue à Chantilly, grâce au duc d'Aumale qui n'a pas osé révoquer sa commande pour cause d'exil.

Mais n'est-il pas saisissant de voir le bénéficiaire de « l'espagnolette de Saint-Leu » choisir, pour son héros préféré, ce maître-filou et dépenser une somme importante. — ce qui est topique pour un orléans — en son *honneur* (!) ?

Quel rapprochement étrange!

naïvement, raconter « que l'intelligence française se prononça de « plus en plus pour la République; que le parti Républicain fut favo- « risé par quelques évènements heureux; que l'activité française « augmenta les richesses du pays; que de grandes pensées interna- « tionales, inspirées par l'instinct civilisateur, se manifestèrent à pro- « pos de l'Egypte, de la Grèce de la Tunisie et de la Turquie; que, « sans doute, la rivalité allemande a rendu l'exécution peu facile et « que la main du chancelier se trouve souvent derrière les retards « ou les déconvenues de la diplomatie; mais que cela fait partie des « fatalités humaines; que les intentions de tous les gouvernants ont « toujours été pures, et qu'à la façon dont on a vertement relevé cer- « tains scandales, on peut voir que « l'honneur français » n'a jamais « cessé de vibrer dans les poitrines officielles. »

Hélas! que je voudrais pouvoir écrire ce dithyrambe!

Par malheur, il faut en rabattre, et, une fois de plus, j'aurai la douleur de démontrer que notre soi-disant *République* est gouvernée par un *roi* appelé Rothschild, ayant pour courtisan ou pour domestique, la *banque juive*; celle-ci tirant à elle ou repoussant, suivant les cas, les autres banques et dictant des lois aux parlements comme aux ministres qui — les innocents! — croient gouverner ce pays.

Je vais maintenant suivre les dates, en examinant chacune des années.

— Année 1879.

La fin de l'année précédente, avait été occupée par les élections sénatoriales. Celles-ci eurent lieu en janvier 1879 et furent telles que le maréchal de Mac-Mahon dût donner sa démission. Un congrès s'ensuivit, qui désigna pour occuper le poste de président de la République M. Grévy. Un avocat après, un général; c'était obéir à l'adage latin : *Cedant arma togœ.*

Tout d'abord, on fit du zèle, on alla même jusqu'à discuter la mise en accusation des ministres du 16 mai et du 23 novembre (mars); natutellement les Chambres se prononcèrent pour l'impunité, ce qui démontre une fois de plus que la responsabilité ministérielle est un vain mot.

Cependant, peu rassurée par son vote, la Chambre n'osa pas rentrer à Paris et resta cantonnée prudemment à Versaille, (avril).

Il ne fallut rien moins qu'un évènement extérieur: la mort, chez les Zoulous, de celui qu'on appelait le « prince impérial » pour que, sous l'influence de cette « bonne nouvelle, » députés et sénateurs osassent affronter les parisiens (juin-juillet).

Il faut bien noter, en effet, que la fin des espérances impérialistes était connue, mais tenue secrète, lorsque le congrès vota l'abrogation del'article 9 de la constitution; la nouvelle ne fut confirmée officiellement qu'après le vote des Chambres.

L'année n'offre pas d'autres faits généraux plus importants, si ce n'est le vote des lois sur l'instruction publique, et enfin la décision prise, au milieu des efforts les plus contradictoires, *d'amnistier les condamnés de la commune.*

C'est, en effet, dans le deuxième semestre de 1879, que les victimes de la réaction orléaniste, échappées par miracle aux fusillades de 1871, purent revoir la France. Mais, hélas ! combien d'entre eux ont manqué à l'appel ? et même aujourd'hui, combien de ceux qui sont rentrés pourraient répondre « présent » à une grande convocation de la France socialiste ?

Quant aux autres, les survivants, ils ont dû regretter amèrement, non pas tant d'être revenus que d'avoir à constater combien inutilement ils avaient risqué leur vie, puisque les faits auxquels ils ont assisté et que je raconte, leur révélaient l'immensité de ce qui reste à faire pour la régénération sociale de ce pays.

Telles sont les grandes lignes historiques de l'année.

Mais, derrière les évènements, les intrigues de couloirs, d'antichambres et de caves n'ont pas chômé un instant ; à toute occasion, la haute banque a prélevé sur le travail public les dîmes les plus énormes ; ici l'éloquence des chiffres va corroborer mon dire ; voici, en effet, le tableau que je donne habituellement des plus hauts et plus bas cours de l'année ;

Année 1879	Cours	
	Plus haut	Plus bas
3 0/0	84,70	76,35
5 0/0	118,80	109,72
Italien	82,50	73,80
Turc	12,95	9,60

On voit par ce tableau que les deux fonds d'état français ont subi des écarts considérables ; ces écarts ont eu lieu dans un court espace de quelques jours et furent uniquement le résultat d'une manœuvre malhonnête touchant la conversion, manœuvre dont, l'année précédente, j'ai plusieurs fois signalé les prodromes.

Cette fois, c'est Molock-Baal lui-même, c'est-à-dire Rothschild, qui se met de la partie.

Il faut tout d'abord qu'on se rende bien compte des effets de ce qu'on appelle une conversion.

Il s'agit de dire au public : vous avez entre les mains une valeur acquise par vous, assez généralement, au-dessus de 110 francs. Le gouvernement s'est réservé le droit de rembourser le capital, mais au pair seulement du type de la rente qui lui donne son nom ; ainsi, pour avoir 5 fr. de revenu annuel, vous avez versé 110 fr. ; le gouvernement, armé de son droit, peut vous dire : « Rendez-moi ma cé-
« dule de 5 fr. de rente et je vous remettrai 100 fr. parce que le type
« choisi s'appelle 5 0/0.

Or, comme l'Etat, pour rembourser 100 fr. à chaque porteur, serait obligé d'emprunter à d'autres et, comme lorsqu'il recherche une conversion, c'est ordinairement pour réduire ses dépenses, il modifie son langage de la façon suivante :

« Je vous rembourserai vos 100 fr. à moins que vous n'acceptiez de
« toucher 4 fr. 50 par an au lieu de 5 francs. »

On voit tout de suite qu'il y a là une réduction de 10 0/0 c'est-à-dire un réel avantage pour l'Etat, puisqu'il n'aurait plus à payer que 90 millions, par exemple, au lieu de 100 millions par an.

Cela étant, on fait briller aux regards du public que celui qui achète 3 fr. de rente du type 3 0/0 est obligé *de par la volonté de la bourse*, d'y consacrer une somme telle qu'en réalité son revenu est de 4 0/0, tandis que, de par la même volonté, celui qui achète 5 fr. de rente du type 5 0/0, est obligé d'y consacrer une somme telle qu'en réalité son revenu est seulement de 4 1/2 0/0.

Or du moment où une loi aura supprimé le type 5 0/0, le rentier sera bien obligé de se rabattre sur les autres types ; alors les maîtres du marché des fonds publics font varier les cours des valeurs, en s'attachant, de préférence, au type de rente qui remplacera l'ancien. C'est ainsi que si l'Etat a résolu de faire du type 3 0/0 l'instrument de la conversion (parce que c'est avec des rentes créées d'après ce type qu'il échangera 5 0/0 dont il veut la conversion), l'agiotage s'emparera aussitôt des deux valeurs.

Après cette explication je dois ajouter que, depuis longtemps, l'arrière-pensée de Rothschild était de réaliser un grand coup en combinant une sorte de *triple arbitrage* entre le 5 0/0 à convertir, le 3 0/0 perpétuel et le 3 0/0 amortissable ; ce qui revient à dire qu'il éprouvait le désir d'extorquer au public quelques centaines de millions.

Aussi son valet de caisse Léon Say étant ministre des finances, les spéculateurs de toute nuance avaient l'œil fixé sur lui.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il faut se rappeler que, comme je l'ai dit, en m'occupant de l'année 1878 : « les quatre points « cardinaux des affaires publiques étaient : *le plan Freycinet*, *l'amor-« tissable*, *les affaires d'Egypte* et celles du *Crédit foncier*.

Au commencement de 1879, il y avait quelques mois à peine que Rothschild avait émis son emprunt égyptien.

J'ai suffisamment répété qu'avec la complicité anglaise ce financier tendait à accaparer l'Egypte ; c'est pourquoi il fallait que les agents diplomatiques fussent sous sa main. En effet, Rivers-Wilson, un anglais, et un certain de Blignières, un Français, étaient entièrement inféodés à l'usurier juif.

Celui-ci, d'ailleurs, comme ayant prêté à l'Egypte, émit bientôt la prétention de passer *par privilège* avant tous les autres créanciers ; ces derniers étant nombreux, leur mécontentement ne tarda pas à se manifester ; or, comme on le pense bien, Soubeyran avait eu garde de ne pas avoir conservé en Egypte quelques agents, lui sous l'administration duquel plus de 166 millions 1/2 avaient été prêtés par le Crédit foncier au gouvernement Khédivial. En outre il y avait un grand syndicat, qualifié égyptien, dans lequel il avait la main de plusieurs façons. Chose étrange ! l'Egypte se montra rétive à Rothschild.

Comment la fermentation fut-elle organisée? Il me serait bien difficile de le dire avec précision, ce que je puis constater c'est qu'une vigoureuse résistance aux influences anglaises et rothschildiennes

s'était organisée. Pour en triompher il fallait, au banquier de la rue Laffite, une guerre à coup de millions; les prendre dans sa caisse n'étant pas dans ses habitudes, c'est à la Bourse qu'il voulait les extorquer.

Dans ce but, il ne craignit pas de faire cause commune avec son ancien employé: Pereire; dès lors, certain de la complicité de Léon Say, le trio que je viens de désigner facilita l'organisation d'une campagne en faveur de la conversion du 5 0/0. En effet, le bruit s'en accrédita tellement qu'au commencement de Février l'opération paraissait décidée.

Un député nommé Sourigues, ayant lui-même, fort manœuvré dans les finances, crut devoir interpeller le ministre, le 11 février. Celui-ci lui répondit:

« Quant à la conversion, je ne saurais avoir une opinion sur la for-
« me avant d'en avoir une sur le fond, c'est-à-dire sur l'opportunité.
« Or, je me garderai bien d'apporter ici une opinion à ce sujet, car si
« j'en avais une ce serait un secret; mais je n'ai pas de secret pour
« cette excellente raison que je n'ai pas d'opinion à cet égard. »

On n'est pas plus jésuite que ne l'a été dans cette circonstance le juif-protestant qui sert d'orateur parlementaire aux monarques de la rue Laffite.

A la suite de ces paroles, le bruit de la conversion prit encore plus de consistance.

— C'est une question d'opportunité! clamait-on en chœur: s'il en était autrement le ministre eut répondu carrément « Non! » comme il l'a fait en maintes circonstances; il ne pouvait pas dire « oui » sans avoir dans la poche un projet préparé; *c'eût été favoriser l'agiotage* ! Décidément Léon Say est un brave homme !

Là-dessus, les porteurs de 5 0/0 à 114 francs se mirent à vendre tant et si bien qu'en cinq jours, il y eut une baisse de 5 francs.

Inutile, n'est-ce pas, disaient les petits porteurs, de garder 114 francs qui ne vaudront plus que 100 francs dans peu de temps!

Les choses étaient ainsi organisées, quand le 18 février, des télégrammes venant du Caire annoncèrent une insurrection des officiers, et l'envahissement du ministère des finances; au même instant une telle clameur s'élevait contre les Anglais qu'on ne parlait rien moins que de la révocation de Rivers-Wilson et de Blignières. Parallèment, à Paris on commence à répandre le bruit que la maison Rothschild, vu les circonstances, refusera de payer le coupon de son emprunt égytien. Alors le 27 février, interpellé de nouveau sur la conversion, Léon Say déclara tout à coup: « que l'opération serait impopulaire à
« l'intérieur, qu'à l'extérieur la crise industrielle et politique la ren-
« drait non moins impossible; qu'il fallait considérer l'éventualité
« d'un refus d'échange des titres anciens contre des nouveaux, que,
« dès lors il faudrait rembourser, en empruntant à la banque de
« France, dont on épuiserait tout l'encaisse métallique, ce qui condui-
« rait à rétablir le cours forcé; qu'enfin il y aurait un certain danger
« à voir se porter les capitaux français sur les emprunts étrangers. »

Notons cette dernière phrase ; les emprunts étrangers, ce sont surtout l'Egyptien et le Turc ; les capitaux se portant sur eux, c'est la demande supérieure à l'offre et, suivant la sauvage économie boursière, c'est un obstacle à Rothschild de faire main-basse au plus bas cours sur les fonds étrangers qu'il convoite, et notamment sur l'égyptien.

Comme les opinions se forment vite quand on est Rothschildien ! en seize jours l'absence d'opinions de Léon Say cède la place à une doctrine très nette et, cette fois, nettement formulée.

Déclaration tardive, attitude louche, tout cela n'est rien à côté des circonstances qui les ont accompagnées :

Le matin même du jour où Léon avait résolu de démentir la conversion et, pour donner l'heure exacte, à *midi*, Moreau, syndic des agents de change, reçoit de la bouche ministérielle l'annonce de cette décision; aussitôt ce fonctionnaire va, (il l'a reconnu et avoué), causer avec Rothschild, puis visiter Pereire et arrive seulement à midi 40 à la Bourse pour annoncer ce qui allait être dit à la commission du budget ; néanmoins dès midi la nouvelle était déjà connue à Londres ! (1)

Je n'ai pas besoin de décrire le bouleversement qui fut produit dans le monde de la finance et, notamment, parmi les petits porteurs tant de fois rançonnés par la haute banque au moyen du même 5 0[0.

Quant à la commission du budget, elle eut l'air *abasourdie* et ne souffla mot, bien qu'elle fut notoirement favorable à la conversion. Mais que n'apprendrais-je pas ! s'il m'était permis de découvrir tous les dessous de cartes.

Dans tous les cas, on ne saura jamais le chiffre de la moisson de millions qui fut ainsi récoltée par la banque juive.

Pendant ce temps, Soubeyran luttait toujours, et bien que le coup de la conversion l'eût fortement entamé (car on ne l'avait pas mis dans le secret de Jehovah), il avait rallié, autour de lui, quelques journaux; deux principalement firent avec un entrain endiablé toutes les campagnes favorables à ses intérêts, sans, toutefois, prononcer son nom outre mesure: j'ai nommé le journal *La Lanterne* et son annexe pour la bourse, la *Réforme financière.*

La Lanterne, récemment créée, (son premier numéro date d'août 1877), avait d'abord menacé le financier, mais elle s'était bientôt rattachée à ses intérêts. Les deux organes, avaient mission de crier contre Christophle, Rothschild, Léon Say, et consacraient de longues études à l'Egypte ; La *Lanterne*, spécialement, avait sabré la Préfecture de police en 1878-79, époque où Soubeyran était le plus menacé ; ensuite elle avait tonné contre la magistrature, le tout avec une audace et, même, un talent qui eussent beaucoup gagné à procéder d'intentions pures.

Après le coup de la conversion, c'est-à-dire vers le commencement

---

(1) Voir mes ROIS DE LA RÉPUBLIQUE (premier volume, chapitre *Moreau).*

d'avril, Soubeyran éprouva une satisfaction: la juridiction criminelle, qui le tenait sous ses griffes, le relâcha subitement et voici comment la *Gazette des tribunaux* rendit compte de cette « relâche » :

« Nous avons annoncé, à la date du 28 décembre dernier, que des « poursuites étaient dirigées contre M. Frémy, ancien gouverneur du « *Crédit foncier* et du *Crédit agricole* et contre MM. de Soubeyran et « Leviez anciens sous-gouverneurs des mêmes établissements.

« Le délit relevé contre eux était celui d'avoir proposé la distribution d'un dividende fictif aux actionnaires du *Crédit agricole* pour l'exercice 1875.

« M. Frémy étant grand officier de la légion d'honneur et la juri- « diction appartenant à la cour d'appel pour statuer, M. le premier « président avait délégué M. le juge d'instruction Bresselle pour ins- « truire l'affaire.

« M. le juge d'instruction a commis M. l'expert Magnin pour faire « un rapport sur les faits relevés contre MM. Frémy, de Soubeyran et « Leviez. Puis, l'information terminée, il a transmis le dossier à M. le « procureur général, à qui appartenait de décider s'il y avait lieu à « poursuivre ou non.

« M. le procureur général vient de prendre une décision équivalant « à une ordonance de non lieu, dans la forme, même, où sont conçues « ces ordonnances, lorsqu'elles sont rendues par un juge d'instruc- « tion. » Jamais décision plus étonnante ne fut annoncée en plus mauvais français!

Le procureur général qui a pris la « décision équivalente à une ordonnance de non lieu » s'appelait *Dauphin.*

Or il est curieux de relever, en passant, la destinée des deux principaux auteurs de ce drame judiciaire, côté des juges.

Le sénateur procureur général Dauphin est devenu premier président à Amiens et, quant à l'expert Magnin, il déserta, un an après, l'expertise judiciaire pour se livrer au métier plus lucratif de commissaire censeur au *Crédit général français*, où je ne tarderai pas à rencontrer le très honnête baron d'Erlanger.

Ce petit succès de Soubeyran eut une contre-partie aux bords du Nil. En effet, les tribunaux égyptiens, luttant d'indépendance avec la justice française, *déboutèrent* les *créanciers de la dette flottante*, porteurs de jugements en vertu desquels ils avaient pris des *premières hypothèques* sur les biens privés du Khédive.

La traduction de ce jugement est celle-ci : *aucune hypothèque ne primera désormais les droits de M. de Rothschild.*

Ces deux décisions judiciaires, celle d'Egypte, première en date et celle de Paris relative à Soubeyran, seconde, semblent s'expliquer mutuellement et révéler une sorte de capitulation réciproque; Soubeyran savait beaucoup de choses sur le coup de la conversion et cependant il résistera moins sur le terrain égyptien.

En effet, je le vois se tourner bientôt du côté de l'Italie, prendre part à la fondation de la *Foncière incendie* (*La fondaria*), sœur cadette

d'une société d'assurances française déjà créée par lui, avant la *Banque d'escompte* et l'année se terminera pas sans qu il ait créé, en outre, la *Banque hypothécaire.*

A partir de ce moment, Rothschild sera moins contrarié dans ses affaires égyptiennes; le Khédive aura beau révoquer Rivers-Wilson et de Blignières, Rothschild lui répondra en *réalisant sa menace* de suspendre le paiment du coupon égyptien. Finalement, le Khédive paiera de son trône sa résistance outrecuidante; et, il abdiqua en effet.

Parallèlement, les agents diplomatiques de France se heurteront, constamment, à toutes sortes de difficultés, s'ils n'obéissent pas à Rothschild; ce dernier a un ami: Waddington, qui est ministre des affaires étrangères et qui nomme ou révoque, à son gré, les agents français en Egypte. Tout cela est réel ! mais en 1879 on ne le sait pas, et ce n'est guère qu'en 1881, qu'une façon de lumière se fera publiquement sur le gouvernement personnel de l'Egypte, par Rothschild, au bénéfice de l'Angleterre.

En attendant, je vais montrer que l'action des intérêts de Soubeyran, en ce qui concerne l'Egypte, va se compliquer, bientôt, d'un commencement de lutte avec les compagnies de chemins de fer; cette lutte sera organisée par la commission du budget, laquelle a, au fond, gardé rancune à Léon Say et à son patron, de la comédie relative à la conversion.

Ces divers ferments de discorde expliqueront bien des attitudes diverses, tant au Palais de justice qu'à la Chambre des députés et éclaireront d'un jour nouveau le grand scandale parlementaire dont la *Lanterne* va faire les frais.

Le 1er juillet 1879, M. Andrieux, préfet de police, était interpellé pour avoir fait pratiquer la saisie sommaire d'un numéro du journal la *Lanterne.* Les numéros saisis contenaient un article critiquant vivement le préfet de police; il avait pour titre: *Un homme à la mer* et n'avançait guère, comme reproche saillant, souligné par le journal lui-même, que la phrase suivante :

« Aujourd'hui M. Andrieux est un homme affolé..... il a fait une « circulaire à ses agents pour leur donner l'ordre de faire des arres- « tations *sans se laisser arrêter par les considérations de domicile ou de* « *condition sociale, ce* QUI EST UNE MONSTRUOSITÉ DANGEREUSE, »

Est-ce le ton de persifflage de l'article, ou la révélation de la circulaire, qui a irrité le préfet? Je ne saurais le dire. En ce qui concerne la circulaire, je ne puis que trouver étrange l'opinion de la *Lanterne,* appelant « monstruosité » un ordre tendant à rendre égaux, devant les agents de justice, le grand seigneur et le prolétaire. C'est, dans tous les cas, une critique singulière car la *Lanterne* semble dire, nettement, aux agents: « N'arrêtez jamais quand il s'agira d'un gros « monsieur, portant lorgnon, chaîne de montre ou bague, ayant voi- « ture, hôtel; surtout s'il est banquier ou financier, surtout enfin, s'il « s'appelle Soubeyran. »

Le conseil était fort inutile à l'égard de ce dernier, qui avait été

épargné par le Procureur général Dauphin. Cependant, il pouvait y avoir d'autre Soubeyrans et, enfin avec un préfet qui arrête *sans distinguer*, on ne sait pas ce qui peut arriver!

J'ajoute que la mercuriale de la *Lanterne* était à double tranchant, car elle protégeait, du coup, Christophle et Rothschild. Or cette dernière considération serait toute à l'éloge du journal.

Quoi qu'il en soit, unorgane politique avait été *saisi sans jugement* et, nefut-ce que par esprit de corps, toutes les feuilles blâmèrent le préfet de police.

Comment et pourquoi l'avocat Andrieux qui, aux commencement de 1879, s'occupait d'un « projet de loi, relatif à la reconnaissance des « marchés à terme » et « l'abrogation des articles 421 et 422 du code « pénal punissant le pari, » se trouvait-il, quelques mois après, à la tête de la préfecture de police, tout disposé à fournir à son collègue Christophle, gouverneur du *Crédit foncier*, l'occasion d'exécuter publiquement, moins un journal qu'un journaliste, personnellement hostile à sa façon d'administrer?

L'histoire des coteries parlementaires pourrait seule expliquer ce fait.

En attendant, le préfet de police soutint cavalièrement son droit de saisie, mais se sentant faiblir devant ceux qui invoquaient les immunités de la presse, il se rabattit sur le peu de valeur morale du journaliste; aussi, au cours de ses explications, il suggéra le témoignage de M. Christophle; celui-ci raconta à son tour que la *Lanterne* avait été achetée avec des fonds provenant d'un *chantage heureux*, pratiqué par son directeur, ce dernier ayant vendu son silence et la suppression d'un volume sur le *Crédit foncier*, contre un versement de 30.000 francs.

La Chambre ne montra aucune indignation; seulement elle fut un peu désarmée et le préfet de police obtint un ordre du jour sans autre inconvénient.

Ainsi qu'on le pense bien, le Directeur de la *Lanterne*, mis personnellement en cause, se démena comme un beau diable pour se blanchir. Un jury d'honneur fut constitué, il était composé de MM. Feray, Leblond et Barne, *sénateurs*, Louis, Blanc, Bernard Lavergne, Philippoteaux et Allain-Targé, *Deputés*.

Le verdict rendu le 20 juillet déclara que la rédaction de la *Lanterne* était en dehors des accusations portées, qu'il n'y avait pas eu de livre acheté par le *Crédit foncier*, mais que le directeur de la *Lanterne* avait reçu 25.000 francs de M. le Baron de Soubeyran pour concours dans la publicité faite en faveur du *Crédit foncier*, au commencement de l'année 1877, motif que le jury ne considéra pas comme étant une explication satisfaisante.

Mais tout ceci laisse voir le bout de l'oreille : les articles de la *Lanterne* et de la *Réforme financière* étaient gênants pour les affaires égyptiennes, par suite pour Rothschild et, par suite, aussi pour le gouverneur du Crédit foncier, à qui Soubeyran ne pouvait pardonner les 15 millions qu'il se voyait obligé de rembourser.

Or, au point de vue d'un chantage financier, la campagne entreprise contre la préfecture de police, même appuyée sur des faits inexacts, ne pouvait pas être incriminée; mais la campagne contre les agissements de Rothschild en Egypte, contre l'emprunt domanial Rothschild, contre la gestion du *Crédit foncier* par le nouveau gouverneur Christophle, cette campagne, il fallait la faire soupçonner de vénalité et, pour cela, quoi de plus simple que de montrer le directeur des deux journaux ayant déjà exécuté des pressions financières envers le *Crédit foncier*? Quoi de plus simple aussi que de montrer l'ancien sous-gouverneur Soubeyran ayant capitulé, ayant même versé 25.000 francs sans cause justifiable, ce qui impliquait, du même coup, la noirceur probable de sa conscience, d'où cette autre appréciation : qu'en somme le fonctionnaire et le publiciste ne valaient pas mieux l'un que l'autre.

Tel a été, en effet, le résultat de ce débat scandaleux ; on verra, plus tard, qu'il envenima de nouveau les résistances au gouvernement de l'Egypte par Rothschild, car nous apercevrons singulièrement mêlés aux opérations de la finance dite « républicaine » (c'est-à-dire celle qui voudra faire la conversion, racheter les chemins de fer et intervenir dans la rivalité de MM. de Ring et de Blignières en Egypte), les hommes et les sociétés dans lesquelles Soubeyran a la main ou le pied.

Au surplus, afin de faire ressortir l'importance des questions financières égyptiennes s'incarnant dans le *Crédit foncier*, centre de toutes les avidités parisiennes, je dois donner ici, telle qu'elle a été publiée dans un rapport du *Crédit foncier de France*, la liste des propositions dont ce fameux portefeuille égyptien a été l'objet.

L'une des premières propositions avait été faite par Isidore Dreyfus en juin 1878; ce brave homme offrait d'acheter les 166 millions 1/2 contre 103 millions 1/2.

La seconde, formulée en août, émanait de Soubeyran ; il offrait 135 millions payables au moyen de 50 annuités. La troisième, datant de septembre, émanait d'un syndicat formé par le *Crédit mobilier* et où se trouvait Erlanger ; prix offert 109 millions.

Vers la même époque, un autre syndicat, s'exprimant par le président de l'union générale, sollicitait l'acquisition moyennant 108 millions 1/2.

Enfin, en novembre, Soubeyran faisait encore une offre tendant à enlever au *Crédit foncier* tous les risques de son portefeuille.

Toutes ces propositions avaient été repoussées et, notons-le, la seule qui, un jour devait aboutir plus ou moins directement, celle de Rothschild ne fut pas mentionnée.

Pour en finir, provisoirement, avec ce qui concerne l'Egypte, je dois indiquer que, fin novembre de cette année, un traité fut signé entre le nouveau Khédive et la maison Rothschild.

Voyons maintenant ce qui concerne le commerce et l'industrie.

Au mois de mars, on place au ministère un libre-échangiste, M. Tirard; quelque temps après on dénonce les traités de commerce et on

les proroge pour un an jusqu'au 31 décembre 1880; mais l'Angleterre fait exception et, pour elle, la prorogation contient six mois de plus que pour les autres nations.

Cependant le plan Freycinet tient toujours le haut du pavé ; tous les projets de loi relatifs aux travaux projetés sont déposés ; on annonce même que l'ouvrage commencera incessamment.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres! je vais être obligé de constater que la crise agricole a grandi constamment, qu'en juillet elle inquiète sérieusement tous les esprits clairvoyants; en effet on ne s'était pas entendu sur les droits à imposer aux céréales; dans cette hésitation on prorogait de six nouveaux mois tous les traités de commerce, quand, tout-à-coup, au moment meme où le sénat votait à son tour la loi sur les chemins de fer, fut signalée l'énorme importation de blé dont j'ai déjà parlé plus haut.

La discorde paraît s'accentuer entre ce que j'appellerai la nouvelle finance républicaine et l'ancienne haute banque ; voici qu'on met en avant un projet de *rachat des chemins de fer*. C'était là une question énorme dont les conséquences appartiennent plutôt à l'année suivante qu'à celle dont je m'occupe; en attendant je dois dire que le *Réseau de l'état* a commencé à fonctionner, à la suite de diverses conventions passées avec la compagnie d'Orléans.

En dehors des faits que je viens de signaler, l'année 1879 vit s'agiter quelques autres affaires financières, utiles à mentionner. Erlanger, caché dans un syndicat, crée la société des fameuses mines de Bingham; toujours caché, il est au fond d'un emprunt *hellénique* de 60 millions émis par le *Comptoir d'escompte*; enfin peut-on affirmer qu'il ne fut pour rien dans la résurrection de Philippart? Celui-ci, à la fin du premier trimestre de l'année dont je m'occupe, avait bénéficié d'un jugement d'acquittement, malgré les poursuites dirigées contre lui, par le ministère public, au sujet de ses agissements dans les compagnies de *Lille à Valenciénnes*, d'*Orléans à Rouen* et dans la *Banque franco-Hollandaise*! Quoiqu'il en soit, le franco-belge fait de nouveau parler de lui au moyen de la *Banque Européenne*, mais, au moment de payer ses différences, il disparaît!

Comme grande affaire, je dois encore signaler la première apparirition des projets relatifs au *canal de Panama*.

Vers la fin de l'année, les spéculations s'obsurcissent; on répand le bruit qu'une campagne de baisse est organisée par les Allemands. Erlanger est mêlé à trop d'affaires pour n'être pas mêlé à celle-ci: d'ailleurs, quand on signale une intervention allemande en matière de bourse, je ne puis oublier que ce même Erlanger est entouré, malgré ses méfaits, d'une singulière bienveillance de la part de la justice; aussi n'est-ce pas sans inquiétude que je découvre son immixtion incessante dans toutes les combinaisons qui ont dominé l'année 1879 et domineront davantage, encore, les deux suivantes.

La finance tuera la France. Rothschild la trahit pour l'Angleterre, Erlanger pour l'Allemagne, à ces deux noms, je dois ajouter celui du

baron Hirsch qui la dépouille pour son compte et qui, seul, tient tête depuis longtemps au gouvernement ottoman, prétendant, comme Rothschild, passer avant tous les autres créanciers, rendant inutile le décret d'unification de la dette publique turque et accaparant, à lui seul, tout le produit des chemins ottomans.

Tout cela m'intéresserait médiocrement si je ne savais pas qu'en France on a déplorablement multiplié le placement des valeurs turques, et que, sous prétexte de protéger les *intérêt français*, on nous jette dans des guerres dangereuses.

Me voici arrivé à la fin de cette année terrible qui se clôture terriblement au milieu d'un hiver exceptionnellement rigoureux et d'un chômage industriel général.

Seule la finance a prospéré ; l'ouvrier a subi, contre ses moyens de vivre, toutes les majorations provoquées par l'exposition universelle.

Malgré beaucoup de bruit et beaucoup de discours, les gouvernants se sentent mal à leur aise et, vers les derniers jours de l'année, les ministres tremblent pour leur portefeuille.

Et, maintenant, comment résumerai-je l'ensemble des douze mois que je viens de parcourir ? J'ai l'habitude de rechercher deux faits topiques et de les rapprocher :

Au commencement de l'année, un mandataire de MM. de Rothschild fait condamner à six ans de prison et 115,000 francs d'amende, un nommé Delebecque, ancien directeur de la monnaie de Bordeaux, accusé d'avoir commis des détournements se montant à près d'un million 1/2.

A la fin de l'année d'autres mandataires de Rothschild ont si bien travaillé qu'ils ont obtenu l'abdication d'un vice-roi, la domination complète des finances d'Egypte et la hausse des fonds égyptiens au bénéfice du baron, mais au préjudice du public.

Avais-je tort de déclarer, au début de ce chapître, que l'on peut trouver, dans nos temps modernes, d'autres Montmorency, d'autres Lapommeraye et aussi d'autres comtes de Chateaubriand?

N'ai-je pas signalé certaines indulgences judiciaires? n'ai-je pas raconté des chantages en haut et en bas? Est-ce par conscience ou par rancune que des faits honteux ont eté publiquement étalés?

Où est la justice, où est la probité où est le désintéressement?

Ce ne sera pas en 1880 à coup sur que je le trouverai.

— Année 1880.

(*à suivre*) AUGUSTE CHIRAC.

LES SOLUTIONS DÉMOCRATIQUES
DE LA QUESTION DES IMPOTS (1).

M. Léon Say vient de publier, en deux volumes, les quelques conférences qu'il a faites, à l'école des sciences politiques, sur la question des impôts. Cette école a pour but de former la jeunesse aux idées libérales et « aux fortes et salutaires doctrines de l'économie politique. » C'est, pour ainsi dire, le conservatoire du libéralisme. Le livre de Léon Say est, bien entendu, conçu dans l'esprit de la maison; on ne tarit pas sur les bienfaits de la liberté économique, non moins que sur les dangers des idées socialistes. Le socialisme, voilà l'ennemi.

C'est, à n'en pas douter, pour combattre « les funestes doctrines », que M. Léon Say s'est fait provisoirement professeur. Ses deux volumes viennent renforcer les manuels écrits à l'usage des étudiants, pour les mettre en garde contre les théories « si attrayantes et si dangereuses du communisme », comme parle M. Baudrillart (1).

Ce qui fait l'importance de ces ouvrages, c'est que la plupart des étudiants ne cherchent pas ailleurs pour former leurs opinions. Bien rares sont ceux qui ont le désir d'aller au-delà, de fouiller les auteurs des diverses écoles et d'étudier la doctrine à la source même. On se contente généralement, au contraire, des précis, des « résumés », qui tous sont composés avec le parti-pris de combattre, en les dénaturant toujours sans jamais les exposer, les idées socialistes. C'est là une des raisons, sans compter le scepticisme et l'indifférence, qui permet de comprendre l'ignorance à peu près générale de nos futurs dirigeants, sur ces importantes questions.

Aussi bien, ce serait de la naïveté de notre part d'exiger que les Panglos de l'ordre social actuel, fissent valoir dans leurs écrits, des doctrines dont le nom seul les fait trembler. Mais, ce à quoi l'on est en droit de prétendre, aujourd'hui que le socialisme est discuté, examiné par tous les savants du monde et admis par beaucoup d'entre eux, c'est qu'on cesse de tronquer, de travestir ces doctrines, pour avoir le facile

---

(1) Léon Say. « Les solutions démocratiques de la Question des impôts. » Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

(1) Baudrillart: « Manuel d'economie politique. » Paris, Guillaumin.

avantage de les amoindrir ou de les perdre dans l'esprit de la jeunesse.

M. Léon Say, il faut le reconnaître, n'a pas recours à ces moyens. Mais c'est justement à cause des qualités réelles de cet ouvrage que nous croyons utile de nous en occuper dans la *Revue socialiste.*

Dans les trois premières conférences, l'auteur présente une étude générale sur les procédés que la démocratie compte mettre en usage « pour agir sur la fortune des citoyens, afin d'égaliser leurs conditions. » Dans les cinq dernières, il examine les côtés pratiques de la question, en montrant quelles ont été, en matière de finance, les luttes de la démocratie florentine au moyen âge. Il étudie, au dix-neuvième siècle, les principes des législations fiscales en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Suisse.

Nous n'avons pas l'intention de suivre l'auteur dans tous ses développements sur la question des impôts ; mais, envisageant surtout le côté doctrinal, nous examinerons avec lui : 1° les tendances de la démocratie à revenir au principe de l'impôt personnel ; 2° les théories sur le rôle des impôts dans l'état démocratique ; enfin 3° nous essaierons de justifier, malgré son ardeur à le combattre, le principe de l'impôt sur le revenu général du citoyen avec tarifs progressifs.

Si nous menons cette étude à bonne fin, nous n'aurons pas fait une analyse du livre de M. Léon Say, mais nous aurons discuté les idées capitales qu'il contient.

I

C'est la réforme de l'impôt personnel, dit M. Say, et sa transformation en impôt réel, qui ont caractérisé la lutte de la démocratie contre l'aristocratie et la royauté. C'est au moyen de l'établissement de l'impôt réel qu'on est arrivé à supprimer l'arbitraire et à obtenir l'égalité de traitement en matière d'impôt. Par égalité, on n'entendait pas autre chose à cette époque que l'égalité des contribuables devant la loi. Mais aujourd'hui, l'on tend à séparer l'idée de justice de l'idée d'égalité, et l'on recherche la justice dans une inégalité nouvelle qui doit procurer à la démocratie des satisfactions au détriment de ceux qui détiennent la fortune. Tant que les classes laborieuses ont été opprimées par les impôts personnels, elles ont fait des efforts pour en réduire l'importance et ensuite les faire disparaître. Aujourd'hui, les classes laborieuses, c'est-à-dire, la démocratie, « a secoué le joug sous lequel elle a gémi trop longtemps, et après avoir remporté la victoire, elle est tentée à son tour d'opprimer ceux qui l'ont tenue sous le joug. » On veut arriver, s'écrie M. Léon Say, a remettre en pratique le principe de l'impôt personnel qui opprimait la démocratie sous l'ancien régime! et il s'indi-

gne en songeant à la tyrannie d'une loi qui vise des individus ! Quelle tyrannie est plus insupportable que celle-là !

Ce raisonnement a pour but de démontrer que les tendances actuelles sont des tendances rétrogrades, puisqu'elles nous feraient reculer jusqu'à l'ancien régime, et annihileraient la conquête de la Révolution qui a eu pour effet, précisément, de nous débarrasser de l'arbitraire dû aux impôts personnels.

Oui, la Révolution française nous a délivré de nombreux abus et des tyrannies de toutes sortes qui caractérisaient l'ancien régime ; oui, la Révolution a jeté largement les bases du monde moderne ; mais il n'est pas exact de dire que la démocratie a été complètemeut émancipée depuis cette époque. Elle l'a été presque complètement, au point de vue politique, c'est indéniable ; mais nullement encore au point de vue économique, écrasée qu'elle est sous le fardeau de charges aussi injustes que nombreuses. Et, pour ne point perdre de vue le sujet qui nous occupe, est-ce que notre système d'impôts actuellement en vigueur, n'opprime pas d'une façon exclusive la classe la plus nombreuse ? Personne n'ignore que dans notre budget des recettes, le rendement des impôts indirects figure pour les quatre cinquièmes du budget tout entier. Et l'on sait que ce sont, comme on l'a fort bien dit, des impôts progressifs à rebours, c'est-à-dire dans le sens de la misère. On les a rétablis en France, sous le prétexte qu'ils sont plus élastiques et d'une perception plus certaine que les impôts directs. Oui, a-t-on dit, les taxes indirectes se paient sans que le contribuable y pense, sans qu'il s'en aperçoive. C'est là pur charlatanisme, car, au bout du compte, les centaines de millions qu'ils produisent sont bien pris dans la poche des citoyens, dans la poche surtout des citoyens les moins favorisés de la fortune. La masse du peuple qui consomme, moins que le riche, c'est vrai, ne paie pas moins au Trésor, proportionnellement plus que le riche. Les rôles sont renversés. Ces impôts sont tellement iniques qu'un économiste conservateur, qu'on ne soupçonnera pas de socialisme, M. Leroy-Baulieu n'a pu s'empêcher de faire ce significatif aveu dans son livre *La Science financière* : L'assemblée nationale qui nous a doté de ce régime final, a donné, s'écrie-t-il, le plus grand exemple d'égoïsme de classe que l'histoire nous présente ! »

Et qu'on ne dise pas que la classe la plus nombreuse soit plus favorisée par les impôts directs. On connaît les phénomènes de la répercussion. En général, c'est le locataire qui paie en définitive l'impôt foncier, c'est le consommateur qui solde l'impôt des patentes. C'est sur les petites gens qui n'ont pas le moyen de se défendre, sur les petits commerçants, sur les employés, sur les salariés, c'est sur la démocratie enfin que retombe en dernier lieu le poids des impôts. Ainsi impôts indirects ou impôts directs grèvent les classes moins aisées plus lour-

dement que les classes privilégiées. Si l'on considère, d'autre part, le manque complet de dispositions législatives capables de corriger ces injustices, l'on est forcé de conclure, avec de Sismondi, que « dans l'état actuel des sociétés la plupart des impôts sont employés à défendre le riche contre le pauvre... »

Si ce sont là les résultats de la victoire de la démocratie dont parle Léon Say, l'on avouera qu'ils ne sont pas de nature à donner satisfaction aux revendications du peuple.

Est-il utile, après cela, de rechercher d'autres arguments pour prouver la légitimité du désir qu'ont « les démocrates avancés » de voir reprendre comme base des réformes fiscales, le principe de l'impôt personnel, c'est-à-dire de l'impôt demandé à ceux qui réalisent tous les profits ? Faut-il encore proclamer ce fait indéniable que, dans l'état social actuel, toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se cristallise : intérêt, rente, profit, n'est que du travail non payé? Faut-il, d'autre part, après Turgot, après Lassalle, répéter cette navrante vérité, à savoir : « qu'en tout genre de travail il doit arriver, et il arrive en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. »

Ainsi, sous quelque face qu'on envisage la question, on ne peut comprendre comment M. Léon Say a été amené à dire que « la démocratie, après avoir secoué le joug sous lequel elle a gémi trop longtemps, après avoir remporté la victoire, était tentée à son tour d'opprimer ceux qui l'avaient tenue sous le joug. » Cette manière d'écrire l'histoire n'est pas digne d'un académicien. La vérité est que la démocratie gémit encore sous le joug et qu'elle a le droit de demander au pouvoir social de la dégager, et de rétablir, dans l'intérêt du plus grand nombre, l'équilibre des forces sociales.

II

Si l'on est bien pénétré des injustices criantes de notre société, on reconnaîtra comme une nécessité de combiner l'impôt et les dépenses publiques de telle sorte que les citoyens, jusqu'ici priviliégiés, supportent à eux seuls les charges de l'Etat. Il faut en effet que, le pouvoir social intervenant, on corrige ce qu'il y a de défectueux dans la distribution des richesses. Tel n'est pas, à beaucoup près l'idéal, de l'école libérale, qui, comme on sait, s'en remet en toutes occasions au libre jeu des forces individuelles. « Entre la doctrine économique et financière de l'école libérale et celles des écoles socialistes, dit M. Say, ce n'est donc pas seulement une différence qu'il faut relever, c'est une contradiction absolue. » Et à ce propos il pose les principes de ces deux partis avec trop de sincérité pour que nous ne lui laissions pas la parole :

Ce qui distingue l'école libérale des autres écoles sociales, « c'est que considérant la Société comme un produit de lois naturelles, elle se contente de chercher ces lois. Nous ne nous demandons pas qu'elles seraient les lois qu'il serait bon de promulguer pour fonder la Société, ni que serait le contrat à passer pour assurer dans un accord social le maximum de bien et le maximum de mal dans l'humanité. Nous n'entrons pas dans ces sortes de vues ; nous nous croyons obligés de prendre la société comme elle est, c'est-à-dire constituée par des lois naturelles. L'objet de la science sociale nous paraît consister simplement dans la recherche de ces lois naturelles, et nous ne nous occupons pas des lois imaginaires ou à imaginer pour produire une société différente de la société naturelle. »

Après avoir ainsi indiqué, comme il le conçoit, l'objet de la science sociale, il veut bien formuler les doctrines opposées :

« Les écoles sociales ou socialistes se mettent à un point de vue très différent; elles reconnaissent bien que la société est la règle nécessaire de l'humanité, (je crois bien!), mais en présence de certains maux qui les affligent, elles se demandent si on ne pourrait pas corriger la *nature*, et constituer au moyen de lois sociales nouvelles une société différente de la société actuelle, c'est-à-dire un société dans laquelle il y aurait moins de mal et plus de bien. Ces écoles cherchent donc des lois sociales; elle s'attachent beaucoup moins à déterminer les lois naturelles que l'école libérale considère *comme immuables*, qu'à imaginer d'autres lois qui puissent faire disparaître les maux et les inconvénients de la société actuelle.

Avant de parler des diverses formes de l'impôt, qu'il nous soit permis d'apporter quelques arguments en faveur de l'interventionnisme social si âprement combattu par les économistes libéraux.

M. Léon Say et son école considèrent les phénomènes sociaux comme des phénomèdes naturels, et ils s'empressent même d'en faire des lois immuables, nécessaires, inflexibles. D'après cela on est bien forcé de conclure au « laissez-faire. » Les lois naturelles ne se modifient pas par la volonté de l'homme et toute intervention de l'Etat, c'est-à-dire du pouvoir social, est proclamée inutile et vaine. Ainsi donc tout le mal est nécessaire, inéluctable, le dérèglement des égoïsmes, la passion de l'exploitation à outrance sont des faits contre lesquels toute tentative serait inefficace. C'est l'affirmation des mêmes idées qui fait dire à M. A.-E. Cherbuliez, dans un petit manuel d'économie sociale, à l'usage des gens du monde :

« Que la classe ouvrière ne se flatte donc plus d'obtenir par la loi ce qu'aucune loi ne peut lui donner, et qu'elle cesse de prêter l'oreille à des prédications insensées, qui ont pour effet immanquable de lui faire paraître sa condition présente, mille fois plus intolérable qu'elle ne l'est en réalité. »

Laisser faire, s'abstenir de toute ingérence, s'en rapporter au libr

jeu des efforts individuels, laisser fonctionner ce qu'on appelle les lois naturelles, voilà toute la politique!

Il s'agit d'abord de s'entendre sur ce moi « loi. » Si l'on veut dire par là que des causes déterminées produisent toujours les mêmes effets et que, étant données les conditions présentes, les salaires sont régis par une « loi d'airain, » nous sommes tout disposé à en convenir. Mais si l'on affirme en même temps que les causes dont nous parlons sont elles-mêmes inflexibles, immuables, nous ne pouvons l'admettre un seul instant. Les lois du mouvement et de l'attraction sont invariablement les mêmes dans l'univers, aussi loin que nous puissons atteindre à l'aide du télescope ou par le calcul. Elles sont immuables et inflexibles, étant inhérentes à la matière éternelle et increée. Les prétendues lois économiques n'ont pas ce caractère, étant dûes au contraire à des causes essentiellement relatives et contingentes.

Car on ne soutiendra pas sérieusement que les « lois » qui règlent la production et la répartition des richesses, sont ou ont été les mêmes dans les différents pays et dans les différents temps.

« En économie politique (1), dit M. Emile de Laveleye, je ne connais qu'une seule *loi naturelle*, c'est que, pour vivre, l'homme doit se nourrir.... » Quant aux autres dont on parle toujours, il ne la découvre pas. « Où donc ces lois sont-elles en vigueur?.... Est-ce dans l'antiquité où régnait l'esclavage?.... Est-ce dans le moyen-âge où régnait la féodalité?.... De nos jours est-ce en Russie, où la propriété appartient au tzar, à la noblesse et à des communes, qui partagent périodiquement le territoire collectif entre tous les habitants? Est-ce en Angleterre, où, grâce au droit d'aînesse, le sol est le monopole d'un petit nombre de familles? ou en France, où les lois de la Révolution la répartissent entre cinq millions de propriétaires, au risque de l'émietter en parcelles?

La richesse industrielle était produite jadis, au foyer domestique, par l'artisan, aidé de quelques compagnons; aujourd'hui, elle l'est, dans de vaste ateliers, par une armée d'ouvriers attachés aux mouvements inexorables de la machine à vapeur; lequel de ces deux modes de production est conforme à *l'ordre naturel*? »

Et il ajoute: « Sous l'empire d'idées nouvelles de justice et de certaines nécessités économiques, toutes les institutions sociales se sont modifiées, et il est probable qu'elles se modifieront encore. »

Oui, elles se modifieront encore sous l'action du législateur guidé par la justice et les enseignements de l'expérience. Car s'il est vrai que tout se transforme et que les institutions sociales sont soumises comme tout le reste aux lois de l'évolution, il n'est pas exact de conclure à

(1) Article de la *Revue des Deux-Mondes*, cité par Benoît Malon, dans son *Manuel d'économie sociale*.

l'inanité de l'intervention du pouvoir social, et de nier son action, qui est un élément, un facteur de l'évolution.

« Si les êtres, dit Albert Regnard, dans son remarquable livre sur « l'Etat, (1) avec leurs facultés diverses, se sont développés spontané- « ment, suivant des lois nécessaires, sans direction et sans but, le pro- « cessus a fini par se compliquer en ce qui concerne le dernier point. « Un moment est venu où l'individu a eu conscience de lui-même et où « la volonté — déterminée assurément ! — est intervenue activement, « agent très réel et naturel aussi, dans le développement ultérieur des « êtres. Certes, tout est soumis à la Fatalité ; mais la Volonté aussi — « je ne dis pas le Libre-Arbitre — joue son rôle dans l'ordre néces- « saire des choses. Peu à peu, dans la longue succession du temps, on « voit s'éveiller, non seulement la conscience de l'individu, mais encore « celle de l'Etat; et c'est là justement — bien que M. Spencer ne « paraisse pas s'en douter — le degré suprême, le plein épanouisse- « ment de l'évolution humaine ! »

En résumé, nous pensons que le législateur peut avoir une action sur les phénomènes sociaux qui ne sont immuables et inflexibles que dans l'esprit des économistes. Ces phénomènes sont soumis aux lois fatales de l'évolution, mais l'évolution elle-même est déterminée dans une certaine mesure par cet agent « très réel » : la volonté de l'homme. Au surplus, il suffit de jeter un regard en arrière et sur les pays voisins, pour s'assurer des transformations continuelles de l'ordre économique. Dans ces conditions, ayant constaté les maux qui affligent notre société, nous ne pouvons pas, comme M. Léon Say, nous croiser les bras et nous écrier : « Malheureux, continuez à souffrir, c'est dans l'ordre naturel, nous n'y pouvons rien ! La misère est éternelle. » Nous ne pouvons tenir un pareil langage, et nous sommes obligés de nous demander, au contraire, quelles sont les lois qu'il sera bon de promulguer « pour assurer, dans un accord social, le maximum de bien et le minimum de mal dans l'humanité ! » C'est ainsi que pour corriger les inégalités choquantes de la répartition des richesses, et pour assurer à la grande classe des déshérités une existence moins précaire nous estimons que notre système d'impôts, en attendant mieux, doit pourvoir à ces nécessités et frapper la minorité privilégiée au profit de majorité nécessiteuse. Et nous ne craignons pas, comme M. Say, que cela « supprime *une vertu*, en faisant de la charité une obligation légale. » La charité cesse d'être la charité quand elle devient obligatoire, c'est vrai, mais elle devient la solidarité, ce qui est préférable.

Il nous reste à examiner la forme que devra revêtir l'impôt pour arriver à ces résultats. (*à suivre*). EUGÈNE RAIGA.

---

(1) A. Regnard, « l'Etat, ses origines, son but. » Paris. *Revue socialiste* deuxième année, page 115.

DE LA VIRICULTURE

Ce qui doit consoler les paresseux ou les trop occupés du nombre de plus en plus considérable de faits dont s'emplit le magasin des connaissances humaines, c'est que la quantité de faits dont nous avons besoin de charger notre mémoire, pour être au courant de ce que chacun doit savoir, ira, au contraire, en diminuant de plus en plus.

Cette vérité, déjà énoncée par Condorcet dans *les Progrès de l'esprit humain*, nous paraît très rassurante pour le prolétariat auquel les mandarins de la bourgeoisie voudraient faire croire qu'il est nécessaire d'avoir les bras très longs et des loisirs illimités pour atteindre le moindre fruit de l'arbre de la science.

Non, il n'est pas obligatoire d'être réduit à l'état d'encyclopédie ambulante pour avoir le droit de se mêler avec quelque compétence aux débats portant sur la science de bien vivre et sur la philosophie pratique. Je prends en exemple une question très importante, à mon sens, la plus importante de toutes, celle de l'utilitarisme ou mieux de la sanction de la morale par le principe de la hiérarchisation des plaisirs.

Je soutiens qu'une personne saine d'esprit qui sait peu, mais qui sent juste, sera à même de raisonner judicieusement à ce sujet sans avoir préalablement pioché les dix ou vingt mille arguments qui ont été échangés sur ledit sujet, sans avoir compulsé des années entières

> Ces volumes titans, dont un fort de la halle
> Aurait peine à porter la lourdeur idéale (1).

Il suffit que cette personne ait reçu une bonne éducation, laquelle lui servira mieux que l'érudition la plus anémiante; car le temps employé à d'effrayants exercices d'orchestrique mentale aura développé en elle cette faculté économique au premier chef, qui consiste à discerner le fait au milieu des faits, le fait qui en inutilise une foule d'autres ou qui les contient imbriqués en lui, comme un théorême ses corollaires.

Est-ce que, par exemple, le simple dogme de l'enfer éternel ne suffit pas à nous édifier sur la moralité du catholicisme, et l'impression antiesthétique qui en résulte ne vaut-elle pas cent volumes de réfutations qui, si vous les preniez au sérieux, vous imposeraient l'obligation de vous engager dans l'examen d'autant de contre-réfutations ?

---

(1) Dans l'*Ane* de Victor Hugo.

Les Grecs, qu'on nous cite souvent comme modèles pour la sûreté de leur goût, se seraient-ils occupés autrement que pour s'en amuser ou s'en moquer des systèmes métaphysiques, dont la laideur aurait sauté aux yeux artistiques de ces précurseurs des harmoniens? Je doute fort que les apôtres de l'effort pénible, du devoir pour le devoir, du devoir qui n'a pas le bonheur général pour but, du devoir à blanc auraient longtemps captivé leur riante imagination. Un instinct mieux ordonné nous avertirait tout de suite, nous aussi, des signes infaillibles auxquels on reconnaît un esprit faux sous un air profond et cet instinct nous préserverait de toute l'usure nerveuse dépensée à creuser tant de pédantes superfluités qui sont collectionnées

« Dans l'immense grenier du bouquinisme humain »

La vie est courte, et pourtant les hommes se comportent comme s'ils avaient à vivre l'âge des éléphants. Tant ils gaspillent leurs loisirs si peu nombreux à se fatiguer le cerveau d'un tas de contreverses interminables qui seraient bien simplifiées si elles portaient de préférence sur la science des moyens à choisir pour les prévenir !

On a écrit bien des pages contre l'association, qui se résument dans cette banalité : oui l'association serait une bonne chose, si les hommes s'en montraient dignes. Il est de fait que même pour les associations les plus simples, celles mêmes qui n'ont pour lien passager que l'attrait commun d'une partie de plaisir, rien ne marche à souhait, si parmi les camarades se trouve quelque empêcheur de danser en rond, quelque *mauvais coucheur*. Et, à plus forte raison, si ce dernier fait une affaire avec vous, vous aurez beau avoir prévu tous les cas les plus subtils de conflit et de malentendu, tôt ou tard une difficulté surgira.

Toutes les garanties, tous les statuts à la Sieyès les mieux balancés ne gêneront pas le chicanier qui trouvera matière à chicane dans une simple virgule.

Au contraire, les personnes d'un caractère bien fait se tireront avec avantage même d'un mauvais arrangement, le modifiant pour le mieux d'après l'imprévu des circonstances qui sont susceptibles de rendre, à plusieurs reprises, une modification désirable ; et il en serait de même dans les associations plus nombreuses, dans l'organisation collectiviste, où le pire danger viendra plutôt des collectivistes de mauvais aloi que des adversaires de bonne foi (parmi lesquels se rencontrent beaucoup de *socialistes sans le savoir*).

On voit donc quelle importance il y aurait à se dépêcher de former le personnel moral de la société future, et de quelle utilité serait l'apport fouriériste, dans le mouvement rénovateur contemporain, si quelque disciple d'un des plus grands intuitifs de l'histoire s'attachaient à faire ressortir pas mal d'ingénieux aperçus, pour nous guider dans la science et l'art de la viriculture (1), dans la connaissance mieux élucidée des vraies richesses humaines.

---

(1) Nous ferions bon accueil à l'œuvre de ce disciple (*la Rédaction*).

La vraie richesse, c'est moins un esprit bourré de faits qu'un esprit bien discipliné, bien éduqué, un esprit qui, accoutumé à bien juger, en toute occasion, des exercices *ad hoc* répétés, ayant capitalisé en lui d'excellents états vibratoires.

Les pièces du procès, les faits recueillis par l'instruction représentent la matière scientifique de la justice humaine. Ils sont mêmement connus de tous les jurés. Mais il est quelque chose de plus indispensable que le dossier, c'est le quelque chose qui fait qu'à côté de jurés décidant à faux, d'autres seront doués d'un véritable flair pour sentir l'importance relative des arguments à charge et des arguments à décharge. Or, s'il est une science qui s'occupe du perfectionnement de ce flair, c'est celle-là qu'il faut préférer à toutes les autres.

Les faits varieront à chaque procès comme varient les faits de l'histoire de cette série de procès qui ne se répètent jamais d'une façon identique. Aussi aucun professeur ne pourra nous préciser à l'avance le critérium auquel on reconnaîtra toujours et partout la mesure exacte de la part à faire entre les principes antinomiques de l'individualisme, et de la solidarité à chaque fluctuation des événements prochains.

Le seul criterium offrant des garanties sérieuses, c'est une intelligence et un cœur doués des sentiments des nuances; c'est un cerveau, qui, vibrant bien en général, a chance de bien vibrer dans n'importe quel cas particulier.

Savoir par cœur les documents de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres n'équivaudrait pas, pour la conquête du bonheur, à la moindre des causes qui déterminerait un pli favorable dans nos circonvolutions. L'étude de ces causes est trop négligée, ainsi que j'espère le démontrer, et quand elle sera cultivée davantage, le premier devoir de l'éducateur sera de bien aiguiser l'arme que l'élève portera sans cesse avec lui pour se défendre dans les hasards de la vie.

Ces armes seront vraiment divines, si elles consistent en facultés bien éprouvées, et l'Achille des Iliades futures se jettera dans la mêlée avec une ardeur sans égale s'il a la quasi certitude de pouvoir parer à toutes les *improvistes*, s'il peut se dire avec confiance que, quoi qu'il advienne, son cerveau *fara da se* pour son bien particulier et pour le bien général.

Jules Giraud.

MACHINISME ET SOCIALISME (1)

Quiconque suit d'un peu près les évènements qui agitent le monde, ne tarde pas à s'apercevoir que la Société actuelle éclate dans le cercle étroit de ces lois démodées ; que quelque chose de nouveau se prépare ; qu'une puissante gestation se produit et que *demain* est un sphinx dont les secrets sont indéchiffrables.

En dehors et au-dessus des accidents de la politique courante et des faits divers quotidiens, se dressent des conflits économiques, qui ne sont que les grondements précurseurs du formidable orage qui couve et qui s'abattra certainement sur la civilisation contemporaine, si les gouvernements n'y prennent garde et ne le détournent par des mesures énergiques et concertées.

Ici, c'est une honnête, laborieuse et catholique population de mineurs, qui, dans un coup de sang et de misère, commet un meurtre, qu'elle regrette aussitôt après. — Là, ce sont les petits patrons verriers de Charleroi qui, ruinés par l'introduction à l'usine Baudou des fours à bassin, suscitent une émeute, grâce à laquelle ils anéantissent l'industrie de leur concurrent. — Voici l'Angleterre légaliste, le pays des ouvriers bien sages et bien modérés, qui voit les plus riches quartiers de Londres envahis et pillés par la nuée lamentable de ses ouvriers sans travail. — Par delà les océans, regardez cette terre merveilleuse des Etats-Unis, qui oscille entre les grèves monstres des *Knights of labour* et les actes de violence dont la répression qui vient d'être si féroce. — En Allemagne, le chancelier brise les sociétés ouvrières, fait jeter en prison les penseurs indépendants, fussent-ils représentants du peuple, et expulse les hommes qui s'occupent des questions sociales, fussent-ils grands industriels comme M. Singer, conseiller municipal de Berlin ou architecte du gouvernement, comme M. Kessler. En Italie, le nombre des pellagreux augmente tous les jours, et quand les paysans, dévorés par le fisc et par l'usure, veulent se réunir pour faire valoir leurs droits, on les fait charger par la cavalerie. — En Hollande, à propos d'un amusement public, se produisent des troubles qui ont pour véritable cause les souffrances du prolétariat. — En Suisse, la *Société du Grütli*, fondée il y a vingt ans dans un but purement patriotique et avec un caractère anti-socialiste, vient de fonder une « Caisse centrale des grèves ». — Partout en un mot, où l'industrialisme a étendue son empire, vous voyez l'agitation et les échaffourees sanglantes.

---

(1) Les pages qui vont suivre feront partie de la préface d'un nouvel ouvrage que notre ami et collaborateur Peyron va publier sous ce titre : *La crise agricole*. Nous sommes heureux d'en offrir la primeur à nos lecteurs. (LA RÉDACTION).

Ecoutez ces cris d'ouvriers que le chômage réduit à la famine et que notre législation barbare envoie à la maison d'arrêt sous je ne sais quelle prévention de *vagabondage* ; écoutez ces plaintes, ces récriminations d'industriels et de commerçants qui, ne se rendant pas compte des causes de la mévente au bout de laquelle ils entrevoient la faillite, se retournent avec colère contre un régime politique qui n'en est pas responsable, -- et dites, ô vous, hommes de bonne foi, qui avez le cœur bien placé, si l'universalité et la simultanéité de ces doléances n'est pas un phénomène digne de retenir l'attention du philosophe. Etudiez le pourquoi de ces choses anormales, et nous avons la conviction que vous arriverez aux mêmes conclusions que nous.

Patriotes qui voulez préserver notre France des horreurs de la guerre civile; penseurs, qui voulez empêcher que l'édifice élégant qui repose sur des siècles de civilisation, soit ébranlé et tombe en ruines, venez à nous, mettez votre main dans la nôtre et combattons ensemble!

La crise dont souffrent l'Europe et l'Amérique industrielles est une crise de surproduction. Il y a manque d'équilibre entre la production et la consommation. Si on parvenait à régler la production et à développer la consommation, l'équilibre se rétablirait petit à petit, et la question sociale se résoudrait graduellement.

Observons ce qui se passe chez nous et au dehors. Ce sont les mêmes problèmes qui s'agitent et c'est la même solution qui s'impose.

L'industrialisme est né du jour où la vapeur et la machine ont remplacé la main-d'œuvre et l'effort musculaire. Le travail, qui jusqu'alors nécessitait le concours d'un grand nombre de bras, a été effectué désormais par un outil mécanique, dirigé par un servant qui n'avait qu'à en surveiller le fonctionnement. De ce jour, une révolution colossale a été accomplie; les éléments naturels: l'eau, la chaleur, la houille, se substituaient aux énergies humaines, et c'était la grande bonne nature qui semblait dire à l'Humanité:

« Cesse de peiner et de te meurtrir dans des travaux accablants; puise à pleines mains dans mes usines et dans mes laboratoires; tu y trouveras des auxiliaires pour tes tâches les plus pénibles; à toi, de les mettre en œuvre et de les approprier à tes besognes diverses. Ce sont là de rudes et vaillants compagnons, qui ont besoin de ton intelligence et de ton génie d'organisation pour tourner vers les œuvres utiles leurs puissantes ardeurs, mais dont le dévouement est absolu et les services incalculables; en t'épargnant les efforts physiques qui dépriment, ils te permettront de développer ton être intellectuel et ta moralité; comme tu seras mis à l'abri de la misère par un moindre travail, il te restera plus de temps et plus d'élasticité cérébrale pour te diriger vers la fin à laquelle je te destine, pour te rapprocher de cet idéal de bonté, de fraternité et de connaissance que je propose à tes ambitions. »

Le machinisme a grandi dans des proportions énormes; la vapeur a produit des choses merveilleuses; l'électricité va en produire d'inouïes, et, cependant, que voyons-nous?

Nous voyons l'ouvrier faire de plus longues journées qu'il y a cent ans; nous voyons le chômage étendre sa main homicide sur une population de plus en plus nombreuse; nous voyons la famille du prolétaire détruite et, partant, démoralisée; nous voyons le travailleur adulte éliminé par la machine, d'abord, et par la femme et l'enfant, en qualité de conducteur de cet outillage à vapeur; nous voyons les ouvriers

se faire une concurrence acharnée sur le marché du travail, et contraints d'entrer dans ces *économats*, TOUJOURS dirigés par les Compagnies qui servent uniquement à contrôler leurs dépenses et à maintenir les salaires au niveau marqué par la faim, d'après une loi formulée par Adam Smith, et que nous avons pu vérifier nous-même.

Ah! nous pourrions en dire long sur ce chapitre! Nous préférons renvoyer nos lecteurs au rapport si remarquable qui précède le projet de loi que vient de déposer le *Groupe ouvrier* de la Chambre, sur « le travail des femmes et des enfants, dans les manufactures », ainsi qu'au livre irréfutable de M. Lœzewitz, sur *La législation du travail.*

Veut-on toucher du doigt et l'importance de ce que les Anglais appellent la *machinery* et le profit qui résulte, pour les industriels, de l'emploi d'outillages mécaniques? Voici, à ce sujet, quelques chiffres empruntés au *Manuel d'économie sociale* de B. Malon.

On a calculé que les machines à vapeur fixes, en activité en 1876, représentaient une force de 24 millions et demi de chevaux-vapeur.

Ainsi, les Etats-Unis avaient 7 millions 1/2 de chevaux, l'Angleterre en avait 7, l'Allemagne, 4 1/2, la France, 3.

Un autre statisticien déclare qu'en 1879, l'industrie française, avec ses 50.000 machines, représente une force de 3.181.000 chevaux, soit une force équivalente à celle de plus de 60 millions d'hommes.

Un écrivain a fait le compte qu'il y a, sur le globe, une population de 500 millions de travailleurs sur une population de 1.455.923.000 habitants et que les machines à vapeur, fonctionnant dans le monde entier, représentent une force égale à plus du double de l'effectif de ces travailleurs.

L'économie réalisée par la vapeur sur la main-d'œuvre humaine a été calculée par un rédacteur de l'*Economiste français*, M. de Foville: Un cheval-vapeur, dit-il, vaut la force musculaire de 21 hommes et de 3 chevaux vivants. Chaque cheval-vapeur coûte 1.000 fr. aujourd'hui; cela représente, en intérêt et amortissement, 1 centime par heure, et avec la nourriture de cet ouvrier de fer ou d'acier, 4 centimes de charbon, soit 5 centimes par heure. Or, l'homme se fait payer 35 centimes l'heure et produit 20 fois moins.

Enfin, pour citer un exemple, disons que la fileuse mécanique a déprécié des 9/10 le produit de la fileuse au rouet.

Ces machines entraînent de grandes immobilisations de capitaux, auxquels il faut servir un intérêt et un amortissement. La loyauté nous oblige à constater qu'avec le mouvement scientifique contemporain, les découvertes se multiplient; que de nouveaux perfectionnements s'ajoutent chaque jour aux anciens; que, pour se tenir au niveau des nécessités de la concurrence, les outillages doivent être constamment améliorés, c'est-à-dire que les périodes d'amortissement doivent être bien plus courtes que ne le comporterait l'usure normale du matériel.

Aussi le grand objectif est-il d'abaisser le prix de revient de chaque produit en augmentant la fabrication; plus le travailleur de fer ou d'acier abattra de besogne, et plus le profit net de l'industriel sera considérable. On voit apparaître, comme conséquence, les interminables journées de travail de 14, 16, jusqu'à 18 heures, de telle sorte que, plus les forces naturelles se substituaient à l'effort de l'homme, plus cependant le travailleur humain s'exténuait dans un surtravail de galérien.

Besogne accablante pour les ouvriers employés au service de la va-

peur ; élimination croissante des prolétaires par un machinisme grandissant ; voilà pour le plus grand nombre, les résultats actuels de la découverte de Denis Papin.

On produit le plus possible, mais on produit au hasard, à l'aventure, au petit bonheur ; on ne réfléchit pas que des centaines d'industriels en font autant et ne réfléchissent pas d'avantage aux inconvénients de cette production déréglée. — Pendant ce temps, de nouvelles nations veulent cesser de demander au dehors leurs produits manufacturés ; c'est l'Allemagne qui ferme ses frontières et aspire à infliger à la France un Sedan industriel ; ce sont les Etats-Unis qui élèvent des barrières douanières et imitent les nations européennes dont ils ont été longtemps les tributaires.... Alors, l'Angleterre éclate de pléthore ; ses entrepôts regorgent de marchandises invendues et la masse de ses malheureux affamés se jette désespérée sur toutes ces richesses et cherche à faire main-basse sur elles ; l'Allemagne, par les adresses récentes de ses chambres de commerce se plaint du marasme des affaires ; la France n'est pas en meilleure posture ; les Etats-Unis gémissent de cette surproduction et un haut fonctionnaire, le secrétaire de la trésorerie, se faisait dernièrement l'organe des doléances de ses compatriotes, quand il écrivait : « Les forges, les filatures de coton, nos industries existant actuellement, pourraient, en travaillant six mois, *et peut-être moins* suffire aux demandes de la consommation pendant une année entière. »

On voit — soit dit, en passant — que les questions de libre-échange et de protection, en matière industrielle, n'ont pas l'importance qu'on leur attribue généralement, et qu'elles s'effacent devant le phénomène de la production outrancière, vertigineuse, absolument folle. Etats-Unis protectionnistes, Angleterre libre-échangiste, se plaignent des mêmes engorgements de produits.

Il paraît que nos exportations reprennent un peu, et, profitant de ce léger relèvement, quelques publicistes, à la lecture des communications des Chambres de commerce allemandes, se sont réjouis et ont fait honneur de cette amélioration à notre régime politique. Nous ne croyons pas que la politique ait grand'chose à voir là-dedans, car la République ne fera pas que nos voisins anglais, allemands ou autrichiens n'aient pas des marchandises à ne savoir qu'en faire ; une faible reprise, conséquence inévitable de la crise de quatre ans que nous venons de traverser, ne doit pas nous illusionner et nous empêcher de voir le grand problème économique qui se pose dans tous les pays de puissante industrie.

Cette production surexcitée amène fatalement des crises périodiques, durant lesquelles les marchandises fabriquées s'écoulent peu ou se liquident à perte. On sait les conséquences de ces malaises : l'une d'elles qu'on néglige trop souvent d'indiquer, c'est la déconfiture des petites et des moyennes industries, qui n'ont pas eu les ressources nécessaires pour attendre la reprise des affaires. Ces entreprises, en sombrant, laissent une clientèle disponible qui s'adressera aux industries survivantes, lesquelles s'enrichissent de leurs dépouilles, déjà à ce point de vue, quand elles ne rachètent pas à *vil prix* leur matériel encore utilisable.

A ces établissements, pourvus d'un machinisme inférieur, qui ne peuvent pas réaliser des prix de revient assez faibles pour continuer leur trafic, et qui finissent par la banqueroute, — il faut ajouter ceux qui, après des jours de grande prospérité, se voient distancés par des

outillages plus perfectionnés et qui se ferment, leurs directeurs ne voulant pas, pour une raison ou pour une autre, se mettre à la hauteur de leurs concurrents.

Quoiqu'il en soit, c'est surtout pendant les crises de surproduction que les gros capitaux mangent les petits ou les écartent du marché.

Au sortir de ces temps difficiles, les industriels qui ont survécu sont plus forts ; leur situation est mieux assise, le champ de la concurrence étant déblayé ; ils sont moins nombreux à se répartir la satisfaction des besoins de la consommation. Tels sont les survivants de ces ouvriers piémontais occupés au percement du Gothard qui se sont endurcis dans ces fatigues meurtrières pour leurs camarades, et dont les enfants seront d'une vigueur extraordinaire. — La loi terrible de la sélection se vérifie dans l'un et l'autre cas.

Il y a plus. La lutte contre ces maisons dont la prospérité est ascendante — engraissées qu'elles sont des restes de leurs anciennes rivales — devient tous les jours plus insoutenable, et nous assistons aujourd'hui à l'écrasement du capitaliste isolé, par la Société anonyme. Ce n'est plus l'ouvrier en chambre, ce ne sont plus les petits patrons, les industries moyennes qui disparaissent, — ce sont les entreprises dont parle (*Essai sur la Répartition des richesses*, p. 321) M. Leroy-Beaulieu lui-même, comme suit :

« Les chefs de grands établissements industriels ou de puissantes maisons de commerce, dit-il, qui se sont constitués par suite de ce mouvement de contraction, se trouvent, de leur côté, en présence de l'association des capitaux, contre laquelle ils ont peine à lutter. L'industrie et le commerce deviennent la proie ou la pâture de l'association des capitaux. »

Un autre économiste de l'école orthodoxe, M. de Molinari, n'hésite pas de son côté, à écrire :

« C'est une singulière idée de croire qu'on puisse arrêter ce mouvement de concentration. Tout conspire à le développer... Il n'est encore qu'au début. » (*L'Evolution économique*, p. 316).

« Elle n'est encore qu'au début », cette concentration des capitaux entre les mains de plus en plus rares, dit ce prudent écrivain. Eh bien, cela permet de beaux jours à nos commerçants et à nos industriels, qui espèrent échapper au minotaure, qui se cantonnent dans un esprit hostile aux réformes que nous sollicitons et qui, demain, seront peut-être venus grossir l'armée des sans-travail et des traîne-misères !

Que dire de ces derniers qui, eux, ne peuvent pas attendre, n'ayant pas des réserves, et pour qui un jour de chômage est un jour de famine ? Je n'en dirai rien autre chose que ce qu'en a dit l'auteur que nous venons de citer :

« Les résultats de la production devenue plus féconde s'accumulent par masses entre les mains d'une minorité, tandis que la multitude se trouve exposée aux extrémités du dénuement. L'augmentation de bien-être de celle-ci n'est pas proportionnée à celle de la richesse générale ; en tout cas sa situation, au lieu de devenir plus stable, est devenue plus précaire. Ces classes misérables n'étaient réprésentées, dans l'ancien état de choses, que par de faibles échantillons, et, comme la richesse, LA PAUVRETÉ SE MANUFACTURE AUJOURD'HUI PAR MASSES. » (*L'Evolution économique* p. 101).

Nous avons cité les évènements de Charleroi comme un exemple de révolte des petits patrons contre un capitaliste qui les écrasait par un

outillage modèle (les journaux les moins socialistes, *le Figaro* en tête, l'ont reconnu dès l'origine du mouvement); point n'est besoin de sortir de France et de parler du passé, pour toucher du doigt ce nœud de la question sociale, qui est l'affamement du travailleur de chair par le travailleur d'acier.

Voyez ce qui se passe à Vierzon.

Je copie textuellement *le Temps* qui est, d'ordinaire, fort réservé dans la détermination des vraies causes de la crise économique :

« Le conflit qui vient d'éclater ici, écrivait son correspondant le 20 août, a plusieurs causes qui sont d'ordre divers ; mais la principale est dans cette circonstance que *Société française de matériel agricole*, depuis qu'elle a acquis l'usine de M. Gérard, diminue de plus en plus son personnel.... La Société exploite, depuis 1879, une usine qu'elle a achetée à M. Gérard. A l'époque où ce dernier la dirigeait, un personnel de 500 ouvriers y travaillait ; mais depuis lors, ce chiffre est descendu à 280, et la crise industrielle qui éprouve présentement toute l'Europe et *le perfectionnement de l'outillage* vont le faire tomber définitivement à 140.

« M. Gérard fabriquait en son temps du matériel agricole d'une façon fort rudimentaire; le défaut de machines rendait nécessaire dans ses ateliers l'emploi d'un assez grand nombre d'ouvriers. En devenant propriétaire de l'usine Gérard, la Société française résolut d'abandonner ce système modeste ; elle songea à placer la fabrication des instruments agricoles à la hauteur où elle se trouve en Angleterre; là, il put faire des études complètes sur l'outillage et la division du travail, et il observa que l'ouvrier anglais *qui n'est ni plus travailleur, ni plus habile que l'ouvrier vierzonnais*, produisait quatre fois plus que ce dernier. Frappé des avantages de l'organisation anglaise, il s'efforça, à son retour à Vierzon, de l'appliquer à son usine. De nombreuses machines furent peu à peu installées dans les ateliers ; on réglementa le travail d'une façon plus savante ; bref, on fit une révolution dans les errements jusque-là suivis.

« M. Gérard faisait un million d'affaires par an, avec le concours de près de près de 500 ouvriers; la Société peut maintenant produire annuellement pour deux millions d'objets, en employant à peine trois cents ouvriers. »

L'exemple nous paraît démonstratif.

Voilà bien une de ces importantes *entreprises individuelles* absorbée par une *association de capitaux*. — Voilà une main-d'œuvre, secondée par la machine, qui devient quatre fois plus productive qu'auparavant, et qui, par suite, est réduite dans des proportions considérables. — Voilà notre pays, mis en mesure de lutter avec l'Angleterre, pour la fabrication des machines agricoles, et qui ne remporte ce succès, sur le marché international, qu'en privant une partie de ses ouvriers de leur gagne-pain.

Ainsi, nous pouvons conclure de ce qui précède que dans l'état économique présent, les travailleurs manuels ont raison de maudire les forces naturelles qui travaillent à leur place, — mais pas à leur profit ; — et, cependant, les nécessités de la concurrence étrangère obligent des directeurs intelligents, comme M. Monteil, à renvoyer la plus grande partie de leurs ouvriers et à leur préférer la vapeur.

Pour en finir avec la grève de Vierzon, disons que l'Etat n'a qu'à laisser les évènements suivre paisiblement leur cours, et les 360 ou-

vriers réduits à la misère par la nouvelle installation mécanique, défendre leur pain, de leur mieux, en vertu du droit de coalition.

Mais, dans l'intérêt de l'humanité et de la paix publique, il nous sera bien permis de nous demander comment vivront et les industriels outillés imparfaitement comme l'était M. Gérard ; et les travailleurs employés, par ces mêmes industriels, et, à un point de vue général, ceux qu'occupaient autrefois les ateliers dont l'outillage a été mis à la hauteur des exigences de la lutte internationale.

Quels remèdes à ce mal de surproduction ? Nous disions plus haut qu'il fallait tâcher de régler et de modérer la production ; qu'il fallait ensuite augmenter la consommation.

C'est plus facile à dire qu'à réaliser. Le résultat civilisateur à atteindre vaut pourtant qu'on s'ingénue à découvrir les moyens pratiques qui y conduiront.

Nous lisions l'autre jour l'entrefilet suivant :

« Les maîtres de forges d'Autriche et de Hongrie viennent de signer une convention aux termes de laquelle *ils s'engagent à régler leur production*, ainsi que les ventes, d'après une échelle qui variera selon les circonstances.

Un bureau central nommé *Evidenz bureau* sera établi à Vienne. Les maîtres de forges se sont solennement engagés à annoncer à ce bureau le montant exact de leur production, de leurs ventes et de leurs commandes.

Cette convention durera jusqu'à la fin de 1887. »

Ainsi, voilà le syndicat des maîtres de forges de tout un pays qui, après avoir examiné les besoins de la consommation, se dit : « Nos nationaux ont besoin de tant ; nous ne devons pas produire d'avantage. »

Plus haut, nous avons vu qu'un fonctionnaire supérieur avait évalué à une quantité de.... le montant des besoins des consommateurs américains. Cette évaluation déterminait avec netteté le quantum de la production, pour *toutes* les industries d'une vaste contrée.

Voilà deux résultats certains non utopiques.

Qu'on veuille, maintenant, bien réfléchir que l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la France, souffrent des mêmes maux que l'Autriche et que l'Amérique, et on se convaincra sans peine que rien ne fait obstacle à ce que des conventtons nationales, comme celle qui a été signée à Vienne, le soient dans les autres capitales ; à ce que chaque catégorie d'industriels imite les maîtres de forges. — Allons plus loin. Qui empêche que les représentants des syndicats nationaux se réunissent chaque année en Congrès international et que ces syndicats généraux règlent pour le monde civilisé la production industrielle comme les maîtres de forges austrho-ongrois la règlent pour leur patrie, en ce qui les concerne ?

Utopie ! nous crira-t-on ! Voyons, qu'est-ce autre chose que le syndicat international que nous désirons, cette réunion annuelle des producteurs et des exportateurs de grains *de tous les pays*, qui se tient à Vienne ? Cette année-ci 4.500 propriétaires et négociants en céréales y étaient représentés.

Niera-t-on les souffrances de la grande industrie ? Les journaux publiaient, l'autre jour, la dépêche suivante, venue de Berlin :

« Les nouvelles des régions industrielles du Rhin et de la Westphalie sont mauvaises. Une grande fabrique de fer, *l'Union de Dortmund*,

vient de renvoyer 300 ouvriers. Plusieurs autres établissements se verront bientôt forcés de faire de même. »

Il y a donc une question sociale pour tous les producteurs quels qu'ils soient, patrons et ouvriers ; aussi est-il de l'intérêt de tous qu'elle soit résolue au plus tôt.

Voilà pour la réglementation de la production. — Quant au développement de la consommation, il ne s'effectuera que lorsque tout ou partie des ouvriers actuellement inoccupés, gagneront des salaires. Les entrepôts seront ainsi débarrassés de leur trop-plein. (Il faut poursuivre l'emploi d'un plus grand nombre de bras, plutôt que le relèvement des salaires, car, tant que nous demeurerons en régime de salariat, la loi d'airain continuera, quoi qu'on fasse, à s'appliquer dans toute sa rigueur.)

Mais, au contraire, les revendications ouvrières aboutiront à un résultat sensible, lorsque, dans les nations industrielles, on réclamera la réduction des heures de travail.

(Qu'on nous fournisse nn meilleur moyen de diminuer le nombre des *sans-travail,* et nous l'adopterons volontiers).

La chose a, du reste, été universellement comprise. Sur tous les drapeaux de la Démocratie sociale, se lisent ces mots : « Nous voulons la journée de 8 heures. » Les Anglais out trouvé, à ce sujet, un humoristique programme. Ils demandent : Eight hours to work ; eight hours to play ; eight hours to sleep, and eight schillings a day. (Huit heures de travail, de délassement, de sommeil, et huit schillings par jour).

Que le gouvernement français tienne compte des discussions comme celles qui viennent d'avoir lieu à Paris, à la salle de la Redoute, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que 1889 verra se constituer un *Syndicat international ouvrier*, qui imposera partout la journée de 8 heures.

Sur le terrain économique international, les pouvoirs législatifs des diverses nations doivent-ils rester inactifs ? Au point de vue du relèvement des salaires, ils ne feront rien, — de longtemps du moins.

Mais il est certaines questions qui sortent du domaine des chiffres et qui s'agitent dans celui de l'hygiène, de l'humanité, de la morale publique, et à la solution desquelles un gouvernement sérieux, mis en demeure de prendre parti, ne saurait se dérober à notre époque de progrés.

Des congrès internationaux, composés de personnages officiels, et souvent présidés par des ministres ont été tenus, ici et là, à Paris surtout, à l'effet de conclure des conventions internationales monétaires, de poids et mesures, de navigation ; nous avons une union postale universelle, des traités internationaux qui règlent la propriété industrielle et littéraire, les cables sous-marins ; nous avons même, paraît-il, un droit international de la guerre.

Serait-ce donc impossible de rédiger un code international de paix sociale ?

Un ancien ministre de la Confédération helvétique aux Etats-Unis, M. le colonel Frei l'a tenté. Il a saisi le Conseil fédéral d'un vœu tendant à la réalisation de certaines mesures internationales concernant le travail des enfants et des femmes, la salubrité et la sécurité des ateliers, la fixation d'un jour de repos par semaine, l'institution d'un bureau international de statistique ouvrière et industrielle, et a demandé que le gouvernement suisse engage des pourparlers avec les gouvernements étrangers, dans le but d'arriver à une entente générale.

Le Conseil fédéral s'est approprié cette noble pensée et, dans les

premiers jours de 1882, a fait part de cette proposition aux cabinets étrangers qui ont fait la sourde oreille.

Il est temps de répondre favorablement aux ouvertures de ce grand petit peuple suisse.

C'est dans cette préoccupation que M. Camélinat, et ses collègues du *Groupe ouvrier* de la Chambre française, ont déposé leur projet de *Législation internationale du travail*, dont l'initiative et l'élaboration appartiennent à la *Société républicaine d'économie sociale* et aux rédacteurs de la *Revue socialiste*.

Nous espérons que la majorité républicaine votera ce projet purement philanthropique, car le jour où une pareille convention serait signée, serait un jour de grande joie dans le monde où l'on souffre.

ELIE PEYRON.

LÉON CLADEL

La plupart des époques de l'art français ont eu leurs indépendants et leurs irréguliers, dont les figures pleurent ou rêvent en marge de l'histoire des Lettres : face blême de tire-laine au temps des poètes, valets de cour au sourire attendri de rimeur de rondes d'enfants, François Villon ou Fabre d'Eglantine. Les plaintes de mauvais garçon de celui-là restent, alors qu'oubliées sont les galantises de pître de Marot, et les marmousettes de faubourg enfilent encore leurs aiguilles de bois aux flonflons du dantoniste, qu'il rimait alors que dans l'air fumait la poudre du canon d'alarme, et grondait la carmagnole rouge de la place Louis XV :

Il était une bergère,
Et ron, ron, ron,
Petit patapon.....

Rire souffrant d'artiste réfractaire cinglant l'art servile, ou bouquet des champs humé entre les fusils de Pitt et de Cobourg et la guillotine des clubs, vraies ou fausses, ces silhouettes charment ceux qui, comme moi, se plaisent à crever du front les brumes du passé, pour y entrevoir rougeoyer le brandon des Jacques, et ouïr murmurer la cithare des trouvères.

En notre temps, où la foule anonyme et souffrante de toutes les glèbes, la foule aux millions de têtes roulantes, dont on n'a vu encore que les chefs gris des porte-drapeaux, va donner l'assaut au vieux monde social, temps que j'aime, ils sont trois ou quatre : d'Aurevilly, ce sardonique gentilhomme misanthrope, d'autres, et Cladel, qui ont poussé librement, bercés sur des genoux pointus de douairière ou endormis avec des légendes de montagnes, sous les planchers poutrellés

des habitations paysannes, et ne relèvent d'aucun, seuls dans le sillon original qu'a ouvert leur plume.

Cladel est un latin. Tout gamin, son nom me fut familier. Moi, dont la songeuse enfance faubourienne a grelotté dans les rues de neige de Paris assiégé, et blêmi d'angoisse derrière les vitres matelassées de notre logis, durant la Semaine de mai, tandis que les obus du cimetière de l'Est écorchaient les toits, sur nos têtes, et qui en ai peut-être gardé cette peur nerveuse du sang qui fait trembler d'effroi mes coudes, à la moindre plaie rouge chez autrui, j'ai subi mes premières fièvres littéraires en lisant les *Va-nu-pieds*.

Ce fut dans une boutique basse de la rue Blaise, un cabinet de lecture peuple, dont le mauvais poële en fonte puait la suie et les livres le suif, et où j'allais, les soirs d'hiver, mes poings de môme dans mes culottes trop larges, durant deux heures, aimer des reines et rosser les gardes du Cardinal, avec les fantoches à moustaches de Dumas, ou cruellement trépigner de joie aux hurlements du jésuite Rodin mordu par les moxas d'Eugène Sue, que j'ouvris ce livre fait de la vie et des souffrances des miens, des siens aussi à ce plébéien artiste dans les veines duquel coule un peu du sang chanteur des Virgile et des Horace latins. C'était presqu'un volume de luxe, aux marges fortes, aux caractères purs. Il fleurait l'aristocratie lettrée, ce poëme de gueux avec sa préface limpide à Julia Mullem, toute trempée de bonté gouailleusement attendrie. Je sais par cœur aujourd'hui ces quelques trois cents pages dont la forme magique et souple, inconsciemment, déjà me charmait, alors que, en tournant les feuillets de lendemain de défaite, de *Revanche*, dans mon cerveau de mioche précoce et rancunier, passait le souvenir de ce dimanche de printemps, où, tout le matin, les vitres tremblèrent aux derniers rires de la fusillade, et où, le soir, mon père s'alita, après avoir brûlé sa vareuse et son képi de fédéré. Ah! Nâzi, Quoël, Montauban-tu-ne-le-sauras-pas, Auryentis-Auryentis: idiote à teint de buis, à chef en manche de quenouille et à perruque de chanvre sale, paysans blonds, aux yeux lumineux, au front couleur d'alude fauve, je vous aimai, autant que maintenant, passé compagnon dans l'épuisant et cher métier des lettres, j'admire celui dont vous êtes issus, qui vous tailla dans sa chair, chair de peuple comme la vôtre, qui vous créa de son cerveau, cerveau d'artiste souffrant comme le tien, Montauban-tu-ne-le-sauras-pas, à toi qui le fis, lui, de ton sang.

« *Suum cuique* » seul ! oui, maître, vous êtes seul, à les faire ainsi, dans votre langue avancière, plus pure et plus riche que notre patois incorrect, vus à travers votre âme, nos pères, nos aînés, nous tous, tâcherons de l'idée, ilotes du sol ou serfs de l'usine !...

Je le vis un jour, sur une page de Gill, à l'étalage d'une librairie; il avait le front dur, barré d'une ride colère, la tête penchée par la puissance du col, les muscles carrés, ses poings énormes reposaient sur une pioche. Ce piètre dessinateur, caricaturiste de génie, l'avait étançonné dans ses sabots, comme un jouteur de fête nautique. Dans ses yeux aux sourcils joints, flambait seul l'amour têtu des Celtes pour la liberté ; son

casque sans cimier en cheveux lourds et tordus était une crinière d'Arverne : un chef de Bagaudes sous Carinus. Gill s'est trompé. Il y a vingt siècles de lentes, mais constantes études philosophiques, entre Vercingétorix et Cladel, et soixante générations métisses, arabes et latines, latines et gauloises, depuis le siège d'Alésia.

Je le revis un matin, chez lui. Il est très vieux. Sous la toison drue de ses cheveux crêpés, on sent courir et frisonner l'idée dans les bosses du crâne. L'ovale du visage, légèrement allongé à l'orientale, reste très pur dans la barbe fatiguée. Il a les lèvres pâles, mâchées, la bouche malade. — Avez-vous remarqué qu'il a beaucoup de ces demi-sourires souffrants chez les enfants pauvres et les artistes sincères. Je l'ai vu rire pourtant, d'un rire de petiot ; ce penseur se plaît à feuilleter des images anglaises, son front gris de rêveur las, penché entre les têtes dorées ou brunettes de ses filles et de son fils sur l'album ouvert. Non, ce n'est là ni le paysan farouche de Gill, ni le Christ au Calvaire d'Alfred le Petit. Il a bien pourtant des épaules fermes de belluaire. Ses yeux changeants ont bien cette mélancolie, insaisissable comme leurs nuances diverses toutes striées de fils lumineux à reflets de métal, et qu'on voit rouler dans les prunelles des bêtes douloureuses qu'il aime, lui, comme ses sœurs heureuses, ou malheureuses, qui sait ! de la privation de ce tourment à la fois que cette supériorité : la pensée ; mais il n'a ni le front bas et bossu des Pastouraux, ni la sérénité dévotieuse des apôtres-prêcheurs, qui devait relever le crâne du Nazaréen sous les épines de sa couronne. Son teint même, teint de nomade ou de laboureur, s'est affiné, a pris un peu de la fièvre de sa vie. Ce n'est ni Spartacus, ni Jésus ; c'est un homme vieux de la vie, un artiste malade de l'art. Il a les mains fines, dont la sensibilité frisonnante semble exagérée, des mains à toucher d'aveugle, des doigts à caresser les chats. En lui l'enthousiasme seul est jeune. Cet homme était un candide. En Grèce, il eût été rapsode, à moins que, esclave révolté, on l'eût jeté aux lamproies. Parmi nous, il a souffert, et, encore plus, vu les autres souffrir. Savant il a souffert pour le savoir ; artiste, il a souffert pour l'art ; homme de plèbe, il a voulu souffrir avec la plèbe saignante et procréatrice, et donner son coup de pioche d'ouvrier du livre aux vieilles iniquités sociales, au système ploutocratique du capital, dont, peut-être, il aurait pu devenir un des consuls.

Oui, c'est là une de ces figures songeuses, au regard mélancolique et profond, que nos neveux aimeront à retrouver dans les brumes du passé, au-dessus de son œuvre, aux fièvres viriles de laquelle grondera leur sang de jeunes hommes, comme un portrait de mort pensif sous le toit de ses fils vivants.

Il y a deux noms dans le passé de Cladel : celui d'un aîné, Baudelaire, celui d'un compagnon d'adolescence, Gambetta. C'est à l'école du premier, cet étrange génie qui souffrit plus, peut-être, à fixer dans ses livres implacables la chanson de ses nerfs, que de l'exacerbation maladive de ceux-ci mêmes, et à qui, depuis, nombre de parasites de lettres s'attachèrent comme le gui au chêne, et en vécurent, qu'il a pris cette cons-

cienciosité de la forme jamais satisfaite, épurant encore son idéal à mesure que l'œuvre produite s'en rapproche.

Mais, tant était vif et personnel son tempérament artistique, il a gardé, intégrale, son originalité propre, à côté et après cette autre si différente de la sienne. Ceux qui s'étonnèrent de l'intimité du grand curieux des villes et de leurs vices, et de ce poëte au verbe chaud comme les lourds soleils thermidoriens, et grondant comme la basse sourde des blés, me semblent avoir mal connu Cladel. « Un pâtre qui a du coton dans les oreilles, » a dit symboliquement Vallès. Peut-être : il a toutes les maladies philosophiques de notre civilisation bâtarde. Souvent, je me suis plu à imaginer un Cladel illettré ; et, non, il n'eût pas été un paysan ordinaire. D'ailleurs, il s'est battu avec la misère, et a vieilli sous l'Empire. Même, une obsession nerveuse lui en est restée, une haîne de maniaque pour le joug ancien, qui le poursuit encore. — Il y eût tant d'alcooliques, de fous et de pendus, dans cette poignée d'années ouverte et fermée par du sang : Décembre et Sedan. — Non, Cladel n'est ni un brutal, ni un farouche. Il y a chez lui tout un côté de tendresse déliée, qu'on ne veut pas voir ; tel de ses poëmes embaume comme un bouquet d'églogue. Lisez son livre d'amour, celui que tout poëte a fait de son cœur, au moins une fois en sa vie : *le Bouscassié*. Il y a des pages d'une fraîcheur de ruisseau bleu, de délicates marguerites d'amoureux séchées entre chaque feuillet. Ses amants disent : ma rose, ma fleur ; ses vierges répondent : Mon roi. Oui, cet homme était un candide. Mais il a voulu faire l'histoire de son sang : son œuvre est une œuvre d'atavisme.

« Arrivé du fond du Quercy, ma sauvage province, avec le tocsin des « marteaux sur l'enclume dans le cerveau, et dans les yeux, les éclairs « bleus des socs de charrue, enflamboyés par le soleil, j'ai voulu peindre les uns, noter les autres, et faire ahaner la foule des hommes de « terre et d'usine dont je suis issu, dans les bruits de ceux-là et « les éclairs de ceux-ci ; » a-t-il dit dans sa superbe dédicace de *N'a-qu'un-œil* à la Plèbe ; et il s'est ployé sur les pages blanches.

Je n'ai ni le goût, ni l'envie de faire de la critique littéraire, cette cuistrerie d'impuissant ! mais je crois que c'est là qu'il faut chercher la cause du manque de qualités analytiques, que quelques artistes de bonne foi ont reproché à Cladel. Il ne fait que de souvenir. Et, à mon avis, là est aussi sa plus grande force, peut-être ce qui constitue réellement sa puissante individualité. Ses joies, ses deuils, sa bonté, mouillent les phrases, sourient entre deux adverbes. Quatre de ses lignes valent une signature : Le symbolisme aussi, grandit ses héros : Il y a vingt vies et toute une philosophie dans *Ompdrailles*. Faux ? Que non ! ce fils de paysan, qui, après avoir dessiné, les yeux brouillés de larmes filiales, ce rude et sévère *Montauban-tu-ne-le-sauras-pas*, paysan lui-même, a su faire ricaner sournoisement cet effroyable bonhomme de la *Croix-aux-bœufs*. Mais il les aime, si atroces qu'il les ait peints dans *Par devant Notaire*, si bassement lâches et cruels que les aient faits vingt siècles de servitude superstitieuse, ceux de chez lui,

de sa province qui fume, chante, verdoie et fleurit dans ses livres. S *Mi-Diable* est un singulier exemple de ces souvenirs d'adolesce revus et écrits par l'homme vieilli. Les caractères sont grossis, out même, par le temps de nuit qui sépare la conception de l'œuvre travail de forme. Tout petit, j'ai entendu des guerres atroces, cont insi par un vieillard manchot....

A ce désillusionné, il est resté une immense bonté. « Ne vous le di « simulez pas mon cher enfant, — me disait-il un jour ; — l'aurore « la démocratie est le coucher du soleil de l'art; mais, le bonheur « tous est là. » Il souriait, cet artiste, qui, toute la vie a cru en l'art, a vécu de sa foi. Je l'aime, cet homme! Oui, une immense bonté : de fois n'ai-je perçu sa voix se couvrir, ses yeux se voiler subiteme alors qu'il laissait crier et couler sa colère de citoyen sur la mémo de son camarade de collège, mort corrompu ; de celui à qui il avait f sa part de tendresse qui, toute, n'a pas été noyée dans le mépr Gambetta. Et durant la journée de funérailles du Tribun, il resta à fenêtre haute de sa villa de reclus, à Sèvres, seul, taciturne, le rega mouillé et perdu dans les brumes roulant au-dessus de l'amoncel ment gris et brouillardeux de Paris.

Souvent, les soirs de pluie ou de grand froid, cassé au-dessus de s feu de coke, entre son chien aveugle et son chat frileux au râble p par la chaleur du foyer, cendreuil à peine cinquantenaire, des noms camarades disparus montent inconsciemment à ces lèvres : Batail Sylvestre, d'autres. Alors, il semble vieilli encore, tout d'un coup ; parle la voix changée, les yeux douloureux, affaissé brusquement. Pu il se lève et se détourne lentement, pour sourire à Julia Mullem et b ser au front ses filles et ses fils...

Oh ! Maître, savez-vous combien nous sommes, nous, à vous adr rer et à vous chérir !

Jules Bernard. Paris, septembre 1886.

LE CONGRÈS COOPÉRATISTE INTERNATIONAL

DE LYON

ÉTAT ET TENDANCES DU MOUVEMENT COOPÉRATISTE FRANÇAIS

Il n'y a pas un mois que s'est tenu à Lyon le congrès international des sociétés coopératives, convoqué par la Fédération des sociétés coopératives françaises. Cependant, nous hésiterions à venir en parler aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue socialiste*, si nous étions un organe d'actualité au jour le jour, parce que ce congrès a été, peut-on dire, aussitôt oublié que terminé. Ses initiateurs l'avaient annoncé comme devant être l'évènement le plus considérable de notre époque; il s'en faut de beaucoup qu'il ait été l'évènement le plus important du mois de septembre. La publicité complaisante de la presse quotidienne de toute couleur et de tout format ne lui avait pourtant pas fait défaut. Les journaux de tous les camps ont rivalisé d'amabilité; le gouvernement a lui-même hautement manifesté sa sympathie pour le développement du mouvement coopératiste, en se faisant représenter officiellement par M. le préfet du Rhône à l'ouverture du Congrès. Enfin des hommes d'une notoriété considérable, tels que M. Francesco Vigano, délégué italien, Vansittard-Neale, délégué anglais, M. Charles Gide, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier, rehaussait de leur présence l'éclat de la nouvelle conférence internationale. Mais ni la qualité de certains délégués, ni le concours sympathique acquis d'avance dans les divers mondes politiques favorables à la coopération, ni même, circonstance plus grave, la grande publicité accordée par la presse n'ont pu faire qu'au bout de huit jours, ce congrès fut aussi profondément oublié que les mêmes faits divers de la semaine dernière qui ont couru, eux aussi, les colonnes de la troisième page de nos journaux.

A quoi attribuer cette indifférence en matière de coopération, manifesté par le public qui s'occupe de questions sociales? Il serait trop long de le rechercher ici, en nous plaçant snr le terrain de l'étude théorique pure de la coopération. Mais en donnant à nos lecteurs le compte-rendu sommaire des travaux effectués au Congrès international de 1886, et en leur présentant une analyse critique des opinions économiques et sociales émises, nous croyons que la cause de cette indifférence patente, qu'il serait puéril aux coopérateurs de vouloir nier, apparaîtra suffisamment d'elle-même.

Aussi bien, malgré son peu de retentissement, la réunion de Lyon a contribué à remettre la question de la coopération à l'ordre du jour, dans cer-

tains groupements socialistes (1) plus attentifs que le public ordinaire à toute manifestation économique ou sociale, d'où qu'elle parte. Ensuite, cet échec comporte une leçon qu'il convient de dégager, aussi bien dans l'intérêt de quelques initiateurs sincères de la coopération, que dans celui des socialistes qui, observateurs passifs des faits, se sont contentés de pointer les résultats.

I. — Les origines du Congrès de 1886.

Depuis 1878, on n'avait pas tenu en France de congrès coopératiste. Encore est-on en droit de dire que le congrès ouvrier tenu à Lyon en 1878 fut moins une assemblée coopératiste que le champ-clos préparatoire, où coopérateurs et socialistes se virent pour la dernière fois, à la veille de la grande bataille qui devait, l'année suivante, se terminer à Marseille par la défaite complète des coopérateurs et le triomphe du socialisme qui, cette année-là, drapeau déployé, clairon sonnant — le porte-clairon, on s'en souvient, était notre ami et collaborateur Fournière, — fit son entrée solennelle sur la scène des partis politiques français. Depuis, on n'entendit plus parler de coopération en tant qu'instrument de rénovation sociale ou de solution aux problèmes économiques contemporains. Non que la coopération fut morte; les sociétés coopératives existantes ne se dispersèrent pas, évidemment, au lendemain du congrès de Marseille. Mais le silence se fit sur elles, parce qu'une fois séparées du grand mouvement socialiste, elles rentrèrent volontairement dans l'ombre ; elles se tinrent systématiquement à l'écart de toute manifestation sociale élevée, de toute question étrangère à leur fonctionnement intérieur — justifiant, par leur abdication même, l'accusation souvent portée contre leurs meneurs, de chercher à enrégimenter l'élite des ouvriers dans des sociétés coopératives, pour les détourner d'une action socialiste plus efficace.

En 1885, cependant, un réveil se manifesta au sein de quelques sociétés, et l'idée d'un congrès fut mise en avant. L'impulsion, cette fois, ne partait pas de Paris, mais de Nîmes, résidence de M. de Boyve, qui nous paraît avoir été l'instigateur et l'âme de ces tentatives de résurrection. Des ouvertures furent faites par les Sociétés nimoises, nous dit le rédacteur du compte-rendu officiel du congrès de 1885, qui doit être M. de Boyve, aux autres sosociétés. Le découragement était si profond, la foi sociale de certaines coopératives si triste, que les promoteurs d'un congrès eurent la plus grande

(1) Le parti ouvrier possibiliste a consacré, il y a une quinzaine de jours, deux conférences à ce sujet, l'analyse des opinions émises à ce sujet compliquerait trop le texte déjà suffisamment touffu de cet article. Mais j'engage les coopérateurs à en lire le compte-rendu publié par le *Prolétariat*. Ils verront que si les socialistes n'adoptent pas la coopération comme moyen d'affranchissement social, ils ne nient aucun des avantages particuliers qu'on peut en retirer, soit comme consommateur, soit comme membre d'une société à la fois matérielle et morale ainsi que le *Wooruit* de Gand,

peine à en faire admettre la possibilité. Nous trouvons dans le compte-rendu quelques-unes des objections opposées par les correspondants, et il en est qui révèlent le singulier état d'esprit qui règne dans certaines coopératives : « Il y a, disait un de ceux-ci, dans la coopération comme en toutes choses, « les affaires qui vont bien et celles qui ne vont pas. Or les sociétés ancien- « nes, riches et prospères vous diront : Quel besoin avons-nous d'un con- « grès ? Que pouvons-nous en retirer ? »

Sans se laisser décourager par cette expression naïve de l'égoïsme coopérateur, les promoteurs de Nîmes lancèrent une première circulaire que « la plupart des journaux, nous dit le compte-rendu, insérèrent *in extenso* et appuyèrent chaleureusement, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. » Grâce à cette publicité, au concours prêté par tous les partis, des adhésions vinrent et on put enfin réunir à Paris les 26, 27 et 28 juillet, un congrès composé de quarante-sept délégués — dont plusieurs délégués étrangers, suisse, anglais, etc.

L'ordre du jour était le suivant :

1° Formation d'une commission chargée de s'entendre avec le producteur pour arriver, par des achats considérables, à faire profiter les magasins coopératifs des magasins de gros.

2° Nomination d'une chambre consultative chargé de représenter les sociétés de consommation dans l'intervalle des congrès.

3° Création ou choix d'un journal politique qui renseignerait les sociétés sur tous les sujets d'intérêt commun, et qui leur servirait d'instrument de propagande.

Ainsi qu'on le voit, les convocateurs avaient eu soin de limiter le champ des travaux à des questions purement techniques de fonctionnement et d'organisation matérielle. Quant au rôle social des associations coopératives, à leur but, à leurs tendances, on ne s'en expliquait pas autrement, et le compte-rendu des séances du Congrès est à peu près muet sur tous ces points. Le journal dont on proposait la création avait peut-être comblé cette lacune considérable, mais sa fondation fut repoussée à une grande majorité. De même négligea-t-on à ce premier Congrès de dresser un inventaire des coopératives, un état de leurs ressources des résultats obtenus.

Cependant le but poursuivi, j'imagine, par les initiateurs du Congrès de 1885 fut atteint ; on avait créé à Paris deux chambres centrales autour desquelles les sociétés coopératives, isolées avant et sans lien entre elles, se fédéreraient. La constitution de cette fédération eut lieu, en effet, le 29 août 1885, et au 31 août 1886, nous apprend le rapport lu cette année par M. Fougerousse, le chiffre des sociétés fédérées s'élève à 53. C'est cette fédération, dont M Fougerousse est le secrétaire général, qui a convoqué le congrès international de 1886.

II. — Le Congrès de 1886.

L'œuvre de ce Congrès peut se diviser en trois parties : la partie purement technique, relative aux détails pratiques d'organisation et de fonctionnement des Sociétés coopératives ; — la partie statistique, celle où les

orateurs ont fourni les renseignements sur les résultats obtenus par la coopération et l'état de la coopération dans divers pays; — enfin, ce que nous appellerons la partie théorique, celle qui expose le but et les tendances sociales du mouvement coopératiste, dont on a paru vouloir se préoccuper cette année. — Cette dernière, à vrai dire, n'a été traitée que par un seul membre du Congrès, M. Ch. Gide, qui l'a fait avec l'ampleur de vues, l'élévation d'idées et la courtoisie d'expression qui distinguent l'éminent professeur de Montpellier et lui ont acquis une place à part dans l'économie politique contemporaine. Bien que le discours de Ch. Gide ait été le premier prononcé, nous le réservons pour la fin à cause de son importance et de ses conclusions, sur lesquelles les deux premières parties de Congrès nous permettront peut-être de nous prononcer.

I. Travaux du congrès. — Le but des promoteurs de ce Congrès était évidemment de donner une puissante impulsion nouvelle au mouvement coopératiste, en constituant une fédération plus compacte et plus homogène des sociétés groupées autour de la fédération existant déjà. A cet effet, M. Fougerousse, le secrétaire général, proposait de créer à Paris un magasin central d'achats qui eut fourni les principaux produits nécessaires aux sociétés, et eut transformé la chambre commerciale existante en véritable dépôt général des sociétés coopératives de France, quelque chose comme les deux grands magasins de gros des coopératives anglaises, dont l'influence se fait sentir dans le mouvement français. Mais dès le début, un dualisme latent, une défiance excessive contre les meneurs parisiens, se sont manifestés dans le Congrès. « Le magasin central de Paris, a-t il été dit textuellement, n'obtiendra que difficilement la confiance des sociétés de province. » Cette défiance et cette jalousie se sont donc affirmés par le rejet du projet Fougerousse, rejet qui est encore venu aggraver le vote des résolutions suivantes dont l'importance ne saurait échapper à nos lecteurs. Ce vote est en effet le point de départ d'une dislocation définitive du groupement coopératiste sur les bases ou il a été fondé l'année dernière et peut-être le signal d'un fractionnement graduel des sociétés, retombant dans l'isolement où elles étaient avant le Congrès de 1885. — Voici les résolutions :

1. Création de Fédérations régionales chargées de renseigner les sociétés fédérées, d'acheter pour leur compte et de leur distribuer les produits demandés par elles.

2. Etablir des relations entre les Fédérations opérant comme agents réciproques et avec la Fédération centrale de Paris sous forme de cotisations.

3. La Fédération régionale pourra payer directement aux vendeurs le montant des achats faits par son intermédiaire ou laissera ce soin aux Sociétés qui en feront la demande.

4. Vœu de création de banques coopératives chargées du service financier de la Fédération.

Nous ne savons ce qu'on a voulu dire par la « création des banques coopératives chargées du service financier de la Fédération, » puisque le compte-rendu très détaillé du *Temps* ne donne aucune indication pratique ou théorique de ce que serait le fonctionnement de ces banques. Mais il est évident que la création de fédérations régionales « chargées d'acheter pour

le compte » des sociétés fédérées, détruit la Chambre commerciale de Paris, qui n'a plus guère de raison d'être, si ce n'est pour la région parisienne. Au point de vue de l'unité et de l'homogénéité que se proposaient d'obtenir les initiateurs du Congrès, on peut donc dire qu'ils ont complètement échoué, car cette unité et cette homogénéité sont détruites par les résolutions qui précèdent. Il semble d'ailleurs que les délégués de province n'ont voulu laisser planer aucun doute à cet égard, car une fois voté en principe le fractionnement régional des sociétés, ils ont complété leur œuvre en décidant d'organiser chaque fédération sur le même pied que la Fédération française actuelle. A cet effet, on a voté la création, auprès de chaque fédération, d'une chambre consultative — la Fédération même remplissant l'office de chambre commerciale.

Telle est, dégagée des propositions contradictoires et confuses, des détails inutiles et des incidents de séance, l'œuvre technique du congrès coopératif de 1886. Nous ignorons si ses promoteurs en sont satisfaits, mais à notre sens, c'est un commencement de dissolution qui s'est opéré à Lyon. Les évènements diront si nos prévisions étaient inexactes.

Avant que de clore cette partie du compte-rendu, nous devons noter le vote émis par le Congrès au sujet de la « coopération agricole. » Ainsi que la discussion qui l'a précédée, au cours de laquelle le dualisme, dont nous parlons plus haut s'est encore affirmé, mais cette fois, sur la question de l'intervention gouvernementale en matière sociale. L'Union des travail-vailleurs de Saint-Etienne avait demandé au Congrès l'adoption du vœu suivant : « Le Congrès approuve le principe de l'agriculture coopérative et la concession gratuite des terrains en Algérie. » L'adoption de ce vœu était demandée, conformément au désir qu'en avait exprimé le ministre de l'Intérieur, auprès duquel la société l'*Union des travailleurs* avait sollicité des concessions gratuites en Algérie pour les sociétés coopératives agricoles, susceptibles de se fonder. Le ministre répondit que si le principe en était admis par le Congrès de Lyon « le gouvernement l'examinerait avec le plus bienveillant intérêt. » Présenté sous cette forme, le vœu souleva la violente opposition de quelques délégués, qui lui reprochèrent d'être inspiré par le socialisme. Malgré cette accusation, le Congrès ne se montra pas disposé à le repousser. D'autre part, les adversaires de l'intervention sociale protestant de plus belle, M. de Boyve, pour mettre tout le monde d'accord, présenta la rédaction suivante, qui, si elle a l'inconvénient d'être parfaitement incompréhensible, ne repousse pas au moins d'une façon absolue l'intervention sociale de l'Etat. « L'Union des travailleurs de Saint-Etienne a l'honneur de demander au Congrès de vouloir bien approuver le principe (?) de l'agriculture coopérative et demande au gouvernement de bien vouloir prendre les moyens nécessaires (?) et de droit commun (??!) pour le développer. » Malgré l'obscurité voulue de cette rédaction intentionnellement nébuleuse et même quelque peu ridicule, le principe de l'intervention sociale y est contenu et elle a été adoptée par le Congrès.

Une troisième proposition devait être discutée ; celle à propos de laquelle on avait solennellement convié des délégués étrangers, circonstance qui a permis de donner au Congrès de Lyon le titre de « Congrès international. » Mais c'est à peine si elle obtint les honneurs d'un vote. Il s'agissait d'établir

des rapports fraternels internationaux entre les sociétés coopératives des divers pays. Ce point de l'ordre du jour fut écarté, parce que, dit le *Temps*, il y a des susceptibilités patriotiques qu'il faut respecter. » On faisait allusion à l'Allemagne, où le mouvement coopératif a pris une extension si considérable, et avec laquelle, aux yeux de certains coopérateurs, les relations seraient difficiles. Un délégué ouvrier répondit à ces susceptibilités par ces paroles, d'une très belle simplicité prolétarienne : « Jamais les ouvriers ne se sont déclarés la guerre entre eux. » — C'est fort bien dit. Malheureusement, en France comme en Allemagne, ce ne sont pas les ouvriers qui sont à la tête de sociétés coopératives. C'est ce qui explique pourquoi, tandis que les socialistes des deux côtés du Rhin fraternisent par-dessus la frontière contre laquelle les socialistes allemands protestèrent en 1871, les sociétés coopératives ont dû, au Congrès de septembre dernier, abandonner l'idée d'une fédération internationale que les socialistes avaient réalisée quelques jours auparavant à la Conférence de Paris.

La seule résolution prise sur ce point se borna donc à décider d'envoyer des délégués au congrès coopératif de Milan, qui a dû s'ouvrir le 10 octobre courant.

II. — LA PARTIE STATISTIQUE et de renseignements a été surtout traitée par MM. Fougerousse, Rabbeno et de Boyve. — Malheureusement, le rapport que nous aurions consulté avec le plus d'intérêt, parce qu'il a trait à l'état de la coopération en France, celui de M. Fougerousse, est muet sur la situation des sociétés coopératives, et nous avons dit plus haut tout ce que nous en a rapporté le compte-rendu très détaillé du *Temps*, à savoir : que la Fédération des sociétés coopératives de France, compte trente-trois sociétés. Quant aux résultats obtenus par ces sociétés, leur mouvement d'affaire, etc., nous les ignorons.

M. Rabbeno, professeur d'économie politique à Pérouse, exposa la situation de la coopération en Italie, où elle est très brillante, sans que, pour cela, elle ait affranchi économiquement nos frères ouvriers transalpins. « Il existe actuellement chez nous, a-t-il dit, 400 sociétés de crédit populaire, fondées sur le système de Shulze-Delistch, introduit et modifié en Italie par M. Luzzati ; vingt caisses mixtes (?) de prêts ; à peu près 300 sociétés coopératives de consommation de forme differente ; 200 sociétés fruitières ; 30 ou 40 sociétés de production industrielle. » Soit, en tout, près de mille associations coopératives !

M. de Boyve lut un rapport sur l'état de la coopération en Angleterre. Des renseignements contenus dans son rapport, il résulte qu'à cette heure, l'Angleterre compte 1.253 sociétés coopératives, ayant 845.000 membres. Ceux-ci étant généralement chefs de famille, cela fait environ 3 millions de personnes groupées autour des sociétés. Leur capital-actions s'élève à 204 millions et leurs marchandises en magasin à 80 millions environ.

Nous ne saurions suivre M. de Boyve à travers l'historique qu'il a fait dans son travail, ni relever certaines erreurs d'appréciations, telles que celle qui a trait à Robert Owen ..... un coopérateur dans le sens étroitement particulariste de ce mot. Nous devons cependant signaler l'incident auquel l'impression de son rapport, votée par le Congrès, a donné lieu. Un délégué, celui de l'Union des Travailleurs protesta le lendemain contre cette impres-

sion, parce que M. de Boyve avait quelque peu « maltraité les socialistes. » Mais M. de Boyve, nous dit le *Temps*, ayant invité le délégué des Travailleurs à donner lecture des passages qui motivaient sa protestation, ce dernier ne put citer un seul mot contre le socialisme. » Nous sommes porté à croire que ce rapport, dont l'impression avait été votée la veille, n'était sans doute pas dans les mains du délégué protestataire, sans quoi il aurait pu citer ce passage caractéristique, que j'extrais de l'avant-dernier alinéa : « L'alliance coopérative servira de barrière aux haines des socialistes qui veulent tout détruire et nous ramener à la barbarie. » La phrase, j'en conviens, quoique violente, est banale et surtout inoffensive. C'est une de ces déclamations vulgaires, comme on en trouve tous les jours dans la basse littérature économique. Mais précisément à cause de son injurieuse banalité, le délégué devait s'en montrer surpris et même froissé. Quant à M. de Boyve, nous sommes étonné qu'il ait laissé imprimer cette grossièreté, sans portée pour nous, mais qui dépare son intéressante et consciencieuse étude sur le mouvement coopératiste de l'Angleterre.

III. — Le discours de M. Gide (1)

Avec M. Gide, nous allons connaître le but social que se proposent certains coopérateurs et voir si le Congrès a répondu aux espérances que ses initiateurs avaient fondées sur lui.

Un mot, d'abord sur les tendances sociales de l'homme. — M. Gide est professeur d'Economie politique à Montpellier. Il collabore au *Journal des Economistes*. Il est en outre l'auteur d'un *Traité* dont la publication lui a tout de suite acquis une place distincte parmi les économistes contemporains (2). C'est un socialiste, au large sens que nous voudrions voir attribuer à ce mot. Il considère « l'état social actuel comme peu conforme à l'idée de justice et même assez mal agencé au point de vue de l'utilité générale. » Le vice radical de notre société est pour lui dans ce fait : « que la majorité des hommes est forcée de travailler pour autrui. » Il croit que cet état de choses peut se modifier, parce que les faits de l'ordre social sont tout aussi maniables que ceux de l'ordre physique; qu'ils sont même ceux sur lesquels l'homme a le plus de prise. La prétention de vouloir les modifier est donc légitime et dut, dit-il, ce que nous faisons tous les jours, soit individuellement par nos efforts personnels, soit collectivement par des lois et des réglements. — C'est là bel e

(1) Cet exposé analytique et critique ci-dessus du discours de M. Gide n'a put être fait sur le texte même de ce discours qui n'a pas encore été publié à l'heure ou nous écrivons cet article. Nous suivrons donc l'analyse qu'en a donné le *Temps* dans son numéro du 21 septembre en nous aidant : 1° de quelques légères rectifications faites à ce compte rendu par M. Gide lui-même, dans une communication qu'il a bien voulu nous adresser à ce sujet : 2° d'une très intéressante conférence de M. Gide sur la doctrine de Fourier, conférence faite devant un public de coopé rateurs ; 3° enfin de quelques passages de son livre relatifs aux sociétés coopératives.

(2) *Principes d'Economie politique*, par Ch. Gide. Paris, Guillaumin, 1884.

bien du socialisme, et M. Leroy Beaulieu n'a fait que rendre justice à M. Gide en disant dans un de ses livres qu'il a quelque peu puisé dans le socialisme. (?)

Voici maintenant un résumé très sommaire de son discours d'ouverture, dont nous retenons les propositions principales :

Le congrès de 1886 est la continuation de celui de 1878 avant que les doctrines collectivistes, l'emportant au congrès de Marseille, amenassent la désorganisation du coopératisme. L'année dernière, ce parti s'est affirmé par la création d'une fédération nationale des sociétés coopératives en France ; cette année on va établir une véritable fédération internationale ;

En Angleterre, l'association coopérative a donné d'immenses résultats. En France, l'association rendra les mêmes services, parce quelle apprendra aux associés à subordonner leurs intérêts à ceux de l'association, parce qu'elle supprima le salariat qui est au mode de civilisation imparfait.

La devise de l'association coopérative est : tous pour chacun, chacun pour tous. » Son fonctionnement confinera à la classe ouvrière les vertus et les capacités dans lesquelles elle n'occuperait jamais dans la société la laquelle elle a droit.

Les syndicats ouvriers qui sont des instruments de combats et obligés de faire appel à l'intervention législative ne saurait être comparés aux associations coopératives. Quand aux doctrines socialistes, elles sont en partie inaplicables, et ce que les ouvriers ont de mieux à faire, c'est de se grouper sur le terrain de l'association coopérative, par laquelle ils s'affranchiront sûrement. Avec elles, il est vrai, l'affranchissement sera progressif graduel ; les meilleurs d'abord seront libérés, mais ils tendront la main à ceux d'en bas. D'ailleurs, même par une révolution sociale la minorité seulement des ouvriers serait affranchie, et ce ne seraient pas les plus dévoués.— La coopération est donc le salut social.

Tel est en substance le discours de M. Gide. Il contient deux affirmations d'ordre différent que nous allons séparer et examiner à part.

D'abord, M. Gide croyait, à l'ouverture du Congrès de Lyon, que la réunion de cette année, complètant l'œuvre de 1885, parfairait la formation d'un parti ouvrier coopératiste, par la création d'une fédération internationale, agrandissant l'horizon de la coopération. — Hélas ! M. Gide était à peine descendu de la tribune, que le Congrès détruisait de ses propres mains l'organisation dans laquelle l'éminent coopérateur se plaisait à voir l'embryon d'un parti social transformant pacifiquement, par la seule force de l'exemple et de la volonté déployés dans l'association libre, l'ordre économique actuel. Cette fédération française de 53 sociétés coopératives était, en effet, dissoute le lendemain par les votes que nous avons mentionnés plus haut, votes inspirés par la défiance des sociétés coopératives de province qui n'ont aucune confiance dans les chefs du mouvement parisien. Quant à la fédération internationale rêvée par lui, illusion ! fumée ! cette fédération a pu se former entre travailleurs socialistes, unis par-dessus les frontières, mais non entre associations coopératives. Que devient dès lors ce parti ouvrier que M. Gide se flattait de pouvoir opposer au nôtre ? résurrection du parti coopératiste, désorganisé, croit-il en 1879, par les collectivistes, — qui, en réalité, n'ont fait que se retirer de lui, et l'ayant laissé, livré aux seules forces de sa foi sociale coopérative, n'ont pu que constater son affaissement progressif et

graduel, jusqu'au jour où quelques hommes d'initiative comme M. Gide, M. de Boyve, etc., ont essayé de le galvaniser. Cette résurrection, disons-nous, aura été de courte durée et M. Gide doit, assurément, être péniblement affecté du démenti infligé à 24 heures de distance, par les coopérateurs eux-mêmes, aux riantes espérances contenues dans son discours d'ouverture.

Cependant, l'échec du Congrès de Lyon ne prouverait rien contre les théories de M. Gide, s'il était dû à des causes étrangères aux bases théoriques même de l'association coopérative, considérée en tant qu'instrument universel de rénovation sociale. Car, ainsi qu'on l'a vu par la sommaire analyse de son discours, M. Gide croit à l'efficacité universelle de la coopération, à l'exclusion de tout autre forme de revendications sociales. Et ceci nous amène à examiner la deuxième proposition générale de M. Gide : — L'affranchissement de la classe ouvrière est dans l'organisation des sociétés coopératives, seule solution de la question sociale.

Pour aborder l'examen de cette préposition, il importerait de convenir ce qu'on entend par l'affranchissement de la classe ouvrière et par solution de la question. M. Gide parle bien, dans son discours de solidarité, de subordination des intérêts individuels aux intérêts de l'association, mais partout nous voyons des préoccupations économiques exclusives. Certes, les préoccupations économiques ont une importance capitale que nous, socialistes, somme loin de méconnaître. Mais, selon la belle parole de l'Evangile, l'homme ne vit pas seulement de pain. La question économique, pour être beaucoup, n'est pas tout.

Dans là structure de l'organisme social, chaque partie est composante de l'organisme ; d'un ensemble d'autres parties auxquelles elle s'adapte. Et si à cette heure des modifications profondes sont nécessaires, les moyens qui permettront ces modifications, doivent être de telle nature qu'elles portent sur l'ensemble des parties composantes du corps social. Voilà pourquoi il y a sinon une indifférence, au moins une distinction de signification à établlr entre ces deux termes : la solution économique et la solution sociale. Parce que l'une est contenue dans l'autre, mais n'est pas tout l'autre terme. En politique, en art, en religion — au sens social philosophique et de l'expression — en un mot, dans toutes les manifestations de la vie sociale, considérée sous son triple point de vue matériel, intellectuel et moral, des réformes sont indispensables. Si donc les coopérateurs ont la prétention de réaliser un ordre de choses nouveau, ce qui ne sera possibte qu'à la condition de poursuivre une transformation sociale complète — où si l'on préfère une modification dans les rapports sociaux au triple point de vue que nous venons d'indiquer, ils sont forcés d'avoir une conception sociale d'ensemble, un système, un corps de doctrines, comme celui qui s'élabore dans le socialisme contemporain. Car le socialisme proprement dit, dont M. Gide repousse, sinon la plupart des conclusions (1), au moins les voies de réalisation, est tout cela. Les

(1) Les critiques de M. Gide à l'adresse du socialisme sont pour la plupart des critiques de détail et même nous n'hésitons pas à reconnaître que quelques-unes d'entre elles sont fondées, parce que parfois, certains écrivains socialistes ont

système socialiste peut être imparfait, incomplet, — tout ce que l'on voudra : mais c'est une doctrine, basée sur des principes généraux d'où découle l'unité de vues, sinon dans tous les détails, au moins dans l'ensemble des théories, qui ont une base commune.

Si les coopérateurs avaient un ensemble de théories communes basé sur des principes généraux professés par les diverses nuances d'entre eux, ils raient, croyons-nous, revendiquer la prétention de se poser en pionniers de la solution sociale. Mais nous n'avons trouvé, ni dans le discours de M. Gide, ni dans les exposés de ses collaborateurs rien qui ressemble à un corps de doctrines. Bien mieux ! A chaque instant, on déclare, parmi les coopérateurs que les opinions politiques ou religieuses doivent être soigneusement bannies du sein des travaux des sociétés coopératives ; que celles-ci doivent se borner à propager les principes commerciaux, si je puis ainsi dire, sur lesquels repose le succès de ces associations et écarter toute discussion de doctrine. Il ne peut même en être autrement, sans quoi un congrès de coopérateurs deviendrait une véritable cour du roi Petaut. On ne saurait à qui entendre, celui-ci étant catholique, cet autre juif, un troisième radical. Dans ces conditions, je le demande à M. Gide, quelle unité le but peut bien régner entre eux, et partout qu'elle sera l'efficacité d'un groupement ouvrier ainsi composé ? — Voilà par exemple M. Gide qui, contrairement à l'opinion des économistes ordinaires trouvant tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, considère le salariat comme un état de civilisation très imparfait et veut le supprimer. Mais pour supprimer le salarié, il faut éliminer le patron, le maître. Or, M. Fougerousse qui appartient à l'école de Le Play, lui expliquera très doctement comment le maître a une fonction sociale a remplir qui légitime son autorité sociale, et que la société coopérative ne doit pas tendre à soustraire l'ouvrier à cette autorité. Que sera-ce lorsque des questions économiques ou religieuses devront être tranchées par les pouvoirs publics ? Car M. Gide admet l'intervention des pouvoirs publics en matière sociale. Il verra un peu si ce jour-là le *Temps* manquera de traiter les coopérateurs d'utopistes.

Au reste, ces divergences radicales d'idées, parmi les partisans des sociétés coopératives, se sont manifestées pendant toute la durée du Congrès, bien que

---

formulé, par déduction, des propositions sociales dans une forme trop rigoureuse. (Voir à ce propos. un article de M. Gide dans le *Journàl des économistes* de décembre 1884). Sur un seul point, toutefois, M. Gide a opposé au collectivisme une objection de fond d'une portée considérable : à l'encontre de la plupart des économistes, il ne croit pas à l'avenir de la grande propriété et de la grande industrie, il pense que l'évolution économique à laquelle nons assistons n'est pas durable. Malheureusement, il n'a fait encore qu'effleurer cette question, que nous serions heureux de lui voir approfondir. Mais nous croyons que la concentration des instruments du travail s'arrêtât-elle, l'avenir du socialisme ne serait pas enrayé pour cela, le socialisme contemporain n'étant pas à nos yeux que la résultante exclusive de l'évolution économique, et répondant à tout un ensemble de besoins moraux et intellectuels tout aussi incompréhensibles que les besoins matériel qu'il a pour mission de satisfaire.

d'une façon voilée, et nous les avons signalées dans notre compte-rendu. C'est même, il n'en faut pas douter, à cette sourde hostilité qu'il faut attribuer les résultats négatifs du congrès, le cruel démenti infligé aux espérances de M. Gide, dans une centralisation nationale et une fédération internationale des efforts coopérateurs. L'échec subi tenant donc à l'imperfection, ou plutôt au manque de doctrines sociales des coopérateurs, M. Gide s'est trompé, quand il a si instamment engagé les ouvriers à abandonner le socialisme pour la coopération, par laquelle il leur dit qu'ils arriveront plus vite et d'une façon certaine à s'affranchir de l'esclavage social qui pèse sur eux.

Releverai-je maintenant ce parallèle établi par M. Gide, entre les hommes dévoués, qui se consacrent à la propagation de l'idée coopérative, et les socialistes qui s'attachent à grouper la classe ouvrière, en vue de réaliser par la force du nombre, au moyen des pouvoirs publics, les réformes sociales indispensables ? M. Gide dit que si les résultats partiels ne profitent guère qu'à l'élite, cette élite tendra une main fraternelle à ceux d'en bas, ainsi graduellement affranchis et élevés, que d'ailleurs une transformation opérée par les socialistes ne profiterait guère, également, qu'à une minorité ouvrière, avec la différence que cette minorité ne serait pas celle des citoyens les plus dévoués. J'avoue ne pas bien comprendre cette distinction, parce que, tout en affirmant le mérite des ouvriers qui se consacrent aux organisations coopératives, je ne puis croire que M. Gide ait voulu nier le dévouement des travailleurs socialistes qui se consacrent à ce qu'ils pensent être l'œuvre la meilleure, en vue de l'affranchissement social. Les socialistes peuvent, en effet, comme l'apôtre Saint-Paul aux Gentils, dire aux ouvriers devant lesquels on suspecterait leur désintéressement et leur dévouement : croyez en nous, parce que nous allons souvent en prison, pour les vérités que nous vous apportons !

III. — Conclusion.

Les promoteurs de la coopération, venus de différents partis politiques et sociaux, professent la tolérance la plus large à l'égard des opinions politiques, économiques et sociales. Il est cependant une catégorie d'idées envers lesquelles MM. les coopérateurs se montrent d'une rare sévérité : ce sont les idées socialistes. Il y a là un fait caractéristique qui mérite d'être signalé : le socialisme est la seule croyance à l'égard de laquelle ils ne considèrent pas tenues à leur modification ordinaire.

D'où provient cette animosité ? — D'un malentendu entre socialistes et coopératistes, malentendu que quelques meneurs s'entendent admirablement à exploiter, et que le presse bourgeoise envenime tous les jours de ses commentaires perfides.

Après 1878, quand le parti socialiste proprement dit sortit de la coopération, il y eut entre coopérateurs et socialistes quelques froissements inévitables : l'amertume de la défaite chez les uns, l'expression parfois immodérée du triomphe chez les autres, amenèrent des récriminations réciproques. Puis, le mouvement coopératiste s'affablissant de plus en plus en tant que mouvement social, on ne parla plus de coopération dans le parti socialiste.

Les congrès de 1885, 1886, nous ont appris que si les socialistes ont oublié, certains coopérateurs eux, ont conservé vivants leurs rancunes, à moins que ces attaques violentes contre le socialisme dont nous avons donné un spécimen en citant la conclusion de M. de Boyve, ne fassent partie du plan alors plutôt politique que social, que se seraient tracé quelques coopérateurs.

On proclame en effet les socialistes comme les ennemis naturels des coopératives. C'est là une erreur qu'il importe de rectifier. Les socialistes ne sont pas les ennemis de sociétés coopératives. Ils ne partagent pas les espérances brillantes que la coopération inspire à certains; — ils ne croient pas qu'elle doit être l'instrument de salut universel, et partant ils concluent qu'on ne doit pas concentrer les forces du prolétariat en vue d'un résultat dont l'importance ne rémunérerait pas la somme d'efforts dépensée à son obtention. Mais ils ne nient pas pour cela les résultats matériels partiels que les ouvriers peuvent retirer de la coopération. Aussi voyons-nous souvent les socialistes faire partie de sociétés coopératives dans lesquelles ils ne ménagent pas leur active intervention. A Paris, au XIe arrondissement, je connais des socialistes révolutionnaires très avancés qui font partie de conseils d'administration de sociétés de consommation auxquelles ils apportent un concours dévoué et dont ils prisent fort les avantages. Mais là ne se borne pas leur activité; et tout en recrutant des adhérent à leurs sociétés, ils se livrent à une propagande socialiste acharnée. Enfin il suffit de citer l'exemple du *Vooruit* de Gand, pour montrer aux coopérateurs français que les socialistes peuvent faire de la bonne et excellente coopération, supérieure assurément, à celle qu'on fait en France. Nos coreligionnaires de Gand, soutenus dans leur œuvre par les principes sains et fortifiants de la solidarité sociale ont, en effet, non seulement réalisé l'une des plus puissantes associations coopératives du monde, mais ils ont encore donné une impulsion formidable au progrès social et préparé la voie aux grandes réformes législatives sans lesquelles leurs efforts individuels resteraient stériles. C'est là la démonstration par le fait de la supériorité des doctrines socialistes sur les doctrines confuses et disparates des coopérateurs aussi bien des coopérateurs anglais que des coopérateurs français. Quand donc certains chefs du mouvement coopératiste affirment qu'il y a incomptabilité entre le socialisme et l'association coopérative, ils propagent une erreur. La vérité c'est que les socialistes n'ont pas dans la coopération, à la fois but et moyen de l'affranchissement social, la confiance illimitée de coopérateurs, voilà tout. Ils craignent que le groupement des ouvriers d'élite sur le terrain de la coopération ne détourne de la lutte sociale féconde des dévouements plus utiles à l'œuvre de rénovation dans les rangs d'un parti ouvrier propagandiste et militant, que dans un parti ouvrier semblable à celui des coopérateurs, sans base théoriques sans action arrêté, et qui n'est plus à faire ses preuves d'impuissance et de stérilité.

Cette crainte, peut-être exagérée chez quelques-uns d'entre nous, a été, en effet, justifiée par les évènements. Qu'ont fait les coopérateurs de 1878 à 1885? Rien. En 1885, on a tenté de le galvaniser, de reconstituer l'ancien groupement. Mais les éléments divers dont ils ont composé nos sociétés coopératives françaises ont paralysé tous les efforts, et malgré les moyens d'action, les plus puissants, les encouragements de tous les partis, l'appui de

toute la presse sans distinction de nuance, le secours en argent de fortunés promoteurs du système, le Congrès de 1886 a abouti au lamentable échec que l'on sait, à la désagrégation de la fédération si péniblement constituée avec 53 associations coopératives sur cinq ou six cents qui, au dire de M. Gide, existent en France.

Le silence qui s'est fait tout à coup autour du Congrès de Lyon, annoncé avec tant de fracas, ne doit pas être attribué à d'autres causes que celles que nous venons de signaler : l'insuffisance doctrinaire d'un mode d'association d'intérêts exclusivement matériels, sans aucun lien politique ou religieux entre les associés : d'où résulte leur impuissance à constituer un groupement de nature à produire des modifications sérieuses dans l'organisme social en crise de transformation, aujourd'hui, et, demain, de révolution.

GUSTAVE ROUANET.

P. S. — Cet article était écrit et en partie composé, quand nous avons pu lire le compte-rendu que l'*Economiste français* a publié du Congrès de Lyon.

Le *Temps* avait déjà laissé entrevoir qu'il avait régné dans ce congrès un dualisme d'idées latent et un antagonisme marqué entre deux camps de congressistes, dont les divergences, pour ne s'être pas accusées d'une façon formelle, n'en étaient pas moins réelles. D'une part, ainsi que nous l'avons fait remarquer, les délégués ont manifesté une invincible défiance à l'égard des meneurs de la coopération et de son bureau central de Paris, que conduisent surtout MM. Fougerousse et de Boyve. *Le Temps* n'avait soufflé mot de la nature de défiances nourries par certaines sociétés de province à l'égard de la Fédération. L'*Economiste français* nous apprend que « la ma- « jorité a cru flairer une affaire, une opération commerciale dans l'insistance « de quelques délégués parisiens à vouloir centraliser à Paris les opéra- « tions d'achat de toutes les sociétés françaises. » — La manifestation de ces défiances injurieuses vient à l'appui de ce que nous disons dans notre article : que la coopération, en faisant exclusivement appel à des intérêts matériels, ne développe pas assez suffisamment chez ses adhérents les principes moraux supérieurs sur lesquels s'appuie la prapagande socialiste, et que ce défaut de moralité sociale est la condamnation irrémédiable du système, en tant qu'instrument universel de transformation. Les socialistes peuvent être divisés ; les questions de personnes ne nous ont, hélas ! que trop agités. Mais du moins, les ambitions personnelles, quand elles surgissaient et fractionnaient nos groupes, avaient-elles une cause plus élevée, et les accusations qu'elles suscitaient étaient des accusations théoriques qui n'avaient trait qu'à des intérêts d'idées, non à des suspicions matérielles. Si nous relevons la triste nature des divisions qui se sont produites au Congrès de Lyon, ce n'est assurément pas dans le but d'aiguiser encore les réflexions pénibles, chez ceux que la nature d'opposition qu'on leur a faite a dû leur inspirer, mais bien pour montrer l'infériorité évidente d'un mode d'organisation, susceptible d'être troublée par des défiances de ce genre.

D'autre part, l'*Economiste français* signale des divergences d'idées parfaitement accusées qui se sont traduites par des protestations très vives contre les attaques dont les socialistes ont été l'objet à ce Congrès. Nous avons rapporté l'incident de Boyve et insisté sur le caractère anti-socialiste que certains coopérateurs affectaient. Le compte-rendu de l'*Economiste* nous singulière idée sur la façon dont ces coopérateurs envisagent le socialisme contemporain. La phrase suivante, de M. de Boyve, mérite d'être citée pour l'ignorance naïve qu'elle témoigne chez son auteur : le délégué Nîmois ne comprend pas le reproche qui lui est fait (d'avoir attaqué le socialisme) : « Nous sommes, dit-il, réunis pour édifier ; les révolutionnaires se propo-

« sent de renverser. Comment des coopérateurs peuvent-ils être des socia-
« listes? »

La conclusion de l'*Economiste* ne s'écarte pas sensiblement de l'appréciation que nous avons donnée plus haut du Congrès de 1886, avec cette différence, toutefois, que l'auteur anonyme du compte-rendu, étant très sympathique à l'œuvre poursuivie, déclare regrettable les incidents qui se sont produits, et prédit que de telles discussions « seront fatales, sinon à la coo-
« pération elle-même, au moins à cette fédération si sagement et si labo-
« rieusement conduite par MM. de Boyve et Fougerousse.

« Espérons, conclue-t-il, que désormais la majorité conservera au Con-
« grès, dont la besogne effective a été PLUS QUE MODESTE dans ses deux
« premières sessions 1885-1886, son caractère d'instrument d'union et de
« bonne entente entre tous les coopérateurs français (même socialistes?)
« sans distinction d'opinions, en matière de coopération. »

Amen! Requiescat in pace.

CORRESPONDANCE

Como, le 25 septembre 1886.

Cher coréligionnaire et ami,

La Chambre d'instruction du tribunal a déclaré le *non-lieu* en faveur de quatre des arrêtés du parti ouvrier (1) et renvoyé les autres au jugement de la Cour d'assises sous l'imputation *d'excitation au crime de grève et à celui d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat.* Vous savez que dans notre code la grève « sans cause raisonnable » (?) est encore un crime. A ce sujet un mouvement s'est manifesté, un projet de loi a été présenté à la Chambre des députés pour modifier ces articles de la loi d'un autre âge mais à la discussion on l'a rejeté. D'ailleurs si le projet n'eût pas été voté par la Chambre, il l'aurait été très probablement au Sénat, dont les membres ainsi que vous le savez, sont nommés par le roi et pris, sauf de rares exceptions, parmi les éléments les plus conservateurs de la haute bourgeoisie.

Les débuts auront donc lieu en octobre devant le jury de la Cour d'assises de Milan.

C'est encore un bonheur que la magistrature, cette fois, sous l'influence assez honnête, à ce qu'il paraît, de M. Municchi, Procureur Général, n'ait pas eu la déloyaute qui est très ordinaire en Italie, lorsqu'il s'agit de socialistes, de *correctionnaliser* l'imputation pour soustraire les prévenus à leurs juges naturels, le jury. Elle n'a pas eu l'effronterie, non plus, de maintenir l'accusation infâme *d'associations de malfaiteurs* proposée par la police, ni l'autre absurde et ridicule de conspiration. Quoique le procès ait ainsi perdu de son importance au point de vue du danger pour les prévenus, son importance politique n'en sera pas moindre et le jeune Parti ouvrier italien ne manquera pas de saisir l'occasion pour exposer hautement, par la bouche de Constantino Lazarri, Giuseppe Croce, Augusto Dante, Casati, etc., les principes qu'il a déjà propagé en l'occasion de la dernière lutte électorale et d'affirmer, en les démontrant, la loyauté et l'opportunité de son action organisatrice, le bien fondé des revendications dont il proclame l'urgente nécessité.

Bien à vous. FILLIPPO TURATTI.

---

(1) Voir la *Revue socialiste* du 15 août, page 755 et suivantes.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Reunion mensuelle du 25 septembre 1886.

La séance, ouverte à neuf heures précises, est présidée par le citoyen René Vaillant; assesseurs, les citoyens Dubois et Chirac; secrétaire, le citoyen Gustave Perthuis.

Des lettres d'excuses des citoyens Gandin, Francolin et Jourde sont lues, puis le président invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans modification.

Ensuite, le président donne l'ordre du jour déjà connu des sociétaires par les convocations individuelles. Il est ainsi fixé :

1° Discussion du projet des nouveaux statuts;

2° Propositions diverses;

3° Admission de nouveaux adhérents.

Le citoyen Vaillant fait observer que le projet de nouveaux statuts a été inséré dans la *Revue socialiste* du 15 septembre 1886 et envoyé à tous les sociétaires qui, par ce double mode de publicité, ont pu l'étudier. Sans vouloir en rien précipiter la discussion, il invite les orateurs à être concis afin d'arriver, si possible, à un vote sur tous les articles. De l'assentiment de la réunion, il ne donne pas lecture entière du projet dont il s'agit, et la discussion article par article commence aussitôt de la façon suivante :

Discussion des nouveaux statuts

ARTICLE PREMIER. — Adopté sans discussion.

ART. 2. — Adopté sans discussion, après observation reconnue exacte, du citoyen Huguet que, dans la pensée du Conseil d'administration, la rédaction de cet article avait dû être maintenue conforme à l'ancienne, en souvenir d'une discussion soulevée en février dernier, sur le dépôt d'une proposition faite par les citoyens Gustave Perthuis et Elie May.

ART. 3, 4 et 5. — Adoptés sans discussion.

ART. 6. — Ainsi conçu: « La Société ne comprend que des membres actifs. Les adhérents de province ou de l'étranger peuvent recevoir du Conseil le titre et les fonctions de membre correspondant. » Des objections sont soulevées par le citoyen Cénac; plusieurs sociétaires, et particulièremeut les citoyens Combret, Boursier, Chirac, Deynaud, prennent part à la discussion; puis la réunion décide d'ajouter à l'article 6, les mots : *sauf ratification par l'assemblée générale*.

ART. 7. — Composé de deux paragraphes. Le citoyen Cénac demande la division du vote par paragraphe. Après des observations pour et contre, présentées par les citoyens Combret, Cénac, Tanguy, Junca, Hervé, Tamisier et Delorme, l'article est entièremeut adopté.

ART. 8. — Adopté, par paragraphe, puis en bloc, après observation du citoyen Tamisier.

ART. 9, 10, 11, 12, 13 et 14. — Adoptés sans discussion.

ART. 15. — (Composition du Conseil d'administration. Election et renouvellement). Le citoyen Cénac critique la façon dont est proposé

le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'administration. Il trouve qu'ainsi une partie de ces membres auront des fonctions trop prolongées. Le citoyen Combret réplique que le renouvellement par tiers n'offre que des avantages multiples, parce que, d'une part, il maintient, bien que pour une durée très limitée, un noyau de citoyens au courant de l'administration et que d'autre part, il permet à la Société de faire entrer dans le Conseil des citoyens dont elle a reconnu le zèle, le goût du travail et les qualités administratives. A leur tour, les citoyens Dubois et Tamisier, s'étonnent que le citoyen Cénac vienne critiquer un mode d'élection et de durée de mandat qu'il a soutenu en d'autres occasions, notamment au Comité central des groupes radicaux socialistes. Après réplique du citoyen Cénac et des observations de la citoyenne Bonnevial et du citoyen Chirac, l'article 15 est adopté par paragraphes, puis en ensemble, sans aucune modification.

Art. 16 et 17. — Adoptés sans discussion.

Art. 18. — (Commission d'études). Le citoyen Lagrue propose de changer l'énumération des commissions — énumération faite dans un sens explicatif, et non obligatoire ou limitatif — par la rédaction suivante:

1re commission. — Réformes générales, questions constitutionnelles, internationales, propagande et statistique.

2e commission. — Education nationale, lettres, sciences et arts.

3e *Commission.* — Industrie, agriculture, travail, salaires, prix de série.

4e *Commission.* — Organisation nationale de l'assistance publique ; hygiène, médecine, assistance judiciaire.

5e *Commission.* — Réforme des codes français.

6e *Commission.* — Réforme des impôts, du crédit et de la finance.

Le citoyen Lagrue développe son projet qui, après des observations de plusieurs citoyens, est rejeté.

Puis, le citoyen Viardot demande qu'à l'énumération des commissions on ajoute une Commission de législation. Cette proposition est adoptée. Ensuite, divers citoyens demandent que l'énumération des commissions soit mise non dans le texte de l'article, mais seulement en note. Cette proposition est adoptée. Enfin, l'article 18, mis aux voix, tel qu'il est modifié par l'adoption des deux propositions ci-dessus, est adopté.

Art. 19. — Adopté sans discussion.

Art. 20. — Adopté avec substitution des mots *a traité* par les mots: *s'est entendu.*

Art. 21. — Adopté sans discussion.

Art. 22. — Adopté, après retrait du mot *sommaire.*

Art. 23 et 24. — Adoptés sans discussion.

Le vote article par article étant terminé, le Président soumet au vote l'ensemble du projet. A l'unanimité, le projet est adopté dans son ensemble.

Propositions diverses

Une quête est proposée en faveur des grévistes de Vierzon. Elle a produit 8 fr. 85.

Admission d'adhérents

La Réunion accepte plusieurs nouveaux membres de la *Société républicaine d'Economie sociale.*

La séance est levée à 11 heures précises.

Le Président, R. VAILLANT. *Le secrétaire*, GUSTAVE PERTHUIS.

DOCUMENTS & FAITS SOCIAUX

LA COMMÉMORATION D'AUGUSTE COMTE. — Le 5 septembre, les disciples d'Auguste Comte ont célébré sur la tombe de leur maître la vingt-neuvième commémoration de sa mort.

A 11 heures, parmi les cent-cinquante positivistes qui se trouvaient réunis autour du modeste monument, le Dr Bridges, directeur du service d'hygiène publique à Londres, a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie et l'œuvre d'Auguste Comte.

Après avoir visité la tombe de Fabien Magnin, un des fondateurs prolétaires du positivisme, de Piéton, autre prolétaire positiviste méritant, de Mme Robinet, l'épouse regrettée de l'éminent et excellent Dr Robinet, père du conseiller municipal, de Sophie Bliaux, la dévouée domestique du maître et avoir, dans des paroles émues prononcées par MM. Keuffer et Jeannolle, consacré le souvenir de ces dévoués précurseurs de la Religion de l'Humanité, le groupe positiviste s'est dirigé vers la tombe de Clotilde de Vaux.

Là, dans une improvisation émue, M. Jeannolle a rappelé quelle énorme influence Clotilde de Vaux exerça sur la dernière partie de la vie et des œuvres d'Auguste Comte :

... Jusqu'à l'heure où il la connut, il ne semblait pas s'être préoccupé assez du rôle que le sentiment doit jouer dans l'œuvre de rénovation de l'Humanité... Ce fut pour lui une révélation, dont la conséquence, vous le savez, fut l'institution du culte...

« Auguste Comte dut à Clotilde de Vaux, pendant cette année de chaste liaison après laquelle il la perdit, les seuls instants heureux de sa vie et sa première récompense... C'est pour cela que nous venons chaque année unir leurs deux noms dans la même commémoration.

Les assistants se sont ensuite retirés pour assister à une conférence de M. Pierre Laffitte, rue Monsieur-le-Prince, dans l'ancien appartement d'Auguste Comte.

UN PROCÈS SOCIALISTE. — Les débats qui ont eu lieu, le 24 septembre, devant le jury de la Seine, et qui se sont terminés par l'acquittement des citoyens Susini, Lafargue et Guesde, accusés d'excitation au pillage et au meurtre, sont trop connus pour que nous ayons à en retracer la physionomie. Voici seulement, à titre de document, les principaux passages de la défense des prévenus, d'après le *Devoir* et le *Cri du Peuple*.

Le Dr Susini commence par déclarer que si ses amis et lui se sont laissés condamner par défaut, c'est qu'ils espéraient que le gouvernement abandonnerait des « poursuites aussi ridicules qu'odieuses. »

Je suis venu, s'écrie-t-il, plein de confiance en vous seuls et je suis sûr que ma confiance ne sera pas déçue.

Savez-vous pourquoi je suis si rassuré, messieurs ?

Pour trois raisons puissantes que je vais dresser inéluctables devant vos consciences honnêtes et libres.

La première est que mon allocution et tous les discours prononcés au meeting du Château-d'Eau, ne contiennent absolument rien qui dépasse les limites du droit de tout citoyen.

La seconde est que cette allocution et tous ces discours, même tels qu'ils sont présentés par l'accusation, c'est-à-dire écourtés, travestis et dénaturés, ne tombent pas sous la loi du 29 juillet 1881.

La troisième, enfin, est que cette allocution et ces discours, fussent-ils, ce qu'ils ne sont pas, une provocation directe au meurtre et au pillage, non suivie d'effet — votre bon sens et les droits de l'homme proclamés par nos pères vous commanderaient encore un verdict d'acquittement.

Les discours, poursuivis par le parquet avaient été prononcés à l'occasion de la grève de Decazeville. M. Susini dit à ce propos :

« Si vous rappelez surtout les tristes aveux de la femme Philip devant la cour de Rhodez : « La Compagnie, a-t-elle dit, nous avait réduits à la misère, et j'ai été forcée de me prostituer pour la nourriture de mes enfants. »

« Voilà messieurs, voilà dans toute sa teneur, le discours qui a troublé le sommeil de nos ministres.

« Vous avez, sans doute, remarqué que non seulement ce discours ne provoque à rien; mais que tout au contraire il proteste contre les provocations et s'indigne contre les provocateurs.

« Et vous ne me ferez pas l'affront de croire que j'en ai retranché un seul mot, car je n'ai qu'un regret, c'est qu'il n'est pas aussi révolutionnaire que le commandaient les circonstances.

« En effet, si vous considérez que dans cette grève de Decazeville, la raison était du côté des mineurs, ainsi que la Compagnie elle-même l'a enfin reconnu, si vous vous rappelez les déclarations de M. l'ingénieur Laur, à la Chambre des députés; si vous rappelez ainsi que tous ceux qui portaient secours, consolation, calme à ces malheureux exaspérés étaient brutalement arrêtés comme Roche et Quercy ou menacés de l'être comme Goullé, vous serez étonnés comme moi, messieurs, qu'à défaut du gouvernement il ne soit pas trouvé assez d'hommes courageux pour imposer tout de suite à la Compagnie minière les conditions qu'elle a acceptées 108 jours plus tard.

« Nous nous sommes contentés de dire à nos amis : « Organisez-vous unissez-vous; » et la grève a triomphé par le calme et rien que par le calme.

S'adressant à ceux qui reprochent aux socialistes révolutionnaires d'aggraver par leurs menées l'état de gêne de notre pays, « non, dit le Dr Susini, la gêne de notre riche pays ne vient pas de ceux qui demandent la République réelle : elle vient de ceux qui se sont précipités à la curée, qui ont doublé le nombre des fonctionnaires qui ont porté le budget à près de quatre

milliards et qui, au lieu de cicatriser les plaies de la patrie, n'ont eu d'autre préoccupation que de s'enrichir à ses dépens.

« Mais ne parlons pas de ces choses écœurantes, messieurs, songez seulement que les circonstances vous érigent aujourd'hui en véritable cour suprême, car le gouvernement ne vous demande pas seulement d'arracher Guesde, Lafargue et Susini à leurs occupations, à leurs familles, il vous demande aussi d'approuver sa conduite perplexe, indécise et coupable dans la grève de Decazeville.

« Il vous demande de confirmer tous les jugements prononcés à l'occasion de cette grève, depuis celui de Villefranche jusqu'à celui du 12 août ; il vous demande de nous livrer et de livrer tous les condamnés politiques à sa grâce, « qu'il n'accorde que par calcul ; il vous demande de l'aider à étouffer l'am- « nistie qui efface l'infamie des condamnations iniques pendant que la grâce « la laisse subsister : voilà ce que le gouvernement vous demande. Vous ferez « la réponse, messieurs, et soyez persuadés que M. de Freycinet vous en- « tendra.

Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, s'est surtout attaché à démontrer que les méfaits de l'aristocratie financière nécessitaient son expropriation.

« Messieurs, a-t-il dit, ce que l'on veut vous faire condamner, c'est le « socialisme, et le ministère public nous a choisis pour boucs émissaires. « Eh bien ! il a commis une énorme bévue en nous accusant d'exciter au « pillage. Savez-vous où se trouvent les hommes qui excitent au pillage ? « C'est parmi les mouchards, parmi les Druelle que soudoie la préfecture « de police ; et les pillards, ils se trouvent parmi les financiers que nous « attaquons.

« On m'accuse d'avoir demandé qu'on dépouille Rotschild des biens qu'il a « volés ! Si nous parlons de Rothschild, c'est parce qu'il personnifie pour « nous la finance moderne ; nous ne le connaissons pas, ni ne tenons à le « connaître. Si nous n'avions voulu que prendre au hasard un financier illus- « tré par ses vols, nous en eussions trouvé des centaines. »

L'accusé énumère alors avec une abondance de chiffres qui a dû donner à penser au jury, les entreprises multiples de la finance cosmopolite, les prélibations usuraires faites par cette finance cosmopolite sur le commerce et l'industrie :

« Les seigneurs féodaux s'embusquaient dans les carrefours pour prélever « des impôts sur les marchands qui passaient ; les financiers se sont embus- « qués dans la banque pour pressurer le commerce et l'industrie.

« Etudiez les fluctuations du taux de l'escompte, et vous verrez que tous les « ans l'escompte de la banque de France est régulièrement surélevé au mois « d'octobre, juste quand les affaires sont les plus actives.

« Comparez la statistique des faillites et les dividendes de la Banque, et « vous verrez que plus les faillites sont nombreuses, plus le taux de l'es- « compte est élevé et plus par conséquent les dividendes sont considérables. « M. Rothschild est régent de la Banque... »

Après avoir dit que les socialistes accomplissaient un devoir public en dénonçant les abus financiers, il a terminé ainsi :

« Quelque soit votre verdict, il ne changera en rien notre conduite ; con- « damnés ou acquittés, nous continuerons à dénoncer les Rothschild et les

« voleurs de la finance, à ameuter les colères populaires contre leurs crimes, « jusqu'au jour où, arrivés au pouvoir par les évènements, nous pourrons les « enfermer à Mazas et leur reprendre tous les biens volés à la nation. — J'ai « dit.

Voici maintenant la partie théorique de la défense de Jules Guesde :

Le socialisme, en effet, se base sur la concentration industrielle, commerciale et agricole, que la machine et la vapeur ont déterminée, qui s'opère fatalement et qu'il s'agit de faire aboutir entre les mains de la société, unique propriétaire des moyens de production et de circulation.

Cette concentration, sous la forme privée ou capitaliste, engendre toute espèce de maux. Elle fait des travailleurs salariés de simples compléments de l'outillage de fer et de bois, brisant la famille ouvrière, transformant la femme et l'enfant en chair à travail, multipliant les chômages et les crises avec leur corollaire de salaire de plus en plus réduit.

Sous la forme sociale, au contraire, elle sera le bien-être et la liberté pour tous, en permettant — ce qui est impossible aujourd'hui, en période anarchique — la réglementation de la production et en laissant à la disposition des producteurs, composant toute la société, des produits de plus en plus abondants.

Rien de plus contraire au pillage — même des pillards de la Finance — qu'une pareille reconstitution du patrimoine de l'humanité. Quant à la mise au mur d'un patron ou d'un banquier, en quoi une exécution de ce genre servirait-elle nos projets ? Elle n'aurait d'autre résultat que d'ouvrir quelques années plus tôt la succession d'un Rothschild au profit de son fils ou de son neveu. Ce qui ne rentre ni dans nos vues ni dans nos moyens.

Pour la Révolution que nous poursuivons, et que ne peuvent pas plus enrayer les embastillements qu'on vous demande aujourd'hui que les fusillades auxquelles on a eu recours en juin 48 et en mai 71, pour une Révolution de cette envergure, il faut un prolétariat conscient, organisé, s'emparant du pouvoir politique et faisant loi. C'est ce prolétariat qui mettra les Rothschild à Mazas, mais qui les y mettra légalement, au nom du droit nouveau, sorti de la société nouvelle. Et si au lieu de « vous transporter aujourd'hui, 24 septembre, au meeting du Château-d'Eau, à la suite d'un commissaire de police », le ministère public s'y était transporté lui-même, le 3 juin, lorsque j'étais à la tribune, il ne vous demanderait pas, comme il vient de le faire, une condamnation que la loi ne vous permet pas de prononcer.

Non pas que je n'aie parlé du « fusil libérateur ». Je ne renie jamais aucune de mes paroles. Mais ce fusil, dont on se fait une arme contre nous, n'était pas dirigé contre un homme, dont la peau ne nous préoccupe ni peu ni prou. C'était le fusil de vos grandes journées, messieurs de la bourgeoisie; le fusil du 14 Juillet, du 10 Août, de 1830 et de 1848 ; le fusil du 4 Septembre 1870, qui, malheureusement cette fois, était manié par des mains impériales allemandes.

Il a porté au pouvoir le Tiers-Etat. Il y portera — et avec autant de droit — la classe ouvrière. Car, à moins que vous n'ayez la prétention de monopoliser la révolution comme vous avez déjà monopolisé la propriété, je ne vois

pas sur quoi vous pourriez vous fonder pour interdire à l'affranchissement prolétarien l'emploi de cette force qui vous a affranchi à votre heure:

Que cette entrée de haute lutte de la classe ouvrière dans le gouvernement ne soit pas plus du goût des gouvernants de l'heure présente que l'expropriation capitaliste dont elle ne sera que la préface, c'est possible. Mais elle ne tombe pas sous le coup de votre code. Contre elle vous êtes désarmé.

Pour atteindre le socialisme révolutionnaire, ainsi défini et propagé, il vous faudrait des lois nouvelles, que vous pouvez fabriquer d'ailleurs. Imitez M. de Bismark : instituez dans la France républicaine le petit état de siège de l'empire allemand !

Ce sera alors, dégagée de l'hypocrisie des libertés de parole et de presse, la lutte d'une classe qui se défend contre une classe qui attaque. Vous pourrez nous frapper, et nous ne nous plaindrons pas. Mais.... à charge de revanche !

REVUE DE LA PRESSE

LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES. *La propriété des mines. Origine abus et réforme du recrutement forcé.*

Quoiqu'on en dise, et M. Lamé-Fleury lui-même, la propriété des mines est d'une nature particulière. Nous n'en voulons pour preuve que leur nombreuses controverses de doctrines qu'elle a soulevées de tout temps, contraverses fidèlement résumées dans l'étude qui nous occupe.

M. Lamé-Fleury n'en est pas moins un partisan résolu du droit absolu de propriété acquis par les concessionnaires d'une mine et ses analyses de discussions de la société d'Economie politique de 1855 et 1863, auxquelles prirent part les principales notabilités de l'époque : Wolowski, J. Garnier, Michel Chevalier, Renouard, etc. ; son résumé des récentes interpellations Basly, Camélinat et Maillard, relatives à la grève de Decazeville sont faits en vue d'établir cette assimilation de la propriété minière à la propriété proprement dite définie par l'article 544, du Code Civil. En attendant que M. Lamé-Fleury ait publié les conclusions de son travail, nous devons relever un point de son analyse de l'interpellation Camélinat, concluant à la déchéance de la compagnie de Decazeville.

M. Lamé-Fleury a été forcé ne reconnaître que l'argumentation Camélinat à l'appui de sa proposition ne manquait pas de force. — « Je « suis obligé de convenir, dit-il que, dans son analyse des discussions « qui ont présidé les lois de 1791 et de 1810, il (Camélinat) se sert « *habilement* des arguments que lui fournissent ces discussions, néces- « sairement un peu incohérentes, à cause de la spécialité de la matière, « assez mal comprises encore aujourd'hui, par les juristes à généra- « lités... » — Ce qui revient à dire, en d'autres termes, que les législateurs de 1761 et de 1810, faute de comprendre la matière dans le même sens que M. Lamé-Fleury, ont mal établi les bases du droit de

propriété minière. C'est là, ou moins, l'opinion de M. Lamé-Fleury. Mais l'opinion est le but des auteurs et rapporteurs des lois précitées n'en font pas moins autorité. Camélinat en les invoquant a fait donc montre de bon sens et de connaissance du sujet voilà tout ; mais il n'y avait aucune « habileté » dans son argumentation. Qu'on approuve ou désapprouve les lois de 1791 et de 1810, le bien-fondé des critiques ou approbations importe peu. En se plaçant sur le terrain de la légalité stricte, le député de Paris ne pouvait et ne devait revendiquer que des prescriptions de la loi et ces opinions de ses auteurs sans se préoccuper si leurs bases théoriques était ou non conformes à celles de MM. les juristes et de MM. les économiste de l'école de M. Lamé-Fleury.

Si toute l' « habileté » de Camélinat dans ce débat a été d'acculer, texte en main le gouvernement au pied du mur de la légalité, en revanche, son contradicteur nous paraît, lui, user d'habileté quand il pretend mettre le rapporteur de la loi de 1810 en contradiction avec lui-même et qu'il oppose à Camélinat cet autre passage du rapport de Stanislas de Girardin : « Toutes les mines deviennent, entre les mains de ceux qui les exploitent des propriétés perpétuelles protégées et garanties par le code civil. » — Oui, les mines deviennent « propriété perpétuelle « mais conditionnellement. Quand les conditions auxquelles la loi fait de la concession une propriété, limitant ainsi le *jus abutendi* de l'article 544 et créant une propriété d'une nature toute particulière — ne sont pas remplies, le nouveau droit de propriété cesse par le fait d'abus. C'est pourquoi cette proposition de Camélinat indiscutable : « L'Etat ne saurait se désintéresser de la ruine qui peut demain atteindre « la Société de Decazeville... parce que la Société « que la grève met en péril est essentiellement sociale et n'a été con- « cédée à la dite Société qu'à titre précaire de *privilège*, par un *bail* « dont elle doit remplir les clauses et conditions générales. » — M. Lainé-Henry le reconnaît lui-même : « Les mots *privilège* et *bail* sont « textuellement empruntés au rapport de Stanislas de Girardin au « Corps législatif. » Par conséquent, les clauses et conditions générales n'étant pas remplies Boyer, et M. Laur l'ont surabondamment démontré, — la proposition de déchéance faite par Camélinat était, juridiquement inattaquable.

Origines, abus et réforme du recrutement forcé, par M. Ch. PARMENTIER. — Sous ce titre, le même numéro du *Journal des Economistes* contient un article auquel nous sommes heureux de pouvoir, exceptionnellement — une fois n'est pas coutume — donner notre pleine approbation, car il soutient une thèse qui nous est chère. M. Ch. Parmentier est, en effet un adversaire du recrutement forcé, de cette monstruosité qui s'appelle « le service militaire obligatoire » apparu « à « son origine comme une énormité que l'extrême gravité des circons- « tances pouvait seule justifier » et subie de nos jours comme étant les conditions normales de notre état politique et social.

Le service militaire obligatoire date seulement de 1793 et fut inauguré pour « sauver la patrie, » disent les dispositifs, écrits en langue héroïque du décret de la Convention ; il devait cesser à la paix. Mais « si la patrie cessa d'être en danger, la paix ne régna pas de sitôt en « Europe et on continua sous l'empire à vivre sous le régime de 1793...

En 1815, la paix est faite ; la conscription dont on a tant abusé est « odieuse aux populations, la charte la déclare abolie. Moins de quatre « ans après, elle reparaît avec la loi de 1818. — L'abolition de la

« conscription est promise encore, et pour la dernière fois, par la charte « de 1830. » On sait ce qu'il en fut de cette promesse; elle aboutit à la « loi de 1832, remplacée par la loi de 1872; les règlements militaires « d'alors sur la discipline sont encore en vigueur aujourd'hui. »

Cette persistance de la concription fait dire à M. Parmentier: « Ainsi on a fait des révolutions au cri de: Vive la charte! pour des « ordonnances dont bien peu de Français comprenaient la portée; pour « des banquets qui n'intéressaient qu'un bien petit nombre de convives « et le recrutement forcé, le plus dur sacrifice qui puisse être demandé « à une nation a été définitivement imposé à la France, malgré de « solennelles promesses, sans protestations ni murmures... » Cette docilité avec laquelle on subit le poids de nos institutions militaires témoigne, hélas! du progrès que le militarisme a fait dans notre pays, progrès qui peut être considéré à juste titre comme l'un des principaux facteurs de la décadence française. Cependant un mouvement de réaction semble sur le point de se produire, et l'excès des abus d'un système, poussé jusqu'aux dernières limites de l'arbitraire, nous paraît de nature à provoquer le réveil de la liberté individuelle. Nous voyons un symptôme de ce réveil dans les protestations indignées qui ont accueilli la récente interprétation odieuse faite par le général Borson à Decazeville, de la loi de 1872, au nom de laquelle il prétendait soumettre tous les hommes de 20 à 40 à la juridiction des Conseils de guerre et du codes de justice militaire; dans les discussions même auxquelles donne lieu le principe du recrutement et nous nous en réjouissons.

Nous laissons de côté le mode de recrutement volontaire proposé par M. Ch. Parmentier et qu'il avait déjà développé dans le *Journal des Economistes* de février 1886. Son économie ne diffère guère d'un autre projet exposé l'année dernière dans la *Revue des deux Mondes* par un anonyme qui a publié deux articles fort remarquables sur la matière. Aussi bien, les projets mis en avant nous importent peu pour l'instant, toute modification importante ne pouvant être provoquée que par un vif mouvement de l'opinion publique contre le principe même du service militaire obligatoire. Il nous suffit qu'on batte en brèche le système actuel. Dans cet ordre d'idées, l'article important de M. Ch. Parmentier, était à signaler et nous félicitons le *Journal des Economistes* de l'avoir publié. Sur le terrain de la liberté individuelle contre le militarisme nous serons toujours d'accord avec lui.

L'Intransigeant. — *Libération de Roche* et de *Duc-Quercy*. A l'occasion de la délivrance de notre ami et collaborateur Ernest Roche, du citoyen Duc-Quercy et ainsi que l'acquittement des citoyens Susini, Guesde et Lafargue, un punch a eu lieu salle Gagny sous la présidence d'Henri Rochefort. Trois mille personnes assistaient à ce punch où une dizaine d'orateurs ont pris la parole. Le discours d'Ernest Roche, qui dévoile les abus monstrueux du pouvoir judiciaire, nous a paru particulièrement interessant.

A ce titre nous le reproduisons d'après l'*Intransigeant.*

Le prisonnier est au juge ce que la mouche est à l'araignée. C'est sa condition d'existence, sa nourriture quotidienne, et le magistrat entretient son prisonnier comme un animal domestique.

Il l'apprivoise si bien qu'il en fait un gibier de correctionnelle qui reviendra au bercail jusqu'à la fin de sa vie et qui servira à démontrer l'utilité des tribunaux, pour permettre au budget d'entretenir grassement la magistra-

ture debout, armée et couchée, dont la vraie place, si la justice régnait, serait dans ces mêmes cachots qu'elle peuple de ses victimes. (Vifs applaudissements).

Nous avions à Montpellier comme voisin de cellule un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, dont le crime consistait dans son grand âge. Plus loin, on avait enfermé un enfant de huit ans, sous le prétexte qu'il avait volé trois francs à sa mère.

Près de nous encore se trouvait une cellule toute remplie de gens infirmes : un aveugle aux cheveux blancs et un paralytique, qui n'avait ni pieds ni mains, dont les jambes et les bras étaient tordus, et qui ne pouvait ni manger ni se mouvoir sans le secours d'un camarade. Quand il a fallu le juger, un autre prisonnier l'a pris dans ses bras comme un enfant et l'a porté à la barre du tribunal.

Eh bien ! ce qu'on ne croirait chez aucun peuple sauvage, tant la chose est monstrueuse : l'aïeul de quatre-vingt-cinq ans, l'aveugle et le paralytique ont trouvé des juges pour les frapper d'une condamnation de huit à quinze jours de prison !

Parlant de Clairvaux, le citoyen Ernest Roche rapporte l'aveu suivant qui lui a été fait par le directeur de cette prison :

— J'ai quatre cents hommes qui n'ont actuellement rien à faire, parce que les maisons de Paris, pour lesquelles ils travaillaient, trouvent leur avantage à faire fabriquer leur travail par des ouvriers libres, tant la misère est grande.

Et vous croyez s'écrie l'orateur en terminant, que ce n'est pas une société finie que celle qui en est réduite à frapper le chômage et la pauvreté comme on frappe le crime ?... celle qui n'a d'autre hospice à offrir à ses enfants abandonés, à ses vieillards respectables et à ses infirmes, plus respectables encore, que la celulle infâme du voleur ? Croit-on qu'au milieu du gapillage de notre formidable budget, du luxe éhonté des capitalistes, le peuple se contentera d'en être réduit à frapper à la porte des maisons centrales pour avoir le pain assuré ?...

Non, non ! de tels scandales appellent une répression prochaine. Tous les honnêtes gens sont intéressés à l'avènement du socialisme, qui intrônisera la justice, qui dépouillera ces robins enjuponnés du prestige d'infaillibilité dont ils s'entourent et leur fera rendre gorge des siècles de prison qu'ils infligent aux malheureux, pour crime de misère.

Le Bulletin trimestriel de la société d'études philosophiques et morales, publie à propos cette prédiction véritablement remarquable faite par Fourier, en 1826 :

« Quant à la troisième phase de la civilisation où nous sommes, (Esprit mercantile concurrence anarchique), — elle est une impasse sociale, d'où l'esprit humain ne peut plus sortir. Il s'y escrime en systèmes qui n'aboutissent qu'à empirer tous les fléaux. Elle a pour emblème Sisyphe gravissant avec son rocher et retombant sans jamais atteindre le but, et pour conséquences :

« Centralisation politique. Les capitales transformées en gouffres, qui absorbent toutes les ressources, attirent tous les riches à l'agiotage, et font dédaigner de plus en plus l'agriculture.

« Progrès de la fiscalité ; énormité des emprunts, gonflement infini des budget ;

« Spoliation des communes, vilainement compensée par l'extension des droits d'octroi, ruineux pour le pauvre, chute des corps intermédiaires, Etats provinciaux, parlements et corporations, qui opposaient des barrières au pouvoir. C'est grâce à cette chute, que l'on est entré dans la voie d'une fiscalité sans limite.

« Instabilité des institutions, et leur impuissance par suite même de cette instabilité.

« Scandales industriels ; progrès des falsifications.

« Tactique militaire destructive et accélératrice, qui double les ravagesde la guerre, fait renaître les coutumes barbares ;

« Tendance au tartarisme, par les conscriptions et les mobilisations déjà établies en Prusse, tentées plus grandement en Russie, méthode qui, établie en quelques empires, obligera les autres à adopter, pour mesure de sûreté, cette organisation tartare.

« Mœurs du siècle de Tibère; espionnages, délations secrètes progrès visibles de l'hypocrisie, de la bassesse et des vices inhérents à l'esprit de parti.

« Quadruple; nous ne connaissons que l'ancienne d'Orient, il faut y joindre la fièvre jaune, pire encore le typhus qui fait de grands ravages, et le choléra morbus déjà parvenu du Bengale à Alep.

« Dépravation matérielle des sciences, par l'emploi vicieux de la chimie, qui ne travaille qu'à vexer le pauvre en fournissant au commerce des moyens de dénaturer et de falsifier toutes les denrees communes dont se nourrit le peuple, et à limiter au seul riche la faculté de trouver des comestibles et les liquides naturels.

« Enfin, guerre intestine, divisions infinies des partis se déchirant les uns es au res, par ignorance de la politique sociale, ignorance qui fait qu'on ne sait inventer aucune voie de conciliation. »

« Les hommes de 1826, èn lisant cette page merveilleuse, traitaient son auteur de fou. Et pourtant, hors peut-être la fièvre jaune, tous les fléaux qui y sont prédits se sont réalisés à la lettre. »

REVUE DES LIVRES

Ma Religion, *par le comte Léon Tolstoi. — Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine. — Prix : 6 francs.*

A la recherche du bonheur, *par le comte Léon Tolstoi, traduit par E. Halpérine, — Paris, librairie Perrin et Cie, 55, quai des Grands-Augustins. — Prix: 3 fr.*

La conquête si soudaine et si brillante qu'a faite le roman russe, noblement représenté par Tolstoï, Dostoïewski, Tourguenief et leurs émules, du public français ne provient pas seulement de la sincérité et de la profondeur de l'analyse psychologique et de la si vivante description de la vie slave, mais encore et surtout de cet esprit de bonté, qui, d'un cercle lumineux, enveloppe l'œuvre des maîtres russes et notamment de Tolstoï et de Dostoïewski. Le premier surtout est tout bonté, tout altruisme dans son génie littéraire. *Ma religion* nous dit à quelle source l'illustre auteur de la *Guerre et la Paix* et d'*Anna Kharenine* a puisé le fond d'inépuisable compatissance que nous admirons en lui.

Le comte Léon Tolstoï, qui n'a rien de commun avec l'odieux et sanguinaire ministre d'Alexandre III — car, comme le noble héros décembriste, Mourawieff Apostol, le grand écrivain russe, a eu le malheur de voir son nom déshonoré par un bourreau — s'est fait un christianisme à lui, qui n'a rien de commun avec le christianisme officiel, catholique, protestant ou orthodoxe.

Selon lui, la doctrine de Jésus, défigurée par les Eglises, peut se résumer ainsi : ne pas répondre à la violence, ne pas rendre le mal pour le mal, répudier la guerre, faire le bien dans la mesure de ses forces.

« Comme le feu n'éteint pas le feu, ainsi, dit-il, le mal ne peut éteindre le mal. Seul le bien, faisant face au mal, sans en subir la contagion, triomphera du mal. »

Nous aimons également des pensées du genre de celle-ci :

« Les hommes doivent comprendre qu'ils ont à payer leur dette à l'humanité et

« que tout homme qui par une vie égoïste repousse cette obligation, se détache du « principe de la vie. »

« Jésus, nous dit-il encore, oppose à la vie personnelle non pas la vie d'outre-tombe, mais la vie commune qui se fond avec la vie passée, présente et future de l'humanité...

« Toute la doctrine de Jésus consiste à enseigner le renoncement à la vie per- « sonnelle, qui est une chimère, et à faire rentrer cette vie personnelle dans la « vie commune de toute l'humanité, dans la vie du Fils de l'homme. Or la doc- « trine de l'immortalité individuelle de l'âme, non seulement ne pousse pas à re- « noncer à la vie personnelle, mais au contraire affirme l'individualité à tout ja- « mais. »

Ce n'est pas là du christianisme, mais un véritable panthéisme social. Tolstoï paraît bien d'ailleurs le comprendre ainsi, lorsque lui, chrétien pieux, ose écrire :

« C'est terrible à dire, mais il me paraît que si la doctrine de Jésus et celle de l'Eglise qui a poussé dessus n'avaient jamais existé — ceux qui s'appellent aujourd'hui chrétiens auraient été beaucoup plus près qu'ils ne le sont de la doctrine de Jésus, c'est-à-dire de la doctrine raisonnable qui enseigne le vrai bien de la vie. Les doctrines morales des prophètes du monde entier n'auraient pas été lettre close pour eux. »

C'est dire, sous une forme voilée, que le christianisme réalisé a été au-dessous des aspirations humaines qui l'ont fait naître, et tel est bien notre avis.

Le grand écrivain russe développe cette pensée, et il nous montre le christianisme falsifié tout d'abord par saint Paul « qui ne connaissait qu'imparfaitement l'éthique évangélique, et qui prêcha une théorie métaphysico-cabalistique étrangère à la doctrine de Jésus. »

L'homme de Tarse prépara ainsi les voies à Constantin « que l'Eglise admet pour tous ses forfaits et ses vices au nombre des saints de la chrétienté » et qui consomma la ruine du christianisme, en décorant de ce nom un ensemble « des infamies païennes. »

Ma Religion marque le terme de l'évolution religieuse de Tolstoï ; ce livre est à ce titre intéressant à étudier. Il est juste d'ajouter que des pensées d'une moralité haute relèvent à toute page l'amas un peu confus des dissertations évangéliques qui en forment le texte.

C'est dans ces petits contés intitulés *A la Recherche du bonheur*, fidèlement et heureusement traduits par notre ami et collaborateur Halpérine que se montre bien la pensée intime du grand psychologue russe. Cette pensée a un nom : la bonté. Elle se manifeste sous toutes ses formes dans l'intéressant recueil que nous avons sous les yeux.

Dans les *Deux Vieillards*, le pharisien Efim Tarassich reconnaît la supériorité du bienfaisant Elysée Brodrow qui remplace le pélerinage à Jérusalem par la salvation d'une famille que la famine allait détruire. Efim comprend par suite que « l'homme n'a qu'une mission ici-bas : l'amour et les bonnes œuvres. »

Il nous est démontré dans la légende intitulée : *Ce qui fait vivre les hommes*, que « les hommes vivent non parce qu'ils songent à eux, mais parce que l'amour est dans le cœur des hommes, » car, ajoute Mikaïl, l'ange soumis aux misères terrestres, « celui qui est en l'amour est en Dieu, Dieu n'étant autre chose que l'amour. »

Le *Filleul*, *Histoire vraie*, le *Feu qui flambe ne s'éteint plus* nous prêchent également le culte de la bonté, et le *Moujick Pakow* nous fait voir que la rapacité et l'égoïsme sont haïssables et souvent punis.

Mais ce qui fait le plus grand charme des contes populaires de Tolstoï, c'est qu'ils sont une peinture fidèle de la vie des paysans russes.

Pour bien comprendre l'homme, il faut l'aimer, a dit Marmontel dans son *Misanthrope converti* ; à ce titre, personne ne pouvait mieux comprendre les pauvres moujicks que Tolstoï. Avec quel amour il nous les monntre dans leur vie journalière, leurs souffrances, leurs préjugés, leurs erreurs, leur brutalité paysanne, leur sens profond de la solidarité et leur bonté cachée !

A la Recherche du bonheur aura en France le succès des autres publications de Tolstoï et ce sera justice.

Danton émigré. — Recherches sur la diplomatie, par le Docteur Robinet, auteur du *Mémoire sur la vie privée de Danton*, du *Procès des Dantonistes* et de la *Notice sur l'œuvre et sur la vie d'Auguste Comte*, etc. Un volume in-12 compact : 4 francs. Librairie Le Soudier, Boulevard Saint-Germain, 174 et 176.

Introduction. — Enoncé de la politique internationale du conventionnel ou de son action sur les relations extérieures de la République.

Chapitre premier. Danton en Angleterre. — Rapports indirects et rapports

personnels de Danton avec le parti progressiste et libéral en Angleterre (les Whigs).

Chapitre II. Les Jacobins anglais. — Manifestations et témoignages, en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, en faveur de la Révolution française.

Chapitre III. La politique de Danton. — 1. *Relativement à l'Angleterre.* — Son entente avec les chefs du parti whig pour obtenir l'alliance de ce pays avec la France, ou, tout au moins, pour maintenir la neutralité entre les deux nations.

2. *Moyens et actes diplomatiques.* — La direction, le personnel. Les alliances confirmées avec la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique; recherchées avec la Suède, le Danemarck, la Pologne et la Turquie. Les pourparlers avec la Prusse, la Bavière et la Sardaigne.

3. *La guerre de propagande* (Propagande armée, cosmopolitisme militaire). — Théorie, pratique. — Action guerrière de la France sur la Belgique et la Hollande, dans le Palatinat, en Savoie et à Nice.

Renoncement à la guerre de propagande et à la guerre de conquête. — *Politique de non-intervention.* — Action défensive inébranlable à l'égard de la coalition.

Chapitre IV. Conclusion. — Danton, pour avoir mis la France sur le pied de la plus formidable défense et préparé les victoires de l'an II comme les succès diplomatiques de l'an III, — sans parler de son action au 10 août et après, ni de l'établissement du gouvernement révolutionnaire, dû à son initiative (et ce sont là les véritables fondements de la République), — Danton, qui de tous les hommes de son époque a le plus fait pour la France et pour la Révolution, est encore au banc de l'opinion chez la majorité des Français, attendant le moindre témoignage public de justice, de réparation et de reconnaissance.

Vient de paraître, à la librairie Chalamel aîné, 5, rue Jacob, Paris.

Le Juif ! ce qu'il est, ce qu'il doit être, par Henri Tubiana d'Alger, précédé d'une lettre préface, par Louis Dramard. Prix : 50 centimes.

Cette brochure de notre collaborateur, est inspirée des meilleurs sentiments démocratiques et socialistes, et elle a le mérite de donner une idée limpide de l'évolution morale et sociale dans la race juive.

Nous appuyons toutes les conclusions progressistes de l'auteur, en profitant de l'occasion (puisqu'il s'agit de l'Algérie) pour renouveler notre vœu que justice soit faite sur la terre africaine française et que l'électorat soit accordé aux Indigènes Berbers et Arabes, comme il l'a été aux Israélites.

Traité expérimental et thérapeutique de Magnétisme, avec figures dans le texte. Cours professé à la Clinique du Magnétisme, par H. Durville, 1886, in-16, relié, prix : 2 francs, à la *Librairie du Magnétisme*, 5, boulevard du Temple, Paris.

L'auteur affirme avoir découvert les lois qui régissent les phénomènes du magnétisme animal. Il prétend que les forces de la nature, magnétisme, (des aimants), électricité, calorique, lumière, son, couleurs, etc., ne sont que des modifications d'un même principe. Une force identiquement modifiée circule dans le corps humain, dans celui des animaux, dans les végétaux, et jusque dans la nature inanimée. Toutes ces forces sont soumises aux mêmes lois. Le corps humain est polarisé, et deux individus agissent l'un sur l'autre à la façon des aimants, en produisant de l'attraction et du calme, ou de la répulsion et de l'excitation. Tous les corps ou agents de la nature étant polarisés, agissent de la même façon sur le corps humain, en vertu des mêmes lois.

M. Durville s'attache à démontrer qu'il n'y a qu'une maladie, qui est un dérangement de l'équilibre des forces vitales, et que ce dérangement ne peut se faire que de deux façons : l'organe manque d'énergie, de force, d'excitation, pour accomplir ses fonctions; ou il a trop d'energie, de force, d'excitation, et les accomplit avec une rapidité désordonnée.

L'application des principes qu'il expose permet d'augmenter l'activité où elle fait défaut et de la diminuer où elle est trop active.

De cette façon, on peut, sans connaissances médicales et sans médicaments, guérir rapidement les maladies qui ne sont pas la conséquence de lésions trop profondes de l'organisme et soulager toutes les autres.

Titi Foyssac IV, dit la République et la Chrétienté : voilà encore un de ces paysans du Quercy, si singuliers, si vivants, auxquels sait donner une couleur si extraordinaire M. Léon Cladel. Ce héros a voulu allier l'amour de la République et celui de l'Eglise. Il a réellement vécu là-bas, dans ces campagnes, dont

l'auteur du *Bouscassié* et de tant de beaux livres sait si bien rendre les mœurs. Félicitons M. A. Lemerre d'avoir ajouté ce chef-d'œuvre à ceux que compte déjà M. Léon Cladel, dans la Petite Bibliothèque littéraire du passage Choiseul.

Le poëte Roinard vient d'augmenter l'Edifice littéraire d'une œuvre mâle remarquable en tous points : **Nos Plaies**.

Ce volume, qui porte l'empreinte d'un vigoureux talent se trouve chez Marpon et Flammarion, prix : 3 fr. 50.

Les Démolis, par Georges Proteau, pièce satirique avec préface d'un fumiste, prix : 1 fr. Chez l'auteur, 45, rue Daguerre.

Gorin et Compagnie, société d'exploiteurs, par Benoît Gogo, à la bibliothèque socialiste internationale, Achille Le Roy, 145 bis, rue Saint-Jacques prix : 3 fr. Satire a l'emporte pièce des mœurs financières. Nous en conseillons la lecture à ceux qui ont encore des illusions sur les voraces requins de la finance.

Propagande républicaine socialiste, Lecourtois libraire, 38, rue Daubenton, livre immédiatement à domicile tous les ouvrages et brochures de toutes les Ecoles, payables 1 fr. par semaine. Adresser les demandes franco.

Ouvrages reçus dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro :

L'irréligion de l'avenir, par M. Guyau, Paris, Félix Alcan. prix : 7 fr. 50.

L'évolution de la morale, leçons professées pendant l'hiver de 1885-1886, par Ch. Letourneur, président de la Société d'anthropologie, professeur à l'école d'anthropologie. Paris, Delahaye et Lecrosnier.

La Sovranita popolare di Pietro Ellero. Bologne, typographie Fava et Garagnani, prix : 9 fr.

Collection de la **Question sociale**, par Argyriadès, Paris, 5, boulevard Saint-Michel.

La Semaine Fraternelle *Journal républicain national.* Politique. — Science. — Philosophie. — Morale. — Socialisme. — Théophilanthropie. — Franc-Maçonnerie. — Libre-Pensée. — Coopération. — Réformes sociales. — Voyages. — Littérature, etc. PARAISSANT LE SAMEDI. — Prix de l'abonnement : Un an, 6 fr. — Six mois, 3 fr.50. Trois mois, 2 fr. — *Rédacteur en chef* : DECEMBRE-ALONNIER, *326, rue de Vaugirard, 326*, PARIS.

DIVERS

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro le compte rendu analytique du Cours de philosophie populaire *de notre collaborateur Eugène Fournière, et* l'Exposition internationale ouvrière *de notre collaborateur Georges Meusy.*

Notre ami Jarry, attaché à l'administration de la *Revue socialiste*, vient de faire une perte irréparable. La citoyenne Jarry, qui fut une vaillante et une socialiste, est morte le 7 octobre, de la longue et douloureuse maladie qu'elle avait contractée dans l'exil — dans l'exil qui est aggravé, pour les prolétaires, de peines et de punitions de tous genres. Un grand nombre de fidèles de la démocratie sociale ont tenu à rendre les derniers devoirs à l'ancienne combattante de la Commune ; parmi eux, nous avons remarqué, faisant cortège avec la famille et les amis de la morte, les citoyens Vilaseca, Maassen, Elie May, Delaville-Leroux, Charbonnaud, Martelet, Lubert, Chalain, Dr Combret, Alcide Cadolle, René Vaillant, Johannès Delorme, Bedouch, B. Malon, Eugène Fournière, Bienvenu, Junca.

Eugène Fournière, dans une magnifique improvisation, et Bedouch, dans quelques paroles d'un sentiment profond, ont rendu hommage à la vie de lutte et de dévouement de celle qui venait d'entrer dans l'éternel repos qu'elle a bien gagné.

Le Rédacteur-Gérant : Benoît Malon

Paris, imp. de M. Décembre 326, rue de Vaugirard

LA VÉRITÉ SUR LE METROPOLITAIN DE PARIS

Nous allons examiner aussi brièvement que possible les projets de loi du chemin de fer métropolitain de Paris, déposé le 3 avril dernier, puis celui, amendé d'après les délibérations du Conseil municipal, déposé à la date du 14 octobre.

I. — Les tracés. Le mode d'exécution.

Le Conseil municipal a admis, d'accord en cela avec le ministre, sauf des questions de détail sur lesquelles on pourra s'entendre très probablement, la concession à titre définitif des lignes suivantes :

1° Une ligne circulaire entre le Trocadéro et les gares du Nord, de l'Est et le quai Valmy, suivant les avenues Kléber, de Wagram, les boulevards de Courcelles, des Batignolles, de Clichy, Rochechouart, Magenta, rue de Strasbourg; puis à la place de la République, au boulevard Richard-Lenoir, Bastille, gares de Vincennes, de Lyon, d'Orléans; suivant ensuite les boulevards de l'Hôpital, d'Italie, Saint-Jacques, place Denfert, boulevart Montparnasse, place de Rennes, boulevart de Grenelle, de Suffren, Champ-de-Mars, boulevart Delessert-Trocadéro.

Cette ligne, ainsi modifiée sur la rive gauche, aura environ 20 kilomètres de long et au moins 25 kilomètres avec les raccordements aux six gares qu'elle rencontre, si on les exécute.

Le Conseil municipal a heureusement modifié la section Trocadéro-boulevard Barbès, en votant son exécution en tranchée couverte au lieu de la tranchée ouverte proposée qui aurait fort enlaidi nos beaux boulevards extérieurs du Nord de Paris.

2° Une ligne entièrement souterraine, prévue entre la gare de l'Est et la place Denfert et que le Conseil a proposé de remplacer par une ligne transversale sinueuse passant par la rue de Rennes, le boulevard Saint-Germain, Halle-aux-Vins, pointe Est de l'île Saint-Louis, Hôtel-de-Ville, les Halles, boulevard Sébastopol et de Strasbourg où elle rejoindrait la ligne circulaire.

Cette ligne ainsi modifiée aura au moins 9 kilomètres 500 et plutôt 10 de longueur avec les doubles raccordements aux deux têtes de ligne.

3° Une ligne non prévue au projet ministériel, mais étudiée antérieurement, entre la gare des Batignolles et la place de la République, devant suivre en souterrains les rues de Rome, Auber (Opéra), du Quatre-Septembre (Bourse), la rue Réaumur qui serait terminée

(Arts-et-Métiers), par la rue Turbigo et celle du Temple, en tout 5 kilomètres environ.

Le Conseil a voté également la construction de deux embranchements de la ligne circulaire ; l'un entre la place de l'Etoile et la Porte-Maillot, l'autre entre la place de la République et le chemin de Ceinture vers Charonne. Cette dernière ligne a été depuis, dans la dernière séance du conseil municipal de la session d'été, reportée aux concessions éventuelles. Cette ligne aurait environ 2 k. 500 mètres avec les doubles raccordements et la première 1.200 mètres environ.

Malgré les tiraillements et les résistances du ministre et des grandes Compagnies, nous avons lieu de penser que les quatre premières lignes et raccordements qui représentent ensemble 41 à 42 kilomètres de lignes seront acceptées et votées par les Pouvoirs publics, *sous l'influence des promoteurs de ces projets.*

Sur ces 42 kilomètres, la section Nord, Trocadéro à quai Valmy, 8 kilomètres, serait exécutée en souterrains ou en tranchées couvertes ; celle du quai Valmy aux gares de Vincennes, de Lyon, d'Orléans, de Sceaux, et au Champ-de-Mars, serait au contraire en viaducs, sur environ 13 kilomètres.

Nous pensons, en effet, que nos ingénieurs ne s'obstineront pas, sous prétexte de raccorder cette voie aérienne à la ligne Est, place Denfert, à vouloir l'enfoncer sous terre entre la place Denfert et le boulevard de Vaugirard, ce qui serait, vu les rampes, presque irréalisable et de plus ruineux.

La même difficulté se présente à la place de la République pour raccorder la ligne souterraine des Batignolles à la ligne circulaire.

Mais là comme au Sud, il nous semble préférable de ne vouloir pas faire de tours de force et de renoncer à des raccordements rail-à-rail ruineux et inutiles, car le Métropolitain est destiné plutôt aux voyageurs qu'aux marchandises. On ferait là comme on le fait à la gare de Courcelles entre l'Ouest et la Ceinture, des gares superposées.

II. — Les Concessions éventuelles.

Le ministre a proposé et le Conseil a voté sous réserves, *à titre éventuel*, deux lignes que nos ingénieurs voulaient faire aériennes sauf sur 300 mètres environ, l'une entre la gare Saint-Lazare et la gare du Nord ; l'autre entre le carrefour Drouot à la Bastille, devant faire suite à la précédente dans la direction Centre-Sud-Est de Paris, et démolir en partie les quartiers du Sentier, Rambuteau, du Temple, Saint-Paul, de l'Arsenal, etc.

On poursuit la réalisation du projet Paul Haag. Pour l'exécuter, il faudra, non seulement exproprier les immeubles nécessaires au passage du viaduc, mais encore créer deux voies assez larges constituant un boulevard d'au moins 42 à 45 mètres de large dont le viaduc à quatre voies formerait l'axe.

Or, M. Haag, l'auteur du projet, évalue dans des lettres à M. Planat,

publiées récemment dans la *Construction moderne* le coût seul des expropriations de terrains entre 1.600 fr. et 2.000 fr. le mètre et M. Alphand insiste plutôt pour ce dernier chiffre.

Cela ferait, rien que pour les expropriations, une dépense de 84 à 90 millions par kilomètre et avec le coût des travaux de viabilité et du viaduc à quatre voies on peut compter largement sur au moins *cent millions de dépenses par kilomètre* de ces lignes aériennes.

Les sept kilomètres des lignes des deux gares et du carrefour Drouot à la Bastille coûteraient donc *sept cent millions au moins.*

Comment, d'après ces données connues du ministre, le gouvernement ou plutôt ses bureaux, ont-ils pu établir le prix de revient des 33 kilomètres de lignes prévues qui contenaient ces sept kilomètres à 475 millions?

N'espéraient-ils pas faire payer les six cents millions d'expropriations à la Ville de Paris qui a bien assez de charges sans celle-ci?

Aussi félicitons-nous le conseil municipal d'avoir protesté par l'organe de MM. Jobbé-Duval, Strauss, de Ménorval, Humbert, Joffrin et autres conseillers, contre de pareilles utopies et contre ce manque absolu de bonne foi et aussi contre l'enlaidissement de Paris par ces lourds viaducs qu'on voulait jeter sur nos plus belles voies et à travers nos plus élégants quartiers.

L'accueil fait à l'amendement Humbert ainsi conçu: « Au cas où le raccordement rail à rail permettant la prolongation des trains ordinaires ne pourrait être obtenu que par un tracé mixte (partie viaduc et partie en souterrain), une commission de quatre ingénieurs, désignés par l'Etat et par la Ville, sera chargée d'étudier un projet de tracé qui, tout en répondant aux conditions exigées, réduise au minimum nécessaire la partie à construire en viaduc, » nous fait espérer que nos édiles sauront résister aux prétentions de nos accapareuses grandes Compagnies.

Nous trouvons en effet, aux articles 10 et 11 du cahier des charges, que les souterrains, viaducs, et par suite, les tranchées ouvertes devront avoir au moins 8 m. de largeur entre les piédroits au niveau du rail. Et il s'agit ici des lignes à deux voies; il faudra donc compter au moins 15 m. de large pour les viaducs prévus à quatre voies et devant traverser le centre de Paris.

Nous admettons à la rigueur qu'on établisse des viaducs élégants de 10 m. de largeur à la base sur les larges boulevards Richard-Lenoir, de l'Hôpital, d'Italie, Saint-Jacques, Denfert, du Montparnasse, et l'avenue de Suffren, bien que ces viaducs doivent être fort gênants pour la circulation des voitures et des piétons et ne doivent pas embellir ces voies.

Mais qu'on parle de jeter des viaducs de 15 m. de large dans les plus beaux quartiers de Paris, coupant et recoupant les rues Saint-Lazare, de Châteaudun, le boulevard Haussmann, le rue Lafayette, le faubourg et la rue Montmartre, le boulevard Poissonnière, les rues Turbigo,

Rambuteau, de Rivoli, la place de l'Hôtel-de-Ville et autres belles voies, cela est insensé et les Parisiens ne le tolèreraient pas.

La discussion du Conseil municipal a eu cela de bon qu'elle a amené M. Alphand à avouer (page 1403 du *Bulletin Officiel*) *que les trains des grandes Compagnies devront continuer leur marche dans Paris*, ce qui veut dire en bon français, que nos Compagnies se proposent d'enfumer les Parisiens et de les assourdir du bruit de leur ferraille.

Nous réclamons donc que, quel que soit le résultat de l'enquête réclamée par le Conseil, on refuse catégoriquement l'entrée sur des viaducs plus ou moins élégants, au cœur même de notre beau Paris, des affreux trains de nos grandes Compagnies.

Le Conseil a néanmoins voté, *sous toutes réserves*, ces deux lignes, ainsi que le principe d'une autre ligne, *toujours à titre éventuel*, entre la gare Montparnasse et celle de Saint-Lazare, passant soit par le boulevard d'Enfer prolongé, soit par l'Esplanade des Invalides et d'une ligne de la gare d'Orléans à celle du Montparnasse, suivant le tracé proposé au projet Baihaut de la ligne circulaire entre ces deux gares et passant près le square Monge, l'Odéon, Saint-Sulpice.

Ces concessions éventuelles, qui ne pourront, selon la délibération du Conseil, être concédées à titre définitif, qu'après une délibération du Conseil municipal, n'engagent pas à grand'chose et ne seront probablement pas de fort longtemps exécutées, si elles le sont jamais.

III. — L'insalubrité des chemins souterrains. — L'insuffisance des études faites. — Les Catacombes.

A-t-on du moins prévu les conditions d'aération, de ventilation et de salubrité des parties souterraines du chemin proposé ?

Nous ne trouvons que de très vagues traces de cette préoccupation à l'art. 11 du cahier des charges, mais rien de précis ni de sérieux. Nous pouvons donc répéter encore, après dix années d'enquête sans fin ce qu'établissaient devant la Société des Ingénieurs civils (séance du 4 mars 1885) MM. Molinos, Auguste Moreau, Mékarski, Villiers du Terrage, et autres membres que : *tout cela a été conduit avec légèreté et un manque complet de bonne foi.* On peut par là être fixé sur la valeur des arguments émis par les postulants-concessionnaires d'alors et ceux d'aujourd'hui, pour attirer l'argent du public dans ce gouffre.

Afin de pouvoir aérer et ventiler convenablement les sections souterraines du Trocadéro aux gares du Nord et de l'Est et quai Valmy, soit au moins 8 kilomètres et celles de l'Est à gare de Sceaux ou Montparnasse, encore 7 à 9 kilomètres, selon les tracés qui seront adoptés ; enfin la ligne des Batignolles à la Bourse et à la place de la République, soit près de 6 kilomètres ; enfin de l'Etoile à la Porte Maillot, il faudra établir au milieu ou sur les trottoirs des avenues et boulevards les plus fréquentés du centre de Paris des cheminées d'appel de 4 à 5 m. de diamètre espacées de 400 à 500 m. au plus. Or ces boulevards

et voies sont ceux de Magenta, Strasbourg, Sébastopol, Saint-Michel, rues du Quatre-Septembre, Turbigo, Auber, de Rome et autres des plus animées de Paris.

Cela fera sur ces 24 kilomètres au moins une soixantaine d'ouvertures d'où s'échapperont des émanations fort malsaines pour les riverains et qui créeront de plus de grands obstacles à la circulation.

Le travail qui ressemble le plus au Métropolitain qu'on nous propose est l'inner-circle de Londres. Cette ligne a sur l'ensemble de son parcours plus de 40 0/0 de sections à ciel ouvert et aucun souterrain n'y a plus de 500 m. de long.

Il est construit à des profondeurs moyennes de 5 à 7 m. au plus sous les voies carrossables, tandis que nombre de sections du nôtre devront, pour éviter le réseau d'égoûts et conduites de toute sorte, être établies à une profondeur moyenne à clef de voûte de près de 7 m. et de 12 à 26 m. au niveau des rails.

Le Métropolitain de Londres est sans contredit fort triste, malsain et assez sale. Il faut s'attendre à voir le nôtre, dans ses parties centrales, encore plus malsain, aussi malpropre, et certes les Parisiens n'iront pas s'y enfumer aussi volontiers qu'on veut bien le dire.

Nous trouvons à l'art. 15 du cahier des Charges une clause qui peut considérablement augmenter la dépense d'établissement, car elle oblige la Compagnie à remblayer ou consolider à ses frais toutes carrières ou excavations que rencontrera le Métropolitain souterrain.

Or, du musée de Cluny à la place Denfert, et à la gare Montparnasse, les lignes à construire se trouvent en pleines catacombes, et il peut bien y avoir de ce chef pas mal de millions de dépenses imprévues, sans compter les dangers de voir s'effondrer au fur et à mesure de l'avancement des travaux de nombreux immeubles riverains.

A-t-on prévu le coût de tout cela? Nous en doutons fort.

IV. — Les délais d'exécution.

On promet de livrer à l'exploitation, avant l'ouverture de l'Exposition de 1889, la ligne circulaire, celle de l'Est à place Denfert; et celle des Batignolles à place de la République.

Or, même en supposant, ce qui est improbable, que la Chambre vote le projet amendé avant fin décembre, et le Sénat dans le commencement de la session de 1887, cela rejettera à février ou mars 1887 la date de la promulgation de la loi de concession du Métropolitain.

Il faudra alors effectuer les compléments d'enquêtes, établir les plans parcellaires, les expropriations pour les gares et autres formalités qui, même menées bien plus rapidement qu'on n'a l'habitude de le faire, demanderont bien six mois, plutôt un an.

On ne pourra donc sérieusement commencer les travaux que dans le second semestre de 1887 et plutôt vers la fin de cette année.

Il serait possible, à la rigueur, en faisant des prodiges d'activité (ce qui ne se voit guère avec nos ingénieurs d'Etat), exécuter en vingt

mois les viaducs du quai Valmy aux gares de Vincennes, Lyon, Orléans, Sceaux, Montparnasse et Champ-de-Mars, et relier les deux rives de la Seine par les deux ponts près la gare d'Orléans et le Trocadéro. Cela desservirait la rive gauche seule et l'Est de Paris. Mais les parties souterraines des lignes du Centre et Nord-Ouest demanderont non deux ans, mais cinq ou six ans pour être livrées à l'exploitation.

Il a fallu 18 ans pour terminer l'inner-circle de Londres; on ne pourra guère, à moins, exécuter le projet-mixte qu'on veut réaliser à Paris.

De nombreux ingénieurs, comme le regretté M. Couche, M. Molinos, etc., doutent même de la possibilité d'exécuter certaines des sections souterraines proposées à moins de dépenses tellement exorbitantes qu'elles devront être supprimées.

En preuve de la légèreté avec laquelle a été conduite cette étude, des ingénieurs compétents nous ont affirmé qu'en exécutant, selon le projet ministériel, les deux parties souterraines de la rive gauche, telles qu'elles étaient proposées, le tunnel square Monge au boulevard de Vaugirard aurait croisé celui de l'Est à gare de Sceaux, vers le musée de Cluny. Mais le premier se serait trouvé à 9 m., au plus, de profondeur au plafond, tandis que le second, en raison du passage souterrain sous la Seine, aurait passé à 22 ou 24 m. de profondeur!

Est-ce qu'on comptait faire descendre ou monter les trains correspondants, d'une hauteur de cinq étages, par un ascenseur hydraulique?

Il ne faut donc pas se faire illusion, on ne pourra, en aucun cas, exécuter, d'ici à 1889, que des sections peu importantes et non reliées entre elles, de la ligne circulaire, et il ne faudra pas compter de longtemps sur les sections souterraines du Métropolitain de Paris.

Il faudra donc n'entreprendre que ce qu'on sera certain de pouvoir terminer au moins six mois avant l'Exposition de 1889; car il ne faut pas oublier que M. Alphand disait encore au Conseil, à propos du métropolitain (page 1389, bulletin), que pendant les travaux « *sur certains points, Paris deviendra insupportable* »; et que ces points seraient les boulevards Sébastopol, de Strasbourg, Magenta, Saint-Michel, les rues Turbigo, du Quatre-Septembre et tous nos beaux boulevards extérieurs, du Trocadéro à l'hôpital Lariboisière, la rue Auber, la rue de Rome, etc., etc.

V. — Les services que rendront les lignes proposées.

Voyons quelle utilité le public tirera des lignes qu'on propose de concéder à titre définitif. Ligne circulaire; gare de l'Est à gare de Sceaux ou au Montparnasse; Batignolles, Bourse; place de la République; Etoile à Porte-Maillot.

Ces lignes remplaceraient partiellement, mais à prix bien plus élevés, comme nous le démontrerons, les lignes de tramways ou omnibus suivantes:

T-D. — Etoile-Villette, 3/4 du parcours,
T-P. — Trocadéro-Villette, 4/5 —
T-I. — Saint-Ouen-Bastille, 1/2 —
T SUD. — Trocadéro-gare Montparnasse, parcours entier (dévié).
T SUD. — Gare Montparnasse-Bastille — (dévié).
O-E. — Place Wagram-Bastille, 1/2 du parcours.
O-K. — Gare du Nord, boulevard Saint-Marcel, 1/4 du parcours.
T-C. — Gare de l'Est, Montrouge, 4/5 du parcours.
T-L. — La Chapelle, square Monge, 2/3 du parcours.
O-AB. — Passy-Bourse, 3/3 du parcours dévié.
O-S. — Place de la République, boulevard de Charenton, moitié du parcours dévié.
O-P. — Charonne, place d'Italie, 3/4 du parcours dévié
et c'est à peu près tout.

On voit que cela ne dégagera ni nos grands boulevards, ni la rue de Rivoli, ni celles de Richelieu, Montmartre, Saint-Antoine et nombre d'autres tout aussi encombrées et qu'on sera forcé plus tard, pour remédier à cet état de choses, de construire au moins trois fois autant de lignes que celles qu'on propose d'établir, ce qui triplera au moins, la dépense prévue.

VI. — Recettes et produits nets du Métropolitain.

En supposant, ce qui est peu probable, que les deux tiers ou même la totalité des recettes des portions de lignes de tramways et omnibus dont nous avons parlé se portent sur le Métropolitain, on aurait, d'après les données les plus précises qu'on ait pu nous fournir, une recette brute, calculée au prix des places actuel, de 8 à 9 millions par année; il faut compter plutôt moitié de cette somme.

D'autre part les évaluations de dépenses faites par nos ingénieurs pour les 28 kilomètres prévus du premier réseau proposé par le gouvernement s'élèvent à 235 millions et l'on sait trop bien ce qu'il faut penser de ces évaluations officielles.

La discussion qui a eu lieu au Conseil municipal a fait justice d'une partie de ces prétentions.

L'inner-circle du district-railway de Londres qui peut servir de base d'appréciation avec celle du Métropolitain, avec cette différence que les sections souterraines du nôtre menacent d'être deux fois plus coûteuses, a coûté en moyenne 11 millions 1/2 au kilomètre.

La dernière section de ce district-railway établie en 1883-1885 entre Mansion-House et Addgate-Street a coûté plus de 30 millions par kilomètre.

Comme les sections souterraines de Montmartre à place Denfert et au quai Valmy, et du boulevard des Batignolles à la place de la République se rapprocheront plus de ce dernier travail que de l'ensemble de l'inner-circle, on peut compter une moyenne de douze à quinze millions par kilomètre pour l'ensemble du réseau qu'on va concéder à titre définitif.

Les 43 kilomètres de lignes du premier réseau Métropolitain coûteront donc au moins *650 millions* et plutôt plus, et si l'on exécutait les lignes des deux gares du carrefour Drouot à la Bastille, la dépense atteindrait bien près de 1.500 millions.

Aux taux de revenus qu'on propose de garantir aux actionnaires et obligataires de la Compagnie concessionnaire, par l'article 7 de la Convention, cela ferait de 26 à 28 millions que l'Etat garantirait pour le capital nécessaire à l'exécution du premier réseau.

Or, en évaluant au taux moyen, réalisé ces dernières années sur nos réseaux, le coëfficient net des frais d'exploitation, par rapport aux recettes brutes, à 45 0/0, il ne resterait donc que 4 à 5 millions de produits nets sur les 43 kilomètres qu'on propose de concéder.

Cette belle conception financière imposerait donc à l'Etat une vingtaine de millions de pertes nettes, par année, pour le seul premier réseau.

N'avons-nous donc pas assez de charges publiques? Nous comprenons donc que plusieurs conseils généraux aient protesté dans leur session d'août, contre la garantie à donner par l'Etat aux actionnaires et obligataires du futur Métropolitain.

Le district-railway de Londres, malgré son énorme circulation, qui lui permet de transporter annuellement plus de 200 millions de voyageurs, soit plus que ne transportent tous nos omnibus, tramways et bateaux, ne donne que 3 1/2 0/0 à ses débentures (obligations), et il ne donne, depuis plusieurs années, aucun revenu à ses actionnaires (shares). Cela ne fait que 2 0/0 du capital engagé.

Il est heureux pour les contribuables de ce pays que les garanties d'intérêts par l'Etat y soient inconnues.

Le Métropolitain-Rail-road de New-York, entièrement aérien, transporte annuellement, sur ses 51 kilomètres de lignes et entre ses 161 stations, plus de 150 millions de voyageurs aux prix de 0,50 c. et 0,30 centimes pour la longueur totale de la ville, soit 16 kilomètres, et délivre pendant 4 heures du matin et du soir, des tickets à 0,25 c. aux ouvriers et employés.

La recette totale de ces rail-roads s'est élevée, en 1882, à 31.536.000 et le produit net à 17.291.880 fr., ce qui a permis de donner 7,45 0/0 du capital engagé.

Pourquoi donc s'obstine-t-on à vouloir imiter les entreprises onéreuses, au lieu de prendre exemple sur celles qui sont fructueuses dans les grandes villes étrangères ?

N'est-il pas préférable de chercher à établir à Paris, comme on l'a fait à New-York, Philadelphie, Vienne et autres villes, des lignes dont le coût kilométrique moyen ne dépasse, en aucun cas, 3 à 5 millions par kilomètre, et de faire profiter les voyageurs des tarifs très réduits que ces conditions d'établissement permettront d'appliquer ?

On alléguera pour enlever le vote du projet ministériel que cinq de nos grandes compagnies de chemins de fer s'engagent, par conventions séparées, à effectuer, aux mains de la Compagnie concessionnaire, du

péage annuel de cinq millions, puis de sept millions, ce qui couvrira les revenus garantis de 120, puis de 150 millions du capital à émettre.

Mais qui donc paiera ces cinq et sept millions, sinon toujours nous, contribuables, à qui nos grandes Compagnies réclament dès 1887, *plus de cent millions de prétendues avances pour garanties d'intérêts et d'amortissement*, lesquelles — les Compagnies le savent mieux que personne — ne seront jamais remboursées par elles ?

Qu'on ne se fasse donc pas d'illusions, le revenu garanti aux actionnaires et aux obligataires du futur Métropolitain de Paris, sera bel et bien pris presque en entier dans les poches des contribuables, sous l'euphémisme de remaniements, soit en réalité d'augmentations d'impôts.

Au point de vue de nos finances obérées, le projet de loi soumis à la Chambre est absolument mauvais, car, si l'on exécute plus tard la ligne des deux gares et celle du carrefour Drouot à la Bastille, qui porteront le coût des 50 à 52 kilomètres à au moins quinze cents millions, cela imposerait aux contribuables de 1892 à 1895 en garanties, d'intérêts, d'amortissement *et frais accessoires*, plus de 60 millions de charges annuelles.

Sommes-nous donc trop riches et les affaires vont-elles trop bien ?

VII. — Les tarifs augmentés.

Si nous pouvions du moins espérer voyager sur ce réseau plus vite et surtout à meilleur marché qu'actuellement, sur les parcours desservis par ses lignes, cela compenserait par l'économie de dépenses et de temps une partie des charges imposées.

Mais il n'en sera rien, car les tarifs proposés sont bien plus élevés que ceux appliqués actuellement sur nos lignes d'omnibus et tramways.

En effet, d'après les tarifs proposés de 10c en 1re classe ; 7c 5 en 2e classe et 4c en 3e classe, les premières classes coûteront, en moyenne, au moins le double de l'intérieur des omnibus et tramways ; les 2e et 3e classes seront au moins aussi chères que l'intérieur des voitures et presque doubles du prix des impériales de nos moyens de transports actuels.

Espère-t-on donc que le public parisien, si amateur d'air et de lumière, préférera circuler dans l'air corrompu de souterrains de 8 à 10 kilomètres de long qu'à ciel ouvert et cela en payant le double et le triple des prix actuels ?

Nous ne sommes pas ici à Londres et nous pensons qu'on se prépare de cruels mécomptes si l'on compte sur une affluence de voyageurs sur notre métropolitain telle que celle qui circule sur l'inner-Circle de Londres.

(*La fin au prochain numéro*). JULES PINAUD.



L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(suite).

L'agiotage en 1880

Sommaire: L'emprunt grec et la guerre. — Les prêteurs en Orient. — Réponse cynique. — Morale diplomatique. — Rothschild. — Les fiefs modernes. — Gambetta. — Débuts de l'*Union générale*. — Les cours de bourse. — Encore le *Crédit foncier*. — Cours forcé en Italie. — Comment on a souscrit *Panama*. — Les vieux louis d'or. — Chemins de fer. — Les rentes de Furtado. — Les émissions. — Erlanger fait comte. — Millions perdus. — Clairvoyance de Freycinet. — Les scandales. — Palinodies judiciaires. — Précautions financières. — On pense aux ouvriers ! — Statue à la Bourgeoisie.

Au cours de l'année précédente, j'ai parlé d'un *emprunt hellénique* de 60 millions; cet emprunt était émis, en apparence, par le *Comptoir d'Escompte*, mais, en réalité, il devait profiter à un certain nombre de financiers réunis en syndicat.

C'était le début de nouvelles aventures ; la finance rêvait tout un système d'intervention orientale ; aussi, pendant une grande partie de l'année 1880, elle va manœuvrer au bruit des armements de la Grèce, celle-ci compliquant de son côté les complications incessantes de la question d'Orient.

L'Orient étant, depuis soixante ans environ, le prétexte des agiotages les plus funestes à la France, je dois esquisser brièvement ici la genèse de cette malfaisance.

Depuis 1815, les marchands d'argent avaient usuré l'Occident ; mais, bientôt, les gros intérêts y devenant impraticables, — à cause de la concurrence — ces vautours se rabattirent sur l'Orient, d'où ils étaient venus, du reste, *nus*, comme les commis de quatrain légendaire.

Grâce à ce « choc en retour » ces esclaves d'hier devenaient rois et allaient pouvoir dévorer aussi leur propre pays.

C'était simple ! collectionner ici à 3 0/0 un argent qu'ils prêtaient là-bas à 33 0/0 et dont ils gardaient 30 0/0 ! Quel rêve plus merveilleusement juif !

L'emprunteur, il est vrai, remboursait peu ou pas ; mais qu'importait aux prêteurs ? ils s'étaient couverts en émettant des titres et, en réalité, le public d'Occident, le chrétien ! était le seul perdant.

Si pacifique qu'il fut, le volé formula, cependant, quelques réclamations ; de temps en temps une pétition parvenait aux gouverne-

ments, mais ceux-ci, bien dressés, répondaient que les réclamants avaient agi librement à « leurs risques et périls » et tout était dit.

Pour qu'on ne croie pas que j'exagère, je vais citer un fait précis :

Les tristes porteurs du triste *Honduras*, que j'ai souvent mentionné au cours de cette histoire, ayant été repoussés par toutes les juridictions, se résignèrent, un jour, à employer le droit de pétition.

Après une longue attente, le ministre des affaires étrangères leur répondit vers la fin de l'année 1880 et voici la reproduction textuelle de ses paroles :

« Les personnes qui placent leurs capitaux sur les emprunts étran-
« gers agissent à leurs risques et périls ; il leur appartient de peser
« les garanties offertes; les éventualités auxquelles elles s'exposent
« ne sauraient, en principe créer, à leur profit, un droit à l'interven-
« tion diplomatique. Cette jurisprudence se justifie d'autant mieux,
« que d'après la loi du 25 mai 1872, l'émission des emprunts étran-
« gers est libre en France, ce qui implique que le gouvernement doit
« laisser à la responsabilité des souscripteurs le soin de sauvegarder
« leurs intérêts comme ils l'entendent. »

C'était aussi net que malhonnête, car le gouvernement, possédant la clef de la cote officielle, y avait introduit le *Honduras* à côté de la *Rente française*.

Mais on n'en est pas à une palinodie près. Ce qu'on veut, c'est le silence des victimes.

Puis, quand au bout de plusieurs années d'avilissement, les titres invendables ont été complètement oubliés, alors quelque chiffonnier de la finance, — un Erlanger, ou un Camondo, — les ramasse à petit bruit, puis ne tarde pas à prouver à un Rothschild, qui le répète à son Léon Say, lequel le démontre bien vite au gouvernement, qu'il y a un « bon coup à faire » en relevant le *crédit public* et en *protégeant les pauvres porteurs de fonds étrangers*.

Les gouvernements sont très dociles aux arguments « logiques », surtout quand la finance y ajoute des sonorités dorées ; aussi s'empressent-ils, alors, d'intervenir avec des armements payés par les contribuables, et le tour est joué !

Ce court aperçu résume presque entièrement l'histoire de l'année 1880, où les affaires d'Orient empruntèrent l'étiquette de *Dulcigno*, singulièrement agaçante, à cause de l'abus qu'on en fit.

Cet épisode même va montrer toute l'impudeur de la réponse ministérielle plus haut relatée, car, précisément, juste au moment où elle était faite, la diplomatie exposait la France aux aventures d'une guerre qui allait enrichir les chiffonniers des emprunts grecs ; oh ! ce n'était pas la première fois ! on avait déjà fait « le même coup » à propos des chiffons *turcs*, *égyptiens*, *espagnols* et on se préparait à recommencer avec les papiers de la *Tunisie* !

Aussi qu'on ne vienne pas invoquer ici les mystères politiques de l'équilibre européen, pas plus que les combinaisons profondes de la diplomatie, ni le droit des nationalités, ni les aspirations populaires !

Diplomates et gouvernants sont simplement les valets des agioteurs *juifs*; sous ma plume, on le sait, le mot « juif » n'a pas une signification religieuse ; il définit, seulement, avec plus d'énergie le *parasitisme voleur* qui se trouve dans toutes les sectes religieuses. — Je reconnais, toutefois, que le parasite juif est plus terrible que les autres.

Mais il n'en demeure pas moins prouvé qu'en morale diplomatique l'intervention est légitime seulement en faveur des financiers pillards et jamais en faveur des citoyens pillés ! qu'à ce point de vue la solidarité du pillage fait partie du droit international.

Rappellerai-je à cette occasion, que cette solidarité a été véritablement décrétée, par les financiers eux-mêmes, pour l'Orient, lorsque, en 1854, prêteurs de 125 millions à la Turquie, ils exigèrent comme *garantie le tribut que lui payait l'Egypte*?

Quelle était donc la situation de la Grèce au moment où elle empruntait 60 millions? (1879).

Elle devait, en intérêts non payés sur les emprunts de 1824 et 1825 placés en Angleterre et en France (Drachmes) (1)...	161.690.000
Plus le capital de ces emprunts........................	64.676.000
Plus en intérêts payés pour son compte par l'*Angleterre* la *France* et la *Russie* garantes de l'emprunt de 1832.	55.033.054
Plus le capital de cet emprunt.........................	64.000.000
Plus l'indemnité pour intérêts en retard.............	4.114.368
Au total (Drachmes).........	345.513.422

Presque jamais elle n'avait fait le service de ses dettes !

Je dois ajouter que le bénéficiaire de l'emprunt de 1832é tait *Rothschild*, je rappellerai, à ce propos, qu'en 1848 ce même Rothschild avait eu l'audace de se faire verser par le gouvernement français (l'un des garants), les arrérages de cet emprunt, pendant que, lui-même, refusait de tenir ses engagements concernant l'*emprunt francais* de 250 millions dont il avait obtenu la concession en novembre 1847 ; l'honnête juif basait son refus sur la *situation de la Bourse* et invoquait le *cas de force majeure* ! (2)

Le ministre *républicain* qui courba l'échine devant Rothschild, était un petit escompteur **Juif** nommé Goudchaux ; cela explique comment la France fut sacrifiée au roi des juifs.

Ces divers points de repère étant donnés, on devine quels appétits se rattachaient au nouvel emprunt grec de 60 millions ; d'ailleurs, cet emprunt ne sera pas le dernier ; il ouvre seulement une série qui se continuera l'année suivante par un autre emprunt de 120 millions et avec les 345 millions dus, cela fera 525 millions !

---

(1) Le drachme vaut 97 centimes 1/2.

(2) Voir **l'Agiotage de 1715 à 1870**, par B. Malon, p. 43. Voir aussi mon livre **les Hautes Banques et les Révolutions**, mes **Rois de la République**, chapitre ROTHSCHILD.

On comprend aisément que le public fut loin de percevoir l'intimité du rapport existant entre les combinaisons financières et les pourparlers diplomatiques en Orient. Les articles des journaux les mieux stylés, et, notamment ceux du *Journal des Débats*, lui mirent en tête « que la Grèce souffrait d'une mauvaise délimitation de ses frontières. » Ce qui était vraiment attendrissant !

L'*Economiste français*, du légendaire Leroy-Beaulieu, publia de son côté de longues études sur la « Grèce moderne ; » dans l'une de ces études, il est déclaré que la Grèce est « un facteur essentiel de la question d'Orient, » qu'il faut se « dépouiller des préjugés et qu'enfin « l'action de la race grecque est, à tout prendre, le meilleur espoir « d'une plus haute civilisation qui luise pour les pays avec lesquels « son nom même reste historiquement associé. »

Derrière cette belle phrase de philosophie historique, dont l'auteur aurait pu se servir en dehors de toute connexité avec des emprunts grecs et que les chefs des nations environnantes auraient pu introduire dans des protocoles pacifiques non empoisonnés par les questions d'argent, se cachent malheureusement un tas d'appétits inavouables, par exemple, ceux des Rothschild, des Hirsch, des Camondo, des Heutsch, des Gunzbourg ; j'en passe et non des moins odieux.

Bref, c'est avec ces belles phrases que l'on explique les affaires de *Crète*, d'*Albanie*, du *Monténégro*, de la *Roumanie*, de la *Serbie*, de la *Bulgarie*, de la *Roumélie*.

Certes ! si les peuples pouvaient compter sur la bonne foi de leurs mandataires, il y aurait quelque chose de séduisant à les voir organiser pacifiquement une fédération des États que surplombent, d'un côté, la Russie, de l'autre, l'Autriche, en laissant à la Turquie son domaine asiatique. Mais la bonne foi est bannie des calculs de la finance et la finance gouverne les gouvernements.

Dès lors, toute l'agitation de la péninsule des Balkans, provoquée par l'ignoble hypocrisie des agioteurs *qui se dévouent pour arracher les peuples au joug détesté de la Turquie*, ne sont, en définitive, que les manœuvres féroces de ces semeurs de divisions et fomentateurs de guerres, toujours en quête de fiefs dont, sous le couvert d'autrui, c'est-à-dire, appuyés par la force des rois, ils aspireront, annuellement, toutes les richesses ; c'est pour eux, vous dis-je, et pour eux seuls, que les peuples asservis travaillent et meurent au milieu de la merveilleuse fécondité d'un sol et d'un climat exceptionnels.

Assoiffés de luxe insolent, affamés de cette souveraineté que leur procure leur oisiveté, les agioteurs dédaignent l'exploitation des terres dans les états d'Occident où ils résident ; car là, sous l'œil d'un populaire plus clairvoyant, ils n'oseraient pas employer les procédés de vampires dont, impunément, ils se servent à l'étranger ; et voilà pourquoi ils rêvent l'affermage de pays entiers, tout là-bas, bien loin, hors du regard !

C'est ainsi que Rothschild a l'Egypte ; Hirsch, la Turquie d'Europe ; Camondo, la Roumanie ; Dreyfus, le Pérou ; c'est ainsi que

d'autres, dont la liste serait trop longue, tiennent sous leur talon des morceaux de pays, des fractions de provinces, des villes entières, des rentes, des canaux et tous les instruments indispensables au travail et à la vie humaine.

Il faut le dire nettement : la guerre de 1870 a achevé l'œuvre de 1815, en aggravant l'invasion, et l'étouffement de la France par la finance étrangère; celle-ci avait débuté par des trafics anglo-allemands; or, voici qu'elle continue par les trafics turco-slaves !

Déjà, au milieu des évènements de 1872 à 1878, que j'ai racontés, on peut suivre la marche de ses conspirations, causes secrètes des compétitions dont fut entourée l'accession au pouvoir. Les manœuvres se poursuivent et leur dernière étape est, tout simplement, le *traité de Berlin* de 1878.

Depuis cette époque, la diplomatie, inspirée par la finance, discute, rature, complète les stipulations de ce traité, si bien qu'en 1880 l'heure était venue de recueillir les milliards qu'elle avait semés et qu'elle allait doubler en caressant la pieuvre auxiliaire juive.

C'est pourquoi nous voyons, dans cette même année, un *ministre de France, M. Waddington* qui, délégué à une conférence pour y représenter les intérêts français, s'occupe principalement de faire émanciper les juifs de *Roumanie*. Cependant vers la fin de la session parlementaire les attitudes louches de notre diplomatie, traduites par la démonstration navale et boiteuse de Dulcigno, avaient fini par provoquer une interpellation. L'interpellateur avait absolument raison ; mais, comme il arrive toujours, lorsque les intérêts d'une coterie ministérielle sont en balance avec ceux de la France, on sacrifia ces derniers et le ministre obtint un vote de confiance : c'est ce qu'on appelle : « faire de la politique. »

Gambetta était là, pourtant, mais ce pauvre Tribun, noyé dans la *politiciennerie*, était un naïf voué d'avance aux pièges de la juiverie financière.

Ainsi qu'on le pense bien, l'emprunt grec, les complications turques, la reddition ou la non reddition de Dulcigno occasionnèrent une série de coups de bourse.

Et comme s'il n'y avait pas assez de prétextes à l'extérieur, on en inventa à l'intérieur. Tantôt c'était « l'imminence de la conversion » puis une prétendue « chute de Gambetta, » puis une « manifestation communaliste; » car, (il est bon que je l'enregistre ici) à l'amnistie partielle de l'année passée, on avait dû substituer une amnistie plénière, sur quoi la finance s'était mise à jouer. Placez à côté de cela l'expulsion des congrégations, c'est-à-dire la fameuse exécution des décrets et vous aurez un aperçu des variations que les rois de l'or ont pu faire exécuter, en majeur et en mineur, dans tous les journaux.

Mais la Société de l'*Union générale* est déjà créée ; ses titres ont attiré l'attention ; elle va, comme toutes les sociétés, élargir son capital ; dès lors, on assistera à la lutte entre *l'agiotage catholique* et *l'agiotage juif*.

Le célèbre *Bontoux* sait, aussi bien que *Hirsch* ou que *Rothschild*, combien est féconde l'exploitation orientale, et, lui aussi, va s'atteler aux finances *autrichiennes* et *hongroises* ; mais il rencontrera l'usurier *Rothschild* manœuvrant le florin or et le florin papier. *Bontoux* sait aussi quel parti on peut tirer des *chemins de fer en Serbie* ou en *Bulgarie* et des institutions financières *en Roumanie* ; mais il y trouvera *Hirsch*, *Gunzbourg* et *Camondo*.

Remarquez-le bien, l'année 1880 présente la lutte financière orientale ; jamais les journaux n'ont été si unanimes à attaquer le pondérateur de ces luttes : la Russie, en fomentant des querelles sur tous les points capables d'envenimer les débats.

Jamais on n'a tant parlé du nihilisme russe et, je dois le dire ici, il ne faut pas confondre le *socialisme* et le *nihilisme*, ce dernier étant, au fond, un mouvement d'émancipation juive.

Les attentats contre le czar occupent toute la presse d'une façon plus retentissante que jamais, à l'état de faux bruit ou de vérité ; aussi, j'ai bien dans l'idée que certaines de ces conspirations n'ont pas été spontanées; on m'apprendrait qu'elles sont soudoyées par une *caisse jaune* financière internationale qu'on ne m'étonnerait nullement (1).

Il est certain que le czarisme est, en Europe, la seule forme d'autocratie affectant une allure asiatique ; aussi provoque-t-il les revendications les plus légitimes, lesquelles, néanmoins, ont bien plus d'échos hors de Russie qu'en Russie même ; mais, comme je l'ai déjà expliqué, la canaille financière excelle à se servir de prétextes louables pour accomplir les infamies les plus odieuses ; remarquez enfin que le mouvement autonomiste des principautés des Balkans, comme aussi les prétentions de la Grèce datent du traité de Berlin et occupent de plus en plus l'attention depuis 1879, soit avec la conférence, soit avec la commission du Danube, soit avec les chemins serbes, les finances bulgares, les frontières grecques et tous les évènements accessoires, à propos desquels on agite incessamment les interventions anglaises, autrichiennes, russes ou turques, sans compter celles de l'Allemagne.

J'insiste et, qu'on ne s'en étonne pas, sur ces rapprochements de *faits*, qui sont entièrement à leur place dans cette histoire de l'agiotage, car tous ont un moteur financier qui prépare les « élans » populaires, les provoque même, mais ne les suit jamais.

Il n'y a plus de peuples ayant conscience de leur virilité et la revendiquant spontanément ; il y a, au contraire, des *intérêts subventionnant des traîtres* et ceux-ci, soulevant des manifestations artificielles, entraînent le vulgaire comme le mouton acheté par Panurge entraîna à la mer la masse du troupeau bêlant, à ce que nous conte Rabelais.

Quant à moi, je vois distinctement un groupe des prêtres de Moloch-Baal, c'est-à-dire du Dieu *Or* marchant à la conquête de l'Europe

---

(1) Nous laissons à notre collaborateur la responsabilité de cette affirmation. *Rédaction).*

et peut-être du monde, possédant le pouvoir sous des noms royaux ou des appareils politiques, ayant, en un mot, tous les profits, en évitant toutes les responsabilités.

La paix de l'Europe et celle du monde seraient donc possibles, à la condition que les peuples démasquent et paralysent ces « conquérants; » ceux-là, d'ailleurs, ne sont pas très nombreux et il serait facile de les *compter* !

Quant aux spoliations qu'ils ont déjà commises, elles sont calculables et l'œuvre de cette histoire n'est pas autre que de les chiffrer, patiemment, année par année, en ce qui concerne la France.

Mesurons donc, pour l'année 1889, les différents mouvements indiqués par la Bourse, et qui ont servi à épuiser le travail français :

	Cours	
Année 1880.	Plus hauts	Plus bas
	—	—
3 0/0	87.25	81.40
5 0/0	120.85	115.80
Italien	88.70	79.60
Turc	13.15	9.30
Egyptien	357.50	274.00

Le plus bas cours du *3 0/0* date du milieu de janvier et le plus élevé du mois de septembre. Le plus bas du *5 0/0* appartient au mois de mars et le plus élevé au mois d'octobre.

La haute banque réalisait, ainsi, les bénéfices de la panique créée à la fin de l'année précédente.

Le plus bas cours de l'*Italien* appartient à janvier et son plus élevé à juin ; il y a, là, les préparatifs d'une opération où nous retrouverons, luttant ensemble, Rotschild et Soubeyran.

Le plus bas cours du *Turc* appartient à septembre : victoire des anglais dans l'afghanistan, démonstrations et ajournements à Dulcigno. Le plus élevé appartient à décembre : le prétexte invoqué est une proposition d'arbitrage faite par la *France* pour la solution de la question turco-grecque.

Enfin, le plus bas cours de l'*Egyptien* appartient au mois de janvier et le plus élevé au mois de décembre. Qu'on juge de ce qu'a pu gagner Rothschild qui, définitivement, vers la fin de l'année, prenait possession de 100.000 obligations égyptiennes, à lui cédées par le *Crédit foncier*.

J'ai indiqué l'année passée, en m'occupant du *Crédit foncier*, que la combinaison Rothschild, la seule devant aboutir, n'avait pas été révélée par le gouverneur Christophle.

Ce juif avait pris les 100.000 obligations à option ; je n'entrerai pas ici dans la définition technique de ce contrat familier à la rapacité financière. Il me suffira de dire que, dans le cas du portefeuille égyptien, Rothschild se réservait toutes les chances de gain et n'était tenu à rien en cas de perte. C'est, comme je l'ai déjà démontré, le procédé habituel de cet usurier sans vergogne.

gnaient leur maturité avec le chemin de fer de la Goulette, la Compagnie Rubattino, et une foule d'intrigues italiennes dont je parlerai plus tard.

L'année, d'ailleurs, avait été féconde en immoralités de tous genres. Elle avait débuté par le suicide d'un agent comptable du Ministère de la Guerre dans les livres duquel on avait découvert des *irrégularités*, et elle se terminait au milieu des procès les plus inconcevablement scandaleux où retentirent côte à côte le nom d'une espionne cosmopolite : la dame Kaulla et celui d'un ministre de la guerre : le général de Cissey.

D'un autre côté, les journaux faisaient assaut d'obcénités pour ne point déparer les étranges mœurs révélées par les scandales de Bordeaux où se dévoilèrent les turpitudes et les dépravations de la haute bourgeoisie.

Il y eut aussi quelques procès de presse intéressants ; Tirard, député puis ministre, fut obligé de faire condamner un journal d'Avranches qui, l'ayant accusé d'avoir acheté 40.000 hectares de terres en Amérique, après quelques mois de ministère, ne put fournir aucune preuve à l'appui de son allégation.

En haut lieu, on inaugurait la guerre des petits papiers, Gambetta s'y laissait compromettre. Tout le monde se souvient du brouillon trouvé dans les dossiers d'Albert Joly, et qu'on transforma, presque, en une demande en grâce, soi-disant adressée au tribun, par Rochefort emprisonné, lors des évènements de 1871.

Pourquoi, si ce papier avait un sens, avoir attendu la mort de son détenteur pour invoquer son existence ? Mystère et Tunisie !

Au milieu de tant de brouillards intellectuels, la justice elle-même ressemblait à une boussole affolée. Son cléricalisme bourgeois s'était blessé de l'exécution des décrets. Aussi voyait-on partout des conflits et des tergiversations.

A l'égard de la finance, ses sévérités se mêlaient à des indulgences étonnantes ; par exemple, on avait traqué *Philippart* ; mais on fermait les yeux sur *Erlanger* et on laissait fuir *David*, directeur du *Crédit national*, banque et journal, ayant avec raison, sinon avec désintéressement, guerroyé contre la *Société générale* et aussi un peu contre l'argent du public.

Au civil on tergiversait, au commerce on se contredisait. Voici quelques exemples :

Madame de Castries, belle-mère du maréchal de Mac-Mahon, avait souscrit pour 60.000 francs de billets sur lesquels elle n'avait reçu que 35.000 francs en espèces et le reste en tableaux à vendre ; les billets ayant été protestés, elle fut appelée en justice et, là, offrit de payer les 35,000 francs. Le tribunal lui donna gain de cause ; soit ! c'était équitable, sinon juste ; mais combien de fois le même tribunal n'a-t-il pas dit : « Tant pis ! vous avez signé, vous vous devez à votre signature. »

Autre chose : Seillière, banquier, reçoit, d'un de ses clients, qui a

couverture chez lui, avis d'une série de traites tirées pour un montant de 63.000 francs. A cet avis, Seillère répond de même pour que le meilleur accueil soit réservé à ces traites. Un tiers les escompte sur le vu de cette réponse; à l'échéance, elles ne sont pas payées: procès. Seillière repousse toute responsabilité. Il était couvert quand il a écrit, il ne l'a plus été dans la suite. Piètre défense! Seillière est un complice : il devait, *ayant écrit*, garder provision et débiter d'autant son client. Cependant, le tribunal lui donne gain de cause!

Inégalité de traitement, palinodies; tout cela éloigne la confiance.

Comme la justice, les financiers pratiquent la sévérité ou la douceur, suivant les cas.

Par exemple, comment se fait-il que Rothschild, féroce l'année passée, pour faire condamner l'ancien directeur de la monnaie, à Bordeaux, se trouvant, cette année, avoir escompté 82,000 francs de fausses traites à la baronne de Friedland-Persigny, refuse absolument de la poursuivre en justice?

Que dirai-je encore? Jai signalé le conseil de l'ordre des avocats mettant M. Léon Renault en demeure d'opter entre sa profession et sa qualité d'administrateur des *Chemins de fer de l'Etat*; pourquoi ce conseil garde-t-il le silence en voyant le même figurer comme l'administrateur du *Crédit foncier franco-canadien* et de la *Grande compagnie d'assurances* qui devait tourner si mal?

Les principes comme la politique sont opportunistes; c'est le désarroi!

On sent, du reste, qu'une lutte politico-financière va s'engager. L'affaire sera chaude, on prend des précautions toutes spéciales.

Le maison Rothschild craint-elle donc de perdre, qu'elle s'occupe de limiter sa responsabilité?

La voici, en effet, qui publie un acte de société en commandite et gérance, au mince capital de 50 millions.

Sous la même forme et avec autant de précautions, les Mallet frères daignent exposer quatre millions et demi.

Qu'arrivera-t-il donc en 1881? J'ai hâte d'aborder cette année extraordinaire: aussi, je terminerai celle-ci en faisant ressortir quelques contrastes,

Les ouvriers venaient de tenir un congrès collectiviste au Havre; dès lors, il fallait que la finance témoignât quelque sollicitude pour eux, c'est pourquoi elle fonde une *Caisse de travail et de l'épargne! au capital de 15 millions*! Parmi les fondateurs, je trouve un homme qui se connaît en travail et en épargnes, et qui fera parler de lui plus tard : le sénateur Lucien Arbel; il fréquentait alors avec Palotte, la *Banque de prêts à l'industrie* et il était aussi vice-président de *l'Assusurance financière*, à côté de Savary.

Enfin, comme bouquet final, voici l'*Union générale* qui commence à gravir les sommets; voici le marquis de Rays, qui prépare son escroquerie de la *Nouvelle France*.

Tout est bien, d'ailleurs, la bourgeoisie peut dormir en paix, elle peut rêver millions et ripailles, et même *honneur*, car elle monte sur un piedestal à Saint *Germain-en-Laye*, en la personne du sinistre Thiers, dont on vient d'inaugurer la statue!

(*a suivre*). AUGUSTE CHIRAC.

SOCIALISME ET CHARITÉ

LETTRE OUVERTE A MME E. P.

(*suite*).

A la cruelle anarchie de la production actuelle l'Etat a dit: « Je ne veux pas ou je ne veux plus. » Et votre bon cœur, Madame, votre *bonne et droite volonté* a dit avec lui « je ne veux pas; je ne veux plus » Prenez garde, Madame. Dans la légitimité de ce « Je ne veux pas » se trouvent impliquées de bien redoutables conséquences : tout un droit nouveau — destructif du droit ancien.

Un enfant est seul, abandonné. Un industriel le recueille, le loge, le nourrit; en retour, tire de lui tout le travail qu'il peut en tirer. De quel droit l'Etat vient-il dire à cet industriel, le sauveur de cet enfant: Je ne veux pas que cet enfant que vous avez sauvé de la faim, de la mort — qui à ce titre semble être vôtre, — travaille au delà d'un certain nombre d'heures?

Je vous l'ai dit au début: ces deux seuls titres sont: la moralité et la pitié. Il n'est pas juste, il est abominable que l'homme soit traité en *chose* ; qu'on n'ait nul souci de l'âme, de la liberté, du *caractère humain.* Et l'Etat a ajouté : Pouvoir souverain, force sociale suprême, je ne veux pas qu'il en soit ainsi. Je ne le veux pas du droit de la pitié, du droit de la moralité et aussi finalement du droit *de la force.* Et, vous, Madame, vous avez dit: c'est bien.

Je veux bien respecter le droit; mais lorsqu'il aboutit à la cruauté, au mépris, à l'écrasement de l'homme par l'homme, je ne le respecte plus. Le capital vous a dit: « Je suis un droit, un droit de propriété; comme tel je puis, comme bon me semble, sans que quelqu'un ait quoi que ce soit à y voir, je puis m'échanger contre le travail libre qui s'offre à moi. » Vous lui avez répondu : Tu es abusif, immoral. Tu n'as pas droit de t'abandonner à la fougue de tes instincts bas; surtout à ta cruelle cupidité. » Et vous avez limité, restreint son *droit.*

Cette limite, Madame, c'est l'hérésie, la négative du *droit existant.*

Le droit, le droit de propriété est, c'est-à-dire est absolu, ou n'est pas. Le Code et l'Ecole le définissent « le droit d'user et d'abuser d'une chose. » Vous lui enlevez le droit *d'abuser*; vous subordonnez son existence à la moralité : il n'est plus LUI. Au-dessus de lui, il y a cette ancienne conception de *Domaine éminent.* Le droit de propriété, — au lieu de subsister par lui-même, — ne subsiste plus que par la raison d'Etat, la moralité, le bon plaisir d'autrui. Sous ce droit, dans ce droit de propriété pointe et s'affirme un autre droit, un droit supérieur, celui

de la collectivité, dont le droit se mesure à *son propre besoin*. En réalité le droit, le droit actuel descend au rang *d'utilité sociale*: et comme tel il est subordonné, dans son existence, au bon plaisir social, à la Loi, à la Loi positive qui, en dernière analyse, le crée, lui sert d'indispensable soutien. Affirmer le droit de cette manière, Madame, c'est le nier en tant que *droit individuel* absolu. En la personne seule de l'Etat, de la collectivité qui crée la Loi, qui décide de cette *utilité*, du droit ou de sa *non-utilité*, réside le vrai droit de propriété.

Du premier coup vous voilà *socialiste collectiviste*, Madame.

Pauvre femme, où votre droiture de cœur, votre bonté vous ont-elles conduite !

Vous n'avez pas pu — ou voulu — faire votre cœur inaccessible à la pitié, inexorable à la prière du pauvre, du souffrant; et vous avez été contrainte de confesser l'impuissance de la charité comme solution sociale, vous vous êtes adressée — heureuse, noble dupe de votre bon cœur et de votre inexpérience des choses — à l'Etat; vous lui avez dit : « Toi que l'histoire, le passé de notre patrie ont fait fort, puissant, fais ce que ne peut faire la faible et boîteuse charité privée. Prends en main la cause des faibles, des opprimés. Secours la veuve; donne une instruction salutaire, un métier à l'enfant. Tu as pris, depuis quelque temps, la tâche de l'instruire, de lui inculquer le bagage de croyances fondamentales avec lesquelles il s'embarquera dans la vie. Donne-lui les moyens matériels d'être l'honnête homme, le cœur élevé et droit que tu lui demandes d'être. Surveille l'industrie; organise le travail. Contre l'intérêt exclusif de l'employeur, du patron, évoque les droits supérieurs de l'humanité, la moralité de l'Etat moderne. Fais cela, Etat, toi en qui s'incarne l'enseignement des siècles, tout ce que l'humanité, en son long et douloureux effort, a trouvé de meilleur. »

Tel est le langage que vous avez tenu à l'Etat, Madame, et l'État vous a répondu : « Faire tout cela; je ne puis. Je ne puis le faire qu'en m'arrogeant des droits que je n'ai pas eus jusqu'ici. Autrefois, je me contentais d'empêcher les luttes armées entre les membres de l'Etat et encore, à une époque plus reculée, je me voyais contraint de permettre la lutte violente; le duel. Me demander de faire ce que vous me demandez, c'est me demander d'être ce que je n'ai jamais été dans le passé; ce que je ne puis être que par un effort nouveau, qui agrandira mon être, me fera un moi nouveau. Me demander de protéger, de secourir le faible dans la lutte économique, c'est me mettre en demeure d'affirmer sur le capital, sur les instruments de travail, un droit supérieur de contrôle et finalement de propriété. Que répondrai-je, en effet, à ceux qui me demanderont de quel droit je me permets d'intervenir entre l'ouvrier et le patron, dans la conclusion des contrats de louage? — Que répondrai-je? Qu'au-dessus de notre droit individuel plane le mien; que votre droit n'est légitime que tout autant qu'il peut se concilier avec le mien. Que le droit individuel s'affirme à ce point absolu, exclusif, qu'il nie mon droit ou lui enlève toute efficacité ; et, au nom du droit supérieur, je revendique le droit de l'absorber.

« Or, il l'est exclusif, abusif, meurtrier, ce droit de propriété au nom duquel tombent sacrifiés, fauchés par les inexorables exigences de la concurrence, des millions d'hommes. Si donc, il n'y a pas de droit contre la moralité, contre l'humanité, — contre l'état idéal, contre l'état nouveau; il faut abolir le droit individuel. Votre bon sens hésite : tant de droits individuels sacrifiés, — de longues suites de générations déchues du fruit de leurs sueurs, de leurs travaux, de leur activité ; — cette source d'appropriation si légitime, le travail, niée : tout cela vous semblerait volontiers inacceptable, monstrueux. N'y a-t-il pas là de quoi faire hésiter un instant.

« Les classes, en possession, aujourd'hui, de la fortune, ce n'est pas le pauvre serf du moyen-âge, celui qui peine et qui sue, et qui mérite, pour tout salaire de ses travaux, de ne pas manquer de pain sec une partie de l'année. Ce n'est pas ce misérable, blême et maigre, sur qui tout l'édifice féodal repose. Celui-là, dont la vaillance, l'endurance à toute épreuve ne s'est, au cours des générations, pas une seule fois démentie, qui ne s'est pas un seul instant lassé de souffrir, — celui-là, auquel la pensée pas une seule fois n'est venue d'abandonner ses frères de souffrance pour passer à un titre quelconque dans le camp des oppresseurs, celui-là, dis-je, il est encore dans la situation où il était autrefois. Fermier, métayer, petit propriétaire ayant un lopin de terre insuffisant à le faire vivre ; — serf de la mine, de l'usine, au lendemain non-assuré, il est ce qu'il était autrefois, le Paria, le méprisé, le souffrant, dont la pauvreté et le mépris percent le cœur, s'épuisant à suer la joie et le luxe des autres. Pauvre Christ, le vrai, le seul Christ dont la misère fend l'âme!

« Le Paria reste Paria, aujourd'hui comme autrefois, nu, dépouillé.

« Qui donc a conquis la fortune ? Qui donc a conquis sur la féodalité — la terre ? Qui la fortune mobilière, le capital industriel !

« La poignée d'entre les Parias qui ont consenti à renier leurs frères ; qui sont allés à l'oppresseur, disant :

« Il te faut, pour rendre ta domination efficace, des instruments dociles, des verges implacables frappant l'homme ; des bourreaux pour faire suinter et recueillir goutte à goutte le sang précieux dont s'alimentent tes voluptés. Ces instruments, ces verges, ce bourreau, nous le serons, maître : Villicus, major (maire) du moyen-âge, judex. cadi intendant ; sergent, huissier ; avoué, procureur, surtout agent du fisc ; — surtout gabelou, surtout traitant, et j'aurai des armées de sous-bourreaux qui suceront l'homme jusqu'à la moelle ; et encore soldat, gens d'arme, (aujourd'hui gendarme) policier... Tout ce que tu voudras, Maître, nous le serons. Je te flatterai dans ta cupidité, dans tes vices. J'appartiens, nous appartenons à la race des *traîtres*, des *habiles*, à la race de ceux qui n'ont rien de haut, de généreux dans l'âme. Tu verras comme j'inventerai pour toi ! comme je serai savant en l'art du vice !

« Tu permettras bien en retour, Maître, qu'à te servir avec zèle j'amasse un pécule, qu'en dédommagement de ma peine je détourne à mon profit quelque mince filet de la sueur d'homme et du sang que je recueille pour toi. »

« Et intendant privé, agent fiscal, policier et juge, il est devenu riche; riche en reniant ses frères; riche! Comment encore vous vous êtes enrichis depuis 1789? — En faisant travailler autrui; en confisquant le travail d'autrui. Domestiques d'hier — c'est entendu — valets des maîtres que vous avez chassés ou guillotinés en 1793-94, de l'argent volé vous avez fait le capital avec lequel vous avez acheté, *au taux fixé par vous*, le travail de votre frère d'esclavage, plus honnête moins perfidement habile. »

Voilà ce que dit l'histoire: Telle est la Genèse historique de la Bourgeoisie moderne. — L'Etat socialiste se chargerait-il d'un grand crime à faire rentrer dans le domaine public les biens ainsi acquis?

Quant à l'épargne du paysan, de l'ouvrier, la vraie épargne, celle-ci, qui n'est pas encore parvenue à être un instrument de vol. Pauvre petite épargne, sainte et respectable! Qu'a-t-elle à craindre, celle-là? N'en assurons-nous pas la possession à son propriétaire en lui reconnaissant à lui comme à tous les membres de l'Etat sa quote-part de propriété dans la richesse nationale? En faisant, pour lui, pour sa famille, pour sa descendance, avec l'organisation nouvelle, le lendemain assuré? Pauvre petite épargne touchante pour le fils, pour la dot de la fille, pour les vieux jours des parents, amassée par des prodiges d'abstinence! Ne sentez-vous pas, Madame, qu'elle n'a rien à craindre de nous? Que c'est précisément en son nom que nous entendons procéder à l'expropriation des expropriateurs. Ah! le riche, il l'est devenu riche, entendez-vous, Madame, parce qu'il a été lâche, parce qu'il a été cruel, parce qu'il a menti. Sa fortune, sa propriété, c'est donc un don de la force, de la violence, le prix du marché de Judas vendant Jésus! Sous terre, misérable! La violence, l'hypocrisie, se voient à plein sur votre visage de traître!

Capitaliste, il commande; il étouffe l'homme par cette puissance ténébreuse et fourbe, la puissance de la *chose*, de la valeur; — incarnant à ce moment précis du développement économique la puissance de mal de l'homme.

Le travail, fondement du droit de propriété,..... chers philosophes, chers économistes.... Pédagogues de toutes sortes bénéficiaires ou aveuglés!...vous ne vous doutez pas, je le sais, du mercantilisme de votre pensée.... votre pénétration ne va pas jusque là; je vous donne acte de votre conscience.

Le travail, fondement de propriété.... autrefois n'est-ce pas?... Mais vous êtes tous des *valets* enrichis; des domestiques qui avez pillé vos maîtres et les sujets de vos maîtres!

Quand on parlait devant vous, Madame, de communeux, de socialistes, leur nom seul vous faisait frémir. Sous vos pitiés, sous vos indignations, contre les cruautés nécessaires de la vie et sous nos théories, sous nos haines, c'était cependant une même poussée de vie et de pitié qui se manifestait. Vous et nous voulions les mêmes choses, vous, comme une femme, appelant des cris de son cœur la fin des iniquités, la justice; nous, comme des hommes qui voient l'idéal à réaliser, et

qui se disent : c'est notre devoir de réaliser virilement une œuvre virile. Vous pleuriez. Notre pensée cherchait à se formuler une société où pouvaient être évités des maux semblables. Et nous vous montrions par quels progrès insensibles le rêve peut devenir *réalité* : l'activité de plus en plus grande de l'Etat ; puis, au fur et à mesure que s'étend et se développe son action, — ses droits grandissants, son droit de contrôle et de protection se transformant peu à peu sous la pression du sentiment et des nécessités de la pratique, en droit de propriété.

Il faut en prendre son parti, comme on prend son parti de la logique, vous le voyez, Madame.

Hésitez-vous encore, Madame ? Sommes-nous absous à vos yeux ?

La science économique future ne sera pas moins péremptoire à nous absoudre : ce n'est pas ici le lieu — et je ne veux pas vous infliger la fatigue réelle et l'ennui d'une démonstration en règle. Voici, toutefois, en substance, ce que dira l'économie politique nouvelle :

« La notion de valeur sur la base de laquelle s'est accompli tout le mouvement économique antérieur est absolument insuffisante, imparfaite. Ce n'est pas une notion scientifique, elle exprime le résultat d'un fait de violence, d'un rapport brutal, rien de plus. Cela seul ne suffit-il pas à infirmer par la base, aux yeux de la Raison, de la Science moderne, la légitimité de tous les résultats économiques acquis ? L'ancienne notion de valeur implique la notion de vol : comment le jeu et le développement naturel de cette notion engendreraient-ils pour nous un droit, un vrai droit ? La notion nouvelle de valeur, le rôle grandissant de l'Etat comme juge et arbitre de la valeur, à mesure que l'un et l'autre s'accusent et se développent, ne qualifient-ils pas vol, par là même vol, dans l'ensemble et le détail, le requin de la propriété actuelle ?

Quelle sera *dans le détail*, la pratique exacte de cette société où le droit individuel, tel qu'il existe aujourd'hui, sera aboli. — Question délicate, difficile, à laquelle je ne saurais vraiment que répondre, à laquelle je ne me sens pas tenu de répondre. — Car la pratique se fait et s'organise toute seule, à côté de la théorie, au-dessus ou au-dessous, si vous voulez, — à force de tâtonnements, d'efforts, par une série de modifications. La théorie, le droit abstrait, donnent la direction générale, l'orientation vraie ! La pratique, c'est la particularité du cas, dépendant des circonstances, du milieu.

Le droit supérieur de la collectivité de l'Etat est reconnu, proclamé. Aucun droit individuel — absolu — ne se dresse devant lui, capable d'entraver son action. En lui, en l'Etat, se trouve concentré tout le droit, toute la fortune nationale : terres, maisons, usines.

La question de la pratique, qui se pose, c'est la question de la mise en œuvre ; une question d'administration. Par quels organes l'Etat dirigera-t-il la production ? Quel rôle joueront, dans cette vaste, dans cette gigantesque unification du travail national, la commune, le canton, le département ? Lesquels des vieux moules administratifs existants, subsisteront, joueront, dans l'économie future, le rôle d'organes ? Au-

tant de questions d'importance capitale dans la pratique, d'ordre secondaire dans la théorie. Et autant de questions, je le répète, auxquelles il est impossible de répondre par avance.

Que voyons-nous aujourd'hui ? L'Etat futur tendant à se développer dans et par l'organe qui lui semble être absolument contraire, la *Commune*, la Commune de Paris. Le socialisme, le collectivimse à peine a-t-il conscience de lui-même confond sa cause — ou semble confondre sa cause avec celle de l'*autonomie communale*. Lui qui représente, qui porte essentiellement en lui l'Etat nouveau, commence par affirmer l'indépendance de la *Commune*.

Question de tactique et de situation, rien de plus. La constitution de la France, la concentration de la vie nationale à Paris, imposent au socialisme la nécessité de faire l'Etat nouveau par la Commune de Paris, il accepte cette nécessité. Mais qu'on ne s'y trompe pas — et l'on ne s'y trompe pas — cette Commune porte en elle l'Etat. Triomphante, elle ferait bien vite, de ses arrêtés, la loi; de ses dirigeants, les pouvoirs publics. Les enseignements de l'histoire sont on ne peut plus explicites sur ce point. La Commune de 1793 fut la France jacobine. La Commune en révolte de 1830 et 1848 fut la France parlementaire et républicaine. La Commune républicaine de 1871, même vaincue, fut la France avancée de la troisième République. La Commune socialiste portera certainement la France socialiste.

Evidemment, — la conquête faite et à ne pas tenir compte du rôle prépondérant qu'elle continuera d'exercer la supériorité des lumières et l'entraînement de l'exemple, la Commune cessera d'avoir un rôle prépondérant. Quel sera son rôle, je le répète; je ne sais. C'est à la pratique de résoudre la question. — Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'avec l'organisation spontanément unitaire du travail, la pénétration réciproque si profonde des divers domaines industriels, la Commune ne peut vivre et valoir — économiquement donc politiquement, — comme corps indépendant et organisme propre. Elle sera un cadre administratif, rien de plus; une assiette toute trouvée et naturelle pour l'action organisatrice de l'Etat, un cercle heureusement choisi pour cette multiple enquête d'où résultera l'organisation du travail. — Des corporations de Commune, — la Commune, poussant en son sein de manière à se suffire à elle-même, la division du travail, il ne saurait en être question. Depuis bien longtemps déjà l'apparition du commerce moderne, la constitution propre de l'Industrie vont rendre la chose impossible. En dépit de la toute puissance des capitaux, de la mobilité de la production, on peut affirmer que la pénétration des divers domaines du travail, des régions diverses est trop grande pour être supprimée. Cette fusion, ce mélange de vie qu'il faut accepter comme définitif, — suffirait à lui seul pour rendre impossible l'isolement, l'indépendance productive de la commune. L'économie, dans la pratique comme dans la théorie, sous son aspect producteur comme sous son aspect purement juridique sera *nationale*. Il est visible que la Commune ne saurait avoir que le rôle de cadre administratif. Cela est si vrai que, dans les pays

où le *socialisme*, je ne dis plus le collectivisme semble condamné à rester aristocratique, où l'unification économique se fera — ou pourrait se faire pour un certain temps, sur la base d'une entente de classe, sur la base de l'unification des moyens de production propres et restant propres — aux membres d'une classe de propriétaires de ces pays, dis-je, les réformateurs ne trouveront certainement, — ne trouvent aucun point d'appui pour la réalisation de leur œuvre, — dans l'ancienne indépendance locale et municipale (Allemagne et Autriche; voir les Lois sur l'organisation de l'industrie de 1878-82).

En définitive, dans la société nouvelle, — deux organismes très réels et vivants seuls, subsistent : l'Etat et l'individu.

L'Etat, la collectivité arrivée à la pleine conscience d'elle-même, — non point comme dans le passé, un groupe, une classe arrivée à la conscience de ses intérêts de classe, — la collectivité tout entière sans distinction de fraction dirigeante et de fraction dirigée, la collectivité, dans l'universalité de ses membres, en dehors de tout fonctionnement intérieur ; affirmant son unité de vie organique, économique, intellectuelle ; étudiant, délibérant, légiférant, s'administrant elle-même en vue d'elle-même.

— L'individu vivant au même degré, pour la collectivité et pour lui-même. Pour la collectivité, puisque dans la détermination de son activité normale de l'indivîdu, il n'est pas une seule fois tenu compte que de son activité seule isolée, mais de son activité, conditionnée, limitée, restreinte par celle des autres, puisqu'au lieu d'envisager son activité simplement dans ses effets, ses actions et ses réactions sur lui-même, on l'envisage surtout et essentiellement dans ses actions et ses réactions sur autrui.

Pour lui-même, puisqu'en dernière analyse le bonheur de tous est le bonheur de chacun ; que le bonheur de la collectivité ne peut se concevoir indépendamment du bonheur de chacun de ses membres individuellement; puisqu'enfin, l'obéissance à la loi expressive de la volonté collective, n'est en tant qu'il est membre de cette collectivité, que la propre obéissance à lui-même.

Certainement, s'il est un état social et juridique où l'individu vaut par lui-même, où l'individu, pour employer le jargon moderne si vague et si peu précis, est indépendant et libre ; c'est bien celui-là. Il ne faut pas moins que l'ignorance volontaire d'un intérêt, d'une domination menacée pour voir dans un semblable régime l'écrasement de l'individu, la négation de l'individualité. Il faut la méconnaissance la plus complète de l'histoire, l'irrémédiable informulé de notre bourgeoisie de se payer de mots qui dispensent d'efforts. L'individu pas libre, parce qu'il se trouve plus exactement dépendre de la collectivité : parce que dans la détermination de sa loi, on tient compte moins des exigences désordonnées de l'égoïsme naturel que des nécessités de lajustice. Mais si les mots ont un sens, si les résultats de l'analyse juridique ne sont pas vains ; — l'individu soumis à la collectivité telle que je l'ai définie, non par groupe, classe, collectivité véritable, c'est l'individu sous-

trait à la tyrannie de l'individu, c'est-à-dire libre, n'obéissant qu'à la raison commune.

Dans tout autre état de société, — la société du moyen-âge, par exemple, telle que l'a définie M. Le Play, — l'individu n'est pas, en effet, aussi étroitement dépendant de la collectivité. Il est libre. La volonté collective n'intervient pas, à chaque instant, pour régler son activité et la restreindre.

Mais quel est ce libre ! quel est cet individu dont on peut dire qu'il jouit de la liberté ? Est-ce un individu quelconque ? — Non. C'est celui qui commande aux autres ; c'est le chef local ; — le père de famille, j'entends le chef de la famille antique, comprenant les descendants directs, les collatéraux, les dépendants de toute sorte, les domestiques. Oui, la liberté en haut, l'arbitraire, le caprice. L'écrasement au sein du groupe, l'écrasement en bas ; la lutte pour la vie dans ses résultats les plus brutaux. Le chef est libre, il peut beaucoup ; mais il peut pour le mal comme pour le bien. Ce groupe ancien vit exclusivement du sacrifice de tous à un.

De la part des collatéraux, effacement devant la branche aînée ; — de la part des dépendants, effacement et abandon complets de leur personnalité. Ouvrez Le Play, le théoricien peu rigoureux, le moins imparfait cependant du régime, que trouvez-vous ? Interdiction à toute une catégorie de filles, et une nombreuse, de se marier : le groupe a besoin de vieilles filles pour faire soigner les enfants du frère aîné ; interdiction aux cadets de fonder une famille : Le dévouement de frères célibataires, qui domptent l'instinct, qui abdiquent leur virilité et, ce qu'il y a d'étrange, un dévouement forcé, est encore indispensable à la vie, à la prospérité du groupe.

Et je ne parle que des membres de la famille commandante. Quant aux dépendants, n'ont-ils, à plus forte raison, droit à garder de leur être physiologique que ce qui peut servir au groupe lui-même. Ne voilà-t-il pas un beau triomphe, un bel épanouissement de la personnalité ? Allons, allons, Messieurs du Passé, pas d'entorses à la langue.

« Appelons un chat un chat et Rollet un fripon. »

Liberté, liberté, pour vous... Pour vous droit à la personnalité envahissante, écrasante. Esclavage pour eux... Joignez à cet aveu, par la bouche de vos savants les Le Play, les H. Spencer, les Taine, — de savantes considérations sur la loi de la lutte pour la vie. Démontrez qu'il faut pour que le monde marche, que beaucoup souffrent pour que quelques-uns jouissent ; que beaucoup soient esclaves pour que quelques-uns soient libres. Soit alors. Nous vous prendrons comme on fait un chien, — par le cou — et nous vous ferons de force, barboter dans l'histoire. Nous vous montrerons dans vos prétendues lois historiques et biologiques des mensonges de trembleurs ou des hypothèses de pédants ratatinés. Du moins nous daignerons discuter avec vous. Mais que faire de Jocrisse ou de Tartuffe ?

Parlerez-vous, après cela, de votre liberté, à vous, hommes *du Passé*, de notre esclavage à nous, hommes de l'*Avenir* ?

Notre esclavage! insistons sur ce point.

Après avoir montré dans une conception plus haute de l'Etat comme raison commune, — le principe de la légitimité du commandement, disons ce que sera l'obéissance du sujet. D'obéissance forcée, elle tend à devenir l'obéissance volontaire. Son principe était autrefois la crainte; elle sera dorénavant la persuasion. La loi étant essentiellement raison, justice, bien général, c'est-à-dire vérité humaine *élaborée par tous* et acceptée de tous, — le véritable moyen de coercition pour imposer la loi à l'individu ne peut être que la *démonstration rationnelle*.

Dans cette détermination des caractères de la vie sociale future, on n'est pas loin, on le voit, des rêves de Platon, la Raison, le Savoir commandant à l'humanité. Une élite, les meilleurs, — les meilleurs, c'est-à-dire les plus dévoués, les plus sages, au sens suprême du mot, ou ceux chez qui l'égoïsme natif s'est le plus effacé pour faire place à la préoccupation d'autrui, ceux dont l'âme s'est agrandie au point d'embrasser en soi leurs frères, dont la raison a trouvé l'ordre vrai des choses — en la conscience desquels la nature, tombée dans le désordre de l'instinct, a retrouvé et réalisé de nouveau bien imparfaitement l'ordre rationnel, l'ordre qui est virtuellement en elle, ceux-là, dis-je, comme les bons anges de l'humanité, la traînant à leur suite par la séduction de l'amour...

On n'est pas loin de ces rêves. A de longs, bien longs intervalles de temps, la pensée réfléchie a retrouvé les mêmes conceptions. Par deux fois, dans notre monde occidental, au sein de notre race aryenne, l'élaboration intellectuelle a dégagé les mêmes produits.

Mais ce n'est pas assez que l'obéissance ait pris un caractère plus intellectuel, se soit dégagée de *l'obéissance* passive et inférieure de la peur. En s'élevant à l'intelligence, elle s'est élevée à la *moralité*. En naissant, en se dégageant de la nature, l'*idéal*, la conception du raisonnable, du juste, du plus *humain*, du mieux, a sollicité l'âme à sa réalisation, par un certain attrait dont nous n'avons pas à définir la nature, en tous cas par une réalité psychologique indéniable. Dans la conscience de l'homme, le drame moral est né. Ce qui est conçu, ce qui emporte l'adhésion de la raison *doit-être; doit être* d'une nécessté interne, subjective, psychologique, ou d'une nécessité supérieure, supra-humaine, supra-phénoménale, métaphysique, absolue : *peu importe*. — Cette obéissance a son degré toutà fait inférieur, simple impulsion fatale de crainte, à peine au-dessous de l'impulsion mécanique, elle est devenue la nécessité supérieure, idéale, *la noble contrainte du devoir*. — L'art de commander s'est fait enseignement, pédagogie, hygiène des âmes, hygiène sublime où le médecin est le plus dévoué, le plus aimant; l'âme qui se donne. On est en plein rêve, mais ici le rêve sort de la réalité, en est le prolongement, l'épanouissement. — La fatalité sombre, les hasards cruels et immoraux, ou plutôt amoraux de la vie, ont fait place à la moralité. Au-delà des étroites limites de la nature, quel horizon se déroule vaste des sentiments humains. Rêves extrêmes de dévouement, — lutte sans trêve contre l'homme de la nature, de

l'égoïsme natif, — victoire sans cesse remportée et sans cesse perdue. Tout le cœur, toute l'âme humaine dans les parties les plus hautes, les plus sublimes, tous les drames de la conscience, réinstaurés dans le monde et dans l'homme.

Un idéal ! qu'est-ce donc que le socialisme lui-même ?... Une foi, un spiritualisme, un idéal... Un idéal sortant de la nature, il est vrai, pas en dehors de la nature, contraire à la nature, un idéal qui est l'épanouissement de la nature, la nature devenue rationnelle et bonne de brutale et *amorale* qu'elle était ? — La morale, mais à ce moment-là seulement l'histoire et la vie y arrivent où se trouvent substituées, comme principe de la pratique, à la crainte, à l'amour et au sentiment du devoir.

Mais, lancée dans cette direction, la pensée ne saurait s'en tenir là. Elle ne saurait se borner à cette vie toute intérieure, subjective du sentiment. Au bout de sa morale, de sa conception idéale de la vie, se trouve une philosophie, une religion; pour tout dire, l'affirmation d'une certaine vie objective et indépendante de l'idéal. A mesure qu'il se dégage, qu'il se révèle de plus en plus nettement à la conscience collective et à la conscience individuelle, à mesure qu'il conquiert une plénitude plus grande de vie subjective, l'idéal en vient à participer à une *façon de vie objective*. A le sentir en soi-même sous forme de conception, le sentiment d'une toute-puissante efficacité, sous forme de *loi morale* supérieure et commandante, comment pourrait-on ne pas l'affirmer comme réalité objective ? Comme une sorte d'absolu ? L'absolu se trouve au bout de tout sentiment humain intense, de toute foi vive ; de toute vie.

C'est là une loi psychologique plus forte que tous les systèmes, qui les commande tous. En un sens, il n'y a que l'homme ; le *moi* ou les *moi*. Mais, en un autre sens, le moi a ses racines dans l'absolu; vit d'absolu; — est lui-même l'absolu. « *In deo vivimus et movemur* » (Saint-Paul). Plus exactement, par une nécessité de son être, l'homme pose son moi, l'affirme; et par cela même qu'il le pose et l'affirme, il se voit contraint de poser en dehors de lui quelque chose qui lui est à la fois semblable et supérieur, — de transporter dans les choses en l'élevant à l'absolu, à la plénitude son moi infirme et misérable. En outre qu'à tout degré de vie et de réalité subjective, correspond au su ou à l'insu de l'homme, une métaphysique, une religion diverses ; disons mieux les degrés divers de la métaphysique, de la religion unique; qui est essentiellement l'affirmation du moi comme absolu; mais en même temps, l'affirmation du moi comme un moi distinct, plus précis et plus réel; comme un moi source de toute vie et de toute réalité.

Comment se fait le passage du moi véritable à ce moi distinct, du subjectif à l'objectif, du sentiment à l'existence en dehors de nous, de l'homme à Dieu ?

Faut-il y voir impliquée la notion *sui generis* — de cette loi de l'esprit, de cette catégorie intellectuelle particulière — la cause ? L'homme n'atteint-il Dieu, la réalité qu'indirectement, médiatement par la cause ? en sorte que l'affirmation et la construction de l'absolu ne seraient qu'un produit de cette branche particulière de la vie totale : la vie

intellectuelle au sens droit et technique de l'ancienne philosophie, ou de l'intellectualisme contemporain ?

Dans cette affirmation, dans cette projection du moi dans les choses, faut-il voir, au contraire, l'effet d'une loi de la vie beaucoup moins particulière, non propre à tel ou tel domaine, — mais d'une loi fondamentale, sortant des exigences immédiates et les plus profondes de la vie ? — Tout cela importe peu.

Il suffit que direct ou indirect, par l'intermédiaire d'une catégorie intellectuelle ou immédiatement par la poussée même, le développement spontané de la vie, le passage du moi au non moi se fasse. Il suffit, dis-je, que ce passage se fasse. Et le passage se fait.

Le phénoménisme lui-même, le phénoménisme d'un Hume ou d'un Stuart-Mill, le positivisme d'un Comte ou d'un Littré ne l'empêcheront pas de se faire. Car réaction contre l'intellectualisme, négation exclusive de l'intellectualisme tout entier bâti sur la négation de la notion de cause, c'est-à-dire dépendant négativement d'elle, moins des philosophies que des négations d'une certaine philosophie, le phénoménisme comme le positivisme ne sauraient prétendre entraîner dans la ruine de certaine philosophie qu'ils nient, les philosophies reposant sur une autre notion. Le phénoménisme, cette formidable machine de guerre contre l'intellectualisme, est de nul recours contre nous.

Le passage se fait du moi au non moi, du subjectif à l'objectif non point intellectuellement, dialectiquement, logiquement, *psychologiquement*, par une simple nécessité de vie.

Nous tenons Dieu, parce que nous nous tenons nous-mêmes. Dieu vit parce que nous vivons. L'idéal est devenu l'objectif, par cela seul qu'il a été *pensé et conçu*.

Si l'analyse veut à tout prix, dans ce passage, découvrir un intermédiaire, ce ne sera pas la notion de cause. Ce sera bien plutôt l'*impératif catégorique* de Kant ; la loi morale de Renouvier et du néo-criticisme, car l'impératif catégorique, la loi morale s'affirmant et se voulant comme absolu, ce n'est, tout bien considéré, que la vie elle-même, — avec sa puissance de développement, ses énergies cachées, — s'épanouissant en idéal, s'affirmant et se voulant elle-même ; quoi que puissent penser les criticistes et les néo-criticistes, on ne sort pas, à notre avis, en restant dans la morale et dans l'absolu, de l'humain et de la psychologie.

L'absolu Dieu existe. Un absolu tout humain ! Un absolu qui se confond avec l'idéal élaboré par le moi. Aucun charme, aucun coup de baguette magique ne nous a mystérieusement jeté hors de nous-même, et transporté dans une réalité absolument étrangère à l'homme, dans l'inconcevable ou l'inconnaissable. L'absolu reste le *concevable*. Pas plus qu'avec le christianisme, pas plus qu'avec le criticisme et le néo-criticisme, nous ne sortons ici de l'antropomorphisme. L'absolu reste l'humain. Dieu reste l'homme : l'homme devenant Dieu ; Dieu se réalisant par l'histoire, dans l'homme. Notre phénoménisme psychologique va ici rejoindre, — comme aussi en certain sens le kantisme et le néo-criticisme, — l'idéalisme hégélien. Georges Platon.

LE COLLECTIVISME EN FRANCE

DE 1875 A 1879

I. — Le groupe colinsien. L'agitation électorale du VI[e] arrondissement et le groupe collectiviste révolutionnaire. Le congrès de Gand.

Si l'écrasement de 1871 avait été, comme nous l'avons vu, impuissant contre la démocratie ouvrière, il refoula pour plusieurs années le collectivisme qui pourtant, justement depuis la chute de la Commune et la dislocation de l'*Internationale*, était devenu le *Credo* économique de tout le prolétariat révolutionnaire des Deux Mondes (1).

Le premier groupe collectiviste du renouveau socialiste français fut le groupe colinsien qui, en août 1875, fonda une revue collectiviste: la *Philosophie de l'avenir*, *organe des socialistes rationnels* (1).

Quelles idées défendait la *Philosophie de l'avenir* ?

De sa métaphysique néo-cartésienne, nous ne parlerons pas ;

---

(1) Les anarchistes eux-mêmes s'intitulaient alors collectivistes. Longtemps le formulaire obligé de leurs salutations politiques fut: *Salut, anarchie et collectivisme.* Seulement il y avait les *collectivistes-étatistes*, prédominants en Allemagne Belgique, Hollande, Danemark, Portugal, Suisse allemande, Etats-Unis, et les *collectivistes anarchistes* prédominants en Espagne, Italie, Suisse française, Belgique wallonne, ainsi que dans les sections révolutionnaires slaves et françaises de Suisse. Quant aux prolétaires associés de France et d'Angleterre ils étaient ou simplement grévistes, comme les unionistes anglais, ou purement coopératistes, comme les syndiqués français.

(1) Le fondateur de cette revue fut Frédéric Borde et ses principaux rédacteurs. Agathon de Potter, A. Hugentobler, Jules Brouez, le D[r] Leclerc, E. Cappelle, Jules Delaporte, E. Pignon, Putsage, Bourlard, Guillaume, Van-Haussel, Welhelin.

Le programme était purement philosophique, l'état de siège qui pesait alors sur Paris ne permettant pas à une publication, non cautionnée, de traiter les questions économiques. Peu après cependant, et malgré l'état de siège, la revue commençait à parler collectivisme et dès le 3[e] numéro, le journal *le Français* la signalait à l'attention de l'autorité.

Très discuteuse, la *Philosophie de l'avenir* eut successivement de nombreuses polémiques. Les principales ayant trait à l'économie sociale ont eu lieu avec M. X du *Mot d'ordre*, Emile de Laveleye, B. Malon, De Paepe, Limousin, Guesde, Godin, Fauconnier, Edgard Baron, Arthur Mangin, Schaëffle, de Molinari, Henry Georges, A. Russell Wallace, Rouxel du *Journal des économistes*, Lescarret, Laviron, Albert Piche, Ch. Gide, etc., etc.

mais la doctrine économique mérite qu'on s'y arrête, et par sa valeur propre et par son influence sur le prolétariat français.

J'ai reconnu dès 1872(I) que le collectivisme de l'*Internationale*, accepté comme programme théorique dans les grands congrès de Bruxelles, 1868, de Bâle, 1869, sur la présentation de C. De Paepe était fort imprégné des solutions colinsiennes, s'il n'en était pas une traduction modernisée. L'influence des *collectivistes rationnels* n'a pas été moins sensible sur le renouveau socialiste français de 1876.

A cette époque en effet, les rédacteurs de la *Philosophie de l'avenir* fondèrent, 108 rue Mouffetard, le *Cercle d'études philosophiques et sociales* qui vécut dix années, et dont les discussions hebdomadaires furent si remplies pendant plusieurs années.

Les principaux champions des doctrines collectivistes de Colins dans le Cercle furent J. Delaporte, F. Borde, E. Pignon, E. Maitrejean, et parmi les socialistes militants qui suivirent les discussions du Cercle et furent par lui imprégnés des idées collectivistes nous devons noter Avez, Avronsart, Deynaud, Domenjarie (2) Fallot, V. Gelez, Jules Giraud, Geniller, Adhémard Lecler, Eugénie Pierre, Ed. Potonié, Victor Pierre, Wackner etc.

Nous verrons plus loin les colinsiens participer activement à la fondation du *Prolétaire*, et déjà, ce qui est non moins significatif, ils élaborent la proposition collectiviste que présentera la minorité du congrès de Lyon.

Le collectivisme colinsien a été souvent exposé

Le remède aux maux de la société actuelle se trouve d'après cette doctrine dans une transformation socialiste dont voici l'énoncé:

Etablissement de la propriété collective réellement étendue à tous, du sol, des immeubles devenus inaliénables, et aussi des capitaux de toute nature laissés par les générations passées, ainsi que des connaissances acquises.

---

(1) *Exposé des Ecoles socialistes françaises* par B. Malon. Paris, Chevalier éditeur 1872. Livre à conclusions collectivistes, cela va sans dire.

(2) J. Delaporte : Lettre à l'auteur Pour ce qui est de Domenjarie, l'ifinuence collectiviste dût agir facilement sur lui, car le vénérable ouvrier tailleur, qui d'ailleurs avait connu Colins en 1849, avait été à peu près collectiviste dans sa brochure *La loi morale, loi de l'unanimité*, publiée eu 1850, rééditée en 1879 par souscription ouvriére et dont voici les conclusions :

« Vivre, consommer tout ce qui est utile au développement des facultés humaines, c'est le droit.

« Travailler, produire tout ce qui est utile au développement des facultés humaines c'est le devoir.

« Jouir du fruit de son travail, assurer à tous êtres toute l'intégralité de son produit, c'est la justice. »

Pour réaliser cet idéal Domenjarie propose le rachat a prix débattu et par les corporations de la terre et de tout l'outillage ; c'est bien du collectivisme modéré.

Comment en arriver là? Par l'application d'une série de mesures dont les principales seraient:

Le collectivisme colinsien est moins violent dans ses reven-

« *a*). L'hérédité collatérale, sans testament, abolie au bénéfice de la société. Tout héritage par testament imposé au profit de la société à un taux à déterminer chaque année ; le minimum est de 25 pour 100.

b). Le domaine public, propriété collective sociale — constitué de ce qui en fait dès à présent partie et de ce qui y entrera graduellement désormais par l'application des restrictions à l'hérédité, et par l'expropriation pour cause d'utilité publique — déclaré inaliénable, quant au sol et à ce qui lui est adhérent et forme la propriété immobiliaire ; habitations, établissements agricoles et industriels garnis du matériel nécessaire, fermes, usines et ateliers.

c). Le sol et les constructions de toute nature qui y sont adhérentes, avec le mobilier agricole ou industriel nécessaire à l'exploitation, divisés selon leur nature, les besoins des localités et les circonstances, et loués à l'enchère publique, indépendamment de la possession de tout capital, selon leur importance, soit à des individus, soit à des associations d'individus. Un inventaire estimatif devant permettre de constater à la charge ou au bénéfice du locataire la diminution ou l'augmentation de valeur due à son exploitation.

Chaque location habitée et exploitée directement par le locataire, sans pouvoir être sous-louée.

d). Les capitaux ou richesses mobilières du domaine public, propriété collective, leurs revenus, les loyers de la propriété foncière-sociale et les impôts destinés à couvrir les charges sociales établies au profit de tous et employés notamment.

1° A pourvoir aux frais d'éducation physique et de développement intellectuel intégral, avec un égal soin, de tous les enfants jusqu'à leur majorité, après laquelle une dot sociale leur sera remise pour servir à leur établissement. Ces charges, quand elles sont laissées aux familles, font naître entre elles et entre les enfants la plus injuste inégalité.

2° A pourvoir aux besoins des incapables, des infirmes et des vieillards, ainsi qu'à l'assurance sociale contre les maladies et les accidents.

3° A commanditer, en concurrence avec les capitalistes, les travailleurs et les associations sous des conditions à déterminer.

e). Les associations particulières de travailleurs, indépendamment de tout capital considérées comme base, seules autorisées. Tous les ans, le gain commun à chaque association réparti entre les associés, au prorata de leur travail proportionnellement aux salaires.

Les travaux publics et l'exploitation des services publics adjugés de préférence aux associations de travailleurs.

f). Dans chaque commune établissement d'un ou plusieurs bazars sociaux, où les producteurs pourront facultativement déverser leurs produits pour y être mis en vente aux prix qu'ils auront eux-mêmes fixés. Les frais à percevoir pour les ventes étant au minimum possible.

g). Toute dette déclarée viagère ou à temps.

Toute dette perpétuelle ou héréditaire abolie, le paiement des intérêts, pendant un délai à déterminer, en devant accomplir l'amortissement.

La collectivité privilégiée pour ses créances sur les créances particulières (1). »

dications et moins communiste dans ses tendances que le néo-collectivisme international. De plus (ainsi qu'on fait depuis J. S. Mill, A. R. Wallace, Henry Georges), il donne le pas au

(1) *Programme économique des collectivistes rationnels.* Chez Delaporte, 108, rue Mouffetard.

llectivisme foncier sur le collectivisme industriel. En cela diffère grandement du collectivisme ouvrier, puisque ce ernier, armé de la méthode de Marx, dit que la transformation ollectiviste doit suivre pas à pas la concentration capitaliste, ar conséquent, commencer par les institutions de crédit, s mines, chemins de fer, canaux, pour arriver, en second lieu, l'outillage industriel et, en troisième lieu, au sol.

Pendant que les colinsiens annonçaient ainsi le collectivisme ans Paris, des faits socialistes importants allaient hâter la iffusion de l'idée nouvelle.

Depuis 1873, quelques jeunes étudiants, que passionnait la ommune vaincue, se rencontraient au Café Soufflet et, là, disutaient ardemment de communalisme et de socialisme. Parmi ux se trouvaient les futurs possibilistes John Labusquière, ictor Marouck, Calvinhac ; les futurs anarchistes Emile autier, Crié, les futurs marxistes Emile Massard, Gariel Deville. Citons encore Arthur Hubbard, Darrieux et rouessart morts avant l'heure, Paton, Mey, Joncourt, qui se ont retirés de la vie politique, Bouhault, Leguereau qui ilitent en ce moment dans la presse radicale et Buffenoir qui passé par divers états d'esprit politique. Quelques ouvriers, armi lesquels l'ancien internationaliste Boyenval et le futur narchiste Lemasle, s'étaient joints à ces jeunes. Une occaon d'agir se présenta : les élections municipales de février 376 dans le 6e arrondissement ; ils la saisirent. Au candidat épublicain Denfert-Rochereau, les jeunes révolutionnaires pposèrent résolûment la candidature socialiste d'Emile Acolas. Dans le programme, rédigé par Darrieux, il était dit :

Article premier. — Amnistie pleine et entière pour toutes les condamnaons, sans exception, même celles dites de droit commun, prononcées à ropos des évènements politiques qui se sont produits depuis le 4 septembre 370 sur le territoire français, *avec les moyens d'existence assurés tout 'abord aux amnistiés*, à leur rentrée en France.

Art. 5. — Remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la ropriété individuelle à sa source légitime, le travail.

Art. 9 —..... La mise du capital agricole ou industriel, de l'instrument de avail à la disposition de celui qui l'emploie directement, afin que le produit oit tout entier à celui qui lui donne directement naissance.

Pour la première fois, on revendiquait l'amnistie avec cette ère énergie dans un programme électoral, et pour la première ois, depuis la Commune, on osait, dans un manifeste de ce genre, éclamer le remaniement des lois qui régissent la propriété.

Publié dans le premier numéro des *Droits de l'homme* (11 férier 1876), le programme du *Comité radical socialiste du sixième rrondissement*, alla au cœur du prolétariat militant; mais en nême temps la presse conservatrice ou réactionnaire, poussa es cris de rage et se pâma de fureur devant le spectre si brusuement invoqué de l'*Internationale* et de la Commune.

Emile Accolas échoua, cela va sans dire ; au moins la campagne faite sous son nom avait resserré les liens du petit groupe qu'une nouvelle influence allait bientôt jeter dans les voies du collectivisme révolutionnaire.

De retour d'un exil de cinq années, Jules Guesde fut introduit par Yves Guyot et Sigismond Lacroix aux *Droits de l'homme*. Le nouvel arrivé, qui, en attendant de se révéler orateur abondant, nerveux, logicien et violent, était un écrivain énergique et précis et surtout un polémiste redoutable, revenait de ses pérégrinations à travers les partis socialistes d'Italie, de Suisse, de Belgique avec un acquis considérable et une connaissance parfaite du mouvement révolutionnaire contemporain. Il avait la bonne fortune de revenir le premier de tous les écrivains proscrits ; aussi se fit-il vite remarquer dans les *Droits de l'homme* et dans le *Radical* qui lui succéda.

La plupart des jeunes gens du café Soufflet et quelques ouvriers révolutionnaires vinrent spontanémont à lui. Sa parole vibrante, toujours rapide, toujours indignée, toujours surexcitée, l'énergie de ses affirmations révolutionnaires, la virulence de son style, lui firent des disciples ardents. Et ainsi se constitua en 1876-1877 le premier groupe collectiviste révolutionnaire de Paris qui effaroucha plus d'une sagesse républicaine et socialiste ; mais forma un noyau d'énergiques. Au reste le moment était favorable (1) ; outre qu'il pénétrait de toutes parts en France par les correspondances des proscrits et des survivants de l'*Internationale* (2), le collectivisme proprement dit bénéficiait en Europe d'un fait socialiste mémorable.

L'Internationale disloquée encore après le désastre de 1871 par la campagne de calomnie des agents de Marx, fut livrée mutilée aux anarchistes qui l'achevèrent.

Réduite à quelques sections d'Italie, d'Espagne, de la Suisse française et de la Belgique wallonne, la grande Association n'avait plus qu'un semblant d'existence. Au congrès de Berne (1876) César de Paepe rédigea l'acte de décès, en proposant qu'au lieu et place des congrès particularistes de l'Internationale anarchiste, on organisât un congrès socialiste universel auquel seraient conviés tous les groupements ouvriers, toutes les écoles socialistes.

(1) Le vent était si bien au collectivisme qu'en 1876, si mes souvenirs sont fidèles, Arthur Arnould, put faire insérer dans le *Rappel*, une série d'articles sous le titre significatif de *Lettres d'un collectiviste*.

(2) L'*Internationale* parisienne était toujours restée mutuelliste en majorité ; seulement, depuis 1868, les plus militants de ses membres et toutes ses commissions élues avaient été collectivistes ; comme ce sont ceux-là surtout qui participèrent à la Commune, la propagande des survivants fut naturellement collectiviste.

On adopta ; et peu de semaines après un appel, conviant *au congrès général et universel de Gand en 1877, toutes les fractions du socialisme et les organisations ouvrières de tous les pays*, était lancé.

Le congrès eut lieu en septembre, et aboutit. Malgré l'obstruction anarchiste, les résolutions suivantes, pleinement collectivistes, furent votées par les délégués de six nations :

PREMIÈRE QUESTION : *Tendances de l'industrie moderne au point de vue de la propriété* :

Considérant que tant que la terre et autres instruments de production seront détenus et appropriés par des individus, des groupes, la sujétion économique de la masse du peuple avec la misère qui en est la conséquence naturelle, devra nécessairement persister.

Le Congrès déclare qu'il est nécessaire que l'Etat ou la Commune représentant la totalité du peuple, possède la terre et autres instruments de travail.

DEUXIÈME QUESTION : *Attitude du Prolétariat vis-à-vis des divers partis politiques* :

Considérant que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique ;

Le Congrès déclare que le prolétariat, organisé en parti distinct opposé à tous les autres partis formés par les classes privilégiées, doit employer tous les moyens politiques tendant à l'émancipation sociale de tous.

TROISIÈME QUESTION : *De l'organisme des corps de métiers* :

Considérant que les corps de métiers dans la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme sont un des plus puissants leviers de l'émancipation économique ;

Le Congrès engage toutes les catégories d'ouvriers qui ne sont pas encore organisées à se constituer en société de résistance, tout en reconnaissant que le but de toute organisation ouvrière doit être l'abolition complète du salariat.

CINQUIÈME QUESTION : *De la valeur et de l'importance sociale des colonies communistes, des sociétés coopératives et autres tentatives d'organisation socialiste fonctionnant dans divers pays* :

Considérant que les colonies communistes, les sociétés coopératives, etc., sont une des nombreuses formes que revêt l'aspiration socialiste, mais que, d'autre part, elles enlèvent à la révolution une certaine quantité de ses forces ;

Le Congrès, tout en reconnaissant que le socialisme doit ses sympathies aux hommes qui se livrent à de semblables expériences, engage le prolétariat révolutionnaire à rester sur le terrain de la lutte ouverte par la bourgeoisie.

SIXIÈME QUESTION : *De la création d'un bureau central de correspondance et de statistique ouvrière qui réunirait et publierait les informations relatives au prix de la main d'œuvre et des denrées alimentaires aux heures de travail, aux règlements de fabrique, etc.*

1° Il sera établi un bureau destiné à relier entre elles les différentes organisations socialistes ;

2° La réunion socialiste universelle de Gand exprime le vœu que les corporations ouvrières se réunissent le plus tôt possible en Congrès général, et invite tous les membres qui sont délégués de corps de métier à s'entendre entre eux pour la convocation de ce congrès.

SEPTIÈME QUESTION : *Pacte de solidarité à établir entre les diverses organisations socialistes ouvrières.*

Considérant que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique

Considérant que la classe ouvrière organisée en parti distinct et opposée à tous les partis formés par les classes possédantes, doit faire usage de tous les moyens politiques qui tendent à l'émancipation sociale du prolétariat ;

Considérant que la lutte entreprise contre toutes les dominations de classes n'est ni locale, ni nationale, mais universelle, et que son succès dépend de l'accord et de la coopération des organisations ouvrières et socialistes des divers pays.

Les soussignés délégués au Congrès socialiste de Gand, ont résolu que les diverses organisations par eux représentées, se prêtent un appui moral et matériel dans toutes les revendications économiques et matérielles.

II. — « L'Egalité. » — Révolutionnaires français et socialistes. — Allemands. — Les arrestations de mars 1878. — « Le Socialisme progressif. — « Les Cahiers du Prolétariat. »

On avait ainsi repris à Gand le programme de l'Internationale collectiviste de 1868-1870. L'effet fut considérable sur les naissantes réorganisations socialistes françaises et le groupe collectiviste révolutionnaire en particulier y puisa de nouvelles forces ; il fit des recrues précieuses dans la classe ouvrière, Paulard, Vaidy, Briolle, Jeallot, Coueste, Etienne, etc. et se crut assez fort pour créer unorgane hebdomadaire. En conséquence, le 18 novembre 1877, paraissait le premier numéro de l'*Egalité*, rédacteur en chef: Jules Guesde ; principaux collaborateurs : Victor Marouck, John Labusquière, Gabriel Deville, Emile Massard, Oudin, Gerbier, etc.

Notre prétention, portait le premier numéro de l'*Egalité*, n'est pas de regenter pontificalement les cerveaux, de mettre les systèmes préconçus à la place des données scientifiques et des aspirations populaires. Nous croyons seulement, avec l'école collectiviste à laquelle se rattachent aujourd'hui presque tous les esprits sérieux du prolétariat des deux mondes, que l'évolution naturelle et scientifique de l'humanité la conduit invinciblement à l'appropriation collective du sol et des instruments de travail.

La rédaction de l'*Egalité*, en dépit de cette déclaration évolutionniste, n'en était pas moins avant tout révolutionnaire :

Les révolutions de 1839 et de 1848 dont se réclament aujourd'hui les conservateurs eux-mêmes, en appellent une troisième qui les complète et en sont pour ainsi dire, la sanction.

C'est cette nouvelle révolution, inévitable, que nous voulons et dont l'insurrection lyonnaise de 1831, les journées de juin 1848 et l'explosion du 18 mars 1871, constituent les signes avant-courriers.

De cette inévitable et prochaine révolution l'objet était clairement délimité :

A l'égalité devant la loi proclamée il y a quatre-vingt-huit ans.
A l'égalité devant le scrutin, proclamée il y a vingt-neuf ans ;
Nous voulons ajouter, sinon l'égalité organique et matérielle qui est affaire de temps, de beaucoup de temps, au moins l'*égalité devant les moyens de développement et d'action*.
Les droits ne sont que des paroles vaines pour qui manque des moyens de les faire valoir, écrivait Mazzini, en 1842.
Et par suite de l'égalité des moyens que les révolutionnaires de 89 et de 48 n'avaient pas faite mais qu'ils avaient le tort de respecter, de consacrer, l'égalité des droits civils et politiques qu'ils décrétaient était et devait rester lettre morte pour l'immense majorité du corps social.

On n'en était pas encore, cela est indiscutable, à la conception de la lutte des classes, telle qu'elle a été formulée par Marx ; néanmoins l'antagonisme entre la bourgeoisie et l'immense peuple des travailleurs était constaté en fort bons termes et il était dit qu'ils ne pouvait cesser que par la réalisation de l'égalité sociale :

Le premier usage que fit de sa victoire le Tiers-Etat, de *rien* devenu *tout*, ce fut d'abolir le droit d'aînesse, ce fut pour *nous* servir de l'expression de M. Gambetta, « de faire disparaître cet attentat qui consistait à faire dépouiller les uns au profit d'un seul dans les familles, pour satisfaire l'orgueil de la race » et d'appeler tous les membres de la communauté à une part égale dans le patrimoine commun.
Or, nous ne poursuivons pas autre chose.
Nous voulons à notre tour *faire disparaître cet attentat, plus énorme, qui consiste à dépouiller dans la société le plus grand nombre au profit du plus petit, pour satisfaire à l'oisiveté de quelques-uns* ; nous voulons abolir le droit d'aînesse d'une classe et appeler chaque homme à une égale jouissance du patrimoine de l'humanité restitué à l'humanité.
Si la substitution de la famille égalitaire à la famille féodale d'autrefois était commandée par l'équité, comment la substitution de la société égalitaire à la société féodale d'aujourd'hui pourrait-elle ne pas l'être ?

C'était bien le collectivisme révolutionnaire de l'auteur de l'*Essai d'un catéchisme socialiste* qui par, l'âpreté de ses critiques et ses implacables négations, s'était placé entre le collectivisme internationaliste et le collectivisme anarchiste (1).

---

(1) Cela est si vrai que, même après la publication de la première série de l'*Egalité* (18 novembre 1877 — 14 juillet 1878), Jules Guesde fut encore tenu, par l'organe anarchiste du moment, pour un bon coréligionnaire :
« Guesde, Massard, Deville, sont d'ailleurs anarchistes. Le citoyen J. Guesde s'en est expliqué nettement dans une brochure publiée en 1878 (*Essai de catéchisme socialiste*). Nous en extrayons le passage suivant :
« *D.* — L'Etat, convaincu par sa constitution même de ne pouvoir donner qu'une loi arbitraire, partiale, violatrice des droits et des intérêts de ceux-ci ou de ceux-là ou, ce qui revient au même, d'être incapable de donner la loi sociale, doit donc être détruit?

Mais si Guesde était cher aux anarchistes par l'entraînement de sa phraséologie révolutionnaire ; par sa pénétrante compréhension de l'économie politique et les qualités synthétiques de son esprit il se rapprochait des auteurs du *Manifeste des communistes* (1). Tout naturellement donc des influences amicales l'amenèrent au marxisme, quelles qu'aient été les invectives échangées en 1872 (2). J. Mesa, sympathique socialiste espagnol et Karl Hirsch socialiste allemand érudit, fervent admirateur de Marx et de Lassalle, agirent les premiers auprès de Guesde, le réconcilièrent avec Lafargue, gendre de Karl Marx, et attirèrent son attention sur la savante critique et la puissante systématisation historico-économique de Marx et d'Engels.

La réconciliation avait été d'autant plus facile que le communisme de Marx n'était en quelque sorte que la coordination scientifique du collectivisme révolutionnaire français, déjà jetée dans la lutte des classes par des réminiscences proudhonniennes et par les ressentiments prolétariens de 1871. Mais différents restèrent les modes de raisonnement, différent le style. Aussi les premiers nés du marxisme, les socialistes allemands, hésitèrent-ils longtemps à reconnaître des coréligionnaires dans les ardents révolutionnaires de l'*Egalité*. Cela faillit même causer une nouvelle brisure.

Au moment du congrès de Gotha, juin 1878, la rédaction de *l'Egalité* adressa *aux frères d'Allemagne* une chaude protestation de

---

« *R.* — Sans aucun doute. Instrument de règne d'un homme ou d'une classe sur les autres hommes ou sur les autres classes, mais il ne saurait échapper aux coups de ceux qui poursuivent l'égalité sociale.

« *D.* — Mais peut-il l'être? Est-il possible, en d'autres termes, de concevoir d'obtenir, une société sans Etat?

« *R.* — Assurément. Il suffit pour cela que la société soit organisée de telle sorte que chacun des êtres qui la composent soit également avantagé, et ait, par suite, un égal intérêt à sa conservation. L'Etat devient alors inutile ; l'ordre qu'i a pour unique mission de maintenir et qu'il ne maintient qu'artificiellement et incomplètement, à un prix de sang et d'argent de plus en plus énorme, résultant naturellement, nécessairement, de l'égale satisfaction des besoins de tous. » (*Avant garde* du 23 septembre 1878, article de P. Brousse).

(1) *Le Manifeste des communistes* par Marx et Engels, 1847. Reproduit par le *Socialiste* en 1885.

(2) Voir les brochures marxistes de l'époque : *les Prétendues scissions de l'Internationale. L'alliance de la démocratie socialiste et l'Association internationale des travailleurs*, libellées par Marx en personne et signées du Conseil général de l'*Internationale*. Jules Guesde y fut accusé faussement, en même temps que l'auteur de ces lignes et que Paul Brousse, de basses intrigues tendant à la destruction de l'Internationale. Les calomnies furent relevées dans *Réponse de quelques Internationaux au Conseil général*, et par Guesde dans une lettre au *Bulletin de la Fédération jurassienne* (1er mai 1872) où il requit avec son habituelle virulence contre la politique de Marx et contre ceux qu'on appelait alors *les proconsuls marxistes.*

solidarité. (1) Sans perdre une minute *die Post* feuille réactionnaire de Berlin somma les socialistes allemands d'avoir à dire s'ils acceptaient ou non le langage des socialistes révolutionnaires français. Le *Vorwaerts* organe officiel du parti répondit avec réserve, et un peu hautainement que les socialistes français parlaient d'après la situation qui leur était faite dans leur pays et il terminait par un avertissement aux classes dirigeantes allemandes :

« La démocratie socialiste allemande *veut*, disait-il, un développement paisible, réformateur, et non seulement elle le *veut*, mais elle a avancé dans son *désir* avec beaucoup de succès, et au moyen de son organisation elle a p'roduit la digue la plus *réelle*, oui, la seule digue réelle contre les essais d émeutes et les faiseurs de révolutions. Si les ouvriers français en 1848, en 1871, avaient été organisés comme le sont aujourd'hui les allemands, alors le *combat de Juin* et les *luttes de la Commune* auraient été évités, des torrents de sang généreux épargnés, et les ouvriers français, la France et le monde seraient au point de vue politique économique, plus avancés qu'aujourd'hui : ils seraient plus riches, plus heureux, et plus développés.

Et maintenant, *à notre tour*, nous demandons à la feuille dénonciatrice de Berlin, si elle veut, si ses patrons veulent un *combat de Juin* allemand ? ou une *Commune allemande*? Oui ou non ? »

Moins réservée, la *Berliner freie Presse*, organe quotidien très militant du parti socialiste allemand éprouva le besoin de faire

---

(1) « Les socialistes révolutionnaires français ne veulent pas laisser s'ouvrir votre huitième Congrès, sans vous assurer de leurs sympathies et de leur concours fraternel.

« Après le pays de Babœuf, de Fourier, de Delescluze et de Varlin, voici le pays de Karl Marx, de Lassalle et de Blum, devenu à son tour le champ de bataille de la révolution sociale.

« C'est vous qui avez aujourdh'ui l'honneur de servir de cible aux violences et aux calomnies de toutes les réactions combinées, comme il y a huit ans c'était nous que les mêmes réactionnaires poursuivaient de leurs insultes et de leurs balles.

« Et de même qu'en 1871, vous n'avez pas hésité, par la bouche de Liebknecht et de Bebel, à vous déclarer solidaires de la Commune vaincue, nous n'hésitons pas, nous non plus, à accepter et à réclamer la solidarité la plus complète avec votre démocratie-socialiste dont la victoire inévitable et prochaine sera la nôtre

« A propos d'un acte individuel, n'engageant que la responsabilité de son auteur qui n'est pas des vôtres, les gouvernements conservateurs de l'heure présente et leurs aboyeurs de la presse vendue, se sont avisés de s'en prendre non seulement à vous, socialistes allemands, mais aux socialistes de tous les pays, de ce qu'ils appellent un « attentat », supprimant ainsi eux-mêmes les frontières élevées par leurs législations entre les prolétariats engagés dans la même lutte pour l'égalité économique.

« Tant pis pour eux — et tant mieux pour nous.

« Cette responsabilité ainsi arbitrairement étendue, à l'aide de laquelle ils espèrent nous faire peur d'abord. et nous écraser ensuite, loin de la décliner, nous la revendiquons hautement.

« Et nous vous crions: Espoir et Courage!

« Nous sommes avec vous d'esprit aujourd'hui, comme nous le serons demain de corps lorsque vous jugerez l'heure venue de répondre à la force par la force.

« Vive la démocratie-socialiste allemande!

« Vive l'humanité émancipée! »

du zèle anti-révolutionnaire et éditer l'idiote calomnie que nous allons reproduire :

« Puisque les derniers numéros de l'*Egalité* ne nous sont pas parvenus, nous ne savons pas jusqu'à quel point cet appel est reproduit fidèlement. Mais si l'appel que nous venons de reproduire a paru dans l'*Egalité*, nous devons supposer, à notre regret, que le thaler de la presse reptile a déjà fait son entrée sonnante et brillante aussi dans la rédaction de l'*Egalité*. — Pour ce qui nous concerne, nous devons repousser cet appel avec toute notre énergie. »

Dans le numéro suivant (16 juin) de la *Berliner freie Presse*, un socialiste allemand publia une lettre, à la redaction. Il y était dit que le journal n'avait pas le droit de traiter ainsi l'*Egalité*. Que l'*Egalité* se plaçait certainement à un point de vue qui n'était pas le vrai, en s'éloignant du terrain légal ; mais qu'en tous cas, la *Berliner freie Presse* ne devait pas attaquer ainsi un journal qui faisait tant d'efforts pour familiariser les ouvriers français avec ce qui se passe en Allemagne.

A cela la *Berliner freie Presse* répondit :

« Nous publions ce « communiqué » parce qu'il émane d'un citoyen que nous estimons de longue date. *Cependant nous devons rester dans l'opinion que nous avons exprimée. Avec de semblables phrases et ces rodomontades inutiles* (Bramarbasirereien) on ne fait que travailler pour nos ennemis et nous nuire. Nous avons toujours hautement proclamé la solidarité avec les ouvriers de tous les pays ; mais nous devons aussi désirer que cette solidarité ne s'exprime pas de façon à nous mettre des bâtons dans les roues, comme le fait certainement l'article de l'*Egalité*.

Toutefois l'affaire n'eut pas de suite, l'*Egalité* ayant dédaigné de flétrir la calomnie et de relever l'injure. Ce fut le journal anarchiste l'*Avant-Garde* qui stigmatisa devant le public de langue française la conduite de la *Berliner freie Presse*.

Cette intervention amicale du journal anarchiste était explicable. Peu de mois auparavant un absurde procès avait consommé le rapprochement entre collectivistes révolutionnaires et collectivistes anarchistes.

Voici les faits :

Un matin de mars, trois proscrits italiens, Andréa Costa, L. Nabruzzi et Tito Zonardelli ; une jeune étudiante russe, Mme Koulichoff, et le socialiste allemand Karl Hirsch furent arrêtés nuitamment en compagnie d'un socialiste français, Pedousseau, et inculpés d'affiliation à l'*Internationale*. L'accusation ne tenait pas debout, on dut se contenter d'expulser Nabruzzi, Zanardelli, Hirsch et Mme Koulichoff ; seuls Costa et Pedousseau furent poursuivis sous l'inculpation de société secrète. Andréa Costa, alors le véritable chef du parti anarchiste italien, se défendit brillamment et l'*Egalité* ne lui marchanda pas les louanges. Par cet acte de bonne confraternité, les polémiques anciennes et récentes furent oubliées.

Situation singulière, les collectivistes révolutionnaires fran-

çais se trouvèrent, à partir de cette époque, avril 1878, avoir à la fois l'approbation des marxistes et celle des anarchistes; malgré leur petit nombre, ils étaient une force et avaient effectué une véritable concentration du socialisme révolutionnaire, ils étaient le noyau d'un parti vigoureux. Cela dura deux ans jusqu'au *Programme minimum.* Seulement si ce furent de beaux jours d'entente, les conséquences en furent lourdes pour le parti ouvrier français, ainsi que nous le verrons dans un prochain chapitre.

Mais n'anticipons pas.

Deux mois avant l'apparition de l'*Egalité*, c'est-à-dire en septembre 1877, un programme avait été lancé, dont nous extrayons ces lignes :

Des socialistes connus par des publications antérieures (1) veulent fonder sous ce titre : Le SOCIALISME PROGRESSIF, une revue de quinzaine de 32 à 36 pages qui rendrait compte des idées et des faits concernant le mouvement social dans le monde entier, en même temps qu'elle travaillerait à une élaboration plus précise des principes et des moyens. Les auteurs n'ont pas de révélation à faire, ils cherchent simplement un peu plus de vérité dans l'étude des faits et le mouvement des idées, en portant des principes que voici :

Ils croient que la justice n'existe pas à part de la personne humaine et que, par conséquent, le droit de la société n'est que l'ensemble harmonique des droits individuels. Ils veulent la famille moralisée par l'égalité et la liberté. *Ils croient que la somme des valeurs de production (terre, instruments de travail, moyens de transport, etc)., doit être propriété collective, pour que soit assuré à chaque être humain l'égalité de développement et de moyens d'action. Mais ils considèrent comme conforme à la justice, et nécessaire à l'indépendance individuelle, que chaque travailleur dispose à sa manière de l'équivalent du produit intégral de son travail, les charges sociales étant remplies.*

Les prolétaires des deux mondes ont tenté, il y a une douzaine d'années, une fédération des forces ouvrières, qui a eu de grands résultats. Toutefois, par suite de circonstances terribles et de déplorables dissensions, le but n'a pas été atteint. Mais voilà que l'œuvre est reprise dans un esprit moins révolutionnaire et plus réformiste. Entre ces deux tendances du prolétariat moderne, nons nous efforcerons de faire de notre *Revue* un foyer de rapprochement, afin d'aider à l'élaboration de données philosophiques et sociales communes et à la fédération de toutes les forces socialistes.

Le *Socialisme progressif* parut à Lugano le 1er janvier 1878. Il s'adressait autant aux socialistes belges et aux réfugiés de la Commune, qu'aux socialistes de France. Il défendit toujours de même que l'*Egalité,* quoique sous une forme plus modérée, les principes collectivistes dont il fut, après la cessation de la première *Egalité*, 14 juillet 1878, le seul organe français. Le *Socialisme progressif* ne survécut d'ailleurs que de cinq mois à son

---

(1) Fondateurs du journal : B. Malon, rédacteur-gérant ; C. de Paepe, André Léo ; Collaborateurs : Arthur Cornette (Anvers) ; Emmanuel Pignon (Paris) ; Pederzolli (Lugano), Joseph Favre (Genève) ; Louis Bertrand (Bruxelles) ; Jean Lombard, (Marseille) ; P. Bastin (Verviers) ; Justus, Celsus, Brisbane, etc.

bouillant coréligionnaire parisien, et cessa de paraître en décembre 1878, après avoir notablement contribué à la propagande collectiviste, surtout dans le midi de la France.

Moins militant et moins communiste que l'*Egalité*, *le Socialisme progressif* s'était attaché à jeter les bases d'une morale socialiste (1) et à donner une idée précise du collectivisme. Nous en trouvons les bases dans un manifeste de 1876 (2).

Après avoir établi que *l'avoir humain* a deux sources, la *nature* et le *travail*, que par nature on entend toute la matière première du globe et ses forces naturelles qui, n'étant la création de personne et formant d'autre part la condition d'existence de tous, constituent le fond commun de l'espèce ; que par travail on entend l'action de l'homme, pour connaître et s'approprier ou faire servir à son usage, cette matière et ces forces, le manifeste porte :

L'avoir humain, d'autre part, peut se diviser de l'avis d'économistes les plus éminents (Entres autre, J S. Mill et Tchernichewski).

---

(1) Dans une remarquable série d'articles de Mme André Leo. Voici par exemple comment l'éminente publiciste appréciait les anciennes conceptions religieuses et morales : « Le tort de celles-ci n'est pas dans leur naissance mais dans leur durée. Devenues des castes, des intérêts et des moyens de gouvernement, elles sont fatalement oppressives et, nées de la pensée, prétendent l'immobiliser. Leur dogme les y autorise : elles ont la parole de Dieu qui est immuable. Fille de la monarchie divine, la monarchie temporelle, naturellement, les seconde. Les clartés du bûcher s'ajoutent à celles du dogme. La philosophie, plus ou moins combattue selon les temps et les lieux, mais nulle part libre, pas même à Athènes, lutte, parle à mots couverts, enseigne, se rétracte, meurt, plus souvent se tait. Le mot de Voltaire, *l'infâme*, qui passe pour sévére, s'applique à la suspension de la pensée humaine pendant — à ne dater que d'Orphée — plus de 3.000 ans!

« La morale, pendant tout ce temps, est donc confondue avec la foi. Il y a des lettrés, des philosophes, des savants qui cherchent, non sans péril, les secrets de la vie et de la nature ; mais tout cela reste confiné dans les cabinets d'études. Les hérétiques seuls agitent le monde, et l'on se bat sans sortir des écritures. Elles ne sont mises en question, enfin, qu'au XVIIIe siècle. qui les raille, les sape, et revendique les droits de la pensée, Or, comme la religion s'était identifiée avec la tyrannie, les deux sont ébranlées et la revendication des droits de la pensée faite pêle-mêle par les rois et les grands seigneurs — tant on étouffait partout — avec les abbés et quelques gens de rien, se trouve aboutir à la revendication des droits de l'homme. (André Léo : *Socialisme progressif* du 15 février 1878).

(2) *Lettre au Congrès de Lausanne* par B. Malon et Joseph Favre (janvier 1876). Une partie de ce manifeste fut publiée dans le premier numéro de l'*Egalité*, ce qui a motivé une méprise de P. Strauss, méprise compréhensible, les articles de l'*Egaiité* n'étant pas signés.

Le *Socialisme progressif* s'éleva aussi contre le sectarisme intolérant que déjà les collectivistes empruntaient aux anarchistes :

« Il faudrait une fois pour toutes comprendre que les théories, même les mieux fondées scientifiquement, ne se réalisaient jamais telles quelles dans les faits, qu'elles sont toujours modifiées par la pratique et que telles différences spécieuses sur lesquelles nous livrons des batailles acharnées passeront totalement inaperçues devant la révolution triomphante qui fera la justice, sans tant se soucier des opinions qui nous divisent, et c'est fort heureux. (B. Malon : *Socialisme progressif* du 30 septembre 1878.)

1° En *capital* ou somme des valeurs de production, terres, machines, etc. Sous cette dénomination *capital*, nous comprenons aussi les *forces productives sociales* ou ensemble des découvertes, des inventions et des applications dont les générations ont doté l'humanité ;

2° En *richesses* ou somme des valeurs de production, de consommation et d'agrement.

Par l'étude des phénomènes de la production, nous n'avons pas de peine à nous convaincre que, dans les conditions économiques présentes et surtout futures, le travail pour atteindre son maximum de productivité, doit se servir des forces dites *économiques* comme l'association et la division du travail, les machines, etc. ce qui nécessite de grandes agglomérations de capital et de travailleurs. Le travail individuel est de plus en plus dominé par le travail collectif.

Or, à qui appartiendra ce *capital* aggloméré?

A des capitalistes?

Ce serait organiser un nouveau servage agricole industriel.

Aux travailleurs eux-mêmes?

Ce serait substituer au régime de la concurrence individuelle qui nous écrase, un régime de concurrence corporative qui ferait aussi du travail une bataille dans laquelle les corporations les plus fortes réduiraient fatalement les plus faibles aux privations et à la subordination.

Pour parer à ces deux périls il n'y a qu'un moyen, c'est de reconnaître que tout ce qui est *capital* est *propriété collective*, c'est-à-dire inaliénable entre les mains, soit de la commune, soit d'une organisation sociale plus centrale, et ne pouvant qu'être confiée aux libres associations des travailleurs moyennant certaines *redevances* et certaines *garanties* sauvegardant les intérêts et les droits de la collectivité!

En ce qui touche les *richesses*, comme il n'y a aucun inconvénient pour la société à ce que chacun de ses membres jouisse à sa manière de la part de valeur qui lui est attribuée par son travail, attendu que dans l'organisation collectiviste, chacun sera assuré d'une instruction intégrale et professionnelle, d'un travail attrayant et très productif et, s'il est impropre au travail d'un entretien suffisant. Nous en concluons que les *richesses* peuvent et doivent être au moins pour longtemps encore, possédées individuellement et ce pour garantir la liberté de l'action personnelle.

Il ne faut pas oublier que les *richesses*, telles que nous les entendons, n'étant pas productives, leur accumulation par un individu ne saurait nuire à la collectivité. Tel collectionnera des tableaux, tel autre des livres, des plantes rares, etc. Qu'est-ce que cela peut faire ? Mais l'on pourra accumuler des *bons de travail*, pour se procurer de longues années d'oisiveté ? Peu importe encore. En tout cas, on pourrait prévenir cet abus par une simple mesure administrative, en vertu de laquelle les bons de travail ne seraient échangeables que pendant trois ou cinq ans.

Pour en revenir à la personnification des richesses, qui distingue le collectivisme du communisme, que voulons-nous, en effet ?

L'expansion et le perfectionnement de l'être humain. Cette expansion et ce perfectionnement ne peuvent être obtenus que par la plus grande liberté possible, ainsi que par la pratique et la plus large solidarité.

Par la *collectivité du capital* et l'association dans le travail, la solidarité humaine est assurée.

Par la *possession individuelle des valeurs* (*par ceux qui les ont produites*) et par l'assurance du droit à l'existence aux faibles et aux invalides, l'indépendance est garantie. (1)

---

(1) C'est en s'appuyant sur cette distinction que le rédacteur-gérant du *Socialisme* progressif soutint contre Ch. Limousin qu'il y avait une distinction à établir entre le communisme et le collectivisme.

L'Egalité n'eut pas cette préoccupation, à laquelle de mon côté j'attache beaucoup moins d'importance qu'en 1878 ; je signerais volontiers cette réponse d'un rédacteur de l'*Egalité* au colinsien Delaporte :

A côté de l'*Egalité* et du *Socialimse progressif* s'était publié un journal bi-mensuel plus exclusivement ouvrier, mais d'opinions socialistes plus modérées.

En fondant les *Cahiers du prolétariat*, l'instituteur E. Chevalier avait convié toutes les bonnes volontés:

Nous faisons appel à tous les travailleurs, porte l'article inaugural; nous disons à tous: adressez-nous vos idées de réformes vos projets d'améliorations et nous publierons vos communications quand elles répondront à notre devise: *Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité, Vérité, justice.*

Beaucoup de collaborateurs volontaires vinrent en effet, parmi lesquels six femmes : Mmes Victorine Barot, Wigurska, Jaillet lingère, Saint-Hilaire, E. R. et Mlle Maria Leroy, lingère à Angers, et un publiciste notable, Odysse Barot. Citons encore Edmond Rattier, l'ancien sous-officier député. Presque tous les autres collaborateurs, au nombre d'une quarantaine, étaient ouvriers ou employés de diverses villes françaises, Paris, Rouen, Marseille, Cherbourg, Ailly-sur-Somme, Sens, Angers, Beauvais, Reims, Clermont, Grenoble, Vienne, Blois etc. Trois d'entre eux ont eu dans la suite une grande action sur le développement du collectivisme en France : Prudent Dervilliers, dont nous parlerons plus loin; Antide Boyer, député ouvrier de Marseille et S. Deynaud qui s'est fait connaître comme conférencier et publiciste plein de verve et de vigueur. Le premier dans le public syndical et justement par les *Cahiers du Prolétariat*, Deynaud exposa et propagea le collectivisme.

Le collectivisme de Deynaud, qui n'avait ni les tendances révolutionnaires et communistes de celui de l'*Egalité* ni la précision de celui du *Socialisme progressif* partait de ce point de vue que le droit à l'existence est le droit de tout être humain dans nos sociétés civilisées, et qu'il s'agit de trouver une forme sociale qui le garantisse. L'individualisme ne le peut ; quant aux petits moyens « banques populaires, associations, coalitions, coopérations, etc., etc., » ils peuvent avoir leur utilité, mais ils n'amèneront pas l'extinction radicale du paupérisme, parce qu'ils tiennent compte seulement dés majeurs valides, tandis que les moyens prônés par les socialistes sont les conséquences d'une organisation générales, basée sur la légitime satisfaction

---

Nous n'éprouvons, en tout cas, aucun besoin — pour imposer silence à la mauvaise foi d'adversaires systématiques qui n'en crieront pas moins — de nous séparer bruyamment et avec effraction de la longue suite des esprits généreux qui, depuis Platon jusqu'à Blanqui, en passant par Babœuf, ont rêvé sous des formes diverses une société dans laquelle *tout* appartiendrait à *tous* et dont le seul tort — si tort il y a — a été de croire à la réalisation immédiate de ce *qui est et ne peut être de longtemps encore qu'un but auquel on doit tendre*. En d'autres termes, *le collectivisme n'est, à nos yeux, que la somme de communisme réalisable dans les conditions morales et économiques d'aujourd'hui, compatible avec l'état quantitatif de la production et l'état qualificatif des producteurs* (*Prolétaire* du 11 janvier 1879).

des besoins naturels de chaque unité sociale, c'est-à-dire de chaque individu, depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa mort.

Comment en arriver là ?

La somme des richesses naturelles et de celles acquises à la masse par la mort des producteurs est plus que suffisante, dit Deynaud, pour assurer à chacun le minimum des moyens d'existence, selon les données de la science.

Si on organisait cette somme de richesses en propriété collective, et si l'on distribuait chaque année, à titre de rente incessible et insaisissable, le revenu net divisé en autant de parties égales qu'il y a de majeurs ou de mineurs dans la société française, il est évident que tous seraient hors des atteintes de la misère et que chacun jouirait de la plénitude de sa liberté individuelle et d'un équivalent possible au droit naturel et primitif, mais impraticable, de cueillir. La loi reviendrait alors dans la pureté de sa mission en limitant son action à régler, à distribuer, au lieu de créer ou de détruire.

Cette transformation de la propriété individuelle en propriété collective est très pratique selon Deynaud.

Elle serait grandement facilitée, si on laissait à chaque commune la gérance de sa fortune immobilière, cela reviendrait à diviser la France en 35.000 grandes propriétés, et il se passerait dans chacune ce qui se passe déjà dans quelques-unes, où un seul individu est propriétaire de la fortune dite publique.

Chaque commune verserait dans les caisses de l'administration centrale les fonds provenant des fermages diminués des dépenses de gérance comme un gérant d'immeuble verse les loyers dans la caisse d'un propriétaire.

Cette organisation de la propriété collective ne pourrait produire une perturbation economique générale, parce que les modifications qui en devenaient les conséquences atteindraient une fraction relativement faible de la totalité des propriétaires français.

Et il y a justice et nécessité urgente à agir ainsi.

Beaucoup d'orateurs parlent bien haut de cette nation de propriétaires français ; certain, en chiffre rond, en a trouvé 24,000,000 ; la vérité est que sur 10,000,000 de cotes foncières par exemple, 9.000,000 sont au-dessous de 20 fr., 54[illegible],000 au-dessous de 100 fr., 460,000 au-dessous de 500 fr., et 16,000 au-dessus de cette somme.

Comme il est certain que par la propriété collective, une famille composée de cinq membres aurait, par sa seule portion du revenu net, une aisance supérieure à celle dont jouit une famille analogue payant actuellement 100 fr. d'impôts ; il faut donc reconnaître qu'un vingtième seulement des propriétaires français aurait sa situation amoindrie par cette mesure.

Est-il juste et raisonnable de continuer à sacrifier le bien-être matériel des dix-neuf vingtièmes des propriétaires et celui de tous les prolétaires qui ne possèdent rien aux jouissances outrées de l'autre vingtième.

Le sacrifice inverse serait plus rationnel, si sacrifice il devait y avoir ; mais les socialistes, pénétrés de ce principe de morale universelle (*ne pas vouloir pour soi ce qu'on ne veut pas accorder aux autres hommes*) demandent une loi égalitaire suivant les données de l'économie positive, aussi ne cherchent-ils pas à accaparer pour eux la propriété immobilière qu'ils contestent à la bourgeoisie opportuniste.

Ils veulent, pour chacun ou pour tous, la certitude du pain quotidien, afin d'avoir par elle la liberté dans le travail, la jouissance entière de leur liberté individuelle avec la possibilité de profiter des résultats de leurs efforts (1).

---

(1) *Une solution radicale de la crise sociale* par Deynaud, publiée dans les « *Cahiers du Prolétariat* ».

III. — « Le Prolétaire. ». La propagande orale. Le Procès des Trente-neuf.

Les Cahiers du Prolétariat disparurent en 1879; pour faire place à un organe hebdomadaire des villes et des campagnes (*La Solidarité*), était-il dit dans le dernier numéro. *La Solidarité* ne sortit jamais des limbes de la période préparatoire.

Elle n'avait plus d'ailleurs sa raison d'être ; l'*Union des travailleurs* avait enfin abouti : *Le Prolétaire* venait de paraître.

Nous dirons quelques mots de sa fondation.

Le projet d'un journal ouvrier fut discuté dans les groupes syndicaux dès 1876. Une commission d'initiative fut nommée le 29 janvier 1877 dans une réunion privée composée surtout d'anciens délégués au congrès ouvrier de Paris.

La commission se mit immédiatement à l'œuvre, et peu de jours après annonçait la fondation de la société coopérative l'*Union des travailleurs*, qui se donnait pour but la publication d'un journal ouvrier qu'on appellerait le *Prolétaire*.

Quant à l'organisation, voici :

Le fonds social, disaient les initiateurs (1) sera de 200.000 fr., représenté par 4.0/0 actions de 50 francs. Le dixième (20.000 francs) devra être immédiatement versé. Le complément sera fait au moyen d'un abonnement au journal (1 franc par mois), si bien qu'après trois ans et demi, l'action de 50 francs étant soldée et reconstituée au fond de réserve, le souscripteur aura gratuitement reçu le journal. En outre, des collecteurs ayant des coupures de 50 centimes les délivreront jusqu'à concurrence du dixième de l'action, soit 5 francs

Pour la province, le complément de l'action se fera au moyen d'un versement mensuel de 1 fr. 50 centimes, et la libération complète aura lieu au bout de deux ans et demi.

L'Administration du Journal, la Rédaction, et la Commission de contrôle seront entièrement composées d'ouvriers manuels.

Aussitôt le nombre des adhérents suffisant, il sera convoqué une Assemblée générale qui devra procéder à la discussion et à l'adoption des statuts.

La commission d'initiative jugeant bientôt que le nombre des adhérents était suffisant pour une constitution définitive convoqua ces derniers le 4 juillet. On discuta les statuts définitifs, et la Commission définitive fut remplacée par une Commission exécutive qui envoya à la presse démocratique une communication où il était dit :

La publication d'un journal émanant des ouvriers, c'est l'idée qui se répand, c'est la vie intellectuelle qui s'affirme parmi eux.

N'oublions pas que l'état du plus grand nombre des travailleurs tien

---

(1) Adhémard Lecler, typographe (aujourd'hui résident de troisième classe au Cambodge); Amant, mécanicien; Joséphine André, lingère; Broisat, fleuriste; Chabert, graveur; Chausse, ébéniste; Colleau, bijoutier; Corsin, porte-feuilliste; Cusse, feuillagiste; Dupire, tailleur; Guérin, facteur d'orgues et pianos; Guillet, menuisier; Herivaux, peintre en bâtiments; Leroy, portefeuilliste.

encore de l'esclavage, et que cet état doit cesser, que ceux-ci ont assez lutté, assez souffert, assez attendu, et que l'époque de leur avènement à la vie intellectuelle est venue, ce qu'ils doivent affirmer par leur propre organe.

C'est d'un commun accord, c'est avec nos économies, avec notre temps que nous aurons fondé le journal le *Prolétaire*, c'est notre volonté, notre courage, et surtout notre franchise qui le feront réussir.

Solidement établi sur les bases de la République démocratique et sociale, il sera l'œuvre de tous et jamais une personnalité, quelle qu'elle soit ne saurait s'en emparer étant la tribune populaire, c'est-à-dire la chose de la démocratie ouvrière. La devise sera: *Chacun pour tous, tous pour chacun* (1).

Les efforts de l'*Union des travailleurs* aboutirent assez pour que le 23 novembre 1878 parut le numéro spécimen. La création du journal *le Prolétaire*, disaient les fondateurs, est la mise en pratique des décisions des deux Congrès ouvriers de Paris et de Lyon.

Dans un article plus explicatif et portant pour titre : *Qui nous sommes*, il était dit :

Le journal *le Prolétaire* qui doit et veut être, comme nous l'avons dit, l'organe de la classe ouvrière ne se fait le porte-drapeau d'aucune doctrine socialiste. Il se contente d'ouvrir ses colonnes à la discussion, espérant que la vérité jaillira de cette lutte des idées...

La vérité en économie sociale n'appartient à aucune école... et l'exclusivisme n'a d'autres résultats que de nuire à la recherche de la vérité en empêchant les discussions et en conservant les haines entre les hommes... Nous répudierons les polémiques personnelles.

Remarquablement dit, mais :

On ne sut pas longtemps à Rome
Cette éloquence entretenir.

Voici maintenant, en guise de programme, l'engagement pris de combattre le bon combat socialiste :

A un point de vue général, *le Prolétaire* se déclare prêt à lutter, avec la vigueur que donne la conviction, contre tout ce qui est oppression et dans les institutions, et dans les mœurs même chez les individus ; il sera, au contraire, le défenseur infatigable de tous ceux qui souffrent, de l'ouvrier qu'écrase le capital, de la femme qu'infériorisent nos lois et nos mœurs, de l'enfant en qui n'est pas assez respecté l'homme futur...

En économie sociale, *le Prolétaire* prétend que c'est une monstrueuse et révoltante iniquité que l'exploitation de l'homme par l'homme; que l'aristocratie de l'argent n'est pas moins audacieuse que l'aristocratie foncière; qu'il est grand temps que le travail obtienne une plus juste rémunération...

(1) Voici le nom des ouvriers et ouvrières qui, comme membres de la commission exécutive, tinrent ce noble et fier langage: *Balat*, bijoutier ; *Belelle*, cordonnier coupeur; *Boulet*, imprimeur ; *André*, mécanicien; *Delahubaudière*, mécanicien; *Floch*, lingère; *Maget*, tailleur ; *Manière*, ouvrière fleuriste; *Martin*, mécanicien; *Petit*, couturière; *Paffe*, couvreur; *Reymackers*, ébéniste; *Robert*, sculpteur; *Trognon*, ouvrier de fabrique.

A côté de la conception ferme et haute des nécessités sociales, la pensée généreuse; le premier article avait pour titre: *Amnistie*, et il était signé Victor Pierre, graveur.

Le relativisme tout scientifique des fondateurs du journal ouvrier ne les empêchait cependant pas d'avoir des idées très arrêtées sur la lutte des classes qu'ils expliquaient, non pas d'après les lois du développement historique, comme on devait faire plus tard, sous la pression des doctrines marxistes, mais, d'après les faits produits par l'antagonisme des intérêts entre bourgeois et prolétaires: d'après Louis Blanc et Proudhon.

Dans le numéro du 7 décembre, le plus remarquable publiciste qu'ait produit le milieu du *Prolétaire*, Prudent Dervillers expliquait, en effet, comme suit l'opposition des intérêts entre le prolétariat et la bourgeoisie :

Qu'est-ce qui caractérise, en effet, la bourgeoisie ? C'est qu'elle possède toutes les utilités, toutes les richesses naturelles ou produites par les générations antérieures, indispensables à l'existence de tous, possession qui lui permet de prélever, sur la production générale, la part qu'il lui plaît de s'attribuer.

C'est qu'elle est, d'autre part, maîtresse absolue de l'Etat, de tout l'organisme politique, à l'aide duquel elle maintient cette même possession.

Ce qui caractérise, au contraire, la classe ouvrière, c'est qu'elle est dépossédée, expropriée de tout ce que la nature fournit gratuitement, aussi bien que des instruments de travail qui, n'étant pas le prix d'efforts exclusivement individuels, appartiennent de droit à la collectivité.

C'est que, d'autre part, l'Etat, c'est-à-dire l'autorité, étant établi en dehors d'elle et contre elle, chaque fois qu'elle essaye de faire un pas en avant, de résoudre une solution qui l'intéresse, sans la permission de son Mentor, elle est écrasée, meurtrie.

La situation ainsi décrite, Prudent Dervillers s'élevait contre ceux qui voulaient encore d'une politique démocratique mixte et il concluait à la révolution.

Ainsi, dès qu'il put parler au public, le parti ouvrier encore enfermé dans ses *Chambres syndicales* et avant le baptême révolutionnaire des *Cercles d'études sociales*, se posa sur le terrain de la lutte des classes. Même le penseur ouvrier dont nous suivons en ce moment les articles, était assez clerc pour donner de la séparation des classes une démonstration d'une allure toute scientifique.

De même, dit Prudent Dervillers, que le corps humain est constitué de telle façon que tout ce qu'il absorbe doit produire du chyle et celui-ci du sang, de même la société bourgeoise, constituée pour fournir le nécessaire, le superflu et les jouissances de toutes sortes, à quelques sybarites, ne produira jamais autre chose. Faites tout ce que vous voudrez, tant que vous ne l'attaquerez pas aux sources de la vie, vous perdrez votre temps, vous travaillerez toujours pour les satisfactions personnelles d'une minorité d'oisifs, les fruits de votre travail produiront toujours de la plus-value capitaliste; se transformant en capital fixe, servant à vous faire reproduire de la plus-value nouvelle, ce qui engendrera constamment ce même résultat.

Excès de richesse chez les uns ; recrudescence de misère chez les autres.

D'un autre côté il faut encore tenir compte de cette loi, que nous a révélée

Darwin : « *La lutte pour l'existence.* » En raison de cette loi, tout organisme tend à sa perfection relative, et c'est cette tendance constante à la perfection jointe aux efforts qu'il doit faire pour vaincre et s'assimiler les objets extérieurs indispensables à son existence qui lui permettent de soutenir cette lutte. Puis les efforts continus donnent naissance à de nouvelles difficultés qui, par des transformations successives, créent un type particulier, s'écartant de tout le progrès accompli, du type primitif mais toujours à l'avantage de l'organisme.

Donc, en raison de cette loi, on peut affirmer que toute perfection apportée à la société actuelle — et consentie par la bourgeoisie — ne doit profiter exclusivement qu'à la bourgeoisie.

Cessez donc de caresser vos rêves chimériques ; en réformes sociales, de même qu'en chirurgie, il faut des remèdes en rapport avec le mal. On n'amende pas une société qui, comme la nôtre, sue l'iniquité par tous les pores ; on la change. Laissez de côté vos émollients et ayez recours à des caustiques puissants. (Prudent Dervillers : *Prolétaire* du 21 décembre 1878).

On aimera à connaître l'homme qui, dans la constatation de l'antagonisme des classes, apportait cette précision et cette forme outrancière.

Prudent Dervillers, ouvrier coupeur-tailleur, avait, en 1879, une trentaine d'années. Il est de constitution un peu faible, mais sur aucune figure on n'a vu rayonner plus sympathique intelligence. Sa vie est d'un saint des temps nouveaux ; époux modèle et père affectueux de nombreux enfants, il mena toujours de front sa lourde journée de douze heures et l'étude et la propagande socialistes. C'est dans les heures arrachées au sommeil qu'il acquit une instruction très suffisante et qu'il travailla à l'émancipation de ses frères de misère. Esprit synthétique et assimilateur, il se montra de suite vulgarisateur de talent et polémiste vigoureux. Pour devenir un des meilleurs écrivains du socialisme contemporain, il ne manqua à ce prolétaire qu'un peu de loisir.

En même temps que le meilleur rédacteur du *Prolétaire*, Prudent Dervillers fut un orateur écouté, tant on sentait en lui le *vir bonus*. Il a désarmé la calomnie, a traversé inattaqué la triste période des conflits personnels dont nous aurons à parler dans le cours de cet ouvrage. Lorsqu'il y a trois ans, il fut mis dans l'alternative ou de perdre son travail et de laisser mourir de faim ses enfants, ou d'être moins militant, tout en gardant ses convictions, il rentra dans le rang, il fut regretté de tous ; son souvenir est resté vivace dans les milieux ouvriers.

De la valeur exceptionnelle de Prudent Dervillers il ne faudrait pas conclure qu'il fut seul à baser la politique ouvrière sur l'antagonisme des classes, avant que le parti ouvrier ait subi l'empreinte marxiste ; tous les militants du *Prolétaire*, qu'ils fussent mutuellistes ou collectivistes, réformistes ou révolutionnaires, pensaient de même sur ce point.

L'ouvrier cordonnier, Daniel, porte-drapeau, dans l'*Union des travailleurs* du mutuellisme réformiste, n'était pas moins explicite contre la classe bourgeoise, que le collectiviste révolutionnaire, Dervillers. Lisez plutôt :

Tant que nous ne nous affirmerons pas comme *classe*, nous ne serons pas organisés. Nous resterons méconnus. Tandis que nous séparer, c'est arriver à la vie, c'est nous définir, c'est ÊTRE!

Agir autrement, c'est-à-dire continuer de nous confondre, c'est acquiescer à notre condition d'esclaves modernes, marchant à la remorque d'une poignée de dictateurs aussi féroces que présomptueux, qui, à un moment donné, nous imposeraient, pour nous forger des lois, leur frères, leurs fils, leurs cousins, ou à défaut, leurs compères, tous rentiers, bénéficiaires, avocats, journalistes, propriétaires, manufacturiers, etc., en un mot, tous défenseurs d'une république de caste, d'une république d'exploiteurs. (Daniel: *Prolétaire* du 28 décembre 1878.)

Emile Chausse, un éclectique; Victor Gelez, un modéré comme Daniel, et tous les rédacteurs de la première heure pensaient de même. Nous pouvons en conclure que le socialisme de classe fut d'abord la reprise et l'accentuation de la politique proudhonnienne inaugurée par le *Manifeste des soixante.* A cette tendance un peu vague la diffusion des doctrines marxistes donna plus tard une précision scientifique et en démontra la filiation historique.

Avant d'aller plus loin, nous dirons quelques mots de la rédaction du *Prolétaire*, si intéressante à étudier. Elle fut rigoureusement ouvrière. Au commencement on fit même des difficultés pour recevoir des employés. On finit par les admettre et l'équipe du *Prolétaire* y gagna Paulard, combattant violent et énergique qui fut l'une des colonnes du journal ouvrier, Deynaud, esprit original et fécond, quoique légèrement paradoxal, l'un des premiers et des plus actifs propagateurs du collectivisme dans le milieu ouvrier, André Gely, ardent défenseur dans le *Prolétaire* du groupe de l'*Egalité*; Legrandais, alors proscrit, Victor Gelez, qui poussa activement à la fondation d'un parti ouvrier socialiste; Lavy, instituteur, l'un des plus dévoués et des plus constants collaborateurs du *Prolétaire* où il traitait surtout les questions politiques; Delaporte, qui profita du journal ouvrier pour exposer avec une ferveur de zélateur les bases du collectivisme colisien; Edmond Potonié, qui envoyait des notes intéressantes contre la guerre; Michel Croisez, etc.

Tous les autres rédacteurs étaient ouvriers manuels: Prudent Dervillers, tailleur; Victor Pierre, graveur; Achille Le Roy (qui s'efforça de faire dans le *Prolétaire* du socialisme littéraire), typographe; A. Lecler (auteur de bons articles sur la reforme du mariage et l'émancipation des femmes), typographe; Emile Chausse (qui fit un an de prison pour le journal et fut à Paris le premier candidat collectiviste de classe, ébéniste; Eugène Fournière, polémiqua avec Delaporte sur le collectivisme, bijoutier; A. Theisz, l'ancien directeur des Postes sous la Commune (auteur d'articles sur les grèves), bronzier; Ernest Roche (l'éloquent réveilleur de Bordeaux qui implanta le *Prolétaire* dans la Gironde et fit élire Blanqui), graveur ; Jean Lombard, principal organisateur du congrès de Marseille, bijoutier; Fauché, portefeuil-

ste; Daniel, le principal représentant du mutuellisme dans le journal, cordonnier (1); Lemasle, qui fit campagne contre les candidatures ouvrières, relieur.

Viennent ensuite C. Deville et Desmars, bijoutiers, Etienne, mécanicien, Harry, cordonnier, Chinet, ébéniste, Maget, tailleur, Laporte, mécanicien, Augustin Corsin, portefeuilliste, Marie Masson, couturière, C. Adam, gaînier, Jacques Bouvrol, Vivien, etc., etc.

Ces prolétaires furent fidèles à leur programme et le journal ouvrier fut pendant deux ans un précieux laboratoire d'idées, le collectivisme, le mutuellisme, le colinsisme, le positivisme, le coopératisme, le réformisme, le révolutionnarisme, l'anarchisme, y furent discutés avec vivacité et sincérité, jusqu'au moment où le collectivisme qui avait toujours prédominé dans la rédaction (Dervillers, Le Roy, Paulard, Lecler, Fournière, Chausse, etc.), devint, en quelque sorte, la doctrine officielle du parti ouvrier français.

Ainsi pendant cette féconde année de 1878, le collectivisme pénétrait de toutes parts dans les cerveaux ouvriers. Or la propagande orale était à la hauteur de la propagande écrite et se manifestait dans les cercles, dans les chambres syndicales, dans les conférences. Jules Guesde qui venait de se révéler orateur ardent et nerveux, avait entrepris avec le concours de ses amis une active campagne de conférences dans lesquelles le collectivisme révolutionnaire, c'est-à-dire un collectivisme accentué était prêché avec chaleur et succès. A côté du rédacteur en chef

---

(1) Elections municipales du XIe arrondissement, quartier Sainte-Marguerite 6 janvier 1878.

(1) Et pour en venir là, que de résistances on avait eu à vaincre. Daniel, entre autres, combattit vivement l'acceptation dans le parti de Guesde et de ses amis qualifiés par lui de *freluquets révolutionnaires.*

« A qui ferez-vous croire, disait-il, que des jeunes gens aisés vont, de gaîté de cœur, marcher au pas dans les rangs des ouvriers. L'instinct de classe est pire que l'instinct de race. Ce n'est pas parmi vous que vous les acceptez, c'est à votre tête que vous les placez. »

Ce n'était pas la première fois qu'en présence des intrigues des bourgeois révolutionnaires pareille crainte était exprimée. Dans la *Réponse de quelques internationaux* au Conseil général de Londres (juin 1872), il était dit sous la signature de celui qui écrit ces lignes : « La conception de la justice est encore une affaire d'individus et non une affaire de classe ; par conséquent, à quelque classe qu'ils appartiennent ceux qui, de nos jours de combat, veulent sincèrement la rénovation sociale, doivent être admis parmi nous. Mais il y a danger à glisser des bourgeois convertis dans les comités élus. Pendant que nous travaillons péniblement 10 ou 12 heures par jour pour gagner notre pain, ils font entre deux repas des plans de direction, stylent des émissaires, se lancent dans les intrigues, et nous sommes tout étonnés de nous réveiller un beau matin en pleine discorde (*Réponse*, p. 11).

André Gély et Etienne prirent sur le même ton la défense des hommes de l'*Egalité* et eurent finalement gain de cause. De plus en plus, et malgré certains démentis officiels, comme celui inséré dans le *Prolétaire* du 31 janvier 1880, quand le triomphe du collectivisme était complet, le collectivisme révolutionnaire du petit groupe de l'*Egalité* pénétra les groupes nombreux du *Prolétaire.*

de l'*Egalité* et le remplaçant quelquefois on commençait à remarquer un jeune socialiste au tempérament de tribun que *le groupe de l'Egalité* d'abord et le parti ouvrier ensuite aurait dû produire davantage. John Labusquière, a en lui l'étoffe du plus remarquable et du plus sympathique orateur socialiste français de ce temps. Mentionnons après lui, Eugène Fournière l'ouvrier bijoutier qui se révéla bientôt avec ses qualités maîtresses: la légèreté du trait; la clarté dans l'exposition et la haute portée philosophique de l'idée (1).

Il y avait aussi des orateurs actifs et écoutés dans ce que nous appellerons désormais *le groupe du Prolétaire*, nous devons noter d'abord l'infatigable Chabert, qui depuis le congrès de Lyon était venu au collectivisme avec la fraction assurée de son parti, Joséphine André intelligente, diseuse claire et abondante et femme d'une activité et d'un dévouement à toutes épreuves; Prudent Dervillers, esprit méthodique et le théoricien du groupe, Paulard qui exprimait ses convictions avec énergie et chaleur, Deynaud, orateur facile et logicien, Adhémard Lecler, zélé et actif, et enfin une brillante oratrice.

Léonie Rouzade apportait à la tribune, en même temps qu'une vive et chaude élocution et qu'une pensée toujours maîtresse d'elle même, la fine et pénétrante ironie des forts. Ses premiers discours enthousiasmèrent, et Achille Le Roy lui donna dans le *Prolétaire*, à l'approbation générale, le titre d'*Oratrice du Prolétariat*, qui restera à l'estimable et sympathique conférencière.

Nul n'exposa avec plus de fidélité et de brio la donnée collectiviste. « C'est la seule femme qui ait bien compris nos doctrines disait en 1880, un chef marxiste du parti ouvrier. »

Le collectivisme avait véritablement le vent en poupe, il lui manquait la consécration d'un procès éclatant; sur un signe du haineux Dufaure, MM. de Marcère et Gigot, s'empressèrent de la lui offrir.

Le congrès de Lyon avait voté la tenue d'un congrès ouvrier international pendant l'Exposition. Conformément à cette décision, un appel fut lancé en août; le gouvernement interdit le congrès; les syndiqués hésitaient, mais les cercles socialistes de fondation récente et qu'inspirait le groupe de l'*Egalité*, déclarèrent que le congrès se tiendrait quand même; d'autres groupes, notamment celui du *Prolétariat* et le *Cercle positiviste*, se joigni-

---

(1) Fournière du groupe de l'*Egalité* écrit pourtant dans le *Prolétaire* en sa qualité d'ouvrier. Le rédacteur en chef de l'*Egalité* en même temps qu'il leur imposait l'anonymat exigeait de ses collaborateurs une certaine préparation littéraire. Aussi dans les deux premières séries de l'*Egalité* ne trouve-t-on pas un article d'ouvrier.

rent à eux et il fut décidé que le congrès international, auquel devaient participer des délégués anglais et belges, se tiendrait en réunion privée dans la salle de la rue des Entrepreneurs louée par le citoyen Finance, président du cercle positiviste.

Il fallait violer la loi pour interdire une réunion privée ; M. de Marcère n'hésita pas, et, à la porte même, Jules Guesde et quelques autres organisateurs furent arrêtés, pendant que la police mettait les scellés sur les portes du local du congrès. Un procès s'en suivit, dans lequel furent englobés trente-neuf citoyens, citoyennes, en majorité collectivistes.

Ceci se passait fin septembre ; les 22, 23, 24 octobre 1878 comparaissaient devant la 10e Chambre de police correctionnelle :

« Jean-Isidore Finance, trente ans, peintre en bâtiments, né dans le Haut-Rhin ; Jules-Mathieu Bazile, dit Guesde, trente et un ans, publiciste ; Martin-André Coueste, vingt-cinq ans, teinturier ; Emile-Nicolas Massard, 21 ans, journaliste ; Pierre-Gabriel Deville, vingt-six ans, né à Tarbes ; Laurent-Marie Chabry, trente-cinq ans, étudiant en médecine ; Augustin Corsin, quarante-deux ans, portefeuilliste ; Albert-Léopold Amand, trente-cinq ans, mécanicien ; Achille-Désiré Corsin ; Sylvain Briolle, Jean-Baptiste Boguet, Louis Boulet, Simon Boulet, Honoré Vivien, Joseph Bernard, Henri-Jules Tassotte, André-Charles Audonnel, François-Jeallot, Joseph-Désiré Chevalier, Jean-Albert-Auguste Vaidy, Gaston Picourt, Jean-Baptiste Lavy, Camille Adam, Louis-Siméon Gerbaud, Arthur-Ernest Oriol, Eugène Damlaincourt, Dominique Kilchenstein, Jean Garrigues, Jules Bernet, Paulard, Henri Balat, Antoine Lafont, Pierre Lecourt, Sarnel, serrurier ; Soens, cinquante-cinq ans, cordonnier ; Achille Dupire, et enfin trois femmes : Henriette Floch, couturière ; Marie-Léonie Deschamps, veuve Manière ; Marie Bonnevial, institutrice. »

Leur attitude fut très énergique. Dix-huit d'entre eux se dérant collectivistes révolutionnaires adoptèrent une défense collective, présentée par Jules Guesde, et qui fut, dans ses conclusions, un remarquable manifeste du collectivisme révolutionnaire, tel qu'on le comprenait avant que le matérialisme historique de Karl Marx ne l'ait marqué de sa forte empreinte.

En voici les conclusions à tiire de document.

Les révolutions de 1789 et 1848, dont se réclament aujourd'hui les conservateurs eux-mêmes, en appellent une troisième qui les complète et en soit, pour ainsi dire, la sanction.

C'est cette nouvelle sanction, inévitable, que nous voulons, et dont l'insurrection lyonnaise de 1831, les journées de juin 1848 et l'explosion du 18 mars 1871 constituent les signes avant-coureurs.

A l'égalité devant la loi proclamée il y a quatre-vingt-huit ans ;

A l'égalité devant le scrutin, proclamée il y a vingt-neuf ans ;

Nous voulons ajouter, sinon l'égalité organique et matérielle qui est affaire de temps, de beaucoup de temps, au moins *l'egalité devant les moyens de développement et d'action.*

Par suite de *l'inégalité des moyens* que les révolutionnaires de 89 et de 48 n'avaient pas faite, mais qu'ils eurent le tort de respecter, de consacrer, l'*égalité des droits* civils et politiques qu'ils décrétaient était et devait rester lettre morte pour l'immense majorite du corps social.

La liberté individuelle devenait une réalité pour la classe possédante, qui n'était menacée dans la libre disposition d'elle-même que par les lettres de cachet. Mais pour l'ouvrier, obligé s'il veut manger et donner à manger à sa femme et à ses enfants, de se vendre, de vendre ses fatigues, sa santé, sa vie, à un prix sans proportion aucune avec les valeurs par lui créées, elle n'était qu'un mensonge.

Mensonge également la propriété, que la Constitution de 1791 range parmi « les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, » pour qui non-seulement ne possède rien, mais ne se possède pas lui-même, et doit servir d'instrument à la fortune d'autrui !

Mensonge la sûreté que la même Constitution définit « protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne et de ses propriétés ! » Le prolétaire n'a pas de propriétés, et, quant à sa personne, la société ne la protège ni contre la faim, résultat du chômage, ni contre l'avilissement des salaires amené par la concurrence illimitée, ni contre la mort prématurée dans les puits à charbon, dans les mines de mercure, les soufrières, etc.

Mensonge la liberté de conscience, pour qui manque du développement intellectuel et scientifique, sans lequel la conscience, c'est-à-dire une opinion raisonnée, positive, n'est pas possible !

Mensonge l'accessibilité de tous aux fonctions publiques, pour la masse des salariés éloignés par la misère des écoles supérieures, des facultés, pour ne pas dire des écoles primaires, et condamnés à l'atelier, à la manufacture, à la mine, dès l'âge de dix ans !

Mensonge la liberté du travail d'après laquelle « aucun genre de culture, de commerce, ne saurait être interdit à l'industrie des citoyens », pour qui n'a ni terre, ni capital, ni crédit !

Mensonge l'électorat, pour qui ne sait pas lire ou est à la merci d'un maître qui lui demande son bulletin de vote !

Mensonge l'éligibilité, pour qui a conscience de son ignorance et ne se donnerait pas à lui-même sa voix !

Faire de ces divers mensonges autant de vérités pour tous, — et ce de la seule façon dont la chose puisse se faire, c'est-à-dire en assurant aux facultés d'un chacun un égal développement et un champ égal d'application, — voilà ce que nous voulons et ce que veulent avec nous, avant et plus que nous, pourrait-on dire, la justice et l'intérêt général.

Que notre tentative soit juste. c'est ce que nos adversaires, même les bourgeois de l'heure présente, ne sauraient contester, eux qui ont accompli à la fin du dernier siècle, dans cette petite société qui est la famille individuelle, la révolution que nous voulons accomplir — et que nous accomplirons, qu'on n'en doute pas — dans la grande famille humaine, qui est la société.

L'ordre familial d'avant 89, comme l'ordre social d'aujourd'hui, était basé sur l'attribution à quelques privilégiés, remise au hasard de la naissance, de la totalité des ressources du groupe, à l'exclusion et au détriment des autres membres, de beaucoup les plus nombreux. C'est ce qu'on appelait le droit de primogéniture ou d'aînesse.

Et le premier usage que fit de sa victoire le Tiers-Etat, de *rien* devenu *tout*, ce fut d'abolir le droit d'aînesse; ce fut, « de faire disparaître cet attentat qui consistait à dépouiller les uns au profit d'un seul dans les familles, pour satisfaire l'orgueil de la race; » et d'appeler tous les membres de la communauté à une part égale dans le patrimoine commun.

Or nous ne poursuivons pas autre chose.

Nous voulons à notre tour *faire disparaître cet attentat*, *plus énorme encore*, *qui consiste à dépouiller dans la société le plus grand nombre au profit du plus petit*, *pour satisfaire l'oisiveté de quelques-uns ;* nous voulons

abolir le droit d'ainesse d'une classe et appeler chaque homme à une égale jouissance du patrimoine de l'humanité.

Si la substitution de la famille égalitaire à la famille féodale d'autrefois était commandée par l'équité, comment la substitution de la société égalitaire à la société féodale d'aujourd'hui pourrait-elle ne pas l'être?

Que d'autre part, l'intérêt public, social, doive trouver sa satisfaction dans la réalisation de notre programme, c'est ce qu'à défaut de la science le simple bon sens suffirait à établir.

Qui dit facultés, dit forces, c'est-à-dire productivité et richesses. Que penserait-on d'un propriétaire qui laisserait en friche la majeure partie de ses terres, d'un éleveur qui laisserait décimer et épuiser par la faim les neuf dixièmes de ses troupeaux? Qu'ils sont fous à lier; qu'ils méconnaissent leur intérêt le plus vital. C'est cependant ce que fait, aux applaudissements de ses exploiteurs, la société actuelle lorsqu'elle laisse en friche l'intelligence du plus grand nombre de ses membres, lorsqu'elle laisse la misère paralyser ou briser leurs muscles. Et vouloir, comme nous le voulons, qu'il soit mis fin à un pareil état de choses, que les facultés d'un chacun, indistinctement, soient désormais assurées de leur développement intégral, c'est vouloir que la productivité humaine soit portée à son maximum.

D'un autre côté, sans matière première sur laquelle s'appliquer, l'activité cérébrale et musculaire, si exercée, si développée qu'on la suppose, est absolument et nécessairement stérile : c'est une roue tournant dans le vide. Or, dans les conditions présentes, cette matière première, ce capital, accaparé, monopolisé par quelques-uns, n'est livré au travail fécondant que dans la mesure qui convient à ces quelques-uns. Le *fonds de production*, pour parler le langage économiste, est abandonné à l'arbitraire de l'intérêt individuel. Et vouloir qu'il en soit autrement, que le capital *désindividualisé* soit mis tout entier et toujours à la disposition de l'activité productrice de tous, c'est vouloir que la production sociale soit portée à son tour à son maximum.

La voie dans laquelle nous avons la prétention d'engager la démocratie française, le but que nous donnons d'ores et déjà à ses efforts, correspondent donc, je le répète, à des exigences d'ordre moral et matériel à la fois.

Ce que nous voulons n'est pas seulement équitable, c'est l'équité même :

Ce que nous voulons est possible ;

Ce que nous voulons est nécessaire.

Et c'est pourquoi il faudra bien, de gré ou de force, que nous finissions par l'obtenir.

Tel est notre socialisme, que nous ne soumettons pas à votre jugement, messieurs, mais que nous n'avons aucune raison de ne pas vous livrer en entier, parce qu'il n'a qu'un but ; l'émancipation humaine ; le bien-être de tous par le travail et dans la liberté. »

Une parole si limpide et si fière ne pouvait qu'impressionner fortement la démocratie ouvrière ; le collectivisme devint rapidement la préoccupation de l'opinion publique, tant lui vinrent rapidement et pressées les violentes attaques d'une part, les chaudes adhésions d'autre part.

La Commission d'organisation du Congrès de Marseille, composée des présidents et des administrateurs d'un grand nombre de Sociétés ouvrières s'émut. Dans une réunion tenue le 31 octobre 1878 sur l'initiative des citoyens Jean Lombard, Antide Boyer, Reynier, Chapelle, etc., on prenait des résolutions blâmant ouvertement la mesure gouvernementale.

En prenant ainsi la défense des collectivistes persécutés, les corporations marseillaises étaient amenées à examiner sympathiquement leurs théories et à devenir leurs coréligionnaires.

Les militants marseillais en étaient d'autant moins éloignés qu'il lisaient assiduement les publications collectivistes et que les plus influents d'entre eux Jean Lombard, Antide Boyer et Louis Moutet étaient en correspondance suivie avec un rédacteur du *Socialisme progressif* qui s'efforçait de leur prouver que, hors de la socialisation des forces productives il ne pouvait y avoir d'émancipation pour les travailleurs.

Ainsi se formait avec une rapidité qui devait étonner les vainqueurs eux-mêmes, la majorité collectiviste du prochain congrès de Marseille. B. MALON.

BARBE GENDRE ET SON ŒUVRE (1)

« Mme Gendre, écrivait G. Geoffroy dans la *Justice*, se sera endormie plus doucement dans le dernier sommeil, si elle a pu entrevoir que la conviction qui l'animait allait échoir en partage à d'autres. » Après la lecture des pages éloquentes que sa dévouée compagne, Mme Blonska a réunies en volume, il est impossible au plus indifférent de ne point se sentir pénétré à son tour par la foi ardente qui circule à travers ce beau livre, impossible au plus sceptique de ne point céder à l'action irrésistible d'une dialectique où les preuves s'accumulent, où les arguments s'enchaînent avec une exactitude et une rigueur toutes scientifiques.

C'est en parcourant l'histoire de la Révolution française que Mme Gendre avait éprouvé, dans son cœur de jeune fille, les premiers tressaillements de cette passion intense pour la vérité et la justice, qui l'arracha plus tard à une existence facile, pour la jeter au milieu des luttes pénibles de la pensée, et alluma en elle cette fièvre d'activité et de dévouement dont elle mourut.

L'unique volume qu'elle a laissé représente une somme énorme de travail. « Tout ce que les poètes, a dit le docteur Letourneau, tout ce que les savants, les philosophes de chaque pays avaient pensé de plus exquis, de plus vrai, de plus profond, de plus fin et de plus fort, elle l'avait goûté et se l'était assimilé. » Et les idées ainsi acquises qu'on retrouve éparses dans une longue série d'articles, elle les avait reliées entre elles dans une vaste synthèse, qui fait de son livre un véritable traité de philosophie sociale.

La croyance au progrès est à la base de son système, croyance nullement aveugle, mais déduite d'une étude approfondie de l'évolution humaine. Analysant l'excellent livre du docteur Letourneau, la *Sociologie fondée sur l'ethnographie*, elle indique la sévère méthode qui doit présider à pareille étude. Spencer, dans sa sociologie, a débuté par une laborieuse analyse des facultés mentales du sauvage, par la patiente reconstruction de son processus intellectuel. Mais, avant de penser, l'homme ne doit-il pas manger,

---

(1) **Études sociales, philosophiques et morales**, par B. Gendre (Mme Nikitine), *Avec une notice biographique par le Dr Ch. Letourneau.*

vivre? et la satisfaction de ces besoins n'est-elle pas une condition préalable et impérieuse?

Les Weddahs de Ceylan, les Pêcherais de la Terre-de-Feu, les Bushmen de l'Afrique australe sont de pauvres êtres dont l'existence entière est absorbée par les besoins purement bestiaux de la nutrition et de la génération.

L'intelligence dort et les sentiments moraux sont encore à naître dans les représentants infimes de notre espèce, mais les germes imperceptibles d'où doivent éclore la famille et la société existent déjà. En effet, les deux mobiles puissants qui, de tout temps, ont mené les hommes, ne sont-ils pas la faim et l'amour?

Ce stade inférieur se prolonge plus ou moins longtemps.

« Là où le milieu est le plus favorable à l'homme, là où son énergie et son intelligence, stimulés par la nécessité, lui ont permis de maîtriser les obstacles extérieurs, là on voit surgir de nouveaux besoins, poindre et s'éveiller des velléités inconnues jusqu'alors. Non satisfait de ne plus mourir de faim, l'homme désire une nourriture plus variée, plus succulente, s'ingénie à trouver des boissons plus enivrantes qui endorment le souci, suscitent la gaîté et font trouver, au sein d'une existence précaire et misérable, quelques moments d'oubli et d'allègement... En même temps, l'amour cesse de devenir la pure et simple satisfaction de l'instinct; il prend plus de place dans la vie et devient l'amour-volupté. Le goût, le caprice, un choix, ne fût-ce qu'éphémère, s'y glissent et en relèvent le caractère bestial. Le désir de plaire, intimement lié à l'attrait du sexe, engendre le goût de la parure, de l'ornement; enfin commence à germer l'instinct du beau, cette fleur charmante dont l'éclat et le parfum embellissent la voie, souvent aride, parcourue par l'humanité. Mais il faut du temps avant que le bourgeon s'entr'ouvre, et la fleur ne s'épanouit dans toute sa splendeur qu'à une époque bien tardive. » Il faut que l'humanité ait atteint une forme sociale fort avancée, et c'est à côté des manifestations les plus hautes de l'activité humaine que l'art s'épanouit lui-même en pleine floraison. Les jouissances délicates que l'art procure ne restent pas le privilège de quelques-uns. La foule se prend à les goûter à son tour. La musique, les arts plastiques, la poésie, l'amour du beau sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions, sont « la fontaine de Jouvence où l'humanité vient se retremper et se reposer des fatigues de la lutte. » L'oubli du mal, l'allègement du poids de la vie, c'est dans le kava que le Taïtien le trouve; l'ouvrier anglais et le moujik russe le cherchent dans l'eau-de-vie. Quant à l'homme civilisé, il les demande aux jouissances impersonnelles du beau. « L'ivresse idéale de l'art nous soulève pour un moment au-dessus des soucis et des misères de l'existence, au-dessus des laideurs et des rivalités de la lutte sociale; elle berce et endort nos douleurs. »

De la vie sensitive à la joie affective, il n'y a qu'un pas. « Le sentiment est-il, en vérité, autre chose qu'une sensation plus profonde et plus durable, éclairée par une idée morale? Née d'abord des nécessités du combat pour vivre, lentement développée par la sélection de la vie affective elle a grandi peu à peu et a fini par dominer les actions humaines. Mais combien bizarres sont ses manifestations, combien contradictoires et variées les formes qu'elle revêt selon les milieux, les particularités ethniques et les divers degrés de développement!... L'homme que nous voyons apparaître devant nous n'est point l'être fictif, rêvé par les métaphysiciens, doué d'idées innées, apportant avec lui un sens moral tout formé, legs d'une origine céleste; c'est l'homme réel, très divers selon les lieux, les époques et les races, prouvant à chaque pas que la morale est loin d'être universellement identique.

Cette diversité de la loi morale exclut-elle l'unité? Nullement. La loi mo-

rale est une dans son principe; celui-ci consiste dans la poursuite de l'utile.

L'auteur consacre un article à cette question : « Qu'est-ce que l'utile ? Transportée sur une des cimes élevées qui encadrent le beau golfe de la Spezzia, ayant sous ses yeux le plus merveilleux panorama, qu'éclairait un radieux coucher de soleil méridional, entourée de tout ce qui peut exalter l'imagination et l'entraîner, lui faire prendre son vol dans les régions pures de l'idéal, c'est en ce moment que Mme Gendre se met tranquillement à disserter avec son compagnon, sur ce problème de l'utile. Mais l'idée qu'elle s'en fait n'a rien à voir avec l'intérêt égoïste, avec l'utilitarisme étroit, incarnation de toutes les tendances mesquines et bourgeoises, de toutes les petites et vulgaires préoccupations. « L'utile est tout ce qui favorise le développement le plus large de nos facultés, tout ce qui s'accorde avec l'intérêt du plus grand nombre. Parmi les divers mobiles qui nous sollicitent, i est celui qui fait pencher la balance du côté de l'idéal; il est le triomphe de l'altruisme sur l'égoïsme, la subordination de nos instincts inférieurs, de nos passions, à la raison, aux facultés supérieures de notre être. Loin de diminuer l'individu, de rapetisser l'existence, il devient, dans la vie sociale, l'agent des réformes les plus larges, le stimulant des actions héroïques. »

Sans doute, la notion de l'utile a dû elle-même subir bien des transformations, parcourir de nombreuses et pénibles étapes, avant le jour où, dégagée de son état rudimentaire, grandie et épurée, elle s'est relevée en la conscience humaine sous sa forme supérieure de l'utile raisonné et conscient, de l'utile scientifiquement déterminé. « On pourrait faire l'histoire de la civilisation, rien qu'en poursuivant l'évolution de cette idée à travers les âges et en définissant les différentes époques historiques d'après le rôle qu'y joue l'utile et le caractère qu'il y revêt. » Les sentiments d'humanité, de justice, de dévouement, ne sont que des transformations, des modes divers de l'utile, et tous peuvent être ramenés à cette loi morale, dont l'importance psychique équivaudrait à l'importance physique de la loi du mouvement de la matière. L'unité de corrélation des forces dont l'existence a été constatée depuis peu dans le monde physique, aurait ainsi son pendant dans le monde moral.

Revenant aux beaux-arts, l'auteur fait remarquer qu'ils n'ont point seulement pour effet de distraire et de reposer l'esprit. Leur utilité est plus directe. La musique ne stimule-t-elle pas l'activité cérébrale, évoquant une richesse prodigieuse d'images, de sensations et même de pensées ? De grands penseurs, comme Diderot, Stuart-Mill, A. Comte, aimaient avec passion la musique. Qui sait si nous ne devons pas « le *Neveu de Rameau*, quelques-une des plus belles poésies de Byron ou l'idée des classifications des sciences au mouvement plus rapide des molécules cérébrales, à ce que que Pascal appelait le « ballet des esprits, » mis en branle par l'harmonie? » Ce serait là un curieux et intéressant phénomène de la transformation des forces psychiques.

De la vie sensitive et affective, passons avec l'auteur à la vie sociale. Devant la grande loi d'évolution qui régit l'univers et à laquelle le développement social ne saurait échapper, que devient le prestige des principes, pompeusement appelés « bases inébranlables de toute société? » Religion, amille, propriété, tous ces vieux mots sacrés, que de formes successives et actuellement encore très différentes selon les latitudes ! que d'institutions, aujourd'hui protégées, seront condamnées demain !

Ici encore l'utile est la seule règle, c'est-à-dire l'intérêt social qui n'est autre que l'intérêt de tous. « La société est lésée chaque fois qu'un de ses membres souffre, » a dit la Convention. « Or que dire d'une société où c'est le grand nombre qui souffre, qui est lésé d'une société où l'égalité réelle,

consistant pour chacun à avoir les mêmes chances que son voisin dans la lutte pour vivre, n'existe en somme pour personne, ces chances dépendant du hasard et n'étant que le partage du petit nombre? d'une société où toutes les jouissances de la vie sont réservées aux oisifs, toutes les privations et les amertumes aux travailleurs? d'une société où l'homme qui a peiné toute sa vie n'est pas assuré d'avoir du pain pour ses vieux jours, où le travail est rétribué en raison inverse de son utilité, où la contrainte commande là où le cœur devrait parler?... »

« La société conforme à la justice serait celle où chacun pourrait donner toute la somme d'activité et de valeur qu'il renferme à l'état latent où il n'y aurait point de cerveaux en friche faute de culture, point de vie consumée dans l'oisiveté faute d'aiguillons, point d'aptitudes perdues ou deviées de leur véritable voie faute de pouvoir suivre en toute liberté celle qui leur est propre. »

Quel émouvant exode que celui qu'entreprend l'auteur à travers les populations laborieuses du monde civilisé dans les articles: *L'ouvrier en Italie l'Allemagne ouvrière et socialiste*! Partout un phénomène général, constant, se reproduit, c'est l'insuffisance du salaire de l'homme à assurer la subsistance de sa famille, et par conséquent la nécessité de recourir au travail de la femme et à celui des enfants; c'est aussi l'insuffisance du gain annuel de la famille entière pour satisfaire même aux nécessités les plus élémentaires de la vie. En Allemagne, on voit nombre de paysans qui ne consomment que du café noir étendu d'eau (sans lait ni sucre) du pain et des pommes de terre. C'est avec cette alimentation peu fortifiante que le laboureur fournit des journées de douze à quinze heures. Les montagnards du Taurus vivent, travaillent et dorment huit à dix personnes dans l'unique pièce qui compose leur misérable cabane. Le tableau s'assombrit encore à mesure qu'on s'avance vers le Nord. Cependant, le véritable foyer de misère, c'est moins encore la campagne que les grandes villes. On connaît ces vers de Heine: « La navette vole, le métier craque, nous tissons le jour, nous tissons la nuit. Vieille Allemagne, nous tissons ton linceul nous mêlons à notre tissu maintes malédictions. « Nous tissons, nous tissons, chantent les *tisserands silésiens*. « Les enfants sont employés aux industries les plus insalubres, comme à la fabrication des allumettes chimiques. A voir l'air épuisé, échauffé de ces êtres chétifs, de la poitrine desquels s'échappe une toux déchirante, il semble incroyable qu'ils puissent résister longtemps à ce travail. Aussi la phtisie les fauche-t-elle impitoyablement. Aujourd'hui que le régime de l'industrie de fabrique triomphe partout, il amène la dégénérescence physique et morale des populations.

En Italie, le paysan de la Pouille et de la Calabre est réduit à l'état de serf attaché à la glèbe. Souvent il se révolte et va se faire brigand dans la montagne. Dans les riches plaines de la Lombardie, où la culture agricole a atteint une si grande perfection, la mauvaise alimentation a provoqué chez les habitants une horrible et mortelle maladie cutanée, la *pellagra*. Si nous pénétrons dans une fabrique, une filature de cette même contrée, nous y voyons des martyrs de l'industrie travaillant tout le temps, dix-sept heures par jour, les pieds dans l'eau et contractant pour la vie de douloureuses infirmités; tout cela pour un salaire de 1 fr. 25 par jour. Ici nul frein à la cupidité du patron; pas l'ombre de protection légale, et cela, non-seulement pour le travailleur adulte, non-seulement pour la femme, mais encore pour l'enfant livré sans pitié dès l'âge le plus tendre — trois ans quelquefois — au Moloch de l'industrie.

C'est aujourd'hui une loi démontrée que le développement de la misère s'est fait parallèlement et en proportion directe du développement industriel. En voici une autre qui n'est guère plus consolante et que Mme Gendre a développé dans son article sur *la psychopathie.* C'est au sein des grandes agglomérations humaines, là ou les relations de la vie sociale plus complexes et plus variées, la lutte pour l'existence plus âpre (parce qu'elle est renfermée dans des limites plus étroites) éveillent et surexcitent l'intelligence et l'activité, que la civilisation s'épanouit. De sorte qu'on a pu dire, non sans raison, « la civilisation est le résultat de l'accumulation des habitants sur un territoire plus ou moins restreint. » Si on dresse un tableau graphique de la fécondité relative en personnages remarquables, des divers départements français, il en résulte que, presque toujours, cette proportion monte avec l'accroissement de la densité de la population.

Mais il y a un revers à cette médaille. Cette vie plus intense des grands centres, cet éclat de la civilisation seraient achetés à un prix terrible, celui d'un sinistre tribut payé à la maladie et à la mort. Ainsi partout, avec la marche de la civilisation, augmentent la folie, le suicide, toutes les formes de maladies mentales, la tuberculose, etc. Cet accroissement suit une marche souvent plus rapide que la population du pays. La mortalité pour la tuberculose des organes respiratoires dépasse pour la ville de Londres, de 23. 1 p. 100 la moyenne pour l'Angleterre ; la progression de la tuberculose du cerveau et des méninges dépasse à Londres de 73. 9 p. 100 la moyenne de l'Angleterre.

M. Jacoby, dont Mme Gendre a analysé l'ouvrage, voit dans ce fait le résultat d'une sélection intellectuelle. Il l'attribue à l'activité intellectuelle que fait naître toute civilisation florissante, et semble considérer les maux de nos sociétés modernes comme des résultats inévitables de l'évolution sociale. Privilégiés de la fortune, parias de la société, tous sont atteints.

Quel remède ? Faut-il combattre le développement du talent et de l'intelligence ? Ce serait marcher au rebours de la civilisation ? Il est d'autres moyens. Faites cesser l'oisiveté qui assoupit les énergies et qui pousse à tous les excès.

Il y a eu déviation de notre évolution morale, et ce résultat c'est au christianisme, au catholicisme surtout, qu'il est dû. « La civilisation hellénique avait posé pour idéal l'harmonie, le développement intégral de tous les côtés de la nature humaine. Le catholicisme introduisit dans le monde le divorce entre la matière et l'esprit, la haine hypocrite de la chair, le mépris de la femme. Au lieu d'enseigner à l'homme à ennoblir ses instincts, il lui imposa une lutte impossible contre eux. » Cette tradition n'est pas rompue. Aujourd'hui encore « philosophes, moralistes, romanciers, publicistes, poètes, tous décochent au passage leurs flèches les mieux acérées contre la femme : tous s'accordent à ne voir dans l'amour, un des facteurs les plus puissants de la nature humaine, « qu'un élément inférieur perturbateur, qu'il faut réduire à sa juste valeur, celle de l'instinct de la brute. » A côté de cet amour, instinct aveugle et bestial, il en est cependant un autre qui élève, loin de dégrader, où l'élément moral joue le rôle prépondérant. Avec les amours à la Desgrieux et à la Leone-Leoni, Mme Gendre met en parallèle ceux de Mme Roland et Buzot, de Diderot et Mlle Voland, de Sophie Perokowskaïa et Geliabof, de Sophie L. von Hertzfeld et Valérien Ossinsky.

La solution, ici encore, est dans la justice et l'égalité. La forme rigide et disciplinaire du mariage fondé sur l'assujettissement de l'individu doit céder la place à l'union libre, à l'union d'êtres égaux en droits et en développement.

« Chez eux, l'unité d'un *moi* fortement constitué ne laissera plus de prise à ce triste dualisme du désir et de la volonté, des sens et de l'intelligence, qui fait de nous des créatures malheureuses, éternellement en guerre avec nous-mêmes. »

Qui pourrait prétendre qu'après cela la somme du bonheur humain ne se trouvera pas augmentée et que le progrès restera une illusion vaine ?

Une partie du livre est consacrée aux héros illustres ou obscurs, hommes de plume comme Diderot, hommes d'épée comme Garibaldi, tous vaillants lutteurs qui ont voué leur existence au culte de l'humanité et à la poursuite du progrès. La patrie de Mme Gendre a eu sa belle part. *La Russie révolutionnaire* est un exposé très complet et très dramatique du mouvemeut russe dans ses trois périodes distinctes ; la période de préparation ou d'élaboration des idées : celle de la propagande pacifique dans le peuple ; enfin, la phase terroriste. Comment revenir à la paix ? Par l'instauration de la liberté politique et de la justice économique.

Le remède, en Russie comme ailleurs, est dans une forme nouvelle de la propriété. Cette transformation est particulièrement étudiée dans les deux articles intitulés *H. George et A.-R. Wallace* et *Nouvelles théories agraires.*

L'égalisation s'accomplira en même temps dans le domaine de l'éducation. Le privilège du talent et de l'intelligence tendra à disparaître par la diffusion des lumières. L'unique représentant de l'inégalité sera désormais le privilège du génie, don exceptionnel qui est plus utile encore aux autres qu'à son détenteur, don qui fait la gloire et le trésor le plus précieux des générations.

Ces réformes réalisées, l'humanité jouira-t-elle du bonheur idéal ? La paix, la sérénité, la concorde règneront-elles dans cette société ? Le travail, devenu la loi commune, chassera certainement bien des maux. Les jouissances intellectuelles et artistiques, mises à la portée de tous, seront un puissant adjuvant. Pour tous, la vie deviendra plus active, plus variée, plus riche en sensations et en pensées. Mais ce but une fois atteint, d'autres désirs ne s'éveilleront-ils pas dans le sein de l'homme ? « On ne saurait nier que les personnes placées aujourd'hui hors des atteintes du besoin sont, en règle générale, plus sensibles aux souffrances morales que celles dont l'existence entière est absorbée par le souci des préoccupations matérielles, que les chagrins ayant leur source dans les besoins affectifs, prennent une part plus large dans la vie des premières que des secondes. Il n'est donc pas impossible qu'une fois l'existence de tous à l'abri des préoccupations tyranniques de l'instinct nutritif, d'autres instincts, d'autres besoins de la nature se développent davantage, que la sensibilité générale s'affine et que la somme des douleurs morales croisse en proportion inverse des douleurs physiques. »

L'auteur rappelle ces vers de Lucrèce :

... Ce vase sans fond, fuyant et perméable,
Dont rien ne peut combler l'abîme insatiable,
Dont les ferments amers souillent toute liqueur,
Le maître l'a bien dit : ce vase est notre cœur.

N'oublions pas que la transformation des institutions sociales, telles que Mme Gendre l'envisage, implique nécessairement une grande modification du fond moral de l'humanité.

Il faut lire ces pages, dont aucune analyse ne peut donner une idée et dans lesquelles l'auteur a le mieux révélé son beau talent d'écrivain. On sent qu'en les écrivant, elle subissait elle-même, comme on l'a dit, l'influence du souffle

révolutionnaire, qui passait sur la tête de bien des femmes russes de son temps.

Pour terminer cette étude, nous ne pouvons mieux faire que de citer ces paroles de l'éminent auteur des *Lettres philosophiques*! « Elle appartenait, dit Pierre Lavrof, à ces générations de femmes, dont se glorifiera l'histoire de la Russie et qui occuperont les premiers rangs dans la lutte qui dure encore, en devenant toujours plus ardue et plus terrible; lutte d'abord pour les droits des femmes, ensuite pour les droits de la science et de la pensée libre, enfin pour la grande idée du socialisme et de la liberté du peuple russe. »

V. JACLARD.

REVUE SOCIALE DU MOIS

SOMMAIRE. — Le Congrès des employés de chemins de fer français. — Congrès national des syndicats ouvriers. — La Compagnie P.-L.-M. — Le Congrès des Caisses d'Epargne de France. — La question bulgare et les socialistes allemands. — La manifestation ouvrière de Charleroi. — Tunnel sous-marin entre le Danemark et la Suède. — Le Code industriel russe.

LE CONGRÈS DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — A proprement parler, ce congrès n'a été qu'une assemblée générale annuelle, dans laquelle les diverses sections (au nombre de 79 actuellement) de l'Association fraternelle des employés des chemins de fer français ont mis en discussion et étudié des questions purement corporatives.

Les réunions ont eu lieu aux Vendanges de Bourgogne, rue Jessaint. Nous empruntons aux rapports les renseignements suivants:

Au 1er janvier 1886, le nombre des sociétaires inscrits était de 41,034 : il est aujourd'hui de 43,822. C'est donc un accroissement de 2,788 sociétaires pour le premier trimestre de 1886. Le nombre des membres honoraires s'élève à 190, parmi lesquels une dame, Mme Sophie Faveau. Trois nouvelles sections ont été créées, à Marseille, à Dieppe, à Ambérieu, ce qui porte leur chiffre total à 79. En ce qui concerne le capital social, il était, au 1er janvier 1886, de 2,634,788 fr. 88 ; le 30 juin il s'élevait à la somme de 3,061,838 fr. 56, ce qui constitue une augmentation de 427,049 fr. 68 pour le premier trimestre de 1886. « Ces chiffres, conclut le rapport, prouvent surabondamment l'excellence du principe et du but de notre association, qui, après cinq années d'existence seulement, a su conquérir la première place parmi les sociétés de ce genre. »

Une commission spéciale, dite commission des secours, a été créée et commence à fonctionner.

Le rapport du trésorier est le plus important et... le plus volumineux. Il forme une brochure à lui seul. On comprendra que nous ne puissions entrer dans le détail des faits qu'il expose. Nous résumerons cependant la partie du rapport relative aux pensions de retraite.

A l'assemblée générale de 1885, il avait été décidé :

Que le dividende serait annuellement et proportionnellement réparti à l'avoir de tous les sociétaires : aux membres actifs en augmentation de leur avoir — aux membres retraités à titre de pension calculée, chaque année, d'après leur avoir au moment de la liquidation de leur pension de retraite.

Il avait été décidé également :

Que la retraite se composerait, en outre, d'une prime d'amortissement de 3 0/0, basée, comme le dividende, sur l'avoir du sociétaire au moment de la liquidation de sa pension.

On pensait ainsi, tout en réservant l'avenir, avantager les premiers sociétaires, en augmentant le peu de retraite que leur produirait, pendant les premières années, l'attribution seule du dividende. Mais où prendre cette prime d'amortissement ? Sur l'avoir même du sociétaire, dit le trésorier. Sur le dividende disent d'autres membres. Cette dernière mesure peut compromettre sérieusement les intérêts de la Société, répond et essaie de prouver le trésorier.

Pour arriver à un résultat pratique, il préconise le système qui se rapproche le plus de celui des assurances sur la vie. En fin de compte, il soumet au congrès les vœux suivants :

Le dividende sera reparti entre les membres actifs proportionnellement à leur avoir et en augmentation dudit.

La liquidation des pensions de retraite sera faite par la méthode dite des calculs exacts, ou proportionnellement à l'âge du sociétaire au moment de la liquidation de sa pension.

Les calculs des pensions de retraite se feront conformément au barême 14 établi d'après la table de Deparcieux.

L'avoir de chaque sociétaire, au moment de la liquidation de sa pension, sera reporté au grand livre, à un compte spécial sur lequel on prélèvera les sommes nécessaires pour payer les pensions allouées.

Il sera établi, sur un registre spécial, un compte d'ordre pour chaque sociétaire pensionné.

Pour faire face aux éventualités, il est prévu un fonds de réserve, prélevé sur le dividende à raison de 3 0/0, dont le maximum ne pourra excéder 50.000 francs.

Le sociétaire qui désire sa retraite doit en faire la demande par écrit et l'adresser au conseil d'administration, par l'intermédiaire de sa section, accompagnée de son livret de sociétaire et de son acte de naissance sur papier libre.

Ces propositions discutées les jours suivants n'ont pas été adoptées et ont été remplacées par les suivantes dues à M. Dubois, de la section P.-L.-M. (Paris) :

La retraite se composera :

De la part d'intérêt des fonds placés revenant annuellement au sociétaire et calculée d'après son avoir ;

De la part revenant au sociétaire sur les fonds acquis à l'association par suite des décès, démissions, exclusions ;

De la part des cotisations des membres honoraires, des dons et legs;

Enfin, de l'amortissement du capital, en prenant pour base la moyenne entre les tables de mortalité de Deparcieux et de Duvillard, et en rendant la retraite proportionnelle à l'âge auquel le sociétaire demande la liquidation de sa pension.

Quant à la question des fonds de secours, elle a été également l'objet d'une discussion très animée. Voici comment a été formé jusqu'à présent ce fonds de secours: moyennant un décime par franc en sus de la cotisation de retraite, on est arrivé à former un capital fonds de secours qui atteint le chiffre de 125.000 fr. Les sociétaires y participent proportionnellement aux versements qu'ils ont effectués pendant les douze mois qui ont précédé leur maladie. La cotisation de retraite étant généralement de 5 fr. par mois, la cotisation de secours est donc de 0 fr. 50 c. par mois, soit 6 fr. par an. Eh bien, avec une aussi faible cotisation, la Société arrive à donner une indemnité journalière de 3 fr. — c'est-à-dire la moitié des versements annuels — par journée de maladie !

Plusieurs membres du congrès ont voulut qu'on unifiât les fonds de secours en astreignant les sociétaires à un versement uniforme de 0 fr. 50 c. par mois, quelle que soit la somme versée pour la cotisation de retraite.

Cette proposition n'a pu être discutée à fond, et elle a été remise à l'ordre du jour du prochain congrès. Les délégués des sections se sont séparés après avoir nommé une commission chargée d'équilibrer le budget pour 1887, budget qui comporte une dépense annuelle de 48,000. »

Les propositions de M. Dubois, qui ont été adoptées, nous semblent plus conformes dans leur ensemble à la vérité mathématique et aux règles établies en matière d'assurances sur la vie. Cependant, il y a une erreur théorique : c'est la base des calculs sérieux, en s'appuyant sur des résultats fournis par une moyenne prise entre les chiffres indiqués par les tables de Deparcieux et de Devillard. Croire qu'en opérant ainsi on se rapproche plus de la réalité des faits, est une erreur; tous ceux qui savent comment ces tables ont été construites, sont de cet avis. Dans certains cas, l'erreur faite se compose de la somme des erreurs (dans le même sens) des deux tables, et cela est surtout manifeste pour les âges compris entre 50 et 70 ans, qui sont ceux où les retraites sont le plus fréquemment liquidées.

Congrès national des syndicats ouvriers. — Ce congrès dont le moniteur des syndicats de Paris avait pris l'initiative, a été tenu à Lyon, du 11 au 16 octobre, salle des Variétés. Il s'est terminé par le triomphe complet des revendications socialistes les plus avancées.

Voici le premier appel qui a été fait par la Commission d'organisation :

Aux travailleurs syndiqués de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce

Notre appel a pour but de vous engager à prendre part au Congrès des syndicats ouvriers, pénétrés que nous sommes que c'est par la concentration de nos forces que nous sortirons victorieux de la lutte engagée par le travail contre le capital, ce qui revient à dire que le travail, étant la source de toutes les richesses, doit être fier et rétribué ; car, en privant du nécessaire un

grand nombre de producteurs; on amoindrit une nation jusque dans ses fondements, une misère en crée une autre, la privation arrête la production, et, comme conclusion, la famine !

Pour remédier à cet état de choses, il faut que les travailleurs se concertent, il faut qu'après avoir approfondi ces questions d'intérêt vital, ils arrivent à les mettre en pratique.

Pour atteindre ce résultat, la loi sur les syndicats prévoit l'utilité de la fédération; cette loi disant aux syndicats: « Vous pouvez vous fédérer » doit être mise en pratique.

C'est donc un des points importants que nous ne devons pas négliger, car un bien-être durable ne peut être réalisé qu'à la condition qu'il soit général ; sans cette première condition essentielle, tous les résultats obtenus ne sont que des résultats factices, qui disparaissent selon le gré du capital.

Notre union est importante pour lutter avec succès contre la cupidité d'hommes sans pudeur, qui sacrifient tout à leur ambition personnelle.

Travailleurs de l'agriculture

Nos besoins sont les vôtres. Vous qui êtes courbés au rude labeur du travail de la terre, unissez-vous à nous, et alors les travaux des champs, organisés avec justice et raison donneront l'abondance et montreront enfin que l'égoïsme bourgeois est nuisible à l'intérêt général.

Travailleurs de l'industrie

Vous qui passez la plupart de votre vie dans une situation périlleuse, sans pouvoir, ainsi que vos collègues, assurer un jour de repos à votre vieillesse venez à nous!

Travailleurs de l'usine

Vous qui, traités en prisonniers, dépensez en forces plus que vous ne pouvez, la plupart du temps occupés dans des sous-sols malsains, privés d'air et de nourriture, que vos efforts s'unissent aux nôtres!

Travailleurs du commerce

Il semble en vous voyant que vous êtes dans le bien-être : profonde erreur vous êtes entre les mains des avares détenteurs de l'or ; votre avenir en général est triste ; vos services ne sont payés que d'ingratitude, votre vieillesse est semblable à celle des autres travailleurs.

Il est donc évident qu'un Congrès national de tous ces intéressés est indispensable à tous les points de vue.

Nous comptons donc que les travailleurs des champs, de l'industrie, du commerce, ne formeront qu'un seul faisceau, et alors, la main dans la main unis par la raison des faibles, nous marcherons amicalement à la réalisation du droit des travailleurs... Toute cause juste doit un jour triompher !

A l'œuvre donc ! Unissons nos efforts, marchons liés d'une amitié étroite, et dans ce Congrès nous jetterons les bases de l'organisation du travail.

Ordre du jour : 1° Projet de fédération de tous les syndicats ouvriers. — 2° Discussion de la loi sur les syndicats. — 3° Etude du projet Lockroy. — 4° De l'utilité d'un Conseil supérieur du travail près le ministre du commerce et de l'industrie. — 5° Des heures de travail. — 6° Rapports du travail et du capital.

Les syndicats socialistes, sans distinction d'écoles, se rendirent avec empressement à cet appel et la lutte fut ardente entre eux et les syndicats coopératistes ; les premiers étaient surtout représentés par J.-B. Dumay et les seconds par Veyssier.

Les modérés ont été mis en minorité et le congrès a voté les résolutions suivantes :

1o Réduction des journées de travail à huit heures et abrogation de la loi sur l'Internationale pour permettre aux travailleurs de tous les pays de s'entendre à ce sujet.

2o Socialisation des moyens de production et création d'une Société modèle où chacun, produisant selon ses forces, consommera selon ses besoins.

3o Abolition du travail dans les prisons, les couvents, les orphelinats et les ouvroirs.

4o Création d'une fédération nationale de tous les syndicats ouvriers.

5o Rejet de la loi sur les syndicats ouvriers que le congrès considère comme une loi politique.

La dernière séance du congrès s'est terminée par le vote du manifeste suivant que nous reproduisons dans son entier :

Travailleurs,

Le Congrès national vient de clôturer ses travaux. Pour toutes les questions à l'ordre du jour, les délégués, représentant plus de 700 chambres syndicales appartenant à diverses écoles socialistes, ont conclu que le prolétariat ne devait et ne pouvait attendre son émancipation de ses adversaires de classes qui, sous diverses formes politiques se succédant depuis un siècle, ont nié les principes de la Révolution française.

Les bourgeois sont ce que les événements les obligent d'être, tour à tour monarchistes, républicains modérés, radicaux, voire même socialistes; ils s'entendent à merveille pour savoir, sous tous les régimes, conserver leurs privilèges et monopoles.

Actuellement, le népotisme s'étale honteusement; le fonctionnarisme est une des plaies de la République, les charges augmentent, le budget ne s'équilibre pas, et une classe dégénérée assiste impassible à cette régression.

Pouvons-nous réagir ? Oui et non! *Non*, si nous croyons que le progrès seul est le maître du temps, des choses et des hommes; si nous nous laissons berner par le parlementarisme; si nous pensons que l'état dans lequel nous sommes peut s'améliorer avec nos adversaires d'origine. *Oui*, si, sans nous payer de mots, nous disons en observant la marche de la société, en constatant la concentration capitaliste, que nous courons à un cataclysme.

Qu'entre temps nous arrachions à nos adversaires des réformes partielles, soit! mais compter sur ces réformes pour arriver à un tout, est une erreur scientifique. L'homme qui compte sur le progrès sans voir que le progrès est enrayé par l'organisation actuelle est un naïf. Celui qui, pour s'émanciper, ne fait aucun effort, commet inconsciemment une lâcheté.

Travailleurs, n'est-il pas humiliant d'en être réduit à demander la réduction de la journée à huit heures, et devrions-nous, un siècle après la Déclaration des droits de l'homme, être forcés de discuter la loi policière des syndicats ? La liberté complète est-elle donc si dangereuse, qu'on ne veuille l'accorder à la classe des parias ?

Que de luttes supportées, que de sacrifices consentis pour la défense de cette liberté, et que d'infamies à flétrir chez ceux qui, armés du Code, nous refusent même le droit commun!

Serions-nous plus avancés si nous avions un conseil supérieur du travail, près du ministère ? Oublie-t-on que le pouvoir législatif a souvent directement entendu nos réclamations sans vouloir jamais en tenir compte ?

Sont utopistes ou indifférents ceux qui comptent sur les avocats pour leur affranchissement.

Travailleurs, séparez-vous nettement des politiciens qui vous trompent. Habituez-vous à voir les évènements froidement et sans appréhension.

La crise ira s'aggravant, parce que vous consommerez de moins en moins. Aussi peut-être se débarrassera-t-on de nous en nous faisant écraser dans une guerre étrangère ou dans une guerre civile provoquée à dessein.

Il ne le faut pas.

Il faut arracher pied à pied à la classe dirigeante ce qui nous est nécessaire afin de nous armer dans la lutte pour l'existence. Il faut nous instruire, serrer les rangs. et ne compter que sur nous-mêmes.

Pourquoi ne pas avoir confiance? Nous sommes le nombre, le droit, l'avenir dans l'humanité; ne nous mêlons pas aux classes pourries que se disputent le pouvoir.

Restons nous-mêmes, songeons que le travail est appelé à triompher du parasitisme et qu'une nouvelle société s'impose.

Cette transformation se fera-t-elle sans soubresaut? — en citoyens sincères nous disons hardiment : Non !

A la propriété individuelle doit succéder la propriété collective ou commune, la socialisation des moyens de production remplacera l'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant.

Nous luttons pour une organisation égalitaire, contre l'égoïsme, le vol, nous voulons être libres et égaux et nous nous déclarons nettement socialistes révolutionnaires.

A vous, frères de travail, de rester avec ceux qui vous trompent ou de marcher résolûment à l'armée d'avant-garde, en criant avec avec nous: Vive la Révolution sociale! *Le congrès des syndicats ouvriers de France.*

La compagnie P.-L.-M. — MM. Hubbard et Périllier ont interpellé le gouvernement sur les agissements de la compagnie P.-L.-M. envers ses employés. Voici l'analyse de l'excellent discours du citoyen Hubbard :

L'orateur expose quelques-uns des faits qui se sont produits dans ces derniers temps; l'un s'est passé à Villeneuve Saint-Georges ou 9 conseillers municipaux élus en 1884 appartenaient à la compagnie P.-L.-M, les conseillers siégèrent pendant un an ; mais le conseil ayant pris une attitude politique très ferme et très républicaine, la Compagnie changea de tactique, elle obtint de quelques-uns de ses employés leur démission de conseillers. Il s'en rencontra un qui résista à toutes les démarches, à toutes les instances et qui fut mis en demeure d'opter entre sa place et son mandat, il ne céda pas et fut envoye à Châlon-sur-Saône en disgrâce. On l'empêcha ainsi de remplir son mandat de conseiller.

Malgré les efforts de la Compagnie pour faire le silence sur cette affaire les députés de Seine-et-Oise ont résolu de la porter à la tribune, car ce ne sont pas seulement les conseils municipaux, ce sont aussi les commissions scolaires qui sont menacées. La Compagnie ne veut pas que ses employés participent aux travaux de ces commissions républicaines. Elle n'inquiète pas ceux qui dans les conseils municipaux votent tous les jours contre la République. Cette distinction montre assez l'esprit politique qui anime l'administration de Paris-Lyon-Méditerranée. Plus récemment, dans une commune voisine de Lyon, à la Mulatière, des faits de même nature se sont produits. Un employé de la Compagnie, conseiller municipal, caractère ferme et droit, a été mis en demeure de choisir entre sa place et son mandat. Il a choisi la misère, car il n'avait d'autre ressource que sa place. Il vit des cotisations des ouvriers qui l'ont élu.

L'orateur donne lecture d'une instruction du 8 octobre qui invite les chefs

d'ateliers à faire comprendre aux employés qu'il y a incompatibilité entre leurs fonctions et celle de conseiller municipal.

On a procédé de la même manière à la Compagnie du Midi, où l'on exclut systématiquement de leur emploi ceux qui acceptent des fonctions électives. On ne tient pas compte des retenues subies en vue de la retraite.

Et cependant on a vu, à une autre époque, la Compagnie très bienveillante pour ceux de ses employés qui se trouvaient dans ce cas. C'est qu'à cette époque l'esprit qui dominait à la Compagnie, n'était pas, comme aujourd'hui, hostile au gouvernement.

Il faut donc que le gouvernement use des armes qui sont à sa portée pour faire cesser ces abus. D'abord l'Etat est en mesure de requérir la révocation d'un agent des chemins de fer, si haut placé qu'il soit. A supposer qu'on ne veuille pas user de ce droit, on peut mettre les compagnies en demeure d'opter entre la liberté de leurs agents et leur propre intérêt. D'ailleurs, est-ce que le Code pénal ne punit pas quiconque aura, par voies de fait ou par menaces, attenté à la liberté de l'électeur, et par conséquent de l'élu.

Il est regrettable que M. le garde des sceaux ne fasse pas engager des procès sur ces faits de pression ; ce n'est plus seulement au détriment des intérêts économiques de l'Etat que s'exerce l'influence des Compagnies ; c'est au détriment de la liberté même des parliculiers. L'opinion publique se demande avec inquiétude si l'Etat interviendra toujours pour faire prévaloir les prétentions des Compagnies et jamais pour soutenir l'intérêt du pays et des petits employés. Les Compagnies vont même jusqu'à interdire dans leurs gares la vente de certains livres et de certains journaux, transformant ainsi leurs locaux en un territoire fermé. La Chambre ne voudra pas laisser les employés des chemins de fer à la merci des volontés despotiques d'une Compagnie. (*Applaudissements à gauche*). »

A la suite de cette interpellation, un ordre du jour platonique fut voté ; mais la réponse de la puissante compagnie ne s'est pas fait attendre. L'employé dont il est question plus haut a été révoqué. Non content de priver ses serfs de leurs droits politiques la compagnie les prive encore de leur pain de chaque jour. Il semble que devant cette provocation le gouvernement et les chambres ne pouvaient rester spectateurs indifférents d'un tel scandale. C'eût été trop attendre d'eux. L'incapable et servile Baïhaut est resté impassible, se montrant ainsi le complice des hauts faits de cette compagnie sans vergogne.

LE CONGRÈS DES CAISSES D'ÉPARGNE DE FRANCE. — Un congrès des caisses d'épargne de France a été tenu les 25, 28 octobre à la salle Lemardelay.

285 caisses d'épargne y étaient représentées.

L'objel du congrès était l'examen du projet de loi déposé le 6 juillet dernier à la Chambre des députés.

D'après ce projet, l'intérêt de 4 0/0 servi par la caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne, en vertu de la loi du 7 mai 1853, serait réduit à 3 fr. 50 0/0. Les bénéfices qui résulteraient de cette réduction pour la Caisse des dépôts viendraient augmenter son fonds de réserve, sur lequel seraient prélevées, à l'avenir, les sommes nécessaires pour combler les déficits qui ponrraient être constatés dans la gestion des caisses d'épargne et pour subvenir aux frais d'un contrôle nouveau. Ce contrôle consisterait dans la présence à chaque séance des caisses d'épargne d'un agent du ministère des finances, qui serait

chargé de la signature des livrets et de la rédaction des bordereaux, actuellement confiées aux administrateurs des caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne ont vu dans cette disposition du projet de loi une ingérence de l'Etat dans leur gestion et une menace pour leur autonomie et leur indépendance.

Le congrès a décidé qu'il serait demandé, entre autres modifications au projet de loi :

1° La suppression des contrôleurs agents de l'Etat, la présence des administrateurs aux opérations des caisses d'épargne étant une garantie suffisante pour les déposants;

2° L'institution d'inspecteurs spéciaux chargés de la surveillance de ces établissements;

3° La réduction à 3.75 0/0 seulement du taux de l'intérêt, étant prouvé qu'à ce taux, d'après les placements qu'elle a effectués dans le passé, la Caisse des dépôts pourrait encore, chaque année, augmenter son fonds de réserve de plusieurs millions.

Le congrès a chargé une commission de quinze membres de faire connaître ses résolutions aux pouvoirs publics.

Les socialistes allemands (Detuscher Leseclub) résidant à Paris ont organisé une réunion publique, le 17 octobre, rue François Miron, pour discuter un projet de résolution au sujet des évènements qui se succèdent en Bulgarie. La question étant intéressante pour le socialisme international, les organisateurs de la réunion avaient fait appel aux socialistes français.

Après une allocution du président, le citoyen Pagès prononce un long discours dont nous empruntons le résumé au journal LE TEMPS.

« Le citoyen Pagès, socialiste français, après quelques observations sur le projet de résolution, envisage la question bulgare d'une façon nouvelle. Ne dit-on pas que l'indépendance des petits Etats balkaniques ne repose sur aucune base économique et n'est qu'une fiction? Or, cela n'est pas vrai de la Bulgarie, pas plus au point de vue économique qu'au point de vue politique. La Bulgarie a une tradition et un passé. Elle a formé, il y a quelques siècles, un grand empire autonome et a eu, comme ses voisins, une religion, une langue et des institutions nationales. La conquête musulmane n'en a pas effacé les traces ; les Bulgares sont restés profondément distincts des musulmans, et leurs révoltes perpétuelles contre leurs oppresseurs s'expliquent par le désir de reconquérir leur indépendance. Ce n'est pas en se jetant dans les bras de la Russie qu'ils pourraient l'assurer ; ils savent ce qu'ils lui doivent, et leur haine du sultan ne va pas jusqu'à leur faire accepter l'autocratie du tsar.

On l'a bien vu récemment par les antipathies qu'ils ont manifestées contre le délégué militaire envoyé par la Russie La question ne se pose donc pas entre les puissances européennes ; ce n'est pas une question de cabinet. Il s'agit pour les Bulgares de refonder une nation et de conquérir à nouveau leur autonomie. Ce résultat sera atteint le jour seulement où les grands Etats européens cesseront d'intervenir en Orient et laisseront les Serbes, les Roumains, les Monténégrins et les Bulgares se confédérer entre eux. La sûreté et la neutralité du Bosphore et des Dardanelles seront bien mieux assurées sous la sauvegarde d'une confédération qu'aux mains du tsar ou de l'empereur d'Autriche. Il ne saurait être question des Turcs, appelés à dis-

paraître de la scène européenne, parce qu'ils sont refractaires aux progrès de la civilisation.

La Macédoine, l'Epire et l'Albanie seraient incorporés, suivant leurs affinités ethnographiques, aux différentes nationalités qui formeraient la Confédération. Le socialisme n'a que des vœux à formuler. Au lieu de vaines protestations contre l'arbitraire des hommes d'Etat allemands, anglais ou russes, il ferait mieux de provoquer un mouvement d'opinion en faveur de la neutratité et de l'indépendance des Etats balkaniques ».

Après un échange d'observations la résolution suivante est adoptée :

Regrettant que la France et l'Allemagne, auxquelles il incomberait de résoudre la question orientale conformément aux intérêts de la civilisation, se trouvent actuellement divisées, du moins dans les masses les plus considérables de leurs populations respectives, par les funestes conséquences d'une guerre dont la responsabilité appartient aux classes dirigeantes, — nous émettons le vœu que l'intervention énergique de la démocratie socialiste établisse les conditions d'une entente qui permette à ces deux grands pays de travailler en commun aux œuvres de la civilisation. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de frapper d'impuissance la dictature réactionnaire en Allemagne, de faire échouer les projets de l'autocratie russe et des exploiteurs anglais, d'assurer la paix, et de favoriser l'indépendance et la neutralité des Etats des Balkans.

La manifestation ouvrière de Charleroi. — Le journal *le Temps*, peu suspect en la matière, rend compte en ces termes de l'imposante manifestation ouvrière des ouvriers Belges.

La manifestation qui a eu lieu aujourd'hui à Charleroi en faveur du suffrage universel et de l'amnistie pour les ouvriers condamnés en suite des évènements de mars, était la plus imposante de toutes celles que le parti ouvrier avait organisées jusqu'à présent. Le nombre des manifestants peut être évalué à plus de trente mille. Il se composait des délégués de toutes les associations ouvrières du pays, accourus à Charleroi pour réclamer la mise en liberté de tous ces malheureux et égarés qui expient dans les prisons du Hainaut l'emportement d'une heure d'excitation.

Le cortège qui descendait la route de Roux et de Jumet vers Charleroi était vraiment grandiose. Cinq cents femmes vêtues de deuil se trouvaient à la tête du cortège, auquel elles donnaient un aspect original et inusité. Derrière cette avant-garde, marchaient les manifestants, chantant la *Marseillaise* et le chant : *Vive la République sociale démocratique!* composé pour l'occasion par le citoyen Moreau, et d'autres chants socialistes. On remarquait plus de deux cents drapeaux rouges dans le cortège, qui poursuivait son chemin avec un ordre parfait.

Un seul incident s'est produit, devant le cimetière de Roux, où les ouvriers tués, lors de la répression sanglante du 26 mars, sont enterrés. Les manifestants semblaient décidés à faire une manifestation au cimetière, mais ils le trouvèrent occupé par une centaine de gendarmes à cheval, qui en défendirent énergiquement l'accès. Arrivés devant l'hôtel de ville, une députation a remis à M. Audent, bourgmestre de Charleroi, une pétition réclamant le suffrage universel et l'amnistie.

M. Audent, dans un excellent discours, a répondu que l'autorité communale appuiera la demande d'amnistie auprès des autorités compétentes, qui, d'ailleurs, s'occupent activement de la question sociale. Devant le local de l'Union verrière, les cris de « Vive Falleur ! » « Vive l'amnistie ! » redoublèrent, mais aucun désordre n'eut lieu. A cinq heures de l'après-midi, le cortège s'est dissous avec le même ordre aveo lequel il s'était formé.

Le gouvernement avait pris toutes les précautions possibles pour parer à toutes les éventualités. Dès samedi soir, deux régiments de lanciers occupaient la ville de Charleroi et quelques communes avoisinnantes. La garde civique était consignée depuis le matin. Une centaine de gendarmes à cheval gardaient l'accès de plusieurs monuments publics. Enfin, le régiment des grenadiers de Bruxelles avait l'ordre de se tenir prêt à partir pour Charleroi, à la première réquisition. Toutes ces précautions ont été inutiles, et l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner pendant la manifestation ouvrière.

TUNNEL SOUS-MARIN ENTRE LE DANEMARCK ET LA SUÈDE. — Alors que nos dirigeants, si gaspilleurs de l'épargne publique en matière de spéculation pure, ne peuvent arriver à se mettre d'accord pour le creusement du canal des *Deux mers* et la mise en exécution du projet *Paris port de mer* on s'occupe très activement en Scandinavie d'un projet de tunnel sous-marin entre le Danemarck et la Suède.

Nous trouvons dans les journaux de ces pays les nouvelles informations qui suivent relativement à ce projet.

M. Alexandre Rothe, ingénieur précédemment employé au canal de Panama, vient de soumettre aux deux gouvernements suédois et danois un projet de tunnel sous-marin entre Copenhague et Malmœ. Ce tunnel aurait une longueur de 12 kilomètres et passerait sous le détroit de Dogden entre Ameger et l'île de Salthomen et sous le Sund entre Soltholmen et Malmœ. Le banc sous-marin dans lequel il serait percé est de la même nature calcaire que celui de Calais à Douvres et offre naturellement les mêmes garanties de succès. Le coût des travaux est estimé à la somme de 30 millions de francs.

Le gouvernement suédois se montre très favorable à ce projet, mais celui du Danemarck paraît peu disposé à favoriser cette entreprise, dont les plus grands profits seraient certainement à l'avantage de son voisin du Nord.

LE CODE INDUSTRIEL RUSSE. — Le gouvernement russe vient d'édicter un code industriel qui s'il apporte quelques restrictions au laissez-faire bourgeois, n'en est pas moins une codification de la servitude prolétarienne.

A titre de documents nous en donnons les dispositions principales :

1° L'Etat se déclare seul arbitre, seul maître et seul juge entre les salariés et les employeurs.

2° Le passeport est obligatoire pour les salariés ; il est interdit aux patrons d'engager un ouvrier qui ne serait pas muni de cette pièce.

Mêmes exigences pour les femmes. Les enfants, pour être embauchés, doivent produire l'autorisation écrite par leurs parents ou tuteurs.

Le passeport est restitué à l'expiration du terme de l'engagement.

3º Tout engagement est consigné sur un livret, qui est laissé aux mains de l'ouvrier.

Aucune dette ne peut être retenue sur le salaire de l'ouvrier, sauf les deux exceptions ci-après :

Si l'ouvrier s'est fait nourrir à la cantine de la fabrique, ou si, par sentence judiciaire, une partie de son salaire a été saisissable.

Encore, dans ce dernier cas, la loi n'atteint-elle que le tiers du salaire du célibataire et le quart de celui de l'homme marié.

En cas d'avance de salaire faite par le patron à l'ouvrier, défense est faite au premier de prélever intérêt sur la somme avancée.

5º Le contrat qui lie l'ouvrier et le patron peut être rompu dans les circonstances suivantes :

L'accord mutuel des deux parties;

L'expulsion de l'ouvrier par mesure administrative

Son entrée au service militaire ou dans un service public;

L'incendie ou l'inondation de la fabrique.

Toutefois l'ouvrier peut être congédié par le patron :

S'il s'est absenté trois jours sans cause sérieuse;

S'il est inculpé de crime ou de délit entraînant la prison;

S'il est atteint de maladie contagieuse, dûment reconnue ;

S'il cause du désordre dans la fabrique par ivrognerie, rixes ou *indiscipline.*

Encore les tribunaux sont-ils libres de lui accorder, dans certains cas, une compensation pécuniaire.

De son côté, l'ouvrier peut obtenir la rupture :

Si le salaire n'est pas régulièrement versé ;

Si le patron ou ses agents se sont rendus coupables de mauvais traitements ou de sévices ;

Si le travail est nuisible à la santé ;

Si l'un des parents du travailleur vient à mourir ou est appelé au service militaire.

6º En cas de grève tumultueuse, le gérant de la fabrique est déclaré responsable et passible de diverses peines.

Les ouvriers grévistes ne sont passibles d'aucune peine s'ils reprennent le travail *à la première sommation de la police.*

Mais si la grève persiste, les instigateurs en seront punis d'un emprisonnement qui variera de 4 à 8 mois; les grévistes passifs d'un emprisonnement de 2 à 4 mois.

La peine est élevée d'un tiers en cas de dévastation de la fabrique, ou de violences ayant pour but d'amener la cessation du travail.

De même, tout ouvrier qui refuse d'exécuter les conditions du contrat qu'il a signé, est passible d'un emprisonnement pouvant aller d'un mois à un an de prison.

Les tribunaux d'arrondissement sont saisis des procès relatifs aux grèves.

Pour les prévenir, des Inspecteurs spéciaux sont chargés de faire à chaque semestre, une enquête sur l'état des fabriques et de recueillir les doléances des ouvriers et des patrons.

R. Vaillant.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Procès-verbal de la réunion mensuelle du 30 octobre 1886.

La séance est ouverte à 9 heures précises ; — Président, le citoyen Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône ; — assesseurs, les citoyens Maillard père, et Albert Regnard ; — secrétaire, le citoyen Gustave Perthuis.

Lettres d'excuses.

Le Président donne lecture de lettres d'excuses : du citoyen Millerand, député de la Seine, retenu par une conférence au Point-du-Jour ; du citoyen Mesureur, président du conseil municipal de Paris, qui avait pris des engagements antérieurs ; du citoyen Ernest Roche, qui assiste son compagnon de cellule, Duc-Quercy, dans une lutte électorale ; du citoyen Hervé ; de Benoît Malon, souffrant, et du citoyen Charles Longuet, conseiller municipal de Paris.

Don à la société.

Le citoyen Albert Regnard fait don à la société d'un exemplaire de son nouvel ouvrage ; des remerciements lui sont adressés par le Président au nom de la Société.

Ensuite, le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans modification. Puis le président suit l'ordre du jour.

Communication sur l'hygiène des villes.

Le citoyen R. Combret dit qu'il s'était chargé de faire une communication sur l'hygiène des villes, question très importante sur laquelle le docteur Bourneville, député, a fait un savant rapport. Cette question est très complexe et mérite de nombreux développements que l'état de santé du Docteur Combret lui empêche de faire aujourd'hui. Au surplus, ces développements trouveront leur place dans des conférences qui seront faites ici même, au local de la société, par le citoyen Combret, comme on va l'indiquer tout à l'heure.

Une carte de Paris et de ses environs, mise sous les yeux des membres présents, démontre, par une multitude de points noirs et divers signes, que Paris est enfermé par une triple ceinture d'usines insalubres, état intolérable et cause de nombreuses morts.

Examen de l'impôt sur le revenu.

La parole est donnée au citoyen Gustave Perthuis, chargé de faire un rapport sur l'état de la question au Parlement et non pour préconiser tel ou tel système fiscal. Le rapport est ainsi conçu :

Citoyennes et citoyens,

La critique de notre système fiscal n'est plus à faire.

Pendant que les socialistes soutiennent que, dans l'état social actuel, les travailleurs, par une fatalité inéluctable, en supportent seuls tout le poids, les économistes officiels eux-mêmes déclarent que, sans aucun doute possible, les impôts sont établis de telle sorte qu'ils frappent le citoyen en sens inverse de ses facultés contributives.

En tous cas, nous assistons à ce spectacle curieux ; des plaintes s'élèvent de tous côtés ; commerçants et industriels, patronat et prolétariat, propriétaires opulents et rentiers modestes, tous sont unanimes à demander des modifications profondes dans l'assiette de l'impôt.

Mais s'il y a concert de récriminations, celles-ci sont de natures diverses et — conséquences de l'esprit individualiste sous lequel nous vivons, — chaque protestataire ne s'occupe guère que du côté spécial qui le touche, n'ayant d'autre souci que de rejeter sa charge sur son voisin.

Ce reproche ne peut cependant être adressé aux socialistes sincères, car ceux-ci font abstraction de leur intérêt personnel et ne sont guidés dans leurs recherches que par l'intérêt de collectivité. Les études auxquelles ils se livrent étant ainsi débarrassées d'un obstacle auquel se heurtent invinciblement les individualistes, sous quelqu'appellation qu'ils se déguisent, ont donc un caractère indéniable d'impartialité et de justice que leurs adversaires peuvent traiter d'utopique, sans pour cela l'amoindrir.

Le Conseil d'administration de la *Société républicaine d'Economie sociale* a donc la certitude que de la discussion à laquelle il vous convie sortiront des enseignements dignes d'être médités et dont plus d'un de nos législateurs pourra tirer profit.

Avant d'ouvrir cette discussion, vous me permettrez, citoyennes et citoyens, d'établir l'état de la question, besogne que votre Conseil d'administration m'a confiée et que j'aurais aimé à voir faite par plus compétent que moi.

L'impôt sur le revenu a son histoire, que M. Yves Guyot vient d'esquisser dans un rapport parlementaire avec autant d'impartialité qu'on pouvait en attendre d'un partisan de l'impôt sur le capital.

Je ne la recommencerai pas, me contentant de dire qu'on en trouve de nombreux éléments dans les documents parlementaires de 1848 et de 1871.

En 1848, M. Goudchaux, dont on connaît le passage au Ministère des finances, proposa, non pas un impôt sur le revenu, comme on le croit généralement, mais bien un impôt sur divers revenus mobiliers. L'impôt sur le revenu fut proposé cependant par M. Passy et aussi par Proudhon, dont le projet recueillit 2 voix.

De 1871 à 1874, c'est par vingtaines qu'on compte différents projets d'impôts sur le capital : entr'autres le projet de Proudhon fut repris par M. Langlois. Mais l'Assemblée nationale n'accepta que de l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières et une augmentation des patentes, surchargeant les contributions indirectes de 700 millions. Un impôt sur les créances hypothécaires avait bien été voté, mais il fut aboli six mois après, sans avoir fonctionné par conséquent.

De 1874 à 1885, on a pour tout bagage :

1o Un amendement de M. Rouvier au budget de 1874, reproduit au budget de 1877, établissant des plus timidement un impôt de 0 50 0/0 sur les revenus, à titre extraordinaire et temporaire ;

2o Une proposition de loi émanant de Gambetta, présentée à la Commission du budget de 1876, dont il était président ; proposition adoptée par la commis-

sion, mais qui ne fut jamais déposée sur le bureau de la Chambre des députés. Pourquoi ? Cette proposition était cependant une des mieux étudiées parmi celles nombreuses déposées depuis 1871 ;

3° Une proposition de loi de M. Marion, très timide aussi ;

4° Des propositions de MM. Leidet et Sourigues.

Il faut bien le dire, la plupart de ces propositions n'ont rien qui tranche de l'ordinaire; elles ont l'air ou d'expédients, ou de timides essais, et à la façon hâtive dont elles sont rédigées, on serait tenté de croire qu'elles n'ont été faites que dans le but de donner facile satisfaction à des intérêts électoraux.

Depuis octobre 1885, malgré les promesses contenues dans les programmes, il n'a été déposé sur le bureau de la Chambre aucune proposition demandant une réforme complète, radicale, de l'impôt, et rien dans les discussions de la Commission du budget ne laisse supposer une meilleure attitude.

Une proposition de réforme partielle a cependant été déposée par M. Ballue, reprenant un projet dont il avait saisi déjà l'ancienne Chambre.

Puis, à titre d'amendements au budget, MM. Camille Dreyfus, Yves Guyot et Henri Maret ont déposé des propositions de loi : le premier pour un impôt sur divers revenus, et les deux derniers pour un impôt sur le capital, ressuscitant le projet déposé par M. Menier en 1876.

C'est de ces propositions : Ballue, Dreyfus et Guyot-Maret que je vais essayer de vous donner une analyse.

Proposition de loi Ballue.

Je regrette de commencer l'examen de cette proposition de loi par une critique de détail, mais il me semble que son titre : « *La Réforme de l'assiette de l'impôt* » est quelque peu prétentieux, car, si on condense le travail — consciencieux, il faut le reconnaître — auquel s'est livré l'honorable M. Ballue, on trouve que l'assiette de l'impôt est au moins respectée pour les 9/10e puisque sur un budget d'environ trois milliards ses projets de réforme atteignent seulement le chiffre maximum de 300 millions.

D'un autre côté, cette proposition de loi se lie intimement à une autre proposition que l'auteur n'a l'intention de déposer qu'après expérimentation de la première; et comme, de cette deuxième proposition il ne parle que d'une manière vague, nébuleuse, il en résulte une grande difficulté de connaître le point de contact des deux propositions et leurs effets probables combinés.

Comme il est obligatoire en pareille matière, M. Ballue a fait la critique de notre système fiscal, parfois d'une façon très vive mais qui aurait gagné à être appuyée moins souvent sur des citations empruntées à M. Leroy-Beaulieu. Toutefois il ne conclut pas à une réforme générale, mais bien à des réformes partielles successives. Il considère que les impôts actuels peuvent être classés en trois catégories principales :

1° Impôts sur le revenu (impôt foncier, patentes, contribution mobilière, etc.) contributions directes;

2° Impôts de consommation (monopoles, régies, douanes, octroi, etc.);

3° Impôts sur le capital (droits d'enregistrement, timbre, droits de mutation, etc.).

C'est de la première de ces catégories que M. Ballue s'occupe presque entièrement, tandis qu'il ne touche que partiellement à la deuxième et laisse totalement de côté la troisième qui, à son avis ne pourra être modifiée qu'après expérimentation de la première dont il attend des statistiques et des documents indispensables.

On le voit, c'est un homme méthodique et qui se pique d'être sage, ce dont il croit donner la preuve en disant :

« Au lieu de nous en tenir à la formule brillante de l'impôt sur le revenu, « pourquoi ne pas étudier à part chacun des éléments de la fortune des par- « ticuliers et taxer séparément chacun des revenus d'origines diverses qui « constituent le revenu général ? »

Partant de là, M. Ballue prend pour base de la péréquation générale à laquelle il veut arriver le chiffre de 4 fr. 50 0/0 que paie actuellement en bloc sur son revenu net imposable la propriété foncière (non compris les centimes additionnels), et il s'efforce de frapper tous les revenus de taxes qui, sans être d'un taux uniforme, arriveraient cependant à être égales. Je m'explique en citant M. Ballue lui-même :

« Les revenus, dit-il, alors même qu'ils sont égaux comme *quotité*, peuvent cependant différer au point de vue de la sécurité qu'ils offrent à leur détenteur, d'après leur nature et leur origine.

« Or, il en est trois espèces bien distinctes :

« 1° Les revenus qui proviennent du travail accumulé, de l'épargne réalisée, du capital acquis, en un mot. Ils sont soumis parfois à certaines fluctuations ; mais nés d'un capital impérissable par excellence, ils s'obtiennent sans effort, sans travail : c'est leur caractéristique. On les désigne communément sous le nom de *revenus permanents*.

« 2° Les *revenus mixtes*, plus que ceux du commerce et de l'industrie. Ils exigent le concours simultané d'un capital acquis et du travail. Ce capital acquis, cette première mise de fonds ne rapportent, en effet, ne produisent qu'en raison de la somme d'intelligence, d'activité, employée à les faire valoir. Ils sont nécessairement soumis aux aléas, aux risques de toute entreprise humaine.

« 3° Les *revenus du travail*, essentiellement précaires, ceux-là, et dont la perte d'un emploi, la maladie, le chômage, mille incidents imprévus peuvent tarir la source.

« Ces trois sortes de revenus correspondent avec trois dénominations généralement usitées : *rentes*, *profits*, *salaires*.

« Croit-on que si l'on soumettait à des taxes identiques des revenus *égaux* venant les uns d'un capital impérissable, les autres du travail de chaque jour, on réaliserait bien cette proportionnalité de l'impôt *aux facultés* qu'a voulue la constituante ?

« Serait-il juste d'infliger les mêmes charges à des fortunes si diverses ? »

L'auteur se répondant : non, il a donc dû supputer pour chaque revenu un taux basé sur l'état de sécurité de ce revenu, sa nature et son origine, ce qui l'a obligé à une série de raisonnements et de développements philosophiques, non exempts de difficultés et de controverses.

Mais ce n'est pas tout ; M. Ballue, ne faisant pas table rase de tous les impôts, devait encore, en établissant le taux d'une taxe, tenir compte de tel ou tel impôt frappant déjà le revenu spécial auquel il s'attaquait. C'est ainsi, pour citer seulement deux exemples : que pour l'impôt foncier, il tient compte des droits payés par les immeubles à chaque mutation et que pour l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières il tient compte de l'impôt actuel de 3 0/0 et des droits de timbre.

Toutes ces considérations compliquent singulièrement le travail de M. Ballue qui, en définitive, arrive aux conclusions suivantes, que nous allons examiner une à une, brièvement.

Revenus fonciers.

(a) Transformation des impôts directs dits de réparation en impôts de quotité.

(b) Impôt foncier fixé à 4.50 0/0 du revenu net imposable pour les propriétés non bâties et à 6.50 0/0 pour les propriétés bâties.

(c) Suppression de l'impôt des portes et fenêtres ou plutôt incorporation de cet impôt dans celui affectant les propriétés bâties.

Par ces trois mesures, M. Ballue croit, tout en obtenant une plus-value de 40,300,000 francs, supprimer tous les défauts trop connus de l'impôt de répartition, mais il ne faut pas se dissimuler qu'attendu l'esprit de spéculation et de concurrence qui règne aujourd'hui en maître, les malins joueront sur l'augmentation ou la diminution de valeur des immeubles, produite du fait que tel département aujourd'hui peu chargé le sera beaucoup demain, et *vice versa.* Ce n'est pas là une vaine crainte, car M. Ballue lui-même constate qu'*entre les départements l'impôt varie de 0.95 c. à 7 fr. 21 c.*; et cette différence se reproduit entre arrondissements, cantons et communes.

Spécialement les propriétés bâties reçoivent un surcroît de charges. Mais les propriétaires ne chercheront-ils pas « *à se décharger du poids de ces impôts sur le locataire ?* » M. Ballue constate cette tendance, mais ne s'en inquiète pas outre mesure car « *ce sont là, dit-il, des phénomènes économiques sur lesquels les lois fiscales exercent une influence à peu près nulle.* » Plus tard cependant, quand il développe les motifs qui l'ont amené à supprimer l'impôt des portes et fenêtres, ou plutôt à le mettre à la charge du propriétaire, en l'incorporant dans l'impôt foncier, il constate qu' « *il sera toujours facile — trop facile ! — au propriétaire d'incorporer sa cote de portes et fenêtres dans le prix de ses loyers, au lieu d'en présenter le montant à part à son locataire comme il le fait aujourd'hui ; la loi à la main, l'impôt des portes et fenêtres ayant toujours été considéré comme un supplément à la cote mobilière.* »

Dans ces conditions on est amené à se demander quel changement va apporter cette réforme.

Revenus des capitaux.

(d) Impôt de 4 fr. 50 0/0 sur les revenus des créances sur l'Etat.

(e) Impôt sur les revenus de valeurs mobilières (loi de 1878) élevé à 4 0/0.

(f) Impôt de 6 0/0 sur les intérêts des créances hypothécaires et chirographaires.

Moins pessimiste que M. Menier et ses élèves, M. Ballue ne craint pas qu'un impôt sur les rentes françaises porte préjudice à notre crédit national. Cet impôt, en outre, lui semble de toute justice ; ce n'est pas nous qui le contredirons.

L'augmentation de l'impôt sur les revenus (loi de 1872) fera peut-être crier un peu les détenteurs des valeurs actuellement existantes, mais nous ne croyons pas à son efficacité quant aux valeurs à émettre. En effet, le taux d'émission et le taux d'intérêt seront, à n'en pas douter, fixés de façon que l'impôt soit payé par le débiteur. Je n'en ai pour preuve que l'exemple donné aujourd'hui par la ville d'Oran. Cette ville émet un emprunt, et sur les affiches on lit en gros caractères qu'elle prend à sa charge l'impôt sur le revenu.

Je tiendrai le même raisonnement pour l'impôt sur les créances hypothécaires et chirographaires. Pourquoi se dissimuler que le débiteur est à la discrétion du créancier, qui, par suite, saura toujours de façon ou d'autre, se récupérer de l'impôt dont on frappera son revenu. Bien plus, le débiteur chirographaire aura encore un surcroît de charge occasionné par l'enregistrement *obligatoire* du titre constituant sa dette ; et cet enregistrement est, en général, de 1 25 0/0 du capital.

L'opinion qui vient d'être émise touchant l'impôt sur les créances hypothécaires trouve sa confirmation dans ce fait que le Crédit foncier de France insère dans ses actes de prêts une clause rendant exigible la somme prêtée, si l'impôt en question était établi, à moins que le débiteur ne consentit à le

payer. Beaucoup de prêteurs imposent une pareille condition et dans nombre d'études de notaires, cette clause est de formule habituelle.

Revenus mixtes

(g) Augmentation de 15 0/0 du droit fixe des patentés (tableaux A, B, C, loi du 23 juillet 1880 ;

(h) Doublement de ce droit fixe pour les agents de change ;

(i) Augmentation de 50 0/0 de ce droit pour les banquiers et les tenants de caisses d'escompte et de négociation de valeurs ;

(k) Le droit proportionnel des patentes (Tableau D, professions libérales) porté au 8e du loyer d'habitation;

(l) Inscription parmi les patentés, tableau D, des peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs, professeurs libres.

Jusqu'alors M. Ballue s'était trouvé en présence de revenus faciles à constater, mais il n'en est plus de même quand il s'attaque aux *bénéfices du commerce, de l'industrie et des professions libérales.* Il n'a pas confiance dans la déclaration des contribuables, et d'un autre côté, il ne veut pas donner à l'administration le droit de contrôler le montant des bénéfices en demandant la communication des registres et des pièces pouvant les établir. Il craint là une inquisition. Dans ces conditions, il recherche si le loyer n'est pas une indication du chiffre des bénéfices ; il se répond affirmativement et part de cette donnée absolument arbitraire pour augmenter les patentes et créer une nouvelle classe de patentés. Je ne crois pas que cette réforme soit favorablement accueillie en ce temps de crise commerciale et industrielle, et nous ne voyons guère que les agents de change, banquiers et officiers ministériels qui l'accepteront silencieusement parce qu'ils ont intérêt à ce qu'aucun bruit ne soit fait autour d'eux. Il est vrai que M. Ballue fait briller aux yeux des patentés, commerçants et industriels, les dégrèvements dont il sera parlé plus bas.

Cependant, en ce qui concerne les officiers ministériels, le montant de leurs bénéfices est extrêmement facile à constater. En effet, ils ne peuvent céder leurs charges que sous le contrôle et l'agrément de la chancellerie, à qui les produits de cinq années et le montant des charges sont justifiés. Il y a, dans ces éléments, une base certaine.

Revenus du travail

(m) Impôt de 2.50 0/0 sur les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, des départements, des communes, des administrations publiques, des administrations et entreprises particulières, après déduction de 1.500 fr pour les traitements et pensions n'excédant pas 5.000 fr. et sans déduction ce chiffre dépassé. — Exemption en faveur des militaires en activité de service.

(n) Même impot sur les pensions servies par l'Etat.

(o) Même impot sur les bénéfices des fermiers, calculés comme représentés par le 1/4 du prix annuel du bail (Défalcation de 1.500 francs comme ci-dessus).

(p) Les travailleurs manuels à la tâche ou à la journée exempts de la taxe.

Quand il s'est agi de connaître le chiffre de bénéfices faits par les patrons, commerçants, industriels ou professions libérales, M. Ballue n'a pas trouvé un mode convenable. Il n'en est plus de même pour les employés. Nous ne noterons qu'en passant ces taxes justifiées dans l'esprit de l'auteur par les dégrèvements dont il sera parlé plus bas. Certes, notre critique ne s'applique

qu'aux traitements ou pensions modestes, et la taxe peut se justifier quand elle atteint les traitements et pensions exagérées ou sinécuraires. Nous aurions aussi à louer M. Ballue, si on exemptait de la taxe les ouvriers à la tâche et à la journée, s'il n'exigeait d'eux plus loin une cote personnelle et une taxe d'habitation, dont ils ne sont pas tenus aujourd'hui.

Pour l'instant, M. Ballue ne compte pas sur l'impôt frappant les bénéfices des fermiers, car dans un tableau récapitulatif, il ne le porte que pour mémoire, « la crise agricole comportant des remises et des modérations qui rendront à peu près nul le produit de l'impôt de 2.50. »

Revenu général.

(q) Taxe personnelle uniformément fixée à 1 fr. 50.

(r) Suppression de la cote mobilière, mais création d'une taxe d'habitation, variant de 8 à 16 0/0, avec réduction pour les gens mariés et ayant des enfants mineurs.

Par ces deux mesures, M. Ballue obtient une plus-value de 126 millions 500.000 francs. Ce n'est pas cependant que la taxe personnelle lui plaise beaucoup, car c'est, dit-il, « un impôt de capitation ne tenant compte, par conséquent, ni de la fortune, ni de la faculté des contribuables, » mais « dans une démocratie, il est juste et bon que tous les citoyens, *même les plus pauvres*, comprennent l'obligation de participer aux charges publiques, surtout quand nous nous efforçons — c'est l'auteur qui parle — d'alléger pour eux le poids des impôts de consommation. » Je ne ferai aucun commentaire.

Si la cote mobilière est supprimée, elle est aussitôt remplacée par une taxe d'habitation superposée à la cote personnelle. Là encore, M. Ballue pense que le loyer est une indication du revenu de l'habitant et établit sa taxe sur cette donnée que nous avons déjà qualifiée d'arbitraire; pour cette fois, il admet que la taxe soit progressive, variant de 8 à 16 0/0 et malgré tout son désir de proportionnaliser (!) les charges en établissant des taxes à taux différents (! !) il admet cet impôt de superposition parce que, dans un Etat comme le nôtre, grevé de lourds impôts, il devient indispensable par la multiplicité des taxes, de réduire au minimum pour chaque contribuable les conséquences des erreurs d'évaluation, puisqu'il cite du Leroy-Beaulieu et s'appuie sur Proudhon.

Si le projet de M. Ballue est accepté, les petits locataires parisiens, aujourd'hui dispensés de la cote personnelle et mobilière, auront un surcroît de charge, car il demande l'abrogation de l'article 20 de la loi du 21 avril 1832, en vertu duquel les villes peuvent prendre sur le produit de leur octroi tout ou partie du contingent personnel et mobilier. Et alors un loyer de 300 fr. paiera 24 fr. de 400 fr. 35 fr.; de 600 fr. 57 fr.: toujours ajoutés à la cote personnelle. Je ne mentionne que pour ordre de la diminution accordée aux gens mariés et ayant des enfants mineurs.

Telle est la nouvelle taxation demandée par M. Ballue qui, de ce chef, obtient 292 millions qu'il propose d'employer aux dégrèvements suivants:

1° Suppression des prestations.

Les prestations qui produisent en argent 23 millions — celles faites en nature s'élevant à 33 millions — seraient supprimées et l'entretien des chemins mis à la charge des départements qui, cependant, recevraient de l'État une somme de 45 millions à prélever sur les 292 millions de nouvelles recettes.

2° Suppression des droits frappant les vins, vinaigres, cidres, poirés, hydromels et bières, à quelque titre que ce soit: suppression des formalités d'exercice, visite, etc.

Ce dégrèvement s'élèverait à 187 millions, s'éparpillant sur une population de

36 millions d'habitants; mais, d'un autre côté, M. Ballue propose une augmentation des droits de licence jusqu'à concurrence de 7 nouveaux millions et l'extension de la licence aux commerçants joignant le commerce de vins, alcools et liqueurs, à leurs autres opérations.

3° Suppression de la surtaxe sur la grande vitesse.

Ce dégrèvement s'élèverait à 30 millions, et comme la suppression de la surtaxe entraînerait l'obligation pour les compagnies de chemins de fer, en vertu des conventions de 1883, de diminuer leur tarif, il atteindrait 51 millions. M. Ballue considère que les commerçants et industriels profiteraient tout particulièrement de cè dégrèvement : compensation de l'augmentation des patentes. Sans doute. Mais la garantie d'intérêt exercée par les compagnies ne croîtrait-elle pas ?

Résumé.

Comme on le voit, le projet de loi de M. Ballue est des plus complexes, mais quand on l'a dépouillé on se demande quel avantage bien appréciable en retirera le contribuable. La première impression ressentie, c'est (pour employer une expression vulgaire mais significative) que l'auteur découvre Pierre pour couvrir Paul; ensuite qu'abolissant une taxe qui me frappe, il en établit une qui me frappe dans des conditiens presque analogues, nous plaçant spécialement au point de vue des intérêts de la classe des travailleurs, nous voyons bien un dégrèvement sur les boissons, mais d'un autre côté, nous constatons :

1° Une répercussion opérée par le propriétaire sur le locataire;

2° Une taxe sur de modestes appartements ou traitements;

3° Une augmentation des petites patentes;

4° L'obligation aujourd'hui remplie en partie par les villes, de payer une taxe personnelle et une taxe d'habitation.

De sorte qu'on est autorisé à se demander s'il y a bénéfice. Personnellement nous répondons : non. Le travailleur ne ressentira aucun bien-être de cette réforme, peut-être même son état sera-t-il aggravé.

Du reste, M. Ballue lui-même convient que les réformes qu'il préconise ne procureront au contribuable qu'un soulagement de 50 à 80 francs. Nous sommes presque d'accord !

Projet Dreyfus.

(Le rapporteur s'excuse de devoir ajourner l'analyse promise de ce projet; le temps lui a manqué pour le rechercher. Le citoyen Antide Boyer fait remarquer que ce projet n'a, en effet, été distribué à la Chambre que le 29 octobre, et que dans de pareilles conditions le rapporteur est excusable. Il peut cependant dire que ce projet n'établit pas un impôt progressif).

La légitimité de la forme progressive de l'impôt est reconnu par des économistes plus modérés. J.-B. Say, notamment, dans son catéchisme d'économie politique, à la question : « *Suffit-il, pour que l'impôt soit équitable, qu'il se trouve réparti dans une égale proportion sur chaque revenu?* » répond : « *Non; un impôt qui s'élèverait au cinquième des revenus et qui ferait payer 60 fr. à un revenu de 300 fr. serait une charge infiniment plus lourde pour ce revenu que les 6.000 fr. que le même impôt ferait payer à un revenu de 30.000 fr.* » Cet argument a été développé il y a quelques années par M. Clémenceau au cirque Fernando, en rendant compte de son mandat.

Mais est-il possible de l'établir cet impôt progressif? Ses adversaires le nient. Avec désinvolture M. Ballue reprenant la thèse de M. Menier dit :

« Il serait bon de s'entendre d'abord sur la signification exacte de ce mot « progressif. »

« Faut-il le prendre dans son sens absolu, mathématique? mais alors ce serait l'absorption plus ou moins rapide de l'intégralité du revenu par l'impôt: ce serait l'absurde. Passons.

« Faut-il comprendre que la progressivité des taxes aurait pour but d'établir une sorte de niveau qu'aucune fortune ne pourrait dépasser? — Mais alors ce serait enlever tout stimulant à l'intelligence et au travail, ce serait une barrière infranchissable opposée à tout progrès, ce serait la ruine de notre pays. Passons encore. »

D'un autre côté il est bien certain que l'impôt progressif ne peut être établi que comme complément d'un impôt unique et direct, et alors répondent les adversaires de l'impôt unique et de l'impôt progressif, vous autorisez l'inquisition chez les particuliers. Je ne développerai pas cet argument; il vous est connu et mérite, du reste, un sérieux examen.

J'ai terminé, citoyennes et citoyens; cependant je crois devoir appeler aussi votre attention sur un système fiscal qui a eu son heure de popularité et qui pourrait être avec quelque chance de succès à l'impôt sur le revenu ou sur le capital. Je veux parler de ce système qui consisterait à tirer les impôts d'un droit sur les successions. Je le livre à vos méditations.

En abolissant les successions en ligne collatérale; en utilisant le produit des biens revenant ainsi à la collectivité, et en frappant les autres successions et les dispositions entrevifs de droits par un nouveau procédé, ne pourrait-on arriver à supprimer tous nos impôts, mais la plus grande partie? Quelles objections pourrait-on faire?

Projet Guyot-Maret

Le 20 octobre, M. Yves Guyot et M. Henry Maret (ce dernier autrefois partisan de l'impôt sur le revenu) ont présenté à la Commission du budget un projet d'impôt sur le capital.

Ce projet est la reproduction à peu près complète du projet Menier. On en connaît la théorie. Je ne m'étendrai pas longuement sur ce projet simpliste, me bornant à citer les articles 1 et 2 ainsi conçus :

1o Une taxe de 1 0/0 est établie sur la valeur vénale des capitaux fixes possédés en France...

2o Sont considérés comme capitaux fixes : le sol, les mines, les constructions, les machines, les outillages, les navires, les voitures, les animaux d'agrément ou servant à l'exploitation, les ustensiles de ménage, les objets d'art lorsqu'ils ne sont pas à l'état de marchandises destinées au commerce.

Il est sans doute sous-entendu dans l'esprit des auteurs, que le rendement de l'impôt serait employé à des dégrèvements. Mais ils n'en disent mot, de sorte que nous manquons d'éléments de discussion.

Quand on compare ce projet avec celui de M. Ballue, on remarque vite que la plupart des capitaux mobiliers frappés dans leur revenu par ce dernier, sont exemptés par MM. Guyot et Maret; ce n'est pas par oubli, mais par système; le livre de M. Menier : « *Théorie et application de l'impot sur le capital* », en fait foi.

Cependant des fortunes mobilières considérables existent. Pourquoi seraient-elles exemptes d'impôts? Je pose simplement la question, à laquelle sans doute répondront les auteurs quand leur proposition viendra en discussion.

Vous avez dû remarquer, citoyennes et citoyens, que les trois projets Ballue, Dreyfus et Guyot-Maret, sont muets sur la progressivité de l'impôt, qui, cependant est inscrite au moins dans le programme de M. Maret, convertis maintenant aux idées de M. Menier, adversaire, comme M. Ballue, de l'impôt progressif.

Durant son existence, l'individu aurait été absolument libre dans ses manifestations, gêné en rien par un système fiscal qui, aujourd'hui, l'étreint de toutes parts, et alors quoi de plus juste que les biens recueillis par lui de son vivant, grâce à une meilleure organisation sociale, reviennent en partie à la Société qui lui a donné l'instruction, et mis en mains les moyens de travail, etc., etc.

Je le répète, citoyennes et citoyens, je me borne à une indicatiou. Pour mon compte personnel, je ne crois pas que l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le capital ou l'impôt sur les successions soit la solution de la question sociale, mais de trois remèdes non entièrement curatifs faut-il encore rechercher celui qui apportera la plus grande somme de soulagement. *(Applaudissements).*

La lecture du rapport terminée, le Président remercie le citoyen Gustave Perthuis; il déclare la discussion ouverte; sur invitation, le citoyen Jourde prend la parole et, après des observations échangées entre le Président et le citoyen Chirac, sur la position de la question, s'exprime dans les termes suivants:

Le citoyen Jourde ne discute pas l'esprit ni les termes des différents projets de loi dont le Parlement est saisi; il prend la question dans sa généralité: que peut-on attendre de l'impôt sur le revenu? Sans doute, si on se place au point de vue absolu, cette forme d'impôt, aucune forme d'impôt n'est bonne; mais sommes-nous réunis pour adopter un système social, faire de l'utopie, ou, au contraire. pour examiner si, se plaçant au point de vue de l'organisation sociale actuelle, tel genre de fiscalité est préférable à tel autre? C'est sur ce terrain qu'il se place. Assurément tous les impôts sont mauvais, frappent d'une manière injuste, et aucun mode fiscal ne pourra détruire entièrement ces deux défauts. En attendant une réforme sociale complète, il n'y a donc place qu'à des projets de mieux être. L'impôt sur le revenu est inscrit depuis longtemps parmi les revendications républicaines, et le citoyen Jourde estime que ce n'a pas été sans études préalables, où les questions d'incidence et de répercussion ont été traitées, car tout le débat coule sur deux mots. L'incidence et la répercussion ne se font pas aussi mathématiquement que les théoriciens l'enseignent. Ainsi, par exemple, l'impôt qui frappe les tabacs a-t-il une incidence et une répercussion aussi violentes, aussi certaines que les droits d'octroi? Evidemment non. Par conséquent, quand on parle d'impôt sur le revenu, faut-il entendre: établissements d'impôts sur les revenus, ou remplacement des plus iniques, mais de façon que la répercussion soit difficile, et en tous cas moindre qu'actuellement. L'impôt sur le ou les revenus est pratiqué dans toutes les puissances voisines. Il a ses séductions, et l'orateur persiste à croire qu'on peut en tirer des améliorations. — L'orateur a aussi fait diverses comparaisons entre l'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu; ce dernier a ses préférences. Cependant il est des cas où l'impôt sur le capital serait préférable; par exemple, quand il s'agirait de frapper un capital que son propriétaire s'abstiendrait de faire fructifier.

Le citoyen Chirac dit que le citoyen Jourde s'est placé sur le terrain réformiste, c'est un terrain chancelant qui n'est pas le sien. Réformer l'impôt, faire que la répercussion ne s'opère plus sur le dos des travailleurs, lui paraît choses incompatibles avec l'organisation sociale actuelle. Certes, il peut y avoir différents cas où l'impôt frappe réellement là où la loi l'indique, mais c'est rare exception. Aussi ne peut-il s'y arrêter. Avant tout, dit-il, il faut savoir comment on établira le droit de vivre. (Le citoyen Chirac avait cru aussi que l'impôt sur le ou les revenus étaient un impôt de superposition, mais le président lui a fait observer que telle n'avait pas été l'opinion du citayen Jourde).

Le citoyen Albert Regnard cite des exemples de la fiscalité en Angleterre, et

dit ce qu'est l'income-tax. Pour lui aussi l'impôt sur le revenu n'est pas la solution scientifique de la question sociale, laquelle réside plus particulièrement dans la socialisation des moyens de production. Cependant il pense que cet impôt, selon qu'il sera établi, pourra apporter quelques soulagements.

Après le citoyen Regnard, le citoyen Junqua développe avec exemples à l'appui, un système d'impôts.

Puis la discussion étant déclarée close, le citoyen Combret a soumis à la réunion l'ordre du jour suivant :

« La Société républicaine d'Economie sociale, réunie mensuellement le 30 octobre 1886, invite ses commissions d'études à tenir compte des observations présentées par les divers orateurs au sujet de l'impot sur le revenu, les chargeant de présenter une résolution ferme à discuter dans la prochaine réunion mensuelle. »

Mis aux voix, cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADMISSIONS

La Société accepte les adhésions de 12 nouveaux membres.

PROPOSITIONS DIVERSES

Une quête, proposée en faveur des grévistes de Vierzon, a produit 8 fr. 10

Les membres présents sont priés de se faire inscrire dans les commission d'études. — Des listes d'adhésions à la résolution du 28 août 1886 (Restitution de rentes par le Gouvernement britannique) sont à la disposition du public.

La séance est levée à 11 heures précises.

Le President, ANTIDE BOYER. *Le secrétaire*, GUSTAVE PERTHUIS.

REVUE DE LA PRESSE

RIVISTA ITALIANA DEL SOCIALISMO. *Programme.* — Nous avons reçu le premier numéro de notre nouveau confrère auquel nous souhaitons fraternellement de nombreux lecteurs et une longue vie. Comme son titre l'indique, la *Rivista* est essentiellement italienne. Elle a pour directeur-fondateur le socialiste romagnol Antonio Lanzoni et pour principaux collaborateurs : Andrea Costa, le chef incontesté du socialisme parlementaire italien ; Gnochi-Viani, savant modeste et écrivain de mérite ; Filippo Turatti, le plus brillant des théoriciens socialistes transalpins ; Napoleone Colajanni, le jeune savant sicilien qui a déjà pris place parmi les sociologues européens ; Luigi Castellazzo, le doyen des revendications socialistes en Italie et l'auteur d'un livre qui restera : le *Tito Vezio* (Titus Vetius un des précurseurs de Spartacus) ; Giovanni Rossi, le socialiste expérimentateur ; Gaetano Zirardini, Antonelli, Baldi, Bissolati, Coudelari, Chiantore, de Felire, Domanico, Lazzari, A. Moneta, Musini, Panizza, Poroletti, Prampolini, Ratti, Schioppo-relli, etc,

Le but de la *Rivista italiana del socialismo* est ainsi esquissé :

« Dans cette revue, nous nous proposons surtout de donner un développement, ample, scientifique, aux questions qui agitent et préoccupent l'opinion

publique; de tenir compte de tous les courants socialistes offrant à nos coréligionnaires une libre tribune pour y exposer leurs idées; de donner au socialisme une empreinte italienne conforme, le plus possible, à notre caractère national.

Convaincus de travailler dans l'intérêt des idées que nous professons et du parti socialiste, nous suivons la voie que nous nous sommes tracée sans hésiter, sans transiger et en faisant flotter bien haut notre drapeau.

De nos coréligionnaires, nous attendons aide, de nos adversaires, sérénité de jugement.

A en juger par le premier numéro de la *Rivista*, elle sera fidèle à son large programme; elle s'inspirera, dans ses conceptions générales, du socialisme scientifique dont Marx est le plus puissant formulateur ; elle constatera l'antagonisme des classes; mais, tout comme la *Revue socialiste*, nons sommes heureux de le constater, elle ne s'enferme pas dans l'économisme exclusif des marxistes purs; elle admet que la grande question qui ébranle l'ordre de chose actuel, n'est pas purement *économique*, mais est *sociale*, c'est-à-dire *politique*, *économique* et *morale*, en un mot, *humaine* et non seulement cela *prolétarienne*. Les articles *Come intendiamo il socialismo*, de Lanzoni, et *Organizazione Studii sulla propaganda*, de Turatti, sont significatifs sur ce point.

LE DEVOIR. *Suffrage universel.* M. Godin entreprend, dans le *Devoir*, une campagne pour le perfectionnement du suffrage universel :

Il est dit-il d'un intérêt social de premier ordre de s'en préoccuper. Le suffrage universel, dans les différentes nations de l'Europe qui ne le possèdent pas, devient le point de mire des masses, comme moyen d'action. Cela est fait d'une façon inconsciente encore et sans aucune conception nouvelle de la pratique du droit de suffrage. C'est pourquoi il convient de faire en sorte qu'une nouvelle inauguration du suffrage universel ne se fasse pas en Europe, sans être débarrassée des vices et des lacunes que l'exercice de ce droit revêt en France. C'est dans ce but que je me suis occupé et vais m'occuper de la question.

Dans notre pays, l'organisation du suffrage universel n'est qu'à l'état d'ébauche ; détourné de son but sous le gouvernement corrupteur de Napoléon III, pour constituer un instrument oligarchique au profit du despotisme et des exploiteurs de tous ordres, il a besoin d'être démocratiquement organisé.

Jusqu'ici le suffrage universel s'exerçant par le scrutin uninominal de canton ou par scrutin de liste de circonscription départementale, il en est résulté que la représentation n'a été accessible qu'à la richesse, sauf rares exceptions ; car, il faut dépenser au moins 15.000 fr. pour se faire élire député et, souvent, 30 à 50.000 fr. dans les élections partielles. La députation est donc à peu près inaccessible aux candidats ouvriers. Il faut changer cet état de choses ; il faut que dans le mouvement européen qui va se produire en faveur du suffrage universel, les guides du mouvement sachent concevoir une organisation du suffrage vraiment démocratique et de nature à inaugurer le véritable exercice de la souveraineté du peuple.

Ce n'est ni le scrutin uninominal de canton ni le scrutin de liste de circonscription départementale ou provinciale qui donneront ces résultats. Leur expérience a été faite en France, et l'on a pu voir qu'elle a tourné au seul avantage de l'exploitation bourgeoise, tout comme le scrutin censitaire. Il faut un système pour réaliser le gouvernement vraiment démocratique et socialiste dans lequel les ouvriers auront la large place à laquelle ils ont droit.

Quel sera ce mode d'organisation du suffrage universel ?

Ce sera le suffrage universel par scrutin de liste nationale, avec renouvellement de la moitié des Chambres chaque année.

Ce mode de scrutin sonnera l'heure de l'émancipation des classes ouvrières;

il permettra à tous les électeurs de se concerter d'un bout à l'autre de la nation, et de se répartir la représentation suivant la proportion numérique des différentes classes de la société.

Les masses laborieuse ne seraient plus obligées d'accepter les candidats, que les comité électoraux bourgeois leur imposent aujourd'hui.

L'électeur serait libre dans le choix de ses candidats.

Il y aurait égalité des citoyens devant l'urne, tous les électeurs votant pour un même nombre de candidats, soit par exemple une liste de 10 à 12 voix.

Les candidats n'auraient plus à faire de frais d'élection : l'argent ne serait plus rien dans les élections, le mérite serait tout.

La Chambre étant renouvelable par moitié, chaque année, le représentant ou le député se sentirait sous le jugement annuel du suffrage universel, non pas sous celui d'une circonscriplion dont il aurait flatté les appétits ou les passions, mais sous le jugement de la France entière, qui ne serait pas accessible aux faiblesses locales, et ne donnerait son suffrage qu'aux députés qui auraient agi dans l'intérêt du peuple en votant des lois utiles et favorables au travail.

Envisagé au point de vue des intérêts ouvriers une bonne organisation du suffrage universel serait la première des réformes sociales à opérer.

Car, en tout pays, tant que les Assemblées législatives seront nommées sous les influences de la richesse, jamais on n'aura de représentation favoau travail. On fera au peuple des promesses qu'on éludera toujours comme on l'a toujours fait.

Avec le scrutin de liste nationale, avec un bulletin de vote portant par tout le pays un même nombre de noms fixé par la loi et permettant à chaque électeur de voter pour un nombre de représentants égal à celui des divisions administratives du pays, telles que les ministres des Finances, de l'Intérieur, de l'Instruction publique, du Travail, de l'Agriculture, du Commerce, des Travaux publics, des Affaires étrangères, de la Marine et de la Guerre, chaque électeur aura la satisfaction de voter pour les hommes qu'il croit capables d'exercer une salutaire influence sur chacune de ces grandes divisions administratives et gouvérnementales, c'est-à-dire sur les intérêts nationaux.

Le scrutin de liste nationale avec renouvellement annuel, serait l'expression réelle du désir du bien public : il serait inaccessible à toutes les influences oligarchiques. La moitié des Chambres étant réélue chaque année la tradition des projets de loi serait maintenue ; la législature ne serait jamais interrompue et les réformes nécessaires aboutiraient.

Le Socialiste. *La misère des ouvriers anglais.* — Les salaires sont partout réduits au minimum, la moyenne atteint à peine 10 shillings (12 fr. 50) par semaine. Les réductions des salaires pratiquées à tort et à travers irritent beaucoup les ouvriers qui, en outre, sont encore exploités par le *truck-system* (1), bien qu'il soit sévèrement défendu par la loi. Puis, la paye se fait irrégulièrement, ainsi tantôt toutes les quinzaines, tantôt à la fin du mois. Si un ouvrier demande à la fin de la semaine sa paye, on lui avance un acompte, mais on lui déduit un shelling, par livre sterling, c'est-à-dire qu'il paye un intérêt de 240 0/0 par an. Par de tels moyens, les fabricants parviennent à baisser les salaires de leurs ouvriers.

Et ce n'est pas étonnant après cela, dit un journal bourgeois, que non

---

(1) Le *truck-system*, est le système qui oblige l'ouvrier à acheter ses vivres et tout ce dont il a besoin dans des magasins tenus par les patrons. Ce système, qui correspond à nos coopératives patronales, avait pris une telle extension que la petite bourgeoisie commerçante était supprimée dans les grandes villes manufacturières. Mais les vols commis par les patrons sur les objets qu'ils vendaient ont tellement irrité les ouvriers, que le gouvernemeut dut interdire le trukc-system, qui s'introduit de nouveau à ce que nous dit notre correspondant.

seulement les ouvriers s'approprient les idées socialistes, mais que des hommes ayant joué un rôle dans le mouvement bourgeois radical, adhèrent au mouvement socialiste et en deviennent les meneurs. Les masses seront bientôt gagnées au socialisme.

Le Congrès des trad's unions à Hull indique déjà qu'elles ont fait un pas dans cette direction. Aussi les journaux bourgeois ne parlent pas beaucoup de ce congrès comme c'était leur habitude.

Les journaux bourgeois faisaient toujours de grands cas des congrès des trad's unions et donnaient les trad's unions comme modèle de sagesse aux ouvriers continentaux. Cette année tout est changé : parce que le *socialisme* a fait son entrée aussi dans les corporations si conservatrices. Certes, nous socialistes révolutionnaires, nous ne nous extasions pas sur ce congrès, dont les résolutions ne cèdent en rien à celles des années précédentes, mais cela ne nous empêche pas de constater que le mouvement socialiste a fait ses débuts.

Disons encore que le Congrès de Hull est même inférieur au Congrès de Londres de 1882, où on a accepté la résolution de la nationalisation de la terre, tandis que le Congrès de Hull l'a rejetée par une majorité de 47 voix contre 42. Le Congrès de Hull a aussi rejeté la législation internationale du travail et la journée normale de travail, bien que ces deux revendications soient dans l'intérêt des ouvriers anglais eux-mêmes qui se plaignent tant de la concurrence étrangère. Mais il ne faut pas oublier que ce ne sont pas les trade's unions elles-mêmes, mais leurs chefs qui ont rejeté ces résolutions contre les intérêts des ouvriers. Une minorité s'est déclarée pour les résolutions prises au Congrès ouvrier international de Paris, et plusieurs délégués se sont ouvertement proclamés socialistes et ont osé demander des mesures socialistes sans qu'une seule protestation se soit produite.

Le Congrès a démontré qu'il existe un contraste notable entre le trade's unionisme officiel et les masses. Cette fois encore, les chefs officiels ont de nouveau remporté la victoire, mais l'opposition prend des forces, et bientôt les chefs resteront sans soldats. D'ailleurs Broadhurst, Shipton et Burnett se consoleront bien vite — n'ont-ils pas de bonnes places assurées par le gouvernement comme récompense de leur... habileté. Il reste encore à assurer une bonne place pour la fille à tout faire de cette sainte trinité, je veux dire Adolf-Smith-Headinglay.

Mais revenons au Congrès de Hull. Le président du Congrès, Madisson, disait dans son discours : il est nécessaire de limiter la journée de travail. L'ouvrier ne reçoit pas sa part légitime du produit de ses mains, il n'est regardé que comme une machine à produire des capitaux. Et cependant *sans le travail l'existence des capitalistes est impossible* ! Plus le travail est lourd et long, moins l'ouvrier gagne..... qui ne travaille, ne devrait pas non plus manger. Il demande ensuite que le Congrès se prononce pour la journée normale de huit heures. Une journée de huit heures procurera du travail à un demi-million d'ouvriers qui se trouvent maintenant sans occupation. Il demande en outre des *boycots* contre les fabricants récalcitrants.....

La preuve que le « poison socialiste » a pénétré même dans cette organisation — c'est que le Congrès de Hull a décidé de convoquer, pour l'année prochaine, un Congrès ouvrier international à Londres et que les journaux bourgeois et conservateurs (l'*Economist*, *Standard*, etc.) attaquent violemment la minorité socialiste du Congrès de Hull.

LA JUSTICE. *L'arbitrage et les grèves.* — A propos du projet de loi sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons, déposé par M. le ministre du commerce, M. Camille Pelletan indique avec un grand sens les raisons pour lesquelles cette loi, si elle était votée, serait sans efficacité.

L'arbitrage organisé par le projet serait facultatif en France, comme il l'est en Angleterre. On constate qu'en Angleterre, les patrons ont fini par en comprendre les avantages. Je le conçois, mais pourquoi ?

Parce qu'ils ont appris à leurs dépens les inconvénients des grèves.

Parce que, dans ce pays de liberté, les ouvriers ont lutté contre eux, sans que le gouvernement intervînt.

En est-il de même en France? Rappelez-vous l'histoire de nos grèves ; les derniers évènements sont d'hier.

Tandis qu'au delà de la Manche, la troupe n'intervient jamais que quand il y a à réprimer des désordres ou des violences déjà accomplies; ici, dès le début de la grève, la force publique vient prêter main-forte au patron et exercer une pression morale sur les grévistes.

On sait comment Gambetta lui-même s'exprimait à ce sujet sous l'empire: je n'y reviens pas.

Puis, les autorités, et bientôt après la police correctionnelle, viennent achever la grève à coups redoublés. Tous les pouvoirs publics sont, de tradition, du côté du plus fort.

Il s'ensuit que les patrons n'ont pas toujours à redouter ces conflits, d'où ils sortent vainqueurs, et maîtres d'une population que la misère et la force publique ont replacée sous leur joug. Ils savent que si une organisation de syndicats ou des discussions d'intérêt commencent à alarmer les maîtres des grandes exploitations minières et autres pour leur pouvoir dictatorial, une grève, d'où les travailleurs sortiraient écrasés pour longtemps, est souvent la dernière ressource de ce pouvoir. Il s'ensuit qu'on a pu se demander, à Montceau-les-Mines, à Anzin et ailleurs, si les pertes causées par les grèves n'étaient pas compensées pour les patrons par les bénéfices de leur victoire. Dans ces conditions, comment s'étonner du spectacle présenté par les deux pays.

En Angleterre, sans loi, sans proposition du pouvoir, l'arbitrage sort du besoin commun d'éviter des conflts nuisibles aux deux parties.

En France, les compagnies minières ou industrielles non seulement se gardent bien de l'invoquer, mais le repoussent quand on le leur propose.

Et alors, il aura beau être réglé par un projet de loi : il continuera à dorrmir au fond de nos codes, si les patrons, toujours assurés de la victoire pala complicité des pouvoirs publics, peuvent, en cas de grève, réduire les ouvriers à leur merci.

Et alors, il ne suffit pas que M. Lockroy dépose un excellent projet de loi qui commence à réaliser les promesses du président du conseil. Il faut que ses collègues de l'intérieur, des travaux publics, de la justice, — il faut que le président du conseil lui-même ne réduise pas ce projet à l'état de lettre morte.

Il faut que la réforme des mœurs du gouvernement accompagne la réforme de la loi.

LE CRI DU PEUPLE. *Procès d'Auxerre.* — Observations fort sensées d'Eugène Fournière sur le fait de suggestion cléricale et anti-humaine, qu'a révélé ce proçès :

Ce qui est incontestable c'est qu'il manque à Marie Gallet le sens social. La vertu, le dévouement, le sacrifice, au sens humain du mot, n'existent pas pour elle. Elle irait peut-être au martyre, pour suivre la légende dorée qu'elle feuillète au cours des longues heures oisives du cloître, comme va au suicide un monomane du néant, et non comme un soldat de l'Idée — vraie ou fausse — qui meurt pour Elle et pour Tous.

Les prêtres, habiles exploiteurs de ce sens étroit, égoïste, antisocial dont le germe existe chez tant d'individus, ont une part de responsabilité dans le cas de cette jeune fille, part qu'il ne faut cependant pas exagérer. Ils ont trouvé un terrain propice, ils l'ont cultivé, et voilà tout.

Peut-être, sûrement même, il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Le sentiment du devoir social, familial, humain, ne se développe pas dans certains esprits, quelque soin qu'on y apporte. Et c'est pour cela qu'il y a, de par le monde,

des épouses passives, des mères insensibles, des femmes dont la vertu n'est faite que d'indifférence, ou d'hostilité même, à tout ce qui fait la vie.

Marie Gallet a été de celles-là. Froide, égoïste, orgueilleuse, trop nonchalante pour être activement méchante, elle eût été une cause d'embarras et de trouble dans la vie sociale. Epouse vertueuse au sens étroit et absurde du mot, elle eût tué celui qu'elle aurait choisi par sa passivité d'ange sacrifié; mère sans mamelles, elle eût trouvé laids, sales et répugnants, les enfants mis au monde par elle. Elle fût demeuré vierge dans le mariage et dans la maternité, eût tourné à l'aigre vers la quarantaine et contracté tous les défauts anti-sociaux des vieilles filles qui vivent entre un chat et un pot de confitures, entourées des méchantes langues au fil desquelles se découpent et se déchiquettent les réputations les plus inattaquables.

Oui, certes, mieux vaut qu'elle retourne au couvent, qu'elle se retranche de la vie, pour laquelle elle n'est point faite, qu'elle ne mente pas aux siens en répondant à leur chaude affection par la grimace abominable d'un amour qu'elle ne peut éprouver ni pour eux, ni pour personne.

C'est là, du reste, la seule utilité sociale des couvents : Débarrasser la société des non-valeurs, des réfractaires à l'amour, à la sympathie, à la douleur, à la solidarité, au travail, a tout ce qui fait, a toujours fait, et fera toujours la vie.

Allez au couvent, Mademoiselle — et restez-y.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE. *Les congrès catholiques.* — La revue de M. de Mun consacre de nombreuses pages aux congrès de Liège et de Breslau. Il en ressort que le congrès international et clérical de Liège n'a guère été qu'une joûte oratoire dans laquelle M. de Mun est, comme toujours, arrivé le premier.

Rien à relever d'ailleurs dans le discours du brillant orateur catholique ; c'est toujours la même éloquente peinture des douleurs et de l'insécurité ouvrière, toujours le même appel aux conservateurs de prendre la tutelle des deshérités, toujours les mêmes sophismes rétrogrades et toujours les mêmes diatribes contre la Révolution.

Notons toutefois cette réponse à certaines critiques de la *Revue Socialiste* sur l'aggravation de cléricalisme qui depuis un an marque l'œuvre de M. de Mun.

... On a appelé l'évolution nouvelle du cléricalisme, le catholiciste social ce qui est simplement le retour à la tradition catholique, à la loi divine.

On nous a reproché de gâter nos idées en les attachant au drapeau de l'église et en les subordonnant au principe chrétien. On n'a pas ébranlé notre conviction on ne l'ébranlera pas. Combattre le rationalisme révolutionnaire par le rationalisme conservateur; c'est une folie; c'est de vouer à l'impuissance.

Cette déclaration devait être enregistrée.

LA TRIBUNE DES PEUPLES. *La fraternité féniane.* — C'est dans le petit bureau de l'*Unité irishmen* qu'ont été décidés tous les coups audacieux qui ont terrorisé l'Angleterre. Ce bureau est situé Chombers-Streed nº 12, tout près de Broadway, la plus belle rue de New-York. Il se compose de deux pièces dont la première sert de corps de garde, si on peut dire ainsi, à des jeunes gens que le chef peut toujours avoir à sa disposition; l'autre pièce est le cabinet de travail d'O'Donovon Rossa (le chef connu de l'Irlande révolutionnaire).

Le dur Guerillo est un homme d'une cinquantaine d'années, d'aspect formidable. Il est de forte taille avec des cheveux et une barbe très noirs

et des yeux noirs dont l'éclat est sombre. O'Donovan Rossa reçoit ses visiteurs et travaille dans un fouillis de paperasses, prospectus, listes souscriptions, journaux anglais, français, américains, le tout saupoudré de poussière. Dans un coin de cette pièce, une valise toujours bouclée est posée : c'est « l'en-cas ». Il arrive souvent qu'O'Donovan a besoin d'expédier au loin un émissaire pour porter un ordre ou chercher un renseignement. Aussitôt un des jeunes gens qui se tiennent en permanence auprès de lui part, emportant la valise qui contient les effets de voyage indispensables. Ces valises qui séjournent dans le cabinet du redoutable ennemi de l'Angleterre, ont été souvent les accessoires innocents dans de grands drames sanglants.

La Fraternité féniane est une association soumise au pouvoir dictatorial d'O'Donovan Rossa. Il a le titre de chef du pouvoir exécutif. Nominalement, il ne fait qu'exécuter les décisions du grand conseil fénian, dont le président est Georges Smith et le secrétaire Patrice Joyce. Mais Rossa est le maître de ces cent mille membres de la *Fraternité féniane.* Ce sont cent mille instruments passifs dans sa main.

Voici quelques extraits des constitutions de la *Fraternité féniane.*

Section 1re. — Article 1er. La *Fraternité féniane* est une organisation distincte et indépendante.

. . . .

Section V. — Les membres sont liés entre eux par le serment suivant :

« Moi j'engage ma parole d'honneur sacrée, comme un homme honnête et loyal, de travailler avec un *zèle réel* pour la libération de l'Irlande du joug de l'Angleterre et pour l'établissement d'un gouvernement libre et indépendant sur le sol irlandais ; de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour développer parmi les Irlandais un sentiment de mutuel amour, de concorde et de paix, ainsi que parmi tous les partisans et amis de l'indépendance et de la liberté de l'Irlande sur le sol natal ou à l'étranger ; de soutenir, défendre et propager la fraternité féniane de toutes mes forces ; de remplir loyalement tous mes devoirs de membre de la Société comme ils sont tracés dans ses constitutions et dans ses lois ; d'*obéir sans discussion* à tous les commandements de mes chefs de la *fraternité féniane*, en toutes les choses touchant aux intérêts de l'association, que mon devoir est de soutenir ; de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés par mes chefs.

Il y a cent mille hommes qui ont prêté ce serment : qui, par conséquent, ont fait abandon de leur volonté et se sont remis corps et âme à la discrétion d'O'Donovan Rossa.

Les cent mille membres de la *Fraternité féniane* sont répartis dans des *cercles* fédérés entre eux par région, dans des assemblées régionales appelées *centres.* Les centres sont eux-mêmes soumis à la convention générale. C'est la convention qui légifère pour l'association. Sa commission de permanence est le conseil des trente-deux, qui nomme le chef exécutif.

Pour qu'un cercle soit reconnu, il faut qu'il compte un minimum de sept membres. Le cercle tient au moins une réunion par semaine. Le centre, qui est une fédération de cercles, a une assemblée par mois.

La police est faite par un *sergent d'armes*, nommé et appointé par le cercle.

Ce fonctionnaire vérifie les cartes des membres de l'assemblée et constate l'identité de ceux qui les présentent.

Il serait rendu responsable de l'introduction d'un étranger dans l'assemblée.

Quelles sont les ressources de l'association féniane? Tout nouvel initié acquitte un droit d'entrée d'un dollar (cinq francs). Chaque membre de la *Fraternité* paye une cotisation hebdomadaire d'une valeur de 50 centimes. O'Donovan Rossa dispose donc d'un fonds de réserve de 500,000 francs et d'un revenu de 50,000 francs par semaine.

Tel est le budget de la guerre irlandaise contre l'Angleterre, environ 3 millions par an.

Les fênians, conformément à leur serment de s'aimer les uns les autres et de maintenir entre eux la concorde, évitent autant que possible de porter leurs contestations devant les tribunaux ordinaires. Chaque centre possède un *comité de justice* qui est un tribunal arbitral, connaissant des différends entre les affiliés ; un *comité de salut public* qui juge les fautes commises contre l'association. Les jugements des *comités de salut public* peuvent être frappés d'appel et déférés, en dernier ressort, au grand conseil, c'est-à-dire à O'Donovan Rossa.

Les fênians ont fait serment d'obéissance passive. Ils doivent marcher au premier signe de leurs chefs. Celui qui désobéit est jugé, déclaré coupable de trahison et expulsé de la *Fraternité*. La mort suit de près l'expulsion, car les conspirateurs ne veulent pas laisser vivre des gens qui connaissent leurs secrets. On cite peu de fênians expulsés ; et encore beaucoup moins qui aient survécu à leur condamnation. L'un d'eux, entré dans la police, vint tenir à Paris, il y a un an et demi, cette fausse convention des mouchards qui eut pour résultat l'expulsion du vieux Stephens et de quelques autres dupes.

Le recrutement des agents pour ses œuvres terribles est très facile à O'D'onovan Rossa. Les candidats sont très nombreux qui briguent l'honneur de recevoir une mission de destruction.

REVUE DES LIVRES

La Criminalité comparée, par C. Tarde. Félix Alcan, éditeur, prix : 3 francs.

Une nouvelle école criminaliste italienne est née, qui se manifeste avec éclat. Ses trois principaux représentants sont MM. Lombroso, Garofalo, Enrico Ferri. Cette école, par la profondeur de ses aperçus et sa préoccupation d'expliquer la criminalité humaine par l'anthropologie, rendrait de plus grands services si ses protagonistes avaient mieux étudié les questions économiques et avaient moins d'éloignement pour la démocratie sociale.

Nos amis socialistes Turatti et Colajanni ont vivement fait ressortir cette lacune des criminalistes de leur nation.

Nous avions pensé trouver la même préoccupation dans la savante et excellente étude que vient de publier M. Tarde, nous n'avons été qu'à moitié satisfaits. Sur

plus d'un point, le criminaliste français amende heureusement ses collègues italiens; Mais qu'il est loin des points de vue socialistes !

Par exemple, il attribue surtout à l'instabilité gouvernementale l'accroissement signalé de la criminalité à notre époque. Cet accroissement a bien plus sa source, comme le fait très bien observer dans la *Justice*, notre savant confrère Zaborowski, dans les conflits industriels si intensifiés et si généralisés depuis l'avènement de la production capitaliste.

« Nous avons, dans ce dernier demi-siècle, dit M. Zaborowski, assisté à une véritable explosion de découvertes scientifiques et à des applications industrielles qui ont renouvelé la face de notre société. Eh bien ! est-ce que ce mouvement n'a pas eu pour première conséquence et contre-partie de développer l'industrialisme dans son mauvais sens. »

C'ést évident et, ce qui est plus grave, l'industrialisme bourgeois, en faisant de la concurrence universelle le pivot de son organisation véritablement anti-sociale, en proclamant le *chacu pour soi* comme règle des rapports sociaux, a jeté à pleines mains les semences du vice, du vol et du meurtre parmi les hommes.

Qu'attendre, en effet, de la moralité d'une société qui est basée sur l'égoïsme sur le déchaînement des convoitises et sur la paupérisation fatalement croissante des producteurs?

M. Tarde a raison de nous dire que l'instruction actuelle, qui n'a d'autre but avoué que de mieux armer le postulant dans la lutte pour la vie contre ses semblables — telle est l'instruction bourgeoise actuelle, dépourvue de toute préoccupation sociale — est loin d'être un agent de moralisation.

Nous n'approuvons pas moins l'auteur de *Criminalité comparée* lorsqu'il flétrit « la disposition si fâcheuse du public moderne à faire cas de l'intelligence à peu près exclusivement et a mépriser presque la moralité non intelligente. »

M. Tarde est également autorisé à conclure que, grâce à cela, « l'intelligence, regardée comme l'art de n'être jamais dupe, se développe aux dépens du caractère qui consiste à ne leurrer personne »; c'est-à-dire qu'il y a dépression morale en suite de cette glorification de l'égoïsme; et c'est en excellents termes qu'il dénonce le développement de l'esprit de mensonge si fort et si utile que la franchise devient une cause d'insociabilité toujours croissante.

Ainsi le veulent en effet, les vieilles formes religieuse, familiale et économique que l'évolution sociale a condamnées, mais qui, matériellement maîtresses des pouvoirs sociaux, étouffent sous leur sanglante armature la jeune humanité qui s'agite dans les entrailles de ce siècle et veut venir à la vie.

Seulement, M. Tarde, moins bien inspiré en cela que Max Nordau, l'auteur des *Mensonges conventionnels de notre civilisation*, ne fait qu'effleurer le mensonge économique », et il ne soupçonne guère « le mensonge familial ». Il s'appesantit un peu plus sur « le mensonge religieux ». Mais comment?

Selon lui, le plus grand mérite de l'illusion religieuse consiste dans les mensonges dont elle dispose et auxquels elle fait croire. Par suite, l'illusion religieuse perd toute efficacité morale quand les pratiquants plus ou moins nominaux n'y croient plus et mentent à leur entendement, à leur conscience, pour conserver le culte, comme état des droits acquis.

N'est-ce pas là l'état mental de la grande majorité des chrétiens du XIXe siecle.

Si oui, et qui oserait le nier? comment sortir de cette profonde immoralité conventionnelle, qui corrompt l'intellect de nos contemporains, abstraction faite de quelques croyants d'une part et de courageux affranchis de la pensée d'autre part?

« L'erreur, nous dit le criminaliste français, l'illusion est nécessaire à l'ordre social, mais le mensonge, par la délictuosité qu'il favorise lui est contraire. Il faut donc trouver une source d'illusion autre que le mensonge. Il n'y en a qu'une : j'ai nommé l'hallucination, j'aurais dû nommer l'imagination qui les brûle pour la plus grande illumination des âmes...

« Il n'y a pourtant pas à espérer que l'esprit de mensonge soit exorcisé de nos sociétés, si ce n'est quand elles se seront installées de nouveau dans quelque majestueuse erreur stable et profonde, dans un *Credo* spécieux qui les oriente vers un idéal fascinateur. Ce sera, plus tard, l'œuvre de quelque puissant esprit, plus sincère que Pythagore ou Mahomet, espérons-le; mais ce ne pourra être que lorsque la source, aujourd'hui si abondante des découvertes scientifiques aura tari. »

Telle n'est pas notre conclusion. Nous croyons au pouvoir moralisateur de la science humaine, généralisée et orientée vers des buts sociaux ; nous croyons que la réforme familiale et la justice économique, en développant les sentiments altruistes dans la personne humaine, créeront une nouvelle moralité, qui aura pour principe non pas une illusion religieuse, mais cette réalité : *la solidarité humaine en vue du développement moral, affectif et physique de l'espèce et en vue de l'amélioration de la vie planétaire.* B. M.

En vente à la *Revue socialiste*, 43, rue des Petits Carreaux, Paris. *Le Juif* — ce qu'il est, ce qu'il doit être. Etude sociologique, par Henri Tubiana. Prix 0 fr. 50.

Cette intéressante brochure publiée par un Israélite d'Algérie, se compose de deux études, dont l'une a paru dans la *Revue socialiste*. Tout d'abord, M. Tubiana étudie succinctement l'histoire des Juifs, fort mal connue, en dépit des clichés qu'on inculque encore dans les écoles, sur l'histoire dite sainte.

L'auteur constate le caractère essentiellement socialiste de la législation mosaïque, vestige amoindri de l'antique civilisation scientifique et humanitaire des Aryens, dont les initiés égyptiens avaient gardé la mémoire. Après avoir cité les principales dispositions de la loi juive, qui serait taxée de pur communisme, par nos pseudo-républicains, l'auteur constate la réaction qui s'est produite, après la destruction de Samarie, alors que la prépondérance échut au royaume clérical et monarchique de Judas. A partir de ce moment, le pharisaïsme l'emporta, et les dispositions égalitaires de la loi tombèrent en désuétude où furent éludées mais ce ne fut pas sans de fréquentes et violentes révoltes du peuple, généralement soulevé par les prophètes, contre le cléricalisme officiel. Toutefois, à la réaction intérieure vent s'ajouter la domination de Rome, et les révoltés Juifs furent définitivement écrasés, massacrés et dispersés sous Titus.

Dans la seconde partie, l'auteur a étudié les causes de la prostration morale que l'on reproche si vivement aux Israélites d'Algerie. Le principal motif est le despotisme inquisitorial de la synagogue et des hauts financiers vendus à l'opportunisme. Le nombreux prolétariat juif d'Algérie, en dépit de son titre purement honorifique de français, est abandonné au bon plaisir de ses maîtres, sans que le gouvernement prétendu républicain, fasse rien pour y remédier.

L'auteur conclut en engageant les bons citoyens d'Alger à protéger leurs fréres israélites contre les exploiteurs plutôt que de les anathématiser.

Il engage en même temps ses coréligionnaires à marcher sur les traces de leurs ancêtres en s'associant aux revendications socialistes des prolétariats d'Europe et en marchant avec eux à l'assaut de toutes les iniquités sociales. L. D.

Les exilés de 1871, *poésies, fables, chansons, par Eugène Chatelain avec portrait de l'auteur, par L. Corred et préface par Achille Le Roy, Paris. A. Patoy éditeur, 79, passage Brody. A. Le Roy, 145 bis, rue Saint-Jacques, prix 3 francs.*

Le socialisme français d'avant 1848 se recommandait d'une pléiade de poétes d'un singulier éclat ; il nous suffira de citer Lachambaudie, Pierre Dupont, Esquiros, Savinien Lapointe, Vinçart aîné, Gustave Leroy, Karl Supermann, Elisa Mercœur, Eugène Pottier, d'autres dont je n'ai pas le nom à la mémoire, et nous pouvons dire sans blesser aucun amour-propre, que les poètes socialistes contemporains, du moins la majeure partie d'entre eux, le cédent à leurs devanciers. Mais il n'en serait pas moins injuste de méconnaître les mérites de nos coréligionnaires poètes, notamment des chansonniers.

Nous avons d'abord Eugène Pottier, le poète de deux générations qui n'a rien perdu de son inspiration abondante de son bonheur d'expression et a plutôt gagné en énergie. Aussi militant qu'il veuille et puisse être, et malgré de réels succés oratoires à la tribune, J. B. Clément sera toujours pour le public d'aujourd'hui et de demain, le chansonnier de la nature ensoleillée, des plaintes navrantes et des ressentiments. Après eux et près d'eux, nous trouvons Achille Le Roy, Olivier Fouëtre, Henri Brissac, Emmanuel Delorme et Eugène Chatelain (1).

Eugène Chatelain, rédacteur en chef du *Coup de feu*, est un ancien militant de la Commune ; dans toutes les campagnes socialistes entreprises depuis vingt ans, il a été à son poste de combat, soit dans la presse, soit dans les groupes, soit sur la place publique ; ses *Exilées* rappellent éloquemment les diverses phases de sa vie publique honorable et bien remplie.

J'ai combattu pour ma pensée
Pour la justice et pour le droit,
Contre une foule intéressée
Dont le capital est le roi ;
J'ai combattu contre les crimes
De la vieille société
Qui martyrise ses victimes
Au nom de la propriété ;

(1) Il n'est parlé ici que des socialistes révolutionnaires incorporés si l'on peut ainsi dire, et c'est pourquoi Clovis Hugues ne tient pas la tête de cette liste.

Par les balles couché par terre
Je me suis relevé vaincu
Et depuis ce temps j'ai vécu
Sous le ciel gris de l'Angleterre.

dit-il dans le *Proscrit de 1871.* Cette foi politique lui a inspiré, parmi les *Exilées*, *Liberté, Egalité, Fraternité, Souvenir du 21 mai 1871. Non, Dieu n'est pas, Hier, Aujourd'hui, Demain, Enfant trouvé, Ma Commune*, et d'autres excellentes productions que relèvent toujours une étonnante précision et un style énergique. Mais Chatelain a des cordes plus douces à sa lyre et nous trouvons de précieux échantillons de poésie sentimentale dans *Est-ce un rêve? Ne réveillons pas les oiseaux. La Bonté. Héliotrope et Amour*, etc.

En somme nous reconnaissons en Chatelain le soldat dévoué de l'idée nouvelle: les *Exilées* nous ont révélé un poète auquel la muse sourit souvent et qui s'est définitivement classé parmi les écrivains socialistes à un rang honorable. B. M.

Pensées, *par l'abbé Joseph Roux* (Lemerre, éditeur, 1885).

L'abbé Roux est un poète. Il semblerait donc, dès l'abord, que ses pensées doivent aller en sens inverse du tourbillon des pensées modernes. C'est, en effet, le cas pour la majeure partie de son œuvre: celle, toute subjective, où son caractère de prêtre et son tempérament de poète se donnent carrière sur des sujets historiques ou d'opinion.

Mais, et c'est là le triomphe du réalisme, la forte et robuste sincérité de l'observateur est plus à l'aise quand elle s'en prend à des objets réels et contemporains. Son jugement sur les paysans, qui fit tant de bruit dans la presse lors de la première édition, est dur; mais je le crois sans appel pour notre époque. La plume sévère de l'homme qui vit au milieu d'eux les a cloués au sol où leurs fronts se tiennent ainsi obstinément courbés; ils resteront ainsi jusqu'à ce qu'un vent de civilisation les redresse et les revivifie.

Cependant, en dépit de son orthodoxie soigneusement surveillée et dont le souci perce dans chacune des maximes qu'il a semées dans son livre avec une abondance qu'excuse le choix des sujets et l'heureux tour des expressions, l'abbé Roux laisse échapper deux cris que Rome pourra trouver hérétiques s'il lui plaît, mais qui vont droit au cœur des spectateurs désolés de la misère sociale et mentale actuelle. Je les reproduis sans les affaiblir par d'inutiles commentaires:

« Maximiste, pessimiste. »

» Tout n'est pas découvert dans le firmament des *idées.* Les fils de Galilée et d'Herschell signalent tous les ans quelque planète ignorée de ce côté-ci de l'univers; pourquoi les disciples de Descartes et de Leibnitz ne trouveraient-ils pas dans un coin du cerveau, dans un pli du cœur, un astre, très ancien, puisqu'il daterait de Dieu, et très nouveau, puisqu'il luirait sur notre horizon seulement de la veille?

« Silence, philosophe; prêtre, résignation. »

A côté de comparaisons fortement imagées, telles que celle-ci: « Tout ce qui entre dans cette cervelle s'y gâte, comme un liquide dans une mauvaise futaille, » on trouve dans les *Pensées* de hautaines et très indépendantes appréciations qui ne relèvent en rien de la théologie; telle celle-ci: « Il est des âmes stériles où rien ne germe, ni vertus ni vices. »

Puis une vieille pensée sous une forme neuve: « Les calomniés sont comme les fruits: ils sont mordus, donc ils sont bons. »

Puis encore une vérité non moins vieille: « Il n'y a pas si loin du cœur à la bouche que de la bouche à la main. »

Et ce cri: « Pressez toute chose, un gémissement en sortira. »

Enfin, car la moitié du livre serait à citer si je ne me retenais, cette amère constatation: « Peu savent souffrir, faute de cœur, ou jouir, faute d'esprit. »

Aux paysans à présent: « Petit paysan qui veut acquérir de l'aisance; paysan aisé qui veut faire une bonne maison; passe-paysan qui veut devenir *monsieur*, Malthus fait la loi chez vous tous, n'est-il pas vrai! »

Que dirait donc l'abbé Roux de nos grandes villes, où la population aisée se reproduit cinq fois moins rapidement que la population laborieuse? (1)

---

(1) La *Revue scientifique*, janvier 1886, constate que dans le VIII. arrondissement de Paris, pour l'année 1885, il y a eu en août, 102 naissances; soit: la population étant de 89,004 habitants, à peu près 11 naissances pour 1,000 habitants, tandis que dans le XIV. arrondissement (Montparnasse-Plaisance), la population étant de 91,713 habitants, le nombre des naissances a été de 465, soit à peu près de 50 naissances pour 1,000 habitants.

« Le campagnard est trop enfant pour n'être pas menteur. »

Observation déjà faite sur les sauvages et qu'on peut étendre à tous les êtres chez lesquels le sens moral n'est pas encore éveillé.

Ils le savent bien, nos politiciens.

« Le paysan se prive moins de jouir qu'il ne jouit de se priver.

« Les paysans se prennent par la bouche comme les poissons. »

Et jamais religion ni philosophie n'a su utiliser une si admirable aptitude à la civilisation !

« Le paysan passa de paganisme à christianisme à grand renfort de miracles; il retournerait à moins de frais de christianisme à paganisme. »

Avis à nos gouvernants qui affectent de redouter les effets de la déchristianisation auprès des paysans.

« Le paysan porte tout à sa bouche comme les petits enfants. »

Certes, on n'a mis en son cerveau que des fables au niveau de son intelligence, et sous ses yeux que des exemples d'égoïsme triomphant.

« Le paysan vit encore sous la loi de crainte ; la loi d'amour est pour lui lettre morte. »

Conséquence naturelle de l'axiome précédent.

« Le paysan n'aime rien ni personne que pour l'usage. »

Constatation qui réduit singulièrement le sentiment métaphysique et sentimental que les philosophes de l'économique orthodoxie attribuent au paysan, sur la propriété de la chaumière, du champ, des hardes de ses aïeux.

« *Taillable et corvéable à merci*... Ainsi parlait, à ce qu'on prétend, le droit ancien. Le droit moderne, lui, ne parle pas; trop parler nuit. Il a plus tôt fait de charger « la bête aux mille têtes, » de la charger encore, de la charger sans fin. C'est un vrai pince-sans-rire, le droit moderne. »

Là, l'abbé Roux a confondu le fait et le droit. Cela n'a rien d'étonnant, en l'état des choses actuelles.

Le livre se termine par un plat prosternement devant toutes les absurdités enseignées par l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le prêtre demande pardon à ses maîtres d'avoir osé penser et renier tout ce qu'il a pu dire de viril.

Laveleye et Spencer. *L'Etat et l'Individu ou darwinisme social et christianisme*, traduit de la *Contemporary review*. Tirage à part de la *Revue internationale*.

L'illustre philosophe de l'évolution éprouva un jour le besoin de porter atteinte à sa gloire, et méconnaissant ce que lui-même avait écrit notamment dans *Social Static*, il perpétua ce *Man versus the State*, livre si profondément rétrograde où le développement humain, dépouillé de ses côtés sociaux, est ramené à une des lois de développement purement zoologiques.

De Laveleye a fait justice de cette erreur de vieillesse et réduit Spencer à capituler; les économistes bourgeois et les anarchistes qui l'avaient loué en chœur devront chercher mieux contre la croissante intervention sociale dans les choses économiques, signe et condition d'amélioration morale et sociale.

Les remarquables études de nos collaborateurs Fournière et C. Platon nous dispensent d'une plus ample analyse de ce dernier travail du philosophe anglais, vieilli et faiblissant. B. M.

Deux Générations, par le comte Léon Tolstoï, traduit du russe par E. Halpérine.

La librairie académique, Didier, Perrin et Cie, éditeurs, vient de mettre en vente une nouvelle œuvre du comte Léon Tolstoï, qui, sous le titre, *Deux Générations*, met en une saisissante opposition le caractère ouvert et franc jusqu'à la brutalité d'une nation disparue et la sécheresse de cœur, masquée sous les dehors d'une politesse raffinée de la génération actuelle.

Traduit avec le soin scrupuleux que M. E. Halpérine met toujours à faire pénétrer le lecteur français dans l'esprit de l'illustre écrivain russe, ce nouveau livre continue dignement la magnifique collection des œuvres de Tolstoï, que la Librairie académique s'est donné pour mission de faire connaître en France.

et renferme des romans inédits a grande sensation, signés des noms les plus célèbres.

Toutes les familles voudront posséder cette magnifique collection d'œuvres dramatiques et populaires.

On peut réclamer les volumes déjà parus : *Une Nuit de noce. — Les amours de Mignonnette. — La Pièce d'or. — Les amants de la nuit*, etc., etc. (Envoi franco contre 20 centimes seulement en timbres-poste. Le port sera toujours gratuit. Nouvelle librairie, A. Soirat, 146, rue Montmartre, Paris.

Ouvrages reçus dont nous rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

L'irréligion de l'avenir, par M. Guyau. Paris. Félix Alcan. Prix : 7 fr. 50.

L'évolution de la morale, leçons professées pendant l'hiver de 1885-1886, par Ch. Letourneau, président de la Société d'anthropologie, professeur à l'école d'anthropologie. Paris, Delahaye et Lecrosnier.

La Sovranita popolare di Pietro Ellero. Bologne, typographie Fava et Garagnani. Prix : 9 fr.

L'alcoolisme *sue consequenze sue come moveli*, par le Dr Napoléeone Calajonni *Catonia* (Sicile). P. Tropea. libraire éditeur. Prix : 3 fr.

Das Recht auf den vollen arbeitsertrag *in geschichtlicher Darstellung.* (Le Droit au salaire intégral du travail envisagé dans son exposition historique), par le Dr Autoa Mayer, professeur de Droit à l'Université de Vienne. Stuttgard, J. G. Cotta, libraire.

Socialismus und sozial Politik, *ein Beitrag zur gesehichte der social-politischen Kampfe unserer Zeit.* (Socialisme et politique sociale, traite sur l'histoire de la lutte sociale politique à notre époque), par Henrich Oberwinder. Berlin Elwir, Stoube, libraire.

Entretiens socialistes, *explication populaire du socialisme graduel*, par Ch. Boggio, *Première partie.* Comparaison du régime socialiste avec le régime individualiste ou bourgeois actuel. Démonstration de la complète supériorité du régime socialiste. *Deuxième partie.* Passage du régime bourgeois au régime socialiste ou etablissement graduel du socialisme. *Troisième partie.* Préparation de huit pages in-18 jésus par mois, la livraison 10 centimes. En vente, aux bureaux de la *Revue socialiste*, et chez l'auteur, à Corvin (Pas-de-Calais). On s'abonne aux 20 premières livraisons en envoyant un mandat-poste de 2 francs.

Problemos sociales, par Romero Maldo, Quignonès 41. Esperitie Sancti, Madrid.

L'auteur expose, dans ce livre, sous forme de dialogues, une série de situations telles que la misère et les souffrances des uns sont indissolublement liées au bien-être des autres dont elles sont la conséquence inévitable, étant donnée l'organisation subversive fondée sur l'antagonisme des intérêts et des passions.

Les exemples sont très heureusement choisis, ont pour conséquence logique qu'il n'y a, à une crise aussi intolérable, d'autre remède que la transformation sociale et l'avènement du collectivisme.

Les nouveaux cahiers de 89, solution de la question sociale par l'association, par J. Weber. Brochure de vulgarisation démocratique, pleine de bonnes intentions et contenant un projet de *réorganisation du travail.* Avec une allure très modérée, l'auteur arrive aux solutions collectivistes clairement indiquées par lui. Bureaux de la *Revue*, prix : 1 fr.

Manuel de la Théophilanthropie, publié par le Comité central théophilanthropique de Paris. — Paris. Bureaux de la *Fraternité universelle*, 326, rue de Vaugirard, prix: 4 fr.

Guide-Manuel du citoyen français, contenant des renseignements sur l'organisation de toutes les administrations publiques de France, leurs attributions, leur personnel, etc., par Albert Dubreuil, professeur de l'*Union française de la Jeunesse.* Paris, Décembre, 326, rue de Vaugirard, prix: 3 fr. 50.

Almanach populaire du Franc-Maçon, illustré pour 1887. Paris, Charavay, fréres, 4, rue de Furstemberg, prix: 50 centimes.

De la mortalité dans les hôpitaux de province. et de la nécessité d'une réforme radicale de l'Assistance publique, par Albert Regnard. Paris au *Progrès médical*, 14, rue des Carmes et Delahaye et Lecrosnier, place de l'Ecole de Médecine, 1 franc,

Le concours de poésie de la *Revue littéraire de Touraine* reste ouvert du 1er

au 30 novembre. Pour renseignements, M. A. Chauvigné, rédacteur en chef, rue Georges Sand, 4, à Tours.

Récits d'une Lorraine. — Nouvelles patriotiques par Mme M. Desmoulins, Paris, Levo et Cie, éditeurs, 7, rue Bertholet. Prix 3 francs.

Banquet de la Revue Socialiste.

La Revue Socialiste célèbrera son deuxième anniversaire en un banquet fraternel qui aura lieu le 4 décembre prochain, chez Escoffier, restaurateur, 105, Galerie de Valois, au Palais-Royal.

Le banquet sera présidé par le citoyen Mijoul.

On trouve des cartes aux bureaux de la *Revue Socialiste*, 43, rue des Petits-Carreaux. *Prix du banquet :* 3,75

Le Rédacteur en chef : Benoit Malon

Paris, typ. de M. Décembre, 326, rue de Vaugirard.

A NOS LECTEURS

Avec ce numéro, la *Revue socialiste* termine les deux premières années de son existence et nous tenons, avant tout, à remercier nos amis et nos lecteurs de la première heure qui nous ont soutenus dans les si difficiles épreuves du début.

Nous n'avions pas trop présumé, en comptant sur la sympathie de ceux qui, lassés des haines et de l'exclusivisme sectaires, désiraient voir les socialistes préférer les recherches fécondes aux polémiques envenimées, et les projets de réformes pratiques aux affirmations utopiques.

Il est vrai de dire aussi que nous pouvons nous rendre le témoignage d'être restés fidèles à notre programme, de nous être pénétrés de la nécessité de substituer aux luttes politiques stériles, la critique scientifique de la situation actuelle, vue de haut et combinée avec la recherche des moyens d'amélioration immédiate et d'une graduelle transformation politique et économique.

C'est dans cette vue que tout exclusivisme a été banni de notre recueil et que, dans les larges limites des convictions républicaines et des aspirations socialistes, nous avons appelé toutes les intelligences généreuses, toutes les bonnes volontés.

Mais nous n'en voyons pas moins ce qui manque à la *Revue socialiste* pour qu'elle devienne réellement un organe puissant des études sociales et de l'élaboration réformiste en France.

Les deux premières années ont été remplies par les difficultés administratives — que rendaient si lourdes l'exiguité du capital de fondation — par les tâtonnements inévitables des commencements, et par le groupement d'un bon personnel de rédaction, groupement rendu particulièrement difficile par les divisions du parti socialiste.

Aujourd'hui, que ces premiers obstacles ont été surmontés, toute l'activité des fondateurs de la *Revue* se portera sur la rédaction. D'immédiates et importantes améliorations vont être faites ; il y aura tout d'abord plus de méthode, plus de variété dans la distribution des sujets.

Les lignes suivantes donneront une idée de ce qui va être immédiatement exécuté en ce sens, sans préjudice d'autres améliorations à venir :

Sous la rubrique de *Socialisme parlementaire*, S. Deynaud fera connaître aux lecteurs de la *Revue* tous les débats intéressant la question sociale, soulevés non-seulement au Palais-Bour-

bon et au Luxembourg, mais encore dans les Parlements étrangers et notamment dans ceux d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, des Etats-Unis, de la Hollande, du Danemark, où, comme dans les Parlements français, la démocratie ouvrière a pu faire pénétrer des socialistes.

Dans le même ordre d'idées, et sous la rubrique de *Socialisme communal,* René Vaillant suivra attentivement les discussions de caractère socialiste au Conseil municipal de Paris et dans les principales municipalités de France et d'Europe. Non moins régulièrement, dans une intéressante *Revue économiste*, G. Rouanet analysera et appréciera les travaux de la *Société des économistes*, de la *Société de statistique*, des *Unions de la paix sociale* et des congrès nationaux ou internationaux où les questions économiques auront été abordées.

Nous consacrerons également une place au *Socialisme dans la littérature contemporaine* ; Eugène Fournière, Jules Bernard, J. Lombard, X. de Ricard, Paul Cassard, Willème, F. Meunier, Gaston Crémieux en prennent la responsabilité devant les lecteurs de la *Revue socialiste.* Nous pouvons même annoncer que Léon Cladel honorera notre recueil de pages splendides, où les revendications des humbles et des écrasés seront revêtues de la forme éclatante du maître.

Ce n'est pas tout : une plus grande place sera accordée au *Mouvement social à l'Etranger*, qui sera noté avec impartialité, par L. Bertrand (Belgique-Suisse), Gronlund, Clemetshaw (Angleterre, Etats-Unis), Filippo Turatti (Italie), Domela-Nieuwenhuis (Hollande), Halperine (Russie, Pologne), X... (Allemagne, Autriche-Hongrie), C. Millé (Roumanie et pays danubiens), Joao Ricardo et Carilho Videira (Portugal, Espagne), Petersen (Danemarck).

Quant aux articles de fond, nous sommes en mesure d'annoncer déjà d'importantes études touchant les côtés philosophiques religieux et moraux du socialisme, par Albert Regnard, B. Malon, Eugène Fournière, L. Dramard. En outre : *les Services publics, le Droit à l'existence*, par S. Deynaud ; *le Socialisme pendant la Révolution, les Questions coloniales,* par René Vaillant ; *la Critique de la Haute finance et l'organisatiou sociale du Crédit*, par A. Chirac, E. Pignon, J. Pinaud ; *Questions d'hygiène et de législation économique*, par le Dr C. De Paepe, le Dr Combret, Gustave Rouanet, Elie Peyron ; *Travaux publics, Monopoles, Organisation du travail,* par S. Deynaud, J. Pinaud, B. Malon ; *Les Chambres syndicales et leur avenir,* par J. B. Dumay. La femme, la famille et le mariage, devant la science moderne et dans la marche de l'histoire, par F. S., Léonie Rouzade, Camille Lemaître, L. Dramard, Fournière ; *Prostitution légale* et *police des mœurs*, par L. Fiaux, Emilie de Morsier, Oxenbein ; *Les savants et le socialisme*, par Georges Platon ; *la Politique révolution-*

naire, Emmanuel Chauvière ; *Evolution de la propriété*, G. Rouanet ; *l'Instruction intégrale*, S. Francolin ; Exposé historique et critique des doctrines et de la politique du socialisme contemporain, par B. Malon, Gustave Rouanet, René Vaillant ; *les Expositions internationales ouvrières*, G. Meusy. Les impôts et le droit d'héritage, F. Jourde, E. Raiga, Deynaud, Chirac, Perthuis ; études variées d'enquête sociale, touchant les réformes immédiates et articles de polémique, comptes-rendus des principales publications historiques, scientifiques, philosophiques, politiques, économiques, dans leurs rapports avec la question sociale.

Enfin, sur la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous donnerons des Nouvelles et Chroniques de forme littéraire attachante, et s'inspirant des idées nouvelles d'émancipation et de justice. Nous réservons, de ce chef, une surprise à nos lecteurs.

En un mot, nous nous efforcerons de faire tenir dans notre cadre toutes les manifestations théoriques et pratiques du socialisme, d'être toujours parmi les ouvriers éclairés et dévoués de la Transformation sociale et de la Rénovation humaine.

Au point de vue typographique, la *Revue socialiste* laissait également beaucoup à désirer; nos mesures sont prises pour que toutes les défectuosités d'exécution soient évitées à l'avenir.

En faisant ainsi de notre mieux, nous rendrons notre recueil de plus en plus digne du public qu'il a l'ambition de satisfaire. A nos amis de la première heure de nous passer les lacunes inévitables du début, de prendre acte de nos promesses d'amélioration, de nous aider à accroître le nombre de nos abonnés et de nos lecteurs ; de participer ainsi à l'œuvre utile d'enquête, de classification, de critique, de réforme et d'élaboration que nous avons entreprise avec de faibles moyens, mais beaucoup de fermeté et de persévérance, ce qui est un gage de victoire.

LA DIRECTION.



UN EXEMPLE DE MAUVAIS COLLECTIVISME

Cet exemple de mauvais collectivisme se manifeste en pleine société capitaliste. Il est mauvais au point de vue collectiviste, non parce qu'il n'atteint pas le niveau des services publics prônés par le collectivisme, mais parce qu'il dépasse la mesure.

Jamais collectiviste n'a conçu, en effet, un projet de service public aussi rigoureux que celui de l'ADMINISTRATION DES TABACS.

Naturellement, lorsque je dis que tel qu'il est, ce service public dépasse les données collectivistes, je ne fais aucune allusion à la rémunération du personnel ouvrier. Car, autant les créateurs de ce service public ont dépassé la mesure collectiviste, dans l'organisation du travail, autant ils ont été au-dessous dans la distribution des richesses équivalentes aux produits de ce même travail.

Les rapports de l'administration des Tabacs avec les travailleurs de toutes catégories ne sont pas comparables à des actes d'intervention laissant quelque part à l'initiative individuelle; ils excluent radicalement cette initiative; ils relèvent d'un organisme administratif, créé en dehors des travailleurs, dictant impérativement ses ordres dans les moindres détails de la culture et de la manipulation.

Bien que personne ne conteste cette affirmation, je ne me crois pas dispensé d'énumérer minutieusement les procédés de l'administration des Tabacs ; car c'est de la connaissance de toutes les particularités que sortira la preuve de la facilité d'organisation des services publics, tels que les comprennent les socialistes qui se rallient à ce mode de production.

Si j'établis que les services publics préconisés par les socialistes sont moins compliqués que celui dont je vais exposer le mécanisme, j'aurai fait bonne justice, il me semble, des critiques qui tendent à nous faire considérer comme des utopistes, manquant de tout sens pratique, et il sera démontré que nos projets visent des institutions moins centralisatrices que certaines organisations, pleines de vitalité, dont s'accommode le capitalisme.

L'Etat nomme les fonctionnaires de l'Administration des Tabacs. Il les choisit, généralement, parmi les citoyens les plus instruits. Les premières fonctions sont dévolues aux élèves les plus capables de nos grandes écoles supérieures. Les chimistes du service public des Tabacs ont une réputation justifiée, que l'on ne conteste pas.

Donc, au sommet du service public des Tabacs, l'autorité sociale et la science.

Le Parlement désigne par une loi les départements dans lesquels la culture sera permise, de même, les manufactures de manipulation ne peuvent être érigées sans une décision législative. Ces lois sont précédées d'enquêtes sur la nature des terrains des départements à autoriser, et sur les localités les mieux appropriées aux aménagements des entrepôts et usines.

Dans les départements autorisés, le Conseil général, sur rapport favorable de l'administration compétente, désigne les communes appelées à bénéficier de la loi générale ; aucun cultivateur n'est admis, s'il n'a été préalablement autorisé par un permis désignant la parcelle de son domaine, dans laquelle il se propose de faire cette culture. L'administration étant maîtresse d'en déterminer l'étendue, même d'en choisir une autre, si l'agent préposé au contrôle des demandes suppose que les résultats seront préférables.

Le planteur reçoit la graine de tabac directement du vérificateur des cultures ; les semis sont rigoureusement disposés d'après les indications du même fonctionnaire.

Le champ destiné à la culture devra être travaillé et fumé conformément aux avis du vérificateur ; celui-ci ne délivrera pas le permis de transplanter avant d'avoir constaté, sur les lieux, l'exécution des travaux préalables.

Si le vérificateur apprécie que le plant est mal venu, il le fait détruire, et il désigne au cultivateur un propriétaire qui lui fournira sa provision, moyennant un prix fixé par l'administration.

Le permis de transplanter indique quel espace séparera les plants dans le sens de la longueur et de la largeur ; les arrosages et les premières cultures sont minutieusement notés.

Pendant la croissance de la plante, le vérificateur fait de fréquentes visites pour contrôler l'exécution des recommandations déjà faites ; quelquefois il ordonne des façons supplémentaires.

Avant la maturité, d'après les apparences de la récolte, ce fonctionnaire évalue le nombre de feuilles que l'on doit laisser à chaque pied, la hauteur de la tige avant les premières feuilles ; il prescrit, au moment favorable, l'enlèvement du bourgeon terminal afin d'éviter que la plante donne de nouvelles feuilles ; s'il a remarqué, dans la plantation, quelques sujets exceptionnellement venus, il les fait conserver comme porte-graines. Plus tard, le cultivateur devra remettre la graine à l'administration, qui la répartira suivant ses appréciations. L'indemnité pour les porte-graines est fixée par l'administration, sans débats avec l'intéressé.

Si la plante est atteinte par la grêle, le vérificateur ordonne l'enfouissement immédiat de la récolte, sans aucune compensation.

Dès que le cultivateur a reçu l'ordre de récolter, il doit emmagasiner les produits dans un séchoir agréé par l'administrateur et les disposer suivant les avis du vérificateur.

Ce fonctionnaire a le droit d'entrer dans les séchoirs et d'ordonner telles mesures qu'il juge convenable pour hâter ou retarder la dessication, suivant les cas ; j'ai vu fréquemment, pendant lessaisons humides, le représentant de l'administration ordonner le brossage des feuilles, feuille par feuille, et le cultivateur s'y prêter sans murmure.

Enfin, après dessication, les feuilles sont paquetées et emballées, d'après les ordres du vérificateur, en colis de poids et de dimension déterminés.

L'époque de la livraison est fixée par l'administration. Les tabacs sont portés à la manufacture désignée au jour et à l'heure précis ; le classement par qualité est déterminé par une expertise de cultivateurs nommés par l'administration ; chaque qualité est payée d'après un tarif administrativement établi sans aucune participation des cultivateurs ;

si les produits sont trop défectueux, le propriétaire a pour toute consolation de les voir brûler.

Dans les manufactures, le tabac est manipulé par des travailleurs dirigés avec non moins d'autorité. Néanmoins la situation de ces ouvriers est préférable à celle de la plupart des salariés de l'industrie privée.

Le tabac est vendu, d'après des prix administrativement fixés, à des détaillants qui ne peuvent légalement majorer les bénéfices prévus par l'Etat.

Enfin l'Etat est lui-même importateur et exportateur des tabacs.

Avant de faire aucune critique, il est nécessaire de constater que, en France, grâce à ces précautions, le tabac, plante exotique, cultivé dans des terrains qui lui conviennent médiocrement, sous un climat peu favorable, conserve une qualité relative et donne des rendements très rémunérateurs.

Si nous comparons les résultats de cette culture, soumise au despotisme de l'Etat et à la tyrannie de la science — pour parler comme M. de Molinari — à ceux donnés par la culture de la betterave sucrière livrée à la féconde initiative individuelle excitée par une bienfaisante concurrence — pour parler comme Leroy-Beaulieu — nous verrons que la betterave sucrière, plante qui s'adapte exceptionnellement à nos terrains et à notre climat, est dans une voie de dégénérescence qui menace l'existence de l'industrie sucrière en France, et compromet les finances publiques.

Je manquerais aussi à tous mes devoirs de collectiviste, si je ne faisais remarquer que, sans le service public des Tabacs, sans cette mauvaise application d'ordre collectiviste, le budget de l'Etat encaisserait quatre cent millions de moins par an.

Toutes les déclamations de l'économie politique sur le thème de l'initiative privée, de la concurrence s'émousseront contre ce fait brutal : que la substitution de l'autorité nationale basée sur la science, dans le service public des Tabacs, a allégé le travail national, en une période de quelques dizaines d'années, de plus de dix milliards d'impôts ou des charges équivalentes de lourds emprunts.

En régime collectiviste, ce service public impliquerait en plus l'organisation corporative des catégories des travailleurs qu'il occupe.

Les règlements, au lieu d'être dictés par les volontés de quelques-uns émaneraient des délibérations de tous. Si l'Etat conservait le droit de fixer quelles capacités doit prouver celui qui aspire aux fonctions élevées de la hiérarchie administrative, la masse des travailleurs aurait le pouvoir d'investir les plus dignes parmi les capables.

On ne laisserait pas subsister cette atroce injustice qui fait supporter au cultivateur toutes les pertes d'une mauvaise récolte, sans distinguer si l'infériorité de ses produits est attribuable à sa négligence ou à des circonstances (climatériques ou autres) indépendantes de sa volonté.

De même, les travailleurs des manufactures, au lieu d'être livrés aux incertitudes et aux insuffisances du salariat, seraient suffisamment rétribués et se verraient affranchis par une puissante mutualité sociale des charges de l'enfance, de la maladie et de la vieillesse.

L'organisation régionale du service des Tabacs, basée sur la participation des cultivateurs les plus expérimentés dans la direction et le contrôle des cultures, délivrerait l'administration d'un personnel de fonctionnaires parasites et trop souvent oisifs.

Bref, en régime collectiviste, le service public des Tabacs donnerait plus de sécurité aux travailleurs ; l'organisation régionale et la nomination des fonctionnaires par les intéressés, débarrasseraient cette administration des complications d'une centralisation outrée, des abus du fonctionarisme monarchique et nous aurions ainsi un service public de tous points bienfaisant.

L'exposé impartial des pratiques adoptées dans le service public des tabacs n'établit pas seulement que les collectivistes ne sont pas d'utopiques rêveurs en matière de services publics. A cet égard, ils n'ont rien inventé ; il n'y a qu'à corriger, à simplifier. Ils poursuivent simplement l'application, plus générale, en vue de l'intérêt public, d'un système d'organisation du travail, déjà usité dans la société capitaliste, au profit des classes dirigeantes.

Le système des services publics n'est pas limité dans la société capitaliste aux Tabacs ; l'Enseignement, les Postes, les Chemins de fer de l'Etat, le Timbre, les Routes, l'Eclairage, la distribution des Eaux, les Égoûts, etc, etc., sont des formes diverses de ce système étendu à certains besoins de l'Etat ou des Communes.

Donc le service public des tabacs, avec ses imperfections présentes, indépendamment de ses avantages d'intérêt public, est une écrasante réfutation des arguments les plus forts de la gent réfractaire au progrès social qui va disant :

« Jacques Bonhomme veut être maître chez lui.

« Sa propriété est le droit d'user et d'abuser.

« Jamais le paysan ne consentira à se plier aux exigences de l'organisation collectiviste.

« Le paysan est dominé par l'idée de posséder le sol et de le travailler à sa guise, etc., etc. »

Que reste-t-il de tous ces clichés, lorsque l'on prend acte de l'empressement des propriétaires à renoncer à leurs préférences pour obéir aux volontés de l'Administration des Tabacs. Même, ils vont au-devant de ce sacrifice ; des pétitions individuelles, des délibérations des municipalités et des conseils départementaux invitent constamment le pouvoir central à étendre ce « despotisme de l'Etat et cette tyrannie de la science. »

Surtout il ne faut pas croire que les vérificateurs éprouvent, dans leurs rapports avec les cultivateurs, les moindres difficultés ; ils sont généralement très bien accueillis ; et la plupart ont des relations amicales et suivies avec les propriétaires placés sous leur surveillance.

Le paysan sait qu'en suivant les instructions des vérificateurs de culture il a les plus grandes chances d'un rendement rémunérateur.

Au lieu donc de se laisser guider par ce sentiment bête, que les économistes prétendent inné chez l'homme : le désir de posséder quand même et d'agir à sa guise, le paysan sait obéir à la science qui justifie son autorité par l'augmentation de bien-être. Il ne s'inquiète guère de savoir si les pratiques qu'on lui commande sont conformes ou non aux sophismes des défenseurs de l'empirisme capitaliste.

Conclusion ; le service public des tabacs, dans la société capitaliste, malgré les vices inséparables de ce régime, est néanmoins supérieur, au point de vue de la sécurité industrielle et sociale, à la plupart des autres industries abandonnées à l'initiative privée.

Si l'on compare le petit nombre des travailleurs utilisés par ce service public et les centaines de millions qu'ils procurent annuellement à l'Etat

on est contraint d'avouer que ces producteurs versent au budget des ressources plusieurs fois plus élevées que celles fournies par tout autre groupe également nombreux.

Je me résume.

En système capitaliste, le service public des Tabacs a pour conditions et pour conséquences :

– Domination autoritaire de la science ;
Renonciation volontaire au droit d'abuser de la propriété ;
Domination de la loi de l'offre et de la demande par une production raisonnée, calculée dans ses quantités et dans ses prix de revient et de vente ;
Consolidation du crédit de l'Etat ;
Qualité des produits ;
Amélioration des revenus propriétaires ;
Salariat moins rigoureux que chez les particuliers.

En civilisation collectiviste, nous aurions :

Souveraineté rationnelle de la science ;
Disparition légale du droit de propriété ;
Elimination de la loi de l'offre et de la demande par l'organisation de la production et de l'échange ;
Augmentation de la richesse sociale ;
Qualité des produits ;
Socialisation du salariat ;
Institutions garantistes alimentées par les revenus des services publics.
Par les institutions garantistes, bien-être et sécurité pour tous.

Ainsi, même mutilé et faussé dans la société capitaliste, le service public est néanmoins un progrès très appréciable ; organisé dans un milieu harmonique, sa puissance bienfaisante engendrerait le bien-être, elle maintiendra l'humanité dans la voie de progrès incessants.

S. Deynaud

LE CONGRÈS DE MARSEILLE

(*Suite des « Collectivistes français.* »

I. — Commission marseillaise d'organisation. Débats des réunions parisiennes préparatoires. La presse radicale-socialiste. Blanqui, Louis Blanc. L'amnistie partielle.

Les symptômes de réveil socialiste, qui avaient marqué le congrès de Lyon, l'agitation insolite des syndicats et la prodigieuse activité des cercles socialistes parisiens, faisaient prévoir l'importance du prochain congrès de Marseille. Personne ne se trompa sur l'importance qu'il allait avoir et l'on peut dire que toutes les réunions ouvrières de 1879 eurent pour objet ces importantes assises ouvrières qui, pour tous les militants, étaient une grande crainte et une grande espérance.

Un tel état d'esprit ne put être que fortifié, lorsque la commission marseillaise d'organisation eut lancé son premier appel, remarquable à tous les points de vue, dû à l'inspiration de Jean Lombard.

Esprit assimilateur et imagination d'artiste, s'annonçant déjà écrivain, Jean Lombard donna immédiatement aux revendications ouvrières, un vernis littéraire qu'elles n'avaient pas eu jusque-là et qui fit le succès des premières circulaires.

Le secrétaire de la commission d'organisation était d'ailleurs admirablement secondé par des organisateurs intelligents et des propagandistes actifs, parmi lesquels Antide Boyer, aujourd'hui député, et, depuis 1880, le chef incontesté du parti socialiste marseillais; Louis Mouttet, qui depuis a suivi une autre voie (1), Elzéar Reynier, Chapelle, Louise Tardif, d'autres en grand nombre (2).

---

(1) Louis Mouttet est actuellement secrétaire, à titre administratif, du gouverneur du Sénégal.

(2) La commission était composée comme suit: Anna Ribaud, polisseuse, Louise Tardif, couturière. François Allègre, peintre; Basset, cordonnier; André Bonifay, serrurier; Emile Castan, boulanger; Paul Durand, boulanger, trésorier; Jean Gatier, coupeur cordonnier; Casimir Guindon, doreur sur bois; Henry Grasillier, tonnellier; Graves, cordonnier; Louis Jeandet, chaudronnier sur fer, secrétaire délégué aux procès-verbaux du comité exécutif; Jean Lombard, bijoutier, délégué à la correspondance générale du congrès; Marius Levin, colleur de papiers peints; Mazet, rhabilleur; Marius Michel, caissier layetier; Mometout, rhabilleur; Louis Passet, bijoutier, vice-trésorier ; Elzear Reynier, boulanger; Jean-Baptiste Robert, menuisier; Augustin Roux, tourneur sur métaux; Frédéric Roux, menuisier, secrétaire délégué aux procès-verbaux des assemblées plénières; Simion, ajusteur mécanicien; J. B. Tressaud, tailleur de pierres; Ferdinand Vidal, colleur de papiers peints.

La commission organisatrice se manifesta par des appels chaleureux, par une activité qui révélait une foi profonde dans l'œuvre entreprise et par un sens très net de la situation. Connaissant d'avance les susceptibilités et les méticulosités du parlementarisme ouvrier, elle demanda aux groupes de lui communiquer des projets d'ordre du jour. On lui en envoya plus de cent, contenant plus de *cinq cents questions différentes.* La commission fit observer que c'était trop et personne ne put la taxer d'abus d'attributions, quand elle les réduisit à neuf, classées dans l'ordre suivant :

1° *Travail des femmes.*
2° *Chambres syndicales.*
3° *Associations.*
4° *Enseignement et apprentissage.*
5° *Salariat.*
6° *Propriété.*
7° *Représentation directe du prolétariat aux corps élus et organisation du parti ouvrier socialiste.*
8° *Impôts et rentes.*
9° *Libre-échange et protection.*

Toutefois, ce n'est pas l'étude de cet ordre du jour si chargé qui remplit, dans la période de préparation, les réunions ouvrières socialistes parisiennes, mais bien la discussion de questions plus brûlantes et d'ordre plus général.

Si tout le monde — syndiqués et révolutionnaires — était d'avis qu'il fallait former une grande fédération nationale ouvrière, on différait grandement sur la composition du futur parti.

Pour les modérés, il devait être composé exclusivement des chambres syndicales; d'autres proposaient le groupement en trois fédérations distinctes : 1° des chambres syndicales, 2° des sociétés coopératives, 3° des cercles socialistes. Mais les représentants de ces derniers, généralement révolutionnaires, protestèrent, disant que le parti socialiste ouvrier devait englober tous les groupements ouvriers et socialistes. C'était habile au point de vue révolutionnaire ; les délégués des cercles n'ignoraient pas qu'en époque de fièvre politique, comme c'était alors le cas, les fusions se font toujours au profit des plus violents.

De leur côté, les modérés voyaient bien le danger et ils objectaient avec beaucoup de force qu'admettre les cercles — composés surtout de bourgeois révolutionnaires — ce n'était pas créer un parti ouvrier, mais un parti politique socialiste révolutionnaire, et que ce n'était pas là se séparer de la bourgeoisie. L'objection portait juste ; Paulard ne sut qu'alléguer que le plus pressé était de s'unir *contre les radicaux* (1). La déviation était fla-

(1) Réunion délégative du 4 février, Salle des écoles, compte-rendu *Prolétaire.*

grante. Pourtant, grâce à Chabert, les cercles eurent gain de cause. « Les cercles, dit-il, ne sont pas si absorbants étant divisés de théories (1) ; il faut les recevoir, la fédération fera se choquer les écoles et la vérité en sortira (2). »

Bientôt s'animant, le vieux coopérateur qui sentait venir l'opinion révolutionnaire et s'apprêtait à la suivre, s'écria : (3).

« Il faut le dire hautement, sans détour, pas d'illusions *ce que nous constituons c'est le parti ouvrier socialiste révolutionnaire militant* qui s'avance, guidé par la logique et la solidarité. Ceux qui ne comprennent pas sont en retard, ils nous rejoindront plus tard. Maintenant nous sommes décidément à bout d'exploitation ; nous voulons devenir des hommes. Si nos gouvernants ne le veulent pas, eh bien ! nous leur dirons : nous, nous le voulons ! »

Ainsi lâchés par leur ancien porte-parole, les syndiqués furent mis en minorité et l'assemblée se prononça à une grande majorité pour la fondation d'une *Union fédérative* des groupements ouvriers et des cercles socialistes.

Les modérés rouvrirent le débat dans d'autres réunions en se prononçant pour ce qu'on appelait les *délégations corporatives* ; c'était, sous une autre forme, l'exclusion des cercles ; ceux-ci parèrent le coup en proposant (ce qui fut finalement adopté) que les délégations fussent *collectives* et représentassent proportionnellement les opinions de la masse des mandants.

En revanche, les cercles furent complètement battus à la réunion délégative du 25 juillet, tenue à l'Alhambra, lorsque voulant rompre avec les traditions des premiers congrès, ils s'opposèrent à la demande d'une subvention adressée au conseil municipal et à l'organisation, au profit de la future délégation parisienne, de conférences sous le patronage de Victor Hugo et de Louis Blanc. A cette occasion, les révolutionnaires, rendus intolérants par leurs succès aussi rapides qu'inespérés, commirent une faute lourde ; ils s'insurgèrent contre la majorité et formèrent à part un groupement dit : *délégation collective ouvrière indépendante*, composée de quelques chambres syndicales et de sept ou huit cercles.

En d'autres temps, cette scission eût tourné contre le collectivisme ; mais telle était la faveur croissante de l'idée nouvelle que ce coup de tête n'eut d'autre résultat que de diminuer le nombre des délégués révolutionnaires (4).

---

(1) Inexact ; sauf *le cercle colinsien* (collectiviste modéré) et le *cercle positiviste* à peu près tous les cercles étaient collectivistes révolutionnaires, avec empauachement d'anarchisme.

(2) Réunion du 4 février, voir compte rendu du *Prolétaire* du 17 février.

(3) Réunion du 4 février, compte-rendu du *Prolétaire*.

(4) En restant avec la majorité, le groupe dissident aurait pu désigner au moins cinq délégués, car le concours de Victor Hugo et de Louis Blanc avait été si fructueux que la majorité put envoyer 13 délégués ; tandis que, réduits à leurs seules

Grandissante et irrésistible en effet était la poussée socialiste. Le ton de la presse radicale était allé en s'élevant toujours et en était arrivé, avec *la Révolution française* de Sigismond Lacroix, qui comptait parmi ses collaborateurs six anciens membres de la Commune encore proscrits, (1) au communalisme et au socialisme (2). Cependant trois journaux hebdomadaires le *Prolétaire* de Paris, la *Réforme* de Lyon (Marc Guyaz rédacteur en chef) et la *Commune libre* de Montpellier (X. de Ricard, rédacteur en chef) ouvraient leurs colonnes au socialisme collectiviste, pendant que la *Jeune République* de Marseille (Clovis Hugues, rédacteur en chef) et le *Petit Méridional* de Montpellier se montraient ouvertement sympathiques à la préparation du congrès de Marseille.

Autre cause d'excitation de l'opinion avancée; le gouvernement avait été contraint d'accorder une amnistie partielle. En dépit des misérables mesures gouvernementales prises à la rentrée des exilés, ces derniers, reçurent, de Port-Vendres à Paris, un accueil chaleureux et fraternel, bien doux au cœur de ceux qui avaient tant souffert pour la République sociale.

Sur l'entrefaite, Auguste Blanqui, que Louis Fiaux (3), a si bien nommé *le Richelieu de la Démocratie*, avait été, lui aussi, délivré de son cachot de Clairvaux. Il était écrit qu'après avoir été quarante ans (de 1827 à 1879) le captif de toutes les réactions monarchiques et bourgeoises, l'indomptable révolutionnaire mourrait dans son lit, et serait porté à sa dernière demeure par cent mille admirateurs. En attendant, les électeurs bordelais, électrisés par

---

ressources, les séparatistes ne purent envoyer que deux délégués, Fournière et Fauché. Il est vrai que c'est par eux deux, et par Ferroul, dont nous aurons à parler, que fut mis le feu aux poudres. Parmi les 13 délégués de la majorité, trois votèrent pour la propriété collective : Hubertine Auclert, Cinquin, Hérivaux.

(1) Arthur Arnould, Francis Jourde, Gustave Lefrançais, Charles Longuet, Benoît Malon, Jules Vallès.

(2) Après la chute de l'*Avenir national* qui avait succédé au *Corsaire* et avait inséré la fameuse lettre du prince Napoléon contre Chambord, M. Portalis renonça au journalisme militant. Peu après X. Trébois fonda la *Tribune* qui accueillit Pauliat et Chabert et prit l'initiative des congrès ouvriers. Aux temps du congrès de Paris de 1876, Louis Blanc essaya de fonder un journal des réformes sociales. *L'homme libre* sombra après quelques numéros ; il en fut de même de la *Révolution* d'Alfred Naquet, autre journal socialiste et de la *République démocratique et sociale* premier essai de journal ouvrier. Mais déjà avait commencé la série plus heureuse qui s'ouvrit par les *Droits de l'homme* et se continua de 1876 à 1879, malgré les amendes, les emprisonnements et les suppressions par le *Radical*, le *Mot d'ordre*, la *Marseillaise* et la *Révolution française*

A côté, parut un moment (1878) la *Commune affranchie* par Félix Pyat et Castelnau. Deux ans plus tard, Félix Pyat tenta de fonder, cette fois, avec l'anarchiste Gautier, *Le Vengeur*, qui n'eut que peu de numéros. Avec le même Gautier, Jules Vallès crut pouvoir, de son côté, en 1879-80, ressusciter la *Rue* de 1869 dont le souvenir était resté si vivant ; le résultat ne répondit pas à ses espérances et la *Rue* (1879) n'eut aussi que quelques numéros.

(3) *Portraits politiques contemporains*. II. Louis Blanc, 1882.

la chaude éloquence d'un jeune ouvrier graveur, Ernest Roche, venaient, sans se soucier de la légalité bourgeoise qui le repoussait, d'élire député le chef insurrectionnel de 1839.

Refusé au Palais Bourbon, le vieux lutteur populaire partit dans le Midi pour porter sa cause devant le peuple. L'initiative du stoïque révolutionnaire ne manquait pas d'être très hasardeuse. Peu de jours auparavant, Louis Blanc était passé triomphalement dans la même région et avait été si acclamé, qu'à Marseille notamment, les enthousiastes avaient dételé les chevaux de sa voiture, et l'avaient traînée eux-mêmes. Mais les Marseillais eurent autant d'enthousiasme pour l'indomptable conjuré de la République communiste qu'ils en avaient eu pour l'auteur de l'*Organisation du Travail* : ils les acclamèrent tous deux. Le passage des amnistiés surexcita encore les esprits, et par toutes ces circonstances, le « troisième Congrès des ouvriers de France » s'ouvrit dans un milieu politique surchauffé.

Tout favorisait le socialisme révolutionnaire.

II L'ouverture du Congrès, le rapport de Lombard, les doléances ouvrières.

Le lundi, 20 octobre 1879, fut pour Marseille un jour de fête populaire. Plus de dix mille ouvriers s'ébranlèrent, pour assister dans le local des Folies-Bergères à l'ouverture du congrès. L'immense salle, contenant près de six mille personnes, était bondée, et plus de quatre mille curieux se pressaient dans les rues et places environnantes.

Avec le sentiment artistique des ouvriers français en pareilles circonstances, les murs de la salle du congrès, furent ornés de trophées et de drapeaux aux couleurs nationales, d'écussons portant les exergues suivants, écrits sur fond rouge.

Congrès ouvriers de France. Troisième session, Marseille 1879.
La terre au paysan, l'outil à l'ouvrier.
Le travail pour tous.
Science. Paix.
Emancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.
Union. Justice.
Liberté, Egalité, Solidarité.
Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.

Au-dessous du bureau était placée la tribune tendue de velours rouge comme le bureau ; une enceinte avait été réservée aux délégués, et deux grandes tables, placées aux deux côtés de la tribune, avaient été mises à la disposition de la presse française et étrangère, nombreusement représentée.

Les délégués, parmi lesquels on comptait sept femmes, étaient au nombre de cent vingt-six, ainsi répartis : quarante-six de Mar-

seille, quinze de Paris, neuf de Lyon, quatre de Saint-Etienne, trois de Cette, deux d'Aix, deux de Bordeaux, deux d'Alger, deux de Clermont-Ferrand, deux de Toulon, deux d'Agen, deux de Nîmes, deux du département du Nord, un du Havre et huit de différents cantons des Bouches-du-Rhône.

Immédiatement après la constitution du bureau, la Commission organisatrice proposa qu'à l'avenir les congrès ouvriers s'intitulassent « congrès ouvriers socialistes. » Une telle proposition signifiait que l'on ne voulait plus rester enlisé dans les sables arides de la coopération, et qu'on allait changer de tactique. Elle fut, en l'état des esprits, votée à l'unanimité.

Le caractère nouveau du congrès fut encore accentué par les nombreuses et chaudes adresses socialistes qui arrivèrent de Bucharest, de Naples, de Madrid, de Livourne, de Genève, des réfugiés communalistes de Londres, des réfugiés polonais et ruthènes de Genève, des membres du parti démocrate socialiste allemand de Zurich, des réfugiés italiens de Lugano et des groupes socialistes de plus de vingt villes françaises.

Après la lecture du *Rapport* de la Commission liquidatrice du congrès de Lyon, la parole fut donnée à Jean Lombard pour la lecture du *Rapport* inaugural. Très jeune encore, alerte et mince, à peine de taille moyenne, les yeux d'un brun ardent et le front relevé par une abondante chevelure noire, le secrétaire de la commission d'organisation commença au milieu d'un profond silence et ne tarda pas à soulever des applaudissements chaleureux.

Il fit d'abord un historique détaillé et limpide des travaux de la commission ; mais bientôt, changeant de ton, il aborda avec une haute vue de l'histoire la question sociale proprement dite.

> Il existe, dit-il, une doctrine qui, sous le nom de socialisme, tend à continuer la tradition de la Révolution et à placer la Société sur des bases rationnelles et scientifiques. Cette doctrine qui a amené les mouvements ouvriers de 1831, de 1848 et de 1871, embrassée par des millions d'êtres humains de toutes les classes, mais principalement par la classe prolétarienne, remue en ce moment les esprits, soulève les consciences et se dresse dans ses négations anti-autoritaires comme dans ses affirmations scientifiques et socialistes contre le vieux monde, les vieilles théories, les vieilles idées : contre l'autorité, l'exploitation de l'homme par l'homme, le monopole des produits par ceux qui ne produisent pas, l'extension financière, l'anarchie intellectuelle, économique et politique, le joug des classes, l'inégalité des positions, l'insolidarité des intérêts, l'égoïsme des gouvernants. Son but est de replacer l'homme dans un milieu harmonique, bien en rapport avec l'idée de droit et de justice, et d'établir un édifice social sous lequel le producteur soit à l'abri de l'ignorance, de l'insécurité du lendemain et de la misère sous toutes ses faces.

Ni aux assises ouvrières de Paris, ni à celles de Lyon on n'avait tenu un pareil langage. Ayant ainsi posé le problème, le jeune prolétaire marseillais s'appesantit sur les douleurs et les contradictions de la situation actuelle :

La constitution d'un Etat ouvrier, voilà à quoi nous devons songer avant tout. Le quatrième Etat doit s'affranchir et remplacer le Tiers-Etat si puissant aujourd'hui. L'utilité de l'organisation d'un parti de travailleurs complètement séparé de tous les partis politiques, et groupant tous les prolétaires entre eux pour les profondes réformes inhérentes à l'établissement de leur classe dans la Société est ainsi démontrée et prouvée. Le Congrès ouvrier de Marseille, démériterait du prolétariat tout entier si le parti ouvrier ne surgissait pas de ses études et des vues de ses membres. Tout le demande, tout le réclame. L'organisation de ce parti des travailleurs qui est un besoin du temps, une idée de l'époque et permettra aux travailleurs de renverser le vieil état de choses qui leur est si cruel.

Sur ce point, le rapporteur de la Commission insiste avec une vigueur qui impressionne et achève de convaincre l'auditoire, lorsqu'il dit :

L'histoire des grands mouvements politiques nous dit que les classes ne sont arrivées successivement au pouvoir que lorsqu'elles sont sorties de la masse des autres classes et se sont détachées complètement d'elles....

La constitution d'un Etat ouvrier, voilà à quoi nous devons songer avant tout. Le quatrième Etat doit paraître en régénérateur sur la scène du monde... La loi historique des évènements humains l'exige et le veut....

Après avoir ainsi donné au parti ouvrier en fondation son explication historique, Jean Lombard entre dans le cœur des conflits contemporains :

Nous avons parlé du renversement du vieil état de choses. Il faut, ici, dire tout haut ce que nous voulons. Nous demandons à renverser l'édifice économique que des milliers de siècles de misère font peser sur les producteurs. Nous désirons la fin des maux humains, l'égalité de tous les êtres, la liberté pour chacun. Mais, pour en arriver là, nous reconnaissons que l'étude et la science seules, aidées par l'expérimentation des faits, nous y amènera. En un mot, prêts à tout pour que le prolétaire puisse produire avec son outil, et le paysan avec son lot de terre, notre conviction est que, si une révolution doit se faire, il faut la préparer dans les esprits, en pénétrer les cerveaux et nous organiser économiquement et politiquement. Hors de là, il n'y aurait que leurre et déception : la classe ouvrière courrait vers une rétrogradation complète, si elle ne faisait pas subir aux idées que nous défendons, et qui sont siennes, un travail de préparation propre à leur donner une extension et une vitalité dignes de notre avenir.

C'était prudemment finir ; mais, les circonstances et les entraînements théoriques plus forts que les hommes, allaient précipiter les évènements.

En parlant de premier et de deuxième Ordre, de Tiers-Etat et de quatrième Etat, de fatalités historiques et de missions des travailleurs, d'évolution sociale et de nécessités économiques (1), Lombard ouvrit un nouvel horizon de pensées qui

(1) Le discours de Lombard, non exempt d'ailleurs de contradictions, reflétait dans ses parties principales la phraséologie lassallienne ; ce qui s'explique par ce fait que, si la traduction du principal livre de Lassalle n'était pas encore publiée, le secrétaire de la Commission marseillaise était en correspondance suivie avec

impressionna vivement l'assemblée et les applaudissements qui saluèrent sa péroraison marquèrent assez que le Congrès ne se séparerait pas avant d'avoir posé les fondements d'un parti ouvrier socialiste, en face de tous les partis bourgeois. Ajoutons que ces idées nouvelles avaient déjà été discutées et approuvées par le groupe socialiste très agissant qui se réunissait, pour le public, rue de Rome, et dans lequel militaient, en première ligne, Lombard, Antide Boyer, Elzéar Reynier, Louis Mouttet, Durand, etc., qui, tous, se préparaient à défendre tenacement au Congrès, avec l'appui de Fournière, de Fauché, de Bernard, et de leurs amis, les doctrines collectivistes.

Mais, avant d'aborder les questions irritantes, on écouta les cahiers de doléances que, sous forme de rapport, plus de trente délégués vinrent lire à la tribune. Et qu'elles furent éloquentes dans leur navrance de fond et leur monotonie de forme, ces plaintes ouvrières que formulèrent notamment Delmas, Huau, de Marseille, Delefortrie, de Lille, Verdier, de Bessèges, Bonne, de Roubaix, Tranier, de Toulouse, Prat, Meunier, Antoinette Reydelet, de Lyon, Julie Martin, Louise Meunier, de Marseille, Loudon, de Montpellier, Bastard, d'Aix, Ailloud, Colombier, de Vienne, Forissier, Goudefer, de Saint-Etienne, Nonorgues, du Havre, Hervé, de Rennes, Hébrard, de Cette, Juste, d'Alger, Ferrand, Godefroy, de Paris, J. Bernard, de Grenoble, Couvreur, d'Agen, Martin, de Gardannes, Vital-Crétin, de Roanne, Gouttes, de Toulon, Béghin, d'Armentières, Pugny, pour les matelots français, etc., etc.

III. — Les affirmations révolutionnaires. Roche. Bernard. Fournière. Répudiation de Louis Blanc.

Les *Rapports* sur la situation ouvrière, et notamment celui de Delefortrie de Lille, relevaient des faits d'oppression et d'exploitation si révoltants et si scandaleux que, seuls, ils auraient suffi à l'illustration d'une tenue d'assises prolétariennes.

Tel ne fut pourtant pas l'avis des révolutionnaires du congrès, et l'un d'eux s'écria : « Nous ne sommes pas venus ici pour entendre des doléances, pour apporter des plaintes. » On brusqua les *Rapports*, pour passer aux discussions doctrinales.

Nous ne nous arrêterons qu'aux faits saillants.

Les divergences éclatèrent à la quatrième séance quand on discuta du rôle et du but des chambres syndicales. Ernest Ro-

---

le traducteur. La définition toute lassallienne de *quatrième Etat* a toujours été répudiée par les marxistes et notamment par Lafargue. Le nom même du parti ouvrier était qualifié au Congrès par le représentant de l'*Egalité* de « *titre injurieux pour nos frères aux mains blanches qui savent mourir aussi bien que nous.* » (Discours de Fournière, 27 oct., page 556 du compte-rendu officiel).

che, bien que mutuelliste et qu'opposé par cela même aux collectivistes révolutionnaires, vint leur ouvrir la voie sur cette question. Le jeune ouvrier bordelais était arrivé à Marseille encore tout auréolé de ses triomphes oratoires de Bordeaux auxquels on devait l'élection de Blanqui ; sa prestance décidée, sa figure à la fois ouverte, fine et bon enfant lui attirèrent de suite la sympathie et lorsqu'il apparut à la tribune, succédant aux lecteurs de *Rapports* ou de discours préparés, se déclara révolutionnaire dans une improvisation chaude et colorée, ce fut une tempête d'enthousiasme et c'est au milieu d'applaudissements frénétiques qu'il conclut :

Les Chambres syndicales seront révolutionnaires, fédérées, arborant par toute la France le même drapeau, propageant la même idée, visant le même but, ne pactisant d'aucune façon avec l'opportunisme qui, n'osant pas les attaquer de front, essaiera de les séduire pour les détourner de leur chemin. Et alors, elles seront efficaces à la cause du peuple, même par leur mort. Ou bien les Chambres syndicales mendieront à l'autorité la permission de vivre, se soumettant aux volontés de maîtres impitoyables, se réfugiant dans un sentimentalisme bourgeois qui préconise l'aumône et le secours, à la place du droit et de la justice, et elles seront un instrument de servitude au lieu d'être une arme d'affranchissement, dans ce cas elles s'étioleront misérables, inaperçues, méprisées et méprisables :

Après Ernest Roche, le collectiviste-anarchiste Joseph Bernard vint, lui, se prononcer pour l'urgence de la révolution. Il le fit avec une âpreté et une précision qui allaient au-delà des paroles enflammées, mais un peu vagues, de l'orateur ouvrier de Bordeaux :

L'entente, dit Joseph Bernard, n'est pas possible entre les parasites et les travailleurs, les uns ont tous les privilèges, les autres toutes les misères ; ne cherchons donc pas à réclamer ou à appliquer des réformes anodines ne produisant ou ne pouvant produire aucun résultat ; unissons-nous donc, que notre but soit l'appropriation collective des instruments de travail et du sol, mis directement aux mains de ceux qui les font produire ; quant aux moyens, citoyens, les mêmes que la bourgeoisie a employés, c'est-à-dire la Révolution.

Avant de descendre de cette tribune, je tiens à protester contre les paroles de paix, de conciliation et de concorde qui ont été prononcées hier à cette tribune. La paix, qui est-ce qui doit la demander, si ce n'est la bourgeoisie ; elle qui a tous les privilèges, elle qui a tous les droits, ne demande que de jouir en paix du fruit de notre travail. Mais il n'en est pas de même de nous, travailleurs, qui n'avons rien, qui devons combattre sans cesse pour conquérir nos droits, si la bourgeoisie dit : paix ! nous devons dire : guerre !

Guerre aux privilèges, guerre au despotisme, guerre à la bourgeoisie, guerre au cléricalisme, guerre à la noblesse, guerre, en un mot, à tous les oisifs et parasites ! Il en est de même de ce mot patriotisme ; notre patrie à nous, ce sont nos frères, ce sont tous les travailleurs. Nos ennemis, ce sont tous les oisifs ; tendons donc une main fraternelle à nos frères de Russie, d'Allemagne, et qu'un cri commun sorte de nos cœurs : vive la Révolution sociale et universelle !

C'était non seulement le collectivisme révolutionnaire, mais l'anarchisme international avec toutes ses conséquences que le délégué de Grenoble venait d'apporter à la tribune, et, pendant

que la minorité modérée était attérée, l'assemblée applaudissait à tout rompre, faisant ainsi présager les résolutions finales.

Disons ici que l'habitude introduite par le premier congrès ouvrier de Paris, de transformer les congrès en une série de réunions publiques du soir, aura toujours pour résultat d'élever l'atmosphère de ces assemblées, de favoriser les déclamations, de mettre au second plan les études sérieuses et les conclusions réfléchies.

Eugène Fournière ne s'exprima guère autrement que n'avait fait Joseph Bernard ; (1) il n'eut pas moins de succès.

> Reconnaissons une fois pour toutes, s'écria-t-il, que nous sommes hors la loi. Nous y devons rester, estimant qu'une liberté obtenue par la loi nous imposerait le respect d'une légalité, non librement consentie par nous, créerait vis-à-vis d'elle des obligations morales, ce qui, j'en suis sûr, n'est pas le but que nous poursuivons.
>
> En conséquence et pour conclure :
>
> Au nom des « Socialistes collectivistes révolutionnaires » du Congrès de Marseille, j'ai l'honneur de présenter à la deuxième commission des Résolutions (Chambres syndicales), les résolutions suivantes :
>
> Les Chambres syndicales ne peuvent être que des centres de propagande tendant vers un but commun — et cela au moyen de leur fédération — afin de faire la Révolution dans les idées qui doivent précéder la Révolution sociale, laquelle remettra les choses à leur place en rendant la terre au paysan et l'outil au travailleur, au nom des grands principes de l'égalité, de la solidarité et de la justice.

Les résolutions votées sur cette question furent moins révolutionnaires d'allure, plus pratiques et mieux élaborées; mais la

---

(1) Fournière qui, avec Fauché, avait pris le mot d'ordre du groupe de *l'Egalité* avait alors 21 ans ; il faisait, nous l'avons dit, ses premières armes socialistes, avec toute la fougue généreuse et croyante d'un néophyte ; il ne pouvait être alors qu'un écho. Or le groupe de *l'Egalité* était si affirmatif dans son révolutionnarisme que. nous l'avons noté au chapitre précédent, le Journal *l'Avant-garde* avait salué, en ses chefs des frères anarchistes et que des anarchistes énergiques comme Bernard, Jeallot, Maria, Lemasle, Sibillat militaient dans le groupe et ne se séparèrent qu'après l'adoption par la Rédaction de *l'Egalité* du *Programme minimum*. Ainsi s'explique le collectivisme ultra révolutionnaire de Fournière. Le jeune socialiste ne faisait également que traduire les opinions de son groupe, lorsque (séance du 27 octobre), après avoir au nom des « révolutionnaires aux mains blanches » protesté contre le titre de *Parti ouvrier*, il s'écriait : « Comme collectivité révolutionnaire, je suis opposé au principe de la représentation au parlement » et encore : « Comme collectiviste révolutionnaire je devrais être opposé à l'immixion des « travailleurs dans l'Etat, car de ce que nous nous soumettons sur un point on en « concluera que nous nous soumettons sur d'autres. »

J'ai insisté sur cette parenté théorique entre les collectivistes révolutionnaires, — avant l'adoption du programme marxiste — et des anarchistes, parce que nous verrons ce fait influer gravement et désastreusement sur la fondation du parti ouvrier.

Pas plus d'ailleurs que Labusquière, que Marouck, que Paulard, que Vaidy, qu'Etienne, et que plusieurs autres, Fournière ne resta dans le groupe des *Egalitaires* ; il les quitta en 1881 et il est devenu un des théoriciens les plus sympathiques et les plus complets du collectivisme évolutionniste.

majorité n'en était pas moins sur ce point avec Fournière, Roche, Bernard et leurs coreligionnaires. On le vit quand elle se prononça pour la fondation d'un parti ouvrier. Il est vrai que les modérés, à l'exception du positiviste Finance et de Scholastique, n'opposèrent que de faibles arguments à la logique emportée des révolutionnaires.

Les clermontois Vachier et Garmy, ne trouvèrent qu'un seul argument contre le parti ouvrier: ce serait diviser le parti républicain et réjouir les jésuites. Quant au collectivisme, ils déclarèrent qu'une pareille doctrine était au-dessous de la discussion et ne méritait que le mépris.

Avec des interprètes si buttés et si rétrogrades, les modérés étaient vaincus d'avance dans une assemblée socialiste, fascinée d'ailleurs par ce groupe de jeunes gens intelligents, actifs, résolus, éloquents pour la plupart, qui avaient nom : Eugène Fournière, Jean Lombard, Antide Boyer, Joseph Bernard, Ernest Roche, Fauché, Charles Ava, Brugnot, Bouty. Pourtant la victoire faillit hésiter à la suite d'un incident qui a trop influencé la formation du parti ouvrier pour que nous ne le relations pas avec quelques détails.

Nous avons dit que Louis Blanc, désireux de cueillir, à la fin de sa carrière, un regain de popularité, était allé au devant des amnistiés, à Port-Vendres, et qu'à Marseille la population l'avait porté en triomphe.

Les collectivistes révolutionnaires parisiens avaient été indignés de cette ovation si peu méritée, et Fournière avait été chargé de démolir l'idole.

Lourde tâche, car si l'homme politique prêtait le flanc chez Louis Blanc, l'écrivain socialiste était resté grand; l'auteur de l'*Organisation du Travail*, de l'*Histoire de dix ans*, du *Nouveau Monde* (1), où se trouvent, à tant de places, des pages qui resteront parmi les plus belles de la littérature sociale au XIX[e] siècle, était encore cher à la démocratie sociale.

---

(1) Je néglige à dessein la volumineuse *Histoire de la Révolution* que dépare un robespierrisme banal et aveugle, ainsi que *Page d'histoire* et *Histoire de la Révolution de 1848*, qui ne sont que des plaidoyers personnels. Louis Blanc — qui doit être jugé sévèrement pour sa pusillanimité d'esprit au 17 mars 1848, et éternellement blâmé pour avoir abandonné ses électeurs après le 18 mars 1871, pour les avoir reniés et accablés, après la *Semaine sanglante* — n'est pas assez apprécié comme socialiste. Dès 1846, il démontra éloquemment que les premières mesures socialistes devaient être la socialisation de la Banque de France, des Chemins de fer, Mines et Canaux, et de toutes les grandes forces économiques collectives, que ces mesures devaient être complétées par la création d'un *Ministère du Progrès* (conception fouriériste) et par le créditement des associations ouvrières par l'Etat. C'est là un avoir théorique respectable. Nous l'avons inscrit sur notre programme, en y ajoutant la limitation du droit d'héritage et l'établissement d'une législation internationale du travail. Quant au but, nulle différence non plus, Louis Blanc s'étant toujours déclaré communiste.

Le jeune ouvrier bijoutier parisien n'hésita pourtant pas. Avec une énergie indomptable, il attaqua le politique, insuffisant au milieu même de ses admirateurs. Après avoir, en dominant les protestations violentes qui partaient de tous les points de l'immense salle, stigmatisé l'homme qui avait abandonné et calomnié le Paris ouvrier, au moment le plus tragique de son histoire, Fournière s'écria : « Voilà ce que ma conscience de socialiste et de parisien m'obligeait à faire. Et voilà l'homme à la voiture duquel Marseille, à sa honte, s'est attelé ! »

Alors l'indignation ne connut plus de bornes. *A l'ordre* ! *A l'ordre* ! vous insultez une population ! *A bas* ! criait-on de toutes parts.

Le président, Durand, de Marseille, désavoua l'orateur, lui laissant la responsabilité de ses paroles; mais il ne parvint pas pour cela à calmer le tumulte. Il demanda alors aux délégués de se prononcer pour le retrait ou la continuation de la parole à l'orateur. Le trouble était au comble et le résultat douteux. Roche et Fauché entraînèrent le vote en faveur de Fournière. Ernest Roche était l'idole du congrès, d'abord parce qu'il enjolivait d'ornements très révolutionnaires des idées modérées puisque proudhonniennes, ce qui le rendait sympathique à tous, ensuite à cause de sa belle éloquence. Dans un congrès où tout le monde lisait ses discours, le jeune et brillant improvisateur devait plaire et plut: chacune de ses apparitions fut un triomphe.

Elle fut donc d'un grand poids cette affirmation qu'il lança au moment où l'on allait voter sur le maintien de la parole à Fournière :

— Je vote oui, s'écriat-il, p arce que Fournière a dit la vérité.

Pendant ce temps, Fauché parcourait les bancs des délégués, montrant les documents dont s'était servi Fournière et soutenant vivement la thèse de son ami.

Cette double intervention ne fut pas vaine. Par 76 voix contre 34, la parole fut maintenue à Fournière. La minorité modérée ne s'inclina pas tout d'abord devant le vote, les plus indignés voulaient envahir la tribune et en précipiter l'orateur que les délégués révolutionnaires et notamment Fauché, Sibillat et Guy se préparaient à défendre à outrance.

Fournière, maigrelet, pâle, presque imberbe, mais avec une flamme de résolution héroïque dans son regard habituellement brillant et doux, fit pendant tout le temps face aux fureurs et aux menaces avec un imperturbable courage. D'une voix forte, calme, implacable, il reprit :

Ah ! Marseillais, combien vous devez regretter votre précipitation et votre enthousiasme irréfléchi. Ah ! combien vous devez pleurer sur votre erreur ! Mais vous ne verserez jamais autant de larmes que cet homme a fait verser de sang.

Oui, fait verser du sang ! car c'est être assassin que de se faire le com-

plice et l'applaudisseur des assassins et c'est être bourreau que d'insulter aux victimes.

Oui, insulter, et j'en donne les preuves...

La preuve, c'était après la fameuse lettre du 8 juin au *Figaro*, la lettre à l'*Officiel* du 19 août (1). Elles convainquirent l'assemblée.

IV. — Triomphe du collectivisme révolutionnaire. Les Résolutions.

Quand Fournière eut enfin terminé, au milieu du bruit, le tumulte recommença de plus belle, et vingt-huit délégués signèrent une déclaration pour « laisser toutes les responsabi-« lités des faits regrettables qui se produisent à ceux qui par « leurs procédés font le jeu de nos adversaires en jetant la dé-« considération sur le congrès. » (1)

Voici ces deux pièces tant de fois citées :

Lettre de Louis Blanc au FIGARO, à M. Philippe Gille.

Monsieur,

« Je lis dans un article signé de vous que le parti républicain honnête est en droit d'attendre de moi une protestation contre les abominations dont Paris a été le théâtre et la victime. — Cette observation me surprend.

« Quel honnête homme pourrait, sans se manquer de respect, se croire obligé d'avertir le public que l'incendie, le pillage et l'assassinat lui font horreur ?

« Je m'estime assez, Monsieur, pour juger que de ma part une pareille déclaration est parfaitement inutile.

« Aussi bien, quand l'indignation publique est si légitime et si grande... vous n'ignorez pas, Monsieur, que dans les tribunaux, le silence des assistants est de rigueur, tant il est vrai que le devoir de chacun est de se taire quand le juge va parler.

Agréez, Monsieur, toutes mes civilités, LOUIS BLANC.

(*Figaro*, 8 juin 1871).

Lettre de Louis Blanc au directeur du JOURNAL OFFICIEL, 19 août 1871.

« On a publié, sous forme de lettre et sans nom d'imprimeur, une brochure qui contient l'apologie des actes de la Commune, y compris l'exécution des ôtages et l'incendie des maisons particulières et des édifices. Cette brochure a pour titre *Revanche de la Commune*, par un représentant du peuple de Paris dont le nom commence par les initiales L. B... Je dénonce dans la publication dont il s'agit une manœuvre infâme dont le but est de me faire passer, aux yeux de ceux qui ne me connaissent pas, pour l'apologiste d'une insurrection que j'ai toujours réprouvée et de crimes qui me font horreur. » LOUIS BLANC.

L'auteur de la *Revanche de la Commune* n'était autre que notre vénérable ami Gambon, qui avait signé des initiales de sa mère et qui, d'ailleurs, revendiqua la paternité de sa brochure.

(1) *Signé* : Dauthier. — Dupas. — Scholastique. — L. Goudefer. — Hérivaux. — Cinquin. — Daulon. — Gautier. — Durand. — Delefortrie. — Corbon. — Cariou. — Joly. — Isidore Finance. — Godefroy. — Salomon. — Louise Meunier. — Louise Tardif. — Berne. — Schickler. — Rousset. — Prat. — Bonne. — Vachier. — Bestetti. — Ferrand. — Delfaud. — Garmy.

Prostestation vaine, le coup était porté et la rupture éclatante entre le naissant parti ouvier et l'extrême-gauche.

Au reste, les collectivistes ne perdaient pas leur temps et leur champ d'action n'était pas seulement le congrès. En même temps que les délégués, étaient venus à Marseille quelques socialistes énergiques parmi lesquels le Dr Ferroul, rédacteur à la *Commune libre* et collectiviste anarchiste convaincu.

Dès l'arrivée, on s'entendit avec Fauché pour organiser un foyer d'entente révolutionnaire destiné à mener occultement le congrès. Et ce fut fait: les collectivistes se réunissaient chaque matin à huit heures dans un petit restaurant de la place du Change sur le vieux port. Là on décidait de la marche à suivre, tant pour les séances privées de l'après midi que pour les séances publiques du soir et que pour les séances de la commission dans la matinée. C'est là aussi que l'on résolut de s'attacher à amener un à un au collectivisme les délégués hésitants, ce à quoi excellèrent particulièrement Ferroul, Fauché, Bernard et Fournière.

Devant une telle activité et une si intelligente organisation, les collectivistes devaient forcer la victoire. Ils furent, à quelques jeunes ardents, les véritables auteurs de ce brusque revirement révolutionnaire du prolétariat français dont la manifestation inattendue surprit si désagréablement l'opinion publique. Quand les adhésions promises à la petite organisation jacobine de place du Change furent jugées suffisantes, Fournière et Ferroul, furent chargés de rédiger une déclaration collectiviste, devant être signée par les délégués avant le vote.

Violente répudiation du socialisme réformiste et affirmation de la solution collectiviste « par tous les moyens possibles » cette pièce mémorable dans les annales du socialisme français fut un habile compromis entre les collectivistes révolutionnaires représentés par Fournière, Fauché, Ava, Brugnot ,divers autres et le collectivisme anarchiste représenté par Ferroul, Bernard, Sibillat, Guy, etc. La voici :

Les soussignés,

Considérant que la question sociale ne sera résolue que lorsque chaque être humain — l'homme émancipé et la femme devenue son égale, — sera arrivé à la satisfaction complète de ses besoins et au développement intégral de ses facultés.

Déclarent :

Que la propriété individuelle, cause de l'inégalité matérielle et intellectuelle, ne peut assurer cette satisfaction et ce développement, et ils concluent à l'association collective du sol, sous-sol, machines, voies de transport, bâtiments, capitaux accumulés, au bénéfice de la collectivité humaine, seule manière possible d'assurer à chacun le produit intégral de son travail.

Considérant,

1° Que la stérilité absolue des moyens de rachat, de coopération, d'alliance du capital et du travail, est scientifiquement et expérimentalement démontrée;

2° Que l'impôt, progressif ou fixe, de quelque façon qu'il soit perçu à

l'état actuel, retombera toujours sur le consommateur, c'est-à-dire le travailleur.

3° Qu'aucune entente n'est possible entre les détenteurs de la fortune publique et ceux qui la revendiquent justement, impossibilité trop démontrée par la différence des intérêts engagés.

Les soussignés déclarent :

Que l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles.

Ayant une première fois recueilli soixante-deux signatures (1) que vinrent renforcer, au cours de la séance, dix adhésions nouvelles, les partisans du collectivisme, grâce surtout aux efforts couronnés de succès de Fournière, Ferroul, Fauché, Bernard avaient cause gagnée.

Les modérés, comme Finance, Scholastique, Dauthier, Ailloud, Nonorgues, Delefortrie, Ferrand, etc., voulurent opposer propagande à propagande et parcoururent les syndicats improvisant des conférences sur des sujets corporatifs ; mais, leur action fut moindre que celle des collectivistes qui, pendant ce temps, retournaient les cercles républicains par leurs discours enflammés, accroissant, de la sorte, sans cesse l'auditoire révolutionnaire du congrès.

Encore une fois, l'activité et la discipline allaient enregistrer un succès ; les collectivistes l'emportèrent dans toutes les commissions.

Et combien grand fut le retentissement !

Jamais congrès ouvrier n'avait été, ni depuis n'a été, attaqué par la presse bourgeoise avec autant de violence que le fut, après le vote des résolutions collectivistes, le congrès de Marseille. Et pourtant, en cette occasion, le prolétariat français n'avait fait que se mettre à l'unisson — avec un peu plus d'empanachement révolutionnaire il est vrai — avec les partis ouvriers, tous collectivistes, des autres nations.

Expliquons la cause de ce déchaînement d'opinion :

Tout ce qui se passe dans cette France éternellement glorieuse de sa grande Révolution, retentit dans l'histoire comme un évènement important dans la vie politique et sociale du monde.

« Les défections de la France sont des agonies de l'Europe »

---

(1) « Dol Louis. — Fauché. — Fournière. — Marie Graves. — Tressaud. — Guy Sibillat. — Turc Albert. — Bouty Eugène. — Lefebvre. — Meunier. — Paret. — Cinquin. — Dupet. — Hubertine Auclert. — Joly. — Sisco. — Huau. — Gautier. — Aymard. — Bic. — Verdier. — Bugny Célestin. — L. Hervé. — Monard. — Chapuis Eugène. — Chignard. — Julia Martin. — B. Salomon. — Clément Roux. — Louis Mouttet. — Louise Meunier. — Goudefer. — Mazien. — Hérivaux. Aphrodix. — Durand Paul. — Delmas. — Francisque Berne. — Laffore. — Forissier. — Bernard. — Tranier. — Dupas. — Constant. — Vial, Barthélemy. — Bastard. — Fenouil. — Ch. Ava. — Brugnot. — Crétin Vital. — Godefroy. — Laugier Pascal. — Martin. — Hébrard Louis. — Citoyenne Chausard. — Léon Loir. — Graves ,de Marseille. — Antide Boyer. — Jean Lombard. — Arnoux. — Louis Jandet.

a dit Michelet avec une exagération évidente ; et un grand fond de vérité. Chaque réveil de la France agit puissamment sur l'opinion européenne ; la révolution anglaise et l'émancipation hollandaise ne passèrent pas les frontières de ces pays, tandis que la Révolution française a déplacé l'axe politique et social de l'Occident, a influé sur toutes les nations. La révolution libérale de 1830 et la révolution démocratique de 1848 eurent leurs prolongements formidables en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Autriche, en Hongrie, en Pologne. Il n'est pas jusqu'à la Commune écrasée et si atrocement calomniée, qui n'ait fait éclater dans les prolétariats européo-américains une explosion de socialisme. Le 18 Mars est devenu « la pâque socialiste » des prolétaires militants de toutes les nations civilisées et les morts de la *Semaine sanglante* sont honorés par tous les socialistes d'Europe et d'Amérique comme les martyrs de la religion nouvelle, comme les glorieux précurseurs de l'émancipation humaine.

De 1871 à 1879 pendant les huit années de la répression versaillaise et de l'éclipse du socialisme français, il semblait que la démocratie sociale internationale fût décapitée. De là lorsque furent connues les résolutions du congrès de Marseille, la joie éclatante des socialistes de toutes nations et le concert de malédictions de toute la presse capitaliste européenne.

Les uns et les autres comprirent :

1° Que le Congrès de Marseille signifiait résurrection du socialisme révolutionnaire français.

2° Que cette résurrection allait avoir son prolongement dans le socialisme européen et élargirait le champ des conflits politiques et économiques. (*à suivre*) B. MALON

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU 3ème CHAPITRE

Résolutions du Congrès de Marseille

(Les résolutions des premiers congrès ouvriers n'ont le mérite, ni de la concision, ni de la clarté, ni de la logique ; mais elles ont une signification historique qui en impose la reproduction. On a donc cru devoir donner intégralement le texte des résolutions du congrès de Paris. Il n'en a pas été de même toutefois de celles du congrès de Lyon qui ne sont qu'une répétition, avec aggravation de prolixité diffuse, des résolutions du congrès de 1876. Les décisions du congrès de Marseille, sans être mieux rédigées que les précédentes, ont ce caractère nouveau d'affirmer le collectivisme révolutionnaire et de jeter les fondements du parti ouvrier français ; elles sont souvent invoquées ou combattues hors de propos ; nous les transcrivons donc, malgré leur longueur et leurs contradictions, à cause, encore une fois, de leur exceptionnelle importance dans l'histoire du socialisme français contemporain. A l'avenir, nous pourrons être moins prodigues de citations si lourdes).

Première question. DE LA FEMME (1). — Le Congrès ouvrier-socialiste de Marseille, considérant tout l'avantage qu'il y a pour le prolétariat à se ménager le concours des femmes dans sa lutte contre les privilégiés, émet le vœu, que l'éducation civique des femmes soit l'objet d'une attention toute particulière. Les hommes les admettront dans leurs réunions, cercles d'études, comités socialistes électoraux, où elles auront voix délibérative.

Le Congrès, considérant que l'homme et la femme sont équivalents devant la nature, considérant qu'ils sont aussi indispensables l'un que l'autre à la perpétuation de la société, déclare qu'ils doivent régir ensemble cette société et partager l'exercice des mêmes droits, tant dans la vie publique que dans la vie privée.

Le Congrès, partant de ce principe, l'égalité absolue des deux sexes, reconnaît aux femmes, les mêmes droits sociaux et politiques qu'aux hommes.

Qui dit droit dit responsabilité : la femme doit travailler, n'étant pas moins tenue de produire que l'homme, vu qu'elle consomme, le Congrès émet le vœu qu'il y ait pour les deux sexes même facilité de production et application rigoureuse de cette formule économique : *à production égale, salaire égal.*

En ce qui concerne le travail des femmes dans les usines, fabriques, ateliers, le Congrès ne devant porter atteinte à aucune liberté ne peut qu'émettre les vœux que les systèmes établis dans les usines, ateliers, fabriques, tant pour le travail des hommes que pour celui des femmes, soient remplacés par d'autres systèmes préconisés par l'hygiène. En outre, le Congrès émet le vœu, et cela dans l'intérêt de tous, qu'une division équitable se fasse dans l'ordre du travail ; qu'aux êtres faibles, hommes ou femmes, soient dévolus les travaux qui réclament de l'adresse : aux êtres forts, les travaux qui exigent la dépense d'une grande force musculaire.

Quant au travail dans les prisons et les couvents, vouloir émettre un vœu tendant à le supprimer serait chose puérile ; ce n'est pas l'effet, c'est la cause du mal qu'il faut détruire.

Le Congrès, considérant que les couvents ne sont qu'un refuge offert à la paresse et à la démoralisation conclut à leur suppression.

Le Congrès considérant que les individus dangereux contre lesquels la société se garantit en les emprisonnant, sont des malades qu'il faut traiter et guérir, conclut à la suppression des prisons, cet instrument de répression honteux à une époque où l'on comprend qu'il faut moraliser et non punir.

Le Congrès considérant que les préjugés qui, sous le nom de convenances restreignent la liberté de la femme, sont préjudiciables à son émancipation, décide qu'en toutes circonstances, les femmes auront comme les hommes leur liberté d'action. Cette liberté entraînant chez elles le sentiment de la responsabilité sera une garantie de dignité et de moralité.

Le Congrès considérant qu'un rôle pour être rempli doit relever du choix de l'individu qui le remplit, n'assigne aucun rôle particulier à la femme, elle prendra dans la société le rôle et la place que sa vocation lui assignera.

Maintenant la reconnaissance des droits ayant pour corrollaire l'acquittement des devoirs.

---

(1) Il faut rendre cette justice aux syndiqués français de ces quinze dernières années, que, plus avancés sur ce point que les syndicats d'avant 1870, ils n'ont jamais séparé la revendication des droits de l'ouvrière de celle des droits de l'ouvrier. Dans l'agitation des premières années, dans les congrès de Paris et de Lyon, les femmes avaient eu une place honorable (Joséphine André, Léonie Rouzade, Marie Finet, etc.), au congrès de Marseille elles eurent, après le discours d'Hubertine Auclert, la place d'honneur. La condamnable excommunication proudhonnienne fut définitivement rapportée par le prolétariat français ; il fut — et il est resté — entendu que les socialistes voient dans la femme, une égale en droit dont l'émancipation civile et politique doit être poursuivie, en même temps que l'émancipation économique de tous les asservis, de tous les exploités.

Le Congrès émet le vœu que les devoirs inhérents à la maternité soient remplis par la mère seule, l'allaitement maternel est de rigueur à moins que, par exception, l'allaitement de la mère ne soit un danger pour la santé de l'enfant.

Le Rapporteur : HUBERTINE AUCLERT.

GARRIGUE, J. BERNARD, L. GOUDEFER, LOUISE MEUNIER GODEFROY, LOUISE TARDIF, GRAVE.

Deuxième question. DES CHAMBRES SYNDICALES. — Le principe des chambres syndicales est d'être l'atelier technique, l'école préparatoire aux études sociales, en habituant les hommes à se voir, à se fréquenter et à s'entendre. Les chambres syndicales sont donc le rendez-vous des ouvriers d'une même profession pour apprendre ce qui se fait comme progrès dans le travail, ce qui se passe dans les ateliers, se renseigner sur la valeur de telle ou telle maison, sur les salaires, etc.

La Commission de la deuxième question, tenant compte des vœux et aspirations de tous les orateurs qui ont traité cette question, il en résulte que la majorité voit un moyen d'action pour propager, après étude, le socialisme, à n'importe quelle école il appartienne.

Ces vœux peuvent être classés dans l'ordre suivant :

1º Surveillance des contrats et engagements d'apprentissage ;

2º Intervention conciliatrice pour éviter les grèves ;

3º Arbitrage pour les différents industriels ;

4º Organisation de cours professionnels, de conférences, afin d'initier les prolétaires aux justes revendications de la classe ouvrière ; des causeries devront avoir lieu afin d'étudier d'une façon pratique le programme des congrès futurs et posséder une bibliothèque ;

5º Etudier, apprécier le caractère de l'industrie, à notre époque comparée au temps passé, le rapport qu'il y a entre la production et la consommation, demandes et offres de travail ;

6º Former des caisses de prévoyance pour le chômage, la maladie, et de retraite par la vieillesse, etc. Un ouvrier ne peut faire partie d'une autre chambre syndicale que celle qui appartient à sa corporation.

Chaque corporation ayant un mode différent d'organisation de travail, c'est aux chambres syndicales qu'il appartient d'en régler les conditions.

Pour éviter l'antagonisme des groupes corporatifs d'une même ville, fondés sous des dénominations différentes, et quoique étant basés sur le principe démocratique, ils devront s'entendre entre eux et se fédérer ensuite avec ceux du même état de toutes les villes de France, pour arriver à un certain moment à la fédération générale de toutes les corporations.

Les ouvriers, en quittant une ville, pourront se présenter au siège de leur syndicat corporatif, s'il y en a un, afin d'être admis de droit, sans une nouvelle inscription, ni une nouvelle mise.

Dans une ville ou commune n'ayant pas un nombre suffisant d'ouvriers d'une même corporation, il pourra se former une chambre syndicale de plusieurs corporations en nommant des syndics par chaque spécialité.

Les apprentis devront être admis comme membres de la chambre syndicale sans payer de cotisations, ils apprendront ainsi de bonne heure l'idée de vivre en société, ils deviendront utiles en ne restant pas indifférents aux progrès de leur corporation.

Qu'il se forme des chambres syndicales de femmes avec les mêmes considérations que ci-dessus.

Pour que ces différents articles ainsi posés puissent donner une nouvelle impulsion aux chambres syndicales existantes, ou à fonder, il faut l'abrogation de la loi du 14-17 juin 1791, de la loi du 10 avril 1834, des articles 191, 92, 94, du code pénal, du décret du 25 mars 1852, etc., etc., enfin, pour n'en oublier aucune, l'abrogation complète de toutes les lois restrictives et oppressives, en ce qui concerne les libertés de réunion et d'association.

Le rapporteur : IRÉNÉE DAUTHIER, de Paris.

Les membres de la commission :
J. Martin, délégué de Gardanne, Joly, de Saint-Etienne, Gauthier, Marius, de Marseille, Hérivaux, Dupas, Clément Roux.

Troisième question. — DES ASSOCIATIONS. — Considérant qu'il résulte des discours prononcés par les divers orateurs, ayant trait à cette question :

1° Que le travailleur ne peut, par son salaire, équilibrer son budget (discours Bonne et Beghin).

2° Que, par conséquent, toute économie étant d'une impossibilité absolue, il ne peut atteindre, par le rachat, le but social, qui est la possession des instruments de travail. dont la valeur est de plus de 150 milliards.

3° Que les sociétés coopératrices de production ou de consommation ne peuvent améliorer qu'un petit nombre de privilégiés, dans une faible proportion;

Le Congrès,

Déclare que ces sociétés ne peuvent aucunement être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat.

Que néanmoins, ce genre d'associations pouvant rendre des services comme moyen de propagande pour la diffusion des idées collectivistes révolutionnaires, dont le but est de mettre les instruments de travail entre les mains des travailleurs, il doit être accepté au même titre que les autres genres d'associations, dans le seul but d'arriver le plus vite possible à la solution du problème social, par l'agitation révolutionnaire la plus active.

Sibillat, rapporteur. Membres de la commission: Bestetti, Crétin, Chapuis, Salomon, Fauché, Fournière, Hébrard, Delmas.

Quatrième question. — DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — La Commission des résolutions sur la quatrième question, vient soumettre à votre juste appréciation les résolutions qu'elle a cru devoir prendre sur cette grave question (l'enseignement professionnel et apprentissage).

Après avoir entendu les divers orateurs qui ont pris la parole sur cette question et s'être inspirée de leurs conclusions, vous présente ses décisions, croyant devoir toutefois, les faire précéder des considérations suivantes :

Considérant que l'enseignement religieux dans les écoles fait perdre un temps précieux à la jeunesse, enseigne aux enfants des choses ridicules, pervertit leur conscience et ne leur enseigne aucune des choses qu'ils devraient savoir. c'est-à-dire comment on devient en travaillant, des citoyens utiles à son pays;

Qu'une instruction vraiment forte et nationale, facilite toutes les expériences que suggérera l'étude patiente et attentive des phénomènes sociaux;

Considérant, en outre, qu'aucune garantie n'est donnée aux parents relativement à l'apprentissage de leurs enfants, qui trop souvent ne deviennent que des spécialistes, ce qui leur sert parfois à mourir de faim, croit qu'il est nécessaire de préparer de larges réformes dans l'enseignement, afin que l'instruction à tous les degrés soit accessible aux enfants du peuple et que tous soient mis en possession des mêmes moyens, donnant les mêmes avantages que procure la libre concurrence des forces intellectuelles.

Dans un pays de suffrage universel, il est indispensable que l'étude des éléments généraux de la législation et de l'économie politique soit obligatoires dans l'école populaire. Les citoyens qui sont en même temps des électeurs, doivent connaître les principes supérieurs à la politique.

La Commission soumet au Congrès les résolutions suivantes :

1° Instruction civile, gratuite et obligatoire ; instruction secondaire et supérieure accessible aux enfants du peuple, c'est-à-dire gratuité après concours ;

2° Gratuité absolue des fournitures scolaires pendant tout le temps que les enfants passeront à l'école, c'est-à-dire que le tout soit à la charge de la société ;

3° Interdiction absolue de tout enseignement religieux dans les écoles, afin

de laisser au père de famille toute liberté d'action pour l'éducation religieuse de ses enfants ;

4° Ecole d'apprentissage dans toutes les villes de 3,000 âmes et au-dessus ;

5° Interdiction légale des chambres syndicales dans la surveillance des contrats d'apprentissage ;

6° Certificat d'apprentissage délivré par les écoles professionnelles ; les chambres syndicales garantes de la capacité professionnelle.

Voilà, citoyennes et citoyens, les résolutions prises par votre quatrième Commission ; elle s'est, avant tout, inspirée des moyens pratiques d'arriver à l'amélioration du sort de la génération future.

La Commission invite chaque délégué, à son retour dans sa région, à soumettre à ses mandants les résolutions qui précèdent, et son application par tous les moyens possibles, afin, qu'au prochain Congrès, il soit rendu compte des résultats obtenus par son application.

Les membres de la 4e Commission des résolutions : *Le président*, REICHLARD ; *le secrétaire*, L. YTIER ; *le secrétaire-adjoint*, A. NONORGUE ; HUAU, COUVREUR, ALBERT BOUTY.

Cinquième question. — DU SALARIAT. PRUD'HOMMES. — La cinquième commission, après avoir pris conclusion des différents rapports lus sur la question du salariat, vous propose les conclusions suivantes :

1° L'élection des conseillers prud'hommes basée sur la liste électorale politique ;

2° Eligibilité des Conseils de prud'hommes à l'âge de vingt-cinq ans, et trois ans d'aptitudes professionnelles ;

3° Les conseillers prud'hommes sont composés mi-partie de patrons et d'ouvriers. Ils nomment deux présidents, dont un ouvrier et un patron qui tiennent la présidence à tour de rôle ;

4° Que les conseillers de prud'hommes aient le droit de veiller sur les apprentis dans leur travail et sur les ateliers au point de vue de la salubrité ;

5° Que les conseillers prud'hommes soient rétribués ;

6° Que les séances aient lieu le soir et soient publiques ;

7° Attendu que les conseils de prud'hommes sont compétents pour juger le travail de la femme, nous proposons que les femmes aient le droit d'en faire partie ;

8° Sur la demande du délégué d'Alger, nous demandons que les prud'hommes soient établis en Algérie comme en France.

Grèves. — Tout en considérant que la grève n'est qu'un palliatif, mais n'ayant que cette seule arme pour résister aux exigences du capital, nous proposons aux travailleurs de se soutenir mutuellement dans les conflits qui peuvent exister entre le travail et le capital.

Citoyennes, citoyens,

La commission de la cinquième question a été unanime pour reconnaître que les Prud'hommes, pas plus que la grève, ne pourraient nous apporter une amélioration appréciable. Nous proposons donc les conclusions suivantes, sur le salariat.

Considérant, que si le salariat est un progrès sur le servage et l'esclavage, c'est surtout un progrès pour les classes riches, dont les capitaux sont devenus beaucoup plus productifs sous l'action du travail libre, car ils se trouvent déchargés, vis-à-vis des travailleurs, des devoirs que leur imposaient leurs intérêts, qui étaient d'avoir des ouvriers forts et robustes, et pour cela se trouvaient dans la nécessité de les nourrir convenablement et de les protéger contre les accidents ou maladies.

Considérant qu'il n'existe aucune proportion entre la rénumération du travail et le produit de ce travail, que la production de l'ouvrier peut être centuplée par les découvertes nouvelles, telles que machines qui, par leur application, augmentent de beaucoup la production, sans que pour cela la condition du travailleur soit améliorée.

Car le salaire de l'ouvrier n'est pas le prix de ses produits, mais un salaire qui lui permet de vivre et de se reproduire, que ce salaire baissera au-dessous de cette somme nécessaire s'il trouve un moyen de vivre en dehors de son travail, ou si l'abondance de bras fait que, sans nuire à l'intérêt des capitalistes, la population puisse décroître par le fait de la misère, jusqu'au chiffre de population indispensable à l'industrie.

Par ces raisons, il ne saurait être apporté une amélioration sérieuse à la situation des prolétaires sans une transformation complète de la société, c'est-à-dire par la suppression du salariat lui-même.

Attendu que le salariat est le résultat de la division de la société en deux classes, l'une possédant tout et ne travaillant pas, l'autre travaillant et ne possédant rien, que le salariat ne saurait être aboli et faire place à la rémunération du travail, par l'intégralité de son produit, que si tous les travailleurs possédant les capitaux qu'ils mettent en valeur.

Attendu que cette possession par les travailleurs des capitaux ne saurait être constante et universelle, qu'autant que cessant d'être individuels, ils deviennent collectifs, impersonnels et inaliénables.

Le Congrès décide que le but des travailleurs doit être la nationalisation des capitaux, mines, chemins de fer, etc., mis directement ensuite entre les mains de ceux qui les font produire, c'est-à-dire des travailleurs eux-mêmes.

Organisation du travail

Considérant que la centralisation est nécessaire pour pouvoir utiliser autant que possible les progrès faits par l'industrie, progrès qui consistent surtout dans l'emploi de la machine et la division du travail.

Les travailleurs d'une profession devront être organisés corporativement ou par groupe, ils recevront de la collectivité, les instruments de travail et se partageront, toutefois après un prélèvement qui doit servir à l'entretien et à l'éducation des femmes et des enfants et à assurer une retraite aux invalides du travail.

L'échange des produits se fera, soit par monnaies, soit par papiers. Liberté pleine et entière est laissée aux travailleurs d'employer le produit de leur travail, comme ils l'entendront, toutefois de manière à ce que cela ne nuise pas à l'intérêt général.

Résultat de cette organisation : obligation pour tout être humain de produire, meilleure répartition des produits, soit richesse et bonheur pour tous.

Le président, Daulon. — *Le secrétaire-rapporteur*, J. Bernard, de Grenoble. — Léon Loir. — P. Laugier. — Mimet. — Eugène Fournière. — Brugnot. — Francisque Berne. — L. Verdier. — L. Bénêt.

Sixième question. — De la propriété.

Citoyennes et citoyens,

La question si importante de la propriété, que nous avons mandat de traiter et de résoudre, est sans contredit la question capitale.

Elle a passionné et passionne encore les savants les plus éminents, en un mot tous ceux qui s'occupent non seulement de sciences sociales, mais encore ceux qui mettent au-dessus de tout la justice et le droit.

La question de la propriété qui est la base fondamentale de la société ne peut et ne doit être envisagée que sous le couvert de ces deux mots : Justice et Droit.

La propriété est, à notre avis, la seule question sociale : Tout ce qui est en dehors et dénommé ainsi, n'est que palliatifs sans moyen pour y arriver.

Nous ne voulons pas, citoyennes et citoyens, nous étendre davantage sur cette question qui, d'ailleurs, a été scientifiquement démontrée, par les orateurs qui l'ont traité à cette tribune. La commission nommée s'inspirant de ce qui a été dit par chacun d'eux, vous soumet les résolutions suivantes, précédées des considérations qui les ont fait adopter :

Considérant, que le système individuel qui régit actuellement la propriété

est contraire aux droits égalitaires, qui doivent être l'expression de la société future;

Considérant qu'il est injuste et inhumain, que les uns produisent tout, les autres rien, et que ce soit justement ces derniers qui possèdent toutes les richesses, toutes les jouissances, ainsi que tous les privilèges.

Considérant, que cet état de choses ne cessera point par la bonne volonté de ceux qui ont tout intérêt à le faire exister, et ceci, par les raisons énoncées plus haut.

La sixième commission vous propose d'accepter comme but : la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, donnés à tous, et rendus inaliénables par la société à qui ils doivent retourner.

Comme moyens, en accord avec la septième commission, nous proposons la formation d'un parti ouvrier, dont l'organisation doit se faire par la fédération des chambres syndicales, des groupes d'études sociales, de consommation et de production, *à la condition qu'ils soient exclusivement ouvriers* (1).

Voici, citoyennes et citoyens, quelles sont les résolutions que nous vous proposons d'adopter, elles sont conformes au droit, à la liberté, et à la justice. De même, ainsi qu'il a appartenu à la Convention Nationale de décréter solennellement les Droits de l'homme, il appartient au Troisième Congrès ouvrier de France, de décréter solennellement les Droits de l'ouvrier.

Le Rapporteur : LOUIS MOUTTET.

Les membres de la commission : Antide Boyer. — Cinquin. — Hubertine — Auclert. — Tressaud. — Sibilla. — Hervé. — Ava-Charles. — Mazière.

Septième question. — REPRÉSENTATION PROLÉTARIENNE AUX CORPS ÉLUS ET ORGANISATION DU PARTI OUVRIER. — Le congrès ouvrier socialiste de Marseille, en inscrivant à l'ordre du jour d'une de ses séances, la question de la représentation prolétarienne aux corps élus, a voulu ainsi montrer la profonde différence qui sépare la grande masse des travailleurs, de la petite masse des capitalistes, industriels, rentiers, patrons, qui forme la bourgeoisie actuelle. Pour ce faire, il a reconnu qu'il était nécessaire que le prolétariat suivît une ligne de conduite conforme à ses aspirations et à ses intérêts de classe, en se faisant représenter directement à tous les corps élus, afin d'opposer intérêts à intérêts, aspirations à aspirations, et pour faire découler de cette représentation, l'application des réformes qu'il demande solennellement, dans ses Congrès.

Votre commission, nommée pour vous présenter un rapport résumant les débats qui se sont suivis, a pensé qu'il fallait élargir les conclusions que vous attendiez d'elle, pour que, vous retirant au milieu de vos commettants, vous puissiez travailler sûrement à l'organisation des forces ouvrières et au triomphe de nos idées.

C'est pour cela qu'elle demande qu'avant toute chose, le prolétariat fasse une scission complète avec la bourgeoisie, et se sépare d'elle sur tous les terrains à la fois, intellectuel, juridique, politique et économique. Votre commission vous propose donc de voter la formation, en France, d'un parti de travailleurs, dont le but sera d'appliquer toutes les résolutions du Congrès ouvrier socialiste de Marseille et de ceux qui suivront, en tant que ces résolutions entreront dans l'application de la justice, que le prolétariat doit poursuivre par tous les moyens possibles.

La Commission vous propose de voter la nécessité de la représentation directe prolétarienne aux corps élus. Elle reconnaît que, si chaque groupe, commune ou région, doivent être autonomes et libres, suivant les circons-

(1) Cette résolution exclusive des cercles d'études socialistes tels qu'ils étaient alors composés (de bourgeois révolutionnaires plus que d'ouvriers socialistes), ne fut jamais appliquée. Et nous verrons dans les chapitres suivants, le parti ouvrier dirigé presque exclusivement par les socialistes révolutionnaires de naissance ou de situation bourgeoise.

tances, de mettre en vigueur cette représentation, ils ont cette obligation « au moins morale, » de présenter à toutes les élections des candidats ouvriers socialistes, partout où il y aura possibilité.

La Commission vous propose de reconnaître la rétribution et toutes les fonctions électives, afin de permettre à tout candidat ouvrier, l'accessibilité des fonctions publiques, quelles qu'elles soient pour qu'il puisse y représenter. dignement sa classe. Elle vous demande, en outre, de tracer, ainsi qu'il suit, le mandat des représentants ouvriers.

Le représentant ouvrier doit prendre part à toutes les manifestations dans lesquelles il pourra défendre les intérêts et les droits du prolétariat. Il devra réclamer les libertés nécessaires aux réformes que le parti des travailleurs a inscrites dans son programme et s'abstenir de toute compromission, quelle qu'elle soit, avec tous les partis politiques représentés aux divers corps élus du pays.

La durée du mandat des représentants ouvriers devra être laissée à la faculté de chaque groupe, commune ou région qui les auront fait élire, mais invitation leur est faite de le rendre aussi court que possible.

La Commission vous propose de reconnaître que s'il est nécessaire que le prolétariat soit représenté à tous les corps élus, il n'est pas moins nécessaire qu'une presse ouvrière puisse préparer et soutenir les élections ouvrières socialistes, tout en vulgarisant les principes et les idées que les Congrès ouvriers socialistes ont inscrit au programme prolétarien.

La Commission sachant aussi que, s'il faut proclamer la formation d'un grand parti de travailleurs, il est utile de codifier quelques articles simples et clairs, qui puissent aider puissamment à l'organisation des forces ouvrières, par la fédération de tous les prolétaires français entr'eux, elle vous soumet donc ce projet de statuts organiques qu'elle a dressés, et avec lesquels elle espère que le Parti des travailleurs pourra se fonder définitivement :

Fédération des travailleurs socialistes en France.

Article premier. — Il est formé entre tous les groupes adhérents qui entrent dans l'organisation ouvrière, une fédération de travailleurs socialistes des deux sexes dans le but de rechercher l'application de la Justice en propageant, autant que possible, les idées émises au sein des Congrès ouvriers.

Art. 2. — La fédération se divise en six régions principales, savoir : 1° Celle de Paris ou du Centre ; 2° Celle de Lyon ou de l'Est ; 3° Celle de Marseille ou du Midi; 4° Celle de Bordeaux ou de l'Ouest ; 5° Celle de Lille ou Nord; 6° Celle d'Alger ou de l'Algérie (1).

Art. 3. — Chaque région tient ses Congrès régionaux et s'administre comme elle l'entend.

Art. 4. — Toute adhésion à la fédération doit être transmise au Comité général, par le Comité régional.

---

(1) On répartit les départements de la façon suivante :

Centre : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher, Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corréze, Dordogne, Haute-Vienne, Creuse, Indre, Vienne, Indre-et-Loire.

Est : Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Marne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Belfort, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes.

Midi : Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Lozére, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse.

Ouest : Landes, Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Seine-Inférieure, Orne, Mayenne.

Nord : Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Ardennes, Meuse, Marne, Oise, Somme.

Art. 5. — La fédération tient chaque année, un Congrès, où tous les groupes adhérents pourront se faire représenter. Le Congrès devra se tenir à tour de rôle, en un centre de chacune de ces régions. Il nommera à la fin de sa tenue, un comité de dix-neuf membres, qui sera chargé de l'exécution de ses décisions, et qui devra se mettre en rapports directs avec toute la fédération. Il se dénommera : Comité général exécutif.

Art. 6. — Chaque région a le devoir de présenter au Congrès national, un rapport général sur sa situation matérielle et morale.

Art. 7. — Chaque groupe adhérent à la fédération, verse entre les mains du trésorier du Comité général, qui doit lui en délivrer un reçu, 0 fr. 05 par mois, ou 0 fr. 60 par an, et par membre, pour subvenir aux frais. Toutefois, après décision du Conseil général, une souscription pourra être ouverte dans les groupes adhérents, pour parer aux éventualités diverses qui pourraient surgir.

Art. 8. — Tout groupe adhérent qui s'écarterait de la ligne de conduite tracée par la fédération, pourra en être exclu par le comité régional, auquel il appartiendra. Toutefois, il pourra en appeler au Comité général exécutif (1).

Art. 9. — Tout groupe adhérent devra être abonné au Bulletin officiel de la fédération, que le Comité général exécutif à charge de faire paraître dès qu'il le pourra. Le prix de son abonnement sera fixé ultérieurement.

Art. 10. — Ces statuts pourront être modifiés à la fin de chaque Congrès. Toutefois, demande devra en être faite au Comité général exécutif, deux mois avant son ouverture. *Le rapporteur* : Jean Lombard de Marseille.

Les membres de la Commission : L. Goudefer (St-Etienne). — Gas Frédéric (d'Anduze). — J. Bernard, (Grenoble). — Prat, (Lyon). — Scholastique (Paris). — Durand, (Marseille).

Huitième question. — De l'impôt et de la rente. — Ces deux rapports ont été lus par le citoyen Salomon, de Chambéry, rapporteur.

Au nom de la 8me et 9me commissions, j'ai l'honneur de vous proposer la résolution suivante :

Considérant que l'impôt, la rente et tous monopoles sont une véritable exploitatiou dont le prolétariat est la première victime, la 8e commission vous propose :

1° Abolition de tout impôt;
2° Abolition de la rente ;
3° Abolition de tous privilèges et tous monopoles.

Neuvième question. — Libre échange et protection. — Considérant que dans la société actuelle, le libre échange et la protection ne sont d'aucun avantage pour les prolétaires, le congrès ne les prend pas en considération et passe à l'ordre du jour. *Le rapporteur* : Salomon.

Membres des deux commissions : Vial, Bic, Verdier, Ch. Bonne, Bukhard, Charles Ava, Clément Roux.

---

(1) Disposition indiquant bien qu'on avait en vue la fondation non pas d'un parti des ouvriers, mais d'un parti socialiste plus spécialement ouvrier et ayant une ligne de conduite déterminée. Ces prescriptions ne furent d'ailleurs jamais observées et le parti ouvrier ne fut définitivement organisé que par l'établissement du *Comité national* après le Congrès de Reims et lorsqu'on en était déjà à la deuxième scission.

LA PHILOSOPHIE SOCIALE

(Résumé de la leçon inaugurale du COURS POPULAIRE DE PHILOSOPHIE SOCIALE professsé à la salle de la rue de Panama le 31 juillet, les 6, 13, 20, 27 août, les 3, 10, 17, 24 septembre, les 8, 15, 22 octobre, les 5 et 19 novembre 1886).

I. Nécessité de la science sociale. — II. Evolution des formes sociales. — III. Le déterminisme social. — IV. Corrélation nécessaire entre les diverses institutions sociales. — V. Recherche de la vérité. — VI. Illusion des conservateurs. — VII. Le transformisme social. — VIII. Le rôle de l'utopie. — IX. Classement des matières.

I. — La démocratie est devenue définitivement la base politique des sociétés modernes. Toutes les formes de gouvernement, même les plus rétrogrades, se réclament du principe démocratique ou, tout au moins, en sont assez profondément imprégnées pour comprendre et subir la nécessité de faire aux aspirations politiques de la foule des concessions sans lesquelles aucun gouvernement ne serait assuré de durer vingt-quatre heures.

La tendance naturelle de toute démocratie triomphante est de corriger les imperfections sociales qui résultent de l'inégalité des conditions. A ce moment inévitable de l'évolution démocratique, les privilégiés de la fortune ou de l'instruction, qui se sont servi de la plèbe pour vaincre le despotisme, reculent devant les conséquences de leurs actes: les premiers parce qu'ils n'entendent point être dépossédés des bénéfices de leur situation sociale, les seconds parce qu'ils ont l'horreur d'un inconnu non prévu par leur science.

Puisque l'exercice du droit démocratique ne peut se limiter à la seule participation du peuple aux affaires d'ordre politique, ceux que préoccupe le bien public doivent sortir des rangs des ennemis de tout progrès, où ils se sont placés pour combattre plus activement cette tendance, et étudier, en toute sincérité, les moyens de la satisfaire. S'ils sont convaincus que nulle institution sociale n'est d'origine extra-humaine, que tout droit puise son origine dans un fait, qu'aucun individu, né dans la Société, ne peut vivre sans elle ni en dehors d'elle, qu'une idée, qu'un produit n'a pas de créateur exclusif et personnel; il leur faut bien convenir que le devoir de la Société est de combattre les fatalités naturelles et de détruire celles artificielles qui entravent le complet développement des individus dont elle se compose. De même que l'homme doit rechercher l'état de santé, et est réputé malade, si un seul de ses organes fonctionne mal, attendu que cet organe, intimement lié aux autres, peut arrêter leur fonctionnement et déterminer la mort, la Société doit rechercher l'état de satisfaction pour tous les associés ; elle est réellement en dan-

ger, lorsqu'un seul de ces associés, empêché dans la satisfaction de ses besoins, proteste contre un pacte qu'il n'a point signé et dont il est la dupe et la victime.

Il existe, entre l'Individu et la Société, un perpétuel et bienfaisant conflit. Ce conflit résulte de ce que l'Individu se sent autonome et veut plus de liberté dans ses mouvements, et de ce que d'autre part la Société craignant de se désagréger, résiste à la tendance de l'Individu. Ce conflit, d'où s'est dégagé tout le progrès accompli jusqu'à nos jours, doit, avec les formes sociales modernes, revêtir un nouveau caractère, sinon il deviendra destructif de l'Individu et, par voie de conséquence, de la Société. La science sociale doit donc déterminer les limites du conflit et contraindre ceux qui gouvernent à suivre le désir social, qui est de donner, par les faits, des sanctions aux droits reconnus à l'homme et au citoyen.

Le conflit nécessaire de l'Individu et de la Société doit revêtir un nouveau caractère, parce que le développement de la démocratie coïncide avec une révolution industrielle sans exemple dans le passé. Or, cette révolution industrielle accroît et intensifie les inégalités et les sujétions sociales, en même temps que la démocratie développe les aspirations vers le bien-être et vers la liberté. Il y a là un problème dont, si on en néglige l'étude, la solution peut aboutir à la destruction de la civilisation actuelle ou à un retour politique de plusieurs siècles en arrière, selon que les conflits sanglants qui se préparent donneront la victoire à une masse sociale inorganique, ignorante de sa force et des moyens d'en user courageusement, révoltée contre ceux qui ont fait peser le joug de servitude et de misère sur elle, mais incapable d'assurer elle-même sa sécurité et son bien-être ; ou selon que la victoire restera à la minorité privilégiée qui, profitant de son ascendant sur la multitude, la lancera sur les révoltés, refera en grand les massacres de mai 71, et détruira, en même temps que les libertés publiques, tout espoir de salut pour les déshérités de la fortune.

II. — Tout, autour de nous, se forme, se développe, décroît et disparaît pour recommencer le même mouvement. L'histoire nous montre que les nations, comme l'homme, obéissent à cette loi universelle. L'astronomie nous fait assister à l'évolution des corps célestes qui passent de l'état gazeux à l'état solide, puis se dissocient pour reformer d'autres corps dans l'espace. Tout, enfin, subit cette loi de transformation dans l'univers éternel qui se vivifie, se transforme, se renouvelle sans cesse de lui-même, se récréant incessamment en lui-même, sans commencement ni fin.

L'humanité reproduit en petit cet admirable mouvement, avec cette différence qu'elle a commencé et que certainement elle finira, avec cette autre différence que, partie infinitésimale et changeante d'un Tout immense qui ne se modifie que dans ses parties, elle s'accroît en quantité et en force, mais peut également décroître.

Or, les sociétés sont dans l'humanité ce que notre planète est dans l'univers. Par rapport à l'humanité, qui semble immuable, les sociétés ne durent qu'un moment. Il en est de même des individus par rapport aux sociétés. Faisons donc, sans oser sonder l'extrême avenir, que ce moment nous

soit le plus doux possible. Toute découverte intellectuelle ou mécanique a une influence sur les institutions sociales auxquelles s'applique cette découverte et même sur les institutions qui, en apparence, semblent devoir être soustraites à cette influence. Dans le tort social, les institutions sont solidaires les unes des autres: leurs éléments, parfois communs à plusieurs, se pénètrent les uns les autres, comme s'enclavent les pièces d'une voûte, dont on ne peut retirer une seule sans faire crouler tout l'édifice. C'est ainsi qu'une application mécanique peut avoir des conséquences non-seulement industrielles mais encore politiques, familiales, morales, etc., et ainsi de toutes les autres innovations particulières dont les conséquences se répercutent également sur toutes les institutions sociales et les modifient profondément, tant par leur action indirecte que par la voie qu'elles ouvrent à des modifications directes, en suitede nouvelles découvertes ou innovations. On voit ainsi quelles répercussions peut avoir une modification, à l'origine insignifiante ou limitée, sur l'ensemble du mouvement social.

III. — Le développement social n'est pas continu, régulier, fatal; il n'est pas nécessairement impulsé vers le mieux-être pour tous. Si nous cessions un instant de travailler, dans la sphère de notre activité, au développement social, le progrès ne se ferait pas de lui-même. L'homme est donc l'artisan de sa destinée, sa responsabilité augmente avec sa puissance de compréhension et d'action; il ne peut, sous peine de déchéance, manquer au devoir social, qui est de progresser individuellement, afin de concourir au développement progressif de tous et à l'agrandissement du domaine commun d'idées et d'objets. La Société étant un corps organique, répugne à la stagnation: il n'y a pour elle que deux états, qui sont deux formes du mouvement: progression ou régression.

A tout prix, il faut se garder de ce fatalisme qui consiste à croire le progrès continu, indéfini, en dehors et au-dessus de l'humanité, car ce serait faire de l'homme on ne sait quelle chose inconsciente et passive. Le progrès n'est pas un dieu qui agit pour les hommes et les conduit à la terre promise. Le bien et le mal social reçoivent leur récompense ou leur châtiment bien plus sûrement que le bien ou que le mal individuel. Le progrès est déterminé par la volonté et les actes humains, et de même que quiconque refuse à la Société dont il fait partie la force ou l'intelligence qu'il a en lui, est coupable de tout le mal qu'il n'a pas empêché, de même la société qui refuse à un de ses membres les moyens d'utiliser au profit de tous la force et l'intelligence qu'il possède, est coupable d'avoir empêché le bien de se produire.

Plus l'homme est développé et plus son devoir d'initiative sociale est impérieux. S'il manque à ce devoir et se proclame néanmoins partisan du progrès, il commet une inconséquence plus dangereuse que risible. S'il sait une vérité, il doit se sentir en même temps une force de propagande mesurée à la difficulté qu'il aura de la faire accepter. Puisque les modifications de tout organe social sont déterminées non seulement par les faits mais encore par les idées, ceux qui refusent de coopérer aux modifications nécessaires du milieu où ils se trouvent, sont responsables de l'état de stagnation où est

destiné à croupir l'organisme social arrêté en plein développement (1).

IV. — Pour connaître une institution sociale donnée, et prévoir dans quel sens elle doit évoluer, il est indispensable de connaître son origine et le sens dans lequel elle a évolué. Les bases de la philosophie sociale sont précaires et mouvantes à cause de l'état d'imperfection des sciences sociales et de la multiplicité des éléments constitutifs des institutions, éléments qui sont causes et effets, s'impulsent, se combattent, s'éliminent, renaissent des phénomènes qu'ils ont engendrés, et ce dans un perpétuel et très compliqué procès. Telles quelles, cependant, ces bases philosophiques peuvent donner la raison des principaux phénomènes sociaux, et la connaissance de leurs formes générales d'évolution peut, pour le temps présent, nous garantir que le tableau tracé d'après ces données sera le plus exact possible, en l'état de nos connaissances.

En réaction de l'utopisme abstrait, subjectif, des théoriciens socialistes de la première moitié du siècle, nous traversons une phase de réalisme concret, objectif, qui n'est pas fait pour favoriser les études synthétiques du développement social. Ce réalisme objectif ne peut même pas donner la raison des phénomènes concrets qu'il prétend étudier, attendu que ces phénomènes ne sont pas seulement composés d'éléments concrets mais aussi d'éléments abstraits, de sorte qu'il est impossible d'analyser un phénomène économique, par exemple, avec des moyens de statistique seulement; cette analyse ne peut être faite d'une manière complète que par une connaissance exacte des causes politiques et morales qui ont contribué, quelquefois autant que les causes économiques pures, à la formation de ce phénomène.

Ce réalisme, qui a restreint et localisé la question sociale au point de la renfermer toute entière dans des solutions économiques, est dangereux à tous égards. Comme nous ne pouvons empêcher ceux auxquels nous venons d'exposer nos solutions partielles, de conclure chacun à sa manière, selon son tempérament, la direction de ses études ou sa fantaisie, la porte reste toute grande ouverte aux généralisations subjectives, mal construites, mal équilibrées; de là une cause d'émiettement et d'incohérence de théories, ou, pour mieux dire, d'absence totale de théories, car on ne peut nommer théories les systèmes contradictoires, issus d'un tel désordre.

V. — L'étude du développement social dans son ensemble et dans les parties qui le constituent exige, outre naturellement la connaissance des divers milieux sociaux où a été placé l'homme, dès son apparition sur notre globe, le dépouillement total, de la part de qui veut se livrer à cette étude, des préjugés et des timidités d'esprit trop communs encore à notre époque. On doit, pour ainsi dire, faire abstraction complète de toutes les idées courantes sur la propriété, la famille, la religion, le gouvernement, la morale et autres conventions, dont les modalités sont toujours subordonnées à des conditions d'époque, de climat, de développement historique, de milieu, de voisinage, etc.

---

(1) Voir l'*Evolution sociale*, du même auteur : Revue socialiste, mai 1885.

Au reste, la connaissance des institutions du passé prépare vite quiconque étudie à cet indispensable abandon de tout préjugé de temps et de milieu, et, sans qu'on y ait pris garde, la comparaison que l'on fait entre les diverses manières d'être de l'humanité à des époques différentes et sous des latitudes diverses, conduit rapidement à une appréciation impartiale du passé et du présent, de même qu'à envisager sans crainte les conditions de l'avenir social.

La bonne foi n'est pas moins indispensable que l'absence de préjugé à celui qui veut savoir le comment et le pourquoi de l'évolution sociale. On peut pécher contre la bonne foi de plusieurs manières, par action et par omission. Celui qui torture les faits, les falsifie pour justifier une théorie préparée à l'avance, est évidemment de mauvaise foi. Celui qui, sans torturer les faits ni les textes, ne prend que ceux qui confirment son idée préconçue, agit également avec mauvaise foi. Mais la mauvaise foi est si rapidement châtiée, les faits se retournent si vite contre ceux qui s'en sont joués, que l'intérêt bien entendu oblige ceux qui pensent à se tenir dans les limites de l'honnêteté et de la vérité. De plus, si passionnantes et si absorbantes que soient les études sociales, elles sont d'un caractère tellement élevé qu'elles moralisent, pour ainsi dire malgré lui, quiconque s'y applique.

Celui qui songe à ces grandes questions se sent pris quand il les aborde d'une sorte de respect religieux, de crainte et de défiance à l'égard de ses propres forces ; il sent qu'il approche davantage du secret de l'univers ; les découvertes merveilleuses qu'il fait le transportent d'enthousiasme ; il avance dans l'inconnu avec une orgueilleuse terreur ; il semble redouter à chaque instant qu'une force cachée ne ferme devant lui les portes entr'ouvertes, au-delà desquelles il devine un monde de richesses enfouies, en lui criant : Va-t-en, tu n'es pas sincère, tu n'es pas digne, tu ne sauras rien !

VI. — Cependant, la vérité est relative en ce sens qu'elle peut être de diverses manières par rapport à ceux qui la possèdent, lesquels adaptent le fait observé à leur mentalité actuelle et tirent, dans des sens différents, des conclusions diverses d'un même fait impartialement et exactement observé.

Prenons un conservateur convaincu, et nous nous rendrons compte comment une vérité envisagée d'un certain point de vue peut conduire aux plus grossières erreurs. Ce conservateur part d'une hypothèse philosophique diamétralement opposée à la nôtre. Dès lors, bien qu'il voie comme nous et aussi bien que nous, les phénomènes sociaux qui l'entourent, on peut, à coup sûr, prédire qu'il n'en appréciera pas les résultats pour l'humanité de la même manière que nous. La démocratie sera pour lui la pire des choses, et il n'y aura rien qui le désolera tant que d'être contraint à lui faire d'inévitables concessions pour sauver le reste de l'ordre auquel il est attaché. Et remarquez que les faits concourront à lui donner une apparence de raison. De ce que nous sommes dans une période transitoire où le passé refuse de s'effacer pour laisser place au monde nouveau, il résulte que toutes les institutions sociales sont peu assurées sur leurs bases, que les perturbations, avant-courrières des modifications futures, se multiplient, que les vices de ces institutions décadentes ou en formation apparaissent d'une manière bien plus visible que si elles fonctionnaient ou que quand elles fonctionneront dans un ensemble approprié. Or, ce que nous savons être l'indispensable préparation d'un

avenir peu éloigné, le conservateur le prend pour un signe de décadence et de prochaine dissolution du Tout social.

VII. — Tout essai de philosophie sociale qui ne tient pas compte de la transformation de l'outillage intellectuel opérée par la science moderne, est condamné d'avance à l'utopie et à la stérilité. Bien qu'hypothétique, la conception scientifique du monde est actuellement la seule qui réponde d'une manière satisfaisante à tous ceux qui désirent une explication naturelle de ce qui est. Si l'on ne peut remplacer la certitude par l'hypothèse quand il s'agit d'analyser des faits, il n'en est pas de même quand il s'agit de fixer leurs points de relation entre eux et de les rattacher les uns aux autres en une synthèse générale.

L'hypothèse transformiste peut être appliquée à l'étude des formes sociales successives comme elle l'est à celle des formes naturelles successives. Les deux lois sur lesquelles elle s'appuie, la loi d'hérédité et la loi d'adaptation ont été déjà appliquées par Auguste Comte: la première sous le nom de loi statique, ou d'équilibre, la seconde sous le nom de loi dynamique, ou de mouvement. Proudhon, par l'emploi des antinomies et de leur résolution, a abouti au même point: il posa en regard l'un de l'autre deux principes irréductibles, antagoniques, de la combinaison desquels dépend l'existence des sociétés : le principe d'autorité, héréditaire, statique, et le principe de liberté, de transformation, de mouvement.

La loi d'adaptation, appelée improprement loi de sélection, attendu que la sélection n'est pas l'unique moyen dynamique de transformation des êtres, n'implique pas nécessairement l'antagonisme des individus dans la société; à mesure que celle-ci progresse. L'association pour la lutte contre les fatalités naturelles ou artificielles, — celles-ci sont les fatalités sociales résultant de la lutte pour l'existence aux époques de civilisation incomplète, — devient une nécessité de plus en plus reconnue et l'émulation pour le bien de tous se substitue aux luttes dépressives entre les membres du corps social inégalement armés.

Ceux qui ne cherchent dans la science que les moyens de justifier à tout prix les injustices sociales dont ils bénéficient, ont cru que la lutte pour l'existence, à laquelle on voit se livrer toutes les espèces vivantes était fatale et nécessaire, conséquemment, juste. Ils ont appliqué cette loi à l'homme, sans vouloir s'apercevoir que les sociétés humaines ont précisément pour résultat, je ne dis pas pour but, l'association des individus qui composent ces sociétés pour la lutte contre la nature. D'ailleurs, ne serait-on pas en droit de dire à ceux qui se servent aussi mal des vérités scientifiques : Puisque vous êtes partisans de la lutte, de la concurrence entre les membres de la société, puisque vous la réputez bienfaisante, puisqu'elle élimine les infirmes du corps et de la pensée, pratiquons-la, mais loyalement. Rendez à chaque membre du corps social sa part dans l'héritage des siècles passés, sa part du travail accumulé par les ancêtres communs. Laissez s'associer les forts et les laborieux pour l'exploitation de cet héritage, et tant pis pour les faibles et les paresseux. Vous verrez alors que ces faibles et ces paresseux sont précisément les parasites actuels qui, dans l'oisiveté, ont perdu les

occasions et les moyens de lutter, et qui périraient si le laborieux cessait de subvenir à leurs besoins.

VIII. — Le matérialisme simpliste qui considère la lutte pour l'existence comme une nécessité sociale est le même qui prétend connaître telle phase donnée de l'évolution d'une forme sociale, sans être au courant de l'évolution simultanée de toutes les forces sociales. Si l'on veut être bien outillé pour l'étude du développement social, il ne faut pas n'employer que les instruments concrets. L'idéalisme est un outil indispensable, et mieux vaut lui faire sa place, lui donner son emploi dans l'investigation sociale que de le laisser entre les mains de rêveurs ignorants susceptibles de l'employer à des besognes sociales nuisibles. L'idéal absolu n'existant pas, l'idéal n'étant qu'une représentation que se donne notre esprit sur un canevas réel, si notre esprit est éclairé par la science, l'idéalisme loin de le faire errer, lui deviendra un aiguillon aussi actif que l'a été l'hypothèse pour les savants.

Prenons, par exemple, deux mots dans lesquels nous faisons communément entrer tout un monde d'aspirations, différentes les unes des autres, selon notre état d'esprit ou la direction de nos études : la liberté et l'égalité.

Au sens strict du mot, la liberté n'est pas ; elle n'est que relativement à nous et d'après l'idéal que nous nous en faisons. Elle peut même n'être pas du tout pour nous. Ainsi, nous ne sommes pas libres de prétendre que deux et deux font cinq, dès que nous savons que deux et deux font réellement quatre. La liberté est une chose toute relative et toute personnelle, en ce sens que la liberté pour un prisonnier éveille une autre idée que pour un homme libre. Pour le premier, la liberté consiste à franchir un mur, pour le second, elle peut consister dans le désir de faire un voyage ou de répliquer à l'insolence d'un chef hiérarchique. De même que les verroux et les sentinelles entravent la liberté du premier, la liberté du second est entravée par le manque d'argent pour entreprendre son voyage, ou par la nécessité de ne pas froisser un chef, duquel dépend son avenir.

On le voit, la liberté est toujours limitée, et quelque vagabondage d'esprit que l'on se permette, il ne sera jamais dangereux, socialement parlant, si l'on connaît la nature des obstacles opposés par la réalité des choses à ce vagabondage. On peut donc, dans le domaine de la sociologie, se permettre les rêves de liberté politique les plus illimités, on peut même concevoir pour une époque reculée, l'absence totale de toute contrainte sociale, on peut aller jusqu'au rêve d'anarchie sans aucun danger pour l'ordre. J'ajouterai même qu'il est utile que se produise ce rêve, tant parce qu'il développe le souci de l'autonomie de la personne humaine et met ainsi de justes limites à la tendance que possède l'agrégat social d'absorber en lui les initiatives individuelles, que parce qu'il sert de phare pour aller sans cesse à la découverte du mieux, attendu que, plus l'homme entrevoit de liberté, plus il multiplie ses efforts pour y atteindre et qu'ainsi il augmente ses facultés et ses jouissances, et, par conséquent les facultés et les jouissances de toute l'humanité.

Le plus puissant, le seul véhicule de liberté pour tous est incontestablement l'égalité pour tous. Il y a également dans la conception de l'égalité, autant d'idéals que d'individus qui la conçoivent. Socialement, l'égalité absolue est un rêve aux mille aspects divers et dont chacun croit posséder la clef. Les uns la font consister dans une égale répartition comme quantité de tous les produits sociaux entre les producteurs. Les autres la font consister en une répartition au prorata des efforts accomplis. D'autres, dans la satisfaction totale des besoins de chacun, sans qu'il soit tenu compte des efforts réalisés par chacun. D'autres, partisans de la concurrence, dans l'égal développement des forces et dans l'égal outillage des concurrents mis ensuite aux prises les uns avec les autres. Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on rêve comme couronnement du régime d'égalité conçu par chacun le communisme absolu, qui n'est absolu que par rapport à nos conceptions.

En acceptant ces idéals, en leur faisant la place à laquelle ils ont droit, en leur faisant jouer dans l'évolution sociale le rôle auquel ils sont destinés, nous élèverons les esprits, nous les déshabituerons du terre à terre, du matérialisme étroit qui ramène au vieil égoïsme pour les conduire à un socialisme large et scientifique, dont la base sera matérialiste et le sommet idéaliste. Ainsi chaque homme comprendra mieux son droit et son devoir, sera plus fier de sa tâche, plus conscient de lui-même, plus hardi dans son initiative, plus dévoué pour tous. Chaque homme sentant qu'il porte en lui une part du paradis social promis aux générations futures, se réjouira de se sentir une si belle mission et sera heureux de travailler à son accomplissement.

IX. — Le besoin primordial, qui est celui de la nutrition, ne peut être satisfait que par le travail et garanti que par la propriété. Ce sont donc ces deux formes sociales concrètes qui doivent être étudiées en premier lieu, tant dans leurs rapports entre elles que dans leurs rapports avec les autres formes sociales auxquelles elles sont indissolublement liées.

Le second besoin de l'homme, qui est celui de la reproduction, est celui qui forme la base des sentiments affectifs et impulse les sentiments de sociabilité. Par lui s'est constituée la famille, et par celle-ci la prévoyance a engendré l'épargne des produits et des outils.

Le besoin d'association dans la lutte pour l'existence donne naissance aux formes politiques. Celles-ci sont influencées par les formes industrielles, familiales, etc., et exercent sur elles une action en retour, qui solidarise entre elles toutes les institutions.

Du besoin d'expliquer les choses au-dessus de l'entendement humain, naissent la religiosité, la métaphysique, puis les sciences exactes. Toutes ces formes de l'état mental affectent les modalités industrielles, politiques et morales et sont également affectées par elles.

La morale, qui est la plus conservatrice de toutes les institutions, naît du besoin de sauvegarder les acquisitions physiques et mentales des sociétés. Elle suit dans ses évolutions les évolutions de ces acquisitions, se fait aider par elles et les consolide à son tour.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

L'AGIOTAGE DE 1870 A 1884

(suite).

Pourquoi Christophle a-t-il subi cette opération de son puissant partenaire, lui qui, pas plus que Soubeyran, ne dédaigne les millions ?

Mystère; syndicat et justice avaient assoupli l'avocat bas-normand! Je m'explique :

J'ai dit que l'expulsé du *Crédit foncier* s'était attaché à lui opposer une concurrence sous le nom de *Banque hypothécaire*, en conséquence de quoi il procédait à des émissions à grand orchestre.

Dès le mois de janvier 1880 Christophle avait envoyé du papier timbré à son rival pour lui « faire défense d'émettre des obligations « sous la forme énoncée dans la notice accompagnant le placard d'é- « mission. »

Aussitôt le rival avait riposté par une demande reconventionnelle ; d'où : procès.

Il faut savoir que Christophle était mis en quarantaine par les principaux établissements de crédit qui refusaient d'aider au placement de ses obligations ; je ne sais pas si Rothschild, muni de son option, dédaigna de le secourir dans cette occurrence, toujours est-il que Soubeyran n'étant pas étranger à la conspiration, le papier timbré fut chargé de dénouer la lutte.

Ce fut seulement vers la fin de mai que les tribunaux prononcèrent; on plaidait devant la justice consulaire et, on s'en souvient, celle-ci avait déjà été défavorable à Christophle, lors du *veto* qu'il avait opposé à la distribution d'un dividende. Les juges de 1880 ne se démentirent pas; ils renvoyèrent les deux parties dos à dos, en compensant les dépens ; en défendant, il est vrai, à la *Banque hypothécaire* de prendre à partie le *Crédit foncier* dans ses annonces, mais en constatant que cette prise à partie avait été « provoquée » par des agissements du *Crédit foncier* et de son gouverneur; qu'en conséquence les plaideurs *avaient des torts réciproques.*

Ce jugement jeta un froid et dut calmer la cervelle des deux rivaux; aussi assisterons-nous bientôt à un dénouement inattendu : l'absorption, c'est-à-dire le *sauvetage* de la *Banque hypothécaire* par le *Crédit foncier* !

En attendant, et pour compléter l'histoire de la rivalité de Rothschild et de Soubeyran, je dirai quelques mots de leur bataille au sujet de l'opération italienne, opération qui, décidée en novembre, fut réalisée en 1881.

Il s'agissait de supprimer le *cours forcé* en Italie; pour y arriver il fallait conclure un emprunt de 644 millions en 5 0/0. Soubeyran avait ambitionné cette affaire; mais Rothschild, secondé par la rancune d'Isaac Pereire contre Soubeyran, faillit écraser en Bourse son ex-adversaire égyptien; heureusement pour ce dernier, Isaac mourut assez tôt pour lui éviter le grand saut, trop tard pour empêcher sa défaite; aussi les journaux purent annoncer la victoire de Rothschild.

La déconfiture de l'un et le triomphe de l'autre de ces tripoteurs me laissent froid. Je veux seulement relever cette circonstance :

D'après un rapport de M. Magliani, le 5 0/0 italien existant en 1880 sur les marchés étrangers s'élevait à plus de 61 millions 1/2, dont 11 millions 9/10 dans diverses places d'Europe et 49 millions 6/10 à Paris seulement.

On peut conjecturer, connaissant ces chiffres, ce qu'allait faire l'agioteur de la rue Laffitte, dans le but de soustraire au public la somme nécessaire à l'Italie, tout en *demeurant lui-même créancier de cette même somme.*

Il le fit; c'est d'ailleurs encore une manière d'agir, familière à la Haute Banque; mais, puisque j'en suis sur ce genre d'opération, j'ouvre une parenthèse pour en donner un exemple topique.

Vers le commencement de mars de l'année dont j'écris l'histoire un mouvement de spéculation à la hausse s'était manifesté sur les titres du *canal de Suez*; on les poussa de 700 à 1.300 francs; cela dura de mars à novembre. Rien ne justifiait un tel mouvement, pas même les motifs qui sont ordinairement allégués en pareille occurence; quoi qu'il en soit, cette majoration de 600 francs sur 400.000 titres donnait tout juste 240 millions.

Or, à peine la hausse fut-elle achevée qu'éclata l'annonce de l'émission de 295 millions d'actions de la *Compagnie de Panama*. Seulement, comme en versant fr. 73 millions 75 0/0, la souscription était couverte (à raison de 125 fr. par titre), il suffisait, pour obtenir cette somme, que la manœuvre de hausse portât sur le *quart environ des actions de Suez*; en effet, elle a pu agir sur 125,000 actions flottantes, et la chose n'a rien d'extraordinaire. Or, une majoration de 600 francs, sur 125,000 titres, donnant 75 millions, on avait plus que la somme nécessaire à couvrir la souscription de *Panama*.

Je n'ai certainement pas confessé les syndicataires souscripteurs de cet emprunt (n'ayant pas l'habitude de me compromettre en telle compagnie), mais, quand dans les journaux du commencement de novembre j'ai lu la composition du syndicat chargé de l'émission, la lumière s'est faite dans mon esprit. Voici la liste publiée :

Sociétés : *Franco-égyptienne, Dépôts et comptes-courants; Banque de Paris; Société financière, Crédit lyonnais, Comptoir d'escompte, Crédit mobilier espagnol; Société générale; Union générale; Crédit foncier; Crédit industriel et commercial; Banque d'escompte; Crédit mobilier français; Banque Nationale; Banque Parisienne*; *Banque de Winterthür*; *Banque d'Alsace-Lorraine*; *Galine, à Lyon*; *Jacob, Landan et Bleichrœder, à Berlin*; *Pereire*; *Soubeyran*, *Christophle*, *Donon*, *Bamberger*, *Ephrussi*, *Camondo*, *Lebaudy*,

Heine, Lévy-Crémieu, Werbrouck, Erlanger, Girod, Alberti, Denière, Séligmann, Emile de Girardin.

En face de cette énumération, comment ne pas admettre l'explication du coup de hausse exposé plus haut? Rothschild manque à la liste, j'en parlerai plus loin, mais, sauf sa personnalité, toutes les autres représentent la spéculation la plus effrontée.

En outre, la présence de Girardin indique amplement que la presse avait été largement subventionnée.

Il ne faudrait pas croire, néanmoins, que cette émission ait passé sans que préalablement le ministre des finances n'ait été interrogé par quelque député *vigilant*, comme cela a eu lieu en 1886, d'une façon tout à fait extraordinaire.

En 1880, un député, M. Sourigues, posa les deux questions suivantes :

1° Le ministre compte-t-il refuser l'admission à la cote officielle, surtout à terme, des parts de fondateurs et des actions du Canal de *Panama?*

2° Compte-t-il s'opposer à la négociation publique de ces titres, à terme, en dehors du marché officiel?

Le ministre avait *écrit* sa réponse sous prétexte que : « un mot « échappé à l'improviste, pourrait amener une hausse ou une baisse. »

Néanmoins, cette réponse fut évasive sur la première question, le ministre se borna à déclarer « que, lorsque la chambre syndicale « aurait statué, alors seulement il serait saisi; mais qu'aucun titre « n'était admis de plein droit à la cote officielle. »

Sur la seconde question, il allégua « qu'il n'avait aucun moyen « d'agir en dehors du marché officiel. »

A travers cette circonspection louable on peut, toutefois, percer une froideur voisine de l'hostilité; quant à moi, je me borne à remarquer qu'il y a eu des émissions *notoirement scandaleuses*, admises sans retard à la cote officielle, et que, presque jamais, il ne s'est trouvé un député pour interroger le ministre sur son attitude à leur égard.

Si je voulais démontrer les valeurs dont la cotation officielle n'a servi qu'à favoriser de véritables *vols*, il me faudrait presque un volume; pourtant je citerai un nom, parce que des procès encore pendants attirent l'attention publique, et *j'aurai tout dit* en nommant le *Crédit général* français!

Je prends maintenant l'emprunt italien.

J'ai fait remarquer que dans la liste relative à l'émission du *Panama*, le nom de Rothschild ne figurait pas. Ce roi dédaigne, en effet, les syndicats, il aime agir tout seul; seul il était pour l'Italie; au surplus, la suppression du cours forcé touchait aux *choses de la monnaie*, « au rognage des écus », et l'atavisme entraînait le juif vers ce trafic adoré de ses pères.

Il s'agissait donc, pour l'Italie, de suppléer au manque de circulation métallique.

Ceci dit, écoutez, Français naïfs.

Dans le courant de l'année 1880, l'encaisse de la Banque de France

diminua considérablement, et cela dura jusque dans les commencements de 1881.

L'encaisse *or*, spécialement, supporta une réduction qui atteignit environ 350 millions. Les économistes enregistraient doctoralement ces variations, lorsqu'un jour quelqu'un raconta l'anecdote suivante :

« Un garçon de Banque s'est présenté à la caisse du ministère « des finances pour proposer d'échanger quelques rouleaux de vieux « louis contre des louis neufs ; c'est, lui, naturellement, qui donne « les vieux louis. Le caissier du Trésor s'émeut, flaire quelque noir « forfait et, sans y mettre plus de façons, fait appréhender au corps « le dit garçon de Banque. Celui-ci se réclame de son patron ; le « patron vient trouver le commissaire de police et lui donne l'expli- « cation suivante :

« — Je fais des affaires avec l'étranger : il y a des pays où les « pièces d'or françaises sont reçues pour leur valeur ; dans ce cas, « tous les louis sont bons. Dans d'autres pays, au contraire, ces « pièces ne sont reçues que pour leur poids, et, naturellement, celles « qui sont *frayées* ont moins de valeur que les louis battants neufs. « J'échange donc, autant que je le puis, mes vieux louis contre des « louis neufs, que j'exporte, et qui sont immédiatement remis au « creuset dans les pays où je les expédie. »

L'explication eut pour résultat de faire relâcher le garçon de banque. Le trafic était-il donc irrépréhensible ?

Il est certain cependant que si, au fur et à mesure que la monnaie frappe des louis neufs, un citoyen quelconque les échangeait contre des vieux pour les refondre immédiatement à *Chatou* ou à *Villejuif*, il serait aussitôt poursuivi pour avoir *démonétisé des espèces ayant cours.*

Il paraît que, coupable à Chatou, on est innocent en Italie ou en Belgique.

C'est bien étrange !

Imbécillité ! c'est possible; on dit qu'elle est dans la loi — auquel cas ce n'est pas la seule.

Rapprochez maintenant cette spéculation sur la monnaie d'or et les besoins italiens ; constatez que le banquier, donnant la préférence aux louis d'or neufs, à ceux de leur poids, pouvait plus naturellement acheter autant d'or en barres avec mille louis vieux qu'avec mille louis neufs et, par suite, réaliser ses envois à l'étranger où, d'après son affirmation, les louis neufs étaient remis au creuset, et cherchez à comprendre pourquoi ce trafiquant choisissait la monnaie frappée, ce qui avait pour seul résultat de faire perdre inutilement à la France ses dépenses de fabrication ?

Tout ceci est extraordinaire n'est-ce pas? la conspiration anti-française organisée par les financiers en ressort assez nettement? Eh bien, tirez les conséquences!

Quoi qu'il en soit, la question monétaire fut mise sur le tapis, et

vers la fin de l'année on vit le rancuneux Soubeyran essayer, sans grand succès, d'en embarrasser la tribune parlementaire.

Entre temps, l'agiotage ne s'était pas contenté des éléments que je viens d'exposer. Il s'était également abattu sur les titres des chemins de fer.

Depuis le commencement de l'année, on avait ressuscité le rachat total par l'Etat. La question pouvait d'autant mieux se poser que le ministère des finances n'était plus aux mains de Léon Say — le ministre d'alors s'appelait Magnin.

La première attaque apparut sous la forme d'un projet de rachat intégral du réseau de l'*Orléans*. La presse, très divisée et subventionnée, plaidait le pour et le contre; cependant les nouveaux inféodés aux compagnies étaient les plus nombreux; celles-ci avaient en outre organisé des manifestations parmi les Chambres et les Tribunaux de commerce. Aussi tout le long de l'année le public put voir un défilé monotone de rapports interminables et de décisions motivées concluant généralement à blâmer le rachat *par l'Etat* mais en indiquant la nécessité de réformer les tarifs.

Plus tard, lorsque j'aurai à parler des scandaleuses *conventions*, je trouverai peut-être, dans la bizarrerie de certains tarifs, l'explication de ce mouvement enthousiaste en faveur des compagnies.

Pendant qu'à l'extérieur comme à l'intérieur toutes les spéculations étaient en mouvement, que devenait le travailleur français?

Il suffirait de parcourir la liste des grèves pour constater que, moins que jamais, on s'occupait d'améliorer son sort.

Les statisticiens publiaient, il est vrai, de temps en temps des relevés chiffrés dont ils s'abstenaient d'interpréter l'éloquence muette; les uns, par exemple, imprimaient, en s'exclamant un peu, que la famille Furtado émergeait à elle seule au grand livre de la dette publique 1.100.000 francs tous les trois mois, ce qui lui constituait 4.400.000 francs de rentes; mais à côté de cela, lorsque, à propos des grèves, ou à propos des souffrances des mineurs, quelque indépendant faisant valoir que, d'après les derniers relevés officiels, on réduisait le nombre des ouvriers dans les mines, en leur imposant à chacun l'obligation de produire plus, annuellement, tout en les payant moins; lorsqu'on démontrait que, de 1876 à 1878, le salaire avait *baissé* de 150 fr. par an (environ 10 0/0), et que cela continuait, car les compagnies exploitantes avaient besoin de diminuer leurs frais de main-d'œuvre, fût-ce aux dépens de la vie de leurs ouvriers, à cela, quelques journaux répondaient que « c'était là une des *fatalités* de la concurrence », et ils passaient à un autre sujet.

D'autres sujets, ils n'en manquaient pas! La rage des émissions françaises et étrangères entretenait dans les journaux une rédaction active et richement salariée.

En effet, pendant l'année 1880, les émissions s'élevèrent au chiffre nominal de.. 3.197.953.750 »

C'est-à-dire qu'on empruntait cette somme en

promettant de la rembourser d'une façon ou d'une autre, mais on n'exigeait comme versement ou prix d'émission que...........................	2.467.626.017 »
Différence..........	730.327.733 »

Suivant l'usage, cette différence représentait l'écart entre le pair et le prix d'émission, et devait profiter au public ou, à son défaut, à des syndicats.

Par malheur, les syndicats étaient toujours les gagnants; quant au public, il subissait toujours la perte.

En 1880 spécialement, le cynisme est triomphant, c'est l'époque où, sans conteste, la palme du puffisme doit être décernée à Erlanger, et, en effet, Bismarck et Guillaume la lui donnèrent, comme on va le voir.

J'ai déjà dit que ce vautour était au fond des *emprunts grecs*; on le trouve également dans les *Diamants du Cap*, dans *le Secours* (*accidents*), dans le *chemin d'Alaïs au Rhône*, dans les *Carrières ou plâtrières de Paris*; il avait déjà mis la main sur l'*Agence Havas* et sur la *Société Godillot*; enfin, il avait intrigué dans un projet scandaleux de fusion entre les *Omnibus* et les *Tramways*; et je n'étonnerai personne en disant qu'à ce propos, en pleine séance du Conseil municipal, on dut révéler que les deux cinquièmes du capital de la société, projetée pour la fusion, étaient de simples majorations chiffrées à 40 millions, qu'en outre on se disposait à les doubler, de sorte que 80 millions *fictifs* allaient grever *inutilement* un service public.

Eh bien, c'est au moment où il entassait toutes ces flibusteries que l'homme du *Palais d'Auteuil*, de l'*Emprunt-coton*, des *chemins de l'Alabama*, des *Emprunts tunisiens*, du *Câble transatlantique*, des *Mines du Bingham*, de *baron* qu'il était, fut fait *comte* par l'empereur Guillaume, à raison des services *exceptionnels* (?) rendus par lui à l'Allemagne et à ses finances ! (1).

Sans m'attarder à des commentaires sur la médiocre moralité don faisait preuve l'*impérial piétiste* prussien, je me contenterai de résumer, dans un tableau, les principales émissions de l'année 1880, en omettant les grands fonds d'Etats qu'il faut classer à part, mais en déclarant que les sociétés les plus véreuses doivent cette qualité aux agissements directs ou indirects d'Erlanger déjà trop nommé.

Je donne, dans une première colonne, le capital versé; dans une seconde, la valeur de ce capital quatre ans après, sans tenir compte des hausses intermédiaires; enfin, dans la troisième, j'inscris la perte résultant des différences entre les versements et leur valeur ultérieure.

Voici ce tableau :

(1) Voir mes *Rois de la République*, tome 1er, chapitre *Erlanger* et tome 2e, page 113.

	Millions de francs		
	Sommes versées	Leur valeur cotée fin 1884	Perte
	—	—	—
Bons 6 0/0 de travaux industriels.	9.500	0.000	9.500
Caisse centrale du travail et de l'Épargne	15.000	14.940	0.060
Canal de Panama	295.000	286.150	8.850
Chemin de fer d'Alais au Rhône..	5.075	1.698	3.377
Chemin de fer du Nord-est Suisse.	21.445	4.445	17.000
Chemin de fer portugais de la Beïra-Alta	10.150	4.725	5.425
Voitures l' « Urbaine »	11.875	3.250	8.625
English-and-French-Bank	6.300	0.000	6.300
Raffineries Etienne et Cézard	4.025	0.000	4.025
Crédit foncier (oblig. commun)...	485.000	448.000	37.000
Banque hypothécaire	576.000	492.400	83.600
Emprunt portugais 1880	112.034	105.892	6.142
Plâtrières de Seine-et-Oise	1.000	0.084	0.916
Société française financière	45.000	0.050	44.950
Gaz de Gand	4.365	3.303	1.062
Plâtrières du bassin de Paris	11.700	0.756	17.944
Banque parisienne	7.800	7.700	0.100
Mines de diamants du cap	14.000	9.940	4.060
Crédit fonc. et agric. d'Algérie..	60.000	57.960	2.040
Immeubles de Paris	108.000	71.100	36.900
Total	1.803.269	1.512.393	290.876

Je dois signaler que la perte de 300 millions environ appartient réellement à l'année 1880. En effet, on sait que, généralement, les premiers versements sont 1/4 du total émis et que les procédés financiers n'ont d'autre but que d'encaisser ce quart sous forme de majorations en bourse. Or, le quart de l'émission totale étant 450 millions, la perte de 300 millions le représente presque exactement ; d'ailleurs, comme nous le verrons, par les cours, la spéculation folle de 1881 avait ajouté bien plus de 300 millions à la valeur fictive des titres récemment émis.

Telle fut l'allure de cette année néfaste.

Or, qui croirait, après tout ce que je viens de raconter, qu'à la fin du mois d'août, quand l'agiotage chantait déjà victoire, le ministre Freycinet, *chef du Cabinet*, dans un discours prononcé à Montauban, eut la *rare clairvoyance* d'articuler les paroles suivantes :

« Vous le voyez, Messieurs, la situation est bonne au dedans et au « dehors ; au dehors, c'est la paix, la paix profonde, la paix sans « jactance, comme sans faiblesse ; au dedans, c'est le calme, la sécu- « rité, le travail ; c'est une *prospérité financière sans précédents* (!) « c'est une activité commerciale et industrielle qui dépasse toutes « les prévisions, c'est un ordre matériel que rien ne trouble et qui « repose non-seulement sur la fermeté du gouvernement, fermeté

« dont personne ne doute, mais, ce qui vaut mieux encore, sur la « sagesse des populations. »

Or, à peine avait-il prononcé ces paroles qu'on envoyait une flotte à Dulcigno et que les tripotages tunisiens, déjà adolescents, atteignaient leur maturité avec le chemin de fer de la Goulette, la Compagnie Rubattino, et une foule d'intrigues italiennes dont je parlerai plus tard.

AUGUSTE CHIRAC.

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL

(PARTI BLANQUISTE ACTUEL)

Premier article.

Depuis longtemps il m'a été donné de lire les plus graves erreurs sur les tendances et sur l'historique du groupe auquel je m'honore d'appartenir, depuis les débuts de ma vie politique. Ces erreurs, je les ai entendu formuler par des hommes d'autant plus portés à y croire qu'ils appartiennent à des partis rivaux ou ennemis : l'aveuglement des partis étant le pire des aveuglements.

Nous sommes, en quelque sorte, le reflet d'une pensée, magistralement conçue par un homme à qui nul aujourd'hui n'oserait refuser l'intelligence et le dévouement, et que nous ne craignons pas d'appeler notre maître. Cet homme fut Blanqui.

Il y eut, — nous ne l'oublions pas, — il y eut, dans Blanqui, un penseur et un organisateur, complétés par un homme d'action. Cette sorte de trinité d'attributs se rencontre rarement dans un seul homme.

Ses disciples ont repris son œuvre ; ce qu'aucun d'eux n'oserait entreprendre seul, ils l'accomplissent ensemble, sans bruit, sans fracas, sous cette simple raison sociale : *Comité révolutionnaire central et comités adhérents.*

Héritiers du vieux lutteur, ils acceptent son lourd héritage ; ils organisent, ils agissent en vue d'un triomphe, que les systèmes divers, qui s'abritent sous l'étendard du socialisme ont, suivant leurs impatiences plutôt que par la froide logique, fixé dans un ciel plus ou moins rapproché de nous.

On m'a dit qu'il serait intéressant de faire connaître, par un résumé aussi clair que succinct, les actes de nos comités depuis la mort de Blanqui.

Rien d'aussi agréable ne pouvait m'être proposé. Je m'exécute donc, en posant cette condition pourtant, à laquelle on acquiesce, c'est qu'on m'autorisera par la suite à faire une analyse des prin-

cipes qui nous régissent et sans la connaissance desquels notre conduite n'offrirait qu'une continuelle incohérence.

Si mes amis y trouvent quelque honneur, je leur offre cet article et les suivants en hommage; ils m'ont élevé, en quelque sorte. Il y a 20 ans que je suis des leurs.

Au moment des élections qui suivirent la mort du grand révolutionnaire, des comités furent partout fondés à Paris. Le comité central lança, à ce sujet, un manifeste où l'on remarquait surtout cette phrase : *Ni électeurs, ni abstentionnistes quand même* !

Que de colères déchaînées autour de ces simples mots ! Que d'injures lancées ! On mettait donc en poche son drapeau ! on enterrait donc son vieux fusil d'insurgé. On faisait donc amende honorable. Le vieux parti allait indubitablement se fondre à droite et à gauche dans les nuances modérées aux rangs toujours ouverts aux transfuges. Ne valait-il pas mieux faire du Don Quichottisme éternel : cela honore... et... ridiculise. Cependant on demandait si peu pardon de sa conduite passée que quelques mois après, ce parti, soi-disant énervé, mourant, s'ouvrait violemment un chemin à travers les brigades de sergents de ville et allait prodiguer ses regrets et ses protestations sur la tombe même de Blanqui.

Le Gaulois s'écria : « Ce parti de mécontents quand même a su provoquer la première émeute sérieuse depuis dix ans. » Les conséquences de cet acte de courage suivant nous, de témérité suivant d'autres, qui n'auraient pas été obtenues sans la discipline raisonnée, consentie et nécessaire, dont nous nous faisons un devoir, furent la liberté relative laissée désormais aux républicains avancés d'aller honorer leurs morts.

Depuis, au lendemain des répressions sanglantes du Père-Lachaise, le jour de l'enterrement d'un des nôtres, Frédéric Cournet, nous arborâmes nos drapeaux aux couleurs proscrites la veille, et nous traversâmes ainsi Paris, défiant les coups et protestant dignement contre les violences policières de la veille.

On se rappelle encore nos réunions pour flétrir la conduite du tzar, pendeur de femmes qui, amenèrent nombre des nôtres devant la justice et qu'on n'osa condamner.

On se souvient de cette propagande de six mois à travers la France, en faveur de cette idée, assoupie actuellement, mais que les circonstances feront bientôt urgente : l'*Abolition de l'armée permanente et l'institution d'une armée nationale*, inspirée par l'opuscule admirable de Blanqui : l'*Armée esclave et opprimée*! Des sections furent fondées à Lyon, à Moulins, à Limoges, à Bourges, à Vierzon, à Melun, à Lille, à Paris ; Gambon la soumit à ses collègues de la Chambre, et il dut à ce trait d'audace, que le vieux Nivernais accomplit si simplement, l'oubli dans lequel le laissèrent les journaux de la coalition républicaine radicale aux élections de 1885.

Au moment des manifestations des ouvriers sans travail, nous essayâmes de transformer la marche adoptée et d'en faire profiter la république sociale, d'éviter qu'elle fut désordonnée, à la merci de gens intéressés à la perdre et, à cet effet, préparant un avortement funeste.

Cette protestation ne devait pas aboutir ; mais, au moins, le socialisme, qu'on visait, ne devait pas être atteint : le sang n'allait pas de nouveau noyer un principe. Reinach, l'opportuniste, avait écrit dans sa revue qu'il fallait, à tout prix, nous empêcher de nous emparer de ce mouvement. Il ne fallait pas que l'organisation blanquiste lui donnât la forme d'un danger pour l'ordre inégalitaire qui nous accable. Il y eut des collisions et enfin, devant notre persévérance, on employa certains moyens insolites, dont nous aurons à parler...

On retrouve le comité révolutionnaire répondant à tous les appels ; il est debout pour Decazeville, debout pour Vierzon, debout derrière Vaillant réclamant le minimum du salaire et le maximum du temps de labeur, pour les travailleurs, défendant les droits des petits au Conseil municipal, poursuivant avec obstination la double mission philosophique et économique qu'il est chargé de remplir.

N'étant fermé à aucune idée, on le voit jusque dans ce mouvement né dernièrement et qui obtient déjà un premier résultat : *la Ligue pour l'abolition des bureaux de placement.*

La puissance de ce Groupe, qui puise ses traditions bien haut dans notre histoire contemporaine, tient à sa constance dans ses méthodes d'organisation, dans la connaissance parfaite du but qu'il veut atteindre, et dans sa faculté d'adaptation aux milieux successifs qu'il traverse.

Aussi, n'est-il pas de groupe qui ait suscité plus de haines, qui n'ait eu à essuyer plus de calomnies, bien qu'il n'ait jamais suivi cette tactique par représailles contre les autres partis. N'importe, il n'est pas d'odieuses manœuvres auxquelles il n'ait été en butte. Il les a dédaignées, sachant par l'exemple de Blanqui même que tôt ou tard, les clameurs des Zoïles se changent en panégyriques.

EMMANUEL CHAUVIÈRE.

UNE SOLUTION DÉMOCRATIQUE DE L'IMPOT

(*Suite et fin*)(1).

III

La première condition à réaliser est celle-ci : il faut tout d'abord demander le paiement de l'impôt à ceux qui détiennent la fortune. On devra donc frapper directement le revenu général des citoyens, de quelque source que ce revenu provienne. En France, aujourd'hui, nous avons des impôts directs assis sur le revenu des contribuables, mais sur le revenu présumé. Un mot sur chacun de ces impôts.

L'impôt foncier frappe le revenu des propriétés rurales et urbaines. Pour le déterminer on a divisé la France en 120 millions de parcelles et l'on a évalué le revenu de chacune d'elles. C'est le cadastre. Mais il est arrivé ceci. Depuis 1807, époque où l'on a commencé les opérations, certaines propriétés ont augmenté de valeur, tandis que d'autres ont diminué, et, le taux de la contribution étant resté le même pour les propriétés, il en est résulté de grandes inégalités de traitement. Bien plus, les commissions qui ont travaillé à la confection du cadastre à différentes époques, n'ont pu établir leurs évaluations sur des bases identiques De là, de commune à commune, de département à département, des différences choquantes. On a cherché sans succès à remédier à ce mal.

Par l'impôt personnel et mobilier on a voulu atteindre la fortune mobilière. On a supposé qu'elle était en relation directe avec la valeur du loyer de l'habitation personnelle. Prétention assez risquée. Car souvent on peut jouir d'un revenu mobilier important sans pour cela payer un fort loyer d'habitation et réciproquement.

De même, l'impôt des portes et fenêtres est destiné à frapper la fortune mobilière. Il manque son but tout comme le précédent. Quelle relation certaine y a-t-il entre le nombre des fenêtres et des portes d'une maison, et le revenu du propriétaire?

Enfin, l'impôt des patentes veut atteindre les profits de l'industrie et du commerce. Pour cela les présomptions ont donné naissance à un.

---

(1) Voir la *Revue socialiste* du 15 octobre 1886.

combinaison de deux droits : un droit fixe basé sur l'importance de la profession eu égard à la population, etc. Un droit proportionnel basé sur la valeur locative du logement personnel et des locaux affectés à l'industrie ou au commerce. Avec ce système, quel que soit le profit annuel du commerçant ou de l'industriel, que l'année soit bonne ou désastreuse, la patente reste la même.

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, nos impôts directs ne sont même pas conformes aux premières règles posées par Adam Smith : ils ne sont aucunement proportionnels aux facultés du contribuable.

En présumant le revenu, on est presque toujours à côté de la réalité.

Le but est de taxer le revenu *au vrai*.

Pour cela nous avons à choisir entre les différents systèmes que nous offrent les pays étrangers, nombreux déjà, où l'impôt sur le revenu existe depuis longtemps. Nous avons à choisir, pour ne nommer que les plus importants, entre le système des cédules anglaises ou italiennes ou bien les impôts de quotité sur le revenu général des citoyens établis en Allemagne et en Suisse.

En Angleterre, l'income-tax établi par Pitt, en 1798, a été d'abord assis sur le revenu général, puis supprimé pendant quelques années et, reconstitué en 1842 par Robert Peel, il devint un impôt frappant les revenus à leur source. Cinq sources de revenus différents sont imposées. La cédule A frappe le revenu foncier, la cédule B le revenu du fermier, la cédule C le revenu mobilier, la rente même, la cédule D les profits du commerce et de l'industrie, la cédule E les revenus mobiliers qui proviennent de traitements, pensions, etc.....

Pour l'évaluation des profits seulement, on est obligé d'exiger une déclaration du contribuable. « La déclaration est faite devant l'autorité locale, ou devant l'autorité centrale, au choix de celui qui doit la déposer. Elle est faite sous pli cacheté et envoyée à un tribunal siégeant à Londres pour toute l'Angleterre et composé de hauts fonctionnaires chargés de la contrôler..... Le secret est gardé. Personne ne sait la fortune de son voisin..... La perception de l'incom-tax ne conduit donc ni à une investigation odieuse, ni à une inquisition tracassière. » (1)

De plus, les revenus au-dessous de 60 livres sont exempts de l'income-tax.

En Italie, depuis 1864, un impôt a été établi sur la richesse mobilière, les revenus immobiliers étant déjà atteints par l'impôt sur les terres et sur les maisons. L'impôt italien est très personnel.

Les revenus sont classés en cinq catégories qu'on peut résumer ainsi : revenus permanents provenant d'un capital, revenus mixtes provenant

(1) Wolowski. — Discours prononcé à l'Assemblée nationale, 1871.

à la fois d'un capital et d'un travail. Ces divers revenus sont taxés à des taux différents, de même qu'en Angleterre les petits revenus sont exempts de l'impôt mobilier. M. Léon Say, est-il utile de le dire, voit là une pente fatale pour l'Italie : « Les rôles qui sont dressés par la municipalité constituent une liste de gens plus ou moins riches dont il est possible qu'on abuse un jour, (1) » aussi en France, dûssent les classes laborieuses être toujours écrasées, est-il urgent, au nom de la conservation sociale, de ne jamais entrer dans une voie aussi dangereuse !

Mais l'exemple de l'Allemagne et de la Suisse est plus funeste encore ! Les impôts ont un caractère beaucoup plus personnel et de plus ils sont progressifs! Bien mieux, à Zurich, l'impôt est progressif et porte à la fois sur la fortune et sur le revenu ! « En Allemagne la progression du tarif est d'ailleurs modérée, et les populations ne paraissent pas s'en émouvoir. C'est qu'en Allemagne, plus que dans les autres pays, on croit à la possibilité des gouvernements paternels, c'est-à-dire des gouvernements modérés ! » Nous autres Français, nous sommes trop révolutionnaires, pour que les conservateurs comme M. Say, puissent prêter la main à l'établissement d'impôts de cette sorte !

En vérité, n'est-il pas honteux pour la République française de voir des monarchies poussées par les idées de Justice et de progrès social, nous montrer la voie à suivre et nous indiquer les moyens d'alléger le fardeau des classes laborieuses? Mais d'une bourgeoisie égoïste et peureuse qu'y a t-il à attendre? L'amour exclusif de la cassette est un obstacle à toute velléité d'amélioration. Pensez-vous? quel danger de premier ordre, si l'on venait à connaître le montant de la fortune des citoyens! si l'on venait à établir le « cadastre de la fortune » ! si l'on savait qu'ils sont cousus d'or, ne serait-ce pas la cause qu'un de ce jours on leur vînt couper la gorge !

Quant à nous, nons ne saurions entrer dans ces considérations. Il nous suffit de savoir que le principe de l'impôt personnel permet seul de frapper réellement la fortune, là où elle se trouve, pour que nous l'adoptions.

Maintenant l'impôt doit-il être simplement proportionnel ou bien progressif ?

Voici comment l'aïeul de l'auteur du livre dont nous nous occupnos, J. B. Say pose le principe du progressif :

« Une contribution simplement proportionnelle, n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses immenses iens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seulement jouit et procure

(1) Léon Say — *Septième Conférence.*

aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroit chaque année son trésor ! » (1).

D'Holbach, dans son « Système social, » (2) dit de même : « En payant un écu à l'Etat, un citoyen qui n'en a que dix ou vingt, est infiniment plus lésé que le riche qui possède un million d'écus et qui en payerait cent mille. » La simple proportion est complètement arbitraire, en ce sens qu'elle ne peut engendrer un système conforme à la réalité des choses. C'est la règle de trois, c'est l'arithmétique que l'on charge dans ce cas, au lieu de la raison, de réaliser la justice en matière d'impôts. Aussi n'arrive-t-on qu'à l'apparence de la justice, qui réside expérimentalement dans l'égalité de sacrifice imposée au contribuable.

Dans les revenus des citoyens, il y a une partie qui doit être considérée comme nécessaire. C'est une limite à établir, en égard aux conditions générales de l'existence du temps présent, limite au-delà de laquelle on trouvera le superflu, c'est-à-dire la matière imposable.

Ce superflu sera soumis à des tarifs progressifs, suivant les nécessités du moment.

Telles sont les conséquences qui découlent logiquement des développements qui précèdent.

Il nous reste à répondre aux nombreuses objections de tout ordre qui se dressent devant nous : objections de doctrine, objections de pratique.

Et d'abord l'on nous crie : l'impôt progressif est un moyen de spoliation ; vous allez porter atteinte au droit de propriété. La propriété privée n'est pas un droit qui dérive de la toute-puissance de l'Etat. C'est un droit naturel, etc....

Sans entrer dans l'examen de toutes les déclamations qui ont été débitées à ce sujet, nous opposerons l'opinion d'un homme qui, autrefois, fut une des illustrations du libéralisme, M. Laboulaye :

« Le droit de propriété, dit-il, est une création sociale.... Toutes les fois que la société change de moyens, qu'elle déplace l'héritage ou les privilèges politiques attachés au sol, elle est dans son droit, et nul ne peut y trouver à redire en vertu d'un droit antérieur, car, avant elle et hors d'elle, il n'y a rien, en elle est la source et l'origine du droit (3). »

Il en est évidemment de la propriété du sol, comme de toute propriété en général. Le principe de la propriété n'a en soi rien d'inviolabe , rien de saint et de sacré, et le pouvoir social qui l'a créé, en vue de l'utilité générale, peut donc le réglementer également en vue du même but. La question est de déterminer cette utilité. Voici comment

---

(1) J. B. Say : Cours d'Economie politique VIIIe partie. Ch. IV.
(2) D'Holbach, Système social T. II, p. 95.
(3) F. Laboulaye, *Histoire de la Propriété.* Cité par le Dr Letourneau dans son savant ouvrage « la Sociologie, » p. 416. — Paris. Reinwald.

les précurseurs de la Révolution française, D'Holbach entr'autres qu'on ne saurait trop citer en ces matières, concevait les conditions du bonheur commun : « Le bien d'une nation exige, non pas qu'un petit nombre de membres de la Société s'enrichisse et jouisse du superflu, mais que le plus grand nombre jouisse de l'aisance, ou du moins du nécessaire. La plupart des écrivains politiques ont continuellement en vue l'opulence et le bien-être de quelques individus. L'homme équitable, ainsi que le gouvernement, doit toujours se proposer l'avantage du plus grand nombre possible et ne pas le sacrifier à celui d'une classe quelconque. C'est surtout les intérêts du pauvre que le sage doit stipuler (1). »

Paroles admirables et qui jettent un grand jour sur la question. Quand bien même l'impôt progressif ferait du nivellement, et enlèverait aux heureux du jour quelques parcelles de leur superflu, n'est-ce pas là justement le but de l'État qui doit avant tout se proposer le bonheur du plus grand nombre ? « Nul homme n'a le droit de réclamer la satisfaction de ses caprices aussi longtemps que les besoins réels des autres ne sont pas satisfaits... aussi longtemps que d'autres ont faim ! » (2).

Que nous sommes loin des doctrines des écoles libérales ! et combien ces messieurs vont lever les bras au ciel ! Voici M. Léon Say qui déjà nous montre l'activité et l'esprit d'économie découragés ! Nous sommes perdus, paraît-il, nous allons détruire « l'énergie individuelle et la responsabilité, ces deux grands ressorts de la société humaine ! » Oui, sans doute, l'énergie individuelle est la condition du progrès, et l'intérêt pousse l'homme aux entreprises. Qui donc a jamais parlé d'enlever à la société « son grand ressort? » Le système collectiviste même, d'après lequel chacun aura selon son travail, les charges sociales étant remplies, ne détruit nullement l'initiative individuelle. Entre la destruction et la limitation, il y a une différence. Or il s'agit de réfrener cette passion de spéculation et d'exploitation des uns par les autres, qui conduit une infime minorité à l'accaparement des richesses et la majorité à la pauvreté et à la décrépitude ! L'initiative privée est libre de toute entrave aujourd'hui. Elle jouit du plus vaste horizon, au bout duquel on aperçoit..... bien loin un obstacle, le Code Pénal. Et l'on sait avec quel sens délié les malins de la finance savent opérer les mouvements tournants ! Aujourd'hui nous avons la dévergondance de l'initiative privée. L'impôt progressif sera un frein nécessaire.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés pratiques qui se présen-

---

(1) D'Holbach. — Loc. cit., T. II., p. 85.
(2) Max Nordau : « Les Mensonges conventionnels de notre civilisation, » p. 275.

teront quand on voudra opérer de pareils changements. En général, lorsque dans une société individualiste comme la nôtre, basée sur l'adage égoïste et anti-social du « chacun pour soi », l'on veut introduire une seule réforme inspirée par la solidarité et la justice, l'on produit forcément des perturbations profondes, on détraque en quelque sorte la machine. Avec l'impôt progressif appliqué avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire comme impôt unique, vous serez obligé, nous dit-on, pour en retirer les sommes nécessaires à l'équilibre du budget, d'avoir une progression tellement excessive, que les capitaux s'empresseront de passer la frontière. Nous nous en doutons bien, et ce serait là une objection sérieuse, si le législateur qui établira l'impôt progressif, en France, dans toute sa rigueur, ne pouvait aviser. Quant à nous, envisageant le côté doctrinal, nous n'avons pas à nous préoccuper de résoudre ces difficultés. Nous pouvons dire cependant que l'école socialiste, ayant conscience du but à atteindre, saurait à l'occasion, par une série de mesures combinées, surmonter ces obstacles. Elle n'envisage pas du reste, la réforme du régime fiscal, comme une panacée, c'est pour elle simplement un moyen transitoire d'arriver à la socialisation des instruments de travail.

En attendant, et comme il est urgent de courir au plus pressé, on peut imiter en France l'exemple de l'Allemagne et de la Suisse, et adopter le système de l'impôt progressif comme base de notre régime fiscal.

La progression serait modérée pour éviter les inconvénients que nous avons signalés. Cette réforme aurait le grand avantage de rendre possible la suppression des impôts indirects de consommation, et d'assurer aux classes laborieuses une immunité à peu près complète. De plus, elle nous ferait entrer dans la voie du socialisme pratique et ouvrirait une porte par où les grandes transformations de l'avenir pourraient passer un jour.

Que cet impôt soit mis en vigueur à titre d'impôt supplémentaire ou compensateur, il sera en même temps nécessaire de prendre des dispositions pour que les effets de la répercussion soient neutralisés.

Il faudra substituer au principe de la charité chrétienne, celui de la solidarité, et décréter l'assistance nationale et obligatoire, instituer des caisses d'assurance pour les ouvriers, caisses qui devront être alimentées par le patron et par l'Etat, « et qui garantiront à l'ouvrier des secours sérieux dans le cas de chômage, d'accident ou de maladie, une retraite pour sa vieillesse, et, en cas de mort, une rente suffisante pour permettre d'élever les enfants et soutenir la veuve. C'est là une condition de la dernière importance, indispensable, oserai-je dire, pour compléter tout projet sérieux d'assistance obligatoire..... Certes, il faut que le budget soit équilibré ; mais dans une société où la moitié environ des membres qui la composent sont condamnés à dépérir dans le salariat,

l'équilibre doit s'établir au dépens des « trop riches », pour le plus grand avantage du misérable. »

Telles sont nos conclusions. A côté de cela, que nous offre l'école libérale et M. Léon Say en particulier? quelques remaniements des impôts existants, remaniements anodins, empreints d'un sage libéralisme, et surtout l'espoir de voir diminuer les attributions de l'Etat!

C'est toujours la même fin de non-recevoir, le non possumus des économistes! Les lois de l'économie politique sont immuables!

Et cependant, l'artisan a disparu, le petit commerce, la petite industrie se meurent, les capitaux se centralisent dans un nombre de mains de moins en moins grand. Les employeurs se raréfient, mais grandissent, les employés salariés grossissent les bataillons des misérables. Les richesses s'accroissent de plus en plus, la misère s'étend.

Et les mouvements pour l'émancipation se généralisent. Pas un pays où le socialisme n'avance. Pas un livre, pas un article qui ne parle, pour ou contre, du socialisme!

Evolution économique, mouvement des peuples, mouvement des idées, tout fait présager l'avenir.

Faudra-t-il donc qu'un éclair terrible vienne sillonner la nuit des soi-disant « lois immuables » et que la foudre éclate, pour que la réalité des choses apparaisse à tous les yeux!

Qu'on se souvienne du siècle dernier!

Turgot, ayant conscience du développement simultané de l'industrie, de la science et de la philosophie, et des revendications du peuple, voulait lui-même transformer l'ancien régime et prendre l'initiative des Réformes. Les grands se mirent en travers. Les gens qu'il dérangeait, les privilégiés ou même simplement les routiniers crièrent au révolutionnaire. On le renvoya.

Moins de vingt ans après, il se fit un craquement formidable. C'était le vieux monde qui croulait, et la Révolution française jetait par terre les abus, les privilèges, et avec les privilèges, les têtes des privilégiés.

Aujourd'hui, la féodalité industrielle et financière est toute puissante, de plus la superstition et le catholicisme sont encore debout, des abus, des privilèges d'un autre genre subsistent. La Révolution n'est pas achevée. Le moment approche d'en finir.

Qu'on choisisse les moyens pendant qu'il en est temps encore! Que la nouvelle génération qu'on essaie de former aux doctrines désespérantes du « laissez-faire », se souvienne au moins des enseignements de l'histoire! Il s'agit d'éviter à la Patrie des secousses et des convulsions qui pourraient mettre en péril la civilisation elle-même; et cela en travaillant au mieux-être moral et social de tous les êtres humains. Quelle plus noble tâche pourrait assumer la jeunesse des écoles qui a si souvent marché à l'avant-garde du progrès?

EUGÈNE RAIGA.

LA VÉRITÉ SUR LE METROPOLITAIN DE PARIS

(*suite et fin*)

VIII. — La main-mise des Grandes-Compagnies.

Plus nous examinons le détail de la concession et du cahier des charges proposés, plus nous voyons clairement qu'ils ne profiteront qu'à nos monopoleuses Compagnies.

Ainsi l'usage obligatoire pour le Métropolitain des voies de la Compagnie de l'Ouest entre le Boulevard des Batignolles et la gare Saint-Lazare; puis celui de cette dernière gare comme tête de ligne de la ligne des deux gares; la clause portée à la Convention entre les cinq Compagnies et celle du Métropolitain, article premier indiquant « *que ce dernier devra être établi de manière à permettre la prolongation des trains ordinaires des dits Compagnies et que trois au moins de ses stations dont une dans le voisinage de l'Opéra, seront aménagées en vue du service des bagages* »; les aveux de M. Alphand au conseil municipal, ensuite le prêt par la Compagnie du Nord à celle du Métropolitain de ses remises, ateliers, installations, ateliers de réparations; enfin le péage de cinq puis de sept millions; tous ces faits démontrent trop nettement que les grandes Compagnies considèrent dores et déjà le métropolitain de Paris comme un prolongement pur et simple de leurs Réseaux dans Paris et qu'elles espèrent bien mettre la main dessus et s'en emparer pour rien dès que l'Etat aura fait la coûteuse expérience des charges, hors de proportion avec les services rendus, que lui imposera ce Réseau métropolitain.

Celà était à prévoir dès que le ministère Ferry-Raynal fit décider par le Conseil d'Etat que le Métropolitain devait être une ligne d'intérêt général et non une ligne d'intérêt local; mais aujourd'hui, il n'y a plus de doute à avoir.

Car, comment expliquer la raison d'être de la Compagnie concessionnaire pour 99 ans?

Par l'article 5 de la Convention proposée, toutes les dépenses seront faites par les Ingénieurs de l'Etat et la Compagnie n'aura qu'à fournir le matériel, mobilier, outillage et approvisionnement.

Mais, par l'art. 14 de la même Convention, la Compagnie Concessionnaire fournira les fonds nécessaires pour ces travaux et sera le Banquier de l'Etat, lequel lui paiera (art 7) un intérêt à 4 0/0 sur le Capital Actions et un intérêt de 4.55 p. 0/0 sur le Capital obligations. Or le Capital actions devant être de 50 millions et celui des obligations d'au

moins six cents millions, cela fait un intérêt moyen garanti de 4,42 p. 0/0 du Capital entier.

Ne retrouve-t-on pas là presque tous les termes des funestes conventions du 20 novembre 1883?

Qu'à donc à faire l'Etat du groupe financier Christophle, pour se procurer des Capitaux à 4,42 p. 0/0 alors qu'il peut les trouver à moins de 3,34 p. 0/0 en 30/0 amortissable ou perpétuel ?

Pourquoi proposer des concessions de 99 ans, alors que celles de 1883 ne portaient que sur 70 ans et qu'on cherche à supprimer tous les monopoles ?

Pourquoi avoir dépossédé la ville de Paris et le département de la Seine d'un Réseau qui ne doit pas dépasser les fortifications de Paris ?

Eh bien cela est fort simple ?

Parce que la haute Banque et nos grandes Compagnies qui ne font qu'un, veulent pouvoir faire traverser Paris à leurs trains et exploiter de plus en plus le public sans avoir de comptes à rendre aux Conseillers municipaux et généraux de Paris et de la Seine dont ils redoutent la clairvoyance et l'énergie, et lesquels viennent justement de nous débarrasser partiellement du monopole complet de la Cie générale des Omnibus ;

Parce qu'après les boulevards et avenues stratégiques, il leur fallait aussi le chemin de fer stratégique dans Paris, non pour le défendre, mais pour mieux le garder en cas d'émeutes ;

Parce qu'enfin *l'opération financière indiscutable* dont parlent Christophle et ses co-associés, a pour but d'extraire des poches des éternels gogos une trentaine de millions de primes sur l'émission à 800 francs des cent mille actions du Métropolitain, lesquelles ne donneraient très probablement rien *sans la garantie de l'Etat.*

A qui fera-t-on croire que c'est sincèrement qu'on dit dans l'exposé des motifs : « *Fallait-il par exemple recourir au système du forfait et concéder le Métropolitain à une Société de constructeurs* « *qui, si elle n'avait pas demandé de garantie d'intérêt sur son* « *capital-actions, aurait pu être entraînée, pour lui assurer une* « *rémunération, à faire des économies sur les travaux aux dépens* « *de leur bonne exécution* ? »

Et pourquoi pas.

N'y a-t-il donc que les ingénieurs sortis de l'école des Ponts-et-chaussées qui sachent construire bien et surtout économiquement ? Ce n'est pourtant guère leur spécialité?

Est-ce que les railways anglais et américains construits par des ingénieurs civils ne sont pas aussi bien établis et mieux outillés que les nôtres ?

IX. — Ce qu'il convient de faire actuellement.

Faut-il donc abandonner l'exécution tardive du Métropolitain de Paris? Non certes car, alors que presque toutes les villes d'Amérique, que

Londres, Liverpool, Berlin, Vienne, etc., ont leurs chemins de fer urbains, nous ne pouvons rester indéfiniment en arrière.

De plus, l'excès de circulation qui surchage nos grandes voies, en dépit des percements nouveaux, prouve qu'une solution rapide s'impose à cette question posée depuis 30 ans.

Que faut-il donc faire ?

Pour que le Métropolitain de Paris puisse rendre les services indispensables à sa population travailleuse *il faut qu'il puisse transporter le public rapidement et à très bas prix non seulement d'un point de Paris à l'autre*; mais encore des points centraux aux environs de la ville où les loyers sont abordables et les terrains à assez bon marché pour qu'on puisse y bâtir des maisons d'employés et ouvriers.

Or, pour rendre ces services il faut que son prix d'établissement ne dépasse guère trois millions par kilomètre.

Les grandes villes qui, comme Paris ont trop attendu pour exécuter leurs métropolitains, New-York, Philadelphia, Vienne, Berlin, etc., ont toutes établi depuis une quinzaine d'années des railways aériens sur leurs principales voies.

La grande difficulté au point de vue décoratif de faire accepter aux Parisiens le principe des chemins de fer en viaducs aériens, est la trop grande largeur de l'emprise à faire sur les voies charretières; la crainte du bruit, de la fumée, ce qu'il faut absolument éviter dans notre beau Paris, comme aussi, de voir abîmer nos plus belles voies par les perspectives plus ou moins artistiques de ces viaducs.

Si l'on veut aboutir à une solution rationnelle, nous pensons qu'il faut renoncer à faire circuler sur aucun viaduc, dans Paris, le gros, lourd et disgracieux matériel de nos grandes Compagnies, car on n'obtiendra jamais de ces dernières qu'elles modifient leurs trains pour éviter des ennuis aux Parisiens.

Il faut aussi, si l'on adopte des sections centrales aériennes, éviter de couper nos belles voies et avenues pour ne rien ôter à l'élégance de Paris.

Nous demandons donc qu'au lieu de confier à nos ingénieurs d'Etat tous ces travaux, comme on le propose, on soumette à des concours publics, ainsi qu'on l'a fait pour l'Exposition universelle, les plans et perspectives des divers ingénieurs et inventeurs.

Il a été soumis au conseil municipal et au ministère, depuis une dizaine d'années des projets et devis très sérieux portant sur des systèmes différents de viaducs, souterrains, tranchées ouvertes ou couvertes, parmi lesquels une Commission spéciale trouverait certainement à désigner ceux qui présenteront le moins d'inconvénients.

Nous avons trouvé dans le *Génie civil* et autres publications spéciales de très beaux projets fort bien étudiés et provenant notamment de MM. Rabier, Guitton, Chréken, Chabrier et Chartron, Lartigue, Angély, Corbigny, Ollivier, Desroches et Barreau, Siémens, Jules Garnier, Millinaire frères, etc., etc.

Plusieurs de ces constructeurs se sont offertes à établir *à forfait*,

des viaducs très élégants dans les prix de un à trois millions au kilomètre; d'autres s'engageraient de même à exécuter les parties souterraines qu'il nous semble difficile d'éviter d'après des forfaits de 2 à 5 millions le kilomètre; et cela en se conformant aux conditions de construction, d'emploi de marchandises d'origine française réclamées par notre conseil municipal avec juste raison.

Pourquoi donc veut-on s'obstiner à encourir, pour faire plaisir à nos ingénieurs, trop portés au gaspillage, les risques et l'aléa de constructions en régie dont on ne peut prévoir exactement le prix?

On pourra facilement réaliser à la suite de ces concours et des mises à l'adjudication publique à forfait, par sections peu importantes, afin d'en faciliter l'accès aux associations ouvrières ou mixtes, les 28 à 30 kilomètres de lignes souterraines du premier réseau moyennant environ 120 millions, et les 15 kilomètres de lignes aériennes pour 20 à 25 millions, soit en tout matériel et imprévu compris *cent cinquante* millions à forfait, au lieu des 600 millions qu'on va dépenser pour faire plaisir à nos grandes Compagnies et aux ingénieurs de l'Etat.

Si l'on exécute la ligne du square des Batignolles à Saint-Lazare, Opéra, Bourse, Arts-et-Métiers, Place de la République, nous ne voyons aucune utilité à faire celle de Saint-Lazare à gare du Nord bien moins utile, qui serait parallèle à la précédente et à la ligne circulaire-nord à moins de 600 mètres de distances moyennes.

Si la Compagnie du Nord et celle de l'Ouest veulent absolument relier leurs trains de gare à gare, il leur sera facile de le faire par la section boulevard des Batignolles à boulevard Barbès et gare du Nord, mais en souterrain, car, de cette façon, elles gêneront et enfumeront un peu moins les Parisiens.

Il serait beaucoup plus utile pour la circulation du centre de Paris d'établir au lieu du viaduc Drouot-Bastille une ligne aérienne en viaduc élégant, suivant les quais de la rive droite de la Seine ou portant même, comme on l'a proposé, sur les bas-ports; du Trocadéro aux Tuileries, Louvre, Hôtel-de-Ville, boulevard Morland, boulevard Bourdon, soit environ 9 kilomètres qu'on pourrait établir à raison de 150.000 fr. le kilomètre, soit de 15 à 16 millions, mettons-en 20, cela porterait le réseau concédé à 55 kilomètres et la dépense totale à moins de *deux cents millions*.

Mais cette énorme réduction de la dépense prévue permettrait aussi d'adopter des tarifs bien plus réduits et qui ne dépasseraient pas ceux de nos omnibus et tramways actuels.

D'autre part, le trafic très considérable des omnibus, tramways, du Louvre à Passy, Sèvres, Saint-Cloud, Vincennes, Charenton, gare de Lyon, Saint-Philippe du Roule, Hôtel-de-Ville, Porte-Maillot et de nombre d'autres se porteraient en partie sur cette section est-ouest du Métropolitain.

Cette addition de ligne porterait à douze ou quatorze millions le produit brut des 55 kilomètres à établir et le produit net de sept à huit millions.

L'affaire ne serait donc plus onéreuse et n'aurait besoin ni de garanties de l'Etat, ni de celles de la ville, ni du péage des grandes Compagnies. Le public voyagerait à bon marché et ce chemin rendrait alors de réels services.

Nous réclamons donc qu'on accepte cette solution qui nous semble présenter le plus de garanties et mettrait à l'abri de tout imprévu la Ville, le gouvernement et surtout les contribuables.

Cela mettrait aussi terme à des bruits de compromissions honteuses que la conduite de nos gouvernants semble trop justifier.

X. — La Traction. — Les Voitures. — Les Tarifs.

Nous voudrions voir imposer aux exploitants; non le système de traction prévu à l'art. 34, du cahier des charges disant : « *les locomotives devront consumer leur fumée* », ce qui ne prouve nullement qu'elles ne fumeront pas; mais pour plus de propreté, soit la traction funiculaire, soit la traction électrique, soit des machines à vapeur ou à air comprimé, car il serait désastreux d'enfumer et et d'empoisonner Paris, comme Londres, New-York, Berlin et autres villes moins élégantes.

Il faudra également, pour éviter aux riverains des viaducs, le bruit et la trépidation fort gênante, imposer, soit la roue américaine en papier comprimé, soit les bandages en caoutchouc ou tout autre moyen qui amortisse entièrement le bruit.

Au lieu de former, comme à Londres, des trains de 12 à 16 wagons, il serait préférable d'organiser de petits trains de 4 à 6 wagons, plus rapprochés et d'adopter le wagon du système employé à New-York, à circulation médiane, avec deux plateformes aux extrémités. Ces wagons contiennent 48 places et peuvent, les jours de presse, contenir 70 à 80 voyageurs, dont 30 à 35 se tiennent debout, grâce à des poignées de cuir, qui leur permettent de garder leur équilibre pendant la marche du train.

On devrait y adapter, comme en Suisse et Amérique, des tableaux-avertisseurs des stations, pour éviter les erreurs, les éclairer à l'électricité, leur donner en un mot, l'ordre, la régularité, et tout le confort désirables.

Nous ne voyons pas l'utilité de trois classes, car cela ne sert qu'à augmenter le nombre des places vides et les frais généraux. Deux classes suffiront parfaitement, et cela correspondra mieux à nos habitudes des omnibus et tramways parisiens.

Pour que le Métropolitain rende de réels services, il faut que les prix appliqués ne soient pas en moyenne plus élevés que ceux que nous payons aux omnibus et tramways.

Nous avons prouvé plus haut que les tarifs proposés les doubleraient ou à peu près.

En prenant pour base de tarification les prix de 6e en 1re classe et de 3e en 2e , et un minimum de perception de 0,10 et 0,15 c., et un maximum de 0,50 en 1re et de 0,25 en 2e classe, quelle que soit la distance, nous aurions les prix suivants, pour citer quelques exemples :

		1re classe	2e classe
Trocadéro à Bastille (ligne du quai)...........	7 k.	0,40	0,20
Champ de Mars-Gare du Nord................	7 k. 5	0,45	0,20
Etoile à boulevard Barbès....................	4 k. 5	0,25	0,15
Gare de l'Est-Châtelet-Palais ou Louvre........	4 k.	0,25	0,10
— Montparnasse....................	8 k.	0,45	0,25
— à Bastille........................	4 k.	0,25	0,10
De la Concorde à l'Hôtel-de-Ville.............	3 k.	0,20	0,10
Du Champ de Mars à Gare d'Orléans...........	7 k.	0,40	0,20
De Place Clichy à Gare du Nord...............	3 k. 5	0,20	0,10

On voit par ces exemples que, si certains prix des 1re et 2e classes seraient augmentés, d'autres seraient réduits, et que l'ensemble serait plutôt au-dessous des prix actuellement appliqués.

On devrait, de plus, admettre, comme le fait l'Etat sur son réseau, des billets d aller et retour, valables pour deux jours, avec 40 0/0 de rabais sur les tarifs simples.

On pourrait, par exemple, aller :

	1re classe	3e classe
Du Nord au Montparnasse aller et retour............	50 c.	30 c.
Du Champs de Mars à gare de Lyon et retour.........	55 c.	35 c.
De Place Clichy à gare de l'Est et retour..............	50 c.	20 c.

Il est certain qu'avec des tarifs établis sur ces bases, et grâce à la certitude de trouver toujours des places sans attendre des heures entières, la plupart des voyageurs préféreraient le métropolitain aux omnibus et tramways, et qu'au bout de fort peu de temps les premières lignes établies non seulement couvriront leurs frais, mais donneront des bénéfices qui permettront de développer le réseau sans rien réclamer aux contribuables.

XII. — Les lignes complémentaires.

On pourra alors établir des embranchements de ce Métropolitain rayonnant vers les banlieues, notamment vers Pantin, Aubervilliers, la Courneuve, Saint-Denis, la Plaine; vers Montreuil, Bagnolet; vers le cours de Vincennes, la Porte jaune, Nogent; vers Saint-Mandé, Charenton, Saint-Maurice, Gravelle; vers Ivry, Vitry, Choisy-le-Roi; vers Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Châtenay; vers Montrouge, Bagneux, Châtillon, Clamart; vers Issy, le Bas-Meudon; ver Passy, Auteuil, Billancourt, Boulogne, Pont de Saint-Cloud; vers le lac, Longchamps, le pont de Suresnes; vers Levallois-Perret, Asnières, Colombes, Pont d'Argenteuil; vers Clichy, Saint-Ouen, Pont-Saint-Denis.

Cela ferait une centaine de kilomètres de lignes rayonnant dans toutes les banlieues de Paris.

Il serait facile de faire ce réseau suburbain à des conditions plus économiques que les lignes de l'intérieur de Paris, de telle sorte que le coût n'en dépensât point tout compris de douze à quinze cent mille francs au kilomètre.

Nous portons, pour tenir compte de l'aléa et de l'imprévu, à 150 millions le coût de ce deuxième réseau suburbain.

Cela ferait en tout pour les 55 à 60 kilomètres de lignes et raccordements dans Paris et pour 100 kilomètres de lignes rayonnant dans la banlieue, une dépense totale établie à forfait de *trois cent cinquante millions*, soit beaucoup moins que le ministre n'évalue les 33 kilomètres du premier réseau projeté et le tiers de ce qu'il coûtera réellement.

Les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à la construction de ces 150 kilomètres de lignes ne dépasseraient donc pas 14 à 15 millions par an.

Comme une grande partie des recettes actuellement encaissées par la plupart de nos lignes de tramways, omnibus et aussi de certaines lignes de chemins de fer et qui dépassent 40 millions par année se reporteraient sur le métropolitain suburbain qui transporterait les voyageurs plus vite, sans attendre et à meilleur marché, les produits nets de ces lignes ne tarderaient pas à couvrir largement les charges du capital engagé.

XI. — Le capital

Il nous paraît préférable, que l'Etat, la ville de Paris et le département de la Seine se procurent ce capital par des émissions publiques car ils y réaliseraient de grosses économies.

La ville dont le Conseil a garanti 2,600,000 pour 25 et 99 ans pourrait fournir par des émissions d'obligations, n'imposant pas plus de charges, de 70 à 75 millions, qui comprendraient les dépenses d'achèvement de la rue Réaumur, prévues aux délibérations du Conseil, comme condition de son concours.

L'Etat aurait à fournir pour compléter la construction du réseau urbain, au plus 130 millions.

Enfin le département et l'Etat fourniraient plus tard les 150 millions nécessaires à la construction des 100 kilomètres de lignes de banlieue.

Les intérêts de ces fonds devant être, grâce à l'économie à introduire dans le mode de construction et à l'extension du réseau largement couverts par les produits nets des lignes ne seraient à charge pour personne.

XII. — Le mode d'exploitation.

Quant au système d'exploitation du Métropolitain de Paris, nous croyons qu'il est préférable de renoncer à l'exploitation en régie, soit par la Ville, soit par l'Etat, trop sujets, l'un comme l'autre, à surcharger les frais généraux, pour créer au profit des amis et protégés de nos édiles et députés de coûteuses sinécures.

Le public aurait intérêt à voir confier cette exploitation soit à des sociétés fermières, pour des durées assez courtes, soit à des syndicats d'employés, à qui l'on ferait de petites avances, soit enfin à l'adjudication séparée à tant du kilomètre de train et en proportion des vitesses.

On réaliserait ainsi de notables économies, qui se traduiraient partie en abaissement de tarifs, et l'autre partie servirait à développer le réseau, ou à en amortir le prix.

Si donc les pouvoirs publics, le Conseil municipal de Paris, le Conseil général de la Seine, se rendant compte des vrais besoins des habitants de Paris, peuvent s'entendre pour modifier les bases du cahier des charges de façon à réduire considérablement la dépense d'établissement du réseau métropolitain; à en développer l'étendue de telle sorte qu'il puisse desservir à court délai toutes les banlieues de Paris à prix très réduits et pourtant rémunérateurs; nous ne voyons aucune utilité à concéder ces lignes à une compagnie à qui on serait obligé de les racheter à double prix, ni surtout de garantir à ses actionnaires et obligataires des revenus qui seraient pris en majeure partie dans les poches des contribuables.

XIII. — Conclusions.

Dans l'étude qui précède, nous croyons avoir démontré :

1° Que le chemin métropolitain, tel qu'on propose de le concéder, gênera considérablement la circulation sur de nombreuses voies et enlaidira beaucoup Paris ;

2° Qu'il ne rendra pas les services qu'on attend de lui en raison des conditions défectueuses d'exécution qu'on propose et des tarifs trop élevés qu'on a l'intention d'y appliquer ;

3° Qu'au point de vue financier, l'opération proposée sera désastreuse attendu, que le Métropolitain coûtera plus du double et près du triple des évaluations officielles et que les intérêts à garantir retomberont presqu'entièrement à notre charge ;

4° Que les lignes en viaducs à quatre voies proposées de la gare du Nord à celle de l'Ouest et du carrefour Drouot à la Bastille, seraient ruineuses et causeraient d'énormes dommages aux plus beaux quartiers de Paris ; que les lignes souterraines proposées seront insalubres, tristes, fort difficiles à ventiler et aérer et qu'elles ne pourront, en aucun cas, être exécutées d'ici à l'Exposition de 1889 ;

5° Que les conditions de concession et des traités annexes avec cinq de nos grandes Compagnies font présager l'absorption à court délai du Métropolitain de Paris par le syndicat des grandes Compagnies ;

6° Qu'il est possible et facile de modifier les conventions proposées au point de vue de la construction et du prix de revient des lignes à construire de telle sorte qu'on fasse le moins possible de lignes souterraines ; que la dépense totale de construction soit réduite des deux tiers et que ce réseau soit plus salubre et moins triste ;

7° Qu'en adoptant, non le système de construction en régie par l'Etat, mais le système de la mise au concours public des différents projets soumis et à soumettre, et la règle de l'adjudication publique à l'industrie privée ou à des syndicats ouvriers ou mixtes ; on peut écarter tout aléa et réduire la dépense, tout en augmentant l'étendue du réseau à concéder définitivement dans Paris, de telle sorte que les re-

cettes et produits nets de ces lignes couvriront sûrement l'intérêt et l'amortissement des fonds engagés, et n'imposeront aucune charge nouvelle aux contribuables.

8o Que cette énorme réduction du prix d'établissement de ce réseau Métropolitain permettra d'y appliquer, dès les débuts, des tarifs moitié moins élevés que ceux qu'on propose; que, de plus, on pourra espérer, avec les excédents de produits nets qui certainement se produiront après les premières années d'exploitation, couvrir les intérêts des fonds nécessaires à la construction d'un réseau de banlieue, en attendant que ce dernier produise des bénéfices suffisants.

9° Qu'en raison de ces considératiens, il n'y a pas lieu d'accorder, surtout pour 99 ans, de concession à n'importe quelle Compagnie; et encore moins à se servir d'elle pour se procurer des fonds à taux trop élevés, alors que l'Etat et la Ville, en raison du gage voté par le Conseil municipal, peuvent se les procurer à taux bien plus avantageux, par émissions publiques.

10° Enfin, qu'il importe essentiellement que la Ville de Paris, le département de la Seine et l'Etat restent les maîtres du chemin de fer urbain et suburbain de Paris et n'aliènent leurs droits imprescriptibles au profit d'aucun concessionnaire.

Les justes résistances du Conseil municipal ont enfin sauvé notre beau Paris de la mutilation dont les projets ministériels menaçaient ses plus beaux quartiers.

D'après le nouveau projet, soumis à la Chambre le 14 octobre dernier, et les modifications que ses auteurs ont consenti à y introduire après les dernières délibérations du Conseil municipal, le syndicat financier lié aux grandes Compagnies, renonce au fameux viaduc à quatre voies entre les gares Saint-Lazare et du Nord, pour en revenir à une ligne souterraine ou en tranchée couverte, destinée sans doute à faire circuler, sous les rues de Paris, les trains circulaires d'Asnières, Colombes, Argenteuil, Sannois, Enghien, et à amener leurs voyageurs près l'Opéra, le carrefour Drouot, la place Lafayette, ce qui ne les rapprocherait guère du vrai centre de Paris.

On estime l'économie que produira cette modification à la construction, à une cinquantaine de millions; on aurait pu l'évaluer à 150 millions.

Le nouveau projet, modifié par la Commission parlementaire des Chemins de fer, comprend l'exécution, dans le premier Réseau, de la ligne souterraine des Batignolles à la place de la République par l'Opéra, la Bourse, les Arts-et-Métiers.

D'après les dernières décisions de cette commission, cette ligne et celle des deux gares auraient un tronc commun entre le boulevard des Batignolles ou la place de l'Europe et la station qu'on propose d'établir à grands frais derrière l'Opéra. De ce dernier point, une des lignes remonterait vers la gare du Nord, sous la rue Lafayette; et l'autre suivrait les rues Auber, du Quatre-Septembre, Réaumur prolongée, Turbigo, du Temple jusqu'à la place de la République, point où M. Lax s'obstine à vouloir établir un raccordement presque impossible entre

une ligne circulant à 7 ou 8 mètres sous le sol, et une autre en viaduc de 5 à 6 mètres de hauteur ; et où il vaudrait mieux se contenter d'établir deux gares superposées correspondantes : *économie au moins vingt millions.*

Puisqu'on doit établir cette ligne, bien plus centrale que celle des deux gares, et qu'on peut la raccorder rail-à-rail au carrefour Réaumur, avec celle de l'Est à gare de Sceaux, nous persistons à soutenir que la ligne des deux gares est inutile; car si l'on tient à faire circuler les trains d'Argenteuil sous Paris, les voyageurs de ces banlieues auraient tout avantage à pouvoir s'arrêter place de l'Opéra, à la Bourse, au carrefour du Mail, aux Arts-et-Métiers, au boulevard Saint-Denis, points plus centraux que ceux qui seraient desservis par la ligne des deux gares.

On pourrait plus utilement employer les fonds économisés de ce côté à exécuter, dans le premier réseau, la ligne aérienne de la place de la République à Charonne-Ceinture, bien moins coûteuse et qui ne nécessitera presque pas d'expropriations.

On pourrait aussi ajouter à ce premier Réseau métropolitain, le prolongement, sous les quais de la rive gauche de la ligne que l'Ouest construit entre Courbevoie, Puteau, le bas Saint-Cloud, les Moulineaux et le pont de l'Alma, jusqu'à la rencontre de la ligne souterraine de l'Est à la place Denfert vers le quai de Montebello ; laquelle ne nécessiterait guère d'expropriations et complèterait fort utilement le métropolitain vers le sud-Ouest de Paris.

En supprimant, comme nous le réclamons, les tours de force ruineux et inutiles, la ligne des deux gares, la partie souterraine de raccordement de la ligne Circulaire à celle de Sceaux, on pourrait établir les 34 kilomètres des sections proposées, les 3 kilomètres de la ligne de Charonne et les 4 kilomètres du pont de l'Alma à la ligne transversale, moyennant une dépense moyenne ne dépassant pas, tout compris, 5 millions par kilomètre, soit pour les 41 à 42 kilomètres du premier Réseau, 200 à 220 millions.

Cela permettrait d'établir dés les débuts, des tarifs aussi bas que ceux appliqués par nos omnibus et tramways.

On pourrait se dispenser de la garantie, par trop dangereuse qu'offrent aux dépens des Contribuables cinq de nos grandes compagnies.

On nous affirme du reste, au dernier moment que des concessionnaires très sérieux, offrant toutes garanties de capital et de moralité, offrent de se charger d'exécuter à *leurs risques et périls et sans aucune garantie du gouvernement ni de la Ville, sauf toutefois la contribution de cette dernière prévue l'achèvement de la rue Réaumur, et cela en se conformant à toutes les clauses et conditions exigées ou réclamées par le conseil municipal de Paris.*

Ils proposent de plus d'appliquer dans tout Paris un tarif unique fixé à 0,15 en 3[e] classe 0.25 en 2[e] et 0.40 en 1[er] classe.

Serons nous donc encore une fois condamnés à voir les pouvoirs publics capituler devant les monopoles et sacrifier les intérêts de Paris et des contribuables à ceux des agioteurs, et aux prétentions des ingénieurs et des omnipotentes grandes Compagnies ? JULES PINAUD

FAITS SOCIAUX DU MOIS DE NOVEMBRE.

France. Le Socialisme au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine. — Les étrangers en France. — Les algériens à Paris. — Etranger. *Allemagne* : Le Sozial Demokrat. — *Angleterre* : Les manifestations de Londres. — Ecosse : Questions agraires. — Irlande : Conflits agraires. — *Espagne* : Meeting collectiviste. — *Hongrie.* La misère à Pesth. — *Italie.* Poursuites contre deux députés socialistes. — *Russie.* Brigandage policier. — *Suisse.* Le rachat des chemins de fer. — Association agricole dans le canton de Saint-Gal. — *Amérique.* Les condamnés de Chicago.

Le socialisme au conseil municipal de Paris. — Logements à bon marché. La question des logements à bon marché est revenue en discussion dans la séance du 3 novembre. Le conseil municipal était appelé à délibérer sur une proposition de la Société dite : « Association pour la construction de logements à bon marché et salubres. » La commission a soumis au conseil un projet de délibération ainsi conçu :

Article premier. — Est acceptée l'offre faite à la ville dans les conditions portées aux statuts, de la propriété après soixante-quinze ans d'exploitation des immeubles qui pourront être construits par la société dite : « Association pour la construction de logements à bon marché et salubres », ainsi que de fonds de réserve de la dite société.

Art. 2. — M. le préfet de la Seine est autorisé a traiter avec la dite Société pour la mise à exécution, en faveur de la ville, de celles des clauses des statuts qui la concernent. Le conseil émet le vœu qu'une solution soit obtenue dans le plus bref délai.

La combinaison financière proposée, et connue sous le nom de projet Grunéke, consiste à émettre pour 250 millions d'obligations d'une valeur de 1 fr., et à construire avec les fonds provenant de cet emprunt pour 250 millions de logements à bon marché; au bout de 75 ans, la Société se fait forte d'avoir remboursé ses prêteurs — c'est-à-dire de leur avoir payé 500 millions ; — puisque l'obligation émise à 1 fr. est remboursable à 2 fr. — et d'être en mesure de remettre en toute propriété à la ville de Paris tous les immeubles construits, plus un fonds de réserve évalué à 250 millions.

Comme on le voit, la conclusion est séduisante ; est-elle pratique?

Le conseil, jugeant que la proposition faite n'était pas assez étudiée, a résolu de renvoyer l'affaire à la commission de contentieux et au comité consultatif afin que ceux-ci donnent leur avis sur les deux questions suivantes : 1° La ville sera-t-elle civilement responsable de l'émission des 250 millions; 2° les conseillers municipaux, membres du conseil d'administration, seront-ils responsables au point de vue général, civil et commercial?

Cette importante question est depuis des années en discussion devant le conseil municipal, il est urgent qu'une prompte solution soit adoptée.

Les enfants et vieillards à la charge de l'Etat. — Le 10 novem-

bre, le conseil a discuté un des articles les plus intéressants du programme socialiste. Le citoyen Chabert avait déposé dans la dernière session la proposition suivante : « Le conseil délibère : 1° Les enfants des deux sexes des habitants de la capitale recevront l'éducation intégrale et seront mis pour leur entretien à la charge de la commune de Paris ; 2° Les vieillards et les invalides du travail seront également mis à la charge de la commune ; le conseil émet le vœu : que le gouvernement prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour généraliser ces deux mesures dans toute la France et les colonies. » Après une discussion intéressante, à laquelle ont pris part les citoyens Cattiaux, Chabert, Ed. Vaillant, sur la proposition du citoyen Jacques la question est renvoyée aux commissions compétentes. — Nous croyons inutile de nous étendre longuement sur cette discussion, la question a été traitée souvent dans la *Revue Socialiste.* L'Etat a des devoirs qu'il ne doit pas abandonner ; si les capitalistes sont assez riches pour élever leurs enfants, il n'en est pas de même des ouvriers.

La grève de Vierzon. — Le 18 octobre, le conseil était saisi de deux propositions visant directement la grève de Vierzon. La première qui, demandait d'émettre un vœu d'amnistie, fut votée d'urgence et sans débat. La seconde consistait à mettre à la disposition des maires de Vierzon ville et de Vierzon village une somme de 4.000 fr., destinée à soulager les habitants de ces deux localités, victimes de la cessation du travail de la société française de matériel agricole. Cette dernière proposition fut renvoyée à l'examen de la commission du travail et le citoyen Longuet fut nommé rapporteur, elle est venue en discussion dans la séance du 15 novembre.

Le rapport constate (faisant allusion aux arrestations) que, sous tous les régimes, les juges sont au service du pouvoir qui les choisit et les désigne, qui les promeut et les investit, ce qui constitue un nouveau document à l'appui de la réforme judiciaire. C'est aussi un moyen de se débarrasser d'adversaires politiques, car les condamnés ont été frappés d'incapacité civique. Le rapport fait aussi l'historique des agissements financiers de la Société de matériel agricole. Pour ceux qui ont encore quelques illusions, rien n'est plus instructif. La presse quotidienne avait déjà enregistré les procédés capitalistes des administrateurs, auxquels se trouvait adjoint un sénateur aujourd'hui défunt. Notre ami et collaborateur Chirac, dans l'*Intransigeant* et le *Cri du Peuple*, nous avait renseigné à ce sujet ; le rapport du citoyen Longuet complète les renseignements déjà connus. Il est ainsi prouvé que les ouvriers sont sacrifiés, eux et leurs familles, à des tripotages qui semblent échapper à nos codes, tant la bourgeoisie capitaliste qui a fait les lois a su par là même se mettre à l'abri de toute revendication. Sous le fallacieux prétexte de ne vouloir pas créer de précédent, la majorité du conseil municipal a rejeté les conclusions du rapport. En ne voulant pas faire acte de solidarité avec le prolétariat de Vierzon, la dite majorité encourage les financiers et autres parasites à considérer l'ouvrier comme indigne de toute justice et de toute équité. Il nous était permis d'espérer mieux de certains conseillers qui se sont présentés aux électeurs avec un programme socialiste. Les élections approchent, le corps électoral se souviendra.

Conseil général de la Seine. Affaires de Porquerolles. — Le

conseil général de la Seine a été appelé à délibérer sur l'important rapport présenté au nom de la 3e commission par le citoyen Navarre sur les évènements de Porquerolles. Nos lecteurs ont présents à la mémoire les faits qui ont motivé de la part du conseil général une enquête sérieuse et approfondie. La commission désignée à cet effet s'est rendue sur les lieux et a pu se rendre compte de quelle façon l'administration de l'assistance publique comprend ses devoirs.

La création de l'école de Porquerolles remonte au mois de Juin 1883. M. de Roussen, propriétaire de l'île, ancien administrateur du journal *la République française* avait demandé à M. Quentin, alors directeur de l'assistance publique, a employer un certain nombre de pupilles pris parmi les enfantsmoralement abandonnés. Cette demande fut accordée et, moyennant certaines conditions, les enfants des catégories suivantes furent dirigés sur Porquerolles. 1° Enfants qui n'auraient pu, ou pas su se créer des affections dans leurs placements respectifs; 2° Enfants qui, en raison de leur caractère indiscipliné, ont dû être envoyés en préservation dans les colonies pénitentiaires agricoles. L'administration s'engageait d'autre part à payer à M. de Roussen une pension de 0 fr.75 par jour et par tête pendant les 3 premières années, à fournir l'habillement et les objets de literie nécessaires. M. de Roussen, ainsi que le constate le rapport, ne tint aucun compte des conventionspassées avec M. Quentin. Plusieurs lettres de M. de Roussen, jointes au dossier, montrent avec quel sans façon les conventions étaient respectées. La colonie n'avait aucun règlement de service intérieur ; aussi tout était-il laissé à l'appréciation des personnes chargées de la surveillance des gardiens. Il faut avouer que ces surveillants étaient singulièrement choisis. L'un deux, Biauconi, était un ancien agent de police suspendu de son emploi pour son caractère batailleur avec ses camarades et pour sa brutalité envers les inculpés. L'autre, Saunier, était un ancien sous-officier, cassé plusieurs fois de son grade, réduit, au moment de sa nomination, à l'état de manœuvre, à l'usage des habitants de l'île et adonné à l'ivrognerie. Un rapport de M. Savamé, inspecteur, constate que la surveillance est nulle et exercée par des hommes dont deux au moins ne peuvent donner que de mauvais exemples. Devant certaines réclamations M. Peyrou se décida à envoyer M. Chapaulard comme instituteur, à Porquerolles. Celui-là était un honnêtehomme ; aussi fut-il rappelé très vivement sur l'instance de M. de Roussen qui ne supportait pas de témoins gênants. Le rapport constate que la nourriture était insuffisante et de mauvaise qualité ; que les effets d'habillement attestaient une parcimonie coupable, surtout les chaussures. La discipline était d'une sévérité excessive ; voici les termes mêmes du rapport :

La discipline était appliquée beaucoup plus sévèrement que dans les maisons de justice et de correction, réglementées en cette matière par le décret du 11 novembre 1885.

La privation de vin et la mise au pain et à l'eau était une punition infligée chaque jour pour la moindre peccadille à un grand nombre d'élèves.

Ces privations, toujours dangereuses pour des enfants jeunes et dans la période de développement de l'organisme, étaient d'autant plus cruelles pour les élèves de Porquerolles qu'ils travaillaient quand même du matin au soir.

La peine de la cellule était aussi infligée à tort et à travers par M. de Roussen et Mme de Roussen, les agents de l'Assistance publique,

ainsi que par les surveillants. Quand il s'agissait d'emprisonner un enfant, tout le monde commandait.

Cette peine était subie dans l'ancienne batterie du Grand-Langoustier, fort situé à l'extrémité ouest de l'île, à 500 mètres au moins de la ferme de la Fabrique ; aucun gardien n'y couchait ; tout appel eût été vain, et tout secours impossible en cas d'accident ou d'oubli, comme dans celui du jeune Basset, qui fut la cause occasionnelle de la révolte.

Il est difficile de dépeindre ces fosses froides, humides, obscures et privées d'air.

Deux cellules sont établies dans la partie basse du fort et deux dans l'unique pièce située au-dessus. Les deux cellules du rez-de-chaussée formaient autrefois la poudrière. L'une d'elles, située en face de la porte d'entrée est étroite et très basse ; pas la moindre lucarne laissant un peu d'air et de lumière pénétrer jusqu'au prisonnier. La ventilation y est complètement impossible.

L'autre est un peu plus profonde et plus humide encore. Le mur du fond, très épais, est percé d'un trou de quelques centimètres de diamètre. Nous avons dû y pénétrer avec une bougie comme dans la première.

Il n'y a ni parquet ni carrelage ; on y avait installé un lit de camp huit jours avant notre arrivée seulement.

Les deux cellules du haut se trouvent dans une pièce carrée. Elles sont formées par des cloisons en briques dans deux angles de cette pièce, prenant jour et air par un œil-de-bœuf situé au milieu du plafond,

Elles sont rectangulaires et mesurent un mètre de largeur sur deux mètres de longueur. Les cloisons arrivent à cinquante centimètres du plafond, et c'est par cette fente que les enfants reçoivent une quantité d'air et de lumière insignifiante. Un baquet est placé dans chaque cellule et les déjections sont vidées tous les matins.

« C'est là qu'étaient enfermés les enfants au pain et à l'eau ; encore n'en avaient-ils qu'une bouteille pour 24 heures. Plusieurs y ont été détenus pendant 30 et 40 jours. D'autres, pendant leur séjour dans ce cachot, ont été mis à la crapaudine et à la barre de justice.

Les barres de justice sont des instruments de torture composés :

1° D'une barre de fer de 2 centimètres de diamètre et 60 centimètres de longueur ;

2° De deux anneaux volumineux, incomplets, en forme de fer-à-cheval, percés aux deux extrémités d'un trou dans lequel on enfile la barre qui vient fermer l'anneau.

Pour l'appliquer, on emboîte les deux jambes au niveau de la cheville dans chaque fer-à-cheval ; on glisse la barre dans les trous et l'on ferme la serrure de sûreté située à l'une des extrémités. Ainsi attaché le patient ne peut faire un pas ; il lui est même impossible de se tenir debout et la pression de l'appareil, dont le poids est très considérable, devient bientôt insupportable.

C'est M. Ferry, qui avait fait venir de Paris les barres de justice, d'après les ordres de Mme Roussen, et fait enlever, en même temps, la couverture aux prisonniers.

La *crapaudine* est un châtiment qui consiste à lier les pieds et les mains et à les attacher ensemble derrière le dos, en faisant décrire au corps un arc de cercle. »

Moraliser avec de tels procédés nous semble impossible ; pour accomplir une telle tâche il importe d'être meilleurs que ceux que l'on

veut ramener au bien, ce qui n'est pas ici le cas. Le rapport conclut en disant qu'il appartient au conseil général de flétrir tous ceux qui ont toléré d'aussi monstrueux abus, qui ont permis et souvent encouragé d'aussi révoltantes vexations et aussi de prendre toutes les résolutions que commandent la justice et l'humanité.

A la suite d'une discussion assez longue, le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant, par 72 voix sur 72 votants :

« Considérant que l'Administration a eu le tort de livrer à l'exploitation d'industriels quelconques les enfants qui lui étaient confiés, et cela sans aucun règlement les garantissant contre les mauvais traitements ;

« Considérant en outre que l'Administration, par suite de son manque de surveillance, a rendu possibles ces mauvais traitements ;

« Le Conseil blâme l'Administration et invite M. le Préfet de la Seine à révoquer tous les agents dont la culpabilité dans cette affaire sera démontrée.

Les étrangers en France. — Cette terrible question des ouvriers, que la crise de quatre ans a rendue si aiguë, vient d'être l'objet d'une éclatante manifestation à Nîmes.

Dans les premiers jours de novembre une importante réunion, comprenant plus de deux mille ouvriers, a été tenue aux Arènes pour protester contre l'envahissement des chantiers par les ouvriers étrangers, cause de chômage pour les ouvriers français, ainsi que contre les droits sur les céréales et sur les bestiaux.

La réunion a indiqué, comme ressource efficace, pour équilibrer le budget un droit de séjour sur les étrangers, droit fixé à 20 francs avec production du casier judiciaire établissant leur honnêteté.

L'assemblée demande en outre l'exclusion des étrangers des travaux publics, et que leur nombre ne dépasse pas une moyenne de 10 0/0 dans les compagnies subventionnées, et de 15 0/0 dans les chantiers privés, enfin un impôt quadruple pour les étrangers patentés ayant cinq ans de résidence.

La fusion des comités de Marseille et d'Arles a été votée.

Les députés Peytral, Pally, Leydet et Chevillon s'étaient exécutés et avaient envoyé leur adhésion.

Les mesures proposées ne nous paraissent pas devoir être efficaces, la question est plus haute, le socialisme seul la résoudra. En attendant, la meilleure manière de combattre l'envahissement du travail par les prolétaires étrangers est de pousser de toutes les forces la démocratie sociale à l'adoption d'une *législation internationale du travail*, déjà demandée par le gouvernement fédéral suisse et proposée au parlement français par notre ami Camélinat et ses collègues du groupe socialiste de la Chambre.

A ce sujet un état de l'émigration et de l'immigration dans les différents pays sera d'utile lecture. On verra que la France est la nation européenne la plus envahie par les émigrants. Elle pourrait aussi maintenir le progrès de sa population au niveau des nations voisines si sa législation concernant les naturalisations était moins restrictive et moins absurde.

Les calculs, les plus récents, dit dans le *Journal du peuple* notre ami Clemetohaw démontre que 18.740.803 individus vivent actuellement hors de leur pays d'origine. Parmi les pays où se porte l'émigration générale, l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) tient la tête avec

7.300.042 étrangers ; l'Amérique du Sud (compris le Mexique), a 6.033.105 immigrés ; l'Asie, 1.548.344 ; l'Australie, 789.529 ; l'Afrique, 140.383.

La France reçoit chez elle 1.001.090 étrangers ; elle ne compte que 482.663 émigrés ; l'Allemagne (45.200.008 habitants) n'a pas moins de 2.601.000 de ses enfants à l'étranger, savoir, 2 millions aux Etats-Unis, 110.000 dans l'Amérique du Sud, 82.000 en France, 90.000 en Suisse, 43.000 en Belgique, 42.000 en Hollande, 38.000 en Scandinavie.

On ne compte en Allemagne que 17.700 Français et le nombre total des étrangers n'y est que de 293.000.

La Grande-Bretagne est de toutes les nations celle qui essaime le plus : son émigration atteint le chiffre de 4.200.000 têtes, alors qu'elle reçoit près de 300.000 étrangers.

L'Italie (29.361.000 habitants), a une émigration qui s'élève à 1.077.000 individus, dont 403.000 établis dans l'Amérique du Sud, 241.000 en France, 176.000 aux Etats-Unis et 63.000 en Afrique : elle compte 60.000 étrangers installés chez elle.

La Suisse (2.635,000 habitants), n'envoie pas au dehors moins de 207.000 de ses enfants, mais elle compte 211.000 étrangers établis chez elle.

Les Algériens à Paris. — Finira-t-on par comprendre qu'il entre dans les intérêts de la France de mieux traiter les indigènes algériens et de leur accorder les droits électoraux comme on a fait pour *les juifs* de la façon la plus arbitraire? Au moins la question a été bien posée par Saïd ben Lounis Mokhadem, chef des Pélerins de Sidi el Kédir, l'un des plus ardents défenseurs de l'influence française en Afrique.

Dans une conférence faite par lui le 15 novembre (salle de la Société *La Nouvelle République*, 106, Boulevard Saint-Germain) et présidée par M. Magné, de la *Société des Hautes études algériennes*, assisté de plusieurs professeurs de la société des hautes études et de la Sorbonne, d'importantes déclarations ont été échangées.

M. Berthault a présenté Saïd ben Lounis ; il a rappelé les services rendus à la France par ce vaillant Algérien qui, tout récemment encore, à la tête de la délégation arabe, venait recevoir nos troupes à leur retour du Tonkin et affirmait, aux applaudissements de la presse algérienne et métropolitaine, que « tout bon Arabe ne devait plus avoir aujourd'hui qu'une patrie : la France. » Malgré les progrès accomplis, il faut encore un rare courage à un indigène pour faire une pareille déclaration.

Saïd ben Lounis a pris la parole après M. Berthault. Bien que le savant Mokhadem comprenne admirablement notre langue, il ne s'exprime pas en français avec assez de facilité peur l'employer en public. Il parle donc en arabe et un interprète traduit aussitôt ses paroles.

Saïd ben Lounis fait une intéressante conférence sur la situation de l'Algérie et des populations indigènes qui sont, dit-il, beaucoup plus francaises qu'autrefois.

D'après lui, la douceur est le meilleur système à employer à l'égard de l'arabe qui, de sa nature, est fier et indépendant. En terminant, Saïd ben Lounis déclare que, pour son compte, il s'efforcera toujours d'augmenter le nombre des alliés fidèles de la France et d'être le dévoué défenseur de sa patrie d'adoption.

M. Martin a remercié le mokhadem des sentiments qu'il venait d'ex-

primer. Il est heureux d'entendre ce langage dans la bouche d'un des plus éminents représentants de l'école philosophique musulmane et exprime l'espoir que Saïd ben Lounis rapportera à ses compatriotes d'Algérie les témoignages da sympathie qu'il vient de recevoir comme un gage de la fin prochaine des luttes de races dans notre belle colonie.

La séance est levée au milieu d'unanimes applaudissements.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. — *Le sozial Demokrat.* Les persécutions persistantes dont le parti socialiste allemand est victime étaient quelquefois prétextées par des articles du *Sozial Demokrat* de Zürich, rédigé par des réfugiés, d'après les principes généraux du parti. Pour mettre fin à cette situation, les 25 députés socialistes allemands ont publié la déclaration suivante, datée du 21 octobre 1886.

« Le jugement rendu par le tribunal de Freiberg contre nombre de nos camarades avait déjà produit la plus pénible impression sur la population; il vient d'être formellement confirmé par la haute cour qui a rejeté notre appel.

« L'importance de ce jugement constitue donc un précédent pour des procès semblables à celui de Freiberg, si opposée que soit à la conscience juridique du peuple allemand l'interprétation de la loi par la haute cour.

« Obligés, comme étant immédiatement intéressés, de tirer les conséquences de la décision de la cour, nous avons résolu :

« 1° D'enlever au *Sozial demokrat* son caractère d'organe officiel du parti socialiste démocrate; 2° De remettre entre les mains des propriétaires du journal les pleins pouvoirs concédés en son temps à la fraction démocrate-socialiste.

« Pour le reste, nous laissons à chacun sa liberté d'action à l'égard du *Sozial demokrat* qui, non seulement conservera le grand nombre de ses lecteurs, mais qui, grâce aux procédés de nos adversaires, le verra certainement s'accroître. »

Allemagne, octobre 1886.

La fraction démocrate socialiste au Reichstag allemand :

Auer, Bebel, Blos, Bock, Dietz, Frohme, Geiser, Geyer, Grillenberger, Harm, Hasenclever, Heine, Kauser, Kracher, Liebknecht, Meister, Plannkuch, Rodiger, Sabor, Schumacher, Singer, Stolle, Viereck, Vollmar, Wiemer.

ANGLETERRE. — *Les manifestations de Londres.* A l'occasion de la grotesque procession du lord Maire, qui a eu lieu le 9 novembre, la *Fédération socialiste* anglaise invita tous les sans travail, au nombre de plus de cent mille sur le territoire de Londres, de suivre le riche et baroque cortège, pour montrer par l'exhibition de leurs haillons et par leur misère, de quelles souffrances, de quelles iniquités est faite la prétendue civilisation capitaliste.

La bourgeoisie prit peur ; les étudiants s'armèrent, s'organisèrent en escouades de policiers volontaires prêts à se ruer férocement sur les affamés. Enfin, ce qu'on n'avait pas vu depuis les tumultes chartistes, le gouvernement interdit le meeting. D'autre part, les unionistes se prononcèrent contre le projet de cortège.

En présence de ces faits la Fédération ajourna la manifestation, sans que les dirigeants londonniens fussent rassurés pour cette journée du 9 novembre.

« Le matin le temps est sombre, dit un témoin oculaire, et l'inquié-

tude est vive. La police occupe les quatre côtés de la place Trafalgar et empêche de pénétrer au milieu. La plupart des boutiques dans le Strand et aux environs sont fermées et même barricadées. Peu de fenêtres ont été louées comme les années précédentes. Un certain nombre de personnes ont quitté Londres.

Toute la cavalerie et l'infanterie de la garde royale ont été consignées, afin de prêter secours, au besoin, à la police.

Les fenêtres et les portes des banques, des boutiques et d'autres établissements publics, sur le parcours de la procession ou dans les rues avoisinantes et dans plusieurs rues du quartier occidental, ont été consolidées par de fortes barricades en bois.

La foule regarde curieusement. On sait que la députation des socialistes n'a pas été reçue par le chef de la police. Des affiches ont été apposées sur tous les murs pour défendre le meeting. La procession du lord-maire manque d'éclat, beaucoup de personnes s'étant abstenues de s'y rendre, par peur d'une collision. Les figures des assistants sont apeurées.

Trois cents étudiants en médecine, armés de gourdins, en peloton serré, à environ cinq cents mètres du défilé, marchent en tête, aidant complaisamment la police.

A cinq heures, après le passage de la procession du lord-maire, des milliers d'ouvriers envahirent Trafalgar-Square, se groupèrent au pied de la colonne de Nelson et, déployant plusieurs drapeaux rouges, se réunirent autour des orateurs socialistes, qui haranguèrent la foule.

La police, qui avait laissé se former le rassemblement, intervint tout à coup, et, avec l'aide des troupes de cavalerie, qui faisaient le tour du square au trot, essaya de disperser les groupes.

Le meeting fut renvoyé au 21 novembre. Cette fois le chef de police Warren n'osa pas l'interdire et la grande manifestation des prolétaires anglais a eu lieu à sa date.

Le gouvernement prit des précautions indiquant une véritable terreur. — Les casernes de Regent's Park, Saint-George's, Wellington et Hyde-Park, furent consignées, les hommes étant sous les armes dans les cours, les cavaliers se tenant près de leurs chevaux tout sellés et bridés. A Saint-John's Wood, la batterie du *Royal horse-guards artillery* reçut l'ordre d'équiper une section. Le quartier-général fut établi à White-Hall, où des officiers, détachés par les casernes étaient en permanence à la disposition de la police. Des barricades furent dressées dans le Strand par où devaient arriver les manifestants et les maisons de *Trafalgar Square*, mises en état de défense. Les bureaux de la *Midland Railway Company*, à l'angle de Metropolitan-avenue et de Charing-Cross, disparaissent sous un gigantesque bouclier de planches mal équarries, mais solidement ajustées. De tous côtés les fenêtres étaient masquées à la hauteur du premier étage. Les bureaux de la compagnie *Le Phœnix*, de *National Steamship Company* et de la compagnie *Le Pélican*, furent aussi fortifiés que ceux de la *Midland Railway Company*. Dans *Pall Mall* mêmes précautions, ainsi que dans Haymark et Piccadilly. Toute la partie comprise entre le Bath-Hotel, au coin d'Arlington-street, et la maison de lord Salisbury, fut absolument barricadée.

Tous ces quartiers furent naturellement garnis de policiers. En outre, 3,000 constables de réserve furent disséminés dans les postes de King-Street, Westminster, Great Scotland Yard, la caserne située der-

rière la Galerie nationale et Vine-Street station, dans Regent-Street station dans Régent-Street.

Rien ne put intimider les ouvriers et les socialistes. A deux heures, la foule commence à grossir et bientôt devient immense.

Les socialistes-démocrates arrivèrent divisés en groupes par quartier. Chaque quartier était précédé de bannières et de drapeaux rouges, dont quelques-uns surmontés d'un bonnet phrygien. Les musiques jouaient notre glorieuse *Marseillaise*, qui est bien le chant de délivrance de tous les peuples. Les bannières portaient des inscriptions demandant du travail et du pain. Le principal orateur, M. Hyndmann, déclara que le but de la Fédération socialiste consistait à appuyer tous les droits des ouvriers contre les oisifs.

« Dans Londres seulement, dit M. Hyndmann, il existe en ce moment des dizaines de milliers d'hommes et de femmes absolument dépourvus de travail et vivant dans la misère la plus horrible, Si la foule qui a assisté au meeting a été menacée par l'artillerie, ce fait s'explique en quelque sorte. Les ouvriers ne demandent que du travail; la Fédération elle-même demanderait une réduction des heures de travail avec le maintien du salaire actuel.

« Les démocrates socialistes s'efforcent d'atteindre leur but et de faire redresser, par tous les moyens légaux, les torts commis à leur égard.

« Ils espèrent que le gouvernement ne les poussera pas à se servir de moyens violents, contraires à leurs intentions pacifiques.

« La Fédération reçoit journellement des encouragements de toutes les parties du monde; de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre, etc., etc... »

M. Hyndmann propose les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité.

« Le meeting, convoqué par la fédération socialiste, et composé d'ouvriers sans travail, somme le gouvernement, ainsi que les autorités locales, d'organiser immédiatement un travail rémunérateur et des distributions de secours. Le meeting invite de même le gouvernement à réduire la durée du travail à huit heures par jour; à prier l'administration de l'Instruction publique de fournir un repas gratuit à tous les enfants pauvres qui fréquentent l'école. »

A quatre heures, le meeting fut levé par trois hourras frénétiques, et plusieurs orateurs, entre autres, le citoyen Champion, furent portés en triomphe et la foule se dirigea chez Lord Salisbury qui, très peu soucieux des vœux et de la misère populaires, était absent. Il n'en reste pas moins acquis que près de 150.000 ouvriers avaient répondu à l'appel de la Fédération socialiste. fait inouï et gros de complications futures. Que l'on se rappelle, en effet, qu'il y a deux ans, à un meeting d'Henry George, devant la Banque d'Angleterre, il y avait à peine 5.000 manifestants ; il y en avait 60.000 lors des affaires l'*East-End* ; ils sont 150.000 aujourd'hui:

La progression n'est-elle pas effrayante ?

Ecosse — *Questions agraires*. L'agitation des crofters (petits tenanciers) continue. Soutenus dans leurs légitimes réclamations, la *Land restauration league* et la *Highland land law Reforme association* ils disent que le sol qu'ils cultivent a été volé à leurs ancêtres par les landlords et ils refusent de payer plus longtemps les lourds fermages qui écrasent les travailleurs. On est allé jusqu'à l'émeute dans l'île de Skie ; la police a été chassée et il a fallu l'armée pour rétablir l'ordre

Le ministère Gladstone avait cru au moins devoir tenter quelqu

chose et, grâce à l'initiative de M. Treveylan, secrétaire pour l'Ecosse, la Chambre des Communes avait voté un droit de fix tenure. Vote illusoire, les landlords n'en veulent pas tenir compte ; ils continuent à exagérer le prix des fermages, à chasser les cultivateurs du sol natal, en transformant les fermes en parcs de chasse ; de là les soulèvements périodiques des malheureux *crofters*. Ceux du duc d'Argyll, île de Tìrée, au sud des Hébrides, se distinguent parmi les mécontents, et ils ne manquent pas d'initiative comme on va le voir.

Il y a quelques mois, un des grands domaines que le duc d'Argyll forme en détruisant les petites fermes, à la grande colère des habitants, s'étant trouvé vacant et les *crofters* ayant vu repousser leur demande de le prendre à leur charge, ils s'en emparèrent sans plus de formalités et se mirent à le cultiver en commun, offrant de payer le fermage qui serait fixé par un arbitre. On les a fait expulser par des soldats de marine qui ont eu recours à leurs armes et n'ont jeté les familles à la voirie que sous les malédictions de tout un peuple.

Mais tout n'est pas fini. Grâce aux associations démocratiques, dont nous avons parlé plus haut, l'affaire a été portée à la Chambre des Communes où M. Esselemont a pu rallier 121 voix à son amendement qui serait un acheminement à la juste dépossession des landlords spoliateurs.

Ainsi les faits viennent, en Angleterre, aussi à l'appui du collectivisme agraire des J. S. Mill, des Herbert Spencer, des Henri Georges, des Wallace, des Hydmann, des Michel Dawritt ; les revendications socialistes assaillent de toutes parts la vieille société.

IRLANDE — *Conflits agraires*. En Irlande comme en Ecosse la patience du peuple est à bout. Il faudra bien, coûte que coûte, donner satisfaction aux cultivateurs. Un journal ennemi de l'Irlande raconte les faits suivants :

Lundi, 15 novembre, 25 constables irlandais devaient se rendre à Newtown Castle, non loin de Longford, pour protéger le sous-shériff, chargé d'expulser des fermiers. Arrivé à un demi-mille de l'endroit, le détachement trouva la route barrée par un gros peuplier jeté en travers de la chaussée, de sorte que les voitures qui l'amenait furent empêchées d'avancer. Aux environs des fermes dont les tenanciers devaient être expulsés, se trouvait réunie une foule d'environ 2,000 personnes qui attaquèrent le shériff et les policemen à coups de pierres et d'autres projectiles.

Plusieurs constables furent grièvement blessés, le sous-shériff fut atteint au bras et l'inspecteur de police renversé d'un coup de pierre. Les expulsions ont dû être abandonnées. D'Eltan, dans le comté de Leimerick, on annonce également que dix policemen, qui devaient prêter main-forte au shériff chargé d'expulser un tenancier de l'endroit, ont trouvé la maison fortement barricadée et entourée d'environ deux cents personnes, devant l'air menaçant desquelles ils ont dû effectuer une prompte retraite. Des faits de ce genre, ajoute la *Pall Mall Gazette*, attirent au gouvernement le mépris public.

ESPAGNE. — *Meeting collectiviste*. Les journaux de Madrid du 16 novembre contenaient ce compte-rendu de source gouvernementale. En Espagne aussi, le socialisme s'impose aux préoccupations publiques et gagne chaque jour du terrain.

Dans un meeting tenu par les socialistes, un orateur a dit qu'il voulait la régénération de l'état social en Europe ; et en Amérique la transformation de la propriété.

Il a déclaré que la force est l'unique moyen de conquérir les droits qui appartiennent au peuple et d'émanciper les prolétaires.

Les assistants se sont séparés aux cris de : Vive la Révolution sociale !

HONGRIE. — *La misère à Pesth.* « Il n'est pas, dit le *Socialiste*, de démonstration plus éloquente en faveur du socialisme international, que celle qui consiste à étaler aux yeux de tous la misère hideuse spéciale aux pays de féodalité capitaliste.

On avait cru, jusqu'ici, que rien n'était comparable aux bouges de Londres, à la dégradation douloureuse de ses pauvres. On s'était trompé.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Lupta* (la *Lutte*) de Jassy (Roumanie), à la date du 26 octobre dernier :

Une feuille de Pesth, du 16 octobre, raconte qu'une commission chargée d'inspecter la partie supérieure du quai du Danube, y trouva deux feux allumés. Autour, il y avait beaucoup de meubles détériorés, et partout gisaient ou se tenaient des hommes, des femmes, des vieux, des enfants, des mères portant des enfants dans les bras, tous tremblants de froid et toussant. Les enfants surtout, rassemblés autour du feu, faisaient une impression douloureuse. Toute cette colonie était composée de ces malheureux mendiants qui, à la suite de mesures sévères, ont été chassés de leurs quartiers, et n'ont pas pu trouver de de refuge.

Cinq minutes après, la même commission se trouva en présence d'un tableau de misère plus grande. Dans cette contrée coulent dans le Danube les eaux chaudes et sales du moulin Pannonia. L'eau est presque bouillante ; elle exhale des vapeurs épaisses et étouffantes. Pour se garantir du froid de la nuit, *plusieurs de ces infortunés se tenaient couchés dans cette eau* — déshabillés — chacun avait une pierre sous la tête et semblait dormir. L'obscurité de la nuit donnait à cette scène un aspect effrayant. Les hommes ont été laissés tranquilles ; car que pouvait faire la commission ? Les enfants seulement ont été conduits, pour être soignés, à l'hôtel de Cracovie, qui est tout près de là.

ITALIE. — *Poursuite contre deux députés socialistes.* Le gouvernement italien persévère de plus en plus dans sa politique anti-socialiste et anti-ouvrière. Après le procès contre le parti ouvrier, nous aurons le procès contre André Costa et Alcibiade Moneta, auteur d'un article de la *Favilla* intitulé *Suicidio et Questione sociale* dans lequel, prenant texe du suicide d'un employé municipal, il déplore ce malheur et l'attribue à la mauvaise organisation sociale génératrice de tant de misère ; il est accusé *d'apologie de faits qualifiés crimes*. C'est absurde mais c'est ainsi. Quant à notre ami Costa, auteur de deux articles dans le *Messagero*, il est accusé aussi, dit le *Secolo*, d'apologie de faits qualifiés crimes et d'excitation à la haine des classes; ce n'est pas moins étrange.

La majorité du *sinistro vecchio*, comme on appelle là-bas Depretis. s'empressera d'accorder l'autorisation, et, sur l'ordre de Tajani, la magistrature condamnera les deux vaillants et irréprochables représentants du peuple.

C'est ainsi que la monarchie savoyarde se montrera de plus en plus l'ennemie aveugle et imprudente du développement politique et social de l'Italie et de la réelle rédemption du peuple italien.

RUSSIE. — *Brigandage policier*. Les agents du tzar ne se contentent plus de torturer et d'envoyer en Sibérie, l'élite de la jeunesse russe, ils opèrent jusqu'à Genève contre les socialistes russes, et cela dans des circonstances particulièrement odieuses. On sait que l'organe central, et même unique en ce moment des socialistes russes le *Vestnick norodnai Voli* (*le Messager de la Volonté du Peuple*), que dirigent l'éminent Pierre Lavroff et son digne collaborateur Tikhomiroff, a son imprimerie à Genève, 30, rue Montbullant.

Or, voici ce qui s'est passé :

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, trois individus ont pénétré dans la maison. Ils ont lacéré une édition d'un recueil des articles publiés jadis par Herzen, dans le *Kolokol*, recueil qui allait être mis en vente, les feuilles déjà imprimées du tome V du *Messager de la volonté du Peuple*, beaucoup d'exemplaires du tome IV, quelques centaines d'exemplaires du calendrier russe révolutionnaire pour 1887. Ils ont dispersé la composition des dernières feuilles du tome V, qui allaient être envoyées à l'impression. Ils ont détruit toute la copie et toutes les épreuves qu'ils ont trouvées. Ils ont tiré les caractères des cases et les ont jetés pêle-mêle par terre. Ils ont brisé tout ce qu'ils ont pu. Le saccagement est complet, et l'imprimerie devra être reconstituée de fond en comble, si l'on veut s'en resservir.

A son arrivée, de grand matin, le personnel de l'imprimerie fut atterré devant un tel désastre; on s'empressa de prévenir les autorités cantonales, mais, chose étrange, celles-ci ne donnèrent signe de vie que le soir. Tout porte à croire que les auteurs de cet acte de criminel vandalisme ne seront ni trouvés, ni même recherchés. Il semble aux dirigeants que tout est bon, y compris le vol et le brigandage, contre la pensée socialiste qui révolutionne le monde et qui le sauvera; c'est donner un bien mauvais exemple et s'exposer à de terribles représailles.

SUISSE. — *Le rachat des chemins de fer*. Le gouvernement fédéral qui a, paraît-il quelque souci du peuple suisse, vient de mettre à l'ordre du jour, le rachat des chemins de fer. Voici en quelles circonstances :

A l'origine des négociations pour la construction du Gothard, on pensait généralement que cette grande ligne internationale traversait la Suisse par Schaffouse et Zurich. En conséquence, la compagnie du Nord-Est s'engagea envers le canton de Zurich à construire une série de lignes pour établir une communication entre Schaffouse et Zoug. La guerre de 1870, et l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne, furent la cause d'une entière modification du premier tracé. Le Gothard traverse aujourd'hui la Suisse par Bâle, Olten et Lucerne, et la Compagnie du Nord-Est n'a plus intérêt à construire les lignes qu'elle avait promises. Il y avait cependant un engagement formel; pour s'en libérer, le Nord-Est offrit aux intéressés une indemnité assez considérable. Le Département fédéral des chemins de fer, saisi des plaintes et des revendications des cantons lésés par le nouveau tracé, se hâta d'offrir à la Compagnie le rachat à l'amiable de son réseau.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en masse pour la proposition, et les pourparlers ont immédiatement commencé. Ils ont pris une telle tournure, la presse suisse s'est prononcée avec un tel ensemble, que l'on considère le rachat du Nord-Est comme un fait accompli, et l'on annonce que les lignes de de la Suisse occidentale et du Jura-Berne ne tarderont pas aussi à revenir à l'Etat, comme le veulent l'utilité et la justice.

Ces frères siamois qui en politique ont nom, le parti libéral et le parti conservateur se lamentent au nom des intérêts de pauvres millionnaires, d'infortunés monopoleurs qui devront aller râteler ailleurs l'argent de leurs concitoyens. On s'en prend aux radicaux et aux socialistes à leurs funestes doctrines d'où vient tout le mal.

Mais on n'empêchera rien, l'utile réforme sera faite; l'opinion publique, qui compte en Suisse, est pour elle; le *Temps* lui-même est obligé d'en convenir.

« La question du rachat, autrefois si impopulaire en Suisse, dit-il, fait de grands progrès dans l'opinion publique ; c'est que la presse l'accueille avec faveur. C'est un nouveau symptôme du mouvement qui pousse le pays dans la voie du socialisme d'Etat. On ne parle plus que de monopole, d'assurance obligatoire, sans plus songer à la souveraineté cantonale, dont on était jadis jaloux et que menace si dangereusement la centralisation économique. »

Telles sont en effet les conséquences du développement du capitalisme. Les peuples se sentent tellement opprimés et spoliés par ce féodalisme grandissant qu'ils réclament désespérément contre lui l'intervention sociale, cet acheminant au socialisme qui, lui, mettra toutes choses en place et fera sortir la prospérité générale de la justice économique.

Association agricole dans le canton de Saint-Gal. — 433 petits propriétaires du district de Werdenberg se sont associés pour l'exploitation en commun de leurs terres, qui étaient morcelées jusqu'ici en 1713 parcelles. La contrée étant marécageuse, par suite des inondations fréquentes du Rhin, les associés ont procédé, à frais communs au drainage méthodique du sol; des canaux ont été creusés, des chemins tracés. L'Etat et les communes ont même accordé des subsides pour l'exécution de ces travaux. R. V.

AMÉRIQUE. — *Les condamnés à Chicago*. L'opinion publique s'est passionnée avec raison en faveur des sept condamnés de Chicago. On se rappelle les faits. Lors de la grande grève tumultueuse qui éclata le 3 mai, les policiers fédéraux s'étant rendus coupables d'un véritable massacre d'ouvriers désarmés et ayant voulu récidiver le lendemain, une bombe fut lancé dans leurs rangs, qui fit plusieurs victimes.

A la suite de ce fait, plus de 300 socialistes furent arrêtés au hasard et sans choix ; sans qu'on put évoquer contre eux autre chose que des ragots de vieille mab ou des potins sans portée.

L'instruction fut expédiée avec une précipitation véritablement scandaleuse et, dans les derniers jours de juin, huit accusés étaient traduits devant la cour criminelle.

Les débats furent longs et émouvants ; ils ne durèrent pas moins de cinquante-deux jours : il fallut d'abord plus de trois semaines pour trouver, sur 350 jurés inscrits, les douze qui serait chargés de donner leur verdict, et ce détail suffit à lui seul pour faire apprécier la terreur des bourgeois yankees devant les revendications qui commencent à gronder autour de leur coffres fort engorgés.

Les accusés se nommaient Auguste Spies, Michael Schwab, Samuel Finding, Albert R. Pearson, Adolf Fischer, George Engel, Louis Ling, et Oscar W. Weebe.

Pearson, lors des premières arrestations, apprenant qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, avait réussi à gagner le Mexique, mais quand

la nouvelle lui parvint, que ses amis étaient sous le coup de plusieurs accusations capitales sa résolution fut vite prise, et sans hésiter il accourut du pays qui lui donnait asile pour s'asseoir à côté de ses co-accusés.

A diverses reprises, elle leur conquit l'admiration des Américaines, accourues en foule pour assister à cette horible lutte de huit innocents obligés de se débattre pendant de longs jours contre des accusations invraisemblables, la plupart ridicules.

Pas un témoignage sérieux n'a été produit, pas une preuve n'a été fournie contre eux, mais ils comptaient parmi les meilleurs et les plus vaillants de notre parti, et c'est pour cela que, dès le début du procès, il n'y avait aucun doute, selon l'épouvantable expression d'un journaliste du crû, qu'un beau jour « leurs hideuses carcasses se balanceraient à quelques cordes officielles. »

Nul ici ne fut donc étonné, lorsque le mardi, 20 août, le chef du jury vint lire la déclaration suivante :

« Nous, le jury, déclarons les accusés Auguste Spies, Michael Schwab, Samuel Fielding, Albert R. Pearsons (le seul qui soit né aux Etats-Unis), Adolf Fischer, George Engel et Louis Ling, coupables de meurtre, conformément à l'acte d'accusation, et prononçons contre eux la peine de mort. Nous déclarons l'accusé Oscar W. Weebe coupable de meurtre de la manière et dans la forme décrites dans l'acte d'accusation et fixons la pénalité à quinze ans d'emprisonnement au pénitencier. »

Les accusés ne perdirent rien de leur calme à la lecture de l'inique et infâme sentence. Dans le public, l'effet fut tel qu'une vive réaction se fit immédiatement en faveur des condamnés. Ils devaient être pendus le 3 décembre Les protestations grandissantes et jusqu'en France, on fit preuve, pour les socialistes condamnés, d'une active sympathie. Rochefort leur consacra un de ses meilleurs articles dans l'*Intransigeant*, toute la presse avancée se défendit la même cause, et le Conseil municipal de Paris, sur la proposition de notre ami Longuet, a envoyé au ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, une adresse dont voici la teneur :

Les soussignés, membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, ont l'honneur de faire appel à votre haute intervention qui, ils en ont l'espoir, ne leur fera pas défaut dans une question d'humanité. C'est avec une profonde émotion qu'ils ont vu un jury américain prononcer sept condamnations capitales contre des hommes accusés de crimes politiques, et c'est avec une véritable angoisse qu'ils ont appris les préparatifs de prochaines exécutions. Pendant de longues années, l'honneur de la grande République vers laquelle les regards de la démocratie française et européenne furent toujours tournés, ce fut de n'avoir pas connu ces vengeances ou ces représailles qui ont ensanglanté l'histoire politique de tant de nations modernes.

Les républicains français enviaient le sang-froid, le courage, la modération de leurs frères d'Amérique, assez maîtres d'eux-mêmes, assez sûrs de leur force et de leur droit pour épargner les chefs vaincus de la rébellion sudiste.

Les admirateurs de vos institutions et de vos mœurs espèrent encore que ces nobles traditions ne seront pas rompues, — ni ternies par le supplice qui menace les sept condamnés de Chicago. Ils font particulièrement appel à la clémence des autorités locales et vous conjurent,

Monsieur le ministre. de transmettre l'expression de leur émotion et de leurs vœux à M. le gouverneur de l'Illinois.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance du profond respect des soussignés, conseillers municipaux de Paris et conseillers généraux de la Seine. R. VAILLANT.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

I

RÉUNION MENSUELLE DU 27 NOVEMBRE 1886

La séance est ouverte à 9 heures précises; Président, le citoyen Elie May; assesseurs, les citoyens R. Combret et Huguet; secrétaire, le citoyen Gustave Perthuis.

Excuses.

Se font excuser: les citoyens B. Malon, souffrant; Millerand, député de la Seine, qui part à Lyon faire une conférence.

Puis le Président invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans modification, ensuite il passe aux objets à l'ordre du jour:

Renouvellement du Conseil d'administration.

Au nom du Comité exécutif, le citoyen Gustave Perthuis dit qu'aux termes des Statuts de la Société, le Conseil d'administration doit être renouvelé pour un tiers dans la réunion mensuelle de décembre; dans sa dernière séance le Conseil a recherché par voie de tirage au sort et en tenant compte du renouvellement partiel opéré en juin, les noms des membres sortants; le sort a désigné les citoyens Auguste Chirac, Joannès-Delorme, Eugène Fournière, Gustave Francolin, Mijoul, Gustave Perthuis et L. Varlin.

D'autre part, le Conseil a appliqué aux citoyens Gandin, Martinet, Andrez, Flament et Tombois, une décision prise antérieurement vis-à-vis des membres inassidus aux séances du Conseil et ne se faisant même pas excuser. Ces citoyens sont considérés comme démissionnaires du Comité et des élections pour les remplacer auront lieu aussi dans la réunion mensuelle de décembre.

En troisième lieu, d'après les nouveaux statuts, le Conseil doit être augmenté de douze membres dont l'élection aura lieu également dans la réunion de décembre. Le vote portera donc, en totalité, sur vingt-quatre noms.

La communication qui précède est faite dès maintenant en novembre, selon la jurisprudence adoptée par la Société, afin que ses membres aient un délai d'un mois pour se préparer aux élections. Une liste des candidats sera, pendant ce laps de temps, affichée dans le local de la Société.

Examen de l'impôt sur le revenu (*suite*) (1).

Avant de donner la parole au citoyen S. Deynaud, rapporteur, le

(1) Les études ont commencé, sur un rapport du citoyen Gustave Perthuis, dans la réunion de fin octobre. Voir la *Revue socialiste* du 15 novembre 1886.

Président informe la réunion qu'après trois laborieuses séances, la Commission des Finances de la Société républicaine d'économie sociale a nommé pour rapporteur le citoyen Jourde, qui a accepté avec l'obligation formelle de donner lecture de son rapport à la quatrième séance du jeudi 25 courant, mais, ce jour-là, la Commission des Finances a siégé jusqu'à dix heures et demie sans que le citoyen Jourde se présente ni se fasse excuser. Le Président fait remarquer combien les études si importantes auxquelles la Société se livre, auraient été retardées, sans le dévouement du citoyen S. Deynaud qui a accepté de faire, dans un délai véritablement restreint, un rapport que vient d'approuver à l'unanimité la Commission des finances siégeant extraordinairement avant la présente séance.

La parole est au citoyen Deynaud pour la lecture de son rapport.

Rapport du citoyen S. Deynaud.

Citoyennes et citoyens,

Votre Commission des finances, saisie par une de vos précédentes délibérations, de la question de l'impôt sur le revenu, question qui est venue à votre ordre du jour comme un écho des débats parlementaires, a jugée qu'elle ne pourrait répondre à votre attente et à celle du public socialiste, si elle ne poursuivait simultanément l'examen de l'impôt sur le capital.

Sous l'influence de cette considération, nous avons étudié ces deux impôts, uniquement sous les diverses formes soumises aux législateurs, dans le but d'équilibrer le budget de 1887.

Dès le début de nos travaux, la question est de traiter séparément chacune de ses parties, sauf à reprendre les conclusions partielles dans notre résolution finale.

Voici les divisions adoptées :

1o Définition de ces deux impôts. Comment se différencient-ils l'un de l'autre ?
2o Quelle est leur portée sociale ; de leur incidence ou répercussion sur le travail.
3o Examen des conditions pratiques de leur application, sous les formes proposées au Parlement.

Sur la première question, partisans et adversaires de ces impôts ont été unanimes à reconnaître les caractères particuliers de chacun d'eux.

L'impôt sur le revenu est un pourcentage appliqué, proportionnellement ou progressivement, sur les revenus ou salaires des citoyens.

L'impôt sur le capital est un pourcentage prélevé, proportionnellement ou progressivement, sur la somme représentant la valeur des capitaux et des choses possédés par chaque citoyen.

Si les partisans de l'un ou de l'autre système appliquent exclusivement l'un de ces intérêts, ils n'atteindront pas leur but qui, tous le prétendent, est de prélever sur chaque fraction de la richesse publique lee ressources budgétaires.

La différence entre ces deux impôts ressort évidente de la comparaison suivante :

Si on adopte exclusivement l'impôt sur le revenu, la plupart des richesses de luxe, celles qu'on devrait surtout frapper, somptueuses habitations, luxueux mobiliers, les précieuses galeries d'objets rares, parcs magnifiques, etc. en un mot toutes les richesses que les classes parasites accumulent autour des plus favorisés échapperont au nouvel impôt;

Avec l'impôt sur le capital, les gros traitements, les professions libérales et artistiques seraient indemnes des servitudes budgétaires.

Il y a donc inconscience, chez ceux qui prétendent atteindre la richesse en

général, et qui demandent l'application exclusive de l'un ou de l'autre de ces impôts.

Sur cette première partie de la question, votre commission a formulé comme suit l'opinion unanime de ses membres :

L'impot sur le revenu et sur le capital sont connexes, ils sont complémentaires ou rectificatifs l'un de l'autre, suivant les cas:

La portée sociale de ces impôts a été diversement appréciée.

Néanmoins certains points se rattachant à cet ordre d'idée ont été unanimement admis.

La commission a reconnu, sans discussion, que ces impôts étaient moins coûteux à percevoir que les charges indirectes, que leur fonctionnement aurait une valeur de statistique, si on le pratiquait suivant une règle rigoureusement proportionnelle dans le cas de grosses fortunes. Mais il a été dit aussi que les renseignements devant résulter de cette statistique pouvaient, dès maintenant, provenir des états de succession, que le ministère des finances se garde de communiquer au *Bulletin de statistique* avec un classement permettant d'apprécier la répartition de la richesse dans notre pays.

Bien que le principe de l'incidence ou de la répercussion de ces impôts sur le travail ait été reconnue par l'ensemble de la commission, les effets de cette incidence ont été diversement interprétés.

Si la grande propriété, la grande industrie et le gros commerce, disaient les uns, par la manière d'établir le prix de revient et les conditions de revente, peuvent incorporer dans le prix des choses les impôts directs ou indirects ou généraux; il n'en est pas ainsi pour le détaillant, des rentiers, des titulaires des fonctions publiques, des possesseurs de revenus provenant de l'exercice des carrieres libérales et de l'exploitation des charges, telles que le change, le notariat, etc.

Quelques-uns étaient, à l'appui de ces dires, des cas d'augmentation d'impôts sur certaines denrées, sur la propriété et sur les capitaux qui n'avaient pas étc suivis d'élévation proportionnelle du cours de ces objets, du taux des loyers et de l'intérêt.

La majorité de la Commission a été d'avis que, lorsque les choses se passaient ainsi, on ne manquait pas de constater, à brève échéance, une tendance à la baisse du prix du travail, causée par les efforts du patronat en vue de compenser par l'abaissement du salaire, la diminution momentanée de leurs bénéfices ordinaires, et que, dans le cas où le travail conservait, quand même, son cours, il y avait probabilité que le prix des choses, au lieu de rester stationnaire, aurait été amoindri par le jeu de la concurrence.

Il ressort de la discussion qu'on ne saurait considérer les rentiers, en général, séparèment des grands financiers.

La puissance de ces derniers sur la cote des valeurs n'est pas moins grande que leur avidité ; il n'est pas douteux qu'ils sont de force à faire osciller les cours de la bourse suivant l'importance des charges de l'impôt. Les rentiers se trouvent défendus par leur solidarité, en cette circonstance, avec la haute finance.

Quant aux titulaires des fonctions publiques, il est infiniment plus simple de diminuer les traitements que de les maintenir nominalement aux taux actuels et de les réduire ensuite par un impôt nouveau quelconque.

La majorité de la commission a pensé que les exceptions à l'incidence ou à la répercussion sur le travail, des impôts sur le revenu et sur le capital étaient plus apparentes que réelles, à coup sur, trop rares, pour l'autoriser à conclure que ces impôts auraient une valeur sociale différente de celle du système fiscal en vigueur.

Au reste, ces impôts sont déjà appliqués dans un grand nombre de monarchies, où l'on remarque une crise ouvrière dont l'intensité est encore plus accusée que chez nous.

Dans le cours de la discussion, le citoyen Lagrue a produit un projet de loi visant les revenus supérieurs à 3.000 francs. Ce projet énonce une pénalité destinée, selon l'opinion de l'auteur, à empêcher la repercussion des impôts qu'il préconise.

Voici l'article relatif à cette pénalité :

L'impôt sur le revenu est une taxe personnelle qui doit être payée par l'imposé lui-même ; toute répercussion pratiqué par l'imposé sur ses fermages, ses loyers, ses employés, ses ouvriers, est un délit passible d'une amende de 500 à 20.000 francs. En cas de récidive l'amende sera double.

Toute stipulation ou convention contraire à la présente loi est de nul effet, entre les parties, mais elle donne lieu à une action correctionnelle et au paiement de l'amende suivant l'appréciation du Tribunal.

La majorité de la commission a été d'avis qu'une telle mesure, pour avoir une ponction, serait inséparable de la taxation de toutes les choses et de tous les éléments qui constituent leur valeur. Comment, en effet, pourrait-on évaluer qu'il y a répercussion, sans avoir un taux du cours de la matière, du travail, et une limite des bénéfices?

Après le vote de l'ordre du jour sur la proposition Lagrue, la commission a adopté la conclusion suivante.

Les impôts sur le revenu et sur le capital se répercutent, leur valeur sociale ne se distingue de celle de la fiscalité actuelle que par l'économie de leur perception ; ils ne correspondent nullement aux intérêts des travailleurs et aux besoins urgents de profondes réformes sociales, attestés par les crises incessantes et par de nombreux symptomes apparents de décomposition sociale.

Au Parlement, les partisans de ces impôts les présentent sous diverses formes.

Les uns demandent l'application d'un pourcentage uniforme sur tous les revenus et salaires, sans aucune exception.

D'autres voudraient que ce pourcentage fût appliqué proportionnellement à toutes les fractions de revenus ou de salaires supérieurs à un minimum légalement exonéré de toute atteinte de ces impôts.

Certains, qui admettent un minimum d'exemption, demandent que le pourcentage, que le taux de ces impôts, soit progressif ; c'est-à-dire que les revenus et les capitaux étant divisés en classes, suivant des appréciations conventionnelles, le taux soit variable pour chaque classe, et augmente suivant l'importance du revenu ou des capitaux du contribuable.

Votre commission, limitant son examen aux projets fournis au parlement, a apprécié que les répercussions étaient indépendantes de la forme de ces impôts.

En outre, elle a constaté que l'évaluation d'un minimum rationnel étant inséparable d'une certaine dose de franchise communale, que ne permet pas la loi municipale présente.

Etant donné la variabilité de la valeur des moyens de subsistance, d'après les circonstances locales, chacun sait qu'un même revenu peut constituer l'aisance dans certaine localité, tandis qu'ailleurs il ne suffira pas à cacher la misère de son possesseur.

Dans certaines communes françaises, on est riche avec 2.000 francs de revenus ; à Paris, un chef de famille, avec ce salaire, peut à peine payer un loyer et vivre misérablement pendant toute l'année.

Un minimum d'exemption uniforme serait absurde, et le jeu de notre organisme communal et fiscal n'a pas une élasticité suffisante pour en permettre l'évaluation locale rationnelle.

Les impôts appliqués proportionnellement atteindront également les travailleurs de toutes les industries, sans amener aucune amélioration sociale.

Sous la forme progressive, dans les conditions de concurrence internationale actuelle, ils peuvent être un obstacle au développement de la production. Les tendances de la science et l'emploi des moyens les plus perfectionnés de culture et de fabrication, nous poussent aux grandes organisations de production.

Il ne faut rien faire pour empêcher cette évolution qui s'impose, parce qu'elle est en conformité avec nos besoins et avec le progrès humain.

Au point de vue de l'amélioration du sort des travailleurs, l'augmentation de la production des richesses n'est pas moins urgente que leur meilleure répartition : deux côtés de la question sociale que nous ne devons séparer en aucun cas.

Nous ne pouvons nous laisser influencer par l'apparente surproduction de l'heure présente, qui se transformerait bientôt en un manque de produits, si le mécanisme social du capitalisme n'empêchait les travailleurs de consommer la plus grande partie des richesses produites par eux.

Voici les conclusions de la Commission sur ce troisième point :

La répercussion des impots sur le revenu et sur le capital n'est pas atténuée par les formes proposées par les préparateurs du budget de 1887.

Appliquées proportionnellement, ces nouvelles charges atteindront également l'ensemble des travailleurs. Sous la forme progressive, elles seront un obstacle au développement de la production générale ; en conséquence en contradiction avec les tendances de la science et du progrès humain.

Dans une troisième séance, la Commission des finances donnant à ses débats le caractère d'une discussion générale, a été amenée à rechercher s'il n'existait pas quelque autre forme de ces impôts, forme correspondant mieux que les projets de nos législateurs aux besoins économiques et sociaux du moment.

Beaucoup d'entre nous ont été d'avis qu'il conviendrait d'étudier, au point de vue social, l'impôt sur les successions, plusieurs soutenant déjà qu'il serait possible de trouver des moyens pratiques de fonctionnement, corriger des défauts de l'incidence ou la repercussion.

La Commission a pensé qu'il serait préférable de diviser le travail, de ne pas mêler, aux formes d'impôts soumises à l'opinion publique par les débats parlementaires, des projets nouveaux qu'elle vous demande d'étudier séparément dans ses prochaines séances.

D'après les conclusions adoptées à la suite de chacune des autres séances, il était présumable que la majorité de la commission repousserait les projets soumis à son examen. Il n'en pouvait être autrement, dans le sein d'une délégation émanée d'une société s'intitulant : *Société républicaine d'économie sociale.*

Votre commission a compris quelles obligations notre titre impose à chacun de ses membres; car, nous le constatons avec satisfaction, aucun de nos collègues, parmi ceux qui attachaient quelque importance à ces projets d'impôts, n'a séparé cette opinion de la possibilité d'éviter la répercussion, illusion qui n'a pu être justifiée. Nous avons cru ne pouvoir nous prononcer favorablement en faveur d'un projet d'actualité, s'il ne présentait la double qualité d'être un palliatif efficace dans le présent et de contenir, en même temps, des germes de régénération sociale, d'être, en un mot, un pas vers la préparation d'une société laissant aux travailleurs l'équivalent de sa production, déduction faite de la rémunération des services publics nécessaires.

Les projets parlementaires d'impôts sur le revenu et le capital n'ont aucun ce caractere nettement progressiste; les moins mauvais n'ont d'autre portée que

d'être des retouches mesquines de la civilisation capitaliste, prête à sombrer sous le poids de ses iniquités dans la tourmente révolutionnaire que crée sa résistance au progrès humain.

Ces progrès sont dignes des politiciens décadents qui les ont conçus et de l'économie politique qui les a suggérés.

Votre Commission des finances vous présente la résolution suivante, conforme à ses conclusions partielles, votée par l'ensemble de la commission, moins deux voix acquises à une proposition du citoyen Juriqua, préconisant les impôts sur le revenu et sur le capital, avec pénalité analogue à celle prévue par le projet Lagrue, dont il a été parlé précédemment.

Voici la résolution que vous propose votre commission des finances:

Considérant que les impots sur le capital et sur le revenu se répercutent sur le travail.

Considérant que ces impots conservent, sous les formes proposées au Parlement, tous les défauts du système fiscal actuel.

La Société républicaine d'économie sociale *déclare que ces impots ne sont qu'un perfectionnement de la fiscalité actuelle, en ce sens qu'ils économisent les frais de perception; qu'au point de vue socialiste, ils n'ont que l'importance d'une statistique sur les grandes fortunes, laquelle statistique pourrait être fournie, d'ailleurs, par l'enregistrement des successions.*

Elle les considère comme ne correspondant nullement aux besoins profonds et urgents de régénération sociale.

La Société républicaine d'économie sociale *rejette les projets d'impots sur le revenu et sur le capital soumis à l'examen de la Chambre des députés; elle invite la Commission des finances à étudier dans ses prochaines séances, si ces impots, appliqués à la mort des personnes, conservent les mêmes caractères défectueux.*

Ce substantiel rapport est couvert d'applaudissements et le président se fait l'interprète de la Société en adressant de chaleureux remerciements au citoyen Deynaud, puis la discussion est ouverte.

Le citoyen *Toutlemonde* est d'accord avec la Commission des finances sur les lignes générales, mais il croit qu'elle a oublié d'examiner un impôt atteignant particulièrement la rente sur l'Etat, impôt qui, à son avis, ne frappe que le rentier sans répercussion possible ; il en serait de même. dit-il pour un impôt sur les valeurs mobilières, telles que les obligations de la Ville de Paris, etc...

Le citoyen *Deynaud* lui réplique que la commission des finances a examiné cette question d'une manière très approndondie ; le rapport en fait foi, car il contient le passage suivant: « Il ressort de la discussion qu'on ne saurait considérer les rentiers, en général, séparément des grands financiers. La puissance de ces derniers sur la cote des valeurs n'est pas moins grande que leur avidité, il n'est pas douteux qu'ils sont de force à faire osciller le cours de la Bourse suivant l'importance des charges de l'impôt. Les rentiers se trouvent défendus par leur solidarité, en cette circonstance, avec la haute finance. » Il ne faut pas oublier que les cours des capitaux est soumis aux mêmes lois que celui de tous les produits et que, d'autre côté, la hausse ou la baisse de la cote internationale est entre les mains de vingt-cinq familles étroitement liées par l'intérêt et la parenté. Ces grandes maisons de banque calculent absolument comme les industriels et les commerçants, et pour fixer le prix du capital ils recherchent quels sont les frais généraux dans lesquels sans nul doute, elles comprennent les impôts.

Le citoyen *Gustave Perthuis* est, de l'opinion du citoyen Deynaud. Un impôt sur la rente d'Etat ou tout autre valeur mobilière se répercute. Supposant l'im-

pôt établi et une émission nouvelle, le taux de cette émission sera fixé, en tenant compte de l'impôt de façon à attirer le souscripteur, et alors l'Etat, les villes auront à payer un chiffre de revenu supérieur, lequel revenu se paie toujours par des impôts prélevés, en définitive, sur le travail. Dire que l'impôt sera payé par le rentier est une illusion ; on en trouve la preuve dans ce fait que la ville d'Oran emprunte en ce moment, déclare par voie d'affiches prendre à sa charge l'impôt sur le revenu établi par la loi de 1872.

Le citoyen *Johannès Delorme* croit que le citoyen Toutlemonde a oublié que les capitaux rapportent non pas uniquement parce qu'ils sont des capitaux, mais bien parce qu'on les met en production ; or, le prix du capital s'augmentera en proportion des impôts dont on le chargera, et le travail, qui seul produit la richesse chargé de payer la rente du capital, — rente que le capitaliste veut toujours maintenir et, plus souvent encore, hausser — sera donc encore surchargé : on le voit, la répercussion est donc inévitable.

Le citoyen *Dubois* appuie les trois orateurs précédents. Sans attacher à l'impôt sur les successions une importance trop grande au point de vue de la rénovation sociale, il croit cependant que cet impôt n'a pas les inconvénients de repercussion et demande que la Société le déclare.

Le citoyen *Junqua* appuie l'impôt sur le capital ou sur le revenu fortement progressif, avec sévère pénalité contre ceux qui y voudront opérer la repercussion ; il prétend que ces formes d'impôt ont des tendances socialistes parce qu'elles atteignent les grosses fortunes.

Après le citoyen *Toutlemonde*, qui déclare être grand partisan de l'impôt sur les successions et n'attacher à l'impôt sur la rente qu'une importance relative, le citoyen *Deynaud* dit que la commission des finances n'a trouvé aucune tendance socialiste dans l'impôt sur le capital ou sur le revenu. Certes, cet impôt dans des cas très restreints et d'une très minime importance, comme sur les traitements de fonctionnaires, peut fournir quelque menue monnaie sans répercussion, mais la société républicaine d'Economie sociale peut-elle, sans mentir à son titre, s'attarder dans des questions oiseuses, sans résultat appréciables Pour améliorer le système fiscal actuel, au point de vue de l'économie et de la facilité de la perception, il existe des sociétés d'économie politique, mais dit-il, nous sommes *Société d'économie sociale* si ce titre nous impose le devoir de n'accepter que des projets ayant nettement la tendance socialiste, inaugurant une source d'impôts où d'abord on puisse puiser peu, ensuite beaucoup quand on verra les résultats excellents produits.

Le citoyen *Lagrue* se déclare toujours partisan de l'impôt sur le revenu progressif avec pénalité ; il lui est répliqué qu'il n'a pu établir comment la répercussion serait évitable.

A ce sujet, le citoyen *Huguet* fait un court historique des travaux de la commission des finances, travaux dont le citoyen Deynaud a si bien reproduit la physionomie dans son rapport ; la question de la répercussion y a été spécialement traitée. On a cité le système fiscal anglais, l'incom-tax ; par exemple l'impôt foncier est payé par le fermier en déduction de son fermage. Est-ce une raison suffisante pour soutenir que l'impôt est, sans nul doute, acquitté par le propriétaire? Point du tout. Celui-ci, s'il doit payer 150 fr. d'impôt, aura bien su augmenter d'autant le loyer de sa terre, de façon à le recevoir net de charges.

Le citoyen *Gustave Perthuis* croit que la réunion doit être suffisamment éclairée sur les avantages ou les inconvénients des diverses formes d'impôts et que, dans ces conditions, la discussion pourrait être déclarée close et la résolution de la Commissiou des finances mise aux voix.

Après que le citoyen *Deynaud* a eu ajouté que cette résolution comportait en

réalité un mandat à la Commission des finances, résolution qui n'a pas été combattue, la clôture de la discussion est prononcée.

Mise aux voix, la résolution dont le texte termine le rapport du citoyen Deynaud, est adoptée *à l'unanimité.*

Propositions diverses

Une quête proposée au profit des grévistes de Vierzon a produit 5 fr. 10.

Sur la proposition du Président, revenu tout récemment d'Amérique où il a pu se rendre compte du mouvement socialiste, la Réunion émet par acclamation, un vote de sympathie en faveur des condamnés à mort de Chicago, victimes d'un véritable procès de tendance organisé par une bourgeoisie affolée.

Admissions

La Société accepte les adhésions de onze nouveaux membres.

La séance est levée à onze heures précises.

Le président, ELIE MAY. *Le secrétaire,* GUSTAVE PERTHUIS.

Erratum. Une erreur de mise en pages, commise dans la *Revue* du 15 novembre 1886, a rendu quasi-inintelligible une partie du procès-verbal de la séance d'octobre. Les trois derniers paragraphes de la page 1.040 et les cinq premiers paragraphes de la page 1.041 devaient être placés en tête de la page 1.042.

P. S. — Conférences au siège social.

La Société républicaine d'Economie sociale a inauguré dans son local une série de cours et conférences. Elle s'est assurée le concours de nombreux citoyens et citoyennes, qui traiteront les sujets suivants : Eug. Fournière : la Morale sociale; G. Rouanet : l'Evolution économiste; A Chirac: les Formules sociales modernes; Léonie Rouzade : la Femme devant le socialisme; R. Vaillant : Portraits socialistes; R. Combet : l'Inde philosophique; D. Fiaux : la Prostitution légale; A. Regnard : le Sémitisme dans l'Histoire; S. Deynaud : le Droit à l'existence; G. Francolin : l'instruction intégrale; E. Raiga : la Réforme des impôts; Delaporte : le Collectivisme colinsien; G. Perthuis : la Critique socialiste des codes; Pagèze : Religion et science; Jourde, Longuet, etc., divers sujets qui seront ultérieurement fixés.

Ces conférences ont lieu tous les mercredis soir, à 8 h. 1/2. Les dames sont instamment priées d'y assister.

Elles obtiennent un plein succès. Déjà il a été traité des matières suivantes : Le Socialisme sous la Révolution, par R. Vaillant; les Formes sociales, par S. Deynaud; L'instruction intégrale, par G. Francolin; les Impôts devant l'école libérale, par E. Raiga; la Morale sociale de B. Malon, par E. Fournière. Nous continuerons à donner la liste des sujets proposés.

LE BANQUET DE LA REVUE SOCIALISTE

L'agape fraternelle organisée par l'administration de la *Revue* a eu un grand succès. Malgré la tempête de neige qui, justement ce soir-là, s'est abattue sur Paris, cent-quarante personnes, parmi lesquelles près

de cinquante citoyennes se sont trouvées, dès sept heures du soir, réunies au restaurant Excoffier du Palais-Royal.

Le banquet était présidé par le citoyen Mijoul, assisté de la citoyenne Lemel, l'une des fondatrices de *l'Internationale* française, ancienne déportée pour sa participation à la Commune, et de la citoyenne Léonie Rouzade, la sympathique et éloquente conférencière socialiste. Parmi les assistants, notons B. Malon et R. Vaillant, le directeur et l'administrateur de la *Revue*; les principaux collaborateurs, G. Rouanet, E. Fournière, A. Chirac, Albert Regnard, Henri Brissac, S. Deynaud, E. Raiga, Jules Pinaud, Willème. Le conseil d'administration était représenté, en dehors de la présidence, par Vilaseca, Daumas, Dr Bertrand, Elie May, Antide Boyer, le député ouvrier de Marseille, Achille Vaillant, Rodolphe Simon, Boilley, Maassen. *La Société républicaine d'économie sociale* était représentée par le Dr Combret, G. Perthuis, Alcide Cadolle, Johannès Delorme, Victor Benoît, Girard, du conseil d'administration, et un grand nombre d'adhérents, parmi lesquels le distingué collaborateur de la *Nouvelle Revue*, Georges Renard, le si dévoué citoyen Bedouch, les citoyens Reverchon, Kinceler, Toutlemonde, Raimon, Bœuf, Heurtebise et Léon Ottin. Les citoyens Millerand, Planteau, Vergoin, avaient aussi tenu à célébrer le deuxième anniversaire de la *Revue Socialiste*, et parmi les nombreuses citoyennes présentes, nous avons été heureux de remarquer Mmes Paulin, Malon, Cladel, La Cecilia, Benoit, Fournière Stackelberg, Valette, Desmoulins, Cadolle, Mlles Marie Bonnevial, Louise Bedouch, etc.

S'étaient fait excuser, Léon Cladel, Elie Peyron, Abel Hovelacque, L. Fiaux, L. Dramard, Songeon, Camélinat, A. Longuet de la *Justice*, E. Vaughan et G. Meusy de l'*Intransigeant*, Alph. Humbert de l'*Action*, Paul Cassard, directeur de la *Revue moderne*, et Séverine directrice du *Cri du peuple*, le Dr Castelnau.

Le citoyen Mijoul a fait un historique substantiel de la fondation de la *Revue socialiste* entreprise non par un homme ayant en main la puissance de l'argent, mais par un « prolétaire de la plume, hier « encore un prolétaire de l'atelier, ayant, il est vrai, assez souvent « essuyé les âpres revers de la vie pour savoir ce que peuvent l'ac- « tivité, la force de volonté, et un dévouement à toute épreuve. » Malon fut encouragé dans sa fondation par Elie Peyron, Louis Dramard et Guillaume Maassen, le premier surtout, qui lui mirent en main les avances indispensables. En outre, le directeur et l'administrateur de l'*Intransigeant* Henri Rochefort et Ernest Vaughan, mirent pendant les premiers mois, l'administration du puissant organe quotidien de la démocratie intransigeante au service de la *Revue socialiste*. Pendant ce temps, les collaborateurs de mérite et de bonne volonté, Gustave Rouanet, L. Dramard, E. Fournière, Chirac, Louis Bertrand, Degreef, Elie Peyron, S. Deynaud, J. Pinaud, Léonie Rouzade apportaient à la *Revue* un concours intellectuel précieux.

Cependant, malgré le nombre relativement considérable des abonnés de la première heure, la *Revue* eût été en péril, après la première an-

née. Son fondateur fit appel à un groupe d'hommes, parmi lesquels il me fit, dit le citoyen Mijoul, l'honneur de me compter, et en tête desquels il est de mon devoir de mentionner pour son généreux concours, notre honoré et dévoué ami Vilaseca. Mentionnons encore Hovelacque, LouisFiaux, Camélinat, Boyer, Vaughan, le Dr Combret, Achille Vaillant, René Vaillant, le Dr Bertrand, Elie May, le Dr Sury, Boilley, Alcide Cadolle, Borniol, Pagèze, etc.

Le citoyen Mijoul termine ainsi :

« Autour de la *Revue* s'est constituée la *Société républicaine d'économie sociale* qui poursuit le même but de concentration socialiste, d'investigation de la science sociale, d'élaboration des réformes immédiatement réalisables, et, pour être distinctes, les deux organisations se donneront mutuellement un accroissement de force et un appui.

Lorsque j'aurai ajouté que notre ami René Vaillant en a assumé la direction et responsabilité administratives, j'aurai donné la preuve que la *Revue socialiste* vivra.

Je porte donc un toast au brave et digne citoyen Benoît Malon, fondateur de la *Revue socialiste*, dont nous fêtons aujourd'hui le deuxième anniversaire. » (*Applaudissements prolongés*).

La citoyenne Léonie Rouzade se lève pour porter un toast aux femmes si nombreuses à cette réunion. La place de la femme opprimée parmi les opprimés, spoliée parmi les spoliés, est bien aux côtés de ceux qui, comme les rédacteurs de la *Revue Socialiste,* poursuivent l'œuvre de l'émancipation humaine, sans distinction de sexe ni de race. Comme toujours la conférencière a été éloquente et spirituelle, et de chaleureux applaudissements lui ont marqué l'approbation enthousiaste de l'auditoire.

Le citoyen Deynaud a porté un toast à la propagande qui doit s'étendre non seulement au prolétariat industriel, mais encore au prolétariat agricole. A ce sujet il s'écrie : « On nous dit que les paysans sont en retard et ne sont pas accessibles aux idées socialistes. Or, nous voyons que l'homme dont nous célébrons aujourd'hui l'œuvre que Benoît Malon, notre théoricien, notre philosophe socialiste est justement un ancien pâtre, un ancien laboureur. Voilà quelles forces intellectuelles et morales sont dans ce peuple des campagnes. »

Deynaud conclut en affirmant que la *Revue* peut se prometttre, en l'état des choses, un succès durable.

Gustave Rouanet se lève pour porter un toast à Léon Cladel. Après avoir, en quelques paroles émues, rappelé les difficultés d'ordre théorique, éprouvées par le directeur de la *Revue socialiste*, et de l'impartialité dont il a fait preuve, termine comme suit :

« Vous connaissez tous Léon Cladel, le maître puissant du *Bouscassié,* d'*Ompdrailles*, de *la Fête votive, de San Bartholomeo porte-glaive* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, qui ont consacré désormais le nom de cet artiste incomparable. Mais vous savez aussi que Cladel n'est pas seulement un admirable écrivain : c'est encore un socialiste révolutionnaire dont la muse, vierge et pure, n'a jamais voulu chanter que les

humbles et les pauvres. Eh bien! il a, tout récemment, parlé encore des vertus et des douleurs, des travaux et des espérances de la classe des pauvres et des déshérités, en consacrant dans, la *Revue moderne*, une page à notre ami Malon, dont il a écrit la vie comme lui seul pouvait le faire.

« Cette page devait paraître en tête de la *Morale sociale*. Malon l'a trouvée trop louangeuse, c'est-à-dire trop vraie. Nous lui avons demandé de la laisser paraître dans la *Revue socialiste*. Il nous a refusé.

« Je viens vous demander, citoyennes et citoyens, de vous joindre à moi, pour obtenir de notre ami que la belle biographie de Cladel — une page de Cladel, entendez-vous? éclatante, sonore, pour laquelle le grand artiste n'a pas été inspiré seulement par les élans de sa muse, mais encore par les élans de son cœur — que cette biographie, dis-je, paraisse dans la *Revue socialiste*.

« En adressant cette prière à notre directeur, j'étais l'interprète des vœux de la rédaction tout entière; il m'aura suffi de la formuler, pour devenir votre interprète, à tous ici (*assentiment*) (1).

« Je bois à notre ami et à son biographe, Léon Cladel! »

Le citoyen B. Malon remercie en quelques mots émus pour dire combien lui est chère la sympathie de ses amis, mais qu'il n'a pas mérité tant d'éloges n'ayant fait que son devoir.

Le citoyen Vaillant dit qu'il parlera en administrateur, il invite d'abord les nombreux amis présents à augmenter le nombre des abonnés de la *Revue socialiste*. Ce que nous poursuivons en premier lieu, dit-il en terminant, ce sont les réformes immédiates qui assurent à chacun le droit à une vie matérielle suffisante. Il termine en disant que la *Revue*, définitivement fondée, ne faillira pas à la part de tâche qu'elle a assumée dans la démocratie sociale.

Après lui, Millerand vient porter un toast aux rédacteurs de la *Revue socialiste*. Dans un langage élevé, il fait ressortir les bons côtés de l'œuvre d'élaboration, de préparation et de conciliation de la *Revue*. Il démontre la nocuité de laissez-faire, laissez-passer dans cette société bourrée de monopoles d'iniquité et d'inégalités sociales et il conclut aux applaudissements de l'Assemblée à la nécessité d'une intervention sociale éclairée et énergique en faveur des faibles.

Antide Boyer, député de Marseille, Vergoin, député de Seine-et-Oise, Plantau, député de Limoges, Mme Desmoulins prononcent aussi des discours vigoureusement applaudis et la réunion qui n'a cessé d'être joyeuse et cordiale se termine par une pièce de vers, *A Molière*, que le citoyen Raymon récite avec chaleur et talent.

On s'est séparé à minuit, heureux de cette bonne journée socialiste.

R. V.

---

(1) Cette biographie sera publiée dans notre prochain numéro. (R. V.)

REVUE DES LIVRES

Titi Foyssac, dit la République et la Chrétienté, par Léon Cladel. Lemerre, éditeur.

Linguiste dans ce volume, Cladel a, cette fois encore, dépassé sa tâche. Romancier, sans s'être servi des ficelles qu'emploient un trop grand nombre de nos auteurs, il a traité un roman philosophique d'une façon large et attrayante ; il a fait de son roman : quintessence littéraire, une idylle où, le Quercy, son cher pays, fait vibrer toutes les gammes de son âme d'artiste.

Dans une première note, l'auteur répond aux nombreux *folliculaires* de Paris, qui lui reprochent son trop grand amour du Quercy, en l'accusant de créer un pays fantastique et de donner à ses personnages des noms impossibles inventés à plaisir: Voire Montauban-tu-ne-le-sauras-pas et Titi Foissac IV, dit la République et la Chrétienté ; après avoir répondu pour l'auteur de ses jours, le Maître nous fait assister à une soirée chez un de ses amis où, grâce à un nouvel arrivant, M. Soulié de Saint-Antonin en Rouergue, qui raconta que Titi Foyssac, brave bomme, mort à Montauriol, en Quercy, rue Corail, n° 93, était son oncle, et qu'il n'avait rien de mythologique, les mauvais plaisants cessèrent leurs sarcasmes sur l'auteur et ses héros. Après une seconde note, avertissant les politiciens et les littérateurs que la sincérité peut seule les tirer du néant, l'auteur dédie son livre à Mme Alice Lockroy ; cette dédicace : témoignage de reconnaissance d'un ami dévoué, cite une des pages les plus tristes de la vie du Maître. Et maintenant, après avoir essayé de rendre les premières notes : avertissements de ce livre, duquel sortent, à pleins rayons, la sincérité et l'amour du beau, que Léon Cladel professe, je vais, infiniment petit de la littérature, me permettre d'extraire l'idée de l'œuvre de l'infiniment grand du Livre.

Titi Foyssac, républicain convaincu et chrétien fervent, est l'oncle et le tuteur d'une charmante jeune fille qui, dans un long entretien, lui avouait son amour pour un officier, vaillant républicain, qu'elle avait vu pour la première fois, un jour, qu'outragé par l'attitude des jeunes *Sang-blancs*, qui couvraient de boue un buste de la République ; il s'interposa jusqu'au moment où, blessé, il tomba criant aux vendales qui s'enfuyaient : « Lâches ! vous êtes bien les fils des assassins de la Saint-Barthélémy ; vous êtes bien la graine des parricides de Thermidor et des transfuges de Waterloo ! lâches ! lâches !» Ce qui embarrasse Foyssac, étant donné que Pugues Gaspard, vicomte de Maillebru-le-Noir (l'officier), est protestant et que sa pupille est catholique. Pour arriver à faire le bonheur des deux enfants, qui ne peuvent, à cause de leur religion, l'un aller au Temple, l'autre à l'Eglise, Titi a recours au mariage civil, ce qui met en émoi la ville où, malgré les deux siècles qui nous séparent des dragonnades, calvinistes et papistes en sont encore à avoir des promenades et des quartiers différents. Le soir des noces, Titi Foyssac meurt, mais comme il ne veut accepter les secours du prêtre Noubélô qui, déjà, a essayé de capter son héritage et de faire de lui : libertaire, un agent politique, il est porté en terre comme libre-penseur, et comme tel, escorté par la foule qui hue ce juste, assez osé, pour rendre l'âme sans le secours de l'Eglise. Au cimetière catholique, Noubélô refuse la terre bénie à l'hérétique qui n'a pas accepté son ministère ; au cimetière protestant, le pasteur ne veut livrer passage qu'à ses coréligionnaires, alors, d'après les instructions qu'à donné le défunt, prévoyant les iniquités reli-

gieuses, on transporte son corps au champs de repos des suppliciés et sur sa tombe, dans la glaise, un ami posa une humble croix sur laquelle, avec un crayon noir, il a gravé l'inscription suivante :

Ci-git
Parmi les méchants,
Victime de l'intolérance religieuse,
Des catholiques et des protestants,
Contre lui conjurés,
Un bienfaiteur
De l'humanité,
Titi Foyssac IV,
Que d'un accord
Unanime,
Ses concitoyens
Surnommèrent
La République
Et la Chrétienté

Trois caractères différents se dégagent du livre : Foyssac, Noubélô et Maillebru ; Foyssac est un parfait honnête homme guidant sa vie sur l'Imitation de Jésus-Christ, la fortune, que son labeur incessant lui a permis d'acquérir, est presque entièrement consacrée aux aumônes ; Noubélô, calotin jésuite, agissant toujours au nom de la religion pour défendre des intérêts personnels, se servant du Christ, comme dit Foyssac, ainsi que d'un tambour de basque, est bien le type du prêtre fourbe qui n'a qu'un but, la toute puissance de l'Eglise. A ce propos, je me permets de répondre à M. de Grand Couis qui, dans une chronique du journal *Paris*, reprochait à l'auteur d'avoir voulu personnifier le prêtre dans Noubélô, que telle n'était l'intention de Léon Cladel, du moins d'après mon impression, mais bien de montrer les mauvais côtés de l'institution dont ils dépendent, et de plus, s'appuyant sur des faits, jusqu'où peut aller la domination religieuse. Maillebru officier à la foi républicaine, ayant déjà versé son sang pour soutenir l'honneur de sa Patrie et défendre sa chère Marianne est le soldat rêvé du Peuple ; défenseur de son pays attaqué, mais partisan de la paix universelle, patriote non chauvin et républicain anti-versaillais.

Enfin le livre de Léon Cladel est toute entier de combat anti-clérical, mais d'un combat honnête, puisqu'il se sert, pour montrer les plaies de notre Religion d'Etat : agence politique et commerciale où le veau d'or est seul dieu, de la Religion pure qu'institua le Christ ; sa portée étant donnée le luxe avec lequel il est édité (*Petite Bibliothèque littéraire Lemerre, éditeur*) est énorme, car il est missionnaire de la libre pensée appelé à porter la lumière dans une classe qui est encore attachée à l'Eglise toute puissante : la Bourgeoisie. Emile Willème.

L'irréligion de l'avenir, étude de sociologie, par M. *Guyau*. Ce nouveau volume de M. Guyau est une étude complète du problème religieux sous tous ses aspects et principalement sous l'aspect sociologique qui est le plus nouveau. — Il ne faut pas d'ailleurs se méprendre sur cette *irréligion de l'avenir* que l'auteur a voulu opposer à tant de travaux récents sur la *religion de l'avenir*, tentatives stériles et ambiguës de compromis avec les religions positives. Mais il ne s'ensuit pas que *l'irreligion* soit la négation de tout dogme et de toute autorité : M. Guyau recherche au contraire quelles idées se dégageront du grand mouvement religieux qui a agité l'humanité, et il termine son ouvrage par une esquisse des principales *hypothèses métapyhsiques* qui se substitueront aux *dogmes religieux*.

(1 vol. in-8 de la *bibliothèque de philosophie contemporaine* 7 fr. 50, Félix Alcan, éditeur).

La librairie académique Perrin, vient de publier les **Mémoires du comte Tolstoï**.

Cette œuvre capitale de l'illustre écrivain russe est divisée en trois parties : *Enfance, adolescence, jeunesse*. Les qualités maîtresses de Tolstoï, qui sont la profondeur dans l'analyse des sentiments et la vision nette des choses, s'y don-

nent libre carrière. On assiste à l'éveil, à la formation, à l'éclosion d'une conscience mise en contact avec les réalités et les conventions de l'existence quotidienne.

Le nouveau chef d'œuvre du maître incontesté de la littérature russe a été traduit par M. E. Halpérine, à qui nous devons les belles traductions de la *Recherche du bonheur*, de la *Mort*, des *deux Générations*, etc. C'est dire que le texte en a été scrupuleusement suivi, sans altérations ni coupures, ce qui fait de cette édition des *Mémoires de Tolstoï* la seule exacte et complète qui ait été jusqu'à présent offerte aux lecteurs français désireux de suivre la curieuse évolution intellectuelle de la grande et encore mystérieuse Russie.

La France dans l'Indo-Chine, tel est le titre du livre de notre confrère, Léonce Defroyat, que la librairie Delagrave vient de mettre en vente. L'auteur examine avec un soin tout particulier notre situation au Tonkin et dans l'Annam, vis-à-vis de la Chine. Il déclare qu'un jour viendra où la Chine ne supportera pas notre voisinage. Il appuie sa déclaration de documents intéressants et propose une *liquidation honorable* par une occupation restreinte réglee par un accord entre la France et la Chine.

L'auteur est très partisan de la Cochinchine et lui prédit un brillant avenir si la Métropole sait solidariser ses intérêts avec ceux du Cambodge. Il indique les moyens pour y arriver.

Avant tout, il demande la délimitation des frontières du Siam et du Cambodge attendue depuis un siècle. A ce sujet, il critique la convention Thomson de 1884 et les nouvelles mesures prises par M. Filippini dénonçant brusquement la précédente convention. Il fait un exposé étendu de nos rapports commerciaux et politiques avec le Siam, protégé de l'Angleterre, et tous les pays du Haut et Bas Laôs. Il blâme notre dernier traité avec la Birmanie, au point de vue de certains monopoles onéreux pour la France.

Dans la conclusion, traitant rapidement la question des *responsabilités* dans l'expédition au Tonkin, il fait un appel à l'oubli et à la concorde demandant qu'on s'occupe des *choses* et non plus des *personnes*, seul moyen d'arriver à une solution pratique et patriotique.

Jamais ouvrage n'a eu un caractère d'actualité plus évident que le livre de notre confrère.

La *France dans l'Indo-Chine* aura certainement un grand retentissement et un succès mérité.

La Morale sociale *par B. Malon.* — Notre rédacteur en chef vient de réunir, en un volume, les études publiées dans la *Revue socialiste* sur les morales religieuses et philosophiques. Dans ce remarquable travail que nous n'avons pas ici à louer, B. Malon part de ce point de vue que chaque nouvelle forme sociale entraîne nécessairement une forme morale nouvelle et que l'une des causes d'instabilité de la société bourgeoise provient de ce que, à la morale chrétienne insuffisante pour le monde moderne, elle n'a su opposer que l'égoïste *chacun pour soi.* Cela admis, l'auteur de la **Morale sociale** recherche sur quels principes moraux peut se baser le socialisme. Après avoir montré que le fait moral dérivant du fait social, se développe avec lui, et avoir exposé en passant, toutes morales religieuses et toutes morales philosophiques, il conclut, avec les encyclopédistes, avec Auguste Comte, J.-S. Mill, Fichte, Schopenhauer, Fouillée, Guyau, Letourneau, etc., à la justice et à la bonté envers nos semblables, à la pitié pour tout ce qui vit. En un mot, à la pratique de l'*Altruisme*, motif moral par excellence, en opposition à l'égoïme le plus actif des motifs anti-moraux. Par l'assimilation des faits et le choix des citations, la **Morale sociale**, est en même temps qu'un bon ouvrage de philosophie socialiste, un livre d'attrayante lecture. Nous croyons que la libre-pensée et la démocratie sociale lui feront bon accueil.

Paris : Bureau de la *Revue socialiste*, 43, rue des Petits-Carreaux et chez les principaux libraires. Prix : 2 fr. 50. Envoi par la poste, 2 fr. 75.

L'Egalité des sexes en Angleterre, par Félix Rémo. *Nouvelle Revue, 23, boulevard Poissonnière, prix 3 fr.* — Une des questions sociales, dont la solution s'imposera certainement à bref délai, est celle qui a trait aux droits civils et politiques des Femmes. Le volume que vient d'éditer la librairie de la *Nouvelle Revue* sous ce titre : *L'égalité des sexes en Angleterre*, par Félix Rémo, est donc un ouvrage d'actualité, destiné à satisfaire la curiosité d'un grand nombre de lecteurs.

L'Auteur nous y conte par le menu les mouvements d'opinion qui, chez nos voisins d'outre-mer, ont, depuis 1832, préparé graduellement les voies à l'émancipation des Femmes et à leur entrée dans la société politique. Passant ensuite en revue les différents modes d'associations employés par elle pour parvenir a leur but, M. Félix Rémo les suit pas à pas dans les diverses carrières qu'elles

ont embrassées, carrières qui, jusqu'ici, étaient exclusivement réservées aux hommes. Il montre leur intelligence, leur souplesse d'organisation, leur courage, leurs facultés merveilleuses d'intuition et d'assimilation, toutes choses qui militent évidemment en faveur de leurs revendications et il arrive tout naturellement à cette conclusion : lorsque notre monde, ayant usé et abusé de tout, lassé et dégoûté, sera prêt de mourir, la Femme sera la réserve qui créera, pour l'humanité, un avenir plus rayonnant encore !

Le monde occulte, (*hypnotisme transcendant en Orient*), *par Simett, traduit de l'anglais, par F.-K. Gaboriau. Chez Carré, prix 3 fr. 50.* — M. Georges Carré, boulevard Saint-Germain, qui a édité plusieurs ouvrages intéressants sur l'occultisme indo-européen, vient de faire paraître un livre étrange où se trouvent racontés des phénomènes dits occultes, auprès desquels les merveilles de l'hypnotisme paraissent de simples faits divers. Cependant l'auteur et le traducteur de cet ouvrage, dont l'original a été publié en Angleterre, plaçant ces phénomènes au second plan, attirent l'attention des esprits philosophiques et scientifiques sur l'existence d'une association de Mages, possesseurs de la science des sanctuaires préhistoriques, et nous laissent entrevoir, par des citations d'un caractère très élevé, une mine de richesses intellectuelles encore inexplorée.

Il s'est formé récemment une « Société Théosophique », qui continue la tradition des cabbalistes, des roses-croix et des théosophes de ces derniers siècles, associations qui ont joué un rôle si considérable sur les grandioses évènements dont la France surtout a été le théâtre. Ce mouvement de régénération religieuse, scientifique et sociale se poursuit depuis quelques années, et semble, si l'on en croit certains symptômes encore vagues, aboutir à un résultat auquel les adeptes de l'Orient ne seraient pas étrangers, disent nos théosophes modernes. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à lire ce livre, où le blasé trouvera, du moins, un aliment complètement nouveau au milieu des éternelles redites de notre balanité contemporaine, et le romancier et le poète, des thèmes à variations multiples et non encore entendues.

La théosophie chrétienne, par *Lady Caitness, duchesse de Pomar*. Chez Carré, prix 2 fr.

Récits d'une lorraine, *nouvelles patriotiques par Mme Marie des Moulins. Paris, Kéva et Cie éditeurs, 7, rue Bertholet*, prix 3 fr.

La suprématie de l'Angleterre, *ses causes, ses organes et ses dangers*, par *Jévus, auteur de l'Acier, ses ouvrages etc.*, traduit par *M. Baille. Paris, Guillaumin, 14, rue Richelieu*, prix 10 fr.

Nous recevons la 35e livraison de l'intéressante publication la **Revue moderne** et nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs les articles les plus importants que nous y remarquons.

Tout d'abord, l'*Allemagne*, par Paul Cassard, une solide étude sur le pays d'outre-Rhin, dans laquelle celui-ci est apprécié à sa juste valeur ; puis un article de ce styliste puissant, *Léon Cladel*, sur *Benoît Malon* ; enfin d'He Buffenoir, l'*Avenir de la Republique*, qui est une des belles pages politiques du recueil.

Des vers de Maurice Bouchor ; une étude sur le poète Jean Rameau ; des poésies de Jean Lorrain, Martial Ténéo ; une étude critique de la dernière pièce de Jean Richepin, *Monsieur Scapin* ; une spirituelle *Chronique parisienne*, de M. Alcide Bérine : un article consciencieux sur les *Mensonges conventionnels* de Max Nordau, par Edmond Thiaudière ; un *Mois littéraire* très complet, et une *Chronique de Mode* terminent le numéro.

La *Revue moderne* paraît le 20 de chaque mois avec 80 pages de texte. Prix du numéro, 1 fr. — Abonnements : six mois, 6 fr. ; un an, 11 fr. *Paris : 35, rue du Département. Lyon : 24, rue de Marseille.*

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro notre Correspondance, *notre* Revue de presse, *et une partie de la* Revue sociale du mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nos abonnés de province et de l'étranger sont priés de faire bon accueil aux quittances qui leur seront présentées par la poste dans la première quinzaine de janvier. Pour nos abonnés de Paris il sera passé à domicile.

Le Rédacteur-Gérant : Benoît Malon

Paris, imp. de M. Decembre 326, rue de Vaugirard

0